This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HARVARD
DIVINITY
SCHOOL
Andover-Harvard
Theological Library

# LA FRANCE

# PROTESTANTE

# LA FRANCE
# PROTESTANTE

PAR

MM. EUGÈNE ET ÉMILE HAAG

---

DEUXIÈME ÉDITION

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. HENRI BORDIER

---

TOME TROISIÈME

---

PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
G. FISCHBACHER, Successeur
RUE DE SEINE, 33

1881

Ref
BX.
4843
.H32
v.3

# LA FRANCE PROTESTANTE

DEUXIÈME ÉDITION

## 1re LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Mme veuve Eugène HAAG, à Paris.
M. Paul HAAG, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.
*La Bibliothèque du Protestantisme français*, place Vendôme, à Paris.
MM. le baron Fernand DE SCHICKLER, à Paris.
Alfred ANDRÉ, à Paris.
William MARTIN, à Paris.
Georges BRÔLEMANN, à Paris.
Maurice COTTIER, à Paris.
Marc CRAMER, ancien notaire à Genève.
Charles READ, ancien chef du service des cultes non cath. et ancien président de la Soc. de l'histoire du protestantisme, à Paris.
LICHTENBERGER, doyen de la Faculté de théologie protestante à Paris.
*La Bibliothèque de l'Arsenal*, à Paris (librairie Chossonery).
AURIOL, à Cette.
BARNAUD, pasteur au Vigan (Gard).
*La Vén. Compagnie des pasteurs de Genève* (librairie A. Cherbuliez).
MONTET, étudiant à Lyon (librairie A. Cherbuliez, à Genève).
le pasteur Samuel BERGER, à Paris.
*La Bibliothèque du Consistoire de l'Église luthérienne*, à Paris.
19 RAMBAUD, pasteur à Beaumont-lès-Valence (Drôme).
MM le pasteur Franck PUAUX, au Havre et à Paris.
Jacques LETOURNEUR, directeur du Crédit Lyonnais, à Lyon.
le pasteur FUSTER, à Genève.
le pasteur Edouard MONTET, à Genève.
MASSEBIEAU, maître de conférences à la Faculté de théologie de Paris.
*Le Cercle des étudiants français* à Genève (2 exemplaires).
Th. BINARD, à Sainte-Foy (Gironde).
CALLUAUD, pasteur à Segonzac (Charente).
E. FILHOL, pasteur à Jarnac (Charente).
Librairie Mignot, à Lausanne.
Élie BRUGUIÈRE, pasteur au Vigan (Gard).
Mme H. MANDROT, à Paris.
MM. D. REYMOND, pasteur à Mazamet (Tarn).
FONTBRUNE-BERBINAU, pasteur à Milhau (Aveyron).
LAFORGUE, libraire à Montauban.
CARAYON, pasteur à Villemade (Tarn-et-Garonne), librairie Laforgue, à Montauban.
E.-D. DE BIÉVILLE, à Paris.
P. PICARD, pasteur à Montpellier (Hérault).
39 ALLÉGRET, pasteur de l'église wallonne à Haarlem (Hollande).

MM. Paul DE FÉLICE, pasteur à Mer (Loir-et-Cher).
Th. MAILLARD, pasteur à Mouchamps (Vendée).
*La Bibliothèque du Consistoire de Nîmes.*
*La Bibliothèque de la ville de Nîmes.*
*La Bibliothèque de la ville de Pau.*
MM. BERNUS, pasteur à Bâle.
G. VEISAZ, à Baigts par Puyoo (Basses-Pyrénées).
WEISS, pasteur à Boulogne (Seine).
ABRIC, pasteur à Passy-Paris (librairie Grassart).
Edmond DE BUSSIÈRE, à Paris (librairie Grassart).
GRASSART, libraire à Paris.
DUPIN DE SAINT-ANDRÉ, pasteur à Tours.
Librairie V. Bakkenes et Cᵉ, à Amsterdam (13 exemplaires).
DE GRENIER, pasteur à Caussade (Tarn-et-Garonne), librairie Laforgue, à Montauban.
Emile SCHULTZ, pasteur à Bergerac.
DURAND, pasteur à Montauban (librairie Laforgue).
TSCHARNER, au Havre (librairie Poinsignon).
Librairie Treuttel et Wurtz, à Strasbourg.
Ph. ASTIER, à Dieu-le-Fit (Drôme).
Emile LESENS, à Rouen (3 exemplaires).
GUITTON, pasteur à Tonneins (Lot-et-Garonne).
SABATIER, professeur à la Faculté de théologie protest. de Paris.
*Le Musée Britannique*, à Londres.
E. STRIDE, esquire of Wimbledon (librairie Barthés et Lowell, à Londres).
Gustave MASSON, professeur au collège de Harrow, Londres.
le pasteur COUVE, à Paris.
L. STAPFER, pasteur à Josnes (Loir-et-Cher).
RABAUD, pasteur à Montauban (librairie Laforgue).
Mlle ROMAGNAC, à Montauban (librairie Laforgue).
83 DE PRAT, directeur du Séminaire protestant à Montauban (librairie Laforgue).
MM. le dr GIBERT, au Havre (librairie Poinsignon.
F. MALLET, au Havre (librairie Poinsignon).
Camille MÉQUILLET, à Colmar (Alsace) (librairie veuve Held-Balzinger).
MELLIER, à Paris.
R. BRAUD, à Fontainebleau.
DESTANDAU, pasteur à Cournonterral (Hérault).
F. SEGUIN, à Montpellier.
Charles SAGNIER, à Nîmes (librairie Peyrot-Tinel).
Louis SAGNIER, à Nîmes (librairie Peyrot-Tinel).
Emile SAGNIER, à Nîmes (librairie Peyrot-Tinel).
FRAISSINET, à Marseille.
Charles SANDHERR, ancien avocat à Colmar (Alsace) (librairie veuve Held-Baldzinger).
J. VIEL, pasteur à S. Jean-du-Gard.
F. CHATEL, fabricant à Epinal (Vosges).
TOULAN, pasteur à Castillon (Gironde).
ROCHEBLAVE, pasteur à Alger.
C. DE FAYE, pasteur à Aberdeen (Ecosse).
Etienne COQUEREL, à Paris.
J. CADÈNE, pasteur à Vauvert (Gard).
J. CALAS, pasteur à Castelmoron (Lot-et-Garonne).
L. THIERRY, ministre à Ste-Croix (Lozère).
*Collegium Wilhelmitanum*, à Strasbourg.
MILA DE CABARIEU, à Montauban.
CATELAN (librairie Hachette, à Paris).
le vicomte S. MENGOT d'ELBENNE, à Paris.
P. VESSON, pasteur à Toulouse.
Paul VIGNE, avocat à Nyons (Drôme).
P. DE MAGNIN, pasteur à Montpellier.
A. GUEYDAN, à Brouzet (Gard).
A. BOUYER, à Paris.
ROBERTY, pasteur, président du Consistoire, à Rouen.
115 GARETTA, à Rouen.

MM. Potel, à Rouen.
F. Belluc, pasteur à Réalmont (Tarn).
F. Poujol, libraire à Montpellier.
Librairie Pache, à Paris.
Théod. Falle, pasteur à Fontainebleau.
Marsault, pasteur à Alençon (librairie Grassart, à Paris).
Larcher, pasteur à Amiens (librairie Grassart, à Paris).
Mme Ruysnars, à Paris.
Librairie Bonhoure, à Paris (deux exemplaires).
MM. Orentin Douen, ancien pasteur, Paris.
Guignard, ancien sous-intendant militaire, à Clermont-Ferrand.
Gaufrès, chef d'institution à Paris.
d'Alquier de Montalivet, à Pau.
Adolphe Michel, à Paris.
Alfred Gary, ancien pasteur, avocat (librairie Chastel, à Paris).
G. de Boyve, à Nîmes (librairie Peyrot-Tinel).
Émile Roussy, à Nîmes (librairie Peyrot-Tinel).
J. Gau fils, à Mazamet (Tarn).
de Marveille de Calviac, à Lassalle (Gard).
Fœlsch, consul de Suède à Marseille.
Crès, pasteur à Vallon (Ardèche).
Mlle Louise Martin, au château de Ste-Marguerite près Offranville (Seine-Inf.).
MM. Auguste de France, à Montauban.
E. Cavalier, pasteur à Cassagnoles (Gard).
Dorian, directeur des constructions navales à Toulon.
Librairie Baer, à Paris.
D. Benoit, pasteur à Montmeyran (Drôme).
J. Platon, pasteur à S. Michel de Dèze (Gard).
Ch. Kobler, à Paris.
Paul Cazalis de Fondouce (librairie F. Poujol, à Montpellier).
Mme Boivin, à St-Mandé près Paris.
MM. le Rév. Faulkner, chapelain anglais à Croix-lès-Roubaix (Nord) (2 exempl.).
151 H. Leenhardt, à Forgues-sur-Courèze (Vaucluse).
MM. Charles Waddington, à Paris.
P. Guimard, à St-Maixent (Deux-Sèvres).
Funck, pasteur à Roubaix (Nord).
G. Chastand, étudiant en théologie à Montauban.
Levat, ingénieur, à Arles (Rhône).
U. de Robert, pasteur à Vabre (Tarn).
Raoul de Cazenove, à Lyon (cinq exemplaires; dont trois destinés à être offerts soit à des élèves de la faculté de théol. de Montauban distingués par leurs aptitudes historiques, soit à des concurrents aux prix fondés par la Soc. de l'hist. du protestantisme, qui n'auraient pas été couronnés).
Sibleyras, pasteur à la Baume-Cornillane (Drôme).
*L'Université de Marbourg* (Hesse) (librairie Treuttel et Wurtz).
A. Chastand, pasteur à Mialet (Gard).
E. Lacheret, pasteur à La Haye.
Edouard Borel, à Paris.
E. Goffart-Torras, à Paris.
Mme veuve Edouard Chaponnière, née P. Chaix, à Céligny près Genève.
MM. J. de Seynes, à Paris.
E. Monod, pasteur à la Force (Dordogne).
E. Bernard, pasteur à Mens (Isère).
Fisch, à Paris.
Marcel Pellissier, pasteur à Vincennes (Seine).
Gabriel Monod, professeur à l'école des Hautes-Études, à Paris.
H. Bastard, à La Rochelle.
le pasteur Vielles, directeur de l'asile de Bon-Secours, à Anduze (Gard) (librairie Peyrot-Tinel, à Nîmes).
Félix Flaissier, à Nîmes (librairie Peyrot-Tinel).
Edm. Halphen, à Paris.
Jacques Adert, directeur du *Journal de Genève*.
William Jackson, à Paris.
le docteur Paul Larrat, à Clairac (Lot-et-Garonne).
Hermann Burdach.
185 Bourgeois, au Creuzot (Saône-et-Loire) (libr. Grassart, à Paris).

MM. J. Beck, instituteur à Meauzac (Tarn-et-Garonne).
*La Faculté de théologie de Montauban.*
le pasteur Charles Bois, doyen de la Faculté de théologie de Montauban.
J. Vincens, pasteur à Privas (Ardèche).
A. Osmont de Courtésigny, juge au tribunal de Lisieux (Calvados).
Ernest Strœhlin, professeur à l'Université de Genève.
Roufineau, pasteur à Saintes (Charente-Inférieure).
Mlle Fauquet, à Paris.
*La Bibliothèque de la Vén. Compagnie des pasteurs*, de Neuchâtel, Suisse (librairie Berthoud, à Neuchâtel).
MM. F.-H. Gagnebin, pasteur à Amsterdam.
Pfender, étudiant en théologie à Genève.
Roustain, pasteur à Toulouse.
Guérin, à Paris.
Ducrot-Paris, à Clermont-Ferrand.
L. Manigault, à Charlestown, Caroline (Etats-Unis).
Léopold Delayant, conservateur de la Bibliothèque de La Rochelle.
G. Boissard, à Paris.
Alfred Monod, avocat à la Cour de cassation, à Paris.
Henri Lutteroth, au château de Bourneville (Aisne).
Charles de Coulon, à Neuchâtel (Suisse) (librairie Berthoud).
*La Bibliothèque royale de Copenhague* (librairie Höst et fils, à Copenhague).
de Rouville, à Nimes (librairie Peyrot-Tinel).
Charles de Castelnau, à Nimes (librairie Peyrot-Tinel).
Sipeire, à Nimes (librairie Peyrot-Tinel).
A. Maulvault, pasteur à Cambrai.
A. Caladou, pasteur à Ferrières (Tarn).
Saltet, pasteur à Marseille.
A. Macler, libraire à Montbéliard.
214 Charruaud, ancien pasteur de Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
MM. E. Guion, pasteur à Guelma (Algérie).
Westphal-Castelnau, à Ville-Louise.
J. Messines, pasteur à Aulas (Gard).
Jousselin, avoué à Marennes (Charente-Inférieure).
Lalot, à Paris.
Babut, pasteur à Nimes.
Othon Cuvier, pasteur à Nancy.
Mme veuve Paul Chaumas, à Bordeaux.
M. Ch. Humbert, pasteur à St-Etienne (Loire).
Mme veuve Louis Dufour, à Paris.
MM. Clément Ribard, pasteur à Saint-Hippolyte du Fort (Gard).
E. Cresseil, pasteur à Marennes (Charente-Inférieure).
A. Paul, pasteur à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).
C. Antonin, pasteur à Auxerre.
Le prince Bibesco.
Guittet, à La Mothe-Sainte-Heraye (Deux-Sèvres) (librairie Grassart, à Paris).
Meynadier, ministre du Saint-Ev., à Lyon.
Le pasteur Bersier, à Paris.
Dugast-Matifeux, à Nantes.
*La Bibliothèque de la ville de Nantes.*
le comte d'Adhémar (librairie Poujol, à Montpellier).
Charles Pradel, à Toulouse.
Damreuter, à Nancy.
De Pontalier, à Paris.
Alfred Silhol, à Nimes (librairie Peyrot-Tinel).
De Jonquières, conseiller de justice à Copenhague (librairie A. F. Hœst et fils).
Appia, pasteur à Paris.
E. Combes, à Grandson (canton de Vaud).
E. Oberkampf, à Lyon.
J. Garde, pasteur à Euzet-les-Bains (Gard).
De Ricard, à Montpellier.
le Dr Baumgartner, professeur et recteur à Strasbourg (librairie Treuttel et Würtz).
247 Elisée Peloux, pasteur à Saint-Laurent-du-Pape (Ardèche) (librairie Grassart, à Paris).

MM. H. Meyer, pasteur à La Roche-sur-Yon (Vendée).
Guizot, à Agen.
le Révérend J. H. Thomson, à Hightoe par Lockerhie (Ecosse).
Mme veuve Guizot, à Agen.
MM. G. Merle, à Nîmes.
E. Teule, étudiant en théologie à Montauban.
G. Baguenault de Puchesse, à Orléans.
J. G. Rijn, Holland villa, Tornhill Road, West Croydon (Angleterre).
Crottet, pasteur de l'église française à Saint-Pétersbourg.
*La Bibliothèque municipale de Strasbourg.*
Rodolphe Reuss, bibliothécaire de la ville de Strasbourg.
le comte de Clairvaux, à Saintes.
le pasteur Ch. Frossard, à Paris.
le comte F. de Bléchon de Caussade, conservateur de la Bibliothèque Mazarine, à Paris.
Monnier, pasteur à Saint-Quentin.
le docteur Nepveu, à Paris.
Bisseux, pasteur à Saint-Denis-lès-Rebais (Seine-et-Marne).
Bordes, à Bordeaux.
Xavier de Ricard, à Montpellier (librairie F. Poujol).
Merle, pasteur à Beaumont (librairie Peyrot-Tinel, à Nîmes).
Farjat, pasteur (librairie Peyrot-Tinel, à Nîmes).
*La Bibliothèque de la Faculté de théologie protestante*, à Paris.
*Le Bureau des Archives de l'Etat*, à Genève.
*La Société de Lecture*, à Genève.
Pfender, pasteur à Chambéry.
Massebieau fils, à Paris.
Alexandre Lombard-Rieu, à Genève.
le professeur Charles Le Fort, à Genève.
Louis Meschinet de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, à La Rochelle.
Librairie Van Heusden à Bois-le-Duc.
278 Oberkampff, receveur des finances, à Alais (Gard).
MM. Rouvière, à Mazamet (librairie Bonnet, à Castres).
Ménegoz, Directeur du Séminaire protestant, à Paris.
Maurice Vernes, maître de conférences à la Faculté de théologie, à Paris.
Charles Dardier, pasteur à Nîmes.
Alf. Franklin, conservateur-adj. à la Bibliothèque Mazarine, à Paris.
A.-J. Enschedé, archiviste et bibliothécaire de la ville de Haarlem (Hollande).
Tamisey de Larroque, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
Marion, à Besançon (librairie Allouard, à Paris).
Mme la comtesse de Raymond, à Agen.
MM. Doumergue, professeur à la Faculté de Montauban.
Delmas père, pasteur à La Rochelle (librairie Grassart, à Paris).
De Grenier-Latour, pasteur à Gensac (Gironde).
Sandoz, à Genève.
Eugène Arnaud, pasteur à Crest (Drôme).
Jules Galio, à Quiévy (Nord) (librairie Grassart, à Paris).
Le baron James de Rothschild, à Paris.
Benoit, pasteur à Cette (librairie Peyrot-Tinel, à Nîmes).
Mme de Witt-Guizot, à Paris.
MM. Durel, libraire à Paris.
le pasteur Vaucher, professeur à la Faculté de théologie, à Paris.
Tourneux, à Paris.
le comte Delaborde, conseiller à la cour d'appel, à Paris.
Vaurigaud, pasteur à Nantes.
Fontanès, pasteur au Havre.
Armaing, à Toulouse.
Jules Steeg, à Libourne (Gironde).
Jarry, à Orléans.
le Dr Leclercq, pasteur de l'église wallonne, à Hanau (Hesse).
Auguste Vesson, pasteur à Dunkerque.
Arrevetz, à Paris.
E. Carrière, maire de Ganges (Hérault).
310 Reboul de Neyrol, à Paris.

MM. Joseph Roman, au château de Picomtal près Embrun.
le marquis de Courcival, à Paris.
Arnal, pasteur à Dijon.
le professeur Horner, bibliothécaire de la ville de Zurich.
Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire.
Mme la baronne Hottinger, à Paris.
MM. Amédée Lullin, à Genève (librairie Georg).
le Révérend D. Balid Rye, à à New-York.
Mme de Witt, à Paris.
MM. L. des Hours, à Mezouls (librairie Poujol, à Montpellier).
Goulden, pasteur à Sedan.
Librairie Enschedé et fils, à Haarlem.
Le pasteur Fallot, à Paris.
De Vernejoul, pasteur à Montreuil.
Th. Blanc, pasteur à Millau (Aveyron).
le pasteur Du Bois, à Neuchâtel (librairie Sandoz).
E. Jacottet, étudiant en théologie (librairie Sandoz, à Neuchâtel, Suisse).
Lièvre, pasteur à Angoulême.
le vicomte Herric de Beaucaire, secrétaire d'ambassade.
G. Clément-Simon, à Paris.
le Dr Charles Landré, à Bordeaux.
G. Meyer, pasteur à Paris.
le professeur H. Baird, à New-York.
Dubois, ancien pasteur, à Genève.
le docteur Bizot, à Genève.
Henri Berguer, ministre du St-Évangile, à Genève.
*Le Consistoire de Lyon.*
Lecoultre, au Crédit lyonnais, à Lyon.
*La Bibliothèque de la Faculté de Théologie*, à Genève.
Dartigues, pasteur à Montilly.
Ferdinand Reverdin, à Genève.
Louis Dufour-Vernes, à Genève.
Turrettini-Rigaud, à Genève.
Mestrezat, banquier, à Bordeaux.
G. Halphen, à Paris.
346 J. Mallo, instituteur à Segonzac (Charente).
*La Bibliothèque de l'église française de Bâle* (librairie Bernus, à Bâle).
MM. Brunetière, à Paris.
Henri Mallet, à Paris.
Gabriel de Lacger, au château du Clot (Tarn) (librairie Grassart, à Paris).
Beaujour, ancien notaire à Caen (librairie Grassart, à Paris).
Berthe, pasteur à Brest (librairie Grassart, à Paris).
l'église d'Anduze (Gard).
l'église d'Avignon.
l'église de Condé-sur-Noireau.
l'église de Milhau.
l'église de Montbéliard.
l'église de Mortagne (Charente-Inférieure).
l'église de Négrepelisse (Tarn-et-Garonne).
l'église de Niort.
l'église de Saillans (Drôme).
l'église de Saint-Quentin.
Auzière, pasteur à Saint-Laurent-d'Aygouze (Gard).
A. L. Herminjard, à Lausanne.
Gaston Raynaud, à Paris.
Herman Zotemberg, à Paris.
Soulice, Bibliothécaire de la ville. à Pau.
Ferdinand Teissier, à Aulas (Gard).
H. Durand-Gasselin, à Nantes.
Jove, à la Bastie de Crussol (Ardèche).
Adolphe Gaiffe, à Paris.
Librairie Saturnin Léotard, à Paulhan (Hérault).
— Fritze, à Stockholm.
— David Nutt, à Londres (13 exemplaires).
— Rouge et Dubois, à Lausanne (3 exemplaires).
— Kramers et fils, à Rotterdam (4 exemplaires).
— J. Plihon, à Rennes.
— Herluison, à Orléans.
— L. Clouzot, à Niort.
— Martin Nijhoff, à La Haye.
— Lebègue, à Bruxelles.
— Dulau et Cie, à Londres.
— Pedone et Lauriel, à Paris.
403 — Imer et Payet, à Lausanne (3 exemplaires).

Librairie Maillard, à Montbéliard.
— Asher, à Berlin.
— Dulau, à Londres.
— Bocca frères, à Turin.
— Gérold, à Vienne en Autriche.
— H. Menu, à Paris.
— Schulze et fils, à Paris.
— J. David, à Bourges.
— Saint-Jorre, à Paris.
— Mellier, à Paris.
— Morgand et Fatout, à Paris.
— Manière-Loquin, à Dijon.
— Brockhaus, à Leipzig.
— Pinet, à Carpentras.
— Champion, à Paris.
— Hachette, à Paris (2 exemplaires).
— Noiriel, à Strasbourg.
— Chastel, à Paris.
— Porquet, à Paris (2 exemplaires).
— Germer-Baillière, à Paris.
424 — Le Soudier, à Paris.

Librairie Voreaux, à Paris.
— Berthoud à Neuchâtel (Suisse).
— Combier, à Valence.
— Müller, à Bordeaux.
— Maillard, à Montbéliard.
— Georg, à Bâle.
— Caarelsen et Cie, à Amsterdam.
— Marion, Morel et Cie, à Besançon.
— N. Mory, à Boulogne-sur-Mer.
— J. W. Christern, à New-York.
435 — George Rousseau, à Odessa.

N. B. — Un grand nombre de souscripteurs nous restent inconnus parce que nous n'avons que le nom du libraire qu'ils ont pris pour intermédiaire. Nous les prions de vouloir bien se faire connaître, afin que ce dommage fait à notre première liste puisse être réparé lorsque plus tard nous en publierons la suite.

# AVIS AU LECTEUR

Il n'y aurait pas grand éloge à faire de l'écrivain qui serait assez habile pour rédiger un ouvrage comme celui-ci, où l'on embrasse l'histoire de milliers de personnes et de milliers de familles en remontant à près de quatre siècles dans le passé, et qui n'aurait pas fait surgir autour de lui quelques contradictions, quelques réclamations, voire même quelques colères. Ce serait un écrivain bien aveugle ou bien complaisant.

Messieurs Haag eux-mêmes, mes respectables prédécesseurs, auteurs très-bienveillants et d'une placidité parfaite, ont été parfois obligés de s'indigner contre des historiens peu véridiques et de se raidir contre les petites fraudes fomentées trop souvent par la monomanie nobiliaire. On ne s'étonnera donc point que divers articles dans les deux premiers volumes de la présente édition aient par endroits pu déplaire à quelques-uns, et que les calomniateurs de Calvin, par exemple, ou les partisans de quelque fausse illustration de famille, aient fait entendre contre le rédacteur actuel de la *France Protestante* des récriminations amères.

Je n'ai assumé la tâche de faire paraître cette seconde édition d'un travail consacré à l'honneur des familles protestantes, si dignes en effet d'être honorées, que pour déférer aux instances du Comité qui dirige la Société de l'histoire du Protestantisme français, représentant autorisé de tous nos coreligionnaires. Je n'ai accepté cette charge, entièrement volontaire et gratuite, qu'en réservant ma plus entière liberté d'écrivain ; et d'ailleurs qui pourrait croire que j'eusse promis ou qu'on eût seulement songé à me demander des ménagements en faveur de ceux qui altèrent l'histoire ? Or, n'est-ce pas un fait vulgaire qu'il y a en France et ailleurs des sociétés, des journaux, des revues, des imprimeries, des cercles, des entreprises de tout genre, fondées tout exprès pour déguiser la vérité, pour exalter de vieilles théories mourantes et dénigrer systématiquement tout ce qui leur fait ombrage, comme il y en a d'autres, minuscules en comparaison, fondées pour donner satisfaction aux aspirations de la vanité privée ? Pourquoi ménager, si l'on est sincère, ce qui sort de ces officines ? Ma plume a-t-elle

été trop vive ? Il faudrait bien peu connaître la littérature de notre temps pour adresser une pareille critique à nos pages, quelquefois émues peut-être, mais jamais, croyons-nous, hors de la mesure et des convenances.

Deux articles surtout, qu'on s'est plu malicieusement à qualifier d'anonymes [1], ont particulièrement ému certaines susceptibilités : l'article Bolsec, destiné à dégager Calvin de l'atmosphère méphytique soufflée autour de lui par le mensonge, et un article plus modeste dans lequel il avait fallu dissiper les illusions d'une bonne et estimable famille du pays de Neuchâtel en Suisse. Ce dernier a fourni le sujet d'une polémique insérée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme* (cahiers de décembre 1880 et de janvier 1881); cette discussion n'est peut-être pas entièrement close, mais elle ne cessera pas d'être courtoise. L'autre article, Bolsec, a été l'objet d'un démêlé plus sérieux ; on l'a violemment rétorqué dans une brochure intitulée :

*Lettre d'un protestant Genevois aux lecteurs de la France Protestante* (à joindre au tome II de la *France Protestante*, nouvelle édition, 19 pages in-8° ; Genève, juillet 1880).

L'auteur de cette brochure s'est bien donné garde d'y discuter l'histoire de la vie et des actes du Réformateur, de chercher des preuves à l'appui des calomnies répandues contre lui par Bolsec, et de reprendre l'examen des documents que je l'accusais d'avoir dissimulés ou falsifiés ; il a consacré tout son effort à rassembler des personnalités et des injures contre le dénonciateur des Bolsecs, anciens et modernes. Sans me départir du terrain purement historique, j'ai répliqué d'une manière pertinente, et suffisante à ce qu'il paraît [2], puisque l'affaire en est demeurée là.

Il ne me reste donc plus qu'à poursuivre, en priant les lecteurs, il en est, qui me soutiennent de leurs sympathies, de considérer que ces vaines contradictions prouvent, dans ce vaste travail, où l'on trouvera peut-être un jour le noyau de la plus vraie des histoires de la France, celle de ses familles, que mes vaillants collaborateurs et moi nous aspirons à ce qui doit toujours être l'idéal d'un historien, cet idéal que Comines avait entrevu lorsqu'il disait dans la préface de ses *Mémoires :* « Je l'ai écrit le plus près de la vérité que j'ai pu ».

Dans un discours prononcé hier même au temple de l'Oratoire à Paris, en

[1] Les articles ou les fragments que divers érudits veulent bien me communiquer sont toujours exactement terminés par la signature de leurs auteurs. A ceux qui me viennent de MM. Haag, je me plais également à mettre avec soin l'indication de cette source respectable. Tout le reste appartient à l'éditeur et paraît, comme de raison, sous sa responsabilité.

[2] *L'École historique de Jérôme Bolsec*, pour servir de supplément à l'article Bolsec de la *France Protestante* ; 75 p. in-8° ; 20 octob. 1880. (Librairie G. Fischbacher, à Paris, rue de Seine.)

présence de la Société de l'Histoire du Protestantisme et de ses amis, réunis en assemblée générale, l'honorable président de cette excellente association s'est exprimé en ces termes :

« M. Henri Bordier se consacre avec un redoublement d'énergie à la » grande tâche dont lui seul peut-être connaît les difficultés dans toute leur » étendue. Mais aussi, à mesure qu'elles surgissent devant lui, sans lasser » son ardeur, elles lui apportent, à côté de l'honneur, une part toujours plus » sérieuse de la responsabilité. Vous ne serez pas surpris, Messieurs, qu'il » ait désiré l'assumer désormais tout entière, et ne pas engager une » Société forcément collective dans toutes les décisions qu'il prend ou tous » les jugements qu'il énonce. Ce n'est pas, comprenez-le bien, un lien qui » se brise. De même que le Bulletin des premières années a encouragé les » travaux de Messieurs Haag, nous continuerons à recommander à vos » affections sympathiques ceux de M. H. Bordier ; la Société servira toujours » de point central pour l'envoi des documents, des renseignements, des » biographies complémentaires, mais le Comité ne sera plus en cause dans » les questions de rédaction particulière ou de direction générale dont notre » collègue accepte seul le pesant fardeau. »

Je m'associe entièrement à ces paroles, tout en sentant le prix de leur cordialité, et ne saurais mieux conclure que par elles mon Avis au lecteur.

Paris, 30 avril 1881.

HENRI-L. BORDIER.

# LA FRANCE

# PROTESTANTE

BOURGON (François de) sieur du dit lieu, fils de Charles de Bourgon et de Jeanne *de La Rochefoucaud*, épouse au temple de Charenton, nov. 1636, Marie fille de Pierre *de Bullion* conseiller au parlem. de Paris et de Marie *Hatte*.

1. BOURGUET (Jehan) « tisserand en drap, du lieu de Melet en Languedog », reçu habitant de Genève, septemb. 1559. — Guillaume *Borguet* « natif du lieu de Milet, dioc. de Nîmes », *id.* mai 1559. — Guilhaume Bourguet, ministre à Generargues, Aigrefeuille et S. Sebastien, 1568-87; à Mialet, 1587-97. — (Jean) jardinier, ancien de l'église de Nîmes, 1597-1614. — (Adrien) jardinier, *id.* 1621. — (Guillaume) *id.* 1665-67. — (Jacques) teinturier, *id.* 1668. — (Jean) *id.* 1677-80. — (Louis) marchand à Nîmes, *id.* 1674. — (Antoine), du Languedoc, galérien, 1688. — (Daniel, Salomon et Jacques) condamnés aux galères pour avoir assisté à une assemblée religieuse; Privas, 1696. — (Guillaume) jardinier, établi à Berlin avec sa femme et trois enfants, 1700. — (Louis) d'Orange, avec sa femme et sept enfants, assistés à Genève, 1703. — (Nicolas) et Magdelaine *Soleirol*, du lieu de Barrou, dioc. d'Uzès, condamnés le 14 nov. 1750, à 1,000 liv. d'amende et une aumône de 50 liv. pour s'être mariés devant un ministre de la R. P. R.; injonction de se séparer avec défense de cohabiter ensemble, jusqu'à ce qu'ils aient fait réhabiliter leur mariage, à peine de 3,000 liv. d'amende et de punition corporelle. En outre 173 liv. 10 s. de frais; tiendront prison jusqu'à ce qu'ils aient payé amendes et aumône (regist. du consist. de Nîmes).

2. BOURGUET (Louis), philosophe, archéologue, naturaliste et mathématicien, né à Nîmes, 23 avril 1678, mort à Neuchâtel en Suisse, 31 déc. 1742. [Haag II, 434.] — Bourguet n'avait que sept ans, lorsque la révocation de l'édit de Nantes contraignit sa famille à s'expatrier. Son père, Jean *Bourguet*, riche négociant de Nîmes, se retira d'abord à Genève, avec sa femme Catherine *Rey* et son fils; mais, dès l'année 1687, après un court séjour à Lausanne, il alla s'établir à Zurich où, associé avec Jacques *Bourguet* et Jean *Rey*, il monta une grande fabrique de bas de soie, de mousselines et d'autres étoffes de luxe. Le succès qu'il obtint en peu de temps, le décida, 1689, à élever une seconde manufacture à Castasegna, dans le pays des Grisons; il y emmena son fils, qu'il destinait à suivre la même profession que lui, et qu'il retira du collège malgré ses rapides progrès favorisés par une étonnante mémoire. Mais Louis Bourguet avait peu de goût pour le commerce; un penchant irrésistible l'entraînait vers les lettres. En 1690, il retourna à Zurich, et son oncle *Rey* étant mort deux ans après, il se remit avec ardeur aux études qu'il avait été forcé d'interrompre; tout en surveillant la fabrique, il s'appliqua avec passion à la numismatique et à l'archéologie. En 1697, il fit avec son père, dans l'intérêt de leur commerce, un voyage en Italie dont il profita pour visiter les bibliothèques de Milan, Vérone et Venise. Dans un second voyage, en 1699, il prit des leçons d'hébreu d'un juif italien, sentant que cette langue ne lui était pas moins nécessaire que le latin et le grec, s'il vou-

lait approfondir sa science de prédilection. Dans l'espace de quatorze ans, il retourna ainsi sept fois en Italie, en 1701, 1703, 1705, 1707, 1710, 1711, rapportant de chaque voyage, non-seulement de nouvelles connaissances acquises dans le commerce des savants les plus illustres de cette contrée, des Bianchini, des Fontanini, des Vallisneri, des Tolomei ; mais de précieux manuscrits des rabbins, de curieux spécimens des antiquités de l'Égypte, de la Chaldée et de la Chine, des médailles rares de la Grèce et de Rome, des livres slaves ou orientaux. Après un séjour de quatre ans à Venise, 1711-15, il retourna à Berne, où sa famille s'était établie depuis 1700.

L'histoire naturelle n'avait pas moins d'attraits pour lui que la numismatique. En 1709, il parcourut le Jura pour étudier les fossiles et des pétrifications. En 1710 et 1715, il fit dans le même but, avec le docteur Zannichelli, des excursions dans les montagnes du Vicentin, du Véronais et du Bolonais.

Depuis deux ans, Bourguet était de retour à Neuchâtel, lorsque l'académie de Lausanne lui offrit la place que *Barbeyrac* (Voy. I, 785) venait de quitter. Il eut d'abord l'intention d'accepter, et composa même à ce sujet deux discours, l'un en français : *Idée de l'histoire du droit naturel*, l'autre en latin : *De vero atque genuino juris naturalis studii usu*, inséré dans la Tempe helvetica, T. III, sect. I; cependant il ne tarda pas à revenir sur sa première résolution, et il renonça aux exercices publics pour se renfermer dans son cabinet avec ses livres, ses fossiles et ses médailles.

Ses travaux géologiques et archéologiques répandirent sa réputation. En 1731, l'académie des sciences de Berlin se l'associa. La même année, le Conseil de Neuchâtel créa pour lui une chaire de philosophie et de mathématiques. En 1733, l'académie étrusque de Cortona l'admit dans son sein. Mais la mort ne le laissa pas longtemps jouir du fruit de ses travaux.

Aux qualités de l'esprit Bourguet joignait une grande pureté de mœurs et beaucoup de zèle pour la religion. Ostervald prononça son oraison funèbre. Il avait eu, dit-on, l'intention de se consacrer au ministère évangélique, et le même Ostervald l'en avait dissuadé en lui représentant que la faiblesse de sa poitrine ne lui permettrait pas de se livrer impunément à la prédication.

Bourguet avait épousé, en 1702, à Neuchâtel où il se fixa dès lors, Susanne *Jourdan*, fille de Claude *Jourdan* de Marvejols, réfugié dans cette ville. Il resta veuf en 1738, avec quatre enfants, dont une fille seule lui survécut. On a de lui :

I. *Dissertation sur les pierres figurées*, 1715. — Il y combat l'opinion du docteur Lang de Lucerne.

II. *Lettres philosophiques sur la formation des sels et des crysteaux, et sur la génération et le méchanisme organique des plantes et des animaux, à l'occasion de la pierre bélemnite et de la pierre lenticulaire, avec un mémoire sur la théorie de la terre*; Amst., 1727 selon Quérard, 1729 selon les autres biographes; 2e édition, 1762, in-12. — L'auteur prévient que ce petit livre, qui renferme seulement quatre lettres, est la préface et le résumé d'un travail plus considérable qu'il se proposait de publier. Il y discute en dialecticien habile et en métaphysicien profond les systèmes philosophiques de Burnet, de Whiston, de Woodwart, sur la matière, la formation et la génération des êtres, et il fait voir que la pression infinie de l'éther de Malebranche, les mouvements conspirants de Leibnitz, l'attraction de Newton sont la même chose sous des noms différents. On trouve énoncées dans ce petit livre une foule de vérités essentielles dont la découverte a été attribuée à d'autres savants, quoiqu'ils n'eussent eu d'autre mérite que de les avoir réduites en système; mais à côté des principes les plus sains se rencontrent aussi bien des hypothèses hasardées. Le mémoire sur la théorie de la terre est surtout remarquable; il assigne à Bourguet une place parmi les créateurs de la géologie scientifique.

III. *Traité des pétrifications*; Paris, 1742, in-4°, avec 60 planches contenant 441 fig.; 2e édit., Paris, 1778, in-8°. — Recueil de différents mémoires adressés à plusieurs savants. Le 1er, dédié à

Réaumur, est un discours sur la nature des pierres, qui, selon l'auteur, proviennent pour la plupart soit de la formation primitive du globe, soit du changement qui s'y opéra à la suite du déluge. Le 2e est une lettre écrite à *Jalabert* de Genève. Bourguet y confirme l'hypothèse que les pétrifications sont des corps réellement produits dans la mer et répandus par le déluge sur la surface comme dans le sein de la terre. Le 3e est adressé à quatre pasteurs du comté de Neuchâtel. L'auteur combat l'hypothèse de Newton que l'eau se convertit en terre et augmente ainsi le volume du globe. Le 5e, dédié à Garcin, docteur en médecine, traite de la pétrification des petits crabes de mer et des poissons. Le 6e sert, pour ainsi dire, d'introduction au 7e, qui ne consiste qu'en un extrait d'une lettre de Tentzelius à Magliabechi au sujet d'un squelette d'éléphant découvert à Tonnen près d'Erfurt. Le 8e enfin est une lettre écrite à M. de Mairan sur l'origine des silex, dont l'auteur donne une description et une classification. La seconde partie contient une classification nouvelle des fossiles proprement dits. Viennent ensuite trois index : l'un donne l'explication des planches; l'autre indique les lieux où se trouvent des pétrifications; le troisième signale les auteurs qui ont écrit sur cette matière.

IV. *Opuscules mathématiques, contenant de nouvelles théories pour la résolution des équations de deux, trois et quatre degrés;* Leyde, 1794, in-8o. — Aucun biographe de Bourguet ne fait mention de cet ouvrage, indiqué par Quérard.

Les autres écrits de Bourguet sont disséminés dans la Tempe helvetica, le Journal helvétique, le *Mercure suisse* et dans la *Bibliothèque italique* dont il fut le principal rédacteur (Gen., 1728-1734, 16 vol. in-8o). Nous citerons les principaux. Dans la Tempe helvetica (T. I, sect. II), on remarque une dissert. *De fatis philosophiæ*, discours prononcé lorsqu'il prit possession de sa chaire à Neuchâtel; — dans le *Journal helvétique*, une *Lettre au P. Bouvet, missionnaire à Pecking, sur le système de Fohi* (1734); une *Relation des progrès du christianisme dans les Indes* (1734); une *Relation de la colonie de Herrenhout* (1735); des *Lettres sur la pétrification des petits crabes de mer de la côte de Coromandel* (1740); des *Lettres sur la conversion des Juifs* (1736, 1740) et *sur les missions protestantes de Tranquebar et de Madras* (1740); une *Lettre sur la conversion des églises du comté de Northampon dans la Nouvelle-Angleterre* (1740). Ces opuscules donnent l'idée la plus avantageuse de la sagacité, de l'érudition, de l'esprit philosophique de Bourguet; ils prouvent encore combien il s'intéressait à la prospérité de l'Église dont il était membre. Il était très religieux, en effet, nous l'avons déjà dit; il avait surtout un respect extrême pour la Bible, respect qui l'entraîna non seulement à contester la chronologie des Chinois dans une *Lettre à M. Hottinger sur l'histoire de la Chine* (avril 1734), mais à soutenir, dans une *Lettre sur la jonction de l'Amérique avec l'Asie* (1735 et 1736) que l'ancien et le nouveau monde sont réunis par un isthme. Le sentiment religieux, qui lui a valu le surnom de philosophe chrétien, respire dans toutes ses productions, dans ses *Quatre Lettres sur la philosophie de Leibnitz* (1738), comme dans sa *Lettre à Roques* (1739) servant de réponse aux quatre lettres précédentes, dans sa *Lettre sur les idées innées et leur développement* (1740), comme dans son *Discours sur les phénomènes que les Anciens regardaient comme miraculeux.*

C'est principalement dans la Bibl. italique qu'il a publié les résultats de ses recherches archéologiques. Nous signalerons principalement la *Lettre sur deux prétendues inscriptions étrusques*, les *Litanies pélasgues des anciens habitants de l'Italie* et la *Lettre sur l'alphabet étrusque.*

On trouve dans la trad. faite par *Barbeyrac*, son ami, du traité des Devoirs de l'homme et du citoyen, édit. de 1718, les *Réponses* de Bourguet à quelques objections de Leibnitz contre l'ouvrage de Puffendorf.

Bourguet a laissé aussi une volumineuse correspondance avec les hommes les plus célèbres de l'Europe littéraire, voire même avec les archéologues et les missionnaires de Batavia et du Malabar

(mss de Lausanne). Une partie des lettres qu'il adressa à Gilbert *Cuper* pendant son séjour à Venise ont été publiées par Menckenius d'après le ms original de la biblioth. wallonne de Leyde. Voy. aussi notre t. I, col. 7. — Enfin, on sait qu'il avait conçu le plan d'une *Histoire critique de l'origine des lettres ;* mais il renonça à cet ouvrage, lorsque parut la Paléographie grecque de Montfaucon. Le plan seul en a été publié dans l'Histoire de la république des lettres.

Rien ne nous apprend si un *Bourguet*, qui remplissait en 1719, à Berlin, les fonctions de conseiller à la justice supérieure française, appartenait à cette famille languedocienne.

1. BOURGUIGNON et Bourguigneau, familles protestantes, principalement de l'Orléanais. — « Gilles Bourguigneau, tisseran de draps du pays de Vendoimoys », reçu habitant de Genève, 31 août 1550. — Claude Bourguignon serviteur d'un marchand de soie à Orléans et Guillaume Bourguignon sergent royal à Bourges, tués à la saint Barthélemy (*Crespin*). — (Jean), de Vernoux en Vivarais, assisté à Genève d'un viatique pour Berlin, 1697. — (La veuve de Jacques) passementier à Guize, réfugiée à Cologne avec 4 enfants et un apprenti, 1698.

2. BOURGUIGNON (Laurent) natif d'Orléans [Haag II, 486] avait fait ses études théologiques à Genève où il est inscrit (Laurentius Burgundus aurelianus) en 1563. Il fut choisi pour ministre d'Odet *de Chastillon* en 1568 et devint ensuite pasteur de Mer, 1601-17. Il présida, 12 septemb. 1601, le synode de Chastillon sur Loire et mourut en 1620. — Son fils, Daniel, est inscrit en cette même année 1605 (D. Burgundius aurelianensis) comme étudiant à Genève; mais on n'avait pas attendu qu'il eût été s'instruire dans ce grand séminaire pour lui confier charge d'âmes, car il dit en tête de sa *Déclaration*, imprimée en 1617 : « Il y a près de 14 ans que j'ai exercé la charge de ministre ou pasteur, tantôt ès villes de Gien et Jargeau, tantost ès maisons particulières de Mgr le duc de Sully et de M. le m^is de Clairmont d'Amboise. » Il continue : « Or depuis six ou sept ans spécialement, le Seigneur qui daignoit avoir soin de mon âme m'a donné de bons sentimens et mouvemens... Plusieurs sçavent comment, enveloppé du brouillard de l'erreur je m'efforçois par mon zèle indiscret d'enlacer les autres : aussi quelle réputation, rang et auctorité ont acquis et tenu mon père et messire *du Moulin*, mon oncle et cousin, et autres mes plus proches entre ceux de la Religion prétendue réformée. C'est pourquoy j'ay très souvent débatu avec moy mesme,... vaincu finalement par l'assistance de mon Créateur, et pris résolution d'abandonner le monde et ses convoytises, etc. » Il rentra donc dans le catholicisme, fut marqué dans le rôle des apostats par le 23^e synode national, oct. 1620, et n'eut pas la conscience tranquille sur sa conversion si l'on en juge par la quantité et la violence de tout ce qu'elle lui fit écrire; savoir :

I. *Déclaration du s^r Bourguignon cydevant ministre de la R. P. R. sur le sujet de sa conversion à la foy catholique, apostolique et romaine*, et sa réception en la Saincte Eglise par Mgr le rev. Evesque de Paris, le jour et solemnité de la conversion de S. Augustin, avec 45 briefves propositions descouvrantes partie des abuz, faussetez, contradictions et malignitez de la doctrine huguenote par ses propres maximes; Paris, R. Giffard, 1617, 56 p. in-8.

II. *Rencontre et conférence verbale entre le sieur Bourguignon, cy-devant ministre des églises prétendues réformez, et le sieur Du Moulin, ministre à Charenton*, avec plusieurs propositions ou questions sur ce sujet, vérifiantes succinctement que par les maximes et conséquences de la doctrine Huguenote on vient insensiblement petit a petit a déshonorer N. S. Jesus-Christ, la saincte vierge Marie sa mère, les apostres... ne croyant ou adorant que sa propre et seule phantasie, on tombe malheureusement en Irréligion; Paris, R. Giffart 1617, 56 p. in-8.

III. *Le juste et raisonnable desfy du sieur Bourguignon aux ministres de la province où il estoit*, Paris, 1617, in-8. — L'auteur y qualifie la religion protestante de « rapsodie, regraterie, cloa-

que et infâme esgoust des anciennes hérésies anathématisées par les conciles œcuméniques. »

IV. *Response au discours du sieur Jurieu, ministre de Chastillon-sur-Loing, en laquelle sont découvertes les pratiques malicieuses de certains huguenots à l'égard des catholiques convertis*; Paris, 1617, in-8.

V. *Les impiétez et athéismes évidens des hérésiarches huguenots*, 1re partie; Paris, 1617, in-12.

VI. *La cabale des ministres huguenots intendans*; Paris, 1618, in-12.

VII. *Tableaux de la des-obeyssance et rébellion des Hérésiarches ou chefs d'hérésie contre les Empereurs roys et souverains*... par le sieur [Daniel] Bourguignon, maistre des requestes de la Royne. Paris, R. Giffart, 1619; in-8 de 16 et 79 pages. — Ce livret, qui commence par une épitre dédiée au Roy, dans laquelle le nouveau maître des requêtes se montre un serviteur ardent de la royauté, est intéressant par la précision que l'orateur apporte dans les discussions qu'il soulève. Il dresse notamment une liste de propositions condamnables qu'il trouve, dit-il, dans les œuvres de Calvin, Bèze, Mélanchton, Muscule, Bulinger, Gualtherus, Danæus, Bucan, Goulard, Tafin et Merlin, qu'il expose textuellement et qu'il combat.

D'après les listes d'Aymon il faudrait admettre que Bourguignon était encore pasteur à La Celle en 1620; peut-être en portait-il encore le titre sur quelque pièce administrative, mais en réalité cette église était desservie alors (voy. mss S. Germ. fr. 914. 16) par le fidèle pasteur *A. Piat*.

3. BOURGUIGNON (Jacob-Rodolphe), né à Homburg en 1712, professeur de langue française à l'académie noble de Lünebourg, mort le 19 janv. 1792. Selon Meusel, il a trad. de l'allemand en franç. divers ouvrages, entre autres : *Conversion du comte J. F. Struensée, par B. Münter : nouv. édit. corrigée, avec les remarques d'un ami de la vérité*, et *Conversion d'Ewald Brandt, ci-devant comte, par Hee*; Lüneb., 1773, in-8. [Haag II, 487].

BOURJAC, Borjac, de Bourjac, famille d'hommes de loi de Montélimar et de Valence, qu'il faut se garder de confondre [1] avec la noble famille *de Barjac* [I, 829]. Estienne Borjac, Stephanus Borjacii, notaire à Valence, laissa trois fils Félix, Hélie et Pierre, dont l'aîné fut autorisé par décision du gouverneur de la province de Dauphiné en date du 29 juill. 1510 « à expédier et grossoyer les notes de son père », c'est-à-dire à continuer l'étude. Sur un de ses registres (archiv. munic. de Valence) [2], on lit ce rondeau, signé « Bouriac gorgias de court » :

Vive ces gorgias de court
Qui au col portent les couliers,
Non pas ces lourdeaux escoliers
Auxquieulx l'argent souvent escourt [3].
L'un va le pas et l'autre court;
L'autre tient termes singuliers.
Vivent les gorgias de court
Qui au col portent les couliers.
Leur habit est ung peu trop lourt
Pour contrefayre des galliers :
Gens de court sont les vrais piliers
Des dames et dont leur bien sourt.
Vivent les gorgias [4].

Le notaire admis dans sa confrérie en 1510 et qui versifiait si aisément ne peut-être le même Félix Bourjac, sieur de Touranne, signalé en 1551 et 1552, comme l'un des chefs de la Réforme dans le Valentinois, et qui en était alors l'un des premiers magistrats. Ce dernier est probablement le fils ou le neveu du notaire.

On possède en effet une lettre écrite le 27 septemb. 1551 par M. de Maugiron, lieutenant général du gouvernement de Valentinois, au duc de Guise gouverneur en titre de la province et dans laquelle il se plaint vivement de notre Bourjac. Voici les faits intéressants qu'il raconte. Un ancien cordelier nommé Nicolas *Marin*, « vrai hérétique », avait obtenu l'autorisation de prêcher dans la ville de Montélimar. On ne l'eut pas plutôt entendu que ses doctrines lui firent interdire la prédication par l'évêque de Valence qui, de plus, mit le sénéchal de Valentinois en demeure de procéder criminellement contre ce dangereux prédicateur. Bour-

[1] Voy. Haag I, 249 b.

[2] Nous tenons ces renseignements de l'obligeance de M. Gariel, bibliothéc. de Grenoble.

[3] Excurrit, labitur.

[4] Qui se rengorge, coquet, muguet. Quant à « gallier », c'est vraisemblablement un similaire de galant.

jac obéit, mais en faisant une procédure pour la forme, en laissant frère Marin libre et en forçant les cordeliers de Montélimar à l'héberger gratuitement durant son séjour. Puis il le déclara non coupable et fit défense au procureur d'office de l'évêque d'avoir à s'occuper désormais de cette affaire. L'évêque ayant réclamé auprès du lieutenant-général de la province, celui-ci fit demander à Bourjac un extrait de ses procédures. Il n'eut pas de réponse. Il envoya alors à Bourjac un messager chargé expressément de lui rapporter ces documents. Bourjac saisit le messager, le garda douze jours en prison sous un prétexte quelconque et profita de ce délai pour donner au frère Marin le temps de s'enfuir et de se mettre en sûreté. Maugiron donne tous ces détails dans sa lettre au duc de Guise, avec une colère qui se comprend, en demandant la révocation immédiate du sénéchal. Nous ne savons par quelle influence il ne l'obtint cependant pas.

Ce sont les historiens Regnier de la Planche et Chorier qui racontent qu'en 1560, par suite de la connivence de l'évêque de Valence, Jean de Monluc, et de Félix de Bourjac sénéchal de Valentinois, l'audace des réformés de ce pays s'accrut au point qu'ils osèrent, au nombre de plus de 5,000 personnes, célébrer publiquement la Cène, le jour de Pâques, dans l'église des Cordeliers de Valence [II, 249 b]. Ce triomphe dura peu. Maugiron, toujours lieutenant du roi et agent des Guises, se rendit maître de la ville par d'artificieuses promesses et, les huguenots une fois désarmés, il oublia ses serments, jeta les plus récalcitrants en prison et pilla tout le monde. Il obtint de même, par de belles paroles, la soumission de Montélimar qu'il traita pis encore que ceux de Valence. « Il saccagea les meilleures maisons, sans oublier celle du sénéchal, sur lequel il avoit une dent de laict, rançonnant jusqu'à ses servantes. Puis estant bien gousse [?], il se moqua des huguenots qui estoyent si crédules, et disoit qu'il ne leur falloyt tenir ni foy ni promesse » (R. de la Planche).

Au mois de juin 1562, lorsque le baron des Adrets se fut emparé de Lyon et qu'il voulut y installer un gouverneur huguenot dont la capacité et la fidélité fussent également certaines, son choix se porta sur Bourjac (voy. ci-dessus t. II, col. 102) ; mais celui-ci ne garda guère des fonctions trop lourdes, en pareil temps, pour un simple légiste. C'était pourtant, on vient de le voir, un homme énergique et il honora son administration en publiant, cette même année 1562, le chaleureux appel qui porte l'intitulé suivant :

*Ordonnances sur le resglement, forme et gouvernement que doivent tenir les soldats et gens de guerre des bendes Chrestiennes* : extraites et recueillies des Edictz et ordonn. du Roy : par Monsieur Félix Bouriac conseiller du Roy, Seneschal ès provinces de Valentinois et Dioys, maistre des requestes ordinaire de la Royne de Navarre. Avec une Epistre dud. sieur Seneschal aux capitaines et soldats de la Religion reformée, et certaines annotations aux dites ordonnances. A Lyon ; 1562 ; douze feuillets in-12 non paginés.

Ce n'est ni un règlement ni une ordonnance, mais un simple commentaire sur quelques ordonnances royales relatives à la discipline militaire, principalement sur celles qui avaient été rendues le 23 oct. 1553 sous l'influence de Coligny, et que l'auteur adopte, avec un redoublement de sévérité mêlé d'enthousiasme religieux, à la levée de boucliers faite en 1562 par les huguenots de France, pour la tenue de leur armée. Il l'explique lui-même, à la fin de son Epitre aux capitaines et aux soldats, en disant :

..Je me suis advisé de recueillir plusieurs loix et ordonnances militaires qui ont esté faites par les feuz Roys nos princes et les vous proposer en ceste feuille de papier : les quelles, comme je croy, vous aurez en tout honneur reverence et observation pour estre procédées du Roy nostre naturel prince et commandées par son authorité, et d'autant plus agréables qu'elles ont été dictées, et rédigées par escrit, par ce grand et fidèle serviteur de Dieu, du Roy et de la couronne de France, monseigneur l'Admiral, lorsqu'il estoit Colonel général des vieilles bandes Françoises au pays de Boulognois ; entre les quelles il introduisit le saint ordre, police et discipline militaire qui despuis a du estre

**continué en France, aus quelles je n'ay rien adjousté si non certaines petites annotations qui me semblent convenir au temps présent. Et sur ce, mes frères et amis, je vous supplye de prendre ce mien petit labeur à bonne part comme je l'ay fait à bonne fin.**

Des ordonnances calquées sur ce type, remontant au sévère Coligny, furent édictées de suite et souvent renouvelées depuis pour les troupes protestantes; elles furent quelquefois appliquées (voy. t. II, col. 1048), mais des prescriptions bibliques défendant aux soldats de jurer, de jouer, de marauder, étaient faites pour des anges peut-être, non pour des hommes.

BOURLET (Etienne) couturier à Beuvry en Artois, martyr, 1534. — David *Bourlay* ou *Bourlé*, d'Uzès, 28 ans, assisté à Londres « allant à la campagne pour apprendre la langue anglaise », 1706.

BOURNAT (Pierre), ministre dauphinois, à Clelles, 1652; Vesc, 1657-60; Crupies, 1664; Château Dauphin, 1669; Arvieux, 1684; Marignan, 1685. — « MM. les ministres *Bournat* et *Bourzet* (du Dauphiné) sont assistés d'un écu blanc chacun pour s'en retourner en Suisse, 1685 ». — Bournat, « ministre du Dauphiné, fort vieux, malade et nécessiteux », assisté à Lausanne 1688; *id.* 1689; « on lui représente qu'ayant 6 écus de pension [annuelle] pour lui et sa femme, il doit être content, que l'on ne peut pas lui accorder de faveur; qu'il se compare avec M. Alméras; on secourera sa nièce malade, 8 sols par semaine; mort à la date du 20 nov. 1691 » (Bourse franç. de Lausanne). — (Pierre) ministre du Château Queiras, fugitif avec Susanne *Humbert* sa femme et avec ses fils David et Pierre. — David *Bournas*, de Marignac en Dauphiné, réfugié en Prusse, 1698.

Bournezeau, voy. Fouquet, La Chaussée, Rouault.

Bourniquel, voy. Comminges.

BOURNONVILLE (Jean de) religieux, prédicateur de la Réforme à Bourges, 1556. — (La veuve de Daniel) serrurier de Vitry, réfugiée à Berlin avec sa fille, couturière, et deux apprentis, 1698.

BOURNOUE, ministre à Vallérargues, 1573.

BOURQUEVILLE. Inhumation au cimetière des SS. Pères à Paris, 9 janv. 1653, de Bernardin, 5 ans, fils de Bernardin de Bourqueville baron de Clinchamp et de feue Débora *Chupin*.

BOURRÉE (Jacob), ministre à Châtillon-sur-Seine, 1664-65.

Bourry, capitaine; voy. Du Bec-Crespin.

BOURSEAU, Boursault, Boursaut (Daniel) pasteur de Fécamp [VI 544 b] réfugié en Hollande à la Révocation, 1686. — Famille Boursaut à Niort, à la même époque. — Jean fils de Jean *Boursaud*, marinier et de Fr. *Barraud* sa femme, de la paroisse de S. Palais de Royan, baptisé par le ministre *Durand*, au château de Douhet, fév. 1684. — Jérôme *Boursot*, « corroyeur de Poitiers », avec sa femme et six enfants, assisté à Genève, 1691; reçoit un viatique pour l'Irlande; mais en 1696, la femme est encore assistée à Genève, et veuve. — (Madelaine, fille de Jérôme) et sa mère reçoivent encore plusieurs assistances en 1709 et un viatique pour l'Allemagne. — Jean *Boursaux*, de Saintonge, cuisinier, réfugié à Cologne, 1698.

BOURSET (Daniel), alias *Brousset*, ministre de Baix, 1637; de S. Jean de Marvejols, 1646-52; Novacelle, 1656-66; Codognan, 1666-69; Souvignargues, 1669-70; La Bastie de Virac, 1670. Il fut emprisonné avec le sieur *Jossaud*, ancien de son église, 1647; le consistoire de Nîmes s'entremet pour leur délivrance. — (Etienne) étudiant à Genève (Steph. Boursetus valclusonensis), 1671. — (Michel), ministre d'Usseau, 1660; de Pragela, 1662; prend part au syn. des Cévennes, 1673. « M. Bourset ci-devant ministre au Pragelas, aveugle, assisté par MM. de Berne », et aussi par la Bourse françoise de Genève, 1691. — La veuve d'un sieur Bourset, du Dauphiné, réfugiée avec sa famille (5 pers.) à Berlin, 1700. — Gonette *Boursète*, massacrée à Gordes en Provence, 1562.

1. BOURSIQUOT et Bourciquault, protestant de Nantes, chez qui se tient une assemblée le 21 mars 1568.

2. BOURSICOT, Boursiquot, famille saintongeoise, établie à Saintes et à

Pons; elle remontait à Mathurin Boursicot, avocat au siège présidial de Saintes et maire de cette ville en 1545, à Mathieu échevin de la même ville en 1570, et à Pierre échevin et procureur de la commune en 1573. Elle s'y perpétua dans les fonctions municipales et judiciaires, pendant tout le cours du XVII^e siècle. — Aron Boursiquotus taliaburgensis, étudiant à Genève, 1664. — Le 22 fév. 1675, Moïse *Bregeon* sieur du Brisard, épouse Suzanne, fille de noble homme Aron Boursiquot sieur de Charmeloil et de Suzanne *Guillot*, de l'avis de ses frères Paul, Jean et Isaac Bregeon et de ses beaux-frères Pierre *Fontaine* ministre de l'église de Vaux, et Isaac *Magnac* docteur en médecine.— Aaron Boursiquot, pasteur consacré après la Révocation, et réfugié à Londres, 1702.

3. BOURSIQUOT (David), docteur en médecine, était diacre de l'église réformée de Pons, qui le choisit le 12 juin 1678 [VIII, 332 a] pour l'un des députés qu'elle chargeait de porter à la cour ses doléances contre les persécutions qu'elle endurait. Il devait en outre faire des démarches en faveur du pasteur *Prioleau*. Le 13 septembre 1682, il fut aussi élu dans une assemblée de chefs de famille de cette église pour tenir prêts, avec quelques-uns de ses collègues, les titres concernant l'exercice de leur culte.

4. Deux demoiselles de ce nom et de cette famille, Anne-Elisabeth et Elisabeth Boursiquot, sa sœur, se sauvèrent en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes. Elles y furent aidées par Jacques *Fontaine*, fils du pasteur de Royan, qui devait épouser l'une d'elles, Anne-Elisabeth. Ils partirent de la Tremblade, le 30 nov. 1685, au nombre de douze personnes, la nuit, dans une petite chaloupe, pour joindre un navire anglais qui devait les conduire en Angleterre. Après bien des fatigues et des dangers, ils parvinrent enfin, le 5 décembre, à Barnstaple, dont les habitants les accueillirent dans leurs maisons avec une grande bonté. Mais là de nouvelles vicissitudes attendaient Anne-Elisabeth, la pauvre fiancée. Une demoiselle anglaise s'éprit de Fontaine, et voulut le lui enlever au moyen d'un échange, qui aurait consisté à donner son propre frère à la place du fiancé, et à garder le fiancé pour elle. Elle alléguait pour motif qu'elle et son frère étaient riches, tandis que les réfugiés étaient dénués de tout. Elle se flattait que son projet ferait le bonheur de tous; mais ni l'un ni l'autre des fiancés n'y voulut consentir. Leur mariage fut célébré dans l'église de Barnstaple, le 8 février 1686. Il se trouva dans cette circonstance qu'en agissant comme il le fit, Fontaine n'avait pas seulement accompli son devoir, mais qu'il avait fait le meilleur choix. Il rend dans ses mémoires ce témoignage à sa femme, qu'elle a toujours été pour lui, dans leur vie si remplie d'agitations et de troubles, une compagne courageuse, un excellent conseiller et un aide véritable. (Vaurigaud).

BOURSIER, capitaine, lieutenant des gardes du prince de Condé, 1585. — (....) député d'Uzès au synode de Montpellier, 1654. — *De Boursie*, capitaine, 1592 [VI 389 a].

BOURSIN (Louis), à Paris, 1685 [II 210 b note]. — (Marie-Magdelaine) emprisonnée à la Bastille, 1685. — (Edme), orfèvre à Paris, et Rachel sa femme, assistés à Londres, 1703-06. — (Magdeleine, id. 1710).

BOURZÈS. Le 3 juin 1562 se présentèrent devant le juge de la ville de Milhau : Durand *de Bourzès* sieur de La Roubière, Arnaud *Artis* (voy. t. I, col. 406), Jacques *Cabanel* marchands et Laurent *Reynès* apothicaire, consuls de l'année; Jean *Maurin* bachelier en droit, Benoît *Ferragut* apothicaire, Germain *Labroa* chirurgien, *Guiraud*, Louis *Mouton*, Pierre *Fugin*, Adonis *Lubac* conseillers; accompagnés d'environ 800 habitants de Milhau ; — pour demander l'usage de deux églises de la ville vu que les prêtres et les moines « auroient renoncé à la messe, déclarant » vouloir vivre dores en avant selon la » règle de l'Évangile, » en sorte que depuis 18 mois il ne s'était pas dit de messe à Milhau. Après enquête le fait fut vérifié. Pas un seul habitant ne demande à ce moment le rétablissement de la messe (Tt 236).

BOURZOLLES (...seigneur de), marquis de Carlus, Guyenne. — L'histoire

signale deux capitaines de Bourzolles, l'un au temps de la guerre des amoureux, 1580 [IX 522 b], l'autre en 1617 [IX 452 a]. — Grégoire *de Bourzol* sieur de La Bastide gouverneur de Gignac, 1613. — Un Armand *de Bourzoles de Caumont* « de l'une des plus illustres familles du Périgord » abjure entre les mains de l'évêque de Sarlat, 13 juin 1669 (Gazette de France). Cependant la famille maintenait son droit d'exercice de la religion réformée dans son château de Berbières, généralité de Bordeaux, en 1682 (Tr 287). Ordre du Roi au comte de Bourzolles de Carlus de conférer sur la religion avec l'archevêq. de Paris, 1er mars 1686 (E 3372) [1].

BOUSAL (David), de Languedoc, manufacturier en bas, sa femme, un cousin, trois compagnons et une servante, réfugiés à Magdebourg, 1698.

BOUSIGE (Jean) faiseur de bas à St. Ambroix, réfugié en Prusse, 1700. — (Simon) réf. à Londres, 1710. — Pierre *Bousigue*, des Cévennes, *id.* 1705. — Suzanne *Bousiges*, 35 ans, veuve de Pierre *Bourette*, de Nimes, mise à la tour de Constance, 1739; libérée en 1768.

BOUSNIER, ministre à Figeac, 1562-1567 (*Bull.* IX 295).

1. BOUSQUET, capitaine huguenot, natif de Mazamet [Haag II, 487]. En 1562, Bousquet prit part à l'entreprise des protestants sur Toulouse; il y fut gravement blessé. Peut-être est-ce à cette circonstance qu'il faut attribuer le silence gardé par l'histoire sur son compte pendant douze ans. Nous ne le retrouvons qu'en 1574, où il fit une entreprise sur La Bruguère; mais elle échoua, et il fut contraint de rentrer dans Mazamet. Peu de temps après, il répara cet échec en emportant d'assaut La Peyre dont, par représailles, il fit passer la garnison au fil de l'épée. Une seconde tentative pour s'emparer de La Bruguière eut aussi peu de succès que la première; gravement blessé à la tête, il fut reporté à Mazamet par ses soldats. Les catholiques de La Bruguière se vengèrent de la terreur qu'ils avaient éprouvée par d'horribles cruautés, exercées sur tous ceux qu'ils soupçonnèrent d'avoir favorisé les projets de Bousquet. « Parmi ces victimes des fureurs religieuses, dit Marturé, on vit avec autant d'admiration que d'effroi un des condamnés, Bernard *Bousquet de Montlaur*, déployer dans les horreurs du supplice le plus cruel cette force d'âme qui ne se révèle souvent dans les hommes qu'à leur instant suprême. La sentence prononcée contre lui le condamna à être écartelé vivant; mais avant que de sentir ses membres déchirés, son âme devait l'être par un supplice non moins affreux que le supplice qui lui était réservé. Son fils, condamné comme lui, devait expirer sous ses yeux. C'est à cette épreuve que l'on mit la constance d'un père, qui proclamait son innocence dans ces horribles instants, et qui soutint, sans crainte comme sans faiblesse, toutes les épreuves que l'humanité peut subir [1].

Pendant plusieurs années, Bousquet disparait de nouveau de la scène de nos guerres civiles. Nous ne le retrouvons qu'en 1586, marchant avec *Bessières*, *La Fenasse* et d'autres chefs huguenots, au secours de Montesquieu. Dans le mois de septembre de la même année, il suivit *Montgommery* au siége du château de Rassisse, qui fut promptement emporté, et il fut envoyé au secours de Milhau, menacé par les catholiques. Le mois suivant, placé sous les ordres de *La Vacaresse*, il occupa Villefranche. En novembre, il emporta le fort du Fraisse; en un mot, il prit une part glorieuse à toutes les expéditions qui signalèrent la campagne aux environs de Castres. Il remplissait les fonctions de Consul, lorsqu'il fut tué au combat de La Cieutat, en 1587.

2. Cette date ne permet pas de le confondre avec Mariet *de Bousquet*, seigneur de Verlhac, fils de Guillaume de Bousquet et d'Armande *de Durfort*. Ce der-

1 E 3372 était la cote vue par MM. Haag, aux archives nationales, du registre des secrétaires du Conseil du Roi pour l'année 1686. Aujourd'hui il se trouve coté O 130. Peut-être est-il permis de se plaindre de ces changements continuels opérés dans nos dépôts publics.

1 *Armes* de Bousquet de Montlaur : d'or à la croix vidée de gueules. A quoi François Bousquet ou du Bousquet de Montlaur aurait obtenu, 16 avril 1624, la permission d'ajouter un chef d'azur à 7 fleurs de lis d'argent, 4 et 3, comme héritier de Gabriel Luets marquis des Iles d'Hières (L. de La Roque, armorial du Languedoc, 1860).

nier, qui professa aussi la religion réformée, épousa, en 1588, Françoise *d'Aure de Grimoard*, dame de Villebrunier. Les Jugemens de la Noblesse du Languedoc lui donnent six enfants qu'ils nomment JONATHAN baron de Verlhac, JACQUES, DAVID seigneur de Vueilles ou Veilles, CHARLES sieur Du Pont, JOSUÉ et ISABEAU.

Mariet de Bousquet prit les armes dès la première guerre de religion. En 1562, il était au nombre des auxiliaires que Montauban envoya aux protestants de Toulouse. Fatigué des inconcevables lenteurs du vicomte d'*Arpajon* (voy. I, col. 383), il le quitta, et fut fait prisonnier par les catholiques. Cependant il recouvra bientôt la liberté sous la condition qu'il ne porterait plus les armes durant toute la campagne.

Verlhac tint religieusement sa parole; mais lorsqu'une nouvelle guerre éclata, il courut avec empressement se joindre à ses coreligionnaires. En 1569, à la tête d'un corps de Montalbanais, il alla inquiéter le couvent de St-Roch aux portes même de Toulouse. Échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, il chercha un refuge dans les murs de Montauban, et communiquant son indignation aux habitants, il les décida à se défendre avec l'énergie du désespoir. Élu gouverneur, le 6 octobre, sous l'autorité des consuls, il prit toutes les dispositions nécessaires pour mettre la ville sur le meilleur pied de défense possible. Activement secondé par les quatre capitaines *Portus*, *Barriton*, *Petit* et *Ravaille*, il fit réparer les fortifications, remplit les magasins de vivres et mit Montauban en état de repousser avec succès les attaques de l'amiral de Villars, s'il avait osé l'assiéger. En 1573, comme commandant du Quercy, il assista à l'assemblée de Montauban où furent formulées les conditions auxquelles les protestants consentiraient à déposer les armes. Au mois d'août 1574, il assista également à l'assemblée de Milhau, et par sa bravoure, il contribua beaucoup à la réussite de l'entreprise sur Castres.

Son fils aîné, Jonathan, marcha dignement sur ses traces. Il servit avec distinction sous *Rohan* et fut tué à Caussade (voy. I, 725). De son mariage avec Jeanne *de Loubens-Verdale*, nièce de Hugues de Loubens-Verdale, cardinal et grand-maître de Malte, naquit un fils nommé JONATHAN, comme son père, lequel, sans se laisser influencer par l'exemple de son oncle David, persista dans la profession de la religion réformée. Ce David, qui avait épousé Gabrielle *Castanier*, et en secondes noces, en 1608, Anne *de Malras*, dont il avait deux fils, JEAN sieur de Beauvais, et JEAN-GUI sieur de Veilles, avait d'abord montré beaucoup de zèle pour la cause. La province du haut Languedoc l'avait nommé son représentant à l'assemblée politique de La Rochelle, en 1620, à la place du comte d'*Orval*, à peu près dans le même temps que celle du bas Languedoc députait son frère Charles au synode national d'Alais; et il avait été honoré par cette assemblée d'une marque de confiance, celle d'être choisi pour travailler à l'organisation générale. Néanmoins, à peine de retour dans le Languedoc, il s'était laissé gagner par les promesses du duc de Vendôme. « Le sieur de Veilles, lit-on dans les Mémoires de La Force, sous la date de 1621, qui avoit un régiment et eut toujours commandement sur les soldats de la ville, eut si grande jalousie de *Bourgfranc*, et tel mécontentement, qu'il quitta et se retira chez lui; parmi cela on découvrit que ledit Veilles avoit été pratiqué par ceux du roi. » Il avait promis de livrer Montauban, ainsi que son brave défenseur *Montbrun*. Mais la mort ne lui laissa pas le temps d'accomplir cette trahison. Ayant rencontré quelques soldats protestants qui conduisaient à Montauban un convoi de blé, il les chargea et fut tué sur la place, en 1623. — On ne connaît aucune circonstance de la vie de Jonathan II, baron de Verlhac. On sait seulement qu'il épousa, en 1620, Catherine *Viçose*, qui le rendit père de JACQUES, baron de Verlhac, marié, en 1651, à Louise *de Bar*; de JEAN et de HENRI sieur de Villebrunier. Le sort de ces deux derniers est inconnu; mais leur frère aîné a laissé un nom honoré par sa courageuse persévérance dans la profession de la religion protestante. Ar-

rêté avec sa femme, en 1685, ils furent l'un et l'autre, après une détention de plusieurs mois, embarqués et transportés en Amérique. Comme, par un raffinement de cruauté, on les avait mis chacun sur un navire différent, le baron de Verlhac ignora longtemps que sa digne épouse avait péri sur mer. Arrivé à La Martinique, il trouva heureusement dans le gouverneur un homme qui s'intéressa à son infortune et lui obtint la permission de revenir en France. Ses biens même lui furent rendus.

3. MM. Haag ont saisi et fixé dans les deux articles qu'on vient de lire les traits que l'histoire leur a fournis sur deux familles du nom de Bousquet, l'une de Mazamet, l'autre de Montauban. Il y a beaucoup d'autres familles ou branches protestantes du même nom dont les érudits languedociens les plus expérimentés[1] ne peuvent que marquer çà et là les traces légères et confuses qu'elles ont laissées, sans pouvoir en former le tableau précis et complet.

A S. Laurent-le-Minier : — Pierre Bousquet marchand à S. Laurent, testa le 21 fév. 1581 ; il avait épousé Catherine, fille de nob. André de la Cour et de Jehanne de Mandajors. Témoin de ce mariage : Anthoine Bousquet, vraisemblablement son frère, vivant en 1580, habitant de Montpellier en 1601, témoin en 1614 du mariage de Jehanne de la Cour. A l'époque de la Révocation le principal représentant de cette famille était Jacob Bousquet, sieur du Broulhet, viguier de S. Laurent-le-Minier en 1642 et 1674. Peut-être faut-il y rattacher aussi André Bousquet, des Cévennes, galérien pour cause de religion en 1696.

A Ganges : — Nobles de Bousquet s^rs des Prats, 1581 ; (Louis) s^r de Puechjustus ; (Henri) s^r des Prats en 1665. Nous ne sommes pas assurés qu'ils fussent protestants ; cependant la probabilité en est grande, car informations furent faites, en 1690, contre Bousquet, de Ganges, pour avoir dit que le Roi avait permis, par une déclaration, aux nouveaux convertis de chanter les psaumes dans leurs maisons.

A Valleraugue : — Alix de Bousquet, femme de Jean d'Espéries, 1620 ; — (Jean de) s^r de Puechredon, 1627 ; — (Louis de) s^r de Puechredon, 1669 ; fait enregistrer, 1690, ses = *Armes* : de gueule au chevron d'or chargé d'un arbre de sinople et de deux lions affrontés de gueule. — (Anthoinette de) femme en 1700 de François *Carle*, notaire royal de Valleraugue ; la famille Carle était certainement protestante.

A S. Hippolyte du Port : — Famille de Bousquet existant de nos jours et dont tous les membres professent la religion réformée. = *Armes* : d'argent au bosquet de sinople à senestre et un paon au naturel à dextre, sur une terrasse de sinople, avec un chef d'azur à 3 étoiles d'or.

Louis de Bousquet écuyer, conseiller à la cour des comptes de Montpellier, habitant S. Hippolyte, époux de Marie-Pauline fille de David Martin (de Bordeaux), et de Constance de Poyen, mourut en fév. 1778. Il laissa six enfants : Louis qui suit ; Jean-Pierre *id.* ; Antoine *id.* ; Paulin, non marié, dit le chevalier de Poyen, de la 1^re compagnie des mousquetaires du roi ; Louise-Constance, mariée à Jacques Durand de la Roque, lieuten. col. du génie ; Marie-Françoise. — Louis de Bousquet seig. de Figaret et de Ribière, successeur aux fonctions de son père, épousa, 1775, Marguerite Mourgue de Croix-haute dont il eut : Louis-Amédée-Paulin qui épousa Caroline Planchon et mourut sans postérité ; et trois filles dont la deuxième Jeanne-Pauline-M.-Marg. épousa Jean Lassagne de la Combe de Mandiargues et mourut en 1854 ; et la dernière, Louise-Marg.-Julie, morte en 1864, avait épousé, 1805, Louis-Fr.-Paulin de la Pierre de la Valette. Les familles *de Mandiargues* et *de La Pierre* ont encore des représentants et sont protestantes. — Jean-Pierre, écuyer, sg^r de Florian, épousa, 1775, Louise Bresson dont il eut 6 enfants. — Antoine, frère du précédent, né le 10 janv. 1741, officier au régiment le Royal-Comtois, épousa Victoire de La Combe qui lui donna plusieurs enfants dont

[1] Nous devons les renseignements contenus dans cet article, sous le n° 3, à M. Cazalis.

l'aîné Alphonse, officier d'artillerie, plusieurs fois député du Gard, épousa sa cousine Ernestine de La Combe de Mandiargues et mourut en 1855, laissant deux fils : Jules, marié à sa cousine Caroline Bousquet de Florian dont il a eu plusieurs enfants et Alphonse, avocat, député du Gard.

En Hollande : — On trouve sur les registres de la ville d'Amsterdam à l'époque de la Révocation les noms Jean, Paul et Pierre Bousquet, mais ceux qui les portaient n'ont fait que passer dans cette ville. Il en est autrement du suivant dont la postérité subsiste encore dans son pays d'adoption. = *Armes* : d'argent à un bosquet de sinoples à senestre et un pin naturel à dextre, le tout sur une terrasse de sinople.

Pierre Bousquet, originaire des Cévennes, habitait le bas Languedoc pendant la première moitié du XVII^e siècle. Il fut père de Aron Bousquet, né à Ballerue (peut-être le nom Valleraugue défiguré ?) vers 1654, se réfugia à Amsterdam, s'y établit comme marchand, y reçut le droit de bourgeoisie et y épousa, 1698, une fille de réfugiés : Marie *Deville*, de Haarlem, dont il eut deux filles qui ne se marièrent pas et deux fils : Louis dont la postérité s'éteignit promptement et Jean, 1709-94, courtier juré de la ville d'Amsterdam, marié, 1742, à Marie *Malras* d'une famille languedocienne. De cette union naquit Louis, 1746-81, licencié en droit, époux de Jeanne-Adrienne de Witt (forme néerlandaise de *Le Blanc*, famille réfugiée de Normandie) qui lui donna cinq fils : Jean (1773-1800) et Louis, jumeaux ; Isaac, Pierre-Henry et Jean-Charles, 1782-1828, docteur en droit et en théologie, député à l'assemblée de la République batave, non marié. — Le 3^e de ces cinq fils, Isaac, 1776-1831, docteur en droit, député à l'assemb. de la rép. Batave, secrétaire d'ambassade à Paris, maire de Delft, conseiller de la C^ie des Indes néerlandaises, épousa Jeanne-Franç.-Marianne Monod de Froideville, fille d'Isaac Monod sg^r de Froideville, Balens et autres lieux du pays de Vaud et de L. N. de Fillietaz, d'une famille maintenant éteinte dont le dernier représentant mâle légua son nom à Renier Bousquet ci-après. De ce mariage naquirent : 1° Henri-Adrien ; 2° Renier ; 3° Frédérique-Jeanne-Louise, mariée, 1804, à Guillaume de Vogel ; 4° Caroline-H., 1805, mariée à Pierre *Leclercq*, petit fils de refugiés, Résident (ou préfet) aux Indes Orientales ; 5° Abraham-Marie, Résident aux Indes et commandeur de l'Ordre du Chêne ; 6° Emile-J.-F. et 7° Eugénie-Caroline. — Henri-Adrien, colonel du génie, épousa 1° une d^lle Van Otterbeim dont il eut un fils, officier du génie, mort sous les armes, et un autre, docteur en droit, procureur du roi aux Indes orientales ; 2° Joséphine-Mathilde-Albertine-Silvie Guez du Coudray qui lui donna encore quatre enfants. — Renier, frère d'Henri-Adrien, qui prit, avons nous dit, le nom de Fillietaz-Bousquet, né en 1701 et revenu à La Haye après avoir été gouverneur de l'île de Célèbes, avait épousé Marie Bekking (petite fille par sa mère de Victor de Serrière de Béjournais, réfugié originaire des Cévennes) et il en eut six enfants. Les descendants de ces diverses branches de la famille ont continué et continuent encore soit à exercer le commerce avec les Indes, soit à occuper des fonctions publiques dans les colonies hollandaises ou dans la mère patrie, particulièrement à Nimègue.

4. BOUSQUET (Jean et Henri) quittèrent la France vers 1685. D'après les registres de l'église wallonne de Dalhem au pays d'Outre-Meuse, l'un des deux frères se fixa dans cette ville à la fin du XVII^e siècle, et y établit un moulin d'huile. Il figure ainsi que ses descendants au nombre des Anciens de cette église. Vers 1780 cependant le vol d'une petite fille, baptisée de force dans un couvent du voisinage et que des gendarmes appelés de Maestricht vinrent en arracher, décida les Bousquet à se retirer en Hollande. Jean Charles Bousquet né à Amsterdam en 1782, décédé en 1828, exerça la profession d'avocat et se fit connaître comme poète hollandais. Un autre membre de cette famille qui a été sous-gouverneur aux Indes, réside actuellement à Delft. Voy. *Bull.* XII, 165.

5. BOUSQUET (Abraham) condamné aux galères, mis à la chaîne vers 1686. — (Anne) veuve d'un chirurgien de

S.-Jean d'Angely, assistée à Londres, 1703. — (André), du Comtat d'Avignon, condamné aux galères en 1687 à l'âge de 16 ans, libéré en 1713. Il se retira à Londres après sa libération et y mourut le 5 mai 1758, laissant une réputation de philanthrope : « il fut, dit Agnew (II, 311), le premier fondateur et le généreux donateur de l'Ecole de Charité française de Westminster, créée en 1747 pour les enfants pauvres nés en Angleterre de parents français réfugiés pour cause de religion. — (Jacques), de la Coste, déporté aux colonies, 1687. — (André) des Cévennes, galérien, 1696 ; le même peut-être qui fut compagnon de la libération de Pierre *Marteilhe* (page 407 des *Mém. d'un prot. condamné*, édit. 1865). — (Guillaume), de Nozière en Languedoc, assisté à Genève avec sa femme, 1693. — (Guillaume) de Milhau près Nîmes, assisté à Lausanne avec sa femme et 3 enfants, 1693. — (Guillaume) cordonnier à Milhau, et Antoine, cordonnier à Meyrueis, chacun avec sa femme et 2 enfants, réfugiés à Magdebourg, 1698. — (Henry), de Castres, et sa femme assistés à Genève d'un viatique pour Nuremberg, 1698. — *De Bousquet*, du Conserans, mis aux galères en 1746.

Conf. du Bousquet.

1. BOUSSAC (Le sieur de) capitaine de Chatelleraut, vers 1640 [VIII 51 b]. — (Le marquis de) colonel de dragons, mort à Metz en 1683. Pendant sa maladie on avait placé des sentinelles à sa porte avec ordre de ne laisser entrer aucun ministre; il n'en mourut pas moins protestant. Mme de Boussac sa veuve fut emprisonnée à la Bastille, 1686 (E 3372). — Louise Boussac inscrite pour 14 guinées sur la liste de secours (aux gentilshommes) ; Londres, 1710.

2. Jacques de Boussac, fils de Pierre chirurgien, et de Jeanne d'*Estelle*, baptisé au temple de Villemur, 1596 (Tt 288). — (G...) étudiant à Genève, inscrit au Livre du recteur pour l'année 1608 : G. Boussac occitanus. — Boussac consul de Cuq, 1617 [II 253 a]. — (Jean), qu'on trouve également appelé *Boussar*, ministre de S. André de Majencoules, 1621 ; de Thoiras, 1626-32; de S. Paul-la-Coste, 1637; de Cassagnas, 1654 ; député à l'assemblée d'Alais, mars 1628. — (Jean) naturalisé anglais, 1687. — (Moïse) *id.* 1701 ; ce dernier et sa femme, assistés à Londres, 1702.

BOUSSART (François) sieur des Granges, officier en l'élection au Mans, 1560 [VI 252 b]. — Esther *Boussard*, de Dieppe, 50 ans, fille d'un marchand, assistée à Londres, 1702. — (Pierre), de Mongon, tonnelier, avec sa femme et deux enfants, *id.* 1705.

BOUSSEL (Jean) sieur de Livriac, ancien de l'église de Rennes député en cette qualité au synode provincial de Vitré, 1577 [IX 86 b]. — Nous ne savons si c'est à la même famille qu'appartenaient les *de Boussel*, de Caen (qui avaient pour = *Armes*: d'azur semé de billettes de gueules à 3 croissants d'argent). Relativement à ces derniers, nous avons sous les yeux une lettre autogr. du ministre d'Etat Phelypeaux de Chateauneuf à l'intendant de Caen, ainsi conçue :

Versailles, 7 avril 1686. Monsieur, le sieur de Boussel Parfouru, converti depuis six mois avec sa femme et onze enfants ayant présenté au Roy le placet cy-joint, j'estime que vous ferez fort bien d'exhorter autant qu'il vous sera possible la dame de Morice sa sœur a terminer a l'amiable les différendz qu'il peut avoir avec elle. Je suis, etc.

BOUSSIRON, famille noble de la Saintonge qui n'a point laissé de traces profondes, et disparut sans doute avant la Révocation. Nous n'avons pas trouvé ses armoiries, absentes même de l'armorial officiel de 1696. Le commencement des Boussiron, en tant que réformés, est le plus brillant de leur histoire. A Ferrare, à la cour de *Renée de France*, vivait, lorsque Calvin et Marot y apparurent, c'est-à-dire en 1535, une jeune fille attachée au service de la duchesse et qu'on ne pouvait s'empêcher d'admirer pour sa beauté, son esprit et sa piété. Elle s'appelait Françoise Boussiron. Le savant théologien protestant de Bâle, Simon Grün (Grynæus), écrivait à Calvin, 15 mars 1537, pour lui rappeler cette jeune fille que le réformateur avait vue en Italie

et le prier de faire des démarches auprès d'elle afin d'obtenir qu'elle cédât aux vœux de Jean Senft (Sinapius) jeune médecin très distingué, professeur à Tubingue, qui après l'avoir vue aussi à Ferrare désirait ardemment l'épouser. Ses noces furent célébrées en 1539; du moins imprima-t-on cette année là un recueil de vers composé à la louange des époux [1] et dans lequel on trouve ce portrait de la fiancée: « Comment te louer dignement, ô Francisca? Le sang le plus généreux coule dans tes veines ; tu excellas dès l'enfance dans les arts qui sont l'apanage de ton sexe. La nature y joignit ses dons les plus rares: l'éclat des yeux, la pureté du teint, les roses de la pudeur si touchantes sur un beau visage, enfin ce doux parler qui du cœur monte si harmonieusement aux lèvres. Insouciante de la toilette, tu sais te faire de tout une parure et tu es aussi belle soit enveloppée dans ta cape de Saintonge, soit les cheveux relevés sous la barette italienne. Oublierai-je les grâces de ton esprit et cet heureux génie par lequel tu devances tes compagnes, n'ayant rien plus à cœur que les chastes disciplines et la pieuse étude des saints écrits?... » Ses compagnes étaient les dames et demoiselles de service auprès de la duchesse ; Jean Boussiron seigr de Grand-Ry (parr. de Mouchamps, Poitou), son père, était un serviteur de Madame de Soubise, la première dame d'honneur [2].

Jean, rentré en France avec cette dame en 1536 et mort vers 1544, dit-on [3], laissa un fils resté à la cour de Ferrare. On trouve celui-ci porté sur les états de de l'année 1553 [4] en ces termes « Chris» tofle de Bosseiron seigneur de Grand» ry, eschançon ». L'année suivante il partagea le sort de tous les français au service de la duchesse, que le duc de Ferrare renvoya en France; mais lorsque Renée devenue veuve, 1559, se retira dans son château de Montargis, il reprit auprès d'elle sa place d'échanson jusqu'en 1564, époque de sa mort. Sa femme, Gabrielle *Le Rousseau*, ne lui avait donné qu'un fils, René.

Ce dernier, seigneur de Grand Ry, Bray, la Brachetière, Matifeu-Laage et Pellouailles, avait été élevé à la cour de Ferrare; il se mit aux rangs les plus avancés des huguenots militants et s'y distingua, notamment au combat d'Esse-sur-Vienne, 12 mai 1569, et au siège de la Rochelle en 1573; il était gouverneur de Marans en 1577 et périt dans une escarmouche où il fut surpris par un autre poitevin, catholique ardent, Grignon de la Pelissonnière, qui lui cassa la tête d'un coup de pistolet, juin 1580. Il avait épousé en 1570 Charlotte *Savary*, dont il eut deux fils : Charles, seigr de Grandry et de Bray, et Jacques seigr de la Brachetière ou Brassetière, présenté au baptême dans le temple de La Rochelle, 18 août 1574, par Jacques *de Montgomery* et Marguerite *de Laurensanne*.

Charles marcha sur les traces de son père; il s'établit dans sa terre de Bray, parr. de S. Macaire près Saumur, et là il noua des relations, qui durèrent toute sa vie, avec la famille de *Du Plessis-Mornay* gouverneur de cette ville. La femme de cet homme illustre raconte dans ses Mémoires qu'à la bataille d'Ivry : « M. Du Plessis, après la charge de la » cavalerie était en grand'peine de sa » cornette qui étoit portée par le sei» gneur de Grand Ry, gentilhomme de » Poitou plein de valeur; mais cette » cornette eut le bonheur de passer » outre et d'être la première qui rallia » l'armée et qui se trouva à Ivry à la » poursuite de la victoire. » Il mourut à Saumur, nov. 1624, laissant sa fortune à Jacques, son frère, sauf plusieurs legs à l'église réformée de Saumur et à Samuel *Bouchereau* son ministre. Jacques devint ainsi seigr de Grand Ry; il demeurait en sa terre de la Brassetière, parr. de Mouchamp et ne joua aucun rôle. De son mariage avec Marie *Bou-*

1 Epithalamia diversorum in nuptias Joannis Sinapii germani et Franciscæ Bucyroniæ galliæ etc. in-4°. Basileæ, 1539 in-8°.

2 Voici comment était composée la maison de la duchesse pour l'année, septembre 1528-29, d'après un état officiel (Bib. Nat. Béthune, 3002 f° 44): Dames et demoiselles d'honneur, Madame de Soubise, 1200 l.; Mesdemoiselles Charlotte de Parthenay, Renée de Parthenay, de Mombas, 300 l.; Mesdemoiselles de S. Chartre, de Frezel, de Vaucouleur, Renée de Thunes, de Grandry, de Logerie, 200 livres.

3 Article sur la famille Boussiron de Grand-Ry par M. de la Boutetière dans les Bulletins de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 1863, p. 217.

4 Ubi suprà (note 2) f° 48.

*hier*, il eut une fille, SUZANNE, qu'épousa René *Bertrand*, seigr de S. Fulgent, Chastenay etc., d'une famille non moins zélée pour la réforme que M. de Boussiron.

Voy. Minutes des notaires Juppin et Tongrelon à La Rochelle.

BOUSSON, docteur en droit à Toulouse; réfugié en Suisse, 1688 (*Bull.* IX, 152). — Les dlles *de Bousson*, réfug. à Berlin, 1700. — Jeanne *Baret* (lisez Barré) *de Bousson*, d'auprès de Castres, morte à Berlin en 1723 (*Erman*). — Voy. Barré, au tome Ier.

BOUSSY (ISAAC) assisté à Londres, 1710. Marguerite, veuve d'Isaac *Bossy* de La Rochelle, et son enfant, *id.* 1705. — Elizabeth *de Bossis*, de Saintonge, veuve d'un « maître de vaisseau », réfugiée à Darmouth avec 3 enf. et assistée, 1708.

BOUST (PASQUIER) premier organisateur de l'église d'Anduze, en 1560; quoiqu'il eût déjà été prêché dans cette ville, par Guy *de Morange*, en 1557. Pasquier Boust s'était marié à Genève, 9 juin 1557, avec Marguerite *Ceusse*, veuve de maistre Thomas *Tiriou*, habitant de Genève, imprimeur; le mari était de Plaisance en Poitou et la femme de Poitiers. Boust est encore inscrit comme pasteur d'Anduze en 1568, sur un rôle où il figure avec sa femme et 3 enfants (*Bull.* XXI, 130); mais en 1574 il desservait l'église d'Aulas (*ib.* XXIII, 468), jusqu'en 1605; il vivait encore en 1606. — Ésaïe Boust ou *de Boust*, ministre de Bergerac, puis de Castelmoron, député aux synodes de Ste-Foy, 1592, et Miremont en Agenois, 1597; il était encore à Castelmoron en 1626. — La maison des de Boust près de Castelmoron, rasée par jugement, 1687 (Tr 317). — Pierre *Bouste*, ministre à S. Antonin, 1572. — Jean-Pierre *Bout*, ministre à Beaurières et Lèches, 1664.

BOUSTIER (CHARLES) pasteur en Dauphiné, 1648, et spécialement à Veynes, 1670; poursuivi alors par le parlem. de Grenoble, pour avoir assisté à une assemblée du culte hors de sa paroisse. — (François) peut-être fils du précédent, natif du Briançonnois, pasteur à Saillans en 1670, ne nous est connu [Haag II, 489] que par un livre d'étymologies de mots français dérivés de l'hébreu intitulé : *Rapport de la langue françoise et de la langue hébraïque*, 1680 (Gui Allard, Biblioth. du Dauphiné).

BOUTAUD (LOYS) sieur de Chesnevert (parr. de Nieul-le-dolent), d'une ancienne famille noble du bas Poitou [Haag III, 435] qui avait donné un évêque (Nicolas, 1463-90) et un grand nombre de dignitaires à l'église de Luçon, était lui-même chanoine de Fontenay-le-Comte, lorsqu'il abandonna son état et sa religion. Il embrassa le parti de la Réforme et se maria. De chanoine il devint ministre. Il était avec les troupes protestantes qui s'emparèrent de Luçon en 1562 et après la S. Barthélemy il fut de ceux qui se retirèrent à La Rochelle et s'y défendirent avec un admirable courage. Il était du parti de la résistance à tout prix. En 1574 lorsqu'on commença à entrer en composition pour la levée du siège, il rompit tout à fait avec les partisans de la paix et composa une relation des évènements où la conduite de certains chefs et de la noblesse en général était vivement critiquée. Ses adversaires, qui étaient les gens du pouvoir, firent saisir l'ouvrage, brûler les feuilles imprimées et condamner l'auteur à faire amende honorable. La destruction du livre, dit M. Lièvre (*Hist.* des prot. du Poitou, 1859; III, 43) ne permet plus de juger si ce n'était en effet qu'un recueil de calomnies comme le prétendaient ses ennemis, ou une juste critique de leurs actes qui aurait déplu par sa vérité même. La Popelinière parle de ce pasteur, son compatriote, en termes très favorables : « Riche, docte, éloquent et bien versé ès lettres hébraïques, grecques et latines, il étoit fort estimé tant à cause de sa doctrine que du courage qu'il avoit montré au siège de La Rochelle. » Cependant deux ans après, avril 1576, Chesnevert, qui était alors rentré dans le catholicisme, fut assassiné à Fontenay-le-Comte, victime apparemment des haines qu'il avait soulevées. — Son frère aîné, CLAUDE seigneur de Laubonnière de la Plaine (que la Popelinière appelle : Laubouinière des Champs) servait dans l'armée protestante à l'époque de la bataille de Moncontour. Un

troisième frère, Joachim, était prévôt de l'église de Notre-Dame-de-Fontenay; il se maria et fut aussi un huguenot déterminé. — Un Boutaud était ministre de Saveilles en 1660, de Sansai en 1671-76. — Pierre *Boutaut*, ministre de Montignac, député au synode de Jonzac, 1678. — Voy. d'Espagne.

Chesnevert, nom de famille et non plus de seigneurie, voir à la lettre C.

1. BOUTEROUE, pasteur à Frontignan, vers 1567. — (Pierre) corroyeur à Orléans, tué à la S. Barthélemy.

2. BOUTEROUE (Denis), « contrepoinctier à Paris », reçu nabitant de Genève, 25 septemb. 1572. — (Denis de) petit-fils du précédent, immatriculé sur le Livre du recteur en 1601, fit ses études de théologie à Genève et de là fut envoyé comme pasteur dans le Dauphiné. Il desservit l'église de Grenoble de 1607 à 1640 [Haag II, 489]. Les missions qui lui ont été confiées à différentes époques par les églises du Dauphiné, prouvent qu'il jouissait auprès d'elles d'une très grande considération. En 1614, il fut député au synode national de Tonneins, et l'année suivante, il le fut encore à l'assemblée politique de Grenoble. En 1617, le synode national de Vitré, auquel il assista comme représentant de la province du Dauphiné, le chargea, ainsi que Pierre *Hespérien*, Albert *de Mars* seigneur de Balènes, et Guillaume *Girard* seigneur de Moussac, d'aller en cour offrir au roi les félicitations de l'assemblée sur le rétablissement de son autorité par le meurtre du maréchal d'Ancre, avec les protestations les plus absolues du dévouement de ses sujets réformés. Louis XIII se montra fort satisfait de cette démarche, et répondit en promettant de maintenir les édits.

Député à l'assemblée politique de Loudun, en 1619, Bouteroue fut envoyé une seconde fois à la cour, avec *Couvrelles* et *Alain*, pour y porter, non plus des congratulations, mais des plaintes. Partie le 14 décembre, la députation fut de retour le 30, sans avoir pu obtenir que le roi répondît au cahier des doléances avant la séparation de l'assemblée. En vain celle-ci fit-elle partir de nouveaux députés dont les instructions furent dressées par Bouteroue; en vain s'adressa-t-elle à *Lesdiguières*, à qui elle envoya l'avocat *Livache*, pour lui exposer l'état des affaires et réclamer son appui, Louis XIII refusa de céder, et il fallut finir par obéir.

En 1622, Bouteroue se trouva une troisième fois en présence du roi. Il fut chargé par le consistoire de le complimenter à son passage à Grenoble. Sa harangue, publiée dans le T. VIII du Mercure français, donne une pauvre opinion de son éloquence, et cette opinion n'est modifiée en rien par le discours qu'il prononça lorsqu'il fut député par le synode de Castres, avec *Balènes*, pour présenter au roi le cahier des plaintes, roulant comme toujours sur les restrictions apportées par les parlements à l'exécution des édits, sur les vexations auxquelles les protestants étaient en butte. Cette seconde harangue est insérée dans le T. XII du Mercure, elle commence ainsi : « C'est avec une joye indicible, qu'après tant d'orageux tourbillons, et encore parmy les nuages épais des pernicieux desseins brassez contre la gloire de vostre couronne et la fermeté de nostre repos, nous avons à présent cet honneur d'estre éclairez des rayons gracieux de la face débonnaire de V. M. » Louis quoique peu touché sans doute de ces brillantes métaphores, promit de faire droit aux plaintes des protestants; il s'engagea même à autoriser la convocation d'une assemblée politique dès que les circonstances le permettraient; seulement il ne voulut point consentir au retour de *Du Moulin* dans son église de Paris, comme le synode le lui demandait. En 1623, Bouteroue harangua aussi Louis de Bourbon, comte de Soissons, lors de son entrée dans la ville. Son discours parut sous ce titre : *Harangue à Mgr le comte de Soissons à son arrivée à Grenoble faite par D. Bouteroue, au nom de ceux qui font profession de la religion réformée en la dite ville*, prononcée le 7 nov. 1623 (8 pag. in-8).

Après avoir qualifié de pernicieux desseins les entreprises de *Rohan*, Bouteroue, par une contradiction étrange, s'avisa de les justifier dans un ouvrage qu'il publia en 1628, intitulé : *La ré-*

*ponse des bons anges des voix angéliques aux mauvais*, dans lequel il avançait que « l'église romaine approuve le parricide des rois chrétiens ». Le parlement de Grenoble prit l'alarme et condamna le livre au feu. Le roi se montra également fort irrité, et Bouteroue ayant été député, en 1631, au synode de Charenton, il défendit longtemps de l'y admettre. On a du pasteur Bouteroue *Le mystère de la piété* ou sermon sur les paroles de S. Paul, I Tim. c. 3, v. 16; Genève, Paul Marceau, 1622, in-8 de 56 p.

Suivant M. Arnaud (*Hist. des protest. du Dauphiné*, II, 377), il aurait aussi composé une *Histoire des persécutions des églises réformées de Saluces*, 1620. Ce qui est plus certain, c'est qu'il eut à soutenir plusieurs disputes avec des orateurs et des écrivains catholiques. Il est maltraité dans un livret intitulé : *La piperie des Ministres*, par un apostat, le sieur de Pasthée, et dans : « *La ministrophthorie ou renversement des ministres* en la réfutation d'un imprimé faict par ceux de l'église P. R. de la ville de Grenoble, intitulé : *Response aux escrits du sieur Petriny dit le petit Carme*, touchant la réelle existence du corps de J.-C. en la sainte eucharistie; œuvre très utile tant pour la conversion des Errans que pour l'édification des catholiques, par Jean Petriny, religieux de l'ordre de N. D. du Mont-Carmel et prédicateur ordinaire du Roy; a nos tres honorez seigneurs de la Cour du parlem. de Grenoble. A Tournon, par Cl. Michel, 1619; in-8 de 40 et 728 pages. » Il est certainement aussi l'auteur du *Véritable narré de la conférence entre* Bouteroue ministre de Christ et Marcelin capucin; s. l. 1624 in-12. Il vivait encore en 1645, car on a (E 1692) un arrêt d'évocation rendu alors à sa requête et à celle de ses collègues *Huguet*, *Rollin*, *Murat*, *Blanc*, *d'Yse* et *Charles*.

BOUTET, famille rocheloise; Mathurin Boutet et Catherine *Bouchard* sa femme font baptiser leur fille Marie au temple de la Rochelle, 3 mai 1593; cette famille se continue jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, sans sortir de l'obscurité. — (François), de Castelmoron, étudiant à Sédan, 1623; ministre à Lavardac, 1626; au Mas d'Agenois, à Vic-Fezensac et à Montréal, 1637; à La Bastide, 1660; à Eynesse, 1670-75. — (Marie) de Mesle en Poitou, réfugiée à Schiedam en Hollande, 1688. — (François) sieur de la Caze, élève de l'acad. de Saumur, 1626 [IV 278 a], épouse en 1622 Antoinette *du Castaing* et obtient, 1652, du prince de Conti une commission de major dans la ville et juridiction de Casteljaloux. Il laissa trois enfants : François; Antoinette mariée à Jean *de Capdeville*, et Rose femme de Gabriel *Augier* sieur de Massilos. François, lieutenant général au siége de Casteljaloux, était maire de cette ville en 1692. A la Révocation il avait été enfermé au château Trompette avec son beau-frère Massilos, puis à la Bastille. Sa femme était Jeanne *de Garboy*, qu'il avait épousée le 14 oct. 1672. Cette famille redevint catholique à la Révocation. = *Armes* : de sinople au lion d'or percé d'une flèche, avec le chef d'argent chargé de 3 étoiles d'azur.

BOUTEZEUL, protestant de Sion, (Loire-Inf.) qui mourut sans avoir voulu donner aucune marque de catholicité, et dont la femme, Renée *Geffris*, avait imité la constance. Le procureur du roi à Nantes avait requis contre eux le 12 juin 1703, en ces termes;.... « Nous requérons que les dits Boutezeul (Barthélemy) et sa femme soient déclarés suffisamment atteints et convaincus d'être morts sans avoir donné aucune marque de catholicité, ni voulu recevoir aucuns sacrements, pour réparation de quoi condamner leurs corps d'être traînés sur une claie, par les rues de Sion, par l'exécuteur de haute justice et en six cents livres d'amende au roi. » (Vaurigaud.)

BOUTHIER, conseiller au parlement de Bordeaux, fut épargné par le gouverneur Montferrand, dans le massacre des protestants de cette ville exécuté au mois d'octobre 1572, et conservé prisonnier avec les nommés *La Burte* avocat, *de Pontcastel* l'aîné marchand, Philippe *Robin* et *Cassaignes* marchands, *Brassay* huissier, *Coutures* notaire, *Marchant* huissier, *Sauret* marchand et *Cambour* soldat. (Gaullieur)

BOUTHILLIER, Bouteiller, Boutilier etc. Une famille de ce nom profes-

sait la religion réformée dès 1561, à Angoulême [V 119 a]. — Philippe Boutillier (parisiensis), étudiant à l'université de Leyde, 1692. — Laurent Boutillier, de Grenoble, assisté à Genève, 1693. — Guillaume Bouteillier, de Langres, reçoit à Genève un viatique de 7 flor. pour gagner l'Allemagne, 1698. — Veuve Boutillier, emprisonnée comme huguenote à Loudun, puis mise au couvent de l'Union chrétienne de cette ville, 1713 (E 3399). — Bouthillier dit Beaumont, puis Bouthillier de Beaumont, et parfois Beaumont seul, nom d'une famille réfugiée de Larpent en Dauphiné à Genève, au commencement du XVIIIe siècle, et qui a donné à cette dernière ville plusieurs pasteurs et professeurs distingués (voy. Sénebier *Hist. litt.* et Galiffe *Notices généal.*)

BOUTIN (Jean), de Bergerac, étudiant à Genève (J. Boutinus Bragerac-censis petragorius) en 1629 ; ministre à Lanquais et Clérac en 1637 ; à Turenne, 1650-60 ; à Tournon, 1660-71. — Luc Boutin, marchand à Paris ; ses trois filles Marguerite, Marie et Jeanne, arrêtées à Guise voulant sortir du royaume, 1685 — (Louis), d'Aurel en Dauphiné, assisté avec sa femme et deux enfants, en passant à Genève, 1685. — (Fleurent), de Châtellerault, manufacturier de moquette, réfugié à Halle avec sa femme et 2 enfants, 1698.

BOUTITON, pasteur dans le Périgord et l'Agenais, 1763 (*Bull.* II, 181).

1. BOUTON, notaire de Lussan [Haag, II 490]. Parmi les causes qui contribuèrent au soulèvement des Cévennes, on doit placer en première ligne la conduite barbare du clergé catholique envers les protestants. La Baume, grand adversaire des huguenots, n'a pu s'empêcher d'en convenir. « Il est vrai, dit-il, et c'est un fait qu'on ne sauroit dissimuler, qu'il y eut plusieurs ecclésiastiques, de ceux qui étoient chargés de tenir la main aux instructions générales qui leur avoient été données, qui abusèrent de l'autorité qu'on leur avoit confiée, et qui traitèrent les protestants avec si peu de charité, et quelquefois même avec tant de rigueur, qu'ils leur fournirent un des prétextes dont ils se servirent pour se soulever. »

Le prieur de Valeirargues, ayant rencontré un jeune berger qui faisait sa prière à genoux, saisit l'enfant par les cheveux et le traina dans sa cure ; puis, afin que le juge de Lussan pût dresser procès-verbal, il courut lui-même chez le fils du notaire du lieu pour demander du papier timbré. Bouton refusa d'en donner, en traitant le prieur de faux prophète. Une violente dispute s'engagea, à la suite de laquelle le jeune homme, aveuglé par la colère, s'élança dans l'église, renversa le tabernacle et jeta les ornements pontificaux dans un puits. On l'arrêta avec un de ses voisins, nommé *Olimpe*, bien que ce dernier n'eût pris aucune part à sa coupable action. Conduit à Uzès, ils furent condamnés par Basville, le jeune Bouton à être roué, après avoir eu le poing coupé, et *Olimpe* à être pendu.

2. BOUTON (Jacques) admis au ministère évangélique dans le synode du bas Languedoc, tenu à Montpellier le 20 mai 1598, et nommé pasteur à Blauzac, colloque d'Uzès. Il desservait encore cette église en 1613. En 1617-26, il était pasteur de l'église des Vans, puis en 1618 d'Uzès même. Il mourut avant 1637, car il n'est pas nommé dans la liste des pasteurs dressée cette année là au synode national d'Alençon. — (Antoine), probablement fils du précédent, né à Uzès vers 1606, fit ses études théologiques à Genève où il s'inscrivit au Livre du recteur (Antonius Boutonus uticensis) le 18 juin 1627. Il fut pasteur d'Alais de 1637 à 1685. — (André), fils du précédent, né à Alais en 1638 ou 39, fut le dernier pasteur de cette ville [Haag II 490]. Il étudia à Genève où il s'inscrivit (Andreas Botonus alestensis ex Cebennis) en 1657. Il avait exercé les fonctions pastorales à Alais, 1661-64 ; au Vigan, 1664-65 ; à Anduze, 1665-66. Il revient alors à Alais ; mais on voit qu'il fut suspendu de sa charge par le synode provincial de Sauve, à la suite d'une opposition faite, juin 1670, au nom de Marie *Aubrespin*, par les frères de cette demoiselle, à la publication des annonces de son mariage avec dlle Madelaine *de Montmarc*. Il n'y avait eu d'ailleurs dans ce fait

qu'une imprudence de sa part, car la compagnie des pasteurs le déclara « pleinement déchargé de tout ce qui avait été advancé contre l'honneur de son ministère, qu'elle recognoist estre en grande édiffication a ceste esglize » (*Bull.* XXIII, 332). Il était en effet plein de zèle pour la religion, ainsi que ses deux collègues, son père et le pasteur *Coulan*, qui se virent interdits à plusieurs reprises par l'autorité, sous différents prétextes, lorsque l'église le fut à son tour le 25 sept. 1685, en vertu de l'édit qui défendait l'exercice du culte protestant dans les villes épiscopales. Sachant qu'il montait pour la dernière fois dans la chaire, du haut de laquelle il avait annoncé la Parole de Dieu pendant plus de 50 ans, Bouton prit pour texte les derniers versets de Héb. X, et s'animant peu à peu, il leva la main au ciel en protestant qu'il persévérerait jusqu'à la mort dans la doctrine qu'il avait prêchée. L'enthousiasme du vieillard gagna son auditoire, qui répéta son serment tout d'une voix. On lui en fit un crime, et M. de Noailles envoya des dragons pour le saisir. Le commandant du détachement, qui ne le connaissait pas, arrêta le fils, qui se dévoua au salut de son père, et sa méprise donna à ce dernier le temps de se réfugier dans les Cévennes, d'où il gagna la Suisse après un voyage fort pénible. Le fils fut relâché à condition qu'il représenterait son père ; mais ayant appris que celui-ci était parvenu à se sauver, il voulut faire de même et y réussit. Le pasteur d'Alais continua son ministère à Berne où Mme *du Noyer* raconte qu'elle le vit (*Œuvres* de Mme du Noyer ; Londres, 1757, VIII 169). — (Jacques) docteur en droit, d'Alais, et sa femme, assistés à Genève, 1699 et 1700. — Le sieur Bouton, d'Alais, officier en Irlande, assisté à Genève d'un viatique pour y retourner, 1701.

3. BOUTON-CHAMILLY, famille illustre de la Bourgogne, divisée en plusieurs branches, dont l'une au moins, celle de La Tournelle, professa le protestantisme pendant quelque temps. Cette branche, fondée par Jacques-Nicolas Bouton, avait pour chef, depuis 1560, Théodore Bouton, sieur de la Tournelle et de Moroges, que sa mère déshérita pour le punir d'avoir embrassé les doctrines nouvelles. Il épousa en 1579 Antoinette *de Ténarre*, veuve de Jean *de la Borderie*, seigneur de Saillant, et fille d'Antoine de Ténarre et de Claudine d'Andelot. Il en eut plusieurs enfants qui furent élevés dans la religion catholique, leur père ayant abjuré avant sa mort, qui arriva en 1598. — Un de ses frères, Philippe, seigneur en partie de Chamilly, se convertit également en 1570. Il se réfugia à Genève, où il épousa en 1596, Madelaine *de Montmorillon*, fille de Jean, baron de Villers, et de Jeanne *de Saint-Trivier*, puis, en secondes noces, Françoise *Armet*, dame de Clessy, veuve de Philibert *de Puy*, seigneur de Mercey. Il mourut sans laisser d'enfants.

4. Bouton (Guillaume), des Roches Tranchelion, et Catherine *Corne*, mariés à Loudun, 1581. — (David) sculpteur, de Metz, et Judith *Estienne*, veuve de Jean *Maron*, mariés à Charenton, juin 1646. — (David) ingénieur du roi à Paris, 1647 (*Bull.* XIII, 227). — (Jean) de Bernis en Languedoc, assisté avec sa femme et 4 enfants, à Lausanne, avril 1699. — (Jacob) officier dans l'armée hollandaise, 1750.

BOUVARD (Jean), sergier à la Capelle en Picardie, réfugié avec femme et enfant à Berlin, 1698. — (Elisabeth), de La Tremblade, veuve avec 4 enfants, assistée à Londres, 1703-10.

BOUVARRON (Pierre) sergier, du Vivarais, réf. à Schwedt en Prusse, 1700. — Etienne *Bouveron*, de Somerac en Vivarais, réf. à Coprnik (Bohême) avec femme et enfant, 1698. — (Jean) cordonnier, de Privas, réf. à Magdebourg, 1700. — (Anne, veuve de Jean), de Privas en Vivaretz, assistée à Londres avec 4 enfants, 1605.

BOUVAT (Pierre) ministre à Arvieux (Hautes-Alpes), 1637. — (Judith), de Die, assistée en passant à Genève, 1701. — (Pierre), de Beaumont en Dauphiné, avec sa femme et 3 enfants, assisté à Genève. — (La dame) et sa fille emprisonnées par ordre du parlem. de Grenoble sur le soupçon d'avoir assisté à une assemblée religieuse au désert, 1744 [VIII 469 a].

BOUVEROT, famille de Pont-de-Veyle. Jean Bouverot et son fils Jérémie s'associent à Genève avec George *Testard* et Jean *Michelet*, « marchands teinturiers de filet », décemb. 1585. Jean, rentré en France pour chercher le reste de sa famille, est pris et abjure pour échapper aux galères, puis se réfugie de nouveau à Genève avec tous les siens. Il y mourut en 1698. Son fils, Jérémie, maître doreur, y devint bourgeois en 1702. — Jean Bouverot et sa femme en 1693, et Moïse en 1709, tous de Pont-de-Veyle, fugitifs assistés à Genève. — En 1698, Jacques *Bonpaillard* de Jargeau, duché d'Orléans, épouse à Genève Dorothée fille de Henry Bouverot, de Pont-de-Veyle (F. Joly not. XXXIV, 157). Cette famille Bouverot, dont le nom s'est modifié depuis en *Bouverol*, continua et prospéra dans sa nouvelle patrie.

1. BOUVET, Bovet. « Jehan Bovet, natifz de Meilliand en Languedoch, serrurier », reçu habitant de Genève, juillet 1550. — (Isaac) inscrit comme étudiant à Genève (Isaacus Bovetus vascoliburniensis), décemb. 1610; il était ministre à Théobon et à Villeneuve en 1620. — (.....), d'Alençon, auteur d'un médiocre poème intitulé : *Triomphe de l'amour ou les deux métamorphoses de Daphné* (Alençon, 1654) dédié à M^me^ *de Clermont* marquise de S^t^-Aignan [Haag II 491]. — (Antoine) bourgeois de Dangeau, 1659 (*Bull.* XI, 277); voy. Le Hayer. — *Bovey* médecin chirurgien réfugié à Avenches dès 1662. — Jean Bouvet, de Montméran en Dauphiné, peigneur de chanvre, réfugié et assisté à Lausanne; « n'a jamais changé de religion quoyqu'il ait été en vingt-deux différentes prisons et même attaché à la chaisne pour être conduit aux galères » (reg. de la Bourse françoise de Lausanne, octob. 1690). — (Noé et Madelaine), de Beaumont en Dauphiné, assistés d'un viatique à Genève, 1693. — (Jacques) de l'Arbre en Dauphiné, *id.* viatique pour le Brandebourg, 1699. — (Antoine), de Tours, et Marie sa femme, assistés à Londres, 1706; la femme assistée, le mari étant engagé dans l'armée anglaise, 1710. — (Jean) galérien en 1746.

2. Bouvet (Antoine), pasteur, martyr à Mâcon en 1562; voy. Bonnet n° 2, au t. II col. 842.

1. BOUVIER. Jacques *Bouvyer*, de Tournay, reçu habitant de Genève, 18 oct. 1557. — Jacques Bouvier (le même que le précédent?) envoyé de Genève, mai 1558, pour être pasteur à Tours (*Bull.* VIII, 73). — Jehan « *Bovier*, natif d'Annonay en Viverais », reçu habit. de Genève, juill. 1559. — Daniel Bovier de Viry (Savoye) fait prisonnier de Genève par Jean Delachapelle, homme d'armes de la compagnie du capitaine Delamaysonneufve, traite à 80 écus pour prix de sa rançon, 1593. (J. Crespin not. V, lettre M). — (Daniel, ministre à Corps, 1617; à Barraux, 1620; à Corps, 1626-30. — Macé Bovier, avec Sébastien *Saladin*, Antoine *Durand*, Estienne *Rocca*, François *Lefebvre*, Claude *Demarest* et autres anciens de l'église de Lyon, donnent procuration à Jean de Tournes pour retirer, suivant avis de M. de Bèze, des mains du bailly de Nyon 550 écus don fait à l'église de Lyon par la seigneurie de Berne, 1601 (E. de Monthouz not. XVIII, 155). — (Jonas), pelletier, de Montbeilliard, ci-devant soldat à Genève, fait réparation par devant notaire de paroles injurieuses par lui proférées contre un autre pelletier, 1611 (E. de Monthouz, XXV, 210). — (Jean) dit La Fresnaye, ministre de Caen, 1603-26. — (Jean) s^r^ de La Fresnaye, étudiant à Sedan, 1634; pasteur de S. Lô, 1660-75. — (Jacques) ministre à S^te^-Euphémie en Dauphiné, 1617-26; à Condorcet, 1626; à Saint-Paul-trois-Châteaux, 1637. — (Abraham) dit Grammont, médecin, réfugié de Montbéliard à Payerne dès 1637 (t. II, col. 571). — Jacques Bovier trésorier des bailliages de Ternier et Gaillard (près Genève), agissant pour M^me^ la marquise de Bernex, remet à une marchande de cette ville un lot de marchandises de faïence, 1655 (E. de Monthouz not. XII, 13). — (Barthélemy, Bernard, Jean, Pierre et Théophile) tous du Dauphiné et tous condamnés aux galères, 1689. — (Etienne), du Languedoc, galérien, 1705. — (Jacques) « vieillard de S. Paul-trois-Châteaux mort à l'hôpital de Lausanne, janv. 1688; il laisse un louis d'or et 30 sols à remettre à son fils en cas qu'il

sorte de France ». — (Jeanne), des environs de Nîmes, assistée à Genève d'un viatique de trois-quarts d'écu pour la Hollande, 1692. — (Marie), de la Bâtie en Vivarais, reçoit à Genève un écu et demi en allant en Allemagne, 1693. — (Albert), de Troyes, se rendant à Stuttgart, *id.* trois-quarts de louis. — (Quatre frères) de près de Crest en Dauphiné, se rendant en Suisse, *id.* 1701. — Claude *Bouvié*, de Quint en Dauphiné, assisté à Genève se rendant en Allemagne, septemb. 1700. — Diverses autres familles Bouvier, de La Mure, de Die, des Vallées, de Trièves, assistées de même à Genève ou à Lausanne, 1691-1700. — Un grand nombre d'autres, chapeliers, tisserands, cardeurs et fileuses de laine, de S. Geniès en Languedoc, réfugiés à Berlin, Cologne, Halberstadt et Magdebourg, 1698-1700. — Hugues *Bovyer* « guimplier de Lyon », réfugié à Genève après la S. Barthélemy, admis comme habitant, 29 septemb. 1575, et Jean *Bovié* de Lyon, « docens liberales artes » à l'université de Leyde, 1705. — Pierre *Bovyer*, tailleur, du bourg d'Arvert en Xaintonge, fort infirme, assisté avec femme et enfant à Londres, 1705.

Voy. Boyer 2, ci-après col. 48.

2. BOUVIER. Plusieurs familles de ce nom vinrent, à différentes époques, des terres de Savoye et de France voisines de Genève, s'établir dans cette ville. Ainsi un *Guillelmus Boverii*, originaire de Gex, était notaire et bourgeois de Genève dès 1477 (suivant L. Sordet, *Familles genev.*) et Jean *Bovier*, syndic en 1525, serait son fils. Un autre Jean Bouvier venu de Valeiry près S. Julien, fut également notaire, de 1610 à 1640 environ. Maître Guillaume Bouvier était châtelain genevois de la baronie de Confignon en 1702. D'autres furent artistes, tels que Jacques-Criste Bouvier graveur, 1724 (Fornet not. X 4201). — Marguerite, fille de Jean-Louis Bouvier et femme d'Abraham *de Veyras* émailleur, testa en 1778 (J. A. Duroveray not. V, 547) en faveur de Marie Bouvier sa sœur, mariée en 1780 au maître horloger Jean-Pierre Custot fils de Jean *de Sounabre-Custot* et de Marthe Bouvier (C. G. Flournois not. XXXII, 118). De toutes ces familles ou branches diverses, qu'il nous est impossible aujourd'hui de distinguer sûrement, la suivante a seule laissé trace durable. Pierre Bouvier et Charles-François, son fils, originaires du pays de Gex (L. Sordet), étaient maîtres horlogers à Genève, et simples habitants de la République, en 1740. Charles-François se fit recevoir bourgeois en 1756 avec ses deux fils Jean et Gaspard. Un autre de ses fils Jean-François-Gaspard, né en 1760, devint membre de la direction de l'hôpital et, en 1820, député au Conseil représentatif. Pierre-Louis, fils de Jean, 1765-1836, fut un artiste de mérite, excellent peintre de portraits en miniature et à l'huile, qui ne travailla pas seulement dans son pays natal, mais poussé par les agitations politiques, alla se faire aussi connaître à Paris, puis à Hambourg. Il peignit plusieurs fois l'impératrice Joséphine et fit en 1816 un très beau portrait de Mme de Staël qu'ensuite il grava lui-même (Voy. Rigaud, *Les arts à Genève*). Il fut l'inventeur d'une machine à broyer les couleurs qui, approuvée par l'Institut de France, fut achetée par le gouvernement français, et il publia un *Manuel des jeunes artistes et amateurs en peinture* (Paris 1827, in-8, 670 pages; nouv. éd. 1832) qui trouva aussitôt des traducteurs allemands et anglais. Louis Charles son fils, fut un savant mathématicien, auteur d'une *Exposition des principes qui servent de bases aux calculs supérieurs*; in-4, 1824. — Barthélemy Bouvier, dont le père (Henri-François-Louis) était né à Wufflens (Vaud), naquit à Genève en 1795 et y mourut en 1848, ayant achevé ses études de théologie en 1817; il alla comme précepteur en Russie et fonda à Moscou la communauté protestante de langue française. Il revint de ce pays maladif pour le reste de sa vie. Néanmoins, avec de fréquentes et longues interruptions, il fut pasteur dans le canton de Genève, de 1824 à 1846, d'abord à la ville puis à Cologny, en 1832, puis à la ville une seconde fois, depuis 1842. On disait de lui comme Théod. de Bèze disait de Viret, que sa parole était si douce et si puissante que rien ne pouvait plus

détourner l'attention de ses auditeurs dès que sa voix pure et vibrante avait frappé leurs oreilles. Il a laissé d'excellents sermons détachés : *Le pouvoir de la religion pour sauver les peuples*, 1832; *Services liturgiques pour le jubilé de la Réformation*, 1835; *Discours de clôture pour l'année du jubilé*, 1836, et un volume *(La doctrine chrétienne en huit sermons, précédés d'une Adresse à ses concitoyens)* dans lequel il exposait la situation de l'Église nationale et les principes du protestantisme. Il a publié en outre plusieurs opuscules littéraires ou religieux, dont voici les principaux : *Le Livre, vision*, 1834 (réponse aux Paroles d'un croyant de Lamennais); *Encore Lélia*, 1837; *Quelques jours dans le midi de la France*, 1839; *De l'enseignement de l'histoire ecclésiastique dans l'Académie de Genève*, 1839; *la Correspondance du comte Capodistrias*, 1840, etc. Après sa mort, sa famille a publié un volume de *Sermons, précédés d'une notice sur sa vie et ses écrits par MM. Cellerier et Diodati*, in-8 de xxx et 360 pages, 1849; *Lettres d'un malade à un malade*, in-12, 318 pages, 1849; *Le Compagnon de l'âme chrétienne, recueil de prières*, 1859. — Son fils, Auguste Bouvier, né en 1826, a été pasteur dans le canton de Genève, d'abord à Cologny, depuis 1854, puis à la ville, depuis 1857. Nommé professeur à la Faculté, en décembre 1861, il a d'abord enseigné la théologie pratique, depuis 1862, ensuite la théologie systématique, depuis 1865 jusqu'à maintenant. Il a épousé, en 1854, Mlle Marguerite *Monod*, fille de l'illustre prédicateur français, Adolphe Monod (voy. ce nom). On a de lui : *Étude sur les conditions du développement social du christianisme*, in-8, 1851; *Le chrétien ou l'homme accompli, conférences*, 1857; *Sermons*, 1860; *Sermons*, 1862; huit sermons détachés; *Réflexions sur la prédication et l'homilétique*, 1860; *État religieux et moral des populations de la Suisse romande*, 1861; *La révélation, conférences*, in-12, 1870; *Les sciences théologiques au XIXe siècle*, discours d'ouverture de la Société des sciences théologiques, 1871; *Le progrès social, deux discours*, 1872; sept discours détachés pour l'ouverture des cours de théologie; *Époques et caractères bibliques*, in-12, 1873; *L'esprit du christianisme, conférences*, in-12, 1877; quatre brochures contenant des documents pour servir à l'histoire soit de l'église soit de l'académie de Genève; *Des conférences religieuses à Genève de* 1835 *à* 1875, *historique et tableaux* (10) in-8, 78 pages; *La compagnie des pasteurs, Esquisse de son histoire depuis l'origine jusqu'à maintenant*, in-8, 59 pages; *La Faculté de théologie de Genève pendant le dix-neuvième siècle*, in-8, 95 pages, 1878; *L'enseignement supérieur à Genève*, de 1559 à 1876, etc., *vingt tableaux synoptiques*, in-4, 1878. Enfin, en cours de publication, *Paroles de foi et de liberté*... 1880.

BOUVILLE (Jacques de) natif de Vernon (Gernon?) reçu habitant de Genève, septemb. 1554. — Jacques Bouville, tué à Meaux, 1572. — (François de) sieur de Germanie, protestant d'Alençon, 1685. — Jean Pierre *Bouvilla*, de Sabarat près le Mas-d'Azil, condamné à l'amende pour s'être marié au désert, 1737; et condamné aux galères en 1749.

BOUVOT, famille de robe. = *Armes :* De gueules à la fasce d'or accomp. en chef de 3 roses d'argent et en pointe d'un bœuf passant de même.

Job Bouvot, fameux avocat du parlement de Dijon, né à Chalon sur Saône en 1558 [Haag II, 491]. Bouvot étudia le droit sous le célèbre Cujas et se fit recevoir avocat le 7 juin 1580. Il exerça d'abord sa profession à Paris; puis il alla se fixer à Dijon, où ses plaidoyers lui acquirent une grande réputation. En 1603, ses coreligionnaires l'envoyèrent au synode national de Gap et l'année suivante le chargèrent de faire valoir en leur nom, auprès du gouvernement, les raisons qui s'opposaient, selon eux, à l'établissement des Jésuites à Chalon. En 1612, ils le députèrent au synode national de Privas; en 1615, à l'assemblée politique de Grenoble, et en 1620, à celle de la Rochelle; mais il n'assista pas à cette dernière. Bouvot mourut à Chalon, au mois de juillet 1636, estimé même des catholiques, dont il avait gagné l'esprit par la modération de ses opinions. Il a laissé plusieurs ouvrages :

I. *Recueil de divers arrêts du parle-*

*ment de Bourgogne*; Cologne [Genève], 1623 in-4. Comme supplément à cet ouvrage, Bouvot publia en 1628, in-4, l'*Essai d'un commentaire sur la coutume de Bourgogne*. Ce second volume est très rare. Dans son Histoire de Chalon, le P. Jacob nous apprend qu'un 3e vol., composé par Bouvot sur la même matière, se conservait msc. chez ses héritiers.

II. *Coutume de Bourgogne de nouveau commentée, abrégée et conférée avec les autres coutumes de France*; Gen., 1632 et 1633, in-4.

III. *Conférences des arrêts des autres parlemens avec ceux du parlement de Bourgogne*; mss. conservé chez ses héritiers.

On reproche à Bouvot peu de discernement et d'exactitude; cependant ses ouvrages ont été fort estimés, malgré l'obscurité du style. Ils ont été réimp. presque en entier dans la 2e édit. du Dictionnaire de Brillon.

Lazare, fils de Job, fit ses études à Genève où il est inscrit sur le Liv. du recteur (Lazarus Bouvotus cabilonensis), 1628; il exerça aussi la profession d'avocat dans sa ville natale; son nom figure en 1654 dans les procédures soutenues par les protestants de cette ville contre le clergé catholique [II, 398]. — Sur Jeanne, fille de Lazare, voy. l'article Morelet. — Au même Livre du recteur on trouve Jobus B. cabilonensis en 1651 et Theophilus B. cabillonensis en 1672. — (Théodore) assiste, comme ancien de l'église de Chalon, au synode provincial de Bourgogne tenu à Is-sur-Thil en 1682. — Anne Bouvot de Morande ou Marande, de Bassy en Bourgogne, épousa, 1683, George *de Loriol* et s'enfuit à Lausanne, 1685; elle était à Berlin, veuve, en 1700.

BOUYER (D. B. Gédéon) pasteur de l'église française de Londres depuis 1734, ne nous est connu que par un sermon qu'il prononça, 5 nov. 1745, dans l'église de Spitalfields à l'occasion de l'anniversaire de la conjuration des poudres et qui a été imprimé sous ce titre : *Le devoir de s'intéresser au bien de l'Église et de l'État*; Londres, 1746 in-8. Ce Bouyer mourut en 1748.

BOUZIER (Antoine), des Cévennes, peigneur de laine, réfugié à Spandau, 1698. — La femme de François *Bousier*, de Sommières, réf. à Wesel, 1700.

BOUZIN (Marie), de Metz, réfugiée à Berlin, 1698. — Jean-Marie *Bouzain*, « lieutenant réformé natif de Metz », mort à Berlin, 1731, âgé de 73 ans.

BOYAU ou Boiau (Louis), raffineur à Nantes, avait épousé Isabelle *Fromaget*, d'une famille de négociants également protestante et ayant donné de nombreuses preuves de fidélité chrétienne et de courage. En 1664, il signa comme chef de famille la pétition pour la restitution des cimetières désignés pour les réformés par les commissaires en 1602, et dont on s'était emparé à leur détriment. En 1685 il fut forcé d'abjurer; mais ce ne fut que pour mieux se préparer à fuir. Le 27 juin 1686 le procureur du roi ayant été informé que depuis quelque temps la femme de Louis Boiau ne paraissait plus, se rendit chez le mari pour en savoir la raison. On lui dit qu'elle était allée à Chatelleraut voir sa mère qui était malade. Mais, comme il le dit lui-même, persuadé qu'elle était partie et que son mari voulait en faire autant, il obligea ce dernier à donner caution de mille écus qu'elle serait revenue dans deux mois. Elle avait en effet quitté la France. S'il faut en croire le procureur du roi, elle aurait été prise peu de jours après par un corsaire d'Alger, à la hauteur du cap d'Ouessant, dans un vaisseau étranger où elle s'était embarquée avec trois ménages de nouveaux convertis. Ainsi, disait le procureur du roi avec une feinte commisération, voilà des gens punis plus sévèrement que s'ils avaient été arrêtés en France. Louis Boiau ne tarda point à fuir. Car dès le mois de juin de l'année suivante, le procureur du roi requérait contre lui et contre sa femme, convaincus par contumace d'être sortis sans la permission du roi, la confiscation de leurs biens meubles et immeubles, les galères perpétuelles pour le mari et pour la femme l'emprisonnement jusqu'à la fin de sa vie, après avoir été rasée. — (Marie), probablement sœur du précédent, mariée à un hollandais, Christian Woldemberg, eut à payer 40 liv. pour sa

part du logement des dragons à Nantes en 1685. En 1688 elle fut aussi condamnée par contumace, pour s'être enfuie du royaume sans permission, à être rasée et emprisonnée pendant toute sa vie. (Vaurigaud)

BOYENVAL (Etienne de) ministre de Segonzac et de Lignières, colloque d'Angoumois, 1616-26. — (Mlle de) « la cadette » ; ordre de l'enfermer au couvent de Notre Dame de Saintes ; son père la fit cacher ; envoi de garnisaires chez lui jusqu'à ce qu'il la représente, 1728 (E 3565).

1. BOYER (Guillaume) « compositeur [?] natif de la ville d'Alby en Albigeois », reçu habitant de Genève, nov. 1559. — (Jean) massacré à Brignoles et un autre à Pertuis, en Provence, 1562. — (Claude) et sa femme massacrés à Orléans, 1569. — (Joseph) mercier de Draguignan, habit. de Genève ; (Claude) de Riez en Provence, *idem* ; tous deux reçus le 8 déc. 1572. — (.....) ministre de l'église d'Ars en l'île de Rhé, 1590 (*Bull.* IV, 321). — (.....) pasteur de S. Céré envoyé par le synode provincial de haut Languedoc à Cajarc, où il était encore en 1637. — (Jean), de Merindol (J. Boerius provincialis merindolensis) étudiant à Genève, 1652, — (Louis) du Vigan, étud. à Genève, 1671 ; ministre de Ginestoux, 1677-81 ; de Marvejols, 1681-85. — (François), capitaine de cavalerie en Hollande, 1668. — (Simon) orfèvre de Montpellier, prosélyte, désirant se retirer en Hollande avec sa femme et ses enfants, assisté à Genève, 1682-84. — (Antoine), de Ste-Affrique, chaudronnier, reçoit à Genève un écu et une paire de souliers, 1683. — (Louis), du Languedoc, galérien, 1689 ; Pierre, du Dauphiné, *id.* 1689. — (.....), de Vallon, prophète camisard, 1689. — (Lucrèce) de S.-Germain en Cévennes, 1687-89 ; (Antoine) serrurier à Milhau, 1689 ; (Jacques), de Lemours, 1693 ; (Marie), de Tonneins, 1699 ; (Pierre), de Montande en Saintonge. 1699 ; tous assistés à Genève ou Lausanne. — (Marc), fugitif de Rochefort à la Révocation, abandonne dans cette ville une petite maison valant 160 liv. — (Anne, veuve de Jean), de La Tremblade, 66 ans, assistée à Londres, 1703. — (Marie), 20 ans, fille d'un notaire de Civray en Poitou, *id.* 1706-10. — (Jean) officier dans l'armée hollandaise, 1700-1740.

2. BOYER ou Bouvier (on trouve écrit tantôt l'un tantôt l'autre) famille d'Anduze. Anthoine, docteur en droit et avocat dans cette ville, fut arrêté en 1684 pour « sa mauvaise conduite », c'est-à-dire pour sa fermeté à résister aux édits et à exhorter ses coreligionnaires à la persévérance (Suppl. fr. 4026. 1). — (Pierre), né en 1619, fut admis au ministère en 1644. Nous ignorons quelle église il desservit d'abord ; mais il fut pasteur d'Avèze, 1651 ; de Bagards, coll. d'Anduze, de 1654 à 1665. Il passa alors à Canaules, dans le même colloque, et y était encore en 1684 quand il fut impliqué dans l'affaire de *Brousson*. On le poursuivait en outre pour avoir prêché à St-Hippolyte, où le culte était interdit. (Elie Benoit IV, 669). Il fut condamné à être pendu et ses biens confisqués, 3 juill. 1684. Il avait réussi à fuir à Genève, août 1683, (*Bull.* XX. 308), puis en Hollande (*Bull.* VII, 433). Il était alors âgé de 65 ans et avait 38 ans de ministère. Sa femme, Philippa *Paulet* partagea son sort, et un de ses parents, Charles Paulet, resté après eux à Anduze et zélé religionnaire, faisait valoir leurs biens dont il leur envoyait les revenus. De La Haye où il s'était fixé, P. Boyer écrivit au synode des églises wallonnes assemblé à Arnheim une lettre touchante (*Bull.* V, 403) pour se recommander à la charité des églises. Le synode, ému de compassion, le déclara « appelable » et invita ses membres à le recommander à leurs églises respectives et à envoyer sans retard leurs dons au consistoire de La Haye. C'est à cette occasion, en présence des persécutions dont les réformés de France étaient l'objet et qui préludaient à la révocation de l'édit de Nantes, que le synode nomma une commission formée de députés des quatre églises de La Haye, Delft, Rotterdam et Leyde, et qui fut chargée de s'occuper tout spécialement des intérêts des Églises de France. Lorsqu'après la Révocation, une foule de pasteurs français cherchèrent un refuge en Hollande, Boyer fut placé en

tête de ceux que le synode recommanda à la munificence des États Généraux. Cependant ce fut seulement après le synode de Rotterdam du 24 avril 1686, qu'il prit place dans l'église de La Haye. Il a laissé quelques ouvrages : I. *La condamnation de Babylone ou Réponse au livre de M. l'évêque de Meaux sur l'Apocalypse*, divisée en diverses lettres ; La Haye, 1691 in-18. (Voy. le Dictionn. des anonym. 1872, I, 669) 66 pag. — II. *Abrégé de l'histoire des Vaudois* où on voit leur origine, comme Dieu a conservé la Religion Chrétienne en sa pureté parmi eux, depuis le temps des apôtres jusqu'à nos jours et les merveilles qu'il a faites pour leur conservation, avec les signalées victoires qu'ils ont remportées sur leurs ennemis..... par P. Boyer, ministre ; La Haye, 1691 in-12 ; dédié au roi de la Grande Bretagne ; 28 et 336 pages [1]. — III. *Histoire abrégée de la naissance et des progrès du Kouakérisme*, avec celle de ses dogmes ; Cologne, P. Marteau, 1672 in-12. Attribué aussi à Philippe Naudé, voy. Dictionn. des anonym. V. 632. — IV. *Histoire de la négociation* des ambassadeurs envoyés au duc de Savoie par les Cantons protestants de la Suisse concernant les Vaudois transportés en Angleterre. Traduit en anglais, Londres, 1690 in-8.

3. BOYER, famille de Castres [2] :

I. Jean Boyer, viguier de Castres à la fin du XVIe siècle, fut le chef d'une nombreuse famille. Nous rétablirons ici la filiation généalogique de ses principaux membres d'après les actes de l'état civil des protestants conservés au palais de justice de Castres.

II. Josias, qui succéda à Jean dans la charge de viguier, avait épousé Marie, fille de Pierre *de Landes*, de Saint-Amans. Il en eut un fils, Pierre, baptisé à Castres, 5 avril 1622 ; destinée inconnue. Il est très possible que notre Josias fût ce Boyer, aide de camp du duc de Rohan, dont Madiane rapporte ainsi la mort dans ses Mémoires manuscrits : « ... Il (Rohan) assembla un secours de six mille hommes de bonnes troupes, peu de cavalerie, et dès qu'il eut un régiment il le fit partir conduit par Boyer qui avoit quitté le duc du Maine en considération de la religion. Il l'avoit fait sergent de bataille avec un ordre exprès de n'entreprendre rien qu'il ne l'eût joinct. Ce pauvre gentilhomme, arrivant sur la conjoncture que quelques factieux ardents avoient engagé le marquis de Malause à se rendre à Réalmont avec les forces du pays, se laissa persuader que, en attendant le général, il falloit faire quelque chose, sans considérer que le Roy, pour la commodité de son armée, avoit fait venir toute sa cavalerie en Albigeois, ou au voisinage, soubs les ducs d'Angoulesme et de Vendosme, des plus belles troupes qu'on ait jamais vu et verra en France. Boyer, piqué d'honneur (on luy offroit de se soumettre à ses ordres), ne put se refuser d'aller à Réalmont, et là, quelque résistance qu'il sût faire, fondé sur la raison et les défenses qu'il avoit reçues, il se laissa entraisner à Fauch avec le canon de Réalmont. Dans toutes ces fougades, le ministre *Voisin* joua bien son personnage..... Boyer, expérimenté plus que tout autre et ayant bien fait son devoir en l'expédition, fut tué [1] sur la fin, alors que le duc d'Angoulesme accouroit avec toute la cavalerie du Roy .... »

III. Daniel, écuyer, sieur de Laroque, épousa, le 16 mai 1620, Anne, fille de feu Philippe *de Fontainier*, conseiller et secrétaire du roi en la chancellerie de Montpellier, et de Marie *Damat*. De ce mariage naquirent : 1° Françoise, le 23 février 1621 ; 2° Jeanne, présentée au baptême par J.-J. *de Pélisson*, conseiller à la chambre de l'édit du Languedoc, le 23 février 1626 ; 3° Hercule, que les frères Haag ont appelé *Laroqueboyer* [VI, 361].

Ce dernier, baptisé le 23 fév. 1631, étudiait la théologie en 1650 [Haag VI, 361]. Pasteur à la Moussaye, 1656 ; à Saint-Amans-Labastide, 1670 ; à Viane, 1674 ; puis à Castres. Il vendit sa conscience lors de la Révocation pour une pension de 800 livres et, afin de donner des arrhes au clergé et au gouverne-

[1] Voy. notre article Arnaud n° 25, I. col. 369.

[2] Nous devons la révision de cet article (nos 3 et 5) à M. Ch. Pradel.

[1] Le 3 septembre 1621. Voyez le Mercure François, VII, 842.

ment, il se mit à écrire contre les lettres pastorales de *Jurieu*. Mais il eut beau faire; la sincérité de sa conversion était mise en doute, surtout à cause de l'extrême *opiniâtreté* de sa femme à rester fidèle. C'est pour dissiper ces soupçons, auxquels il attribuait l'irrégularité du payement de sa pension, qu'il composa des *Réflexions contre les transfuges*, c'est-à-dire contre les ministres fugitifs au nombre desquels se trouvait un Laroque-Boyer, son fils peut-être [1], qui fut pasteur de l'église française de Wandsworth en 1707. Nous ne savons si le gouvernement, à qui il demanda, 1699, l'autorisation de publier son livre, la lui accorda (M 674). On a de lui :

I. *Sermon sur la première épistre de Saint-Pierre*, ch. III, v. 18, par Hercule de la Roque-boyer; Genève, pour Jérémie *Bardin*, marchand-libraire de la ville de Castres, 1667; in-8 de 74 p., plus une épitre dédicatoire « A ma» demoiselle de Lamouroux, ma cousine, à Montpellier ».

II. *La clef de l'Ecriture et des Pères*, ou réponse au sieur *Jurieu*, ministre; Toulouse 1691; in-12 de 148 pages. — Dans l'épitre « Au Roy » qui précède ce volume, Boyer nous apprend qu'il avait fait un « *Livre de la Doctrine chretienne* »; complètement inconnu.

4. BOYER, autre famille de Castres [Haag II 493]. Elle avait donné à cette ville un consul qui s'attira de fâcheuses affaires par son zèle pour la religion. Le gouvernement lui ayant envoyé à publier un arrêt du conseil qui ordonnait aux protestants de saluer le Sacrement, sa conscience révoltée s'y refusa. Il fut donc mis en jugement, avec son collègue *Baulès* et le greffier de la Chambre de Castres, *Izarn*, qui n'avait pas voulu non plus enregistrer cet arrêt. A l'appel de la cause, il y eut partage, les catholiques refusant aux accusés le droit de récusation. Le Conseil ne laissa pas échapper l'occasion de ravir aux huguenots une des garanties qui leur avaient été accordées. Malgré toutes les raisons que put faire valoir de *Vignolles*, il ordonna de passer outre avec défense de faire partage à l'avenir sur l'instruction. Les trois prévenus furent condamnés à une suspension de six mois et à 150 liv. d'amende; ils furent obligés, en outre, à demander pardon de leur désobéissance.

Le consul dont nous parlons s'appelait Jean Boyer. Sa femme, Suzanne *de Lissarague*, lui donna cinq enfants : Jean, bapt. le 9 sept. 1621; — Anne, déc. 1633, mariée avec Abel *Nicolau*; — Jeanne, 10 août 1639; — Marie; — Pierre, né à Castres le 26 mars 1628, pourvu de l'office de procureur à la chambre de l'édit, 25 novembre 1666; il épousa Catherine *de Campdomerc* dont il eut : Rachel, bapt. à Castres le 9 déc. 1662; Guillaume, né le 23 janvier 1665; André, 28 avril 1666; Abel que l'on faisait naître vers 1664 jusqu'ici. Voici son extrait de naissance : « Le 24 juin 1667 a esté baptisé un enfant de M^tre^ Pierre *Boyer*, procureur en la chambre, et de d^lle^ Catherine de *Campdomerc*, mariés, présenté au baptême par le sieur Abel *Nicolau*, marchand de Puylaurens, et par damoiselle Marie de *Campdomerc*, femme du sieur Paul *Terson*, sieur de L'Albarède. Lui a esté imposé nom, Abel, estant né le 13 du dit mois. »

Abel Boyer ébaucha ses premières études à l'académie de Puylaurens; mais la révocation de l'édit de Nantes ne lui laissa pas le temps de les y terminer; il alla les continuer à Genève, puis à Franeker, d'où il passa en Angleterre, en 1689. Il mourut à Chelsea, le 16 nov. 1729, pour ainsi dire la plume à la main. On a de lui plusieurs ouvrages estimés.

I. *Description of the seat of war*; London, 1696, in-8.

II. *The royal Dictionary*; *Dictionnaire anglais-français et français-anglais*; Lond. 1699, in-fol.; La Haye, 1702, 2 vol. in-4. — Ce dict., qui passe à juste titre pour un des meilleurs, a obtenu un très-grand nombre d'éditions. Nous mentionnerons plus spécialement celle de Londres, 1748, enrichie par David *Durand*, de la Société royale de Londres, d'une Dissertation sur la prosodie française, publiée séparément à Ge-

[1] Paul, inscrit à Genève comme étudiant en théologie (Paulus de La Roque Boyer castrensis occitanus) le 20 octob. 1689.

nève, 1755, in-12, puis celle de Paris, 1829, 2 vol. in-4, que nous croyons être la dernière. On en a donné un abrégé en 2 vol. in-8, qui a eu plus de 20 éditions.

III. *Draughts of the most remarkable fortified towns of Europe*, with a geographical description, history of the sieges they have sustained, and the revolutions they have undergone for above these 200 years past. To which is prefixed an Introduction to military architecture; Lond., 1701, in-4.

IV. *History of the King William III*, Lond., 1702, 3 vol. in-8; 2e édit., 1703. — Selon la Biogr. univ., Boyer serait auteur, non pas d'une Histoire de Guillaume III, mais bien d'une Histoire de Guillaume-le-Conquérant. Elle reproche aux bibliographes d'avoir un peu légèrement confondu ces deux ouvrages; nous craignons bien qu'elle ne se soit laissé tromper elle-même par la Bibl. hist. du P. Lelong. En tout cas, s'il y a erreur de notre part, nous la rejetons sur Robert Watt qui nous sert de guide.

V. *A full and impartial history of the expedition into Spain in the year* 1702, by Boyer; London, 1702; 172 p. in-8.

IV. *History of the life and reign of queen Anne, digested into Annals*; Lond., 1703-12, 10 vol. in-8; 1722, in-fol.; 1735, in-fol.

V. *The complete french master*; Lond., 1710, 1721, in-8. Sous ce titre sont compris sans doute la *Grammaire française et anglaise* et le *Compagnon anglais-français ou Recueil de sentences, pensées, bons mots*, mentionnés séparément par la Biogr. univ.

Cet ouvrage est attribué aussi à un Paul Boyer auteur d'un voyage dans l'Amérique occidentale, 1654, in-8.

VI. *Political state of Great Britain*, ouvrage mensuel publié avec succès de 1711 à 1739, Lond., 1739, 58 vol. in-8. — Boyer y travailla jusqu'à sa mort.

VII. *History of the impeachments of the last ministers, with a large Introduction shewing the reasons and necessity of the said impeachments, from the behaviour of the High Church and Jacobite party*; Lond., 1716, in-8.

VIII. *Lettre touchant le danger que la Grande Bretagne court de perdre son commerce* par l'accroissement des forces navales de l'Espagne; traduit de l'anglais; Londres, 1718, in-4.

IX. Une trad. anglaise du Télémaque et des Aventures d'Aristonoüs (Lond., 1725, in-12), travail dans lequel il eut pour collaborateur l'évêque de Rochester, Atterbury. Selon Jœcher, il a traduit aussi de Fénelon la Démonstration de l'existence de Dieu.

X. *The great theatre of honour and nobility*; Lond., 1729, in-4, avec gravures; dédié au prince de Galles.

Moréri attribue encore à Boyer une trad. française du Caton d'Addisson, publiée en 1713, et un *Recueil de Lettres françaises et anglaises*.

5. Nous trouvons encore à Castres: Le capitaine Boyer tué en allant reconnaître la brèche pendant le siège de Castres, 20 fév. 1570 [V 397 b]. — Daniel Boyer qui se marie en 2es noces avec Catherine *de Roquette*, veuve d'Alexandre *de Bonne* chevalier de Marguerites, oct. 1611. — (Jean), contrôleur du domaine du roi, mort en 1620, et sa veuve, Jeanne *de Valery*. — Pierre Boyer, son successeur, épousa Judith *de Rousseau*, fille de feu Jean, juge de Revel, le 14 avril 1635. — (Gaillard) consul en 1622, marié avec Madeleine *Defos*, eut pour fils Abel, né le 6 juillet 1634, qui à son tour épousa Marie *de Reydon* dont il eut: Jacques, 5 juin 1660; Jean, 31 janvier 1667 etc... — (Abel), greffier à la cour ordinaire du comté, et Elisabeth *de Favar* eurent: Mathieu, 28 avril 1621; Anne, septemb. 1622; Mathieu, 27 avril 1625, et Jean, aussi greffier, qui épousa Lucresse *de Privas*, de Nîmes, le 12 octobre 1641. — (Jean) et Esther *Defos* eurent: Abel, né le 9 janvier 1628; Jacques, 8 févr. 1631 et Jean, 12 nov. 1633. — (Pierre) bachelier ès-droits, et Marie *de Bernard* eurent: Pierre, né le 8 sept. 1627. — (Daniel) et Judith *de Gaillard* eurent: David, 6 oct. 1627, marié avec Marie *de Picot* qui lui donna: Etienne, 6 juillet 1656; Isaac, 1 septemb. 1659; Jean, 8 Janvier 1666.

6. BOYER DE CAMPRIEU, famille cévenole des environs du Vigan. = *Armes*: d'or, à un taureau passant de gueule, et un chef d'azur chargé d'un

croissant d'argent, accosté de deux étoilles d'or.

Cette famille, comme presque toutes celles des Cévennes, a professé la religion réformée, ainsi qu'on le voit dans le récit suivant où Barthélemy de Boyer dit qu'il a signé le serment d'union des Églises, ce qui ne l'empêcha pas, pour des motifs personnels sans doute, de persécuter ses frères en la foi, comme cela ressort du même récit. Cessa-t-il alors d'appartenir à la religion réformée ? Je ne sais, mais l'on serait assez porté à croire que ses descendants continuèrent au moins jusqu'à la Révocation à faire partie de notre Église, si je m'en rapporte aux alliances que certains d'entre eux contractèrent avec les familles d'Hortet, de Tessan, de Ginestous, de la Fabrègue etc., alors protestantes. Sous ces réserves voici la généalogie de cette famille jusqu'à l'époque de la Révocation.

I. Noble Pierre de Boyer, seigneur de Castelrey, fut père de :

II. Jean de Boyer, écuyer, seigneur de Camprieu, Saint-Jean de Ceirargues, le Rey, Bertranens et autres places, conseiller politique du Vigan en 1595. On lit à son sujet dans les archives municipales du Vigan ce récit :

Le 3 juin 1629 David Cabanis et Guillaume Lardat, habitans de St-Pargoire, diocèse de Béziers, et des gens du Pouget, de Vendémian, de St-Jean de la Blaquière, faisant profession de la religion réformée se présentèrent devant Me Estienne de la Fabrègue premier consul, et le conseil de direction du Vigan, disant qu'en vertu d'un commandement de M. de Montmorency, Jean de Boyer, sr de Camprieu, se serait présenté il y a quatre mois à St-Pargoire chez les habitans de la religion réformée et les aurait contraints à lui payer 80 livres par moys sous prétexte que ceux de la religion lui avaient pris tout le bien qu'il avait dans la viguerie du Vigan, ainsi que celui de son fils Barthélemy de Boyer, sr de Castelrey, qui l'assistait, et qu'on luy aurait rasé ses maisons, coupé ses arbres. Depuis, lesdits Camprieu et Castelrey auroient contraint lesdits habitans de St-Pargoire de leur payer un escu par jour pour leur entretien et celui du Père Bonaventure, père Servantin qu'ils mènent avec eux pour contraindre les protestants d'aller à la messe, ce qu'ils font par force, les y menant à coups de baton. Huit habitans n'ayant pas voulu leur obéir, ils les firent emprisonner et grièvement battre, les condamnant à leur payer 520 livres et les tourmentant grandement parce qu'ils ne pouvoient les luy bailler. Ils firent venir environ 50 carabiniers du seignr de Montmorency, les logèrent dans les maisons des habitans de la religion. Ils auroient même gravement battu un ancien qui leur résistoit et l'auraient mis en prison pendant plus de 8 à 10 jours. Cabanis ajoute qu'en sa présence, dans le logis de Pierre Serre, à St-Pargoire, le sr de Castelrey aurait dit tout haut qu'il n'avait fait qu'une faute : d'avoir signé l'Union des Eglises réformées du royaume parceque Mgr le duc de Rohan, qui n'était pas de plus grande qualité que lui, qui était l'auteur de ladite Union, était un méchant homme et la première fois qu'il le trouverait, en temps de guerre ou en temps de paix, fût-ce même dans le temple de Nîmes, il le tuerait d'un coup de pistolet. Avec grand peine et hasard ils ont pu s'échapper et arrivés d'hier au Vigan ils ont appris en route que lesd. srs de Camprieu et Castelrey avaient pris tous les biens de ceux de St Pargoire de la religion qui n'avaient pas voulu se révolter. Lesd. Cabanis et Lardat demandent de leur donner de quoi s'entretenir et nourrir. Le conseil, après les avoir exhortés à demeurer fermes et inébranlables dans l'Union des Églises, délibère d'avertir le duc de Rohan et de leur procurer le soulagement de leurs pertes. Le 24 de décembre dernier, led. sr de Camprieu, accompagné du Père Bonaventure, de dix soldats et de dix carabiniers, se rendit à Vendémian et prit logement chez ceux de la religion, ayant logé le 24 chez M. Arnaut, notaire, qu'il força d'aller à la messe et de faire abjuration ; puis il se changea à la maison de Mathieu Faucilhon et lui en fit autant, puis chez M. Roques avec les susdits gardes et soldats qui firent grands dégâts et ravages en sa maison, et même le sr de Camprieu le battit grièvement et lui donna plusieurs coups d'éperons jusqu'à ce qu'il l'eût forcé d'aller aussi à la messe. Il continua ainsi d'aller loger de maison en maison jusqu'à ce qu'il les eut contraints et forcés de se révolter et pour y parvenir plus facilement, outre les menaces de les emprisonner et les faire mourir eux et leurs familles, faisait tenir les portes dud. Vendémian fermées pour empêcher qu'aucun ne pût sortir dud. lieu. Boulet, cordonnier, était parvenu à s'échapper avant qu'on n'eût pris garde à lui. Il levoit 30 livres par jour pour lui ou pour les carabiniers sur ceux de la religion de Vendémian, après les avoir

fait révolter et six livres pour ledit Bonaventure. S'étant retiré de Vendémian il alla en faire de même au Pouget, et delà s'en serait allé, ainsy qu'ils auraient ouy dire, en la ville de Gignac pour faire aussi révolter tous ceux de la religion de lad. ville. »

Jean de Boyer avait épousé Maagdeleine de Mandagout, dont il eut 1° Barthélemy, qui suit ; 2° Jacques, sr de Lagrenier, consul du Vigan en 1623 et 1631 ; 3° Jean, avocat, coseigneur d'Odars. qui fut élu capitoul de Toulouse en 1635 et fut la tige des Boyer d'Odars.

III. Noble Barthélemy de Boyer, écuyer, sgr de Camprieu et Castelrey, signa le serment d'Union des Églises du royaume, ce qui ne l'empêcha pas, comme on l'a vu plus haut, de se joindre aux persécutions de son père contre les protestants. Il fut premier consul du Vigan en 1640, et père de 1° Barthélemy de Boyer, sgr de Camprieu, docteur ès droit, conseiller du roi, juge en la cour royale de la ville et viguerie du Vigan de 1665 à 1680, date de sa mort ; non marié —; 2° Louis, sr de Tadonès, qui fut père de : *a.* Barthélemy, sgr de Camprieu, le Rey, etc., marié à Diane de Ginestous; *b.* Louis, sr du Mazel; *c.* Catherine; — 3° Jean, sr de Castelrey, non marié; — 4° Jacques, prieur de la Rouvière ; — 5° François, sr de Bonheur; — 6° Marquise, mariée à Jacques d'Hortet sr de l'Espigarié docteur en droit; — 7° .... mariée à M. de la Fabrègue.

Nous croyons que tous ces descendants furent catholiques, au moins le fait est-il certain pour Jacques, qui fut ecclésiastique. Pourtant les deux filles épousèrent des protestants. (Cazalis).

Nous avons sous les yeux un volume intitulé : *Maintenue et defense des princes souverains et églises chrestiennes contre les attentats, usurpations et excommunications des papes de Rome*, petit in-8 de 24 et 357 pag. sans date et sans nom d'auteur. Ce volume destiné à défendre Henri IV contre l'excommunication papale et dédié au duc de *Bouillon*, porte sur la première garde ces mots écrits par une main du XVIIe siècle : « Est de « M. de Camprieu mon oncle. [Signé] *Mir-* « *man.* » L'annotateur paraît être François Mirman, fils d'Antoine consul de Nîmes en 1619 et de Marie Boyer. Voyez Mirmand.

7. BOYER (Jacques), pasteur du désert, condamné à mort et exécuté en effigie en 1736 [Haag II, 493]. Le zèle qu'il déployait, les périls qu'il courait ne purent le garantir des traits de la calomnie. Accusé d'avoir séduit une de ses catéchumènes, il fut destitué par son consistoire, trop prompt à accueillir des bruits injurieux ; mais une partie des églises du bas Languedoc prirent sa défense. Il en résulta des dissensions violentes auxquelles les bons offices de la vénérable classe de Zurich ne purent mettre un terme. L'autorité du synode national de 1744, appuyée par la présence d'Antoine *Court*, fit enfin cesser ce schisme qui durait depuis près de dix ans. La destitution de Boyer fut déclarée nulle. L'année suivante, ce pieux pasteur fut élu modérateur du synode des basses Cévennes. *Grail* lui fut donné pour adjoint, *Gal* et *Teissier* furent nommés secrétaires. L'assemblée ordonna des prières pour le succès des armes de Louis XV et un jeûne de l'Église pour détourner le courroux de Dieu ; défendit de prêcher sur des matières de controverse, sauf les cas de nécessité absolue, et interdit aux pasteurs de donner la communion plus de quatre fois par an, comme aussi aux fidèles de communier hors de leur province sans un certificat de leur propre ministre. Les ennemis de Boyer, cependant, respectaient peu l'ordre du synode national. Un nouveau synode provincial qui se tint, en 1745, sous la présidence de *Gaubert*, ayant *Lafage* pour secrétaire, força les ministres *Lavalette*, *Portal* dit *Lacoste*, et *Pomaret*, qui n'avaient pas craint de l'attaquer du haut de la chaire, à lui faire réparation. Une liste fut présentée à ce synode des pasteurs qui desservaient les églises des Cévennes à cette époque. Voici leurs noms avec leurs sobriquets de guerre : François *Sanguinède* (La Brugnière), Pierre *Rampond* (Lapierre), Paul *Marazel* (Paul), *Julien* (Cadet), *Ducros* (Lassalle), *Teissier* (Lafage), Jean *Journet* (Puech), David *Chabran* (La Chapelle), Jean *Joris*

(Courbière), François *Reigner* (François), Pierre *Vermeil* (Lacroix), Paul d'*Algue* (Lassagne), Jean *Théron* (Nouguier), Isaac *Allud* (Isaac), Louis *Campredon* (La Blaquière). — Jacques Boyer avait aussi un sobriquet et se faisait appeler *Dubosc*. On le trouve en 1739 s'étant enfui de France, pasteur à Stuttgard (*Bull*. XIX 173, 365; XXII, 171). Il exerçait encore son pastorat dans les basses Cévennes en 1756.

8. BOYER (Jean de) sr de La Garanye, « du Vighan en Cévennes: » né en 1584, mort à Paris, 1644. — (Anne de) à Bédarieux, 1607.

BOYNEAU (Suzanne, femme de Jacques) de Niort, assistée à Londres, puis à Canterbury, 1706.

BOYSSE (Henri de) marquis de Pardaillan, officier dans l'armée hollandaise, 1691-1705.

BOYSSIN ministre à S. Germain en Gevaudan, ayant femme et enfants, 1568 (*Bull*. XXI 134, conf. avec 200). — Samuel Boyssinus sanctigermanensis Sevenas in Occitania, étudiant en théologie à Genève, 1588. — Voy. Bouissin, au t. II.

BRABANT (Abiméleg de) sieur de Marault, vivant en Champagne vers 1610-1640 [VI 474 a]. — Simon *Brabant* bourgeois de Gien, assisté à Londres, 1705.

1. BRACHET. Philippe *Lardillier* « ceincturier de Lyon » était décédé en 1569 à Genève où il s'était réfugié avec sa femme, Philiberte Brachet ou *Bracher*. Celle-ci, après le décès, passe acte par devant notaire pour confesser que son mari étant mort pestiféré, elle a chez elle un dépôt de marchandises qui, à cause de la perte, ne peuvent être vendues pour le moment, savoir: 8 douzaines de fers d'escarcelles, 12 douzaines de fers de ceinctures, une pièce de camelot noir, 6 aulnes sarge noire, façon Genève, et une caisse pleine de marchandises de Lyon, Paris et autres lieux. L'année suivante cette veuve se remarie, à Genève, avec Barthelemy *Vasseur* de Cambray, menuisier, fils d'un drapier (Ragueau not. XI 926 et XIII 268). — Plusieurs Brachet, de Mens en Dauphiné, assistés à Genève, 1701.

2. BRACHET. Nous avons nommé ci-dessus deux fois (I, col. 266 et 427) Françoise Brachet et son mari Guillaume *Aubelin* ou *Aubelyn*, sr de La Bruyère en Beauce (non la Rivière), réfugiée d'Orléans à Genève, avec une grande fortune probablement, car elle acheta une maison importante dans cette dernière ville (Ragueau not. III, 235). Outre ses trois filles Clauda, Françoise et Geneviève à qui elle fit faire les beaux mariages que nous avons signalés, elle en eut une quatrième, Marie, qui épousa 1°, en 1557, noble Olivier *Portier*, seigneur des Gallars, demeurant à Lausanne, fils de feu nob. Louys Portier auditeur de la Chambre des comptes de Grenoble; 2°, en 1569, noble Zacharie fils de feu Antoine *Lemaçon*, de Paris. En 1563, son gendre Guill. Prevost qualifié alors du titre de seigneur de S. Germain, faisait vendre pour elle et pour lui « des montagnes près Ste Marie en Lorraine et une maison sise au dit lieu » (Voy. notaires de Genève).

On trouve encore, à la même source, (J. Dupont not. IX, 733) Anne Aubelin veuve de feu Claude Nivard prévot de la maréchaussée d'Orléans et Gabrielle sa sœur donnant à Genève, 1597, procuration à Marthe Portier veuve de nob. Christophle Dugué sr de Passy, pour recouvrer en France des biens de l'hoirie dudit Nivard. — Il est probable que c'est à la même famille qu'appartenait Nicolas Brachet « eschollier de Romorantin » admis comme habitant de Genève le 22 juin 1574 sur le bon témoignage de Guillaume *Malliard* et Ignace Brachet. Ce dernier avait été inscrit sur le registre des nouveaux habitants de Genève, au 25 déc. 1572, en ces termes « d'Orléans, escolier ».

3. BRACHET (Théophile), sieur de La Milletière, [Haag II 494], né, 1596, d'Ignace *Brachet* (ce même Ignace sans doute que nous venons de citer), maître des requêtes de l'Hôtel et intendant de la maison de Navarre, et d'Antoinette *Faye*, fille de Barthélemy *Faye*, sieur d'Espoisses, conseiller au parlement de Paris. Brachet fit ses études à l'université de Heidelberg. De retour à Paris, il se fit recevoir avocat; mais le peu de succès qu'il obtint au barreau le dégoûta de la carrière qu'il avait choisie

Il la quitta donc pour se livrer à l'étude des matières théologiques. Son humeur intrigante, plus qu'un talent réel, lui acquit bientot du crédit; il fut nommé ancien de l'église de Charenton. En 1648, Pierre *Du Moulin* le prit pour second dans la dispute qu'il eut avec Raconis à l'occasion de la conversion de la baronne de *Courville*. Deux ans après, La Milletière entreprit de réconcilier Daniel *Tilenus* et Jean *Caméron*, et il leur ménagea une conférence où il remplit avec *Cappel* le rôle de secrétaire. La même année, il parvint à se faire nommer député de l'Isle-de-France à l'assemblée politique de La Rochelle, qui le choisit deux fois pour secrétaire et le chargea, comme nous l'avons dit ailleurs, de travailler à l'ordre général. Cette assemblée l'employa encore en différentes affaires; mais la plus grande marque de confiance qu'elle lui accorda fut de l'envoyer avec *La Chapelière* en Hollande, pour demander des secours aux États-Généraux.

Ce fut sur ces entrefaites que Tilenus adressa à l'assemblée un Avertissement pour l'engager à se séparer et à se soumettre à la volonté du roi. La Milletière se chargea ou peut-être fut chargé d'y répondre. Il le fit avec beaucoup de vivacité dans un *Discours des vrayes raisons pour les quelles ceux de la religion en France peuvent et doivent, en bonne conscience, résister par armes à la persécution ouverte* (s. lieu, 1622, in-8). Ce livre, que la Chambre de l'édit, séante à Béziers, condamna, par arrêt du 6 oct. 1626, à être brûlé de la main du bourreau, est devenu extrêmement rare. Il est divisé en trois parties. Dans la 1re, l'auteur cherche à prouver que le but de la guerre était la destruction entière de l'Église protestante en France. Dans la 2e, comparant l'édit de Nantes à l'édit de Cyrus, et rappelant les attaques dont l'un et l'autre ont été l'objet, il soutient que les droits des sujets sont fondés sur un contrat, et que si le roi viole le pacte, l'insurrection est légitime, raisonnement qu'il appuie par l'exemple des Macchabées. Dans la 3e, il prétend qu'il ne pouvait s'établir de paix solide sans l'expulsion des Jésuites et la convocation d'un concile national.

Il est fort probable que La Milletière ne resta pas étranger aux intrigues qui rallumèrent la guerre. En 1625, il assista à l'assemblée de Milhau, et *Rohan* l'envoya à Nismes avec *Monnac*, député des églises du haut Languedoc, et *Tourtolon*, représentant des églises des Cévennes, pour engager les habitants à dépêcher des fondés de pouvoir à Milhau, où devaient se débattre les conditions de la paix. Il fut un des députés qui portèrent au roi les résolutions de l'assemblée (Voy. t. I, col. 916). Ce fut aussi comme agent du duc de Rohan qu'on l'arrêta à Paris, le 23 juillet 1627, et qu'on l'enferma à la Bastille. Il y demeura jusqu'au 3 janv. 1628, qu'on le fit partir pour Toulouse afin de le confronter avec d'autres détenus. Le parlement le condamna à mort; cependant il y eut sursis à l'exécution, et le roi lui fit grâce de la vie. Bien plus, après une détention d'environ quatre ans, on lui rendit la liberté avec une pension de mille écus.

La véritable cause de ces faveurs étranges ne tarda pas à être révélée par sa conduite. A peine sorti de prison, La Milletière se rendit à Nîmes, mais cette fois de la part du roi, pour travailler à maintenir les habitants dans la soumission et les empêcher d'embrasser le parti du duc d'Orléans.

Dès 1628, il avait publié une *Lettre à M. Rambours, ministre du saint Evangile, pour la réunion des Évangéliques aux Catholiques* (Paris, 1628, in-12). En 1634, il fit un pas plus décisif, il mit au jour : *De universi orbis christiani pace et concordiâ, per eminentissimum cardinalem ducem Richelium constituendâ* (Paris, 1634, in-8), trad. en franç. sous ce titre : *Discours des moyens d'établir une paix en la chrétienté par la réunion de l'É. P. R,, proposé à M. le cardinal de Richelieu* (Paris, 1635, in-4). Ces moyens étaient tout autres que ceux qu'il avait proposés précédemment; aussi son nouvel ouvrage excita-t-il un étonnement mêlé d'indignation parmi les protestants. Ce projet de réunion donna lieu à une correspondance qui a été imprimée sous le titre : *Lettres de Rivet, Du Moulin* et *La Milletière* (Sedan, 1635, in-12). Mais le ressentiment fut bien

plus vif à l'apparition du *Christianæ concordiæ inter Catholicos et Evangelicos in omnibus controversiis instituendæ consilium, unà cum elucidatione primariæ controversiæ de fidei per Christi gratiam dono et divinâ prædestinatione*, 1636, in-8. La Milletière envoya ce livre, où il discute les principales questions controversées entre les deux Églises, la primauté de saint Pierre, la justification, les prières pour les morts, l'invocation des Saints, l'eucharistie, la nature de la grâce, la justification, non-seulement à la plupart des églises et des académies de France, mais encore à l'académie de Genève, qui ne daigna pas lui répondre, ce dont Richelieu se plaignit fort aigrement. Ce fut *Daillé* qui se chargea de le réfuter. La Milletière lui répondit [1] par un nouvel ouvrage intitulé : *Le Moyen de la paix chrétienne en la réunion des Catholiques et des Evangéliques sur les différends de la religion*, 1637, in-8. Son moyen ne fut approuvé ni par l'un ni par l'autre parti. Quoiqu'il donnât raison à l'Église romaine sur presque tous les points, la Sorbonne trouva que son livre sentait encore beaucoup trop l'hérésie; elle l'aurait censuré vertement sans l'opposition de Richelieu. Le synode d'Alençon, de son côté, ordonna qu'on lui écrirait « pour lui remontrer sa présomption si peu raisonnable et si injuste et la vanité de ses desseins, et pour le menacer, s'il continuoit dans un projet si ridicule, et qu'il ne se contînt pas dans les bornes de sa vocation, dont il feroit une déclaration dans l'espace de six mois au consistoire de l'église de Paris, il seroit retranché de la communion des églises réformées. » L'eût-il voulu, La Milletière ne pouvait reculer sans s'exposer au courroux du terrible cardinal, dont il s'était fait l'instrument docile. Il se contenta d'adresser à MM. les pasteurs, anciens et consistoire de *son* église, une *Déclaration sur le sujet de l'acte dressé par le Synode national à Alençon, et de la lettre dudit Synode, du 6 juill.* 1637, *concernant son livre intitulé*: Le moyen de la paix, etc. (Paris, 1637, in-8), et il continua à suivre la route qui lui était tracée, avec un zèle digne d'une meilleure cause. Lorsque le synode national s'assembla à Charenton, en 1644, il s'y présenta pour demander des juges, offrant de se soumettre au jugement de l'assemblée s'il était vaincu. Le pasteur de Béziers, *de Croy*, et celui de Rouen, *de L'Angle*, furent chargés de conférer avec lui; on leur adjoignit *Amyraut*. Cette conférence n'aboutit naturellement à aucun résultat. Le synode considérant alors que La Milletière avait montré « trop d'entêtement à son opinion, » et que depuis douze ans il s'était abstenu de la Cène, quoiqu'il continuât d'assister au prêche, ordonna de l'excommunier du haut de la chaire, ce qui fut fait par Théophile *Rossel*, ministre de Saintes, à l'issue du service divin dans l'église de Charenton, le dimanche suivant, 29 janv. 1645. Lorsque l'apostat quitta l'assemblée, le président le salua par ces paroles de Jésus : *Fais bientôt ce que tu fais.* « Je ne suis pas Judas, » répondit La Milletière. — « Non, Monsieur, reprit Garrissoles, car Judas avoit la bourse, et vous la cherchez. » Chassé ainsi de l'Église protestante, La Milletière fit enfin son abjuration publique le 2 avril 1645. Il mourut en 1665, haï des protestants et méprisé des catholiques, qui le regardaient comme un homme emporté et vaniteux à l'excès. Selon Benoît, c'était un ambitieux plein de lui-même, jugement confirmé par Tallemant des Réaux en ces termes : « C'est un homme d'esprit et qui sait, mais assez confusément; bon homme, mais vain, et qui a quelque chose de démonté dans la tête. » Il avait épousé Marie *Gergeau de la Boulardière*, fille d'un procureur huguenot, très jolie et la meilleure femme du monde, de l'aveu du satirique auteur des Historiettes; elle était si charitable que son mari fut contraint de lui ôter le soin de son ménage parce qu'elle donnait tout aux pauvres. Il en eut deux fils, l'un Théophile, né en 1617, tué en Allemagne, en 1643; l'autre Charles présenté au baptême 30 sept. 1627, par le ministre Charles *de Veilheux* et Marie *Le Jay* femme de *Tardif*, avocat au parlement; plus deux filles : Susanne, qui fut mariée à François *Catelan*, secrétaire du Conseil, et Marie présentée au

[1] Nous avons déjà parlé de ces controverses, t. I col. 196.

baptême, Charenton, 3 déc. 1620, par Hector *Vallée* sieur de Mérouville et Marguerite *Gergeau* (qu'on écrivait aussi Georgeau, Gorgeau et Jargeau).

Outre les écrits déjà mentionnés ici et au t. I, La Milletière en a publié un grand nombre, dont il suffira de donner la liste. Dans tous on remarque plus de déclamation et de vivacité que de science et de jugement.

I et II, voy. ci-dessus t. I col. 196.

III. *Lettre à M. Testard, ministre de Blois, sur le sujet de la réunion par lui proposée avec les Catholiques;* Paris, 1638, in-8.

IV. *Conviction de M. Amyraut sur sa contradiction avec ses collègues, à l'Évangile et à soy-même, touchant la justification du fidèle et son mérite;* Paris, 1638, in-8.

V. *La prédication de J.-Ch. aux esprits captifs;* Paris, 1638, in-8.

VI. *Lettre à un gentilhomme docte de ses amis,* 1638, in-8.

VII. *Amiable éclaircissement avec M. Mestrezat sur la vérité de la doctrine des Catholiques touchant les mérites et la justification du fidèle;* Paris, 1638, in-12.

VIII. *Response à M. Du Moulin;* Paris, 1638, in-8.

IX. *Jugement déféré à MM. les ministres de Paris et à M. Du Moulin sur la vérité démontrée en la doctrine catholique touchant la justification du fidèle, et sur l'adhérence de M. Testard, ministre de Blois, au mesme sentiment, avec un discours des raisons nécessaires de la réunion de l'Eglise;* Paris, 1638, in-8.

X. *Censure du sermon de M. Mestrezat de la justification par la foy sans les œuvres de la loy, avec l'explication naïve des paroles de St. Paul à St. Pierre : Galat.* II, 11 *et suiv.;* Paris, 1639, in-8.

XI. *Sommaire de la doctrine catholique du franc arbitre, de la grâce, de la prédestination divine et de la justification du fidèle;* Paris, 1639, in-8.

XII. *Response à l'argument fait par M. Mestrezat en son presche du* 28 *août* 1639; Paris, 1639, in-8.

XIII. *Lettre au sieur de Limbourg sur le sujet pour lequel il luy mande qu'il* [Limbourg] *s'est rangé à la communion des Catholiques. Avec une autre lettre à M. Rambours sur le même sujet;* Paris, 1639, in-8.

XIV. *Lettre à un de ses amis où sont résolues les difficultés formées par le malentendu des Evangéliques contre la doctrine catholique de la présence réelle;* Paris, 1639, in-8.

XV. *La nécessité de la puissance du pape en l'Église, pour remède contre le schisme et pour une légitime réformation;* Paris, 1640, in-8.

XVI. *Réponse à la lettre d'un de ses amis sur la nécessité de la puissance du pape en l'Église et sur la doctrine du purgatoire;* Paris, 1640, in-8.

XVII. *Prière chrétienne et catholique, avec d'autres traités;* Paris, 1640, in-8.

XVIII. *Jugement du livre de l'Eucharistie de M. Blondel, ou La vérité des fondements de la doctrine catholique;* Paris, 1641, in-8.

XIX. *La vérité du S. Sacrement de l'Eucharistie et du sacrifice de l'Église;* Paris, 1641, in-8.

XX. *Le catholique réformé, professant l'adoration du S. Sacrement, l'invocation des Saints, l'usage des images sans superstition ni idolâtrie;* Paris, 1642, in-8.

XXI. *Défense de la méthode nouvelle* [du P. Véron] *introduite pour soutenir l'autorité de la foi catholique,* 1642, in-8.

XXII. *Remontrance à MM. de la Faculté de théologie sur la nullité de la censure du sieur Chapelas,* 1642, in-8.

XXIII. *Rivetani Prodromi Milleterium turbarum et calumniarum iniquè arcessentis crucifragium;* Paris, 1642, in-8.

XXIV. *La facilité de réunir et de réformer l'Église;* Paris, 1642, in-8.

XXV. *Réplique à la réponse de M. Amyraut;* Paris, 1642, in-8.

XXVI. *Le Pacifique véritable sur le débat de l'usage légitime du sacrement de pénitence;* Paris, 1644, in-8. — Censuré par la Sorbonne, le 18 juin 1644.

XXVII. *Lettre à MM. de la Faculté de théologie sur le sujet de son livre de l'usage* etc.; Paris, 1644, in-8.

XXVIII *Remontrances à la Reyne sur l'empêchement qui lui est donné de publier les raisons pour lesquelles il désire entrer en la communion catholique;* Paris, 1644, in-4.

XXIX. *Application de la censure de livre intitulé:* Le Pacifique, etc.; Paris, 1645, in-8.

XXX. *Déclaration du sr de la Milletière des causes de sa conversion à la foy catholique;* Paris, 1645, 56 p. in-4.

XXXI. *Discours aux synodes des É. P. R. contenant la proposition des causes nécessaires de leur réunion à l'É. C.;* Paris, 1645, in-4.

XXXII. *Instruction à tout protestant qui a le jugement sain et la conscience droite, pour le réduire à la communion de l'É. C.;* Paris, 1646, in-4.

XXXIII. *La paix de l'Église fondée sur la vérité de la foi catholique;* Paris, 1646, in-4.

XXXIV. *L'extinction du schisme;* Paris, 1650, in-8.

XXXV. *La victoire de la vérité pour la paix de l'Église;* Paris, 1651, in-8; trad. en anglais, La Haye, 1654.

XXXVI. *Lettre à M. de Couvelles sur la conversion de madame la comtesse de La Suse;* Paris, 1653, in-8.

XXXVII. *Le flambeau de la vraye Église;* Paris, 1653, in-8.

XXXVIII. *Le flambeau de la vraye foi;* Paris, 1654, in-8.

XXXIX. *La présence corporelle de J.-Ch. au ciel et à la terre en même temps;* Paris, 1654, in-8.

XL. *La raison certaine de terminer les différends de la religion entre les catholiques et les protestants,* adressée aux ministres qui sont dans Paris, pour estre appelez sur ce sujet a une conférence amiable par l'ordre du Roy; Paris, 1658, in-4.

XLI. *Explication catholique de la vérité du S. Sacrement de l'Eucharistie;* Paris, 1664, 46 p. in-12.

Tallemant des Réaux lui attribue aussi une réponse par stances au traité de l'Eucharistie de Du Perron, réponse qui, dit-il, n'a jamais été imprimée.

BRACHON, famille noble de Normandie [VII, 35 a]. Le premier chef connu de cette famille, Antoine, épousa vers le milieu du XVIe siècle Blanche de Richebourg. Son fils, Tristan de Brachon, sr de Bevilliers et de Sénitot épousa, vers 1600, Marguerite *Le Saëns*, et son petit-fils, également prénommé Tristan : Esther *de Marigny*, vers 1628. De ce dernier mariage naquirent : 1° Jean, chevalier, seigneur de Sénitot, Bevilliers et Ambricourt, marié, 1647, à Sara *Delavoye*, de Rouen, et en secondes noces à Charlotte *Dulac;* il mourut en 1683; 2° Charles-Antoine, écuyer sr d'Herquebosc, mort le 4 janv. 1684; 3° Esther. A la révocation de l'édit de Nantes, Charlotte Dulac se retira en Hollande avec ses deux filles (Charlotte-Marthe mariée, 1685, à Jacques *Leseigneur* et Julie-Madelaine encore enfant) laissant en France un jeune fils Tristan-Lancelot, faible d'esprit, qui par ordre du parlem. de Normandie fut transporté au monastère des Pénitents de Ste-Barbe, à Croisset près Rouen, où il mourut en 1706. On lui avait donné pour curatrice, en 1691, sa tante Esther de Brachon de Montivilliers, veuve de Jacques Du Quesne sr de S. Maards, nouvelle convertie domiciliée à Gonfreville l'Orcher; cette dame se remaria, 1707, à J.-B. Leroux sr de Touffreville. — Julie-Madelaine, citée plus haut, épousa, 1 déc. 1709, à La Haye, Pierre *Basnage* sr de Bellemare, capitaine au régiment de cavalerie hollandaise de Ginkel, et frère du pasteur Jacques Basnage. Il obtint, 1718, la permission de rentrer en France et mourut en 1732. Sa veuve reprit alors le chemin de la Hollande et mourut à Maestricht, 5 octobre 1736. C'est près le château de Sénitot-Bevilliers, commune de Gonfreville, domaine de la famille de Brachon qu'était établi le prêche de la ville d'Harfleur, qu'on démolit à l'époque de la Révocation. Mais le château, joli spécimen de l'architecture de la Renaissance, existe encore. (E. Lesens.)

Etat civil des protestants de Rouen. — Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

BRACHOT (Colin) tué au massacre de Vassy, 1562. — (Nicolas et Henri), avec la femme du dernier, blessés dans le même épisode. — (Antoine) marchand libraire de Lyon reçu habitant de Genève, 10 nov. 1572.

BRACKENHOFER (Jean-Jérémie) professeur de mathématiques à Strasbourg [Haag, II 497] depuis 1746 et chanoine de S. Thomas; né à Strasbourg au commencement du XVIIIe siècle et mort dans cette ville, 31 août 1789.

On a de lui : I. *Elementa trigonometriæ sphericæ*, in-4. — II. *Theoria signorum + et — in algarithmo usitatorum*, 1760 in-4. — III. *Observationes ad Manilium ex editione Stœberi*; Strasb. 1767 in-8. IV. *Formulæ Sphæricorum*; Strasb. 1770, in-4.

BRACONNEAU, de Tours, emprisonné, 1690 [X 435]; se poignarde lui-même, à la Bastille, 8 fév. 1691 [III 214 b].

1. BRACONNIER, libraire de Toulouse, pendu dans cette ville avec son domestique, 29 mai 1562 [IX, 197 b]. — Famille de libraires de Montauban, issue peut-être du précédent. Le premier connu de ces Montalbanais, Didier Braconnier, était né à Langres. Il vint à Montauban dans les premières années du XVIII^e siècle, y ouvrit une boutique de librairie et s'y maria, 14 janv. 1607, avec Anne *Moulis*, fille d'un tailleur de la ville; il mourut en 1626. Il avait une certaine réputation, car nous connaissons un acte notarié par lequel Jérémie *Bardin*, fils d'un libraire de Genève, s'engage pour un an à s'en aller à Montauban travailler dans la librairie de Didier Braconnier (F. Dunant not. VIII, 248; voy. aussi IV, 26). Deux des fils de Didier qui lui survécurent continuèrent son commerce, qui dut être prospère, à en juger par les acquisitions de terres et de maisons qu'on trouve à son avoir dans les registres de deux ou trois notaires de Montauban. L'aîné, Pierre, né le 16 août 1613, épousa, 14 mars 1635, Jeanne *Hermenc* fille d'un marchand de la ville, qui continua les affaires de son mari après qu'elle fut devenue veuve. Leur fils, Pierre, ne paraît pas s'en être occupé; mais Philippe, frère du premier Pierre et plus jeune que lui de dix ans (né 11 janv. 1623) fut l'associé de la maison. Il mourut le 20 août 1651, ne laissant de son mariage avec Jeanne *Reste*, fille d'un procureur de Montauban, qu'une fille unique. Quelques-uns des ouvrages de Pierre *Jarrige* et de Jean *Labadie*, imprimés à Montauban, portent les noms de Pierre et Philippe Braconnier. Les *Disputationes* d'Antoine *Garrissoles* et de Jean *Verdier* parurent chez Philippe qui semble avoir été l'âme de cette maison de librairie. L'imprimerie et la librairie ont d'ailleurs été florissantes à Montauban depuis les commencements de la Réforme jusqu'à la Révocation.

2. BRACONNIER, famille de Metz : Joannes Braconnierius metensis, stud. juris (Livre du recteur) Genève, 1588. — (Isaac) lapidaire, (Benjamin) garçon chapelier, (Jacques) menuisier, (Louis) confiseur, réfugiés à Berlin, Halberstadt et Halle de 1698 à 1700. — Braconnier, charcutier de Paris, fugitif à Berlin où il porta son savoir faire et ses produits encore estimés aujourd'hui sous le nom de boudins français [II 515 a]. — « Germain Braconnier de Bonneville en Lorraine, prosélyte qui a embrassé notre religion à Berne et veut aller en Brandebourg », est assisté à Lausanne, fév. 1698.

BRACQ (Jean de) sieur de Val, commissaire des guerres, fils de feu Jacques, capitaine d'infanterie, et de Jeanne *de Castaing*, épouse Susanne fille de feu Henry *Le Gay*, commissaire des guerres et de Marie *de Vivier*, novemb. 1662 (Regist. de Charenton).

BRAGARD (bras-gare, gare à mon bras) surnom donné par *Lesdiguières* à Balthasar Autard, un de ses plus vaillants capitaines, et adopté comme nom patronymique par tous les descendants de ce brave guerrier. [Haag, II 498.]

Balthasar Autard, qui était issu d'une famille d'ancienne noblesse, quoique Chorier et Allard disent le contraire, famille établie à Orpierre près Gap, embrassa de bonne heure la carrière des armes et servit avec distinction dans les guerres de Henri II. Ayant embrassé la Réforme, il s'attacha à Lesdiguières et s'empara d'Orpierre, dont le gouvernement lui fut confié [1]. De son mariage

1 Dans un registre des baptêmes de l'église d'Orpierre des années 1586 à 1599 (Tr 235), on trouve les baptêmes 1° de Suzanne fille d'Isnard Authard dit le capitaine La Plane ; parrain Balthasard Authard dit Bragard gouverneur d'Orpierre, 25 juill. 1593 ; 2° de Justine fille de Paul Autard dit Bragard ; parrain Jean *Dupuy-Montbrun*, 14 sept. 1594 ; 3° Gabrielle fille du capitaine Isnard Authard dit La Plane et de Anne *de Bellujon*, 9 juin 1595 ; 4° Olympe fille des mêmes, présentée par François Autard frère d'Isnard et Susanne de Bellujon femme de Nicolas *Chays*, 14 mars 1597 ; 5° Louis, fils de Paul Bragard et de François *de Perissol*, présenté par le s^r *d'Allons* gouverneur de Serres et par Jeanne *Perrinet* femme du capitaine Daniel Bragard, 14 sept. 1597, etc.

avec une demoiselle *de Bernard*, contracté en 1563, il laissa deux fils nommés Paul et Daniel.

Paul Autard de Bragard, gouverneur d'Orpierre à la mort de son père, puis d'Allos, et capitaine d'une compagnie d'arquebusiers, prit une part active dans les guerres que Lesdiguières eut à soutenir contre les Ligueurs et le duc de Savoie. En 1590, à la tête de 50 arquebusiers à cheval, il se présenta devant les portes de Suze, comme pour défier la garnison ; puis feignant de se retirer devant les forces supérieures, il attira l'ennemi dans une embuscade qui lui coûta plusieurs centaines d'hommes. L'année suivante, il combattit à la bataille de Pontcharra, où il se signala parmi les plus braves.

Il avait épousé, en 1589, Françoise *de Périssol*, fille de Claude de Périssol, seigneur du Poët, et il en eut, entre autres enfants Jacques, maréchal-des-logis des gendarmes de Lesdiguières, marié, en 1623, à une demoiselle d'*Armand*. Ce Jacques Autard avait plusieurs frères qui moururent au service; il y fut tué, lui aussi. Ses fils suivirent également la carrière des armes. M. de Saint-Alais, dans son Nobiliaire, n'en désigne nominativement qu'un seul : Samson, capitaine au régiment de Sault, et, comme ses ancêtres, gouverneur d'Orpierre, lequel épousa, en 1645, Jeanne, fille de César *de Margaillan*, et laissa trois fils. L'aîné, César, se réfugia dans le Brandebourg à la révocation de l'édit de Nantes, servit avec le grade de major dans les armées de l'Électeur, et mourut à Wesel en 1725. Un de ses fils fut placé dans la compagnie de cadets formée par l'Électeur à l'exemple du prince d'Orange. Le second, nommé François, capitaine au régiment de Flandres par commission de 1689, fut tué en Italie en 1705. Le troisième, Alexandre, continua la branche française de cette famille, qui subsiste encore de nos jours.

Daniel d'Autard, fils cadet de Balthasar et coseigneur d'Eiguians, capitaine de 100 hommes d'armes, en 1590, et des gendarmes de Montbrun, prit pour femme Jeanne *de Perrinet*, de la maison d'Arzeliers. Son fils Cyrus, capitaine d'infanterie, épousa une demoiselle de *Solers*, et en secondes noces une d[lle] *Artaud de Montauban-Jarjaye*. Du premier lit il eut plusieurs enfants qui, à la révocation de l'édit de Nantes, se réfugièrent en Hollande et suivirent le prince d'Orange dans son expédition d'Angleterre. L'un d'eux devint officier général; une des filles, Marguerite, épousa en 1615 Pierre *de Lacger* homme d'armes de la compagnie du Connétable (Archiv. de la famille de Lacger).

BRAGERAC, famille originaire de Puymirol en Agenais. Daniel Bragerac, pasteur à Vicfezensac en 1626 et à Lafite dans le haut Agenais en 1637-39, était peut-être fils d'Antoine Bragerac notaire à Agen en 1608. Il avait épousé Isabeau *Momin* et n'existait plus en 1649. — Un autre Bragerac, peut-être fils du précédent, était étudiant à Montauban en 1655 (Pol Belvèse not. 1654-55, f° 785). On le trouve pasteur à Eymet en 1671, à Vicfezensac en 1677 et à Montréal dans le Condomois en 1679. — Un Bragerac pasteur de Puymirol assistait au synode de Clairac, septemb. 1679 [VIII 223 b].

BRAGNEAU ou Braigneau, famille rocheloise de marins. = *Armes* : d'or fretté de gueules.

On trouve dans les registres de l'église de La Rochelle : Jacques *Brenegnau*, marié à Anne *Guisembert* : ils font baptiser leur fils Jacques, 8 sept. 1566; François *Braignault* épousant, 1578, Berthommée *Bellet*; Gabriel *Braigneau* marié en 1[res] noces (1567 ?) à Jehanne *De Siete* ; en 2[es] noces, 3 avril 1581, à Bastienne *Richard*. De ce dernier mariage naissent: Isaac, 1568; Jacob, 1576; Elisabeth, 1578 ; Daniel, 1582; Nathanael, 1591. Le registre fait foi que Gabriel ne savait pas signer. Son fils Daniel, qui signait Bragneau, fut un vaillant officier de marine [Haag, II 449]. Il entra au corps de ville en 1621 ou au commencement de 1622, et se distingua de suite comme un des plus braves lieutenants de l'amiral *Guiton*. Son premier exploit fut au combat naval de 1622. Avec les capitaines Elie *Thomas*, *Jaumier* et Jean *Arnaud*, il s'attacha au vaisseau ennemi la *Mar-*

*guerite*, qu'il aborda. Déjà il y avait jeté une partie de son équipage et il était sur le point de s'en emparer, lorsque l'intervention d'un galion de Malte vint changer la face du combat. Bragneau se hâta de faire couper les grapins, après avoir perdu les trois quarts de son monde, et chercha un refuge à Chef-de-Baye, d'où il fit demander du renfort à La Rochelle. Sa réputation était si bien établie, qu'une foule de volontaires se présentèrent pour servir sous ses ordres. Son équipage complété, il reprit la mer et continua à la tenir jusqu'à la conclusion de la paix. En 1627, après le traité passé entre les Rochelois et le duc de Buckingham qui assiégeait la citadelle de S. Martin de Rhé, il fut désigné pour résider pendant le siège auprès de l'amiral anglais et au mois de décembre suivant, comme la famine commençait à se faire sentir dans la ville, et que la digue avançait d'une manière effrayante, malgré les efforts de *Bourguis* et d'autres capitaines rochelois, le maire ayant résolu d'envoyer chercher du blé en Angleterre avant qu'ils ne fussent terminés, Bragneau fut choisi avec Jean *Gobert* pour escorter le convoi. La flotte anglaise destinée au secours de La Rochelle était sur le point de partir, Bragneau se joignit à elle; mais il eut la douleur d'assister de loin à la reddition de sa ville natale, l'amiral Denbigh ayant obstinément refusé de rien tenter pour forcer le passage. Tout ce qu'il put faire fut d'envoyer le capitaine *Vidault* avertir le maire de la résolution des Anglais, en conseillant à ses concitoyens de saisir une voie d'accommodement s'il s'en présentait une. Comme Guiton, après que La Rochelle eut succombé, Daniel Bragneau entra dans la marine royale. Sur un acte du 25 avril 1635 (Cosson, not.) il se qualifie de « capitaine de marine entretenu pour le service du roi » et se dit prêt à s'embarquer sur le navire la Renommée comme lieutenant de M. de Chalar, ambassadeur près le roi de Maroc. On ignore où et quand il mourut. Il avait épousé, 26 mai 1611, Marguerite *Mesnard* dont il eut une nombreuse lignée qui devint catholique lors de la Révocation et où nous distinguons : Joseph charpentier de navires mort en 1691, Jean « officier sur les vaisseaux du roi » mort en 1749, et Pierre-Paul-Alexandre né en 1741, officier sur les navires marchands.

BRAHÉ (de); trois officiers de ce nom au service de Hollande, 1714-24.

BRAIL (Giraud), ministre à S. Marcel, 1584-88; à Barre, 1588-1606. — (Antoine), ministre au Poiré, 1620-32; au Croisic, 1644.

BRAILLE (Jean et Christophe), de Meaux, reçus habitants de Genève, 8 septembre 1572. — (Joël) fils de Jean « foulon de drapz » *id.* juin 1585. — Bernardus *Brallus* castrensis albinianus étudiant à Genève, 1563. — (Gédéon), de Castres, *id.* 12 septemb. 1587. — Jean de Braille ou *de Brailhe* sieur de Moulins, marié, vers 1660, à Louise *Du Puy* [IV 457 a]. — (Jean de) sieur de Moulins et de Roquevidal, fugitif lors de la Révocation (Tt 323).

BRAINE (Les filles de *René*) ainsi que celles de *Croisé* et de Jacob *Morin*, tous habitants de Luçon, mises de force à l'Union chrétienne de Fontenay-le-Comte en 1725 (E 3411).

BRAN (Martin) musicien, excellent joueur d'épinette, associé de Filbert Jambe-de-Fer ; tué dans une rixe à Ste-Hermine (Poitou), le 25 déc. 1552. Il était fils d'un marchand de Fontenay-le-Comte.

BRANAY (Trois demoiselles de), habitant près de Sens, la moins âgée ayant 60 ans, sont mises aux Nouv. catholiques de Paris comme étant fort opiniâtres. Elles se convertissent quelque temps après, 1700 (Tt 248). — L'une d'elles étant « malconvertie » est remise au château de Saumur, 1701 ; elle y est encore en 1703. Les deux autres sont réenfermées en 1702 aux Nouv. cathol. (de Luçon?) voir E 3388. — *De Brannais*, ministre de Decise (Bourgogne) député au synode de Sancerre, 28 août 1619 [VII 445 b]. — Charles *de Branné* sr de Bourdillon, épouse vers 1650 Marie *de Budé* [III 75 a].

BRANNAY, ou Brasnay. Françoise *Lesueur*, dame de Brannay, veuve demeurant à Caen, très attachée à la religion. A la Révocation, en 1686, on lui

enlève ses enfants, deux fillettes d'une dizaine d'années, Adrienne et Catherine, pour les mettre aux Nouvelles catholiques de la ville. En 1689 l'une d'elles est transférée à Paris, afin de la soustraire à l'influence de sa mère; l'autre est encore aux Nouvelles cath. de Caen en 1691, et elles y sont réunies toutes deux en 1693. Deux ans après, en 1695, la mère est enfermée au château de Pont de l'Arche, et l'une de ses filles qu'on lui avait rendue, est reprise, séparée de sa mère, et replacée aux Nouvelles catholiques; cet état de choses se continue en 1695, mais en 1697 les malheureuses femmes paraissent avoir cédé, car les deux filles obtinrent une pension de 200 livres. Cependant en 1705 l'une d'elles est encore reprise et de nouveau mise au château de Pont de l'Arche. Voyez aux Arch. nat. E 3377, 3381-83, 3388, 3391, 3552, 4 et 6; M 664, 673; Tt 248 et 317.

On voit dans quelle fermeté de sentiments se conserva, malgré tant de persécutions, cette faible famille, si tourmentée. Voici cependant deux lettres de soumission écrites de la main de la fille ainée (nous avons l'original sous les yeux) l'une à l'évêque de Caen, l'autre au Roi. D'après cela peut se mesurer le peu de confiance que méritent les lettres de ce genre qui étaient imposées et visiblement dictées aux jeunes victimes :

Monseigneur, la protection que vous m'avez fait l'honneur de me donner auprès de Monsieur l'intendant, pour empêcher que je ne sois remise entre les mains de ma mère et grand mère atachées avec pation au huguenotisme, me fait prendre la liberté de me jeter encore une fois aux pieds de votre grandeur pour vous remontrer, Monseigneur, que ma mère, ne pouvant nous engager à retourner avec elle, fait tout ce qu'elle peut pour nous tirer, ma sœur et moy, de ce seminaire des nouvelle catholique, où nous avons eu le bonheur d'estre instruites et de nous convertir, pour nous mestre dans un couvent où nous n'avons nulle inclination d'aller; elle ne prend ce parti que pour nous fatiguer et ennuyer parceque dans cette communauté les personnes qui la composent sont les véritables mères des nouvelle catholique, les eslevant et nourisant avec beaucoup de charité et pourvoyant mesme a tous leurs besoins temporels, ce qu'elles ont fait depuis un an edemi a ma sœur et a moy, aussi bien qu'a un très grand nombre d'autres, ma mère n'ayant jamais voulu payer un sol de pension pour nous; et depuis notre conversion elle nous a refusé nos plus presantes nécessités, en sorte que la supérieure de cette maison voyant la résolution que nous avions a soufrir plustost que d'exposer nostre foy, elle a eu la bonté de nous faire habiller, ce qui a encore tellement irrité madame de Branay ma mère qu'elle fait toutes choses pour nous faire mestre dans un couvent où nous craindrions de ne pas trouver des personnes qui s'intéresassent si fortement a nostre salut, ni qui fessitassent peut-être aux importunités d'une mère qui croit bien par ce moyen plus facilement nous avoir chés elle ou nous serions bien exposés, tant a cause de nostre jeune age, que nous n'avons pas encore toutes les instructions nesaicère. C'est pourquoy, Monseigneur, nous suplions vostre grandeur davoir pitié de nous et de donner un ordre a monsieur nostre intendant afin qu'on ne nous aute point de ce seminaire; c'est une grace dont vous aurons une éternelle obligation et que nous vous demandons très instamment, estant avec un très profond respect, Monseigneur, de vostre grandeur, les très humble et très obéissante servante Adriane et Catherine de Branay. De Caen ce 22 mai 88.

Au Roy. — Sire, demoiselles Adriane et Catherine de Branay remontre très humblement a vostre majesté quayant été mises par vos ordres dans le séminaire des nouvelles catholiques de Caen pour y estre eslevés et et instruite dans la religion catholique apostolique et romaine, elles ont eu le bonheur de se convertir, ce qui leur a atiré lindignation de leur mere et grand'mère, qui sont pasionément atachée a leur encienne religion pretendue reformée, en sorte quelle les abandonne jusqua leur refuser ce qui leur est le plus nessaire pour leur noriture et entretien, ce qui oblige les supliantes davoir recours a vostre majesté et la suplier très humblement de vouloir bien leur acorder une pension de deux cent écus sur les biens des fugitifs pour leur faciliter les moyens de rester dans ledit seminaire, n'estant pas encore asés fortifiés et d'un age capable de restiter aux persuasions de leur mere et grand mère; ce qu'elle espère d'autant plus que leur pere et grand pere sont mors dan le servise et ne peuve atandre de bien de ce coté la, elles augmenteront les prières quelles font tous les jours pour la conservation de la santé de vostre majesté et de toute la maison Royale. Adriane de Branay.

BRANCAS de Forcalquier (Jean de), fils de Gaspard de Brancas et de Françoise d'Ancezune, baron de Céreste, de

Villeneuve et de Vitrolles [Haag, II 500]. = *Armes :* d'azur au pal d'argent chargé de 3 tours superposées, de gueules, soutenu par quatre jambes de lion d'or, 2 à dextre 2 à senestre, mouvant des flancs de l'écu.

Ce seigneur paraît pour la première fois dans les rangs des protestants en 1567, lors de la prise de Sisteron à laquelle il contribua. La même année, il passa en Languedoc au secours de d'*Acier*, et l'aida à s'emparer des châteaux de Nîmes et de Montpellier ; puis, réuni à *Mouvans*, il facilita à l'armée des Vicomtes le passage du Rhône. Sans se laisser ébranler par l'exemple d'un grand nombre de seigneurs provençaux qui abjurèrent la religion réformée à l'époque de la Saint-Barthélemy, il persista dans la profession de la foi proscrite, ainsi que le baron d'*Allemagne*, avec lequel il reprit les armes lorsque Henri III se jeta entre les bras des Ligueurs. A la tête de leurs forces réunies, ils s'assurèrent de Seyne; mais ils échouèrent dans une tentative sur Apt. Brancas prit une part brillante au combat livré par *Lesdiguières* pour délivrer le château d'Allemagne [1], et sous la protection du puissant chef dauphinois, il put braver en sûreté les vengeances du parlement d'Aix qui venait de le condamner avec *Le Gay, La Jarie, Espinousse, Romolles* dit le Borgne, le capitaine *Mayme*, Pierre *Roger* de Brignolles, *La Bréole*, à la peine de mort, à la confiscation de leurs biens et à la dégradation de noblesse. Après la mort de Henri III, il défendit de toute son énergie la cause de Henri IV, et se signala notamment au combat de Vignon.

Brancas avait épousé, en 1563, Camille *Grimaldi*, qui lui donna un fils, nommé Henri, dont les descendants rentrèrent dans le catholicisme. Une de ses sœurs, du nom de Jeanne, avait été mariée, en 1560, à Claude *de Grasse* comte Du Bar, à qui elle donna une fille unique, Anne dame du Cheilard, en qui finit cette branche [IX 194 b].

BRANCASSE, femme pendue à Bellons, et *Brancaix* massacré au village des Baux, Provence, 1562.

[1] Près Riez en Provence. Son vrai nom serait Allemogne, *Alimonia*.

BRANCHEU ou Branchu, famille poitevine alliée aux *Majou* de La Proutière, aux *Desmé* de la Bouchetière, aux *Marchegay* des Thuilleries; voy. [VII 181]. — Les sieurs Jean *Sionneau*, Jacques *Forestier* et *Fradin* ayant été mariés à Rochefort par un aumônier des vaisseaux (ce qui était sévèrement défendu à cause de la facilité avec laquelle ces ecclésiastiques spéciaux se prêtaient aux désirs des persécutés) avec Louise Fradin, Jeanne Branchu et Marie Branchu, ils sont emprisonnés à l'hôpital de Niort sur la dénonciation de l'évêque de Poitiers, 1730. Tous abjurent peu après (E 3416, 3567).

BRANDENSTEIN (Jean-Henri de), diacre de l'église de Saint-Jacques à Œttingen [Haag, II 500], pasteur et surintendant à Harbourg, né à Wissembourg, en 1723, mort en 1764, descendait probablement du comte Christian-Charles de Brandenstein, officier saxon au service de la Suède. On a de lui : I. *Der auferstandene Fürst des Lebens J.-Chris.;* Weissemb. 1740, in-4. Sermon prêché le jour de Pâques, 1740, à Wissembourg. — II. *Beantwortung der Frage : Ob wir mit einigen Grund Wunderwerke zu erwarten haben?* Iena, 1747, in-4. Sermon prêché à Wolfenbüttel en 1746. — III. *Sammlung einiger geistlichen Reden;* Nürnb., 1749, in-8. — IV. *Rede an dem 80sten Geburtstag der Fürstin Sophien-Louisen;* Œtting., 1750, in-fol. — V. *Der Freund auf dem Sterbebette;* Nürnb.; 1755, in-4. — VI. *Die seligmachende Lehre J.-Ch. in gebundener Rede kurz, bündig, vollständig, vollkommen, schriftmässig, deutlich und erwecklich vorgetragen;* Œtting., 1762, in-8; poésies en grande partie tirées des psaumes évangéliques de Woltersdorf, et destinées aux écoles de l'inspection de Harbourg.

BRANDON (Jean), « pottier d'estain natifz de Chalons en Champagne », reçu habitant de Genève, décemb. 1558. — (Pierre), de Rossillion en Provence, *id.* mai 1559. — Paul *Branton*, « du lieu de Rossilon en Provence » *id.* juill. 1555. — Laurent Branton, de Rossillion en Provence, *id.* mai 1559. — Jean-Henri Brandon, peintre, réfugié à La Haye à la suite de la révocation de

l'Edit de Nantes. Il fut reçu en 1696 membre de l'Association des artistes de La Haye et devint bientôt après l'un de ses administrateurs. Il se retira à Utrecht en 1708 et mourut dans cette ville en 1716. On a de lui de bons portraits de Guillaume Ier, prince d'Orange, de Maurice de Nassau, de Frédéric Henri de Nassau et de Guillaume II d'Orange-Nassau.

BRANDOUIN (Jean), ministre au Chefresne, Normandie, en 1603 (*Aymon*, I 295). — (Steph. Olric), étudiant à l'acad. de Lausanne, 1760.

BRANGIER (Sylvain) « minusier, natifz de Teur sus Cher » habitant de Genève, mai 1559. — (Balthazar) ancien de Villefagnan, Saintonge, en 1664.

BRAS-DE-FER; outre la famille poitevine où ce nom fut porté comme sobriquet et dont le nom véritable était *Béjarry* (II col. 208), il y eut une famille huguenote de la Normandie qui s'appelait réellement Brasdefer. Ses armes étaient de gueules à trois mains senestres, 2 et 1, d'argent. On possède à la biblioth. de l'Institut un volume de sermons de Ch. *Drelincourt* orné d'une étiquette à ces armoiries (sauf différence de couleurs) et au nom de Louis de Brasdefer. Nous trouvons aussi Jean Brasdefer sieur de Manneville, assistant, comme ancien du village de Fontaines en Normandie, au synode national de Privas, mai 1612. — Un Nicolas Brasdefer, de Mattincourt (Vosges), se fit délivrer par un notaire de Genève, 23 oct. 1589, un certificat signé de six marchands de cette ville constatant qu'il avait été serviteur de l'un d'eux pendant 8 ans (E. de Monthouz not. XLIV, 114).

BRARD (Daniel) de S. Maixent, tisserand, assisté à Londres avec sa femme et 5 enfants, 1706-10. — (Jeanne), veuve d'un marchand de cuir de Marennes, 69 ans, *id.* 1705.

BRASSAC (Jean de), docteur en droit et avocat à Montauban, pendu en effigie par arrêt du parl. de Toulouse, 1561 (voy. t. II, col. 809). — Autre Brassac, ministre d'une église du même nom (il y a des villages de Brassac dans huit départements) député à l'assemblée politique, 1615, de Grenoble [VII 64 b]. — Ce nom a aussi été porté comme titre de seigneurie dans diverses familles protestantes, celles des *Prevost* [VIII 322 b], des *Soubiran* [VIII 294, 341], des *Galard de Béarn*. Voy. encore [V 397 b et VII 64 b]. — René de Brassac, né en juill. 1580. — Loys de Brassac sr de Sommensac, né en septemb. 1581 (Reg. baptist. de La Rochebeaucourt, Tr 261).

BRASSARD, famille de Montauban, appelée aussi Brassart (et Brassar qu'on a confondu parfois avec Brassac). = *Armes* : d'or à un lion rampant accompagné en chef de trois annelets, 2 et 1. — Jean de Brassard avocat, député de Villemade au synode de haute Guyenne, 1618. — Autre Jean, avocat à Montauban, député au synode de Castres, 1626; — avocat et ancien de Montauban, député au synode de Castres, 1659.

Isaac Brassard né à Montauban le 30 janv. 1620 était fils d'Étienne Brassard docteur et avocat et d'Anne de *Lalause*, mariés le 1er mars 1610; parrain Isaac *Portus* et marraine Armande de Brassard (Fontalès not. Bapt. 1618-1623 f° 80). Il étudiait en philosophie à l'acad. de sa ville natale en 1636 (*Theses Verderii*) et en théologie de 1640 à 1642. Il était pasteur de Verlhac de Tescou en 1648, assistait en cette qualité au synode de haute Guyenne, 1651, et desservit ensuite l'église de Montauban, de 1667 à 1683. Il avait épousé, 12 avril 1648, damlle Constante *de Constans* fille de l'avocat Constans, née le 6 oct. 1630. Il exerçait le saint ministère à Montauban lors du procès qu'on fit à tous les pasteurs de cette ville sous le prétexte qu'ils avaient laissé des relaps assister au culte, prétexte commode qui suffisait pour faire ordonner l'interdiction du culte et la démolition du temple (voy. Benoit, *Hist. de l'édit de Nantes*, IV 519). Il se rendit à Toulouse avec ses coprévenus les ministres Thomas *Satur*, Pierre *Isarn*, Jean-Pierre *St Faust* et François *Repey*, y subit avec eux une détention de quatre mois, au bout desquels l'arrêt du parlement (juin 1683) les rendit à la liberté, mais avec ordre de cesser leurs fonctions (Voy. *Bull.* VI 424 et Bayle, *Lettres à sa famille*).

Peu après, Isaac Brassard quitta Montauban pour se réfugier en Hollande avec quatre de ses enfants : Pierre, Antoine, Gabriel et Marc. Il passa ensuite en Angleterre, mais le désir de revoir ses enfants lui fit faire de nouveau la traversée qui, cette fois, eut des suites déplorables. Le bâtiment qu'il montait, en compagnie de beaucoup d'autres réfugiés, parti le 6 juin 1687, était déjà dans les eaux hollandaises et en vue de la côte de Zélande, lorsqu'il fut surpris par un marin d'Amsterdam, renégat, qui commandait trois corsaires algériens et qui emmena sa prise à Alger. Ce fut pour le vieux pastéur, âgé de 67 ans, et dépouillé de tout par ces pirates, particulièrement de ses chers papiers, un terrible voyage qui dura 40 jours. Mais la fatigue et les souffrances furent bien pires lorsque ses compagnons et lui, arrivés à leur destination, se virent débarquer, sans autre formalité, à titre d'esclaves condamnés aux travaux publics. Il eut un jour de repos avec permission de coucher sur le carreau, mais dès le lendemain on vint le faire lever à coups de bâton et le conduire à une demi-lieue de la ville travailler à porter de la brique et du mortier pour les maçons ; il était visiblement si impropre à cette besogne malgré les coups de bâton, qu'on le chargea de faire la cuisine à ses compagnons d'esclavage ; autre travail bien plus difficile que le premier et plus dangereux, car il cuisinait si mal qu'un jour un esclave espagnol, dans un accès de colère provenant de ce que le riz était brûlé, l'aurait tué si on ne l'eût retenu. On le remit à la maçonnerie et aux mauvais traitements qui s'aggravaient pour lui de l'inimitié de quelques-uns de ses compatriotes. Un certain « Père vicaire de la congrégation de la mission française en résidence à Alger », ne cessa de le harceler pour le convertir et n'ayant pu y réussir l'accablait de mauvais procédés. Il avait imaginé, entre autres méchants tours, de l'appeler et de le faire appeler par ses gens « M. du Quesne », nom qui ameutait contre le malheureux Brassard la foule algérienne encore sous l'impression des bombardements terribles exécutés contre la ville par l'amiral du Quesne en 1682 et 1683. Mais la fin de son récit, publié tout entier par M. Henri *de France* dans le *Bull.*, tome XXVII (1878) p. 349, est plus dramatique encore :

M. le mareschal Destrée estant venu l'année suivant, 1688, bombarder ces Algériens, je me vis engagé dans un grand et horrible péril. A chaque jour qu'on tiroit les bombes, les Turcs faisoient mourir des François en les mestant à la bouche des canons, en cette sorte la teste en bas et les pieds en haut, les attachant par les bras au canon qu'on tiroit contre le milieu du corps dont le feu de la poudre seul deschiroit et renvoyoit ça et la au loin les membres. Le matin du 4 juillet, l'escrivain du gardien-baschy vint me trouver dans une grande basse-cour où l'on m'avoit mis avec d'autres esclaves pour y estre loin et à l'abri des bombes. Il me signifia l'ordre qu'il avoit de me tirer de ce lieu là, pour me mener dans un autre avec six réfugiés, pour aller de là au supplice du canon. Je le suivis d'abord avec mes compagnons, et m'estant encouragé avec eux à la mort, et ayant fait la prière pour moy et pour eux, où je demandais à Dieu expressément qu'il nous fit à tous la grâce de garder la foy, de combattre le bon combat, d'achever notre course et enfin de nous donner la couronne de gloire et d'immortalité dans son paradis. Dès que la prière fut finie, le père vicaire parut, pour nous porter à quitter notre religion, nous assurant que par ce moyen nous ferions notre salut en l'autre monde, et nous insinuant en même temps que mesme nous pourrions encore le faire en celui-ci. Je lui répondis tout incontinant, qu'il nous devoit laisser mourir en paix, que nous étions tous dégoûtés de ce monde et que nous soupirions après le repos du ciel ; j'ajoutai qu'il me donnoit lieu de croire par la continuation de son procédé qu'il avoit trampé dans ma mort, laquelle j'allois souffrir avec joye en priant Dieu pour tous mes persécuteurs à qui je souhaitois le paradis où j'allois entrer par la grâce de mon Sauveur. Mes compagnons de supplice témoignèrent la même résolution et charité. Ce missionnaire s'étant retiré, M. *Jordan* mon compagnon de ministère et d'esclavage, nous vint rapporter... qu'on lui avoit donné charge de nous dire que nous retournassions, que le Bascha ne vouloit point que nous mourissions ni aucun autre réfugié. Et c'est ce que ce roi témoigna publiquement en une occasion où il alla visiter les travaux des esclaves ; car ayant demandé s'il n'y avoit point des François, on lui répondit qu'il y en

avoit de luthériens. Ayant demandé s'il n'y en avoit point de catholiques, on lui répondit qu'il n'y en avoit qu'un. Le Bascha appela ce catolique et lui dit que le lendemain il le feroit mettre au canon. Comme on estoit sur le point de l'y mettre, il offrit de se faire juif, à condition qu'on ne l'y mît pas, ce qu'ayant esté rapporté au Bascha, il lui donna la vie et lui permit de se faire juif. Je ay seu certènement que quand il n'y auroit plus de catholiques françois, on feroit mourir les espagnols et italiens. Il fit mourir les esclaves françois du nombre desquels estoit le père vicaire, à qui on coupa les oreilles et nés, et à qui de plus le peuple donna plusieurs coups de couteau. Le frère François son domestique, le consul français et plusieurs marchands et capitaines de vaissaux voulurent se faire turcs pourvu qu'on leur sauvât la vie ; le Bascha le leur refusa disant qu'ils estoient indignes de faire profession de la religion mahométane qui n'avoit pas accoutumé de donner la vie à ceux qui n'embrassoit la religion que par contrainte. Enfin après avoir été esclave 18 mois en Alger, et après avoir souffert tant de maux, j'ay esté délyvré d'un si cruel esclavage par les soins charitables de nos frères Anglois et Hollandois et particulièrement de MM. *de Ruvigny* père et fils et de M. le chevalier *Chardin*, comme il paroît par une lettre qu'ils m'écrivirent de Grenwich, et à trois de mes frères qui ont esté delivrés avec moy. Le seigneur Salomon, juif habitant d'Alger, a fort contribué à notre delivrance depuis son ordre reçu d'Angleterre, ayant toujours bien instruit l'esprit du Bascha duquel il est fort aymé, luy ayant payé notre ranson sans délai, et nous ayant enfin obtenu le congé en vertu duquel nous avons esté mis en liberté bientost après.

Il débarqua à Livourne le 25 déc. 1688, resta quelque temps en Italie et arriva le 4 juin 1689 à Amsterdam, chez son collègue le pasteur Ysarn, qui l'avait fait admettre par avance au nombre des ministres pensionnaires des États généraux. Il mourut fort âgé (mars 1702) et la relation de sa captivité ne fut écrite par lui que longtemps après, pour ses filles restées en France, mais le texte original parfaitement authentique existe encore entre les mains de ses descendants [1].

Des quatre fils, ci-dessus nommés, d'Isaac Brassard, les deux aînés, Pierre et Antoine, établis d'abord à Nimègue se livrèrent au commerce; les deux autres, Gabriel et Marc, nés à Montauban en 1660 et 1671, entrèrent au service militaire de la Hollande. Gabriel mourut en 1711 de la fièvre, étant en Espagne, lieutenant-colonel de cavalerie. Marc l'y avait suivi; il était lieutenant dans le même régiment; il passa en Angleterre en 1713 et s'y fit naturaliser. Il y épousa, 19 oct. 1714, la fille d'un autre réfugié, Catherine fille de Simon *Couturier*, de l'île de Rhé. Il sollicita vainement pendant le reste de sa vie la permission de faire un voyage à Montauban pour revoir sa famille. En 1717 il se réunit à un groupe de compagnons d'exil qui se décidèrent à quitter Londres pour aller s'établir à une journée de là, au village de Thorp où l'on faisait le culte religieux en français. Il acheta une métairie en ce lieu et y mourut tranquille, le 4 sept. 1720. Samuel Brassard, autre fils d'Isaac, et l'aîné de tous, étant né à Montauban le 3 oct. 1655, se destinait à suivre la profession paternelle; il étudiait la théologie à l'académie de Puylaurens en 1674 et 1678; mais la mort l'arrêta. Il est inscrit, 7 août 1679, sur le registre des inhumations du cimetière des SS. Pères à Paris avec la qualité de « proposant », et ayant pour assistants à son convoi deux Montalbanais : Antoine *Yvon* banquier, et Pierre *de la Resseguerie*.

Isaac Brassard eut aussi 3 filles : Isabeau femme de Guill. *Belvèze* ministre de Mauzac [1], une autre dont le mari se nommait *Satur*, et Marie femme de Jacob *Bayle* frère aîné du grand Bayle (I, col. 1055). (Nicolas. — H. de France.)

Registres municip. de Montauban. — Archives de Mme J. de Maleville, fille du feu colonel Combes-Brassard, au château de Pousiniès (Tarn-et-Gar.).

BRASSAY (de) sieur de Monrepos, ancien de Nérac député au synode de Ste-Foy, 3 déc. 1681 [IX 145 b]. — (Pierre de) dit *Jousselin*, ci devant capitaine en Languedoc, reçoit à Genève, où il avait manifesté le désir de s'enrôler dans la garnison, un viatique et secours provisoire, 1685.

1 A Montauban chez Mme J. de Maleville; voy. notre t. I col. 1033.

1 Voy. t. II col. 231; où nous avons mis Brussard par erreur au lieu de Brassard. Conf. t. II col. 1201.

BRASSELAY ou Brassalay, famille béarnaise. = *Armes* (de Brassalay sr de Biron, 1696) : de sinople fretté d'or, a une fasce de sinople brochant sur le tout.

Un des historiens du Béarn, le pasteur N. de Bordenave, nomme cinq fois le premier chef connu de cette famille en l'appellant Barselay, Braselay, Barsselay et Brasselay. Ce nom est celui d'un château situé dans la commune de Biron, canton de Lagor (Basses-Pyr.) qui sur la carte de Cassini est écrit Brassalay. Fortic de Brassalay (et non David) est cité [Haag, II 500] parmi les braves défenseurs de Navarreins, sous les ordres du baron d'*Arros*, 1569. Bien que l'histoire garde le silence à son égard, il continua sans aucun doute à soutenir de son épée la cause « de son Dieu et de sa dame, » et ce fut certainement pour le récompenser de son dévouement à la maison de Navarre que *Henri IV* le nomma gouverneur d'Orthez, fonction qu'il remplit de 1571 à 1587. Son fils David, moins guerrier mais aussi zélé protestant, n'hésita pas à accepter, en 1601, avec *Hespérien* et *Diserotte*, la mission peu enviée de porter aux pieds du trône les plaintes de ses coreligionnaires au sujet des prétentions sans cesse croissantes du clergé catholique. Henri IV promit « de maintenir en leur force et vigueur » les règlements établis par sa mère et ses ordonnances ecclésiastiques; on sait comment la parole royale fut tenue. Ancien de l'église de Maslacq, David Brassselay fut député, en 1612, au synode national de Privas; puis, en 1615, avec David *La Bourgade*, à l'assemblée politique de Grenoble. En 1617, il assista aux Etats du Béarn qui se tinrent à Pau, et il s'opposa avec non moins d'énergie que *Monein*, de *Lons*, de *Serres*, *Bassillon*, de *Baure*, à la réunion du Béarn à la France. Nommé gouverneur du château d'Orthez en 1603, il l'était encore en 1620.

On trouvait inscrit dans les reg. du temple de Charenton : Jean *de Brayssselaye*, capitaine au régim. de Navaille, mort le 7 janvier 1635, à l'âge de 25 ans.

Pendant les persécutions exercées en 1685 contre les protestants du Béarn, le petit-fils de Brasselay, vieillard sexagénaire, fut exilé par lettre de cachet à trois cents lieues de ses terres. Député par l'église d'Orthez à Louis XIV pour se plaindre de l'intendant Foucault, il avait déjà quelque temps auparavant expié cette audace dans les cachots de la Bastille. Sa constance fut abattue par cett nouvelle persécution, et il se racheta de l'exil au prix d'une abjuration. Son fils, plus ferme dans sa foi, se sauva en Angleterre avec sa femme et ses enfants, dont l'un, nommé Jean, suivit la carrière des armes et gagna le grade de capitaine; il épousa, en 1700, Suzanne *Lagruelle*. — Un capitaine Brasselaye figurait, 1690, dans l'armée de Schomberg en Irlande *(Agnew)*.

*Hist. de Béarn et Navarre par N. de Bordenave*, pub. par P. Raymond, note de la page 213.

BRAUN (Jean), de Lauterbourg, docteur en théologie et professeur d'hébreu à Groningue, mort en 1708 [Haag, II 501]. On a de lui :

I. *Vestitus sacerdotum hebræorum seu Commentarius amplissimus in Exodi capita XXVIII et XXIX et Levitici cap. XVI;* Amst., 1680, 2 vol. in-4 ; 2e édit. augm., Amst., 1698 et 1701, 2 vol. in-4. — II. *Selecta sacra libri V, quorum primus agit de iis ad quos Apostolorum scriptæ sunt epistolæ; secundus de 7 sigillis apocalypticis; tertius de sanctitate et perfectione summi pontificis, quartus de planctu ob Thammim, Ezech. IV*, 14; *quintus de rebus miscellaneis in quibus Oratio de elegantiâ styli hebræi Veteris Testamenti ;* Amst., 1700, in-4. — III. *Commentarius in Epistolam ad Hebræos,* Amst., 1705, in-4.

BRAUX ou Brau, de Sedan : Sarah, fille de Isaac Braux et Jeanne *Julion* sa femme, réfugiés de Sedan ; baptisée à Schiedam près Haarlem, juin 1687. — Abraham, avec sa femme et son fils ; Jean, avec sa femme et deux enfants ; Marc, Isaac, avec femme et enfants ; Daniel ; tous exerçant la profession de tailleur à Sedan ; réfugiés à Berlin et à Cologne, 1698-1700. — Jacques *Braud*, de Niort, avec sa femme et 4 enfants, assisté à Londres, 1703-10. — (Jean), de Pont-de-Velle en Bresse, réfugié à Neustadt, 1698.

1. BRAY (DE), famille d'artisans originaire d'un village de ce nom, situé en Hainaut, laquelle se trouvait établie à Mons au XVIe siècle, et dont plusieurs membres prirent part à l'évangélisation de leur province et du nord de la France [Haag, II 504].

JEHAN DE BRAY (quelquefois du Bray, du Braye, de Bré, de Brès), teinturier à Mons, eut entre autres enfants une fille qui épousa Daniel de La Deuze, marchand drapier de Valenciennes, décapité dans cette ville comme hérétique en 1569 (*Bull.* XXVI, 364), plus quatre fils : 1° JEHAN, né vers 1514, teinturier à Mons comme son père, poursuivi à plusieurs reprises (et une fois torturé) sur de vagues soupçons d'hérésie et comme membre d'une famille suspecte, en 1562, 1568, 1571; sa culpabilité n'ayant que faiblement apparu, il ne fut condamné qu'à des peines relativement légères : l'amende honorable, l'accomplissement d'un pélerinage, le bannissement. 2° CHRISTOPHE, peintre verrier; il étudia assidûment les livres hérétiques et se rendit suspect, dès 1551, surtout à titre de colporteur infatigable. De Mons, il se rendait à Paris et à Lyon, afin d'acheter cette marchandise prohibée, dont il s'approvisionnait surtout à Lyon, chez le libraire Antoine *Vincent*, puis il la distribuait; et à force de se familiariser avec les livres, il acquit une certaine teinture théologique. Il est d'abord poursuivi en 1551 et 1553, et condamné à de petites peines; en 1558 repris pour des accusations plus graves, il s'enfuit à Anvers et ses effets les plus précieux, enfermés dans deux tonneaux, sont saisis par la justice; saisie où se compromet son frère Jehan qu'on accuse de complicité. Après avoir acquis le renom de « grand ministre des hérétiques » à Anvers, il fut obligé de s'enfuir vers 1567, et l'on ignore ce qu'il devint. — 3° JERÔME qui resta toute sa vie dans l'obscurité de son métier de teinturier, sauf qu'en 1572, il prit part à la défense de Mons contre l'armée catholique, et fut obligé de fuir, un certain temps, ou de se tenir caché. — 4° GUY, celui de tous les membres de cette famille qui acquit le plus de droits à la célébrité et les acheta chèrement.

Guy, né à Mons en 1523, fut d'abord peintre sur verre comme son frère aîné. Il montrait dans son enfance une grande ferveur religieuse, suivant en cela les inspirations de sa mère; mais cette ferveur prit une autre direction lorsqu'une Bible lui fut tombée entre les mains : il embrassa la Réforme avec ardeur. Signalé bientôt aux persécutions, il gagna l'Angleterre où régnait Edouard VI (depuis 1547), et lorsque le catholicisme y remonta sur le trône, en la personne de Marie Tudor, 1553, il revint en Hainaut et exerça le ministère évangéliqne à Mons. Il l'exerça ensuite à Lille, à Valenciennes, en 1555 à Gand, où il publia un volume d'extraits des anciens docteurs de l'Église qu'il intitula : *Le baston de la foy*. En écrivant cet ouvrage, il s'aperçut des lacunes de son instruction théologique et se rendit en conséquence aux académies de Lausanne et de Genève pour perfectionner ses études. De retour dans les Pays-Bas, il se fixa à Tournay, tout en rayonnant à Lille, Valenciennes, Dieppe, Amiens et Montdidier. Cependant, il s'était marié et avait eu de sa femme, Catherine *Ramon*, une fille qu'il nomma SARA et un fils, ISRAEL, qui naquit le 31 août 1560. Il était alors dans toute l'activité de l'apostolat; il correspondait avec *Calvin* et d'autres réformateurs; Jean *Crespin* s'adressait à lui pour connaître les noms et l'histoire des victimes du gouvernement espagnol, et il composait sa « Confession de foy » des fidèles des Pays-Bas qui fut envoyée au roi Philippe II, avec une lettre réclamant hardiment la liberté de conscience. Mais il était obligé, tout en continuant l'exercice de son ministère à Tournay et aux environs, de ne prêcher qu'en secret et de s'astreindre à de grandes précautions; il empruntait ordinairement le prénom de son frère Jérôme et signait *de Bresse*. Sur la fin de 1561, il dût fuir Tournay. Sa tête était mise à prix. Il trouva un asile à Sedan, auprès du duc de Bouillon, et y resta quatre ans. Au mois d'août 1566, l'église d'Anvers l'ayant demandé pour pasteur, il accepta cette vocation; mais bientôt son ministère ayant été jugé plus utile à Valenciennes, il y fut envoyé pour seconder

dans ses travaux apostoliques le pasteur *Péregrin de la Grange*. Parti d'Anvers le 7 ou 8 août, escorté d'une troupe de religionnaires à pied et à cheval, il traversa Tournay et y prêcha, le 9 au matin ; le même soir il était à Valenciennes.

Cette ville, où les protestants étaient fort nombreux, se trouvait alors presque en révolte ouverte contre le roi d'Espagne. Après avoir soutenu un long siége, elle dut se rendre, le 23 mars 1567, et les deux pasteurs, prévoyant le sort qui les menaçait, essayèrent de fuir ; mais ils furent reconnus, arrêtés à Saint-Amand, transférés à Tournay, ramenés à Valenciennes, le 11 avril, condamnés à mort et pendus, le 31 mai. Guy de Bray, dans ses derniers instants, montra le courage habituel de nos martyrs : il mourut en proclamant qu'il n'avait prêché que la pure vérité de Dieu.

Le martyrologe de *Crespin* nous a conservé, avec la vie de Guy de Bray, des lettres adressées par lui à sa femme et aux fidèles de son église de Valenciennes, plus des procès-verbaux de conférences qui eurent lieu entre lui et l'évêque d'Arras, Richardot ; enfin des extraits d'interrogatoires auxquels il eut à répondre dans son procès ont été tirés des archives gén. de Belgique par M. Ch. Paillard et publiés en 1879 dans le *Bull. de l'hist. du Prot.* (XXVIII, 59). On a de lui :

I. *Le baston de la foy chrestienne, propre pour rembarrer les ennemis de l'Evangile*, par lequel on peut aussi cognoistre l'ancienneté de nostre foy et la vraye esglise ; recueillié de l'Escripture Saincte et des livres des anciens docteurs de l'esglise et des concilles et de plusieurs aultres autheurs ; Genève, 1562. — II. *La confession de foy faite d'un commun accord par les fidèles qui conversent ès Pays-Bas lesquels désirent vivre selon la pureté de l'Evangile de nostre Seigneur Jésus-Christ*, par Guy de Brès, (sans lieu) 1561. — III. Duverdier nous donne le titre d'un livre que G. de Bray publia contre les anabaptistes : *La racine, source et fondement des anabaptistes de nostre temps, avec réfutation de leurs arguments*, in-8, Harlem, 1565 ; Strasbourg, 1589 et 1595 ; trad. holland. 1608, Amsterdam.

Charles Paillard, dans le *Bullet. de l'Hist. du Pr.* XXVI, 121 ; 364,414 ; XXVIII, 59.

Abraham DE BRAY, manouvrier, de Flandre, réfugié avec sa femme et deux enfants à Grantzow, 1698 ; à Lockenitz, 1700.

2. BRAIS (ETIENNE DE) sieur de la Manche, ministre à Nantes, 1660-68. — (Etienne de) ministre et professeur de théologie à Saumur [Haag, II 499] fils de Jean de Bray et de Madelaine *Rouquier* ou *Rocquier*, fut élu, le 3 nov. 1674, recteur de l'académie. On a de lui : *Analysis paraphrastica epistolæ S. Pauli ad Romanos, cum notis ; adjecta est ejusdem dissert. de sabbato deuteroproto : Luc VI, 1, et de baptismo pro mortuis : I Cor. XV*, 29 (Salm., 1670, in-4 ; Francof., 1707 ; Lipsiæ 1726), et *Exercitationes inaugurales tres*, 1° *de necessitate baptismi*, 2° *de auxiliis*, 3° *de pœnâ peccati* (Salmur., Henri Desbordes, 1678 in-8) réédité en 1735 in-4, à Amsterdam sous ce titre : *Stephani de Brais opuscula edidit Hermann Venema*, avec des notes de ce dernier. Ces deux ouvrages sont compris dans le J. G. Walchii Bibliotheca theolog. selecta (t. IV. p. 685).

C'est vraisemblablement à Etienne de Brais qu'appartient une *Exposition du Ps. XLIX*, qui se trouve dans le T. XIV de la collection Conrart, et que la table de ce volume attribue à un de Brais. Ce fut certainement lui que la justice inquiéta en 1679 (Tt 239) pour s'être intitulé sur un de ses livres « docteur en théologie », sans ajouter de la R. P. R. — SAMUEL de Brais, frère d'Etienne, ministre de Vieillevigne en Bretagne, 1660-1677, puis d'Alençon, fut impliqué, en 1683, dans un procès intenté à Jean *Cartaut*, ministre de Trévières, et à Samuel *Basnage* de Flottemanville, pasteur de Bayeux. On leur reprochait de n'avoir pas prêté serment de fidélité, d'avoir prêché en d'autres lieux que ceux de leur résidence, d'avoir baptisé hors de l'église, etc. Ils en convinrent sans difficulté, et par un jugement du 2 avril, ils furent condamnés à d'assez fortes amendes.

A la Révocation, en 1685, le pasteur d'Alençon, Samuel de Brais [1], avec ses

[1] Addition due à M. GAGNEBIN.

trois enfants, passa en Hollande, et signa au synode de Rotterdam, 24 avril 1686, la confession de foi des Églises wallonnes. Retiré à Harlem dès janvier 1686, avec sa femme Anne *du Val*, fille de Thomas *du Val* et d'Elisabeth *Vasseur*, il y jouit d'une pension de l'Etat et de la Ville, et y remplit, avec d'autres, des fonctions ecclésiastiques parmi les réfugiés. Il eut plusieurs enfants : Samuel, baptisé à Harlem, 28 août 1686 ; Anne, bapt. le 21 mars 1688 ; Jean, 17 août 1689 ; Pierre, 10 octobre 1671 ; Anne-Marguerite, 21 octob. 1693 ; Guillaume, 17 août 1696 ; Marguerite, 25 nov. 1696 ; Jean-Antoine, 1er nov. 1699. Dans le courant de l'année 1696, il partit pour Aire, dans l'Artois, afin d'y recueillir l'Eglise et d'y prêcher « sous la croix », laissant pour le moment sa famille à Harlem, où il venait la visiter de temps en temps. Une église existait à Aire dès 1569 ; elle faisait partie du synode wallon ; mais depuis lors elle avait disparu sous les coups de la persécution. Le ministère de Sam. de Brais parait y avoir eu du succès ; car en septembre 1711, ce pasteur écrivait encore de là, de concert avec ses trois voisins Josias de *Villeneuve* pasteur à Béthune, *De Mousson* et Jaques *Maloran* pasteurs à Douai, au synode wallon assemblé à Delft, pour lui donner des nouvelles réjouissantes de leurs « églises naissantes », et lui demander d'entrer en correspondance suivie avec lui. Toutefois, il semble qu'il mourut bientôt après, car son nom est pour la dernière fois dans les comptes de Delft, pour la pension de l'Etat, en 1711. Du reste, les circonstances politiques amenèrent une nouvelle dispersion de l'Eglise en 1713.

Samuel de Brais, fils du précédent, se voua aussi à la carrière ecclésiastique, et nous le trouvons inscrit comme étudiant à l'Université de Leyde dès le 28 septembre 1705. Mais lorsque, en septembre 1710, il eut écrit au synode pour demander d'être admis à l'examen, il ne se présenta pas au synode suivant et n'écrivit pas même pour expliquer son absence. Ce ne fut qu'au synode de septembre 1711 qu'Elie *Benoît*, pasteur à Delft, produisit une lettre du père qui excusait l'absence de son fils « sur une crainte insurmonta» ble qu'il avoit eue de ne pouvoir pas » satisfaire à cette Compagnie dans la » proposition qu'il devoit réciter devant » elle et dans l'Examen qui devoit sui» vre ». La Compagnie, jugeant « qu'il » vaut mieux pécher par trop de crainte » et de modestie, que par trop de pré» somption », accepta ces excuses. Cependant dès lors le nom de Sam. de Brais ne reparait plus dans les Actes du synode. Une lettre de lui, datée de Paris le 30 août 1737, dans laquelle il prie le Consistoire de l'église wallonne de Harlem de lui expédier son acte de baptême, nous apprend qu'il était alors « ministre de Sa Majesté le roi de Pologne, électeur de Saxe, à la cour de France », et qu'il était né à Harlem le 26 août 1686. (Gagnebin)

3. Une veuve de Bray, appartenant à la même famille, se vit enlever ses filles qu'on plaça dans un couvent de Rouen. On trouve un Benjamin de Brais parmi les fugitifs assistés à Londres, 1706 ; et un S. de Brais officier dans l'armée hollandaise en 1756. — Acte de décès : « Jacques de Bray, de Bolbec en Nor» mandie, dragon au régiment de Coi» gny, compie de Collanges, décédé, 10 » mars 1765, à Mézières et enterré par » les infirmiers étant atteint d'héré» sie. » — Le dernier membre de la famille, à nous connu, est le pasteur D. de Bray qui exerçait les fonctions évangéliques en 1840 dans l'église de Niort, et qui publia à cette époque une édition du *Journal de Jean Migaut ou malheurs d'une famille protestante du Poitou*. De l'église de Niort, il passa à celle de Romainmotier (cant. de Vaud) qu'il quitta en 1856.

BRAYER (Antoine), greffier du consistoire de Nimes, 1586.

BRAZI, et de Brasy ou de Brazy, quelquefois Brazé [Haag, II 501].

Jean Brazy né à Badonvillers vers 1586 charma tellement le pasteur de son village, Mathieu *Barthol* (voy. I, col. 910), par son heureux naturel et la vivacité de son esprit, que le pasteur voulut se charger de la première éducation de cet enfant. Les études élémentaires terminées, Brazy fut envoyé à l'aca-

démie de Sedan où il s'adonna à la théologie et soutint, de 1604 à 1608, plusieurs thèses dont la première *(In quintum præceptum decalogi*, Sedan, 1604, in-4), est dédiée à Barthol « vigilantissimo atq. fidelissimo Baudonvillensis ecclesiæ pastori, studiorum suorum authori et fautori ». Il n'avait pas encore entièrement achevé ses études lorsqu'il reçut vocation de l'église de Phalsbourg; il l'accepta et remplit très honorablement ses fonctions pendant treize ans.

Sa carrière pastorale en ce lieu eut pour couronnement une chaude dispute théologique contre le curé de la ville assisté d'un père jésuite. Ce fut le curé qui commença d'en instruire le public en faisant imprimer un petit volume in-8 (de 4 + 152 + 4 p.) intitulé : *La Religion prétendue mourante à Phaltzbourg entre les mains de ses médecin et ministre d'un coup de pistole, le 12 avril 1621, après avoir esté vaincue diverses fois par disputes entre le R. P. Nicolas Oudé jésuite et le sieur Brasi ministre, comme il est ici narré fidellement par Me Dominique Didelot, théologien, curé à Phaltzbourg.* Au Pont a Mousson; Ch. Marchant. — Le narrateur y prend ses avantages et prétend que le ministre était aux abois dès le début de la troisième conférence lorsque : « Voici le docteur *Bouchard*, medecin huguenot, qui fend la presse et entre en la salle. Aussitôt le Père s'écrie : Soyez le bien venu, monsieur; peu s'en faut que nous ne disions : Après la mort, le médecin: car voici votre ministre qui n'en peut plus, et votre religion encore plus malade. Hâtez-vous de secourir l'une et l'autre; si vous pouvez les remettre sus, jamais vous ne fistes une plus signalée cure! » Non-seulement le docteur accepta un débat sur l'Eucharistie, mais il prit l'engagement de se faire catholique si on pouvait lui démontrer la présence réelle et offrit de consigner une pistole pour dédit. Elle fut acceptée et il la perdit, au dire du curé. Brazy répondit par un petit livre dont le titre (nous n'en connaissons que cela) semble annoncer plus de sérieux : *Barlaam et son compagnon, arrestez par l'espée de l'ange de Dieu*; 1621, in-12. Mais le père jésuite publia à son tour : *Colonne de diamant érigée sur le cénotaphe ou tombeau vuide basti par M. Estienne Bouchard, docteur hérétique ès trois facultés de médecine, grec et poésie, enrichie de notes et apostilles*, par le R. P. Oudé de la C. de J. au Pont à Mousson, Ch. Marchant, 1722, 40 p. in-4. Cette querelle échauffa tous les esprits, car un confrère catholique de Bouchard, le médecin Cochet, recueillit environ 35 épigrammes et pièces diverses composées contre les calvinistes et qu'il publia dans son volume : *Exercitationes equestres in epigrammatum centurias sex distinctæ*; Nancy, Ant. Charlot, in-8, 1622.

La dispute n'était pas encore terminée lorsque l'église de Sedan demanda Brazy pour pasteur. Il arriva dans cette ville en 1621 et fut choisi, trois ans plus tard, pour remplacer Jacques *Cappel* à la tête du collège académique ainsi que dans la chaire de rhétorique. Tant que la vigueur de l'âge seconda son zèle, il remplit avec succès les triples fonctions de ministre, de principal et de premier régent; mais quand le poids des années ne lui permit plus de tenir d'une main très ferme à l'observation des règlements académiques, l'académie déchut rapidement du rang qu'elle occupait. Le conseil des Modérateurs résolut donc de remplacer Brazy, en 1644, et après de longues négociations on parvint à décider le vieillard opiniâtre à se démettre de ses emplois. Il eut pour successeur *Alpée de S. Maurice* dans la principalité (voy. t. I, col. 161) et *du Rondel* dans les fonctions de premier régent. On a de lui, outre ce que nous avons déjà cité : une pièce de vers latins sur la mort de *Du Moulin*, publiée dans le *Récit des dernières heures de M. du Moulin*; Genève, 1661 in-4 et *Rhetoricæ compendium quæstionibus et responsionibus brevibus et dilucidis concinnatum*; Sedan 1648 in-16. — Il était en relations amicales avec le pasteur *Ferry*, de Metz, qui nous a conservé deux lettres de son correspondant. (Voy. à la bibliot. du Protest.)

Jean Brazy laissa plusieurs enfants : 1° ÉTIENNE, docteur en médecine et professeur de théologie à l'université de Sedan à l'époque où *Bayle* y obtint aussi

une chaire (t. I, col. 1060); il épousa Elisabeth *Gommeret* dont il eut deux fils : ALEXANDRE et HENRI ; 2° FRANÇOIS qui resta dans les environs de Reims après la Révocation, mais put éviter de se convertir au catholicisme ; 3° CHARLOTTE qui se réfugia en Hollande avec son mari Jean *Gonzalle;* 4° RACHEL qui épousa Jacques *Ducloux* notaire à Sedan et se convertit en compagnie de son mari (M 613). Peut-être Judith Brazy, mariée à Henri *Fétizon*, marchand à Châlons et lui donna, 1647, un fils, Henri-Charles, était-elle aussi fille de Jean.

Les deux fils d'Étienne, prénommés Alexandre et Henri, s'expatrièrent à l'époque de la Révocation avec leur mère et avec leur sœur ANNE, épouse du médecin Jean *Babaut* (t. I, col. 633) ; leur père était mort. L'aîné trouva asile à Berlin avec sa femme Anne *Pithoys*; il y devint médecin de la colonie française et de la Cour. Henri avait commencé à Genève, 1669, des études en théologie [1] qu'il avait terminées à Sedan où il soutint sa thèse (*De justitia primi hominis, an naturalis fuerit vel supernaturalis*; 1671, in-4) et il fut plusieurs années pasteur de Brisson en Nivernais. Réfugié en Brandebourg, il y devint d'abord aumônier du régiment de Varennes, puis pasteur de Cagar en 1688. L'année suivante, appelé à desservir l'église de Rheinsberg, fondée par Jérémie *Roccard*, il quitta Cagar, où il eut pour successeurs *Reboul* et *Le Preux*. En 1595, il passa dans l'église de Prentzlow, où il eut pour collègue *Constantin*. Plus tard, il remplit les fonctions d'aumônier dans le régiment de *Varennes*.

Alexandre et Henri étaient nés tous deux à Chastillon-sur-Loing ; ce qui nous autorise à les croire parents, peut-être petits-fils, de Richard Brazy, pasteur à Jargeau et régent du collège de Chastillon. (*Bull.* VIII, 355). En effet, Erman et Réclam disent que les Brazy descendaient d'une très honorable famille de robe, de Chastillon-sur-Loing. Nous ignorons duquel des deux frères descendait PIERRE Brazi, pasteur à Wesel et auteur de *Réflexions sur l'humilité chrétienne, avec deux méditations, l'une sur l'amour de Dieu, l'autre sur la tiédeur dans le service de Dieu* (Utrecht, 1705, in-8), ainsi qu'un autre Brazi, colonel au service de Russie, qui nous est connu par des *Mémoires politiques, amusans et satiriques* (Véritopoli, 1735, 3 vol. in-8).

Notons une demoiselle de Brazy enfermée en 1700 aux Nouvelles catholiques de Caen (E 3386).

La partie de la famille Brazy restée à Badonvillers, et catholique, y prospéra ; par exemple, en la personne de J.-Fr. Brazy, né à Badonvillers en 1666 et seigneur de Champneuville, de Jean-Nic. Brazy de Montoy (1707-1770) et de son fils L.-Cl. de Brazy, tous deux conseillers au Parlement de Metz. Ils portaient pour = *Armes :* de sinople a 3 tulipes d'argent. Ce groupe est aujourd'hui éteint.

L'abbé Bouilliot, *Biographie Ardennaise*, in-8, 1830. — E. Michel, *Biogr. du Parlem. de Metz*, 1853. — Beaupré, *Commenc. de l'Imp. en Lorraine*, 1843.

BRÉAL (ANTOINE), du Vivarais, mis aux galères, 1689.

BRÉANT de Rouen, Isaacus Breantius rothomagæus, étudiant à Genève, 1611.

BRÉARD (ROBERT) « du mestier d'affecteur, du Pont l'évesque pays de Normandie », admis à l'habitation à Genève, juin 1555.

BREBANT (PHILIPPE) et sa femme, demeurant à Genève, envoient procuration (décemb. 1655) pour faire vendre leur maison sise à Aubigny en Berry (J. Comparet not. XIX 260). — Françoise *Bréban*, d'Aubigny en Berry, femme d'un chirurgien réfugié dans la Caroline, assistée à Londres, 1705. — (Susanne) fille de 16 ans, infirme, arrivant de la Caroline à Londres avec sa mère, mise en apprentissage, *id.*, 1705.

BRÉBAT (CLÉMENT), d'Orléans, marchand drapier, reçu habitant de Genève, 23 mars 1573.

BRÉBÈS (J.-BAPT.), de Paris, ingénieur, réfugié à Berlin, avec femme et enfant, 1698.

BREBINIÉRES (JEAN-ANTOINE DE), sieur de Ponts, fils de Jacques sieur du

[1] Il est inscrit au livre du recteur en ces termes : Henricus. Brazius castellionæus ad Lugam, IV cal. maias 1669.

du Plessis et d'Esther *de Gilain*, épouse au temple de Charenton, décemb. 1663, Constance fille de feu Philippe *de la Planche* sieur de Villiers et de Judith *de Loberan* (Reg. de Charenton).

BREBION, du Poitou, mis à la Bastille, 1701 (E 3552).

BREGEON ou Brejon, ou Brejou (Pierre) dit *Grambois*, ou seigneur de Grand-Bois, appelé aussi *Grambois de Brejou*, assistait comme ministre du Buguet au synode de la basse Guyenne tenu à Nérac le 17 septemb. 1665, et comme ministre de Sivrac aux synodes provinciaux de la basse Guyenne du 10 septembre 1671 et de 1677. On le trouve exerçant le ministère évangélique à Sivrac [1] de 1670 à 1679. Il signa un acte d'abjuration le 5 septemb. 1685 (M 673). Mais il se rétracta glorieusement, car on le trouve aux galères en 1686 [X 408]. — Vers la fin du siècle figure en Prusse sur les rôles des gentilshommes français réfugiés que pensionnait l'État : Jean de Grambois de Brejou (*Erman*). — Conf. Brejon.

BREGNARD (Pierre et René) mis aux galères, 1686. — Pierre *Bregna*, « ouvrier en serge, de Chapeuil en Dauphiné », réfugié avec sa femme et 3 enfants à Magdebourg, 1698. — Mariage de Jean *Breynat* de Chasteaudouble en Dauphiné, habitant de Genève et aubergiste à Carouge, avec Anne fille de Jean *Noyer*, de Bourdaux en Dauphiné, 1693 (E. Morel not. XXIX, 28). — *Brena* de Combevin, camisard, v. 1700 [VI 325 a]. — J. *Breinat* banni pour assemblée religieuse, en Dauphiné, 1744.

BRÉGUET, famille que MM. Haag disent sortie de Picardie à l'époque de la Révocation [Haag, II 502], mais qui semble appartenir plutôt au comté de Neufchâtel, d'où elle est passée à Genève avant de s'établir à Paris. En 1655 est inscrit au Livre du recteur : Stephanus Breguetus neocomensis. — Au mois de septemb. 1659, un pasteur du comté de Neufchastel nommé Louis Bréguet avait deux fils à Genève ; l'un Pierre, étudiant en théologie, l'autre David, apprenti chez un drapier. En juin 1681, Pierre Bréguet ancien maire des Verrières (Neuch.) mettait également son fils, Jean Rodolphe, en apprentissage chez un drapier de Genève. On n'est donc pas surpris de voir un autre pasteur, Étienne Bréguet, en 1676 rentrer en France où il avait rempli les fonctions pastorales, prononcer son abjuration et recevoir, 1680, pour récompense une pension de 400 liv. [IX 6 b]. Il crut devoir publier une apologie de sa conduite dans un petit écrit intitulé : *Motifs de la conversion à la foy catholique du sieur E. Brégnet* (sic) *cy devant ministre protestant* ; Paris, 1676, in-18. C'est à la même famille qu'appartient Abraham-Louis Bréguet né à Neuchâtel le 10 janv. 1747, et qui fut un artiste extraordinaire dans l'art de l'horlogerie. Il ne révéla dans son jeune âge aucune disposition remarquable, lorsque arrivé à sa quinzième année, étant apprenti chez un habile horloger à Versailles, il perdit tout d'un coup sa mère avec son beau père, et se vit chargé de pourvoir à l'existence d'une sœur aînée. Le sentiment du devoir alluma en lui la passion du travail et la nécessité donna l'éveil à ses rares facultés jusque là endormies. Il devint rapidement un maitre dans son art et fonda un établissement commercial qui fut bientôt célèbre. On raconte qu'un des premiers artistes de l'Angleterre en ce genre, Arnold, ayant eu l'occasion de voir un des ouvrages sortis de ses mains, conçut de lui une telle estime qu'il fit exprès le voyage de Paris pour venir lui rendre hommage. Les deux rivaux se lièrent d'amitié et Bréguet confia à son nouvel ami son fils Louis qui promettait de marcher sur leurs traces.

Sur ces entrefaites, la Révolution éclata et porta un coup funeste à l'établissement de Bréguet. En butte lui-même à des dénonciations, il ne se crut plus en sûreté sous le régime de la Terreur, et il passa le détroit. Mais loin de l'opprimer, les misères de l'exil tournèrent à son profit. Grâce à la générosité d'un ami qui vint au-devant de ses besoins, il put consacrer les deux années qu'il vécut avec son fils sur le sol de l'Angleterre à des études de mécanique qui, à son retour à Paris, le mi-

[1] Ordinairement écrit alors Scieurac.

rent à même de relever promptement sa maison, et de lui donner même une plus grande extension. Dès lors, toute sa carrière ne fut plus qu'une longue suite d'inventions et de perfectionnements. « Il a porté, dit M. Fourier (Eloge lu à l'acad. des sciences, 5 juin 1826) à un degré extraordinaire l'art le plus difficile peut-être, et sans doute l'un des plus importants que l'industrie humaine ait produits, celui de mesurer le temps avec précision. Il a enrichi d'une multitude de procédés nouveaux le commerce de l'horlogerie, la navigation, l'astronomie et la physique. M. Bréguet, ajoute-t-il plus loin, a perfectionné successivement toutes les branches de son art. Les plus importantes sont celles qui lui doivent le plus de progrès, et ce qui est remarquable, elles ont reçu de lui presque toujours une simplicité inattendue. » Après la mort de l'illustre *Berthoud* (I, col. 446), Bréguet fut choisi pour le remplacer comme horloger de la marine, et le Bureau des Longitudes l'admit au nombre de ses membres. Puis en 1816, il prit place à l'académie des sciences, section de mécanique. Bréguet s'occupait d'un grand travail sur l'horlogerie, lorsque la mort le surprit, Paris, 17 septembre 1823. — Son fils continua la maison d'horlogerie de la marine et de chronométrie. — Son petit-fils, M. Louis Bréguet né en 1808 la prit à son tour en 1826 et la continue encore aujourd'hui, il a surtout dirigé ses travaux vers l'application des sciences physiques, particulièrement sur les procédés télégraphiques dus à l'électricité. Il est le premier en France qui ait rendu cette télégraphie possible dans la pratique. Il fait partie depuis l'année 1862 du Bureau des longitudes. — Son fils M. Antoine Bréguet poursuit dès maintenant les traditions et les travaux de cette remarquable maison industrielle et scientifique.

BREHÉ, famille de Metz (voy. t. I, col. 742); un de ses membres, Jean Brehé, réfugié avec sa famille (sa femme, son beau-père, deux nièces, un neveu et une servante) à Cologne, 1698, puis à Berlin, devint un personnage important de la colonie. Il est inscrit comme « secrétaire de S. A. E. ». — Conf. Brahé.

BREJON (Jean), juge sénéchal des Espaux (Saintonge), et Marguerite Brejon sa sœur femme de Jean *André*, marchand à Cozes, 1656 (reg. des bapt. de Cozes). — Joannes Breionus espaviensis santo, étudiant de Genève, 1666. Il était ministre à Castelnau de Grattecambe en Agenois en 1678 et assista comme tel, l'année suivante, au synode de Clairac. Il passa ensuite, 1679-81, à l'église de Pujols de Rauzan. — Conf. Bregeon.

BREIL (Jeanne et Marguerite), âgées de 33 et de 28 ans, mises aux Nouvelles catholiques de Beaumont près Bergerac en 1764; elles y étaient encore en 1781.

BRELE (Marc de), gentilhomme du Maine, admis à l'habitation à Genève, 7 septemb. 1572.

1. BRÉMOND (François de), ou Brimond, fils de Charles, pannetier du Dauphiné, et de François *de la Rochebeaucourt*. = *Armes*: d'azur à l'aigle éployée d'or.

Ce François, seigneur de Balenzac et de Javrezac, fut un des plus fermes soutiens du protestantisme en Poitou [VI, 351]. Il combattit à Dreux, à St Denys, à Pamproux et en d'autres rencontres, signa les articles de paix proposés par Condé en 1568 et fut compris, l'année suivante, avec son cousin Charles de Brémond sieur d'Artz, dans les condamnations à mort prononcées par le parlement de Bordeaux. Il avait épousé, 1554, Delphine *de Voulon*, et en secondes noces, 1559, Louise *de La Forest* fille de Guy sieur de Vaudoré. Du 1er lit vinrent: 1° Salomon-François; 2° Susanne mariée, 1593, à Nicolas Pasquier; 3° Marie; 4° autre Marie femme de Louis Vasselot sieur de la Chambaudière.

Salomon-François, sr de Balanzac et Javrezac, se trouva à Coutras et à Ivry puis fut nommé, 1591, gouverneur de Parthemay [VI 216 b note]. Il mourut le 16 janv. 1617. Il avait épousé Marie *de La Cressonière*, fille de René sieur *de La Mesnardière* et de Charlotte *Bigot*, qu'il avait épousée en 1594 et qui ne mourut elle-même qu'en 1658. Leurs enfants furent: 1° Charles, mort en

1638 sans avoir eu d'enfant de sa femme Louise *Audager*; 2° Salomon; 3° Jeanne mariée, 1620, à Jean de Jousseran sieur de Tigny; 4° Hélène.

Salomon, qui vient d'être cité, sieur de Noireterre, embrassa le parti de la reine-mère Marie de Médicis, 1620; il combattit au pont de Cé et se trouva à la défaite de Rié, 1622. Il mourut le 17 juillet 1657, ayant été marié deux fois : 1° avec Gasparde *de La Longraire* fille de René sieur *de La Rocheproustière*, 1633; puis avec Anne Marie de Pérusse des Cars, fille de Louis sieur des Loges et de Suzanne Chapelain, 1644. Du premier lit naquirent six filles; du 2° Charles sieur de Vaudoré, capitaine au régiment de Champagne, qui épousa, 1668, Marguerite *Goulard* fille de Charles sieur de La Geffardière et de Marie *Gourjaud*. Il mourut en 1690.

Quoique le fil nous échappe, nous pensons devoir rattacher à ce dernier groupe les inscriptions suivantes de nos registres de Charenton et des SS. Pères : Charles de Brémond s^r de Chabertières ou de La Chabretière et sa femme Françoise *de Sémelé*, de Grenoble, firent baptiser, 1^er oct. 1678, leur fille Françoise-Elisabeth (marraine Elisabeth de Sémelé, femme de Louis *de Blosset*, du Nivernois). Cette enfant fut inhumée le 16 avril 1680 (assistant Louis de Blosset s^r de Coulon, son oncle); le père, Charles de Brémond, était mort au mois d'octob. précédent, âgé de 36 ans (assistant Gaspard *de Livache*, avocat au parlem. de Grenoble).

Le sieur d'Ars ou Artz que nous avons signalé ci-dessus comme condamné à Bordeaux en 1569, était qualifié : Charles de Brémond, chevalier, seigneur d'Ars, de Gimeux, des Chasteliers, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de la Chambre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, et lieutenant général pour S. M. aux pays de Saintonge, Angoumois et la Rochelle [Haag, II 509]. Il s'était distingué en 1562, étant gouverneur de Lectoure, par une brillante défense de cette place contre la bouillante valeur de Monluc qu'il contraignit à se retirer en désordre. Il ne mourut, en dépit de sa condamnation, qu'en 1599, à 61 ans. Il avait épousé Louise de *Valzergue*. Leur fils aîné fut tué au siége de Taillebourg, 1585, à l'âge de 16 ans; un autre fils, Josias, se retrouvera avec la famille de *La Rochefoucaud*.

2. BRÉMOND, de Provence : Albertus Bermundus, grassanus, étudiant à Genève, 1564. Gaspar Bermundus, antipolitanus, étudiant en droit à Genève, 1584. — Isaac *Brémont*, pasteur de Vernoux en Vivarais, réfugié à Berne en 1689 [VII 594 b.] — Marthe *Aussette*, veuve de Daniel Brémond marchand à Nîmes, fait son testament à Genève, 1690 (J. Fornet not. VII 404). — Brémonde, fille de Montélimar assistée à Lausanne, 1689. — Plusieurs de Mens et de S. Jean en Dauphiné, *id.* 1698; plusieurs de la vallée de Pragelas, *id.* 1699. — Isabeau de *Brémont* veuve de feu nob. Pierre d'*Armand*, seig^r de de Vers, conseiller au parl. de Dauphiné, fait son testament à Genève, en faveur des consorts de *Bardonenche*, 1692 (F. Joly not. XIII, 11); voy. ci-dessus d'Armand n° 11, t. I col. 350. — (François de) gentilhomme de Gap, 24 ans, infirme, assisté à Londres, 1705. — Jacques Bremond, d'Anduze, avec sa femme et un fils, assistés à Genève, 1709. — (Jeanne), de Clarensac, 55 ans, enfermée à la tour de Constance, 1752.

BREMOY ou Brémois (David), ministre de Grouchy en Picardie, assistant au synode de Caen, septemb. 1675 [VI 545 a]; on le retrouve avec sa femme sur les listes d'assistés à Londres, 1703.

BRENNA (André) de Chabeuil en Dauphiné, assisté à Genève allant en Allemagne, 1685. — Jérémie *Brena* et son cousin Pierre, de Chabeuil, assistés à Lausanne, allant en Allemagne, 1699. — La femme d'Antoine *Brenat*, avec un enfant, de Dieu-le-fit, assistée à Genève, 1689. — (La veuve de J.) de Châteaudouble, avec ses enfants, *id.* 1704-1709. — Estienne *de Brene*, de Romans en Dauphiné, reçu habitant de Genève, nov. 1585.

BRENIEU (Jacques de) gentilhomme du Vivarais, capitaine vers 1580-1600 [IX 336 a]. Voy. ci-dessus t. II col. 286.

BRÉOL (Nicolas) « natif de Poissy,

corroyeur », reçu habitant de Genève, 26 septemb. 1572.

BRÈS (Jacques) « faiseur de draps de la ville d'Uzès en Languedoc », reçu habitant de Genève, décemb. 1554. — Brès, ancien de St-Martin-de-Boubeau, député au synode de S. Jean-de-Gardonenque, juin 1669. — Autre, ancien de Frugères au syn. d'Anduze, juin 1675. — (Jacques), de Chalençon, reçoit à Genève un viatique de 6 écus pour la Hollande, 1710. — Mariage, à Genève, de César *Bretz* de Condorcet en Dauphiné, tailleur d'habits, avec Michée *Paingolu*, 1536 (Ph. Babel, not. VII 417). — François *Brès*, pendu en effigie à Toulouse, 1659 [IX 193]. — Elisabeth *Brest*, de Paris, malade de consomption, assistée à Londres, 1703-1706.

BRÈS (Françoise) ou Brez, surnommée *Bichon* [Haag, II 503], native de Pont de Monvert, victime du fanatisme sanguinaire de l'abbé Du Chaila. Accusée par cet abbé d'avoir dit à des protestants qui, cédant à la terreur, avaient communié dans l'Eglise romaine, « qu'ils avaient avalé un mor» ceau aussi venimeux qu'un basilic et » fléchi les genoux devant Baal », elle fut condamnée à mort pour ce seul fait et exécutée à Pont de Monvert, le 25 janv. 1702. Cette pauvre fille marcha au supplice avec une fermeté admirable, et refusa d'écouter la voix tentatrice du missionnaire qui l'accompagnait en l'exhortant à changer de religion.

BREZ (Jacques) ministre de Middlebourg mort en 1800. On a de lui : *Voyages intéressants pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse, dans le goût de Campe ;* Utrecht 1792, in-8, et *Histoire des Vaudois habitant les vallées occidentales du Piémont ;* Lausanne, 1796, 2 vol. in-8. [Haag, II 505.]

BRESCHART (Pierre) sieur de La Corbinière, prévôt de Lusignan, inhumé au cimetière des SS. Pères à Paris, 19 avril 1615.

Bressault, voy. La Rouvraye.

BRESSE. Joannes *Bressius* florascensis ex Cebennis, étud. à Genève, 1668. — Suzanne Bresse, d'Orange, assistée à Genève, 1703. — R. *de Bresse*, officier dans l'armée hollandaise, 1752.

BRESSIEUX (Antoine) « de Cherdier en la coste S. André en Dauphiné, cousturier », reçu habitant de Genève, 3 septemb. 1572. — Trois demoiselles *Brécieux* sœurs, « parentes de M. le ministre Miquéli », de Larbre en Dauphiné, malades, sont assistées à Genève, 1690-91 ; y reçoivent un viatique, 1693. — Ennemond *Bressieu*, de Larbre en Dauphiné, malade, *id.* 1702. — (Philippe) ouvrier en soie, du Dauphiné, réfugié à Berlin, 1700.

BRESSON (Jehan) dit Castillan, veloutier, reçu habitant de Genève, juin 1550. — Estienne *Breysson*, de Villeneuve en Champagne, *id.* octob. 1557. — Mlles Bresson mises à la maison de Pitié à Figeac, 1687 (Tt 253). — (Marguerite) de Languedoc, allant en Irlande reçoit à Genève 2 écus, 1693. — (Michel) de Virelize en Lorrainne, drapier, refugié à Halle avec 3 personnes de sa famille et une fileuse, 1698.

BRESSY (R. C. de) officier au service de Hollande en 1756-58.

BRET, potier d'étain à Lyon, tué à la S. Barthélemy, 1572. — Jeanne *Brète*, morte de faim et de froid avec ses trois enfants, à Cabrières, 1562. — Catherine et Marie Brètes, massacrées au même lieu, 1562. — *de Bret*, ancien de Carmaing, député au synode de Saverdun, 1678. — Marguerite Bret, de Provence, veuve, réfugiée à Magdebourg, 1698.

1. BRETAGNE. Un ministre de ce nom assistait au synode d'Orléans, en 1562.

2. BRETAGNE (Jacques) sieur de Lally [Haag, II 505], docteur en droit, bailli de Saulieu en 1530, se fixa dans la ville d'Autun par suite de son mariage avec la fille de Nicolas de Montholon, lieutenant de la chancellerie de Bourgogne, à qui il succéda, 1555, dans cette charge qui s'exerçait à Dijon. Il fut un des plus zélés protecteurs de la Réforme. En 1556 deux pauvres colporteurs, Robert *Cotereau* et Noël *Bardin* (voy. t. I col. 811), étaient menacés de mort pour avoir vendu des livres hérétiques. Grâce à son intervention et à celle de quelques-uns des principaux habitants de Dijon, protestants comme lui, ils en

furent quittes pour la peine du fouet. Bretagne avait pour collègue le savant médecin Jean *Lalemant* (voy. ce nom) et leurs idées religieuses avaient des partisans jusque dans le clergé dijonais, où elles étaient défendues, bien qu'avec précaution, par Robert *Hurault* abbé de St-Martin, Jean *Vériet* prieur du Feste, Jean *de la Coudrée* curé de St-Jean (depuis ministre à Autun) et Gabriel *de Grigny*. Aussi *Bèze* affirme-t-il que les lieux où ils parlaient n'étaient pas assez vastes pour contenir la foule qui venait entendre La Coudrée et Vériet, deux prédicateurs instruits et éloquents. Le zèle de Jacques Bretagne lui attira bien des maux. Il fut obligé de fuir pendant la première guerre civile (1562) et de rentrer à Autun. Il se démena pour obtenir l'exécution de l'édit de pacification ; il s'adressa aux Commissaires, à Charles IX lui-même qui lui fit délivrer des lettres patentes, mais à l'exécution desquelles s'opposèrent le gouverneur de Bourgogne, Tavannes, et son lieutenant Villefrancon. Il fallut que ceux des Autunois qui étaient de la religion se contentassent du hameau de La Barre pour y aller faire leurs dévotions. En 1566 il fut encore élevé à la dignité municipale qu'il avait déjà plusieurs fois occupée, mais à l'explosion de la seconde guerre, il disparut encore d'Autun. Nous ne le retrouvons plus, mais nous voyons longtemps après ses descendants restés fidèles aux principes, en même temps qu'à l'exil et à la pauvreté. —Au commencement de l'année 1619 « maître Pierre fils de M. maître Jules *Bretaigne*, sr de Blancey et conseiller au parlem. de Bourgogne, résidant à Genève », souscrit à un marchand de cette ville, une obligation de « 400 fr. de 20 sols de Roy » pour entretien et nourriture (E. Revilliod not. XXIII, 68). — Conf. Breton no 2.

3. BRETAGNE (Joseph) dit Langlois, condamné aux galères comme prédicant, par sentence de l'intendant de La Rochelle du 24 juillet 1744. Il eut pour compagnon du même sort Jacques *Bourdon*. La sentence n'établit cependant pas qu'ils eussent la qualité de prédicants ni même de religionnaires; elle les condamna, sur la déposition de 26 témoins, comme coupables de blasphème, et Joseph Bretagne particulièrement « de s'être deguisé plusieurs fois, d'avoir proféré des blasphèmes horribles contre la religion catholique, d'avoir tâché de pervertir différentes personnes et enfin d'être violemment soupçonnés de faire le métier de prédicants ». (Archiv. gén. K 1276 et Archiv. de la Char. Inf. C 137 bis). L'intendant Barentin avait condamné à la même peine, 17 déc. 1738, François *Touzineau* et trois complices. Le 7 mai 1751, Jean *Trouillet* fut aussi puni des galères perpétuelles pour avoir tenu des assemblées religieuses en Saintonge.

BRÉTEVILLE. Sans être bien sûrs que ce nom ne soit pas le même, écrit d'autre manière, qui nous a fourni plus haut (II, col. 441) l'article Bertheville, nous croyons devoir le retenir ici et y placer une série de cinq pièces, qui sont des lettres administratives adressées en 1686 par l'intendant de Caen au ministre dont il dépendait et dans lesquelles deux sieurs de Bréteville sont signalés comme religionnaires fugitifs. Les personnes ne figurent dans ces documents que d'une manière indécise, mais ils forment par leur ensemble un tableau expressif de ce que c'était qu'une évasion manquée : la gloriole du fonctionnaire vigilant qui va plaire, l'effarement et la terreur des fugitifs une fois découverts, les hasards et les trahisons de toute sorte qui les accablent, la grosse préoccupation des oppresseurs de ne pas dépenser d'argent, enfin l'humiliation qu'on savoure amèrement aujourd'hui de voir le Roi en personne [1] tremper les mains dans les plus minutieux détails de l'affaire.

L'Intendant de Caen au ministre :

Caen, 22 septemb. 1686. J'eus l'honneur de vous mander hier que je partois, sur l'advis d'un embarquement de plusieurs nouveaux convertis qui avec leurs familles vouloient sortir hors le Royaume. Ayant feint ma marche et sceu qu'ils devoient estre 40 en tout, dont il y en avoit 18 à 20 hommes armés, qui devoient s'embarquer sur les onze heures du soir ; n'ayant pas de frégate pour les aborder ny de battiment assés fort et propre pour arrester le vaisseau si on eut attendu qu'il

[1] Revoyez t. Ier col. 333 et 334.

eut mis ses voiles, je fis investir les maisons ou j'avois apris que ces personnes s'estoient retirés et je laissé les ordres necessaires pour entrer dedans, m'estant servi des brigades des gabelles et aydes, et allé visiter les endroits ou estoient les corps de garde des costes où j'advertis les officiers. Je viens d'aprendre que l'on a pris 17 personnes, hommes, femmes et enfants; le neveu du major du chasteau de Caen y est avec sa femme. Je ne scay pas encor le détail. Il y a plusieurs paquets et hardes. L'on les conduit dans des batteaux à Caen et comme je ne suis pas encor bien informé du détail, j'attend un garde qui sert pres de moy à qui j'ay confié l'exécution de cette affaire pour en scavoir le particulier, que j'auray l'honneur de vous mander demain.

23 septembre.... J'eus l'honneur de vous informer hier de la capture qui avoit esté faite de plusieurs nouveaux convertis voulant sortir hors ce royaume, a la rade de Salenelle. J'ay l'honneur de vous envoyer le nom [1] de ceux qui devoient s'embarquer et qui se sont sauvés ou par ce que ils n'estoient pas encor arrivés ou à cause du peu de nombre de gens qui investirent dans le moment la maison, ce qui donna lieu à quelques uns de s'évader, car dans cet endroit là comme il y a beaucoup de marais et que ces personnes là avoient mis des espions par tout, les gens à qui j'avois fait passer l'eau à Estrehaut, commandés par un capitaine de la coste nommé le s^r Drauville, ne purent pas se joindre assés à tems (à) ceux que j'avois deja fait poster aux environs de cette maison la. Ils ont esté conduits dans cette ville. Je les ay fait mettre dans la tour de Chatimoine, et parce que ce lieu n'est pas trop seur, j'y ay fait poster une garde de six hommes qui compose la brigade des gabelles, jusqu'a ce que vous ayés la bonté de me faire sçavoir les intentions du Roy et de m'envoyer les ordres nécessaires pour les faire mettre dans le chateau ou donjon affin que la garnison les garde, car le fermier des gabelles a besoin de ses gens. Leurs hardes et ballots ont esté mis à la Romaine [2] dans une chambre. J'ay envoyé la clef au greffe criminel et scellé la porte. Je fis mesme sur le champ interroger par le lieutenant criminel quelques uns de ces gens là. — Je vous suplie de m'envoyer un ordre du Roy adressant au s^r Lieutenant criminel de cette ville affin qu'il lève le scellé et fasse l'inventaire de tous les paquets, hardes et ballots qui ont esté portés dans cette chambre, car j'ay mille peines à obliger les magistrats de ce pays à faire leurs fonctions dans ce temps de vacance, abandonnant leur affaires publiques pour aller vaquer à leur affaires de campagne. — Il y a eu trois chevaux de pris; ceux qui en ont fait la capture, et qui ont essuyé les coups de feu de ces gens la, croyent qu'il leurs appartiennent. Je vous suplie de me faire sçavoir les ordres de Sa Majesté sur ce sujet. — Quand l'inventaire de ces effets sera fait, j'auray l'honneur de vous l'envoyer affin que vous ayés la bonté de prendre les ordres du Roy pour pourvoir aux frais de la despense qui a esté faite; car en ce pays cy la mareschaussée n'est d'aucune utilité et il n'y a que peu d'archers qui servent. — J'ay fait mettre aux Nouvelles converties les petittes filles, et les garçons chés une Communauté de prestres qui est establie icy pour instruire les enfans. Cette capture fait grand bruit dans cette province et je suis persuadé que les nouveaux convertis ne penseront pas à sortir par cet endroit là de long temps. — Le maître de la barque est prisonnier jusqu'a ce que les informations ayent esté faites. J'ay cru devoir en user de la sorte pour couvrir mieux son jeu et le mettre à couvert des insultes que ces gens la luy auroient pu faire dans la suitte. Vous aurés la bonté de me prescrire ce que Sa Majesté veut luy donner pour sa récompense, aussi bien qu'au nommé André Du Sablon chés qui ces gens la s'assemblèrent.

26 septembre. Je mets sous cette enveloppe [1] le nom des nouveaux convertis qui devoient sortir hors le Royaume dans le vaisseau que j'ay arresté dernièrement et qui se sont échappés. Vous avés receu le nom de ceux que l'on a arresté. Je fis hier prendre l'un des sieurs *de Breteville* qui estoient de ce mesme nombre et l'ay fait conduire avec les autres dans la tour de Chatimoine. Il est gentilhomme de la generalité d'Alençon aussy bien que M^r et M^me *de Magny* (que l'on a pris) neveu du major du chateau de Caen. Ledit s^r de Breteville soustient n'avoir point eu dessein d'aller dans les païs estrangers. Cependant il y a beaucoup de preuves contre luy. Son fils aagé de 3 ans et demy a esté trouvé dans un fossé, ou il avoit esté jetté par sa belle sœur qui s'échappa lorsque ceux que j'avois envoyé pour les prendre investirent la maison ou ils estoient. Le sieur Lieutenant criminel de cette ville procède à leur interrogatoire. J'attends les ordres du Roy pour les tirer de la prison où ils sont et les mettre dans le chasteau, car j'y ay mis six personnes pour les garder dont la despense coute beaucoup.

28 septembre. J'ay receu la lettre que vous

[1] Nous n'avons pas cette pièce. Ce que nous donnons est tiré du registre des minutes de l'intendant.

[2] « La Romaine est le nom qu'on donne à Rouen, à Dieppe et ailleurs au bureau qu'on appelle à Paris la Douanne. » (Dict. de Trévoux.)

[1] Voyez la note ci-dessus, n° 1 col. 107.

avés pris la peine de m'escrire le 24 du courant au sujet de la garde noble demandée par le sr Marquiers et Queron de Breteville. La probité du sr Marquier m'est connue. Il est conseiller en ce présidial et d'un mérite distingué. Je crois que l'avantage des enfans [1] sera que la garde noble soit accordée au dit sieur Marquier grand père.

1er octobre. J'attends les ordres de Sa Majesté pour pouvoir donner la liberté aux pilote et matelots du Hâvre que j'ay fait arrester et qui m'avoient adverti du dessein des nouveaux Convertis que j'ay fait arrester voulant sortir hors le Royaume. Leur retardement et de leur battiment leur cause beaucoup de dommage. Le sieur Lieutenant criminel a interrogé les prisonniers et fait inventaire de leur harde. On en fait une expedition que j'ai l'honneur de vous envoyer. — La fille du nommé *Daniel*, qui est d'Angleterre et qui s'en va s'établir à Caen, n'avait pas encor fait son abjuration. — L'on trouva le sieur Magny qui est encore du nombre et neveu du major du chasteau de Caen, encore tout botté; il dit qu'il venoit rechercher sa femme qui estoit dans le lieu ou l'on l'a arresté, depuis 15 jours attendant de passer. — Le sieur *Boisdaureaud*, gentilhomme que je fis arrester le lendemain de la capture de toute cette trouppe, doit estre de la bande malgré ses protestations. Son fils aagé de 4 ans y a esté trouvé et ses pistolets et cheval ayant esté pris. Je crus bien qu'il me deguisoit la verité ; je le fis conduire dans la mesme prison ou estoient les autres et donnai ordre qu'on observât l'entrevue ; ce qui decouvrit son mensonge, car d'abord on lui demanda ou il s'estoit retiré. Il s'estoit retiré chez M. Domeny son parent, criminel de luy avoir donné retraitte. La grosse depance que faisoient les gardes que j'avois posté à la porte de la prison m'a obligé de prier M. de Matignon de recevoir ces personnes au chasteau ou elles sont gardées jusqu'à ce que je sache les intentions de Sa Majesté.

Bretigny (Baron de), branche de la famille de Dangeau de Courcillon. Voy. aussi Polier et Voisin.

BRETIN, vaillant capitaine rochelois, plus souvent cité sous son sobriquet de *Normand* ou *Le Normand* [Haag VIII, 23]. Peut-être était-il originaire de Rouen. Il parait pour la première fois dans les rangs de l'armée protestante en 1568, comme lieutenant de *Mausonnière*. L'intrépidité qu'il déploya au siège de Chartres [II, 458] plut tellement à d'Andelot que l'illustre gentilhomme le décora de la chaîne d'or qu'il portait suspendue à son cou. En 1569, Bretin, qui commandait alors une compagnie d'arquebusiers à cheval, prit part à la défense de Chatellerault sous les ordres de *La Loue*, à la prise de Moncontour, et depuis 1570 à toutes les entreprises de *La Noue* dans les provinces de l'ouest. La même année il servit au siège de Brouage où, secondé par *La Garde*, *Chaulet* et *Vopergue*, il repoussa bravement une sortie des assiégeants ; puis à celui de Saintes commandé par *Pontivy*. A la S. Barthélemy, il se trouvait à La Rochelle, et fut chargé de la défense de Marans. La faiblesse de la garnison, qui ne comptait que trois compagnies d'infanterie et 50 chevaux, ne lui permettait pas de soutenir un siège ; aussi, à l'approche de Biron, abandonna-t-il la place pour se replier sur La Rochelle. Il fit halte à La Gremenaudière où il se défendit vaillamment tout un jour, et profita de l'obscurité de la nuit pour gagner la Rochelle avec son lieutenant *La Renolière*, sans autre perte notable que celle du capitaine *Virolet*, qui s'obstina à ne pas abandonner les chevaux et fut pris par les catholiques. Pendant toute la durée du siège de La Rochelle il rendit les plus importants services comme lieutenant de La Noue et, après la retraite de ce chef illustre, comme membre du conseil de guerre. En 1574, assisté par *Saujon*, il détruisit une bande de pirates qui infestaient les parages de la Rochelle sous la protection du roi de France. C'est la dernière fois que l'histoire fasse mention de lui. Cependant, sa famille subsista à La Rochelle, car on voit [V 409 a] un Mathieu Bretin allié, vers 1630, à celle de Jean *Guiton*. — En 1584 un « Petrus Bretinus, picto », par conséquent du Poitou, est inscrit à l'acad. de Genève comme étudiant en théologie.

BRETINAULD, famille saintongeoise [V 159]. « Noble homme Anthoine Brethinault, escuyer, sr de Plassay, avocat en la cour du parlement », assista comme parrain, 16 juill. 1606, dans le temple de Saintes, au baptême donné par le pasteur *Petit*, de cette ville,

[1] Intervenant la condamnation plus que probable du père.

à SUZANNE sa petite fille, fille de Jehan Bretinault escuyer sieur de Magezy. La femme de ce dernier était Suzanne *de Puyroussat*; celle du grand père, Nicole *de Farnoux*. Jean avait une sœur, ÉLIZABETH, qui épousa, 1619, Henri *de La Motte-Fouqué* seigneur de S. Seurin. Les deux beaux frères prirent part aux agitations religieuses et aux évènements militaires dont leur pays fut le théâtre pendant le règne de Louis XIII. Jean Bretinauld, devenu seigneur de S. Seurin, contribua, en 1639, à l'érection d'un temple dans cette localité, où il était encore dix ans plus tard (Crottet, *Egl. de Pons*, etc. p. 198) un zélé protecteur des églises; mais son fils s'étant converti, 1664, cette apostasie entraina la suppression du temple de S. Seurin qui fut rasé, 1681, comme n'étant qu'un exercice de fief. Une fille de Jean, Mme Bretinauld de Pardaillan, restée fidèle à la foi protestante, passa dans les pays étrangers lors de la Révocation (Tr 242) et une dlle *de S. Seurin* fut enfermée successivement au couvent de l'Annonciade (E 3372), au couvent de Popincourt, à la Bastille, et au château de Nantes (E 3373), sans que sa constance fût ébranlée.

BRETINIÈRES, écrit souvent Bretignières. Antoine de Bretinières sieur de Ponts épouse, 1663, une dlle de la famille de *Régnier de La Planche* (Voy. ce nom). — Jacques de Bretignères et sa sœur, de La Ferté Vidame, signalés en 1685 au nombre des hérétiques de la généralité d'Alençon (Tr 270). — Cette famille se convertit à la suite de la Révocation, car en 1704 Leonor Antoine de Bretignières sieur du Pont et sa sœur Judith Antoinette, femme du sr Chevalot, nouveaux convertis, obtiennent l'autorisation de vendre leurs biens.

1. BRETON. Jehan *Brethon* bonnetier, natif de Orleguect en Rouergue, reçu habitant de Genève, mai 1556. — Denys *Breton*, mercier, de la ville de Bloys, *id.* mars 1557. — (Jehan) d'Agen en Agenois, *id.* octob. 1557. — (Anthoyne) « masson, natifz de Pore en Toreine », *id.* mai 1558.

2. BRETON (JEAN) « dit le capitaine *Bretagne*, de Vassy en Bassigny, » met son frère Robert en apprentisage chez maitre Jean Rousseau tanneur à Genève, 1622 (Et. de Monthouz, not. XXXVI 132). — (Jean) agent de l'Électeur de Brandebourg à Paris, fils de Jean, bourgeois de Vassy et de Marie *Raulin*, épouse à Charenton : Judith, fille de feu Isaac *Bernier*, peintre et valet de chambre du roi, et d'Elisabeth *Guitteau*; mai 1671. (Voy. II col. 386). — Breton ci-devant résident de S. A. Electorale Palatine à la cour de France (4 pers.) réf. à Berlin, 1700 (*Dieterici*). — (Marguerite) enfermée aux Nouvelles cath. de Blois, 1715 (E 3401).

3. BRETON. Testament de Guillaume *Jullien*, de Croissy près Caen, bourgeois de Genève, en faveur de Françoise *Breton*, de Muret en Picardie, sa femme, 1589. — Mariage de Fr. Breton, veuve de G. Jullien, avec Jérémie *Ysoré*, fondeur de lettres (typographiques), 1582 (J. Jovenon not. IV 202, 216 et V 112). — Gilles Breton, de Croissy près Caen, mis en apprentissage de menuisier à Genève, 1690 (E. Morel not. XXIV, 44).

4. BRETON, famille de Troyes réfugiée à Payerne (Vaud) dès 1579. — Pol Breton, de Tours, s'engage comme ouvrier veloutier à Genève, 1582 (Cornillau not. III 2e p. 5). — (.....) ancien de Gardonne, Périgord, au syn. de Ste Foy 1681. — (Louise), de Génerargue, déportée aux colonies, 1687. — (Jean) de Grateloup en Agenois, conseillé par François *Mazet* d'Embrun et Jean *Bertrand* de Clérac en Agenois (voyez t. II, col. 460, l. 10 en rem.), s'engage comme ouvrier maréchal à Genève, 1688 (J. Fornet not. V 215). — (Fortunat) du Dauphiné, galérien, 1689. — (Pierre) de Chastillon sur Loire, tailleur d'habits, et sa femme, assistés à Lausanne, 1689. — Marguerite *Meyssonier*, veuve Breton, du Dauphiné, *id.* 1693. — Veuve Breton et son fils, de Châtellerault, « chassés du Palatinat pour la religion, où ils ont dû laisser tout ce qu'ils avoient acquis », assistés à Genève, 1700. — (Jean) de Prully en Berry, *id.* 1700. — (David) de près de Die, *id.* 1703. — (André) de Dieulefit, manœuvre, réfugié à Berlin avec sa femme et 2 enf. 1698. — (Daniel), de Paris, banquier, réfugié à Cologne avec sa femme, 2 en f. et une ser

vante, 1698. — (Jean) « facturier de bas », (4 pers.) réf. à Halberstadt, 1698. — (Marie) de Liutot près Rouen, avec 2 enf., assistée à Londres, 1705-10. — (Anne) de La Rochelle, veuve, réfugiée et assistée à Londres de 1705 à 1710.

5. BRETON (Pierre) « poulieur », demeurant à Chaillevette en Saintonge, âgé de 45 ans, né et élevé dans la religion protestante, emprisonné pour avoir assisté aux assemblées religieuses du désert. Dans son interrogatoire du 17 juin 1754 « a dit qu'il a esté marié deux fois, la première avec Marie *Touzeau*, avec laquelle il n'estoit seulement que fiancé par notaire et la seconde fois avec Suzanne *Goguet*, depuis huit à neuf ans, et que ce fut *Dubessé* qui le maria dans une assemblée qui se tint la nuit dans le désert. » — « Interrogé pourquoy il a esté arresté, a dit qu'il y a 15 jours, le sieur prévost de la mareschaussée estant venu chez le sindic de Chaillvette, il l'auroit fait venir devant luy et luy ayant demandé s'il avoit esté aux assemblées et s'il y retourneroit encore, il luy dit qu'il y avoit esté et qu'il y iroit encore avec les autres, que sur cela le prévost le fit arrester. » L'interrogatoire, signé Cadoret de Beaupréau, est déposé aux archives départementales de la Charente-Inférieure. (Richemond)

Voyez Lebreton.

BREUIL (Adam) pasteur de l'église française de Francfort de 1640 à 1670. — (Antoine), d'Ariès en Quercy, réfugié à Magdebourg, 1700. — (Jeanne) assistée à Londres, 1705. — Breuil-Renouard, famille saintongeoise réfugiée en Prusse à la Révocation [IV 353 b]. — Élie *de Breuil*, officier au service de Hollande, 1700. — Voyez Du Breuil.

BRÉVAL (Mlle de) enfermée aux Nouv. cathol. de Blois, 1708 (E 3386).

BREVET (Élie) d'une famille de marchands de La Rochelle [Haag, II 505], était né dans cette ville, août 1647, de David Brevet et Marie *Ozeau* et David, à son tour était fils d'Isaac Brevet docteur en médecine et de Marie *Papin*. Élie, après avoir fait ses études de théologie à Genève (inscrit en 1667), fut pasteur à Bellecroix, à Dompierre (1678), à Bourgneuf, puis à La Rochelle. Étant à Bourgneuf, 1681, il fut accusé d'avoir fait la prière pour un malade qui avait promis de se convertir et dont la maison aurait, disait-on, injurieusement accueilli le curé ; sur quoi il fut arrêté, condamné à 250 l. d'amende et interdit pendant quelque temps du ministère. Il s'expatria à l'époque de la Révocation, abandonnant ses biens qui furent mis en ferme, 1686. Sa femme, Marie *Pougnet*, et ses quatre frères Isaac, Nicolas, Théodore et David Brevet paraissent avoir suivi cet exemple. Le bien de campagne de la famille, bien dont l'acquisition remontait à Jacques Brevet, 1585, était à La Jarne et y est encore entre les mains de descendants dont le dernier du nom, Marie-Françoise Brevet, née en 1760, mariée en 1782 à Antoine Michelin est morte à La Jarne en 1814. Cette dame, ainsi que plusieurs de ses proches, était inscrite sur les registres de naissance comme « enfant naturel », conformément à la rigueur des édits, car la famille a fermement résisté à la persécution. Un Philippe Brevet marié à Élisabeth Papin, et agent de la cie des Indes occidentales, s'était fixé en Amérique et habitait en 1688 l'île de Ste Croix. Jean-Auguste Brevet a publié comme secrétaire de la Société d'agriculture de Port-au-Prince (Cuba) un *Essai sur la culture du café*, 1768, et un autre sur celle du gingembre. On trouve sur les listes de l'assistance publique à Londres : Louise Brevet, veuve chargée de 3 enfants, 1703 ; et Pierre Brevet avec sa femme, 1710.

BREVIN (Daniel), pasteur de Compiègne qui fut aussi, 1659, ministre de Turenne [Haag, II 506, VI 405] auquel il plaisait par sa prédication simple et débarrassée de controverse. Il avait épousé Anne *de Carteret*, dont il eut au moins une fille, Charlotte, bapt. à Charenton, le 23 septemb. 1663.

On a de lui quelques écrits, restés inédits, qui ont été intercalés dans le T. XIV de la Collection Conrart :

I. *Instruction dans la religion chrétienne.* — II. *Sermon sur la 21e section du catéchisme, touchant la repentance et la foi, prononcé en* 1658. — III. *Sermon*

*sur Matt. XVI, 18, prononcé en* 1661. — IV. *Quelques remarques sur divers passages de l'Écriture.* — V. *Explication de I Pierre. IV,* 1.

1. BREYER (Antoine) chaussetier, « natifz de Troie en Champaigne », reçu habitant de Genève, avril 1559. — Claude *Brayer*, « natifz de Romon » (Romans ?) *id.* mai 1559.

2. BREYER (Philippe-Jacob), né le 25 sept. 1668 à Oberbronn en Alsace [Haag, II 506]. A l'âge de 18 ans, Breyer fut envoyé à l'académie d'Altorff, où il prit le grade de maître-ès-arts, et en 1691 il se rendit à Iéna, pour y suivre les cours de théologie. Ses études terminées, il partit pour Dresde, d'où il revint en Souabe, et en 1696, il suivit en Hollande un plénipotentiaire wurtembergeois. Pendant un an, il remplit à Gouda les fonctions de vicaire, puis il passa en Angleterre avec l'envoyé de la Saxe. A son retour, il fut nommé prédicateur de l'état-major de l'armée saxonne occupée alors en Pologne; mais l'exercice de son ministère lui fut interdit à Varsovie, parce que la chapelle où il prêchait était trop rapprochée d'une église catholique. Breyer retourna donc à Dresde, et bientôt après, il rentra dans sa patrie. Le comte de Hohenlohe Pfedelbach le nomma, en 1699, chapelain, et en 1702, prédicateur de la cour et conseiller de consistoire. En 1703, Breyer fut appelé comme pasteur à Ingelfingen, où il mourut d'une attaque d'apoplexie, 16 déc. 1745. Il a laissé des *Oraisons funèbres.*

BRIA (Antoine de) « du lieu de Senès en Provence », admis à l'habitation à Genève, septemb. 1559.

1. BRIANÇON, nom de lieu assez fréquent (Basses et Hautes Alpes, Savoie, Drôme, Oise, Indre et Loire, Maine et Loire, Dordogne), écrit quelquefois par les familles : *Brianson* (Provence) et *Briansson* (Guyenne), lequel a été porté noblement par deux maisons protestantes, l'une en Dauphiné, l'autre en Périgord [Haag, II 506).

2. Pierre de Briançon seigneur de Saint-Ange, célèbre capitaine dauphinois, descendait d'une race féodale de la Tarentaise, dont le nom provenait de son château de Briançon qu'on voit encore sur la route d'Albertville à Moutiers, en ruines mais dans une position formidable. Cette famille, puissante dès le xiiie siècle portait pour *Armes* = : d'azur à la herse en pal d'or (sceau d'Aimeric de Briançon de 1231 ; Nic. Chorier). « La herse est une affirmation de la célébrité du vieux castel ; mais, au xvie siècle, elle avait dégénéré en croix d'or. »

Le sieur de Saint-Ange venait de se rendre maître du château de Vizille, le 19 mars 1563, lorsque *Crussol*, sur la demande de *La Coche*, le donna pour successeur à celui-ci dans le gouvernement de Grenoble. Après la funeste bataille de Moncontour, Coligny le renvoya dans le Dauphiné avec *Montbrun* et *Mirabel*, pour y lever de nouvelles troupes. Arrivés au Pouzin, à travers de grands dangers, les chefs huguenots trouvèrent le passage du Rhône défendu par quatre frégates ; mais Saint-Ange les tira d'une situation presque désespérée : il se jeta dans des barques avec quelques soldats commandés par *Lussan* du Languedoc et un petit nombre de paysans, traversa heureusement le fleuve, et fit élever à la hâte un petit fort sur la rive opposée. On travaillait encore à ce fortin, lorsque les catholiques l'attaquèrent ; mais ils furent repoussés par Montbrun, et le fort Saint-Ange s'acheva avant que l'ennemi, jaloux de venger sa défaite, revînt à la charge. Saint-Ange fut tué en combattant vaillamment sur les murs, en 1570. *Pipet*, qui prit le commandement, continua à se défendre avec bravoure ; cependant il voyait approcher le moment où il serait contraint de se rendre, faute de munitions, lorsque *Coligny* envoya à son secours le comte Ludovic, qui força les assiégeants à battre en retraite.

En 1625, un autre Saint-Ange, qui descendait apparemment du précédent, se signala d'une manière particulière à la prise de Rossillon. « Saint-Ange de Varse (lit-on dans Videl) brave gentilhomme de Dauphiné, capitaine au régiment de Savine et aujourd'hui en celui de Sault, s'estoit fait remarquer grimpant des premiers sur la montagne, avec autant de courage que de

péril, accompagné seulement de six mousquetaires, et ayant attaqué les ennemis qui résistèrent quelque temps, avoit facilité à ceux qui venoient après lui le moyen de les pousser jusque dans Rossillon, qui est au bas de la montagne de l'autre côté, où ils furent suivis de si près par le duc [*Lesdiguières*] mesme qu'il entra pesle-mesle avec eux. » Chorier signale comme étant de son temps, 1671, le dernier chef de la famille : Jean-Baptiste de Briançon seigneur de Varces, fils de Louis seigr de Varces et de Magdelaine de Franc ; et la famille paraît s'être éteinte en 1721 dans la personne de Nicolas de Briançon lieutenant-colonel.

3. Un autre château de Briançon, avec un hameau d'une vingtaine d'habitants, existe sur la commune de Vertillac (Dordogne), duquel est procédée la lignée suivante. = *Armes* : de gueules à 3 faces ondées d'or.

Arnaud de Briançon, seigneur de La Mothe, de Saint-Martial et de Perrou, fut le premier des siens qui embrassa le parti de la Réforme. Il était fils de Pierre II de Briançon et de Jeanne de Brethon ; il épousa, 3 nov. 1588, Jeanne *de Fayolles* dame de Perrou, qui mourut en 1594, sans laisser d'enfant. En 1619, il prit en secondes noces Jeanne *d'Alba*, fille de Daniel *d'Alba*, sieur de La Gironnie, qui lui donna : Pierre, mort en 1650 ; — Jean, qui suit, né en 1620 ; — Daniel, sieur du Rival ; — François, époux de Marguerite *Bureau* ; — Esther, femme, 1651, de Jean *Guy*, sieur du Coral ; — Madelaine, alliée à *Larroque Boulède*.

Jean de Briançon, seigneur de Mauzac et de Perrou, épousa, 15 août 1649, Marguerite, fille de Michel *de Pinaud*, sieur de Galmoux, et d'Isabeau *Augeard*. Assez sage pour rester neutre dans les troubles qui agitèrent la Guienne pendant la Fronde, il vécut paisible dans ses terres jusqu'à un âge très avancé. En 1666, il avait fait un testament où il léguait 20 livres aux pauvres de l'Église réformée ; mais la révocation de l'édit de Nantes, en le forçant de changer de religion, l'obligea à modifier également ses dispositions testamentaires. Son fils aîné Pierre, qui avait épousé, 3 fév. 1683, Judith *de Maleprade*, fille d'Élie *de Maleprade*, sieur de Caussinat, et de Marie *Geneste*, imita son exemple, ainsi que quatre de ses filles : Jeanne, femme de Mathieu *de Bidezesc*, sieur de La Mongie ; Marthe ; Madelaine, mariée à Pierre *de Chapelle*, sieur du Bourg, et Marie, épouse de Pierre *de Poulard de Roches*, sieur de La Bertinie. Deux autres fils, Jacques et Timothée, étaient morts avant la Révocation. Une seule fille, l'aînée, Anne, étant mariée à un pasteur, Élie *Royèze*, suivit son époux hors de France et n'eut point à modifier ses croyances ; l'autre fille fut enfermée dans un couvent de Bergerac où elle mourut. Comme tant d'autres, les membres de la famille de Briançon restés en France après le funeste édit de 1685, subirent cette triste condition de pratiquer plus ou moins les actes extérieurs du catholicisme, tout en restant huguenots au fond du cœur et en le témoignant à l'occasion, jusqu'aux jours de liberté apportés par la Révolution. C'est ainsi que cette ancienne famille, principalement représentée dans les temps rapprochés de nous par Pierre-Louis, maire de Margueron (Gironde), marié en 1815 à Mlle Suzanne de Tauzia et leur fils Jean-Léonard, marié en 1842 à Mlle Jeanne-Emilie d'*Amboix de Larbont* (Voy. t. I, col. 168), est encore protestante aujourd'hui en se considérant comme n'ayant jamais cessé de l'être.

4. BRIANÇON (Jean) « taneur, de la ville d'Annonay en Viverois », habitant à Genève, décemb. 1559. — (Antoine) Cévenol, condamné à être pendu, 1699. — (Esprit), laboureur, avec sa femme (46 ans) et une fille, assisté à Lausanne allant en Brandebourg, juin 1698 ; établis à Berlin, 1698-1700 (*Dieterici*) ; assistés tous les trois à Londres, 1706-10.

BRIAND (Julien), l'un des premiers membres de l'église de Nantes, 1560 ; poursuivi l'année suivante pour avoir assisté à des assemblées religieuses armées. — Isaïe Briant, fils de François, de Nantes, boutonnier ; reçu habit. de Genève, mars 1587. — (Jean), cordonnier à Lyon, reçu habit. à Genève, octob. 1573. — Jean Briant né à Loudun, étudiant à Saumur, consacré en

1647, pasteur à Pontivy, 1647-85. — Isaacus Briandus picto aigrensis, étudiant en théologie à Genève, 1666. — Famille de Châlons : Laurent Briant ancien de Châlons au synode de Charenton, 1625 [IV 495 b]; — (Jean) orfèvre de Châlons établi à Berlin après la Révocation [III 512 b]; (Pierre) de Châlons, sergier, réfugié à Berlin avec sa femme et 3 enfants, 1698. — (Étienne) ministre de Mimbré, 1673-77; député au synode de Bellesme, 1673; pasteur à La Millière proche Versailles, 1678-85. — (Madelaine) mise aux Nouvelles cath. de Caen, 1687; y est encore en 1693. — (Isaac), de Paris, professeur de français à l'acad. de Kœnigsberg, réfugié avec sa femme et une servante, 1698. — (René) et Dorothée sa femme, de Loudun, 63 et 62 ans, assistés à Londres, 1703; le sont encore en 1710. — David *Brian*, de Metz, lapidaire, réfugié à Berlin, 1698. — (Daniel), de Sedan, « facturier de tabac », à Wesel, 1700. — *Briand de Crèvecœur*, réfugié à Copenhague, 1685. — Marie *Benoit*, veuve d'Isaac Brian, de Champredon, obtient permission de vendre ses biens, 1704 (E 3390.) — Judith Briant, fille d'un ministre, 42 ans, assistée à Southampton, 1705-10.

BRIANS ou aussi Brian, Briand et Briant; famille rocheloise inscrite sur les registres protestants de la ville dès le XVI^e siècle. On remarque sur ces registres Marie Anne Brian, épouse en 1^res noces de Jacques *Bernon* et en 2^es noces, septemb. 1686, de François de *Rollon* écuyer, lieutenant des vaisseaux du roi. Marguerite, fille de Philippe Brian s^r de Cerceuille et de Judith. Marie *Bouhier*, épouse Philippe *Merlin* s^r de Chédeville, arrière petit fils du pasteur. Daniel Brian signe, en présence des dragons, une promesse d'abjuration tandisque sa fille, Elizabeth, s'expatrie, 1685. On raconte en ces termes une autre conversion dans la même famille et à la même époque [Haag, II 507]:

Au mois de juillet 1685, le gouverneur de La Rochelle fit assembler à l'hôtel-de-ville tous les chefs de famille protestants pour leur donner connaissance d'un ordre du roi portant « que le roi, comme père commun de ses sujets, désirant de réunir ceux de la R. P. R. à l'Église catholique, les avoit fait souvent exhorter à se faire instruire; qu'il désiroit encore de leur en donner les moyens par le ministère des ecclésiastiques savans et éclairés qu'il leur envoyoit pour ouvrir leurs yeux, et les convaincre des erreurs auxquelles des cabales d'orgueil et d'intérêt avoient autrefois engagé leurs pères; que c'étoient là les derniers moyens de cette nature que S. M., comme père et comme maître, leur proposoit pour leur salut; qu'elle leur ordonnoit donc d'écouter ceux qu'elle avoit proposés pour les instruire par des conférences publiques tranquilles et sans altercation qui désormais, et dès la semaine suivante, se feroient en la salle du Palais. Mais que s'ils résistoient à cet ordre de leur souverain, et par opiniâtreté fermoient leur cœur au Saint-Esprit, S. M. seroit déchargée envers Dieu des peines et calamités dont l'endurcissement de leur cœur seroit puni dès ce monde. » Les conférences annoncées eurent lieu, en effet, dans le courant du mois d'août; mais elles eurent peu de succès. Les missionnaires ne parvinrent à convertir que trois marchands, Amariton *Brians*, Théodore *Pagez* et Isaac *Mouchard*, qui s'étaient toujours montrés assez tièdes, avec deux ou trois autres personnes; aussi se retirèrent-ils fort peu satisfaits, et en secouant la poussière de leurs pieds par malédiction contre les hérétiques rebelles et contredisants de La Rochelle.

BRIATTE (Jean Baptiste), natif de Serain, dans le Cambrésis [Haag, II 508] après avoir prêché « sous la croix » pendant plusieurs années, dans le Vivarais et à Lyon, puis de 1771 à 1773 parcouru le nord de la France (Bretagne, Normandie, Picardie), relevant les églises et travaillant, avec un zèle qui lui faisait braver tous les dangers, à la consolation et à l'affermissement des fidèles, que la persécution était loin d'avoir fait disparaître, avait fini par s'établir à Paris, vers le milieu de cette dernière année, avec sa femme Suzanne Julie *Chambaud*, et son enfant, âgé de quelques mois à peine (*Bull.* VIII 558). Toutefois il ne fit pas un

long séjour à Paris, car au commencement de 1775, nous le trouvons comme pasteur à Sedan. Il n'y resta que quelques mois et fut obligé de se retirer pour avoir usé trop ouvertement de la tolérance que l'on commençait à accorder aux protestants de France et avoir éveillé sur ce point les craintes du gouverneur de la place. On arrêta même son lecteur Paul *Barthélemy*. [1]

L'église wallonne de Cadsand, en Zélande, privée de pasteur depuis dix mois, s'empressa d'adresser un appel à Briatte, et le synode assemblé à la Brille en mai 1775, ayant vu les témoignages fort honorables que lui avaient donnés « plusieurs Eglises qu'il avait desservies successivement », s'empressa de ratifier cette élection. Briatte fut installé à Cadsand le 11 juin suivant. Il n'y passa qu'une année. Au mois de juin 1776, le Conseil d'État le nomma pasteur de l'église de Namur ; il accepta cette vocation, et fut installé le 28 juillet suivant. Son sermon d'entrée, sur Ezéchiel XXXIII, 7, *La Sentinelle d'Israël*, fut imprimé à la demande de ses auditeurs (Rotterdam, 1777, in-8). Toutefois, en acceptant un poste fixe dans une église étrangère, Briatte ne pouvait pas oublier sa patrie, ni les églises auxquelles il avait consacré précédemment son amour et ses soins. De Namur, comme il l'avait déjà fait de Cadsand, et comme il le fit jusqu'à la fin, c.-à-dire pendant 18 ans, il se rendit chaque année à Abbeville pour y distribuer la sainte cène dans la maison de M. *van Robais*, et lorsque, en juin 1782, il eut la douleur d'annoncer au synode l'anéantissement de l'église de Namur, et qu'il dut se retirer définitivement à Maestricht, il n'en continua pas moins de visiter ses anciennes églises.

En mai 1785, il fut appelé par le Conseil d'État à desservir l'église de Hodimont, dans le Limbourg, vacante depuis quelques mois par la mort de son pasteur. Il y remplit fidèlement la charge pastorale pendant près de huit années, continuant à habiter à Maestricht, où il trouvait plus de ressources pour l'éducation de sa famille, et d'où il pouvait aisément remplir les devoirs de son ministère. Pendant ce temps éclata la révolution française, dont le contre coup se fit aussi sentir dans les Pays-Bas. Un certain nombre d'émigrés français cherchèrent un refuge à Maestricht et entrèrent en relations avec le pasteur Briatte, qui ne s'épargna pas pour leur rendre des services. Celui-ci, dans ses courses annuelles à Abbeville, y avait fait la connaissance particulière d'un libraire nommé *Devérité*, qui lui fournissait des livres et qui devint membre de la Convention nationale. Par l'intermédiaire de ce libraire, il réussit à faire rentrer en France et réintégrer dans leurs biens plusieurs de ces fugitifs. Mais ce fut la cause de sa perte. Un émigré nommé de *Launay*, avec lequel il avait eu une altercation assez vive, alla secrètement, par vengeance, l'accuser de trahison auprès du gouverneur de Maestricht. Bientôt le pauvre pasteur vit sa maison envahie par les agents de l'autorité, 8 fév. 1793; tous ses papiers furent saisis pour être envoyés à la Haye, et lui-même fut conduit, avec deux de ses fils, dans la chambre du prévôt de la garnison. Ses fils furent relâchés, mais lui même passa dans ce lieu des jours d'angoisse, sans voir personne sinon sa courageuse femme et sans avoir l'occasion de se justifier des injustes soupçons qui pesaient sur lui. Sa constitution délicate n'y put résister. Miné par la maladie, il obtint, après 28 jours de mortelles inquiétudes, d'être transféré chez lui, où il fut gardé à vue par un sergent dans sa chambre et une sentinelle devant sa porte, jusqu'au 14 avril suivant, où il mourut de chagrin. Il laissait trois fils : Jean-Baptiste, Théophile et George-François. Quelques semaines après sa mort, sa veuve publia un « *Mémoire justificatif pour la mémoire de feu M. le Ministre Briatte, pasteur de l'Eglise wallone de Hodimont, mis au prévôt de la garnison de Mastricht le 8 février* 1793, *et*

[1] Les Sedanais laissèrent passer l'orage ; mais déjà en 1778, de nouvelles assemblées se tenaient la nuit dans la ville ou aux environs. Pendant deux ans, le ministre *Fontbonne Du Vernet* y célébra le service divin sans être troublé. Enhardi par l'exemple de leurs frères du Languedoc, les protestants de Sedan osèrent s'assembler en plein jour à Tellonne ; mais ils furent assaillis et dispersés par les catholiques. Cependant ordre fut donné de ne pas les inquiéter, et le culte réformé continua à se célébrer depuis.

*décédé chez lui le 14 avril suivant.* » Ce mémoire lui valut de la part du Fiscal de la Généralité, M. van der Pot, une lettre officielle par laquelle il reconnaît la parfaite innocence de son mari. (GAGNEBIN).

— On a du pasteur Briatte un petit écrit intitulé *Offrande à l'humanité*, mémoire sur une question de paupérisme qui avait été mise au concours en 1779.

BRIAULT (GUILLAUME) « de Ste Mère en Loraine », mis en apprentissage de veloutier à Genève, 1554. — Guillaume *Briaule*, « natif de Saincte Maure dioc. de Tours », reçu habit. de Genève ; oct. 1557. — Philippe *Briau* sieur de Premeau, 17 ans, fils de Philippe Briau sr de La Taillette, abjura la Réforme, à S. Jean d'Angely, 1683. — Mlle Louise Briault de Lamorinière, mise aux Ursulines de Thouars, 1733. — Mlle Briault de La Chapelle Séguin mise aux religieuses de S. François de Bressuire pour irrévérence (refus de s'agenouiller) au S. Sacrement, 1742 (E 3575]. Voy. Briot.

BRIAULART (CATHERINE) mise aux Nouv. cathol. de Châlons, 1687 (Tt 321). — Jérémie *Briaulard* et son fils Etienne, de Châlons, peigneurs de laine, réfugiés à Berlin, 1698. — Oudar *Brianlar* (8 pers.) *id.* 1700 (*Dieterici*).

BRIBARD et BRISEBARRE. François *Bribard*, secrétaire du cardinal Du Bellay, évêque de Paris [Haag, II 508]. Mis en jugement comme hérétique et condamné au feu, il fut conduit au lieu du supplice (après qu'on eut pris l'atroce précaution de lui couper la langue) et brûlé sur la place Maubert en 1543. — (Clément) condamné à mort à Orléans, 1562. — Jean *Brisebarre* ou *Brisebar*, un des 14 martyrs brûlés en 1546, à Meaux. — ..., *de Brisebarre* ministre de St Ay en Beauce, député au synode de Gap, 1603. — Brisebar, proposant à la faculté de théologie de Sedan, 1607. — En 1620, P. Brisebarre l'aîné min. à S. Quentin, et B. le jeune, à Lisy. — Pierre *Brisbar* sieur du Chesnay, fils de feu Pierre Brisbar ministre, et de Rachel *Blondel* épouse, au temple de Charenton, avril 1641, Charlotte fille de René *Coustart*, contrôleur des guerres en Lyonnais, et de Louise *Hubert*. — Marie Brisbar, 70 ans, veuve de Jacob *du Han*, conseiller du duc de Bouillon, inhumée à Paris, janv. 1644. — Louise *Brisbart* mentionnée dans un rôle de réfugiés dressé en fév. 1687 (papiers de La Reynie. *Suppl. franc.* 791, 2). Cette dernière s'était retirée en Hollande avec son mari Daniel *Marin*, commis au domaine, et ses trois filles *Charlotte-Louise*, *Suzanne-Françoise* et *Elisabeth*, trois ou quatre ans avant la Révocation. — De Brisbar officier au service de Hollande.

BRICARD, de Chartres. Petrus Bricardus carnotensis, étudiant à Genève, 1584.

BRICHANTEAU, anciennement BRECHANTEL, maison illustre de la Beauce qui possédait, au XVIe siècle, les seigneuries du dit lieu de Brichanteau, de La Mothe de Gurcy, de Verteron, Chalaustre, Linière, S. Martin de Nigelles, Beauvais-Nangis etc. *Armes* = d'azur à 6 besans d'argent.

Celui qui était le chef de cette famille[1], au temps des premières guerres de religion, Nicolas de Brichanteau, appelé M. de Beauvais, resta fidèle au parti du roi et mourut des suites d'une blessure qu'il reçut à la bataille de Dreux, 1562. Un de ses proches (si ce n'est plusieurs) fut au contraire ardemment attaché à la Réforme. On voit dans les « manuaux » du pays de Vaud : « Charles de Brichanteaux, appelé M. de S. Laurent », inscrit dès l'année 1553, comme habitant de Lausanne, et « M. de Brichanteau seigneur de S. Martin », habitant Payerne en 1573. Ce dernier était déjà

[1] Voy. Mém. de Cl. Haton, p. 34 et Addit. aux mém. de Castelnau, II, 99. On possède au dép. des Mss de la Bibl. nat. (pièces originales), une sorte de cartulaire comprenant 300 chartes relatives à la famille. J'y recueille en passant celle-ci qui me paraît à citer : « Marché fait le 2 octobre 1553, entre noble et puissant seigneur, Nicolas de Brichanteau, lieutenant de la compagnie de Mgr le duc de Vendosme et honorable homme Pierre Le Breton, tailleur et vallet de chambre dudit seigneur Duc de Vendosme, par lequel ledit Le Breton s'oblige de faire et parfaire les sayes des hommes d'armes et casaques des archers de ladite compagnie, scavoir les sayes d'hommes d'armes de velours cramoisy de haute couture faits de broderie de velours gris et blanc, et les casaques d'archers d'écarlate faits de broderie de velours gris et blanc, moyennant pour chacune saye 22 écus et demi d'or soleil, et pour chacune casaque onze écus et demi d'or sol. et s'oblige ledit Le Breton fournir les banderolles pour les hommes d'armes et archers, et des croix de satin blanc sur lesdits sayes et casaques ; cet acte passé à St-Denis en France devant Sébastien Haince tabellion juré audit lieu et de luy signé. »

venu à Genève en 1550, car à cette époque, le 4 mars, un gentilhomme de sa suite, M. *de Ste-Marie*, fut maltraité dans la rue par des Genevois qu'irritaient les trop nombreuses admissions de nouveaux bourgeois dans les rangs de la petite République. Ce fut probablement le même M. de S. Martin qui maria en Suisse une de ses filles, Jeanne de Brichanteau avec P. *Loiseleur de Villiers* [VII, 112 a], et qui prit une part active, sous les ordres du prince de Condé, à la guerre de 1562. Il est bien probable que ces deux Brichanteau, M. de S. Laurent et M. de S. Martin, ne sont qu'un seul et même personnage, car les historiens de cette guerre nomment quelquefois : « le capitaine S. Laurent dit S. Martin ». On l'appelait aussi : S. Martin de Brichanteau, dit le Huguenot (voy. Brantôme, éd. Lalanne, V 419). Pour qu'on le distinguât ainsi dans son parti, il fallait que sa ferveur fût brûlante. Nous ne trouvons rien de précis sur les événements de sa vie. Voici seulement un acte testamentaire qu'il fit rédiger à Genève (Jovenon, V 991) :

...Noble homme Charles de Brichanteau seigneur de S. Martin, en bonne disposition d'esprit, combien qu'il soyt detenu de maladye corporelle, a dict qu'il estoyt recordz d'ung testament par luy ci devant faict auq. il voloyt adjouxter par forme de codicille suyvant la liberté donnée par le droict a ung chacun; et en ce faisant a dict qu'il veut et ordonne que noble Loyse de Boulchard sa très chère et bien aymée femme aye et prene tous les meubles, etc..... Item et a laquelle il exhorte et enjoinct à tous et chascungs leurs enfants de porter honneur et révérence et rendre obéissance telle que doibvent bons enfants selon l'ordonnance de Dieu; et au cas qu'il sen trouve quelcung d'iceulx qui délaissant et abandonnant la pure et vraye religion en laq. il les a instruict et faict instruire, leur monstrant exemple d'avoir en horreur et éviter toutes idolatries et superstitions papistiques, soyt rebelle et désobéissant a sa d. femme leur mère, il ordonne que la d. nob. de Boulchard puisse et doibve user de telle puissance tant quant à leurs personnes que biens que luy pourroyt si vivant estoyt, ou present eust pu faire, parce que ainsy luy plaist et aussi qu'il cognoist que ladite noble de Boulchard fera tout debvoir de mère envers eulx, luy recommandant la petite et plus jeune, Sarra. Item et par espécial enjoinct a noble Loyse de Brichanteau leur fille de porter tout honneur, reverence et obéissance deue à sa dite mère et de mieulx faire qu'elle n'a accoutumé; et si elle faict aultrement il a donné et donne pouvoir à ladite noble de Boulchard de luy donner telle et si petite portion des biens de luy testateur que bon semblera à sa dite mère; et ce a cause de la rebellion et désobéissance quelle a commise ja envers eulx, en laquelle si elle persévère après tant dadvertissemens et chastimens quelle en a receuz de sudictz père et mère, luy nob. de Bri. veult et ordonne que sa d. mère len puisse chastier par privation de telle part des biens de luy quelle cognoistra estre necessaire pour le salut et amendement de la dite Loyse, etc.

Un autre acte [1] ajoute quelque chose à ces renseignements épars :

Assignation donnée, le 12 janv. 1585, à la requête de noble d^lle Marie de Brichanteau, dame d.) S. Martin de Nigelles en partie, à Milles de Havard escuyer, seig^r de Faverolles, pour comparaître devant le bailly d'Espernon et prester serment en qualité de tuteur et curateur esleu à la personne et biens de Cesar, fils mineur de feu m^ire Charles de Brichanteau. — Causes et moyens exposés par Milles de Havard « tendans à estre déchargé de ladite tutelle sur ce qu'il n'estoit aucunement parent ny allié tant dudit feu Charles de B. que de la maison de S. Martin, de laquelle s'il estoit allié ce ne pouvoit estre que depuis un très long temps; qu'il y avoit tousjours eu entre ladite maison de S. Martin et celle dudit seig^r de Faverolles inimitié capitale et mortelle, qu'il estoit chargé de quatre enfans et que de plus ledit mineur estoit d'une religion contraire à la sienne. — Sentence rendue au baillage d'Espernon, 12 fév. 1585, par Guill. de Bobusse licencié ès-lois, parlaq. il est permis à Milles de H. de faire enqueste sur l'inimitié qu'il disoit avoir esté...

Ce n'est donc pas le même capitaine Brichanteau « que d'Aubigné signale comme ayant pris vaillamment part au combat de Boiscommun en Gatinais, 1575, et comme ayant trouvé la mort en 1588 au siége du château de Montaigne en Poitou? — Un jeune Brichanteau, que cette inscription désigne comme né aux environs de Paris, est inscrit sous le nom de Petrus Brichantellus d'Urpois [Hurepoix] comme étudiant à l'académie de Genève en 1559

[1] Bib. nat. mss, pièces div. t. 312 f° 367

1. BRIÇONNET (Guillaume), né en 1470, abbé commendataire de St-Germain-des-Prés en 1507, évêque de Meaux en 1516, sortait d'une famille de Tours qui s'était de plus en plus élevée dans les charges publiques depuis la fin du XIVe siècle. = *Armes* : d'azur à la bande componée d'or et de gueules de 5 pièces, le 2e compon chargé d'une étoile d'or et accompagné, au chef senestre, d'une autre étoile de même.

Guillaume Briçonnet, très remarquable personnage des commencements de la Réformation en France, quoiqu'il n'y ait joué qu'un rôle éphémère et contestable, était le deuxième fils de Guillaume, receveur général des finances de France qui, après la mort de sa femme, s'était fait d'église et était devenu cardinal à la demande du roi Charles VIII. Ce cardinal avait, de son mariage, d'autres fils et filles dont l'aîné de tous Jean, fut conseiller, puis second président de la Chambre des comptes, de 1508 à 1544. Dans sa jeunesse, Guillaume 2e fils du cardinal s'appelait le comte de Montbrun ; il avait fait de bonnes études au collège de Navarre à Paris et il n'avait jamais cessé d'être remarqué pour son amour des lettres et sa grande bienveillance à l'égard des lettrés. En entrant dans la carrière ecclésiastique il y apporta ses lumières, sa douceur et cette préférence pour les savants qui, à cette époque, impliquait un penchant, volontaire ou non, vers les doctrines hérétiques. Un de ses premiers actes en prenant possession de l'abbaye de St-Germain-des-Prés fut d'y offrir à *Lefèvre d'Étaples* un logement et une pension. Aussi le vieux savant lui disait-il dans la dédicace de son commentaire sur les épitres de Saint-Paul (1512) : « Très saint évêque, en retour des innombrables bienfaits dont vous m'avez longtemps comblé et dont vous me comblez encore tous les jours, en retour de l'assistance particulière que vous m'accordez pour mes études, je ne puis vous offrir autre chose, vous rendre aucun autre service, que de vous proclamer en tous lieux mon unique bienfaiteur ; » et à la fin : « Souvenez-vous toujours d'être ce que vous êtes, je veux dire un astre sans pareil dans le ciel du clergé, vous que Dieu a revêtu de dons surnaturels aussi rares qu'infinis. »

C'est donc vers cet évêque très pieux et très savant, esprit ouvert aux aspirations généreuses, né d'ailleurs au sein de la cour et à la portée de toutes les faveurs que non seulement Lefèvre, mais ses disciples, ses amis et tous ceux en qui bouillonnaient dès l'avènement de François 1er les ferments de la rébellion religieuse, tournaient leurs regards et leurs espérances. Les deux premières années de son épiscopat, du milieu de 1516 au milieu de 1518, se passèrent à Rome où le roi l'avait envoyé en ambassade. Dès son retour, il paraît s'être occupé du projet qu'il avait conçu de réunir autour de lui les principaux docteurs en théologie, les professeurs, les prédicateurs les plus célèbres du temps et d'amener par leur aide le diocèse de Meaux à présenter un modèle de la piété parfaite. Lui ne songeait pas à la révolte ni au schisme; le nom même de Luther était à peine connu en France alors et son exemple n'y avait pas encore trouvé d'imitateurs ; le pieux évêque Briçonnet ne songeait qu'à purifier, à ranimer, à raffiner même la dévotion catholique et il appela auprès de lui, dès la fin de l'année 1520 [1], *Lefèvre* d'Étaples, Gérard *Roussel*, Michel *d'Arande*, Guill. *Farel*, Martial *Mazurier*, Jacques *Pauvan* et d'autres hardis novateurs qu'il se proposait de mettre à la tête de son diocèse. Le bénédictin dom Toussaints du Plessis (Hist. de l'égl. de Meaux, I 327) dit qu'il fit cela « pour suivre les vues du roi ». En effet il donna beaucoup d'éclat à ses préférences ; il nomma Roussel curé de St-Saintin de Meaux, puis chanoine de la cathédrale ; Vatable également curé puis chanoine ; Martial Mazurier et Pierre Caroli curés, Lefèvre fut appelé (11 août 1521) à la maîtrise de la Maladerie de Meaux et au 1er mai 1523, l'évêque le nomma son grand vicaire et official. Tout cela pouvait se faire parce que tous ces dignitaires étaient encore par l'extérieur dans l'Église catholique, que plusieurs des principaux (Lefèvre, Rous-

1 Je tire cette date d'une préface du mathématicien Joannes Angelus mise en tête de ses Hierogly-phica d'Orus Apollo, laquelle contient le fait, avec quelques noms, et qui fut imprimée le 5 mars 1521

sel, Vatable, d'Arande) ne l'ont même jamais ouvertement quittée, mais ni eux, ni surtout l'évêque, ne savaient pas à quel point ils entraient dans l'hérésie et quelle résistance ils allaient soulever.

Grâce au précieux recueil publié par M. Herminjard (*La corresp. des Réformateurs*, t. I) l'on peut suivre les idées de Briçonnet dans une série de lettres qu'il échangeait alors avec la propre sœur du roi, la célèbre Marguerite, duchesse d'Alençon, et l'on voit en même temps à quel point ils comptaient, l'un et l'autre, ranger François Ier et la reine mère Louise de Savoie à leurs idées [1].

Marguerite à Briçonnet ; juill. 1521. Celuy qui m'a faicte participante de sa parolle par voz escriptures, me face la grâce de sy bien les entendre et m'y conformer que ce soit à sa louenge et à la consolation que désirez du fruit de mon amendement... Or puis que vous avez commencé à me donner désir d'entendre à désirer, je vous prie ne vous en nuyer ; car *j'ay receu tous les traictez que m'avez envoiez* desquels ma tante de Nemours a eu sa part ; encores lui envoie les derniers, car elle est en Savoie, aux nopces de son frère, qui ne m'est petite perte ; parquoy vous prie avoir pitié de me veoir sy seulle ; et puisque le temps, le pays et les propos ne sont propres pour la venue de maistre Michel, à quoy je m'accorde pensant que voz oppinions procèdent du sainct Esperit, au moings je vous prie que par escript veuillez visiter et exciter à l'amour de Dieu mon cueur, etc.

Briçonnet à Marguerite, 11 nov. 1521 : ...Par foy bientost serez vraie perle, et marguerite par charité et amour, vraiement une avec la seulle supercéleste, superexcellente, incompréhensible, vraie marguerite : le doulx Jesus que vous supplie derechef aimer... Je scay que aymez après Dieu, le Roy et Madame [la reine mère, Louise de Savoye], comme estes tenue par tout debvoir.... *Soyez la bonne saincte Cécile qui gaigna mary, frères et plusieurs aultres.* Vous aurez à faire au Roy et à Madame, que Dieu par sa bonté a touchez de grandes et excellentes grâces, et jà sont navrez au cœur pour l'honneur de Dieu. Il sera facille d'allumer ung grand feu quant les trois cœurs seront à ce uniz. Les occupations qu'ilz ont les distraictent et les croy mises en avant par l'ennemy pour empescher ce qu'il peut prevoir qui se feroit à l'honneur de Dieu. D'autant que en avez moings (combien que les leur sont les vostres) debvez plus songneusement prier Dieu pour eulx, comme scay que faictes. *Et quant verrez l'opportunité, procurez l'affaire de Dieu, à ce qu'il soit aultrement servy et honnoré, qu'il n'est en ce Royaulme,* auquel le Roy est son lieutenant général, et à ceste fin *a le glaire en sa main*, qui est la puissance de Dieu pour le faire honnorer et aymer.

Marguerite à B., 17 nov. 1521 : ... La faulte ne seroit petite de dissimuler ce en quoy vous povez plus que ne pensez servir. Car charité n'est particulière, et nous nous tenons, aussy bien en la court que à *Meaulx, diocèse sainct du grant Evesque et prebstre eternel duquel estes ministre*, non pour tout en un lieu distribuer son pain, mais à tous ceulx qui en ont necessité.

Marguerite à B., 22 nov. 1521 : P. S. Je ne scay si je me doibs plus resjouir d'estre estimée du nombre de ceulx à qui je desire ressembler, ou me contrister de veoir noz frères faillir soubz coulleur de bien faire. Mais veu que la chose ne touche à moy seulle, mais va contre l'honneur de Celluy qui a souffert par charité la mort pourchassée par envie d'ipocrites, soubz nom d'infracteur de la Loy, il me semble que le plus tost clorre la bouche aux ignorans [1] est le meilleur, vous asseurant que *le Roy et Madame ont bien deslibéré de donner à connoistre que la vérité de Dieu n'est point hérésie.*

Marguerite à B., déc. 1521 : ... Je desire vous prier comme à ministre du grant Moïse, me continuer le département de telle eau et sy doulce manne, dont le profit ne restreindray comme gourmande, que n'en donne la part aux esprits que en cette compagnie verray enclins à le desirer. Et pour en solliciter vous renvoye maistre Michel, lequel je vous assure n'a perdu, pour le lieu, temps ; car l'esprit de nostre Seigneur par sa bouche aura frappé des ames qui seront enclines à recepvoir son esprit, comme il vous dira, et plusieurs aultres choses dont luy ay prié, cognoissant que ne metterez en doubte sa parole ; vous priant que entre tous *vos pieux desirs de réformacion de l'église, où plus que jamais le Roy et Madame sont affectionnés*, et le salut de toutes pauvres âmes, ayez en mémoire celle d'une imparfaite, mal ronde mais toute contrefaite perle... etc.

Marguerite à B., fin septemb. 1522 : Le dezir que maistre Michel a de vous aller veoir a esté retardé par le commandement de *Madame, à qui il a commancé lire quelque chose de la saincte Escripture, qu'elle*

[1] Correspondance conservée en copie dans un vol. de la Bibl. nat. suppl. franc. n° 337 (du numérotage administratif n° 11495.)

[1] Allusion probable à la condamnation par la Sorbonne, 9 nov. 1521, de la dissertation de Lefèvre sur les trois Maries.

*desire qu'il parface*. Mais sytost qu'il sera faict ou sy nous delogeons, incontinent il partira. Mais louez Dieu qu'il ne pert point le temps, car j'espère que ce voiage servira, et me semble que feriez bien d'y venir ; car vous scavez la fiance que le Roy et elle ont en vous, etc.

Marguerite à B., janv. 1523 : ... Vous me priastes que si de quelque endroit de la très saincte Escripture doubtois ou desirois quelque chose, le vous escripre. A quoy vous feis promesse présomptueuse de le faire. Je vous prie excuser l'aveugle qui juge des couleurs ; car je confesse que la moindre parole qui y soit est trop pour moy et la plus clère m'est obscure...

Briçonnet à M., 16 janv. 1523 : « Madame, sy ne cognoissois les grandes graces qu'il a pleu à Dieu donner à trois pauvres mendians d'esperit [1] qui sont icy en vostre hermitaige, je dirois la presumption estre grande de cuider satisfaire à votre desir de mendicité insatiable, *vous offrant estre le promoteur et scribe soubz eulx* sur les difficultez que nostre Seigneur vous donneroit mendier... Et saichant les grâces qu'il vous a données et ayant telle opportunité des dits trois personnaiges qui ont l'intelligence hébraïque et grecque, dont en peuvent esclarcir plusieurs ténèbres qui sont par maulvaises translacions en l'Escripture saincte, ne jugeray vous tenir propos duquel vous excusez. Merciez Dieu de ses grâces et plus avant les mendiez ; Il est bonté infinie qui ne vous laissera mendiante vuide et desgarnie. En ce faisant frapperez d'une pierre deux coups ; car escripvant soubz eulx et vous envoyant vostre queste, en retiendray ma part et portion qui sera sans diminution de la vostre.

Briçonnet à M., 10 janv. 1524. Madame, la longueur de l'enlumineur, procedant en partie des froidures, a esté cause que plus tost n'ay peu envoier *au Roy, à Madame et à vous les epistres de S. Pol translatées*, ce que fais présentemsnt, vous suppliant, Madame, très humblement qu'il vous plaise en faire l'offre que ne peult, de voz mains, estre que très agréable, et saichant vostre sainct desir, ne vous sera à peine mais plaisir, pour l'espoir du prouffict qui en viendra à l'honneur de Dieu.

Briçonnet à M., 31 janv. 1524 : ... Je vous supplie, madame, procurer pour l'advenir l'honneur de Dieu en l'élection et choix de ses ministres [2] *sy tost ne voullez encourir l'ire et indignation de Dieu*, qui est présente. Il est toujours saison de bien faire. Si desirez que l'Eglise recongnoisse son estat et profession et soit reduicte à sa vérité conue, je scay que Dieu vous en donne *à tous trois* le voulloir. Qu'il l'accompagne de scavoir et pouvoir !

Marguerite à B., 9 fév. 1524. La matière de consolation qu'il plaist à l'infinie bonté, par vostre lettre, d'apporter aux bons esperitz, se convertist en moy en occasion de douleur et de confusion [1] ; et voyant de toutes ces choses en moy trop de deffaul je retourne à vous et *M. Fabry et tous voz sieurs*, vous requerant l'aulmosne et a plus nécessiteux ne la pourriez refuzer...

Briçonnêt à M., 12 fév. 1524 : Je scay l'œuvre difficile, mais non à Dieu qui tout facilite en ses vaisseaulx qu'il digniffie par son reveil. *Si le Roy, Madame et vous le contempnez, aprestez vous hardiment pour recevoir des verges*.

Briçonnet à M., 25 fév. 1524 : ... Sy chacun estoit vray ministre, dit l'Espoux [2], vous ne seriez en ceste peine. C'est la racine dont vient la maladie incurable, à laquelle sy ne pourvoiez, pour néant travaillez à cuyder nectoier et guerir les branches. Dieu me doint la grâce de ne cesser vous importuner jusques ad ce que soiez le moyen *vers le Roy et Madame* que ordre y soit mis.

Telles sont quelques-unes des pièces qui composent ce curieux échange de mystiques épanchements et de communications pratiques entre la sœur du roi et l'évêque. On voit l'insistance et l'énergie avec lesquelles Briçonnet se portait pour réformateur de l'Église catholique, mais sous cette réserve importante qu'il voulait la réforme s'opérant par l'Église elle-même, par les interprétations et l'enseignement des évêques, par l'expurgation des dogmes et du culte, sans qu'on touchât à l'édifice de la hiérarchie. Quelques autres pièces, tirées du même recueil publié par le docte Herminjard, montrent que les choses continuèrent à suivre la même pente, et par les mêmes mains, jusque dans l'été de 1524.

Lefèvre à Farel ; de Meaux, 6 juill. 1524 : Les lettres que j'ai reçues de vous et de nos amis de Basle, ainsi que les livres d'Allemagne que vous m'avez envoyés, entre autres ces thèses de Breslau où respirent des convictions toutes semblables aux nôtres, ont été pour moi une source de consolation.

[1] Lefèvre, Roussel et Vatable.

[2] Il s'agit de la nomination des évêques et de les faire choisir par le roi parmi les gens qui pensent comme Briçonnet et ses amis.

[1] La duchesse n'a pas réussi dans ses sollicitations.

[2] Ceci est dit à l'occasion de l'arch. de Bourges qui ne voulait pas permettre à Michel d'Arande de prêcher dans son diocèse.

Comment ne pas se réjouir en effet quand on voit la pure connaissance du Christ déjà repandue dans une grande partie de l'Europe ? J'ai aussi quelques bonnes nouvelles à vous donner. Le Nouveau Testament traduit en français a été accueilli avec un empressement extraordinaire par le simple peuple, auquel *dans notre diocèse on le lit les dimanches et jours de fête. Le roi a écarté les obstacles* que quelques personnes voulaient mettre à cette diffusion de la Parole, etc. [1].

Gérard Roussel à Farel, de Meaux, 6 juill. 1524 : Le Fèvre a bien reçu les ouvrages de Lonicerus et de Zwingli. Plût à Dieu que la France possédât beaucoup d'hommes pareils à ces deux là. Le vrai culte du Christ obscurci par les traditions de Rome serait alors ramené à la simplicité évangélique. Une foi puissante pourrait seule me rendre capable de publier, comme vous me conseillez de le faire, des thèses contraires à la doctrine des théologiens de Paris. La rétractation de Mazurier et de Caroli et le décret d'arrestation lancé contre les évangélistes montrent combien il est difficile de braver les censures de la Sorbonne et les arrêts du parlement. Jusqu'ici je ne connais personne parmi nous qui ait eu assez de courage pour attaquer de front les inventions des hommes. La parole divine, il est vrai, est purement prêchée en quelques lieux, mais nous n'avons pas la constance qui fait mépriser la mort [2].

Jacques Pauvant à Farel, de Meaux, 5 octobre 1524 : Le Fèvre, Roussel et moi sommes affligés de votre long silence. Pressé par le temps je me borne à vous assurer de l'état prospère de tous les chrétiens qui sont ici. Caroli prêche avec un courage toujours plus grand, au milieu des ennemis de la croix du Christ. Roussel vous demande s'il pourrait faire imprimer à Basle un commentaire sur l'épître aux Romains. Lui et Le Fèvre vous font saluer ainsi que les fidèles de votre connaissance. Je suis maintenant ministre de la parole de Dieu [3].

Pierre de Sébeville à Anemond Coct. de Grenoble, 28 déc. 1524 : Tu dois sçavoir que Satan a estainct le fruit de l'Evangille en France pullulant, et mesmes à Grenoble ceux desquelz plus tu esperois sont vacillans. Et remansi solus. Et à moy a esté imposé silence de prescher sus peine de mort. Pour confabuler ensemble secrètement de l'Evangille nul ne dit rien ; mais de en parler publiquement il n'y pend que le feu... *Il n'y a point aujourd'hui en France plus évangélicque que la dame d'Alençon*. Elle a ung docteur de Paris appelé maistre Michel, eleymosinarius, lequel ne presche devant elle que purement l'Evangille, et toutes autres gens elle a débouté arrière... Je te notifie que l'evesque de Meaulx en Brie près Paris, cum Jacobo Fabro Stapulensi, depuis trois moys en visitant l'évesché *ont bruslé tous les imaiges, réservé le crucifix*, et sont personnellement ajournés à Paris à ce moys de mars venant pour respondre « coram suprema curia et universitate erucarum [1] parrhisiens. quare id factum est. »

M. Herminjard pense (I, 315 note 11), que Sébeville dans ce dernier récit se fait le reproducteur d'un bruit populaire, et que l'évêque de Meaux n'a pas pu accomplir dans son diocèse un acte aussi exorbitant qu'une destruction générale des images, restée d'ailleurs impunie et passée sous silence par l'histoire. On doit souscrire à cette sage critique ; mais le fait seul de la rumeur prouve que Briçonnet avait, à la fin de 1524, la réputation d'un novateur des plus fougueux. La série d'extraits que nous avons cités (et que nous pourrions grossir) démontre que pendant quatre années, cet homme de bien, en s'appuyant temporellement sur la Cour, et spirituellement sur la cohorte évangélique dont il s'était entouré fit, sans relâche et même avec une énergie croissante, les plus nobles efforts pour amener le triomphe d'une réforme non pas précisément pacifique, mais faite par en haut, imposée par l'autorité, par le glaive du roi, comme il disait.

Au mois d'octobre 1524, le vent commence à changer. C'est le résultat du caractère de gravité que prennent les affaires publiques ; on est en guerre contre Charles Quint ; la France est menacée à la fois du côté de ses frontières du nord et du côté de l'Espagne ; le connétable de Bourbon et le marquis de Pescara ont envahi la Provence ; ils assiègent Marseille (19 août-24 sept.) ; le roi est parti ; il traverse déjà les monts ; la tête de son armée entre à Milan le 26 octobre. A Paris on est inquiet, on court aux églises, et l'éloignement du roi redonne courage aux partisans des anciennes croyances.

[1] Cette lettre et les deux suivantes sont en latin ; nous prenons les analyses qu'en donne Herminjard.
[2] La timidité de G. Roussel n'a été que trop démentie par les faits, à Meaux surtout.
[3] Il fut brûlé en 1526.

[1] Par devant la cour suprême et assemblée des chenilles de Paris.

Bientôt l'espoir des réformés est renversé par un coup de foudre : le désastre de Pavie et la captivité du roi (24 fév. 1525). La nouvelle en arriva à Paris le 7 mars [1]. Elle mit la surexcitation dans tout le royaume, et l'élan de patriotisme que les historiens (conf. Henri Martin) croient voir éclater à ce moment, n'empêcha pas les mauvais sentiments d'y tenir aussi leur place, notamment la peur et les récriminations contre l'hérésie. L'esprit qui régnait à Paris dans les régions du pouvoir au sujet de la religion est peint d'une manière caractéristique par le procès-verbal d'une conversation tenue quelques jours après entre magistrats (nous la puisons dans les registres du parlement de Paris [2]), et dans laquelle le principal rôle est joué par le président Jean Briçonnet, qui précisément était le frère aîné de l'évêque de Meaux :

Ce jour messire Jehan Briçonnet chevalier, président des comptes, a dit à l'assemblée : Qu'il lui semble que les tribulations et calamitez qui sont revenues en ce royaume procedent des pechez énormes qui se commettent chacun jour en ce dit royaume et mesmement en cette ville qui est grande et faicte de toutes nations ; et qu'il y a deux principaulx pechez qui regnent et pululent, qui sont herezie et blaphemes, ausquelz il fault remedier et pourveoir. Y a plusieurs tant en ceste ville que ailleurs en ce royaume qui soutiennent la doctrine de Luther et fault éviter les erreurs. Et oultre a dit qu'il y avoit ung personnaige en ceste ville bien qualifié qui est décédé depuis certain temps en ça, lequel ung jour se trouvant à table avec ledit Briçonnet et fut question de parler *de purgatorio vel resurrectione*, et ne scet bonnement lequel estant assis pres de luy luy dist ces parolles en l'oreille : « Monsieur » le président, croiez vous que ce que l'on » dict soit véritable ? Ce n'est que pour la » [lucrative] des prestres ! » La quelle parolle ne sortit de la bouche dudit Briçonnet depuis, ne le nomma jamais, mais en a eu moindre extime de luy beaucoup qu'il n'avoit auparavant. Et lui a l'on dict que ung de ses enfans à présent vivant est ung grand lutherian et lequel personnaige qualiffié comme dict est *est mortuus intestatus et inconfessus*, ainsy qu'il a esté adverty ; non pas que *ex hoc velit arguere* estre autrement decedé que bien. Car peult estre qu'il s'en repentit depuis, *juxta illud psalmiste : Justus etsi preoccupatus fuerit, anima tamen ejus in refrigerio erit.*

Et aussy qu'il y a ung autre personnaige bien qualiffié, moings toutefois que le trespassé, lequel se trouva en quelque lieu de ceste ville au commencement de ce karesme sur le soir, et fut question entre luy et ledict Briçonnet *de jejunio ;* disant ledict Briçonnet que *nos tenebamur jejunare nisi subesset causa legitima et rationabilis. Ipse vero contra*, disant que *ecclesia non poterat obligare ad peccatum mortale.* Et entre les raisons qu'il allega ce fut ce qui est escript : *Marci secundo, ubi Pharisei dixerunt ad Christum : Quare discipuli Johannis jejunant frequenter tui vero non jejunant.* Et nostre seigneur leur répondit : *Non possunt filii sponsi jejunare quamdiu cum illis est sponsus. Venient autem dies in quibus auferetur ab eis sponsus et tunc jejunabunt.* Après les quelles parolles ainsi alléguées comme dict est, ou en substance, dict au dict Briçonnet : « Pensez que vela une belle raison et bien frivolle » ! Lors luy dict le dict Briçonnet que ce n'estoit pas bien parlé a luy et qu'il ne devoit point calumnier les parolles de nostre Seigneur. Et [le dict personnaige respondit] que plusieurs avoient passé par dessus, grands clercs et docteurs de l'église, et qu'il pouvoit bien calumnier les parolles de sainct Pierre et sainct Pol et des évangélistes puis qu'il s'attachoit au capitaine de leglise chrestienne ; que le dict Briçonnet fut lors merveilleusement scandalizé du dict personnaige et de ses parolles et en parla a ung docteur en theologie qui luy dist qu'il se devoit enquerir de quelle parroisse il estoit, et en parler à son curé, ce qu'il feit et luy bailla par memoire la dessus dicte allegance pour luy en parler. Ce que le dict curé luy promist faire et remonstrer en confession. Aussi le dict personnaige quelque temps auparavant, ainsi que luy et le dict Briçonnet disputoient de la Saincte Escripture, ledict Briçonnet luy allega quelque autorité de Ysaye ou Hieresmie et venant au propos dont lors estoit question ne scet lequel, laquelle autorité rejecta le dict personnaige disant que *Omnes prophetie testamenti veteris erant nulle* pour ce que *omnia fuerant consummata in morte Christi.* Et encores quelque peu de temps auparavant, ledict personnaige et ledict Briçonnet devisans et parlans de la bible, luy dist qu'il y avoit plusieurs livres en icelle apocriffes et ausquelz on ne debvoit adjouster aucune foy qui est contre le texte du chappitre *Sancta romana ecclesia*, xv^a *distinctione.* Et depuis parlant le dict Briçonnet du dict personnaige a quelque homme de bien et plus califfié que luy, espe-

[1] Journ. d'un bourgeois de Paris ; éd. Lalanne, p. 232.

[2] Registre original lxvi bis 1^er, f° cc xvi et suiv.— Copie, Bibl. nat., nouv. acquis. n° 2129.

rant qu'il luy pourroit remonstrer, le luy nomma en secret; lequel grand personnage respondit qu'il en savoit bien d'autres et luy en nomma deux de semblable qualité que est le dessus dict.

Et aussi a esté adverty qu'il y en a d'autres qui mangessent chair formage et œufz en karesme et font plusieurs autres choses contre Dieu, irreverence de luy et des commandemens de l'eglise. Et quant aux blaphémes que quant il va par la ville il n'oyt sinon que on blapheme le nom de Dieu.

Et depuis dix ou douze jours en ça en sortant du palais, s'en allant à son logis rencontra ung personnaige avecq lequel il alla jusques a my chemin qui faisoit bien son debvoir de blaphemer le nom de Dieu; que le péché est sy fort commun qu'il ne pourroit estre plus. Et que vendredi dernier M. Guillaume de Quercu, ainsi qu'il luy a esté recité, en son sermon dist avoir trouvé ung petit garson qui n'avoit que cinq à six ans qui blasphemoit le nom de Dieu; et scet que en ceste ville y a une maison ou ily avoit ung enfant *vivens filius patris* qui estoit acoustumé jurer et blaphemer, ce que enduroit le pere et ne le voulloit contrister pour ce qu'il estoit seul; et advint que l'enfant tomba mallade, de laquelle malladie il mourut et en sa malladye le dit enfant se gectoit en terre et disoit : Ostez moy ces griffons, lyons et bestes horribles que je voys se cachant au sain du pere et de la mère; et ainsi mourut. Le scet le dict Briconnet pour ce qu'il y avoit aucuns personnaiges presens qui luy ont recité. Et fault pourvoir aux choses susdictes, affin quelles ne pullulent et que nostre Seigneur s'en appaise plustost quant il verra que on se sera mis en son debvoir.

A quoi ledit Mre Jean de Selve premier president a dict que ce sont articles qui concernent le fait de la justice qu'il prendra le dernier pour le premier. Et que madame mère du Roy regente en France, advisée des juremens et blasphemes, y a pourveu; a envoyé ses lettres patentes pour les publier, ensemble pour faire publier toutes les ordonnances qui ont esté par cy devant faictes par les Roys précédans, mais elles ne l'ont esté pour ce que on a trouvé qu'il y avoit difference ès dictes ordonnances. Y en a une de monsieur Sainct Loys, une autre du Roy Philipe le Bel et une du Roy Loys dernier trespassé; a, la Cour, donné charge aux gens du Roy de les veoir et ne les a, la Cour, voullu fère publier pour ceque les juges de ce Royaume feroient difficulté sur laquelle ilz se devroient arrester, combien qu'ilz ne se deussent excuser de pugnir les blaphemateurs veu que les droitz y ont pourveu. Mais que de luy, en passant parmy les rues il n'en a riens oy et n'en a aucune plainte; et luy semble que on doit faire publier les ordonnances du Roy Loys xije dernier decedé qui ont esté les dernieres faictes. Et fault garder les commandemens de Dieu et empecher les blaphemes, car sa majesté est plus grande que celle des Roys; et que si on est contrainct de garder les ordonnances des Roys, par plus forte raison on doit garder les commandemens de Dieu; Et que on en parlera à la Court qui y pourvoyra. Au regard de l'heresye qui est grande et pululle en ce Royaume, croyt qu'on en a oy parler et non sans cause, car y a des gens qui se sont mys en la doctrine de Luther; en a esté question en la Court et qu'il y a eu grans personnages qui ont faict difficulté d'en prendre congnoissance; que la correction en appartient à l'eglise et l'execution aux gens laiz; qu'il y a des prisonniers qui en sont chargés ausquelz on a baillé gens pour faire leurs proces; qu'il en y a eu aucuns en la dicte Court qui ont esté pugniz et fustigez depuis trois jours, non pas comme heretiques, mais pour l'inreverence grande qu'ilz avoient faicte contre Dieu et l'eglise pour avoir attaché des ethicquettes en l'eglise de Meaulx lorsque les pardons y furent; donnans [a] entendre que le pape n'avoit aucune puissance et autres choses de la doctrine dudit Luther. Que l'evesque de Meaulx en avoit fait son debvoir et fort grande diligence pour ce que le cas estoit occulte, et l'advéra; et apres en advertit la Court qui y envoya Mes André Verjus et Jehan Papillon conseillers du Roy en la dicte Court, pour leur faire et parfaire leurs procez, ce que a esté fait. Finallement ont esté pugniz par arrest de la Court, ont fait amende honnorable et esté fouetez en ceste ville et les a on envoyé au dit Meaulx pour faire autant, avoir une fleur de lys au front et bannys du Royaume. Et s'il en vient d'autres la Court y donnera tel ordre et fera telle justice qu'il appartiendra. Que on a commis gens pour faire le procez d'un nommé Meigret et autres prisonniers es prisons de l'evesque de Paris qui a baillé vicariat, comme ont faict l'arcevesque de Sens et le dict evesque de Meaulx. Et espère que s'il y a quelqung qui soit chargé d'hérésie que on parlera à luy [1] et y pourvoyra-on. Et est une des principales choses à quoy on doit tenir la main et lon deult dire quil y avoit quelques advocatz qui avoient mengé de la chair aux jours inhibez. On s'en est enquiz et n'a on trouvé pas ung tesmoing. Et fault que le dict Briconnet nomme ceulx dont il a parlé affin que on face pugnition telle que les autres y puissent prendre exemple.

A dit l'evesque de Paris que la doctrine de

[1] A lui premier président.

Luther est une chose qui n'est fondée sinon en gloire et que ceulx qui la tiennent et suyvent sont gens de peu de scavoir qui n'entendent les escriptures sainctes et interprètent la bible et les docteurs de l'église autrement que on ne doit ; qu'il y a eu en ung villaige près ceste ville ung laboureur qui est en ceste folye quil dit qu'il n'yra point à l'église tant que l'on questera pour les trespassez et qu'il y a longtemps qu'il n'y fut. Et y fault pourvoir et est prest et offre de bailler vicariat à ceulx que la Court nommera pour faire et parfaire les procez de ceux qui se trouveront [entachéz] d'hérésies. Et ce fait, la dite assemblée a ordonné au dit Briçonnet qu'il eut à nommer ceulx dont il a parlé; Et prié le dict evesque de Paris de les y contraindre *sub vinculo excommunicationis* ; ce que le dict evesque a accordé.

En présence d'une telle pression de l'opinion publique, l'évêque Briçonnet avait cessé, comme on voit, de résister au courant. Il eut peur et non sans motif. Déjà au mois de décembre précédent (1524), il avait été forcé de sévir (par un monitoire en forme d'excommunication, 26 déc. Toussaints Du Plessis I,329), contre des impatients de Meaux qui avaient lacéré une bulle du pape Clément VII, affichée dans la cathédrale pour prescrire des prières en faveur de la paix, et avaient collé à la place une pièce injurieuse pour le Saint Père [1]. Le 21 janvier il dut recommencer à l'occasion d'un autre scandale du même genre. Au mois de mars les parlementaires commencèrent des poursuites contre deux de ses docteurs ; la reine-mère, qui s'était transportée à Lyon, abandonna les protégés de son fils et de sa fille, en publiant (17 mai) des lettres patentes, ordonnant l'adjonction, dans les procès d'hérésie, de deux délégués du Pape, c'est-à-dire de deux inquisiteurs, aux commissaires du Parlement [2]. Madame Marguerite quitta Paris à son tour (le 8 août) pour aller rejoindre son frère à Madrid. Dès le commencement de juillet les savants adeptes de la Réformation dont l'évêque de Meaux s'était entouré avaient sagement pris la fuite de tous côtés sous des noms d'emprunt [1], cherchant un asile hors des frontières. Briçonnet était menacé d'être poursuivi lui-même en qualité d'hérétique. Les religieux cordeliers de Meaux dont il s'était fait dès longtemps (1521) des ennemis, en leur interdisant de faire dans leur église une exhibition de leur patron S. François orné de ses stigmates, sous la forme d'une espèce de tableau vivant, puis en leur défendant de prêcher sans autorisation de lui, l'accusaient ouvertement d'avoir fait traduire, publier et lire en chaire le Nouveau Testament et les psaumes avec des explications mal sonnantes. Aussi le parlement le manda plusieurs fois, le tança, l'humilia, le menaça sans aucun doute et le contraignit d'entrer dans une série de reniements honteux. Voici les tablettes chronologiques de cet épisode.

21 janv. 1525. Mandement de Briçonnet à son clergé contre.... « Quelques uns qui vrayement enfants de perdition et membres de Sathan ont nuitamment, à poincte de canif découpé et mis en pièces certaines oraisons composées à l'honneur et louange de la très sacrée Vierge et autres Saincts et attachées à de petits tableaux en divers endroicts de nostre eglise de Meaulx, violant par ce forfait exécrable les lieux sacrez et portant leurs mains sacriléges sur les tableaux consacrez au Tout Puissant et à son temple. » — Il prononce contre les coupables l'excommunication. (Herminj. I, 320, d'après Bretonneau p. 175.)

29 mars. Regist. du parlement : « Veu par la cour les charges et informations contre maistre Mathieu Saulnier et Jacques Pauvant, prisonniers en la conciergerie du Palais, ensemble les confessions, confrontations et autres procédures faites contre eux pour raison des cas et crimes à eux imposez... la Cour a ordonné et ordonne que l'evesque de Meaux baillera vicariat à... [déléguera ses pouvoirs à deux conseillers au parlem. et deux docteurs de Sorbonne] pour connoistre et décider contre les dits Saulnier et Pauvant. » (Du Plessis II, 277.)

[1] Fait auquel le président de Selve vient de faire allusion, col. 138 l. 27-30.

[2] Cette pièce est la première des pièces justificatives publiées par MM. Haag ; t. X n° I.

[1] Capiton à Zwingle ; de Strasbourg, 20 nov. 1525: Jacobus Stapulensis se nominat *Antonium Peregrinum* et Rufus *Tolninum*, nam latere cupiunt et tamen pueris noti sunt. Ejecit eos e Gallia tyrannis theologorum. — Au mois de décemb. Gérard Roussel écrit en signant *Tolninus* et en appelant Le Fèvre *Coracinus*. — Au dos de cette dernière lettre Farel écrit : Venerunt anno 1525 post mensem junium. Il veut dire : sont arrivés ici, à Strasbourg ; et il compte en bloc, sans exactitude rigoureuse, *plus minus*, pensant à un grand nombre à la fois : Le Fèvre, Roussel, Michel, *et alii Galli*.

17 mai. Lettres patentes de la reine mère admettant deux commissaires du Pape aux procès d'hérésie poursuivis par le Parlement et prononcés avec deux conseillers de la Cour, sans appel.

1er juin. Arrêt du parlement sur le procès pendant entre l'évêque et les cordeliers de Meaux au sujet de la prédication. La question est laissée indécise au fond. (Du Plessis II, 278.)

19 août. Regist. du parlement. « Ce jour l'evesque de Meaux est venu à la Cour de céans, qui a dit qu'il estoit venu faire la révérence à la Cour et aussi supplier très humblement qu'il luy pleust vuider et déterminer certain procès pendant entre luy et quelques religieux de l'ordre de S. François et commettre trois ou quatre conseillers de la d. cour pour informer *s'il y a aucun abus dans son diocèse de Meaux tant sur le fait de la foy* que sur certains autres faits avancés par les d. religieux, à quoy Me Charles Guillart président luy a dit que la Cour luy fera justice. Ce fait, s'est le dit evêsque retiré. (Du Pl. II, 279.)

Août. L'évêque de Meaux excommunie un cordonnier de la ville, Antoine Sextetelle, notoirement hérétique, mais en fuite. (Du Pless. I, 332.)

25 septemb. Roussel à Farel : « ...Si je ne vous ai point écrit par l'intermédiaire de celui qui après avoir beaucoup souffert à Meaux est allé finir sa vie à Metz [1], c'est que j'ai craint que mes lettres ne fussent interceptées et que je n'étais pas assez certain qu'il pût vous trouver... La captivité de notre Roi a tellement gonflé la crête de nos adversaires qu'ils sont déjà sûrs du triomphe. Par suite de quoi quelques uns des nôtres ont été jetés en prison et d'autres forcés de se rétracter... S'ils continuent de sévir, je ne sais pas qui pourra sans danger annoncer le Christ, etc. (Herminj. I, 389.)

3 oct. Reg. du Parlement : « Veu par la Cour les informations faites à la requeste du procureur gén. du Roy et des Cordeliers de Meaux sur certains scandales prétendus avoir esté faits au dioc. de Meaux... ordonné que Honoré Gambier, Ponce Duchesne, la femme de Pierre Bodart, Catherine De La tour, un nommé Quentin, un autre nommé Fontenay cardeur, Antoinette Sextetele et un nommé Jean joueur de rebets et Jean Barbier, fils du maistre de l'hospital Jean Rose au dit Meaux, seront pris et saisis aux corps et amenés prisonniers en la Conciergerie et que commandement sera fait à l'official de l'evesque de Meaux d'envoyer en ladite conciergerie Jean de Congy et tous autres prisonniers qui sont ès prisons dudit evesque de Meaux, détenus pour cas et crime d'hérésie. Et la d. Cour a ordonné que M. Ch. Guillart, president, escrira au dit evesque qu'il s'en vienne en cette ville de Paris pour conférer avec luy d'aucunes choses concernant le fait de son dit diocèse et qu'après que le d. evesque sera venu il sera interrogé par M. Jacq. Menager et M. André Verjus conseillers, sur les faits contenus es dittes informations ; les q. informations seront mises par devers les juges délégués par le Saint Siège apostolique sur le fait des hérésies qu'on dit pulluler en ce royaume, pour faire et parfaire le procès de Pierre Caroli et M. Mazurier, docteurs en théologie, Girard thrésorier de l'eglise de Meaux, Nic. Mangin curé de S. Sainctin, J. Prevost cordelier et Mr Jacques Fabri... et sera écrit à mme mère du Roy que son plaisir soit envoyer un nommé Mtre Michel comme témoin. (Du Plessis, II 280.)

15 octob. 1525 [1]. Décret synodal de l'eveq. de Meaux portant que : « Nul ne s'est montré aussi téméraire et n'a plus fortement porté la hache contre sa racine [celle de l'Eglise] que Martin Luther qui en renverse tout l'ordre hiérarchique, bouleverse et détruit l'état qui contient tous les autres dans le devoir, s'efforce d'effacer le souvenir de la passion du très excellent Jésus et qui tenant pour rien le mariage spirituel [c'est-à-dire le sa-

[1] Jean Le Clerc, martyrisé à Metz le 22 juillet.

[1] Ce décret synodal, ainsi que le suivant et celui qu'on trouvera plus loin, à la date du 13 décembre 1523, ont été donnés jusqu'ici comme étant de l'année 1523. L'erreur saute aux yeux de quiconque voudra bien prendre connaissance des faits et des documents de l'histoire de Briçonnet que nous avons rapportés jusqu'ici. Pendant les quatre années 1521 à 1524, il travailla de tout cœur pour la Réforme, et il n'aurait pas anathématisé le venin pestilentiel de Luther en octobre 1523 quand il avait pris Le Fèvre pour vicaire en mai et menaçait Marguerite en 1524 de l'indignation de Dieu et de ses verges si le gouvernement n'entrait pas dans des voies réformatrices. Cette confusion de dates est une fraude pieuse due aux deux écrivains qui ont parlé jadis de Briçonnet, savoir le chanoine Gui Bretonneau, auteur d'une histoire de la maison des Briçonnets, et le bénédictin dom Toussaints du Plessis. Ni l'un ni l'autre ne veut que son héros ait trempé dans l'hérésie. « Qu'un chacun maintenant, s'écrie Bretonneau en concluant (p. 206), dise sy de mémoire d'homme on a jamais vu Pasteur lequel ait témoigné plus de vigilance... et plus de passion à déraciner l'impiété de l'hérésie? Où sont à présent ces effrontez d'imposteurs qui le vouloient ranger du party de Luther ? » Et du Plessis (I, 330) : « Après avoir poursuivi les sectaires avec tant de chaleur et montré tant de zèle pour la religion, qui croiroit que l'evêq. de Meaux eût pu jamais être lui-même accusé d'innover en matière de religion ? » Ils ont une excuse, il est vrai, c'est d'avoir trouvé la leçon toute faite dans une sorte de cartulaire de l'épiscopat de Briçonnet dressé par un certain Jean Lermite, chantre de l'église de Meaux, qui à la mort de l'évêque était son secrétaire, et qui décore Guill. Briçonnet du titre de « Factionis Lutheranæ debellator acerrimus ». C'est lui qui paraît avoir le premier fourni ces fausses dates de 1523. Herminjard a bien entrevu la vérité ; voy. sa note 4, t. I, p. 158.

cerdoce chrétien] y admet sans choix le premier venu pour flatter le populaire... Il importe de faire partout disparaître ce venin pestilentiel. Or comme le monde presque entier est rempli de ses livres et que le peuple, amoureux qu'il est des nouveautés et de la science, et séduit par la vivacité de son style, se laisse prendre à cette liberté imaginaire et fallacieuse qu'il prêche. ... A ces causes craignant qu'une plante si vénéneuse ne pousse ses racines dans le champ qui nous est confié, nous avons regardé comme notre devoir de l'extirper radicalement avant qu'elle ne se fût propagée. Nous interdisons en conséquence à tous et chacun des fidèles de notre diocèse de quelque état, rang ou condition qu'ils soient d'acheter, lire, posséder, colporter ou d'approuver, justifier et communiquer dans les réunions publiques et les conversations privées, les livres du dit Martin ou ceux dont il passe pour être l'auteur, leur enjoignant au contraire d'avoir immédiatement à se défaire de ceux de ces livres qui pourront se trouver en leurs mains et à les détruire par le feu. (Du Plessis, II 558.)

Autre décret du même jour, 15 oct. 1525 au clergé du diocèse... « Quelques personnes abusant de l'Evangile et le tournant à leur propre sens, afin que le peuple qui y avait pris goût fût gagné par l'appât de la nouveauté et se prononçât en leur faveur, ont osé prétendre et prêcher que le Purgatoire n'existe pas et que par conséquent il ne faut pas prier pour les morts, ni invoquer la très sainte Vierge Marie et les saints. Comme ces personnes avaient été appelées à partager nos soins pastoraux [1] et qu'elles ont pu par leur venin pestilentiel infecter les oreilles pieuses des brebis qui nous sont confiées, nous vous enjoignons..... d'engager votre troupeau à faire pour les morts des oraisons pieuses » etc. (Le texte dans du Plessis, II 558.)

20 oct. 1525; reg. du Parlement : « Cejour l'evêque de Meaux est venu en la Cour, lequel a dit qu'il avoit esté averti qu'il avoit esté fait quelques informations en son diocèse à la requeste des gens du Roy et des Cordeliers de Meaux et que la Cour vouloit parler à luy ; et est venu pour entendre ce qu'il plaira à la ditte Cour luy ordonner, pour y obéir. Et pour ce qu'il entend à peu près la matière, supplie la Cour luy faire cette grâce qu'il soit ouy non seulement en la dite Cour, mais toutes les chambres assemblées ou en audiance publique si besoin est, pour repondre à ce qu'on luy voudra imposer, et se justifier; et s'il est trouvé atteint des cas dont il est accusé qu'il soit puni par la d. Cour. Que c'est le lieu du monde que plus il desire et ne demande avoir autres juges ; et supplie la Cour qu'il soit interrogé en plaine Cour et point par commissaire. » — La réponse de la Cour est la nomination de deux commissaires pour l'interroger. (Du Pless. II, 281.)

12 novemb. 1525; de Madrid. Lettre de François Ier au parlement ordonnant qu'il soit sursis au procès de Fabri, Caroli et Ruffi. (*Ibid.* 282.)

30 nov. Reg. du parlem. Ordonné que l'évêque de Meaux soit contraint par saisie de son temporel à faire l'avance de 200 liv. pour les frais du procès de « aucuns suspects des hérésies de Luther qui sont et ont été amenés de la ville et dioc. de Meaux en la Conciergerie». — 4 déc. Quittance des 200 l. délivrée à l'évêque par le greffier de la Cour. (*Ibid.*)

13 décemb. 1525. Décret synodal adressé au clergé du diocèse : « Veu que par les anciens statuts de nos prédécesseurs il ait été institué... et par nous confirmé que vous n'ayez a permettre a personne de quelque état, ordre et condition qu'il soit ou de quelque part qu'il puisse venir de prescher en vos églises (excepté les Cordeliers de Meaux) et que si jamais il se présenta occasion d'observer avec fruict ce décret, c'est maintenant que la peste Luthérienne va croissant outre mesure pour répandre partout son venin... à ces causes vous mandons... » (Du Pless. II, 559.)

15 déc. 1525; reg. du Parlem. Ayant reçu la veille la lettre du roi, appuyée d'une lettre de la reine-mère enjoignant de surseoir au procès de Fabri, Caroli, Ruffi et autres, la Cour « ordonne qu'elle escrira a ma dite Dame pour lui faire les remontrances des inconvéniens qui peuvent advenir a l'occasion des hérésies qui pullulent en ce Royaume »... et passe outre. (*Ibid.* 283.)

19 déc. 1525 ; reg. du Parlem. : « La cour a ordonné et ordonne que l'evesque de Meaux sera interrogé par maistre André Verjus et Jacques Menager, conseillers en la d. Cour, sur certain livre contenant les Evangiles en françois et s'il a fait faire les exhortations et annotations apposées au dit livre. » (*Ib.*)

27 déc. 1525. Le bailli de Meaux écrit au parlement pour lui rendre compte de la saisie qu'il vient de faire de plusieurs chansons hérétiques dont il lui envoie le texte. (Il est dans le *Chansonnier huguenot;* 1870, p. XIV.)

29 déc. Le parlement répond au bailli et fait écrire à l'évêque pour ordonner une re-

[1] Et quia vocati essent... et possent per virus pestiferum aures *infecisse*. Elles « avaient été appelées » ; elles ne le sont donc plus. Donc, ce décret n'est pas de 1523, mais est postérieur au départ de Le Fèvre et de ses amis, c'est-à-dire au mois de juin 1523. Voy. ci-dessus, col. 140, note.

cherche active des auteurs de ces chansons. (*Ibid.*)

31 décemb. 1525. Réponse de l'évêque au parlement, pleine d'empressement et d'humilité. (*Ibid.*, p. XXI.)

On peut juger, d'après cela, que l'évêque Guillaume Briçonnet fut bien près de voir son nom grossir la liste des martyrs du protestantisme et qu'il n'évita la condamnation capitale que par une prompte et entière soumission, dont la conséquence la plus lamentable fut de l'obliger à se faire immédiatement persécuteur lui-même de ceux-là même dont il avait, étant leur chef spirituel, ouvert l'intelligence. « Quelque temps « après, ce malheureux evesque quitta « son evesché, estant pressé par un « remord de conscience; plus ne peut « on sçavoir de sa vie, sinon qu'aucuns « affirment qu'il mourut comme déses- « péré » (Ant. Froment). — Il mourut le 25 janv. 1533, au château d'Esmans près Montereau, propriété de l'abbaye de S. Germain des Prés, et fut enterré dans l'église du lieu.

Registres du parlem. de Paris. — *Histoire généalogiq. de la maison des Briçonnets...*, par Guy Bretonneau, Pontoisien, chanoine de S. Laurens au chasteau de Plancy; Paris, 1620, in-4. — *Hist. de l'église de Meaux* par dom Toussaints du Plessis; Paris, 1731, 2 vol. in-4. — Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. Ier.

2. BRIÇONNET (MADELAINE DE) « veuve de Thibaud de Longuejoue sieur d'Iverny, maitre des requêtes et nièce du cardinal Briçonnet [1], femme de mérite et qui avait des lettres, se sauvoit accompagnée de Jean d'Espina, ministre fort célèbre qui demeurait chez elle, et tenant par la main Françoise de Longuejoue sa fille, lorsqu'elle fut rencontrée par les meurtriers publics. Ceux-ci l'ayant reconnue sous un mauvais habit qui la déguisoit, voulurent la forcer d'abjurer sa religion; mais n'ayant rien pu gagner, ils lui donnèrent plusieurs coups de javeline et la jetèrent à demi-morte dans la rivière. Des bateliers voyant qu'elle flottoit sur l'eau, y coururent comme à un chien enragé et lui donnèrent lentement et avec un plaisir barbare cent coups de croc pour la faire aller à fond. Pour le ministre, il ne fut pas reconnu et se sauva parmi la foule; et Marcel [le prévot des marchands] survenant à propos fit grâce à la fille à cause de sa jeunesse » (de Thou, récit de la St-Barthélemy au liv. LII de l'Hist. univ.)

[1] Je crois que de Thou commet ici une légère inexactitude. Elle était petite-fille du cardinal et nièce de l'évêque de Meaux.

Cette malheureuse dame était fille de Jean Briçonnet, le frère aîné de l'évêque de Meaux, ce zélé président de la Chambre des comptes qui dénonçait si âprement au parlement de Paris en 1525 les nouvelles idées religieuses. Outre Françoise, elle avait trois autres filles. Voy. [III 501 a; V 431 a].

3. La famille des Briçonnets se continua, en déclinant, dans le cours du XVIIe siècle. Leur généalogie publiée par le chanoine Guy Bretonneau, en 1620, est dédiée à Mgr Jacques Briçonnet, grand maitre des eaux et forêts de France, seigneur de La Kaërie et du Chesnoy. J'ignore s'il faut chercher ce fief de la Kaërie vers les côtes de l'Océan, mais il y avait certainement à La Rochelle, avant la Révocation, une branche de la famille qui écrivait son nom Briçonnet ou *Brissonnet* et qui portait les mêmes armes, indiquées en tête du présent article, mais sans les deux étoiles [1]. Nous transcrivons le renseignement suivant qui nous est fourni sur cette branche et qui est tiré des minutes du notaire rochelois *Soullard :*

Du mariage de GUILLAUME Brissonnet écuyer seigneur d'Angliers et de Catherine *Berthinaud*, béni au temple de la Villeneuve de La Rochelle, naquirent : BARTHÉLEMY, chevalier, seigneur du Treuil-aux-Secrets, marié à Jeanne-Marie *du Breuil* dont : GABRIELLE qui épousa en premières noces Maximilien *Bouton*, chevalier, seigneur de la Beaugissière; en secondes noces Guillaume *Briçonnet*, décédé en 1710, laissant 1° MARIE-GUILLEMETTE, mariée à Charles Élie *Guinot du Fil*, 2° GABRIELLE; et en troisièmes noces Louis *Guynot*, chevalier, baron du Riou. — Michel Briçonnet écuyer, sieur des Grolles, enseigne des vaisseaux du Roi. Nous ignorons si après 1685, ils ne durent pas professer extérieurement le catholicisme. (RICHEMOND.)

[1] Circonstance qui donnerait à croire que cette branche rocheloise était l'aînée de celle de Tours.

BRICOURT, ministre à Les Veys, Normandie, 1620.

BRIDARD, famille de Loudun. Jean Bridard sieur de Briaudes épouse, 1570, Catherine *Trincart* dame de Rigné (Tr 232).

BRIDEAU. Jehanne Brideau, mariée à Mathieu Melquin, à Saintes, 1605. — (Judith) veuve de Louis *Emery*, enfermée à la Propagation de la foi à Caen, 1687.

BRIDIER (Pierre), fils de Michel, natif de Toulouse, reçu habit. de Genève, fév. 1556.

BRIDON (Antoine) sieur de Bois-le-Roy, ancien de Fécamp au synode nat. d'Alais, 1620. — (Jacques) étudiant à Genève, 1634 ; ministre à Caen, 1687. — (François) avec sa femme, Jeanne-Suzanne, et son fils, naturalisés anglais, 1682. — (François), du Dauphiné, galérien, 1686. — (Veuve Marie), du Dauphiné, refugiée à Berlin, 1698.

BRIDONNEAU (André), de Velaudin en Vendée, poursuivi pour avoir donné asile à des prédicants, 1747 (E 3433) ; mis aux galères, 1750 [X 427].

BRIDOU (Guillaume), perruquier de l'Electeur de Brandebourg [Haag II, 508]. C'est en 1620 que l'on vit à Paris les premières perruques. D'abord minces et légères, elles augmentèrent bientôt démesurément en volume ; les plus élégantes ne pesaient pas moins de deux livres et se vendaient jusqu'à mille écus. La mode française s'étant introduite dans les états voisins, nos coiffeurs devinrent les fournisseurs de presque toute l'Europe, et leur nombre augmenta considérablement. Cette branche d'industrie fut une de celles qui eurent le plus à souffrir de la révocation de l'édit de Nantes. De toutes les provinces de la France, beaucoup de perruquiers s'enfuirent dans les contrées hospitalières qui leur offrirent un asile, et ils y introduisirent l'art de fabriquer les coiffures de faux cheveux. En 1700, Berlin par exemple, comptait un grand nombre de maîtres-perruquiers réfugiés, parmi lesquels on cite, comme les plus habiles, Henry *Hervel* d'Orléans, Théodore *Jacquier*, Paul *Michau* de Gien, Jean *Grandidier*, Henry *Colas*, Germain *Michelet* de Sedan, Louis *Pierron*, Paul *Guerlange*, Pierre *Guillaume* de Metz, Pierre *Masson* de Bourgogne, Jean *Hublot* de Roucy, Michel *Deroy* de Blois, Thomas *Barrault* de Coutras, Jean *Delrieux* du comté de Foix, Jacques *Bourdelier* de Saumur, Charles *Richer* de Montélimar, Jean *Barizieu* de Lorraine, Antoine *Barraud*, François *Javas* de Sommières, François *Ménadier* de Saint-Germain, Dominique *César* de La Bastide, Pierre *Douché* de Milhau. Ces honorables artisans rendirent nationale en Prusse la fabrication des perruques, et enlevèrent à la France la fourniture de toutes les cours de l'Allemagne et du Nord. Le prix des perruques ayant considérablement diminué, chacun voulut se parer de cet ornement, dont l'ampleur se proportionnait à l'importance du personnage. Le gouvernement vit dans cette manie une source assurée de revenus. Dès 1698, il imposa sur les perruques une taxe variant de 12 gros à un thaler, n'exceptant que les ministres, les régents de collége, les écoliers, les enfants au-dessous de douze ans, les officiers et les simples soldats. Les difficultés qu'il rencontra dans la perception de cet impôt le décidèrent à l'affermer en 1701. Ce fut un réfugié, Elie *Papus de La Verdaugie*, qui le prit à ferme. La taxe des perruques ne fut abolie qu'en 1717.

Les notes de Dieterici portent : « Marie, veuve de Guill. Bridou, de Paris, perruquier, réfugiée avec une fille à Berlin, 1698 » ; et Jean, passementier à Paris (3 pers.) *id.* 1700. — (Charles) religionnaire fugitif d'Amiens, 1686 (Tr 235). — Note de la Bourse française de Genève : « Pierre Bridou, d'Amiens, qui s'étoit retiré en Hollande et de là étoit allé pour trafiquer dans les Indes ayant été, à son retour, naufragé sur les côtes de Portugal, un vaisseau de cette nation l'a ramené en France où il a été dépouillé de tout. Assisté d'habits et d'un écu pour aller rejoindre sa famille en Hollande », 1700 ; assisté d'un viatique de 7 flor. pour le Brandebourg, 1702.

I. BRIÈRE, anciennement *Bruyère* [Haag III, 184 a note]. On trouve à la fois « Nicolas Brière natif de Paris, bochier rotisseur », inscrit au rôle des

habitants de Genève le 18 déc. 1559 et dans les minutes d'un notaire (A. Santeur V 14) : Nicolas fils de Chardin Bruyère, natif de Paris, habitant de Genève en 1568, puis bourgeois de cette ville, 20 juill. 1570, reçu avec ses deux fils Gilles et Samuel. On a de ce 2° Nicolas son testament, 12 mai 1574 (De La Rue not. IX, 48).... « S'est constitué maistre Nycollas *Bruyhières*, cuysinier et bourgeois de Genève, lequel se voyant griefvement affligé de malladie corporelle », lègue à sa femme Loyse *Ménard*, native de Paris, tous ses meubles avec sa maison d'habitation à la place S. Gervais en usufruit et institue héritier son fils Samuel. — Honorable Samuel Bruyère, hôte de l'hôtellerie de la Croix blanche à S. Gervais, épouse, 8 mars 1585, Jeanne fille d'hon. Anthoyne *Garnier*, et rédige lui-même, 10 mars 1627, son testament olographe, qui est ouvert en justice, 20 juill. 1630, aussitôt après sa mort et par lequel il lègue entre autres biens à chacune de ses deux filles, Françoise et Marguerite, « mille écus à raison de dix florins pièce », et il institue pour héritier George Brière son fils (de Monthouz not. LXXXVIII, 57). George était lapidaire, et on voit son fils, Jean, né en 1639, apprenti tireur d'or, 1651 ; puis orfèvre, 1657. Mais Aimé frère de Jean, né le 4 sept. 1640, gagna dans le commerce une fortune considérable et acheta sur la fin de sa vie, 1698, au prix de 170,000 florins, la seigneurie du Martheroy près Begnins (Vaud). Ses prédécesseurs, au dire de J. A. Galiffe (*Not. gén.* III, 81), « possédaient déjà depuis longtemps un fief à Fernex. » La vérité est qu'en 1670 le seigneur syndic Marc Roget ayant mis en adjudication comme créancier de « Marc Chevallier, seigneur de la seigneurie et terre de Fernex, les revenus dépendant du greffe de la dite terre », en concéda la ferme, pour deux ans, au prix de 25 liv. tourn. par an, à Esther *Dumont* (de Macon) veuve de George Brière (Grosjean not. XXXI, 5). Cependant il est à croire que les Nicolas Brière étaient, dès leur arrivée au refuge, en possession d'une fortune assez notable et que probablement, en France, ils faisaient partie des offices du roi. Le testament olographe de Samuel, l'hôte de la Croix blanche, offre cette particularité que le notaire, Et. de Monthouz, y déclare à plusieurs reprises que le testateur le lui a remis « signé et cacheté de ses armoiries tant au bas que sur le reply ». La famille Brière s'est d'ailleurs rapidement élevée à Genève et dans le pays de Vaud, où elle est encore aujourd'hui florissante. — (Jacques) natif de Tourville en Normandie, reçu hab. de Genève, oct. 1557. — (Robert) natif de Rouen, *id.* nov. 1558.

2. BRIÈRE (Thomas), massacré à Bellesme, avec son fils âgé de dix ans, 1562. — (Josias) sieur de La Viguerie, de Bellesme, 64 ans, enterré à Paris, janv. 1645. — (Nicolas) religionnaire fugitif de l'élection de Montivilliers 1686 (Tt 261). — Brière de Picauville, enfermé au vieux Château de Rouen, 1691 (M 674). — (Louis), de Saumur, marqueur au jeu de paume, prosélyte, réfugié à Cologne, 1698. — Paul *Bruère*, de Gien, chapelier, avec sa femme et 2 enf., réfugié à Berlin, 1698. — Marie *Brier*, de Sedan, réf. à Duisbourg, 1698. — Jérémie Brier, tisserand, (3 pers.), à Muncheberg, 1700. — Samuel *Bruère*, mis au collége des Barnabites de Baugency, 1729. — (Pierre-Samuel) aux Barnabites de Montargis, 1731.

BRIET (Guillaume), maître chirurgien de Bordeaux, nommé professeur à l'école de médecine de cette ville par arrêt du parlement, 15 oct. 1573, avec son coreligionnaire Etienne *de Maniald*. Il était ancien de l'église de Bordeaux, et a signé comme tel une lettre à Henry IV, 25 déc. 1603. Il est l'auteur des deux opuscules suivants : *Discours sur les causes de la peste survenue à Bourdeaux cest an* 1599, avec la préservation et caractère d'icelle ; 2° *Explication de deux questions politiques touchant la peste*, l'une si elle est contagieuse, l'autre si le devoir du chrestien permet de se retirer du lieu où elle est, et comme on s'y doit comporter. (Gaullieur.) — (Daniel) ancien de l'église de Lafalaise (?) au synode de Clermont, 1667. — (La veuve de Pierre) cardeur de laine, de Champagne ; (Jean) de Châteauthierry, maître maçon ; (Jean et

Isaac) de Meaux, tous réfugiés à Berlin, 1698-1700. — (Daniel) et son fils, de Sedan, tanneurs, réfugiés à Wezel, 1698 ; à Duisbourg, 1700.

BRIFFAUT (Nicolas) de Chaalons en Champagne, chapelier, reçu habitant de Genève, août 1574. — (Jean) ministre à Castillon (Guyenne), réfug. en Angleterre, 1685 (Tt 287), en Hollande, 1686.

BRIGNAC, nom cité quelquefois dans les annales du protestantisme, mais sur lequel nous n'avons que des renseignements épars : le capitaine Brignac 1568, et Antoinette de Brignac-Montarnaud, v. 1580 (ci-dessus I, col. 103 ; II 348) ; Raymond de Goudon sr de Brignac tué au siége de Pontonis en Castrais, 1587 [VII 482 a] ; François de Brignac sr de Beauregard, v. 1680 [IX 375 b] ; Lucrèce de Brignac, 1694 [VIII 165 b].

Brignol, voy. Brinhol.

Brignon (Paul de) sieur de S. Theodorit (Gard), v. 1620. Même observation que pour la famille de Brignac. Voyez *passim* les tables de chaque volume.

BRILLAUD, capitaine, 1569 [III 387 b]. — Elisabeth *Brillau* ou *Brilleau*, de Mer, veuve, assistée à Londres, 1703-1710.

BRIMEU (Marie de), fille de Georges de Brimeu[1], comte de Meghem et d'Anne de Waldhausen, née en 1552, morte à Liége le 18 avril 1605, est l'une de ces figures de femme à la fois sereines et fortes, qui sont rares dans tous les temps. Rien ne lui manquait. Naissance, fortune et beauté se joignaient chez elle à une âme virile et à un cœur plein de tous les sentiments généreux. Mariée à dix-neuf ans, le 17 novembre 1571, à Lancelot de Berlaymont, seigneur de Hierges, chef d'une bande d'ordonnance et gouverneur de Charlemont pour le roi Philippe II, elle ne trouva point auprès de lui ce bonheur consistant en une parfaite communauté de goûts et d'idées qu'elle avait rêvé. Devenue veuve en 1578 elle se retira à Sedan auprès de sa bonne amie la duchesse de Bouillon, et, dédaignant de faire plus longtemps mystère de sa manière de voir, elle reprit son nom de fille et professa ouvertement la religion réformée. Cette détermination fit grand bruit. Le vieux duc d'Arschot n'y voulut voir que la plus belle occasion du monde de servir les intérêts de sa maison tout en défendant ceux de l'Église et du roi d'Espagne. Si Marie de Brimeu approchait de la trentaine, nul ne s'en serait douté à la voir, et si elle se disait huguenote, elle n'en était pas moins l'héritière des sires de Humbercourt, des comtes de Meghem et des vicomtes de Dourlens. Le duc vint donc à Sedan demander sa main pour son fils Charles de Croy, prince de Chimay. Le mariage se fit en 1580. Dès que Marie de Brimeu se vit à la tête de la noblesse belge, elle montra ce dont elle était capable. Poussé par elle, son mari se fit révolutionnaire politique et religieux. Il joua d'abord son rôle à merveille, releva le parti national qui s'affaissait, et publia en 1582 à Sedan, pour donner des gages de son patriotisme de fraiche date, un manifeste dont l'audace fit sensation à une époque où l'on ne s'étonnait point facilement. Il y traitait le roi d'Espagne avec un sans-façon superbe de moderne Jéroboam, de nouveau Tarquin et de grand Turc. On l'aima d'autant plus qu'il s'était plus compromis. Les États généraux le nommèrent gouverneur de la Flandre. Sa femme lui fit ainsi partager la popularité dont elle jouissait, mais l'élève crut pouvoir se passer de tutelle. En 1584, pendant le siège d'Anvers dont l'issue n'était déjà plus douteuse, le prince Charles de Croy se rendit clandestinement auprès d'Alexandre Farnèse pour traiter avec lui de la soumission de la Flandre. Le gouverneur général des Pays-Bas lui fit le meilleur accueil. On dit même que le prince assista au banquet donné par les Espagnols sur le pont de l'Escaut, et qu'il but avec eux aux succès des ennemis de sa patrie. Marie de Brimeu fut tellement indignée, qu'elle le quitta pour toujours en l'accablant de son mépris. Cette séparation n'étonna personne ; les faits parlaient assez haut d'eux-mêmes. Cependant Charles de Croy, dans ses Mémoires, essaya de se justifier. Il le fit de la

[1] Elle était vicomtesse de Dourlans, dame d'Humbercourt, Houdain, Esperluque, Quérieu, Coulemont, Coussurelet, Mondricourt, Famechon, Prumerasse, Hurtebise et Rochefay.

façon la moins honorable et la moins généreuse en disant que, dès le lendemain de ses noces, il s'était aperçu qu'il avait inconsidérément lié son sort à celui d'une femme valétudinaire. On ne sait, mais Charles de Croy n'avait pas ignoré que sa femme avait près de dix ans de plus que lui et qu'elle passait à bon droit pour l'un des plus riches partis des Pays-Bas. Nous ne saurions donc être surpris d'apprendre que ce fut pour régler une question d'intérêt que les époux se revirent en 1599 à Cruyningen en Zélande. Dans cette circonstance l'avantage fut tout du côté de Marie de Brimeu. Son mari n'avait fait le voyage que pour la remercier d'avoir renoncé en sa faveur à certains avantages qui lui étaient formellement garantis par son contrat de mariage. « Cette noble dame », nous dit van Meteren, « demeura dans le sein de la religion réformée, et, si elle mourut à Liége, qui était pays neutre, ce fut encore par égard pour un époux indigne d'elle. » La sévérité avec laquelle plusieurs historiens se sont exprimés sur le compte de Charles de Croy est assez justifiée par l'ingratitude dont il fait preuve quand il dit de sa femme, pour toute oraison funèbre, qu'il était enfin délivré de sa captivité et des travaux qu'il avait dû partager avec elle pendant vingt-cinq ans. (RAHLENBECK.)

Reiffenberg. Mémoires autographes de Charles de Croy. Brux. 1845, 8°. — Janssen de Kerkhervorneung te Brugge ; Rotterdam, 1856, 2 v. 8°. — Gachard, Recherches hist. sur les princes de Chimay. Extrait du t. XI des comptes-rendus de la Comm. roy. d'histoire de Belgique. — De Navorscher, t. III°. Arch. prov. de Liége. — Mss. Lefort et Reg. de la cour féodale de 1573 à 1576.

BRIMOND, voyez Brémond n° 1.

BRINON. Mme Brinon de Coligny se convertit et obtient une pension de 1000 liv. vers 1695 (M. 664).

BRINGES (DE) ou *de Bringues*. Plusieurs officiers de ce nom au service de Hollande, XVIIIe siècle.

BRINGUIER. Henri et Jehanne de Bringuier, enfants jumeaux de nob. Jehan de Bringuier, sr de la Roque, et de dlle Jehanne *de Lhom de Cornélis*, baptisés en l'église de S. Martin de Corconac, près S. André de Valborgne en Cévennes, 24 août 1622 ; présentés le garçon par Dauphine *de Valobscure*, femme du sr de Val, représentée par Jaquette *de La Farelle* et la fille par nob. Jehan de Lhom, sr de Cornelis, au nom du sr Perrier de Barre et dame Jehanne de Valobscure d'Aubignac. — Ch. Beringuier ci-dessus, II col. 343.

BRINHOL, ou Brignol, ministre à La Parade, 1637-65 ; à Epiens, 1676-79 ; à Montagnac, 1679. — Dame *Brinihol* née *de Loches*, pensionnaire des États de Hollande.

BRIOLAT (Hector) « de la Tour du Pin, habitant à St-Marcelin, sergent roial », reçu habit. de Genève, fév. 1586.

1. BRION (DENYS), barbier à Sancerre, brûlé vif vers 1540 [II 510]. — (Nicolas), « de Troye en Champaigne, drapier drapant [1] », reçu habitant de Genève, 20 oct. 1572.

2 BRION, famille protestante établie dans le Maine et la Normandie. [Haag II, 510].

Les actes de l'assemblée de Châtellerault font mention d'un Brion, sieur de Pizieux, qui y porta des lettres de *Du Plessis-Mornay*. Son fils HENRI, seigneur de Pizieux et d'Allone, soutint, tant qu'il vécut, avec trois ou quatre autres gentilshommes du voisinage, la petite église d'Allone ; mais, après sa mort, sa veuve, moins zélée, cessant de contribuer à l'entretien du pasteur, alla s'établir à Émanville. Le gouvernement profita de la circonstance et ferma, 23 mai 1672, cette église qui ne s'assemblait qu'à droit de fief. Henri de Brion ne laissa qu'une fille, qui mourut quelques années après lui. La famille était divisée en deux rameaux (voy. mss Bib. nat. S. Germ. fr. n° 676), fondés par GUILLAUME et NICOLAS, fils de *Nicolas* de Brion et de Madelaine *de Bailleul*. Guillaume laissa deux fils de son mariage avec Barbe *Binet* : l'aîné, nommé PIERRE, prit pour femme Esther *de Feugueray*, qui le rendit père de JEAN, marié à Catherine *de Larrey*, et de PIERRE. Le second reçut au baptême le nom d'ÉLIE. Son sort nous est inconnu. Quant à Nicolas de Brion, il eut de sa femme, Guillemette *Chauvin*, un fils qui porta le même prénom que lui,

[1] Le drapier est le marchand de drap, le drapier drapant est le fabricant, soit ouvrier soit maître.

et qui épousa Jeanne *Hardy*. De ce mariage naquit Jean de Brion, marié à Jeanne *Genevois*. — A la même famille se rapportent ces deux mentions des anciens registres de l'état-civil de Charenton et de Paris : Jean de Brion sr de Hautefontaine, fils de Charles de Brion et de Jeanne *de Langle*, épouse, au temple de Charenton, octob. 1643, Marie, fille de Jacques *Cappel* sr du Tilloy ministre à Sedan et de Charlotte *Berger*. — Joseph de Brion sr de Savigny et d'Allone, inhumé au cimet. des SS. Pères, 3 fév. 1646.

3. BRION, de Saintonge, Poitou et Berry. Une notable famille de ce nom nous est indiquée par des mentions éparses. Jean de Brion écuyer, seigr de Mouchedune parrain au temple de La Rochelle, 1635. (Juppin not.) — (Henri de) parrain en 1655. — (Paul Henri de) sr de la Coulaudière, paroisse de Moutiers, inscrit au nombre des religionnaires fugitifs du Berry vers l'époque de la Révocation ; inhumé à Paris, 17 juin 1685 ; il laissait pour veuve Marie *d'Harambure* (Tr 287). — Autre Henry sgr de la Coulaudière, demeurant aud. lieu avec sa sœur Marie, 1690. (Masson not.) — (Les dlles de), du Poitou, et une servante, réfugiées à Cologne, 1698 (*Dieterici*). — (Gabrielle-Henriette de) femme de René de Bessay chevalier, sr de la Vouste et des Rochelles, paroisse de S. Marc des Prés en Poitou, 1717. (Guillemot not.) — Daniel Brion, de la Chastaigneraye, assisté à Londres, 1705 ; Marguerite, sa veuve, *id.* 1706.

4. Brion, seigneurie. Voyez Chabot et Des Vieux.

BRIOT, famille d'artistes, originaire de la ville de Montbéliard où une de ses branches subsiste encore de nos jours. Quoique privé de preuves authentiques, nous croyons pouvoir rattacher à un même auteur, Guillaume, tous ou du moins la majeure partie des artistes graveurs et peintres qui illustrèrent ce nom à la fin du xvie siècle et dans la première moitié du siècle suivant. Guillaume Briot, tanneur à Montbéliard, eut de sa femme, Jeannette *Verrier:*

I. Guillaume, peintre, né vers 1589, et mort le 1er déc. 1649, à l'âge de 60 ans; il avait épousé, en juin 1627, Madelaine fille de Richard *Erondelle*, orfèvre, et en secondes noces, mai 1635, Henriette fille de Daniel *Nouret*, maître maçon. De son second mariage sont issus : 1° Pierre, bapt. le 23 mars 1636. (Doit-on voir en lui le Pierre Briot, mort en 1678, auteur de plusieurs traductions de l'anglais, publiées dès 1666 à 1670?) — 2° Charlotte, bapt. le 16 mai 1637; parr. Pierre *Feret*, peintre; marr. Charlotte *Erondelle;* mariée, fév. 1658, avec Charles *Jourdan*, parfumeur; — 3° Abraham, bapt. 25 déc. 1638; parr. Abraham *Bosse*; — 4° Michée, bapt. 25 avril 1640; parr. Michée *Le Perdrix*, sculpteur; marr. Anne *Rousseau*, femme *Du Ry;* — 5° Catherine, née le 3 mai 1648, mariée, 1er fév. 1671, à Jean *Ecman*, peintre du roi [VII, 410 a note], et en secondes noces, 19 fév. 1681, avec Paul *Erasmus*, orfèvre, fils de Henri, marchand de Bordeaux; — 6° Elisabeth, bapt. le 28 mars 1649.

On doit sans doute voir des frères du peintre Guillaume Briot, ou au moins de proches parents, dans Pierre Isaac et Nicolas Briot, qui suivent.

II. Pierre Briot, imprimeur en taille douce et graveur des monnaies et effigies du Roi, eut de sa femme Esther *Petau* : 1° Jacques, né le 11 sept. 1612, qui épousa Nicole *Porcher*, et en eut Jeanne, bapt. le 5 nov. 1645 ; — 2° Esther, bapt. le 4 mars 1614 ; parr. Louis *de Monceaux* [1], secrétaire de la Chambre du Roi; marr. Marie *Petau*, veuve de *Monvoisin*.

III. Isaac Briot, graveur, commis à la fabrication de la monnoie d'argent, dont nous reparlerons plus bas. Sa femme, Susanne *Rambour*, lui donna plusieurs enfants : 1° Louis, né le 30 déc. 1609, présenté au baptême par le peintre *Ferdinand*, et Madelaine *Prieur;* — 2° Pierre, présenté au bapt., 11 avr. 1613, par *Biolet*, ministre à Houdan et Anne *Petau*, femme de Nicolas Briot, grav. général des Monnaies. Sa femme, Madelaine, fille de Pierre *Jouard*, procureur au parlement, qu'il épousa en juill. 1655, lui donna : *a.* Madelaine, bapt. le 21 août 1656; parr., Isaac *Briot*, grand-père;

[1] *Etienne de Monceaux*, graveur, appartenait sans doute à la même famille. En 1681, il fit baptiser une fille, nommée *Marie-Anne*.

marr. Anne *Perrault*, femme du procureur Pierre Jouard, grand'mère; — *b.* Marie-Jeanne. bapt. le 1er août 1660; parr. Jacques *Falaiseau*, avocat au parlement; marr. Jeanne *Gobert*, femme de Jacques *Jouard*, receveur des tailles à La Rochelle; morte en 1669; assistaient à son enterrement, Richard de *Rozemont* et Pierre *Falaiseau*, avocat au parlement; — *c.* Hélène-Esther, bapt. le 28 mai 1665; c'est probablement elle qui épousa, en 1632, Henri *Tersmette*, banquier à La Rochelle; — *d.* Pierre, bapt. le 19 déc. 1666; — *e.* Isaac, né le 1er nov. 1667, et peut-être: — *f.* Emilie, mariée à Isaac *Claude*, probablement le fils du célèbre pasteur *Claude*. — 3. David, présenté au baptême, le 14 juill. 1620, par David *Blondel*, ministre de Houdan, et Mme *Picart*; — et peut-être, d'un second mariage avec Théodora *Clos-Nicolas*: — 4. Jean, qui épousa, en mars 1665, Jeanne *Houssaye*, fille de Claude, bourgeois de Tours; — 5. Matthieu, né le 24 mars 1642.

IV. Nicolas, le plus célèbre de tous, à qui nous consacrerons une notice détaillée. Nous ne lui connaissons qu'un enfant, Louis, qu'il eut de sa femme Anne *Petau*, le 10 sept. 1620.

Ne doit-on pas rattacher à la même famille, au moins par quelque lien de parenté: 1. François Briot, célèbre orfévre du XVIe siècle [1]; — 2. Charles Briot, graveur en taille douce, qui présenta un fils, Philippe, au baptême, le 3 juin 1633; — et 3. Sébastien Briot, tailleur d'habits, à qui sa femme, Claude *Lusse*, donna un fils, Louis, bapt. le 24 août 1617; parr. Louis *Picart*.

Isaac Briot, graveur au burin, a éprouvé le sort de la plupart de nos artistes: sa vie est entièrement inconnue. Il paraît avoir édité lui-même ses propres œuvres. Vers 1640, il fut attaché à la fabrication des monnaies, sans doute en considération de son frère Nicolas qui, selon toute probabilité, n'existait plus à cette époque. On lui attribue les ouvrages suivants :

1. *Le portrait de Henry le grand... qui trespassa en son palais du Louvre, le vendredy 14 may* 1610, d'après Fr. Quesnel, in-fol. 1610. — 2. *Louis XIII debout près de sa mère*, d'après Quesnel, in-fol. 1610. — 3. *Henricus Ludovicus Castanæus de la Rochepozay*, 1619. — 4. *Planches, au nombre de* 36, *pour les Métamorphoses d'Ovide, trad. en prose française* (par N. Renouard), Paris, veuve L'Angelier, 1619, in-fol. — 5. *Le chevalier Martin*, 1621. — 6. *Frontispice de Essay des Merveilles de nature par René François, prédicateur, Rouen*, 1622, in-4. — 7. *Livre de toutes sortes de feuilles pour servir à l'art d'orfebvrie, de l'invention de Jacq. Caillard, marchand orfebvre*, à Paris, se vend chez Isaac Briot, graveur en taille douce, *I. Briot sculps.* avec privil. du Roi, 1627. — 8. *Le cardinal de Richelieu*, 1633. — 9. *Le roi David chantant les psaumes*, in-fol. — 10. *Daniel dans la fosse aux lions*. — 11. *S. Jean-Baptiste dans le désert*. — 12. *S. Pierre pleurant*. — 13. *L'Oraison dominicale expliquée par des emblêmes*. — 14. *Le triomphe de la Vertu sur la Mort*. — 15. *Les Vertus*, suite de 7 pièces. — 16. *Les Sibylles*, suite de 12 pièces. — 17. *François Malherbe*, in-4. — 18. *Honoré d'Urfé, poète*, d'après Louis Bobrun. — 19. *Esparron*, auteur d'un ouvrage sur la chasse, in-4. — 20. *Le pape Urbain VIII*, in-4. — 21. *L'Alliance de la France avec l'Espagne*. — 22. *Les empereurs Romains*, d'après Ant. Tempesta, 11 pièces in-fol. — 23. *Diversitez d'habillements à la mode*, d'après Saint-

[1] On ne connaît de lui que quelques bassins et aiguières en étain doré, mais qui sont estimés des chefs-d'œuvre de la sculpture au XVIe siècle. A la vente Soltikof, un plat rond à ombilic s'est vendu dix mille francs. Le musée de Cluny possède de Briot deux aiguières avec leurs bassins. Voici la description qu'en donne le catalogue. 1° *Aiguière avec son bassin, en étain*. L'aiguière est couverte d'arabesques d'une grande richesse; la panse est décorée de trois médaillons présentant les figures de la Foi, de l'Espérance et de la Charité; l'anse est formée par une Chimère renversée. — Le bassin est entièrement décoré de médaillons séparés par des arabesques et par des mascarons en relief. Le médaillon du milieu, celui qui soutient l'aiguière, représente la Tempérance. Autour figurent les quatre Éléments avec leurs attributs. Sur la bordure, les Sciences avec leurs emblêmes. Puis au dos du bassin se trouve le portrait de l'auteur avec la légende: *Sculpebat Franciscus Briot*. Les mêmes ornements semblent reproduits dans un *Bassin en étain doré*, que possède le Musée du Louvre, collection Révoil, et dont M. de Laborde donne la description. 2° *Aiguière avec bassin en étain doré*. Sur la panse de l'aiguière l'artiste a représenté l'histoire de la chaste Suzanne. Pour le bassin, mêmes ornements que dans le précédent. Le Musée du Louvre possède en outre une aiguière, également en étain doré, qui est ornée de reliefs représentant la Guerre, la Paix et l'Abondance. Une aiguière avec son plateau, appartenant à la collection Fould, a paru à l'Exposition de Rouen, en 1861.

Igny, 13 p. avec frontisp., 8 vers français sur chaque feuille. — 24. *Costumes*, d'après Saint-Igny, 21 p. — 25. *Cartouche pour armoiries*, d'après le même. — 26. *Frontispice de L'homme content*, Paris, Gervais Alliot, in-8. — 27. *Margarita (D.), Minorum Pruvinensium patrona post pugnam, gratulantibus angelis, ad cœlum evolat*, pièce gravée pour une thèse[1].

On regarde généralement Marie Briot graveur au burin, comme la fille d'Isaac, et quoiqu'elle ne soit pas mentionnée dans les registres de l'état civil du temple de Charenton (à moins que son nom ne nous ait échappé dans un dépouillement aussi long que pénible), il serait possible qu'elle eût été présentée au baptême dans quelque autre église. C'est là une des causes pourquoi certaines de nos généalogies peuvent laisser à désirer. On attribue à Marie Briot : 1. *La Vierge et l'enfant Jésus posant le pied sur la tête du Dragon* ; — 2. *Oiseaux*, suite, in-4, sous l'adresse de Mariette.

Nicolas Briot, excellent graveur en médailles, qui se distingue par la longue et honorable lutte qu'il soutint pour introduire l'emploi du balancier dans la fabrication de l'hôtel des Monnaies de Paris, par les utiles perfectionnements qu'il apporta à cette invention vraisemblablement d'origine allemande, et enfin par le sacrifice qu'il fit à ses convictions d'artiste de sa position officielle. Il est probable que Briot se fit d'abord connaitre comme graveur en taille douce. On cite de lui quelques feuilles estimées des connaisseurs : 1. *Le portrait de Louis Potier, seigneur de Gesvre*, secrétaire d'état en 1589, *Nic. Briot fecit*, in-12 ; — 2. *Des Anges tenant les instruments de la passion* ; — 3. *Jacques Ier, Anne et Henri, prince de Galles*, in-fol. Jean le Clerc excud. — A quelle époque Briot entra-t-il au service de Henri IV, comme graveur de la monnaie ? On l'ignore. Ce qu'on sait, c'est que les premières pièces de métal signées de son nom datent de 1608. Ce sont des jetons royaux où l'on retrouve toute la grâce de la Renaissance. Il est probable qu'il possédait dès lors le titre de « tailleur et graveur général des Monnaies. » Mais ce n'est que sur un rôle de janvier 1611 qu'il se trouve mentionné avec cette qualification. Les Registres de Charenton la lui donnent en 1613. On lui doit les belles médailles du sacre de Louis XIII (N. B., 1610) que les auteurs du Trésor de numismatique attribuent à tort à Dupré. Il poursuivit ses recherches en particulier et à grands frais jusqu'en 1615. A cette date il provoqua une expertise par son traité intitulé *Raisons, moyens et propositions de Nicolas Briot, tailleur et graveur général des monnoyes de France, pour faire toutes les monnoies du royaume à l'advenir uniformes, et faire cesser toutes falsifications, et les mettre en forme générale.* Le gouvernement nomma une commission et en 1616 des expériences eurent lieu. Les juges se prononcèrent pour l'invention de Briot ; mais la Cour des Monnaies fit opposition. « Nous qui avons sous les yeux les pièces du procès, écrit M. Dauban, auteur d'une très bonne étude sur notre artiste (insérée dans la Revue numismatique, 1857), nous qui pouvons comparer aux monnaies régulières et vraiment admirables de Briot les vilaines et mauvaises monnaies de ses concurrents, nous aurions peine à comprendre cette décision, si nous ne songions que Briot était isolé [ajoutons *et protestant*], qu'il s'attaquait à des usages établis, à des abus consacrés par le temps, à une foule d'intérêts particuliers. Au nombre de ces derniers, il faut ranger en première ligne l'intérêt qu'avait la Cour des Monnaies, chargée de punir les faux monnayeurs, à ce que la race n'en disparût point tout-à-fait, à ce qu'elle ne perdit point par là sa raison d'être. » Ce motif étrange est cependant le vrai. Dans sa réponse aux propositions de Briot[1], la Cour des Monnaies a recours à de si pitoyables arguments, qu'on éprouve à leur lecture une sorte de pudeur. Nous en rapporterons quelques traits, qui feront juger du reste. Messieurs de la Cour repoussaient

[1] Voy. dans Robert Dumesnil, *le peintre-graveur français*. Tome X, p. 198-244, le catalogue de l'œuvre d'Isaac Briot. En note est la liste des planches connues de Marie Briot.

[1] Voy. le détail des écrits publiés pour ou contre, de 1615 à 1617, que donne le P. Lelong dans sa Bibl. histor. t. III n° 33945 à 952.

l'invention de Briot, parce qu'elle était contraire aux ordonnances qui veulent que la monnaie « se forme et façonne avec temps et loisir afin qu'il soit plus difficile d'y faire quelque mal, » qu'elle ne se fabrique « que de jour et encore entre deux soleils ; » qu'elle se fasse « avec bruit, » et « qu'elle passe par diverses mains », tandis que « la machine de Briot étant en petit lieu, trois ou quatre personnes pourraient faire une très grande quantité de monnaies en peu de temps et sans bruit, et même pourraient travailler nuictamment, cette machine faisant sans bruit tous ses effects. » Ils prétendaient que « les dix-sept façons » étaient nécessaires pour donner au métal le son convenable et, quant à la beauté du travail, ils affirmaient que « les peuples les plus ingénieux et les plus policés de la terre ne regardoient guère à la forme extérieure des monnoies. » Enfin ils concluaient en disant que « ceux qui les avoient précédés dans leurs charges avoient fort bien entendu le faict des monnoies, qu'ils avoient réprouvé l'invention du moulin, fort approchante de celle proposée, et que pour leurs raisons on avoit rejeté des monnoies » ; et, ajoutaient-ils, « nous n'estimons pas que l'invention de ceste presse ou machine soit si utile que celle du marteau, mais au contraire très mauvaise et dangereuse, et qu'il seroit à souhaiter que l'usage en fust péry avec son premier inventeur. » On comprend que Briot n'eut pas de peine à réfuter de telles raisons. Il le fit dans une suite de Réponses, aujourd'hui introuvables pour la plupart, où il prend corps à corps ses adversaires et les confond. La première parut sous ce titre : *Response faite par Nicolas Briot, aux remonstrances de la Cour des monnoyes et des prévosts, ouvriers et monnoyers, tant de la Monnoye de Paris que des autres monnoyes de France, et ce d'article en article, pour justifier au Roy et à nos seigneurs de son Conseil de la raison, utilité et nécessité des propositions du dit Briot.* (37 pag.) — A la suite, avec une autre pagination : *Autre Response faite par ledit Briot au sommaire des raisons que les mesmes prévosts, lieutenants, ouvriers et monnoyers ont alléguées depuis et en continuant leurs remonstrances cy-dessus, et ce, d'article en article, à l'instar des responses faites aux dites remonstrances,* (24 pag.) Paris, 1617, in-4. — Le procédé de Briot n'était pas une invention nouvelle. Ce n'était, de son propre aveu, *qu'une réduction au facile et au parfaict* des instruments connus en France depuis Henri II, et dont on faisait usage dans plusieurs États de l'Europe, notamment en Allemagne. Il rappelle que « depuis huit ans ou environ, il a construit, avec grand travail et despense, les instruments mentionnés en sa proposition, à ses propres coust et despens, à la veue et au sceu de Messieurs de la Cour des Monnoyes. Outre cela, il leur a déclaré et communiqué son dessein comme estant leur justiciable, il y a plus de cinq ans, soubs l'espérance que, désireux du bien public, ils embrasseroient et protégeroient cette entreprise, ou du moins luy donneroient des raisons valables pour l'en faire désister. Mais au contraire il a vu que, pour quelque intérêt particulier, ils sont résolus de ruiner sa proposition par des vexations non pareilles et par sept ou huict arrests qu'ils ont donnés contre luy en moins de douze jours. » Convaincu qu'il n'avait que mauvais vouloir à attendre de juges prévenus par le plus persuasif des corrupteurs, l'intérêt personnel, Briot s'adressa au roi. Par un premier arrêt du 9 août 1616, Louis XIII « fit deffenses à la Cour des Monnoies de déposséder le dist Briot des outils servant à la proposition par lui faiste, ny le troubler jusques à ce que autrement il en eût ordonné. » Puis il délégua une commission pour connaître du débat. Une épreuve eut lieu en 1616, et il parait qu'elle fut plusieurs fois renouvelée. Le résultat fut tout-à-fait favorable à Briot. En 1617, la commission, composée de cinq anciens conseillers d'Etat, trois intendants des finances, plusieurs officiers principaux des monnaies, assistés de notables bourgeois de Paris et de Lyon, se prononça à l'unanimité, par l'organe de son président M. de Marillac, pour l'adoption des propositions de Briot. Après un tel succès, on aurait dû croire que la chose était définitivement jugée ; mais il n'en est

rien. Le débat se continua encore, avec des chances diverses, pendant plus de huit années, et ce qu'on aura peine à comprendre, ce fut la Cour des Monnaies qui l'emporta. Richelieu n'avait pas encore paru. Il n'est sorte de vexations que ne dut subir le malheureux inventeur. Ainsi par arrêté du 29 nov. 1617, défense lui fut faite *sous peines corporelles* de tailler et graver des fers qui lui avaient été demandés par mademoiselle de Montpensier pour l'Hôtel des Monnaies de sa principauté de Dombes. En 1623, un Avis du conseil portait « que la ferme de la monnoie de Paris serait délivrée audit Briot pour un an, à compter du jour de son establissement, et qu'en l'Hôtel de la dite monnoie il pourrait fabriquer, sur la machine par luy proposée, toutes sortes de monnoies aux coings et armes de France reçues et ayant cours dans le royaume. Mais la Cour des Monnaies s'apposa à son installation, et ce n'est que contrainte par des lettres de jussion de Sa Majesté qu'elle céda. L'animosité était à son comble. M. Dauban ne cite pas moins de vingt et une pièces relatives à cette affaire. Une contre-mine fut alors préparée. Les sieurs Pierre Régnier, conducteur de la monnaie au moulin établie au Louvre, et René Olivier, maître ouvrier, proposèrent, chacun de son côté, de faire la monnaie de Sa Majesté aux mêmes conditions que Briot. En 1624, un arrêt du Conseil d'Etat prescrivit une enquête. A cet effet, il fut ordonné qu'il serait fait « main levée au scelé apposé par les commissaires de la Cour des Monnoies sur un grand coupoir et autres instruments de fabrication » de l'invention de Briot, et les trois concurrents furent mis en présence. L'épreuve eut lieu le 4 décembre. Il est hors de doute que le résultat fut à l'avantage de Briot. Mais la Cour des Monnaies, quoique acculée dans ses derniers retranchements, n'était pas encore à bout de ressources. Ce fut vraisemblablement à son instigation que les ouvriers de la Monnaie se mirent en chômage, et le 3 mai 1625, l'iniquité avait triomphé; un arrêt du Conseil maintenait les ouvriers et monnayers « en la possession d'ouvrer et monnoyer à la manière accoutumée, à la charge de rendre les monnayes belles, rondes et bien imprimées. » Le 17 mai, un huissier signifia à Briot, en l'hôtel de la Monnaie où il était logé, les arrêts rendus contre lui.

La lutte avait donc duré plus de dix ans, et Briot, fort de son bon droit, l'avait soutenue avec un dévouement digne d'un meilleur sort. La France le rejetait, il ne lui restait plus qu'à porter ailleurs son industrie. Il passa en Angleterre au commencement du règne de Charles Ier, mais ce ne fut que quelque temps après, en 1627, qu'il fut connu et apprécié de ce prince, qui lui confia la direction de la Monnaie de Londres. D'après Walpole, le premier ouvrage de Briot en Angleterre serait une médaille de Charles Ier qui porte, avec le nom de l'auteur, la date de 1628. Mais M. Dauban, dont les renseignements sont plus précis, indique déjà une médaille frappée pour le couronnement de ce prince, le 2 février 1626. Hawkins (Silver coins of England) dit que Briot fut graveur en chef de la Monnaie de Londres de 1627 à 1631. Rymer (Fœdera, XIX, 287) nous apprend qu'une commission fut nommée, en juin 1631, pour juger de l'habileté et du savoir de Nic. Briot dans la fabrication des monnaies. Son nom se trouve mentionné en 1632 sur les comptes de sir Robert Harley, intendant des monnaies de S. M. à la tour de Londres pour divers paiemens à lui faits. Cette même année, il accompagna Charles Ier en Écosse et frappa à Edimbourg, 1633, la médaille commémorative de son couronnement. « Un coup d'œil sur une collection de médailles d'Angleterre suffit, dit M. Dauban, pour faire reconnaître que l'arrivée de Briot fut... le commencement d'une ère nouvelle. » La Revue numismatique reproduit, entr'autres, une magnifique médaille de Charles Ier ; « le détail, dit M. Dauban au sujet de cette médaille, est moins soigné que dans les médailles de Dupré ; l'exécution moins finie que dans les pièces de Warin ; mais par la simplicité du travail, par le goût pur et sobre, cette œuvre de Briot est au moins égale à celles de ce dernier artiste. Sa

manière large rappelle la manière des maîtres italiens du XVIe siècle. » D'après Pinkerton (Essay on medals), Briot serait retourné en France en 1646, ou d'après Walpole vers 1642; mais tout nous porte à croire que Briot ne revit plus sa patrie. Il eut la gloire de former d'excellents élèves, tels que Thomas *Simon* qui lui succéda à la Tour de Londres, Thomas *Violet*, et Pierre *Blondeau* qui furent employés par le Protecteur et par Charles II; et comme il arrive que ce qui vient de l'étranger a toujours plus de prix que ce qu'on a chez soi, les machines de Briot, si indignement repoussées de France, y revinrent, honorées et triomphantes, par le canal de l'Angleterre. Dès 1634, le gouvernement de Louis XIII, désirant « arrester le cours de l'abus qui s'estoit si fort glissé au rognement et altération des monnoies », ordonna la construction de nouvelles machines proposées par les sieurs Régnier, Gagnères et Warin. Mais, quoique plusieurs des adversaires les plus décidés eussent déjà ouvert les yeux à la lumière, l'opposition était encore trop puissante. Enfin, la fabrication au moulin fut rétablie par un édit du mois de décembre 1639, confirmé par une déclaration du 30 mars 1640. A cette date, Isaac Briot fut attaché à la Monnaie de Paris, sans doute comme réparation des injustices dont on avait abreuvé son frère, Nicolas. Mais ce ne fut pas avant 1645 que le balancier l'emporta définitivement en France. (HAAG.)

*Nic. Briot et la cour des monnoies*, par Dauban; Paris, Rollin, 1857; extr. de la Revue de numismatique. — *Nic. Briot graveur des monnaies du duc de Lorraine*, par H. Lepage; Nancy, 1858; extr. du Journal de la soc. d'archéol. lorraine.

BRIOU, du Poitou. « Le sieur DE BRIOU, gouverneur du petit marquis de Conty, entendant le bruit [du massacre de la St-Barthélemy, à Paris] print incontinent son petit maitre tout en chemise et comme il le vouloit porter plus à l'escart, il rencontra les meurtriers qui luy arrachèrent ce petit prince, en la présence duquel, qui pleuroit et prioit qu'on sauvât la vie à son gouverneur, il fut massacré et son poil tout blanc de vieillesse teint de sang, et puis trainé par les fanges ». (*Mém. de l'Estat de France*, 1573.) — Mme *de Vezançay* enfermée aux Ursulines d'Amiens en 1687 avec Mlle de Briou sa fille; elle meurt l'année suivante, et sa fille est alors transférée dans un autre couvent (Tr 235). — Théodore *Gigou* de Briou, né au château de Briou, était major général en Prusse, 1713, et mourut à Berlin en 1721 après y avoir longtemps tenu salon ouvert pour les familles les plus notables du refuge; c'était, disent MM. *Erman et Reclam*, l'hôtel de Rambouillet de Berlin. Sa nièce Angélique Gigou de Vezençay, native de S. Maixent, mourut aussi, la même année, à Berlin.

BRIOYS (JEAN) né et mort à Metz, 5 sept. 1612 — 9 juin 1682, fils d'un esperonnier de cette ville, Esaïe Brioys, et de Jeanne *Huart*, devint ingénieur-géographe du Roy et fut employé comme tel en Italie en 1666. Il est auteur d'une : *Nouvelle manière de fortification composée pour la noblesse françoise*, exposée en forme d'éléments et dédiée à M. de Choisy sr de Beaumont; aux frais de l'auteur, 1666; à Metz chez P. Collignon impr. du Roy; in-4 de 68 pag. et 21 pl. dont les personnages sont de Sébast. Leclerc, compatriote de Brioys (Bibliot. de Metz, M 1174). C'est la première partie d'un ouvrage annoncé comme devant en avoir quatre. (CUVIER.)

BRIQUEMAUT, voy. Beauvais, II, col. 146.

BRIQUET (ROBERT) « natif de Dommare les Pontyeux en Picardie », reçu habit. de Genève, octob. 1559.

BRIQUEVILLE, ancienne et illustre famille de la Normandie qui a donné aux troupes protestantes un de leurs chefs les plus distingués. [Haag, II 510]. = *Armes* : palé d'or et de gueules, de 6 pièces.

FRANÇOIS, fils de Jean de Briqueville et de Françoise de Blosset, baron de COLOMBIÈRES, s'était déjà acquis, dans les armées de François Ier et de Henri II, la réputation d'un grand capitaine lorsqu'il embrassa la Réforme. Les protestants de Bayeux, qui l'avaient pour voisin, excités par deux d'entre eux, Guillaume *Lenoble* et *Gosset*, s'enflammèrent à la prise d'armes générale de leurs coreligionnaires en 1562, et se livrèrent dans la ville à tous les excès contre les catholiques; sous la conduite des seigneurs de Colombières et de *Ste-Marie-*

*aux-agneaux* (12 mai 1562), ils s'emparèrent du château et saccagèrent les églises. Le procès-verbal dressé par l'évêque et ses adhérents lorsqu'ils purent rentrer prouve que là, comme ailleurs, les excès et les ravages des huguenots n'atteignirent que les choses sacrées et point les personnes ; ils ne touchèrent même pas aux reliques qui étaient fort somptueuses, mais se bornèrent à les inventorier et à les laisser en garde aux bourgeois. Colombières étant parti pour Orléans, après s'être saisi de Coutances, les troupes catholiques, commandées par le duc d'Etampes, reprirent Bayeux, dont ils accablèrent par leurs exactions la population protestante. Celle-ci implora le secours de *Coligny* qui chargea Colombières, récemment échappé de la prise de Rouen, et le capitaine *Pierre-Pont*, d'aller mettre le siège devant la ville. Les deux chefs huguenots se présentèrent sous les murs, 14 fév. 1563, et dès le 4 mars, la ville ouvrit ses portes. Les protestants n'usèrent pas avec modération de leur victoire ; ils rendirent aux catholiques, surtout aux prêtres, tout le mal qu'ils en avaient reçu. Laissant le commandement de Bayeux à *Romillé*, Colombières alla rejoindre l'amiral ; mais la conclusion de la paix lui permit bientôt de rentrer dans ses foyers.

Lorsque *Condé* reprit les armes, Colombières travailla avec autant d'ardeur que *Montgommery* à soulever la Normandie, qui comptait alors un très grand nombre de religionnaires. Après la fuite de ce prince à La Rochelle, il se joignit à d'*Andelot* qui, le passage de la Loire opéré, le chargea d'enlever le duc de Roannais, et il prit une part active à toutes les opérations de cette campagne. Ce fut lui qui surprit Saint-Etienne, en 1570 [1]. Plus prudent que tant d'autres, il sut échapper à la Saint-Barthélemy, et trouva un asile dans l'île de Guernesey, où il paraît avoir passé quelques années. Nous ne le retrouvons en effet qu'en 1574, marchant avec de *Say* à la rencontre de *Montgommery*, qui venait de débarquer à La Hogue à la tête de cinq ou six mille hommes, et qui le chargea de la défense de Saint-Lô. « Le cœur de Colombiers fut si grand, dit La Popelinière, qu'il ne voulut oncques entendre à aucune composition, quelque promesse que l'on sceut lui faire; sur quoy les assiégeans s'avisèrent de se servir du comte de Montgommery jà prisonnier, pour induire Colombiers à se rendre et recevoir composition honorable. » Loin d'écouter les propositions de son ancien compagnon d'armes, M. de Briqueville « fort animeusement et avec une colère extrême » lui répondit : « Je ne puis assez m'étonner de votre foiblesse. Je n'avois consenti à vous voir que dans l'espérance que vous exhorteriez mes soldats à faire leur devoir. Pour moi, je suis résolu, non seulement de mourir pour ma foi et pour la liberté des miens, mais de sacrifier encore à un intérêt si cher et si juste les deux jeunes enfants que j'ai à mes côtés. » A ces mots, il se retira. Matignon fit aussitôt ouvrir un feu terrible contre les remparts. Colombières déploya une énergie et une activité sans égales. « Il avoit si bien animé les soldats et les bourgeois huguenots, lit-on dans l'Histoire de Matignon, qu'il n'estoit pas jusqu'aux femmes qui ne se signalassent dans les occasions et qui ne tinssent à singulier honneur de mourir pour la deffence de leur religion et de leur liberté. » Trois assauts furent repoussés avec succès ; mais un quatrième rendit les catholiques maîtres de la place, Colombières ayant été tué sur la brèche. La ville fut livrée à toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut.

François de Briqueville avait épousé Gabrielle *de La Luzerne*, qui, après sa mort, se remaria avec Jean *Taisar*, baron de Tournebu. Il en eut deux fils et quatre filles : Paul, seigneur de Colombières; Gabriel, sieur de La Luzerne ; Marie, femme de Robert *Du Bosc*, marquis de Radepont ; Elisabeth, épouse de Julien *d'Escajeul*, seigneur de La Ramée ; Gabrielle, mariée à Jacques *de Cordouan*, sieur de Grestain ; Jacqueline, femme de Guillaume *Suhart*, sieur de La Courcillière.

1. Branche de Colombières. Paul de Briqueville apprit le métier des armes

[1] D'autres attribuent cet exploit à *Colombiers*, le même sans doute qui fut tué à la Saint-Barthélemy. (Voy. de Thou.)

sous son père ; comme lui, il se fit une grande réputation dans le parti protestant. En 1587, il conduisit du renfort au roi de Navarre, et assista à la bataille de Coutras. Quelque temps après, secondé par son frère *La Luzerne*, il s'empara de Montagu, d'où le duc de Mercœur voulut le déloger, au mois d'août 1588 ; mais l'approche du roi de Navarre l'obligea de renoncer à son dessein. Le duc de Nevers renouvela bientôt cette tentative, et avec plus de succès, quoique la garnison eût été renforcée de quatre compagnies, commandées par de *Préaux*. La place était faible, mais bien approvisionnée. Une sortie, conduite par les capitaines *Beauvais* ou *Beauvoix* et *Bœuf*, qui reçut une blessure dangereuse à la cuisse, fit tant de mal à l'ennemi qu'il jugea à propos de se retirer. Cependant Nevers sachant que la mésintelligence régnait entre de Préaux et Colombières, et comptant sur leur division, ne se laissa pas décourager par ce premier revers ; il reprit bientôt le siège. De Préaux insistait pour que la place se défendît jusqu'à la dernière extrémité, en représentant que l'intérêt du parti et l'honneur l'exigeaient. Colombières, qui ne voyait en son collègue qu'un importun surveillant placé auprès de lui par le roi de Navarre, voulait, au contraire, se rendre sous prétexte que la place était trop faible pour soutenir les efforts de l'ennemi. Son avis l'emporta, et son lieutenant, *La Courbe*, fut chargé de traiter de la reddition. La conduite de Colombières excita les soupçons des protestants ; il ne tarda pas à les justifier en quittant le parti du roi de Navarre, sans abjurer toutefois la religion réformée. La garnison, qui ne voulut pas imiter sa défection, fut, selon la capitulation, conduite à Sainte-Gemme ; mais à peine son escorte se fut-elle éloignée, que la cavalerie catholique tomba sur elle et la dévalisa.

Après la mort de Henri III, Colombières embrassa de nouveau la cause de Henri IV. Il se distingua à la prise de Falaise en 1589, au siège de Caudebec en 1592, à celui de Honfleur en 1594. Il avait épousé, en 1574, Jeanne ou Claude *de Monchi*, fille de Jean *de Monchi*, seigneur de Sénarpont, et de Claude *de Longueval-Haraucourt*. De ce mariage vinrent Paul, mort en 1615 sans enfant de sa femme Jeanne *de la Luzerne-Beuzeville* ; Gédéon, mort jeune, et Gabriel. Ce dernier assista comme député de la Normandie à l'assemblée politique de Loudun, avec de *La Haye-du-Puy* baron de Menoville, *Courtomer*, *Basnage* et *T. Alain* assesseur de Saint-Lô, et il fut chargé par elle d'une mission dans la Saintonge et le Béarn. De sa première femme, Anne *d'Anet*, il n'eut qu'un fils, Gilles, mort sans postérité. La seconde, Hélène ou Jeanne *Marec*, fille de René *de Montbarot* et d'Esther *Du Bois-de-Baulac*, lui donna plusieurs enfants : Gabriel [1] et César, morts sans postérité ; Cyrus-Antoine, sur lequel nous aurons à revenir ; Esther, femme de Louis *Cornet*, sieur de Bussi ; Marguerite, mariée à François *de Saint-Ouen*, sieur de Fresnay ; Hélène, épouse en premières noces de Tanneguy *de Saint-Ouen*, sieur de Magny, puis du seigneur de *Madaillan*, comte de Montataire.

Selon un msc. de l'Arsenal, coté *Hist.* 274, Gilles de Briqueville ne serait pas mort sans postérité, comme l'affirment le Dictionnaire de la Noblesse et le Paige ; mais il aurait laissé de sa femme Anne *Le Moutonnier*, un fils nommé Cyrus-Antoine comme son oncle. Ce même msc. nous apprend en outre que Gilles de Briqueville s'entendit, en 1665, avec d'autres seigneurs protestants pour entretenir un ministre à Colombières. Ce dernier fait est confirmé par une pièce des Archiv. Nat. (M 670), où nous lisons que Gilles de Briqueville laissa par son testament une rente pour l'entretien d'un ministre. Comme il n'avait pas d'enfant, la terre de Colombières passa à son frère Cyrus-Antoine qui, s'étant converti en 1678 [2], adressa à Louis XIV une supplique afin d'obtenir un secours de l'État pour rebâtir la chapelle catholique de Colombières, demande qui lui fut octroyée en 1690.

[1] Décédé à Paris, âgé de 40 ans, et enterré le 10 fév. 1674, conduit par Annibal *de Farcy* conseiller au parlem. de Metz et Jean *de Formont* s^r de Montfort.

[2] Il faut peut-être lire 1688. Parmi les maisons rasées, on trouve celle de Colombières.

La femme de Cyrus-Antoine, Henriette *de Malortie*, et leurs enfants, eurent plus d'énergie que lui. Les fils passèrent à l'étranger; la mère et l'une de ses filles furent enfermées dans un couvent de Carentan; la fille aînée aux Ursulines de Caen. Mais au bout de deux ans d'épreuves elles cédèrent et le ministre, M. de Chateauneuf, écrivit, 12 mai 1688, à l'intendant de Caen : « Mr, ayant rendu compte au Roy de ce que vous m'avez demandé en faveur des dlles de Colombières, S. M. a eu agréable de leur accorder le bien de leurs frères sortis du royaume ainsi que vous verrez par l'expédition du brevet que je vous envoye affin que vous le leur remettiez. » — Le père mourut à Paris en 1706 et avec lui s'éteignit cette branche.

Branche de la Luzerne. Gabriel de Briqueville passa avec son frère dans le parti de Henri III, et, après la mort de ce prince, il se déclara pour Henri IV. A la tête d'un régiment qu'il avait levé en l'année 1589, il assista aux batailles d'Arques et d'Ivry, aux siéges de Rouen, de La Fère et d'Amiens. Après la paix de Vervins, il se retira en Normandie et rentra dans la vie privée jusqu'en 1620, où il se déclara pour le parti de la reine-mère; cependant il ne tarda pas à l'abandonner, et il obtint, la même année, le brevet du maréchal de camp. En 1636, il fut chargé du commandement du Mont-Saint-Michel, en l'absence de son fils aîné, qui avait obtenu le gouvernement de cette place. Gabriel de Briqueville avait épousé, en 1593, Gillette *d'Espinay*, qui le rendit père de Henri, sieur de La Luzerne; de Robert baron de Montfreville, tué en 1626; de Bernardin, souche de la branche d'Ocalen; de Gabrielle, mariée en 1612 à Jacques *Morin*, seigneur d'Escajeul, enfin d'Amaurie, femme de Charles *d'Espinay*, marquis de Vaucouleurs.

Henri de Briqueville servit au siège de La Rochelle, en 1628, comme capitaine d'une compagnie de chevau-légers, circonstance qui porte à croire que la branche cadette de la maison de Briqueville avait déjà abjuré le protestantisme. Ce qui est certain, c'est qu'à sa mort, il était rentré dans le giron de l'Église romaine. Il nous suffira donc de rappeler en peu de mots les services qu'il a rendus. En 1630, il fit la campagne de Savoie; en 1633, celle de Lorraine. En 1635, il combattit vaillamment à Avein, et obtint le gouvernement du Mont-Saint-Michel. En 1636, il se trouva à la reprise de Corbie, aux siéges de Landrecy et de Maubeuge; en 1637, au siège de La Capelle. Nommé maistre-de-camp d'un régiment de cavalerie en 1638, il commanda aux siéges de Lunéville et de Brissach. En 1639, il assista au combat de La Route en Piémont, à la défaite de Léganès devant Casal, au siège de Turin, à la prise de Bar-le-Duc, de Pont-à-Mousson et de la plupart des places de la Lorraine et de la Franche-Comté. En 1641, il obtint le brevet de maréchal de camp et fut employé en cette qualité à l'armée de Catalogne. Blessé à la bataille de Lérida, il mourut peu de jours après, au mois d'octobre 1642, laissant de sa femme Claire *L'Huillier*, fille de Paul ou Geoffroy *L'Huillier*, seigneur de Malmaison, et de Claire *de Faucon*, un fils nommé Gabriel, qui s'éleva aussi au grade de maréchal de camp, et mourut en 1684. La religion n'était cependant pas bannie de la famille, car à l'époque de la Révocation Mme de La Luzerne et ses filles furent enfermées au couvent de la Visitation de Caen et suscitèrent mainte tribulation à l'intendant de la province par leur opiniâtreté.

BRISAY (Pierre de), fils de François de Brisay, seigneur de La Mothe, et de Marie de Hémard, sœur du cardinal Charles de Hémard, naquit en 1523 [Haag, II 513]. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartres après le décès de son oncle maternel. Lorsque les opinions nouvelles s'introduisirent dans cette ville, il fut des premiers à les embrasser. Le parlement de Paris se contenta d'abord, par un arrêt rendu en 1552, de lui enjoindre « de se maintenir en habit décent, suivant sa profession »; mais bientôt, irrité des progrès de la Réforme, il eut recours à des mesures plus sévères. Le 2 mars 1553, une demoiselle de *Challet* fut brûlée

vive sur le marché aux pourceaux; d'autres subirent le même supplice. Brisay jugea prudent de quitter son couvent et de se retirer dans son château de Denonville en Beauce, qu'il fit fortifier. Il prit, on n'en saurait douter, une part plus ou moins active aux guerres de religion, sans s'y distinguer toutefois d'une manière particulière. C'est ce qui nous explique le silence des historiens et même du généalogiste M. Lainé, qui se contente de nous apprendre qu'il fut gentilhomme de la chambre du roi, et qu'il épousa, en 1575, Jacqueline *d'Orléans-Longueville*, fille de Claude d'Orléans, bâtard de Longueville, et de Marie de La Boissière. De ce mariage naquit, outre une fille, nommé Marie, et mariée, en 1606, à Louis *Bouchard*, baron d'Aubeterre, un fils qui reçut au baptême le nom de Jacques.

Jacques de Brisay, sieur de Denonville, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de 100 hommes d'armes au service de la Hollande, vint au monde le 4 janv. 1579. Il avait déjà pris part aux travaux de plusieurs synodes provinciaux, comme représentant de l'église de Jargeau, lorsque, en 1614, il fut député par l'Orléanais au synode national de Tonneins, auquel il se plaignit d'avoir été dépouillé de sa charge de lieutenant de *Sully* à Jargeau, malgré un arrêt de la Chambre de l'édit de Paris qui l'avait justifié de tous les faits qu'on lui imputait. Le synode ordonna qu'on insérerait sa réclamation dans le cahier des plaintes. La même province le choisit pour un de ses représentants à l'assemblée politique de Loudun, en 1619. Il se retira vers cette époque en Hollande, où il mourut en 1628.

Il avait épousé, en 1606, Judith *d'Argenson*, fille de Guillaume *d'Argenson*, seigneur d'Avesnes, et de Lucrèce *de Thurin*. Il en eut un fils, nommé Pierre, qui rentra dans le giron de l'Église catholique.

BRISECHOUX (Guyon), humaniste, recteur du gymnase de Montbéliard dès 1611, mort de la peste le 10 juillet 1635. On a de lui : I. *Præceptorum rhetoricæ brevis, apta et perspicua methodus*; Montisbelg., 1623; ibid., 1664, in-12; — II. *Institutio puerorum in linguâ latinâ*, ibid., 1633, in-8; — III. *Traité de logique* (en latin) msc., dont un fragment a été imprimé à la suite de la Logique de Bartholin; Montb., 1669, sous le titre : *Tractatus de causâ et causato, subjecto et accidente*. [Haag, II 514.]

BRISET (Jean) « fils de Pierre, de S. Rambert en Forest, tisserand de toiles », habit. de Genève, juin 1586. — (Grégoire) de S. Rambert en Forestz, tailleur, *id.* déc. 1585.

1. BRISON (Claude), avocat à Moulins. De toutes les provinces de la France, aucune ne se montra moins favorablement disposée pour la Réforme que le Bourbonnais. Cependant les efforts de François *Bourgoin* n'avaient pas été complètement inutiles, et il venait de fonder à Moulins une église peu nombreuse, lorsque M. de Montaré y fut envoyé comme gouverneur. Trois jours après son arrivée, le nouveau représentant de l'autorité royale fit pendre un excellent ouvrier nommé *Grand-Jean*, parce qu'il avait fait baptiser par un ministre protestant son fils nouvellement né. Cette exécution fut comme le signal d'une persécution cruelle. « Le bourreau eut force pratique. » Parmi les victimes, Crespin mentionne Jean *Babot* sieur de Lespau, Jean *de Camp*, *Thomas*, le sieur de *Foulet* et son domestique. Quelques uns parvinrent à fuir; Claude Brison ne fut pas assez heureux pour échapper à ses meurtriers. Arrêté par des paysans, il fut noyé dans un étang. La justice se transporta sur les lieux, fit retirer le cadavre de l'eau et le suspendit à une potence dressée exprès sur la grande place. Au bout de 24 heures, ordre fut donné de l'attacher à la potence ordinaire hors de la ville. La femme de Brison, « que Dieu avait douée d'une beauté singulière, accompagnée d'une amour vrayement remarquable envers son mari, » ayant épuisé les larmes et les supplications pour obtenir le corps inanimé de son époux, conçut une vaillante résolution. Aidée de sa sœur, elle alla, au milieu de la nuit, enlever le cadavre, et le déposa pieusement dans une fosse qu'elle avait creusée de ses propres mains sur la lisière d'un bois.

2. BRISON (Jean), du Dauphiné, ouvrier en papier, réfugié avec femme et enfant à Breslau, 1694. — Marie *Brizon*, de Trièves en Dauphiné, assistée à Lausanne et à Genève, 1692-94.

3. Brison (seigneurs de), voy. Beauvoir, n° 6, t. II col. 167.

BRISSAC (Jacques de) sieur des Loges [Haag, II 515] né à Châtellerault vers 1592, était fils d'un héroïque soldat, Jacques de Brissac sieur de Raton (voy. ce dernier nom) et de Jeanne *Chevalerie*. Il était professeur de philosophie à Saumur en 1625 et ministre de Loudun en 1637. On l'élut secrétaire du synode tenu dans cette dernière ville en 1669, et en 1671 il faillit être arrêté pour être allé avec son collègue *Fautrart* ou *Fotras* [1] prêcher à Thouars malgré les édits. Il est auteur d'un livre intitulé : *Le tabernacle de Dieu sous la nuée ou l'exercice de la religion sous la protection des édits* ; Saumur 1666 in-4, écrit dirigé contre le jésuite Meynier, et d'une *Réponse à la lettre de A. Naudin, advocat au parlem. demeurant à Loudun sur son changement de religion* ; Saumur, 1651. Il avait épousé en 1res noces, 1628, Marie *Roy*, dont il eut Jacques, sieur des Loges, marié en 1668 avec Rachel *Leggle*. En 2es noces il épousa Marie *Ribay*, qui fut enfermée dans un couvent en 1686 (E 3372) ; il en eut : 1° Samuel, bapt. le 16 déc. 1664, gendarme de la garde, qui abjura ; 2° Isaac sieur de Grandchamp, ministre de Preuilly près Tours en 1673, membre du synode provincial de Bellesme, juill. 1679, et vice-président de celui de Sorges, juin 1683 ; il était marié, 1672, à Aubine *Allote* qui resta veuve sans enfants et finit par se convertir ; 3° Benjamin.

Benjamin de Brissac sieur du Vigneau ou Vignault [Haag, IV 529], précédemment pasteur à Châtillon-sur-Indre, remplissait depuis quelques années la même charge à Châtelleraut, dans le Poitou, conjointement avec Jean *Brumaud* sieur de Moulinars, et Daniel *Monceau*, lorsque le culte réformé fut interdit dans cette ville, quelques mois avant la Révocation. « L'ordre étant signifié aux ministres de se convertir ou de sortir du royaume dans le délai de quinze jours, il ne put cependant (Lièvre, *Protest. du Poitou*, III 145) se résoudre à partir à l'entrée de l'hiver avec un enfant qui venait de lui naître, et il se cacha en attendant de pouvoir se mettre en route ; mais bientôt découvert et jeté à la Bastille, on ne lui rendit la liberté qu'en l'obligeant à quitter immédiatement la France. Il dut laisser à Paris son enfant et sa femme Suzanne, fille de Jean *Catillon* joaillier et de Suzanne *Du Cloux*. » Il se sauva en Hollande, où nous le trouvons au synode de Rotterdam, 24 avril 1686, signant avec ses collègues réfugiés la Confession de foi des Églises wallonnes. De là il se rendit à Amsterdam, où il fut inscrit dans le registre des membres de l'église wallonne le 19 mai suivant. Quant à sa femme, seule, sans ressource, sans ami, en butte aux pressantes sollicitations du ministre converti, *Marchand*, la pauvre dame, après avoir longtemps résisté aux sophismes et aux promesses, finit par abjurer ; mais, dès qu'elle trouva une occasion propice, elle se hâta de passer en Hollande et de se réconcilier avec l'église protestante. Elle rejoignit, en effet, son mari à Amsterdam, et fut reçue dans l'Église vallonne le 28 mars 1688 [1]. Après leur sortie de France, le fisc s'empara de leurs biens, et ceux de la femme furent donnés à son père, Jean Catillon, alors intendant des bâtiments de Monsieur, « bon catholique ».

Benj. de Brissac se fixa à Amsterdam et y fut admis au nombre des 26 pasteurs réfugiés qui reçurent une pension de l'État et du consistoire wallon, à condition de prêcher à leur tour dans « la petite Église » ; et comme il avait sa femme et quatre enfants il fut placé dans la classe la plus élevée, qui recevait 400 fl. de l'Etat et 480 fl. du con-

[1] Il s'agit de Claude Fautrart, fils de Jean Fautrart, ministre et de Jeanne *Clémenceau*, qui desservait déjà l'église de Loudun, 1659, lorsqu'il épousa Marie, fille de Jacob *Joly*, procureur au parlem. de Paris et de Marie *d'Asnières*. (Reg. de Charenton.)

[1] Le 15 mai 1689, sont inscrites dans le registre des membres de l'Eglise wall. d'Amsterdam : « Elizabeth Catillon, femme de Pierre Marchant, et Madeleine Marchant sa fille, venues de Paris. » Est-ce la femme de ce Marchand, pasteur apostat de Loudun? Le 10 juillet suivant arriva aussi Charlotte Marguerite Catillon.

sistoire. Mais, en septembre 1689 le magistrat de la ville ayant généreusement consenti à entretenir cinquante pasteurs, dont 25 ne recevaient rien de l'État, on dut, pour pourvoir à ces besoins considérables, diminuer de 100 fl. la part du consistoire dans la pension de Brissac. On a de lui : « *Sermon sur les paroles du proph. Esaye, ch. XL, v. 9 et 10, prononcé à Amsterdam dans la Neuve Église, le 28 de Sept.* 1695, *jour prescrit par Nosseigneurs les Etats, pour rendre à Dieu des actions de grâces publiques, au sujet de la prise de la ville et du chateau de Namur;* » Amst. 1696. — Le 19 avril 1705, il eut la joie d'annoncer au consistoire que son fils Benjamin avait été admis par les magistrats au nombre des ministres réfugiés qui prêchaient à leur tour dans la petite Église, et devenait ainsi son collègue. Dès lors, il ne paraît plus avoir officié qu'à de rares occasions, jusqu'au 9 mars 1710, où son nom se trouve pour la dernière fois dans le registre des prédications. En mai 1712, il perdit sa femme, qui fut enterrée le 23 de ce mois dans le grand temple wallon. Lui-même il mourut en 1721, sans que j'aie pu découvrir [1] la date de sa mort : sa pension lui fut encore payée par la ville cette année-là; mais dès 1722 elle est payée à ses filles « Mesdemoiselles de Brissac ».

Benjamin de Brissac, fils du précédent, était né à Châtelleraut en 1675; du moins il est inscrit dans le rôle des étudiants à l'Université de Leyde le 8 août 1695, comme âgé de 20 ans. Après avoir étudié à Leyde, puis à Amsterdam, il fut admis au nombre des candidats au saint-ministère en août 1702, et l'année suivante (août 1703), ayant reçu une vocation de S. A. le prince de Nassau-Saarbrück, colonel du régiment wallon en garnison à Bois-le-Duc, il reçut l'imposition des mains, afin de pouvoir exercer la charge de pasteur auprès de ce régiment. Il ne la remplit pas longtemps, car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, son père obtint du magistrat d'Amsterdam, au commencement de 1705, qu'il fût admis au nombre des pasteurs réfugiés qui prêchaient dans la petite Église, et dès lors il habita à Amsterdam jusqu'à sa mort. Vers la fin de 1711, le nombre des pasteurs réfugiés qui desservaient cette petite Église étant réduit de 50 à 2, savoir : Pierre *de Campdomerc* et Benj. *de Brissac* le fils, tous les autres étant morts ou trop âgés pour pouvoir remplir la charge, le consistoire wallon s'adressa au magistrat pour lui exposer la situation et les besoins de cette Église, et après des pourparlers qui durèrent une année, il en résulta un nouvel arrangement, d'après lequel le nombre des prédications sur semaine fut diminué, et les deux pasteurs susnommés, sans siéger toutefois dans le consistoire, furent adjoints aux cinq pasteurs ordinaires de l'Église wallonne, sous le titre de *pasteurs extraordinaires*, avec des traitements plus élevés, le premier de 1,100 fr. et le 2e de 1,000. Campdomerc obtint sa retraite en 1719, vu son âge et sa cécité, et dès lors B. de Brissac prêcha à sa place. Il avait épousé à Leyde, 3 juin 1711, Marie Madeleine *Méricheau*, de Niort, qui lui survécut, et de laquelle il n'eut pas d'enfant. En mai 1730, il écrivit au synode assemblé à Campen qu'ayant reçu de son cousin de Brissac, établi à St-Christophe (Petites Antilles), un plein-pouvoir signé de la plupart des membres de l'Église Française, de leur choisir un pasteur, il avait jeté les yeux sur Louis *de la Chaumette*, proposant à Amsterdam, et il priait le synode de l'examiner et de lui donner l'imposition des mains, afin qu'il pût partir par le premier vaisseau. Il mourut le 10 janvier 1746. On a de lui plusieurs sermons : *Des différents degrez de l'anéantissement et de l'exaltation de nostre rédempteur, ou sermon sur Philipp., II,* 7-11, *prononcé en* 1706; *suivi de l'immutabilité de nostre grand Dieu et Sauveur J.-Ch., ou Sermon sur Héb. XIII,* 8, *prononcé en* 1693 (Amst., Est. Roger, 1706, in-8). — Marie-Susanne et Susanne de Brissac étaient dames pensionnaires des États de Hollande en 1746.

C'était probablement à la même famille qu'appartenaient plusieurs Brissac établis à Morges, pays de Vaud, un de Brissac officier dans la compie des Cadets de Cornuaud en Prusse, une dame

[1] Ces additions sont dues à M. le pr Gagnebin.

Rachel de Brissac assistée à Londres en 1703, un capitaine Georges Brissac nommé, 1773, membre de la direction de l'hôpital français de Londres et les trois filles, Marie, Anne et Madeleine, d'Étienne Brissac, mort avant l'édit de Révocation.

2. Ajoutons (d'après les reg. de l'état civil de Lyon) Jean Bapt. Isaac de Brissac, écuyer, sr de Poney, Puymigon, La Colombe, Monplaisir etc. habitant de S. Quentin en Picardie, parrain à Lyon, 11 nov. 1771, de J. B. François d'Escherny, fils de nob. Louis François d'Escherny, conseiller du roi de Prusse, bourgeois de Neufchâtel et de Nyon, et de Élisabeth Emilie de Brissac, marraine : Anne Pourtalès épouse de nob. Jean Franç. d'Escherny, consul du roi de Pologne à Lyon. (Cazenove.)

3. BRISSAC ou plutôt Brisac et Brizac, famille de la Guyenne. Alexandre Brissac était proposant en théologie à Montauban, 1641 (Elie Gineste, not. XXIV, 465) ; il devint pasteur à Fieux dans le Condomois, 1645 ; il l'était à Agen en 1665, puis à Nérac, où il succéda à Jacob *Moynier*, et où il était encore en 1676. Il présida le synode provincial de Nérac, 10 septemb. 1671. — Un de Brisac épousa, 1657, Anne *de Camabannes* et leur fils, Jean Pierre, est inscrit, à la Révocation, sur la liste des fugitifs de la sénéchaussée de Nérac (M 637, Tt 267).

BRISSAUD, de Tranchepied près Limoges, réfugié à Orbe (Vaud) dès 1688.

1. BRISSON, nom très souvent inscrit, dès le milieu du xvie siècle, sur les registres du temple de La Rochelle. René Brisson et Anne *Devau* sa femme font baptiser leur fille, Anne, 12 mai 1562, et plusieurs autres enfants ensuite. — (Marc) marié, janv. 1575, à Paquette *Segneron ;* plusieurs enfants. — (Jacques) marié, mai 1580, à Judith *Gounaud, id.* ; etc.

2. Noble homme Jean Brisson, seigr de La Touche, longtemps procureur du roi au présidial de La Rochelle (1627-43), était cousin du célèbre Barnabé Brisson président au parlem. de Paris. = *Armes :* d'azur à trois fusées d'argent posées en fasce. Il avait épousé, n'étant encore qu'avocat, 8 oct. 1609, Madelaine fille d'un magistrat rochelois dont nous avons parlé (II col. 1095) Jean *de Bourdigales*. Il fut député à la Cour, en 1614, par les bourgeois à l'occasion de leur long conflit avec le corps de ville, et de nouveau en 1624 pour solliciter la démolition du fort Louis. Il mourut le 24 fév. 1644, après s'être démis l'année précédente, en faveur de son fils, de la charge de procureur du roi qu'il exerçait depuis seize ans au moins. — (Auguste) sr de Condé, fils du précédent, fut pourvu de la place de procureur du Roi, par lettres patentes du 20 avril 1643, et l'exerça jusqu'en 1656 ; il était en même temps procureur du Roi à la Maréchaussée. Il s'unit à Jeanne *Voyneau*, sœur du lieutenant criminel Louis Voyneau chevalier, sr du Plessis-Mauclerc, et mourut avant 1659. Il avait trois sœurs : Jeanne, née en 1618, femme de Théophile *de La Court*, sr de Susacq en Saintonge ; Marguerite, femme d'Ozé *de La Court*, sr de Lozaudière ; et Magdeleine, née en 1615, femme de Jean *de Montils*, aussi sieur de Lozaudière (ou de la Lussaudière) dont elle était veuve en 1655. Elle eut à soutenir un procès pour sa noblesse et obtint, 1er sept. 1667, un arrêt de maintenue.

3. BRISSON (Robert), natif d'Aubeterre en Angoumois, reçu habitant de Genève, août 1559. — (Benoist), de Lyon, tireur d'or, *id.* 22 septemb. 1572. — (Charles), de S. Maixent, assisté à Genève, 1698, d'un viatique pour l'Allemagne. — (Jean) et Marie *Doron* sa femme, de La Mure en Dauphiné, assistés à Lausanne, allant en Allemagne avec deux enfants, 1699. — (François de) officier dans l'armée hollandaise, 1701-1713.

BROCA (Jean), né à Pujols, près de Gensac, en Guyenne, 5 déc. 1750, mérite un souvenir spécial [Haag, II 515] comme ayant été l'un des derniers pasteurs du désert arrêtés en vertu des lois de Louis XIV[1]. Après avoir étudié au séminaire français de Lausanne, où il

[1] Le dernier semble avoir été ce pasteur *Bellanger*, que nous avons indiqué (II col. 219) comme prêchant en Brie et en Thiérache. Originaire de Lemé, il était pasteur à S. Denis-les-Rebais près Coulommiers et fut arrêté, quelques jours seulement, en 1776.

demeura près de 7 années, il y reçut l'imposition des mains, devant le comité secret, 15 mars 1772, avec mission pour la France. Successeur de François *Charmuzy*, qui avait été arraché lui-même de sa chaire à Nanteuil-les-Meaux, en 1770, et était mort en prison au bout de neuf jours, loin de se laisser intimider, le jeune ministre tint, durant quinze mois, des assemblées religieuses à Nanteuil avec autant de publicité que s'il n'y avait eu aucun danger à courir. Arrêté au mois de juin 1773 et enfermé dans la prison de Meaux, où on le traita avec égards, il subit deux interrogatoires et fut remis en liberté, au mois de septembre, par une lettre de cachet qui lui enjoignit de retourner dans la Guyenne, son pays natal, avec défense de reparaître dans les environs de Paris [1]. Au mois de mai 1784, il revint à Lausanne, et de là se rendit à Londres, en octobre, pour assister pendant six mois le pasteur J.-R. Boullier. Au terme de son service, il passa à Amsterdam, où il présenta au consistoire de l'Église wallonne, le 30 mai 1775, les témoignages des chapelains de l'ambassade de Hollande à Paris, et le consistoire le chargea de remplir un certain nombre de tours de prédication, particulièrement à la place du pasteur P.-J. *Courtonne*, que son âge et ses infirmités obligeaient de demander un suffragant. En septembre suivant, le synode assemblé à Berg-op-Zoom le déclara appelable dans les églises wallonnes ; et le pasteur Courtonne étant mort, le 18 de ce même mois, Broca continua de remplir une partie de sa charge, à la satisfaction de ses nombreux auditeurs, et entouré de l'estime et de l'affection générale. Tout à coup les choses changèrent de face. Appelé à prêcher le soir du premier jour de Pâques, 7 avril 1776, il fit sur ou plutôt contre la résurrection du Seigneur un sermon si étrange, dans lequel il développa longuement des objections philosophiques qu'il réfuta avec tant de faiblesse, que ses auditeurs en furent bouleversés et scandalisés, et qu'un des anciens déposa contre lui une plainte dans le consistoire. Apprenant qu'il allait être cité à comparaître devant la vénérable assemblée pour y rendre compte de son discours irréfléchi, le jeune ministre perdit la tête et, sans même attendre la citation redoutée, il quitta secrètement la ville, sans informer personne du lieu où il se rendait. Quatre années s'écoulèrent sans qu'on reçût de ses nouvelles, sans même qu'on sût où il s'était enfui. En attendant, le consistoire d'Amsterdam le déclara provisoirement suspendu de sa charge, et le synode assemblé à Rotterdam en septembre suivant décida « qu'il « ne jouirait des droits de son admis- « sion, que lorsqu'après son retour, il « aurait satisfait à ce que l'église « d'Amsterdam exigeait de lui. » On ne pouvait guère agir avec plus de douceur.

Qu'était devenu Broca pendant ces quatre années d'absence ? On dit que d'abord il se retira en Espagne, où il vécut caché pendant quelque temps. Ce qui est certain, c'est que, vers la fin de 1778, il était dans la Thiérache, où il passa 17 à 18 mois, visitant les églises et les familles, annonçant fidèlement l'Évangile et exerçant les dangereuses fonctions du ministère sous la croix, jusqu'à ce qu'un décret royal décerné contre lui vint pour la seconde fois l'interrompre dans son travail, et qu'averti à temps par le chapelain de l'ambassade hollandaise, Mr *Armand* [1], du danger qui le menaçait, il alla chercher un refuge à Paris. De là, il écrivit, le 17 mai 1780, au consistoire de l'Église wallonne d'Amsterdam une lettre touchante, dans laquelle il lui confesse humblement sa faute, avouant que, dans le sermon incriminé, il « avait tiré de son imagination les objections mentionnées, » mais en même temps « protestant devant Dieu que jamais le dogme de la résurrection du Sauveur n'avait perdu de son intégrité ni dans son esprit ni dans son cœur » etc., puis se comparant au fils de la parabole, il demande à rentrer dans la maison pa-

[1] « Ordre, 20 sept., à l'intendant de Sauvigny, de mettre en liberté Broca détenu à la Charité de Senlis, les sieurs Meulh, directeur des vivres, et Louis Jullien, banquier à Paris, s'étant engagés à le faire reconduire chez son père négociant à Bordeaux qui promet de contenir le zèle aveugle de ce jeune homme pour la R. P. R. » (E 3603) — Il restait néanmoins soumis à la surveillance de la police.

[1] Voy. *Bull. de l'Hist. du Pr.* XXVIII, 381.

ternelle et à être reçu avec indulgence et amour. Quelques semaines plus tard, une lettre du pasteur Armand, datée de Guise le 8 juin, rendait au consistoire le meilleur témoignage de la vie et de la piété du jeune pasteur qu'elle recommandait à la charité et à la protection de ses frères. Le consistoire nomma une commission composée du pasteur *S. de Chaufepié* et de deux anciens, devant laquelle Broca devait se présenter pour rendre compte de sa doctrine et exposer sa conduite. Informé par le secrétaire, Broca ne tarda pas à se rendre à Amsterdam, et après avoir eu avec la commission une conférence très sérieuse, dont celle-ci rendit compte au consistoire le 22 août suivant, il eut la joie d'apprendre que le consistoire s'était déclaré satisfait et qu'il le recommanderait au prochain synode qui devait en décider définitivement. On lit, en effet, à l'art. 18 du synode assemblé à Zwolle le 7 septembre suivant : « M. Broca » ayant demandé à la Vén. assemblée » par lettre d'être réhabilité parmi » nous, et l'Eglise d'Amsterdam ayant » déclaré qu'il avait satisfait à ce qu'elle » a exigé de lui, la Compagnie lui ac- » corde sa demande l'exhortant au » reste à se conduire en toute occasion » avec prudence et circonspection. »

L'affaire était ainsi heureusement terminée ; mais la place que Broca avait abandonnée à Amsterdam était occupée par un autre, et il dut songer à se pourvoir ailleurs. Dans l'été de 1780 il avait fait la rencontre des deux frères *de Coninck*, riches négociants de Hollande établis à Copenhague qui l'engagèrent à les accompagner, pour remplir la charge de suffragant du pasteur *P. P. Eyraud* (c'est M. Clément qui le rapporte, dans l'*Église réformée française de Copenhague*). Il arriva à Copenhague le 10 octobre suivant, soulagea dans ses fonctions le vieux pasteur, dont il épousa la fille, et dont il devint le successeur à sa mort, 22 septembre 1783 ; il mourut lui-même dix ans après, 18 mai 1793, laissant avec sa veuve qui vécut jusqu'en 1812 deux enfants qui moururent jeunes. (Gagnebin.)

A Ste-Foy-la-Grande, qui n'est séparée de Gensac et de Pujols que par quelques kilomètres, existe de temps immémorial une famille Broca, sûrement la même d'où sortait le pasteur du désert dont il vient d'être parlé, et qui a produit de nos jours le célèbre anthropologiste Paul Broca (1821-80), professeur à la Faculté de médecine de Paris et sénateur, fils lui-même d'un médecin de Ste-Foy, et son cousin, M. Élie Broca, ancien élève de l'école polytechnique, professeur agrégé de mathématiques et longtemps proviseur du lycée Charlemagne à Paris. C'est une famille encore nombreuse et prospère.

BROCAS. Nous ne savons s'il faut aussi rattacher à la famille précédente le pasteur Pierre Brocas ou de Brocas, ministre de Clairac, assistant au synode de cette ville en septemb. 1679 et ministre de Casteljaloux député au synode de Ste Foy, 3 déc. 1681. Il est signalé par Ant. Court parmi les pasteurs qui persistèrent à prêcher après la Révocation (IV 92 a) et on le trouve réfugié en Hollande avec sa femme Anne *Laville* et deux enfants, l'un de 5 ans et l'autre de 15 mois, en 1685 (Tr 287), puis à Londres en 1703 (avec sa femme et sa fille) ; mais loin de figurer à Londres avec les siens sur la liste des assistés, il est porté de 1705 à 1710 sur la liste des membres du comité qui distribuait les secours.

Peut-être cette date de 1710, un peu tardive pour un pasteur en fonctions dès 1679, doit-elle faire admettre deux pasteurs de ce nom, conformément aux indications de la note suivante :

Donation de tous biens faite par Judith Geneste, veuve de Pierre Carmentran s^r de La Foussade à son neveu Pierre Brocas, ministre de Clairac, 1681 (Arch. de Lot et Garonne ; Insinuations B 92). Le ministre de Casteljaloux en 1682 se nommait Pierre de Brocas de Hondepleurs. Sur la dénonciation du père Simphorien de S. Ysère, supérieur des capucins de Casteljaloux, il fut condamné par le parlem. de Bordeaux, 30 avril 1683, au bannissement perpétuel (voir la Biogr. de l'arrond. de Nérac par Samazeuilh, p. 152). Il semble donc bien qu'il y avait à la même époque deux pasteurs Brocas, ou frères, ou oncle et neveu. (Tamizey.)

Jean *de Vacquier*, sieur de Latuque, obtient du roi, 1654, la permission d'é-

pouser sa cousine Judith, fille de Gratien de Brocas, sieur de La Mothe. Déjà Henri de Vacquier avait épousé Antoinette de Brocas (Tr 267). — Soros[1] *de Broca*, nouveau converti, 1688 (M 668). — Jean *Broucas*, de Nérac, assisté à Genève, 1704.

BROCARD (Antoine) étudiant en droit à Genève, 1584, président de la chambre des comptes de Dijon, député comme ancien de l'église de cette ville au synode national de Jargeau, mai 1601. — Jean *Brochard*, lieutenant au baillage de Troyes, massacré à Céant en Othe, août 1562.

BROCARET (Paul de), ministre d'Arros près Nay 1600; de Lescar, 1607; de Nousty 1614 (Arch. des B.-Pyrénées).

BROCHE (de) de Méjanes et de S. André. Noble famille provençale qui remonte à un Jean de Broche ou *de Brosse*, viguier d'épée pour le roi dans la ville du Pont-S.-Esprit au xv^e siècle et qui subsiste encore, nombreuse et florissante. = *Armes :* d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 étoiles de même et en pointe d'un lion de sinople; au chef cousu de sable chargé d'un croissant d'argent.

I. Jean de Broche eut quatre fils : 1° Nicolas, auteur de la branche de Broche de Vaux qui était représentée, à la fin du siècle dernier, par le comte de Vaux mousquetaire du Roi; 2° Pierre, auteur de la branche de Broche des Conches résidant au Pont-S.-Esprit où elle est encore représentée; 3° Claude auteur de la branche de Méjanes ou de S. André; 4° Jean, qui fut l'auteur d'une branche établie à Orange et éteinte à la fin du siècle dernier en la personne de M^me la marquise de La Tour de Siès. La branche de Claude (nous ignorons ce que firent les autres), embrassa, dès le commencement, les principes de la Réforme qu'elle professe encore aujourd'hui.

II. Claude de Broche, écuyer, s^gr de Méjanes, avocat à Uzès, transigea avec ses frères, 27 mai 1523, et se maria, 6 déc. 1527, avec Loyse de Posquières, fille de noble Jean de Posquières s^gr d'Aramon et de dame Anne de Lageret; union d'où naquirent : 1° Robert qui suit; 2° Jehan né le 21 janv. 1532, tenu au baptême par la femme de François de Pavie s^gr de Servas et de Vieilleville; 3° autre Jehan; 4° Françoise peut-être l'épouse, 23 mars 1552, de Nicolas *de Calvière* s^gr de S. Cosme.

III. Robert de Broche, écuyer s^gr de Méjanes, né le 15 août 1530, baptisé le 9 (parrain, le prévôt Robert *des Ours*) était en 1560 gendarme de la compagnie d'ordonnance de Claude comte de Tende, gouverneur de Provence; il épousa, 18 septembre 1562, Bernardine *de Finot*, fille de N. de Finot et de Anthonye *de Valais*, et testa le 26 mars 1572. Emprisonné pour acte de protestantisme en 1568, ainsi qu'on va le voir. Il fut père de :

1° Paul qui suit; 2° Jean né le 20 janv. 1565; celui-ci servit avec distinction en qualité d'enseigne sous les ordres de son oncle, l'illustre capitaine *Bouillargues* (Voy. l'article Pierre Suau), et fut tué à Malemore en Provence.

3° Loyse née le 19 nov. 1568 et baptisée à l'église catholique, par ordre supérieur en l'absence de son père. On lit, sur ce fait, dans le livre de raison de la famille :

L'an 1568 et le 19^e jour du moys de nov. en la ville de Nismes naquit ma fille Loyse environ l'heure de 9 à 10 après souper, et estoit jour de vendredy; et à raison des troubles ne l'ay faite baptiser n'y ayant exercisse de ma religion, espérant le faire à l'aide de Dieu. — Le 25^e mars après suyvant, M^e Anthoine Rouvière s^r de Cabrières, exerçant l'absence et office de juge ordinaire, vint en la maison pour me constituer prisonnier pour ce que encore pour lors ma dicte fille n'avoit esté baptisée, nonobstant les commandemens à moy faicts par le dit de Cabrières[1] quelque temps auparavant; et pour ce qu'il ne me trouva point, il fit prisonnier ma femme et ma dicte fille; et luy mesme avec les sergents qui l'accompagnoient l'admenoyrent aux prisons; et a l'endroict de la maison de ville, le père de ma dicte femme la rencontra et fit tant par ses prières qu'elle fust relachée et n'alla plus aux dictes, pour ce qu'il promist... [déchirure] pour faire baptiser mad. fille; et la fit tenir au capitaine Verduro et à madamoyselle Loyse de Boys femme a M. de Valeyrargues. Et le

[1] Forme de Sorus, patron de Terrasson en Périgord, vulgairement appelé Saint Sour.

[1] De la même famille que l'évêque actuel de Montpellier sur lequel voyez le *Bull. de l'Hist. du prot.* t. XXVII, p. 322 et suiv.

jeudy après suyvant, le dict capitaine La Verdure et la d. demoyselle firent baptiser mad. fille et luy mirent nom Loyse, ainsi que me fut dict le mesme jour, où je fus après mis prisonnier pour le faict de la Religion.

4° Isaac, né le 19 juin 1570; 5° Françoise, 7 déc. 1571; 6° Bernardine, née 6 juin 1574, m. 24 août 1587; 7° Jehanne, née le 3 janv. 1576 (marraine Jeanne de Ranchin, fille du président *Ranchin* (voy. ce nom); 8° Suffrenète, 21 juin 1578 (marraine : Suffrenète *de Valays* sa tante, femme du capitaine Bouillargues); elle épousa Etienne *de Babouyx* et mourut de la grand'peste, août 1629; 9° Suzanne, 13 oct. 1580 (parrain : Me Jean *de Coulmann*, professeur en théologie à Nîmes; marraine Suzanne de Bouillargues, sa cousine); 10° Françoise, 2 janv. 1582, bapt. par M. *de Serres* ministre à Nîmes (parrain : Anthoine *de Barthélemy*, conseiller et secrétaire du roi de Navarre); elle épousa Jacques *Alesty* et mourut le 28 mai 1661; 11° Sara, 24 déc. 1583, bapt. le 16 janv. suivant par M. *de Falgueirolles*, ministre à Nîmes (parrain : son cousin Jehan de Bouillargues).

IV. Paul de Broche de Méjanes, écuyer, né le 21 septembre 1564, docteur en droit des universités de Padoue, de Montpellier et de Pavie, lieutenant du prévôt de la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire, le 23 déc. 1607. Il avait servi honorablement pendant plusieurs années en qualité de maréchal-des-logis de la compagnie de M. de Bertichères, gouverneur d'Aiguesmortes. Il assista à l'assemblée politique protestante d'Uzès, 10 septemb. 1627, et comme député de la noblesse du colloque d'Anduze à celle d'Alais, 1628. Il fut chargé, 1621, d'accompagner M. *d'Argencourt*, commis à l'inspection des fortifications d'Anduze et ordonnança, 1622, le payement des travaux. Il fut marié deux fois : 1° avec Catherine *de Girard*, dont il n'eut pas d'enfant; 2° avec Suzanne *de Sygalon*, 30 septemb. 1616, fille de Mathieu de Sygalon et d'Etiennette *de Villemur*. Il mourut à Castres, 23 janv. 1637, ayant eu de son second mariage : 1° Mathieu, né le 6 avril 1618, baptisé le 16 par M. *Ollivier* pasteur à Nîmes, mort le 25 mai; 2° Etiennette, 23 mai 1619, femme de Moïse *de Rafinesque* sr de Bagards; 3° Etienne qui suit; 4° autre Mathieu, 13 mars 1623 — 19 oct. 1624; 5° Sara née le 24 mars 1625, mariée à Jacq. *Rouvière*, de St-Hippolyte; 6° Bernardine, née le 10 mai 1627, mariée à Moïse *de Guiraud*, de S. Hippolyte; 7° Isabeau n. et m. en 1630; 8° Pierre, 26 juill. 1631, écuyer, avocat aux conseils du Roi, à Paris; il devint l'ami du célèbre jésuite, le père de La Chaise, abjura, se fit prêtre et fut nommé prévôt de l'église primatiale de Nancy; il mourut en 1736, c'est-à-dire plus que centenaire; 9° Jacques, 31 mars 1635 — 9 oct. 1636; 10° Madou [1], 12 nov. 1636, mort jeune.

V. Etienne de Broche de Méjanes, écuyer, né le 10 septemb. 1620, bapt. le 28 au temple de Nîmes (parr. Etienne Babouys son oncle; marr. Drivette de Villemur sa tante maternelle), ministre de S. Hippolyte en Cévennes [2] dès 1650 au moins. Il assista en cette qualité au synode provincial de Montpellier d'avril 1654, et au synode national de Loudun, 1659. Il prononça pendant ce dernier un sermon qui fut imprimé sous ce titre : *La sacrificature royale* ou sermon sur Apocal. I, 6, prononcé au syn. nat. tenu à Loudun le 24 nov. 1659 par de Méjanes; Charenton, Nic. du Pin, 1660 in-8. Il passa au service de l'église de Durfort, 1660, et le synode provinc. de Nîmes le fit entrer dans une commission chargée d'inspecter les académies protestantes. Il présida ensuite le syn. provinc. de S. André de Valborgne, 23 mai 1663, dans lequel il fut décidé « qu'on exhorteroit les gentilshommes, magistrats et autres personnes de dignité de se soumettre avec respect aux ministres qui portent la clef du royaume des cieux, de protéger les anciens qui auroient à se plaindre des personnes réfractaires à la discipline, de prier Dieu pour affermir la volonté du Roi de maintenir les Édits ». Ce synode ordonna de plus aux ministres et anciens qui composaient l'assemblée de jurer d'observer cette délibération et de faire prêter le même serment aux mem-

[1] Madulfus, appelé aussi saint Molf, adoré dans le diocèse de Nantes.
[2] Nous en avons parlé t. I col. 734, note.

bres de leurs consistoires. Louis XIV vit dans cette mesure « une chose inouïe, une cabale, un monopole de ministres contre son autorité », et Méjanes, en sa qualité de Modérateur de l'assemblée, fut cité à comparaître personnellement devant le Conseil du Roi qui ordonna des poursuites contre tous les ministres qui auraient fait prêter ce serment. Le synode provincial d'Alais, juin 1664, le transporta au service de l'église de Durfort; mais il fut rendu bientôt à S. Hippolyte et représenta cette dernière église au syn. prov. d'Anduze, juin 1675. En 1682 il était pasteur de S. Romans dans le colloque de S. Germain de Calberte [1]. Il avait épousé à Nîmes, juin 1656, Marie fille de Daniel *de Ginestous*, sr de Ginestous, baron de Moissac et d'Anne *Gauthier de S. Blancard*; puis, 1er septemb. 1674, Espérance fille de Pierre *de Trémolet* sgr de Blanzac et de Anne *de Brueis* de Foncouverte, veuve de Jacques de Beringuier des Barbuts dont il n'eut pas d'enfants (voy. t. II col. 344). De son premier mariage il eut 1° Daniel qui suit; 2° Françoise, 30 déc. 1658, bapt. le 17 janv. par M. *Eymar*, 2e pasteur de S. Hippolyte, m. 5 mai 1667; 3° Suzanne, née à Durfort 13 janv. 1661, bapt. par son père, 21 janv., m. 20 oct. 1664; 4° Marie, née à Durfort 1er sept. 1662, bapt. le 21 par son père, épouse de nob. *P. de Poucique* sgr. de Monoblet; 5° Louis, né à S. Hippolyte, 21 mars 1666, bapt. le dimanche suivant par M. *Malet* collègue de son père; il quitta la France à la Révocation et devint lieutenant de dragons dans l'armée britannique; 6° Moïse né à S. Hippolyte, 27 oct. 1670, entra aussi au service, d'abord pendant plusieurs années dans la compie de M. de Moncault gouverneur de Besançon; puis comme capitaine, 8 avril 1696, dans le régiment d'Auvergne; il avait donc accepté l'abjuration, ainsi que ceux qui suivent.

VI. Daniel de Broche de Méjane, écuyer, 3 juin 1657 — 23 mars 1729; compris en 1694 dans une levée de la noblesse de Languedoc, il devint capitaine d'une compagnie franche. Il avait épousé, 10 avril 1674, la fille de la même dame Espérance de Beringuier que son père épousa quelques mois après, Bernardine de Beringuier, dame des Barbuts, Rannier, Tourgouliette, La Palliole etc. dont il eut : 1° Espérance, née en déc. 1677, mariée en septemb. 1708, avec Jean de Reinard sr de La Sale et du Masaribal; 2° Henry né et m. en 1679; 3° Charles qui suit; 4° Marguerite, 11 nov. 1682, baptisée par M. *Pagézy* ministre de S. André, mariée en 1702 avec Pierre Rousset, du Pompidou; 5° Anne, 20 fév. 1682, mariée en 1714 avec Guill. Angély, du Vigan; 6° Anthoinette, 22 déc. 1685, mariée en 1719 avec Etienne Soulier, de Perjurade; 7° Henry, 10 oct. 1688, sr de Rannier capitaine au régim. de Languedoc en 1711, retiré du service en 1725; 8° Jacques de Broche de La Palliole, 18 mai 1692, qui épousa en 1731 Françoise Peyreve et eut plusieurs fils et petits-fils qui se distinguèrent dans la carrière des armes, notamment son petit-fils Jacques, 1737-1805, entré au service en 1758 dans le régiment de Boulonnois, et nommé général de brigade le 1er vendemiaire an IV, après avoir fait les campagnes de S. Domingue 1760-63; de Corse 1770-75; et d'Italie 1792-95; 9° Gabrielle, 1er août 1695, mariée en 1720 à Jacques Vidal de S. Hippolyte; 10° Marie née le 10 nov. 1699.

VII. Charles de Broche de Beringuier des Barbuts, chevalier, sgr des Barbuts, Rannier, le Fesquet, Tourgouliette, S. André de Valborgne et autres lieux, né le 1er nov. 1680, mort le 27 fév. 1750. Entré au service comme lieutenant en 1703, capitaine en 1706, retiré vers 1718. Il habitait le château des Barbuts et épousa, 11 mai 1722, Françoise de Gély, originaire de Meyrueis, dont il eut Louis qui suit et Bernardine, 1730-1757, mariée en 1753 à Louis Delon, capitaine d'infanterie.

VIII. Louis de Broche de S. André, chevalier, sgr de S. André de Valborgne, les Barbuts, Cabreilhac, etc., nov.

[1] Ce n'est pas lui, mais bien le pasteur *de Méjanes de Bane* (voy. t. I col. 734) qui réfugié à Lausanne, y devint en septemb. 1687 un des fondateurs de la Direction des pauvres réfugiés et mourut à Genève, 10 fév. 1699, instituant pour héritier son neveu M. *Niverne* réfugié en Hollande.

1723-mars 1786, mousquetaire du Roi de 1739 à 1744. Il avait épousé, 25 janv. 1753, Anne de Meynier, dont il eut : 1° PIERRE-ANDRÉ, 1755-1777, mousquetaire gris, marié en mai 1775 à Mlle Soulier de Bragassargues (c'est l'Estelle de Florian) qui ne lui donna point d'héritier; 2° JACQUES, 1757-64 ; 3° LOUIS, sr du Bruel, 1758-64 ; 4° CATHERINE-ANNE, 1759-61 ; 5° MATHIEU qui suit ; 6° BERNARDINE-ANNE, 1761-1824, mariée le 20 août 1790 avec Pierre *de Quatrefages du Fesq* avocat en parlement ; 7° MARIE, 1762-66 ; 8° LOUIS-MARIE-ANNE sr du Fesq, sous-lieutenant au régim. de Vermandois, mort à 26 ans des fatigues contractées au service; 9° MARIE-JEANNE, 1765-67 ; 10° CHARLES, 1766-68 ; 11° ELIZABETH, 1767-1825, mariée à Louis Boissière, docteur en médecine à S. Hippolyte, sans enfants; 12° FRANÇOISE, 1768-73.

IX. Mathieu de Broche Cabreilhac de S. André, chevalier, né le 18 mars 1760, seigneur de S. André, devint maire de la commune et président du Conseil cantonal. Il épousa, 31 oct. 1783, Françoise *de Bouzanquet* de La Salle et deuxièmement, 17 sept. 1792, Marie Rousset de Pomaret. Il mourut à Aulas, 27 sept. 1815, chez Mme de Quatrefages sa sœur, laissant plusieurs enfants, notamment RAOUL de Broche de S. André, juge de paix du canton d'Alais, qui eut de son mariage avec Mlle Eugénie Destreum de S. Christol, un fils M. ALBERT de St André, établi à Uzès. Cette branche est rentrée dans le protestantisme; une autre, qui n'a pas fait de même, s'est établie à Elbeuf. (CAZALIS.)

Archives de la famille.

BROCHER (ANTOINE) « natif de Maumues au pays de Provence » reçu habitant de Genève, oct. 1559. — Jehan et Anthoyne *Brochier*, de Nimes, *id.* juin 1557. — (Pierre) Brocher, sa femme et deux enfants, d'Orange, assistés à Genève allant en Allemagne, 1703. — Claude *Brochier*, de Tremeni en Trièves, *id. id.* 1701. — Charles *de Brochier* lieutenant colonel, dans les rôles de Prentzlau, Prusse ; 1718. — Marie *Broché*, de Grenoble, réfugiée à Berlin, 1700. — Abel *Brochet*, « de Chatillon sur Loire, jeune homme avec une jambe de bois, allant rejoindre son père qui est officier en Hollande », assisté à Genève et à Lausanne, 1690. — (Jeanne) de Châtillon sur Loire, fille de 66 ans, assistée à Londres, 1705. — (Raimond) de près d'Uzès, reçoit à Genève un viatique pour la Suisse, 1702. — (Alain) chirurgien, d'Aubigny en Berry, estropié d'une main, assisté à Londres, 1703-1706. — (Anne) veuve de Jaques, de Fescamp, id. 1706-10.

BRODEAU (VICTOR), seigneur de *La Chassetière* [Haag, II 515], capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes, puis secrétaire des commandements d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, en 1561, fut chargé, en 1570, avec *Téligny, Cavagnes* et *Beauvais-La Nocle*, de suivre les négociations ouvertes pour la paix à la demande de Catherine de Médicis. Il était fils de Victor *Brodeau*, moins connu comme secrétaire de Marguerite de Valois, que comme auteur d'un poème en vers de dix syllabes, intitulé : *Les louanges de Jesu Christ nostre saulveur œuvre très élégant et divin ; Maistre Victor Brodeau, secretaire du Roy Françoys apresent régnant en fut l'autheur* ; Lyon, S. Sabon (1540) petit in-8 de 41 pag. — Réimprimé peu après sous ce titre amendé : *Les louanges du saint nom de Jesus, avec la correspondance des figures à la vérité, composez par Victor Brodeau ; plus une Epistre dung pécheur a Jesus Chris faicte par le dit Brodeau ;* Lyon, Oliv. Arnoullet, 1543, in-8, 32 feuill. — Cette épître a été aussi imprimée à part chez Et. Dolet, et condamnée par la Faculté de théologie de Paris entre 1541 et 1546. Une mention placée à la fin du volume imprimé chez Sabon, nous apprend que Brodeau le père était mort au mois de septembre 1540. Qu'il ait embrassé les opinions nouvelles, que protégeait, on le sait, la reine de Navarre, c'est ce dont il est à peine possible de douter, malgré le silence gardé à ce sujet par l'auteur de la Bibliothèque française.

La Chassetière avait un frère qui fut aumônier de la reine de Navarre, en 1566, et il laissa de son mariage avec Catherine fille de Guillaume de Beaulne sieur de La Charmoyse, et de Jeanne *Briçonnet*, nièce du fameux évêque de

Meaux, un fils nommé aussi VICTOR, seigneur de Candé, qui remplit auprès de Henri de Navarre les fonctions de secrétaire d'État et des commandements, et qui fut employé en plusieurs négociations importantes. A l'exemple de son maître, il se convertit à la Saint-Barthélemy, *sincèrement*, dit Moréri. Cependant sa conversion ne fut pas si sincère qu'il ne retournât au protestantisme avec le roi de Navarre, pour l'abandonner encore une fois, il est vrai, et rentrer dans le giron de l'Église catholique le jour de Noël 1592 (mss. *Du Chesne*, vol. XVII). Sa femme Marie *Courtin* lui donna deux fils, Victor et Louis, qui furent élevés dans le catholicisme. — On trouve encore une d^lle^ Brodeau enfermée au couvent de Notre Dame de Saintes en 1731 ; relâchée comme opiniâtre en 1738 (E 3416, 3573).

BROHA (PIERRE), né à Montauban, le 16 juin 1651, de Pierre Broha marchand et de Suzanne *Raoul*, fit ses études de philosophie et de théologie à l'académie de Puylaurens. Il est qualifié d'étudiant en théologie en 1674. On le trouve étudiant à Genève seulement à la fin de 1680 (Petrus Broha montalbanensis, theol. st. 28 décemb. 1680). On ignore où il exerça ensuite le ministère évangélique ; à la Révocation, il se réfugia en Angleterre ; voy. *Agnew*. I, 50. (NICOLAS.)

BRON DE ROISSON (SUZANNE), de La Mure en Dauphiné, réfugiée à Lausanne et morte en cette ville, décemb. 1706.

1. BROSSARD, famille saintongeoise inscrite dès 1567 sur les registres du temple de La Rochelle. Benoist Brossard et Marguerite *Franchetelle* sa femme, mariés en 1567, font baptiser leur fils Pierre, septemb. 1568. — (Timothée), « reçu dans l'église de Dieu le 19 septemb. 1590 », épouse, 11 oct. 1590, Marie de La Haye. — (Estienne) docteur en médecine, « reçu dans l'église de Dieu le 11 juin 1606 », épouse le 26 nov. suivant Suzanne *Vauchel*. — (Jehan) épouse, 15 août 1581, Jeanne *Abert* ; leur fils Jean, marié, 25 juill. 1610, à Jeanne *Gorribon*, fut procureur des bourgeois de La Rochelle, 1614, et député par eux au synode de Jonzac ; en 1619 il était trésorier de la commune. — (Daniel) mari d'Esther *Saugot*, acheta son entrée au corps de ville, 1628, pendant le fameux siège, en livrant du grain qu'il avait mis en réserve. Cette nombreuse famille émigra ou abjura lors de la Révocation. On trouve sur la liste des religionnaires assistés à Londres : René Brossard, de S. Jean d'Angle en Xaintonge ; marchand de bois, 63 ans, 1703. (RICHEMOND.)

2. BROSSARD ou BROSSART (Pierre), ancien de Cognac au synode de Jonzac, août 1678. — Brossard, riche médecin de Cognac, fugitif à la Révocation, 1686. — David de Brossard sieur de Grosménil, ancien de La Neuville au syn. de Charenton, avril 1655. — (Louis de) sieur de Monthu, inquiété dans son droit d'exercice du culte par l'évêq. d'Amiens, 1665 ; ancien de Prouville au syn. de Charenton du 9 mai 1669. — Guillaume Samuel *Le Sueur*, sieur de Colleville, épouse à la chapelle de l'ambass. de Hollande à Paris, Marie fille de Jean David de Brossard comte de Grosménil et de Marie Anne *Coignard*, 1783. — (Salomon de) sieur de la Motte et ses deux filles, fugitifs de la généralité d'Alençon, 1685. — Françoise Brossard de Heusecourt est condamnée à être rasée et enfermée au couvent pour avoir voulu sortir du royaume, par jugement du présidial de Caudebec, août 1687 ; comme elle sortait à peine de l'enfance sa peine fut bornée à deux ans. — Daniel de Brossard s^r^ de Bequigny fut condamné aux galères perpétuelles par le même jugement, mais par contumace [VI 223]. — Olivier de Brossard de Préaux, de Normandie, 43 ans, et sa femme, assistés à Londres, 1703-1710.

3. BROSSARD, famille forésienne. Amatus Brossardus ex foro segusianorum, étudiant à Genève en 1559.

1. BROSSE (SALOMON DE) et non *Jacques*, comme on l'a dénommé presque toujours, et à tort. C'est le digne successeur des grands architectes de la Renaissance française, des Philibert Delorme, des Pierre Lescot, des Jean Bullant, des Androuet du Cerceau, etc.

Salomon de Brosse a singulièrement joué de malheur avec les historiens et les biographes de son époque, comme

avec tous ceux qui sont venus depuis. *Incuriosa suorum ætas !* Nul, sans contredit, n'a autant que lui élevé, à Paris et dans les environs, de grands édifices et de belles maisons de plaisance. Et, en présence de tant de témoins de son glorieux labeur, on le passait lui-même complétement sous silence. Non seulement aucune mention n'était faite de lui, de sa famille, de son œuvre, mais son nom même a toujours été plus ou moins défiguré, comme à plaisir *(Bros, Bosse, Brosse, de la Brosse, de Brousse, Des Brosses*, etc.), et un prénom parasite — de pure invention — s'est substitué d'office au sien (on ne sait trop comment ni pourquoi), prenant peu à peu possession d'état, et finissant par être *imprimé* dans tous les livres et catalogues, *buriné* au bas des estampes, *gravé* sur le socle des statues et sur les médailles commémoratives (1836), *inscrit* enfin administrativement au coin de la rue de Paris à laquelle on a imposé son nom *ad honorem* (1838) ! Vainement certains témoignages positifs étaient-ils allégués, dès lors, par quelques connaisseurs, contre cette étrange adultération : la routine a triomphé [1] ; et vainement, sans doute, venons-nous ici protester, à notre tour, et mettre en évidence une erreur aussi invétérée.

Si Salomon de Brosse ne se trouve méntionné que tout à fait incidemment dans la première édition de la *France Protestante* [VI, 452 b], c'est que MM. Haag eux-mêmes ignoraient sa qualité de protestant, et l'on a certes en cela une preuve bien palpable de l'oubli dans lequel ses coreligionnaires, même le docte Bayle, l'avaient, avec tout le monde, laissé tomber, et de l'éclipse totale qui s'était faite sur ce notable représentant de l'art national, comme sur tant d'autres artistes de marque du XVIe siècle.

C'est seulement en 1855, qu'explorant les Registres de l'ancienne Église réformée de Paris, retrouvés au greffe de l'état-civil du Palais-de-Justice (et anéantis depuis dans les néfastes incendies de 1871), nous découvrîmes un acte constatant l'inhumation, au Cimetière de ceux de la Religion, dit *Saint-Père* (rue des Saints-Pères), à la date du 9 sept. 1626, d'un « SALOMON DE BROSSE, *ingénieur et architecte des bastimens du Roy, natif de Verneuil* ». Mais quel rapport entre ce *Salomon* et le fameux *Jacques* de Brosse ? Ce fut la question qui se posa aussitôt pour nous, et qui fut le point de départ de recherches opiniâtres, très fécondes d'ailleurs, que nous avons longtemps poursuivies, sur « l'illustre inconnu » dont il s'agissait, — sur ses tenants et aboutissants, — sur sa vie et son œuvre [1]. Nous allons, pour la première fois, en consigner ici les résultats.

D'abord, nous eûmes bien vite acquis la certitude que *Jacques* de Brosse n'avait jamais existé, qu'il était le Sosie de *Salomon*, et qu'il fallait restituer à celui-ci tout ce que l'on attribuait depuis trop longtemps à celui-là. Nous reconnûmes aussi que l'acte d'inhumation susdit révélait deux points jusqu'ici ignorés : 1° la date du décès ; 2° le lieu de la naissance, — si toutefois nous parvenions à déterminer, parmi les diverses localités du même nom, laquelle était bien le *Verneuil* indiqué. Nous eûmes la main heureuse, en portant tout d'abord nos investigations à Verneuil-sur-Oise. Cette commune ayant conservé, en grande partie, ses anciens registres paroissiaux, nous avons pu y rencontrer les preuves nécessaires. Dans un acte de baptême, du 9 nov. 1588, *Salomon* BROSSE est parrain, et sa femme (dont il sera parlé ci-après), marraine. Donc, plus de doute. D'autres actes, dont le dernier est du 3 mai 1593, venaient d'ailleurs confirmer cette présomption d'identité. — Malheureusement les registres de Verneuil-s.-O., qui allaient être pour nous une source d'abondants et précieux renseignements, ne remontent pas au delà de 1580, et, aucune mention d'âge ne s'y rencontrant, la lacune de notre acte d'inhumation de 1626 à cet égard n'a pu être réparée. Du moins sommes-nous autorisé à écarter la date de 1571, qu'assigne

[1] Il restait à *canoniser* notre de Brosse dans la personne de son obstiné Sosie. On n'y a pas manqué ! Chacun a pu lire, dans le *Figaro* du 22 janvier 1877, et dans tous les journaux du lendemain, un fait-Paris arrivé rue..... *Saint*-Jacques-de-Brosse !

[1] Voy. Bull. de la Soc. d'Hist. du Protest. franç. t. V, p. 630.

à la naissance de S. de Brosse un petit livre publié en 1779. Elle est manifestement erronée, comme l'est aussi celle de la mort, placée en 1632. S. de Brosse, déjà marié en 1582, ainsi qu'il appert de l'acte de Verneuil-s.-O., a dû naître bien antérieurement à 1571 [1].

Disons ici que, outre les actes relatifs à S. de Brosse et à des membres de sa famille, les Registres de Verneuil-s.-O. nous ont révélé l'existence en cette commune de tout un groupe de maîtres et d'artisans « ès œuvres de maçonnerie », tels que les Mestivier, les De la Fons, les Du Ry, les Androuet du Cerceau, tous plus ou moins renommés et alliés entre eux. Les derniers étaient peut-être originaires du pays. Toujours est-il qu'un « État des gages des officiers des bastimens du Roy » pour l'année 1624 (conservé à la Bibl. de la Sorbonne, H. I, 44) porte : « A Salomon de » Brosse, architecte, tant pour ses ga- » ges anciens que d'augmentation par » le décès du feu sieur Du Cerceau, » son oncle, et sans aucun retranche- » ment, attendu son mérite et le ser- » vice qu'il rend à Sa Majesté... » Ainsi, S. de Brosse était *neveu* de Jacques Androuet Du Cerceau, architecte des bâtiments du Roi, enterré le 17 sept. 1614 à Paris, à qui il avait succédé dans cette charge.

Sa femme était Fleurance Mestivier, qui paraît lui avoir survécu six ou sept ans (acte not. 17 mai 1634) [2], et qui était vraisemblablement sœur d'Antoine Mestivier, architecte du Roi, lequel eut pour successeur Jean Androuet Du Cerceau, fils de Baptiste (brevet du 30 sept. 1617).

Les Registres, tant ceux de Verneuil-s.-O. que ceux du Temple de Charenton, nous mettent à même d'établir qu'ils eurent au moins sept enfants, nés à des époques qui restent indéterminées, faute de baptistaires et de mentions spéciales d'âge :

1° Paul de Brosse qui figure également comme architecte du Roi sur l'état précité de 1624 (il l'était avant 1619). Déjà marié en 1617 à Anne *Bourrée* (ou Bourse, Burée ou de Bourrée), il vivait encore en 1648 (mar. Vern.-s.-O. 26 août). Sa fille Anne, baptisée le 26 mai 1618. Il est encore en 1634 « architecte ordinaire des bastimens du Roi », demeurant à Verneuil-sur-Oise [1]. On le voit marier ladite Anne et une autre fille, Florence, à deux frères, César et Anthoine de Montdésir, de Lucy-le-Bocage, diocèse de Soissons, le 9 mars 1644. Ces mariages eurent lieu simultanément à l'église catholique de Verneuil [2].

2° Anne, qui figure comme « damoiselle » et marraine, dans un acte de baptême du 6 août 1617. Un acte notarié du 17 mars 1634 montre qu'elle était morte à cette date, qu'elle avait épousé Jean de Gravelle, sieur de Boterne, et avait laissé des enfants.

3° Marthe, mariée (contrat du 18 juillet 1619) à Henri *Laumosnier*, sieur de Varennes, Vaulx et La Chapelle, capitaine de cent hommes de pied du prince de Condé, tué au premier siège de Lamotte. (V. La Chesnaye Des bois.)

4° Madeleine, déjà mariée avant 1620 à Pierre *Le Blanc*, sieur de Beaulieu, avocat au Parlement de Paris, à qui elle donna six enfants (Salomon, 1er mars 1620 ; Fleurance, 25 juin 1621 ; Pierre, 14 fév. 1624 ; Jean-Estienne, 31 janv. 1627 ; Théophile, 14 mars 1628 ; Esther, 11 juin 1629). — Devenue veuve, elle épousa, le 24 sept. 1634, François Hotman, sieur de la Tour, à

[1] Ce petit livre rarissime n'en est pas moins fort méritoire, et il faut lui tenir grand compte de ce qu'il n'a pas oublié notre De Brosse parmi les illustrations de notre pays. Il a pour titre : *Tablettes histor. et chronol.*, où l'on voit d'un coup d'œil le lieu, l'époque de la naissance et de la mort de tous les Hommes célèbres en tous genres que la France a produits, etc. Amsterdam (Paris), 1779, in-16 de 92 p. — Comment Perrault a-t-il pu omettre De Brosse dans ses *Hommes illustres* ? — Le président Hénault a fait le même oubli dans ses listes.

[2] Disons ici que les actes notariés que nous citons appartiennent aux minutiers de Me Simon (à Paris, rue Richelieu), années 1627 à 1646 ; et de Me Delapalme (rue Castiglione), 17 mars 1714. — Il faudrait faire aussi des recherches dans l'étude du notaire de Creil et dans celles de Mes Horde et Saint-Leu, de Senlis.

[1] Un « de Brosse » était, en 1636, architecte de la cathédrale de Troyes, avec Lemercier pour collaborateur, et ils firent ensemble, dit Lance, les deux lanternons qui couronnent la tour nord de cette cathédrale. Il est probable qu'il s'agit bien de Paul de Brosse.

[2] Les registres de cette église, qui nous ont été si secourables, ne pouvaient tout nous donner. Mais ils nous ont fourni, sur un point, de l'inattendu que nous ne leur demandions certes pas. « Le 14e jour de septembre 1636, fut baptisé Denis, fils illégitime de messire Paul de Brosse, architecte et ingénieur du Roy, et de Marguerite Vustel. »

qui elle donna cinq enfants (Olympe, Cécile, François, Florence et Magdeleine). [V. St Magloire, 152.] Madeleine était, en 1669, mariée à François de Fontaine ; le 10 avril 1677, à Verneuil-s.-O., leur fille Marie-Anne avait pour parrain François Hotman, sieur de la Mairie fieffée de Villiers-Saint-Paul, et pour marraine Claire de Trossy, déjà veuve de François Hotman, sieur de la Tour de Saint-Quentin.

5° Marie, mariée à René de Saint-Martin, sieur de Torny, demeurant à Houdan, vivante en 1634.

6° Catherine, mariée en mai 1623, au temple de Senlis, à Gédéon *de Petau*, sieur de Maulette. Le 21 janvier 1677, Anne de Petau, âgée de 25 ans, et Gédéon de Petau de Maulette, âgé de 17 ans, tous deux natifs de Houdan en Beauce, abjurèrent à Saint-Sulpice, étant de passage à Paris. Leur père était mort, leur mère vivait encore. Une demoiselle Sarah de Petau, leur tante, figure parmi les témoins, dont les noms et qualités décèlent les influences parlementaires et autres qui durent obtenir ces abjurations. Il est à noter que les petits-fils de S. de Brosse étaient alors logés à l'Hôtel d'Orléans (Palais du Luxembourg).

7° Judith, encore mineure en 1634, dut atteindre sa majorité en 1638. Un acte d'échange, du 10 juillet 1641, nous apprend qu'elle était morte à cette date de 1641, et qu'elle avait épousé François de Brouilly, sieur de Canisy, demeurant à Senlis. D'autre part, un acte du 12 fév. 1639 la dénomme, à cette date, veuve de Jean de Sorbière, sieur de Leyrac, gouverneur de Boisgency, demeurant à Verneuil-s.-Oise.

Nous avons ainsi établi, d'après des données certaines, mais présentant encore des lacunes, la descendance de S. de Brosse. Son origine peut-elle être établie avec la même assurance ?

Jal (Diction. crit. d'Hist. et de Biogr. 1870) a rencontré dans les registres de la Maison de la reine Margot (Arch. nat. KK, 193), un « Jehan de Brosses *(sic)*, architecte et secrétaire d'icelle dame... gages durant l'année 1578 », et l'État de 1579 le nomme « Jehan de la Brosse ». Jal n'a pu trouver aucun acte, soit à Verneuil, soit à Paris, concernant ce Jehan « de Brosses » ou « de la Brosse », mais il croit (dit-il), sans en avoir cependant la preuve, que Jean de Brosse était *frère* de Salomon. — Mais Lance (Dict. des Archit. franç. 1873) a publié un document que le hasard venait de lui faire découvrir, et qui apporte sur la question bien plus de jour encore qu'il ne le pensait. C'est un acte de vente faite, le 25 juin 1568, « à honneste personne *Jehan Brosse, maistre architecteur, demeurant à Verneuil-sur-Oise* », d'une pièce de terre sise au terroir de Verneuil, « au lieu dit Mont-la-Ville, tenant d'un bout au rû Macart, et d'autre bout à la grand'rue » : ladite vente reconnue valide par sire Philippe de Boulainvillier, comte de Dampmartin, seigneur de Verneuil [1]. — Or, ce que Lance a ignoré, et ce que nous n'avons pas encore dit, c'est que Salomon de Brosse était, au contrat de mariage de sa fille Marthe (18 juillet 1619), titré « seigneur du *Plessis* » ; et, dans un aveu du 15 fév. 1615 (Arch. nat.), Henriette de Balzac, comtesse de Beaugency, baronne de Villiers-Saint-Paul, marquise de Verneuil, déclare, entre autres, « un » fief appartenant à noble homme Salo- » mon de Brosse, architecte du Roy, » appelé le fief de *Saint-Quentin*, consis- » tant en maison, cour et jardin, etc., » séant à Verneuil, au lieu dit *Montla-* » *ville*, tenant d'une part audit de » Brosse, à cause de l'acquisition qu'il » a faite...., d'aultre à la rue qui mène » au rû..... » Et nous sommes allé voir de nos yeux et identifier les divers endroits ici dénommés : le Plessis-Pommeraye, près de Verneuil et de Creil-sur-Oise, aujourd'hui en ruine ; Saint-Quentin, qui est toujours au lieu dit Montlaville, et toujours traversé par ledit « rû Macart », lequel alimente un étang très poissonneux. Ajoutons que Salomon de Brosse avait sans doute réédifié lui-même la masure patrimoniale, car Saint-Quentin est un petit manoir, bien bâti en belles pierres de taille, ayant de la mine et du style. Ajoutons aussi que ces deux fiefs, de Saint-Quentin et du Plessis, demeurèrent dans les mains des héritiers : le petit-fils François Hotman est, en

[1] Mes Fromont et Jean de la Haie, notaires à Creil.

1677, qualifié « sieur de la Tour de Saint-Quentin ».

Jehan de Brosse, le maistre architecteur, est donc bien le *père*, et non le frère de Salomon. Nous n'avons trouvé aucun acte, ni aucune particularité le concernant, mais nous inclinons à considérer comme ses enfants, et par conséquent comme frères et sœurs de Salomon, un *Pierre*, une *Madeleine*, une *Isabel* et une *Anne* Brosse ou de Brosse, que font connaître sans qualifications précises les actes de Verneuil.

*a.* Pierre, figure comme père d'une fille (Charlotte), le 22 avril 1617, et d'un fils (Jehan), le 29 avril 1620. Sa femme se nomme Jehanne du Mouchet[1]. — *b.* Madeleine, apparait d'abord comme marraine, le 23 oct. 1589. Elle épousa Israël L'Oiseleur, chevaucheur de l'escurie du Roy. Elle était veuve en 1634 et demeurait à Verneuil. Leur fils, Emmanuel, maistre maçon à Paris, se marie au temple de Charenton, le 1er oct. 1634, à Marie Courtier, de Villeparisis. — *c.* Isabel, est marraine les 29 juin 1588 et 4 juin 1589. — *d.* Anne, marraine le 15 août 1589.

Voilà pour la généalogie[2]. Passons à l'œuvre d'architecture qui a illustré le nom de De Brosse, avec le faux prénom de *Jacques*.

*Château de Verneuil.* Fils d'un « maistre architecteur », neveu d'un Du Cerceau, Salomon de Brosse avait la vocation. Né en outre à Verneuil, comment ne l'aurait-il pas eue ? C'était comme un nid de Huguenots et de bons ouvriers pour « les plus excellens bastimens de France » que ce « vallon de grand plaisir », comme dit si agréablement le grand Jacques Androuet, en décrivant ce même château de Verneuil, dans son *Premier Livre* (publié en 1576), où il ne lui consacre pas moins de dix planches. Au pied de la montagne où dominait ce vieux château « de grande et belle montre », comment ne pas s'éprendre de l'art de bâtir ? Le génie naturel de S. de Brosse en garda une certaine empreinte locale, qui a fait l'originalité et l'unité, en quelque sorte, de son style. Ses constructions font toutes penser un peu au Verneuil natal (*reminiscitur Argos*), et l'on pouvait avoir des analogies moins heureuses. Il dut y penser surtout lui-même, tout naturellement, lorsqu'il fut appelé à réédifier ou à remanier l'ancien château, auquel il maintint son caractère propre. Aussi l'abbé Pérau, au t. IV de la Description de Paris (édit. de 1752, p. 352), dit-il : « Verneuil, élevé par l'ordre d'Henri IV pour la duchesse de ce nom (?). L'architecture ressemble assez à celle du palais du Luxembourg. »

*Château de Montceaux.* Les restes de cette maison royale qui subsistaient encore naguère étaient imposants et donnaient l'idée d'une œuvre magistrale, enrichie, comme Verneuil, de colonnes et de pilastres. La bordure du plan de Paris, de Gomboust (1652), en offre une jolie petite vue à vol d'oiseau, qui permet d'apprécier ce rapprochement.

*Château de Coulommiers.* On avait oublié et contesté, paraît-il, à S. de Brosse l'honneur de cette œuvre capitale, que l'on disait exécutée sur des dessins venus d'Italie. M. Anat. Dauvergne n'a pas eu de peine à rétablir la vérité dans le Bulletin monumental de Caumont (Caen, 1853), et il a fait graver une façade latérale dont l'aspect est frappant. Si l'on déniait à De Brosse la paternité du château de Coulommiers, il serait tout aussi facile (dit-il avec raison) de lui retirer celle du palais du Luxembourg. La planche de Marot a dit vrai (et, par parenthèse, elle porte bien aussi : *Salomon* de Brosse). Si Charles Du Ry « bâtit Coulommiers » (suivant la rimaille du bon abbé de Marolles), ce fut comme « masson de l'œuvre », sous la direction de son maître et ami S. de B. — Et quant au prétendu plan d'un Italien, nos architectes de la première et même de la deuxième Renaissance française n'avaient rien à demander aux Vignoles d'outre monts. Sauval

[1] Une maison, située rue de Vaugirard, côté sud, dite *la Ferme du Bourg* dès 1595, et qui fut acquise en 1612 par Marie de Médicis, lorsqu'elle acheta les terrains destinés à la construction de son palais du Luxembourg, était habitée en 1608 par les hoirs d'un sieur Pierre des Brosses (Arch. nat. censier St-Germ.-des-Prés). Etait-ce notre homme ?

[2] Le sang de Salomon de Brosse coule vraisemblablement encore dans les veines de descendants qui ne s'en doutent pas. Quant au nom, il est probablement éteint. Cependant il y avait encore, au siècle dernier, deux officiers des Gardes-Françaises qui le portaient, tous deux demeurant rue Hautefeuille : l'un lieutenant, entré en 1741, reçu en 1757 ; l'autre capitaine, entré en 1743, reçu en 1771.

l'a dit à bon droit (III, 51 ; IV, 50) : « Anet, Monceaux, Verneuil, Coulommiers...., presque toutes nos maisons royales et la plupart de nos hôtels sont plus magnifiques et plus grands sans comparaison que le Palais Farnèse, celui du duc Caprarolle, et tous ceux dont se vante l'Italie ! » — « On ne saurait, dit-il encore ailleurs (III, 50), trouver aucun relevé d'architecture plus splendide que le château de Coulommiers. »

*Palais d'Orléans* (Luxembourg). Que dire sur ce monument qui n'ait été dit ? Il est certain que, tout en empruntant quelque chose au Palais Pitti qu'affectionnait Marie de Médicis, tout en rappelant par quelques côtés l'ordre toscan, qui ne s'était pas encore montré dans les monuments de nos villes, De Brosse a su faire une œuvre originale et française. Le cavalier Bernin était un peu orfèvre, lorsque, dans son voyage à Paris en 1665, il proclama le Palais d'Orléans le plus beau, le plus magnifique de la capitale. Sauval déclare « qu'il n'y a point de palais au monde d'une plus belle ordonnance que le Palais d'Orléans » (III, 50), et d'Argenville, un architecte français écrivant plus d'un siècle après, trouve aussi qu'il surpasse en grandeur et en magnificence tous les bâtiments du royaume, à l'exception du Louvre ». De nos jours encore, on y reconnait « un remarquable caractère de grandeur et de force imposante, une richesse vraiment royale ». Vaudoyer dit également que « par la disposition régulière de son ensemble, par la fermeté de ses masses et par l'unité du style qui règne dans toutes ses parties, c'est une œuvre de maître et vraiment originale. » Nous avons noté plus haut qu'il n'est pas sans faire songer à Verneuil, ce beau prototype qui fut toujours dans l'âme de l'artiste : mais cela n'excluait en rien sa personnalité, au contraire.

*Aqueduc d'Arcueil et Grotte-Fontaine de Médicis*. Un architecte, feu de Gisors, a résumé l'opinion de tous les connaisseurs : « L'aqueduc d'Arcueil, comparable aux plus beaux monuments que l'antiquité nous ait laissés en ce genre. » La Grotte-Fontaine, le plus bel ornement de notre jardin du Luxembourg actuel, est aussi, dans son genre, un modèle de goût et d'élégance dans le grand style classique décoratif.

*Portail de Saint-Gervais*. « Il doit être considéré, dit Sauval, comme le plus beau morceau d'architecture qu'il y ait en France et ailleurs. » « Il est si plein de savoir, de majesté, de grandeur, que ceux du métier le tiennent pour le plus excellent de l'Europe » (II, 48). « Chef-d'œuvre, auquel il ne manque qu'une place pour contenir ses admirateurs et qui devrait immortaliser le nom De Brosse encore plus que le Palais du Luxembourg, » dit Voltaire (dans son *Temple du Goût* et dans son *Siècle de Louis XIV*), et il se réjouit, en 1733, d'aller demeurer rue du Longpont, « vis-à-vis ce beau portail, — le seul ami, ajoute-t-il, que m'ait fait le *Temple du Goût* ». Reste à savoir si les admirateurs ont été aussi nombreux et aussi fervents, depuis que la place pour les contenir a été faite : l'art et le goût ont leurs vicissitudes. Il est vrai de dire qu'en lui donnant de l'air par devant, on l'a tout aussitôt écrasé entre deux massives casernes, construites par l'épais génie militaire. Mais, si l'on se reporte à l'époque où l'on méprisait le gothique et où il frappa les esprits, comme une innovation heureuse, le portail offre un ensemble harmonieux « où le dorique, l'ionique et le corinthien sont employés avec autant de goût que de jugement, sans profusion de sculptures et de vains ornements. »

Les architectes de l'école des Jésuites imitèrent partout aussitôt la création de S. de Brosse. Le P. Derrand fit celui de leur église de la rue St-Antoine, surchargé de festons et d'astragales, « bien inférieur à celui de St-Gervais, dit Daviler, avec son corinthien répété et la quantité de ses ornements ». — « Ouvrage monstrueux, dit l'abbé de Petity, où l'on a eu soin de n'oublier aucune des fautes grossières qu'on peut faire en architecture ! »

*Portail de l'Hôtel de Soissons*. « Aussi grand que superbe, dit Sauval ; simple, rustique, fort haut, fort large : un des chefs-d'œuvre de S. de Brosse..... Jusque-là personne, en France, ne s'était avisé de parer les Palais de portaux d'une

grandeur si extraordinaire et si majestueuse. Celui-ci est le premier » (II, 216). Il rappelait celui du Palais Farnèse.

*Grande porte*, rue Pavée, derrière l'Église des Grands-Augustins. Elle était d'ordre rustique, ornée de bossages vermiculés (Brice, éd. 1752, II, 109).

*Hôtel de Bouillon*, depuis Hôtel de Liancourt, rue de Seine. S. de Brosse en avait été l'architecte, comme en témoignent plusieurs quittances autographes des 12 et 28 fév., 22 mai et 28 juin 1613 (Bibl. nat. mss. Acquis. nouv. n° 31). Un des hôtels les plus remarquables du faubourg Saint-Germain. « Beau et grand logis, » dit Malingre, embelli de belles salles, chambres, galeries, etc. (1640, II, 402.)

*Grand'Salle du Palais de Justice*, à Paris. C'est après l'incendie de 1618 que S. de Brosse fut chargé de la rebâtir, « toute voûtée, les piliers carrés, et plus belle beaucoup qu'elle n'estoit ». Le « Mercure françois » de 1619 qui parle ainsi (p. 24) est peut-être un flatteur. Mais on a toujours été unanime à reconnaître que cette Grand'Salle, « avec ses deux nefs collatérales, d'ordre dorique, éclairées à chaque extrémité par de grands cintres vitrés, avait une noble sévérité, qui convenait admirablement à son caractère, et faisait honneur au génie de l'architecte ».

*Palais du Parlement de Bretagne*. C'est aussi en août 1618 que S. de Brosse fut appelé à Rennes, pour dresser les plans de cet édifice, qui furent préférés à tous autres, et l'on se mit à l'œuvre. Malheureusement les travaux marchèrent avec tant de lenteur que la façade ne fut achevée qu'en 1654, et de grands travaux exécutés en 1726 par l'architecte Gabriel en ont altéré le caractère. M. Alf. Ramé a fait sur ce sujet de fructueuses recherches dans les archives de la Cour, du département et de la Ville.

*Château de Blérancourt*, près Noyon. Des Mémoires inédits du marquis de Blérancourt, cadet de la maison de Tresmes, publiés par M. Michelant pour la Soc. des Bibliophiles Belges en 1872, nous ont révélé que, contrairement à l'opinion reçue qui attribuait à Mansart la construction de cet important et superbe château, il était l'œuvre de S. de Brosse : « Œuvre à part, est-il dit, et l'abrégé de tous les plus beaux et plus excellents qui soient au monde. » C'est Potier, duc de Gesvres, qui l'avait fait bâtir.

*Temple de Charenton-Saint-Maurice*. Si l'on a pu s'étonner quelque peu de voir qu'un huguenot ait joui d'un tel crédit sur des catholiques de son temps, au point d'avoir été chargé, — soit par la Florentine Marie de Médicis, par la veuve d'Henri IV, de lui créer son palais d'Orléans, alors même qu'il avait travaillé, à Monceaux et à Verneuil, pour la satisfaction de deux marquises trop célèbres, — soit par les marguilliers de la fabrique de St-Gervais, de leur élever le fameux portail que l'on sait; du moins ne saurait-on être surpris de le voir appelé par le Consistoire de l'Église réformée de Paris, à reconstruire le Temple de Charenton, après l'incendie de 1621. C'était un grand édifice rectangulaire, bien compris comme auditoire, ayant un cachet de simplicité conforme à son objet spécial, et où l'architecte s'était inspiré de la basilique des anciens. Marot et S. Leclerc en ont gravé les plans et perspectives. Etait-il réellement magnifique? On s'est plu à le répéter dans tous les guide-ânes. En tout cas, c'était un édifice digne de son auteur et digne d'attention. Il a succombé à la date fatale de la révocation de l'Edit de Nantes, qu'il symbolisait en quelque sorte par sa chute finale, et son souvenir a été porté par les exilés de France à tous les coins de la terre. Il est resté légendaire, dans la mémoire des Réfugiés huguenots, qui ont tenu à en rappeler la forme dans des Temples bâtis pour eux à l'étranger, notamment à Berlin. Il n'est pas rare que, même encore aujourd'hui, quelque descendant de ces Réfugiés aille en pèlerinage à Charenton et demande à voir où fut le Temple, *campos ubi Troja fuit*.

*Le Pape Grégoire XV*. Il existe une singulière œuvre de notre grand architecte, et qu'il est malaisé d'expliquer. C'est une estampe gravée par le célèbre Michel Lasne, d'après un « dessein (*sic*) de Salomon de Brosse », représentant le Pape Grégoire XV, assis dans un throsne au milieu d'un arc de triom-

phe. Mariette *(Abécéd.)* la décrit ainsi, et cette description est exacte. On lit au bas : *Salomon de Brosse inve.* — *Micael Asinius sculp.* Elle paraît dater de 1623, environ. Peut-être était-elle destinée à décorer la dédicace d'une thèse : cette hypothèse, que nous hasardons, nous paraît assez vraisemblable. L'abbé de Marolles l'a connu et en relève fort bien la mention dans un Catalogue de 1666 : « Salomon de Brosse, architecte qui a basty Luxembourg. » Et pourtant lui aussi l'a omis, dans sa nomenclature rimée des plus célèbres architectes.

*Reigle générale d'Architecture*, etc. Si l'on devait en croire toutes ces Biographies (générales ou spéciales), qui vont se copiant l'une l'autre et éternisant des erreurs énormes, de monstrueux anachronismes, on aurait de S. de Brosse trois ouvrages : 1° Une *Reigle générale d'Architecture des cinq manières de colonnes*. Paris, 1619, in-fol. — 2° Un *Traité de la coupe des pierres*, — et 3° un *Traité de perspective*. L'Encycl. des Gens du Monde fait paraître les deux derniers entre 1615 et 1665; le Dict. de la Convers. dit que le premier fut impr. en 1643, le second en 1665; la Biogr. Michaud et la Biogr. Didot se contentent d'assigner la date de 1619 à la *Reigle*, etc. Autant de méprises grosses comme des maisons! Il s'agit du *Traité de la coupe des pierres*, de Desargues, publié en 1643 par Abraham Bosse, et du *Traité des manières de dessiner les Ordres de l'Architecture antique*, du même Abr. Bosse, édité en 1664. — Quant à la *Reigle d'Architecture*, S. de Brosse n'en a composé ni publié aucune; après bien des recherches, nous avons constaté qu'il a seulement révisé une édition, donnée en 1619, du livre de Jean Bullant, intitulé : *Reigle générale d'Architecture des Cinq manières de colonnes*, à sçavoir, etc. *Suivant les reigles et doctrine de Vitruve. Reveue et corrigée par Monsieur de Brosse, architecte du Roy. Seconde et dern. édit. à Paris, en la boutique de Hiérosme de Marnef, chez André Sittart, au Mont-St-Hilaire, à l'enseigne du Pélican.* 1619. *Avec priv. du Roy.* In-folio, de 48 pages, avec fig. sur bois dans le texte. Une dédicace, signée *N. Piloust*, et adressée à Monseigneur de Sceaux, Conseiller d'Etat et secrétaire des commandements de S. M., lui offre : « Cet œuvre du feu sieur Bullant, à présent revue, corrigée, augmentée, et mise en meilleur ordre par M. de Brosse, architecte du Roy...» et, dans une préface *Au lecteur*, le même Piloust dit que M. Sittart, libraire, a « prié M. de Brosse, architecte du Roy, et l'un des plus beaux esprits de ceux qui se meslent à présent de l'architecture, » de vouloir bien prendre la peine de revoir et corriger le deffaut qui y pouvoit estre (en la disposition et agencement), et la rendre en estat digne de t'estre offert, ce que sa courtoisie m'ayant accordé, je puis dire que maintenant je te l'offre comme en perfection..... » Ce passage est le seul, à notre connaissance, où il soit parlé de Salomon de Brosse, de son vivant, et l'on voit à quoi se réduit la part prise par lui à la *Reigle générale d'Architecture*, dont on lui donnait la paternité.

*Planches d'Architecture*, signées *De Brosse*. 1° Il existe un recueil de 38 planches in-fol. gravées en Hollande (sans date), sous ce titre bilingue : *La IIa parte dell Architettura dell Vignola e altri famosi Architetti. Het twede deel van de Architectura van Vigniola als van andre beroemde meesters geteeckent.* Les planches 36, 37, 38, sont signées : *le syr De Bros invent.* C'est évidemment le nom de notre de Brosse estropié (comme toujours, mais au moins est-ce ici par des étrangers!). Ce sont des dessins de cheminées monumentales, ayant environ 70 mill. de haut., dont la partie supérieure encadre des tableaux, représentant : 1° Le sacrifice d'Abraham; 2° un bûcher d'holocauste biblique; 3° un holocauste offert sur l'autel par un roi à genoux. Une 4e planche, semblable et représentant le sacrifice d'Abel et de Caïn, n'est pas signée ; c'est sans doute un oubli, car elle paraît être la première pièce de cette suite de 4 cheminées, les seules du recueil appartenant à M. Destailleurs, l'habile architecte et excellent collectionneur.

2° Dans la *Regola de Cinque Ordini d'Architettura di Giacomo Barozzio da Vignola* (Amsterdam, 1642, in-folio), les quatre dernières planches sont également signées : *le syr de Bros.*

*Album manuscrit*. Enfin, nous avons dû à feu M. H. Labrouste la communication d'un cahier in-fol. contenant des dessins d'architecture fort habilement faits et portant, au verso de la couverture en parchemin, cette suscription : *Le présent livre appartient à Charles du Ry demeurant à Verneuil sur Oize*, répétée plus bas, avec cette variante : *demeurant à Coulommiers en Brie*. Sur le plat recto, on lisait : *Le présent livre appartient à Charles Du Ry, architecte des bastimens du Roy, travaillant pour Madame la duchesse de Longueville à son chasteau de Coulommiers en Brie, en l'année que ledit chasteau a esté commencé, l'an* 1613. — En haut de cette suscription, trois ou quatre lignes avaient été grattées, mais laissaient voir deux écritures, qu'il n'a pas été difficile de faire reparaître, et qui ont permis de déchiffrer une première mention : *Je suis à de Brosse, mil six cent sept*, et celle-ci : *Je suis à Du Ry*, l'une postérieure et superposée à l'autre. L'examen minutieux des dessins et la comparaison des mots écrits avec une quittance autographe signée de S. de Brosse ne nous ont laissé aucun doute. C'est bien là un Album ayant appartenu à De Brosse, rempli de sa main, et donné par lui à son disciple et ami Ch. Du Ry. Le contenu de cet Album, de 49 feuillets in-fol., est remarquable : mascarons, motifs de sculpture, clés d'arc et culs de lampe; lucarnes de couronnement; ébauche d'un perron pour un parc (il y en eut un superbe à Coulommiers) et orné de termes; études de portes rustiques; pavillon monumental surmonté d'un dôme très élégant; porte de château ou de ville, avec pont-levis; fragment de façade d'un pavillon; charmantes études de cheminées monumentales, de châteaux, de balustrades; esquisse d'une statue équestre; des rinceaux, tympans d'arcs, fontaines, tombeaux, bas-reliefs pour dessus de portes, médaillons, consoles, etc. etc. Le tout fait à la plume, de main de maître, et portant bien la marque de celui à qui l'on devait Coulommiers et le Luxembourg.

L'œuvre de Salomon de Brosse se distingue par une belle unité : il « faisait grand ». C'est la transition entre Du Cerceau et Mansard. Il a inauguré le style Louis XIII ; il annonçait le grandiose de Louis XIV.

Nous avons vainement cherché, depuis vingt-cinq ans, un portrait de Salomon de Brosse. Il semble impossible que quelque artiste contemporain, Rubens, Poussin, Philippe de Champaigne, n'ait pas reproduit les traits du grand architecte. Il faut continuer à le chercher parmi les portraits innommés de l'époque. (Ch. Read).

2. BROSSES. Nous ignorons s'il faut rattacher à la famille d'artistes qui précède un Paul Brosses qui s'était retiré à Amsterdam et qui obtint en 1670, comme religionnaire, la permission de venir passagèrement en France (E 3356). — Encore moins semble lui appartenir : Léon de Brosses, sieur de Ponthébert, habitant de Courtomer, généralité d'Alençon, noté en 1685 sur une liste des protestants fugitifs [Tt 270].

3. BROSSES (de), famille noble de la Bresse. = *Armes* : d'azur à 3 trèfles d'or.

Guichenon, dans son histoire de Bresse et de Bugey (Lyon, 1650, in-fol.) cite *M. de Brosses* (avec *M. de Torterel*) comme ayant été du nombre des feudataires de ce pays qui vinrent avec empressement, en 1535, lorsque le duc de Savoye eut été dépossédé de ses États, faire hommage au nouveau souverain le roi François Ier, et dans son « Indice armorial des familles », à la fin du même volume, il place Brosses-Tournay avec les armoiries que nous venons de dire. La seigneurie de Tournay ou plutôt Tournex et Tornex était un petit fief situé à une lieue de Genève (aujourd'hui simple ferme dans la commune de Pregny) et que Voltaire devait acheter un jour pour arrondir son domaine de Fernex, mais qui avant Voltaire était resté pendant trois siècles à notre connaissance aux mains de la famille de Brosses. Celle-ci, sans doute grâce à son voisinage de Genève, s'imprégna de protestantisme sans que nous puissions préciser dans quelles personnes et en quelle mesure; il fallait bien cependant qu'au moins quelques uns des de Brosses professassent le culte réformé, car

ils s'étaient fait recevoir habitants de la ville, ils y avaient une demeure et les meilleurs alliances, par exemple avec les Anjorrant. Voici quelques actes :

Jean *de Lafin* seigneur de Beauvoir, Matigny, Champlevois, etc., soit par lui-même soit par la main de son frère Jacques de Lafin seigr de Hautbuisson, Pleuviers et Montboissier, constitue diverses rentes (c'est à d. emprunte) à noble seigr Jehan de Brosses seigr de Tournay et de Prigny, conseiller de S. A. et ci-devt trésorier de Mme la duchesse de Savoye et de Berry, et à dlle Claude Barate [1], sa femme, l'une des dames de la dite dame duchesse, janv. et mai 1588 (Jovenon not. de Genève, VI 315, 377). — Quittance de loyer delivrée à nob. Jean Desbrosses locataire d'une maison à Genève, 1593 (J. Crespin, V). — Pierre de Brosses seigr de Tourney docteur ès droits, habitant à Genève et Pierre Vincent Bullion fils de Claude Bullion sieur de Laye conseill. au parlem. de Paris, tant en son nom que comme procureur de dlle Charlotte de Lamoignon sa mère veuve de Jehan Bullion maitre des requêtes... vendent une maison de Genève à noble et spectable Jacques Lect citoyen..., le dit de Brosses et sa femme Marthe Bullion agissant de l'advis et conseil de spect. Jehant de Normandie docteur ès droits son compère et de spect. Jacq. Anjorrant, docteur ès droits son allié, à faulte de parentz : 24 avril 1597 (J. Dupont, IX 708). — Liquidation de comptes pour messire Charles de Brosses, bailli de Gex, sr de Tournay, Pregny et Sambesier baron de Montfalcon etc. 1660 (A. Beddevole, II 108). — Messire Claude de Brosses donne à tâche les réparations du château de Tournay à H. Droz maçon, 1691 (J. Fornet, VIII 325).

« Mr Timothée de Brosses, gentilhomme de Bresse, ayant demeuré chez Mme de Laiz [ci-dessus de Laye], sa tante, à Lutry (Vaud), et allant en Hollande demande une attestation » [de sa foi protestante aux ministres de Lausanne] ; registre de la Direction des réfug. à Lausanne, 19 mars 1697. — Espérance de Brosse, morte à Berlin, à l'âge de 101 ans (*Erman*).

« Par devant le notaire royal à la résidence de Confrançon en Bresse, messire Claude Charles de Brosse, vicomte de Tournay et Sacconay, ancien grand bailli du pays de Gex, demeurant ordinairement à Dijon, actuellement en séjour au château de Montfalcon, a fait donation à Augustin René de Brosse son neveu, fils de défunt messire Charles de Brosse premier président du parlem. de Bourgogne, des fonds et héritages ci-après..... ; 6 septemb. 1777 » (Reg. des insinuat. du bailliage de Gex aux archives de l'Ain).

Conf. Des Brosses, de la Brosse.

4. BROSSE (Pierre), médecin de Toulouse, condamné par arrêt du Parlement du 26 mai 1562. Ses biens furent confisqués et il se réfugia à Puylaurens où on le retrouve en 1564, prodiguant ses soins aux pestiférés. Il était consul de cette dernière ville pendant le siège de 1567. Bousquet l'appelle *Brousse*. Son frère, dont le prénom n'est pas connu, figure, comme pasteur condamné, dans un arrêt du Parlement de Toulouse prononcé le 10 juin 1562 contre plusieurs habitants de Revel et des environs. — Un autre arrêt du 16 juin condamne Jean Brosse. — George Brosse ou *Brossa*, licencié en droit, consul de Puylaurens en 1535 et 1546 devrait être le père des précédents ; mais rien ne nous autorise à dire qu'il appartenait déjà à la religion protestante. (Pradel.)

1. BROSSIER (Simon), prédicateur de la Réforme à Bourges et à Périgueux [Haag, III 1] en 1562. Brossier s'était retiré à Genève vers 1540, moins pour se mettre à l'abri des persécutions que pour chercher auprès des réformateurs genevois les aliments d'une foi très-vive. Comme, selon les expressions du martyrologe, les travaux et les périls ne lui étaient rien, pourvu qu'il en gagnât quelques-uns à l'Évangile, il faisait de fréquents voyages en France dans l'unique but de propager les doctrines de la Réforme. Ce fut dans une de ces tournées apostoliques qu'en 1556

[1] Appelée quelquefois (E. Révilliod not. VII 232) *Baratta*. Elle pourrait bien être parente de Jérôme de *Bara* ou *Barat*, peintre, fervent huguenot réfugié de Lyon à Genève, auteur d'un recueil d'armoiries imprimé plusieurs fois, notamment en 1587.

il organisa l'église de Bourges, où l'Évangile avait été prêché, dès l'année 1523, par *Chapponneaulx* et *Michel*. Les efforts de ces deux moines, secondés plus tard par un prêtre nommé Jean *Gamaire*, par le prieur Jean *de Bournonville*, par Augustin *Marlorat*, Jean *de L'Épine*, Richard *Vauville*, qui se réfugia dans la suite en Angleterre où il remplit avec honneur les fonctions pastorales et qui mourut ministre de l'Eglise française à Francfort; par Jean *Loquet*, moine augustin, comme les précédents; par le jacobin Jean *de Bosco*, qui rendirent pour la plupart des services importants; leurs efforts, disons-nous, avaient été couronnés de succès, et la foi évangélique comptait à Bourges un grand nombre de sectateurs dans toutes les classes de la société, lorsque Brossier fut chargé de les réunir en une église. Mais avant que ce travail d'organisation fût achevé, l'assemblée des protestants fut découverte, et cédant aux instances des fidèles, Brossier laissa à Martin *Dehargons* dit *Rossehut*, le soin de mettre la dernière main à l'œuvre qu'il avait entreprise. Il se retira à Issoudun, où les doctrines réformées avaient été annoncées par Abel *Poupin*, depuis ministre à Genève, qui avait, dit Bèze, grande grâce de bien dire, et qui avait trouvé de puissants appuis dans Jean *Des Fossés*, lieutenant-général d'Issoudun, dans son neveu Antoine *Misnier* et dans le procureur du roi, *Arthuys*. Après y avoir fondé une église, Brossier alla continuer ses travaux apostoliques dans la Guienne. C'était sur Antoine de Bourbon que se portaient alors toutes les espérances des protestants. L'actif missionnaire eut plusieurs conférences avec le roi de Navarre en 1558; mais les illusions que l'on avait conçues, et dont une lettre d'un fidèle nommé Pierre *Villeroche* à Calvin (*J. Calvini opera*; Brunsvigae, XVII, 136) se fait l'écho en ces termes : *Denique sic res habet ut de principe hoc de quo hactenus dubitatum fuit, multo majora et plura quàm antehac expectemus*, ne tardèrent pas à être dissipées par l'esprit versatile de ce prince. En quittant Nérac, Brossier se rendit dans les environs de Périgueux où, par ses prédications, il amena à la foi évangélique « petits troupeaux de gens rustiques », dont il forma l'église de La Rochebeaucourt. Quelques temps après, en 1561, ayant accompagné le sieur de *Mesmy* à Périgueux, il fut arrêté et jeté dans un cachot infect d'où la protection de Jeanne d'Albret le fit sortir au bout d'un mois. Le danger qu'il venait de courir ne fit que fortifier le zèle de cet apôtre intrépide. « Poursuivant sa vocation, raconte Crespin, il dressa dans la mesme ville, nonobstant toute contradiction, une église autant bien policée et reiglée qu'en lieu d'alenviron. » Emprisonné de nouveau en 1562, il allait être livré au parlement de Bordeaux, lorsque la mort l'enleva à ses juges après trois mois de détention. On soupçonna les protestants de lui avoir procuré du poison et on ordonna l'autopsie; mais les recherches les plus minutieuses n'en firent découvrir aucune trace. Il n'avait succombé qu'aux mauvais traitements qu'il avait eu à endurer. Son corps fut jeté à la voirie.

2. A l'époque où Simon Brossier était à Genève, d'autres s'y trouvaient aussi du même nom et peut-être aussi de la même famille ; on y voit, dans les minutes de notaires (Neyrod, II 127), un emprunt fait pour Mathurin Brossier, bourg. de G., par Thomas son père, vigneron, de Villetard au dioc. de Chartres et comté de Bloys. — (Mathurin) « mercier, du dioc. de Chartres », habit. de Genève, déc. 1554. — Elisabeth, fille de Daniel *Mestyvier*, marchand, et de Jeanne Brossier sa femme, baptisée à Pons, par le pr Barthél. *Vaurrigaud*, mars 1659. — (Abraham) assisté à Londres, 1710.

3. BROSSIER (Jean), médecin, né vers 1597 et converti en 1655. Il publia environ deux ans après : *L'apologie de Jean Brossier, sieur de la Rivière Groissard, conseiller du Roy, l'un de ses médecins ordinaires et de la Reyne sa mère, et gentilhomme de la chambre de S. M. contre les calomniateurs de sa conversion* (Saumur, Macé; 1658, 476 p. in-8). — « Il y a 60 ans passez, dit-il dans la préface, qu'il a pleu à Dieu me donner l'estre; estant né de parents religion-

naires je succai avec le lait les erreurs de Calvin : mon père estoit si attaché à cette nouvelle secte que Mme Marguerite duchesse de Savoye et de Bery, qu'il avoit l'honneur de servir, l'envoyoit souvent consulter Bèze sur les controverses de cette nouvelle religion; il n'avoit plus forte passion que de me voir un jour Ministre; c'est pourquoy il m'envoya estudier [pendant 8 ans] en l'acad. de Saumur, mais la providence de Dieu me donna une si grande aversion de l'office de Ministre que je quittai les leçons de théologie pour m'adonner a l'estude de la médecine que j'ay tousjours cultivée depuis ce temps-là. » Il continue en se défendant d'avoir abjuré par un sordide intérêt et d'avoir eu recours à la plume d'autrui pour composer cette apologie théologique. « Je voudrois leur demander, dit-il en gourmandant ses adversaires, qui est-ce qui m'a presté la main en mon livre intitulé : *Le portique de Solon découvert ainsi que jadis ruyné par un tremblement de terre*; imprimé à Maillé par Jean Moussat [1] en l'an 1617; et qui m'a baillé des mémoires pour le *Panégyrique* présenté par moy au séréniss. Jacques roy d'Angleterre en l'année 1622, imprimé à Londres chez Jean Beale; et qui me fournira d'instruction pour mon *Antimishermès* que bien tost, Dieu aydant, je mettray sous la presse ? » Nous n'avons trouvé aucun de ces ouvrages ni même leur simple mention dans aucune bibliographie.

BROTONNE (André de) « natifz de Neufve maison, pays de Terrarche, frontière de Piccardie », reçu habitant de Genève, mai 1559.

BROUARD (Claude) « de Chape Roilban en Dauphiné », reçu habitant de Genève, 1558. — *Brouhart* « homme pieux et zélé réformé », à Souhe en Saintonge, 1562 (Crottet, *hist. des égl. de Pons* etc. p. 87). — Philippe Brouard de la Coussaye, naturalisé anglais, 1701 (*Agnew*). — Marie Brouard, 45 ans, fille d'un avocat de La Forest sur Sèvre en Poitou, assistée à Londres, 1705-10. — (Marie-Élisabeth) transférée des Nouv. cathol. de Luçon aux Nouv. cath. de Poitiers, 1725. — Mlle Brouhard du Parc, mise aux Filles de la foy à Pons, 1727.

[1] L'imprimeur de d'Aubigné; voy. t. I col. 302.

Voyez Béroalde.

BROUAUT (Jean), seigneur de Ste-Barbe, ministre à Carentan, 1560-63 (Delalande, *Guerres de relig. dans la Manche*). C'est probablement son fils, Johannes *Broaldus*, qui, médecin et écrivain controversiste, florissait à Carentan sur la fin du XVIe siècle [Haag, III 20].

Ce dernier écrivain ne nous est un peu connu que par une controverse qu'il soutint, vers 1601, au sujet du sacrement de la Cène, contre le cordelier François Feu-Ardent. Ce cordelier, on le sait, n'était pas un petit jouteur. Son nom patronymique était même si bien approprié à son caractère enflammé qu'on eût pu le croire un sobriquet. Mais ses admirateurs pleins d'enthousiasme pour le beau feu qui embrasait toujours cet ancien ligueur, remerciaient le Ciel de l'avoir fait naitre

Pour estre un Feu-Ardent, une foudre, un tonnerre,
De qui les grands esclats vont foudroyant l'horreur
Que l'Enfer vomissoit par la bouche d'erreur.

Feu-Ardent a en effet beaucoup tonné, et dans la chaire et dans ses livres; mais il n'a foudroyé personne. L'ouvrage (ou les ouvrages) de Brouaut ne nous étant connu que par la réfutation qui en a été faite, nous ne saurions en juger. On peut croire cependant que quelques-uns des coups du violent sorboniste ne portèrent pas à faux, puisque nous voyons qu'un second (Feu-Ardent suppose que c'est un ministre) vint en aide à Brouaut dans sa réplique. Quoi qu'il en soit, nous ferons connaitre diverses particularités de la vie de notre auteur, telles qu'elles nous sont fournies par l'ouvrage de son adversaire. Il paraît que Brouaut commença à écrire sous un nom supposé dès 1580. C'est au moins ce que nous lisons dans la dédicace du cordelier où il dit à l'évêque de Constances [Coutances] Nic. de Briroi, et aux chanoines et chapitre dudit lieu, que leur honneur est engagé à condamner le livre de Brouaut, qui parle d'eux « comme s'ils avoient approuvé les erreurs que soubs le nom d'*Académie*, ce médecin commençoit à mettre en avant dès l'an 1580 en la ville de Ca-

renten ; et maintenant publie ouvertement contre Dieu, contre sa puissance contre sa parole expresse, et contre ses saincts Sacremens. » Voici quel est le titre du livre du frère François : *Entremangeries ministrales, c'est-à-dire contradictions, injures, condamnations et exécrations mutuelles des ministres et predicans de cet siècle, — Responces modestes et crestiennes aux* Aphorismes de J. Brouaut dit Ste Barbe et prétendues falcifications de ministres anonymes. *Par F. Fr. Feu-Ardent, docteur en S. Théol. en l'Univ. de Paris;* Caen, par Tite Haran, 1601 ; pet. in-8, 14 et 314 p.; titre ainsi amendé dans la 3e édition : *Entremangeries et guerres ministrales, c'est-à-dire Haines, contradictions, accusations, condamnations, malédictions, excommunications, fureurs et furies des ministres de ce siècle, les uns contre les autres, touchant les principaux fondements de la foy et religion chrestienne* (3e édit., Paris, Séb. Nivelle, 1604, 16 feuilles prélim. et 401 pag.). On le voit, ce titre promet, et l'auteur a su se placer à la hauteur de son sujet, c'est-à-dire qu'il se montre plus propre à s'entremanger avec ses adversaires qu'à les ramener aux principes de la vérité et de la charité. L'ouvrage est divisé en 4 livres; les 2 premiers sont plus spécialement consacrés aux entremangeries ; le 3e est la réfutation du livre de Brouaut, et le 4e est adressé « au descouvreur des prétendues falsifications de F. Feu-Ardent ». Ce découvreur n'est autre que Brouaut lui-même qui avait publié en 1603 une : *Réplique aux illusions et fumées de f. François Feu-Ardent, se disant docteur sorboniste, contre la proposition orthodoxe de la vérité du corps du Christ, par J. Brouaut. Descouverture de plusieurs falcifications faites par F. Feu-Ardent*; Saumur, Th. Portau, 1603 pet. in-8. Nous ne nous occuperons que du 3e livre du cordelier, dont voici le titre : « Responses modestes et chrestiennes aux Aphorismes et furieuses repliques de J. Brouaut, jadis prieur de Sainteni et n'aguères sous-ministre, médecin, peintre, poëte, philosophe, académique, alchimiste, géographe, organiste, jardinier, canonnier, joueur de violon, de flutte, de rebec, de la harpe et d'autres instrumens qu'il sçavoit bien. Dans cette kyrielle de qualifications, toutes plus ou moins honorifiques, qu'il attribue à son adversaire, quelle est la part que l'on doit faire à l'ironie ou à la gaudisserie du plaisant moine ? Le passage suivant pourra nous mettre sur la voie : « *Vous ne fustes jamais prestre ne moine,* dites-vous, l'Église de Dieu en a esté plus nette : et vous indignement recevant le bien du prieuré et bénéfice de Sainteni. *Vous estes médecin de plus de* 45 *ans* : je n'y contredy point. *Vous estes peintre autodidacte* : je ne l'empesche. *Vous estes poëte,* et j'adjouste pour vous honnorer, *tragique, lyrique, comique* : et vous donneray du laurier de nos jardins pour couronner en rond vostre teste cornuë, quand vous en aurez affaire. *Vous traittez la philosophie d'un biais non pédantesque et rotine de college :* je n'y mets point d'opposition. *Vous estes académique* : je multiplie encor vos titres d'honneur, d'*alchimiste,* d'*organiste,* etc., etc. J'ay changé le titre de *prétendu ministre,* pour ce qu'on m'a dit que ceux de la prétenduë religion n'ont point voulu de vous, parce que n'en avez aucune : et dites vos ministres Constantinois [de Coutances] n'estre que bestes. Mais j'ay mis au lieu *sous-ministre,* pour ce que vous vous vantiez de leur apprendre leur leçon, sçavoir est, dire mieux qu'eux ; et qu'en leur absence, faisiez les prières et commençant entonniez les chants Marotiques et Béziens : et vostre prioresse sçavoit et tenoit bien la mesure. J'en ay encor adjousté d'autres, parce qu'en exercez souvent les actes et offices. » De tout ceci, il paraîtrait résulter que, quoique en possession d'un bénéfice ecclésiastique, à l'exemple de tant d'autres laïques, Brouaut n'avait pas reçu les ordres, mais qu'il pratiquait la médecine avec quelque réputation, comme nous le verrons tantôt, en s'adonnant aussi à l'étude des beaux-arts et de la philosophie.

Musicus et pictor, medicusque, sophista, poeta,

dit de lui dans une épigramme un des apologistes de Feu-Ardent. Il paraît que les exhortations et les dénonciations de l'ancien ligueur portèrent promptement leurs fruits. Il les avait faites, il est

vrai, d'un ton d'autorité qui prouvait qu'il était l'organe d'un parti puissant. « Vous sçavez vostre charge et pouvoir que Dieu vous a donné, » avait-il dit à l'évêque de Coutances. L'évêque eut sans doute à cœur de lui montrer qu'il en savait quelque chose, car on peut croire que ce fut à sa demande que Brouaut fut jeté en prison sur la plus invraisemblable des accusations. Voici ce que Feu-Ardent nous en apprend : « C'estoit assez d'avoir falsifié l'Escriture saincte, lui dit-il, sans contrefaire le signe de Thomas le Loup, bourgeois de Carenten, un an après sa mort, pour frustrer de pauvres soubzagés (mineurs), dont est tuteur Adrian Tousart, de la somme de 53 livres. Si cecy est faux, dites-moy de grâce, en foy ministrale, pourquoy le mercredy 2 de may dernier [1603], vous fustes mis en prison au dit Carenten, là où vous auriez des-ja ce que méritez, pour telle falsité, bien avérée et prouvée, n'eust esté que vous avez appellé à la Cour, laquelle je supplie humblement vous faire bonne et brève justice. » *Brève justice* paraît en effet avoir été faite, et Feu-Ardent eut de quoi se réjouir. Mais, au rapport de Feu-Ardent lui-même, Brouaut était riche ; « je m'esbahy, lui dit-il, qu'un si riche médecin de 45 ans *(dat Gallenus opes)*, et qui a servi tant de princes et seigneurs, etc. » ; il est peu vraisemblable qu'un tel homme eût commis un faux pour 53 francs. Néanmoins Brouaut, jeté en prison, y mourut avant que son pourvoi eût été jugé.

Ne t'estonne, passant, si dedans la prison
Brouaut, ce bon athée, est mort de sa poison,
Son ventre estoit remply de tant de vilennie
Qu'autrement il n'eust peu mettre fin à sa vie.

Malgré toutes nos recherches, nous ne possédons jusqu'ici sur Jean Brouaut que les vagues renseignements qui nous sont fournis par ses ennemis. Nous n'avons pu nous procurer de lui, dans nos bibliothèques, qu'une seule de ses productions, et encore est-elle posthume, mais elle suffit pour prouver que Feu-Ardent en impose lorsqu'il donne à entendre, dans plusieurs passages de sa réfutation, que son adversaire n'est qu'un *triacleur*, sans étude comme sans talent. A l'appui de notre opinion nous citerons le jugement d'un homme un peu plus compétent dans la matière que l'ancien prédicateur de la Ligue. Dans une épître mise en tête du livre de Brouaut, J. Chartier, doct. régent de la faculté de médecine de Paris et médecin ordinaire du roi, dit à Jean Balesdens, avocat à la cour du parlement qui publia ce traité posthume, en le dédiant à M. de La Chambre, conseiller et médecin du roi : « C'est un présent digne de vostre libéralité de distribuer ainsi les curieuses recherches d'un sçavant auteur, et d'augmenter en cette élection le fameux renom de l'un des plus célèbres médecins de son temps. » Voici le titre du livre : *Traité de l'eau-de-vie ou anatomie théorique et pratique du vin, divisé en trois livres, composez autrefois par feu M. J. Brouaut, médecin ;* Paris, J. de Senlecque, 1646, in-4 avec figures intercalées dans le texte, 115 pages sans les pièces préliminaires, et sans un discours de l'imprimeur, plein de divagations, mis à la fin de l'ouvrage. Ce n'est pas à nous d'apprécier la valeur scientifique de ce traité ; qu'il nous suffise d'avoir rapporté le sentiment du médécin Jean Chartier. L'esprit qui a présidé à sa composition pourrait être à lui seul une garantie de sa valeur : Brouaut a voulu « bastir son discours sur les fermes appuis et colomnes d'*expérience* et de *raison*, sans le fondement desquelles toute doctrine se démolit et ruine d'elle-mesme. » Partant de ce principe, il trouve étrange que « nos médecins faisans profession de sçavoir tout, disent que l'usage [de l'eau-de-vie] est dommageable, réprouvé et censuré du nombre des bons remèdes. Véritablement, continue-t-il, la raison me force d'avancer ce mot, que c'est une malice trop apparente ou une trop espoisse ignorance de voir priser tant le breuvage du vin, et néantmoins en avilir la meilleure et plus notable partie. » Poussant même sa thèse jusqu'à ses dernières limites, Brouaut voulait que les médecins préparassent certaines de leurs potions à l'eau-de-vie pour leur donner une saveur plus agréable. Nous avouerons que le temps ne lui a pas donné raison. Mais si nous faisons la juste part du siècle où vivait notre au-

teur, alors que la chimie était encore si étroitement unie à sa sœur aînée l'alchimie, nous devrons reconnaitre qu'il y a du savoir dans son traité et qu'à part le jargon scientifique, le style en est bon.

BROUHE (Bernard) « natif de Sarlat au pays de Perrigort », reçu habitant de Genève, septemb. 1559.

BROUILLARD (Jean) né à Nérac, admis au ministère en 1665 ; ministre à Calignac, 1665-71 ; l'étoit de Vic-Fezensac en 1679.

BROUSET, Brouzet, Brozet (Jacob), de Nimes, inscrit comme étudiant à Genève, 20 mai 1662 ; admis au ministère évangélique par le synode tenu à Nimes le 25 août 1668 et donné pour ministre à M. de Malerargues ; plus tard pasteur à Florensac (Hérault) ; réfugié en Suisse, à Berne, en 1689 avec sa femme et 5 enfants, puis en Allemagne ; ministre de l'hôpital de Berlin en 1699, de l'église française de Copernick en 1705 ; déchargé en 1710 pour cause de vieillesse. (Nicolas) — Jean Brouzet, ministre de Vergèze, puis de Villeveyrac [1], marié le 5 mars 1679 avec Isabeau *Jeanjean*, de S. André. Expatriés à la Révocation. Ils eurent deux fils dont le second, Isaac, revint mourir à Villeveyrac après avoir servi comme cornette dans l'armée suédoise. — Brouzet, avocat, diacre de l'église de Nimes, 1649-52. — Jacques Brousetus Nemausensis, étudiant à Genève, 1662. — Isaac Brouset, de Montpellier, ouvrier en bas, réfugié à Schwedt, 1700. — (Silvie), du Vigan, fille de 22 ans, assistée à Londres, 1703. — (Jean), du Vigan, 28 ans, *id.* 1706 ; passe en Hollande.

BROUSSART (Pierre), d'Angoulême, étudiant à Genève, 1678. — (....) ancien de l'église de Saumur et professeur à l'académie, 1685. — *Broussard*, famille rocheloise : Daniel, fils de Daniel Broussard et d'Anne *Prou*, receveur du domaine vers 1680, épouse Marie *de Berrandy*. Plusieurs autres alliances de la même famille avec les *Pandin*, sieurs de Lussaudière. Voy. Pandin. — (Pierre), de Mougon, tonnelier, assisté à Londres avec sa femme et 2 enfants, 1706.

BROUSSE (Pierre), capitaine à Puylaurens, 1599. — (Sara) assistée à Londres, 1703.

1. BROUSSON (Jean) marchand bourgeois de Nimes épousa, 16 fév. 1643, Jeanne fille aînée de François *de Paradès*, avocat en la même ville, et de ce mariage naquirent 9 enfants qui moururent jeunes, sauf le second, Claude, qui fut un illustre martyr, né en 1647, et le troisième, Daniel, né le 7 décembre 1648 [Haag, III 23].

Claude, à qui dès l'enfance « Dieu « avoit donné sa crainte et l'amour de « sa Parole qu'il méditoit sans cesse et « avec grand soin » fit ses premières études à Nimes. Après avoir pris le grade de docteur en droit, il alla exercer la profession d'avocat à la Chambre mi-partie de Castres, qu'il suivit à Castelnaudary lorsqu'elle y fut transférée ; puis à Toulouse. Pendant vingt ans les pauvres trouvèrent en lui un protecteur désintéressé, et les églises un zélé défenseur. Dans deux circonstances surtout, il donna des preuves de sa fermeté et de son courage : la première, en plaidant, en 1683, pour les ministres de Montauban prisonniers à Toulouse ; la seconde, en entreprenant la défense de quatorze églises qu'on voulait interdire. Le parlement les voulait supprimer l'une après l'autre pour éviter l'éclat. Brousson, malgré ses clients et en dépit des intérêts particuliers qui devaient suivant lui s'effacer devant l'intérêt général, prit la question dans toute son ampleur, au point de vue du droit ; réunissant la cause des 14 églises ensemble, il plaida hautement l'équité de l'édit de Nantes, la sainteté du protestantisme, et après avoir accusé l'injustice du clergé, à la fois juge et partie dans ces sortes de procès, il en appela directement au roi. Le parlement n'osa passer outre ; mais il fut tenté de se venger de l'avocat. Il s'arrêta cependant devant les représentations du premier président, qui lui fit sentir les conséquences d'une pareille mesure.

Cet échec ne servit qu'à aiguillonner

[1] Lieu du diocèse d'Agde également appelé aussi Villemagne ou Valmagne, en patois Villamana. (Cazalis.)

le zèle du clergé. De son côté, la Cour poursuivait avec une persévérance pleine à la fois d'astuce, de perfidie et de violence, l'œuvre de destruction commencée, et elle rencontrait partout tant de soumission, tant de faiblesse, que si l'on a lieu de s'étonner de quelque chose, c'est de ce qu'elle crût nécessaire d'employer tant de détours et de ruses pour en finir avec des gens qui faisaient si bon marché de leurs droits les plus sacrés. Aux outrages les plus sanglants, à la tyrannie la plus insupportable, les protestants osaient à peine répondre par des supplications, par des plaintes timides; une *patience de huguenot*, disait-on par dérision.

Il était temps pour eux de secouer cette torpeur. Tous ceux qui avaient à cœur les intérêts de l'Église, tous ceux qui n'avaient pas été corrompus par les faveurs de la Cour, le sentaient; mais la difficulté était d'organiser la résistance. Depuis plus de vingt ans, les synodes nationaux avaient été supprimés sous le prétexte des dépenses qu'ils entraînaient. Un synode provincial ne pouvait délibérer qu'en présence d'un commissaire royal, et une assemblée clandestine était à peu près impossible sous l'œil inquiet des intendants. Les pasteurs surtout étaient l'objet d'une surveillance toute particulière; on les gardait, pour ainsi dire, à vue, en attendant qu'on les bannît. Mais les hommes énergiques qui avaient résolu de sauver l'Église protestante, si elle pouvait encore être sauvée, ne se laissèrent pas rebuter par tant d'obstacles. Par leurs soins, le Languedoc choisit six députés laïques, les Cévennes, le Vivarais et le Dauphiné en élurent dix, et ces seize *directeurs*, pour mieux détourner les soupçons, s'assemblèrent dans la plus catholique de toutes les villes du royaume, à Toulouse.

Les séances de ce comité directeur se tinrent dans la maison de Claude Brousson, qui, tout récemment, venait de donner une preuve nouvelle de son désintéressement et de son zèle pour la foi évangélique, en refusant avec indignation une place de conseiller au parlement de Toulouse, qu'on lui offrait comme prix de sa conversion. La résolution fut prise de rouvrir les temples qui avaient été interdits et de rétablir l'exercice de la religion réformée dans tous les lieux où il avait été aboli.

Voici les principaux articles de cette résolution, datée du mois de mai 1683 : 1. Tous les fidèles sont exhortez à se convertir à Dieu sincèrement, c'est ad. à faire paroître constamment à l'avenir de la pureté, de la sobriété, de la modestie, de l'humilité, de la bonne foy, de l'équité, de la charité, de la piété et du zèle pour la gloire de Dieu. — 2. Pour cet effet ils s'appliqueront soigneusement à implorer le secours du Saint-Esprit pour pouvoir s'appliquer toute leur vie à ces grands devoirs, à la lecture et à la méditation continuelle de l'Écriture sainte. — 3. Les églises interdites s'assembleront le 27 juin; et auparavant s'il se peut, pour rendre à Dieu les adorations et les hommages qui lui sont dûs, pour chanter ses louanges, implorer unanimement sa miséricorde, s'exciter les uns les autres à la piété, recevoir les instructions, les consolations et les bénédictions célestes, célébrer les sacrements et bénir les mariages. — 4. On n'affectera pas de s'assembler dans les places publiques, dans les rues, ni sur les masures des temples (démolis), mais on s'assemblera modestement dans des maisons si les temples sont démolis, ou dans des jardins, dans les bois ou dans les champs. — 5. Ces assemblées ne se feront pas si secrètement qu'elles ne puissent être remarquées, afin que l'avis en puisse être donné à la Cour; que l'on connoisse que nous avons du zèle pour la gloire de Dieu et que cela réponde aux protestations respectueuses que nous ferons par une requête générale qui sera présentée au Roy, que nous sommes en état de tout souffrir pour continuer de rendre à ce grand Dieu le service solennel qui lui est dû. Cette requête sera envoyée le susdit jour 27 juin. — 6. Le dimanche 4 juillet, toutes les églises célébreront moyennant la grâce de Dieu un jeûne solennel. — 7. Dans les lieux où les pasteurs manqueront on en appellera d'autres du voisinage, et lorsque l'on n'en pourra point avoir du tout, les anciens ou diacres liront la Parole de Dieu, les prières et des sermons. — 8. Les pseaumes qui conviennent à notre état seront chantez à genoux, etc.

Avant de se séparer, les directeurs rédigèrent en effet une requête modérée, mais ferme, où ils déclaraient sans détour que, dans l'impossibilité de concilier les ordres du roi avec les commandements de Dieu, ils obéiraient à

Dieu plutôt qu'au roi : « Ces assemblées, disaient-ils, Sire, ne blessent point la fidélité que les supplians doivent à V. M. ; ils sont tous disposez à sacrifier leurs biens et leurs vies pour son service. La même religion qui les contraint de s'assembler pour célébrer la gloire de Dieu, leur apprend qu'ils ne peuvent jamais être dispensez, sous quelque prétexte que ce soit, de la fidélité qui est due à V. M. par tous ses sujets..... A l'égard de leur devoir envers Dieu, V. M. a trop de piété pour trouver mauvais qu'ils rendent à ce grand Dieu l'adoration et le service qu'ils lui doivent... Les supplians sont persuadez que Dieu ne les a mis au monde que pour le glorifier, et ils aimeroient mieux mille fois perdre la vie, que de manquer à un devoir si saint et si indispensable... Et néanmoins, Sire, les déclarations que les ennemis des supplians ont obtenues avec tant de surprises, leur défendent de s'assembler, pour rendre à ce grand Dieu le service qu'ils lui doivent. Dans l'impuissance où les supplians se trouvent, Sire, d'accorder la volonté de Dieu avec ce que l'on exige d'eux, ils se voyent contraints, par leur conscience, de s'exposer à toute sorte de maux pour continuer de donner gloire à la Souveraine Majesté de Dieu, qui veut être servi selon sa Parole... Si ce pauvre peuple est si malheureux qu'il ne puisse exciter la pitié de son auguste monarque, pour lequel il aura toujours un amour sincère et respectueux, une vénération singulière et une fidélité inviolable, il proteste à la face du ciel et de la terre que, moyennant l'assistance de ce grand Dieu, pour les intérêts duquel il est exposé à tant de disgrâces, il lui donnera gloire au milieu des plus terribles calamités. »

Vingt ans plus tôt, cette déclaration eût produit de l'effet. Avant de s'être enivré de sa grandeur, avant surtout de s'être jeté dans les bras des Jésuites, Louis XIV eût écouté peut-être la voix de l'humanité et de la justice ; il eût, en tout cas, redouté le désespoir de deux millions de ses sujets. Mais il était trop tard. La faiblesse des protestants avait autorisé les premiers empiétements du clergé romain sur leurs droits et il ne leur était plus permis d'espérer qu'ils mettraient, par une résistance tardive, un terme à ses usurpations.

S'ils eussent, au moins, été unis, s'ils eussent agi avec ensemble ! Mais dans presque toutes les églises, il s'était formé deux partis qui éprouvaient l'un pour l'autre une aversion égale à celle que leur portaient les catholiques. L'un, composé des tièdes, des timorés, des prudents, des traîtres, l'emportait de beaucoup en nombre sur l'autre, formé des *zélateurs*, comme on les appelait par réminiscence des factions qui avaient déchiré Jérusalem. Le parti *modéré* avait à sa tête le marquis de *Ruvigny*, député général des églises, vieillard rempli de bonnes intentions, mais faible et dévoué à son roi peut-être plus qu'à son Dieu. En apprenant ce qui avait été décidé à Toulouse, il y vit un attentat horrible, et il s'empressa d'envoyer dans le Languedoc une lettre qui ne servit pas peu à augmenter les divisions. « J'ai appris, disait-il, avec une extrême douleur, les mouvements de ceux de notre religion dans les Cévennes et même dans le Dauphiné : leur conduite me paraît d'autant plus criminelle, qu'outre l'offense qu'ils ont commise contre Dieu, en violant le respect qu'ils doivent au roi et à ses édits, ils ont, par leur désobéissance, fourni à S. M. un légitime prétexte de les châtier sévèrement. Mais ce qui est de plus fâcheux, c'est qu'ils seront la cause qu'une infinité de personnes innocentes souffriront avec les coupables, étant fort à craindre que le roi fasse démolir les temples de vingt ou trente lieues à la ronde de ceux qui se trouveront engagez dans cette action, etc. »

Cette lettre est datée du 28 juillet 1683. Avant qu'elle arrivât dans les Cévennes, la résolution de Toulouse avait reçu un commencement d'exécution. Dès le 11 du même mois, une assemblée s'était tenue à Saint-Hippolyte, avec un ordre et une décence qui devaient éloigner tout soupçon de révolte à main armée. Le pasteur avait prêché sur Matth. XXII, 21, texte parfaitement approprié aux circonstances, et son sermon avait été empreint d'un esprit de modération

tel, que le curé de Saint-Hippolyte, qui y avait assisté, déclara loyalement à l'évêque de Nîmes que le ministre n'avait rien avancé qu'il ne pût prendre sous sa responsabilité. Le 18, d'autres assemblées avaient eu lieu en divers endroits du Vivarais où les temples avaient été démolis. Le 22, les protestants de Châteaudouble se réunirent à leur tour, et les dimanches suivants, plusieurs autres églises suivirent cet exemple.

Les catholiques, inquiets, s'armèrent; les réformés, craignant une attaque, se mirent également sous les armes ; bientôt une rencontre eut lieu, et la mort d'un protestant du Buis, nommé *Guèze*, donna le signal de l'insurrection.

La résistance des protestants était-elle légitime ? Pour juger leur conduite avec équité, il nous semble qu'on ne doit pas perdre de vue un fait important : c'est que l'édit de Nantes n'était pas une loi ordinaire et, par conséquent, révocable selon le bon plaisir du roi ; c'était un contrat solennel dans lequel était intervenu le parti protestant, un pacte que l'une des parties ne pouvait violer sans délier l'autre de ses engagements.

Les protestants n'en appelèrent d'ailleurs aux armes qu'après avoir épuisé les remontrances et les prières. Le 7 août, ils adressèrent au roi une nouvelle requête où, après avoir protesté de « leur respect pour leur auguste monar- « que et de leur fidélité sincère au ser- « vice de S. M..., après avoir préconisé « sa justice, sa sagesse, sa vigilance, sa « puissance, sa valeur, sa piété, » ils proclament le désir qu'il a, de ramener dans le sein de son Église ceux qui s'en sont séparés, une pensée digne du plus grand monarque du monde ; seulement ils se permettent de lui faire observer « que la foy se persuade et ne se commande pas, qu'elle est un don du ciel que Dieu distribue comme bon lui semble. » Les ministres de l'Évangile ne doivent donc pas imiter les disciples de Jésus qui voulaient faire descendre le feu du ciel sur les Samaritains ; ils ne doivent contraindre que par la force des raisons, par l'évidence de la vérité et par la puissance du Saint-Esprit. Tant qu'on ne convaincra pas les réformés que l'Église romaine est l'Église véritable, toutes les misères et tous les supplices imaginables ne sauraient le leur persuader. On répète à S. M. que ses sujets réformés ne tiennent à leur religion que par entêtement ; mais c'est un odieux mensonge, et les protestants sont résolus à tout souffrir pour donner gloire à Dieu. Il est vrai que les convertisseurs ont acheté à prix d'argent les âmes de quelques malheureux indignes du nom de chrétiens ; qu'ils sont venus à bout de quelques personnes faibles par les menaces et les rigueurs de la prison ; qu'ils en ont enfin forcé beaucoup d'autres à démentir de bouche leur propre cœur par des cruautés d'une inhumanité révoltante ; mais est-ce une raison pour dire que l'heure d'une conversion générale soit venue ? Si les réformés se laissent patiemment dépouiller de leurs biens, de leurs honneurs, de leurs emplois ; s'ils souffrent la démolition de leurs temples et l'interdiction de leurs exercices, faut-il en conclure qu'ils ne tiennent à leur religion que par un fil aisé à rompre ? Il y en a des millions en France qui aimeraient mieux mourir cent fois que de la renier. Les protestants ont-ils mérité un traitement semblable ? N'ont-ils pas fait paraitre leur fidélité en toutes occasions ? S. M. n'a-t-elle pas déclaré elle-même, en 1652, qu'elle était très satisfaite de leurs services ? N'a-t-elle pas confirmé les édits par lesquels les rois, ses prédécesseurs, avaient voulu se lier eux-mêmes ? N'a-t-elle pas engagé sa parole royale ? Et cependant, de tous ces édits, il ne reste plus qu'une vaine ombre. « V. M., dont les lumières sont si vives, la sagesse si consommée et l'équité si parfaite, remédiera, s'il luy plait, à tous les maux de sesdits sujets, en rétablissant entièrement un édit qui a toujours été regardé comme le plus solide fondement du bonheur et de la gloire de ce royaume. Et vosdits sujets continueront de prier Dieu pour la conservation de la sacrée personne de V. M. et de la famille royale, et pour la prospérité de son État. »

Cette requête fut-elle mise sous les yeux de Louis XIV ? Ce qui est certain, c'est qu'elle ne produisit aucun

effet, et que des troupes continuèrent à marcher sur le Dauphiné.

C'était surtout dans cette province que l'irritation était vive ; les violences de Labaume, seigneur de Châteaudouble, y avaient extrêmement aigri les esprits. Informé qu'une assemblée devait se tenir, le dimanche 8 août, chez *La Blache*, ancien capitaine du régiment de Picardie, avec lequel il avait eu des discussions d'intérêt, il résolut de la dissiper, soit pour faire preuve de zèle, soit pour se venger d'un homme qui avait contrarié ses desseins. Les protestants, instruits de ses projets, s'armèrent, et Labaume n'osa les attaquer ; mais, la nuit suivante, il alla, à la tête de 250 archers, investir la maison de La Blache, qui se défendit vaillamment, quoiqu'il n'eût avec lui qu'un valet et une servante. Un archer s'attacha à la porte pour la rompre, il fut tué, et les autres s'enfuirent à l'approche des habitants du village attirés par les cris de la servante et par les coups de feu. Quelques heures après, La Blache se vit entouré de cinq cents montagnards, et, sous leur escorte, il se retira dans le château du sieur de *Durant*, son cousin-germain. Dès le lendemain, il dépêcha un exprès au premier président du parlement avec une lettre où, lui rendant compte de l'attaque dirigée contre son domicile, il lui demandait justice de cette espèce de guet-apens ; mais le messager fut arrêté par le seigneur de Châteaudouble, qui prit la lettre et la retint. Cependant l'évêque de Valence, averti de ce qui s'était passé, et appréhendant de plus grands désordres, se porta médiateur et décida La Blache à renvoyer ses montagnards, en lui donnant sa parole que Labaume n'entreprendrait rien contre lui. Ce dernier toutefois, qui ne se piquait pas de bonne foi, enleva trente-deux de ces hommes lorsqu'ils passèrent près de son château. Cet acte de violence excita la méfiance des autres ; au lieu de poser les armes, ils se retirèrent à La Baume-Corneillane, d'où ils gagnèrent la vaste forêt de Saou, lorsqu'ils furent informés, quelques jours après, du transfèrement de leurs camarades dans les prisons de Valence.

Déjà les troupes étaient arrivées sur le lieu de l'insurrection. Saint-Ruth, qui les commandait, résolut de chasser les insurgés du poste avantageux qu'ils occupaient ; mais, lorsqu'il eut pénétré dans la forêt, il apprit, à son grand désappointement, qu'ils en étaient partis le matin même, pour aller prier le lendemain, 29 août, dans le temple de Bourdeaux. Il passa la nuit dans les bois, et au lever de l'aurore, il marcha sur Bourdeaux. « Les insurgés n'y étaient pas, raconte M. Peyrat, ils avaient suivi le ministre qui desservait ces villages, au temple de Bezaudun, où il officiait ce jour-là. Mais, à l'aspect des dragons, les habitants de Bourdeaux sonnèrent le tocsin et envoyèrent un messager à Bezaudun. A cette nouvelle, le pasteur interrompt son prêche, se met à la tête de son peuple armé, et vole au secours de Bourdeaux. Malheureusement la troupe, au lieu de marcher réunie, se divisa entre les deux chemins qui mènent à cette bourgade. Le ministre qui, suivi de cent cinquante hommes, avait pris le meilleur, rencontra Saint-Ruth. Il l'attaqua vivement, puis se retranchant derrière le mur de clôture d'un vignoble, il résista deux heures à ses trois régiments. Enfin, débusqué par les dragons, il fut refoulé dans la plaine et sabré. Il s'en retira pourtant avec une vingtaine de combattants, se retrancha dans une bergerie, et fit encore une vive mousquetade. Les dragons, entourant la cabane, y mirent le feu, et le belliqueux pasteur périt avec ses compagnons, en chantant des psaumes dont la guerrière et funèbre mélodie monta longtemps avec les flammes vers le ciel. Malheureusement l'histoire n'a pas conservé le nom de ce ministre, dont la mort héroïque méritait d'ouvrir le martyrologe du désert.

« L'autre moitié des insurgés, arrivée tard au combat, ne put résister aux dragons victorieux, qui la dispersèrent dans les bois. » De l'aveu des catholiques, Saint-Ruth acheta cher sa victoire ; pour dissimuler sa perte, il donna ordre de dépouiller ses morts et de leur balafrer le visage afin qu'ils ne pussent être reconnus. Il fit prisonnier quelques-uns des chefs, qu'il envoya à l'in-

tendant du Dauphiné, et quatre paysans qu'il fit pendre, sans forme de procès, à un poirier, en forçant l'un des leurs à remplir l'office de bourreau.

L'insurrection comprimée, le gouvernement jugea prudent, pour éviter de plus grands malheurs, d'accorder une amnistie. Toutefois, il en excepta ceux qui avaient été tués les armes à la main ou exécutés à mort, ou condamnés aux galères, tous les ministres qui auraient prêché ou assisté aux prêches dans les lieux interdits, ainsi que les sieurs de *Durant*, *Du Vernet*, de *Lastic*, d'*Eurre*, *Blache* [La Blache], *Sagnol* ministre de Crest, *La Conche* avocat de Crest, *Favier* praticien de Montélimar ; *Pélegrin*, de Montmeyran; *Coutaut*, de Saillans; Moïse *Chabrier*, de Combovin, père de *Chabrier* ministre du Poët, *Alzard* praticien d'Eurre. En même temps, la démolition des temples de Bourdeaux et de Bezaudun fut ordonnée, et en leur lieu et place, fut dressée une pyramide avec une inscription portant qu'ils avaient été rasés en punition de la rébellion des habitants.

Ceux qui se trouvaient sous la main de la justice ayant été également exclus de l'amnistie, leur procès se poursuivit. *La Blache* et *Durant* furent condamnés à la roue, mais ils avaient eu le temps de se réfugier en Suisse ; il fallut se contenter de raser leurs maisons. Le ministre *Sagnol*, un des directeurs du Dauphiné, fut condamné, par contumace, au même supplice, quoiqu'il se fût employé plus que personne à dissoudre les rassemblements à main armée. *Coutaut* dit *Beauvallon*, syndic du consistoire de Saillans, fut pendu après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire. Les os brisés, les membres déchirés par la torture, il voulut marcher à l'échafaud debout comme un vaillant soldat du Christ. Son courage, sa résignation, sa piété émurent de compassion jusqu'à ses bourreaux. Le jeune *Chamier* périt sur la roue ; nous raconterons ailleurs son supplice. La ville de Montélimar, qui fut témoin de son martyre, vit exécuter aussi *Rosan*, qu'un billet trouvé sur lui, relatif aux affaires des réformés, fit condamner à mort. Trois fois on le conduisit au pied du gibet, dans l'espoir que l'aspect de l'instrument fatal le porterait à renier sa foi ; mais il demeura ferme et paya de sa vie sa constance. Plusieurs ministres, ainsi qu'un médecin nommé *La Recluse*, furent condamnés à mort par défaut, et les prisonniers du seigneur de Châteaudouble furent tous envoyés aux galères. La contrée entière fut accablée de garnisaires et de contributions.

Après le Dauphiné, vint le tour du Vivarais. Dès le 30 août, les protestants de cette province avaient déposé les armes sur la promesse de l'intendant, confirmée par le comte Du Roure, que les troupes n'entreraient pas dans le Vivarais et qu'on leur rendrait deux lieux d'exercice en place de ceux qui avaient été supprimés. Cependant, lorsqu'ils apprirent la conduite des soldats dans le Dauphiné, ils se persuadèrent que l'amnistie promise n'était qu'un leurre, et ils s'armèrent de nouveau. Ils choisirent pour chefs deux ministres, *Brunier* et Isaac *Homel*, et prirent position à Chalançon, qu'ils regardaient comme une place imprenable. D'Aguesseau, cependant, avait tenu sa promesse, et l'amnistie arriva, pendant que les insurgés étaient occupés à s'organiser. Mais Louis XIV n'avait eu garde d'accorder un pardon aussi général que l'avait fait espérer l'intendant. Il ordonnait non-seulement la démolition des temples de Chalançon, de Saint-Fortunat et du Pouzin, avec défense d'y tenir aucune assemblée à l'avenir sous peine de mort, il excluait encore de l'amnistie tous les ministres qui avaient prêché dans des lieux interdits ou qui avaient assisté au service divin, ainsi que tous les chefs de la révolte au nombre de cinquante [1]. La publication de cette amnistie eut lieu le 23 septem-

[1] Voici leurs noms : *Baras* de La Baume, *Chambon*, *Colombier*, de *Roumieu*, de *Beauregard*, de *Margier*, *Badou*, de *La Mate*, *Corbier*, *Dindes*, *Genestan* fils, *Giraud* dit *Altesse*, les *Soubeiras*, *Jean Sabarot*, *Sagnol*, *Roumieu* apothicaire, *Charrier* apothicaire, Charles *Riou* greffier, *Riou Gerde* et ses trois frères, le cadet *Mole*, Matthieu *Murat*, *Saurin* de Beauchastel, *Fauriez* de Bellevialle, *François* dit de *Veyrassac*, *Castagnet*, Pierre *Mirabel* de La Rouvière, *Des Cours*, *Serrepuy* de Sebeyras, *La Coste* dit *La Chassacie*, de *Saint-Voy*, *Brunet* de Toulaud, *Mareillac Lapassa*, *Bonnet* de Chalançon, Jacob *Gré*, Daniel *Garnier*, *Roussilhon*, *Paylis* du Charme, *Blos*, *Bedos*, *Lacroix*, *Vestieu*, *L'Espigarié*, *Auquier*, *Noguier*, *Durant*.

bre, mais d'une manière tout à fait inusitée. On supprima, dans l'ordonnance d'enregistrement et de publication, ce qui concernait la démolition des temples, la réservation des pasteurs, comme aussi les noms des personnes laïques exclues de l'amnistie, en ayant soin d'annoncer en même temps que tous les coupables n'y avaient pas été compris. Chacun pouvait donc s'en croire excepté, et les insurgés devaient se montrer peu disposés à se livrer en quelque sorte eux-mêmes. Il leur était permis d'éprouver des hésitations d'autant mieux justifiées que, la veille encore, neuf ou dix réformés, allant entendre prêcher au Chambon, étaient tombés dans une embûche dressée par les catholiques et avaient laissé trois des leurs sur la place : Pierre *Bravais* de Vaneilles, Pierre *Chier* de Saint-Vincent-de-Durfort, et Jacques *Sabatier* de Burez. Aussi, lorsque d'Aguesseau alla les conjurer lui-même d'accepter le pardon du roi : « Nous n'y croyons pas, répondirent-ils. Il en serait de nous comme de nos frères du Dauphiné. Retirez-vous, ou nous vous tuons. »

D'Aguesseau, on doit lui rendre cette justice, avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter l'effusion du sang. On ne saurait rendre le même témoignage au duc de Noailles, qui était enfin arrivé pour prendre le commandement en chef des troupes. Sans laisser aux insurgés les huit jours que leur accordait l'amnistie pour déposer les armes et se soumettre, dès le 26 septembre il se mit en mouvement, à la tête d'environ quatre mille hommes, pour les aller attaquer sur la montagne de L'Herbasse où ils étaient campés. Le combat fut acharné et la victoire longtemps disputée par les protestants malgré l'infériorité du nombre. *L'Apologie du projet des Réformez*, dont Brousson est l'auteur, décrit ainsi cette sanglante affaire : « Il y avoit environ 210 hommes sous les armes, lesquels se croyant perdus, se résolurent de défendre leur vie autant qu'ils pourroient. Ils descendirent près d'un bois qui est un peu au-dessous du chemin de Beauchastel à Vernoux ; les dragons, au contraire, se mirent de l'autre côté du chemin, qui est un peu élevé. D'abord on commença à faire feu de part et d'autre ; pour un coup que ces pauvres gens tiroient, les dragons en tiroient trente. Enfin les Réformez ayant perdu une quarantaine de leurs hommes, n'ayant même point de chef et se voyant environnez, se jetèrent dans le bois pour tâcher de se garantir. Mais comme on les avoit déjà investis, on en prit neuf que l'on pendit sur-le-champ à deux arbres, sans autre forme de procès. Il est vrai qu'on leur proposa la mort ou la messe, comme on faisoit autrefois à nos pères, et comme on fit au roy de Navarre et au prince de Condé pendant le massacre de la St-Barthélemy ; mais ils aimèrent mieux mourir que de garantir leur vie à cette condition. On leur ordonna de demander pardon au roy ; mais ils dirent qu'ils ne l'avoient point offensé, et que c'étoit à Dieu qu'ils devoient demander pardon de leurs péchez. Ils s'accommodèrent eux-mêmes la corde au cou, et se laissèrent pendre avec une constance admirable. »

Les insurgés vaincus et dispersés, le duc se rendit à Vernoux, où il fit pendre Alexandre *Paudrau* ; puis il se porta sur Chalançon qu'il livra au meurtre et au pillage. Parmi les victimes, on cite deux vieillards de soixante ans, nommés *Riou* et *Mondet*, qui furent tués à coups de baïonnette. Le 28, les troupes descendirent à Saint-Fortunat, dont les habitants avaient fui à leur approche. Leur rage ne trouva à s'exercer non plus que sur deux vieillards, Géraud *Mercier* et Jacques *Tinlaud*, le premier tombé en enfance, le second presque centenaire, qui furent égorgés sans pitié. Cependant, le même jour, la retraite des fugitifs fut découverte aux soldats par les catholiques du pays ; ils apprirent que les précipices de Masténac servaient d'asile à quelques centaines de vieillards, de femmes et d'enfants, et ils fondirent sur leur proie sans défense. L'histoire n'a conservé les noms que de cinq de ces infortunés : Pierre *Palix*, Jean-Pierre *Blache* et Pierre *Pourchaire*, de Masténac, Etienne *Bay*, de Bouscharnoux et Etienne *Durand*, de Dunières.

La chasse continua ; ce fut une bou-

cherie, dit d'Aguesseau. La veuve de Claude *Vernil*, âgée de 75 ans, eut la cuisse cassée d'un coup de feu. Catherine *Raventel*, femme de Gabriel *La Faurie*, de Dunières, fut tuée étant en travail d'enfant, et ses deux fils, de cinq et de sept ans, mutilés à coups de sabre. Isaac *Faure* fut égorgé à La Traverse. Un enfant de quinze ans, fils de Jacques *Gaillard*, de La Valette, mené dans le château de La Tourrette, y fut détenu sept ou huit jours, pendant lesquels on feignit cinq ou six fois de le pendre, en lui mettant la corde au cou et en l'enlevant de terre ; mais lorsqu'on le vit résolu à mourir plutôt que de renier sa religion, on lui rendit la liberté. *Moujou* de Lamastre, Anne *Reboul* femme de Moïse *Pouchon*, de Vernoux, Jean *Riou* du Chambon, subirent le même supplice et avec une égale fermeté. Pour forcer un paysan, nommé *Isaac*, à se convertir, on lui mit les pieds dans un brasier, on lui remplit la main de charbons ardents ; il souffrit ce martyre avec une constance admirable. Un autre genre de torture fut inventé pour contraindre *Molines*, de Desaignes, à l'apostasie. On lui lia la tête entre les genoux, et au moyen d'une barre, on le fit rouler comme une boule. *Poujau*, du même lieu de Desaignes, refusant d'abjurer, on lui appliqua un fer rouge sur les lèvres. Une pauvre veuve de Prelles, nommée Marie *Barthélemy*, dépouillée de tout ce qu'elle possédait, fut accablée de coups et vit les dragons fendre sous ses yeux la tête à son fils, Jean *Ségnové*. A Beauchastel, des soldats saisirent leur hôtesse, âgée de 64 ans, Marie *Colombet* veuve de Claude *Buisson*, la lièrent dans un fauteuil et la portèrent au sermon d'un missionnaire ; puis, lorsqu'ils s'aperçurent que l'éloquence du prédicateur restait stérile, ils la ramenèrent chez elle et l'approchèrent d'un grand feu devant lequel ils la tinrent jusqu'à ce qu'elle s'évanouit entre leurs mains. A Granger, la femme d'un nommé Jean *Jacques*, fut jetée, quoique enceinte et au milieu de l'hiver, dans une basse-fosse où elle passa une nuit entière enfoncée dans la boue jusqu'à mi-jambe. Jacques *Colombet*, du Bourg-du-Bousquet, fut retenu onze jours dans les prisons de Beauchastel, livré aux plus cruels traitements, et ne fut relâché qu'après avoir payé une rançon de deux cents livres. En même temps, des contributions énormes étaient frappées sur tout le pays. En quarante jours, Saint-Fortunat et Les Bouttières payèrent 26,000 livres. Le servile courtisan Noailles tenait à exécuter à la lettre les ordres qu'il avait reçus ; or Louvois lui avait écrit « de faire nourrir les troupes aux dépens du pays, de saisir les coupables et de leur faire leur procès ; de raser les maisons de ceux qui avaient été pris les armes à la main et de ceux qui ne rentreraient pas chez eux après la publication de l'ordonnance ; de raser les temples, et de causer une telle désolation que l'exemple épouvantât. » Chaque famille protestante était donc contrainte non-seulement à nourrir les soldats qui avaient été mis chez elle en logement ; elle devait encore les payer à raison de trente sous par jour. La désolation et la ruine étaient partout. Une pauvre femme, Cécile *Vernes*, veuve de Jean *Gally* et mère de cinq enfants en bas âge, fut bientôt réduite à l'impossibilité de supporter cet écrasant fardeau. Pour la punir de la misère à laquelle ils l'avaient réduite, les dragons mirent le feu à sa maison et brûlèrent ce qu'ils n'avaient pu dévorer. Une grande partie de ces infortunés, abandonnant tout ce qu'ils possédaient, se sauvèrent dans les pays étrangers. D'autres voulurent se retirer à Annonay, mais on défendit de les y recevoir. Les jeunes gens qui ne parvinrent pas à s'enfuir, furent enrôlés de force. Enfin mille à douze cents décrets de prise de corps furent lancés contre les réformés du Vivarais.

Les protestants des Cévennes n'étaient pas traités avec moins d'inhumanité. Comme leurs frères du Dauphiné et du Vivarais, les Cévenols avaient rouvert leurs temples, mais ils s'étaient toujours réunis sans armes, et dès le 31 août, une assemblée tenue à Colognac, avec la permission du comte Du Roure, et composée de ministres, de gentils-hommes et de bourgeois, avait rédigé un acte de soumission dans

des termes fort humbles, qui toutefois n'avaient pas paru assez respectueux. Sur l'invitation du comte Du Roure, transmise par *d'Aubussargues*, une assemblée nouvelle fut convoquée dans la ville d'Anduze, et une nouvelle adresse votée, portant que les habitants des Cévennes n'avaient jamais eu la pensée de violer le respect qu'ils devaient à leur monarque; qu'ils n'avaient eu d'autre intention que de s'acquitter de leurs devoirs envers Dieu; que si néanmoins ils avaient eu le malheur de déplaire à S. M., ils lui en demandaient pardon et imploraient sa clémence. Trois députés furent chargés de porter cet acte au duc de Noailles; ils furent mis en prison. A la nouvelle de leur arrestation les directeurs des Cévennes s'empressèrent de dresser un troisième acte de soumission plus humble encore que les deux autres; mais déjà le Vivarais était écrasé et un régiment de dragons était entré dans le Languedoc.

Avertis de l'approche des troupes, les habitants de Saint-Hippolyte abandonnèrent leurs demeures. Les femmes, les enfants, les vieillards cherchèrent un refuge dans les cavernes et les bois du voisinage; les hommes faits, au nombre de six à sept cents, prirent les armes et sortirent de la ville par une porte au moment où les dragons entraient par l'autre. Résolus de vendre chèrement leurs vies, ils allèrent se poster sur la cime d'une montagne. Leur résolution imposa. On leur députa des gentilshommes déjà soumis et convertis, les sieurs de *Vibrac*, de *La Pimpie* et *Durand* juge de Sauve, qui les décidèrent à poser les armes sous la promesse d'une complète amnistie. Un petit nombre seulement, moins confiants que les autres, restèrent cachés dans les montagnes.

L'accord avait été conclu le 8 octobre; le jour même, il fut violé. Les dragons arrêtèrent six protestants, *Bastide* père et fils, un paysan de Cauviac, un habitant de Saint-Jean-de-Gardonenque, qui revenait de Montpellier où il avait été appelé par un procès, un des principaux bourgeois de Saint-Hippolyte, nommé *Labric*, et un ouvrier du nom de *Massador*, qu'ils lièrent et conduisirent à Saint-Hippolyte. Le lendemain, le chef des troupes royales, M. de Tessé, fit interroger les prisonniers par un juge catholique qui déclara, dans sa conscience d'honnête homme, qu'ils ne méritaient pas la mort, et refusa de les condamner. Mais Tessé exigea qu'on en pendit au moins deux. On jeta le sort, qui tomba sur le paysan de Cauviac et sur Massador; ils moururent l'un et l'autre avec une parfaite résignation.

Cependant M. de Noailles s'était rendu à Nîmes pour faire opérer l'arrestation non-seulement de Brousson, qui s'y était retiré, sentant qu'il n'y avait plus pour lui de sûreté à Toulouse, mais de tous ceux qu'on soupçonnait d'avoir pris part à la direction du soulèvement. Prévenus à temps, les chefs des zélateurs, *Icard*, *Peyrol*, *Brousson* et le jeune *Fonfrède*, purent se soustraire par la fuite au sort qui les menaçait. Brousson trouva un asile dans une maison amie; mais Noailles ayant publié la défense de recéler les proscrits, sous peine de mort, ses hôtes effrayés l'invitèrent à quitter leur demeure. Il fut assez heureux pour parvenir à franchir la frontière, et il était en Suisse, hors des atteintes de ses ennemis, lorsqu'il apprit qu'il avait été jugé par contumace, le 26 juin 1684, et pendu en effigie sur la place du Marché de Nismes, 3 juillet. *Icard*, ministre de Nismes, fut condamné à être rompu vif; *Peyrol*, son collègue, et *de Laborie*, ministre d'Uzès, à être pendus, avec confiscation de leurs biens. Le jugement fut également exécuté en effigie à leur égard.

Le même arrêt condamna à l'interdiction perpétuelle et à une amende de 300 liv. *Chambon*, *Scoffier*, *Arnaud*, *Benoit* et *Rey*, ministres d'Aimargues, Saint-Gilles, Vauvert, Congéniès et Vergèse; — à une interdiction de 3 ans et à une amende de 100 livres *d'Abrénéthée*, ministre du Caila; — à une interdiction de 6 ans et à une amende de 300 liv. *Gibert* et *de Vignolles*, ministres de Saint-Laurent et du Caila; — à l'interdiction perpétuelle et au bannissement de la province pour 5 ans, *Modens*, ministre de Massillargues. En même temps furent décrétés de prise de corps ou d'ajournement personnel *Mar-*

*chan, Constantin, Bruguière* et *Grizot*, ministres de Beauvoisin, d'Aiguesmortes, de Calvisson et de Nages, ainsi que *Gautier*, ancien pasteur de Montpellier.

Le 3 juillet, parut un autre jugement concernant les ministres des Cévennes. *Rossel* père, d'*Olimpies* et de *La Roquette*, pasteurs du Vigan, de Saint-Paul et de Monoblet, furent condamnés par défaut à la roue avec confiscation de tous leurs biens ; — *Vial, Gally de Gaujac, Teissier, Dautun, Grougnet, Mazel, Cordil, Boyer, Astruc* et *Rossel* fils, ministres d'Aulas, Mandagout, Saint-Roman, Saint-Privat, Saumane, Gabriac, Vestric, Canaules, Aigremont et Avèze, le furent à la même peine, également par défaut ; — *Aigouïn* et *Pistory*, ministres de Sumène et de Saint-Laurent, à l'interdiction pour 3 ans et à 200 liv. d'amende ; — *Portat* et *Barthélemy*, ministres de La Salle et de Molières, à l'interdiction pour 3 ans et à 100 livres d'amende. Le même arrêt décréta de prise de corps *Roux*, ministre de Thoiras, et interdit l'exercice du culte protestant à Sumène, Molières et Avèze.

Le 4 juillet, un nouvel arrêt interdit les lieux de La Salle, Cros, Colognac, Monoblet, Valestalière, et frappa d'amendes les habitants, en même temps qu'il décrétait de prise de corps ou d'ajournement personnel *Fesquet*, de *Peillix, Pagezy, Du Cros, La Coste, Motte, Durand* et *Malbois*, ministres de Colognac, du Pompidou, de Saint-André, Saint-Germain, Saint-Etienne, Barre, Génolhac et Biasse.

Si l'amnistie était ainsi violée par les tribunaux, à quels excès ne devaient pas se porter les soldats ! Aucun cependant n'atteignit à la célébrité de Saint-Ruth, que les évêques surnommèrent le 13e apôtre et que le roi nomma gouverneur de Sommières. Il trouva de dignes émules dans un aventurier, nommé d'Hérapine, que l'évêque de Valence choisit pour administrateur de l'hôpital, et dans une vieille bigote, fille du dernier marquis de Portes. Cette mégère faisait enlever et amener dans son château ses vassaux protestants ; s'ils résistaient à ses promesses et à ses menaces, elles les faisait suspendre par les pieds et les mains liées derrière le dos dans une vieille tour, où elle les laissait un ou deux jours sans aliments et exposés à toutes les rigueurs de l'hiver. Quand elle supposait que la douleur avait vaincu leur constance, elle ordonnait qu'on les lui amenât ; mais s'ils persistaient, on les reconduisait à la tour, et elle ne leur rendait la liberté que quand elle les voyait sur le point d'expirer. Quelques-uns succombèrent, mais d'autres résistèrent à ce supplice. Au nombre de ces derniers on cite *Canonge* père et fils, du Colet ; Jean *Denis*, du même lieu ; *Vaupilières* dit *Les Taupies*, de Castanet-de-Dèzes ; *Barjeton*, de Sainte-Cécile ; et *Chartin*, de La Penarié [1].

Pendant que ces horreurs se commettaient dans le Languedoc, Brousson se retira à Lausanne, où l'avaient été rejoindre sa femme et son fils unique. Il n'y exerça guère sa profession d'avocat. Emporté par son amour pour la religion et par l'indignation contre les injustices que ses coreligionnaires avaient à souffrir, il donna peu à peu sa vie entière à ce double sentiment. L'omnipotence de Louis XIV étant au-dessus de toute atteinte [2], il recourut à la publicité pour soutenir le courage des opprimés et pour soulever en leur faveur les sympathies de l'Europe protestante. Après avoir pris l'avis des principaux d'entre les réfugiés de 1683 et de leurs pasteurs, il composa pour eux sous le titre d'*Estat des réformés de France*, une apologie en trois petits volumes in-12 qui fut publiée en 1684 (voy. plus loin la bi-

[1] La comtesse de Marsan, châtelaine de Pons, se montrait la digne émule de cette horrible femme. Parmi ses victimes, Benoit cite Jean *Brun*, enfant de douze ans, Jacques *Pascalet*, la fille d'un nommé *Audouin*, et les trois enfants de *Rondeau*.

[2] Moralement tout autant que matériellement. Les persécutés eux-mêmes, au milieu de leurs douleurs, Brousson, même dans ses élans de résistance, réservaient soigneusement leur inviolable respect pour le Roi et croyaient, ou s'efforçaient de croire qu'il ignorait l'atrocité des rigueurs exercées en son nom. « Vos très humbles sujets de la R. P. R. (dit-il dans un de ses écrits) n'ont garde, Sire, d'attribuer leurs maux à leur Auguste Monarque. Ils sont persuadez de la Bonté et de l'Equité naturelle de votre Majesté... Ce pauvre peuple souhaiteroit bien, Sire, que son Grand Monarque pût estre pleinement instruit de la vérité ; il désireroit avec passion que votre Majesté pût voir les choses par elle-même et que ceux qui l'obsèdent ou qui la font obséder à toute heure laissassent agir son Equité naturelle » etc.

bliographie, article I) et dans la préface[1] de laquelle il exposait ainsi son plan :

Dans cet ouvrage on remarquera d'abord le profond respect avec lequel nous faisons à notre Prince les justes plaintes des maux que nos adversaires nous font soufrir. On y verra les solides fondements des édits et traitez de pacification qui furent accordez à nos pères et l'extrême calamité où l'on nous plonge pourtant contre la foy de ces édits et de ces traitez inviolables. On y verra que nous avons été fidèles à notre Prince et que néanmoins nous sommes traitez comme des esclaves et des ennemis. On y remarquera la politique dont on se sert pour nous détruire sans éclat ; la mauvaise foy, les stratagèmes, l'injustice et la cruauté que l'on met en usage pour nous perdre et les vaines couleurs ou les frivoles prétextes dont on tâche de se couvrir. Dans les deux premières parties on verra que le dessein de nos adversaires est d'abolir entièrement la Réformation dans le royaume ; que déjà ils nous ont réduits dans un état si déplorable qu'il ne nous est plus possible de subsister si Dieu n'a pitié de nous ; que l'on nous ôte non seulement tous les moyens d'avoir du pain, mais aussi la liberté de rendre à Dieu le culte que nous luy devons et de nous acquiter des autres devoirs qu'il impose à nos consciences ; que d'ailleurs nos enfans nous sont ravis à l'âge de sept ans ; et qu'enfin on va nous les enlever dès leur naissance et nous livrer nous mêmes à une cruelle inquisition ; ... que nous avons fait tout ce que l'esprit de l'homme peut imaginer pour émouvoir la pitié des puissances et de sa Majesté même, mais que la malice et les ruses de nos ennemis ont rendu tout cela inutile ; que bien que nous ne fissions que prier Dieu selon la liberté que nous en donnoient les édits et traitez de pacification, non seulement on a souffert que les catholiques romains se soient soulevez contre nous, mais l'on nous a même fait envoyer des troupes pour nous massacrer ; qu'en plusieurs endroits ces troupes ont exercé sur nous toutes les hostilitez que le Démon est capable d'inspirer à des âmes brutales et barbares ; que néanmoins on a fait accorder des amnisties à ceux que l'on a traitez avec tant d'injustice et de cruauté pour avoir lieu de les faire passer pour des rebelles ; et que contre la foy de ces amnisties on les accable de mille maux. Toutes ces choses feront juger que selon le monde il n'y a point de peuple sur la terre qui soit plus malheureux que nous : Et nous ne doutons point que notre lamentable état n'excite la pitié de tous les véritables chrétiens.

[1] Intitulée : Epître des protestants de France affligez pour la cause de l'Evangile à tous les autres protestants et frères en Jésus-Christ.

Cette protestation si modérée dans sa forme contenue, mais si poignante par les faits exposés, Brousson la poursuivit l'année d'après, en écrivant (du 28 mai au 29 juin 1685) une série de six lettres adressées au Clergé et qu'il adressa en effet, par la poste, à tous les prêtres catholiques dont il put se procurer les noms, dans lesquelles il s'efforce candidement de démontrer la pureté de la foi des réformés. Lorsqu'éclata l'évènement qu'il avait depuis longtemps prévu, la Révocation, la paisible existence qu'il menait à Lausanne prit un essor plus actif. Il fit partie du comité de secours chargé de pourvoir aux besoins ainsi qu'à la consolation des fugitifs et ce comité le délégua en Allemagne et en Hollande avec un autre pasteur, *La Porte*, pour chercher à leurs compatriotes des asiles et des protecteurs. Partis de Lausanne au mois de nov. 1685, ils remplirent leur mission dans la Suisse allemande, puis à Stuttgard, à Nuremberg et à Berlin où Brousson, chaleureusement accueilli par l'Electeur de Brandebourg, s'arrêta cinq mois ; il aurait pu y rester toujours, car l'Électeur lui offrit une place de professeur ; il la refusa. Il arriva ensuite à La Haye, avril 1686, et passa le reste de l'année à Amsterdam, chez son frère Daniel, qui y avait établi une maison de commerce. De retour à Lausanne, il y resta les années 1687 et 88 occupé principalement à composer, copier et expédier des lettres et exhortations tantôt aux catholiques romains, tantôt aux protestants. Il en fit passer en France environ sept mille paquets. Une partie de ces opuscules fut imprimée (voy. ci-après, Bibliogr. n° II). Il fit imprimer aussi, août 1688, quatre lettres réunies sous ce titre : « Lettre » aux pasteurs de France refugiez dans » les États protestants sur la désolation » de leurs églises et sur leur propre » exil. » Ce dernier écrit renfermait des admonestations sévères à l'égard des pasteurs français.

Après le premier moment de la terreur causée par l'édit de la Révocation,

les masses protestantes converties de force et obligées de rester dans le royaume avaient un peu repris leurs esprits; les plus hardis se voyaient, s'encourageaient, se réunissaient même secrètement en assemblées. La police de Paris en signalait dès le mois de janvier 1686 : elle connaissait notamment une assemblée d'une vingtaine de personnes qui se tenait presque tous les soirs dans un cabaret de la rue des Fossés-Mr le prince[1]; le 8 janvier le roi faisait écrire aux intendants qu'il était prévenu que les ministres allaient rentrer sous divers déguisements pour séduire les nouveaux convertis et les empêcher de s'instruire; les faits de ce genre ne tardèrent pas à n'être plus très rares et Louis XIV blessé dans son orgueil publia, 1er juillet 1686, sa Déclaration portant peine de mort contre les ministres français ou étrangers qui seraient trouvés dans le royaume, et des galères (prison perpétuelle pour les femmes) contre quiconque leur fournirait assistance; avec promesse de 5500 liv. de récompense à qui dénoncerait un ministre et menace de mort contre tous ceux qui seraient surpris faisant des assemblées[2] ou quelque exercice de religion autre que la catholique, apostolique et romaine. On avait d'abord raillé la lâcheté de ces pasteurs en fuite[3]; quelques mois après on déchainait la mort pour les empêcher de paraître. C'est alors que parut un odieux petit écrit émané d'une main jésuitique (Lettre écrite à un Français réfugié, de la part de quelques réformés détenus captifs en France, sous la date d'Amsterdam, 1686) dans lequel on pressait les pasteurs de revenir auprès de leurs troupeaux. Elie *Benoît* signala cette supercherie sanguinaire et en réfuta les arguments, comme nous l'avons dit ci-dessus (II col. 272, n° III) dans son *Apologie de la retraite des pasteurs*. C'est alors que Brousson publia, en réponse à Elie Benoît, sa Lettre aux pasteurs de France.

La pensée que des adversaires avaient exploitée par une ironie cruelle, Brousson l'embrassait par pure sincérité et disait :

Vous devez, mes très honorés frères, examiner si votre retraite, considérée par rapport à vos troupeaux, est parfaitement juste. En sortant de France pour la religion, vous êtes devenus des confesseurs de la vérité, cela est vrai. En cela vous faites connaître que vous voulez être du nombre des fidèles qui ont tout quitté pour l'Évangile. Mais comme vous n'êtes pas de simples fidèles et que vous êtes aussi des pasteurs, vous devez considérer si, par votre retraite et par votre longue absence, vous remplissez tous les devoirs de vos saintes charges... J'avoue que presque tous ceux qui étaient commis à votre conduite ont abjuré la vérité. Mais vous savez, mes très honorés frères, que c'est la persécution ou la terreur qu'elle jetoit dans les esprits qui a arraché de leur bouche cette abjuration contre les sentiments de leur cœur. Vos brebis ont été dispersées au jour du nuage et de l'obscurité, elles sont tombées dans le précipice ; c'est à vous à les en retirer. Dans le temps qu'elles étoient battues de l'orage et que leur esprit en étoit troublé, elles n'osoient ni vous écouter ni vous regarder. Mais aujourd'hui l'orage n'est pas si furieux, et vous pouvez apprendre tous les jours que Dieu suscite d'autres pasteurs [des prédicants laïques] pour ramener ces pauvres brebis égarées... On vous a donné des passeports, mais on vouloit retenir le peuple. Quelques-unes pouvoient bien échapper, mais il étoit malaisé que près de deux millions d'âmes puissent sortir d'un royaume où on les enfermait avec soin. Dans les autres États on n'avoit peut-être pas non plus la volonté ou le pouvoir de recueillir tant de monde. Cela même qu'on empêche nos frères de sortir de France, doit vous faire juger que Dieu dont la Providence conduit toutes choses, ne veut pas transporter son chandelier de ce royaume-là. Quoi qu'il en soit, il suffit que vos brebis égarées y sont pour vous obliger à les y aller chercher ; quand il n'y en resteroit qu'une,

[1] Et auxquelles assistaient *de Rozemont* père, ancien de Charenton; le procureur *Mondel*, l'avocat *Bruneau*, l'horloger *Sarrabat* et des artistes : les Ferdinand *Elle* père et fils, Séb. *Bourdon*, *du Grenier*, Sam. *Bernard*, Sim. *Lejuge*. Voy. ces détails et d'autres dans *Les premiers pasteurs du désert*, par O. Douen, t. I p. 127, 134 etc.

[2] Ce n'étaient point de vaines menaces. Louvois écrivait à un chef de corps, 23 août 1688 : « Sa « Majesté désire que vous donniez ordre aux trou- « pes qui pourront tomber sur de pareilles assem- « blées de ne faire que fort peu de prisonniers, « mais d'en mettre beaucoup sur le carreau, n'épar- « gnant pas plus les femmes que les hommes ; et cet « exemple fera assurément beaucoup plus d'effet « que celui que pourrait ordonner la justice ordi- « naire » (Rousset, Hist. de Louvois, III 500).

[3] « Les faux pasteurs abandonnent leurs troupeaux sans même en attendre l'ordre, et heureux d'avoir à leur alléguer leur bannissement pour excuse » (Bossuet, oraison funèbre du chancelier Le Tellier, père de Louvois ; 30 oct. 1683).

il faudroit quitter les autres pour aller chercher celle-là... N'est-il pas vrai, mes très honorés frères, que vous pouvez aller en France de lieu en lieu et de province en province ? Le danger y est grand ; mais la mort n'y est pas absolument inévitable. Le danger n'y étoit pas moins grand au commencement de la Réformation puisque durant quarante ans on y brûloit tout vifs les prédicateurs de l'Evangile. Le bon berger donne sa vie pour ses brebis.

Quelques pasteurs se rendirent à ces exhortations doucement impitoyables et rentrèrent. D'autres [1] se formalisèrent d'une inquisition si indiscrètement portée dans les consciences et l'auteur dut reprendre la plume pour écrire une *Défense dudit s^r Brousson sur la susdite Lettre adressée a MM. les pasteurs réfugiés ;* 1^er septemb. 1688. Un de ces contradicteurs lui avait lancé cette apostrophe : Que n'y retournez-vous, vous-même, en France ? A quoi il répondait avec autant de calme que de modestie :

Je souhaiterois que Dieu m'eût donné et le talent qu'il vous a donné et celui que j'ai reçu de sa grâce, et je voudrois en même temps pouvoir faire valoir et l'un et l'autre. Mais Dieu distribue ses dons comme il lui plaît. Je combats en ma manière et vous devez combattre en la vôtre. Si je pouvois faire en France ce que je fais dans ce pays [2], je crois que Dieu qui m'a donné par le passé le courage de m'exposer plusieurs fois a de terribles dangers pour les intérêts de sa gloire et ceux de son Église, m'accorderoit toujours le même secours de son Esprit. Mais je ne vois pas qu'en France je puisse faire pour l'Église ce que je fais hors du royaume... Je puis vous protester mes chers frères, que mon esprit est sur ce sujet dans une grande perplexité. Je voudrois continuer ce que Dieu m'a fait la grâce de commencer et je souhaiterois aussi d'aller visiter mes frères. Dieu veuille me faire connoître sa volonté...

La lutte qu'il dénonce avec cette candeur, comme établie en lui-même entre la chair et l'esprit, se prolongea pendant une année au bout de laquelle il résolut, lui qui n'était point pasteur, de faire ce qu'il avait conseillé aux pasteurs : le sacrifice de sa vie. Il s'y prépara, avec plusieurs futurs compagnons de route, par des jeûnes fréquents et par de continuelles prières.

Il partit enfin de Lausanne le 22 juillet 1689, et arrivé sans accident dans les Cévennes, il commença, tout en instruisant autour de lui, par répandre ses petits livres d'exhortation et d'édification [1] ; il les écrivait jusque dans les bois et les cavernes, où il se cachait le plus souvent, travaillant sur une petite tablette de bois qu'il portait toujours avec lui et qu'il appelait « La table du désert ». Les missionnaires de cette sorte se dissimulaient ordinairement avec le plus grand soin : Brousson à peine arrivé écrit à l'Intendant, M. de Lamoignon de Basville, en signant de son nom (quoi qu'il se dissimulât dans sa vie ordinaire sous le pseudonyme de *Paul de Beauclose*) ; il ne lui écrit point pour le défier, mais pour lui exposer humblement l'injustice des persécutions qu'on lui fait endurer. Ne voyant pas que son avis ait produit d'effet, il écrit de nouveau, 1^er oct. 1689 :

On fait entendre à Votre Grandeur que ceux qui sont revenus dans ce pays pour y prêcher l'Évangile, ont été envoyés par les puissances étrangères et qu'ils n'ont d'autre dessein que de mettre tout dans la confusion. Mais autant qu'on peut connaître les personnes revenues dans les Cévennes, on peut protester avec vérité, et on peut en prendre Dieu à témoin, qu'ils sont revenus sans aucun ordre des puissances étrangères [2], et que c'est leur propre zèle et le devoir de leur conscience qui les a portés à rentrer dans le royaume pour y travailler au salut de leurs frères et au rétablissement du véritable service de Dieu tel que Dieu le prescrit dans sa parole, et qu'il lui étoit rendu selon les édits de pacification. On ne doit pas se flatter, Monseigneur : il n'y a point de pasteur exilé qui ne se croie obligé de rentrer dans le royaume pour la même fin et qui n'ait résolu de le faire. Si la plupart d'entre eux ont suspendu jusqu'à présent l'exécution de cette entreprise, c'est

[1] « Et nous croirions aisément que ce fut le plus grand nombre » (Douen, *Les prem. past.* I, 153). — Brousson fut vivement soutenu par le pasteur d'*Artis* ; voy. notre t. I col. 407 et 408 n° IV.

[2] En Suisse, veut-il dire, il combattait efficacement l'ennemi commun en répandant partout des écrits ; il voyait là son rôle providentiel.

[1] L'un de ces ouvrages est la *Confession de foi raisonnée de ceux qui prêchent dans les Déserts*, dressée en 1689, envoyée à la Cour et au clergé, imprimée en Suisse, 1694 (Douen, *Les prem. past.* II, 179).

[2] Il ignorait encore les desseins belliqueux de son principal compagnon, le pasteur *Vivens*.

qu'ils espèrent de pouvoir le faire bientôt avec plus de sûreté. Ainsi on peut compter là-dessus que tôt ou tard ils rentreront tous, s'il plaît au Seigneur. Et plût à Dieu qu'ils l'eussent déjà fait et que le zèle que le peuple eût témoigné à leur retour eût déjà porté la Cour à rétablir les choses, sans attendre qu'il en eût coûté à l'État ce qu'il pourroit bien lui en coûter dans la suite !... Il faut que l'État périsse ou que la liberté de conscience soit rétablie. On n'a jamais connu le danger qu'il y avoit a forcer deux millions de personnes [1] d'abjurer une religion qu'ils sont persuadés être la seule qui est conforme à la parole de Dieu...

Un homme si dévoué, si pénétré pouvait toucher beaucoup d'esprits, mais il se sentait incomplet : il était simple laïque. Au mois de décembre qui suivit sa rentrée, 1689, « se trouvant (c'est lui-même qui le raconte) sur une des plus hautes montagnes des Cévennes couvertes de neige et dans une petite bergerie où il habitait depuis plusieurs jours avec plusieurs de ses frères, tous ces fidèles le prièrent et le conjurèrent unanimement au nom du Seigneur de leur prêcher l'Évangile et de leur administrer ensuite la Sainte Cène. Le frère Vivens qui était avec lui dans la même bergerie l'exhorta aussi à cela lui-même. » Quelques jours après, au jour de Noël, une assemblée eut lieu qui fut ouverte par une prière ardente du pasteur Vivens pour implorer la grâce et l'esprit d'en haut sur le ministère futur que tous désiraient pour ce vaillant chrétien ; et Brousson, après cette prière de consécration, prit la parole, prononça le sermon et distribua la Cène. Il avait 42 ans et la poitrine faible, mais il n'en commença pas moins courageusement cet incroyable travail pastoral qui consistait à tenir sans cesse des assemblées nocturnes où il parlait communément trois heures en plein air, quelquefois quatre, pour prier, lire, prêcher et chanter, car il fallait qu'il conduisit et soutint le chant des psaumes. On l'a vu s'arrêtant en quelque lieu pour y reposer sept ou huit jours, y tenir jusqu'à vingt assemblées et on le vit présider à de telles assemblées de deux en deux nuits pendant quinze nuits de suite, en employant une partie de la nuit intermédiaire à se rendre d'un lieu à un autre. C'était le labeur ordinaire dans les périodes un peu calmes ; mais la plupart du temps, les autorités étaient en éveil et les soldats, tant de l'armée que de la police, en recherche. « D'ordinaire alors, le ministre ou le prédicant faisait son séjour dans les bois, sur les montagnes, dans les cavernes et dans les trous de la terre, et il couchait souvent sur la paille, sur le fumier, sur des fagots, sous des arbres, dans des buissons, dans les fentes des rochers et sur la terre. Durant l'été il était consumé par les ardeurs du soleil, et durant l'hiver il a souvent souffert un froid extrême sur des montagnes couvertes de neige et de glace, n'ayant pas quelquefois de quoi se couvrir durant la nuit, et d'ordinaire n'osant pas faire de feu pendant le jour, de peur que la fumée ne le découvrit, ni n'osant pas sortir de sa cachette pour jouir de la chaleur du soleil. Quelquefois aussi il était exposé à la faim et à la soif et souvent à des fatigues accablantes et mortelles... Mais toutes ces misères lui étaient douces lorsqu'il considéroit qu'il les souffroit pour la gloire et le service de Dieu et pour la consolation de son pauvre peuple [1] ».

Quand on ne trouvait pas le fugitif, on mettait sa tête à prix et on affichait partout des placards comme celui-ci :

Nicolas de Lamoignon etc., Nous déclarons que nous donnerons à ceux qui prendront le nommé Brousson, mort ou vif, la somme de cinq mille livres, comme aussi nous donnerons la somme de trois cents livres à ceux qui prendront, morts ou vifs, les nommés : Henric, valet de Brousson, La Jeunesse, Laporte, Lapierre, Labric, Ro-

[1] C'était le chiffre reconnu. « Il est contre les intérêts du roi de dépeupler le royaume. Il y a encore en France près de deux millions d'âmes de la religion réformée », dit *Jurieu* dans sa *Politique du clergé*, p. 197.

[1] C'est Brousson lui-même qui parle ainsi dans la *Relation sommaire des merveilles, etc.* c'est-à-dire dans la relation qu'il a faite de sa première mission. Voy. Douen, *Les prem. past.* II, 200 et I, 9. — Les mêmes peintures se trouvent ailleurs. « Leur hôtellerie était dans les forêts. Le passage d'un pasteur etait secrètement annoncé au troupeau, et de lieu en lieu des tonneaux défoncés places dans les bois à des points indiqués étaient son refuge. Il y trouvait un matelas et du pain ; il faisait dans le voisinage son service au Désert et allait ainsi d'église en église prêcher l'Evangile » (Pelletan, *Le pasteur du désert ;* 1877. — Voy. aussi N. Peyrat, *Hist. des past. du désert*, 1843).

man, La Rouvière, Gavanon dit la Verune, Colognac dit Dauphiné, les trois Plans frères, La Victoire et Villemejane dit Campan, tous meurtriers, assassins [1] et perturbateurs du repos public, et que nous ferons payer les 5000 l. pour ledit Brousson et les 300 l. pour chacun des dits Henric et autres susnommés avec la même ponctualité que nous avons fait payer mille livres pour le nommé Vivens [2]. — Portraits de Brousson et autres susnommés : Brousson est de taille moyenne et assez menue, âgé de 40 à 42 ans, le nez grand, le visage basané, les cheveux noirs, les mains assez belles. — Henric valet de Brousson, natif de Saumane, d'assez grande taille et assez pleine, les cheveux roux, frisés et longs, le visage plein, picoté de vérole, fort taché de rousseur, le nez grand, les yeux petits, la barbe rousse et assez épaisse, vêtu de gris de fer, les dents blanches. — Etc.

Afin d'être plus utilement renouvelé, ce placard ne portait point de date, mais on juge par les noms de prédicateurs qu'il renferme, et qui furent presque tous mis à mort, qu'il fut imprimé entre le commencement de mars et le milieu de juin 1692 [3]; il n'était pas le premier décerné contre Brousson; on en connait un autre, du mois de nov. 1691, dans lequel sa tête n'était encore mise à prix que pour 2000 livres. Dans un autre placard du même genre, Bâville prenait soin de promettre, aux dénonciateurs qu'il sollicitait, le secret le plus absolu et l'assurance qu'on recevrait la somme promise sans être obligé d'en donner quittance. Brousson, ayant vu lui-même affichée cette abominable ordonnance, écrivit quinze jours après (10 juillet) à l'Intendant :

Monseigneur, J'ai vu une de vos ordonnances, du 26 juin 1693, que vous avez fait placarder dans la province de Languedoc et dans laquelle vous dites qu' « étant informé que je continue d'inspirer un esprit de révolte aux peuples, et que je les porte autant qu'il m'est possible à contrevenir aux ordres du roi, ce qui mérite que je sois puni comme perturbateur du repos public, vous promettez de donner la somme de 5000 liv. à quiconque me découvrira à votre Grandeur et vous donnera le moyen de me faire arrêter ». Mais permettez-moi, Mgr, de représenter à Votre Grandeur, avec une humilité profonde et dans la nécessité d'une légitime défense, que je ne puis pas vous reconnaître pour mon juge, parce que depuis l'abolition des édits et traités de pacification qui étaient perpétuels et irrévocables, qui d'ailleurs étaient très justes en eux-mêmes, qui étaient même très nécessaires pour la prospérité, la gloire et la puissance de l'État... nous sommes privés de la protection de nos juges légitimes, et traités non pas en personnes libres mais en esclaves; et en effet on dispose de nos biens, de nos enfants et de nos vies comme si nous étions tels, quoiqu'on ne paye pas des tailles et des impôts pour être traité de la sorte. C'est pourquoi nous ne pouvons regarder que comme des violences et des oppressions tous les maux qu'on nous fait souffrir... Je ne suis pas un méchant homme; je ne suis pas non plus un perturbateur du repos public; mais je suis un fidèle serviteur de Dieu qui travaille à l'instruction, au salut et à la consolation de son peuple désolé. Votre Grandeur est assez informée que je ne fais de mal à personne, que je fais mes assemblées sans armes, et que je marche aussi sans armes et comme un agneau au milieu d'une infinité d'ennemis armés et furieux qui cherchent continuellement ma vie... C'est pourquoi je supplie très humblement Votre Grandeur de cesser enfin de persécuter un innocent, et un fidèle serviteur de Dieu qui ne peut se dispenser de s'acquitter des devoirs de son ministère et à qui vous avez pourtant déjà fait souffrir des misères et des calamités qui n'ont point d'exemple. Autrement je déclare que j'appelle de vos ordonnances devant le tribunal de Dieu, qui est le roi des rois, le créateur du ciel et de la terre, le souverain juge du monde et un juste juge, qui est le maître que je sers... et qui me fera justice.

Cette noble résistance du juste disputant sa vie aux griffes d'un pouvoir impitoyable n'était pas de nature à lui procurer des adoucissements; les poursuites n'en devinrent que plus actives; Brousson depuis quatre ans que durait son dangereux apostolat avait vu disparaître un bon nombre de ses compagnons d'œuvre qu'avait pris le bourreau; bientôt après sa lettre, 16 septembre, le pasteur *Ginon*, rentré comme lui en France, fut pendu; le 13 octobre,

[1] Brousson se distinguait précisément par le soin qu'il apportait à ne jamais porter d'armes et à ne pas permettre qu'on en eût dans les assemblées qu'il réunissait.

[2] Tué en se défendant les armes à la main le 25 fév. 1692.

[3] Un exemplaire original de cette pièce est conservé à la Bibliothèque du protestantisme, place Vendôme à Paris. Il est encore dans son enveloppe scellée de cire rouge et porte l'adresse des consuls de Montdardier (aujourd'hui cant. du Vigan, Gard) qui ne l'ont point fait afficher.

Paul *Colognac*, prédicant, son disciple, fut roué avec une cruauté atroce ; le ministère évangélique devenait impossible ; d'un autre côté, sa femme et son fils, restés à Lausanne, y vivaient dans la crainte et la pauvreté. Il se décida à les rejoindre, et y parvint heureusement, le 17 décembre 1693.

De retour en Suisse, il continua de s'y occuper des réfugiés et de leurs affaires, et aussi de prédication. Il prêcha tantôt à Lausanne, tantôt à Berne [1], à Zurich, à Bâle, à Genève. Chacun voulait entendre ce courageux pasteur échappé à tant de périls. Le parti modéré, qui préconisait la soumission au prince avant tout, n'aimait pas ce triomphe et il demanda tout bas si pour avoir été consacré, dans le Désert, par le pasteur Vivens, il était vraiment revêtu de la dignité pastorale. C'est alors que Brousson, désirant régulariser sa position ecclésiastique, présenta une requête au Conseil souverain de Berne, lui demandant d'être *confirmé* dans le ministère du St-Évangile qu'il avait exercé jusqu'alors sans vocation régulière. Le Conseil demanda le préavis du « Convent ecclésiastique de Berne », qui n'hésita pas à reconnaître pour légitime le ministère extraordinaire de M. Brousson et proposa de charger l'Académie de Lausanne de lui conférer par l'imposition des mains le caractère de ministre régulier, après s'être assuré toutefois par quelques épreuves que les aptitudes homilétiques du candidat et ses connaissances en matière de théologie étaient à la hauteur de son zèle. Brousson parut donc devant le Sénat académique et lui exhiba une lettre souveraine du 29 janvier, dont voici la teneur : « Le Lieutenant et Conseil etc... Claude Brousson, françois refugié, cy devant avocat au Parlement de Thoulouze, s'estant présenté par devant nous avec très humble requête, à cette fin qu'il nous plust d'agréer que par vous il soit confirmé dans son Ministère du St-Évangile, auquel il dit avoir déja travaillé quelque temps avec succès, Nous sur les témoignages qui nous sont apparus de son zèle et de son érudition, n'aurions trouvé difficulté de lui accorder sa demande. Et par ainsi vous mandons et commandons d'éprouver le savoir et la doctrine dudt. Brousson, selon l'instruction de nos Ministres cy enclose, et par après l'admettre et confirmer au St. Ministère du Christ par l'imposition des mains dans les formes usitées. Entendons partant que par après il soit tenu de signer le formulaire de la Confession helvétique etc. » (On le dispensait donc tacitement, par faveur spéciale, de la signature du Consensus). — Après une discussion, assez vive parait-il, sur la question de savoir s'il s'agissait d'une simple confirmation ou s'il ne fallait pas qu'après l'examen intervint une nouvelle « vocation ordinaire », la majorité du vénérable corps académique décida qu'une fois la légitimité du ministère extraordinaire admise, la simple confirmation devait suffire. Cette manière de voir reçut l'assentiment des ministres de Berne et celui de la Vén. Comp. des pasteurs de Genève. Brousson fut par conséquent admis aux épreuves ; mais comme il s'agissait d'un ministre et non d'un simple candidat au St. Ministère, l'examen se borna à une prédication et à un *colloquium* théologique. Après quoi la consécration fut solennisée, comme de coutume, dans l'Auditoire de théologie, par le recteur Sterky, le 29 mars 1694 [1].

Au même moment, Brousson se faisait si peu oublier cependant en France que M. de Bâville le croyait encore dans les Cévennes [2]. Il n'y était pas, mais il y faisait répandre une brochure dont le titre était un cri de révolte et contenait une date de lieu propre à tromper l'Intendant : *Lettre de ** serviteur de Dieu et de N. S. J.-C. et par sa grâce fidèle ministre de sa parole, à tous les élus de Dieu, sur la nécessité qu'il y a de sortir de la communion de l'impure Babylone et des pays où elle exerce sa tyrannie ; au Désert*, 1694. — 27 pag. in-16, portant à la fin : « Au Désert, le 22 avril 1694 ».

Il partit peu après, avec sa famille,

[1] Le 25 fév. 1694 il écrit de Lausanne à son cousin *d'Abrenethée*, pasteur à Orbe, qu'il vient de passer cinq semaines à Berne. V. ci-dessus I, col. 24 ad finem.

[1] Nous devons ces détails à M. Vuilleumier.

[2] Voy. divers billets de lui à l'évêque de Nîmes de février, mai et juill. 1694 (Douen, *Les prem. past.* II, 229).

pour la Hollande et y fut agrégé au ministère évangélique par un synode des églises wallonnes qui se tint le 10 août 1694. Il alla jusqu'en Angleterre (avril 1695), mais il fut rappelé subitement par la nouvelle que l'église de La Haye venait de l'élire un des trois pasteurs attachés au temple de la Cour. C'était une des plus brillantes situations ecclésiastiques du pays, richement rétribuée; mais il n'y demeura que quatre mois et poussé par une sorte de besoin de la patrie, il rentrait en France dès le milieu de septemb. 1695. Pour cette fois il l'aborda par le nord. Après avoir franchi la frontière par les sentiers déserts des Ardennes, il entra dans Sedan, où sa présence remplit de joie les protestants; malheureusement il ne tarda pas à être découvert. Échappé comme par miracle, il sortit de la ville déguisé en palefrenier, et prit la route de Paris, puis d'Orléans; puis il entra en Normandie, cherchant partout les restes dispersés des églises, pour leur prodiguer les exhortations et ranimer leurs espérances. Le 5 janv. 1696, il écrivait à sa femme : « J'ai été obligé de faire 35 assemblées de communion, de lieu en lieu, deux d'environ 400 communiants ». Après avoir consacré une année entière à visiter toutes les églises au nord de la Loire, il passa en Bourgogne; mais bientôt reconnu et vivement poursuivi, il n'échappa qu'en se jetant en Suisse (septemb. 1696), d'où il regagna la Hollande.

« C'était, disait-il, dans le travail que Dieu lui donnait un vif sentiment de sa grâce et de son amour. » Dès le 14 août 1697, il se remit en route. Son dessein était de commencer sa nouvelle mission par le Poitou; mais le goût que, comme toutes les âmes tendres et rêveuses, il avait pour le merveilleux, et le désir de s'assurer, par ses propres yeux, si ce que la renommée publiait des petits prophètes du Dauphiné était vrai, le déterminèrent à passer dans cette province. Il descendit le Rhin, traversa la Suisse, entra en France par le Jura, et arriva heureusement en Dauphiné, où il admira « les merveilles de Dieu, signes infaillibles de la prochaine délivrance d'Israël ». Il visita ensuite le Vivarais, et au retour du printemps, il descendit dans les Cévennes, désolées alors par des persécutions « aussi fortes que dans les premiers temps ». Bâville ne tarda pas à être informé de son retour. Dans une lettre, datée du 28 avril 1698, Brousson nous apprend que sa tête venait d'être mise à prix pour 600 louis d'or de 14 francs pièce. Espions, milices, dragons, tous se mirent à la recherche du proscrit. Vingt fois il échappa presque miraculeusement à ces ardentes poursuites; un jour, cependant, au mois d'avril 1698, il ne put sauver sa vie qu'en passant le Rhône et en se jetant dans Orange. Il n'y demeura pourtant que quelques jours, et après un séjour à Nimes, traversant rapidement les Cévennes, il entra dans le Castrais avec l'intention d'aller enfin visiter les églises du Poitou.

L'heure du martyre approchait. Déjà il avait mis sur sa trace, étant à Nimes, par l'imprudence qu'il avait commise de mettre successivement à la poste de cette ville, dans l'intervalle du 15 mars au 20 avril (1698), cinq requêtes adressées au Roi pour lui soumettre de nouvelles plaintes contre l'injustice et les excès de la persécution, plaintes qu'il savait bien n'être d'aucun effet auprès du gouvernement, si ce n'est de l'irriter comme de graves insolences, mais qui devaient réveiller les esprits par la publicité européenne à laquelle il les destinait. Trois de ces requêtes sont conservées manuscrites dans le dossier de Brousson aux archives du dép. de l'Hérault et ont été publiées en partie dans le récent ouvrage de M. Douen[1] auquel nous emprunterons le début de la première requete, que voici :

Sire, ceux de vos sujets qui prétendent s'être réformés selon la parole de Dieu ont encore recours avec une humilité profonde a l'équité et aux compassions de Votre Majesté. La paix générale a été donnée à l'Europe[2] par vos soins et votre condescendance généreuse : les supplians seuls sont encore dans le trouble, dans les alarmes et

[1] *Les premiers pasteurs du Désert*; Paris, Grassart, 1879, 2 vol. in-8. La remarquable étude de M. Douen sur la vie et l'œuvre de Claude Brousson, occupe au t. I les pages 133-162, au t. II les p. 134-451.

[2] Par le traité de Ryswick, 30 oct. 1697.

dans la désolation. Tous les peuples étrangers ont été mis en repos ; et ceux qui vivent sous votre domination, et qui devraient être les premiers à ressentir les effets de votre protection et de la paix générale sont les seuls qui versent des larmes pendant que tous les autres peuples se réjouissent. Permettez-nous, Sire, de le dire : quelle gloire peut trouver Votre Majesté à désoler son propre peuple ? N'a-t-on souhaité qu'elle fît la paix avec les nations étrangères qu'afin qu'elle se tournât contre ses propres sujets ? ils vivent dans vos États sous la foi publique et royale ; ils vous fournissent leurs forces et leur argent ; est-il donc juste, Sire, que cette force soit employée à leur propre perte ? Toutes les puissances de l'Europe ont trouvé qu'une guerre de neuf ou dix ans entre des chrétiens n'avait déjà été que trop longue, et vos sujets protestants, qui depuis treize années sont dans une désolation lamentable, ne pourront-ils jamais, Sire, trouver repos dans vos États ? Votre Majesté n'a pas eu plutôt signé la paix générale avec ses ennemis, qu'elle a donné contre nous une déclaration fulminante, datée du 13 novembre 1697, par laquelle, après avoir témoigné qu'elle n'a point de regret d'avoir fait *démolir nos temples* et *interdit tous nos exercices de piété*, elle nous défend, *à peine de mort*, d'aller servir Dieu dans la principauté d'Orange [1], n'y d'y aller faire bénir nos mariages ou baptiser nos enfants selon notre foi et les mouvements ds nos consciences. Et en même temps on exerce partout une nouvelle et violente persécution pour forcer les gens de pratiquer malgré eux le culte de l'Église catholique romaine, ou pour les ruiner et les faire mourir de faim avec leurs familles. Voici donc, Sire, pour nous de nouveaux combats à soutenir dans cette paix générale. Voici de nouveaux martyres qu'on nous prépare au milieu des réjouissances publiques. Mais s'il est vrai que vos sujets protestants aient volontairement embrassé la religion catholique romaine, comme ceux qui surprennent l'équité de Votre Majesté, qui font tant de tort à sa gloire, et qui détruisent son royaume, osent le dire ; s'il est vrai qu'ils soient, comme on parle, de nouveaux convertis, d'où vient, Sire, permettez-nous cette liberté, qu'il faut renouveler les rigueurs pour les forcer d'aller à la messe ? D'où vient qu'il faut leur défendre, comme il est dit dans votre déclaration, *d'abandonner leurs biens, leurs familles et leur patrie*, pour aller professer ailleurs avec liberté leur première religion ? D'où vient qu'il faut leur défendre, *à peine de mort*, d'aller dans une principauté étrangère, pour y faire les exercices de cette même religion, ou pour y faire bénir leurs mariages ou baptiser leurs enfants par des pasteurs réformés ? D'où vient que, dans votre royaume, on est toujours occupé à condamner à des amendes ceux qu'on appelle nouveaux convertis, ou à les faire traîner dans des basses fosses, ou à les faire condamner aux galères, ou à les faire pendre, ou à les faire massacrer, lorsqu'ils s'assemblent pour servir Dieu selon les mouvements de leurs consciences ! D'où vient qu'il faut tenir en pleine paix tant de milices bourgeoises, et prendre tant d'autres mesures pour empêcher dans tout le royaume que ce même peuple ne s'assemble à toute heure pour le même sujet ? ceux qui surprennent la justice de Votre Majesté, croient-ils faire illusion à toute la terre ? S'imaginent-ils que c'est ainsi qu'on doit tromper un grand prince pour le porter à accabler des innocents ?...

[1] Rendue à Guillaume par le traité de Ryswick.

Brousson voulait, avons nous dit, aller faire la visite des églises du Poitou, qui eut complété son tour de France. Pour mieux faire connaître ses derniers travaux, nous préciserons son itinéraire. Il était entré en Vivarais le 4 nov. 1697 ; il avait ensuite pénétré en Dauphiné, 24 décembre, pour arriver dans le courant de février dans le bas Languedoc où il demeura trois mois, mais s'y sentant poursuivi avec une ardeur furieuse, il gagna le haut Languedoc au milieu de mai, puis Montauban, Castres, Toulouse, le pays de Foix, la Gascogne, enfin le Béarn ; tenant des assemblées, prêchant et écrivant tout le long de sa route. Au mois de mai il lui était tombé sous la main une lettre adressée, le 12 du mois, par l'évêque de Rodez aux nouveaux convertis ; il s'empressa d'y faire une réponse, datée du 21, dont il fit circuler des copies dans le pays, en attendant qu'elle fût répandue par l'impression. Le 14 septembre il était à Pau où il se logea chez *Bédora*, à l'hôtellerie du Chapeau-rouge et y demeura près d'un mois. Un malheureux *qui pro quo* le perdit. Avant de quitter la Hollande, il avait demandé à un ancien ministre de Pau, Jordain *Olivier*, réfugié à La Haye, une lettre de recommandation pour quelque protestant zélé du Béarn et celui-ci la lui avait donnée pour un baron *d'Aroir* sieur d'Espalangue. Un

soir, au souper, Brousson, entendit dire que le baron d'Aroir était attendu dans l'hôtellerie pour la nuit, et la nuit en effet, un gentilhomme arriva, qu'on mit coucher dans la même chambre que lui. Le matin, Brousson demanda au nouveau venu s'il n'était pas le baron d'Aroir et, sur sa réponse affirmative, il se fit connaître à lui. C'était bien un baron d'Aroir, mais ni sieur d'Espalangue, ni huguenot. A son air embarrassé Brousson reconnut sa fâcheuse méprise et s'enfuit le plus vite possible, 16 oct., avec son hôte [1], gagna Oleron à travers les montagnes, et y fut arrêté le 18 au matin, comme il allait monter à cheval pour partir. La sincérité, sans forfanterie ni faiblesse, de toutes ses réponses, parut toucher l'Intendant du Béarn, M. Pinon. Mais le farouche Bâville n'entendait pas que sa proie lui échappât ; il réclama le prisonnier et l'obtint. Pinon, qui avait conçu de l'estime pour le pasteur du désert, le recommanda à ses gardes, qui sans l'enchaîner se contentèrent de le surveiller pendant la route, et même avec tant de négligence que, s'il l'eût voulu, leur captif aurait pu fuir ; mais il avait promis de ne pas chercher à s'évader ; peut-être aussi son âme soupirait-elle après la mort, car il savait « que le sang des martyrs a toujours été la semence de l'Église ». Il arriva donc à Montpellier le 30 octobre, et fut enfermé dans la citadelle. Contre son habitude, Bâville lui-même le traita avec douceur ; il eut même l'humanité d'adoucir l'horrible supplice auquel Brousson fut condamné comme auteur de la déclaration de 1683 et d'un projet tendant à introduire les étrangers en France [2]. Il ordonna qu'il serait seulement « présenté » à la question [3], et qu'il subirait le supplice du gibet avant celui de la roue.

Arrivé sur la place du Peyrou, où il se rendit à pied, entre deux haies de soldats, le fidèle ministre de l'Évangile voulut adresser quelques paroles au peuple ; mais un roulement de dix-huit tambours étouffa sa voix, et le bourreau s'empara de la victime. La corde à laquelle on le pendit se rompit au premier tour de poulie. Le prêtre qui l'assistait saisissant adroitement l'occasion, chercha à le persuader que c'était un accident providentiel arrivé pour lui donner juste le temps de se convertir avant la mort. « Puisse le Dieu tout puissant, « lui répondit Brousson à demi étran- « glé, vous récompenser, Monsieur, de « votre grande charité envers moi et « qu'il nous fasse la grâce de pouvoir « l'un et l'autre voir sa face dans le Pa- « radis. » Telles furent ses dernières paroles. C'était le 4 nov. 1698. Avant la nuit, Bâville fit enlever le cadavre, qu'on inhuma dans la citadelle.

Brousson avait été marié deux fois. Sa première femme, M^lle^ *Combelle*, lui donna un fils, prénommé Barthélemy, qui servit avec le grade d'officier dans les troupes hollandaises [1]. Il n'eut pas d'enfant de la seconde, qui s'appelait Marthe *Dollier* et qui était originaire de Castres. Les États-Généraux de Hollande lui firent une pension de 600 florins. Pendant le séjour de Brousson à La Haye, un peintre hollandais, Peter van Bronkhorst fit de lui un très bon portrait qui se trouve à sa vraie place, au musée de Nîmes. Le vénéré pasteur est représenté de face, en pleine lumière, sa belle tête encadrée de longs cheveux châtains, et tenant à la main un livre de prières.

Nous terminerons par la liste chronologique de ses principaux ouvrages, renvoyant le lecteur, pour une liste tout à fait complète, à l'ouvrage de M. Douen (*Les prem. pasteurs du Désert*, II 440-451) où sont décrits non-seulement les im-

[1] Bedora, qui fut bientôt pris et pendu, sa femme rasée et enfermée dans un couvent où elle était encore en 1712, et leur hôtellerie démolie.

[2] Il avait été, en effet, entraîné un instant, sous l'influence de Vivens, dans le parti de la résistance ouverte et il en fait l'aveu dans une *Lettre au Roi* (voy. Corbière, *Hist. de l'ég. de Montpellier*, 1861 ; p. 310) et dans son dernier interrogatoire. (Voy. Douen, II pp. 189, 323.)

[3] Le procès-verbal constate (voy. Douen, II 345) qu'on lui administra la question : « L'avons fait atta- « cher par les pieds et l'avons aussi fait attacher par « les bras derrière le dos et l'avons fait tirer les « tours de question ordinaire... Ce fait, lui avons « fait donner les tours de question extraordinaire « auxquelles il n'a voulu rien dire. Lecture faite a « persisté et signé. Ce fait, l'avons fait détacher du « banc de gêne etc. ». Il est probable cependant que ces tours d'extension ne lui furent administrés qu'en simulacre, car condamné dans une audience ouverte à 7 heures du matin, il aurait subi la torture à 2 heures, et à 4 heures il marchait au supplice « a pied et d'un pas ferme » à la tête de 30 mousquetaires.

[1] On trouve « Bartholomé Brousson » inscrit comme tel de 1746 à 1750 sur les budgets de la guerre, conservés aux archives de Haarlem. (Note de M. Enschedé, archiviste de Haarlem.)

primés, mais aussi les pièces manuscrites conservées aux arch. de Montpellier et à la Bibl. de Genève.

I. *Etat des Réformez en France*, où l'on fait voir que les Édits de Pacification sont irrévocables, que néanmoins on les renverse entièrement, et que par là on ôte aux Réformez tous les moyens de vivre et de subsister. Cologne, chez P. du Marteau, 1684; in-12 de 12 feuill. prélimin. et 315 pages terminées par ces mots : « Fin de la 1re partie. » — 2e volume intitulé : *Etat des Réformés en France, seconde partie, concernant la liberté de conscience et l'exercice de la religion.* Où l'on fait voir que, contre la foi de l'édit de Nantes on prive les réformés de la liberté de conscience, de leurs temples, de leurs ministres et de l'exercice public de leur religion et que l'on se propose d'abolir entièrement la Réformation dans le royaume. — 3e partie du volume : *Apologie du Projet des réformés en France, fait au mois de mai* 1683 *pour la conservation de la liberté de conscience et de l'exercice public de religion que les édits et traités de pacification lui accordent.* Contenant la suite de l'état des réformés, où l'on rapporte les traitements qu'ont soufert et que soufrent encore ceux qui se sont assemblés pour prier Dieu dans les lieux que l'on a interdits au préjudice des édits de pacification. — Deuxième édition de l'ouvrage : 3 volumes in-12 de 140, 226 et 257 pages, à La Haye, chez Barent Beeck, 1685. — Autre éd., 1686.

II. *Lettres au clergé de France assemblé à Paris en l'année* 1685. Au Désert, chez le Sincère, 1685 ; petit in-4 de 140 pages. — Autre édition : *Lettres au clergé de France envoyées au même clergé l'an* 1685 *pendant qu'il était assemblé à Paris pour délibérer sur les moyens de détruire entièrement les Eglises Réformées.* Au Désert, 1689. — Ce sont six lettres, ensemble 132 pages, paginées séparément et datées du 28 mai au 29 juin 1685.

III. *Lettres des protestans de France qui ont tout abandonné pour la cause de l'Evangile à tous les autres protestans évangéliques et frères en J.-C., avec une lettre particulière aux rois, électeurs, princes et magistrats protestants ;* 1688 in-12, sans lieu mais avec la mention « dans le cœur de l'Allemagne » (Berlin). — 2e éd. Amsterdam ; — autre, Cologne 1706.

IV. *Lettres aux Catholiques romains* ; au Désert (Lausanne) ; trois parties en un vol. in-18 ; 1687-88.

V. *Avis aux protestans de France*, après la révocation de l'édit de Nantes (1688). — Pièce faite pour être répandue en copies à la main et qui n'a été imprimée qu'en 1855 dans le *Bulletin*, où elle occupe une seule page (III, 344).

VI. *Lettres aux pasteurs de France réfugiés dans les États protestans, sur la désolation de leurs Églises et sur leur propre exil.* (En Suisse) 1689.

VII. *Interprétation nouvelle et ancienne du songe de Louis XIV roi de France, imprimé dans le Mercure galant et dans la Gazette de Paris du* 11e *de nov.* 1689. *Première interprétation faite par feu M. Brousson, ministre et martyr du saint Évangile.* Cologne, hérit. de P. Marteau, 1706, in-32. Daté du Désert, le 14 avril 1693. — A été traduit en anglais : *The french king's Dream*, London, 1709, in-8.

VIII. *Lettre de ** serviteur de Dieu.* — Voy. ci-dessus col. 252.

IX. *Lettre de Cl. Brousson contre une lettre du* 8 *septemb.* 1694, *écrite de Lausanne, par laquelle on a tâché de noircir sa réputation.* Imp. en Hollande, 1694 ou 95.

X. *La manne mystique du Désert* ou Sermons prononcés en France dans les déserts et dans les cavernes durant les ténèbres de la nuit et de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 et 1693, par Claude Brousson, autrefois avocat au parlem. de Toulouse et maintenant, par la grâce du Seigneur, ministre du S. Evangile. Amsterdam, H. Desbordes, 1695, 3 vol. in-12.

XI. *Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France dans les Cévennes et dans le bas Languedoc, pour l'instruction et la consolation de son Église désolée*, où il est parlé de ceux que Dieu y a extraordinairement suscités en ce dernier temps pour y prêcher l'Evangile, et du martyre qu'un grand nombre de ces fidèles serviteurs de Dieu y ont déjà souffert, 1694, in-12 ; 64 pages.

XII. *Confession de foi raisonnée de ceux qui prêchent dans le Désert*; Amsterd. 1695 in-12. — Il avait envoyé cette confession de foi au roi, en 1689, avec 17 de ses sermons, pour repousser l'imputation qu'il prêchait la révolte.

XIII. *L'adoration religieuse* ou traité de la génuflexion dans la prière; 1696, in-12.

XIV. *Remarques sur la traduction du Nouveau Testament faite par ordre du clergé de France, et par le ministère de Denys Amelote, prêtre de l'Oratoire, adressées au roi de France;* Delft, 1697 in-12. — Cette polémique contre une traduction intentionnellement inexacte avait été composée cinq ans auparavant (elle est datée du Désert 31 déc. 1692) dans des circonstances que l'auteur raconte ainsi : « Ayant trouvé qu'on avait distribué à ceux qu'on appelait Nouveaux Catholiques le *Nouv. Test. traduit... par le ministère de D. Amelote,* il l'examina dans les Déserts où la violence des troupes, qui le cherchaient jour et nuit, le contraignit de se retirer, et y ayant remarqué un grand nombre de passages obscurcis ou entièrement falsifiés, il en fit une liste. Après quoi étant allé dans une des villes du bas Languedoc, il se fit prêter une Vulgate, un N. T. grec et quelques autres livres qui lui étoient nécessaires; et en ayant tiré les passages qu'il avoit notés, il retourna dans les déserts où il composa le traité dont il s'agit. Il l'envoya ensuite en manuscrit à la Cour pour servir d'apologie au peuple que l'on opprimoit en France, et il l'adressa au roi lui-même par la requête qui est mise à la tête de ce traité. Depuis, ayant été contraint de sortir pour la seconde fois du royaume, il retoucha cet écrit dont l'impression a été ensuite commencée en son absence, pendant qu'il travailloit de nouveau en France à l'instruction et à la consolation de ses frères, ce qui est cause qu'il s'y est glissé quelques petites fautes d'impression... »

XV. *Réponse aux objections que l'on fait contre le rétablissement de l'édit de Nantes,* 1697.

XVI. *Lettres pastorales sur le Cantique des cantiques, à l'épouse de J.-C., qui est sous la croix*; 1697, in-12. Ces lettres sont au nombre de douze. — Traduction allemande : *Claudii Brousson* Erklærung des hohen Liedes Salomonis, welcher die Lebensbeschreibung des Verfassers... beigefüget ist; Dantzick, s. d. in-12 de 18 et 264 p.

XVII. *Requêtes envoyées au roi de France par ses sujets protestants au sujet de la nouvelle persécution qu'on exerce contre eux depuis la paix générale;* 1698. Imp. en Hollande avant la mort de Brousson.

XVIII. *Lettre pastorale au sujet de la lettre d'un évêque catholique romain adressée à ceux qu'il appelle Nouveaux catholiques*; datée du 8 mai 1698. Imp. en Hollande avant la mort de Brousson.

XIX. *Lettres et opuscules de feu M. Brousson, ministre et martyr du S. Evangile, avec un abrégé de sa vie jusqu'au 4 nov.* 1698 *qu'il séela la vérité par sa mort à Montpellier*; Utrecht, G. van de Water, 1701, in-12 de 24 et 332 pages.

*Personalia oder umstandliche Relation von person, leben und tod Claudii Brousson*; in-4, s. l., 1699. — *Abrégé de la vie de M. Brousson*, 1701. — *Dictionn.* de Moréri, 1740. — Peyrat, *Les pasteurs du désert*, 1843. — *Biographie de C. B.* par le pr Borrel; Nîmes, 1852, in-12. — *The evangelist of the desert. Life of Cl. B. sometime advocate...* by Henry S. Baynes; London, 1853; in-12 de XIV et 382 p. — Louis Nègre, *Vie et ministère de Cl. Brousson*, 1878 (thèse; 230 p. in-8). — O. Douen, *Les premiers pasteurs du Désert*, 1879, 2 vol. in-8.

2. BROUSSON (Daniel) de Chalon (Daniel Brussonius cabilonensis) étudiant à Genève, 1624. — Mlle Brousson (peut-être désigne-t-on ainsi l'épouse de Claude), mentionnée sur les registres d'assistés à Lausanne le 15 déc. 1693; nommée inspectrice de l'hôpital de Lausanne, 15 juin 1694. — (Pierre), du Vivarais, manufacturier de bas, réfugié avec sa femme et un apprenti à Magdebourg, 1698; à Berlin, 1700. — (David), de Marsillargue, faiseur de bas, réfugié à Magdebourg, 1698-1700. — (Dame M. C.) dame pensionnaire des Etats de Hollande à Delft, 1763. — *Brousons,* ancien de l'église de Frugères, délégué au synode de La Salle, 1672.

BROUSSOT, ministre au Cheylard, 1639.

BRU, mis à mort pour crime d'as-

semblée religieuse; Languedoc, 1685 [X 402, l. 16]. — (Pierre) et le sieur *Bonafous* de Vabre, qui s'étaient permis de ne pas tapisser le devant de leurs portes le jour de la Fête-Dieu, en 1756, furent condamnés à une peine dont nous ne connaissons pas l'importance; mais ce que nous savons, par le subdélégué [sous-préfet] de Castres lui-même, c'est qu'ils furent rendus responsables de l'amende décernée contre trente-six particuliers de la communauté, ce qui revenait à la somme de 360 livres, à raison de 10 livres par tête : « J'ai l'ordre, ajoute ce fonctionnaire, d'envoyer chez eux deux cavaliers de maréchaussée en garnison à raison de quatre livres par jour chacun, s'ils ne payent pas dans les trois jours. » (PRADEL.)

BRUC (FRANÇOIS DE) ministre d'Aulas, présent au synode d'Alais, 1682; fugitif de Nîmes, 1685. — *De Brucque*, ministre de Bagards, au synode de Meyrueis, juin 1674. — Deux frères *Bruc*, André et Jean, de S. Germain de Calberte en Cévennes, et la femme de l'un d'eux avec son enfant, assistés à Genève, 1702-1704. — F. *Bruch*, doyen de la faculté de théologie de Strasbourg, né à Pirmassens, petite ville du Palatinat en 1792 et mort à Strasbourg en 1874. « Il descendait d'une ancienne famille de huguenots français du nom de *Bruguières*, qui était venue s'établir sur cette frontière allemande après la révocation de l'édit de Nantes et dont le nom s'était abrégé en celui de Bruch. Il fit ses études au séminaire de Strasbourg, y fut nommé professeur de théologie en 1821, et durant 50 ans on peut dire qu'il a vu passer sous sa chaire et qu'il a eu pour élèves tous les pasteurs d'Alsace. Aussi son nom était-il devenu le plus considérable du protestantisme alsacien. Il a été dans l'église et dans la théologie l'un des plus dignes représentants de cet ancien libéralisme qui avait à sa tête *Coquerel* père à Paris, Samuel *Vincent* et *Fontanès* à Nîmes, *Munier* à Genève, libéralisme né avec notre siècle, qui tenait du précédent ses idées de tolérance, de libre examen et de charité, et du nôtre une grande dignité morale. Ses mérites dans la science paraissent moins considérables. Il a beaucoup écrit, mais il n'avait pas le véritable esprit scientifique et ses ouvrages, au lieu de précision et de méthode, sont pleins de l'éloquence sentimentale, pour nous aujourd'hui bien froide et bien décolorée, qui florissait vers 1830 » (A. Sabatier, *Journ. de Genève*, 2 août 1874). On a de lui, principalement, des *Études philosophiques sur le christianisme*; Strasb. in-8, 1839 et un traité de botanique publié avec W. P. *Schimper* sous le titre de *Bryologie d'Europe*; 1836-44. M. *Cazaux* a traduit de l'allemand plusieurs ouvrages de Bruch.

BRUCHAILLER (FRANÇOIS) sr de Rambaud, officier sous les ordres de Lesdiguières, mais étranger au Dauphiné, épousa Jeanne *Pape de S. Auban* [VIII 102 b] fille et sœur des deux célèbres capitaines protestants. Il s'empara violemment de la terre de Rambaud qui appartenait à l'évêque de Gap et mourut en 1583 laissant deux filles 1° MADELAINE, 2° JUSTINE épouse de Jean Finette et 3° un fils, PHILIPPE.

Philippe Bruchailler, surnommé *la Broussaille*, un des hommes d'armes les plus courageux qu'eut Lesdiguières : c'est par un trait de bravoure qu'il est connu. Au mois de mars 1588, Lesdiguières fut attiré dans un guet-apens par deux soldats catholiques qui avaient promis de lui livrer le château de Tallard. Ils étaient d'accord avec Pierre de Chissé sr de la Marcousse, alors gouverneur de Tallard, qui était l'auteur du projet. Les soldats du capitaine huguenot devaient s'introduire par une fenêtre laissée ouverte : les premiers qui montèrent furent baillonnés, entraînés et mis sur-le-champ à mort. Lesdiguières étonné de n'entendre aucun bruit lorsque plusieurs de ses soldats furent entrés dans le château, eut un sinistre pressentiment. Il se tourna vers la Broussaille, en lui disant d'aller voir ce qu'il en était : le brave soldat saisit une masse d'armes, monte et lorsqu'il sent qu'on veut l'entraîner sous prétexte d'aller retrouver ses camarades qui l'attendent, il frappe sur les agresseurs en poussant des cris d'alarme et est assez heureux pour rejoindre Lesdiguières, quoique blessé. En cet instant une voix

se faisait entendre partant des combles du château. C'était celle de Charles de Bonne sr de la Rochette, qui avait refusé d'être complice de la trahison exécutée contre son parent Lesdiguières et qui l'avertissait de fuir. Lesdiguières rebroussa aussitôt chemin vers Gap après avoir perdu plusieurs de ses meilleurs soldats. Quelques mois plus tard Pierre de Chissé sr de la Marcousse, le gouverneur de Tallard qui avait eu l'idée de cette trahison, mourut assassiné au coin d'une haie d'un coup d'arquebuse par Jean *de Moustier*, sr de S. Martin. Tout le monde y reconnut une vengeance de l'attentat de Tallard. Philippe Bruchailler vivait encore en 1594 : il mourut vers cette époque sans laisser de postérité. (Roman.)

BRUCHELLES (Isaac), de Nay, soutient sa thèse de théologie à l'acad. de Puylaurens, 1665 [VII 294 b]; assiste comme ministre de Maslacq au synode d'Orthez, 1671 ; le synode de Pontacq, 1676, décide que le sr de Bruchelles, autrefois ministre à Orthez, n'y peut plus prétendre et l'envoie à Osse ; il reçoit un secours du consistoire de Pau, 2 avril 1679; cité comme ministre d'Osse dans les actes du synode tenu à Gaslin, 1681 ; détenu au château de Mauléon, 1691 et 92. (Soulice.)

BRUCHIÈRE (« Le sieur) ci-devant ministre en Béarn, n'ayant trouvé aucun emploi en Suisse, assisté de 4 écus blancs pour une fois », à Genève, 1684.

BRUCKNER (Nicolas), qu'on trouve écrit Praugner, en latin Pontanus, natif de Franconie [Haag, III 36]. On ne sait rien de sa vie jusqu'à ce que l'histoire nous le montre comme réformateur de Mulhouse où il était entré dans l'ordre de S. Augustin peu de temps avant que Luther parût. Versé dans les langues et la théologie, sans manquer d'éloquence, il gagna par sa vie exemplaire l'affection de ses concitoyens qui en plusieurs circonstances lui donnèrent des marques de leur bienveillance et de leur respect. Ils n'auraient jamais consenti à son éloignement s'ils n'y avaient été forcés, au mois de février 1526, par les représentations menaçantes de plusieurs cantons suisses. Brückner se retira à Strasbourg où il entreprit avec Christian *Herlin* et le docteur Michel *Hee* de construire une nouvelle horloge pour la cathédrale ; mais la haine de ses ennemis ne lui laissa pas le temps de la terminer. Accusé de bigamie, il dut se réfugier à Benfeld où il remplaça le pasteur Ulrich *Würtenberger*. Mais mathématicien surtout, il se nourrissait des chimères astrologiques répandues de son temps et négligeait ses devoirs pastoraux. Ses absences multipliées devinrent funestes à son église et en 1538 presque tout son troupeau était rentré dans le catholicisme. Il se rendit alors dans l'Électorat de Cologne où ses connaissances lui gagnèrent l'affection de l'Électeur Hermann. De Cologne il passa à Tubingen où il parait avoir achevé sa carrière.

BRUEL (Fleury) libraire, natif de Montpellier, assisté avec sa famille à Lausanne, en 1692 ; meurt dans cette ville, 1711.

BRUÈRE (Pierre), de Blois, assisté à Genève d'un viatique pour Berlin, 1709. — (Samuel) mis par ordre au collège des Barnabites de Montargis, 1729. — (Pierre-Samuel) mis au même collège, 1731.

BRUET (Jacques de), sieur de La Garde, capitaine huguenot, gouverneur de Tonneins-dessous [Haag, III 37]. = *Armes* : écartelé aux 1 et 4 de gueules au lion d'argent; aux 2 et 3 d'argent à une croix de Malte de gueules.

En 1652, lorsque, sur l'ordre de Condé, les protestants prirent les armes, un capitaine La Garde leva une compagnie pour porter secours à ses vaillants coreligionnaires de Toulouse. N'ayant pu tromper la vigilance des généraux catholiques, il se rabattit sur Lavaur, dont il s'empara avec l'aide des habitants réformés. Après avoir maltraité et chassé les cordeliers, il convertit leur église en temple et fit revenir de Rabasteins le ministre *La Barthe* ou *La Berthe* pour y prêcher. Il ne resta pas longtemps en paisible possession de sa conquête. Le gouverneur de Lavaur l'assiégea et le força bientôt à capituler.

En 1568, l'histoire cite parmi les compagnons d'*Andelot* un capitaine La Garde, qui se signala au passage de la

Loire à la tête des arquebusiers, et qui fit la campagne du Poitou. Il prit part notamment à la troisième attaque de l'abbaye Saint-Michel, où son lieutenant *La Couture* fut tué. L'année suivante, il seconda *Piles* dans son admirable défense de Saint-Jean d'Angély. Sous les ordres de *La Noue*, il emporta Fontenay-l'Abattu avec le capitaine *Boisville*; assista à la surprise de Marans, des Sables-d'Olonne et de quelques autres places du Bas-Poitou, à la levée des sièges de Rochefort et de Niort par les catholiques, et se signala particulièrement au combat de Sainte-Gemme. Après la blessure de La Noue, il continua de servir avec distinction sous le jeune *Rohan*, et fut employé aux sièges de Marennes, du Brouage et de Saintes.

Le deuxième capitaine La Garde était-il le même que le précédent ?

Quelques années après, nous trouvons un colonel La Garde, que de Thou qualifie de *homo strenuus et moderatus*, défendant vaillamment dans les Pays-Bas espagnols la cause des Provinces-Unies qui était aussi celle de la Réforme. Envoyé, en 1575, au secours de Schoonhoven, il eut la douleur de ne pas rencontrer auprès des habitants le concours qu'il en attendait, et se vit forcé de rendre la ville, toutefois à des conditions honorables. En 1580, il contribua à la prise de Diest. En 1581, il se rendit maître de Turnhout et chassa les Espagnols du château de Baerle sur la route de Breda. En 1582, il fut blessé à la prise du château de Rost. En 1589, il servit sous le drapeau de Henri IV, qui lui confia la garde du château d'Arques pendant la bataille livrée sous ses murs. L'année suivante, La Garde fut encore employé avec son régiment au blocus de Paris; mais depuis cette époque, il n'est plus fait mention de lui, à notre connaissance, dans l'histoire de nos troubles civils.

Selon de Thou, le colonel La Garde s'appelait *Jean*. Cette indication précise ne permet pas de le confondre avec Jacques de Bruet; mais nous n'en savons pas davantage.

Un autre Jacques de Bruet, qui s'était élevé par sa valeur au grade de mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, fut nommé, en 1604, gouverneur de Tonneins-dessous. Il avait été député, en 1603, comme ancien de l'église de cette ville, au synode national de Gap par la province de la basse-Guienne. Selon l'éditeur des Mémoires de La Force, il le fut aussi, en 1615, à l'assemblée politique de Grenoble. Nous avons lieu de croire que c'est une erreur; car les actes de cette assemblée (*MSS. Brienne*, vol. 223) donnent, pour les cinq députés de cette province, *Lusignan* premier baron d'Agénois, *Favas* vicomte de Castets, *Primerose* ministre de Bordeaux, *Maniald*, conseiller du roi et son lieutenant-général à Castelmoron, *La Nouaille*, avocat au parlement de Bordeaux, ne faisant nulle mention du sieur de La Garde. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'en 1620, le gouverneur de Tonneins fit assurer l'assemblée de La Rochelle de son zèle pour l'Église protestante et de sa ferme résolution d'exécuter tous les ordres qu'on lui donnerait; ce qui ne l'empêcha pas, au rapport de *Castelnaut*, dans ses Mémoires, de se laisser gagner à prix d'argent par *Pardaillan*, et de livrer la ville à Louis XIII, en 1621. L'année suivante, Castelnaut l'assiégea dans le château de Tonneins et le fit prisonnier. Ce ne fut pas sans peine que *Monpouillan* parvint à lui sauver la vie, tant sa trahison l'avait rendu odieux aux habitants, qui professaient presque tous la religion réformée.

1. BRUEYS, nom d'une famille languedocienne, dont l'orthographe varie beaucoup; on le trouve écrit *Bruès*, *Bruex*, *Brueis*, *Brueix* et même *Broïs*, mais plus souvent *Brueys* [Haag, III 38]. = *Armes* : d'or au lion de gueules armé et lampassé de même, à la bande d'azur brochant. Les Brueys de Fontcouverte brisent de 3 étoiles d'or posées sur la bande. A l'époque de la Réformation, cette famille était divisée en plusieurs branches.

I. Branche de la Calmette. — Robert *de Brueys*, seigneur de La Calmette, fils aîné de Tristan de Brueys et de Marguerite de La Croix, remplit les fonctions d'avocat du roi en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes. Il épousa, en

1555, Anne *de Varadier*, qui lui donna quatre enfants : Denys, Marguerite, Claude et Catherine. Denys, seigneur de La Calmette, de Bourdic et de La Tour, reçut, en 1588, l'ordre de lever une compagnie d'infanterie. En 1595, il fut nommé colonel d'un régiment. Son testament portant la date de 1612, on pourrait facilement, induit en erreur par les dates, le confondre avec un autre seigneur de La Calmette, qui fut député, en 1611, par le bas-Languedoc, à l'assemblée politique de Saumur. Celui-ci, sur le compte duquel on ne sait d'ailleurs rien, si ce n'est qu'il remplissait alors à Nîmes les fonctions de premier consul, était Henri *Ardouin*, dont le fils Marc figura parmi les députés du bas-Languedoc au synode national de Charenton, en 1644.

Denys de Brueys avait épousé à S. Chaptes, 1589, Jeanne *de Barlatier* et en avait eu, 1592, un fils qui semble n'avoir pas survécu. D'un second mariage avec Alexandrine *de Borne*, naquirent Jacques, seigneur de Bourdic, député, en 1644, au synode national de Charenton; René, sieur de Chabian, et Alexandre, sieur de Bourdic, de La Tour, de Gattigues et de Tharaux. Alexandre fut gouverneur d'Argelès dans le Roussillon. En 1625, il passa au service du duc de Savoie. Quelques années plus tard, il rentra en France, et c'est probablement de lui qu'il a été question dans l'art. Arnaud (n° 4 col. 363) sous le nom de *Gattigues*; mais il quitta de nouveau sa patrie, et n'y revint qu'en 1638. L'année suivante, il assista au siège de Salces avec le grade de mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie. En 1641, il obtint une commission pour lever un régiment. En 1658, il fut élu premier consul de Nîmes ; mais, déjà à cette époque, il avait abjuré la religion réformée. Il avait épousé, en 1629, Marthe *de Praneuf*, dont il avait eu trois enfants : Nicolas sieur de Gattigues, Nicolas sieur de Laspet, capitaine au régiment de Champagne, et Benoit-Benjamin sieur de Tharaux.

II. Branche de Souvignargues. L'arrêt rendu par le parlement de Toulouse, en 1569, contre les auteurs de la Michelade (*Voy.* I, col. 82), condamna à mort *de Brueys*, seigneur de Sauvignargues ou Souvignargues, second fils de Tristan et frère du précédent. Cette sentence, rendue par contumace, ne fut pas exécutée ; en 1570, Antoine de Brueys exerçait à Nîmes les fonctions de conseiller au présidial. Resté veuf de sa première femme Françoise *de Faulcon*, dame de Souvignargues, il épousa, en secondes noces, Diane *de Génas*, et mourut avant 1596, laissant, de son premier mariage, outre deux filles nommées Anne et Isabelle, un fils appelé François, qui prit pour femme, en 1596, Antoinette *de Ganges*, dame de Pondres, fille d'Antoine *de Pondres* et de Susanne *de Foulhaquier*. De ce mariage vinrent Élie, mort à Castres en 1651 ; Antoine, qui suit; Marie, femme de .... *de Durfort* du nom d'*Amalric*, dont elle était veuve en 1628, et Jeanne, mariée à .... *de Sagreville*. Antoine épousa, en 1630, Rose *de Calvière*, fille de Claude, seigneur de Saint-Cosme, et de Julie *de Louet-de-Murat-de-Nogaret-de-Calvisson*. Il abjura avant 1652, comme on l'apprend par une clause de son testament portant qu'il veut être enterré en la forme de ceux de la religion romaine.

III. Branche de Saint-Chaptes. Denys *de Brueys*, sieur de Saint-Chaptes et de Pouls, troisième fils de Tristan, fut frappé, comme son frère, par le parlement de Toulouse, d'une sentence de mort restée sans exécution. Il était, en 1569, conseiller au présidial de Nîmes, et il avait été premier consul de cette ville en 1551 et 1552. En 1565, il avait posé la seconde pierre du temple que les protestants s'y bâtirent; mais son zèle finit par se refroidir, et il rentra dans l'Église romaine avant 1585. Il avait eu, de son mariage avec Claude *Bienvenue*, quatre enfants : Tristan, Marguerite, Gabrielle et Marie, qui refusèrent de le suivre à la messe. Tristan, sieur de Saint-Chaptes, de Pouls et de Cieure, fut choisi, le 28 février 1579, avec les sieurs de *Boissières*, de *La Rouvière* et *Robert*, pour un des quatre capitaines de la milice bourgeoise. Le 17 fév. 1595, il fut député aux États du Languedoc convoqués à Béziers.

Élu, la même année, premier consul, il le fut encore en 1601 et en 1604. En 1599, il assista à l'assemblée de Saumur qui le chargea d'une mission à la Cour. En 1605, la province du Bas-Languedoc l'envoya, avec Pierre *Maltrait*, docteur et avocat, *Ferrier*, ministre de Nîmes, et *Fontfrède*, à l'assemblée politique de Montpellier; puis, avec *Barjac*, ministre du Vigan, Guillaume *de Bouques*, sieur de Poux et de Londres, premier consul de Montpellier, et le même *Ferrier*, à celle de Châtellerault. En 1607, il fut député de nouveau au synode national de La Rochelle. De son mariage avec Marguerite *d'Albenas* naquirent : 1° Denys, qui suit; 2° Jean, sieur de Puimarié, lieutenant-colonel au régiment de Montpezat, mort en 1668; — 3° Louis, sieur de Pouls, élevé page du roi, et depuis capitaine d'une compagnie de gens de pied; — 4° Abdias, tué en Italie; — 5° Gui, mort également au service; — 6° Antoine, sieur de Puiferrier, major du régiment de Roqueservière, capitaine au régiment de Montpezat en 1645, lieutenant pour le roi au château de Verrue en 1646, mort en 1656, laissant de sa femme, Claude *de Malmont*, un fils, nommé Louis, qui fut capitaine dans le régiment Du Roure; — 7° Gabrielle, femme de Benoît *de Borne*; — 8° Diane, mariée à Dariel *de Chalas*. A ces huit enfants, d'Hozier pense qu'on doit ajouter un neuvième, Jacques, seigneur de Sainte-Agathe.

Denys de Brueys, sieur de Saint-Chaptes et de Cieure, « servit le roy en tous les mouvements de ceux de la R. P. R. » Conclure de là qu'il abjura le protestantisme, ce serait peut-être trop s'avancer; cependant il est certain que son fils, Jean-Félix, mourut catholique, puisqu'il ordonna, par testament, sa sépulture dans une chapelle de ce culte qu'il avait fondée à Saint-Chaptes. Un des enfants de ce Jean-Félix, du nom d'Alexandre, a acquis, dans l'histoire des Camisards, une triste célébrité. Il se jeta dans le parti des insurgés, qui venaient de lui faire essuyer, près de Moussac, en janvier 1703, une entière défaite, entraîné, disent les auteurs catholiques, par un amour violent pour une de leurs jeunes prophétesses, ou beaucoup plus vraisemblablement, comme l'affirment les écrivains protestants, dans l'espoir d'obtenir une riche récompense pour prix d'une infâme trahison. Après avoir pénétré tous les secrets des malheureux montagnards cévenols, à qui il avait inspiré d'autant plus de confiance qu'il descendait d'une famille protestante, il les vendit à Bâville « pour réparer son égarement, dit Louvreleuil, et rétablir sa réputation ». Il suffisait d'être dénoncé par lui comme fauteur des Camisards, pour être arrêté à l'instant et livré au bourreau sans autre forme de procès. Cet homme, perdu de vices et de débauches, finit, en 1707, par être condamné aux galères comme meurtrier de sa femme.

IV. Branche de Flaux. Le quatrième fils de Tristan de Brueys, nommé Gui, embrassa comme ses frères les opinions nouvelles. Il épousa, en 1565, Catherine, fille de Guillaume *d'Entraigues* et de Firmine de Bargeton, dont il eut deux fils et une fille, nommée Louise, mariée à Charles-Bernard *de Mirmand*, avocat général à la chambre des comptes de Montpellier. L'aîné des fils, Jean, fut lieutenant du sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, en 1602, et mourut sans enfants. Son frère Jacques, seigneur de Flaux, continua la postérité. Il mourut vers 1640, laissant de Jeanne *d'Isarn*, fille de Baptiste, sieur de Castanet, capitaine d'une compagnie de cent arquebusiers, et de Marie *de Montjeu*, un fils appelé Jacques, et quatre filles : Catherine; Marie femme d'Antoine *de La Garde*, sieur de Malbosc; Jeanne, mariée à Pierre *Du Plantier*, docteur en droit, et Suson.

Jacques de Brueys fut nommé, en 1636, capitaine d'une compagnie de milice. En 1639, il entra avec le même grade dans le régiment de Polignac. Selon d'Hozier, il vécut jusqu'en 1697. Il avait épousé, en 1640, Marthe *Le Chantre*, fille de Gabriel, sieur de Prougnadouresse, et de Jeanne *de Jaussaud*, qui le rendit père de Pierre, né en 1645; de Pons, marié à Olympe *de Rossel*, fille de *Jacob*, baron d'Aigaliers, et de Marguerite *de Clausel*; de Jean-Antoine, qui

abjura et entra dans les ordres, et de MARGUERITE, morte en 1707.

V. BRANCHE DE FONTCOUVERTE. Cette branche s'était séparée du tronc commun longtemps avant que les principes de la Réforme s'introduisissent dans le Languedoc. Le premier qui paraît les avoir adoptés est Pierre *de Brueys*, qui laissa de son mariage avec Claude *Abbeline* un fils nommé DENYS. Ce Denys, baron de Fontcouverte, servit avec distinction sous *Lesdiguières*. En 1595, il se signala à la reprise du fort d'Exilles. En 1597, il mena au secours de Lesdiguières un régiment levé dans le Languedoc, et fut créé mestre-de-camp. En 1608, le maréchal, qui méditait une invasion dans le Milanais, le chargea, avec *Brunet*, de lever les plans des principales places fortes de la Lombardie. Déguisés tous deux en cordeliers, ils s'acquittèrent avec bonheur de cette mission dangereuse. En 1611, Louis XIII donna à Fontcouverte une place de gentilhomme de sa chambre en récompense de ses services.

Denys de Brueys avait épousé, en 1599, Marguerite *de Cambis*. Les Jugements de la Noblesse du Languedoc lui donnent pour seconde femme Claude Abbeline; selon d'Hozier, c'était sa mère. Cette confusion provient sans doute de ce que son fils porta le même nom que lui.

DENYS II est moins connu que son père. Gentilhomme de la chambre, capitaine d'infanterie en 1644, il fut nommé, en 1649, aide-de-camp des armées du roi. De son mariage avec Isabelle *de Bellujon*, contracté en 1621, ne naquirent point d'enfants. En 1635, il épousa en secondes noces Susanne *de Chais*, qui lui donna six fils : DANIEL, baron de Fontcouverte; JEAN-JACQUES, sieur de Bézuc; PIERRE, seigneur de Marignac, mort en 1667; JEAN; CLAUDE et GUILLAUME, seigneur de Baron, lieutenant de cavalerie, tué en 1653. Jean-Jacques fut nommé, en 1656, capitaine dans le régiment d'infanterie de Montpezat. Il épousa, en 1667, Isabeau *de Froment*, dont il eut un fils, PHILIPPE, et deux filles, ANNE et MARIE. Cette dernière resta en France à la révocation de l'édit de Nantes, et fut mariée, en 1716, à Jean *de Bramaric*, seigneur de Trémons, capitaine au régiment de l'Isle-de-France. Elle était veuve lorsque, le 20 juillet 1737, elle fut condamnée par de Bernage à tenir prison close dans le château de Beauregard en Vivarais, pendant trois ans, et à 6,000 livres d'amende, pour avoir contrevenu à l'art 11 de cette fameuse déclaration de 1724, que Lacretelle qualifie justement de barbare ineptie, en adressant quelques consolations religieuses à Joseph *Martin*, couché sur son lit de mort. Sa sœur ANNE, épouse du baron de *Verfeuil*, mourut, en 1763, âgée de 89 ans, à Berlin, où elle s'était réfugiée, ainsi que son frère, qui paya par d'importants services l'hospitalité de la Prusse. Né au château de Saint-Jean, près d'Uzès, en 1682, Philippe de Brueys avait quitté la France à l'âge de 16 ans, pour aller rejoindre d'autres membres de sa famille déjà établis à Berlin. Entré au service, il passa du régiment du Prince Royal dans celui de Varennes et parvint au grade de colonel. Il s'était trouvé à la bataille de Hochstedt et avait fait toutes les campagnes de Flandre, dans la guerre de la succession d'Espagne. Le roi de Prusse lui avait confié le commandement des troupes de l'Ostfrise, et l'avait nommé commandant d'Embden dans des circonstances qui exigeaient la plus grande habileté. Frédéric-Guillaume lui témoigna, s'il se peut, encore plus de bienveillance; il l'avait en estime singulière et se plaisait à répéter qu'il ne lui connaissait aucun défaut. En 1737, à la mort de Paul *de Froment*, il le nomma gouverneur de la principauté de Neuchâtel, en disant qu'il le choisissait parce qu'il le savait honnête homme. Bézuc se montra digne de cette faveur, et il a su rendre sa mémoire chère aux Neuchâtelois, autant par ses vertus et sa piété que par ses talents administratifs. Il mourut le 1er janvier 1742. Sa veuve, Madeleine-Charlotte *Le Chenevix de Béville*, qu'il avait épousée en 1720, retourna à Berlin, où elle vécut jusqu'en 1745.

Outre ces cinq branches, la famille Brueys se divisait en plusieurs autres, sur lesquelles les généalogistes gardent le silence le plus complet. L'une d'elles

s'était établie en Provence, et c'est de cette branche provençale que descendait David-Augustin *de Brueys*, assez célèbre comme controversiste, historien et poète, pour que nous lui consacrions un article particulier.

2. BRUEYS (David-Augustin de) naquit à Aix [Haag, III 41], en 1640 [1]. Il était fils d'un fermier général des monnaies de Languedoc et de Provence. Destiné au barreau, il fit ses études dans sa ville natale et fut reçu avocat; mais il ne tarda pas à abandonner la jurisprudence pour la théologie et les belles-lettres. Ce fut vers cette époque qu'il épousa une sœur du célèbre *Barbeyrac*, s'il faut en croire tous ses biographes, qui se copient évidemment; mais pour admettre une parenté aussi rapprochée, il faudrait supposer une prodigieuse différence d'âge entre les enfants d'Antoine *Barbeyrac* (*Voy.* ce nom). Peu de temps après son mariage, il retourna dans le Languedoc et se fixa à Montpellier.

L'occasion ne tarda pas à se présenter pour lui de conquérir une place éminente parmi les écrivains polémiques les plus renommés de son siècle. L'Exposition de la doctrine catholique, par Bossuet, venait de paraître. Il osa entreprendre de la réfuter, et il le fit avec plus de talent que les ministres *Noguier* et *La Bastide*. L'évêque de Meaux lui-même fut frappé du mérite de son ouvrage. Il sentit que Brueys serait une précieuse acquisition, et le faisant venir à Paris, il le convertit, en 1682, sans rencontrer une bien vive résistance. Louis XIV, à qui Brueys fut présenté, ayant daigné l'engager à travailler à la conversion de ses coreligionnaires, le nouveau catholique accepta avec joie, et la mort de sa femme, arrivée sur ces entrefaites, lui permettant de fournir au grand roi une nouvelle preuve de la sincérité de ses sentiments, il embrassa l'état ecclésiastique, et reçut la tonsure des mains de Bossuet, en 1685.

Pour mériter les pensions que lui accordèrent le clergé et le roi, Brueys se mit dès lors à écrire contre les protestants avec une acrimonie que n'excuserait pas son zèle de néophyte, eût-il été plus sincère. Cependant son esprit vif, mobile et enjoué ne s'accommoda pas longtemps de sujets aussi sérieux que ceux qui se débattaient alors entre les deux Eglises. Il se prit de passion pour la poésie dramatique, et débuta par une tragédie sainte; puis, foulant bientôt aux pieds la réserve que devait lui imposer son caractère, il forma avec Palaprat une association, dans laquelle il mettait la plus forte part, et composa de concert avec lui plusieurs comédies. Le *Mercure* a essayé de justifier Brueys en prétendant qu'il avait composé ses pièces de théâtre dans sa jeunesse; mais Nicéron a déjà relevé cette assertion erronée, en faisant remarquer qu'il avait 42 ans lorsqu'il se convertit, et que ce ne fut qu'après sa conversion qu'il commença à écrire pour le théâtre.

Trois ou quatre ans avant sa mort, Brueys retourna à Montpellier, où il mourut le 25 nov. 1723. « C'était un homme d'un caractère léger, mobile, incolore, ou plutôt se teignant selon l'heure et le soleil comme le caméléon; d'un remarquable talent qu'il volait à tout le monde, et dont il prodiguait l'encens grossier à toutes les grandeurs, hormis à la vertu malheureuse, qu'il n'honora jamais que de ses outrages. » (Peyrat.) La liste de ses ouvrages est assez considérable.

I. *Réponse au livre de M. de Condom, intitulé* Exposition de la doctrine catholique. Par M. de Brüeys advocat de Montpellier; Quevilly, 1672; in-12. Gen., 1681; 6 et 316 p. in-12; La Haye, 1682. — Cet ouvrage, trop peu connu, est écrit d'un style clair, simple, et avec une grande force de logique. Après sa conversion, Brueys, dit-on, voulut se réfuter lui-même, et il ne put jamais y parvenir. Il est divisé en cinq parties. La 1re contient un examen et une réfutation générale du livre de Bossuet. L'auteur arrive à cette conclusion, que l'écrit de M. de Condom est le plus éclatant témoignage rendu en faveur de la vérité de la religion protestante, parce que le défenseur du catholicisme convient que les réformés croient les points fondamentaux de la religion chré-

[1] Selon Beauchamps, dans ses Recherches sur les théâtres de France, il serait né à Narbonne en 1639.

tienne, et parce que, dans les matières de controverse, il est obligé de désavouer l'interprétation la plus commune des dogmes et des rites de son Église, pour échapper aux accusations des protestants, en dissimulant les doctrines catholiques sous une enveloppe évangélique incompatible avec les sentiments et le culte de l'Église romaine. Les quatre autres parties sont consacrées à prouver cette assertion, relativement aux quatre points principaux de controverse : le culte religieux, la justification par la foi, les sacrements et l'autorité de l'Église.

II. *Suite du préservatif* [de Jurieu] *contre le changement de religion ou Réponse au livre de M. de Condom intitulé* Exposition de la doctrine, etc. Amsterdam, 1682.

III. *Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des Protestants, fait sans prévention sur le concile de Trente, sur la confession de foy des églises protestantes et sur l'Écriture sainte*, Paris 1683 in-12 ; réimp. à La Haye, la même année, et à Paris, chez N. Couterot, 1700. — Réfuté par Pierre *Jurieu*, Daniel *de Larroque* et Jacques *Lenfant*. La polémique de Brueys était douce, insinuante et délicate; il avait un air de désintéressement, comme le remarque un de ses adversaires, qui pouvait au premier abord en imposer. Jurieu lui répondit par son livre : *Suite du Préservatif*, et un anonyme par des : *Considérations générales sur le livre de M. Brueys*. Comme ce dernier parut à Amsterdam, chez Leers, 1684, plusieurs personnes l'attribuèrent à Bayle. (Puaux.)

IV. *Défense du culte extérieur de l'Église catholique, où l'on montre aussi les défauts qui se trouvent dans le service public de la R. P. R., avec la réfutation de deux réponses faites à l'Examen des raisons*, etc., 2e édit., Paris, 1686, in-12.

V. *Réponse aux plaintes des Protestans contre les moyens que l'on emploie en France pour les réunir à l'Église, où l'on réfute les calomnies qui sont contenues dans le livre intitulé* : La politique du clergé de France, Paris, 2e édition, 1686, in-12, *et dans les autres libelles de cette nature*. — Brueys entreprend de prouver à ses anciens coreligionnaires qu'ils se montrent ingrats envers le gouvernement paternel de Louis XIV, et qu'ils ne sont nullement persécutés, l'idée de persécution enfermant nécessairement la mort ; toute espèce de supplice, sauf la mort, n'étant pas une persécution ; les châtiments dont ils se plaignent leur étant appliqués non pas à cause de leur hérésie, mais à cause de leur rébellion aux ordres du roi ; enfin les violences dont ils souffrent n'étant pas expressément ordonnées par l'autorité suprême. L'ouvrage est précédé d'une Epistre au Roy où l'auteur s'écrie :

> Tout ce que Vostre Majesté a fait de grand jusques là, a porté véritablement le bruit de son nom aux extrémitez de la terre, et le rendra célèbre à la postérité la plus éloignée : mais cette dernière action [la Révocation] l'a élevé jusques dans les cieux, et luy a acquis une gloire qui durera encore après la ruine de l'Univers. Que de prospéritez, sire, que de grâces Dieu va continuer de répandre sur vostre Personne sacrée pour un bienfait si digne d'un Roy très-chrestien ! Que de louanges, que de bénédictions vous sont préparées dans tous les siècles à venir !...

VI. *Traité de l'eucharistie, en forme d'entretiens, où sans entrer dans la controverse, on prouve la Réalité par des vérités avouées de part et d'autre ;* Paris, 1686, in-12; réimp, sous le titre : *Entretiens pacifiques de deux nouveaux catholiques ;* Strasbourg, 1686, in-12.

VII. *Traité de l'Église en forme d'entretiens où l'on montre que les principes des Calvinistes se contredisent ;* Paris, 1687, in-12.

VIII. *Histoire du fanatisme de notre temps et le dessein que l'on avoit en France de soulever les mécontens des Calvinistes.* Paris, 1692, in-12; réimp. en 1709 comme servant de tête aux trois qui suivent. La collection Cimber et Danjou l'a reproduit dans le T. XI de la 2e série des Archives curieuses (1840). L'édition originale est ornée d'une gravure qui représente *de Serre* au milieu d'extatiques Cévenols et d'un frontispice où l'on voit *Jurieu* en caricature avec l'inscription : Jurius propheta.

IX. *Suite de l'histoire du fanatisme de notre temps, où l'on voit les derniers*

*troubles des Cévennes*, 1er vol., Paris, 1709 ; 2e et 3e vol., Montpellier, 1713, in-12. — Cette histoire est bien écrite, mais l'auteur y montre tant de partialité, d'exagération et de mauvaise foi qu'il a couvert son nom d'une tache ineffaçable en l'attachant à un récit aussi infidèle d'un des épisodes les plus étonnants de notre histoire. Sous prétexte que Louvreleuil, son principal guide, n'a pas raconté les faits avec assez d'exactitude, il le corrige à chaque instant à sa manière, non-seulement en présentant les insurgés cévenols et leurs chefs sous le jour le plus odieux ou le plus ridicule, mais en enchérissant encore sur les hyperboles du prêtre de la Doctrine chrétienne dans les choses même les plus étrangères à la foi religieuse.

X. *Traité de la sainte messe*, Paris, 1700, in-12.

XI. *Traité de l'obéissance des Chrétiens aux puissances temporelles, où l'on montre, par l'Écriture sainte et par l'histoire de l'Église, en quoi les Chrétiens doivent obéir à leurs souverains de contraire religion, en quoi ils doivent refuser de leur obéir et quelle conduite ils doivent tenir dans leur refus ;* Paris, 1710, in-8; Utrecht [Paris], 1735, in-12. — Selon Barbier, l'édit. originale a paru à Montpellier en 1709.

XII. *Traité du légitime usage de la raison, principalement sur les objets de la foy ;* Paris, 1727, in-16. — Ouvrage posthume auquel Brueys n'a pas mis la dernière main.

XIII. *Œuvres de théâtre ;* Paris, 1735, 3 v. in-12. — Le 1er v. contient, outre la vie de l'auteur, les tragédies de *Gabinie* (publiée déjà, Paris, 1699, in-12), d'*Asba*, de *Lisimachus*, et la comédie de l'*Opiniâtre* (Paris, 1725, in-12). *Gabinie*, tirée d'une tragédie du jésuite Jourdan, offre des situations intéressantes et des tableaux bien peints. *Asba* est une pièce romanesque assez bien imaginée, mais mal exécutée. *Lisimachus* offre quelques beautés, mais le plan en est mauvais et les vers détestables. *L'Opiniâtre* est versifié durement et sèchement; il y a de la chaleur dans l'action, mais pas de comique, et le caractère principal est à peine crayonné. Dans le 2e vol., on trouve : *le Grondeur* (Paris, 1711, in-12), comédie pleine de vérité dans les caractères, de naturel dans le dialogue, de comique dans les situations, estimée par Voltaire supérieure à toutes les farces de Molière ; *le Muet* (Paris, 1691, in-12), imitée de l'Eunuque de Térence, écrite avec chaleur et bien conduite, quoique inférieure au *Grondeur* ; *l'Important* (Paris, 1694, in-12), comédie en cinq actes qui, sans manquer de feu et de comique, pèche par le caractère principal. Le 3e vol. renferme *les Empiriques*, comédie oubliée depuis longtemps; *l'avocat Patelin*, vieux monument de la gaieté gauloise que Brueys a su rajeunir sans lui rien enlever de sa simplicité ; *la Force du sang* ou le *Sot toujours sot*, où l'on rencontre quelques endroits qui plaisent ; les *Quiproquo* et les *Embarras du derrière du théâtre*, qui paraissent n'avoir jamais été joués. A la suite de ces pièces de théâtre, on a réimp. une *Paraphrase de l'art poétique d'Horace*, publiée à Paris, 1683, in-12. Cet écrit, en prose, n'est proprement qu'un commentaire suivi. — D'Alençon a donné une nouv. édit. des œuvres dramatiques de Brueys, en y joignant celles de son collaborateur Palaprat (Paris, 1755, 5 vol. in-12). Parmi ces dernières se trouvent le *Concert ridicule* et le *Secret révélé*, qui appartiennent plutôt à Brueys. Auger a publié ses *Œuvres choisies*, Paris. 1812, 2 vol. in-18.

3. BRUEYS, ministre à S. Hippolyte, 1568-72. — Autre, ministre à Ganges, 1637. — (Jacques) fugitif de Nîmes, à la Révocation.

BRUGES (Barthélemy de) ancien de Loudun, 1609. — (Jacques de) ministre à Brenoux, 1626. — *De Bruge*, mort relaps, jeté à la voirie 1686 (Tr 252). — Mme *de Bruges*, née *Falaiseau*, veuve d'un gentilhomme poitevin étant venue à Paris pour recueillir la succession de son père est arrêtée comme huguenote et enfermée avec trois de ses filles aux Nouvelles catholiques. Elle devient folle de chagrin et meurt peu de jours après (M 678). — (Jean-Joseph de) docteur en médecine à Aix, 73 ans, obtient un certificat de bon catholique avec une pension de 500 liv., 1730 (Tr 255).

BRUGÈRES (DE), conseiller à la Chambre mi-partie de Castres [Haag, III 44]. Il avait longtemps porté les armes; mais renonçant tout à coup à la carrière militaire, il entra dans la magistrature. La protection d'amis qu'il avait à la Cour, lui fit obtenir une place de conseiller vacante à la Chambre mi-partie, au mortel déplaisir d'*Escorbiac* qui la convoitait pour un autre. Benoît nous peint ce dernier comme un homme d'esprit, mais vif, remuant, aheurté. D'autant plus irrité qu'il avait compté davantage sur son influence, d'Escorbiac éleva mille difficultés pour empêcher l'enregistrement des provisions de Brugères. Celui-ci, d'un caractère aussi ardent que son adversaire, ne voulut pas en avoir le démenti, et plus soucieux de sa place que des prérogatives de la Chambre, il se fit recevoir par le parlement de Toulouse. C'était ainsi que des animosités particulières venaient en aide au mauvais vouloir du gouvernement pour l'aider à ruiner les garanties accordées aux protestants par l'édit de Nantes. Cette fausse démarche souleva contre Brugères toutes les églises. Craignant de se perdre, s'il s'adressait de nouveau à ses protecteurs, il accepta l'arbitrage de l'église de Montauban; mais s'étant bientôt aperçu qu'il n'obtiendrait pas une décision favorable, il eut encore une fois recours à l'autorité souveraine. Le roi ordonna à la Chambre de Castres de le maintenir. Dès lors il vécut avec ses collègues protestants comme avec des ennemis. Ce triste état de choses durait depuis trois ans, lorsque le synode de Loudun chargea, en 1660, les deux pasteurs *Chamier* et *Homel* et les deux anciens *de Pontperdu* et *Maissonnais* de se rendre à Castres pour rétablir l'harmonie entre eux. Cette mission ne fut pas sans fruit.

Selon un msc. de la Collection Du Chesne, vol. 120, Brugères avait un frère nommé ISAAC, dont la fille, CLÉMENCE, épousa Joseph *de Verthamon*, seigneur du Pas de La Vergne.

BRUGIÈRE (JEAN), receveur des cens, natif de Fernoel en Auvergne [Haag, III 44]. Arrêté, en 1547, à Issoire par le bailli de Montferrand, Brugière parvint à s'échapper de la prison pendant qu'on instruisait son procès; mais en franchissant le mur d'enceinte, il tomba et se cassa la jambe, accident qui rendit sa fuite fort difficile. Loin de s'applaudir de s'être soustrait à une mort certaine, lorsqu'il fut parvenu à se retirer en lieu sûr, il fut pris d'un regret extrême d'avoir failli à la vocation de Dieu, et s'accusant de lâcheté, presque d'apostasie, il soupirait ardemment après l'occasion de racheter sa faute. Cette occasion se présenta bientôt. Incarcéré une seconde fois, il étonna ses juges mêmes par son intrépidité. Son procès instruit, il fut envoyé à Paris sous bonne escorte, et enfermé à la Conciergerie où le premier président Pierre Lizet, ce célèbre inventeur de la Chambre ardente flagellé avec tant d'esprit par *Bèze*, lui fit subir plusieurs interrogatoires. Comme il persista à confesser hautement sa foi, il fut condamné à mort, le 3 mars 1547. Renvoyé à Issoire pour y subir son supplice, Brugière déploya tant de courage et de constance au milieu des flammes, que le curé, témoin de sa mort, ne put retenir cette exclamation : Dieu me fasse la grâce de mourir en la foi de Brugière !

1. BRUGUIER (MARCELIN) greffier du consistoire et ancien de l'église à Nîmes, 1595. — (Louis), gentilhomme ordinaire de la chambre, fils de feu Marcelin Bruguier et de Marie *de Félix*, épouse au temple de Charenton Ursuline *du Moulin*, fille de Jean sieur de Chastillon en Brie et de Marthe de Pestalossy, juill. 1658.

2. BRUGUIER (JEAN) pasteur [Haag, III 45]. Il exerça les fonctions pastorales d'abord à Lumigny, 1649; puis à Sezanne, 1653-55; puis à Nîmes. Parmi les atteintes portées à l'édit de Nantes longtemps avant sa révocation, on doit compter la défense de chanter des psaumes dans les lieux mêmes où le culte protestant était autorisé. Ministre et professeur à Nîmes, Bruguier entreprit, à la demande du consistoire, la défense d'une coutume assurément fort louable, et exposa dans un *Discours sur le chant des pseaumes* (Nismes, 1663, in-12; Gen., 1664, in-12), combien cette

pratique pouvait offrir de consolation aux âmes pieuses ; il concluait qu'on ferait bien de les chanter en tous lieux. A la poursuite de l'évêque, un arrêt du Conseil, 26 fév. 1663, condamna le livre au feu, interdit les fonctions du ministère à l'auteur, et le bannit de la province pour trois ans [1]; il condamna aussi l'imprimeur au bannissement et à une forte amende, lui défendit de tenir boutique à l'avenir, et renouvela la défense de chanter des psaumes, d'imprimer aucun livre sans approbation, de parler de la religion réformée sans la qualifier de prétendue, et aux ministres, de s'intituler ministres de la parole de Dieu.

Un synode tenu à Nîmes au mois d'avril 1671 fournit à Bruguier une autre occasion de manifester son esprit de résistance. M. de Peyremales, commissaire du roi, communiqua un ordre de l'intendant qui défendait aux ministres de prêcher hors du lieu de leur résidence, même pendant la tenue d'un colloque. L'assemblée, jugeant que la permission de se réunir et l'usage observé de tout temps dans les synodes emportaient le droit de prêcher, députa MM. Bruguier et *de Montarnaud* vers l'intendant, mais fit prêcher quand même, malgré les protestations du commissaire royal.

Peu de temps après, Bruguier publia une *Réponse sommaire au livre de M. Arnaud* intitulé : Renversement de la morale de J.-Ch. par les erreurs des Calvinistes ; Quevilly, J. Lucas 1673, in-12. Un ami d'Arnaud, le janséniste Pierre Nicole, lui répliqua par *L'impiété de la morale des Calvinistes pleinement découverte par le livre de M. Bruguier ministre de Nismes approuvé par M. Claude ministre de Charenton* ; Paris, 1675, in-12, volume anonyme (540 pag.) plein de subtilités jésuitiques, tout sorti qu'il soit de Port Royal. Bruguier répondit par l'*Apologie du synode de Dordrecht ou Réfutation du livre intitulé* : L'impiété de la morale des Calvinistes ; Genève, 1679 in-8. — On a aussi de Bruguier un sermon (sur II Tim. I, 12) pub. à Charenton en 1657, et un manuel de philosophie intitulé : *Idea totius philosophiæ in qua omnia studiosis philosophiæ scitu necessaria breviter ac dilucidè juxta rationem et experientiam demonstrantur* ; Gen. 1676 ; Salmurii 1677 in-12.

Ce vaillant pasteur, souffrant des atteintes de l'âge, obtint dès 1681 l'allégement d'une partie de ses fonctions. On lit dans les registres du Consistoire de Nimes, 13 janv. 1683 : « M. Bruguier ayant remercié la Cie de la descharge qu'elle luy a cy devant accordée des fonctions de son ministère et ayant représenté que c'estoit ses incomodités frequentes qui l'avoit obligé de cesser l'exercice de sa charge dans laquelle il avoit demeuré l'espace de 40 années dont il avoit employé 30 au service de ceste église. Il a aussy protesté qu'il a tousjours prêché la pure parolle de Dieu et qu'ayant bientôt à comparaitre devant Dieu, le tesmoignage qu'il rend à la doctrine qu'il a prechée et enseignée en doibt estre moings suspect. Après quoy ayant fait une forte exhortation de demeurer ferme en la pureté de cette doctrine, il a fini par des vœux en faveur de cette église. La Cie par la bouche de M. le modérateur (le pr *Paulhan*) a repondu aud. sr Bruguier qu'elle reçoit avec un extrême plaizir l'exortation qu'il vient de luy faire, reconnoissant que ce n'a pas esté volontairement qu'il a cessé ses fonctions mais par l'ordre de Dieu, que durant tout le cours de son ministère il a extraordinairement ediffié l'église, tant par la pureté de sa vie que par celle de sa doctrine, qu'il a deffendu la vérité contre ses plus terribles ennemis, luy protestant que cette Cie, de son costé, fait des vœux pour sa conservation afin d'avoir le bonheur de jouir longtemps encore de sa présence. » Dans sa séance du 28 juin suivant, le Consistoire désigne son doyen

[1] Modérés à un an. Reg. du Consist. de Nimes, 28 juin 1663 : « M. Bruguier pasteur ayant dit que ceste Eglise luy ayant donné charge de faire un factum touchant la défense du chant des psaumes, il l'a fait et desdié à Mme *de S. Cosme*, qu'il l'a fait mettre soubz la presse, à raison de quoy on a poursuivy arrest au conseil du Roy quy luy interdit toutes les fonctions de sa charge pendant un an et l'exclut de ceste province, et encore ordonne que la première page dud. livre, où il y a escript « Bruguier ministre de la parolle de Dieu », sera bruslée par la main du bourreau... A prié la Cie de luy accorder la continuation de ses gaiges comme s'il servoit, ne demandant point la despense extraordinaire qu'il sera obligé de faire en obeissant au d. arrest. La Cie a délibéré que pendant l'exil du sr B. ses gaiges luy seront payés comme s'il servoit, et les srs consulz seront priés les faire imposer. » —Bruguier passa son année d'exil à Orange.

d'âge, le pasteur Élie *Cheiron*, pour répondre à l'intendant Daguesseau, chargé de lire dans le temple de Nimes un advertissement pastoral, réponse dont le soin avait d'abord été confié à « feu Mr Bruguier. ».

3. BRUGUIER ou Brugière (Isaac) d'Anduze, reçu au ministère en 1673 ; ministre de M. *de La Bastide*, 1673-77 ; pasteur de Genolhac, 1677-81 ; de Calvisson, 1683-85 ; réfugié à Lausanne en 1688. — Nommé dans cette ville, juill. 1688, membre de la direction des secours aux réfugiés ; le 4 septemb. 1691 ayant été longtemps malade, il est assisté lui-même, de 4 écus ; il meurt le 27 septembre. Sa femme « Mme la veuve Bruguier ministre », est assistée à son tour, mai 1697. — Bruguier ou *Bruquier* (Joannes Bruquerus) auteur d'un livre publié comme imprimé à Arnheim : (*Veritas religionis Reformatæ id est 24 gravissimæ causæ quare idolatricis cultibus ecclesiæ Romanæ sit renunciandum*, et qui n'est connu que pour avoir été mis à l'index par l'archevêque de Paris en 1685. — Mme Bruguier, d'Amiens, conduite hors du royaume, 1688, comme huguenote incorrigible, ainsi que Mmes *Lecoq, de Perrin, St-Léger, Amonnet* et les trois demoiselles *de Varencey* (Tt 235). — (André) et sa fille, de S. Hippolyte, « sortant des prisons de Bellay », assistés à Genève d'un viatique pour la Hollande, 1699. — (Pierre), d'Anduze, *id.*, viatique pour l'Allemagne, 1702. — (Antoinette et Jacques) de Montpellier, *id.* pour Francfort sur l'Oder, 1704 et 1708.— (Marie), veuve avec une de ses filles, venant de Brie, assistées à Londres, 1703-10. — (Guillaume) de Nimes, étudiant en théologie, 1763 ; ministre, 1766 ; pasteur du désert exerçant à S. Ambroix, 1770-71 ; à Ribaute, 1771-76 ; à Vezenobre 1776-90. — (...) fils aîné du précédent, pasteur à Ledignan, 1792. — (Samuel) autre fils du précédent, pasteur à Vezenobre, 1792, à S. Mamert, 1793.

BRUGUIÈRE ou de Brugère (Jeanne Marie de), fille d'un des gentilshommes les plus distingués du pays de Foix, et petite-nièce du célèbre *Bayle* (voy. I col. 1054), née au Carla en 1737. Restée orpheline de bonne heure, Mlle de Bruguière fut élevée par un oncle et des tantes qui lui donnèrent une excellente éducation. Fière de son illustre ancêtre, dès l'âge de douze ans elle avait lu tous ses ouvrages, et elle y puisa de nouveaux motifs de rester fermement attachée à une religion qui reposait sur la liberté d'examen. Belle, aimable, pleine de grâces, ingénieuse, éclairée, savante, elle jouissait de tous les avantages qui semblaient les plus propres à assurer son bonheur ; mais sur la demande de l'évêque de Rieux, elle fut enlevée à l'âge de 17 ans à l'oncle chez qui elle était élevée et placée par l'autorité, comme protestante à convertir, au couvent de Ste Claire d'Auterive (Haute-Garonne) après qu'on se fut assuré qu'elle était en état de payer la pension. Les religieuses d'Auterive, ses geôlières, la trouvèrent rebelle à leurs moyens ordinaires de conversion, et la traitèrent avec une dureté barbare, alléguant, pour justifier leur conduite, « sa perversité outrée, son endurcissement affreux. » Ce ne fut qu'après une détention de plusieurs mois qu'elle fut rendue à la liberté, juin 1755, sous la promesse d'assister plus régulièrement aux offices et instructions religieuses (E 3215).

Mlle de Bruguière fut fiancée vers ce temps avec un fils de *La Vaïsse*, fameux avocat du parlement de Toulouse. Le jour même des fiançailles, une bande de fanatiques attaqua son château et le pilla sous prétexte qu'il s'y tenait une assemblée religieuse. Elle dut se retirer à Toulouse dans la famille de son futur époux, en attendant le jour fixé pour le mariage ; mais la fortune contraire ne s'était pas encore lassée de la poursuivre. La veille même des noces, le frère de son fiancé fut arrêté comme complice de l'infortuné *Calas*, et ce terrible événement fit renvoyer le mariage à une autre époque. Il se célébra enfin ; mais les angoisses qu'il avait ressenties pendant le procès de son frère avaient altéré la santé de La Vaïsse qui mourut peu de temps après. La jeune veuve retourna chez ses tantes et chercha dans l'étude des consolations à ses cruels chagrins. Elle ne survécut que peu de temps à son mari. Minée par une fièvre lente, elle mourut au mois de mars

1766, à l'âge de 27 ans. Elle avait écrit un livre sur le fanatisme et une histoire de ses propres malheurs, qui ne paraissent pas avoir vu le jour. Elle était en correspondance avec plusieurs écrivains célèbres, entre autres avec Voltaire qui lui écrivit: « Vous avez droit à mes hommages par l'immortel Bayle, dont vous êtes la nièce, et encore plus par votre mérite et par votre esprit. »

2. BRUGUIÈRE. — Divers pasteurs de ce nom: Au Carlat, 1614 [VII 63 b]; à Candiac, 1658 [VIII 367 a]. — Au mois de juillet 1679 l'évêque d'Uzès (Phelypeaux de la Vrillière) faisant la visite de son diocèse intima défense à Bruguière pasteur de Genolhac de prêcher le dimanche suivant, par la raison que sa visite devait se prolonger et durer encore ce jour-là. Le pasteur n'ayant pas voulu déférer à cet ordre, il l'invita à venir lui parler et le retint prisonnier jusqu'au soir; puis quelques jours après il le fit enlever par un prévôt diocésain et incarcérer dans la prison épiscopale d'Uzès (Tr 282). — (.....) ancien de S. Anthonin au synode de Castres, 1651. — (Jean), d'Aimet en Périgord, faiseur de bas, engagé dans l'armée anglaise, fait prisonnier, puis échappé et réfugié en Suisse, est secouru à Lausanne, 1698; et reçoit à Genève, 1700, un viatique de 7 flor. pour Berlin. — (André) de La Cadière en Cévennes, et sa fille, allant à Cassel, assistés à Lausanne, 1699. — Pierre *Brugère*, d'Aubusson, tapissier, Jeanne Brugère, de Sedan, réfugiés à Berlin, 1698. — Un capitaine *de Brugières*, de l'armée de Schomberg, mourut au camp de Dundalk, 1690 (*Agnew.*)

Autres familles Bruguière, de La Salle en Cévennes, 1689; d'Orange, 1691; de Caumelle en Languedoc, 1719, assistées en Suisse. — (Louis), de Languedoc, galérien, 1703. — (Jean), de Languedoc, *id.* 1706, mort au bagne en 1711. — (Elisabeth) enfermée au couvent des religieuses d'Uzès, 1744. Cette demoiselle, fille de Pierre Bruguière, de S. Chapt, et d'Anne *Meynier*, après avoir été convertie de force, s'était hautement rétractée. C'est ce qui ressort de la lettre suivante, adressée par l'Intendant de Languedoc 8 août 1746, à M. de St-Florentin, au sujet d'Anne Meynier:

Vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer le 20 mars 1745 un mémoire que la veuve Bruguière, du lieu de St-Chatte dioc. d'Usez, avoit eu l'audace de vous adresser, par lequel elle fait avec la dernière impudence l'apologie de l'apostasie de sa fille, et donne ses conseils sur le gouvernement de l'Etat par rapport à la religion; vous m'avez adressé en même temps des ordres du Roy [en date du 20 mars 1745] pour faire arrêter cette femme; mais il n'avoit point été possible depuis ce tems là d'y parvenir quelque precautions qu'on ait pû prendre, parce qu'elle se tenoit sans cesse sur ses gardes depuis l'envoy qu'elle avoit eu la hardiesse de vous faire du mémoire en question; elle a été enfin arrêtée et conduite a la tour de Constance le 2 du mois dernier. Je l'ay fait interroger. Elle a d'abord voulu s'attribuer le mémoire, mais se trouvant pressée par les questions qu'on luy a faites, elle a pris le parti d'accuser le ministre Desubas, qui a été exécuté en dernier lieu a Montpellier, d'en être l'auteur, comme vous le verrez par la copie cy jointe de ses réponses. On ne peut pas douter qu'elle n'ait fait ces aveus, sur le compte de Desubas, que parce qu'elle a vû qu'on ne pouvoit faire aucunes poursuites contre luy. Quoyqu'il en soit le caractère de cette femme paroit extremement dangereux et je crois que vous penserez qu'il convient de la garder longtemps en prison.

Elle y fut gardée cinq ans et demi, ayant été délivrée le 23 janv. 1752, sans qu'on sache d'où lui vint cette grâce rarement accordée (Ch. Sagnier, *La tour de Constance*, in-8, 1880, p. 171-74). — Saint Chapt est tout voisin du village de Dions où existe encore une famille protestante du nom de Bruguière que représentait, il y a peu d'années Pierre Bruguière, fils d'Abraham (1770-1845), et père à son tour de Louis aujourd'hui notaire à Dions, d'Elie pasteur au Vigan et d'une fille, Julie.

BRULÈRES, ministre de Gien; on l'a vu (ci-dessus II col. 904) vivant à Genève. Il y avait été admis à l'habitation, le 25 octob. 1585 sous les noms de Estienne de Brulères dict *Fontaine*.

BRULOV (Gaspard), professeur de poésie et d'histoire au Gymnase de Strasbourg [Haag, III 46]. Né à Pyritz en Poméranie, Brulov appartient à la France, parce qu'il passa à Strasbourg

la meilleure partie de sa vie, qu'il y publia tous ses ouvrages et y mourut le 14 juillet 1627, à l'âge de 42 ans. On a de lui *Carmen heroïcum de vitâ rebusque gestis D. Martini Lutheri*; — *Gymnasmata versuum græcorum*; — *Grammatica latino-germanica*; — *Carmen exegetico-dogmaticum de prophetâ Jonâ et conversione Ninivitarum*; Argent., 1627, in-4, et surtout six drames *Andromeda*, *Elias*, *Chariclea*, *Nebucadnezar*, *Julius* et *Moses*, dont le premier et le dernier ont été traduits en allemand par Isaac Frœreisen et Christophe Kernmann.

BRUMOY (David), de Rouen, étudiant à l'académie de Genève en 1668.

1. BRUN (Étienne), de Réotier en Dauphiné [Haag, III 47]. Pauvre cultivateur sachant à peine lire et écrire, Brun fut conduit à embrasser la Réforme par la lecture seule du Nouveau-Testament traduit en français. Dans les discussions qu'il eut au sujet de la religion avec le prêtre de sa paroisse, celui-ci accusant la version française d'infidélité, Brun eut assez de patience et de persévérance pour apprendre la langue latine de manière à se mettre en état de lui citer les passages de la Vulgate. Que de force de caractère et que de sincère piété ne devait-il pas y avoir en cet homme qui ne reculait pas devant un tel labeur pour s'instruire! Ses ennemis le récompensèrent de ses efforts en le faisant emprisonner, en 1538. Séduit par leurs promesses, Brun consentit à signer un formulaire d'abjuration; mais à peine en liberté, le remords le saisit et il se jura à lui-même « de payer l'interest de son parjure et desloyauté. » L'occasion ne tarda pas à s'en présenter. Arrêté de nouveau en 1540, il fut condamné au feu et marcha au supplice en se réjouissant « de passer des misères de ce povre monde à une immortalité bien heureuse ». Chassée par l'impétuosité du vent, la flamme, pendant plus d'une heure, tourbillonna autour de lui sans l'atteindre; il fallut que le bourreau l'assommât et couvrit son corps de bois. Ses cendres furent jetées au vent suivant l'usage.

2. BRUN (Geoffre), l'un des premiers pasteurs du haut Languedoc, « homme de bien et docte personnage », nous dit l'histoire ecclésiastique de *Bèze*. Il fut envoyé de Genève à Castres en avril 1559 et alla loger, d'après *Faurin*, à la maison de Guillaume *Donadieu*. On prêchait alors de nuit aussi secrètement que possible. Le nombre des fidèles était fort petit: « Mais Dieu l'a augmenté de jour à autre si bien, que, au mois d'octobre 1560, M. Brun s'en est allé à Genève chercher deux ministres pour luy aider, car il ne pouvoit suffire, d'autant que le nombre des enfants de Dieu estoit devenu grand et on ne pouvoit demeurer en aucune salle. »

A son arrivée à Genève, Brun envoya *Lostau* à Castres où il revint bientôt lui-même avec sa famille et le pasteur *Barthe* qu'il y laissa, tandis qu'il allait « dresser l'Eglise » de Pamiers en août 1561, et celle de Foix où il essaya inutilement d'empêcher les désordres commis contre les églises catholiques. (Pradel.)

3. BRUN (Antoine), seigneur de La Salle, capitoul en 1561, exécuté l'année suivante à Toulouse, 23 mai, ainsi que Jean Brun dit *le Loup* « marchand demeurant à La Pomme », et le bâtard de *Colomiers*.

4. BRUN (Joffre ou Geoffroi) natif du Dauphiné, ministre de Lacq en Béarn. Le 24 juill. 1571, il y marie Jeanne, sa fille, avec Bernard de *Formalaguer*, natif de Loubieng, ministre en Béarn; témoins: François *Le Gay* ministre à Navarrenx, Pierre *Baquier* ministre à Orthez et Sanz *Tartas* ministre en Navarre. Le même Geoffroi était ministre de Bénejac en 1584-89. On voit dans le martyrologe de Crespin (f° 848) qu'il avait été prisonnier des troupes catholiques en 1569. — Jean Brun son fils, appelé aussi *Lebrun*, étudiant, proposant au collége de Lescar en 1578-79, étudiant en théologie à Genève (Joannes Brunus bearnensis) en 1581, ministre de Nay, marié avec Bernardine de *Pabine* le 2 avril 1585, ministre d'Asson après 1599, présidant une assemblée religieuse à Pau en 1611, mort le 25 nov. 1613, laissant deux fils et trois filles. — Pierre Brun ou Lebrun, ministre de Pontacq en 1578-79. Sa fille, Abigaïl, avait épousé Daniel, fils

de Benoît *Pascal* ministre d'Assat. — Théophile Brun, ministre de Castillon, 1619 ; puis d'Asson, 1621 ; puis d'Arros beaucoup plus tard. Il épouse, 1626, Esther de Formalaguer ; syndic du colloque de Nay en 1636, membre du synode d'Alençon en 1637 et du synode de Garlin en 1670 ; reçoit un secours de 50 écus du synode de Pau en 1670 ; demande un nouveau secours l'année suivante comme ayant servi l'église pendant 50 ans ; secouru de nouveau en 1675, 78, 79. (Raymond.)

5. BRUN (Isaac de) ministre de Pardies en Béarn, chassé de son église par la persécution, se réfugia à La Haye en 1685 et s'y fixa. Il était du nombre des pasteurs réfugiés que pensionnaient les Etats de Hollande. En août 1688, il épousa Marguerite *Safores*, de Lendresse et, le 2 nov. 1710, se maria en secondes noces avec Madeleine *Molard*, aussi réfugiée de France. (Gagnebin.)

6. BRUN, famille noble de Provence [Haag, III 46]. = *Armes* : d'azur à une hache d'abordage en bande, d'argent, emmanchée d'or.

Jean Brun, seigneur de Caille, eut, de son mariage avec Marguerite de Pallier, un fils nommé Balthasar, qui ajouta à son nom celui de *Castellane*, en exécution du testament de sa grand-mère, et qui épousa, en 1558, Lucrèce d'*Ambrois*, fille d'un président au parlement de Provence. Son fils aîné, Paul, mourut sans enfant, et laissa son titre à Joseph, autre frère, qui prit pour femme Honorée *d'Albret*, fille de Jean, seigneur de Régusse. — Nous ne savons comment se rattache à cette famille celui de ses membres qui se nommait « Gaspard Brun, de Draguignan, seigneur de Caille », qui se fit recevoir au nombre des habitants de Genève, 2 nov. 1585. — Du mariage de Joseph et Honorée naquirent plusieurs enfants, entre autres Jean qui, comme ancien de Manosque, fut député au synode national de Charenton, 1644. Son fils Scipion seig. de Caille, né en 1646, se réfugia en Suisse et mourut à Lausanne où il figure sur le registre des décès à la date du 6 mars 1709, et sa fille, Suzanne de Brun de Castellane de Caille et de Rougon, née de lui et de dame Judith *Le Gouche*, vers 1679, fut inhumée auprès de son père le 23 mars 1714. Il avait eu aussi un fils, Isaac, qui était mort à Vevay, 15 fév. 1696. — Un aventurier, nommé Pierre Mège, cardeur de laine, entreprit, une douzaine d'années plus tard, de soutenir qu'Isaac n'était point mort, qu'il s'était enfui de la maison paternelle pour échapper aux mauvais traitements qu'il y subissait à cause de ses sentiments catholiques, qu'il était rentré en France où il s'était fait d'abord soldat dans la milice de Provence, puis matelot sur la galère « la Fidèle », puis marchand d'orviétan à Toulon et qu'il avait fini par abjurer le protestantisme dans cette ville le 10 avril 1699. Pour se soustraire aux recherches de sa famille il avait, durant ses pérégrinations, quitté son vrai nom pour prendre celui de Pierre Mège dit Sans-regret, et Pierre Mège prétendait être Isaac de Brun. Conséquemment il réclamait judiciairement les biens que sa famille avait possédés en Provence avant d'émigrer en Suisse [1]. La famille de Brun s'opposa énergiquement à ce qu'elle appelait les manœuvres d'un intrigant ; mais celui-ci avait habilement calculé qu'en fondant ses demandes sur des récriminations et des accusations portées contre une famille restée obstinément protestante il gagnerait la plupart des juges. En effet le parlement de Provence lui donna gain de cause, 14 juill. 1706 ; il fut mis en possession de la fortune qu'il réclamait et se maria avec la fille d'un médecin de Toulon nommé Serry. Tout à coup surgit une femme (nommée Honorée Venelle), qui le réclama comme son mari, imposteur et bigame. L'arrêt du parlement de Provence fut cassé, 1712, par le parlement de Paris.

7. BRUN (Jacob) étudiant à l'acad. de Saumur où il passa sa thèse en 1647 (*De discrimine sacramentorum*) sous la présidence de Moïse *Amyrault*, fut d'abord ministre du château de Montbazillac et en même temps de l'église de Cours-de-Pilles près Bergerac, dans la basse Guyenne (*Bull.* XXIII, 364). Chassé de son église à la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia en Hollande

[1] Ces faits sont exposés dans un Mémoire imprimé, Mss Bibl. nat. Pièces origin. Vol. 538 n. 12,127.

et fut inscrit dans l'église wallonne d'Amsterdam le 17 mars 1686, avec sa femme, Anne *de Fourmartin*, et trois enfants. Marie, leur fille, femme de Élie-Louis de Villepontoux, sieur de Beauplan, se convertit avec ses huit enfants, 1688, et obtint les biens de son père (M 673). Dénué de ressources, celui-ci dut vivre de la pension de 500 flor. que le magistrat de la ville et le consistoire de l'église lui allouèrent; aussi fut-il plus d'une fois dans la nécessité d'implorer des secours de la diaconie wallonne, pour subvenir aux besoins de sa famille. En juin 1695, un des 26 pasteurs réfugiés auxquels l'État faisait une pension de 400 fl. en sus de celle de la ville, étant venu à mourir, J. Brun s'empressa d'adresser aux bourguemaîtres une requête, par laquelle, « accablé d'années et d'infirmités », il suppliait le magistrat de lui accorder la pension du défunt, offrant d'en remettre une portion suffisante à sa veuve. Mais un plus malheureux, Alex. *Viala*, arrivé depuis quelques mois, lui fut préféré, et Brun mourut deux ans après, sept. 1697, sans avoir obtenu la pension qu'il ambitionnait. Sa veuve reçut dès lors une assistance régulière jusqu'à sa mort, arrivée en déc. 1713. (Gagnebin.) — Un autre Jacob Brun ou Le Brun qui étant ministre de Romorantin eut à soutenir, 1646 et 47, un procès pour être exempté de la taille en qualité de ministre (Voy. Filleau, Décisions cathol. p. 698) et qui le perdit malgré les édits conformes à sa prétention, pourrait avoir été le père du précédent.

8. BRUN (Jean), ministre [Haag, III 47]. Il ne nous est connu que par un livre intitulé : *La véritable religion des Hollandois* avec une Apologie pour la religion des Estats généraux des Provinces Vnies, contre le libelle diffamatoire de Stoupe qui a pour titre *la Religion des Hollandois*... par Jean Brun, ministre du Roy des Armées. Cy est joint *Le Conseil d'extorsion ou la Volerie des François exercée en la ville de Nimègue* ; Amsterdam, 1675 in-16, 392 et 198 pages.

9. BRUN ou Bru (Jacob), condamné aux galères perpétuelles, le 18 décembre 1697, ainsi que Isaac *Bonnet*, Jean *Sénégas*, Étienne *Cros*, Pierre *Julien* et Pierre *Avérous*, pour avoir assisté à des assemblées religieuses tenues aux environs de Saint-Amant de Castres, dans la grange de Job *Galiber*, près de Calmont, et dans le bois de Montagnol, près de Vabre. Leurs biens furent confisqués. Le même jugement de l'intendant de Languedoc, Lamoignon, condamne en outre Pierre *Galiber*, Pierre *Salvetat*, Isaac *Estève* (dit *Rougeonnel*) du Maynis de Saint-Amans, Bernard *Barthés*, David et Jacques *Bataillon* métayers de Combelagard, Pierre et Jean *Bataillon* métayers de Las Fargues, Pierre *Brenac* dit Banquet, David *Julien* dit Guerrier, Jacques *Ferrasse*, Jean *Mialhe* du Sucqual, autre Jean *Mialhe* de La Daureillé, Daniel *Cros* de Fontbonne et Jacques *Cros* de Pouloye (tous contumax sans doute) « à être pendus et » étranglés à des potences qui pour cet » effet seront dressées sur les places pu- » bliques de Vabre, Saint-Amans de » Castres et Mazamet. Ce qui sera exé- » cuté figurativement en des tableaux » qui seront attachés à des poteaux » dans les dtes places. Leurs biens se- » ront confisqués, la métairie de Las » Fargues et la grange de Job Galiber » rasées. Outre les peines portées par le » dit jugement, les communautés ci- » dessous indiquées sont condamnées à » de grosses peines pécuniaires et on » leur enverra des garnisons qui y de- » meureront très longtemps et qui se- » ront payées, savoir : le capitaine, » 3 livres par jour ; le lieutenant, » 40 sols ; le sergent, 20 sols, et les sol- » dats 15 sols. »

Placard imprimé. Papiers de la famille Loup-de-Laroque-d'Olès. (Pradel.)

10. BRUN (Pierre), saunier, âgé de 46 ans, de Luzac, paroisse de Saint-Just, arrêté, emprisonné et interrogé le 17 avril 1749 pour avoir assisté aux assemblées du désert, déclare avoir été élevé dans la religion protestante, avoir assisté aux assemblées du désert tenues par *Pradon* et ignorer si les nommés Robineau, Coulombeau et Barbier y ont fait des lectures et chanté des psaumes ; il ajoute que Coulombeau n'est venu chez lui qu'à l'occasion du mariage de sa fille qu'il a fiancée cet hiver, mais

que ce n'était pas une assemblée de religionnaires. — (Pierre), vigneron de Sécheville, paroisse de S. Preuil, en Saintonge, âgé de 37 ans, arrêté au retour d'une assemblée (interrogatoire du 16 mars 1749), déclare à l'exemple de plusieurs de ses voisins avoir abandonné l'exercice de la religion catholique et professer la religion protestante, bien qu'il ait été marié en face l'Église et participé alors aux sacrements. Il a assisté aux assemblées tenues dans les bois de Chastenay et à la Combe des Loges par les ministres *Pradon* et *du Bessé*, ne connait ni Trouillé, ni Bourdonneau, seulement Jacques Basset et Pierre Lejay. (Richemond.)

11. BRUN (Maurice) maître chirurgien et Yzabeau *Dutoit* présentent leur fils Jacques au baptême en l'église de Saintes, 1572; parrain Me Jacques Eschasseriaux avocat. — (Abraham) sr de Batarde les bains en Sologne, inhumé à Paris, 1646. — Dame *Brung* maîtresse d'école à Pons, 1680. — Jean de Brung, orphelin âgé de 12 ans; descendu dans une fosse d'aisances, il abjure, 1685 *Crottet*, *Hist. des égl. de Pons*, etc. p. 135). — Louis *de Brun* conseiller au parlem. de Toulouse, abjure; 1685. — La femme de Pierre Brun, chirurgien de Montauban, qui sert en Hollande dans le régiment de Miramont, allant, avec un enfant, rejoindre son mari, assistée à Lausanne et à Genève, 1696. — (Guiraud) « de Nimes, fournier (boulan» ger), confesseur qui a été, pour la » cause de l'Évangile, mené à l'Améri» que et à qui Dieu a fait la grâce de » revenir et de se réfugier en ce pays », Lausanne, 1697; reçoit divers secours et se rend à Genève, puis en Allemagne. — (Dlle Gilette) « fille de feu M. Brun ministre à Sommières, assistée à Lausanne allant en Allemagne, juin 1699. — (Pierre) cordonnier à Nimes, réfugié à Magdebourg, 1698. — (Etienne) « facturier de soie » à Nimes, *id.* 1700. — (Jean) estaminier, à Castres, réfugié à Berlin, 1700. — Brun de La Mangotière, fugitif du Poitou; ses biens sont donnés à sa sœur, 1701. — Louis Brun, d'Uzès, assisté à Genève 1699. — (Jean) de Sambourige en Cévennes, *id.* 1707. — (Moïse) de Cognac, *id.* 1708. — (Jacques), du Languedoc, galérien, 1702; (Guillaume) *id.* 1704; (Claude) *id.* 1707. — (Marguerite) 15 ans, fort petite et très infirme, fille de Pierre Brun, de Saintonge, actuellement en Portugal, et n'ayant plus de mère, assistée à Londres, 1710-15.

12. Passent de même à Genève et à Lausanne, où elles reçoivent secours, diverses familles dauphinoises du nom de Brun venant de Grenoble, S. Julien, Quint, Pujols, Pragelas, Valdrôme, Queiras, S. Bonnet, Angrogne, La Mure, Treviès, Trémenis en Trièves et Die, de 1689 à 1709.

1. BRUNEAU (Jean), marchand, natif de Bourges, reçu habitant de Genève, septemb. 1554. — (Robert) « natifz de Vouveray sur Loyre, près de Thours en Thouraine », *id.* mai 1559. — (...) tailleur à Angers, pendu, 1562 (*Crespin*). — (Symon), habitant de Troyes, gantier, habit. de Genève, 14 oct. 1573. — (André) avocat, ancien de l'égl. de Bagnols, 1631. — (Isabeau) « de Bourdeaux sur la Garonne », mariée à un hollandais (Pittmann), assistée à Lausanne, 1696. — Rosetand *Brunaud*, de Dieulefit, « chargé de famille, potier de terre, établi à Genève », y reçoit plusieurs assistances, 1707.

2. BRUNEAU (Jean), avocat au bailliage de Gien. Bruneau rentra dans le giron de l'Eglise romaine en 1578, avec *Pierre Fortet*, lieutenant général de cette ville [Haag, III 47]. Selon Lebeuf, il avait composé une *Histoire des choses arrivées à Gien*, ouvrage dont aucun catalogue ne fait mention. Les deux seuls écrits de Bruneau qui soient cités par les bibliographes sont un *Discours chrestien de l'antiquité des constitutions, ordonnances et vrayes marques de l'Église catholique* (Paris, 1581, in-8), et une *Épître contenant les raisons de sa réunion à l'Église catholique* (Paris, 1584, in-8).

3. BRUNEAU (Jean), conseiller au présidial de La Rochelle en 1612 et seigneur de Gravai, a laissé en manuscrit une intéressante histoire du *Corps et collége de la maison de ville de La Rochelle* (manuscrit malheureusement mutilé, qui existe à la biblioth. de cette ville) et de plus un commentaire sur la Cou-

tume du pays. Un grave conflit ayant éclaté en 1613 entre le Corps de ville de La Rochelle et les bourgeois, Bruneau fut choisi d'un commun accord par les deux partis pour examiner leurs titres. La lutte se termina à l'avantage des bourgeois ; son récit forme l'histoire du Corps et collége de La Rochelle. — C'est probablement le même Jean qu'on trouve inscrit, 2 janv. 1567, sur le registre des baptêmes de l'église réformée de la ville comme fils de Berthommé Bruneau et de Marie *de Bon* ou *de Bien* ; il aurait alors eu 35 ans quand il épousa, 5 oct. 1602, Jeanne fille de Jean Bourdigalle sieur de la Chaboissière, assesseur criminel au présidial. Il devint conseiller au même siège vers 1607. En 1622, après que l'assemblée de La Rochelle eut accepté la paix, les bourgeois l'élurent au nombre des quatre d'entre eux qu'ils députèrent vers le comte de Soissons et ils l'envoyèrent l'année suivante au roi pour solliciter la démolition du fort Louis. Bruneau n'existait plus en 1635.

Son fils Jean, né le 23 nov. 1609, acquit en 1637 l'importante seigneurie d'Huré près La Rochelle. Il était marin, s'embarqua en 1641 sur la flotte commandée par le m^is de Brézé et il était capitaine de vaisseau lorsqu'il fut anobli par lettres de l'an 1667 [1]. Il avait épousé Marie *Lecerclère*, fille ou nièce du ministre Louis Lecerclère s^r de la Chapellière ; à la Révocation, il quitta la France avec sa femme après qu'ils eurent fait, 1681, le partage de leurs biens entre les trois enfants qui leur restaient : Paul, Anne, Marie. Un fils aîné qu'ils avaient eu, Arnaud Bruneau, qui porta les titres de seigneur d'Huré, La Chaboissière et Rivedoux et qui épousa Hélène *Guibert*, était né en 1646 et mort en 1681, laissant un fils, Henri.

Paul, écuyer, s^r de Rivedoux, eut la terre d'Huré avec les seigneuries de La Gord et des halles de Puilboreau. Anne qui paraît avoir été mariée trois fois (en 1672 avec Simon *Repassard*, en 1685 avec Auguste *Legoux*, écuyer, s^r de Beaujay, officier de marine et 3^e avec Jules Gabaret, chevalier, capitaine de vaisseau) ne reçut dans le partage de ses père et mère que des marais salans et des landes. Marie, qui avait eu la seigneurie de Rivedoux, épousa d'abord J.-B. d'Hastret, écuyer, s^r de Vailon et en 2^es noces Pierre Bernard de Grateloup, chevalier, s^r de Mantelan, capitaine au régiment de Toulouse. En 1689, elle se fit envoyer en possession des biens de ses père et mère « fugitifs ». (Jourdan.)

[1] Armand Bruneau, s^r de la Chabocière fief dépendant de la terre de Huré ; anobli en 1650 (Tr 346).

4. BRUNEAU (Sébastien), riche habitant de Troyes et « honneste homme », dit Tallemant des Réaux, c'est-à-dire selon le langage du XVII^e siècle, affable, instruit et recherché. Un poète peu connu, l'avocat Pierre *Poupo* en a fourni la preuve en insérant dans sa *Muse chrestienne* une pièce de vers qu'il avait composée pour les noces de Bruneau avec Nicole *Le Bey*, demoiselle

du pays champenois l'ornement et la perle.

Cet épithalame compte 43 strophes dont la première, et ce n'est pas la seule, est charmante :

Un jour du mois de mai, le plus beau de l'année,
Sur un mont, près Julli [1], la fresche matinée,
J'ouï si doucement un rossignol chanter
Que les petits zéphirs apaisant leur murmure
Et les autres oiseaux, par la jeune verdure
Se tenoyent tous muets, afin de l'escouter.

Plus loin, strophe 38, le poète trace un léger portrait du mari :

Perline, escoute-moi ; bien que tu sois blanchette
Ne blasme ton mari pour sa couleur brunette.
Le brun ne messiet pas aux hommes vigoureux :
Les fourmis sont tous noirs et si font bon mesnage,
La bonne terre est noire autour de ce village,
Et les raisins bien noirs sont les plus savoureux [2].

Séb. Bruneau « vint demeurer à Paris après s'être fait secrétaire du Roy [3]. Il n'avoit que deux filles ; l'aînée fut mariée à Beringhen père de monsieur le premier [4]. Afin d'éviter la persécution, car il étoit huguenot, il se retira à La Rochelle et y fit mener ses deux filles, pour plus grande seureté, sur un asne

[1] Julli sur Sarce, près Bar-sur-Aube.
[2] Nous devons renvoyer à la lettre P, non sans regret, pour parler de Poupo.
[3] Secrétaire des finances. Il était intendant des affaires du prince de Condé et après la mort du prince, 1588, le devint du roi de Navarre. En 1596 il se fit « advitailleur pour un demy quart de deux navires qui alloient faire la guerre aux ennemis du Roy. »
[4] Le premier valet de chambre du roi. Voy. ci-dessus t. II col. 338.

en deux paniers » (Tallemant). Sa seconde fille, Marie, « qui n'estoit encore qu'une enfant », fut mariée, à La Rochelle, 4 déc. 1599, avec Charles *de Rechignevoisin* sieur des Loges. Sébastien Bruneau vécut encore longtemps, car on lit dans le Diaire du pasteur *Merlin* : « Le 22 de janv. 1616, M. Desloges m'a dit que M. Bruneau, son beau père, est allé à Dieu le 29 de déc. passé, et j'ay esté fort contristé, car c'estoit le meilleur amy que j'eusse à présent au monde ».

Mme Des Loges [Haag, III 47] fut une célébrité parisienne depuis la fin du règne de Henri IV jusque sous le ministère de Richelieu. Son mari ayant été nommé gentilhomme de la chambre, 1603, elle ouvrit un salon où ses grâces, sa bonne renommée et son brillant esprit attirèrent bientôt les gens à la mode, les lettrés et les grands seigneurs. Malheureusement elle ne sut pas se tenir à l'écart des intrigues politiques qui agitèrent le règne de Louis XIII. Dans ses Mémoires touchant les ambassadeurs, Wicquefort raconte qu'elle avait beaucoup de pouvoir sur l'esprit du duc d'Orléans, et qu'à cause de cela, on défendit les assemblées qui se faisaient chez elle. Rien n'était plus dangereux que d'encourir le déplaisir de Richelieu. Mme Des Loges le savait, et elle jugea prudent de s'éloigner de Paris en 1629. Elle se retira en Limousin chez son gendre le sieur d'*Oradour*, et ne revint à Paris qu'en 1636. Elle mourut le 1er juin 1641, au château de La Pléau, en Limousin, chez sa fille aînée. Les dernières années de sa vie furent traversées par bien des chagrins domestiques ; mais sa grandeur d'âme, fortifiée par une piété sincère, lui donna le courage de les supporter avec résignation. Un de ses fils avait été tué, dès 1620, à la bataille de Prague ; un autre le fut au siège de Breda, en 1638. L'aîné, qui porta les armes en Hollande, s'éleva au grade de général-major, et se fixa dans ce pays. Ce sont les seuls des neuf enfants qu'elle eut, dont on connaisse la destinée. On sait seulement que deux de ses petites-nièces, les demoiselles *Thioult de La Luzerne*, se réfugièrent en Hollande à la Révocation.

Malherbe, Balzac, tous les hommes les plus considérables dans les lettres faisaient le plus grand cas de Mme Des Loges qu'ils célébraient à l'envi en vers et en prose, l'appelant la céleste, la divine, la dixième muse. Tous louaient les charmes de sa conversation, comme son style facile, poli, sans affectation, sa douce gaieté et son dévouement à ses amis.

5. BRUNEAU des Houlières, gentilhomme du Limousin ; ses deux filles sont enfermées au couvent de Montanez, 1719. L'année suivante il envoie des certificats de leur catholicité pour obtenir leur délivrance.

BRUNO (Georges), marchand à Grenoble, 1561 (Arnaud, *Prot. du Dauph.* I 494). — (Louis), de Grenoble, reçu habitant de Genève, 14 mai 1573. — (Elisabeth) avec son enfant, assistée à Londres, 1710. — (François), cardeur, 66 ans, réfugié du Vivarais, mort à Lausanne, 1740. — Elie *Brunot*, de Corbigny près Bourdeaux en Dauphiné, reçoit à Genève un viatique, 1693.

1. BRUNEL (Claude de), seigneur de Saint-Maurice en Dauphiné [Haag, III 48]. = *Armes* : Un lion.

Ce seigneur se distingua dans la première guerre civile, 1562, parmi les chefs les plus braves du Dauphiné. En cette année, il défendit vigoureusement avec *La Coche* le fort de La Bussière ; toutefois leurs efforts ne purent empêcher les catholiques de s'en emparer. Obligés de se renfermer dans Grenoble, les deux chefs tinrent bon jusqu'à l'arrivée de *Mouvans* à la tête des fugitifs de Sisteron. Peu de temps après, les catholiques reparurent sous les murs de Grenoble. Toutes leurs attaques furent encore repoussées ; mais Saint-Maurice y perdit la vie. C'était, dit Chorier, un homme de cœur et de réputation, qui fut fort regretté.

Son frère Jean, sieur de Lalley, fut, selon le même historien, aussi propre au conseil qu'à l'action. *Lesdiguières* et *Rohan* l'employèrent en différentes occasions. Beau-frère de *Ponsonnas*, il le décida à rendre à Lesdiguières le fort d'Exilles, dont il fut nommé gouverneur. Plus tard, en 1622, ce fut encore lui qui négocia avec Rohan la remise

du Pouzin par *Blacons*. Dans la guerre de Gênes, en 1625, il commanda un régiment et se signala au passage de la Scrivia. De son mariage avec Madelaine *de Nicolaï* naquit ANTOINE, qui servit comme capitaine dans les troupes hollandaises, fut gouverneur du prince de Nassau et ne laissa que des filles de son mariage avec Louise *de Jaucourt*, fille de Pierre, baron d'Espeville, et de Madelaine *Du Faur*.

Un autre Jean de Brunel, sieur de Brion, marié à Madelaine *de Soizon* eut aussi un fils, nommé Antoine sieur de S. Maurice, qui au mois d'avril 1665 épousa, au temple de Charenton, d^lle^ Uranie, fille de Christophe *Justel* et d'Olympe *de Lorme* (reg. de Charenton).

2. BRUNEL (JEAN DE) sieur de Malotier, réfugié du Languedoc, 1685. — (....) ancien officier, emprisonné au château de Carcassonne, 1698. — Quatre officiers nommés Brunel de Rochebrune, (Paul-Auguste, Hendrich-Marinus, Jacq. Théod. et J.-J.) servent dans l'armée hollandaise de 1730 à 1757. — Pierre Brunel, lieutenant au même service en 1700. — Guillaume Brunel-Harmoulet, *id.* 1730. — Dès 1656, un colonel Brunel, originaire de Languedoc, sert en Prusse et une d^lle^ Catherine de Brunel y épouse un capitaine *de Gironnet* du régiment de Varennes (*Erman*).

3. BRUNEL (NOEL), tissier, de Rosoy en Picardie, habit. de Genève, 1556. — (Michel), de S. Bonnet en Forest, *id.* 1585. — (....) ancien de S. Christol, 1671. — (....) médecin de Bédarieux réfugié à Londres, 1678. — (Jacques), de Mantoule en Dauphiné, 1698 ; (Moïse), de Béziers, « qui a jadis étudié en théologie », 1700 ; (Anne) de S. Sauveur en Vivarais, 1702 ; (Jean) de Vézenobre, 1704, tous assistés à Genève. — (Alexandre), du Dauphiné, 30 ans, galérien, 1689-1713. — (Jacques), du Languedoc, galérien, 1703. — (....), de Vauvert, roué pour s'être défendu dans une assemblée surprise près Nimes, 1703. — (....) chef camisard, 1704. — (Jean), de Milhau, berger, emprisonné, avec d'autres, pour avoir assisté à une assemblée religieuse, sentence prononcée par M. le duc de Richelieu, 18 mars 1741.

1. BRUNET (BERNARD) « chaussetier, natif d'Arveyres en Bourdellois », reçu habitant de Genève, août 1557. — (Jehan) « natif d'Aymet en Périgor », *id.* oct. 1557. — (Gaspard Brunet) massacré à Séreste en Provence et la femme de Jean Brunet « tuée à coup de dague en présence de son mari », à Cabrières, 1562 (*Crespin*). — (Pierre), texier en draps, 82 ans, tué à Fontenay-le-Comte dans la maison où se faisait le prêche, le jour de l'entrée des troupes catholiques, juill. 1562. — (Le capitaine) guerroyant en Languedoc, 1570. — (Jean), orfèvre, nommé, ancien de l'église de Nimes en 1594. — (Charlotte) enfermée à l'Union chrétienne de Fontenay-le-Comte, 1724.

2. BRUNET dit DU PARC, fondateur de l'église de Limoges en 1559 [Haag, III 48]. Les doctrines des réformateurs avaient trouvé des adhérents dans le Limousin dès 1551 ; cette année même, la Cène fut célébrée à St-Yriex dans la maison du viguier, et Yriex *Gentil*, curé de St-Sulpice, abjura le catholicisme. Le martyre de Guillaume *de Dongnon* (Voy. ce nom) ne servit, comme toujours, qu'à multiplier les sectateurs de la Réforme. « Il y eut à cette époque beaucoup de conversions en Limousin » (Leymarie, *Hist. du Limousin*, 1845). Dès 1559, Brunet dressa une église à Limoges, et le nombre des huguenots s'accrut sans cesse, surtout parmi la bourgeoisie, malgré la coupable folie de quelques exaltés qui avaient réveillé le fanatisme de la populace par la mutilation des images les plus vénérées. L'église était déjà si considérable, qu'il avait fallu adjoindre à Brunet un second pasteur, nommé *La Fontaine*. Des prêches s'établirent de même à Laborie, à La Couture, à Montjauvi, et les protestants, fiers de leurs succès, poussèrent l'audace jusqu'à s'emparer de l'église de St-Cessadre. On les en chassa ; mais ils se saisirent de celle de Sainte-Valérie qu'un ordre du roi de Navarre les força d'évacuer. Jean *Bertrand*, orfèvre de la rue des Combes, fit alors élever une chaire dans la cour de sa maison, et les deux ministres Brunet et *Belchi* continuèrent à prêcher devant un grand concours d'auditeurs. « A

leurs prêches, raconte un écrivain catholique, accouroient des gens de toutes qualités, sexe et âge ; et même (ce qui fait horreur) y laissèrent leur froc en pleine assemblée deux augustins de Limoges. » Le clergé catholique consterné fit venir à grands frais de Rhodez un prédicateur célèbre pour l'opposer aux deux pasteurs huguenots ; puis, quand le peuple fut suffisamment échauffé par les discours du fougueux orateur, il eut recours à un moyen partout employé et toujours avec succès pour engager la lutte ; il annonça une grande procession dans laquelle devaient figurer les reliques de St-Martial. Une pierre ayant été jetée sur la châsse par une main inconnue — c'est M. Leymarie qui parle — la populace envahit la maison d'un bourgeois, nommé *Bixlon*, qui avait commis l'imprudence de s'approcher de sa fenêtre, et la saccagea. De leur côté, les huguenots prirent les armes, et le sang eût coulé sans l'intervention de Brunet qui parvint à calmer l'indignation de ses coreligionnaires. Le châtiment de l'émeute tomba naturellement sur les protestants qui, harcelés par les tribunaux, durent abandonner leurs foyers. Les uns se retirèrent à Confolens et à Uzerche ; d'autres se joignirent aux troupes qui assiégeaient Châtellerault ; le plus grand nombre se dispersa dans les campagnes.

3. BRUNET DE CASTELPERS, famille protestante originaire du Rouergue [Haag, III 49]. *Armes* : = d'or au lévrier rampant de gueules, à la bordure componnée d'argent et de sable de 16 compons.

A l'époque où la Réforme s'introduisit en France, cette famille avait pour chef Gui de Brunet, seigneur de Lestelle, qui laissa, de son mariage avec Bertrande *de Guerre*, contracté en 1544, trois fils : Louis ; Arnaud, souche de la branche de Beauville ; Béraud sieur de Montléal, et trois filles : Louise, mariée à Élias *de La Clergerie*, seigneur de Reignac ; Marie, femme de Martial *de La Clergerie*, seigneur de La Tour ; Marguerite, dont la destinée est inconnue.

I. Branche de Lestelle. Louis de Brunet de Castelpers, seigneur de Lestelle, baron de Pujols et de Cazeneuve, conseiller et chambellan du roi de Navarre, qui conçut pour lui une grande estime et le traita toujours avec une affectueuse familiarité, servit avec ardeur la cause protestante. Brantôme le cite un des premiers parmi les capitaines huguenots dont il vante la valeur (V, 432, édit. Lalanne). Il se signala dans l'Albigeois en 1571 et 1592 ; dans la Guienne, au siége de La Réole, à la prise de St-Emilion en 1577, à celle de Libourne en 1579, et à celle de Cahors en 1580. Il suivit ensuite *Henri* dans le Poitou, se trouva à la prise de Sauzay, de St-Maixent, de Fontenay, combattit vaillamment à Coutras et assista à la prise de Niort, en 1588. Choisi par le roi de Navarre comme un de ses commissaires à l'assemblée politique de La Rochelle, il s'embarqua la même année pour l'Angleterre avec la mission d'intéresser la reine Elisabeth à la mise en liberté du célèbre *La Noue*. De retour dans le Poitou, il continua à prendre part à toutes les expéditions qui remplirent l'année 1589.

Est-ce Louis de Brunet qui, sous le nom de Pujols, assista, en 1593, à l'assemblée de Mantes, et qui fut chargé de suivre à Vernon l'expédition des cahiers ? Nous aimons à le croire, et à trouver une preuve de son zèle dans cette marque que ses coreligionnaires lui donnèrent de leur confiance ; il s'en montra digne, et, défenseur des intérêts des églises, il n'hésita pas à s'unir à l'assemblée de Châtellerault pour arracher à Henri IV l'accomplissement sans cesse différé de ses promesses. Aussi les protestants se réjouirent-ils de le voir confirmé dans le gouvernement de Clairac, lorsque cette ville leur fut accordée comme place de sûreté. En 1608, le roi lui donna une pension en récompense ds ses services.

Louis de Brunet avait épousé, 17 mai 1579, Madelaine *de Lordat*, fille de Bernard *de Lordat*, baron de La Bastide, et de Charlotte *de Castelpers*, vicomtesse d'Ambialet. Il en eut un fils, nommé Jean-Jacques, et une fille, Pauline, qui devint la femme de Jean-Jacques *de Lordat*, baron de Bats, seigneur de Cas-

tagnac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Jean-Jacques de Brunet, baron de Pujols, vicomte d'Ambialet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, succéda à son père dans le gouvernement de Clairac et de Tonneins avant 1616 ; les actes de l'assemblée politique de La Rochelle nous apprennent qu'il s'adressa à elle, à cette époque, pour le payement de sa garnison. Il se maria, en 1627, avec Marguerite-Catherine *Du Faur de Pibrac*, fille de Louis *Du Faur*, sieur de Grateins, chancelier de Navarre, et d'Anne *de Guiot de Preignan*, première dame d'honneur de la reine de Navarre[1]. Il servit avec distinction sous Louis XIII, et testa en 1646. Parmi les legs qu'il fit, nous en avons remarqué un à Louis *de La Gacherie*, son chirurgien. De son mariage naquirent Henri, mort jeune ; Louis ; Timoléon, sieur de Lestelle ; Marie-Anne, mariée à Raimond *de Vérac*, seigneur de La Gaubertie et de La Borie en Périgord ; Olympe, épouse d'Antoine *de La Groupe*, sieur de Beaumanoir, puis de François *de Montpezat*, sieur de Poussois ; enfin Barbe, qui abjura et se fit religieuse.

Louis de Brunet, baron de Castelpers et de Pujols, fut nommé gouverneur de Clairac à la mort de son père. Il se signala dans la dernière guerre de Guienne, mais il y reçut une blessure dont il mourut le 26 mai 1649. Il avait épousé, en 1631, Anne *de Castelpers de Lévis*, fille de David *de Castelpers*, vicomte de Panat, qui le rendit père de quatre fils et de trois filles : David, mort sans postérité ; Jean-Samuel, qui vivait encore en 1700 ; Louis-Joseph, auteur de la branche catholique de Villeneuve ; Louis, mort sans postérité ; Marthe, femme de Claude *de Murat-de-Lestang*, baron de Pommerols ; Anne et Jeanne, religieuses.

II. Branche de Beauville. Arnaud de Brunet, dit de Beauville, baron de Sept-Forges, au Maine, sieur de Lioux et de Fontenailles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de son ordre, maréchal de camp, lieutenant au duché de Mayenne, rendit à Henri de Navarre d'honorables services. En 1586, ce prince le nomma gouverneur de Tonneins, qu'il venait d'occuper en son nom ; mais l'approche de Mayenne le força à évacuer la place qui n'était pas fortifiée. Deux ans plus tard, nous le trouvons dans les rangs des Ligueurs, et rien ne nous apprend qu'il ait changé de religion en changeant de parti. Il fut battu, cette même année, près de Poitiers, par le sr *de Querin*, commandant du régiment des gardes du roi de Navarre ; d'autres disent par *Charbonnières*. Plus tard, il retourna sous les drapeaux de Henri IV et servit avec distinction en Normandie. En 1590, il se signala au combat de Sablé, et secondé par *Montataire*, il força les Ligueurs à lever le siège de Mayenne dont le gouvernement lui avait été confié. L'année suivante, il fut fait prisonnier à la bataille de Craon, qui n'aurait pas été perdue si l'on avait suivi ses conseils.

Cette branche de la famille Brunet de Castelpers ne persista pas aussi longtemps que la première dans la profession de la religion réformée ; mais aucun fait positif ne nous apprend à quelle époque elle rentra dans le sein de l'Église romaine. Peut-être Arnaud de Brunet avait-il déjà abjuré en 1621, lorsqu'il servit dans l'armée royale contre les protestants du midi.

Le sieur de Beauville avait épousé, en 1587, Elisabeth *de Chauvigné*, fille du seigneur de Boisfron au Maine ; il en eut René, baron de Sept-Forges, et Gillette, dame du Mesnil-Barry, mariée à Jean *Du Mas*, seigneur du Brossay en Bretagne.

4. BRUNET, de La Rochelle [Haag, III 51]. Le nom de Brunet a été porté, à La Rochelle, par un grand nombre de familles différentes dont quelques-unes sont inscrites dès le xve siècle[1] et même dès le xiiie dans les annales de la ville et qui, la plupart, embrassèrent la Réforme. La plus notable de toutes fut celle à qui appartenait la seigneurie de Passy et qui en portait le titre. Un Brunet sr de Passy, mort avant 1593, avait

[1] Le contrat est aux archiv. dép. de Lot-et-Garonne : Regist. des insin. B 52.

[1] Jean Brunet, escuyer, seigr de Costel-terre et de Perrochambault, figure en 1420 et 1433 parmi les milices rochéloises combattant les Anglais.

épousé la fille du ministre *Dinault*. JEAN et NICOLAS, sans doute frères, tous deux s^rs de Passy et tous deux membres du corps de ville, avaient épousé, le premier Jeanne *De la Croix*, le second, qui était avocat, Judith *Bigot*. De cette dernière alliance, conclue en fév. 1584, naquit, en 1589, un fils MICHEL s^r de Passy, avocat qui, pendant la famine du siège, 1628, acheta le titre de pair de la commune en livrant du grain qu'il avait en réserve. Marié deux fois, en 1613 avec Marie *Sanceau*, en 1619 avec Madeleine *Chalmot*, il eut un grand nombre d'enfants, entre autres MICHEL s^r de Passy et de Romptay, nommé conseiller au présidial en 1642, qui rentra dans le catholicisme et devint alors archidiacre de la cathédrale et grand vicaire. L'autre frère, JEAN, eut aussi un fils prénommé MICHEL, qui s'unit, en 1628, à Marie *Thubin* dont il eut CHARLES, s^r de Passy et de Limouillet, receveur général des droits du roi à Tonnay-Charente. Celui-ci épousa Henriette *Bardet*, celle sans doute qui désignée sous le nom de M^me de Passy dans une dépêche de M. de Tellières au comte d'Avaux, septemb. 1686, écrivait de Paris : « Mon mari a été arrêté à 5 lieues de chez lui ; j'espère qu'on n'aura pas découvert son dessein [de s'expatrier] ; il avoit avec lui deux de nos amis. J'employe tout le crédit que j'ay pour obtenir sa liberté... » La même dépêche signale les neveux et nièces de M. de Passy comme s'étant réfugiés en Hollande [1]. La plupart des enfants de Charles abandonnèrent aussi le royaume. On a une intéressante relation de la fuite périlleuse d'Henriette *Brunet de Rochebrune* avec son mari, Fréd. *Baudouin* (*Bull.* XVIII ; voy. ci-dessus t. I, col. 1011). Michel Brunet, avocat, se réfugia en Angleterre, 1696, avec sa femme Madeleine *David* ; PAUL Brunet, né le 5 avril 1656 et qui se qualifiait seigneur de Rochebrune, alla s'établir à Lœuvarden en Frise, et fut nommé par le prince d'Orange gentilhomme de la chambre et chambellan de la princesse sa femme, colonel de deux bataillons et commandant de la citadelle de Liège. Il épousa, 19 mars 1695, la marquise Elisabeth Boubers de Bernatre, dame d'honneur de la princesse d'Orange et d'une famille de réfugiés français. Peut-être Paul-Auguste de Rochebrune, colonel dans les troupes hollandaises, marié avec une d^lle *Barbeyrac*, était-il un de leurs fils. Le quatrième de leurs enfants JACQUES-THÉODORE, né à la citadelle de Liège en 1709, devint lieutenant-colonel au service des Provinces-Unies, épousa Barbe-Judith *Robert*, née à Embach de réfugiés français, et mourut, au mois de septembre 1775, au fort Isabelle dont il était commandant, laissant cinq enfants, dont CHARLES-LOUIS, né en 1774, capitaine de la marine royale des Pays-Bas, marié en 1795 avec Éléonore-Gabrielle-Adrienne Seyna, baronne de Dopff, fille du général Guil.-Jacq.-Frédéric, baron de Dopff, et décédé à Bréda au mois d'avril 1651, après avoir eu neuf enfants.

Il y avait eu au XVI^e siècle un autre Nicolas Brunet, qui était procureur et marié avec Marguerite *Guillereau*. Son fils JEAN, avocat, s^r de Passy, avait été baptisé le 13 décembre 1578, et avait eu pour parrain M^e Jean Brunet. Il épousa, au mois d'août 1603, Anne *Georges*, et fut nommé plusieurs fois syndic des bourgeois. C'est dans sa maison que se tint la fameuse assemblée des protestants de 1621-22. Il mourut vers 1633. Son fils JEAN, mari de Madeleine *Bourdon du Croizet*, le suivit de près dans la tombe et ne parait pas avoir laissé de postérité. Sa fille ANNE devint la femme de Jean *Mischin*, s^r des Marais ; une sœur de celle-ci, SARRA, s'unit à Samuel *Bernardeau*, s^r des Mouhées, avocat, frère de Gabriel dont nous avons parlé (II, 380) ; une autre sœur, MARGUERITE, se maria avec Jean *Bérauldin*, écuyer, s^r de Granzais, dont il a été précédemment question (II, 317).

Cette famille était représentée à l'assemblée de la noblesse d'Aunis en 1789 par Guy-Marie-Joseph Brunet de Passy chevalier, s^r de la Verdrie, marié à Françoise Follet, mort à Fauzé en 1794,

[1] Un autre Brunet, marin, fut condamné en 1662, sous peine de 1000 liv. d'amende et de punition corporelle, à représenter 36 jeunes gens qu'il avait emmenés en Amérique et que le gouvernement considérait dès lors comme suspects en matière de foi. — Un Michel Brunet de la Rochelle était étudiant en théologie à Genève en 1669.

laissant deux fils : Jacques-Marie-Amable et Etienne-Gabriel. (Jourdan.)

Parmi ceux du refuge à Londres, Michel Brunet de Passy et Madel. David sa femme firent baptiser de 1696 à 1698, à l'église française du Quarré, trois enfants qui reçurent les noms de Jean, Esther et Marguerite. En 1689, Isaac *Brunet* avait déjà présenté au baptême dans celle de la Nouvelle-Patente son fils Samuel, né de son mariage avec Antoinette *Froment*, et en 1711, Jacques fils de Jean *Brunet* et de Madelaine *Chauvigneaux*, épousa dans le même temple Louise *Labourin*, veuve d'Isaac *Mestayer*. A ces noms de réfugiés, tous originaires de la Saintonge, nous pouvons ajouter ceux de Marie-Anne *Hébert* qui se maria, en 1740, dans l'église de Whelen-Street avec Louis *Brunet* ; et de Jeanne *Saint-Martin*, qui épousa, en 1702, Jacques *Brunet*, dans le temple de La Patente en Soho [III, 51].

5. BRUNET, seigneurs de S. Maurice en Normandie, famille alliée à celle de Jeanne d'Arc, dont elle portait les armoiries. Elle avait pour chef en 1666, Jean Brunet, âgé de 80 ans, demeurant à Sainte-mère-église, marié à Isabeau *Potier* qui par sa mère, Marie *Du Chemin*, descendait en effet des Du Lys frères de Jeanne. [III, 48].

6. BRUNET (Jean) ministre d'Asson en Béarn, 1617-18 ; envoyé à Morlanne par l'assemblée tenue à Pau en septemb. 1618 ; ministre à Morlanne, 1618-26.* — (Abraham de) né à Aymet en Périgord, ministre à Morlanne, 1620-43 ; abjure et touche une pension à titre de converti, 1647-56. — (Abraham de) ministre d'Assat dès 1646 ; par décision du synode tenu à Morlaas en 1668, l'église d'Assat est réunie à celle de Pau ; cependant Abraham de Brunet, dit l'oncle, figure encore avec son titre de ministre d'Assat en avril 1677. — (Elie de) dit le neveu, ministre à Morlaas, 1659-71. (Raymond.)

7. BRUNET (Samuel), né à Nérac, de Jean Brunet et d'Elisabeth de *La Gardère*, était juge de Colignac près Nérac ; il se transporta à Castres où il épousa, mai 1626, Jeanne de *Corbière*, dont il eut un fils, Jean ; ce dernier marié en 1679 à Marie de *Voysins*, eut d'elle Jean-Louis, qui épousa, fév. 1719, Louise *Boyer*. De cette dernière union naquit, à Castres, Jacques Brunet, qu'on trouve inscrit en 1741 comme étudiant en théologie à Genève où il demeurait encore en 1753. Cette famille était encore alors en possession du fief des Auguières près Castres acquis au XVII^e siècle par Samuel (Bib. nat. mss Blondeau de Charnage).

8. BRUNET (Jean) sieur de La Condamine, et son fils le sieur de Malhautier, fugitifs de Nîmes à la Révocation. — (Claude) marchand, de Grenoble, assisté à Lausanne, 1694. — (David) emprisonné à Montauban, 1696. — (Jean) estaminier à Montauban réfugié (3 pers.) à Berlin, 1700. — (Siméon), de Valdrôme, « qui a fait réparation de relaps », secouru à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1699. — Autres, de Die, de St-Bonnet, de Pragelas, de Val Cluson, de S. Fortunat, de Valdrôme, *id.* 1692-1704. — (J.-Jacq.) de Remilon « qui s'est sauvé de la tour de Crest », viatique pour l'Angleterre, 1704. — (Guillaume), de Nérac, avec sa femme et deux enfants, *id.* pour l'Allemagne, 1707. — Une veuve Brunet à la tour de Constance vers 1720.

BRUNEVAL, officier dans l'armée de Schomberg blessé au siège de Limerick, 1690. — (Marie de) « de proche de Dieppe », 49 ans, veuve d'un capitaine, assistée à Londres avec sa fille, 1707-10. — (Daniel) secrétaire du comte de Galway, 1711.

1. BRUNIER ou *Brunyer*, famille du Vendômois, originaire du Dauphiné. [Haag III, 51.] = *Armes* : parti au 1^er d'azur à un triangle vidé, d'argent, renfermant une étoile d'or ; au 2^e d'or à la croix de Lorraine de gueules.

Claude Brunier, membre d'une branche de cette famille qui s'était établie à Avignon dès le XV^e siècle, poursuivi par l'Inquisition à cause de ses opinions religieuses, s'était retiré en 1572 à Uzès où, après avoir abandonné le catholicisme, il avait épousé Ève *de Trouillet*. De cette union naquit, 22 décemb. 1573, Abel qui, resté orphelin à l'âge de quinze ans, se rendit à Montpellier afin d'y étudier, espérant trouver dans la carrière médicale, les

moyens les plus prompts de faire fortune. Ses études terminées, il se mit à voyager en Espagne et en Italie, autant pour échapper au spectacle de la guerre civile que pour perfectionner ses connaissances. Il ne rentra en France que dans l'année 1598, et il vint se fixer à Paris, où son mérite lui fit en peu de temps une si grande réputation qu'Henri IV le nomma médecin des fils de France. La mort tragique de ce prince ne changea rien à la position du médecin qui continua de donner ses soins à la famille royale jusqu'en 1615, époque où il fut attaché plus particulièrement à la personne de Gaston, depuis duc d'Orléans. En 1620, Brunier fut envoyé à Montpellier avec la mission d'empêcher les habitants de cette ville de prêter appui à leurs coreligionnaires du Béarn. Montpellier resta en effet paisible, et comme récompense, Louis XIII lui accorda une pension sur les fonds des églises. L'année d'après, il suivit l'armée royale au siège de Montauban, où il rendit de nouveaux services. Toutefois, à dater de cette même époque, le crédit de Brunier déclina peu à peu. Le roi ne pouvait oublier sa qualité de huguenot, et l'avènement de Richelieu aux affaires ouvrit pour lui une ère de malheurs et de persécutions. Il dut sans doute à son caractère inoffensif, à sa réputation d'honnête homme, de ne point partager le sort de la plupart des serviteurs et des amis de Monsieur, qui furent jetés dans les prisons d'État en 1624. Sans se mêler aux intrigues de Gaston, il continua de le servir fidèlement, et il n'hésita pas à l'accompagner dans sa fuite à Bruxelles; aussi fut-il proscrit, en 1631, comme criminel de lèse-majesté. Touché de son dévouement, le prince lui donna la place de son premier médecin qui était prudemment resté en France, et en 1633, il le nomma premier médecin de Madame. Compris dans l'amnistie qui suivit le traité d'Écouen, Brunier rentra dans sa patrie, juin 1635, et en 1639 Louis XIII, à la recommandation de son frère, le créa conseiller d'Etat. Jusque là Brunier n'avait eu d'autre titre universitaire que celui de bachelier en médecine; il crut qu'un grade plus élevé lui était nécessaire, et en 1640, il se rendit à Montpellier où il soutint publiquement les thèses et les examens exigés pour la licence avec tant d'éclat que non-seulement il fut reçu à l'unanimité, mais que, par une faveur spéciale, on l'autorisa à porter les insignes du doctorat.

Gaston d'Orléans avait le goût de la botanique, que peut-être Brunier avait contribué à éveiller en lui. Quoi qu'il en soit, dès 1636 le prince avait fondé dans son château de Blois un jardin botanique fort remarquable pour l'époque, et Brunier, secondé par Jean *Laugier*, travaillait avec une ardeur infatigable à l'enrichir. En 1653, sous le titre de *Hortus regius Blesensis* (Paris, in-fol.; 2e édit. augm., Paris, 1655), il publia le catalogue méthodique des plantes de ce jardin. La science n'avait pas encore recueilli assez d'observations pour qu'on pût songer à classer les plantes par familles. Brunier les réunit au moins par genres d'après les analogies tirées de l'examen de toutes les parties de la plante, et il commença ainsi à établir les premiers rudiments de la méthode naturelle développée avec tant de succès depuis, par Tournefort et Jussieu. Ce jardin fut détruit à la mort de Gaston. Louis XIV fit apporter à Paris les plantes les plus rares, mais il se garda d'y appeler les deux huguenots qui les avaient rassemblées. Brunier resta attaché à la maison de Madame qu'il suivit dans son palais désert du Luxembourg, où il mourut, le 14 juillet 1665, « inviolablement attaché à la foi protestante ». A Blois, il était ancien de l'église.

Abel Brunier avait épousé à Paris, en 1618, Elisabeth, fille de Jacques *Des Champs*, secrétaire de la chambre du roi et receveur des tailles en l'élection de Châteaudun (1597-1673). De ce mariage, qui l'allia à la famille des Phelippeaux, naquirent quatorze enfants dont nous sont connus : une fille, Madelaine, mariée le 2 janv. 1648 à un gentilhomme picard, Louis *Le Carlier* sieur *d'Herly*; une autre fille, Elisabeth, née en 1621, qui épousa à Charenton, 1640, Jérémie *Derval* secrétaire des finances du duc d'Orléans; un des fils, Char-

LES, marié, 1668, avec Elisabeth, fille de Nicolas *Damain* s^r de Beauvoir; un autre, CYRUS, né le 1^er déc. 1622; MARGUERITE, femme en 1650 de Jacques *de Veine*, s^r de Villiers-le-Tourneur fils de Jacq. de Veine ministre à Sedan; enfin le second des fils, appelé GÉDÉON, capitaine au régiment d'Orléans, mort jeune à Blois, après seize campagnes, au retour du fameux siège de Valence en Italie, et le fils aîné, nommé ABEL comme son père.

Né le 20 oct. 1620, ce dernier, après avoir reçu une brillante éducation, se destinait à la même carrière que son père, mais malgré la protection du duc d'Orléans, il fut exclu de la Faculté de médecine en 1637, comme huguenot. Il prit alors le parti de visiter l'Italie, l'Allemagne et la Hollande et fut absent plusieurs années. A son retour, 1640, il fut attaché à la maison du duc d'Orléans qui lui confia « la garde et la conduite de tous les beaux ouvrages de miniature auxquels il faisait travailler ». Ces « beaux ouvrages » étaient de magnifiques peintures sur velin de toute sorte d'oiseaux, exécutées avec tant de talent que l'art moderne n'a rien produit de plus parfait. On les conserve au Musée d'histoire naturelle. Brunier était aussi chargé de la garde des médailles dont Gaston avait rassemblé la collection la plus complète que l'on connût alors. Ainsi deux des collections précieuses que possède la France doivent leur origine ou leur accroissement au goût éclairé de Gaston pour les arts, et au zèle laborieux de Brunier père et fils.

A la mort du duc d'Orléans, ses collections furent apportées à Paris; mais Brunier ne les y accompagna pas; il fut laissé à Blois avec l'emploi de concierge du haut-jardin. D'un caractère doux et modeste, il se résigna sans peine à l'obscurité et se retira dans une petite maison de campagne qu'il possédait près de Blois, où il vécut dès lors uniquement occupé de l'éducation de ses enfants et des devoirs que lui imposait sa charge d'ancien de l'église. En 1666, il fut député à Paris « pour solliciter les procès des églises de Blois, Mer et Romorantin ». La même année, il fut envoyé avec le pasteur *Delafons* au synode provincial qui s'assembla à Mer. En 1668, il fut député de nouveau à Paris pour solliciter le procès « sur l'exercice de la religion », procès qui n'était pas encore jugé à la révocation de l'édit de Nantes. En 1674, il assista, lui et le pasteur *Janisson*, au synode provincial de Mer, comme mandataires de l'église de Blois. Il mourut le 19 janv. 1685, laissant de son mariage, 1656, avec Marguerite fille de Franç. *Le Comte* procureur au parlem. de Paris, cinq fils et quatre filles: MARIE qui épousa, 1674, François *Janisson* intendant de Schomberg, MADELAINE-MARG., ESTHER et GENEVIÈVE. Trois des fils sortirent de France avec leur mère à la Révocation, et allèrent offrir leur épée à Guillaume d'Orange. Deux d'entre eux furent tués à la sanglante bataille de la Boyne; le troisième eut une jambe emportée à la bataille de Nerwinde. L'aîné, nommé ABEL qui venait d'épouser la fille du médecin Jean *Laugier*, mariage béni dans le temple de Blois par *Cartier*, le 22 fév. 1685, ne put se résoudre à quitter sa patrie. Il feignit de se convertir, ainsi qu'une de ses sœurs, Madelaine-Marguerite, et le plus jeune de ses frères, Benjamin, à peine âgé de 11 ans. Mais personne ne croyait à la sincérité de sa conversion; aussi fut-il dénoncé à l'évêque de Blois, Bertier, qui après d'inutiles conférences, ne pouvant vaincre son opiniâtreté, sollicita contre lui une lettre de cachet (M 673). Averti à temps, Brunier se sauva en Hollande, en 1699, avec sa fille aînée, MARGUERITE-FRANÇOISE, âgée de 14 ans, qu'il maria plus tard au ministre Jacq. *Chion*. Il passa ensuite en Angleterre où il se fit naturaliser, et fut chargé de diriger l'éducation du jeune comte d'Auwerkerke. La mort précoce de son élève lui causa un si vif chagrin qu'il le suivit de près dans la tombe, au mois de fév. 1715. Sa fille rentra dans l'église réformée par un acte solennel passé devant le consistoire de l'église d'Utrecht, 27 juill. 1710, et fut épousée, 8 fév. 1711 par Jacq. Chion, ci devant pasteur à Orange et depuis 8 mois pasteur à La Haye, auquel elle donna onze enfants. — Sa femme, qu'Abel avait dû laisser en

France, eut la douleur de se voir séparer de ses enfants qui furent enfermés dans des couvents (E 3372) ; elle mourut de chagrin et de misère un an après l'émigration de son mari. Son fils aîné, né le 3 déc. 1685, fut élevé au collége des Oratoriens de Vendôme, et ayant obtenu la restitution de son patrimoine, il épousa une demoiselle *de Réméon*, issue comme lui d'une famille protestante. Leurs descendants existent encore dans le Vendômois.

2. Plusieurs pasteurs du Midi, comme nous l'avons dit, ont porté le nom de Brunier. Le plus renommé est *Laurent* Brunier, natif d'Avignon, comme Abel, et vraisemblablement son proche parent. Laurent Brunier fit ses études en théologie à Genève sous Théodore *de Bèze*. Parmi les thèses soutenues à l'académie de cette ville s'en trouve une de lui *Sur le 8e commandement*. Nommé ministre d'Uzès, il fut député par le bas Languedoc à plusieurs assemblées politiques et au synode national d'Alais. L'assemblée de Loudun l'envoya en Cour ; celle de Vendôme le chargea, ainsi que *La Motte, Vulson* et *de Rioux*, de suivre les négociations avec les commissaires du roi ; celle de Saumur enfin le choisit avec *Saint-Chaptes* pour porter à Henri IV ses plaintes au sujet des contraventions que le gouvernement se permettait déjà au brevet de 1598 relatif aux places de sûreté.

3. D'autres Brunier ont émigré de France en Hollande dès le commencement du XVIIe siècle et peut-être plus tôt. Fut-ce comme chassés par la persécution religieuse, c'est ce que n'ai pu découvrir [1] ; ce qui est certain, c'est qu'ils étaient protestants. Deux d'entre eux, Henderik et Etzardt Brunier, dont les prénoms indiquent qu'ils étaient nés en Frise ou à Groningue, étaient établis à Zutphen (Gueldre), en 1635. Etzardt, marié à Juliane *Brulart* eut deux fils : Willem, baptisé le 3 déc. 1643 et Jannes bapt. le 22 janv. 1647. Plus tard Willem alla s'établir à Campen, en Overyssel, où il épousa Berendine ou Barbara de Muller et acquit le droit de bourgeoisie en janv. 1686. Il y devint la souche d'une nombreuse postérité dont plusieurs membres ont occupé ou occupent encore aujourd'hui des positions très honorables comme magistrats, pasteurs, négociants, etc. Seulement, dès le commencement du XVIIIe siècle, leur nom de Brunier a été hollandisé en celui de *Bruinier* que la famille porte aujourd'hui à Amsterdam et ailleurs.

4. BRUNIER (PIERRE), d'Uzès, ci-devant pasteur au Cheylard, en Vivarais, obligé de quitter la France après la révocation de l'édit de Nantes, arriva en Hollande au commencement de l'année 1688 ; il est inscrit à la date du 1er avril de cette année sur le registre des citoyens à l'Hôtel-de-Ville d'Amsterdam. Etait-il arrivé seul, je l'ignore. Sa femme, Anne *de Chambeau* ou *Chambaud*, et sa fille Marie ne sont inscrites dans le registre de l'église wallonne que le 19 mars 1690. Par acte du 3 juillet 1688, les bourguemaîtres le nommèrent à l'une des deux places de « consolateur » dans l'Eglise wallonne, place devenue vacante par la mort de celui qui la remplissait, et le 12 sept., il se présenta devant le consistoire de l'église pour être reconnu dans cette charge et prendre les engagements qui y étaient attachés. Cette charge l'appelait : 1° à aller visiter et consoler les malades du troupeau « en tous temps et en tous lieux, de quelque maladie qu'ils fussent atteints » ; 2° à donner l'instruction publique aux catéchumènes aux quatre époques de l'année où l'on célébrait la sainte cène ; 3° à donner, au besoin, l'instruction religieuse aux orphelins de l'hospice wallon ; 4° enfin, à s'occuper des catholiques qui désiraient entrer dans l'église, et au besoin, leur donner des instructions. Après avoir signé cet engagement, Brunier se rendit à La Haye, où le synode des églises wallonnes était assemblé le 15 du même mois, et là il fut déclaré appelable dans ces églises. Dès lors nous ne savons rien de particulier sur son ministère, sinon qu'en juin 1692, les bourguemaîtres d'Amsterdam le chargèrent de remplir, pendant quelques mois, la fonction de pasteur auprès d'un régiment de l'armée

[1] La fin de cet article, nos 3, 4, 5, est due à M. GAGNEBIN.

néerlandaise qui se trouvait en Flandre, et qu'il présenta au consistoire le pasteur réfugié Jaques *Philipot*, pour remplir la charge de consolateur pendant son absence. En mars 1695, sa fille Marianne, née à Baix en 1672, épousa à Amsterdam le pasteur réfugié Jean *de la Brune*, dont nous parlerons en son lieu. Ayant perdu sa femme, Pierre Brunier se remaria, le 3 janvier 1700, avec Marie van Dalen, de Rouen, veuve de Jean *Bernard*, mais son bonheur fut de courte durée ; six semaines après, le 16 février, sa femme était enterrée dans le temple wallon. Dans les actes du consistoire du 23 août 1711, il est dit « âgé et infirme », et le consistoire fait une démarche auprès du Magistrat pour lui faire donner un aide qui remplisse gratuitement une partie de sa charge jusqu'à sa mort. Toutefois, nous le voyons encore une fois prêcher dans l'église et administrer le baptême le 5 janvier 1713 ; mais c'est la dernière fois que son nom parait dans les registres ; nous pouvons en conclure que le vieux serviteur fidèle ne tarda pas à entrer dans son repos.

5. BRUNIER (Daniel), réfugié de France, duquel je n'ai pas pu découvrir la parenté, mais que ses relations très étroites avec les précédents me portent à envisager comme appartenant à la même famille. Recommandé par l'église de Leeuwarde, où dix pasteurs fugitifs avaient trouvé une retraite, il s'adressa au synode wallon assemblé à Flessingue en sept. 1689, pour obtenir de subir l'examen de proposant l'année suivante. Reçu proposant en août 1690, il continua ses études de théologie jusqu'en sept. 1692, où il se présenta au synode assemblé à Breda, demandant d'être admis au saint ministère, afin de pouvoir répondre à une vocation que lui adressaient les officiers français qui servaient dans les troupes danoises au service de la Hollande, pour remplir auprès d'eux la charge de pasteur. Cette lettre de vocation, signée de MM. *de la Forêt, Susannet, de Bussière, Villarnouls* et *de Cheusses*, ayant été lue et trouvée en règle, le synode n'hésita pas à admettre D. Brunier à l'examen définitif, à la suite duquel il reçut l'imposition des mains dans cette même assemblée, le 5 septembre. Il remplit sa charge pendant deux années, 1692-94. Appelé ensuite à la même fonction auprès du régiment de Nassau Wallon, il accompagna ce régiment dans ses diverses stations jusqu'à ce qu'enfin, en août 1698, il se rendit à Zwolle, où le synode allait s'assembler dans les premiers jours de septembre. Le poste de « pasteur de l'Olive » était vacant depuis quelques mois par la mort de celui qui le remplissait depuis 42 ans ; le synode y nomma Daniel Brunier.

On appelait « église de l'Olive » l'ensemble des protestants disséminés au milieu des catholiques dans les Flandres, le Hainaut, l'Artois, etc. Depuis plus de 125 ans le synode des églises wallonnes, ne pouvant oublier les anciens liens qui l'avaient uni autrefois aux provinces méridionales des Pays-Bas, y envoyait chaque année un pasteur (souvent même deux), chargé de visiter au moins une ou deux fois tous les protestants, et de travailler, par des instructions particulières et par la distribution de livres de piété, à les maintenir dans la foi évangélique ou même à augmenter leur nombre. C'était une mission assez délicate, et qui exposait souvent le pasteur à des dangers réels et à des courses pénibles. Le pasteur de l'Olive recevait un traitement annuel de 600 florins, payé d'abord sur l'ordre du Conseil d'Etat, et plus tard porté sur l'état de guerre et mis à la charge des Etats de Zélande, sous le titre de « pasteur sous la croix ».

D. Brunier remplit cette charge de sept. 1698 jusqu'à sa mort en 1713, et nous voyons par les rapports des synodes que son ministère y fut en bénédiction. Le cardinal de Bausset lui en rend témoignage dans sa vie de Fénelon (t. 2, p. 513 de la 2e édit. 1809), en racontant un trait plus ou moins authentique de l'histoire de ce dernier. « Il (Fénelon) fut informé, dit-il, que dans les parties du Haynaut comprises dans son diocèse, il existait un grand nombre de paysans descendus d'anciens protestants, qui avaient feint de se convertir, qui fréquentaient même les églises pour mieux dissimuler leurs sen-

timents, et profitaient ensuite de la proximité des frontières, pour aller remplir tous les actes de leur ancienne religion avec les protestants des pays voisins. Fénelon voyait avec douleur cette profanation de tout ce qu'il peut y avoir de plus sacré parmi les hommes. Il résolut d'y apporter le seul remède qui fût en son pouvoir. Il fit venir le ministre Brunier, qui avait la confiance de ces malheureux, et lui dit : « Allez les trouver ; prenez leurs noms et ceux de leur famille ; remettez-les-moi, je vous donne ma parole qu'avant six mois je leur ferai avoir des passeports ; c'est tout ce que je puis faire pour leur soulagement. »

Dans les premières années de son ministère à l'Olive, D. Brunier épousa Henriette Cornélie Crevelt. D'où était-elle ? C'est ce que je n'ai pu découvrir, pas plus que les prénom et lieu de naissance d'un premier enfant qui lui naquit alors. Cet heureux changement dans sa situation domestique ne paraît pas avoir amélioré sa situation financière. Les états de Zélande, dont la caisse était en souffrance, lui payaient fort irrégulièrement ou même ne lui payaient pas son traitement ; il dut songer à se procurer d'autres ressources. Le second pasteur de l'église wallonne de Bois-le-Duc, Jean Antoine de Juge, étant mort en mai 1701, le consistoire de cette église, qui avait eu plusieurs fois l'occasion d'entendre D. Brunier, l'appela à remplir la place vacante, tout en conservant la charge de l'église de l'Olive, où on lui laissait le temps nécessaire de se rendre pour y exercer son ministère. Brunier accepta, et passa à Bois-le-Duc un peu plus de quatre années, Pendant ce temps, il lui naquit deux enfants : Magdeleine-Henriette, qui fut présentée au baptême le 20 mai 1703 par le pasteur Jean de La Brune ; et Pierre-Robert, présenté au baptême le 26 avril 1705, par son père, à la place du ministre Pierre Brunier, dont il est parlé plus haut.

Cependant les États de Zélande persistaient dans leur négligence, et le supplément que fournissait la place de pasteur-adjoint à Bois-le-Duc était loin de suffire à la subsistance de la famille. Aussi, le 24 janv. 1706, Brunier se présenta devant le consistoire pour lui annoncer « qu'on lui faisait à La Haye quelque proposition avantageuse qu'il était sur le point d'accepter, parce qu'il avait de la peine à vivre. » Il l'accepta en effet. Ses occupations dans ce nouveau poste ne l'empêchèrent pas de continuer ses visites pastorales à son église de l'Olive et même de prêcher quelquefois dans l'église wallonne de la Haye. Toutefois il semble que sa situation matérielle n'en fut pas améliorée, les États de Zélande continuant à ne pas payer son traitement quoique sa famille s'accrût. Un nouvel enfant lui naquit, lequel présenté au baptême, 2 déc. 1708, par le pasteur réfugié Jaques *Chion*, reçut le nom de Jacques-Abel. Enfin, la nécessité le contraignit à recourir encore au synode (comme en 1704) pour obtenir son traitement. On lit dans les actes du synode de la Brille, 7 mai 1711, art. 19 : « N. T. C. F. M. Brunier pasteur de l'Olive, ayant fait connoître à cette Compagnie que depuis plusieurs années il ne recevoit aucun traitement, et qu'il prioit ce synode de s'intéresser envers leurs nobles puissances de la province de Zeelande, sur laquelle il est reparti, afin qu'on lui paye ses arrérages, et son traitement ordinaire à mesure qu'il sera échu : la Compagnie, touchée de son état, et ayant tout sujet de se louer de sa bonne et sage conduite, et en particulier de son zèle, qui le rend toujours prêt pour aller édifier et fortifier nos frères sous la croix, comme il l'a pratiqué en effet, et comme il l'a témoigné autrefois par écrit, et maintenant de vive voix, qu'il étoit prêt à le faire dès que l'occasion s'en présenteroit ; la Compagnie désirant de lui rendre ses bons offices, charge pour cet effet les églises de Zeelande, et en particulier celle de Middelbourg d'agir, etc. » Cette démarche n'ayant pas abouti, le synode renouvela ses instances d'année en année auprès des Etats de Zélande, mais la mort frappa le fidèle pasteur avant qu'il eût été fait droit à ses justes réclamations.

D. Brunier avait cependant reçu

quelque adoucissement à sa situation. Le vieux pasteur réfugié Pierre *Boyer* étant mort dans le courant de l'année 1711, « Messieurs de la Société » (c'est ainsi qu'on appelait le comité qui s'était formé à la Haye pour pourvoir aux plus pressants besoins des réfugiés) accordèrent à D. Brunier la pension de 200 florins dont il avait joui, et dans son assemblée du 7 déc., le consistoire de l'église wallonne prit à son sujet la résolution suivante : « MM. de la So-
» ciété lui ayant accordé la pension de
» Mr Boyer vacante par sa mort, et
» considérant que N. T. C. F. Mr Bru-
» nier a de grands talents pour l'édifi-
» cation de cette Eglise, où il a prêché
» plusieurs fois à la satisfaction du
» peuple, il remplira la moitié de la
» place de Monsr Du Vivier et prêchera
» de huit semaines en huit semaines le
» dimanche au soir, et il commen-
» cera ses fonctions le dimanche 27 déc.
» 1711. »

D. Brunier ne jouit pas longtemps de la faveur qui lui était accordée. Le 20 nov. 1713, le pasteur Jaq. Chion annonça au consistoire la mort du pieux serviteur de Dieu, et recommanda à sa bienveillance sa veuve et ses quatre enfants. Le consistoire affligé chargea deux de ses pasteurs, P. de Joncourt et Jaq. Chion, avec un ancien, de se rendre auprès de la veuve pour lui exprimer ses condoléances, et en même temps les invita à appuyer, au nom de l'église de la Haye, la requête qu'elle pourrait adresser à qui de droit pour être soulagée dans sa nécessité. Le synode wallon continua de joindre ses instances à celles de la pauvre veuve, et enfin, par résolution du 6 juin 1720, « sur la requête de la veuve Daniel
» Brunier, tendant à obtenir, vu son
» état misérable, quelque chose du
» traitement arriéré de son mari », les états chargent les conseillers-commissaires de payer ledit traitement par termes sur l'état de guerre. Et la veuve reçut du Trésorier-général de Zélande la somme de 1.200 fl. une fois pour toutes.

J'ignore ce que devinrent les trois premiers enfants de D. Brunier.

Quant au 4e, Jacques-Abel, il fournit une longue et active carrière. A l'âge de 14 ans et demi, il recevait du synode wallon la somme de 50 fr. comme encouragement à l'étude, et au mois d'août de la même année (1723), le synode lui accordait la « bourse des écoliers », pour en jouir durant six ans. Le 22 mars 1725, âgé de 16 ans, il était inscrit comme étudiant en théologie à l'acad. de Leyde. En sept. 1731, après une prédication et un examen sur les langues, la philosophie et la théologie, le synode l'admit au nombre de ses proposants ou candidats au saint ministère. A la suite de cet examen, il servit l'église de Leyde jusqu'en juin 1732, celle d'Amsterdam jusqu'en 1733, puis celle de la Haye. En déc. 1735, l'église française de Francfort sur le Mein, vacante par le départ de son pasteur J. Eynard pour Londres, adressa une vocation à J.-A. Brunier pour le remplacer. Le 31 mai 1736, le synode assemblé à Flessingue l'admit à l'examen définitif, à la suite duquel il reçut l'imposition des mains, 3 juin, dans l'église de Flessingue, par l'organe du président du synode, *P. de La Brune* (dont il allait devenir le beau-frère), et du secrétaire J.-G. *De Chaufepié*. Il partit alors pour Francfort, emmenant avec lui sa jeune femme, Judith, fille de Jean de La Brune, ancien pasteur de Tournai. Je n'ai rien pu apprendre de particulier sur son ministère à Francfort, sinon qu'il publia *Deux sermons, prononcez à l'occasion des Tremblemens de terre qui ont désolé depuis quelque tems une grande partie de l'Europe*; Francf. 1736. pet. 8. — et plus tard : *Recueil de six sermons relatifs à la paix générale, par J. Chr. Roques, prem. Chapelain et Conseiller ecclés. de la Maison de Hesse-Hombourg, et Jaq. Abel Brunier, past. de l'Egl. Franç. Réformée à Francfort, qui s'assemble à Bockenheym.* Francf. s. Mein, 1763, pet. 8.

Le 16 nov. 1763, l'église wallonne de Leyde, qui venait d'être affligée coup sur coup par la mort de deux de ses pasteurs, adressa à J. A. Brunier un pressant appel, auquel il répondit favorablement. Ayant reçu sa décharge honorable de l'église qu'il avait servie durant plus de 27 années, il s'apprêtait

à partir vers la fin de l'année, mais le débordement du Mein et du Rhin retarda de plus d'un mois son départ, de sorte qu'il ne put être installé à Leyde que le 12 février 1764. Au commencement de son ministère à Leyde, il traduisit de l'anglais et publia le *Traité de la connaissance de soi-même* de Jean Mason (Amsterd. 1765, in-8), qu'il dédia au presbytère de l'église de Francfort. Dès lors le soin de son église absorba tout son temps, et pendant plus de trente années qu'il travailla à Leyde avec une remarquable fidélité, je ne sache pas qu'il ait plus rien publié. En mars 1789, il eut la douleur de perdre celle qui avait été pendant près de 53 ans la compagne de sa vie. A cette occasion, le consistoire voulut lui donner un témoignage de sa respectueuse sympathie, en assistant en corps à l'enterrement de son épouse. L'hiver suivant, le pasteur octogénaire fit auprès du gouvernement des démarches pour obtenir son « éméritat » c'est-à-dire sa retraite. Sa demande n'ayant pas été appointée, il apprit que quelques membres du troupeau faisaient une souscription pour lui offrir le moyen de se faire soulager dans ses prédications par un proposant ; mais, le 12 mai 1790, il déclara modestement à son consistoire que des raisons de délicatesse l'empêchaient d'en profiter. Toutefois, son âge avancé et ses forces défaillantes ne lui permettant plus de remplir à son gré toutes les fonctions de son ministère, il se sentit obligé de chercher du secours, et le 29 août suivant, il annonça au consistoire qu'il avait choisi, pour remplir ses tours de prédication, le dernier pasteur de l'Olive, M. Joseph *François*, que les circonstances du temps empêchaient depuis quelques années de visiter son église. Ainsi s'écoulèrent encore plus de sept années, pendant lesquelles nous voyons le vieux pasteur assister, presque jusqu'à la fin, aux séances du consistoire et aux assemblées de l'église. Il s'endormit paisiblement le 10 mars 1798, sans laisser de postérité. Le souvenir que le consistoire de Leyde a conservé de lui dans ses Actes du 11 mars, est caractéristique : « Le président a notifié à la vén. Compagnie la perte que notre troupeau vient de faire de N. T. C. F. Jaques Abel Brunier, notre cher et vénérable pasteur, que Dieu a retiré en son repos le 10 de ce mois à l'âge de 89 ans et 4 mois. Quoique son grand âge et ses infirmités l'eussent empêché depuis plusieurs années de continuer les fonctions d'un ministère qu'il avait rempli plus de trente années parmi nous avec un zèle exemplaire et une grande édification, la Compagnie n'a pu s'empêcher de manifester les plus sincères regrets à la nouvelle du décès d'un pasteur si respectable à tous égards, et dont la mémoire restera à jamais en bénédiction au milieu d'elle et du troupeau dont il s'est montré constamment l'ornement et le modèle. Et elle se serait fait un devoir et une satisfaction de nommer sur le champ une députation pour faire un compliment de condoléance à la famille du cher défunt si celui-ci avait eu l'avantage de laisser dans cette ville de proches parents, comme aussi de lui rendre les derniers honneurs, en assistant en corps à son convoi funèbre, si le pasteur *Souchay* et l'ancien *Marron*, en qualité d'exécuteurs du testament du défunt, n'avaient remercié la Compagnie de cette marque d'attention, en déclarant que la volonté du cher défunt avait été d'être enterré tranquillement le soir, et sans aucune cérémonie. » (Gagnebin.)

1. BRUNIQUEL ou Burniquel. — Raymond Bruniquel « chausatier natif» du lieu de Chauselle, dioc. de Castres en Aubigeois », reçu habitant de Genève, juin 1558. — (...?) capitaine dans la milice de Castres, guerroyant vers 1562-68 [V 397 b, VIII 318 a]. — (...) ancien de l'église de Viane, 1659. — (...) ancien de l'église de Réalmont, 1679. — (Gabriel), sieur de Lastailade, fugitif du dioc. d'Alby, 1685.

2. BRUNIQUEL (David), de Lacaze-Sénegas, épouse en 1605 Françoise *d'Alexandre* « avec consentement, permission et autorisation de dame Magdeleine *de Chalon*, femme de messire Henry *de Bourbon*, seigneuresse de Malause et Lacaze au lieu et place de Sara de Chalon dame de Lédargues ». — (Adam) frère de David, lieutenant de

judicature de Lacaze, mari de Françoise *Gleize*, venue en 1639 ; ils eurent pour enfants : JEAN docteur et avocat ; ANNE ; ANTOINE ; autre JEAN ; JACQUES ; MARIE femme de Théocrite GAU, docteur en théologie, pasteur de Lacaze. — Parents des précédents : Simon Bruniquel, secrétaire du prince de Condé, 1621. — (Jean), père de Jean et Bernard qui vivaient à Péchaudier en 1663 et dont les descendants existent encore à Puylaurens. — (David), sieur de Térondet, habitant de Grailhac, comté de Castres, 1691. — Dlles Burniquel, de Castres, assistées à Genève d'un viatique de 4 écus pour l'Allemagne, 1693. — Mlle Bruniquel du Therondet de Graillat se convertit au protestantisme, en 1746, et sur la demande de l'évêque de Castres est enfermée au couvent de Ste Claire de cette ville. Après y avoir été détenue quatre ans, elle est remise en liberté « parce qu'elle est obstinée et que son âge empêche d'espérer sa conversion » (E 3507-11).

3. BURNIQUEL (JACQUES DE), sieur *du Terondet*, était pasteur de Briatexte, dans le haut Languedoc, lorsqu'il fut contraint de quitter son église et sa patrie à la révocation de l'édit de Nantes ; il se réfugia en Hollande. Son nom se trouve (altéré, dans le *Bull.* VII, 428, n° 30) sur la liste des pasteurs français qui signèrent la confession de foi des églises wallonnes au synode de Rotterdam, le 24 avril 1686. Il paraît s'être retiré d'abord à Deventer, où fleurissait une école illustre. De là, il alla s'établir à Campen, en Overyssel, où les Etats de la province lui assignèrent une pension de 450 fl. à laquelle le magistrat de la ville ajouta un supplément annuel de 100 fl. dès l'année 1697 ; plus tard, ce supplément lui fut retranché, par le motif qu'il avait quitté la ville sans l'autorisation du magistrat. Il mourut à Campen au commencement de 1707. Il avait épousé Mlle *Périer*, de S. Allens ; puis, après la Révocation, Marie *Du Pin* qui lui donna 5 enfants : 1° PHILIPPE-AUGUSTE, baptisé à Campen le 14 janvier 1694, présenté par Mlle Esther du Terondet, sa tante ; — 2° JACOB, 1695 ; — 3° JEAN-JACQUES, 1700 ; — 4° JEANNE, 1702 ; — 5° DANIEL, 1703, présenté par M. Daniel *Baudan*, capitaine, à la place de Gabriel *de Bruniquel*, sieur de Lastaillade, frère du père.

BRUS, pasteur de Renel, est député à une assemblée politique des églises du haut Languedoc, tenue à Castres le 10 décembre 1589, qui avait pour but de nommer deux personnages devant aller féliciter le roi Henri IV de son avènement à la couronne. Les deux élus furent : Jean *Durand*, baron de Sénégas, pour la noblesse, et Antoine de *Lacger*, pour le tiers-état. — Jean de Brus ou *Debrus*, orfèvre à Castres, converti en 1685 ; accablé d'amendes et de garnisaires parce qu'il n'envoyait pas ses filles aux instructions religieuses données par le curé, 1698. — Mlle de Brus, très jeune fille enfermée au couvent de Ste Claire de Castres, puis aux Régentes de la même ville, pour avoir assisté à une assemblée du culte, 1759. — (Marie de), de S. Geniès, enlevée à ses parents par le curé et mise dans un couvent à l'insu de ses père et mère ; M. de S. Florentin approuve le curé sauf en ce qu'il eût dû prévenir l'intendant de la province ; 1745.

BRUSEAUX (MARIA DE), de Bordeaux et Jeanne de la Vaissière sa sœur, assistées à Londres, 1705.

BRUSEUX (GÉDÉON), maître d'école à Ardres en Picardie, reçu bourgeois de Leyde, gratis comme réfugié, 1683.

BRUSSE (HENRI DE) sr du Terra et Claude *Pierres*, sa femme, ont pour fils Daniel-Charles de Brusse, sr de la Bonninyère, 22 ans, qui épouse au temple de Charenton, mai 1676, Catherine fille de Samuel *Falaiseau* banquier et de feue Madelaine *du Four* ; témoins Prosper *de La Motte* sr de Montberard, oncle de l'épousée, et François *de Sémelé*, sr de Liquerette. — (Mme de) est mise aux Nouv. cathol. et ses filles lui sont enlevées, 1699. — Voy. Daillé et Pierres.

BRUSLÉ (PIERRE), ministre vers 1569. Les habitants de Valence « estans fournis d'un ministre nommé Pierre Bruslé, natif de Mets en Lorraine [où il était d'abord avocat], ils avancèrent grandement leur assemblée ; mais après y avoir séjourné quelque temps et estre remarqué et menassé des adversaires, il fut contraint se retirer » (Regnier de la Plan-

che, éd. de 1576, p. 287). — « Noble Jehan Bruslé natif de Dole au pays de Bourgoingne », reçu habitant de Genève, juin 1559. — (Jehan) envoyé comme pasteur à La Rochelle avec *La Vallée* par le synode national de Paris, 1559. Nous avons eu l'occasion de faire mention de lui (II col. 880). Il était pasteur à S^t Just en 1567 (Lettre de Calvin). Réfugié plus tard dans le comté de Montbéliard, il fut placé comme ministre à Allanjoie ; mais ayant refusé de signer la formule de concorde, il fut destitué, 23 avril 1578, et peu de temps après, il périt dans la Bourgogne, martyr de ses convictions religieuses [III, 55]. — Il ne parait pas qu'aucun lien du sang existât entre ce dernier pasteur et une famille Bruslé qu'on trouve à La Rochelle presque à la même époque. Claude Bruslé et sa femme Louise *de Lajour* font baptiser leurs enfants au temple de cette ville en 1580 et 1582. Pierre, marchand, marié en 1646 à Madeleine *Bragneau*, était encore protestant au moment de sa mort, 1675, mais son fils, Jacques, baptisé au temple en août 1648 dut abjurer, car il fut nommé, 1690, procureur du roi en la Cour des monnoies, fonctions qui passèrent à son fils, Jean-Baptiste, dont les enfants allèrent s'établir à S^t Domingue. Pierre, frère de Jean-Baptiste, qui prit le nom de Bruslé de Baubert et avait été « chef du gobelet » dans la maison du duc d'Orléans, alla aussi mourir à S. Domingue, 1761. Deux demoiselles Bruslé furent enfermées en 1691 au couvent de la Providence de La Rochelle.

BRUSLY ou Brully (Pierre), pasteur à Tournay, martyr en 1545 [Haag, III 54]. Il était né, vers 1518, à Mercy-le-Haut, village situé à quelques lieues de Metz, et ne doit nullement être confondu avec l'avocat de Metz, messire Jean *Bruslé*, qui se fit protestant et devint ministre vers 1560. Brully reçu maître-ès-arts en 1539 (Freher, Theatrum viror. eruditione clar.) avait pris l'habit religieux dans le couvent des Dominicains de Metz. Plein de zèle et de savoir il devint lecteur de son couvent, c'est-à-dire professeur des novices. Mais le bruit se repandit, à ce moment même, que du haut de la chaire des dominicains se répandaient des doctrines infectées d'hérésie. Les prédicateurs signalés comme coupables étaient le jeune lecteur, puis le prieur lui-même, Watrin *du Bois*, qui en effet devait être plus tard le premier pasteur en titre de la ville de Metz. Le Provincial des Dominicains expulsa Brully de la maison (1540). Les magistrats de Metz avaient en même temps sévi contre d'autres, car vers le milieu de l'année suivante (juin), Brully se trouvait avec un groupe de fugitifs de cette ville à Ratisbonne, sollicitant les membres de la diète impériale qui s'y tenait, afin d'obtenir le droit de rentrer chez eux et d'y professer ouvertement les opinions nouvelles. De Ratisbonne, Brully se dirigea sur Strasbourg, muni de lettres de recommandation pour Calvin qui y exerçait alors les fonctions pastorales. L'ancien dominicain de Metz, dit M. Rod. Reuss, fit une impression très favorable sur Calvin qui n'était point facile à l'admiration ni très expansif dans ses éloges. En écrivant à Farel et à Viret (13 août) immédiatement après l'arrivée du visiteur, il parle de lui comme d'un « jeune homme à la fois docte, pieux et modeste [1], auquel il avait lui-même donné l'hospitalité ». Il fit plus. L'espoir qu'avait Brully de pouvoir rentrer à Metz fut ruiné par les animosités qu'il y avait soulevées contre lui. Obligé de rester plus longtemps auprès de Calvin qu'ils ne l'avaient cru tous deux, il gagna tellement dans l'estime du réformateur que celui-ci le désigna comme le successeur qu'on devait mettre à la tête de sa paroisse lorsqu'il quitta Strasbourg (2 septemb. 1541) pour rentrer à Genève. Brully garda pendant trois ans cet héritage difficile, rendu plus difficile encore par l'extrême pauvreté du jeune pasteur. Il prit femme à cette époque, mais sans que ce mariage amélioràt sa situation. Cependant les Messins imitant les Strasbourgeois, demandèrent à entrer dans la ligue de Smalcalde et s'accordèrent à laisser « prescher l'Évangile tout franchement » dans

[1] Concionator Metensis quem dixi, juvenis plus, doctus ac modestus nunc apud me habitat. *Calvini opera*, XI p. 238.

leur cité en instituant trois pasteurs de la confession d'Augsbourg, 1er juin 1543; l'un des trois fut l'ancien prieur des Dominicains, Watrin du Bois. A ce nom, Brully courut à Metz dans le but de se faire admettre au même titre; mais il échoua, heureusement pour lui, car dès le mois d'octobre suivant, les hérétiques messins furent écrasés en suite des ordres de Charles Quint, et du Bois, après avoir été plusieurs fois brutalisé dans les rues, fut obligé de s'enfuir poursuivi par la populace. L'année suivante, les réformés de la ville de Tournay, nombreux et pleins de zèle, malgré les dangers que leur faisaient courir les terribles menaces de la Régente des Pays-Bas, s'adressèrent aux Strasbourgeois et à leur principal pasteur, Martin *Bucer*, pour obtenir un conducteur religieux capable d'organiser et de gouverner leur église. Brully fut désigné et partit pour la Flandre (septemb. 1544) déguisé en marchand de laine, en compagnie de deux serviteurs de Marguerite de Navarre, Jean *Pocquet* son aumônier et Claude *de Perceval* l'un de ses écuyers. Les Tournésiens avaient été déjà précédemment évangélisés par quelques prédicateurs en passage dans leur ville, Daniel *Itero*, Jean (ou Nicolas ?) *Taffin* et un certain maître *Antoine*; mais ils formaient si peu une véritable église que Brully, en arrivant, ne put parler que dans de petites réunions clandestines, convoquées la nuit tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre des fidèles, soit dans la ville, soit aux environs. Les adhérents étaient surtout des artisans et de petits marchands; s'il y eut parmi eux des personnages de quelque importance, on n'en nomme qu'un seul, le sire Jean *de Richebourg*. Brully fut bientôt inquiété sans doute, car il s'éloigna momentanément de Tournay, après avoir installé à sa place un ministre nommé *Vérard*. Pour lui, on le trouve, dès la fin de 1544 ou le commencement de 1545, poursuivant sa mission d'évangéliste à Valenciennes, puis à Lille, à Douay, à Arras; il ne rentra dans Tournay qu'au mois d'octobre 1545. Il eut le temps d'y faire quelques prédications, notamment le jour des morts, mais dès le 3 novembre les portes de la ville furent fermées par les autorités avec défense de les ouvrir à personne sans exhibition de passeport [1] et le ministre fut activement recherché. Pour essayer d'échapper à une mort certaine, il se fit descendre au moyen d'une corde pendant la nuit hors des murs de la ville, dans un fossé qui était à sec en ce moment. Il semblait sauvé et s'occupait de se détacher de la corde, quand un de ceux qui l'avaient descendu se penchant sur le mur pour lui faire ses adieux détacha une grosse pierre qui tomba si malheureusement qu'elle atteignit le fugitif et lui cassa la jambe. A ses gémissements il mêlait d'amères accusations contre lui-même, se reprochant d'avoir eu la faiblesse de vouloir abandonner son troupeau et remerciant Dieu de son malheur [2]. Au matin, le guet faisant sa ronde, le ramassa sur le gazon et l'emporta dans la forteresse. Pendant qu'on instruisait longuement le procès du blessé, on expédia celui de ses complices. Une trentaine de ses adhérents furent poursuivis. Deux des principaux, Arnauld *Estallufret* et Jean *de Barbigant*, furent torturés, puis le premier brûlé [3] et le second décapité : deux ou trois autres eurent le même sort et une pauvre femme, Jeannette *Basin*, qui n'avait pas assisté aux sermons, mais qui sur l'ordre de son mari se tenait dans la cour pour ouvrir la porte aux arrivants fut *enfossée*, c'est-à-dire enterrée vivante et son supplice fut affreux. « Malgré ses chaînes, elle opposa une telle résistance au bourreau lorsque celui-ci voulut « la planter en terre » qu'il revint tout bouleversé à l'hôtel de ville, déclarant aux magistrats qu'il se retirerait plutôt que de pro-

[1] Le passeport usité alors dans ces parages était une couche de cire étendue sur le pouce du postulant et sur laquelle un des magistrats, après minutieux examen de la personne, imprimait le sceau de la cité (Rod. Reuss, p. 60).

[2] Lettre de son ami, plus tard pasteur, Valerand *Poullain* à Calvin, 4 déc. 1544.

[3] L'*Histoire des martyrs*, de Crespin, « nous raconte que par une cruauté raffinée l'on suspendit à son cou un sachet rempli de poudre. M. Ch. Paillard trouve ce détail si révoltant qu'il y voit une addition légendaire » (Reuss, p. 93). — Ce trait n'était cependant point rare; non-seulement on employait ces sachets de poudre, mais on mettait d'autres fois aux suppliciés un collier ou une couronne de soufre (Voy. *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 1853 p. 38). C'était, je crois, non par cruauté, mais pour accélérer la mort. Voy. *Bull. du Prot.*, V 370.

céder encore à une exécution pareille » (Reuss, p. 93). Brully fut consumé à petit feu [1], le 19 février 1545, sur la place de l'hôtel de ville de Tournay, sans s'être un instant départi d'une foi inébranlable et d'un calme parfait. On peut en juger par cette lettre qu'il écrivit la veille, à sa femme [2] restée à Strasbourg :

Ma très chère sœur, Saches que je me suis grandement esjoui en notre Seigneur quand j'ay ouï et entendu, par les lettres de ton père et le mien escrites en ton nom, que tu te réjouissais en Dieu, non point de ma prise car je sais qu'elle t'est griève, mais de ce que ce bon Dieu et père t'avoit donné un mari lequel il avoit esleu a endurer pour son nom et pour l'Evangile de son fils Jesus-Christ. Je te prie que maintenant tu te réjouisses plus en lui et le loues plus plainement que tu n'as fait jusques a ceste heure ; car maintenant il lui plaist accomplir en moi cela que plusieurs fois ay desiré, comme tu sais bien : assavoir qu'il me fist la grâce de mourir pour son Evangile, a l'édification de son peuple, ce qu'il fera ces jours ci, me delivrant de tous maux et me mettant en son royaume. Et pour ma mort ne te deconforte ni te desole aucunement, mais prens vigueur et courage en nostre Seigneur, croyant fermement qu'après mon trespas, il prendra du tout charge de toi sa servante, et montre qu'en lui seul as mis toute ta fiance et espoir. Le genre de mort est, je le pense, d'etre traité comme ceux qui ont procédé constamment tesmoignant de Jesus-Christ et de sa doctrine, asçavoir de passer tout vif par le feu sans miséricorde. Et doit tant et si longuement durer et estre entretenu le feu que tout soit en cendre converti ; puis sera la dite cendre jetée en l'eau. Or je ne t'escris point ceci pour en avoir peur ou horrenr, car encore que je sache que ceste journée là m'est à la mort selon le corps, je sais aussi d'autre part (et c'est cela qui m'a fait mespriser la mort corporelle) que ceste journée m'est à vie selon l'Esprit, lequel ne peut régner avec Jésus-Christ son espoux pleinement, sans la dissolution du corps.

Resjouis toi donc, ma chère sœur en Dieu, et du temps que tu seras veuve espère du tout en lui, et sois vaquante en sainctes prières et autres bonnes œuvres, comme la veuve qui veut du tout plaire à Dieu doit faire. Et te garde que tu ne sois de ces veuves du temps de S. Paul à sçavoir oiseuses, appétentes d'aller de maison en maison, et non seulement oiseuses, mais aussi ayant divers langages, disant paroles qui ne sont point licites. Et quand le temps viendra, le Seigneur te pourvoyera d'un autre mari [1] qui aura le soin de toi, auquel tu obéiras, lequel tu craindras, et lui porteras honneur comme doit la femme à son mari. Ainsi que de toi, ma très chère, je me confie en nostre Seigneur, je t'ai bien voulu escrire ces choses, comme celui qui est tenu de t'instruire et endoctriner. Et si maintenant je ne le peux de bouche à bouche, à tout le moins que je fasse mon debvoir par escrit encore ceste fois.

Tu as ton bon père par lequel tu m'as rescrit que tu te tenois avec lui ; ne fais rien sans son conseil, use de lui en tes affaires, garde toi de le contrister en aucune chose, ni ta mère aussi. Tu reverras ton frère et instruiras tes sœurs en ce que tu pourras selon Dieu. Ces choses je dis au nom de nostre Seigneur. Je te prie, si aucun de mes frères te viennent voir, que tu les reçoives en toute douceur pour l'amour de moi et monstre a eux de quel amour tu m'aimes. Au reste je te recommande nostre sœur Marguerite à la q. ai donné ces présentes pour te les rendre [2]. Elle m'a déclaré qu'elle se veut retirer avec vous et là servir le reste de sa vie à nostre Seigneur. Tu lui assisteras tant que tu pourras et la recommandera à toute l'église de Jésus-Christ. Il me semble que toi et l'église de J.-C. lui devez assistance, car elle a assisté à plusieurs, mais spécialement à moi, me sollicitant, tant et si souvent que elle a pu elle m'a récréé de son bien. Le Seigneur lui donne miséricorde. Salue l'Eglise en mon nom, mais spécialement les tiens et les miens parents. La grâce de nostre Seigneur soit avec ton esprit. Amen. De Tournay, ce 18 de février. — P. S. Dès hier je pensois passer ; j'attens toujours l'heure. — Ton fidèle mari, P. Brully.

Crespin, *Hist. des Martyrs*. — Charles Paillard ; *Le procès de P. Brully*, 1878 in-8. — Ch. Abel et Rahlenbeck, articles anonymes dans la Gazette de Lorraine, 1876. — *Pierre Brully, ancien dominicain de Metz*, par Rodolphe Reuss ; Strasbourg, 1879 in-8.

[1] Il échappa cependant à la torture préalable ; probablement à cause de son caractère de prêtre tonsuré.

[2] L'hist. des martyrs nous a conservé de lui une seconde lettre à sa femme mais qui n'est qu'une longue confession de foi, et deux aux fidèles de l'église réformée.

BRUNVILLE (Pierre de), de Sedan,

[1] Elle se remaria en effet, dès 1547, avec maître *Élie*, ancien prieur de Lessies en Hainaut, qui fut en 1550 le premier prédicateur réformé de Ste-Marie-aux-Mines.

[2] C'était sa sœur à lui, qui fut sa consolatrice dans sa prison. Probablement dut-elle cet avantage qu'elle eut sur la femme de Brully à ce qu'elle était restée catholique. Elle se fiança dans le courant de l'année avec un protestant de Strasbourg nommé Franç. *Bacinet*.

étudiant en théologie à Leyde dès le 7 déc. 1677, désigné sur le livre de l'Université comme « noble de France ». Au mois de mai de l'année suivante, ne pouvant plus rentrer dans son pays, il offrit ses services aux églises wallonnes et demanda au synode de l'admettre à l'examen préparatoire dans sa prochaine assemblée. Le synode, ayant vu ses témoignages académiques, l'accepta avec joie, à la condition qu'il présentât la permission de son père, l'autorisant à se consacrer aux églises wallonnes, et en outre les témoignages de l'église de Sedan. Ayant rempli ces conditions, il fut admis, après examen, au nombre des proposants, sept. 1678. En avril 1679, le synode le chargea des fonctions de proposant auprès de l'église d'Utrecht; puis, septemb. 1680, auprès de l'église de Middelbourg, qui l'avait tout particulièrement demandé. Mais bientôt l'église de Groede, en Zélande, devenue vacante par la mort de son pasteur, appela P. de Brunville pour le remplacer; il y fut installé le 8 juin suivant. Ce fut un pasteur dévoué, qui déploya une grande activité et jouit d'une grande considération au milieu des églises de Zélande. Malheureusement son ministère n'y fut pas de longue durée. Il mourut à Groede, 8 déc. 1693, vivement regretté de son troupeau. (GAGNEBIN.)

BRUSLEFER (LOUIS) emprisonné à Paris, 1699 (E 3385); assisté à Londres, 1710.

BRUSQUET, sobriquet, mais sous lequel exclusivement fut connu, jusqu'à ces derniers temps, un personnage qui s'appelait Jean-Anthoine LOMBART et qui est intitulé dans les actes : « Valet de chambre du Roy et tenant sa poste à Paris ». C'était le fou du roi Henri II. Brantôme a longuement et plaisamment raconté son histoire, dans la Vie du maréchal de Strozzi [1]. La fortune vint d'abord à Brusquet de ce qu'il avait frôlé la potence. Il était provençal [2]. Lorsqu'on forma le camp d'Avignon, en 1536, pour surveiller l'armée impériale qui s'avançait contre Marseille, il s'ingéra de pénétrer dans le camp comme médecin, quoiqu'il ne le fût pas, et de s'établir dans le quartier des Suisses et lansquenets, dont il savait tirer beaucoup d'argent tout en les envoyant dans l'autre monde « dru comme mouches ». Le connétable de Montmorency, informé du fait, avait donné l'ordre de le pendre, mais on intercéda pour lui auprès du dauphin (depuis Henri II) en disant qu'il fallait le sauver parce que c'était « le plus plaisant homme qu'on vit jamais ». En effet le jeune prince l'ayant interrogé, le trouva si plaisant que non-seulement il le tira des mains de la maréchaussée, mais il le prit à son service. Brusquet devint bientôt valet de garde-robe, puis valet de chambre du prince et plus tard il obtint la charge très lucrative de maître de la poste de Paris, et il la tenait fort bien [1]. Brantôme rapporte qu'il y compta une fois cent chevaux, que c'était l'ordinaire, et qu'aussi Brusquet prenait en riant le titre de capitaine de cent chevau-légers. Ce fou qui n'était contrefait ni de corps ni d'esprit, usait des privilèges et des familiarités que son titre autorisait, pour arrondir sa fortune aux dépens des grands seigneurs et des étrangers de marque en passage à Paris. Ses plaisanteries, du moins ce que Brantôme nous en récite, se sentaient fort ou de cette âpreté au gain ou de la grossièreté du temps, ou de l'une et de l'autre à la fois. Voici deux des meilleures, d'après Brantôme que j'abrège : Une fois la reine (Catherine de Médicis) eut toutes les envies du monde de voir la femme de Brusquet que M. de Strozzi lui avait peinte fort laide, comme de vrai elle était et dit à Brusquet qu'elle ne l'aimerait jamais s'il ne la lui amenait pas. Il obéit donc et la lui mena parée comme au jour de ses noces. Or il avait dit à la reine que sa femme était si dure d'oreille qu'elle n'aurait nul plaisir à l'en-

[1] Voy. l'édit. de Lud. Lalanne, II 244-63 et VIII 205.

[2] Dit Brantôme; et je crois qu'on peut ajouter : des environs d'Orange. Du moins trouvé-je un acte qui semble émané d'un de ses parents : Honorable homme Me Anthoine Lombart, bachelier en droictz, demeurant à Montdragon, diocèse d'Orange, sollicitateur de M. le comte de Seize à Paris... 2 juin 1378 (Bib. nat., mss. fr. pièces div. 40373 n° 3).

[1] Il paraît qu'elle était alors dans le voisinage de la porte S. Michel. Du moins une lettre du temps est adressée à Scév. de Ste-Marthe « hors la porte S. Michel au pavillon de Brusquet » (Bibl. de l'Institut, ms 292 f° 57).

tretenir. De l'autre côté il avertit sa femme que la reine était sourde et qu'il fallait lui parler le plus haut possible. La reine dès qu'elle la vit commença à lui demander en criant le plus qu'elle put comment elle se portait; son mari l'ayant laissée dès l'entrée de la porte, Mme Brusquet se mit à répondre en criant de son côté comme une folle. Le bruit qu'elles firent toutes deux résonnait jusque dans les basses cours du Louvre. — Une autre fois Brusquet fut chargé d'héberger le bouffon du roi d'Espagne que celui-ci avait envoyé à Paris par courtoisie pour le faire voir et apprécier du roi. C'était un bouffon plus prêt à faire montre de sa guitare que de sa gaîté, mais qui était venu avec quatre bons et beaux chevaux. Brusquet traita largement son hôte, mais pendant la nuit il livrait les quatre chevaux à tous les courriers qui passaient, en sorte que l'espagnol commençant à s'étonner de voir ses belles bêtes maigrir et dépérir à vue d'œil, Brusquet lui fit accroire que c'était l'effet des eaux de la Seine. Le suffrage de Brantôme, assez grossier lui-même, ne suffit peut-être pas à nous persuader que Brusquet fût d'un esprit incomparable « en matière de gentillesses, soit pour le parler, soit pour le geste, soit pour écrire, soit pour les inventions, sans jamais offenser ni déplaire (p. 260) », mais un des plus élégants écrivains du temps, Joachim du Bellay, confirme ce jugement dans ses vers [1] et ce qui le confirme encore davantage, c'est que Brusquet avait réussi à faire rire le roi d'Espagne, le sombre Philippe II [2]. « Le roi d'Espagne le trouva fort plaisant bouffon et à son gré,... il le prit en amitié et lui fit beaucoup de biens » (Brant. 264).

Sous le vernis de son métier de bouffon et de son nom de Brusquet, Jean-Antoine Lombart cachait sans doute des sentiments plus sérieux, car il était assez déclaré huguenot pour que la première guerre de religion ait fait écrouler sa faveur et sa fortune. On l'accusa d'abuser de ses fonctions de maître des postes pour égarer et soustraire des paquets et dépêches du Roi concernant les huguenots. En 1562 le peuple pilla sa maison et, réduit à se sauver, il se retira chez la duchesse de Bouillon, puis chez Mme de Valentinois, Diane de Poitiers (par souvenance du roi Henri II) et y mourut dans la tristesse quelques années après. Nous pensons que sa mort eut lieu peu de temps avant le 30 septemb. 1568, car à cette date il fut fait une déclaration de prise de possession de la tutelle de ses enfants mineurs [1]. Son désastre, nous dit Brantôme, provenait moins de lui-même que d'un de ses gendres, « qui estoit huguenot si jamais homme le fut ». Nous connaissons deux de ses gendres; il en avait peut-être davantage : l'un, Claude Bailly cité dans la pièce précédente [2] et qui ne fut nullement huguenot car il fit baptiser tous ses enfants à l'église S. Étienne du Mont; l'autre, Servant *Mesmyn*, appartenait au contraire à une famille très protestante. Il était avocat du Roi en la Cour des monnoies et au parlement; nous le trouvons cité dans une quittance du 28 septemb. 1580 [3]. La femme de ce dernier s'appelait Françoise, et l'autre, sa sœur, Léonie. Nous connaissons aussi à Brusquet deux fils 1° Hacifarel [4] Lombart « escuyer, vallet de chambre du Roy »; 2° Nicolas Lombart, escuier seigneur de La Salle et de Soubreille [5]. Quant à sa femme elle se nommait et signait [6] Douce *Vian* [7].

[1] Sonnet CXI « Brusquet à son retour vous racontera, Sire », etc.

[2] Et aussi l'empereur Charles Quint, son père. Voy. en tête du t. 86 de la coll. Du Puy (mss Bib. nat.) un récit anecdotique du XVIe s. qui a été reproduit au t. IV de la Revue rétrospective, et dans lequ. sont racontées plusieurs scènes de Brusquet.

[1] « Doulce Vyenne, vefve de feu Jehan Antoine Lombart en son vivant escuier, varlet de chambre du Roy et tenant sa poste à Paris, en son nom de duairielle (douairière ?) et nob. homme Claude Bailly doct. en médecine, son gendre, au nom et comme tuteurs et curateurs des enffans myneurs d'ans dud. deffunct et d'elle, comme il est apparu aux notaires soubzcriptz, protestation de lad. curation faicte au bailliage de S. Germain des prez le 30e septemb. 1568 etc... » (Bibl. nat. mss. Pièces orig. dossier 40374 n° 53).

[2] Ce Bailly était des environs de Châlons sur Marne, fut reçu docteur à Paris le 18 mars 1561 et mourut le 17 sept. 1579. (Chereau.)

[3] Pièces div. 40374 n° 47.

[4] Prénom qui fait penser aux noms bibliques Achis, Achinoam, Achitophel ou autres; on ne le trouve cependant pas dans les textes hébraïques.

[5] Quittances des années 1580 et 1587 ; Pièces orig. 40374 nos 43, 49, 51, 52.

[6] *Ibid.* n° 54, quittance datée du 27 juin 1584.

[7] Qu'un autre acte notarié (voy. ci-dessus note 1) écrit d'après l'oreille : Doulce Vyenne.

Deux petits factums fort rares sont intitulés :

*Épistre du seigneur de Brusquet aux magnifiques et honorés seigneurs syndics et conseil de Genève* ; Lyon, 1559, 4 feuill. in-12.

*Advertissement de Brusquet au Roy de France touchant les troubles qui sont de présent en France, pour le fait de la religion* ; 1568, sans lieu d'impression.

Ce dernier est un pamphlet railleur et injurieux à l'adresse du roi, et l'autre est un libelle ordurier dirigé contre les magistrats de Genève. Nous croyons que Brusquet n'y est pour rien et que des rieurs se sont seulement couverts de son nom pour plaisanter plus à l'aise. On a aussi une pièce satirique : *Comédie facétieuse et très plaisante du voyage de frère Fecisti en Provence vers Nostradamus*, par Jacques Bienvenu ; Nîmes, 1582, 24 p. in-8 dans laquelle l'auteur fait intervenir Brusquet comme un de ses personnages [1].

BRUTEL DE LA RIVIÈRE (Gédéon), [Haag, III 55] de Montpellier, fils de Vincent Brutel, de Bagnols, et de Louise *Blau*, ayant épousé au temple de Charenton, juillet 1640, Esther, fille de feu Jérémie *Le Faucheur* sr de La Rochette et de Nicolarde *de Servette*, en eut, entre autres enfants, un fils prénommé aussi Gédéon, qui devint conseiller du roi et receveur général des gabelles du Languedoc. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, Brutel, opposant une inébranlable fermeté aux promesses séduisantes comme aux menaces de l'intendant d'Aguesseau, parvint à s'échapper secrètement de Montpellier et à gagner la Suisse. N'ayant pas trouvé à Genève les facilités qu'il espérait pour y former un établissement, il se retira à Lausanne où il fut rejoint plus tard par ses cinq fils et sa fille cadette, qui réussirent aussi à sortir de France. Celle-ci fut nommée inspectrice de l'hôpital de l'évêché à Lausanne le 17 avril 1688. Sa fille aînée resta à Montpellier avec sa mère .... *d'Audemar*, et y épousa un conseiller au présidial. Ses deux fils cadets se fixèrent en Suisse avec leur sœur. Le troisième rentra en France et fut mis en possession des biens de sa famille, nécessairement comme étant converti. Le second prit le parti des armes et fut tué en Piémont au service de l'Angleterre. L'aîné, Jean, suivit la carrière ecclésiastique.

Né à Montpellier, le 17 août 1669, Jean Brutel continua à Zurich les études qu'il avait commencées en France. Il passa ensuite en Hollande et s'arrêta quelque temps à Rotterdam, chez son oncle le ministre *Chauvin*, plus tard professeur à Berlin, afin de suivre les cours de *Bayle* sur l'histoire et la philosophie ; puis il se rendit à Utrecht et à Leyde où il consacra plusieurs années à l'étude des sciences théologiques. Il s'inscrivit à l'acad. de Leyde le 19 mars 1693. En 1695, il reçut vocation de l'église de Veere en Zélande, et il y fut installé par de *Joncourt*, pasteur de Middelbourg. Il ne tarda pas à se faire connaître d'une manière avantageuse. Dès 1699, l'église de Middelbourg le demanda pour ministre ; mais de puissantes recommandations firent préférer son concurrent. En 1702, il se mit sur les rangs pour l'église de Delft avec de *La Treille*, depuis son collègue à Rotterdam, et il échoua encore ; mais vers le même temps, il fut choisi, ainsi que André *Terson*, pasteur à Hoorn, pour remplir à Rotterdam les fonctions du ministère sacré. Associé à des collègues d'un grand talent et appelé à prêcher devant un auditoire plus difficile à satisfaire que celui de Veere, La Rivière sentit la nécessité de renoncer à la méthode qu'il avait suivie jusque-là ; il travailla avec le plus grand soin ses sermons, dont le principal mérite cependant consiste dans la simplicité et la clarté.

Il desservait depuis dix-huit ans l'église de Rotterdam, lorsque celle d'Amsterdam l'élut à l'unanimité pour pasteur. Pendant vingt-deux ans, il y remplit ses devoirs avec une ponctualité scrupuleuse, malgré les souffrances que lui causait la gravelle. Il mourut le 14 août 1742. Voici ses ouvrages :

I. *Dictionnaire universel de Furetière*, nouv. édit. fort augm. ; La Haye, 1725, 4 vol. in-fol.

II. *Examen de soi-même*, par *Claude*,

[1] Voy. Brantôme éd. Lalanne, et Marc Monnier, *Genève et ses poètes* (1874) p. 150.

nouv. édit.; Amst., 1730. — On trouve à la fin du volume des prières trad. de l'anglais, qui lui sont attribuées.

III. *Visites charitables*, par *Drelincourt*, nouv. édit., Amst. 1731.

IV. *Exposition abrégée des dogmes et des préceptes de la religion*; Amst., 1737 ou 1739, in-8. — Ce fut à la demande du consistoire de l'église d'Amsterdam qu'il composa ce catéchisme où, sans tomber dans une prolixité trop grande, il a su éviter la sécheresse des abrégés.

V. *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*; Amst., Zacharie Châtelain, 1746, in-8. — Ce vol. est précédé de l'*Éloge historique* de l'auteur, guide que nous avons suivi.

VI. *Histoire des juifs et des peuples voisins*, par Prideaux, trad. en franç. par de La Rivière et Moïse *Du Soul*; Amst., 1722, 5 vol. in-12. Cette trad. a été réimp. avec deux Dissertations du P. Tournemine et un abrégé d'une chronologie attribuée à Newton, suivi de quelques observations sur cette chronologie, Paris, 1726, 7 vol. in-12; mais Fréret lui a fait subir d'étranges mutilations. La dernière édit. a paru à Amst., 2 vol. in-4 avec fig. C'est la plus estimée.

Brutel de La Rivière avait laissé quatre enfants, deux fils et deux filles, de son mariage avec Marie-Jeanne *van Robais*. On ne connaît le sort que de l'aîné, nommé Jean-Jacques, qui fut pasteur successivement à Goes en 1731, puis à Middelbourg et l'était encore à Leyde en 1763. — En 1708 (18 déc.) mourut à Lausanne Mlle Louise Brutel de Chabert « de Bagnols en Languedoc ».

BRUY, Bruys ou Broyes, famille du Mâconnais [Haag, III 56]. Geoffroy, Godefridus Bruyus matisconensis, étudiait la théologie à Genève en 1610; il fut pasteur à Cluny, 1620; à Couches, 1626; à Autun et à Couches, 1637. — Benoit Bruy, du village de Vergisson en Mâconnais, fuyant avec sa femme et leurs quatre enfants, reçoit à Genève un viatique de 9 flor. pour aller en Allemagne, 1693. — François (Franciscus Bruy, de Serrieres parrochiæ matisconensis provinciæ) étudiait aussi à Genève, en 1727, quoiqu'il fût né, 7 fév. 1708, de parents forcément convertis. Il avait, sous l'inspiration d'un oncle qui était curé, fait ses premières études à l'abbaye de Cluny, puis il était entré chez les Pères de l'Oratoire, mais pour prendre bientôt la route de Genève, où il ne resta d'ailleurs que quelques mois. Il passa en Hollande et arriva en 1728 à La Haye où s'étaient établis, depuis la révocation de l'édit de Nantes, un frère et une sœur de son père. Obligé de se créer des moyens d'existence, il donna des leçons de grammaire et se mit ensuite aux gages d'un libraire.

La première publication qu'il entreprit fut une *Critique désintéressée des journaux*. Comme rédacteur d'une feuille périodique, il se crut obligé d'émettre son opinion dans la querelle qui s'était élevée entre *La Chapelle* et *Saurin* au sujet du mensonge officieux. Il prit parti pour le dernier et essaya de défendre contre la Bibliothèque raisonnée le sentiment du célèbre orateur, que le mensonge est licite dans certains cas. La dispute s'échauffa au point que la question fut portée devant un synode tenu à La Haye en 1730. Les adversaires de Saurin se livrèrent dans cette assemblée à des intrigues que Bruys voulut dévoiler, malgré la défense des États de Hollande qui avaient imposé silence aux deux partis. S'il faut en croire Niceron, ce fut Saurin lui-même qui le poussa à publier un article contre lequel le consistoire wallon et le consistoire flamand élevèrent de vives plaintes. Pour laisser à l'orage le temps de se dissiper, Bruys se retira en Angleterre; cependant rassuré par ses amis, il retourna à La Haye même avant le prononcé du jugement. L'arrêt rendu, le 22 juillet 1731, condamna la doctrine de Saurin et ordonna la suppression du 3e vol. de la Critique.

Les inquiétudes et les dépenses qu'il dut à ce procès dégoutèrent Bruys de la Hollande. Il passa en Allemagne et se fixa à Emmerich où il épousa Anne *Dentil* de Montauban, dont il eut deux enfants. Au bout de deux ans, son ancienne inclination pour la Hollande se réveilla, et il partit pour Utrecht; mais à peine arrivé, il reçut du comte de Neuwied l'invitation la plus pressante

de venir habiter son château avec le titre de bibliothécaire. Malgré les attentions les plus flatteuses dont il était l'objet, il songeait déjà à quitter cette petite Cour, où il s'ennuyait, lorsque la mort de la comtesse hâta l'exécution de son dessein. Au mois d'août 1736, il revint à Paris et rentra dans le giron de l'Eglise romaine. Quelques mois après, il retourna en Bourgogne. Des intérêts de famille l'obligèrent à embrasser la jurisprudence, profession pour laquelle il ne se sentait que du dégoût. La mort ne lui laissa pas le temps de gémir sur une nécessité fatale; le jour même où il prit ses licences, il fut attaqué d'une hydropisie de poitrine à laquelle il succomba à l'âge de 30 ans et quelques mois. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Critique désintéressée des journaux littéraires et des ouvrages des sçavans;* La Haye, 1730, 3 vol. in-12. — Cette critique désintéressée ment à son titre ; c'est d'ailleurs un ouvrage d'une grande médiocrité.

II. *Réflexions en forme de lettres adressées au prochain synode qui doit s'assembler à La Haye au mois de septembre* 1730 *sur l'affaire de M. Saurin et sur celle de M. Maty;* La Haye, 1730, in-12. — Cette brochure comprend deux parties : la 1re traite de la querelle de Saurin avec La Chapelle ; la 2e d'une dispute dogmatique soulevée par la *Lettre sur le mystère de la Trinité* du ministre Paul *Maty*.

III. *L'art de connaître les femmes, avec une dissertation sur l'adultère;* La Haye, 1730, in-8 ; Amst., 1749, in-8. — Cet écrit, publié sous le pseudonyme du chevalier de Plante-Amour, a été réimp. à Paris, 1820, in-12.

IV. *Tacite avec des notes historiques et politiques, pour servir de continuation à ce que M. Amelot de La Houssaye avoit traduit du même auteur;* La Haye, 1730-1731, 6 vol. in-12. — Ouvrage médiocre dont il n'est pas bien sûr que Bruys soit l'auteur. Les Mœurs des Germains ont été réimp., jointes aux Mœurs des François, par l'abbé Le Gendre (Paris, 1753, in-12) avec de légères corrections de style.

V. *Histoire des papes depuis Saint-Pierre jusqu'à Benoît XIII inclusivement ;* La Haye, 1732-1734, 5 vol. in-4. — Cet ouvrage se ressent de la précipitation avec laquelle il a été composé. On y trouve peu de critique ; le style en est mordant, les jugements souvent hasardés ; ces défauts réels n'autorisaient cependant pas Niceron à accuser l'auteur d'avoir voulu saper la religion par les fondements et en détruire tous les dogmes.

VI. *Le Postillon, ouvrage historique, critique, politique, moral, philosophique, littéraire et galant.* — Commencé à Utrecht en 1733, cet ouvrage fut continué à Cologne en 1734, repris à Neuwied et poursuivi jusqu'au 9 août 1736; il forme en tout 4 petits volumes in-12.

VII. *Réponse aux Lettres sur les Hollandois, précédée d'une lettre à l'auteur de cette réponse ;* Amst., 1735, in-12.

VIII. *Amusemens du cœur et de l'esprit;* Paris, 1736, in-12. — Bruys est auteur des feuilles 6 à 9 de cet écrit périodique qui n'eut aucun succès.

IX. *Mémoires historiques, critiques et littéraires ;* Paris, 1751, 2 vol. in-12. — Cet ouvrage posthume, publié par l'abbé Joly, renferme beaucoup d'anecdotes intéressantes sur la personne et les ouvrages des savants que Bruys avait connus.

Pendant son séjour dans le pays de Clèves, Bruys avait composé un *Traité historique au sujet des contestations qui étoient entre les maisons de Brandebourg et de Neubourg*, et l'avait dédié au roi de Prusse, qui en avait accepté l'hommage sans vouloir toutefois en permettre la publication.

BRUZAC (Marguerite), 22 ans, enfermée comme protestante aux Nouvelles catholiques de Beaumont près Bergerac, depuis 1774 jusqu'en 1781 (Tr 302).

BRYE (Nicolas de) « natif de Noyer en Picardie », reçu habit. de Genève, mai 1559. — Perrine *Bry* épouse Mathurin *Gillebert* au temple de Loudun, 1578. — *De Bry* graveur, voy. Boissard, passim.

BUADE (de) seigneurs de Frontenac et barons de Paluau, en Agenois. « Le 30e jour de may 1618 fut ensepulturée dans l'église : dame Jehanne *Secondat*, en son vivant femme de noble homme

Anthoine de Buade sr de Frontenac, premier maistre d'hostel et maistre particulier des eaux et forêts, capitaine et gouverneur pour S. M. des chasteaux de S. Germain, qui avoit esté remise dans le giron de l'Église et reçu les saincts sacrements de l'autel par le p. Arnoul de la Cie et nom de Jésus, par luy absouste de l'hérésie, — et l'extrême onction par M. le curé de ce lieu le 27e jour du d. mois de may. » (Etat-civil de S. G. en Laye.)

BUARD (Benoist) « forgeur de lymes de Lyon », reçu habitant de Genève, 2 septemb. 1572, sur le témoignage de maistre Noël *Brunet* du Pont de Larche, bourgeois. — (Marie), veuve du sieur *de Fréville*, 1702, reçoit une pension de 300 liv. comme nouvelle catholique (E 3387). — (Elizabeth) assistée à Londres, 1719.

BUAT (Jean), d'Orléans, reçu habitant de Genève, oct. 1573. — Françoise *de Buats* teste en faveur de l'égl. de Rouen, vers 1650 [VIII 249].

BUCAILLE (Jean), naturalisé anglais, 1682. — (Nicolas) d'Abbeville, reçu gratis bourgeois de Leyde, comme réfugié français, 28 août 1690. — (Ève) de S. Lô, paralytique, assistée à Londres, 1705.

BUCAMPS ou Bucans (de) pasteur à Aulas, 1568-71 (reg. du consist. d'Aulas) ; aux Vans, 1571-72 (*Bull.* XXI 123).

BUCER (Martin), ou plutôt Butzer, car son nom usuel chez nous est la forme latine *Bucerus* francisée ; lui-même, jouant sur le sens de l'allemand *putzen*, aimait s'appeler *Emunctor* et quelquefois *Aretius Felinus* [Haag, III 58]. Il naquit à Schélestadt, en 1491. C'est le plus illustre des théologiens de l'Alsace. Moins encore par la variété de ses connaissances et par son infatigable activité que par les services qu'il a rendus, Bucer s'est élevé au-dessus de tous nos réformateurs par sa modération dans les controverses théologiques. Animé du même esprit que Mélanchton, il ne pouvait comprendre qu'on sacrifiât une union d'où dépendait le salut de l'Église protestante, à la misérable satisfaction de faire triompher son sentiment dans des questions de métaphysique, et il se montra toujours disposé à acheter la paix au prix des plus larges concessions ; mais rarement ses efforts réussirent. Cependant il fut moins malheureux que la plupart de ceux qui se laissèrent séduire par ce beau rôle de médiateur ; car il conserva l'amitié ou tout au moins l'estime des chefs des différents partis, et c'est là, selon nous, une preuve certaine de l'excellence de son caractère.

Son penchant pour l'étude se manifesta de bonne heure. A l'âge de 15 ans, il se laissa persuader que nulle part ailleurs il ne trouverait plus que dans un couvent les facilités de se livrer à son goût pour une vie studieuse ; il prit donc l'habit religieux ; mais l'année de son noviciat n'était pas écoulée que déjà il comprit combien ses espérances seraient déçues. Jaloux de ses progrès qui faisaient honte à leur propre paresse, les moines ses confrères commencèrent par lui enlever ses livres. Toutefois, le prieur, moins ignorant ou plus intéressé à l'honneur de son monastère, prit sous sa protection un jeune homme qui promettait de soutenir la réputation de l'ordre, et dès que Bucer eut prononcé ses vœux, il fut envoyé à l'université de Heidelberg, où il obtint le grade de bachelier en théologie. Son prieur lui accorda la permission d'aller continuer ses études à Mayence. Il y reçut l'ordination. Rappelé ensuite à Heidelberg comme surveillant des jeunes frères qui y suivaient les cours de l'université, il ne tarda pas à donner de graves sujets d'inquiétude et de mécontentement à ses supérieurs. Au lieu d'expliquer à ses élèves la Somme de Saint-Thomas, il leur faisait lire la Bible et leur enseignait le grec et le latin, langues dans lesquelles il avait fait lui-même de grands progrès. Une pareille témérité ne pouvait que le rendre suspect au moment où Luther commençait à élever sa puissante voix pour protester contre les abus de l'Église romaine. Ses liaisons avec des savants illustres, son ardeur à dévorer les écrits d'Érasme, accrurent encore les soupçons. L'approbation qu'il osa donner publiquement aux doctrines exposées par le réformateur saxon à la con-

férence de Heidelberg en 1518, ne fut certes pas propre à les dissiper. Les principes émis par lui dans une dispute qu'il soutint, en 1520, à Francfort, contre Cochlæus, et l'admiration qu'il témoigna pour la noble et courageuse conduite de Luther à la diète de Worms, achevèrent de le rendre odieux; sa perte fut jurée. Sur une dénonciation de l'inquisiteur Hochstrat, le nonce du pape ordonna une enquête. Cédant aux conseils de ses amis, Bucer avait déjà sollicité de Léon X la permission de quitter l'ordre des Dominicains; mais l'acte qui le délia de ses vœux n'ayant été expédié que le 29 avril 1521, la procédure dirigée contre lui suivit son cours. Ce fut vraisemblablement pendant qu'elle s'instruisait que Bucer se rendit à Louvain, où la liberté avec laquelle il censurait les vices du clergé lui attira de la part des moines de nouvelles poursuites. Menacé dans sa liberté et dans sa vie, il se décida à demander un asile à François de Sickingen, qui lui fit accorder la place de chapelain chez l'électeur palatin Frédéric.

Prédicateur éloquent, Bucer remplit pendant quelques mois ses fonctions de chapelain avec de grands éloges; mais la vie des cours convenait peu à ses goûts, et comme l'Électeur ne s'était pas encore prononcé pour la Réforme, il se sentait, en outre, obligé de s'imposer des ménagements qui répugnaient à sa conscience. Il renonça donc à sa place. Le prince le combla des marques de sa bienveillance en l'assurant de sa constante protection. Bucer retourna alors auprès de Sickingen, dont il obtint la modeste cure de Landstuhl. Ce fut vers cette époque que, rompant entièrement avec Rome, il épousa une nonne qui avait abandonné son couvent et qui s'appelait Elisabeth Pallass.

La guerre ayant éclaté, au mois de nov. 1522, entre Sickingen et l'Électeur de Trèves, Bucer fut forcé de chercher un autre refuge. Sur l'invitation du curé de Saint-Jean, Henri Motherer, il se rendit à Wissembourg; mais la haine de ses ennemis ne l'y laissa pas longtemps en repos. L'évêque de Spire le cita, comme hérétique, à comparaître devant lui. Bucer n'eut garde de se livrer lui-même; aussi fut-il excommunié, et Motherer fut enveloppé dans la même condamnation. Les partisans de la Réforme étaient déjà assez nombreux à Wissembourg pour que les deux pasteurs pussent se flatter d'y braver impunément les foudres de l'Église; néanmoins, dans la crainte de provoquer des troubles, ils cédèrent aux exhortations des magistrats qui les engageaient à s'éloigner pour quelque temps, et se retirèrent, à la fin de mai 1523, dans la ville impériale de Strasbourg.

Bucer y arriva dans le plus grand dénuement, avec sa femme qui était sur le point d'accoucher. *Zell* l'accueillit en frère, et le chargea de faire chaque soir des lectures de la Bible en langue vulgaire dans la chapelle de Saint-Laurent. Mais l'évêque ne tarda pas à se plaindre au magistrat qu'on souffrît qu'un excommunié tînt des conférences publiques. En vain Bucer, dans un mémoire qu'il présenta au Conseil, offrit-il de justifier par l'Ecriture son mariage, cause principale de son excommunication. Le clergé catholique était encore trop puissant pour que les magistrats osassent entrer en lutte ouverte avec lui. Les lectures publiques sur la Bible furent défendues, et le droit de bourgeoisie que sollicitait Bucer lui fut refusé. Cependant l'opinion se prononça si fortement pour le proscrit, qu'il fallut bientôt céder et accueillir une nouvelle requête de Bucer, appuyée par son père qui lui-même s'était fixé à Strasbourg dès 1508. Non-seulement Bucer obtint alors le droit de bourgeoisie; mais il fut autorisé à prêcher alternativement avec *Zell* dans la cathédrale.

Peu de temps après, la paroisse de Sainte-Aurélie, mécontente de son curé qui refusait d'embrasser la Réforme, s'adressa au magistrat pour qu'on lui donnât un prédicateur évangélique. Depuis des siècles, jamais demande semblable n'avait été faite à l'autorité temporelle. Fort embarrassé et craignant d'outre-passer ses attributions, le sénat engagea le chapitre de Saint-Thomas à obtempérer au vœu de la paroisse,

et sur son refus, il se décida, en 1524, à confirmer le choix que la communauté avait fait de Bucer. Telle fut l'origine de la première église évangélique de Strasbourg. Ce mode d'élection populaire continua à être suivi jusqu'en 1531, où il fut remplacé par un autre moins conforme aux usages de l'Eglise primitive. L'église de Saint-Pierre-le-vieux imita bientôt l'exemple de Ste-Aurélie en choisissant pour pasteur un ancien moine de Haguenau, Théobald *Schwartz* ou *Nigri*, choix qui fut également confirmé par le magistrat, au mépris des protestations du chapitre épiscopal. Saint-Pierre-le-jeune, à son tour, élut *Capiton* qui lui fut accordé après quelque résistance.

La même année, Bucer fut chargé du cours d'exégèse du N. T. Son influence allait sans cesse en grandissant. En 1528, il assista, au nom de la ville de Strasbourg, aux conférences de Berne, où il soutint contre le dominicain Alexius Gratt et contre Jacob Edlebach, la thèse que J.-C. est le seul chef de l'Eglise et que cette qualité n'a jamais appartenu à saint Pierre. Il y défendit aussi contre Treger la doctrine du libre examen; répondant à Buckstab, il prouva que l'Ecriture est l'unique règle de foi et que la messe n'est point un sacrifice; contre Burgauer enfin, il se fit le champion des opinions des réformateurs suisses sur la présence réelle. L'année suivante, il fut député de nouveau avec Jacques *Sturm* et *Hedio* au colloque de Marburg, assemblé par le landgrave Philippe de Hesse dans le pieux désir d'opérer un rapprochement entre les partisans de Luther et ceux du réformateur de Zurich.

De retour à Strasbourg en 1530, Bucer fut nommé pasteur de Saint-Thomas avec un traitement de 3 florins par semaine, comme il nous l'apprend lui-même dans son Épître apologétique à Érasme, qui par ignorance ou par malice, avait accusé les réformateurs strasbourgeois de n'écouter que leurs intérêts. Le triomphe des principes de la Réforme était déjà assuré à Strasbourg. Bucer et ses collègues sentirent qu'il était temps de mettre le culte d'accord avec la doctrine. Dans cette œuvre difficile, ils montrèrent autant de prudence que d'habileté, en n'essayant point d'opérer une réforme trop brusque, au risque de scandaliser les faibles et de provoquer des désordres. Plût à Dieu que les réformateurs du reste de la France eussent tous été inspirés de cet esprit vraiment évangélique !

La première réforme qu'ils introduisirent dans le culte, fut la substitution de la langue vulgaire au latin. Afin de familiariser le peuple avec le style des Livres saints, non-seulement ils prêchaient fréquemment, mais ils apportaient tous leurs soins à répandre la traduction de Luther à mesure qu'elle se publiait.

Il était urgent d'abolir la messe, source de tant d'abus et institution si contraire aux doctrines nouvelles. Ils s'y décidèrent malgré les menaces de l'évêque et de l'empereur. Le 20 février 1539, la communion sous les deux espèces fut rétablie ; seulement, à la demande du Conseil et dans un sage esprit de ménagement, les réformateurs consentirent à n'administrer que le pain dans certains cas. Ils consentirent de même, tout en supprimant la confession auriculaire, à conserver un examen de conscience avant la communion. Le baptême fut successivement débarrassé de tous les rites étrangers dont il avait été surchargé. Les cierges, le sel, l'exorcisme disparurent. Cependant quelques parents ayant témoigné le désir que la formule du baptême fût récitée en latin sur leurs enfants nouveaux-nés, ils n'hésitèrent pas à respecter leurs scrupules.

Le même esprit de tolérance les guida dans leurs autres réformes. Aussi, lorsque les églises furent nettoyées d'une foule d'objets de la superstition, lorsqu'on fit disparaitre les reliques, les images, les autels des saints, Strasbourg n'eut à déplorer aucun des excès que commirent tant d'autres villes de France où la Réforme obtint un triomphe momentané. A peine fut-il nécessaire de justifier ces différentes mesures.

Après avoir réformé le culte, on songea à organiser la hiérarchie ecclésiastique. En 1531 Bucer fut nommé, par

le Conseil, président du consistoire des pasteurs. Il aurait volontiers profité de l'autorité que lui donnait cette haute position pour introduire à Strasbourg une sévère discipline ; mais ni le peuple ni les magistrats ne voulurent s'y prêter, et il se garda bien de lutter contre une résistance qu'il n'aurait peut-être pas vaincue malgré toute son influence. Elle était cependant très-grande et justifiée d'ailleurs par le caractère personnel du réformateur, comme par les importants services qu'il avait déjà rendus, notamment à la célèbre diète d'Augsbourg, en 1530.

Divisés sur un seul point, celui de la consubstantiation, avec les protestants de Strasbourg, Constance, Memmingen et Landau, les luthériens poussaient le rigorisme jusqu'à refuser aux députés de ces quatre villes la permission de signer la confession qui devait être présentée à Charles-Quint. Leur obstination força ces députés à faire venir en toute hâte Bucer et Capiton pour qu'ils dressassent une profession de foi particulière. En quinze jours la Confession tétrapolitaine fut rédigée par eux en latin et en allemand. Cette confession, qui a été publiée avec la réponse à la Confutation de Faber, Eck et Cochlœus, sous le titre : *Bekandtnuss der vier frey und Reichstætt : Strasburg, Costantz, Memmingen und Lindaw ; — Schriftliche Beschirmung und Vertheidigung der selbigen Bekantnuss gegen der Confutation* (Strasb., 1531, in-4), ne s'écarte de celle d'Augsbourg que sur l'article de la Cène ; encore la différence se réduit-elle à si peu de chose qu'il fallait toute la subtilité scolastique des théologiens de ce siècle pour la découvrir. L'art. 10 de la Confession d'Augsbourg portait : Le corps et le sang de Christ sont vraiment présents et sont distribués aux communiants dans la Cène du Seigneur. Dans l'art. 17 de la Confession tétrapolitaine, il était dit : Le Seigneur a donné à ses disciples et aux fidèles dans ce sacrement son vrai corps et son vrai sang à manger et à boire réellement, pour nourriture de leurs âmes et pour la vie éternelle. On a de la peine à concevoir aujourd'hui que pour une différence aussi légère, les luthériens aient failli abandonner quatre villes protestantes à la merci de l'empereur. Bucer qui prévoyait le danger, ne négligea rien pour le détourner. Par ses soins, les quatre villes furent provisoirement admises dans la ligue de Smalcalde au mois de mars 1531 ; mais leur admission définitive n'eut lieu que l'année suivante, après le colloque de Schweinfurt, lorsque leurs mandataires eurent consenti à signer purement et simplement la profession de foi luthérienne.

Cette pénible mission remplie, Bucer se rendit à Ulm avec l'autorisation du sénat de Strasbourg, et de concert avec Œcolampade, il y assura le triomphe de la Réforme.

Mis ainsi alternativement en rapport avec les théologiens suisses et les luthériens, lié d'amitié avec quelques-uns de leurs principaux chefs, et sentant plus vivement qu'aucun d'eux le besoin de l'union et de la concorde en face de l'Église romaine, il voulut essayer de concilier les deux partis ; mais il ne sentit pas que ce n'était point sur des formules obscures et captieuses que l'on pouvait espérer de fonder une paix si désirable ; pas mieux qu'aucun de ses contemporains, il ne comprit que la seule voie praticable était de s'unir dans les choses dont on convenait de part et d'autre et de se tolérer réciproquement pour tout le reste, en laissant à Dieu le soin d'éclairer ceux qui étaient dans l'erreur ; il espéra follement atteindre son but en employant pour l'exposition du dogme de la présence du Christ dans la Cène, des expressions vagues au point de satisfaire toutes les exigences. Il échoua comme tant d'autres. Cet échec ne le rebuta pas cependant. Il déploya une activité sans égale et une patience à toute épreuve, entreprit plusieurs voyages, composa une foule de traités, écrivit un nombre prodigieux de lettres pour persuader aux deux partis qu'ils étaient moins éloignés de s'entendre qu'ils ne se le figuraient ; mais pendant longtemps, il n'obtint d'autre récompense de ses efforts que de violentes attaques. Ce fut seulement en 1534 qu'il décida les Bâlois à admettre dans leur confession l'expression luthérienne de *vrai corps*. Ce premier succès fut

suivi d'un second qni sembla décisif. La Concorde de Wittemberg, qui enseigne que le corps de Christ est *vraiment et substantiellement* dans la Cène, fut signée, en 1536, par les députés des deux communions. Strasbourg l'adopta sans opposition ; mais les Suisses s'y refusèrent d'abord, blessés qu'ils étaient par cette proposition, que le corps et le sang de J.-Ch. sont donnés même aux indignes, proposition qui détruit, en effet, la communion spirituelle, puisque les indignes n'ont pas la foi. Le mot de substantiellement ne leur déplaisait pas moins ; cependant les explications fournies par Bucer aux pasteurs de Berne, et surtout celles de Luther, les engagèrent enfin à accepter, en 1538, la Concorde de Wittemberg.

Dominé par le désir d'accomplir ce qu'il regardait comme une œuvre de salut pour l'Église protestante, Bucer, on le voit, se laissa entrainer plus loin peut-être qu'il ne l'aurait voulu. Il sacrifia les opinions de Zwingle à celles de Luther ; aussi doit-on peu s'étonner que les réformés de la Suisse l'aient accusé de faiblesse, mais l'on comprendrait moins le reproche de fausseté qui lui a été adressé par les luthériens, si l'histoire n'apprenait que le sort habituel des médiateurs est de mécontenter les deux partis. M. Rœhrich est d'avis que dans cette affaire la conduite de Bucer ne fut pas parfaitement franche ; mais, ajoute-t-il, il est possible que le but qu'il se proposait ait paru si sacré à ses yeux, qu'il se soit cru autorisé à user de réserves mentales. Nous doutons que cette excuse fût jugée suffisante pour l'absoudre dans l'esprit des gens impartiaux, et nous aimons mieux croire qu'il ne céda si facilement aux impérieuses exigences de Luther que parce qu'il jugeait cette controverse une pure logomachie.

Une polémique beaucoup plus sérieuse par les résultats qu'elle pouvait avoir, s'agitait alors à Strasbourg même. Les doctrines communistes des Anabaptistes, propagées avec des modifications plus ou moins importantes par Schwenkfeld, Engelbrecht, Hofmann, s'étaient répandues avec rapidité parmi le peuple. Dès 1533, Bucer eut avec les chefs de cette secte redoutable des conférences qui ne produisirent pas grand bien. Le sénat effrayé finit par défendre, 3 mars 1534, d'enseigner autre chose que la Confession d'Augsbourg, et chassa de la ville les chefs des sectaires. Cette mesure violente ne rétablit pas la tranquillité. Un synode, tenu en 1539, eut recours à des moyens plus doux et par cela même plus efficaces. Il décida que le baptême des enfants ne serait pas obligatoire, laissant aux parents la liberté de le faire administrer quand bon leur semblerait, pourvu qu'ils élevassent leurs enfants chrétiennement. Cette légère concession suffit pour diminuer de plus en plus le nombre des Anabaptistes à Strasbourg.

Les devoirs, quelquefois pénibles et toujours nombreux, qu'il avait à remplir comme premier pasteur ; la vaste correspondance qu'il devait entretenir au triple titre de savant, de ministre et de chef de l'Eglise alsacienne ; les missions fréquentes dont il était chargé par le sénat et même par des princes étrangers ; les leçons qu'il donnait avec assiduité au séminaire, établissement fondé dans le but de former des prédicateurs et des instituteurs ; ses prédications fréquentes, ses travaux littéraires d'autant plus multipliés qu'il s'était fait, ainsi que les autres pasteurs de Strasbourg, un devoir de traduire en latin les écrits les plus remarquables des réformateurs allemands pour en faciliter l'intelligence aux savants de la France et de l'Italie ; tant d'occupations diverses n'affaiblissaient nullement la force étonnante de l'esprit de Bucer, mais elles épuisaient ses forces physiques, malgré l'activité de son secrétaire Conrad Hubert. Il dut renoncer, en 1540, à sa place de pasteur de Saint-Thomas, où il eut pour successeur un ancien prêtre nommé Conrad *Schnell* ou *Velocianus*. Quelque temps après, l'archevêque de Cologne l'invita à venir seconder ses efforts pour introduire la Réforme dans son vaste diocèse. Bucer accepta avec joie et se rendit à Bonn, où il travailla avec son ardeur accoutumée à la propagation des principes évangéliques. De concert avec Mélanch-

thon, il rédigea un corps de doctrine qui fut accepté par la noblesse et les députés des villes; mais l'opposition formidable du chapitre, de l'université, du sénat de Cologne et du clergé rendit leurs travaux peu fructueux, et l'occupation de l'Électorat par les troupes impériales força Bucer de retourner à Strasbourg. En 1544, il y fut nommé doyen du chapitre de Saint-Thomas.

La modération du réformateur strasbourgeois était si bien connue, même de ses adversaires, qu'il ne pouvait manquer d'être appelé à jouer un rôle considérable dans les tentatives infructueuses qui furent faites en Allemagne pour prévenir un schisme violent. Il assista, en effet, à toutes les conférences tenues successivement dans différentes villes, à Leipzig, à Haguenau, à Spire, à Worms, à Ratisbonne, et il publia à cette occasion plusieurs ouvrages tant sous son nom que sous les pseudonymes de *Waremund Litthold* et de *Chunrad Trewe von Fridesleven*.

Tant d'efforts pour maintenir une paix impossible n'aboutirent qu'à retarder de quelques années l'explosion. Les protestants furent vaincus, et Charles-Quint leur imposa le fameux *Intérim*. Bucer, que l'électeur de Brandebourg avait fait venir à Augsbourg dans l'espoir qu'en la signant il attacherait à l'œuvre impériale l'autorité de son nom, refusa nettement de souscrire une formule de foi qui rétablissait la doctrine de l'Eglise romaine; il déclara qu'il ne ferait rien contre Dieu et la vérité. Prières ni menaces n'ébranlèrent sa résolution. Charles-Quint courroucé lui eût fait sentir durement son déplaisir, si Bucer, par le conseil de J. *Sturm*, n'avait quitté secrètement Augsbourg. Il réussit à s'échapper, non sans courir de grands dangers et sans se voir exposé plus d'une fois à tomber entre les mains des troupes espagnoles qui couvraient tout le pays. De retour à Strasbourg, il s'éleva énergiquement contre l'Intérim, ainsi que ses collègues *Hedio* et *Fagius*. Accepter l'édit, c'était, dans leur conviction, commettre le crime d'apostasie. Cependant les magistrats n'osèrent désobéir aux ordres de l'empereur victorieux, et Bucer fut déposé.

A la nouvelle de sa déposition, *Calvin* le pressa de se rendre auprès de lui à Genève; Mélanchthon aussi lui offrit un asile à Wittemberg; Bucer hésitait encore à accepter, lorsqu'une lettre du célèbre archevêque Cranmer vint faire cesser ses irrésolutions. Cette lettre, insérée dans l'Appendice de la *Vie de l'archevêque Cranmer*, dont MM. Haag ont publié une traduction (Paris, 1843, 2 vol. in-12), honore également le protégé et le protecteur; c'est un modèle d'affabilité et de bienveillance. Résolu à seconder Cranmer de tout son pouvoir dans sa glorieuse entreprise, il partit de Strasbourg, le 5 avril 1549, accompagné de *Fagius* (voy. col. 369) déposé comme lui. A peine en route, il reçut du recteur de l'université de Copenhague l'offre d'une chaire de théologie; mais il n'était plus temps de revenir sur ses pas.

Les deux réformateurs traversèrent la France sans obstacle et arrivèrent heureusement à Calais, où ils reçurent l'accueil le plus flatteur. Cette ville appartenait encore à l'Angleterre. Le 25, ils débarquèrent à Londres. L'archevêque voulut les avoir pour hôtes dans sa demeure de Lambeth. A sa demande, ils entreprirent sur-le-champ une nouvelle version de la Bible, que de fréquentes maladies, causées par le changement de climat, ne leur permirent pas d'achever; en même temps, ils s'occupèrent d'une révision de la liturgie anglicane, dont Bucer élagua tout ce qui lui parut entaché de papisme, sans aller cependant dans ce travail aussi loin que l'aurait désiré *Calvin*.

Nommé professeur de théologie à l'université de Cambridge, Bucer fut gratifié, d'une commune voix, du diplôme de docteur. Mais malgré tous les honneurs qu'on lui rendait, malgré l'amitié que lui témoignait Cranmer, il ne se plaisait pas en Angleterre. Ni le climat, ni le genre de vie ne lui convenaient; sa santé s'altérait de plus en plus et il ressentait péniblement l'inconvénient d'habiter un pays dont la langue ne lui était pas familière. Il était donc résolu à braver le courroux

[illegible] prose[illegible] de tout
[illegible] an, il [illegible] le l'É-
[illegible]tante, [illegible] en Ai-
[illegible] dans un[illegible] partie de
[illegible]. Est-ce [illegible] vulgaire
[illegible] acquis en [illegible] peu de temps
[illegible] grande influ[illegible] ? Est-ce la
[illegible] l'hypocrisie qui pouvaient
[illegible]rer ? Cette influ[illegible], il la dut
[illegible] ses vertus qu'à ses talents. Ses
[illegible]ains s'accordent à louer son
[illegible], son désintéressement, la
[illegible] simplicité de ses mœurs. Se-
[illegible]lui-même et indulgent pour
[illegible] il eut un grand nombre d'a-
[illegible] parmi ceux qui ne parta-
[illegible] ses opinions. Tous admi-
[illegible]ceur; mais quelques-uns
[illegible] rendaient justice à son
[illegible] paix et à sa tolérance, que
[illegible]taient d'indifférence et de
[illegible] à cette époque, la plu-
[illegible] par les préjugés, aveu-
[illegible]gueux, attachaient
[illegible] exagérée aux [illegible] pe-
[illegible] que Bucer profes-
[illegible] d'une sage modéra-
[illegible] aux points essen-
[illegible]issait volontiers de
[illegible] secondaires. *Nemi-*
[illegible]sait-il, *in quo ali-*
[illegible] Il proclamait ains
[illegible]ique du protestan-

[illegible] de passions ar-
[illegible]lentes, bien peu
[illegible]servaient assez de
[illegible] les règles inflexi-
[illegible] injures tenaient
[illegible] bonnes raisons ;
[illegible]arguées à Bucer ;
[illegible] n'allèrent ja-
[illegible] talents. Il avait
[illegible]grec et de l'hé-
[illegible]r le temps où il
[illegible]ans la littérature
[illegible], l'histoire ec-
[illegible]contestablement
[illegible] exégètes de son siè-
[illegible] à ses ouvrages
[illegible] et de trop fre-
[illegible], mais on ne sau-
[illegible]mirer la pureté, la
[illegible] il écrivait en latin.
[illegible] allemands, au contraire,

de l'empereur et à retourner à Strasbourg, lorsque la mort l'enleva le 28 fév. 1552. Son ami *Fagius* l'avait précédé de quelques mois dans la tombe.

Burnet raconte que « Cranmer et le chevalier John Chek rendirent à Bucer des honneurs funèbres, dont la pompe extraordinaire marquait bien l'estime que l'université avait pour lui. Le sous-chancelier, à la tête des docteurs et des gradués, et le maire de la ville avec le corps des métiers, accompagnèrent le convoi... Tous ceux de l'académie qui avaient reçu le don de la poésie, répandirent des fleurs sur son tombeau. Mais Martyr, qui perdait en lui un père, ou du moins le seul ami fidèle qu'il eût, les surpassa tous par l'expression de sa douleur ». Son corps fut déposé dans l'église de l'université. Cinq ans plus tard, la fanatique Marie le fit exhumer, et après un procès dans toutes les formes, on le brûla publiquement avec les restes de *Fagius*; mais en 1560, Elisabeth répara cet outrage en faisant recueillir pieusement les cendres des deux illustres étrangers.

Les catholiques et les luthériens, ennemis acharnés sur tant de points, se sont accordés cependant en ceci qu'ils accablent également Bucer d'injures. Bossuet le traite de fourbe; Juste Jonas, de rusé renard. Les réformés et les anglicans lui ont rendu plus de justice. Dans son Histoire d'Angleterre, Larrey déclare que « le XVIe siècle ne produisit pas de théologiens qui possédassent dans un aussi haut degré un si grand savoir, une si solide piété avec tant de modestie et de condescendance ». Le célèbre Burnet loue également son savoir, son jugement, sa piété et sa modération, qui furent, dit-il, ses vertus les plus éclatantes. Et, continue-t-il, si l'on peut dire qu'il ne le céda à pas un des réformateurs en capacité et en connaissances, on peut ajouter que, comme Mélanchthon, il mérita d'être distingué par sa piété, son zèle et l'ardeur avec laquelle il travailla à l'union des églises réformées.

Mais à quoi bon en appeler à ces témoignages étrangers? La vie de Bucer ne proclame-t-elle pas assez haut ses éminentes qualités? Arrivé à Strasbourg à peine connu, proscrit, dénué de tout, au bout d'un an, il devint l'âme de l'Eglise protestante, non-seulement en Alsace, mais dans une grande partie de l'Allemagne. Est-ce un homme vulgaire qui aurait acquis en si peu de temps une aussi grande influence? Est-ce la fourberie et l'hypocrisie qui pouvaient la lui assurer? Cette influence, il la dut autant à ses vertus qu'à ses talents. Ses contemporains s'accordent à louer son hospitalité, son désintéressement, la pureté, la simplicité de ses mœurs. Sévère pour lui-même et indulgent pour les autres, il eut un grand nombre d'amis même parmi ceux qui ne partageaient pas ses opinions. Tous admiraient sa douceur; mais quelques-uns seulement rendaient justice à son amour de la paix et à sa tolérance, que les autres traitaient d'indifférence et de tiédeur. C'est qu'à cette époque, la plupart, dominés par les préjugés, aveuglés par un zèle fougueux, attachaient une importance exagérée aux plus petites choses, tandis que Bucer professait les maximes d'une sage modération, et s'attachant aux points essentiels de la foi, laissait volontiers de côté les questions secondaires. *Nemínem condemno*, disait-il, *in quo aliquid Christi reperio*. Il proclamait ainsi le véritable principe du protestantisme.

Mais dans ce siècle de passions ardentes, de haines violentes, bien peu de théologiens conservaient assez de sang-froid pour suivre les règles inflexibles de la logique. Les injures tenaient trop souvent lieu de bonnes raisons; elles ne furent pas épargnées à Bucer; cependant ses ennemis n'allèrent jamais jusqu'à nier ses talents. Il avait une connaissance du grec et de l'hébreu assez profonde pour le temps où il vécut; il était versé dans la littérature classique, la patristique, l'histoire ecclésiastique, et il fut incontestablement un des plus habiles exégètes de son siècle. On peut reprocher à ses ouvrages une certaine obscurité et de trop fréquentes digressions; mais on ne saurait s'empêcher d'admirer la pureté, la facilité avec laquelle il écrivait en latin. Ses ouvrages allemands, au contraire,

sont d'un style rude et grossier. Ses sermons surtout sont lourds et offrent des redondances qui en rendent la lecture pénible ; mais la grâce de son débit et la beauté de son organe faisaient passer sur ces défauts. Ils étaient goûtés principalement des gens instruits, que charmaient la force de sa dialectique et un air d'érudition qu'un synode, 1533, condamna cependant comme peu convenable dans des instructions adressées au peuple.

Bucer eut de son mariage avec Elisabeth Pallass treize enfants, dont cinq moururent de la peste en 1541. Ayant perdu sa femme à la même époque, il épousa, en 1542, la veuve de Capiton. De ses nombreux enfants, deux seulement paraissent lui avoir survécu, une fille, Agnès, mariée à Jacob Meier, pasteur de Bâle, et un fils, Nathanael, né en 1529. Ce dernier, d'une intelligence très-faible, prit l'état de tanneur ; mais il s'y rendit si peu habile, que son gain ne suffisant pas à sa subsistance, on lui donna la place de sacristain dans l'église de Saint-Pierre-le-vieux. Il vivait encore en 1572.

Les travaux récents de MM. *Jung*, *Rahrich* et *Strobel*[1] nous ont mis en état de donner une biographie de Bucer beaucoup plus complète et plus exacte que toutes celles qui avaient paru jusqu'ici. Nous regrettons qu'aucun de ces trois écrivains strasbourgeois n'ait jugé à propos de dresser la liste des ouvrages du grand réformateur de l'Alsace. Peut-être ont-ils été arrêtés par les mêmes difficultés que nous. Les bibliographes allemands et anglais indiquent à peine les plus importants d'entre ses écrits ; nous ne parlons pas des bibliographies françaises qui ne nous ont jamais été que d'un bien faible secours. Melchior Adam garde aussi un silence presque absolu à cet égard. Teissier ne donne qu'un catalogue mal dressé et incomplet. Nous en sommes donc réduits à suivre Simler, en rectifiant et en complétant autant que possible ses données, au moyen des renseignements que nous avons recueillis çà et là dans vingt auteurs, ainsi que dans plusieurs catal. des mss. d'Angleterre, de Suisse, de France et d'Allemagne.

[1] Il faut aujourd'hui citer surtout l'ouvrage de H. Baum : *Capito und Butzer* ; Elberfeld, 1860, in-8.

I. *Das ym selbs niemand sondern andern leben soll und wie man dazu kommen mæge* ; Strasb., 1523, in-4. — Dans cet écrit, le premier de ses ouvrages imprimés, Bucer recommande la charité en condamnant la mendicité.

II. *Grund und Ursach auss gœtlicher Schrifft der neuwerungen an dem Nachtmal des Herren* ; Strasb., 1524. in-4. — Cet écrit, signé aussi par Capiton, Hedio, Zell, Pollio, Nigri, Antoine Firn, Jean Latomus ou Steinlin, Martin Hag, fut publié au sujet des disputes sur la Cène entre Luther et Carlstadt. Bucer y pose en principe que l'on doit moins s'inquiéter de savoir comment J.-Ch. est présent dans la Cène que d'avoir devant les yeux le but sublime de l'institution de ce sacrement. Il s'y déclare d'ailleurs assez ouvertement pour la doctrine de Zwingle.

III. *Kurzer wahrhafftiger Bericht von Disputation mit Treger*, 1524.

IV. *Antwort uff Tregers Sendtbrieff und Wunderreden* ; Strasb., 1524.

V. *De cœnâ dominicâ ad objecta quæ contrà veritatem evangelicam Murnerus partim ipse fecit, partim ex Roffensi ac aliis pietatis hostibus sublegit*, 1524. — Cet ouvrage est extrêmement rare, quoiqu'il ait eu plusieurs éditions ; Simler en indique une de 1526, et Du Pin une de Heidelberg, 1560.

VI. *Apologia pro suâ et ecclesiarum Argentoratensium fide atque doctrinâ circà Christi cœnam, adv. epistolam J. Brentii* ; Argent., 1526, in-8.

VII. *Præfatio in IV tomum Postillæ Lutheranæ, cum annotationibus in paucula quædam Lutheri*, 1527.

VIII. *Vergleichung doctor Luthers und seines gegentheyls vom Abendmal Christi, dialogus* ; Strasb., 1528, in-16. — Le but de ce nouvel écrit était de montrer que, dans cette malheureuse querelle des Sacramentaires, les deux partis étaient moins séparés qu'on ne le pensait ; que la consubstantiation luthérienne n'était nullement la transsubstantiation ; que le réformateur saxon n'entendait par là qu'une union sacramentelle et mystérieuse. Cet écrit exaspéra Luther. Cependant la conférence

proposée par Bucer eut lieu à Marbourg en 1529.

IX. *Enarrationum in Evangelium Matthæi quibus verbatim simul et quæ Marcus atque Lucas cum hoc habent communia explicantur. Lib. secundus. Item Loci communes Theologiæ aliquot excussi*; Argent., 1527, in-8. — La même année parut dans la même ville et sous le même format : *Enarrationum in Evangelia Matthæi, Marci et Lucæ, lib. II. Loci communes syncerioris theologiæ suprà centum ad simplicem Scripturarum fidem, citrà ullius insectationem aut criminationem excussi.* — Ces deux éditions d'un même ouvrage, à ce qu'il semble, sont aussi rares l'une que l'autre; nous n'avons pu nous les procurer ni par conséquent nous assurer du rapport qu'il y a entre elles. On ne saurait guère douter que le commentaire cité dans les annales typographiques de Panzer sous le titre *De Coronis, quâ ordine, quibus enarrationibus Matthæi loca singula Marci et Lucæ, quæ cum Matthæo vel eadem vel similia habent, explicata sunt, indicantur, tum quæ habent propria enarrantur. Cum præfatione M. Buceri*, on ne saurait guère douter, disons-nous, que ce ne soit le même ouvrage, qui aurait eu ainsi plusieurs éditions en fort peu de temps. Il fut aussi trad. en franç. dès 1544, sous le titre d'*Exposition sur l'Evangile Saint-Matthieu, recueillie et prise des commentaires de maître M. Bucer, augment. de plusieurs sentences, exhortations, et déclarations d'aucuns passages difficiles, colligés tant des auteurs anciens que modernes.*

X. *Enarrationes in Evangelium Joannis*; Argent., 1528, in-8, réimpr. avec le n° précédent sous ce titre : In sacra IV Evangelia enarrationes perpetuæ, secundum et postremum recognitæ, s.l. 1553 in-fol.

XI. *Commentaria in librum Job*; Argent., 1528, in-fol. — Cité par Lelong et Du Pin.

XII. *Tzephaniah, quem Sophoniam vulgo vocant Prophetarum epitomographus, ad ebraïcam veritatem versus et commentario explanatus*; Argent., 1528, in-8.

XIII. *Psalmorum libri V ad ebraïcam veritatem versi et familiari explanatione elucidati*, Argent., 1529, in-4; édit. très rare, réimp. en 1532, in-fol. Barbier en cite une édit. faite à Bâle, 1547, in-fol. sous le titre un peu différent de *Psalmorum lib. V ad ebraïc. veritatem genuinâ versione traducti, cum explanatione Aretii Felini.* Une 4e édit. parut à Gen., 1554, in-fol., augmentée de nos nos XII et XXXV. Dès l'année précédente, *Philbert Hamelin* avait publié une trad. franç. de cet ouvrage de Bucer, sous le titre de *Familière déclaration du livre des pseaumes*, sans nom de lieu, in-12. — L'auteur publia ce commentaire sous un nom emprunté, afin de lui ménager un accès plus facile auprès des catholiques. Son attente ne fut pas trompée; on le lut et on le goûta beaucoup à Rome même, mais dès qu'on sut que c'était l'œuvre de Bucer, on se hâta de l'inscrire dans l'index. La trad. est faite avec goût et les explications sont pleines de sens. Lelong, qui en cite une édit. de 1526 in-fol., se trompe.

XIV. *Enarrationes perpetuæ in sacra IV Evangelia*; Argent., 1530, in-fol.; 2e édit. Basil., 1536, in-fol.; 3e édit., Gen. 1553, in-fol. — Ce n'est à proprement parler qu'une nouv. édit. complètement refondue des nos IX et X. Les deux édit. de Bâle étant un peu différentes de celle de Strasbourg, Génébrard et Grotius en ont conclu que les calvinistes les avaient falsifiées; mais comme le fait observer Richard Simon, les différences qu'on y remarque semblent être plutôt du fait de l'auteur qui a retouché lui-même son ouvrage. Ce commentaire sur les Évangiles est d'ailleurs une des productions de ce genre les plus remarquables. On peut reprocher sans doute à Bucer de se laisser trop souvent entraîner à discuter des matières de controverse étrangères à son sujet; mais ce défaut, qui lui est commun avec la plupart des commentateurs de son siècle, est racheté par de belles qualités. Il ne se contente pas d'exposer simplement le sens d'un passage; il cherche souvent à prouver que le sens qu'il y trouve est le véritable, en entrant dans des explications grammaticales et historiques pleines de sagacité et d'érudition. Il fait aussi un usage plus fréquent

que ses contemporains des passages parallèles, préférant, autant que possible, expliquer l'Écriture par l'Écriture même. Il compare avec le plus grand soin les récits des Évangélistes et essaye de les concilier. Il n'hésite pas d'ailleurs à avouer que les apôtres ont quelquefois appliqué à J.-Ch. des prophéties de l'A. T. qui ne se rapportent point à lui, et qu'ils ont dû pour cela détourner de leur sens littéral et historique.

XV. *Epistola in Evangelistarum enarrationes nuncupatoria ad præclaram academiam Marpurgensem in quâ quid hæretici et quatenus cum dissentientibus societas Christi servanda sit, disseritur.* — Imp. avec le précédent, édit. de 1530.

XVI. *Non esse ferendas in templis christianorum imagines*; Argent., 1530. — Défense du décret du sénat qui abolit les images.

XVII. *Epistola apologetica ad sincerioris christianismi sectatores per Frisiam orientalem et alias inferioris Germaniæ regiones, qui et defenduntur ab Erasmi criminibus*, 1530.

XVIII. *Commentarius in Ecclesiasten*; Argent., 1532. — Cité par Lelong et Du Pin.

XIX. *Etliche Gesprech auss gœtlichen und gescribnen Rechten vom Nürnbergischen Fridestand* [1532], in-4. — Publié sous le pseudonyme de *Chunrad Trewe von Fridesleven.*

XX. *Epistola quid de baptismate infantium juxtà Scripturas Dei sentiendum*; Argent., 1533, in-8.

XXI. *Defensio adv. axioma catholicum, id est criminationem Roberti, episcopi Abricensis, circà S. S. Eucharistiam*; Argent., 1534, in-8.

XXII. *Axiomata apologetica de sacro eucharistiæ mysterio, et circà hoc ecclesiarum concordiâ*; August., 1535. — Ecrit contre Amsdorf.

XXIII. *Metaphrases et enarrationes perpetuæ Epistolarum D. Pauli. Dissidentium in speciem locorum Scripturæ, et primarum hodiè in religionis doctrinâ controversiarum conciliationes et decisiones*; Argent., 1536, in-fol. — Ce vol. ne contient que le commentaire sur l'Epitre aux Romains, où l'auteur s'attache à défendre le sentiment de Saint-Augustin sur la prédestination. Lelong en cite une édit. de Bâle, 1562, in-fol., sous le titre de *Metaphrasis et enarratio in Epistolam ad Romanos.*

XXIV. *Drey Predigten der Kirchen zu Benfeldt*, 1538, in-4; nouv. édit., Strasb., 1649, in-12, avec une préface du professeur *Dorsch.* — Envoyé à Benfeld pour tâcher de réparer le mal causé par la négligence de *Bruckner*, Bucer y prêcha ces trois sermons qui n'empêchèrent pas les habitants de retourner, l'année même, au catholicisme.

XXV. *Von der waren Seelsorge uund dem rechten Hirten Dienst, wie der selbige in der Kirche Christi bestellet und verrichtet werden solle*; Strasb., 1538, in-4.

XXVI. *Per quos steterit quominus Haganoæ proximis comitiis de componendo religionis dissidio initum colloquium sit. De optimâ ratione habendorum conciliorum. A quibus jure exigatur restitutio bonorum ecclesiasticorum*, 1540, in-8. Le dernier de ces traités a été aussi publié en allem. sous le titre : *Von Kirchen-Gütern*; Freib., 1540, in-4.

XXVII. *An statui et dignitati ecclesiasticorum magis conducat admittere synodum nationalem piam et liberam, quàm decernere bello, epistolæ duæ*, 1540.

XXVIII. *Alle Handlungen und Schriften zu Vergleichung der Religion auf dem Reichstag zu Augspurg verhandelt und einbracht*; Strasb., 1541, in-4; trad. en latin sous le titre : *Acta colloquii Ratisbonæ habiti*; Argent., 1542, in-4.

XXIX. *De verâ ecclesiarum in doctrinâ, cæremoniis et disciplinâ reconciliatione et compositione*; [Argent., 1542] in-4.

XXX. *Buceri et Latomi scripta duo adversaria*; Argent., 1544, in-4; 2e édit., selon Du Pin, Neub., 1546. — La dispute roule sur la communion sous les deux espèces, le célibat des prêtres, l'autorité de l'Église et des évêques, et sur les accusations d'arrogance, de schisme et de sacrilège adressées aux protestants.

XXXI. *De concilio et legitimè judicandis controversiis religionis; item criminum Cochlæi et Gropperi in eum perscriptorum confutatio*, 1545.

XXXII. *Wideraufrichtung der Messen*; Strasb., 1545, in-8. — Cité dans le catal. de la biblioth. de Busch.

XXXIII. *De verâ et falsâ cœnæ administratione lib. II*; Neuburgi, 1546, in-4. — Cet écrit, dirigé contre Latomus, est précédé d'une préface où Bucer expose les raisons qui empêchent les hommes pieux de se rendre au concile de Trente.

XXXIV. *Disputata Ratisbonæ in altero colloquio, anno Domini* 1546, *et collocutorum Augustanæ confessionis responsa. Tractata et decreta de conciliandâ religione in comitiis Ratisbonensi, an.* 1541; *Wormaciensi*, 1545; *et Augustano*, 1548; sans nom de lieu, 1548, in-4.

XXXV. *Gratulatio ad ecclesiam anglicanam de religionis Christi restitutione et Responsio ad duas Stephani episc. Vintoniensis angli conviciatrices epistolas, de cælibatu sacerdotum et cœnobitarum*; [Argent.] 1548, in-4; trad. en anglais par Th. Holy, Lond. in-8, sans date.

XXXVI. *Commentaria in librum Judicum*; [Gen.] Rob. Estienne, 1553, in-fol. — Cité par Lelong.

XXXVII. *De regno Christi Jesu lib. II*; Basil., 1557, in-fol. — Cet ouvrage que Bucer composa en Angleterre, d'après Larrey, et que le roi Edouard, à qui il est dédié, estimait beaucoup, fut publié, après la mort de l'auteur et au profit de ses héritiers, par le libraire de Bâle, Oporin. Il en a paru une trad. française anonyme à Genève en 1558, in-8, et une allemande par le pasteur *Achatius*. Au jugement de Du Pin, ce traité est composé avec beaucoup d'art et de méthode, et contient de bonnes instructions sur le royaume de J.-Ch., mais il est violent contre l'Église romaine. L'auteur y montre combien il restait encore à réformer dans le culte, la discipline et toute la constitution de l'Église. Il n'admet que les deux sacrements du baptême et de la cène. Il recommande la communion fréquente et condamne ceux qui s'approchent de la sainte table sans préparation. Il approuve la confession comme utile, mais il ne pense pas qu'on doive l'exiger. Selon lui, l'excommunication est une pratique très sage, et il demande que l'on exclue de la Cène les gens de mauvaise vie. Il veut aussi que l'observation du sabbat soit rendue plus stricte, mais il ne veut pas qu'on fasse une loi du jeûne.

XXXVII. *Nova vetera quatuor eucharistica scripta, J. Sturm renovatus dolor de hoc dissidio eucharistico*; Argent., 1561, in-8.

XXXIX. *Decem propositiones de cœnâ Domini in scholis Argentorati defensæ an.* 1537; Argent., 1561, in-8.

XL. *Scripta eruditorum aliquot virorum (scilicet Buceri, Melanchthonis, Brentii et Boquini) de controversiâ cœnæ Domini*; 1561, in-8.

XLI. *Doctrina*, 1562. — Cette vague indication nous est fournie par un catal. msc. de la bibl. de Strasbourg qui se trouve à la Bibl. de l'Institut. Nous sommes portés à croire que c'est le même ouvrage que le msc. mentionné dans Simler sous le titre : *Comprehensio brevis doctrinæ christianæ*, et imprimé dans les *Scripta anglicana* sous celui-ci : *Epitome, hoc est brevis comprehensio doctrinæ ac religionis christianæ quæ Argentorati annos jam ad XXVIII publicè sonuit.*

XLII. *Novissima confessio M. Buceri de cœnâ Domini; præmissa est formula concordiæ quam constituerunt Witebergæ an.* 1536 *doctores ecclesiarum in ducatu Saxoniæ et doctores civitatum Imperii in Germaniâ superiori*; Lips., 1562, in-8.

XLIV. *Prælectiones in epistolam ad Ephesios*; Basil., 1562, in-fol. — Ce sont les leçons données par Bucer à Cambridge en 1550 et 1551, recueillies et publiées par *Tremellius*. Simler et Panzer indiquent *Epistola D. Pauli ad Ephesios versa paulo liberius, bonâ tamen fide cum commentario*; Argent., 1527, in-8. Il est impossible de confondre les deux ouvrages, malgré l'identité du sujet.

XLIV. *Scripta anglicana ferè omnia*; Basil., 1577, in-fol. — Conrad Hubert, de Berg-Zabern, diacre de Saint-Thomas, avait eu l'intention de publier en dix vol. in-fol. les œuvres complètes de son ami Bucer. Dès 1560, il avait pris à ce sujet des arrangements avec Oporin. Le parti calviniste pressait beaucoup cette publication, parce qu'il espérait faire tourner à son profit la considération dont jouissait le réformateur strasbourgeois. Le parti luthérien, au

contraire, employa jusqu'à la calomnie pour faire échouer l'entreprise. Non-seulement il accusa le vénérable Hubert de falsification, mais il essaya même de soustraire les mss. qu'Hubert avait en sa possession. Malgré ces menées, un volume parut, et le second était prêt à être livré à l'impression, nonobstant les persécutions suscitées à l'éditeur par le zèle orthodoxe de *Marbach* et de *Pappus*, lorsque Hubert mourut le 13 avril 1577, à l'âge de 70 ans. Son fils Samuel voulut poursuivre l'œuvre, mais à l'instigation d'Andreæ chancelier de l'université de Tubingue, l'imprimeur Perna retarda l'impression sous toute sorte de prétextes, et finalement l'entreprise fut abandonnée. Le vol. publié contient, outre une réimp. des nos XXII, XXV, XXXIV, XXXVI, XL, XLII, les écrits suivants : *Oratio, Cantabrigiæ habita cùm ei gradus doctoratus esset delatus ; — De reformatione collegii canonici ; — Lex municipalis senatus Argentinensis de conferendis sacerdotiis ; — Ratio examinationis canonicæ : — De ordinatione legitimâ ministrorum ecclesiæ revocandâ ; — Formula sive institutio brevis quomodo ægroti à ministris ecclesiæ visitandi sint : — Ordinatio ecclesiæ seu ministerii ecclesiastici in regno Angliæ ; — Censura M. Buceri super libro sacrorum seu ordinationes ecclesiæ atque ministerii ecclesastici in regno Angliæ ; — Explicatio in illud apostoli Ephes. IV* : Tolerantes, etc. ; — *Exomologesis, sive confessio de S. Eucharistiâ in Angliâ aphoristicos scripta anno* 1550 ; — *Propositiones IX de sacrâ eucharistiâ ; — Apologia de S. cœnâ Domini ad Ed. Foxum episcopum ; — De re vestiariâ in sacris.* Outre ces traités, peu étendus pour la plupart, on y trouve quelques lettres de Bucer et quelques extraits de ses ouvrages propres à manifester son opinion sur divers points de controverse, principalement sur la cène ; des *Disputationes* sur les bonnes œuvres, soutenues à Cambridge en 1550, et un traité De l'usure. A la fin du volume sont imprimées un grand nombre de lettres et d'épicèdes, son épitaphe composée par *Bèze* et l'histoire du procès fait à son cadavre, pièces déjà publiées sous le titre : *Historia vera de vitâ, obitu, sepulturâ, accusatione hæreseos, condemnatione, exhumatione, combustione honorificâque tandem restitutione beatorum atque doctiss. theologorum D. Martini Buceri et Pauli Fagii* ; sans nom de lieu, 1562, in-8.

XLVI. *Centuria epistolarum theologicarum ad J. Schwebelium à P. Melanchthone, Bucero, Capitone, Hedione*, etc.; Bipont., 1597, in-8.

XLVII. *Constans defensio de christianâ reformatione quam Hermannus archiepisc. Coloniensis publicavit* ; Gen., 1613, in-4 ; Basil., 1618, in-4.

XLVIII. *Descriptio ex S. Scripturæ et verâ catholicâ doctrinâ reformationis* ; Gen. 1617, in-4. — Cité dans le catal. de la biblioth. de Genève.

XLIX. *Judgement touching the origin of bishops and metropolitans* ; Oxf., 1641 in-4.

Simler cite, en outre, une *trad. latine de la grande postille de Luther et des commentaires sur les psaumes par Pomeranus*, ainsi qu'une préface à l'*Histoire de la mort de J. Diaz*, sans indiquer ni le lieu ni la date de l'impression.

Les ouvrages imprimés de Bucer ne forment qu'une faible partie de ses écrits. Simler donne, dans sa Bibliothèque, une liste de ceux qui sont restés manuscrits ; elle n'occupe pas moins de trois colonnes in-fol. Que sont-ils devenus ? Nous n'avons rien négligé pour en retrouver les traces ; mais nos recherches n'ont pas produit tous les résultats que nous en attendions. Un catal. msc. de la bibl. de Strasbourg que nous avons consulté à l'Institut, n'en cite aucun ; cependant il paraît qu'on y conserve trois volumes in-fol. de lettres de Bucer recueillies et classées par Hubert [1]. Les trois historiens qui nous ont fourni de si précieux renseignements pour la biographie de Bucer, entrent dans peu de détails sur ses ouvrages imprimés et se taisent sur les manuscrits. L'un d'eux cite seulement *Verantwortung an E. E. Rath seiner Person halb* ; c'est le compte rendu par lui au sénat de Strasbourg de sa doctrine et de sa vie, dont nous avons parlé. Selon le catal. de Hænel,

[1] Depuis ceci écrit par MM. Haag, la biblioth. de Strasbourg et les précieuses correspondances qu'elle contenait ont été brûlées, dans la guerre de 1870, par les Allemands.

la Bibl. de Bâle n'en possède qu'un : *Consilium de divortio.* A Berne, on conserve, sous le n° 57, un vol. in-fol. qui contient *Tractatus de regni Christi restitutione in Angliâ ad Eduardum regem, additum ejusdem Buceri testamentum Argentinæ editum antequam in Angliam proficisceretur.* Le Catal. mss. Angliæ et Hiberniæ n'en signale que trois : *De ceremoniis ecclesiæ anglicanæ*, 1551 ; — *De privato ministerio quod clericale vulgo appellatur, deque vi ministerii publici et administrationis verbi et baptismatis, cum quibusdam quæ de efficaciâ cœnæ dominicæ tractant ;* — *Consilium theologicum in cujusdam viri gratiam privatim conscriptum, quo ostenderet sacrarum literarum auctoritate an et quatenus christiani in ecclesiis pontificiæ potestatis subjectis degentes, illarum ritibus et peractionibus communicare possint.* Enfin, à Paris, outre quelques lettres disséminées dans deux ou trois volumes de l'Ancien fonds de la B. Nat., nous avons trouvé *Sententiæ Melanchthonis, Buceri, Hedionis, de pace ecclesiæ* (Collect. Du Puy, n° 424) et *Consilium super reformatione anglicanæ ecclesiæ* (Ibid. n° 614). La première de ces pièces, datée de 1534, a été publiée en 1607 in-8 sans nom de lieu.

Si nous avions plus de confiance dans les vagues données bibliographiques d'Ellies Du Pin, nous ajouterions à cette liste déjà considérable des ouvrages de Bucer un traité publié à Strasbourg sous le titre : Découverte des abus et moyens de les corriger; un traité De la justification (1562) et un autre De la cause du péché et du libre arbitre, et de l'exécration des impies. Aucun catalogue ni aucun des nombreux écrivains que nous avons consultés n'attribuant ces ouvrages à Bucer, nous soupçonnons le savant sorbonniste d'avoir ici commis une erreur.

BUCAMPS (DE) ou Bucans, pasteur à Aulas, 1568-71 (reg. du consist. d'Aulas) ; aux Vans, 1571-72 (*Bull.* XXI 132); à Aulas, 1575.

BUCHLEIN (PAUL), un des plus savants hébraïsants du XVIe siècle [Haag, III 71] était fils de Pierre *Buchlein*, maître d'école à Rheinzabern et de Marguerite *Hirn*. Né en 1504, il fut envoyé, en 1515, à Heidelberg, où il fit ses humanités sous des professeurs distingués. Porté par un goût naturel vers l'étude des langues orientales, il se rendit, à l'âge de 18 ans, à Strasbourg dans l'intention de suivre les leçons de *Capiton* qui venait de publier ses *Institutions de la langue hébraïque.* Pendant un séjour de cinq années qu'il fit dans cette ville, au milieu de privations de toute espèce, non-seulement il acquit des connaissances assez étendues en hébreu, mais il mérita l'affection des réformateurs strasbourgeois, surtout de *Bucer*, qui dans plus d'une occasion se montra pour lui un protecteur et un ami. En 1527, la pauvreté le força d'abandonner des études remplies pour lui de charmes, et d'accepter la place de maître d'école à Isny, petite ville de Souabe, où il se maria et où il passa dix années, donnant tout le temps que lui laissait l'accomplissement de ses devoirs à l'étude de la langue sacrée et des sciences théologiques. Ce fut ainsi que, par un travail sans relâche, il se mit en état de remplir les fonctions de ministre, qui lui furent offertes en 1537.

Buchlein, que nous appellerons à l'avenir FAGIUS, nom qu'il prit vraisemblablement vers cette époque, en se conformant à un usage généralement reçu parmi les savants de ce siècle, profita de l'amélioration de son sort pour se procurer quelques livres et pour joindre à l'étude de l'hébreu celle du chaldéen, langue dans laquelle il fit de rapides progrès. Il nourrissait dès lors la noble ambition de faire jouir ses contemporains du fruit de ses veilles ; mais la médiocrité de ses ressources aurait opposé un obstacle insurmontable à ses vœux, s'il n'avait trouvé un généreux protecteur dans le conseiller Pierre Buffler, riche marchand d'Isny. Ce digne homme lui fit don de 3,000 florins, qui furent employés à monter une imprimerie hébraïque d'où sortirent, dans l'espace de deux ans, des éditions fort remarquables de quelques rabbins, ainsi que différents ouvrages de Fagius lui-même et de son habile collaborateur Elie Lévita.

Une peste, qui ravagea son troupeau en 1541, fournit à Fagius la triste oc-

casion de déployer tout le zèle de la charité; mais elle ne ralentit nullement ses travaux, qui commençaient déjà à fonder sa réputation. Le landgrave de Hesse voulut l'attirer à l'université de Marbourg; en même temps, la ville de Constance le demanda pour successeur de l'éloquent prédicateur Jean Zwich, et Strasbourg lui offrit la chaire que *Capiton* venait de laisser vacante. Afin de concilier ces prétentions, il fut décidé que Fagius irait desservir pendant deux ans l'église de Constance, et qu'après ce temps, il appartiendrait à celle de Strasbourg, à laquelle il avait donné la préférence, parce qu'il espérait jouir dans cette dernière ville de plus de loisir et de facilités pour ses études. Il retourna donc à Strasbourg, en 1544, malgré toutes les instances qu'on lui fit pour le retenir à Constance, et il ne tarda pas à y gagner l'estime générale par sa piété et la fermeté de son caractère.

L'électeur palatin Frédéric II s'étant décidé enfin à établir la Réforme dans ses états, il invita Fagius, en 1546, à venir le seconder, et l'employa à réorganiser l'université de Heidelberg. Après une assez courte absence, Fagius retourna à Strasbourg, où il continua à rendre de grands services, tant comme ministre que comme professeur, jusqu'à la publication du fameux intérim. Ayant refusé de l'accepter, il fut déposé, ainsi que *Bucer*, avec qui il partit pour l'Angleterre. L'archevêque Cranmer lui fit donner la chaire d'hébreu à l'université de Cambridge; mais à peine rendu à son poste, il fut attaqué d'une fièvre violente à laquelle il succomba, le 12 ou le 13 nov. 1549, non sans soupçon de poison. Ses dépouilles mortelles furent déposées dans l'église de Saint-Michel, d'où le fanatisme les tira, sous le règne de Marie, pour les jeter dans le bûcher qui dévora les ossements de Bucer.

Huet, juge compétent en cette matière, appelle Fagius un interprète diligent, qui sacrifia l'élégance à l'exactitude, et se montra aussi sobre que le comporte la sécheresse de la langue hébraïque. Selon Burnet, il posséda parfaitement les langues orientales et fut renommé à juste titre comme un bon interprète de la Bible. Richard Simon lui reproche de s'être un peu trop attaché à l'interprétation des rabbins, et de leur avoir emprunté quelquefois des étymologies ridicules; cependant, ajoute-t-il, il en fait un choix assez judicieux pour expliquer le sens littéral, et on ne peut méconnaître l'immense service qu'il a rendu à l'exégèse en poussant à l'étude de l'hébreu et à son emploi pour l'interprétation des Livres saints.

Il nous reste à donner la liste exacte de ses publications.

I. מתורגמן id est, *Lexicon caldaïcum, authore Elijâ Levitâ, quod nullum hactenus a quoquam absolutiùs editum est, cum præfatione triplici, unâ hebraïcâ ipsius authoris à P. Fagio latinè redditâ; reliquis duabus latinis ab eodem præfixis;* Isnæ, 1541, in-fol.

II. *Commentarius hebraïcus R. David Kimchi in X primos psalmos Davidicos, cum versione latinâ è regione, per P. Fagium;* Isnæ, 1541, in-fol.

III. ספר תשבי id est, *Liber Thesbitis à doctissimo hebræo Elijâ Levitâ germano grammaticè elaboratus, per P. Fagium latinitate donatus;* Isnæ, 1541, in-4; 2e édit., Basil., 1557, in-4. — Recueil de 712 mots qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires, mais qui ont été employés par les rabbins, avec leur étymologie et leur véritable usage.

IV. *Sententiæ verè elegantes, piæ miræque cùm ad linguam discendam tùm animum pietate excolendum utiles, veterum sapientium hebræorum, in latinum versæ scholiisque illustratæ per P. Fagium;* Isnæ, 1541, in-4.

V. ספר תהלים hoc est, *Psalterium cum commentario R. David Kimchi, hebraïcè excusum Isnæ, anno minoris supputationis CCCII à creatione mundi* [Isnæ, 1542, in-fol.].

VI. *Exegesis, sive expositio dictionum hebraïcarum literalis et simplex in IV cap. Geneseos, per P. Fagium;* Isnæ, 1542, in-4; réimp. dans les Critici sacri (Amstel. 1698. in-fol.)

VII. *Sententiæ morales ordine alphabetico Ben Syræ, cum succincto commentariolo, hebraicè et latinè;* Isnæ, 1542, in-4. — Recueil de sentences suivies chacune d'un commentaire. Il y a deux

alphabets, l'un chaldéen, l'autre hébreu. Après ce dernier, on trouve 22 questions adressées par Nabuchodonosor à Ben Syræ avec les réponses de celui-ci.

VIII. *Tobias hebraïce ut is adhuc hodiè apud Judæos invenitur. Omnia ex hebræo in latinum translata per P. Fagium;* Isnæ, 1542, in-4.

IX. ספר אמנה, id est, *Liber fidei, hebraïcè impressus Isnæ an. CCCII minoris supputationis à creatione mundi* [Isnæ, 1542, in-4]. La même année, Fagius en donna une trad. latine et un extrait. — Composé par un anonyme juif, cet ouvrage est divisé en neuf chap. intitulés 1° De la Trinité ; 2° De la la loi et de l'alliance de la loi chrétienne ; 3° Solution de quelques doutes sur la foi ; 4° Du temps où le Christ devait venir ; 5° De la passion, de la mort et de la résurrection du Christ ; 6° Quelques passages des rabbins qui prouvent que le Christ est venu ; 7° Réponses à quinze objections des Juifs contre la venue du Christ ; 8° De la résurrection des morts ; 9° Des causes pour lesquelles les Juifs n'embrassent point la foi chrétienne. Cette dernière partie paraît avoir été déjà publiée antérieurement à la suite du n° VI. Le but du Livre de la foi est de prouver que la religion chrétienne est basée sur les fondements de la loi, des prophètes et des hagiographes.

X. *Grammatica Heliæ Levitæ hebraïce excusa ;* Isnæ, 1542, in-4.

Il y a apparence que c'est dans les mêmes années 1541 et 1542 et dans la même ville d'Isny qu'ont paru les ouvrages suivants :

XI. *Precationes hebraïcæ quibus in solemnioribus festis Judæi cum mensæ accumbunt, adhuc hodiè utuntur, et quo modo, ordine et ritu eas dicunt,* in-4.

XII. ספר מדות, id est *Liber virtutum germanice compositus, hebraïcis tamen characteribus exaratus,* in-4.

XIII. *Tredecim fundamenta fidei Judæorum quæ composuit R. Mosche filius Maiemon, hebraïcè excusa,* in-4.

XIV. *Nomenclatura hebraïca, authore Heliâ Levitâ, germano grammatico,* in-8.

Selon Imbonati, Fagius quitta Isny avant d'avoir terminé l'impression de :

XV. *Translationum præcipuarum V. T. inter se variantium collatio,* qui a été réimp. dans les Critici sacri.

Pendant son séjour à Constance et à Strasbourg, il fit paraître :

XVI. *Compendiaria Isagoge in lingua hebræâ, authore P. Fagio ;* Const, 1543, in-4.

XVII. *Prima IV capita Geneseos hebraïcè cum versione germanicâ è regione, hebraïcis tamen characteribus exarata, unà cum succinctis scholiis et ratione legendi hebræo-germanicâ ;* Const., 1543, in-4 ; Argent., 1546.

XXIII. תרגום, hoc est, *Paraphrasis Onkeli chaldaïca in sacrâ Bibliâ, ex chaldæo in latinum fidelissimè versa : additio in singula ferè capita succinctis annotationibus; authore P. Fagio. Pentateuchus sive V libri Moysis ;* Argent., 1546, in-fol. — Les Annotations ont été insérées dans les Critici sacri.

BUCHINON. Arrêt de la chambre de l'édit de Paris, contre la dame de Buchinon et de la Landeblanche, lui faisant défense de faire faire le prêche ailleurs que dans sa maison et non dans le lieu qu'elle avait fait bâtir quoiqu'elle y eût droit de fief de haubert, 11 août 1657. Arrêt semblable contre la dame *de Bessay*, 23 juin 1657. (Filleau, Décisions cath. p. 370.)

BUCHON (Pierre) de Valence (3 pers.), réfugié à Berlin, 1700.

BUDARD (François) pasteur à Aumessas, 1620 (*Aym.* II 231).

BUDÉ, nom d'une famille illustre établie à Paris depuis le règne de Charles V, et venue de la Champagne [Haag III 74.] = *Armes* : d'argent au chevron de gueules, accomp. de trois grappes de raisin de pourpre, 2 et 1.

Entre plusieurs branches de cette famille, toutes distinguées, nous n'avons à nous occuper que de la branche des seigneurs de Vérace, dont la tige est le célèbre Guillaume de Budé (Paris, 1467-1540), un des hommes les plus savants de son temps, qui brilla surtout comme éminent helléniste et qui contribua par le crédit dont il jouissait auprès du roi François Ier à la création du collège de France et à l'éclat des lettres sous le règne de ce prince. L'ardeur de G. Budé pour tous les progrès scientifiques, ses relations d'amitié

avec quelques-uns des adeptes de la Réforme et la volonté qu'il exprima à ses derniers moments d'être inhumé sans aucune pompe funéraire ont fait penser à quelques biographes qu'il s'était séparé de l'église romaine. Des gens de son temps même l'ont sincèrement cru [1]. Mais les actes de la vie de G. Budé, l'adhésion qu'il donna hautement aux sévérités de François quand il devint sévère pour la Réforme, et les termes de son testament où après avoir invoqué la Vierge, S^t Pierre, S^t Paul et S^te Madeleine, il déclare vouloir mourir avec les sacrements de l'Eglise « et mesmement le sacrement de l'eucharistie, viatique du passage de mortalité à perpetuelle immortalité [2] » ruinent entièrement cette illusion [3]. Son testament est daté du 22 juin 1536 et sa mort eut lieu le 23 août 1540. Sa veuve, Roberte *Le Lieur*, qu'il avait épousée en 1503, quitta la France, il est vrai, pour la religion, car elle alla chercher asile à Genève avec plusieurs de ses enfants, mais ce fut seulement en 1549. Mélanchton nous l'apprend et nous donne cette date dans l'une de ses lettres. En outre, au registre des habitants de Genève est inscrit, le 27 juin 1549 : « Noble Jehan Budé, natifz de la ville de Parys, fils de messire Guillaume Budé, conseillier et maistre des requestes ordinaires de la maison du Roy de France. » Ce Jean sera mentionné tout à l'heure.

Du mariage de Guillaume Budé avec Roberte Le Lieur étaient nés onze enfants, sept garçons et quatre filles. L'aîné, Dreux, seigneur de Marly-la-Ville, resta en France et n'abandonna point la religion catholique. Le septième, Etienne, mourut jeune. L'une des filles, nommée Isabeau, était, en 1562, religieuse à Saint-Martin-d'Yèré [4]. Une autre, Anne, mourut sans alliance. Catherine épousa Jean *Anjorrant*, sieur de Claye (voy. t. I col. 267 et ci-après col. 379). Marguerite fut femme de Guillaume Try, sieur de Varennes, mort en 1567.

Le quatrième fils de Guillaume de Budé, Antoine, seigneur de Trocy et de la Motte-Saint-Loup, quitta momentanément la France, et se fit admettre à l'habitation à Genève le 10 déc. 1554. Il rentra bientôt dans sa patrie, sans quitter la religion réformée, et y épousa, en 1556, Marie *Le Blanc*, fille d'Etienne Le Blanc, seigneur de Beaulieu, contrôleur général de l'épargne, et de Marguerite Anjorrant de Claye. Il mourut en 1590; sa femme lui survécut un an. Elle l'avait rendu père de deux fils : Étienne, qui suit, et Matthieu, mort au service, et de cinq filles : Anne, mariée, en 1582, avec Charles *de Barthélemy*, sieur de Bienville et de Chambly, morte en 1588; Marie, femme de Philippe *de Vez* en Vermandois; Antoinette, Madelaine et Elisabeth qui moururent dans le célibat.

Etienne de Budé, seigneur de Trocy et de la Motte-Saint-Loup, mourut au siège de Paris, servant dans l'armée royale. De son mariage avec Agnès *Courtin*, fille de Jean Courtin, receveur général des finances et trésorier du duc de Nemours, qu'il avait épousée en 1583 et qui, après sa mort, se remaria avec Gédéon *de Maupuis*, naquit un fils, nommé également Etienne. Ce dernier prit pour femme, en 1627, Simonne *Brisson*, fille de François Brisson, seigneur de La Grange, secrétaire du roi, et de Simonne *Chapelain*. Leurs enfants furent : Salomon, mort sans alliance ; Etienne, marié, en 1663, avec Jeanne *de Berchault*, fille de Pierre Berchault, seigneur de Juiveau et d'Artaize ; Daniel, dont le sort est inconnu ; Marie, femme de Charles *de Branné*, sieur de Bourdillon ; Jeanne, dont on ignore la destinée.

Les quatre autres fils de Guillaume Budé se retirèrent avec leur mère à Genève. Matthieu, le troisième par la date de sa naissance, est loué par Henri *Estienne* comme un savant hébraïsant. *Græcæ quidem linguæ studiosus*, lit-on dans la Préface des Geographica de Dicéarque, *sed in hebraïcæ præsertim co-*

[1] Budæus quoque non est quod dubitem, *noster est totus* (Gesner à Bullinger, 27 déc. 1531).

[2] Voy. un exemplaire de ce testament à la Biblioth. de l'Institut, mss n° 307.

[3] Voy. Herminjard, *Corresp. des Réformat.* III, 239.

[4] Outre Marly, les seigneuries d'Yerres, Montgeron, Villiers-sur-Marne et autres étaient dans la famille au XVI^e siècle.

*gnitione eam præstantiam quam pater in græcæ consecutus.* Il mourut célibataire. Le cinquième de ses frères, François, sieur de Villeneuve, valet de chambre du roi en 1540, reçu bourgeois de Genève en 1555, membre du conseil des Deux-Cents en 1561, ne laissa de sa femme Marguerite, fille de Joachim *de Morel*, viguier de Sales en Angoumois, et de Marguerite *Debrie*, que deux filles : Jeanne, mariée à Jean *Huiart*, réfugié de Troyes en Champagne, et Judith, épouse de Louis *de Saint-Remy*, avocat de Grenoble. Le sixième, Louis, sieur de La Motte, occupa à Genève la chaire de professeur des langues orientales. On a de lui : *Les Pseaumes de David en françois, trad. selon la vérité hébraïque avec annotations* (Gen., 1551, in-8), et *Pseaumes de David, Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, le Livre de Sapience et l'Ecclésiastique, trad. de l'hébreu en latin et en françois* (Lyon, 1558, in-16). Il mourut en 1552, sans laisser d'enfants de sa femme, Barbe, fille de Jean *Le Bouch*, sieur de La Bourdonnière, en Berry, et de Jeanne *de Prégremau*, qui se remaria avec Guy *de Sérignac*, sieur du Tillac.

Le second des sept frères, Jean, seigneur de Vérace, né en 1515, est le plus connu. Disciple de *Duaren*, il cultiva les lettres avec succès, et par son habileté diplomatique il rendit, en diverses circonstances, des services à la république de Genève qui lui accorda, en 1555, des lettres de bourgeoisie. Ce fut lui qui, en 1553, fut envoyé aux églises de la Suisse pour les consulter sur la question de l'excommunication, qui divisait le Conseil et le Consistoire, l'un et l'autre voulant s'en réserver le droit. En 1558, il fut député avec *Farel* et *Bèze* auprès des princes protestants d'Allemagne. En 1559, il fut nommé membre du Grand Conseil. En 1565, il fut chargé de nouveau d'une mission auprès de l'électeur palatin, et en 1567, envoyé auprès de *Coligny* et des cantons évangéliques. Il mourut le 9 juillet 1587, à l'âge de 72 ans. Jean de Budé n'a laissé aucun ouvrage original ; mais il a recueilli et publié avec Charles *de Jonvilliers* et d'autres une partie des Commentaires de *Calvin* sur l'A. T.

Jean de Budé avait épousé, en 1549, Marie *de Jouan*, fille de Rogerin *de Jouan*, sieur de Jonvilliers en Beauce, et de Madeleine *Imbault*. De ce mariage sont issus : 1° Jean ou Guillaume [1] qui suit ; 2° Jacques ou Jacob, mort sans enfant à Genève en 1584 ; — 3° Élisabeth, femme de Jean *de Saussure*, sieur de Dommartin en Lorraine ; — 4° Marie, épouse de Jean *Faure*, sieur Du Lac, en Auvergne ; — 5° Jeanne, morte sans avoir été mariée.

Jean de Budé, seigneur de Vérace, gentilhomme ordinaire du roi Henri IV, né en 1558, servit en Dauphiné dans la compagnie de *Briquemault* et se signala, en 1591, à la bataille de Pontcharra où il commanda les coureurs. Créé conseiller d'état de la république de Genève en 1599, il fut député, l'année suivante, auprès de Henri IV alors à Lyon, et peu de temps après, auprès de *Lesdiguières*. En 1603, il fut nommé syndic de la république, et il mourut au mois de mai 1610, à l'âge de 52 ans. Il avait épousé, en 1602, Esther *d'Alinge*, fille de Bernard d'Alinge, seigneur de Coudrée, et de Françoise de Mionnax. De ce mariage naquirent : 1° Bernard qui suit ; — 2° Jean-Antoine, mort, en 1629, dans les guerres du Piémont ; — 3° François, mort sous les drapeaux du roi de Suède en 1632 ; — 4° Françoise, mariée, en 1628, avec Isaac de Martines, dans le pays de Vaud ; — 5° Jacqueline qui épousa, en 1628, le conseiller d'État Diodati.

La vie de Bernard de Budé n'a jeté aucun éclat. On sait seulement que, né en 1603, il prit pour femme, en 1631, Marie *Turrettini*, et qu'il décéda en 1667. Il avait eu dix enfants, dont cinq fils : 1° Isaac, seigneur de Vérace, né en 1642, mort sans enfant de Aimée *Du Monier* ; — 2° Guillaume, qui continua la postérité ; — 3° Bernard, mort en bas-âge, ainsi que 4° Jean ; 5° Bernard, qui embrassa la carrière des armes, passa en Amérique en 1664, prit

[1] Les généalogistes attribuant à Jean les actions que Videl attribue à Guillaume, on doit en conclure que ce n'est qu'un seul et même personnage ; cependant nous devons faire observer que, selon une note marginale d'un msc. de *Calignon* (Ancien fonds 9264, 3), Vérace, lieutenant de Briquemault, serait le petit-fils et non le fils de Jean Budé.

part à la descente effectuée à La Martinique, et à son retour en Europe, au siège de Graves. Obligé, à la suite d'un duel, de fuir en Hollande, en 1679, il fut rappelé en 1683 et reçut le brevet de lieutenant-colonel. Après la Révocation, il passa au service de Guillaume d'Orange qui le créa grand-maître de la maison de la reine d'Angleterre. Les États-Généraux lui assignèrent une pension de mille livres et lui donnèrent une compagnie ; mais tous ces avantages ne purent le retenir. En 1688, il se retira à Genève où il mourut sans alliance. La destinée des cinq filles de Bernard de Budé, qui se nommaient Camille, Madelaine, Marie-Claire, Esther et Élisabeth, nous est inconnue.

Guillaume Budé, né en 1643, seigneur de Fernex, de Beauregard et de Boisy, servit d'abord dans les gardes du roi de Suède Charles XI, puis au siège de Candie sous le maréchal de La Feuillade. En 1679, la noblesse du pays de Gex le députa au prince de Condé. Il épousa, en 1671, Françoise *Saladin*, qu'il avait enlevée et dont il eut Bernard, comte de Montréal, seigneur de Fernex, né en 1676, qui servit en France dans les gardes suisses, et mourut à Fernex, 1755, sans laisser de postérité de sa femme Isabelle *de Bons*; Jacob, né en 1687, tué en Flandres; Anne-Elisabeth, née 1679, mariée à Marc Pictet. En secondes noces, Guillaume Budé épousa, 1689, Adrienne *Favre* qui lui donna encore cinq enfants : Marguerite, née en 1690, femme du comte *de Portes ;* Isaac, qui suit; Vincent, mort en bas-âge; Jacob, né en 1693, général-major au service de Hollande, décédé sans postérité en 1776; Guillaume, comte de Montfort, né le 21 mai 1698. Ce dernier servit en Sardaigne, avec distinction, dès 1715; fit partie du corps du maréchal de Maillebois en 1733 ; se distingua à la bataille de Parme, aux sièges de Modène, de Mirandole, à la prise d'Asti, au siège de Valence. Nommé général-major en décembre 1746, il acquit de nouveaux titres de gloire au siège de Gênes et à la vaillante défense du col de L'Assiette contre le comte de Belle-Isle. Nommé lieutenant-général en 1754 et général d'infanterie en 1771, il mourut le 27 janvier 1778, sans laisser de postérité.

Isaac Budé, seigneur de Vérace, né en 1691, fut un homme d'un rare mérite. Comme ses ancêtres, il occupa des emplois éminents à Genève. Il épousa Marie *Du Pan*, dont il eut : 1° Jean-Louis, qui suit; — 2° Jacob, né en 1737, général au service d'Angleterre, sous-gouverneur des princes Guillaume et Edouard ; il est mort en 1818 au château de Windsor, laissant plusieurs enfants; — 3° Georges, né en 1745, mort en 1768 au service de Hesse-Cassel, colonel au régiment des gardes; — 4° Adrienne morte sans alliance.

Jean-Louis de Budé, seigneur de Boisy, né en 1729, servit dans les armées du roi de Sardaigne, et épousa Jeanne-Rémie *Sollier*. De ce mariage sont issus, outre deux filles, Marie-Françoise, née en 1759, femme d'Abraham-Auguste *Saladin*, et Isabelle, née en 1761, deux fils nommés Isaac et Jacques-Louis.

Isaac, sieur de Boisy, né en 1756, servit sous le drapeau français et mourut en 1811, laissant de Catherine *Rolaz-du-Rosey*, Jules, né en 1795, qui a servi dans les gardes-du-corps du roi de France ; Louis-Jules-Eugène, né en 1800, qui prit du service dans les troupes du grand-duc de Bade, et Cécile, née en 1792, qui épousa, en 1813, le comte Jean-Jacques de Sellon. — Eugène-Guillaume-Théodore, fils de L.-J.-E., marié à Mlle Hélène-Henriette Barbey et père de plusieurs enfants, occupe aujourd'hui un rang distingué dans les lettres protestantes. Il est l'auteur de plusieurs travaux biographiques intitulés : *Vie de Jean Diodati*, 1576-1649 (trad. en italien); *Vie de François Turrettini*, 1623-1687 ; *Vie de Bénédict Pictet*, 1655-1724 ; *Vie de Jean-Alph. Turrettini ;* et des Mémoires sur divers documents inédits relatifs à Descartes et à Bayle, communiqués à l'acad. des sciences morales et politiques, à Paris.

Jacques-Louis, comte de Budé, seigneur de Fernex, né en 1758, colonel dans les gardes hanovriennes, fut marié quatre fois. Sa première femme, une Hollandaise du nom de *Bicker*, lui donna

un fils, Henri-Maximilien, né en 1784, marié, en 1807, avec Amélie *de Lullin*, et deux filles, Agnès-Louise-Catherine, née en 1782, femme du marquis Edouard *Brandoin* de Ballaguier de Beaufort d'Hautpoul, colonel du génie, et Wilhelmine-Isabelle, née en 1783, épouse d'Othon de Pougny, baron de Monthoux. Anne *de Thélusson*, sa seconde femme, le rendit père, en 1791, d'un fils qui reçut le nom d'Auguste-Jules et qui épousa, en 1819, Marie-Hortense-Laurence *de Gramont*; il en eut Edgar, colonel au service de Piémont, qui lui-même fut père de Maxime. En troisièmes noces, Jacques-Louis de Budé épousa Claudine-Henriette *de Perrault de Feuillasse*, dont il eut Louise-Zoé, née en 1803, Edouard-Louis, né en 1805, et Marie-Louis, né en 1806. Enfin sa quatrième femme, Charlotte *de May*, lui donna encore un fils, Charles-Victor-Rodolphe, né en 1822. Ce dernier épousa Agrippine, fille du comte Ostermann, célèbre officier russe; de ce mariage naquirent: Alexandre, marié à Mlle Léonie Robert d'Otto; René; Isabelle, femme de Charles Turrettini.

2. Catherine Budé que nous avons nommée ci-dessus (col. 373), femme de Jean Anjorrant et dame de Claye, mérite d'arrêter l'attention comme ayant obligé ce parlement dont son mari avait été un des membres principaux, à sévir contre elle. On voit par les registres de la Compagnie que la seigneurie de Claye était, en 1563, grâce sans doute aux seigneur et dame du lieu un nid d'hérétiques. Le 16 fév. de cette année, la cour rendit un décret de prise de corps, pour cause de la religion, contre « damoyselle Catherine Budé vefve de feu maistre Jean Anjorrant en son vivant conseiller et président ès enquestes de la dite court » et contre 44 autres habitants de la seigneurie de Claye, parmi lesquels: Crespin *Le Brun* procureur fiscal de ladite dlle au lieu et village de Claye, Alexandre *Quentin*, hôte des Trois Couronnes dud. lieu; Nicolas *Savenières* l'ainé, cordonnier; Nicolas *Savenières* le jeune, sergent; Claude *Riberolles*, demeurant à la Corne du cerf du d. lieu, Jehan *Bonnefon* dit Raoulquin, le contrerolleur *Le Blanc*; Gilles *Lescaille*; Jehan *Troisvalletz*; un appelé Le Pédagogue; Jehan et Quentin les *Bienvenus*; ... Eustache et Noël *Delor*, joueurs d'instruments; la femme du seigneur de Mauregard, etc. (Archiv. gén.; reg. criminel 130, du Parlem. de Paris; f° 292); et les appelés étant ostensiblement en fuite, la cour ordonna à la suite et le même jour (f° 299) un recolement de témoins, pour continuer cette procédure (dont la conclusion nous échappe).

3. Ce coup d'œil jeté sur les registres criminels du Parlement nous remet en mémoire, pour la lettre B, divers articles que nous aurions dû puiser à cette source de documents aussi importante que difficilement abordable.

« Gabriel *Barré*, pour raison de plusieurs propos erronez, blasphêmes, etc. condamné à être bruslé vif, préalablement appliqué à la question; arresté que s'il persiste, la langue lui sera coupée avant que de sortir de la conciergerie; » 18 juill. 1542 (Reg. 79). — Maître Jacques *de Beauvais*, commissaire au Chastelet de Paris, renvoyé au prévost de Paris pour hérésie; 26 fév. 1563 (Reg. 130). — Louis *Belliard* condamné à estre pendu et estranglé pour avoir hanté les prêches et autres assemblées illicites, par le sénéchal de Poitiers; sur l'appel par lui fait au parlement, condamné d'assister à une grand'-messe paroissiale avec un cierge en sa main et faire amende honorable déclarant que mal à propos il a tenu les paroles mentionnées en son procès, et banni du royaume pour 9 ans; 30 déc. 1562 (Reg. 115). — Jacques *Belon* brûlé vif au parvis Notre-Dame, 1er septemb. 1548 (Reg. 90). — Les capitaines *Bessant* et *Rival*, les sieurs Briçonnet de Montoire, les fils de *Bigant*; *Rougeoreille* prévost des maréchaux; les seigneurs *de Congne*, *de Vendermois*, *de La Serpente*, *de La Curée*, *de La Fredonnière*, *de La Carrelière*, *de La Chasteigneraye*, *de Chamblay* demeurant à S. Germain des prés, *de St Vigor* et Prédesier gouverneur d'Orléans, décrétés de prise de corps comme complices de l'exécution faite par le prince de Condé sur maistre Baptiste Sapin conseiller au parlem. de Paris; même mesure contre les prédicants *Perrocelli*, Malo *de La Rivière* et

*Mésanges* qui conduisirent le dit Sapin à la mort et contre *Des Roches*, *La Planche, de la Vallée*, *Desrosiers*, *Bourgoing*, *Chaboulle*, *Le Clerc* et Me Antoine *Fumée*; 14 nov. 1562 (Reg. 115).—Liette *Bibière*, condamnée à Niort « pour propos scandaleux et erronés d'estre bruslée vive »; mentionné dans un arrêt de la Tournelle criminelle de Paris, 18 mars 1545 (Reg. 86). — Mathurin *Blondeau* condamné pour hérésie à faire amende honorable puis à être pendu et brûlé, 20 mars 1545. — Jean *Borns* dit le Gourrier, condamné à être brûlé vif pour propos hérétiques et scandaleux, 4 fév. 1542 (Reg. 82). — Simon *Boisson*, pour crime d'hérésie, brûlé vif à Paris, et en figure à Poitiers, 5 fév. 1559 (Reg. 110). — Jean *Boursault*, appelant des juges de Montargis « pour raison des blasphèmes hérétiques, scandaleux, fausses propositions scandaleuses contre l'honneur de Dieu, du S. Sacrement de l'autel et des saints et saintes du paradis et de la sainte foy et église catholique, par lui tenus, dits, proférez et dogmatisez, condamné à faire amende honorable, à estre bruslé vif, ses cendres jetées au vent et, s'il persévère, à avoir la langue coupée avant que de sortir de la prison pour estre exécuté, ce faisant qu'il ne fera point amende honorable », 6 fév. 1539 (Reg. 76). — Le parlement décrète vacants et impétrables, à cause de la nouvelle religion, les charges et offices exercés dans la ville de Gien par Jean *Bourgeois* bailli de Gien, Jean *Bouveau* enquesteur, Guillaume *Odet* lieutenant général, Pierre *Le Voyer* lieutenant particulier, Augustin *Freste* prevost, Jean *Chaserny* substitut du procureur général, Estienne *Charenton* greffier du bailliage, François *Serre* et autres, sergents, etc., 28 avril 1569. — François *Brilart* condamné pour hérésie à avoir la langue coupée, puis à être pendu et brûlé, 2 janv. 1545. — Jean *Boyart*, cloutier, et François *Cousin*, poursuivis à Orléans pour blasphèmes et hérésies et frappés par le procureur du Roi et l'inquisiteur Mathieu Orry d'une sentence d'abjuration et autre légère pénitence; le parlem. de Paris ordonne qu'ils soient saisis quelque part qu'ils pourront être trouvés, *etiam in loco sacro*, et amenés sous bonne garde aux prisons de la conciergerie, 2 août 1540 (Reg. 67). — Nicolas *Briolay* natif d'Alençon et demeurant en la d. ville, « pour raison de plusieurs grands et exécrables blasphèmes contre le S. Sacrement, l'honneur de la Ste Vierge Marie, révérence des saints et saintes du paradis et estat universel de notre mère Ste Eglise », condamné à faire amende honorable puis à estre pendu et brûlé, 7 septemb. 1535. — Pierre *Briquet* prisonnier, condamné d'assister à une grand'messe en l'église de Moulins, pieds et tête nuds, de porter à l'offrande un cierge de cire ardente; la messe dite qu'il sera fait une prédication par un notable prédicateur qui fera son devoir de faire remontrance au peuple pour l'extirpation des hérésies; les livres trouvez en la possession de Briquet bruslez en sa présence et lui battu nud de verges, la corde au col, pendant trois jours par les carrefours de Moulins et banni à trois jours de la seneschaussée (5 mai 1548). — Lettre interceptée, « adressante à *Brochard*, procureur du palais, concernant la religion »; décret de prise de corps contre Brochard et ordonné qu'un conseiller du parlem. ira sceller chez lui; 22 septemb. 1567. — Le 3 septemb. 1548, huit prisonniers de Langres condamnés à être brûlés vifs à Langres, comme hérétiques, quatre hommes et quatre femmes; ordonné que l'exécution soit sursie jusqu'à six semaines après l'accouchement d'une des femmes. — Le 20 septemb. suivant : Maistre Thibault *Brosses*, chanoine de Tours et de Notre Dame du port de Clermont, condamné pour hérésie, pour avoir esté à Genève et en avoir rapporté des livres reprouvez, à faire amende honorable devant l'église de Clermont, ses livres brulez, lui banni d'Auvergne à peine de la vie et 500 liv. d'amende.

BUDES (Jean) ministre de S. Laurens en bas Languedoc, 1675. — (Jacques) sieur du Hirel [III 77]; il épousa en 1561 Béatrix *de Romillé*, ce qui fut le premier mariage béni dans l'église de La Roche-Bernard. Le célèbre maréchal *de Guébriant* était de cette famille.

BUDON (Jacques) ministre à Caen, 1637-47 : mort le 13 novemb. 1647.

BUDOS DE PORTES, famille dauphinoise [Haag, III 77]. = *Armes* : d'azur à la tierce d'or posée en bande.

Cette famille était représentée au XVIe siècle par Pierre de Portes et son frère cadet Sébastien. Ce dernier, qui possédait la seigneurie d'Oisans, eut un fils nommé Denys, qui embrassa le parti de la Réforme et servit en Dauphiné sous les ordres du brave Montbrun. Il s'établit plus tard en Languedoc.

I. DENYS de Portes eut pour fils PIERRE, chef d'une branche catholique dont nous n'avons pas à nous occuper ici et qui subsiste encore ; JEAN ; MARGUERITE, mariée à Samuel de Riols, sieur de La Crosse ; ANNE, qui épousa Jude d'Imbett, sieur de Pechaudier.

II. JEAN de Portes n'est connu que par le testament de son père, daté de Castres le 1er janvier 1621, qui l'institue son héritier conjointement avec Pierre, son frère aîné.

III. JACQUES de Portes, fils de Jean, fut marié à Marguerite *du Poncet*, sœur du brigadier du Poncet, tué à la bataille de Steinkerke, 1692. Après la révocation de l'édit de Nantes, Jacques se réfugia à Lausanne et fut élu en 1692 membre du comité institué dans cette ville pour distribuer des secours aux réfugiés. Il fut admis à la bourgeoisie le 24 mai 1701 et mourut en 1707, laissant deux fils Jean-Louis et JEAN, plus une fille, SUZANNE, mariée au colonel suisse Gautier, servant en Pologne.

IV. JEAN-LOUIS de Portes, né le 26 avril 1660 et baptisé le 4 mai suivant par le pasteur *Bonafous*, obtint une compagnie dans le régiment-dauphin en 1690 et se maria le 5 mai 1695 avec sa cousine Marguerite du Poncet, qu'il fit sortir d'un couvent où elle avait été enfermée et avec laquelle il se réfugia en Suisse. Entré au service du duc de Savoie, il se distingua au siège de Turin et dans la campagne de Sicile, et fut promu au grade de feld-maréchal. C'est en cette qualité qu'il fut chargé de prendre possession du royaume de Sardaigne le 16 juillet 1720. Peu après le roi de Sardaigne lui conféra le titre de comte. Il rendit divers autres services militaires à son nouveau maître et se retira dans les terres qu'il avait acquises en Suisse. Il mourut à Genève le 28 février 1739 et fut inhumé dans l'église paroissiale de Crassier. Il eut de Marguerite du Poncet : JACQUES-LOUIS, major dans le régiment de son père et mort à Alexandrie en 1732 ; et de Marguerite de Budé, sa seconde femme, BERNARD, lieutenant dans le régiment de son père et mort en 1733 ou 1734 en Piémont ; LOUIS, qui fut successivement major d'un régiment suisse au service de France et général-major en Hollande sous le prince d'Orange. Il perdit presque toute sa fortune pour défendre un mineur, son justiciable dans le pays de Vaud, et soutint à ce propos le célèbre procès de la tutelle des Vignes, qui donna l'occasion au fameux avocat Loyseau de Mauléon de publier un éloquent mémoire. Il mourut à Versoix le 4 août 1789 et fut inhumé à Crassier ; ADRIENNE, mariée à Isaac-Georges *de Pélissary*, de Draguignan ; Guillaume-Bernard, qui suit et continue la branche masculine.

V. GUILLAUME-BERNARD de Portes, capitaine dans le régiment de son père, fut grièvement blessé à la bataille de Coni en 1745, ce qui l'obligea à quitter le service militaire. Le roi de Sardaigne lui accorda une pension de 800 L. L'année suivante il se maria avec Madeleine *Bertrand*, issue d'une famille du Languedoc, dont il eut deux fils : Guillaume et LOUIS, et trois filles : MARGUERITE, MADELAINE et ANGÉLIQUE. Il mourut à Crassier le 28 février 1782.

VI. GUILLAUME de Portes servit comme lieutenant dans le régiment de Montfort en Piémont et comme colonel en Hollande. Il se distingua à la défense d'Amstelveen, assiégé par le duc de Brunswick. La Révolution brisa sa carrière. Il épousa en 1806 Sophie Rilliet, dont il eut trois filles : MARIE-MADELAINE-SOPHIE, mariée à Charles de Loriol ; LOUISE-MADELEINE-WILHELMINE, morte jeune ; ÉLISABETH-MADELAINE-LOUISE, mariée à Bernard de Watteville. Il est mort en 1823. — LOUIS de Portes, frère du précédent, devint capitaine au régiment de Dopff en Hollande et se retira en 1788. Il se maria, 1803, avec Louise-Élisabeth Grenus et en eut deux filles, encore vivantes et qui sont

de nos jours les derniers représentants de cette famille. — MARGUERITE, sœur de Louis, se maria en 1795 à Antoine Saladin; MADELAINE à Charles-Henry-Alexandre de Gingins en 1777; ANGÉLIQUE à Jean-Louis Cannal d'Hauteville, maréchal de camp. (ARNAUD)

BUERLA, de Gap (Stephanus Buerla delphinas vapincensis) étudiant à Genève, 1563. — *Buerat*, pasteur à S. Hippolyte, 1631 (*Aym.* II 49).

BUÈS, Buech, Buez, ministre à Ganges, puis aux Vans en 1572; à Florensac, 1575-77; à Gignac; 1581. — De Buès ministre à Revel, 1591. — Abraham Buès, de S. Hippolyte, étudiant en 1604; ministre à Cournon, 1605-9. — (...) étudiant à Nîmes, 1614; ministre à Cournonterral, 1616-26; à Uzès, 1626; à Pignan, 1637; mort avant 1644.

BUET (ABRAHAM), de Prully en Touraine, « confesseur qui a souffert et a été prisonnier pour l'Evangile »; ... « venant de Dinant où il a été en prison pendant 5 à 6 ans et y a fait amende honorable »; reçoit un viatique à Genève pour l'Angleterre, 1697. — Deux demoiselles Buet, de Saintes, enfermées aux Nouvelles cath. de Pons, 1744.

BUFFE (MARIN) « d'auprès Dieppe en Normandie, imprimeur », reçu habitant de Genève, 15 mai 1559.

1. BUFFET (FRANÇOIS), de Langres, prieur du couvent des Carmes de Dijon [Haag, III 77]. Ayant été appelé, en 1579, à prêcher le carême dans l'église cathédrale de St-Vincent de Mâcon, il profita de l'occasion pour signaler quelques-uns des abus de l'Eglise romaine. Arrêté sur-le-champ, il fut conduit sous bonne escorte à Dijon. Le parlement le condamna à faire abjuration publique des erreurs qu'il avait émises; bien plus, à prouver le contraire de ses assertions par des témoignages tirés des Pères, des conciles et des anciens docteurs! Buffet obéit, au rapport du jésuite Perry, auteur d'une Histoire de Châlons où nous puisons ces renseignements en élaguant les réflexions du révérend père; mais peu de temps après, il réussit à se sauver à Genève où il est inscrit comme étudiant en théologie à la date du 28 juill. 1580. Il y soutint deux thèses, l'une *De voluntate Dei*, l'autre *De libero arbitrio*, s'y fit consacrer ministre et fut envoyé comme pasteur à Metz, où il exerça ses fonctions de 1583 à 1610, année de sa mort.

Sans parler de quelques lettres peu importantes et d'une réponse au président du parlement touchant la célébration des mariages protestants, signée par les pasteurs de *Combles*, *Buffet* et *J. Chassanion*, nous ne connaissons de Buffet qu'un petit opuscule msc. porté dans le Catal. de la biblioth. du comte Emmery sous le titre : *Déclaration de la conversion de Fr. Buffet à la vraye religion chrestienne et Eglise réformée; ensemble la recognoissance qu'il fait de ses grandes fautes et du scandale par luy donné en la rétractation qu'il fit à Dijon, et des propositions à luy proposées en* 1579; 19 pag. in-fol. Ce manuscrit est intéressant, ajoute le catalogue cité. (Daniel) fils du précédent, inscrit à Genève comme étudiant, 1605 (Francisci Buffeti pastoris ecclesiæ metensis fidelissimi filius), étudiait à Nîmes en 1609; nommé alors pasteur à Metz, il emprunte 15 écus au consistoire de Nîmes pour faire son voyage, sur la promesse de les faire rembourser par l'église de Metz (Reg. du consist. de Nîmes, 5 août 1609). — (....) pasteur à Montlouet près Chartres, 1617. — (Jean), de Besançon, tanneur, reçu habitant de Genève, 2 oct. 1572. — Famille rochelloise: Luc Buffet épouse Catherine *de La Noue;* dont Sara, baptisée au temple de La Rochelle en 1576, et autre Sara le 10 mai 1584.

BUGEAUD (André) marchand drapier à La Chasteigneraye, massacré, 1595. — (....) ancien de l'église de Gemozac, 1574 (*Crottet*, p. 163).

BUGES (SUZANNE), de Nîmes, emprisonnée à la tour de Constance en 1741 (M 663).

BUGNET (JEAN-BAPTISTE), ministre de Calais [Haag, III 78]. On lit dans le journal du temps d'Henri IV par l'Etoile, sous la date de fév. 1604 : « Le dimanche 22 de ce mois, un jeune cordelier du couvent de Paris, nommé Baptiste Bugnet, tenu pour habile homme entre eux, quitta le froc et l'habit, et se rendist à Ablon, où il fist ce jour publique abju-

ration de son ordre et religion, et profession de la leur. Il tira avant que partir une attestation de son supérieur, comme il s'est toujours bien et honnestement gouverné et sans reproche, donnant à entendre qu'il vouloit aller prescher quelque part, et ainsi les trompa, comme un cordelier mesme de là dedans m'a conté. Il estoit d'un esprit vif et gaillard, comme témoigne un sien petit livret intitulé *Antipéristase*, imprimé à Paris in-16 par A. Du Breuil, composé par lui peu auparavant son défroquement, qu'un mien ami me donna. Le discours est fort joli, et le langage affecté, où il n'a mis son nom, ayant possible pensé qu'un traité d'amourettes s'accordoit mal avec la profession d'un cordelier. »

Bugnet alla recommencer ses études de théologie à Genève où il est inscrit comme natif de Lyon et comme entré à l'académie de Genève en 1604. On le trouve ministre de Compiègne de 1609 à 1623. La province de l'Isle de France le députa aux deux synodes nationaux de Saint Maixent et de Vitré. Placé à Calais avant 1625, année où il assista, comme pasteur de l'église de cette ville, au synode provincial de Charenton, qui le choisit pour vice-président, il était encore pasteur de Calais en 1642. Bugnet, au rapport de Lefèvre, prêtre de la Doctrine chrétienne et auteur d'une Histoire du Calaisis, jouissait d'une grande réputation de science et d'éloquence. En 1642, il eut plusieurs conférences publiques avec des jésuites missionnaires ; mais, ajoute Lefèvre, nos mémoires nous laissent ignorer quel en fut le résultat.

Outre son *Antipéristase*, J.-B. Bugnet a publié en 1604 (Genève in-8) une brochure dans laquelle il explique sa conversion ; en 1622 il fut forcé, par un défi que lui adressa un docteur de Sorbonne nommé J. de Hollandre, de soutenir, à Montdidier, une dispute publique qui donna lieu à divers écrits. Au compte rendu que son adversaire publia de cette conférence, il oppose : *Les rodomontades du sieur de Hollandre rebattues*, et à la réplique du Sorboniste il riposta par l'*Apologie pour un escrit intitulé* Les Rodomontades etc... *contre les faussetés, calomnies et impostures vomies par le même Hollandre* ; Sedan, J. Janson, 1625. — Il avait épousé Marthe *de Picheron* qui descendait probablement de Picheron député pour la Normandie à l'assemblée politique tenue à Montauban en 1579. Il en eut une fille, Sara, qui fut mariée, 1636, à David *de Rambures*.

BUGNON (Anthoine) ministre à S. Jean d'Angle, 1637.

BUILLON (Jean de) de Paris, fils de Nicolas de Buillon libraire à Rouen, épouse au temple de Charenton Françoise *Le Roy*, fév. 1646.

1. BUISSON (Melchior) massacré à Fréjus, 1562. — Nicolas *Buysson*, « natif de Vitry en Pertois », reçu habitant de Genève, nov. 1559. — (François) premier consul de Castres en 1563 et en 1570 ; chacun des quatre consuls représentant une des différentes classes de la société, il appartenait à la première.

2. BUISSON (Clément) maître veloutier de Lyon, réfugié à Genève à la S. Barthélemy et admis à l'habitation dans cet Etat le 16 sept. 1572 [Haag, III 78]. Il était veuf et se remaria (juill. 1575) avec Clémence Le Jeune veuve d'un marchand genevois nommé Marin Luquet. Il avait eu d'un premier lit deux fils, Théophile et David qui, établis à Genève avec leur père, Théophile comme passementier et David comme veloutier, s'y enrichirent et prospérèrent. Théophile épousa en 1587 1° Marie fille de Pierre *Trédéan*, réfugié d'Angers et régent au Collège de Genève, laquelle mourut la même année à l'âge de 18 ans ; 2° l'année suivante, Elisabeth *de Loys* de S. Saphorin d'Ancelle en Maconnois, dont il eut plusieurs enfants. Il fut reçu bourgeois en 1610 et entra dans le Conseil des 200 en 1624. Son fils aîné Jean suivit paisiblement ses traces ; mais Jean fils aîné de celui-ci, né en 1613 devint en 1656 conseiller d'État et en 1665 syndic de Genève. Il eut plusieurs fils, dont un mourut ministre de l'Église de Paris en 1662 et dont un autre devint capitaine d'une compagnie dans les troupes Suisses au service de France. Dès lors cette famille ne cessa d'occuper à Genève un rang

des plus distingués [1]. Elle y est éteinte aujourd'hui.

3. BUISSON (Antoine) ministre d'Oloron en 1566-67, partagea le martyre de son collègue, le ministre béarnais *Ponteto* (voy. ce nom), tous deux froidement égorgés par les ordres du sire d'Esgarrabaque gouverneur d'Oloron (*Crespin* f° 849). « La femme de Buisson, qui estoit damoiselle de la maison de Bonas en Pardiac, fut deshonorée et conduite au camp où elle fut retenue devant tout le monde en opprobre et ignominie jusqu'à la venue du comte de Mongomeri, qu'elle fut tuée à Orthez par ceux qui la retenoient, afin qu'elle ne se pût plaindre de l'injure qui lui avoit été faite et nommer ceux qui l'avoient honnie » (Bordenave, *Hist. de Béarn*, p. 248).

4. BUISSON (Pons) capitaine provençal, natif de Luc, réfugié à Genève lors de la S. Barthélemy et reçu habitant, 20 octob. 1572; puis, rentré en France, il se distingua [IV 400 b] dans la guerre contre les Ligueurs. — (Jacob) « natif de Provence, écrivain, fort vieux, ci devant lecteur en l'église du Luc en Provence », assisté à Lausanne, 1690-92. — (Jacques) « du Luc en Provence », mort à Lausanne, 7 fév. 1692. — (Ellien, fils de Héracle) du Luc en Provence, mort à l'hôpital de l'évêché à Lausanne, 5 fév. 1709.

5. BUISSON (François de), sieur de Sarras, gentilhomme du Haut-Vivarais, gouverneur d'Annonay à l'époque du premier sac de cette ville [Haag, III 79].

La Réforme avait trouvé de bonne heure des partisans à Annonay, et malgré le supplice d'André *Berthelin*, en 1540, et de François d'*Augy*, en 1546; malgré l'emprisonnement, en 1560, de Louis *Bironis* greffier de la ville, d'Antoine *Faure* procureur du roi, et de Guillaume *Cussonnel*, à qui la mort de François II avait sauvé la vie, elle y avait fait de grands progrès. A la nouvelle du massacre de Vassy, les protestants annonéens, effrayés du sort qui semblait les attendre, se rendirent maîtres de la ville sans rencontrer de résistance. Ce facile succès aurait dû leur inspirer de la modération envers leurs concitoyens catholiques; mais loin de là, ils parurent prendre à tâche de les irriter en abattant les images et les autels, puis en brûlant publiquement sous leurs yeux la châsse vénérée qu'on appelait des Saintes Vertus. Ces excès ne troublèrent cependant pas la tranquillité jusqu'à la fin du mois d'août 1562, où *Des Adrets* leur envoya pour gouverneur *Sarras* qui, peu de temps auparavant, avait rejoint *Blacons* dans le Velay, à la tête de 800 hommes, et l'avait aidé à s'emparer de la célèbre abbaye de La Chaise-Dieu. Les armes manquant dans la ville, qui était menacée par les catholiques des environs, un des premiers soins du gouverneur dut être de s'en procurer. A cet effet, il rassembla, vers la fin d'octobre, 140 artisans ou laboureurs, y joignit quelques troupes réglées, et se mit en marche sur Saint-Étienne qu'il surprit. Selon les écrivains protestants, Sarras se contenta d'y enlever les armes dont il avait besoin; selon l'historien du Languedoc, dom Vaissète, au contraire, il ne sut pas maintenir une discipline assez sévère parmi ses gens, et ce fut, non pas dans sa retraite, mais tandis que ses soldats s'amusaient à piller, qu'attaqué à l'improviste il fut complètement défait. Son frère fut tué, et lui-même, dangereusement blessé, fut fait prisonnier.

Encouragé par ce succès, Saint-Chamond pensa qu'il lui serait facile de s'emparer d'Annonay. Il se présenta devant les murs et somma les habitants de se rendre. Les Annonéens refusèrent et se préparèrent à la résistance. Ils eurent le temps de mettre en lieu de sûreté leurs deux ministres, Pierre *Raillet* et Pierre *Bolot* ou *Boullod*, et ils se défendaient avec énergie et non sans espoir de succès, leurs ennemis manquant d'artillerie, lorsque les catholiques de la ville, retranchés dans des tours, ouvrirent contre eux un feu meurtrier. Profitant de cette diversion, Saint-Chamond redoubla d'efforts et finit par pénétrer dans la place. Les protestants trouvés en armes dans les rues furent passés au fil de l'épée; puis s'é-

[1] MM. Haag ont été égarés sur ses origines par de fausses généalogies en cours à Genève et par les Notices généal. de Galiffe, II 363.

tant rendu maître des tours et des maisons des religionnaires, le chef catholique fit précipiter du haut en bas tous ceux qui s'y trouvèrent, sans distinction d'âge ni de sexe, parmi lesquels il y eut quelques ecclésiastiques et plusieurs catholiques que la fureur du soldat ne distingua pas. De toutes ces victimes, le nom d'une seule est arrivé jusqu'à nous ; c'est celui de Jean *Balmaret*, qui préféra la mort au blasphème. Annonay fut ensuite abandonné au pillage ; vingt-deux maisons furent la proie des flammes, et les tours des autres furent rasées. Le chevalier d'Apchon mettait, pendant ce temps, tous les villages des environs à feu et à sang.

Les catholiques ne jouirent pas longtemps de leur triomphe. Deux jours après, *Des Adrets*, ayant passé le Rhône, se porta sur Annonay, qui fut évacué à son approche. Il y laissa le capitaine cévenol *Lapra*, qui vengea ses coreligionnaires par la destruction du monastère des Célestins de Colombier.

Il est probable qu'après la défection de Des Adrets, Sarras passa sous les ordres de *Montbrun* ; ce qui est certain, c'est qu'il combattit aux côtés de ce chef à Moncontour et qu'il le suivit dans sa retraite jusqu'au passage de la Dordogne, où il fut de nouveau fait prisonnier. Depuis ce moment, il disparaît de l'histoire.

6. BUISSON ou du Buysson (Mathieu), en latin, *e Boyssone* un des personnages importants du parti protestant dans le Lauraguais. Il était procureur du roi à Puylaurens et fut condamné pour crime de lèse-majesté par arrêt du parlement de Toulouse du 8 mai 1570. Du Buisson était originaire de cette dernière ville, et n'eut qu'une fille, Anne, mariée en 1599 avec Jean de *Laroque*, du consentement de son tuteur Honoré de *Terson*, de sa mère Bertrande de *La Lubie* et de celui de son aïeule maternelle, Françoise de *Laran*. — Le célèbre Jean Boyssoné, que l'on a aussi appelé *Boissoné* devait, sans aucun doute, appartenir à la famille du Buisson. Et puisque nous parlons de ce savant, nous ajouterons ce qui suit à l'article qui le concerne, ci-dessus t. II col. 731. La bibliothèque de la ville de Toulouse possède de curieux manuscrits sur ce professeur, qui fut aussi conseiller au parlement de Chambéry.

Ce sont trois volumes de formats différents ; non point des originaux, mais de belles copies du XVIe siècle. Le premier tome « Joannis a Boyssone antecessoris Tolosani et aliorum Epistolæ mutuæ » petit in-folio, contient la correspondance de Boyssoné avec les hommes de lettres les plus célèbres de son temps, tels que : G. Bigot, J. Coras, Et. Dolet, Ph. Mélanchthon, Pomeranus, Rabelais, etc... Elle s'étend de 1533 à 1555. Le second tome : « Joannis Boyssone Poema » est un petit in-4 qui renferme ses poésies latines divisées en cinq « livres » : 1° Vers hendécasyllabes ; 2° Élégies ; 3° Épîtres ; 4° Iambes ; 5° Odes. Le troisième tome enfin, plus petit, mais non moins précieux que les deux autres, est un superbe manuscrit gothique, sur vélin de forme oblongue, avec lettres ornées. Il a pour titre : « La première centurie » des dixains de Maistre Jean de Boys» sone, docteur régent de Tholose. »

Cette première centurie est suivie de deux autres. Ces dixains français sont souvent très-mordants. On y remarque particulièrement celui qui a pour titre : « Les lettres n'avoir honneur en son » pays. » — Boyssoné était membre de l'académie des jeux floraux, et se permit, en cette qualité, d'adresser l'épigramme suivante « Aux Capitouls, » marchands qui jugent des fleurs à » Tholose :

« Quand j'ay pensé, je treuve bien estrange
» Vouloir juger des couleurs sans y voir ;
» Celuy qui a tousjours manié fange
» Veuille de l'or le jugement avoir :
» Aucun marchand juge de l'esglantine !
» Qui ne sait rien en la langue latine
» Juge des faicts de Virgile ou d'Ovide ;
» Celuy ressemble à l'homme qui chemine
» En lieu non seur, et l'aveugle le guide. »

Catherine de Boyssoné avait épousé le célèbre jurisconsulte Jean Coras.

(PRADEL.)

7. BUISSON (GUILLAUME), de Caen, établi à Ste-Croix de Barbarie, obtient, 1670, un permis de séjour en France (E 3356). — (....) ancien de S. Marcel au synode d'Alais, 1602. — (Antoine et David) du Dauphiné, galériens, 1689. — (Mlle), de Castres, assistée à Genève,

1690. — (Gabriel), prosélyte originaire du Périgord, avec sa femme, venant de Nimègue, malade et assisté à Genève, 1698. — (La femme d'Étienne) de S. Léger en Dauphiné, *id.* 1701. — Autre femme, d'Orange, 1701. — (Jean), d'Orléans, reçoit à Genève un viatique pour l'Angleterre, 1710. — Plusieurs, de Jargeau et d'Alençon, assistés à Londres, 1705-1708.

BULLION, famille parlementaire de Paris qu'on a vue, plus haut col. 211, alliée en 1597 à la famille protestante des de Brosse genevois. Elle était protestante elle-même, témoins deux actes des registres de Charenton : 1° acte de baptême, 24 août 1618, d'une fille de Pierre *de Bullion* s^r de Laye, conseiller au parlement et de Marie *Hatte* sa femme ; parrain et marr. Jerosme *Groslot* s^r de Lisle et Françoise de Bullion ; 2° acte d'inhumation, 8 fév. 1654, de Françoise de Bullion, femme de Pierre Haste s^r de S. Marc, âgée de 83 ans. — Voyez de Brosse n° 3 et de Hatte.

BULLY (Guyon) tissotier de Lyon, reçu habitant de Genève, janv. 1559. — *De Bully*, de la généralité d'Alençon, signalé comme religionnaire, avec son fils et ses deux filles, 1685.

1. BUNEL (Guillaume) « bonnetier, natifz de Rouan », reçu habitant de Genève, avril 1559. — (Isaac) sieur de Rouvel, habitant à Orbec, 1685. — (Simon) et sa femme Susanne *Mahieu*, religionnaires de Normandie ayant six enfants ; presque toute la famille émigrée en 1685. — (François) s^r de Boiscarré natif de Pontaudemer, réfugié d'abord en Angleterre, puis à Berlin, laissant à Pontaudemer une fille de quatre ans enfermée au couvent des Ursulines ; il devint juge en Brandebourg et y mourut en 1694. — (Salomon), de Pontaudemer, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1710. — Jean et Abraham *Bunou*, chaudronniers de Rouen, sont réfugiés avec leurs familles à Berlin en 1698 ; on trouve le second, avec Suzanne sa femme, assistés à Londres, 1705-1710. — Laurence *Buno*, de Caen, *id.* 1706.

2. BUNEL (François) peintre de Tours [Haag, III 80], cette ville où s'était formée peu à peu dans le cours du moyen âge une grande école de peintres et de sculpteurs qui produisit au moment de la Renaissance les Jean Fouquet, les Poyet, les Bourdichon, les Colombe, les Juste, les Clouet, c'est-à-dire les plus grands artistes de la France pour l'originalité jointe à une parfaite exécution. François Bunel n'est l'auteur d'aucun ouvrage dont la connaissance nous soit parvenue, mais il a laissé un fils illustre dans son art.

Jacob Bunel, ce fils, naquit le 14 octob. 1558 à Blois [1]. On pouvait en douter d'après le fragment suivant d'une lettre de Claude Vignon, que rapporte M. Chalmel dans son Hist. de Touraine : « J'ai eu l'honneur, y dit-il, de connoître Jacob Bunel, le plus grand peintre qui fût en Europe, et même je me glorifie d'avoir reçu de sa bonté les premiers enseignements de la peinture. Il étoit natif de Tours en Touraine. Il vivoit à Paris aux galeries du Louvre, fort honoré du roi Henri-le-Grand, quatrième du nom. Comme il avoit eu l'estime et emploi du roi d'Espagne, Philippe II, il a fait ce beau cloître à l'Escurial rempli de quarante admirables tableaux, chacun de trois toises en hauteur. Je n'ai rien vu en Europe qui les surpasse en magnifiques inventions, voire ils surpassent tout par leur coloris. » L'assertion de cet élève de Jacob Bunel sur le lieu de naissance de son maître est sans valeur, car elle est contredite par l'acte même de l'état civil [2]. Mais le reste de la citation donne en termes sommaires une juste idée de la carrière de notre artiste. Bunel séjourna quelque temps dans la Nouvelle-Castille. Il avait été chargé par Philippe II de la décoration de l'un des cloîtres de l'Escurial. La construction de ce vaste monastère, commencée en 1557, ne fut achevée qu'en 1584. Les peintures de Bunel, dont nous ignorons même le sujet, y subsistent-elles toujours ? Les voyageurs que nous avons consultés n'en savaient

[1] Une partie de sa famille était aussi de cette ville quoique son père fût de Tours. « Rachel Bunel, native de Blois, veuve de feu Marin Dumont, m^e tailleur d'habits », inhumée au cimet. protestant de Paris, 31 sept. 1625 (Dictionn. de Jal).

[2] Voy. Documents inédits pour servir à l'hist. des arts en Touraine par Ch. Loyseau-Grandmaison ; Paris, 1870, in-8, p. 92.

rien, paraît-il, car ils ne nous en ont rien appris. De retour en France, Bunel vécut dans sa ville natale, d'où Henri IV l'appela à Paris pour le charger, sous Dubreuil, de la décoration d'une partie du Louvre. Il coopéra aux fresques de la petite galerie (aujourd'hui galerie d'Apollon) qui fut incendiée le 6 février 1661. La *bataille des Géans* et la *reine de Saba* aux pieds de Salomon étaient, dit-on, de lui. A propos de cet incendie, on raconte l'anecdote que voici : Le feu menaçait d'envahir la grande galerie du Louvre. Le danger était pressant. Que s'imagina le jeune monarque ? Ne pouvant donner l'ordre de faire approcher les pompes à incendie (il n'en existait pas encore à cette époque), il fit chercher à l'église de S.-Germain-l'Auxerrois le saint sacrement. Mais l'incendie continuant toujours sa marche, il fallut recourir à un moyen plus efficace : on coupa les murs du bâtiment pour se rendre maître du feu.

A la mort de Dubreuil, 1602, Bunel qui avait travaillé avec lui reçut le titre de peintre du roi. Il concourut en cette qualité à l'embellissement de Fontainebleau. On admirait de lui, dans cette demeure royale, quatorze compositions à fresque ; mais ces peintures ont disparu par suite des travaux des différents maîtres qui se sont succédé sous les lambris dorés de ce palais.

Le même sort attendait les peintures dont Bunel avait décoré plusieurs des églises de Paris. M. Chalmel nous apprend, d'après une lettre du peintre Simon François à la date de 1670, qu'il y avait de Bunel : 1° aux Grands-Augustins de Paris, dans la chapelle des chevaliers de l'ordre du S. Esprit, un grand tableau représentant la *Descente du S. Esprit sur la Sainte-Vierge et sur les apôtres* ; 2° au grand autel des Feuillans, rue S. Honoré, une *Assomption de la Vierge*, et dans le chœur, derrière le grand autel, un *Christ priant au jardin des Olives* ; 3° dans le chœur de l'église de S. Séverin, 44 figures représentant l'*Ange annonçant à la Vierge le mystère de l'incarnation*, les *prophètes*, les *sybilles* et les *apôtres*, toutes figures de grandeur naturelle, peintes sur un fond d'or. Hurtaut (dans son Dictionn. histor. de Paris, 1779, t. III p. 8) raconte que dans l'Assomption des Feuillans la figure de la Vierge fut peinte par Ch. La Fosse parce que « Bunel qui « étoit calviniste ne voulut jamais « achever ce tableau, par un caprice « pittoresque auquel il seroit difficile « de donner quelque prétexte raisonna- « ble ».

Bunel avait peint en outre aux Capucins de Blois, par ordre de Marie de Médicis, le tableau du chœur qui « représente, d'après Bernier, cette femme que l'Apocalypse nous dépeint environnée du soleil avec des symboles à l'entour. Il y a tant d'harmonie en cet ouvrage, continue l'historien de Blois, et je ne scay quoy de si noble, qu'il pourroit seul faire l'éloge de son auteur, etc. »

De tous ces beaux ouvrages, aucun ne subsiste, que nous sachions, et le catalogue de la galerie nationale, au musée du Louvre, ne mentionne pas le nom de Bunel. L'abbé de Marolles ne connaissait que trois gravures exécutées d'après lui ; une par Henri Oldelen, une autre, *le portrait de Pierre de Franqueville*, architecte et sculpteur du roi, par Pierre de Jode et la troisième, par Thomas de Leu, est un portrait d'Henri IV qu'il ne faut pas confondre avec un autre portrait du même prince gravé en 1595 par Augustin Carrache d'après François Bunel, le père de Jacob.

Ce dernier fut inhumé le 15 octob. 1614 au cimetière des Saints-Pères. Il avait épousé Marguerite fille d'Antoine *Bahuche* peintre de Tours et elle-même habile peintre de portraits. Au moment où le mari était à l'article de la mort, la femme obtint le brevet que voici :

Aujourd'hui 8e d'octob. 1614, le roy mettant en considération les longs et fidèles services que feu Jacob Bunel, vivant l'un de ses peintres ordinaires, ayant la charge de ses peintures du Louvre et Thuilleries, a cy-devant rendus tant au feu roy que à S. M. depuis son avènement à la couronne et vollant iceux recognoistre envers Marguerite Bahuche sa femme, sa veuve, la quelle faict aussy profession de peinture et y travaille journellement, S. M. par l'avis de la Reyne sa mère, a accordé à la d. Bahuche sa demeure, sa vie durant, dans le lo-

gis de sa grande gallerie du Louvre où demeuroit et est décédé le dict feu Bunel; à la charge d'y loger et accommoder Robert Picou son nepveu, aussy peintre, pour avoir soing avec elle des peintures, tant de lad. grande gallerie du Louvre que des Thuilleries ; et pour leur donner moyen d'y servir et s'entretenir dignement, sa dicte M. leur accorde par moytié les gages et entretennement de 1200 liv. dont soulloyt jouir ledit feu Bunel...

Devenue veuve, Marguerite Bahuche se remaria avec Paul *Galland* receveur des tailles à Tours, qui était veuf lui-même et qui se remaria, 9 oct. 1632, avec Marie *Denetz* fille d'un auditeur à la chambre des comptes. — Jacob eut un frère aîné dont nous ne savons rien, si ce n'est que leur père l'avait évidemment consacré aux arts : il lui avait donné « Apelles » pour prénom.

BUON. On lit dans les registres du consistoire de Nîmes, 30 mars 1584 : « A esté remonstré au cappitaine *Buon*, alias *Buo*, que certain bruict auroit coreu que quelque meurtre auroyt esté commis au lieu de Mens du temps qu'il y levoit la disme. Sur quoy auroyt esté exorté de dire la vérité. Lequel Buo a dict estre vray qu'il y auroyt esté treuvé ung pauvre païsan mort... Conclud, attendu qu'il n'y a sur luy accusation ny preuve, qu'il soit renvoyé à sa conscience ». — Ce grave et beau jugement : « renvoyé à sa conscience » est répété sur les mêmes registres, pour un cas analogue, relatif à un sieur *Bonnet*, le 3 septemb. 1588.

BUOR (DE) ou Buord, Buhort etc., noble et ancienne famille du bas Poitou tellement plantureuse que St Allais dans son Dict. de la noblesse, et Beauchet-Filleau dans celui des Fam. de l'anc. Poitou, ont renoncé à la débrouiller et à en distinguer les nombreuses branches, la plupart alliées entre elles. = *Armes* : d'argent à trois coquilles de gueules, au canton d'azur. — En outre le même nom peut avoir été porté par d'autres familles qui n'étaient nullement de la même souche que celle-ci, ni seigneuriales. Il suffira pour nous de donner la preuve qu'un bon nombre de personnes de ce nom avaient embrassé la Réforme. Cette preuve est la note suivante :

. On lit dans les registres du temple de La Rochelle que Jacques Buhord y épousa Perrette *Guillaud* en 1562 ; que Pierre Buord y épousa 1° Jeanne *Jobert*, 1575 ; 2° Catherine *Chagnot*, 1579 ; que Baptiste Buor écuyer, sr de la Lande, y épousa Olympe *de Lespinay*, 1585 ; et que noble homme Christophe Buor sr de la Gerbaudière y épousa, 1574, Marie *Lesnoues*. (RICHEMOND)

En 1687, dame Renée Buord, veuve de Henri *de La Varenne* sr de La Chalonnière et dame de La Pinsonnière. fut arrêtée (avec d'autres, voy. M 676) sur un bâtiment anglais naviguant sur la Loire pour sortir du royaume ; et en 1700 César Eleazar Buor de S. Hilaire est au nombre des nouveaux catholiques du bas Poitou. — Gabriel Buor de La Lande avec sa femme, sa fille et sa petite-fille, et Anne Buor de Dainchen, assistés à Londres de 1702 à 1710 ; ils reçoivent jusqu'à 14 liv. st. en une seule fois.

BUREAU. Il n'est pas probable qu'on doive rattacher la famille protestante de ce nom établie au XVIe siècle à La Rochelle à celle de Jean Bureau qui après avoir été maire de cette ville en 1448 s'illustra comme grand maître d'artillerie de France, bien que le prénom Simon, que portèrent son père et son fils, fût aussi celui du bourgeois rochelois inscrit sur les registres du temple de La Rochelle comme y ayant été marié, 1571, à Marie *Papin* ; mais nous ne doutons pas qu'André Bureau sr de Lormont, anobli pour ses services par lettres d'Henri IV du mois de mars 1594, ne fût de la famille de ce dernier, ainsi que Jehan Bureau avocat au parlem. de Bordeaux, époux de Marie *de Rabar* (1605), et André Bureau écuyer, sr de Belesbat marié en 1610 à Rachel *Bonnefoy*. Plusieurs de leurs descendants s'expatrièrent, à la révocation de l'édit de Nantes ; Jacques, lecteur du consistoire ; Blessebois-Bureau qualifié du titre d' « instructeur de la jeunesse », et d'autres. (JOURDAN)

Suzanne, veuve de Louis Bureau marchand de fer à La Rochelle, assistée à Londres 1703-1710. — (Thomas) membre du comité de distribution des secours aux réfugiés, Londres 1705-1707.

BUREL (Jean), d'Aix en Provence, graveur, 81 ans, assisté à Londres avec sa femme Elisabeth, 1705; enterré le 17 janv. 1708; sa veuve est encore à Londres et assistée en 1710.

BURES (Richard de) sieur de Saucourt, possédait à Dieppe une maison presque attenante au temple, où Catherine de Navarre, sœur d'Henri IV, avait fait célébrer le culte pendant les deux séjours qu'elle fit dans cette ville. En 1619 il offrit de donner cette maison au consistoire afin qu'on y établit un collége conformément à des recommandations formulées par le synode provincial; seulement une somme de 800 livres était nécessaire pour les frais de premier établissement; on ne put la réunir, et Dieppe où l'on comptait encore près de 4000 communiants en 1657, resta sans collège. Richard de Bures avait épousé Suzanne *Toutin*, dont il eut Laurent de Bures. Celui-ci embrassa la profession pastorale; il fit ses études de théologie à Sedan dès 1625 et y soutint deux thèses : *De descensu Christi ad inferos* et *De duplici Testamento*, en 1631 et 1635. Il était ministre à Sancourt près Gisors lorsqu'il épousa à Charenton, juin 1648, Marie fille de Paul *Regnard* sieur du Fay, « secrétaire de la feue reine Marguerite », dit l'acte, et d'Anne *Le Clerc*. On le trouve assistant pour son église de Sancourt au synode provincial de Normandie tenu à Dieppe, 26 mai 1660. — Jacques *de Burre*, de l'élection de Montivilliers, fugitif à la Révocation. (Haag)

BURGEAT, écrit quelquefois Burjat et Burja, riche et nombreuse famille bourgeoise de Vitry-le-François (Haag, III 83). Jean Burgeat apothicaire à Vitry et Marie *de Marolles* sa femme, avaient un fils, Jérémie, qui suivit la profession de son père, mais qui alla s'établir à Paris et y devint apothicaire du roi. Il épousa au temple de Charenton, nov. 1629, Jeanne *Doublet*, et fut inhumé au cimetière des SS. Pères, 13 juin 1652. — Un autre Jérémie, marchand à Paris, fils de Daniel bourgeois de Vitry et d'Anne de Marolles, épousa à Charenton, juill. 1672, Catherine fille de Louis *Crommelin* marchand de S. Quentin. La plupart des membres de la famille émigrèrent aux approches de la Révocation. Une note de police, contenue dans un vol. msc. qui se conserve à la Bibl. nationale (*Suppl. franc.* 791.1), nous apprend qu'au mois d'octobre 1685, Jean *Burgeat*, marchand de grains à Vitry, demanda et obtint la permission de passer quelques jours à Paris pour suivre un procès. A cette époque, un grand nombre de protestants accouraient, sous divers prétextes, dans la capitale, où ils espéraient trouver plus facilement les moyens de sortir du royaume. Une semblable permission fut accordée, à la même date, à quelques autres de la religion. Voici leurs noms d'après le même msc. : Les demoiselles *Bellay*, de Blois; Louis *Lémery*, de Normandie, avocat au parlement; *Aron*, de Bédarieux, qui se convertit l'année suivante; Jacques *Du Parquet*, sieur Du Bourg près d'Argentan; Théophile *Blachon*, capitaine au régiment d'Anjou; Gabriel-Antoine *de Cru*; Claude *de Juges*, conseiller au parlement de Toulouse; Catherine *Hervart*, veuve de Nicolas *Fermont*, conseiller secrétaire du roi; Anne *Maurice*, femme de Jean *Chaperon*, de Rouen; Frédéric *Goulard*, sieur de Saint-Hilaire, gentilhomme saintongeois; Paul *Barbin*, de Blois, fermier du duc de Rohan; Jacques *Guyard*, sieur Du Puy-Mothé en Poitou; Théophile *Chaperon*, marchand de charbon à Poigny près de Châtillon-sur-Loing; Jean *de Vivans*, lieutenant de cavalerie; Charles *de Verthamon*, de Bergerac; Susanne *de Melleville*, veuve d'André *de Retorfort*, colonel des gardes écossaises; Jacques *de Baillehache*, sieur de Fontenay, de Caen; Isaac *Ingrand*, de Poitiers; Benjamin-Jérôme *de Courault*, sieur Du Portail; Isaac *Dupont*, de Poitiers; Paul *Bernier*, docteur en médecine; Susanne *Le Marchand*, veuve de Pierre *de La Baroire*, et sa fille Angélique, de l'Aunis; Matthias *Dupont*, marchand de Rouen; Daniel *Pain*, marchand de Poitiers, et sa femme Susanne *Colery*; Guillaume et Jean-Louis *du Poncet*; Anne *Chardon*, femme d'Étienne *Faget*, de Tours; François *de Batz*, sieur d'Armentières, gentilhomme des chasses du duc d'Orléans; Élisabeth *Henry*, veuve de Laurent *Herbert*,

fesseur de mathématiques à l'école des Cadets ; mais en 1777 il se démit de ces fonctions et entra comme précepteur dans la famille russe de Tatitschef. De retour dans sa ville natale, il y fut nommé pasteur de l'église française, et en 1787, il fut appelé à remplir à l'académie de Berlin la chaire de mathématiques. Il devint membre de l'acad. des sciences en 1789, et mourut le 16 fév. 1816, laissant un assez grand nombre d'ouvrages, principalement sur les sciences exactes.

I. *Phédon* ou *Entretiens sur l'immortalité de l'âme*, trad. de l'allem. de Mendelssohn ; Berlin, 1778, in-8 ; 1785,

II. *Linguæ græcæ rudimenta ;* Berlin, 1776, in-8.

III. *Cantique sacré pour les solennités chrétiennes ;* Pétersb., 1781, in-8.

IV. *Le littérateur françois ;* Pétersb., 1782, in-8. — Feuille hebdomadaire qui n'eut que trois mois d'existence.

V. *La petite philosophie* ou *Principes de l'art de bien penser, de bien dire et de bien faire ;* Pétersb. et Leipz., 1784, in-8.

VI. *Le prix de la liberté religieuse et civile*, ou *Sermon prononcé, le* 29 *oct.* 1785, *pour la célébration du jubilé de la fondation des colonies françaises dans les états du roi ;* Berlin, 1785, in-8.

VII. *Observations d'un voyageur sur la Russie, la Finlande, la Livonie, la Courlande et la Prusse ;* Berlin et Leipz., 1785, in-8 ; 2e édit., Mæstricht, 1787, in-8.

VIII. *Der selbstlernende Algebrist ;* Berlin et Liebau, 1786, in-8 ; 2e édit., 1802.

IX. *La vraye grandeur des rois ou Oraison funèbre de Frédéric II ;* Berlin, 1786, in-8.

X. *Der selbstlernende Geometer ;* Berlin, 1787, in-8 ; 2e édit., 1802 ; 3e édit., 1823-25.

XI. *Erleichtender Unterricht in der hæhern Messkunst ;* Berlin, 1788, in-8.

XII. *Grundlehren der Statik ;* Berlin, 1789, in-8.

XIII. *Grundlehren der Hydrostatik ;* Berlin, 1790, in-8.

XIV. *Beschreibung eines musikalischen Zeitmessers ;* Berlin, 1790, in-8.

XV. *Grundlehren der Dynamik ;* Berlin, 1791, in-8.

XVI. *Grundlehren der Hydraulik ;* Berlin, 1792, in-8.

XVII. *Einleitung zur Optik, Katoptrik und Dioptrik ;* Berlin, 1793, in-8.

XVIII. *Anleitung zur Astronomie*, 1ter Theil ; Berlin, 1794, in-8. — Ce traité d'astronomie, qui forme 5 vol. in-8, ne fut complet qu'en 1805.

XIX. *Abhandlung von der Telegraphie ;* Berlin, 1794, in-8. — Trad. du français avec des additions.

XX. *Der mathematische Mahler ;* Berlin, 1795, in-8.

XXI. *Sprachkunde der Grössenlehre ;* Berlin, 1799-1802, 2 parties in-8.

XXII. *Werther und Werner, Gespræch über die Frage : ob das neue Iahrhundert mit* 1800 *oder* 1801 *anfængt ;* Berlin, 1799, in-8.

XXIII. *Beschreibung der Sternbilder zu den neuerfund. Sternkapseln ;* Berlin, 1800, in-12 ; 2e édit., 1817.

XXIV. *Telegraph. und grammat. Vorschlæge ;* Berlin, 1808, in-8.

XXV. *Die Pasilalie oder kurzer Grundriss einer allgemein. Sprache ;* Berlin, 1808, in-8.

XXVI. *Die bürgerliche Rechenkunst oder vollstændige Anleit. zu allen im Handel und Wandel vorkomm. Rechnungen ;* Berlin, 1808, in-8.

XXVII. *Lehrbuch der hylodynamisch. Philosophie von der Kærperwelt, von Gott und der menschl. Seele ;* Berlin, 1812, in-8.

XXVIII. *Beispielsammlung sowohl zur allgem. Algebra, als auch zur Differential-und Integralrechnung*, ouv. posthume publié par Kiesewetter ; Leipz., 1819, in-8.

Burjat a publié, en outre, des dissertations et des mémoires dans divers recueils périodiques : *Versuch über die Logarithmen*, dans le Leipzig. Magazin zur Mathematik (1786) ; — *Von teutschen Kunstwærtern, die zur Grössenlehre gehæren*, dans les Beytræge zur teutschen Sprachkunde (1793) ; — *Ueber die* 600 *jæhrige Sonnen-und Mondsperiode*, dans l'Astronom. Jahrbuch de Bode (1797) ; — *Mémoire sur la télégraphie* et *Remarques sur les télégraphes*, dans le Journal littér. de Berlin (sept. et oct. 1794) ; — *Méthode élémentaire et directe pour le calcul des logarithmes*, et *Essai d'un nou-*

*rithme des logarithmes*, dans les ›ires de l'Acad. des sciences de a (1787-89).

RGEAUD (César) sieur du Vier, ıine d'une patache des douanes de e Rhé, 1677. — Marie *Burjaud*, mée aux Sœurs hospitalières de La alle, 1695.

RGES (Barthélemy), fils de Pierre ›s de Chinon et de Françoise *Pas-* Loudun 1566. — (Marie) fille de élemy, épouse Antoine *Savary*, un, 1572. — Prégent *de Burges*, s, secrétaire du feu duc d'Orléans, né au cimetière des SS. pères, l'assistance de Marc-Ant. *Aceré*, *Aceré* sr de Forges et Philippe *sin* sieur de Montaigu, ses neveux.

RNATH (Gilbert) était un de ces ts écossais qui, dans la seconde é du XVIe siècle, passèrent en grand re en France, et s'y mirent au ser- les Églises réformées. En 1599, il gnait la philosophie à l'académie hez, probablement déjà depuis plu- › années (*Bulletin*, III, 289). On ne u juste à quelle date il fut appelé remplir les mêmes fonctions à émie de Montauban; mais ce fut mblablement peu de temps après rture de cette académie. Son nom uve sur un diplome de Maître-ès- élivré en septembre 1610, à Paul *ujeaux;* nous l'avons vu aussi sur tre diplôme de Maître-ès-arts, dé- le 25 septembre 1628, à Jacques *n*, et appartenant à la faculté de gie à Montauban. Burnath mou- › 29 septembre 1629. Sa femme, *Moissenac*, de Montauban, qu'il épousée le 4 nov. 1612, mourut le vembre 1630. Il était né de cette un fils et une fille. Celle-ci, ap- Catherine, ne survécut à son père uelques jours ; elle mourut le 6 oc- 1629; le fils portait le prénom de t (Robert *de Vimes* avait été son in), il était né le 9 octobre 1620. Il obable qu'il mourut jeune encore ; ous les cas ses destinées nous sont nues, et il n'est plus question de ans aucun des nombreux docu- › montalbanais qui nous ont été rvés.

a de Gilbert Burnath un ouvrage intitulé : *Gilberti Burnathi, scotobritanni, in academia montalbanensi philosophiæ professoris, ethicæ dissertationes quibus perfecta et solida philosophiæ moralis idea modo acuratissimo exhibitur, opus numquam antehac editum, nuncvero primum ex manuscripto erutum*: Lud.-Batav., ex off. Joh. Maire, 1649, in-12, de VIII et 1059 pages, plus une table de 12 pages. Ce volume est dédié par l'imprimeur à Jacques *Gaillard*, pasteur et professeur de philosophie à Montauban. On peut conclure de là avec quelque certitude que le manuscrit avait été fourni à Jean Maire par Jacques Gaillard. On ne s'expliquerait pas autrement comment un imprimeur de Leide aurait dédié un volume sorti de ses presses à un des professeurs de Montauban qui n'avait pas encore mis les pieds en Hollande. Cet ouvrage est fort rare; nous n'en connaissons que l'exemplaire qui appartient à la faculté de Montauban.

La bibliothèque de cette faculté possède également un manuscrit, selon toutes les vraisemblances autographe, d'un autre ouvrage de Burnath. C'est un *Compendium logicæ a DD. Gilberto Burnatho, montalbanensis academiæ professore traditum anno* 1619, grand in-8. Comme l'indique ce titre, cet écrit est le cours ou le sommaire du cours de logique que Gilbert Burnath dicta à ses élèves en 1619. Les manuscrits contenant en tout ou en partie le cours de ce professeur paraissent avoir été fort répandus au XVIIe siècle parmi les anciens élèves de l'académie de Montauban, ce qui fait supposer qu'on les avait en grande estime, et que son enseignement avait été remarquable. Dans une pièce manuscrite qui contient le procès-verbal de la vente d'un mobilier et d'une riche bibliothèque (pièce qui se trouve aux archives municipales de Montauban), deux sont indiqués, l'un sous le titre : *Le cours de M. Burnath*, vendu une livre 7 sous à un étudiant nommé *Roussel*, et l'autre : *La logique et physique de M. Burnath, avec un petit compend de logique, et un petit recueil de questions de physique*, avec cette indication : « Le tout écrit de la main du défunt », vendu deux livres. Enfin un catalogue manuscrit de la Bibliothèque de Charles *Bour-*

*din*, min. du Mas-d'Azil, contient *La Logique, la Physique et l'Éthique de Burnath*, 3 *vol. manuscrits*. Les ouvrages de Burnath avaient donc conservé l'estime générale longtemps après sa mort. (Nicolas)

BURON (Jean), d'Aspremont en Poitou, martyr [Haag, III 85]. Après avoir subi toutes sortes de persécutions tant à Craon où il s'était établi qu'à Angers, Buron s'était retiré à Genève, après avoir vendu sa maison à un homme de mauvaise foi qui ne se pressa pas de le payer. Au bout de douze ans il revint à Craon avec son fils pour recouvrer ce qui lui était dû ; mais à peine arrivé, 9 juin 1557, il fut arrêté et jeté en prison. Son interrogatoire roula sur la messe, qu'il rejeta comme contraire à plusieurs passages de l'Écriture ; sur l'intercession des Saints, dont il nia l'efficacité, s'appuyant sur la 1re Epître de saint Jean ; sur l'adoration des images, qu'il condamna par l'Exod. XX, 4, et sur d'autres points de controverse. Il les soutint avec beaucoup de fermeté et montra une grande connaissance de l'Écriture sainte, offrant d'ailleurs de se rétracter si on lui prouvait par la Parole de Dieu qu'il était dans l'erreur. Il fut condamné à être pendu et son corps brûlé. A la lecture de cette sentence, il leva les yeux au ciel et loua Dieu de la grâce qu'il lui faisait de mourir pour son saint nom. Ses juges émus l'engagèrent à en appeler au parlement de Paris. « Comment, Messieurs, leur répondit-il, ne vous suffit-il pas d'avoir les mains teintes de mon sang, sans vouloir en souiller d'autres ? » Il mourut avec la plus grande constance, âgé de 60 ans.

BURRÉ (Hubert) « de la duché de Bourgogne [II 505 a]. Ce n'est pas de maintenant [1570] que la ville et le parlement de Dijon a lavé ses mains au sang des martyrs. Ceste année 1548 Hubert Burré, fils de Jean Burré, natif de la dite ville, aagé d'environ 19 ans, y fut bruslé, au mois de mars. Les sollicitations et allèchemens de ses parents et amis pour le divertir n'eurent aucune force contre la vertu d'en haut : par laquelle il fut si bien garanti que la mort pour le Nom de Jésus-Christ lui fut gain à vie bien heureuse et permanente. » (*Crespin*)

1. BURY (Frédéric), peintre d'histoire, né à Hanau en 1763 d'une famille de réfugiés [Haag, III 86]. Son père, habile orfèvre, qui remplissait une place de professeur à l'académie de dessin de Hanau, fut son premier maître. A l'âge de 17 ans, Bury alla compléter ses études à la célèbre école de peinture de Dusseldorf ; et en 1782, il se rendit à Rome pour se perfectionner dans son art par l'étude des grands maîtres. Il séjourna près de 20 ans en Italie. A son retour, il s'établit d'abord à Dresde, dont l'incomparable galerie avait de quoi adoucir un peu le regret de toutes les richesses artistiques qu'il venait de quitter, puis il se rendit à Berlin où il ne tarda pas à se faire une grande réputation par ses tableaux d'histoire et ses portraits. On lui doit entre autres ceux de Gœthe et de Herder, ce dernier gravé par C. Muller. On cite aussi de Bury plusieurs belles copies d'après les anciens maîtres, et particulièrement la madone Sixtine, qui est encore aujourd'hui le plus bel ornement de la galerie de Dresde, quoiqu'elle ait souffert d'une restauration inhabile. Il fit cette dernière copie à la demande de la reine de Prusse, qui acquit aussi de lui deux autres copies, d'un grand prix, d'après Léonard de Vinci : 1° Le Christ au milieu des Pharisiens ; 2° Vanité et Modestie, tableaux exécutés à l'aquarelle, de la grandeur des originaux. Bury n'était pas moins célèbre pour ses aquarelles que pour ses peintures à l'huile. Gœthe, dans son Wilkelmann, l'appelle le meilleur artiste connu dans ce genre de peinture.

2. BURY (Frédéric-Charles), savant jurisconsulte, né le 22 août 1702, à Scharnebeck près de Lunebourg, où son père Antoine-Gonthier Bury exerçait les fonctions pastorales, et mort le 7 déc. 1767 [Haag, III 86].

Après avoir terminé ses études à Helmstæd, Bury entra successivement comme précepteur dans plusieurs familles nobles. En 1731, il accompagna un de ses élèves à l'université de Giessen, et il se fit si avantageusement con-

naître que le comte d'Isenburg-Birstein lui confia, en 1733, l'éducation du jeune prince Jean-Casimir et lui accorda en même temps le titre de conseiller. Au retour d'un voyage qu'il fit en France avec son élève, il fut créé, 1736, conseiller de régence et de consistoire, et le comte lui confia diverses négociations dans lesquelles Bury fit preuve de beaucoup d'habileté. Ce fut ainsi qu'il obtint de l'empereur, en 1744, pour le comte Wolfgang-Ernst la dignité de prince de l'empire, service dont il fut récompensé par le titre de directeur de la chancellerie et par d'autres emplois éminents. En 1753, l'empereur lui accorda des lettres d'anoblissement; mais trois ans plus tard, un changement survenu dans le gouvernement d'Isenburg l'engagea à donner sa démission, et il se retira dans la terre de Neuhof près d'Offenbach, qui appartenait au prince Frédéric-Ernst. En 1764, il fut appelé au service de Hesse-Darmstadt en qualité de conseiller privé, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort. On a de lui :

I. *Erläuterung des in Deutschland üblichen Lehnrechts*; Giessen, 1732-38, in-4; nombreuses éditions. — II. *Behauptete Vorrechte der alten kæniglichen Bannforste*; Büdingen, 1742, in-fol., anonyme; 2e édit., avec le nom de l'auteur, Offenb., 1744, in-fol. — III. *Zuverlæssige Ausführung der von den Unterthanen des Ysenburg-Meerholtzischen Gerichtes Grundau wider ihre Landesherrschaft eingeklagten vermeinten Beschwerden*, Büding., 1754, in-fol. — IV. *Ausführliche Abhandlung von den Bauergütern in Teutschland*, Giessen, 1769, in-4. — V. *Synopsis statutorum, privilegiorum ac novellarum constitutionum inclytæ et imperialis nationis Germaniæ in academia Aurelianensi desumta ex vetustissimo codice*, etc., publ. dans le T. III des Kleine Schriften d'Estor.

Frédéric-Charles de Bury a fait imprimer aussi le 3e et le 4e vol. du Codex diplomaticus de Guden. Le 5e vol. a été publié par son frère Henri-Guillaume-Antoine, conseiller du prince d'Isenburg et archiviste de Birstein, à qui l'on doit en outre :

I. *Vollstændiges Wahl-und Krænungsdiarium K. Karls VII*, Francf., 1742, in-fol. — II. *Fortsetzung des Gottfridischen Chronik*. Francf., 1745, in-fol. — III. *Wahl-und Krænungsdiarium K. Frans des I.* Francf., 1746, in-fol.

3. C'est probablement de l'aîné des deux frères que descendait Ernest-Charles-Louis-Isenburg de Bury, capitaine au service du comte de Wiedrunkel et auteur dramatique fort connu à la fin du siècle passé, mort le 7 mars 1806. Ses principaux ouvrages (ils sont tous en allemand) sont : *L'Héritage*, comédie, 1780; *Anecdotes de la vie de Frédéric II*, 1787; *Anecdotes de la vie de Joseph II*, 1790; *Recueil des faits de la Révolution, française*, 2 vol. 1790; *La voix du peuple ou la ruine de la Bastille*, tragédie, 1791; *Louis Capet*, tragédie; Neuwied, in-8 1793; etc.

4. Un autre poète du nom de Bury, Christian-Charles-Ernest, vivait à la même époque et appartenait sans doute à la même famille. On a de lui :

I. *Gedichte*, Offenb., 1791, in-8. — II. *Skizzen und kleine Gemæhlde*, Offenb., 1792, in-8. — III. *Harfenklænge*, 2, Sammlungen, Hanau, 1814, und Franc., 1817, in-8. — IV. *Der Sieg über den Welttyrannen, erfochten von Blücher und Wellington*, Francf., 1815, in-8.

Busanton, voyez Hainault.

BUSIGNET, réfugié de Saintonge à Moudon (Vaud), 1598. — Abraham *Busenat* de Nimes, faiseur de bas, obtient son pardon à Lausanne pour la conversion forcée qu'il a subie en France et y reçoit assistance en passant pour aller à Berne, 1698. — Pierre *Bussinet* ou *Buzenet*, ouvrier couturier qui vivait à Genève au temps de Calvin et qui y fut alors une occasion de querelles, dont la suite s'est prolongée jusqu'en nos jours. En 1864, il fut question de célébrer publiquement à Genève le 300e anniversaire de la mort de Calvin. Un curé catholique de la ville s'éleva vivement contre ce projet dans une brochure de 120 pages intitulée *Calvin à Genève*, où il faisait du grand réformateur un portrait emprunté exclusivement aux écrits calomnieux publiés contre sa mémoire.

Les allégations, toutes plus ou moins fausses, qui servaient de canevas à ce

pamphlet furent relevées avec quelque indignation, mais surtout avec une parfaite compétence par un savant genevois qui démontra [1] au curé que tout en s'intitulant en tête de son travail « un ami impartial de la vérité qui a secoué la poussière des vieilles archives », il n'avait fait que reproduire les inventions cent fois réfutées des pamphétaires les moins sérieux. Du nombre était celle-ci, que Calvin avait soutenu dans un sermon « qu'il fallait élever à Ge« nève deux gibets pour y pendre sept « à huit cents jeunes genevois. » L'auteur catholique affirmait avoir tiré ce fait des Registres du Conseil de Genève à la date du 14 septemb. 1545, et il répondit avec hauteur : « Si vous aviez pris la peine, Monsieur, d'étudier l'histoire de Calvin ailleurs que dans ses panégyristes, vous auriez lu dans les *Nouvelles pages d'histoire exacte*, publiées par Galiffe, page 57 note 2, ce qui suit : « L'érection de cette potence n'était « sans doute qu'un commencement « d'exécution de la menace que Calvin « avait proférée en chaire en 1545, di« sant : Qu'il fallait élever deux gibets « pour pendre sept à huit cents jeunes « genevois ; sur quoi un citoyen gene« vois, ensuite puni pour ce propos, « avait dit à son voisin que jeunesse « devait avoir ses ébats et ne pouvait « être ermite, et qu'il valait bien au« tant pendre les prédicants et les Fran« çais qui s'étaient enfuis de leur pays « (Reg. du Conseil des 7 et 8 août et « 14 septemb. 1545). » Lisez, Monsieur, ma page 82 ; n'est-ce pas la reproduction adoucie du professeur Galiffe ? Pourquoi donc n'avez vous pas réfuté jusqu'ici les attestations de ce savant historien ? »

Sur quoi l'anonyme genevois réfuta, le plus simplement du monde, les assertions du curé, avec celles du conférencier sur lequel le curé s'appuyait, en mettant sous les yeux du lecteur les passages mêmes des Registres du Conseil [2], qui font seulement voir un certain Bussinet corrigé par la justice pour avoir menti en imputant à Calvin un propos que celui-ci n'avait point tenu. « Et, « ajoutait-il, c'est cette calomnie d'il y a « trois siècles que l'on ose présenter au« jourd'hui, au nom même du document « authentique qui ne l'a consignée que « pour la flétrir, comme un fait irrécu« sable et acquis à l'histoire ! Que pen« ser d'un écrivain qui n'invoque un « témoignage que pour affirmer *précisé« ment le contraire* de ce que ce témoi« gnage atteste ? On est saisi d'une « légitime indignation en voyant ce « que devient l'histoire entre les mains « de ces hommes qui, faisant grand « bruit des révélations des archives, « invoquant l'autorité des registres, ne « marchant qu'appuyés sur pièces et « dossiers, mettent cette érudition au « service de leurs rancunes rétrospec« tives et de leurs haines actuelles, « pour calomnier, après trépas, ceux « qui ne sont plus là pour se défendre. « Bussinet, du moins, avait le courage « de sa diffamation, puisqu'il bravait le « risque d'en subir la peine. Qu'ont à « perdre les Bussinet d'aujourd'hui ? « L'opinion publique ne peut porter « atteinte qu'à leur considération. »

Cet incident, dont Bussinet a cessé désormais d'être le principal héros, nous fournit une de ces démonstrations que nous eussions voulu présenter dans l'article Bolsec [1] pour justifier immédiatement les appréciations sévères qu'il contient contre les calomniateurs modernes de Calvin. Il nous a semblé qu'il n'y avait pas lieu de grossir nos colonnes, déjà trop compactes, de digressions aussi considérables [2] ; mais quand les occasions de faire la preuve se présenteront d'elles-mêmes, comme dans la circonstance actuelle, nous ne manquerons pas de les saisir.

[1] Dans le *Journal de Genève* des 29 mai et 3 juin 1864.

[2] 7 août 1545 : « Pierre Buzenet, couturier, à cause qu'il a dit que M. Calvin a prêché qu'il falloit pendre la jeunesse, environ sept à huit cents, et qu'il falloit qu'on pendit les étrangers ; ordonné qu'il soit constitué prisonnier.... — 14 septemb. : Pierre Galloix, lequel estoit présent quand Bussinet disoit les paroles diffamatoires contre Calvin et la justice, et s'est moqué aussi comme ledit Bussinet ; pourquoi il est besoin de faire réparation et punition, etc. »

[1] Voy. ci-dessus t. II col. 765-776.

[2] C'est ce que nous avons dit *ubi suprà*, t. II col. 774, l. 4 à 6. Mais nous y avons pourvu ailleurs et le caractère mensonger des attaques dirigées contre le réformateur est abondamment démontré dans la brochure intitulée : *L'école historique de Jérôme Bolsec* par H. Bordier, pour servir de supplément à l'article Bolsec de la *France Protestante* ; Genève, impr. Schuchardt (Paris, chez Fischbacher ; 1880 75 p. in-8.

BUSSAC (Etienne), boulanger d'Arles, admis dans l'église de Nîmes, août 1590. — *De Bussac*, ancien de S. Martin de Corconac au synode d'Anduze, 1675. — Pierre et Claudine *Bussat*, de Die, assistés à Genéve, 1710.

Les seigneurs de Bussac, voy. au t. II, Beauchamp, n° 1, et plus loin : Des Champs, Villeneuve.

BUSSIÈRE (Paul), anatomiste [Haag, III 88], de la Société royale de Londres, correspondant de l'Acad. des sciences de Paris par nomination du 4 mars 1699, exerça la chirurgie, avec grande réputation, dans la principauté d'Orange, puis dans la ville de Copenhague où il s'est établi. Il est mort en 1739. On a de lui : I. *Lettre sur un œuf trouvé dans la trompe de Fallope d'une femme, avec des remarques sur la génération*, 1694 (Journal des savants, sept. 1695); — II. *Lettre à M. Bourdelin pour servir de réponse à M. Mery à Paris*; 1698, 1703, in-12. Cette lettre, d'après Carrère, roule sur le trou ovale du fœtus; — III. *Lettre au docteur Sloane, contenant l'histoire d'une nouvelle manière de faire l'opération de la pierre, mise en usage par un religieux de France, avec des remarques sur cette pratique*, 1699. — IV. *Lettre sur une substance crachée en toussant et qui ressemble à un vaisseau pulmonaire*; 1700 (Act. Erudit. Lips., mai 1701); — V. *Lettre au docteur Sloane sur une vessie triple*, 1701 (Act. Erudit. 1702); — VI. *Description anatomique du cœur des tortues terrestres de l'Amérique*, 1700; Paris, 1703, in-12; — VII. *Examen des faits observés par M. Duverney, du cœur de la tortue de terre*, 1703, et *Réponse à la critique du même*, 1705 (Mém. de l'Acad. des Sciences); — VIII. *Nouvelle description du cœur de la tortue d'Amérique*, 1710; Paris, 1713, in-12, avec fig.; l'auteur prétend que dans le fœtus de ces reptiles le sang passe d'une oreillette dans l'autre, comme cela a lieu pour les mammifères et les oiseaux. La plupart de ces écrits avaient été d'abord insérés dans les Transactions philosophiques.

Ce savant est appelé, peut être avec raison, *Buissière* dans le Journal des Savants, et dans la Biog. universelle. Un marquis *de Bussière*, capitaine de cavalerie, figure de 1685 à 1700 sur les registres de l'église française de Copenhague (Clément, *Notice sur l'égl. f. de Cop.* p. 9). — Nous devons mentionner encore François Bussière, né en Beaujolais, étudiant en droit à Genève, 1597; Jacques de Buissières, de St-Césaire, étud. à Genève, 1636; Pierre Bussière apothicaire du prince de Condé, marié à Charenton, mars 1671, avec Suzanne *Martin*; Charles de Bussières, quartier maître dans l'armée hollandaise, 1700-1715.

Voyez Renouart.

BUSSY (Gabriel de), fourrier d'une compagnie de gens de guerre, en Guyenne, arrêté comme hérétique pour avoir tenu certains propos contre la Vierge et les Saints. Il fut enfermé d'abord au château vieux à Bayonne, puis transporté dans les prisons du parlem. de Bordeaux, et condamné par arrêt du 22 août 1551, à faire amende honorable au parquet de l'audience, en chemise, tête et pieds nus, avec une torche ardente dans la main, en déclarant « qu'il » est utile et proffitable prier et invo- » quer nostre Dame, et autres saincts et » sainctes du paradis ». Il fut en outre banni du royaume à perpétuité sous peine de la Hart. — (François de), d'Orléans, étudiant à Genève, 1651. — Michel *Bussy* réfugié à La Haye, obtient un permis de séjour en France, 1670. — François de Fougières de Bussy, ministre de Henrichemont en Berry, nommé en 1688 membre de la Direction des réfugiés à Lausanne; il l'était encore en 1697.

BUSTANOBIS ou Bustanoby (Jacques de) ministre d'Oleron, 1592, desservit l'église de Charre en Béarn, de 1613 à 1628. Le synode de Charenton, 1631, le mentionne comme étant décédé à cette époque. Député en 1614 au synode particulier de Tonneins; il avait été chargé par cette assemblée de publier un *Catéchisme en langue biscaïenne;* mais il ne semble pas avoir entièrement tenu ses engagements à cet égard, car en 1626, le synode de Castres lui demandait compte d'une somme de 300 liv. qu'il avait reçue pour cette impression, et le même synode de Charenton de 1631 ci-dessus mentionné, renouvela cette demande auprès de Bus-

tanobis fils, qui fut pasteur des églises de Mauléon, Sauguin et Montory, dans le pays de Soule, dès 1623, et était encore à Mauléon en 1637. Il y eut aussi un Pierre de Bustanobis, ministre à Montory vers la fin du XVI^e siècle, et un David, ministre à S. Palais en 1611.

BUTAUD (Pierre), sieur de Lensonnière ou Lansonnière, habitant des Sables-d'Olonne, fugitif à l'époque de la Révocation, ainsi que G. Butaud, de Fontenay-le-Comte, Nathanaël Majou et Françoise Butaud de Mauléon (M 667). Le premier d'entre eux, M. de Lensonnière, découvert peu de temps après et envoyé aux galères, fut de ceux qui, par leur courage et leur résignation chrétienne, illustrèrent le nom de galérien protestant; il a été mentionné ci-dessus (t. I. col. 881), et l'on a publié (*Bull.* XV, 488), une belle lettre de lui, écrite des galères de Marseille, le 1^er janvier 1691.

BUTTEL (Hugue), natif de Corbie, reçu habitant de Genève, décemb. 1554; inscrit comme étudiant à l'académie (Hugo Buttel corbeiensis in Picardia) en 1561. — David *Butel*, de Dieppe, ancien de l'église de Thredneadle-street à Londres en 1699.

1. BUTET, ministre à Châtillon sur Loire, 1582. — (Suzanne) veuve, assistée avec son enfant à Londres, 1703.

2. BUTTET, noble famille de Savoie qui compte deux écrivains : le poëte Marc-Claude de Buttet, émule et ami de Ronsard, auteur de deux « livres de vers » (1560), et du poëme l'Amalthée (1575), puis le Buttet que tous nos recueils bibliographiques [1] nomment « Marc Antoine, avocat au Sénat de Chambéry », auteur de deux écrits de circonstance *Le Cavalier de Savoie* (1605) et le *Fléau de l'aristocratie genevoise* (1606), qui prirent leur place dans une guerre littéraire que se firent les partisans et les adversaires des projets de Henri IV contre la maison d'Autriche [2], et qui fut comme le prélude de la guerre autrement sérieuse que ce grand prince préparait et qu'un assassinat fit avorter. Ce dernier personnage, l'avocat Marc Antoine, était présenté comme tel d'après une note erronée de l'historien Guichenon, et il n'a été mis sous son vrai jour que par les recherches pénétrantes de M. le comte de Foras, dans son véridique « Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie » (1874 in-fol.) et surtout de M. Théoph. Dufour dans sa « Notice bibliographique sur le Cavalier de Savoye » etc. (mém. de la Soc. d'hist. de Genève, t. XIX, 1877). M. de Foras s'était étonné de ne pas trouver de Marc-Antoine dans la généalogie des Buttet et avait suggéré qu'on pouvait l'avoir confondu avec un Claude-Louis seigneur de Malestroit, dont il paraissait comme le cousin. M. Dufour remarquant que le *Citadin genevois*, réponse au Cavalier, se raillait de ce que celui-ci venait follement « se buttre maladroit contre les Républiques et seigneuries », groupa auteur de ce premier indice un réseau de preuves qui ne laisse subsister aucun doute sur ce double point : savoir que le Marc-Antoine de Guichenon est purement imaginaire, et que l'auteur en question est bien Claude Louis de Buttet, seigneur de Maletroict ou Maletret, chevalier de S. Maurice et sénateur, non pas avocat, au sénat de Chambéry. Il mourut bon catholique ; mais l'auteur de l'Amalthée a laissé dans les registres des notaires de Genève un testament, 29 juill. 1586, qui montre non-seulement qu'il habitait parfois cette ville, mais qu'il en aimait et favorisait les institutions. On voit ailleurs qu'il y possédait des biens immeubles, qu'une partie de sa famille avait embrassé les principes religieux de Genève, et qu'en particulier d^lle Charlotte, fille de feu noble Jehan François de Buttet, en son vivant maréchal de camp de S. A. le duc de Savoye et bourgeois de Chambéry, avait épousé à Genève, le 19 janv. 1588, en la présence et dans le logis même de Théodore *de Bèze*, un citoyen genevois qui était un médecin français nommé Denis *Dufour*, huguenot réfugié de S. Agnan en Berry.

[1] Le P. Lelong n° 19847 ; Haag, *Fr. Prot.* IX 139 ; Lud. Lalanne, *Dict. histor. de la France.*

[2] Le Soldat français par le fougueux béarnais Pierre de l'Hostal, 1604. — Le Pacifique ou anti-soldat françois. — L'anti-pseudo-pacifique ou censeur françois. — Le politique françois. — Le Capitaine au soldat françois ; tous de l'année 1604. — Le soldat navarrois, 1605. — Le chevalier françois, 1606. — Le trompette françois, 1609. Joignez la série des pièces portant le nom supposé de maistre Guillaume de Hollande).

BUY et BOUY. Jacques Buy, ouvrier en bas, fugitif de Picardie, réfugié à Halle, 1700. — La veuve de Daniel Buy, de S. Quentin, réfugiée à Berlin, avec 3 enfants, 1698. — *De Buy-Maillette*, appelé aussi *(par Erman)* Arnault Maillette de Buy, réfugié de Metz, 1698, à Berlin où il devint inspecteur général des manufactures; il avait eu le bonheur d'emporter de Metz une fortune considérable. De son mariage avec Elisabeth *de Vigneulle*, il eut trois filles qu'il maria au général *de Persode*, au colonel *de S. Sauveur* et au général *de Beaufort*. On trouve aussi dans les rôles militaires de Brandebourg un lieutenant-colonel *Borie* de *Buy*. — Divers seigneurs de Buy, voy. de Heu, Le Duchat. — « Proposé par Mr *Deleuze*, secrétaire (du consist. d'Alais) que ce jour, dimanche 21 août 1672, luy a esté signiffié un acte de la part de Gaspard *de Bouy* seigr de Bagard, contenant qu'il s'oppose aux annonces qu'il dit debvoir estre publiées du mariage que noble Robert de Bouy son fils a contracté avec dlle Castorine *de Nogaret*, exhibant la copie dud. acte. Lecture faite, la compagnie a délibéré que entre cy et dimanche prochain ledit sr de Bagard se pourvoira en justice; autrement faute de ce faire, il sera procédé ledit jour à la publiquation du premier ban et des autres à suitte...» (Reg. du consist. d'Alais) — De Buy, lieutenant réfugié à Copenhague, 1685.

BUYNARD (François et Mathieu) « frères, gentilshommes, natifz de l'évesché de Vennes en Bretaigne », reçus habitants de Genève le 3 mai 1549, et derechef le 1 déc. 1551.

BUYRE (Jehan de) « natifz d'Auchy, du mestier de chandelier », reçu habit. de Genève, juill. 1559.

BUYRETTE ou Burette (Thomas) fils de Nicolas, avocat au parlem. de Paris, avait été ministre à Lyon, en 1558, puis à Ste Marie-aux-Mines (*Bull.* I 163); il se trouvait à Paris au moment de la S. Barthélemy et y fut égorgé, avec le mari de sa sœur, Jean *Molé*, rue de la Harpe dans l'auberge du Fer-à-Cheval adossée au palais des Thermes. *Crespin* dit, en racontant sa mort, qu'il avait acquis cette réputation que pour son âge, qui ne pouvait guère passer 30 ans, « il pouvait déjà être reconnu pour l'un des plus singuliers instruments du Seigneur au service de son église ». Il y a une famille Buyrette d'Oehlfeld en Hainaut et en Prusse.

BUZAC (Marc-Antoine) de S. Just en Cévennes, galérien, 1746.—Voy. Bussac.

Buzanval, voy. Choart.

BUZE (Rachel), 70 ans, veuve de Salomon, de Dieppe, assistée à Londres, 1706.

BUZOT (Mathieu) « natifz de Vitré au Perche, diocèse de Chartres », reçu habitant de Genève, 13 août 1554.

BYAIS (Pierre) « natifz de Renes en Bretaigne, compagnon brodeur », reçu habitant de Genève, mai 1559. Conf. Biais.

CABANAC (Louis), de Conserans, mis aux galères en 1746 pour avoir assisté à une assemblée religieuse. — ... *de Cabanas*, ancien de Castelsagrat, député au synode de Nérac, 10 septemb. 1671. — Marie *Cabanat*, de Privas, réfugiée à Berlin, 1698. — Cabanac, seigneurie, voyez Segur.

1. CABANE, nom de guerre du premier pasteur de Nantes, voyez Bachelar. — Élie *de Cabanes*, ministre à Lasseube, 1626-33; à Nay, 1637-60. (Arch. B.-Pyr. E 1758). — (....) ancien de Bagards en Cévennes, 1672. — Pierre Cabanes sieur du Rival et du Soulier, fils de Josias de Cabanes s^r du Rival et d'Isabeau *de Galiber*, épouse Marie *Roques*, de Valire, fév. 1676; il meurt en 1677. — (Jean), avocat aux ordinaires de Briatexte, et Delphine *Jourde* sa femme font baptiser un fils, Jean, à Castres, 1685. — Autres à Mazères et à Lacaune, 1685. — (Antoine) galérien, 1686. — (Antoinette) enfermée à l'hôpital d'Alby, 1687. — Michel de Cabanes, « gentilhomme d'Alets en Languedoc », réfugié à Kœnigsberg, 1700. — Barthél. Cabanes, mort relaps à Bragassargues, 1701 (*Bull.* II, 77). — Une d^lle Cabane, mise au couvent de Sommières, 1744, est libérée l'année d'après en épousant un catholique. — (Autre d^lle) mise au couvent des Ursulines de Montpellier, 1763. — Voy. encore [II 365 et VIII 342, notes].

2. CABANES de Puymisson, famille de Montpellier. = *Armes* : d'azur à une licorne d'argent. Entre 1773 et 1776, Marc Cabanes, nouveau converti, demande l'autorisation de vendre un terrain sis à Lacaune en Castrais. Il a pour enfants Jeanne-Françoise, mariée à David *Levat*, marchand à Montpellier et Marc, qui devint le colonel Cabanes de Puymisson, du 17^e régiment d'infanterie, baron de l'empire en 1808. Ce dernier épousa Marguerite-Pauline *Martin*, dont il eut Clarisse-Marie-Coraly, mariée, 18 mars 1811, avec Franç. Édouard *de Pelet* et morte sans postérité. (Cazalis)

Archiv. du consist. de Montpellier.

CABANEL (Jacques) marchand à Milhau, 1562. — (Claude) ministre à Tier (?), 1562. — Antoine *Cabanel*, Jacques *Ferrieu* et Antoine *Fraiminet*, lieutenant et juges de Viane, Castelnau de Brassac et Curvalle, « grands soute« neurs du duc de Rohan pendant les « guerres de 1620 à 1625 ». — (Antoine) marchand passementier à Béziers, « nouvellement sorti de France et ayant « été reçu à la paix de l'Eglise par « MM. les pasteurs de Genève, secouru « à Lausanne pour rejoindre sa famille « en Angleterre », 1699.

1. CABANIS (François), d'Uzès, reçu habitant de Genève, juill. 1553. — (.....) ministre à Montdardier, 1654. — (Hugues), d'Anduze, établi à Genève, 1656. — (Antoine), d'Anduze, facturier de drap, allant en Brandebourg avec sa femme et 2 enfants, assisté à Lausanne, 1691. — (Pierre) de Ganges en Cévennes, tisserand, allant à Erlangen, *id.* 1698. — Autres familles languedociennes de ce nom : de Nimes, de S. Hippolyte, de La Salle, de S. Cosme, réfugiées en Prusse, 1698. — (Moïse) « tailleur dans les troupes de lord Galway, fait prisonnier et mené avec sa femme, Anne *Saliette*, à Dunkerque, puis dans leur pays, d'où ils sont sortis sans avoir fait aucune profession de l'église romaine », assistés à Lausanne, septemb. 1698. — Autres, du Vigan, notamment Pierre Cabanis, cardeur de laine allant

en Allemagne, assistés à Genève, 1700-1708. — (.....) chirurgien à Magdebourg vers 1700. — (Jacques), du Languedoc, galérien en 1706, libéré en 1713.

2. CABANIS (Claude), natif d'Alais, entrepreneur de filatures de Castres et de Lavaur [Haag, III 89], homme que sa probité et sa charité faisaient estimer de tous ceux qui le connaissaient. Il mourut à Lavaur, le 14 juillet 1749. La populace informée que le curé avait perdu ses peines auprès de lui, s'ameute et demande à grands cris qu'on lui livre le cadavre. A force d'argent, on décide la maréchaussée à intervenir. Les cavaliers se font jour à travers la foule, se saisissent de la porte du logis, font descendre le cadavre, l'environnent de tous côtés et le conduisent jusqu'au lieu où il doit être enterré. Une meule de moulin d'un poids considérable fut placée sur la tombe pour prévenir toute profanation. Vain espoir. Les pénitents blancs, sous prétexte que le jardin où Cabanis repose est trop près de leur église, soulèvent la populace. Le cadavre est exhumé ; déjà on lui a séparé la tête du tronc et l'on se met en devoir de le couper par morceaux, lorsque les archers accourent de nouveau. Ils font creuser une nouvelle fosse et y déposent le cadavre en ayant soin cette fois de le faire consumer dans la chaux vive. Les parents du défunt portèrent plainte ; mais le clergé sut arrêter les poursuites.

Cabarieu, voy. Mila.

CABAROCHE (Pierre de) « marchant natifz de Montsigur prez Bordeaux », reçu habitant de Genève, déc. 1554.

CABASSUT (Pierre), docteur en droit de Montpellier, 1565 (*Bull.* II 93). — (Pierre et Bertrand) frères, condamnés à l'amende par le parlem. de Toulouse ; mars 1568. — Bernard *Cabasse*, notaire, *id.* mars 1568. — Jean *Cabassus*, marchand à Montpellier, 1623 [VII 206 b].

CABIBEL (Jean) pasteur admis au ministère par le synode du haut Languedoc, 24 nov. 1661, et donné à l'église de Caraman ; puis à celle de Roquecourbe par le synode de Mauvezin, 8 oct. 1664 ; puis à celle de Brassac, 1671-85. Il était neveu du pasteur Jean *Bonafous* (t. II col. 791) et fut son légataire (*Bull.* XI 478). A la Révocation il se réfugia en Angleterre. — (Pierre) notaire à Mazamet, 1674 ; ses descendants y existent encore. — Un Cabibel, de Mazamet, 40 ans, emprisonné à Castres comme fugitif, 1687 ; sa sœur, mise aux Filles dévotes de Mazamet (Tt 322). — Mlle de Cabibel, de Castres, déportée aux colonies d'Amérique 1687. — (Pierre) membre du comité de Londres chargé de distribuer des secours aux réfugiés, 1705 et suivantes. — Quatre femmes de ce nom assistées à Londres, 1703-1710. — (Anne-Rose) femme du martyr Jean *Calas*.

CABIRON, famille protestante du Languedoc, moins connue par les services qu'elle a rendus aux réformés que par les maux qu'elle leur a fait souffrir et par la vengeance que les Camisards en ont tirée [Haag, III 89]. = *Armes* : d'or au pin de sinople.

Julien de Cabiron, fils d'Antoine, seigneur de Solpérières, épousa, en 1563, Louise *de Sabatier*, fille de Léonard, seigneur de Curières, et de Gabrielle de Rocheblave. De ses nombreux enfants, les généalogistes ne nomment que Pierre, né en 1567, lequel, après avoir servi dans le parti protestant, prit les armes contre *Rohan* et défendit contre lui le lieu de Saint-Etienne. Le chef huguenot ordonna par représailles, 1626, de dévaster ses propriétés.

Pierre de Cabiron avait épousé, en 1602, Jeanne, fille d'Antoine *de Marin*, seigneur de Beauvoisin, et de Claude *de Gabriac*. Son fils Simon, seigneur de Curières et co-seigneur de Saint-Etienne, né en 1613, servit avec le grade de capitaine dans le régiment de Pierregourde. Il prit pour femme, en 1639, Jeanne fille de Jacques *de Raimond*, seigneur de Saint-Etienne, et de Marguerite *d'Agulhon*. De ce mariage naquirent 1° Jean, qui suit ; — 2° Pierre, seigneur d'Avélac, né en 1649, qui suivit la carrière militaire et épousa, en 1689, Diane *de Barjac*, nouvelle convertie comme lui ; — 3° Susanne, mariée à Luc *de Masbernad*, qui la rendit mère de Louise *de Masbernad*, femme de Pierre Crès ; — 4° Louise, épouse de Jacques *de Pierredon*, sieur de Falguières, à qui elle donna deux fils, Pierre

et Henri, tous deux morts à l'armée, et une fille, Jeanne, qui fut mariée à Jean-Baptiste *de Guin*, sieur de La Roche, un ancêtre peut-être du pasteur du désert *Guin* dit *Fayet*. Ce dernier, honorablement mentionné dans le Journal de Paul *Rabaut*, demanda, en 1752, au comte de Saint-Florentin la permission de quitter le royaume avec sa famille, mais sans pouvoir l'obtenir.

Jean de Cabiron, seigneur de Solpérières, né en 1647, servit comme capitaine d'infanterie dans les troupes de Louis XIV. Il se convertit à la révocation de l'édit de Nantes, et lorsque, réduits au désespoir, les Cévenols prirent les armes, il se montra un de leurs plus ardents persécuteurs. Il avait épousé, le 24 sept. 1671, Claude fille de Samuel *de Barthélemi* et de Jeanne *de Relhan*. Il en eut trois fils dont l'aîné Jean, sieur de Curières, servit dans les mousquetaires du roi jusqu'en 1699. Le grand-maréchal Duroc descendait de lui par les femmes. Le troisième, Simon, baron de Saint-Etienne, né en 1680, embrassa également la carrière des armes. Le second, Jacques, chevalier de Solpérières, né en 1679, tomba victime de la haine des Camisards.

Officier au régiment de Cambrésis, Jacques de Cabiron avait servi avec distinction pendant le blocus de Casal. Réformé à la paix de Ryswick, il était retourné dans sa famille, et il secondait activement son père dans sa chasse aux Camisards. La noblesse de la province ayant été convoquée à Nîmes, au mois de juin 1703, par le maréchal de Maurevel, il se rendit à cette assemblée au retour de laquelle il eut le malheur de tomber, au pont de Salindres, avec un gentilhomme qui l'accompagnait, au milieu d'une brigade de *Roland*. « Ils crurent, raconte Louvreleuil, que leur vie étoit comme une feuille dans les derniers jours d'automne, quand un vent froid agite le tronc des arbres. » Quelle pitié, en effet, pouvaient-ils attendre de gens qu'ils traquaient comme des bêtes fauves ? Cependant les Camisards se montraient disposés à leur laisser la vie et la liberté, lorsqu'une prophétesse, désignant Cabiron, s'écria : « L'Esprit veut qu'il meure pour expier les péchés des jeunes gens qui prennent les armes contre les enfants de Dieu. » C'était un ordre auquel ils ne savaient pas résister. Le compagnon de Cabiron fut donc remis en liberté, tandis que lui-même tombait frappé à mort. Son corps, laissé sur la route, fut trouvé le lendemain et enseveli dans le cimetière de Saint-Jean-du-Gard.

CABLI (Richard de) « taffetatier, natif de S. Christophe, diocèse de Lisieulx », reçu habitant de Genève, octob. 1557. — Jean *Cablay* (5 pers.) réfugié à Bergholts en Prusse, 1700.

CABOCHE (Jacques) « natif de Verderet près Meaux [1] », reçu habitant de Genève, 28 mars 1557. Il est probablement le même qui étudiait à Genève en 1564 (Jacq. Cab. de Meaulz en Brie ; Liv. du recteur) et que l'on trouve inscrit de nouveau, en ces termes : « Jacques Caboche, de Meaux, ministre », comme admis à l'habitation genevoise le 31 oct. 1572. Cette fois il resta dans son pays d'adoption et continua l'exercice de ses fonctions pastorales à Choulex, dans le pays de Gex. Sa femme, Louise *Lecomte*, était veuve en 1605 (Dagonneau, not. VIII, 111). — Un autre Caboche, « sire Jacques Caboche, de Meaux, orfèvre », était bourgeois de Genève en 1576 (de Laissu not. VI, 18). Les descendants de ces deux réfugiés vécurent à Genève dans le commerce (Charles, fils du ministre, molinier de soie ; d'autres, sergiers) et s'éteignirent à la fin du XVII^e siècle. La partie de la famille restée à Meaux eut à souffrir. On lit dans le martyrologe de *Crespin* (f° 640) : « L'eglise de Meaux est l'une des premières et des plus célèbres de France [2]. Ceux de la Religion, au commencement de ces troubles (1562) y estant demeurez maistres, les prestres en sortirent et emportèrent ce qu'il leur plut ; mais les images furent abatues par les temples et ceste ville servit de retraite à plusieurs de Paris et d'autres lieux. Mais les afaires y estans assez confusément conduites pour ce qui concernoit la guerre, finalement par la fin de l'année les catholiques Romains, fa-

[1] « Vendrest près Meaux » (P. Devillette not. VI, 287).
[2] Voy. ci-dessus l'article Briçonnet.

vorisez de quelques troupes de brigandeaux venus de Paris, s'en rendirent du tout maistres, et après infinies insolences, pilleries et meschancetez par les maisons, commencèrent à tuer les gens de bien qu'ils peurent attraper, du nombre desquels furent : Gilles Caboche, procureur du Roi et vieillard honorable, encore que par infirmité fust quelquefois retourné à la messe, fut massacré à coups de hallebarde en pleine rue, et son corps trainé dans les boues... » Le même ouvrage cite, dix ans après, parmi les victimes de la S. Barthélemy à Paris : « Caboche secrétaire du roi de Navarre et son frère, procureur à Meaux ». Un autre cependant, qui était secrétaire du prince de Condé, sut se mettre à l'abri du massacre. C'était, nous dit Lestoile (éd. Champoll. p. 28), un homme facétieux qui, parlant de cette terrible journée « où il l'avoit échappé belle, disoit qu'il avoit en sa vie joué et vu jouer à beaucoup de jeux, mais qu'il n'en avoit vu jouer un si vilain, si méchant et si traitre que celui de S. Barthélemy ; au surplus, disoit-il, qu'on m'apelle vilain, larron, parricide, athéiste, et tout ce qu'on voudra, mais que l'on ne m'appelle pas huguenot. Ce bon compagnon étant prisonnier disoit : je siffle les pseaumes parce que je ne les ose pas chanter. » De son mariage avec Catherine *Le Beau* naquit Marie de Caboche, à laquelle La Croix du Maine consacre quelques lignes dans sa Bibliothèque. Nous rapporterons les propres paroles du biographe. Marie de Caboche, dit-il, « s'est acquis une telle réputation à l'endroit des plus excellents peintres qui ont vu de ses ouvrages, tant en la peinture au crayon qu'autrement, qu'il s'en trouvera plusieurs de ceux qui se pensent maistres en cet art, lesquels voudroient avoir changé leur science avec la sienne. » Elle était seulement dans sa quinzième année (en 1584). On conserve à la Bibliothèque nat. quelques quittances signées [1] de Marie Caboche, de sa sœur Anne, et de leur mère qui s'intitulait : « Catherine Le Beau vefve de feu noble homme Me Fiacre de Caboche luy vivant secrétaire du roy de Navarre », 1587.

[1] Pièces originales, n° 12,897.

CABOS (Jean), né à Montauban, oct. 1591, de Nicolas Cabos et de Catherine *Borel* ; étudiant en théologie, 1609 ; devenu ministre, il épouse, 4 juill. 1610, Marthe *de Noalhan* ; ministre de S. Nauphary depuis 1611 jusqu'en 1619 date de sa mort. — La femme d'Abraham *Cabot*, de Cavisson en Languedoc, maitresse d'école à Sionnet où elle enseigne la lecture à plusieurs enfants, secourue à Genève, 1692 ; passe en Allemagne, 1698. — (Antoine) de S. Cristol près Alais, assisté à Londres 1703. — (Daniel) de Maringues, pelletier, 60 ans, *id.* 1705. — (Rachel) de Rouen, 44 ans, fille, *id.* 1708. — (Claude), de Nîmes, 1720, condamné aux galères perpétuelles par le duc de Roquelaure pour avoir fait partie d'une assemblée relig. dans la grotte des Fades. — Claude *Caboud* (ou *Cabour*) surnommé *Francœur*, de S. Cosme près Fîmes, réfugié avec femme et enfant à Lausanne « conduisant avec » lui 25 hommes de recrue [1] qu'il a fait » sauver. Il est faiseur de sarge ». Assisté à Lausanne, 8 mois plus tard, le 10 déc. 1689.

CABREYRÈS (comtes et marquis de). Une des planches du recueil de gravures de Tortorel et Perissin (voy. col. 451), représente un vaste bâtiment carré, à tourelle, en proie à l'incendie et au massacre, avec cette légende : « Voicy le massacre faict à Cahors par les Papistes qui mirent le feu à trois coins de la maison où ceux de la Religion estoient assemblez pour ouyr le presche, à savoir au logis de M. de Cabreyret. Et furent tous menez vers la grande porte pour les tuer et les corps arrangez du long de la rue environ de 25 à 30, des quels corps découloit un ruisseau de sang. Anno 1561, le 19 de novembre. » — On lit dans la Gazette de France du 9 août 1659, p. 759 : « Le 27 de ce mois (juillet) le marquis de Cabreyrès de l'illustre maison de Biron, et le plus re-

[1] Voir, à la biblioth. du Protestantisme la copie du journal d'un officier saintongeois en garnison à la forteresse de Casal en Piémont, M. *de Montacier* sieur de Lislemarais, qui sous prétexte d'amener des recrues à sa compagnie fit évader de France 22 hommes et une femme. L'original est conservé dans une famille de réfugiés en Hollande.

marquable du Quercy dans la R. P. R. fit publique abjuration dans l'église cathédrale de cette ville (de Cahors) entre les mains de nostre évesque et en présence du Chapitre et de tous les corps et de quantité de noblesse du pays ». — Voyez Favas.

CABRI ou Cabry (Charles), fils d'un ministre des Cévennes, assisté à Genève d'une casaque, de bas et de souliers, 1690. — Jeanne *Cabrid*, de S. Jean de Gardonenque et David *Cabrit*, du même lieu, cardeur, assistés à Lausanne, 1689. — (....) ancien de Ste Croix de Valfrance, 1674-82. — Dlle Cabrit, de Cardelles, déportée en Amérique, 1687 ; morte dans la traversée. — Jacques *Cabry*, d'Anduze, étudiant, réfugié à Berlin, 1698.

CABRIT (Théodore) dit l'aîné, ministre de Marvejols, 1660-65 ; de Cardet, 1665-67, puis de Ledignan, 1667 jusque vers l'époque de la Révocation ; on le trouve au refuge en 1698. Il avait épousé, 1638, Marie *Alphonse*. — Jacques Cabrit, dit le jeune, probablement frère du précédent [Haag, III 90] natif de Lezan en Languedoc, exerçait les fonctions pastorales dans cette ville depuis l'année 1666, après avoir desservi, 1662-65, l'église de Cassagnoles, lorsque la révocation de l'édit de Nantes le força de se retirer en Suisse. Quelques années après, il passa dans le Brandebourg et fut nommé, en 1697, pasteur de Bergholtz. L'année suivante, il fonda la colonie de Colberg dont il desservit l'église conjointement avec son fils Theodore. En 1701, ils furent tous deux appelés à Cottbus où s'étaient retirés un assez grand nombre de Français réfugiés ; mais, quelque temps après, le père fut nommé pasteur à Bergholtz où il eut pour successeur, en 1712, M. *de Riou*. Jacques Cabrit mourut pasteur à Berlin, le 18 octob. 1732, âgé de cent ans et huit mois. Dans les dernières années de sa vie, cet excellent homme amusa beaucoup la Colonie par des turlupinades dignes du fameux petit père André dont Tallemant et autres ont conté les réjouissantes histoires. Ce fut en vain que sa famille, établie à Kœnigsberg, où elle avait acquis une fortune considérable, l'engagea à renoncer à la prédication, en lui offrant une retraite honorable dans son sein : « Je vous entends, répondit le vieillard, vous êtes de ceux qui trouvent que je baisse ; mais je ne m'en inquiète pas. Ils ont eu la farine, il faut qu'ils aient le son ». Son petit-fils Isaac-Théodore, (Cotbusiolusatus) était étudiant en théologie à Genève, en 1736. — Une autre branche de cette famille, restée dans le Languedoc, a fourni deux prophètes aux Camisards.

CABRY, famille rocheloise. Noble homme Jehan Cabry époux de Marie *Blandin*, fut successivement bailli d'Aulnis, pair de la commune en 1550-54, et membre du corps de ville, 1567-95. — (Jehan) conseiller et avocat du roi au présidial, veuf d'une dlle Blandin, épouse le 5 nov. 1600 Judith *Chauvin* veuve elle même des pasteurs Odert *de Nort* et *Rotan* ; il mourut, d'après le Diaire de Merlin, le 30 mai 1606. — Diverses dlles Cabry : Catherine, Olive, Marie, épousèrent : Simon *Guerry*, enquesteur du roi ; Michel *Bodin*, conseiller en l'élection, Nicolas *Berthinault* conseiller au présidial. — En 1622, dame Cabry, veuve du sr de Fois conseiller au présidial, demande à l'assemblée de La Rochelle une sauvegarde pour sa maison de Lambertière, et « la compagnie, ayant bon tesmoignage de sa religion et des pertes qu'elle a souffertes en ces mouvements, luy a accordé la dicte sauvegarde, à la charge de faire porter ses fruiz en ceste ville et de la communiquer à M. le maire. » (Richemond)

CABRIER, conseiller à Castres, 1570 [VII, 92 a]. — (Innocent de) docteur en droit et avocat à la chambre de l'édit de Languedoc. Sa sœur, Adrienne, épouse Arnaud *Labrousse*, 1579. — (Jean) docteur et avocat à Castres en 1625.

CABRIÈRES. « Damlle Diane de Rovière, fille de M. de Cabrières a esté reçue en l'église de Dieu apprès avoir rendu raison des motifs de sa conversion et avoir abjuré les erreurs de la papauté et promis de vivre désormais selon Dieu et sa parolle » (Reg. du Consist. de Nimes) ; 4 août 1621. — (...) ancien de l'église de Sauve, 1671. — Voy. Bargeton.

1. CABROL (André), marchand à

Pierresegade et capitaine de la milice, à la fin du XVIe siècle. — (...) ancien de l'église de La Caze au synode de Réalmont, 1659. — (Jean) pasteur à Thouars, 1660. — (...) de Montagnac étudiant en théologie, 1681. — (...) réfugié à Lausanne, 1688 ; nommé de la direction des pauvres, et receveur ou caissier, 1er janv. 1689. — (Jacques), d'Angles, dioc. de S. Pons, assisté à Lausanne, allant en Brandebourg, 1698. — (Isaac) de Graissesac, assisté à Lausanne, allant joindre les Vaudois, avril 1699. — (François) réfugié en Angleterre, capitaine au régiment de Marton, 1689. — (Pierre) capitaine au service de Hollande, 1700-1707. — (Noé) et sa femme, de Castres, assistés à Genève, 1705.

2. CABROL (Jacques de) seigr d'Ariffat et de La Salvetat épouse Esther *de Goudon*, qui lui donne : 1° Jean seigr de Grandsagnes, lequel épouse, 1618, Anne *de Rozet* fille du sieur du Causse et de feue Isabeau *de Guillot-Ferrières* ; 2° Olympe femme, 1620, d'Etienne d'*Astuge* de Beringuier. — Azema, seigr d'Ariffat et son frère Gabriel seigr du Mezerac, 1639. (Pradel). = *Armes* : d'argent à 3 chevrons d'azur accomp. de 2 étoiles en chef et d'un croissant en pointe.

3. CABROL (Charles de) sieur de Travanes ou Travenet, fugitif du dioc. d'Alby; abjure en 1681 ; sorti du royaume en 1685. Il se réfugie en Prusse et meurt à Magdebourg, 26 fév. 1704, qualifié : chevalier, seigr de La Roque et Travanet, capitaine de cavalerie au service du roi de Prusse, natif du château de la Roque au dioc. d'Alby.

CACHERAT (Guillaume), ministre à Quillebœuf, 1616-26; puis à Pont-Audemer, 1626-34 [Haag, III 91]. Cacherat, qui avait jeté le froc pour embrasser la religion réformée, nous est dépeint par Benoît comme un esprit brouillon, insolent, emporté; ce qui est certain, c'est qu'il fut en discussion continuelle avec ses collègues et que leurs contestations occupèrent plus d'une fois même les synodes nationaux. Le synode provincial de Saint-Lô, en 1634, crut enfin devoir le frapper de suspension ; mais loin de modérer sa fougue, cette mesure l'exaspéra. Il présenta requête au parlement et au Conseil contre tous les ministres de la Normandie au nombre de 38, les qualifiant d'intrus, parce qu'ils avaient abandonné leurs églises en 1621, et n'avaient pas été régulièrement remplacés ; requérant comme conséquence qu'on leur défendît d'exercer leurs fonctions, et demandant en même temps qu'on les condamnât à lui payer l'arriéré de son traitement. Le Conseil prit la décision la plus sage en renvoyant les parties devant les assemblées ecclésiastiques ; mais le parlement lui donna gain de cause sur le dernier point de sa requête. Ce procès coûta plus de 4,000 livres aux églises de la Normandie. Quant à Cacherat, il changea de religion, en 1635, et reçut une pension de 600 livres du clergé catholique. Nous connaissons de lui deux ouvrages :

I. *La conversion et profession de la foy catholique, apostolique et romaine du P. Cacherat, ci-devant ministre de la R. P. R. ; faite aux Augustins le* 14 *mars* 1635, Paris, 1635, in-8. — On remarquera cette qualité de *Père* qu'il prend ici; était-il donc rentré dans un couvent ? Dans ce cas, il n'aurait pas tardé à en sortir, puisque dans son second ouvrage, il se qualifie d'avocat.

II. *Le Capucin défendu contre les calomnies de P. Du Moulin, ministre, ou traité apologétic contenant les raisons que le parlement de Bordeaux a eues de faire brûler le libelle contre les capucins, composé par ce ministre. Par Guill. Cacherat, advocat*, Paris, 1642, in-8.

Il faut ajouter quelque chose en faveur de ce fâcheux ami de la Réforme, et qui ressort d'une pièce que MM. Haag n'ont pas connue [1] : c'est que la source des débats de Cacherat contre ses confrères était un différend dogmatique. On lit dans le factum que nous venons de citer que « dès le 9 oct. 1633, il avoit été exhorté par son consistoire de s'assujétir à la liturgie ordinaire... tant aux prières ordinaires qu'aux baptêmes, *et particulièrement à vouloir réciter le sym-*

[1] *Factum* pour Abdias Denys, Pierre Laignel et consors, ministres de la province de Normandie défendeurs, contre G. Cacherat ministre de Quillebœuf, Pontaudemer et Bosroger demandeur en requeste du 21 mars 1634, 8 pag. in-4 impr. (Bibl. nat. mss. fr. 20965 f° 154). — Le procès est rapporté dans Filleau, Décisions cathol. p. 498.

*bole des apôtres.* » C'est lorsque, ne voulant pas se soumettre, il fut cité à comparaître devant le synode de sa province, que, sûr d'être condamné, il prit les devants et intenta lui-même un mauvais procès à ses confrères. En quittant le froc de moine il s'était probablement imaginé qu'il trouverait dans sa nouvelle religion une entière indépendance de penser sur les matières religieuses; mais reconnaissant son erreur, il rentra dans l'église romaine, jugeant sans doute le vieux despotisme traditionnel plus acceptable encore qu'un despotisme nouveau.

CACAUT ou *Caguaut*, représentant de Bergerac à l'assemblée politique de La Rochelle, 1588 [V 463 a]. — Pierre *Cacault*, emprisonné en 1730 à Saint-Maixent pour avoir fait célébrer son mariage au Désert, et sa femme (..... *Vinatier*) enfermée en même temps à l'hôpital de Niort. — Elisabeth *Cacouaud*, de La Rochelle, réfug. en Hollande vers 1690 [VII 420 a]. — Le sieur de *La Cacaudière*, voy. Fesques.

CACHABON (Daniel de), maître des comptes à Pau et garde des archives, anobli avec Bernard de Cachabon, son fils, 1654.

CADARS (Le vicomte de) chef huguenot dans le Rouergue, 1573 (*Bull.* X 351).

CADELAN (Pierre), marié, au temple de Charenton, avec Marie *Crommelin*, 1669. — (Dlle Marie), de Castres, réfugiée à Berlin, 1698. — Dlle *Cadillon* enfermée au couvent de Nay, Béarn, 1687 (M 664). — Phinéas *de Preissac de Cadeilhan* (ou Cadelan) capitaine de cavalerie, originaire de la Guyenne, mort à Prentzlau, 1732, âgé de 80 ans; voy. Preissac.

CADEROY (Joseph), de Bourdeaux, avocat, 67 ans, réfugié en Irlande avec sa femme, et assisté par le comité de Londres; ils sont encore assistés en 1710.

CADET (Philémon) de Vitry, secrétaire du synode de Charenton, 1669. — (Pierre) de La Bastie en Vivarais, assisté à Genève pour passer en Suisse, 1684. — (Sébastien et J. B.) du Vivarais, demeurant aux Clées avec leur mère, assistés par la direction de Lausanne, 1719. — (Jean), de Niort, teinturier, 54 ans et sa femme 52, avec 3 enfants dont l'un est paralytique, assistés à Londres, 1706. — *Cadet-Laforest*, chef camisard (*Bull.* XVI 278).

CADIOU, Cadio, nom de plusieurs nobles familles bretonnes (voy. l'Armorial gén. de Rietstap), dont l'une a été citée plus haut (t. I, col. 601, lig. 37) comme attachée à la Réforme avant 1561. — Anne et Marie Cadiou, veuves de... Goussel et de Phil. de La Tour, orfèvres à Blois, et parentes de feu Jacques Cadiou, chirurgien en la même ville, obtiennent l'autorisation de vendre leurs biens, 1723.

CADO (François), de Bourges, tourneur, reçu habitant de Genève, juin 1557. — (Mathieu) délégué de S. Amand au synode de Sancerre, 1610. — (Pierre) de l'île de Rhé, 45 ans, blessé et racheté de l'esclavage de Maroc, assisté à Londres, 1705.

CADOLLE ou Cadoule (Seigneurs de). = *Armes*: de gueules au croissant renversé d'argent en tête et une étoile d'or en pointe [Haag, III 91]. — Jacques de Cadoule, de Lunel, délégué à l'assemblée tenue en cette ville, 1613. — (Charles de) commandant du château de Villefranche en Italie, 1630; il avait épousé Marguerite Varanda dont il eut trois fils: 1° Charles, capitaine au régiment de Montpezat en 1645, marié en 1653 à Marguerite *Bornier* et père également de trois fils; 2° Marc-Antoine, capitaine au régiment de Piémont en 1663 et père aussi de trois fils; 3° François, seigr de Cannau, capitaine au régiment de Champagne et major de la citadelle de Montpellier. Ce dernier, après avoir servi avec distinction en Flandre, en Allemagne et en Catalogne, s'était retiré dans la ville de Lunel dont il était coseigneur. En 1681, il abjura à l'exemple de son frère aîné, ainsi que sa femme et toute sa famille. Le premier consul de Lunel, nommé *de Nicol*, s'empressa d'imiter son seigneur, ainsi que *de Besenguet*, un des plus honnêtes hommes et des plus riches de toute la ville, dit le Mercure de France. Mais ces abjurations n'étaient ordinairement qu'extérieures et n'empêchaient pas la famille de conserver ses senti-

ments. On lit dans les reg. de la Direction de Lausanne : « M. de Cadoule passant en cette ville a donné 3 liv. à nos pauvres, 28 avril 1712. » — Un colonel de Cadoul est inscrit en 1677 sur le rôle des officiers français réfugiés en Brandebourg (*Erman*) et un capitaine du même nom figure, en 1688, dans le cortége des funérailles du grand Électeur.

CADORET. Laurent-Samuel Cadoret pasteur de Mens vers 1646. — (Daniel) et Esther *Gairaud* sa femme font baptiser leur fille au temple de la Rochelle, oct. 1647.

CADOYNE (DE), ancien de l'église de S. Hilaire de Lavit, délégué au synode de La Salle en Cévennes, 1672. — Le baron *de Cadouenes* député en Cour par le Consistoire de Nîmes, mars 1679.

CADOURS famille protestante de Montauban. Jean fils d'Etienne Cadours et d'Isabeau *Girard*, achevait ses études à l'acad. de Montauban en 1639. On le trouve exerçant les fonctions pastorales dans cette ville en 1662. — (Jean) pasteur à Baugé, 1660 ; sa veuve est assistée par le synode d'Anjou en 1667. Dlle Anne *de Previlly*, veuve de M. Jean Cadours ministre de l'église de Baugé en Anjou, est marraine d'une fille de M. Daniel Cadours, avocat, baptisée à Montauban, avril 1668.

CADURQUE (JEAN) ou de Caturce, prêtre catholique, professeur de droit à Toulouse, martyr en 1532. Nous ne possédons malheureusement sur son histoire que le récit du martyrologe de J. Crespin :

De Caturce, natif de Limoux [1], licencié en loix, faisant profession du droit en l'université de Toulouse, homme d'excellent savoir, tant en icelle profession qu'ès sainctes lettres, fut accusé pour une exhortation qu'il avoit faicte en la dite ville de Limoux le jour de Toussaincts : et aussi de ce qu'estant en un soupé la veille qu'on dict des Rois, il fut autheur à toute la compagnie qui là estoit qu'au lieu de crier à la façon accoustumée : Le roi boit ! on eut pour symbole du banquet : Christ règne en nos cœurs. Item qu'après avoir souppé, chacun y proposeroit par ordre quelque chose de l'Écriture (au lieu de propos deshonnestes et danses) et que là, de Caturce avoit touché plus avant les matières que les autres. Pour ces causes il fut constitué prisonnier (janv. 1532) et lors qu'on vint à faire son procès, dit aux juges qu'il s'offroit à maintenir ce qu'il avoit sur le cœur pour veu qu'on lui amenast gens savans, avec livres, pour disputer de poinct en point. Or avoit-il grande promptitude à respondre de chascune matière dont il estoit interrogué, et avoit incontinent en la bouche le passage de l'Escriture qui le mieux servoit à propos. Les adversaires voyans qu'autrement il ne pouvoit estre convaincu, lui firent offre de le délivrer s'il se vouloit desdire et retracter de trois poincts seulement : et non par autre forme d'amende honorable qu'en faisant une leçon publiquement aux escholes en laquelle il declareroit qu'il avoit failli. Or, combien que du commencement il eust vacillé, si est ce que le Seigneur le fortifia en telle sorte, qu'après il ne leur fut possible lui faire accepter aucune forme de rétractation. Par quoy il fut déclaré hérétique par sentence criminelle : pour laquelle exécuter, au commencement du mois de juin, fut mené en la place de S. Estienne, pour là estre dépouillé de ses degrés et honneurs : premièrement de tonsure, puis du degré de licence ; lequel mystère dura l'espace d'environ trois heures, pendant lequel temps Caturce eut liberté de parler, si qu'à tout ce qu'on lui faisoit ou disoit, il avoit tousjours quelque passage de l'Escriture bien pertinent, et pour instruire et redarguer la sottise de ses juges devant les escholiers. Là, un Jacopin délégué pour faire le sermon de la foi catholique, selon leur façon accoustumée, prit pour son thème ce qui est escrit en la 1re de S. Paul à Timothée, ch. 4 : « L'esprit dit notamment qu'ès derniers temps aucuns defaudront de la foi s'amusans aux esprits abuseurs et aux doctrines des diables. » Et il coupa là son texte sans passer outre. Sur cela Caturce dit à haute voix : Suivez, suivez au texte. Le Jacopin à ceste heure eut si grand' frayeur qu'il demeura tout court. Lors

[1] Aujourd'hui sous-préfect. de l'Aude ; 6,300 hab.

Caturce lui dit : Si vous ne voulez achever, je parferai, et voyant que l'autre demeuroit muet, continua : « aux esprits obscurs enseignans mensonges et hypocrisie, ayans leur conscience cautérisée, défendans se marier, commandans de s'abstenir des viandes que Dieu a créées pour en user, etc. » Ainsi Caturce eut occasion de déclarer le texte au peuple et eut grande faveur de tous les escholiers qui estoient là auditeurs. Ce mystère de déposition ou de degradation achevé, Caturce revestu d'habillemens qu'on lui avoit baillez par moquerie, fut mené au palais pour recevoir arrest de mort. Icelui prononcé, Caturce sortant du palais dit en latin : O palais d'iniquité, o siège d'injustice ! et de là allant au lieu où il devoit estre consumé par feu, ne cessa jusques au dernier soupir de louer et glorifier Dieu et d'exhorter le peuple à la connoissance d'icelui. On ne saurait exprimer le grand fruict que fit sa mort, specialement chez les escholiers qui là estoient. »

On a le portrait de ce martyr de la pensée dans les *Icones virorum illustrium* de Théod. de Bèze.

CAFFARELLI, noble famille romaine [Haag, II 91], dont un des membres, qui avait suivi en France le nonce Bentivoglio, en 1616, embrassa la Réforme et se fixa à Montpellier. Dans son insipide correspondance, Bentivoglio qui fait de si bons vœux pour l'entière extermination des Huguenots et qui donnait à ce propos des conseils si peu charitables aux conseillers de Louis XIII, se garde bien de nous apprendre que le poison de l'hérésie s'était introduit jusque dans son propre entourage. « Barthélemy Caffarel » (c'est celui dont nous parlons), bourgeois de Nîmes, est mentionné (Arch. Hte Garonne; parlem.) comme ayant affirmé sa fidélité au roi, 20 oct. 1623, quoique s'étant trouvé enfermé dans cette ville pendant les derniers troubles. Le fils de Caffarelli prit part, en qualité d'inspecteur général, à la magnifique entreprise du canal de Languedoc. Lui-même tenta, à ses propres frais, la canalisation de l'Agout, un des affluents du Tarn ; mais il dut abandonner cet utile projet, dont le pays attend encore la réalisation. Ayant alors acheté la terre du Falga (canton de S. Félix, Haute-Garonne), il s'y retira avec sa famille, en 1686. L'aîné seul de ses trois fils n'hésita pas à persister dans la foi protestante. Il préféra renoncer à ses biens plutôt qu'à sa religion et s'exila en Suisse, où il chercha des ressources dans l'industrie. Cependant son second frère l'imita bientôt. On lit dans les registres de la Bourse françoise de Lausanne, à la date du 21 septemb. 1697 : « Pierre Caffarelli, jeune homme romain, a quitté sa religion et va joindre un frère à Zurich qui a aussi embrassé la foi. » Il resta en France un troisième frère qui, demeurant catholique, devint ainsi le chef de la famille en France. Il épousa Marguerite d'Anceau, de Lavelanet, qui le rendit père de neuf enfants, « à la tête desquels, nous apprend M. Ch. de Rémusat, à qui sont empruntés ces détails, se distinguait celui qui devait illustrer leur nom et mourir à St. Jean d'Acre dans les bras du général en chef de l'armée d'Égypte. » — Esther Caffarel petite fille d'un ministre de Nîmes, ayant abjuré, obtint une pension de 150 l. pour entrer en religion aux Ursulines d'Alet, 1689-92.

CAFFAREL ou Cafarel. Deux familles de ce nom, l'une venue de Vars en Dauphiné, allant en Würtemberg; l'autre des Vallées vaudoises du Piémont, sont assistées à Genève et à Lausanne de 1696 à 1703.

CAFFER (Antoine), ministre à Foix en 1652 [Haag, III 92]. Aussi longtemps que Catherine de Médicis avait semblé tenir la balance égale entre les deux partis, Paillès, gouverneur du pays de Foix pour le roi de Navarre, avait gardé une stricte neutralité ; mais après le massacre de Vassy et la défection d'Antoine de Bourbon, il se rallia promptement au parti des Guises. Cependant comme il n'était pas naturellement cruel, il se contenta d'abord de prendre des mesures de précaution en désarmant les protestants et les catholiques. Après l'affaire de Toulouse, il résolut de se rendre à Foix ; mais il eut soin auparavant d'engager ceux des habitants qui s'étaient le plus compro-

mis lors de la démolition des temples et du brisement des images, à sortir de la ville. Faut-il voir dans cette conduite un trait d'humanité, ou bien, avec les écrivains protestants Olhagaray et Crespin, une ruse pour éloigner les plus braves d'entre les réformés sous prétexte de les soustraire à la vengeance du roi ? Caffer était peut-être du nombre des exaltés ; ce qui est certain, c'est qu'il jugea à propos de fuir déguisé en berger. Sa femme, nommée Ruth, voulut s'échapper aussi en habit de paysanne ; mais elle fut reconnue à la porte et menée devant Paillès ; ce capitaine catholique, avec une générosité bien rare alors, la fit conduire dans une maison honnête en attendant qu'il pût l'envoyer sûrement à Pamiers où s'était retiré son mari. Au milieu des atrocités qui se commettaient alors, on est heureux d'avoir à citer un acte d'humanité. Toutefois, à mesure que le torrent de la réaction acquit plus de violence, le gouverneur de Foix y céda peu à peu ; il ne fit pas, mais il laissa faire. *Acontat* [aliàs *Acoucat*], capitaine de la ville, homme paisible et de mœurs irrépréhensibles, et un gentilhomme nommé d'*Amboux* (voy. ci dessus t. I col. 169) furent décapités après qu'on leur eut rompu bras et jambes. Deux autres furent brûlés, vingt-huit pendus et dix condamnés aux galères. — Il faut certainement rapprocher du nom de ce ministre l'inscription suivante : « Noble Sébastienne *de Veillie*, de Clérieux en Daulphiné femme de maistre Bartholomye Caffer professeur en esbreux à Lausanne », admise à l'habitation dans cette ville, 18 nov. 1561 (*Bull.* XXI 465). — Deux habiles peintres de portraits, Daniel *Caffé* et Daniel-Ferdinand son fils, sont cités dans le Dictionn. de Nagler ; leur nom indique une origine française, mais nous ignorons si c'est comme descendants de religionnaires qu'ils vivaient en Allemagne.

CAGNEL (François), né à Metz en 1686 [Haag, III 93], maître de français des pages du landgrave de Hesse, en 1707, mort à Cassel, 26 déc. 1762. On a de lui :

I. *Grammaire et syntaxe françoise ;* Cassel, 1714, in-8. — II. *La 64e année, ou grâce toute particulière de la providence érigée en vers françois acrostiches à l'anniversaire de la naissance de Charles I, landgrave de Hesse* ; Cassel, 1728, in-4. — III. *Juste reconnaissance adressée à la gloire et au bonheur de toute la Hesse, dans la personne de Charles I, érigée en vers françois à l'anniversaire de la naissance de ce monarque* ; Cassel, 1729, in-4. — IV. *Description de la cour, contenant quatorze lettres historiques ;* Cassel, 1729, in-12.

CAGNON (Bertrand), ancien de l'église de Goron dans le Cotentin, en 1685 [Haag, III 93]. Après avoir résisté avec courage, ainsi que son collègue Thomas *Cousturier*, aux efforts des convertisseurs, et « par son obstination à rejetter les véritez catholiques, comme dit le Mercure, retenu dans l'erreur pendant plusieurs mois la pluspart des religionnaires de la ville et des environs, » il finit par succomber « après beaucoup de combats et de disputes particulières et publiques, » et son exemple entraîna « les plus obstinez. » « Ainsi, ajoute le Mercure, l'on peut dire que ce fut une conversion générale. » — (Daniel) enterré dans le cimetière de l'église de Haarlem, 1666.

Cagny (de), voy. Mesnage.

CAHAIGNES (Jacques de), professeur royal de médecine et recteur de l'université de Caen, était né dans cette ville en 1548 et y mourut en 1612. Il en a décrit les célébrités sous le titre de *Elogia civium Cadomensium* et il a publié plusieurs ouvrages de science médicale. Il s'est exercé aussi dans un genre bien différent en essayant d'introduire au théâtre des pièces classiques imitées des anciens, à la place des farces et moralités qui se jouaient encore de son temps. C'est dans ce but qu'il traduisit en 1570 l'*Avare* de Plaute et dix ans après une tragédie de *Joseph*, que jouèrent en 1584 des jeunes gens de la ville pour célébrer la réception d'un docteur en théologie. — (Pierre de) ministre à Caen vers 1570-72. — (Etienne de) sieur de Verrières, professeur en médecine à Caen vers 1640. — Un jeune de Cahaignes mis aux Jésuites de Caen en 1688.

CAHANEL (Samson de), natif de Saint-Lô et ancien de l'église de cette ville. Au mois d'octobre 1686, Cahanel fut arrêté chez un curé de ses amis qui habitait sur le bord de la mer, et jeté en prison sous l'accusation d'avoir voulu sortir du royaume. Tous ses biens furent à l'instant mis sous le séquestre. Les juges du bailliage de Coutances lui offrirent la liberté, moyennant une abjuration, et sur son refus, ils le condamnèrent à une prison perpétuelle et à cent livres d'amende. Cette sentence fut aggravée par le tribunal de l'amirauté qui porta l'amende à 200 livres et prononça la confiscation des biens. Transféré par lettre de cachet des prisons de Rouen à la Bastille, puis au château de Loches en Anjou, Cahanel montra dans son malheur une inébranlable constance, en sorte que, désespérant de vaincre son *opiniâtreté*, le gouvernement finit par le bannir du royaume. [Haag, III 93.]

Sa femme et deux de ses filles s'étaient converties, après avoir, pendant six semaines, hébergé jusqu'à 99 cuirassiers « qui avaient fait un dégât extraordinaire dans la maison et sur les terres » (Archiv. de la Bastille, pub. par Ravaisson, VIII, 431). Cahanel avait, en outre, un fils que Benoît cite dans ses listes des persécutés, et deux autres filles, dont nous ignorons la destinée.

CAHUSAC (Aimar de) capitaine languedocien, 1574 [VIII 342 a]. — (Pierre) pasteur de Briatexte, puis d'Esperousse et Berlats, mort en 1631, laissant deux enfants de sa femme, Marthe fille d'Isaac *Dutil*, docteur en théologie.

CAIEU (Martin) « libraire de Troyes en Champagne », admis à l'habitation à Genève, « 31 augusti 1551 ». — Michel *Cahieu*, « natif d'Euzerville en Normandie », *id.* 14 juin 1557.

CAIGET (Lucas), curé d'Alençon, converti au protestantisme en 1562 [Haag, III 93]. La Réforme avait trouvé dans cette ville de nombreux sectateurs longtemps avant que l'exercice public du culte protestant fût autorisé par l'édit de Janvier. Les premières assemblées, tenues aussi secrètes que possible, eurent lieu d'abord dans le faubourg de Saint-Blaise, puis dans le jardin *Ricordeau*, et enfin à l'Aumône dans le parc. Odolant Denos affirme, mais nous avons peine à le croire, que Catherine *Gervaiseaux*, femme de Jean Erard *Houssemaine*, remplit dans ces trois endroits les fonctions de prédicateur. Lorsque l'édit de Janvier fut publié, les protestants d'Alençon fondèrent une église dont *Bidard Poinçon* paraît avoir été le premier pasteur. Dès lors les progrès de la Réforme furent si rapides que le curé, son vicaire, huit autres ecclésiastiques et les meilleures familles de la ville embrassèrent en peu de mois les opinions nouvelles (voy. *Bull.* VIII 62). Malheureusement, la prise d'armes de 1562 entraîna les protestants d'Alençon, comme de beaucoup d'autres villes, à prendre leur revanche de ce que les partisans de la Réforme souffraient depuis 40 ans en silence. Au commencement de juillet 1562, ils assaillirent le couvent de l'Ave Maria et en expulsèrent les religieuses. L'arrivée de Georges *d'Argenson*, seigneur d'Avesnes et de La Motte-Tibergeau, à la tête des huguenots du Mans, augmenta le désordre. Les églises et les hôpitaux furent dépouillés; les châsses et les reliques enlevées furent mises entre les mains de Guillaume *Fouillard*, qui les envoya par Pierre *Du Perche* au prince de *Condé*. Après avoir pillé les villages voisins, les deux capitaines manceaux allèrent rejoindre *Montgommery* en Normandie. Le bailli d'Alençon, Louis *de Rabodanges*, qui favorisait lui-même la Réforme, mais qui condamnait les abus de force, arriva peu de temps après, rétablit l'ordre et la tranquillité dans la ville et, par ordre de Matignon, défendit toute assemblée. Caiget, redoutant la vengeance du clergé catholique, quitta Alençon et se retira sans doute dans une autre province; mais la famille à laquelle il appartenait n'abandonna ni sa ville natale ni ses opinions religieuses, car on trouve au commencement du XVII^e siècle dans le baillage d'Alençon Pierre Caiget ou *Caget* sieur du Pin, un autre qualifié s^r de La Fosse [VI 524] et sur la liste des huguenots de l'élection d'Alençon, en 1685 : Robert Caiget sieur du Mesnil, ancien de l'église

d'Alençon et la dame Caiget veuve du sieur Mésenge *des Coutures* de S. Léger. Un jeune Thomas Caget est enfermé aux Nouv. cathol. d'Alençon en 1715.

1. CAILLARD. Jehan *Cailliart*, teinturier, « natifz de Neusvy en Beaulce », reçu habitant de Genève, 24 juin 1550. — Symond Cailhard, de Paris, orfèvre, *id.* septemb. 1550. — (....) docteur régent à Orléans, 1562. — Petrus Caillardus de Lambresy parisiensis, étudiant à Genève, 1677. — (Judith, veuve d'Elizée) du Havre, assistée à Londres, 1706. — (Gaspard) né à Brême, 1686, de réfugiés français, [Haag, III 94] est auteur de *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*, Dublin, 1728, in-8 ; Amst., 1738, 2 vol. in-12. Ces sermons, au nombre de onze, roulent sur l'intolérance, les justes bornes de la tolérance, l'incarnation, l'habitation du Fils de Dieu parmi les hommes, la facilité des commandements de Dieu, l'envie, l'aumône, l'utilité des afflictions et la fréquente communion. Ils sont dédiés à M. *Desbrisay*.

2. CAILLARD D'AILLÈRES, famille d'Alençon. = Armes : d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 merlettes (2 et 1) de sable. — Vers 1550, vivait JEAN Caillard, écuyer, sieur des Hayes, marié à Valentine *Hermelin*. Leur fils, OLIVIER, sieur des Hayes, médecin ordinaire du roi, épousa, septemb. 1570, Sara *Taron* et mourut avant 1611. C'est lui dont un enfant aurait été présenté au baptême dans le temple d'Alençon par Henri IV en 1576 (*Bull.* VIII 69). — Il eut, entre autres enfants, ABRAHAM sieur des Hayes, avocat, qui épousa, 31 août 1613, Suzanne, fille de Jacques *Du Val*, sieur de More et de Renée Barbier. Ils moururent à Alençon, la femme en 1649, et le mari en 1654, après avoir eu 14 enfants au moins dont sept leur survécurent : 1° JACQUES, avocat au parlem. de Paris, sr de Villiers, marié en mars 1653 avec Marie *Grostête*, mort à Paris, 13 août 1673 ; 2° RENÉ sieur de la Monnerie, né en 1617, marié en 1649 à Jeanne *Mallart*; le gouvernement français l'envoya aux îles Britanniques lever des régiments d'Irlandais et lui donna la commandement de l'un d'eux ; il mourut sans postérité avant 1671 ; 3° MATHIEU, né en 1619, marié en 1646 avec Esther *Le Seigneur*, puis en secondes noces avec Marie *de Gravelle*, était capitaine au régiment de Vendôme et devint, fév. 1661, seigneur de fief de la Locherie ; 4° ABRAHAM II qui ayant épousé, janv. 1668, Judith fille et dernier héritier de Marc-Ant. *Le Vasseur* d'Aillières et de Judith *Conseil*, fit passer par cette alliance la terre d'Aillières dans la famille Caillard qui la possède encore aujourd'hui ; 5° MADELEINE femme de Jacques de Conseil ; 6° MARTHE, femme de René de Chasteauneuf ; 7° MARGUERITE femme de Jacques de Chasteauneuf. — A la Révocation les différents membres de la famille sont fugitifs ou convertis. — Jean Caillard sieur de la Monnerie, réfugié en Allemagne à la Révocation et capitaine de cavalerie dans le régiment de Boisdavid au service du duc de Zell, rentre en France en 1698 et touche une pension de 1000 liv. comme converti, 1700.

Notice sur la seigneurie d'Aillières, par M. Boulay de la Meurthe, à la suite (p. 213-226) du cartulaire de l'abb. de Perseigne, pub. par Gab. Fleury ; au Mans, 1880, in-4°.

CAILLAUD, Cailhau etc. — « Henry *Caillo*, laboureur de la paroisse de San Serain la Colombe en Beause, dioc. d'Orléans », reçu habitant de Genève, 18 nov. 1555. — Guy *Caillau*, contrôleur du mesurage du sel d'Ingrande [Haag, III 94] avait été fait prisonnier à la prise de Poitiers par les catholiques en 1562 et, probablement pour sauver sa vie, il était entré dans la compagnie de Richelieu. Si tel était son espoir, il fut trompé. Un nommé Mahé qui convoitait sa place de contrôleur, en offrit dix mille francs à Chavigny qui fit jeter en prison Caillau, le tint six semaines enfermé dans une cage de fer et le condamna à être pendu. L'exécution se fit à Chinon, le 31 décembre 1562. — André *Caillaux*, apothicaire, tué à Orléans, 1572 (*Crespin*). — *Cailhaud*, famille qui figure dès 1564 sur les registres de l'église réformée de La Rochelle jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, époque où plusieurs de ses membres s'expatrièrent. Gabriel Cailhaud écuyer, sieur de la Chevrolière, prit part à la défense de La Rochelle en 1573 ; il épousa Barbe

*de Culant*, dont il eut : Daniel, 1574 ; Moïse, 1587 ; Samuel, 1589. Autre Gabriel, pasteur, réfugié à La Rochelle, reçoit un subside du roi de Navarre en 1588. La famille obtient un jugement de confirmation de noblesse en 1667. Samuel Cailhaut sieur de la Chevrolière épouse, 1620, Louise fille d'Élie *Le Tessier* sr de la Tesserie et de Madeleine *Robert*, dont il eut Gabriel et Jacques ; ce dernier est probablement le même qui passa aux Indes, au service de Hollande. Gabriel Cailhaut sr de la Groizardière épousa, 1658, Suzanne, fille de René *Loyseau* et de Françoise *Amproux* ; il fut commissaire du roi à un synode tenu à Pouzanges en 1661. Marie et Marguerite (17 ans) de Cailhaut de la Groizardière, arrêtées sur un vaisseau anglais dans la Loire, 1687. — Jacques Caillaud, de Paris, étudiant à Genève, 1678. — Pierre Caillau et plusieurs autres du même nom, venant de Nérac et se réfugiant en Allemagne, assistés à Genève, 1699-1703. — *Caillou*, pasteur du Désert en Poitou, arrêté en 1713.

CAILLIAT (Humbert), de Rigny, reçu habitant de Genève, juill. 1550. — Jean *Cailliat*, de Verdun sur Saône, tisserand, *id.* 6 nov. 1572. — Petrus Cailatius, étudiant en théologie à Genève, 1654. — Jean *Caillate*, horloger, réfugié à Copenhague, 1686. — Marthe Caillat, du Vivarais, assistée à Genève, 1705.

CAILLE. Dans le martyrologe, *Crespin* mentionne parmi les huguenots de Provence martyrisés en 1562 : « La femme de Valentin Caille et celle de Honoré Caille qui, effrayées à cause de ce qu'on avait saccagé leurs maisons et menacé de les tuer, moururent à Bergevon » (lisez Bargemont?). — (André) né à Bargemont (près Draguignan), était pasteur à Lyon en 1572. Il se réfugia à Genève lors de la S. Barthélemy et s'y fit admettre comme habitant le 9 septemb. 1572, puis une seconde fois le 25 mai de l'année suivante. Il rentra cependant en France, car il était pasteur à Montélimar en 1593 et à Grenoble en 1596 [Haag, III 94]. Il fut député au synode national de Montpellier, 1598, puis aux synodes de Gergeau et de Gap, 1601 et 1603, auxquels il déféra ses plaintes au sujet de « l'ingratitude de son église ». Il est connu davantage par une controverse qu'il soutint en 1598 contre un abbé Tolosany et dont il rendit compte au public dans un petit volume intitulé : *Conférence par escrit entre P. Cotton jésuite et A. Caille ministre du S. Évangile* ; s. l. 1599 in-8. Il s'agissait du sacrifice de la messe. Ceux qui liront ce petit livre conviendront que Caille y réfute avec beaucoup d'érudition et de logique les preuves que le P. Cotton puise dans la Bible, les Pères, les Conciles, voire même dans Aristote et les Sibylles, pour établir que ce sacrifice est d'institution divine. André Caille fut demandé en septemb. 1599 par l'église de Nîmes qui le désirait pour 4e pasteur, mais il n'accepta pas. On le tenait à Nîmes pour un homme « très docte et capable ». Au mois de janvier 1601, un libraire de la ville nommé *Dessuchète* fut poursuivi pour avoir vendu des livres écrits contre ce pasteur. — Il y avait un pasteur du nom d'Antoine Caille à Lyon en 1572, 1579, 1600 et 1601 ; il appartenait sans doute à la même famille (*Bull.* XII 484). — (Jacques) avocat au parlem. de Paris, fils de Benoit Caille sr de Campoix et de Dorothée *Sarrasin*, épouse au temple de Charenton Judith fille de Philippe *de la Blanche* et de Judith *de Lauberan*, décemb. 1658. — De Caille, officier au service de Hollande 1701. — Robert Caille, membre du comité de Londres pour les secours aux religionnaires réfugiés, 1707. — Voy. Brun n° 6.

CAILLET (Pierre), ministre d'Annonay, réfugié à Genève, septemb. 1572. — Caillet, famille champenoise qui occupait des fonctions judiciaires à Épernay au commencement du xvie siècle et grécisait son nom en prenant celui de *Callias*. Augustin Caillet, jurisconsulte et poète latin, après avoir échappé à la S. Barthélemy se retira à Heidelberg, 1573, où il jouit de la faveur de l'Électeur palatin Frédéric V ; puis vint à Sedan où le duc de Bouillon l'admit avec joie dans l'académie de cette ville et lui confia une chaire de droit qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée vers l'an 1626. Ses poésies ont surtout le caractère religieux et moral. Elles ont pour

titres : I. *Emblemata sacra ex libris Moysis excerpta ;* Heidelb., 1581 et 1591, in-16. — II. Dans les *Deliciæ poetarum Hallorum*, t. I (Francf. 1609, 6 vol. in-16) seize petites pièces de vers latins. — III. *Sylva mysteriorum Jehovæ Dei Deorum ex oraculis divinis tralatitia et S. Bibliorum ordine digesta ;* Sedan, 1613 ; dédié à Jacques Ier roi de la Gr. Bretagne. — *Sylva II mysteriorum Jehovæ ;* Sedan, 1613.

L'abbé Boulliot ; Biogr. Ardennaise ; 1830.

CAILLON, sieur de La Touche [Haag, III 94] riche fermier de la puissante famille de *La Roche-Giffard*, ayant entendu parler du vol d'un calice dans l'église paroissiale de Sion, eut le malheur de dire qu'il ne serait pas difficile de découvrir l'auteur de ce sacrilège. Ces paroles si simples furent prises pour un indice contre lui ; on l'arrêta et on lui fit son procès à Rennes. Des témoins se présentèrent qui affirmèrent qu'ils avaient vu de leurs propres yeux le calice dans une armoire, où il enfermait ce qu'il avait de plus précieux. Caillon avait eu, en effet, en sa possession une coupe d'argent, mais beaucoup plus petite que le plus petit calice qui n'aurait pu tenir debout sur les rayons de son armoire. Il n'en fut pas moins appliqué à la question, qu'il souffrit avec constance, et condamné, à la majorité d'une voix, à périr sur la roue. Son corps fut brûlé et ses cendres jetées au vent. Quelque temps après, on arrêta des voleurs qui confessèrent d'eux-mêmes qu'ils avaient commis le sacrilège. La veuve de Caillon ne négligea rien pour faire réhabiliter la mémoire de la victime ; elle ne put y parvenir. — Michel Caillon, un des martyrs de Meaux en 1546. — (Michel) de Tours assisté à Londres avec sa femme et 5 enfants, 1702. — (Jacques), de Chanvray en Poitou, *id.* 1706.

CAILLOT (Martin) ou *Cailhot* capitaine protestant de Saint-Amans qu'un exploit de guerre a rendu célèbre dans l'histoire du pays castrais. En 1589 il forma le projet de s'emparer du fort catholique d'Hautpoul, très redouté des habitants de Mazamet. Il part de Saint-Amans le 13 mai par une nuit obscure et pluvieuse accompagné des capitaines *Vignevieille* et Josué *Rossel*. Arrivés à Hautpoul, ils grimpent non sans difficulté, à travers les rochers les plus escarpés, jusqu'à une petite plate-forme qui se trouvait immédiatement au-dessous du fort. Après s'être reconnus un instant, ils essayent de faire sauter la porte ; mais l'humidité a éteint leur mèche et ils sont sur le point de se retirer, lorsqu'un soldat catholique entendant du bruit et voulant se rendre compte de ce qui se passait dehors, jette un tison embrasé pour éclairer le pied de la muraille en disant : « Qui va là ? » Caillot répond en patois : « Nous autrés qué boulen dintra. » Le commandant d'Hautpoul, Roulac, se lève précipitamment et fait ouvrir la porte craignant qu'on n'y attachât le pétard. Il loge quelques soldats sur la droite de l'entrée, se place sur la gauche et crie : « Entrez ! Entrez ! » Caillot prend le pétard, Rossel y met le feu avec le brandon, ils le jettent dans le fort, la pièce part et fait sauter une fenêtre contre laquelle Roulac est appuyé. Celui-ci tombe dans le précipice profond qui entoure le fort. Caillot presse la place bien défendue par un sergent catholique qui repousse ses premiers assauts ; cependant les assiégés sont bientôt obligés de se rendre. Hautpoul est de nouveau gagné à la cause, et les habitants de Mazamet délivrés de ce redoutable voisinage. (Pradel)

CAILLOU (Pierre), d'une famille noble du Languedoc [Haag, III 35], se réfugia dans le Brandebourg, après la révocation de l'édit de Nantes, avec son frère le sieur de *Belestat*. Le premier était capitaine de cavalerie en 1729, le second servit dans les Grands Mousquetaires. — Si ces deux frères, en abandonnant leur patrie, donnèrent à l'Église protestante un gage de la sincérité de leurs convictions religieuses, un pauvre brodeur de Tours qui portait le même nom, bien qu'il n'y eût aucune parenté entre eux, Jean *Caillou*, fit à sa foi un sacrifice plus pénible encore, celui de sa vie. Arrêté comme il revenait d'une assemblée religieuse tenue dans un bois aux environs de Tours, en 1558, il fut déféré au parlement de Paris, qui

le condamna au bûcher, enveloppant dans la même sentence George *Tardif* de Sens, Nicolas *Guyotet* de Neuville-sous-Gien, et *Nicolas* de Janville. Il est inutile de dire que tous quatre moururent avec une constance héroïque, mais nous ne pouvons passer sous silence un fait qui peint le fanatisme de ces temps : c'est que le dernier, à peine sorti de l'adolescence, avait été dénoncé par son propre père.

On comptait en France plusieurs fiefs du nom de Belestat, dont deux au moins ont été possédés par des familles protestantes : celui qui appartenait à la famille Caillou, et un autre dont Jean *de Baragnes* ou de *Baraigne* était seigneur en 1562. Ce Jean de Baragnes fut de ceux qui, à cette époque, assurèrent le triomphe du protestantisme à Castres.

1. CAILLOUÉ, famille de libraires et imprimeurs de Rouen. Jacques exerça ces deux professions de 1612 à 1663 et outre un grand nombre de livres protestants qu'il publia sous la date de Quevilly, il publia également des facéties et des livres espagnols ou traduits de l'espagnol ; il fut inhumé à Saumur le 1er août 1664. — Pierre, fils de Jacques, exerça à son tour de 1667 à 1678 et sa veuve, Jeanne Cailloué, de 1678 à 1685 ; ils donnaient aussi sur leurs livres l'adresse de Quevilly, bien qu'ils demeurassent dans la Cour du palais de justice de Rouen. Une autre Jeanne Cailloué, veuve d'Olivier *Varennes*, libraire à Paris, fut inquiétée en 1685 comme ayant tenu dans sa maison des assemblées religieuses [Haag, III 95] et comme ayant recelé chez elle des livres hérétiques ; elle se réfugia en Angleterre avec Pierre Varennes son fils. Une troisième veuve Cailloué, imprimeur à Rouen, est signalée comme étant morte à la Bastille où elle avait été enfermée comme compromise dans la publication d'un libelle intitulé : *Scarron apparu à Mme de Maintenon et les reproches qu'il lui fait sur ses amours* ; Cologne ; J. Le Blanc, 1694, in-12.

Les Cailloué se transportèrent, avec leur industrie, en Angleterre. Déjà l'un d'eux, Denys, y avait publié dès 1649 divers ouvrages (I. Une traduction de l'*Eikon basiliké ou le pourtraict du roi de la Gr. Bretagne*, avec une épitre dédicatoire au roi Charles II et diverses pièces de vers français ; La Haye, Londres, 1649, in-12. II. *Prédiction où se voit comme le roi Charles II doit être remis aux royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande* ; Rouen, Jacq. Cailloué, 1650, in-24. III. *Boscobel, ou abrégé de ce qui s'est passé dans la retraite mémorable de S. M. Brit. après la bataille de Worchester*, le 13 sept. 1651, trad. de l'anglais ; Rouen, 1676 in-12). — Jean Cailloué fut libraire à Londres dans le Strand, près Exeter-exchange, de 1686 à 1701. Deux autres, Pierre et Antoine, revinrent à Rouen lorsque fut passée la première terreur de la Révocation, en 1688 ; et grâce aux nombreuses familles protestantes restées en France, ils purent faire avantageusement, jusqu'à la fin de la régence du duc d'Orléans, le commerce de catéchismes et autres livres huguenots qu'ils tiraient de l'étranger. Vers cette époque, 1723, deux autres protestants Jacques-Nicolas et François-Denys *Le Tourneur*, oncle et neveu, s'établirent aussi libraires à Rouen après les épreuves ordinaires ; mais pour peu de temps ; un arrêt du Conseil d'État, 14 sept. 1724, supprima les autorisations obtenues par les frères Cailloué et les Le Tourneur. Il y eut cependant encore à Rouen, de 1724 à 1733, un Antoine Cailloué libraire. Les libraires protestants de Rouen, en 1685, étaient la veuve de Pierre Cailloué ; Jacques, Nicolas et Robert Le Tourneur ; Abraham et Jacques *De la Mothe* ; Abraham et Pierre *Lucas* ; David *Roger*.

Frère ; Manuel du bibliogr. normand ; etc.

2. CAILLOUÉ [Haag, III 96]. Dans son histoire de la révocation de l'édit de Nantes, Benoit parle d'un Jean *Cailloué*, gantier à Caen, à qui, sur la requête de son propriétaire, le curé de Notre-Dame, défense fut faite, le 17 fév. 1670, de recevoir chez lui son gendre *Pelletier*, gantier comme lui, le digne curé ne voulant pas souffrir que sa maison servit de demeure à deux hérétiques à la fois.

CAIRE (Jacques), qui se prononce Caïré dans le pays, était un riche mar-

l chaussetier de Castres. Entraîné l'amour des doctrines de la Ré-, il s'était rendu à Genève et s'y ncéder le droit d'habitation. On le e inscrit au registre des habitants s termes : « 15 octob. 1554, hono-Jacques Cayre, chaussatier, citoyen aste comté en Albigeois ; lequel ci-devant présenté supplication ». ıalheureux, de retour dans son fut arrêté, jugé et brûlé à Tou-, en 1555, sans que nous sachions ıutre sur ce sujet. *Crespin* ne le ionne pas. *Gaches* en parle dans ses ɔires, mais dit seulement que « sur scher il se rejouissoit et s'estimoit heureux de souffrir ceste doulou-mort pour le nom de Dieu et pour ıstien de la vérité ». — Son frère, ıond, était consul de Castres en — (Jean) natif de Bar-le-Duc, habit. de Genève, octob. 1557. — ) notaire à Puylaurens, 1632. — ancien de S. Laurent au synode ;mes, 1678.

CAIROL ou Cayrol, nom de deux les protestantes qui habitaient le Vigan, l'autre Villemagne au-'hui Villeveyrac dans l'ancien dio-d'Agde, et qui pourraient bien une origine commune. Les ren-ements que nous avons pu recueil-ı nous permettent pas d'en établir ation suivie.

Vigan, Anthoine Cairol, mar-l, vivant vers 1570-80. — Bernard l, marchand, membre du conseil que du Vigan, 1565-93. — Jean, hand, membre du même conseil de à 1600, en 1603 et en 1605. — Jac-docteur et avocat, premier consul igan en 1600, conseiller politique 'erses reprises de 1598 à 1627 ; ;, avant 1620, à Clauda *Vissec*. — nne, 2e consul du Vigan en 1616, er à la cour royale du Vigan, 1624. AN, sieur de Raudomières, capi-, conseiller politique en 1610-22 ıigné pour faire partie du conseil rection établi par ordonnance du de Rohan, 6 oct. 1627. Il avait ıé Marguerite *de David*, qui mourut nai 1616, et dont il eut MAGDE-de Cairol mariée, 27 oct. 1624, à e *de Quatrefages* avocat, dont Mag-delaine de Quatrefages née en septemb. 1638. Le même Jean Cairol fut encore père (peut-être par un second mariage) de JEAN sr de Raudomières, avocat au Vigan (vivant en 1622 et 1684) qui fut père de JACQUES, sr de Raudomières, bourgeois du Vigan, qui vivait encore en 1718.

A Villemagne, Pierre Cairol, bourgeois, ancien de l'église de Villemagne en 1616. Autre Pierre, bourgeois et habitant de Villemagne, emprunte, 16 août 1678, pour rembourser une somme par lui due à Magdelaine de Quatrefages, veuve d'un Pierre Cairol de Clermont-Lodève et à Pierre et Suzanne enfants de ladite veuve. Nous pensons que ce dernier Pierre est le même que : PIERRE Cairol bourgeois de Villeveyrac, marié, vers 1675-80, à Marie *de Cazalis* dont il eut JEAN et HENRY, le premier desquels mourut en 1749, frappé de mort subite dans une assemblée tenue au Désert, à la combe de Figuières près Villeveyrac. Il avait épousé Élisabeth *Seimandy*, dont il eut : MARIE, née le 2 juill. 1708, femme de David Cazalis, et SUZANNE, née le 1er mai 1715, mariée à Pierre *Brouzet*. — Jacob Brouzet pasteur de Villeveyrac s'expatria lors de la Révocation. Isaac, son fils, servit comme cornette dans l'armée suédoise, rentra ensuite en France et s'établit auprès de Pierre Brouzet son neveu. (CAZALIS)

2. CAIROL (JEAN), procureur en la chambre de l'édit de Languedoc, épousa Jeanne *d'Huc*, dont il eut : MARTHE, mai 1623 ; JEAN, juill. 1626 et JACQUES avocat à Castres. — *Cayrol* ou *de Cayrol* ministre de Paulin, député au synode de Cajarc en Quercy 22 oct. 1652 ; était encore ministre de Paulin en 1682 où il assistait à un autre synode de Cajarc tenu le 23 septembre.

CAIRON (JEAN) né à Figeac, étudiant en théologie à Montauban, admis au ministère évangélique en septemb. 1678 ; ministre de la seigneurie de Montbartier près Montauban, 1678-81 ; puis de Cajarc ; réfugié dans le pays de Vaud en 1688. — (Jacques) ministre à Falaise en 1684 [Haag, III 96]. On prit occasion d'un de ses sermons où, établissant un parallèle entre la religion réformée et

la catholique, il avait osé, lui ministre protestant, donner la préférence à la première, pour le jeter en prison et interdire son église. Resserré dans un étroit cachot, chargé de fers, menacé du dernier supplice, il faiblit et consentit à abjurer ; mais à peine libre, il répara sa faute d'une manière éclatante par les témoignages du plus sincère repentir. Pour échapper aux peines terribles portées contre les relaps, il passa en Angleterre où il desservit pendant plus de 24 ans, de 1689 à 1713, l'église de Thorney Abbey. Il mourut en 1715.

CAISSARGUES (M. de) député en cour à Paris, par le consistoire de Nîmes, 1679. — Jean *Caisergue* de S. Guillin (? St Guilhem, Hérault) malade et assisté à Genève, 1683.

CASTELLIN (Nicolas), éditeur et auteur principal du recueil célèbre de gravures historiques du XVIe siècle, jusqu'à présent connu sous les seuls noms de TORTOREL ET PERRISSIN.

Il n'est personne un peu instruit de l'histoire du protestantisme français au XVIe siècle qui n'ait quelque idée de ce recueil ; non pas qu'on puisse aisément le voir, car les planches qui le composaient à l'origine sont devenues une rareté bibliographique ; mais on en a fait beaucoup de copies [1] ; on en parle souvent et ses planches sont précieuses à consulter en ce qu'elles ont été exécutées sur les dires de témoins oculaires au moment même où les événements qu'elles représentent venaient de se passer. Il n'en subsiste pas, même à la Bibliothèque nationale, d'exemplaire dont on soit sûr qu'il est complet et tel qu'il sortit des mains de l'éditeur ; on n'en connait pas non plus deux exemplaires qui soient pareils ; particularités qui proviennent vraisemblablement de ce que les planches, à mesure qu'elles parurent, furent enlevées et dispersées dans toute l'Europe, avec une rapidité qui permit à peine d'en former des volumes ; supposition que confirme la variété des légendes explicatives qui accompagnent les gravures et qui non-seulement sont tantôt en français, tantôt en allemand ou en latin, quelques-unes en anglais, en italien, mais qui de plus encore, pour celles de même langue, les françaises par exemple, offrent de nombreuses variantes attestant la multiplicité des tirages qu'on en faisait [1].

Les auteurs avaient cependant exécuté, pour être placé en tête de l'ouvrage 1° un beau titre encadré dans une bordure de rainceaux et de fleurs ou de fruits entourant à droite une nymphe, à gauche un faune, aux corps terminés en feuillage, belle ornementation digne du temps où elle parut ; 2° une page de préface entourée du même encadrement. Voici textuellement ces deux morceaux :

(Titre) PREMIER VOLUME

Contenant QUARANTE tableaux ou | histoires diverses qui sont mémorables, touchant les Guerres, Massacres et | troubles advenus en France en ces dernières années. Le tout | recueilli selon le tesmoignage de ceux qui y ont esté en | personne, et qui les ont veus, lesquels sont | pourtraits à la vérité.

(Au bas une pyramide entourée des mots : FERME EN ADVERSITÉ et au-dessous : I. PERSINUS FECIT.)

(Préface) AU LECTEUR

Cognoissant le desir que plusieurs ont de savoir au vray les choses remarquables advenues en France en ces dernières années pour estre de telle efficace qu'elles ne doivent estre ensevelies ni mises en oubli : ains publiées, afin que la postérité mesme en soit fidellement advertie ; j'ay esté, ami lecteur, pressé à te présenter ces petits tableaux, affin que si grand's choses puissent estre tousjours devant tes yeux. Et d'autant qu'en telle variété et si admirable, il est aisé de se fourvoyer, ou se desguiser par affections particulières la vérité : de tant plus j'ay curieusement avec grand peine et labeur, voulu représenter telle vérité par ceux qui ont esté tesmoins oculaires, et qui ont sans aucune passion fidellement récité toutes les circonstances et occurrences. Que s'il ad-

[1] Ou plutôt de contrefaçons, surtout hollandaises, soit contemporaines soit postérieures. L'Histoire de France d'après les documents orig. et les monum. de l'art de chaque époque, par MM. H. Bordier et Ed. Charton (1860), a contribué à les populariser en donnant (t. II, p. 52-68) de bonnes copies de six d'entre elles. — En ce moment même, notre actif et intelligent coreligionnaire et compatriote alsacien, *G. Fischbacher*, en fait paraître, à sa librairie, une reproduction fac-similée, en 1 vol. in-fol. (130 fr.).

[1] Voyez la description minutieuse qui a été faite de ces variantes par M. G. Duplessis dans l'édition qu'il a donnée du peintre-graveur français de Robert-Dumesnil (1874) t. XI p. 256-284.

vient que ces tableaux que j'ay bien voulu te faire voir pour au commencement, soyent bien receus de toy (comme j'espère), cela me poussera d'avantage à te faire voir en brief le reste, qui sera digne de mémoire.

A Dieu.

On se proposait donc de publier un premier volume de 40 planches et peut-être, éventuellement, d'autres volumes à la suite. Mais qui ? Par qui avait été formée cette entreprise ? Quel est cet orateur qui dit au public dans la préface qu'on vient de lire : *J'ai* été pressé de présenter au lecteur ces petits tableaux ; *j'ai curieusement cherché* la vérité, et si ces premières feuilles que *j'ai voulu* faire voir sont bien reçues, *je ferai* voir le reste de ce qui en sera digne encore ? Il y a là une personnalité nette, unique, et bien accentuée, qui se présente comme dirigeant l'entreprise. Ce ne sont point les graveurs qui parleraient ainsi, puisqu'ils furent au moins quatre, ainsi qu'on va le voir [1], et que les deux principaux, Perrissin et Tortorel, signent souvent tous deux ensemble une seule et même planche. Les précieuses archives de Genève [2] vont nous éclairer.

Vers l'année 1565, ou un peu avant, deux marchands flamands nommés l'un Nicolas Castellin, de Tournai, l'autre Pierre Le Vignon, bourgeois d'Anvers et seigneur d'un fief au village de Ronquier en Brabant, abandonnèrent leur pays, probablement par l'horreur de l'intolérance espagnole et catholique, puisqu'ils vinrent s'établir à Genève. Ils y furent admis à la bourgeoisie, ensemble et par le même acte, le 29 novembre 1566 [1]. Ils étaient beaux-frères et fort étroitement liés, comme on le verra plus loin. Leur commerce, à ce qu'il semble, était celui de fabricants de tissus. Du moins est-ce là ce que donne à croire un marché qu'ils passèrent le 25 octob. 1568 avec un teinturier de Lyon afin que celui-ci leur teignit en noir 160 masses de fil par semaine durant un an, moyennant qu'ils lui fourniraient la matière, lui payeraient six liards par masse ou 18 sols par jour de chômage, et lui feraient à la fin de l'année un présent consistant en un vêtement de peau de chamois, avec un manteau de drap [2]. On voit par cet acte que les deux beaux-frères fabriquaient quelque étoffe ou passementerie, qu'ils avaient aussi de la peaucerie, mais que leur industrie n'avait aucun rapport avec la typographie ni la gravure.

L'année n'était cependant pas encore écoulée que les deux industriels nous apparaissent ayant transporté leur activité et leurs capitaux dans une toute autre voie. C'est ce que l'acte suivant exposera mieux que nous ne saurions le faire :

« Ledit jour (18 avril 1569) sieur Jac-
» ques Le Challeux, tailleur d'hystoires
» de Rouan habitant à Genève, et
» sr Jehan Persin de Lyon, peintre,
» aussi habitant à Genève, lesquels de
» leur vouloir faire (?) ont promis et
» promettent à sr Nicolas Castellin et
» Pierre le Vignon presens et accep-
» tans : Assavoir le dit Le Challeux de
» tailler sur tablettes de bois toute une

[1] C'est aussi le nombre donné par M. Robert-Dumesnil. L'examen de ces planches, dit-il, « nous a conduit à y distinguer la coupe de quatre artistes différents parmi lesquels nous avons cru reconnaître Olivier Codoré, sans parler du maître au monogramme J. D. G. [Voy. nos 18 et 20] ». On a pensé que ce dernier pourrait être le lyonnais Jean de Gourmont. Cela serait difficile à concilier avec l'absence absolue de ce nom dans les documents genevois.

[2] Desquelles les informations que je possède pour le présent article proviennent 1° des communications qui m'ont été gracieusement faites par M. Louis Dufour sous-archiviste et par M. le professeur Amédée Roget ; 2° d'un Recueil considérable (7 vol. in-4) des analyses des minutes (au nombre d'environ 1200 vol.) des notaires genevois des années 1500 à 1700, rédigé pour moi il y a longues années par M. Jean-César *Auquier* ; 3° d'indications qui m'ont été données par M. Théophile Dufour directeur des archives.

[1] « Nicolas Castelain et Pierre de Vignon reçus bourgeois moyennant 50 écus pour les deux, et la malvoisie » ; 29 nov. 1566.

[2] « Renault Cholet, teinturier de Lyon habitant à Genève promet à sr Pierre de Vignon et sr Nicolas Castellin, marchands, habitans à Genève, de faire et mettre en façon huict vingt masses de fil noir toutes les semaines durant l'espace d'un an entier, en lui paiant par chaque masse mise en façon six liardz de roy par masse, dont ledit Vignon promet de lui bailler toutes matières, le filet plié en tracé, et lorsque ledit Chollet n'aura pas de travail par faute de matière fournie, Le Vignon lui donnera par jour 18 sols de roi. Ledit Vignon donnera en outre audit Cholet, au bout de l'an, quatre peaux de chamois pour luy faire un accoustrement et du drap pour lui faire un manteau à reistre. » (A. Santeur notaire. Vol. I, f° 293.)

» hystoire circunstances et despendan-
» ces dicelle qui luy sera monstrée et
» fournie par les dits Castellin et le
» Vignon, jusques à ce qu'elle soit
» deuement faite. agencée et parfaicte
» comme apartient, jusques à point
» d'imprimer. Et le dit Persin promet
» la bien duement et entièrement pour-
» traire, ainsi qu'il apartient ; à devoir
» commencer : assavoir ledit Persin
» dez demain et sans cesser jusques à
» ce que la dite besongne soit faicte, et
» ledit Le Challeux à commencer dez
» le premier de may prochain jusques
» à ce qu'icelle besongne soit achevée.
» Laquelle besongne ilz promettent faire
» moyennant le prix et somme de
» quinze livres tournois pour chascun
» d'eux, par mois, payables à chascun
» de mois en mois, en faisant la dite
» besongne. Et promettent faire l'un et
» l'autre ladite besongne en bonne et
» saine conscience sans qu'ilz décèlent
» et descouvrent la dite besongne à
» homme que se soit jusques à ce quelle
» soit entièrement imprimée et achevée
» pour les dits Castellin et le Vignon.
» Aux fins de quoy ont presté exprès
» serment de ne descouvrir, dire ny
» deceler ladite besongne ; et ne entre-
» prendront ny feront aucune besongne
» pour autruy que ceste cy ne soit
» faite. Et clauses requisses [1]... présents
» Vincent de Lanoy et Philippe Dorré
» habitans à Genève, tesmoins. » (Santeur not. III 248.)

Cet acte est d'une clarté et d'une précision rares. Les deux éditeurs concluent marché avec un dessinateur, Persin ou Perrissin, qui doit se mettre à l'ouvrage dès le lendemain 19 avril pour dessiner sur le bois, et avec un graveur qui taillera le bois dès le 1er du mois suivant ; et l'ouvrage consiste en « toute une histoire, circonstances et » dépendances qui sera montrée et four- » nie par les éditeurs. » Et comme on prévoit que ce travail, mené avec une telle rapidité qu'on ne perd pas un seul jour, doit durer de longs mois, il semble que le recueil de planches aujourd'hui connu de nous sous les noms de Perrissin et Tortorel était complet ou à peu près complet avant que Perrissin l'eût seulement vu et avant qu'il fût aucunement question de Tortorel.

Mais continuons à compulser nos documents genevois.

Trois semaines après le contrat qui vient d'être passé avec les graveurs par Nicolas Castellin et Pierre Le Vignon, ce dernier meurt et Castellin reste seul. C'est ce qui nous semble résulter : 1° du testament de Le Vignon ; 2° d'un accord passé entre les deux associés le même jour que le testament, 10 mai, et en vertu duquel l'association doit continuer avec la veuve du testateur à défaut de celui-ci.

Voici la substance de ces deux actes :

Registres d'A. Santeur, notaire, II 53 et 95. — 10 mai 1569 : Testament de honorable homme Pierre Le Vignon, bourgeois et marchand de Genève. Il lègue au collége de Genève 25 florins, aux pauvres de l'hôpital 25 florins. « Et touchant ung fied appartenant audit testateur appellé Wastellin, gisant au village de Ronquier en Brabant, il veut que ledit fief soit à Jean Le Viguon son fils masle », mais à la charge par le dit fils de payer tous les ans à Madelaine et Marie Le Vignon et au posthume ou posthumes, dont Marie de Cattefeur femme du testateur est enceinte, à chacun d'eux 10 florins de Flandre valant 20 patarres de Brabant, et quant au reste de ses biens « tant en Brabant, Heynault et Haureux qu'en cette ville et ailleurs, » il institue comme héritiers Jean, Madelaine et Marie Le Vignon, ses enfants et le posthume ou les posthumes, chacun par égale portion. — Quant à Marie de Cattefeur le testateur s'en tient à leur contrat de mariage fait « suivant le stile de leur pays, le 4 juillet 1535 ». Il nomme pour la tutelle de ses enfants, sa dite femme et aussi honorable Nicolas Castellin son beau-frère, bourgeois de Genève et honorable Vincent de Lanoy, de Jurbisse en Heynault, et les nomme aussi ses exécuteurs testamentaires. Si sa femme se remarie, elle devra laisser à ses enfants la moitié de tous les biens du

[1] C'est la minute originale de l'acte ; les formules sont omises.

testateur, desquels en ce cas les tuteurs dresseront inventaire. Fait et passé dans la maison du dit testateur à Genève ; présents honorables hommes Thibault Morelot marchant de Fontenay en Lourraine bourgeois de Genève, Gabriel Pottu citoïen de Genève, Mercurin Roulliach marchand de Lyon, Bernard de Laval marchand de Nismes en Languedoc (agissant pour Mercurin Roulliach), François Carron, Jean Reverset, marchands et habitants de Genève, et maistre Julien Hautois natif d'Aste en Hyenault, ministre de la parole de Dieu, aussi habitant, tesmoins.

Santeur ; ibid. f° 7. Accord : — Comme soit que... dès environ neuf à dix ans Nicolas Castellin, marchand bourgeois de Genève, s'est associé « et mis en compagnie et estat de marchandise » avec sieur Pierre Le Vignon, son beau-frère ... « d'un costé et de l'autre a esté receu bon contentement ». Aujourd'hui donc, 10 mai 1569, le dit Nicolas Castellin voulant « continuer de plus en plus son affection et bénévolence envers son beau-frère, lequel d'autre part est visité par la maladie », promet que si ledit Le Vignon allait de vie à trépas, lui Castellin continuera le trafic et négoce avec la veuve, sous la condition toutefois que cette association ne durera que pendant le temps que ladite Le Vignon « se contiendra en viduité ». Dans le cas où elle contracterait de nouveau mariage, ledit Castellin aura le choix de continuer l'association ou de la rompre. Présents six des mêmes témoins que ci-dessus.

Pierre Le Vignon mourut en cette conjoncture. On ne retrouve pas son acte de décès [1], mais son associé agit désormais seul, et il est seul en nom dans tous les actes qui suivent. Le 8 juillet 1569, le travail du dessinateur et du graveur avance. Castellin s'assure d'un imprimeur pour le tirage de ses planches et la composition typographique des légendes qui doivent les accompagner. Il s'adresse au plus élégant imprimeur que Genève eût alors, Jean de Laon. Puis il fait des provisions considérables de papier. Le 14 juillet il se met en règle avec l'autorité en demandant une autorisation.

A. Santeur, VI f° 56. — 8 juillet 1569. Jean de Lan, imprimeur bourgeois de Genève, promet à s^r Nicolas Castellin « d'imprimer avec des tailles douces ses cuyvre, cent rames de papier de la forme d'un feuillet signé et subscrit par le dit De Lan », lesquelles il promet d'imprimer avec de l'aussi bon encre que celle dudit feuillet et même de la meilleure pour le prix de 3 liv. tourn. la rame.

Registre du grand Conseil de Genève, 14 juill. 1569 : — « Nicolas Castelin a présenté requeste pour avoir permission de faire imprimer l'histoire des choses advenues en France de notre temps *ainsi qu'il l'a mise en peinture*, avec privilège pour trois ans a commencer dès la date du jour qu'il l'aura parachevé. Arresté qu'on en ayt advis [1] ».

A. Santeur, VI, f^os 61 et 303. Deux actes (1569 et 1570) par lesquels François Chautemps, marchand à Genève, s'engage à fournir à Nicolas Castellin, d'abord 400 rames, puis 30 rames de « papier royal ».

Depuis trois mois l'entreprise marchait ainsi avec activité. Tout à coup, nous la voyons subir une grande modification. L'ouvrage en train d'exécution ne se composait jusqu'ici que des planches dessinées sur le bois par Perrissin et gravées par Le Challeux ; mais Perrissin, à son talent de dessinateur joignait celui de manier la taille douce ; et il parait que plusieurs des planches gravées sur bois ayant été exécutées pareillement sur cuivre soit par Perrissin, soit par Tortorel, soit par d'autres, on tomba d'accord de la supériorité de ce dernier procédé, ou bien au point de vue de l'art, ou plutôt au point de vue du bénéfice à réaliser. Le graveur sur bois se retira ou fut congédié, et rentra probablement en France [2] car on ne trouve plus mention de lui à Genève, et c'est alors que parait Tortorel comme

[1] Il ne reste aux Archives de Genève que des débris très incomplets de ces actes ; ce sont de petits cahiers de poche sur lesquels le pasteur inscrivait très brièvement le décédé. On n'y rencontre point de Le Vignon, mais on y voit que Nicolas Castellin (rue des Allemands près la Grue d'or) perdit en 1571, temps de peste, le 20 août un fils nommé Nicolas, le 21 août un fils et une fille, Daniel et Marthe, le 22 un quatrième enfant dont le prénom est omis et le 10 septembre son frère Gilles Castelin. — Aucun renseignement sur sa mort et rien nulle part sur sa femme, probablement sœur de Pierre Le Vignon.

[1] C'est-à-dire qu'on consulte en dehors du Conseil des gens d'expérience en cette matière.

[2] La famille Le Challeux, famille d'artisans, était bien connue et nombreuse à Rouen et à Dieppe, nous dit notre collaborateur M. Emile Lesens. Ils étaient surtout charpentiers et tonneliers. Nicolas Le Challeux de Dieppe, charpentier, est l'auteur d'une relation imprimée à la date du 22 mai 1566, de la seconde expédition faite en 1565 à la Floride, d'après les instructions de Coligny, par le navigateur dieppois Jean *Rebaut*.

adjoint à Perrissin pour les gravures sur cuivre. Voici la substance de l'acte par lequel sont fournis ces renseignements :

« A. Santeur, VI f° 70. Marché. Le « 23 juillet 1569 honorable Jean Persin « et Jacques Torterel de Lion ont pro- « mis au s^r Nicole Castellin présent et « acceptant de lui tailler en cuivre et « eau forte comme ceux qu'il a com- « mencé, toute l'histoire à eux *fournie* « *et mise en avant par ledit Castellin* et « ladite besogne poursuyvre jusques à « ce qu'elle soit parachevée sans la de- « laisser, et ce moyennant la somme « de quattre escus vallant dix francs « pour chascune planche, payables a « mesure que ladite besogne se fera. »

Le tailleur de bois, Le Challeux, avait donc mécontenté Castellin par sa lenteur, puisqu'au lieu de payer au mois, celui-ci ne veut plus payer qu'à la pièce.

Ajoutons l'analyse de deux autres actes, par lesquels on est amené à penser, que le travail auquel l'éditeur s'était livré, dans cette entreprise méritoire, ne lui procura pas de grands avantages pécuniaires.

A. Santeur, VI 92 : Le 1^er mai 1570 Nicolas Castellin bourgeois de Genève, à son nom et des hoirs de feu Pierre Le Vignon, compagnons avec luy en marchandises promet à dame Gerdru Le Vignon, vefve de feu Lois de Bahault en son vivant marchand d'Anvers, présente, de luy rendre et faire tenir une quittance par elle à eux faicte de 397 liv. 19 solz 11 deniers de gros monnaie de Flandres... pour laq. somme ladite dame avoit cédules lesquelles elle a présentement remises audit Castellin et d'icelles les quitte...

A. Santeur, VI 404 : Le 9 mai 1576. Comme ainsy soit que honorable Nicolas Castellin marchand B. G. « tant à son nom que des hoirs de feu Pierre Le Vignon, ses compagnons et associez en marchandises, aye promis à dame Gerdru Le Vignon et ses enfans, héritiers de feu s^e Loïs de Bahault la somme de 6804 liv. quatre solz, outre d'autres sommes dues pour les causes contenues et déclarées dans le contrat obligatoire et hypothèque fait entre ledit Castellin et Jean Reverset procureur de ladite dame, reçu le 16 fév. dernier par maître Cusin [1], toutes sommes à payer dans trois ans ; comme il est possible que lesdits de Bahault ne puissent attendre si longtemps ce payement, ledit Castellin promet payer dans deux ans prochains.

Tel est l'ensemble des informations que nous nous sommes jusqu'ici procurées sur l'histoire de ce livre bizarre dont on possède certains feuillets imprimés en cinq ou six exemplaires différents et en langues différentes, sans qu'on ait pu jusqu'ici en découvrir un seul exemplaire complet. Les plus exacts et clairvoyants descripteurs, tels que Robert Dumesnil, Hennin, G. Duplessis, déclarent dans leurs ouvrages sur la gravure française qu'ils n'ont pu pénétrer les obscurités dont ce recueil est plein. Elles étaient en effet impénétrables en l'absence des documents qu'on vient de lire, et après qu'on les a lus elles ne sont pas toutes résolues encore. Mais ce qu'on peut tenir pour certain maintenant, c'est que Perrissin et Tortorel n'ont été que de simples reproducteurs, soit par le dessin soit par la gravure, des scènes dont le dessin original, et probablement au lavis [2], leur avait été fourni par le flamand Nicolas Castellin. Celui-ci en était-il l'auteur ? Etait-il arrivé à Genève avec la seule inspiration laissée dans son souvenir par les belles gravures que déjà plusieurs de ses compatriotes avaient consacrées à l'histoire de Charles-Quint ? Par exemple au siège de Metz, 1557, dont on a de magnifiques estampes ? Avait-il apporté quelques dessins de ces habiles artistes représentant les tristes événements de la France ? Je l'ignore, mais quand on regarde aux termes dont il se sert dans son Avis au lecteur, à son attitude dans tous les actes notariés ci-dessus mentionnés et aux expressions du registre de Genève, on est amené à exclure de l'honneur d'avoir créé cette publication et tous les

[1] Ne se trouve plus dans les minutes de Cusin.

[2] Plutôt que peint, quoiqu'il y ait à tenir compte non-seulement du registre des Conseils de Genève, où le secrétaire d'Etat rédacteur qui les avait sous les yeux les appelle des *peintures*, mais aussi de ce fait signalé par Robert Dumesnil, qu'on possède un certain nombre de planches du recueil coloriées à l'époque de la publication.

graveurs et même Pierre Le Vignon, qui mourut aux débuts de l'entreprise et qui d'ailleurs parait n'avoir été que le capitaliste de l'association. Reste alors, pour le moment du moins, comme véritable et seul auteur du recueil attribué à Perrissin et Tortorel, le jusqu'à présent ignoré NICOLAS CASTELLIN.

Il faut ajouter un mot essentiel. Ce serait se tromper beaucoup que de chercher dans son œuvre, quelqu'intéressante qu'elle soit, des renseignements historiques précis et de croire qu'il nous met sous les yeux les Grandes scènes du XVIe siècle. Quand même il aurait vu, par hasard, quelques unes des scènes qu'il s'est proposé de reproduire, il n'a pu les dessiner que de souvenir et il dit lui-même dans sa préface les grands peine et labeur qu'il a pris pour rassembler des témoins oculaires. Il a donc dessiné par approximation sous la dictée de renseignements oraux fournis plus ou moins de temps après les événements. Il pouvait en trouver pour toutes les tragédies de la France dans cette Genève où fourmillaient des fugitifs de toutes nos provinces ; mais tous leurs efforts de mémoire ne pouvaient aboutir qu'à de simples à peu près. L'art même, à cette époque, ne se prêtait pas à l'exactitude que nous voulons aujourd'hui : tout comme le graveur géographe dessinait un petit pain de sucre pour représenter une montagne, le graveur de bataille représentait un corps d'armée par une douzaine de fusiliers; les vues de villes, Orléans, Poitiers, Nîmes, Bourges sont dérisoires; la Bastille et l'Hôtel de Ville de Paris, monuments si connus, ne sont reproduits que par des semblants grossiers ; les dates accompagnant les légendes sont quelquefois fausses. A chaque planche on peut constater la gravité des inexactitudes. Une seule preuve sera suffisante. L'une des plus grandes scènes représentées est la bataille de Jarnac, où le malheureux prince Louis de Condé trouva la mort. Cette mort funeste, et perfide, a été décrite par un grand nombre de contemporains dont on peut aisément et sûrement rassembler les dires en prenant le résumé qu'en a donné le plus récent historien de la maison de Condé [1] : « Condé demande ses armes. Comme on lui présentait son casque, le cheval de La Rochefoucaud lui brisa d'une ruade un os de la jambe [2] ; déjà il s'était froissé un bras dans une chute. Domptant la douleur, il etc... Le prince a son cheval tué sous lui... Demeuré presque seul, adossé à un arbre, un genou à terre et privé de l'usage d'une jambe, il se défend encore, mais ses forces l'abandonnent, lorsqu'il aperçoit deux gentilshommes catholiques auxquels il avait rendu service. Il les appelle, lève la visière de son casque et leur tend ses gantelets. » Dans la gravure (n° 32) cette scène se passe au premier plan à droite ; elle est fort bien dessinée ; seulement on y voit le prince de Condé, l'épée au côté, correctement vêtu, à peu près en général romain, solidement campé sur ses deux jambes, loin de tout appui, et gesticulant devant les gentilshommes droits sur leurs chevaux. Est-ce à dire qu'on puisse faire reproche à l'auteur de son manque d'exactitude ? Nullement ; c'est nous qui ne devons pas lui demander autre chose que ce qu'il a voulu faire. Réfugié lui-même, et vivant au milieu de réfugiés que les événements de France transportaient d'indignation, il a voulu faire partager ce sentiment au loin et parler aux yeux dans l'Europe entière, et en « advertir la postérité même ». Qu'importait pour ce point de vue une exactitude matérielle plus ou moins grande ? Pour le nôtre, au contraire, la dernière minutie serait la bienvenue ; mais il faut nous contenter, ici comme en toute circonstance, du peu que l'avarice du passé veut bien nous rendre.

Nous terminerons en donnant la description du recueil de Castellin, c'est-à-dire : 1° le numéro d'ordre de chacune des 40 planches dont il se compose, tel qu'il a été gravé sur la planche même par les soins de l'éditeur [3] ; 2° le titre qu'elle porte inscrit en tête ; 3° les indications sur la nature de chaque planche, sur les signatures qui s'y trouvent et sur les différents exemplaires qu'on

[1] Hist. des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles, par M. le duc d'Aumale, II 69.

[2] L'os sortait par le cuir de la botte, dit d'Aubigné.

[3] Sauf qu'on n'a point trouvé de feuillet coté 1. C'est probablement l'Avis au lecteur qui compte pour tel.

en possède, soit dans la collection primitive de la Bibliothèque nationale, soit dans la collection léguée à cette Bibliothèque par M. Hennin.

*Titre de l'ouvrage.* Voyez ce qui en a été dit ci-dessus, col 452. — Il y a des exemplaires avec le titre en allemand : *Der erste tail,* etc.

*Avis au lecteur.* Voyez ci-dessus, col. 452. — Il y a des exemplaires avec le titre en italien : *Avis al lectore.*

2. Titre au haut de la planche : *La Mercuriale tenue aux Augustins à Paris le X de juin* 1559, *la ou le Roy Henry* 2 *y fust en personne.*

Au bas une légende donnant les noms des principaux personnages assistant à cette séance du parlement de Paris. Au bas de chaque planche du recueil est jointe une semblable légende destinée à l'explication de la scène.

Cuivre signé Ⓟ *errissin fecit.* 1570.

Autre gravure de la même scène ; cuivre non signé ; titre en allemand : *Der parlements.*

3. *Le tournoy ou le roy Henry II fut blessé à mort, le dernier de Iuin* 1559.

Cuivre signé Ⓟ *errissin fecit* 1570.

Bois signé Ⓟ

Exemplaire (cuivre) avec texte allemand : *Der Turnier...*

4. *La mort du roi Henri II aux Tournelles à Paris le X juillet* 1559.

Bois signé Ⓟ

Exemplaire (bois) avec texte latin : *Obitus Regis* . — Avec texte allemand : *Beschiedung Konig...*

5. *Anne du Bourg conseiller au Parlement de Paris bruslé à S. Jean en Grève le* 21 *décembre* 1559.

Bois non signé.

Exemplaire (bois) avec texte allemand : *Des von Bourg rachsher...*

6. *L'entreprise d'Amboise descouverte les* 13, 14 *et* 15 *de mars* 1560.

Bois non signé.

Exemplaire (cuivre) avec texte latin : *Descriptio conatus...* — Avec texte allemand : *Der anschlage zue Amboise...*

7 *L'exécution d'Amboise faite le* 15 *mars* 1560.

Bois non signé.

Exemplaire (bois) avec texte latin : *Supplicium conjuratorum...* — Avec texte allemand : *Peinlich richtung...*

8. *Le colloque tenu à Poissy le* 9 *septembre* 1561.

Cuivre signé du monogramme Ⓟ. — Autre exemplaire signé *I. tortorel fecit.*

Exemplaires avec texte latin : *Colloquium Poissiaci...*

9. *L'assemblée des trois estats tenus à Orléans au mois de janvier* 1561.

Cuivre signé *I tortorel fecit* 1570.

Exemplaire avec texte allemand : *Versamlunge...*

10. *Le Massacre fiaict à Cahors en Querci le XIX Novembre* 1561. (Voy. col. 426).

Cuivre signé Ⓟ

Bois signé I TORTOREL FECIT.

Exemplaire (cuivre) avec texte latin : *Internecio Cahorti...* — Autre (bois) avec texte allemand : *Der mord und todschleg...*

11. *Le massacre fait à Vassy le* 1er *jour de Mars* 1562.

Bois signé Ⓟ

Exemplaire (bois) avec texte latin *Crudelitas patrata.* Avec texte allemand *Die grueliche Wurgeren...*

12. *Le Massacre fait à Sens en Bourgogne par la populace au mois d'avril* 1562 *avant qu'on prinst les armes.*

Cuivre signé P *errissin fecit,* 1570.

Exemplaire avec texte allemand : *Virgeren zu Sens...*

13. *La prinse de Vallence en Dauphiné où fut tué le S. de la Motte Gondrin le* 25 *avril* 1562.

Cuivre signé Ⓟ et bois signé Ⓟ

Exemplaires (cuivre) avec texte latin : *Valentia urbs Delphinatus...* — Avec texte allemand : *Die Eroberung der stat...*

14. *Le massacre fait à Tours au mois de juillet* 1562.

Bois signé Ⓟ

Exemplaire avec texte allemand : *Word und wurgungbegangen...*

15. *La Prinse de la ville de Montbrison au pays de Forest au mois de Juillet* 1562.

Bois signé *I Tortorel fecit* et *J. P.*

Exemplaire avec texte allemand : *Eroberung der stat Montbrison.*

16. *La deffaite de S. Gilles en Languedoc au mois de septembre* 1562.

Cuivre signé Ꝑ

Exemplaire avec texte allemand : *Die Nideslag...*

17. *L'ordonnance des deux armées de la Bataille de Dreux, donnée le* 19 *Décemb.* 1562.

Cuivre signé Ⓟ

Exemplaires avec texte latin : *Ordo utriusque...*

Exemplaires texte allemand : *Anordnung beide....*

18. *La première charge de la Bataille de Dreux là ou M. le Connestable fut prins, le* 19 *Décembre* 1562.

Bois signé I. Tortorel fecit et ✠

Exemplaire (cuivre) avec texte latin : *Irruptio prima...* — Autre (bois) avec texte allemand : *Der erste angrief...*

19. *La deuxième charge de la Bataille de Dreux où M. le p. de Condé poursuit la victoire le* 19 *Decemb.* 1562.

Cuivre signé *I tortorel fecit* et Ⓟ

Exemplaires avec texte latin : *Irruptio secunda apud Druydas...* — Avec texte allemand : *Der ander tressen...*

20. *La troisième charge de la bataille de Dreux où M. le prince de Condé fut prins le* 16 *décembre* 1562.

Cuivre signé *J. P.*; sur d'autres exemplaires, le même monogramme et *I. Perrissim* fecit.

Bois signé ✠ (Cette marque, déjà vue au n° 18, se trouve sur des pièces gravées par Jean de Gourmont).

Exemplaires avec texte latin : *Irruptio tertia quæ facta...*

Exemplaires (cuivre) avec texte allemand : *Der tritte einbruch...*

21. *La quatrième charge de la Bataille de Dreux ou M. le Mareschal S. André fut tué, le* 19 *Décembre* 1562.

Cuivre non signé.

Exemplaires avec texte latin : *Irruptio quarta...* — Avec texte allemand : *Das vierte tressen...*

22. *La retraite de la Bataille de Dreux, le* 19 *décemb...* 1562.

Cuivre non signé.

Les six planches 17 à 22 portent gravés au bas, comme pour former une série particulière, les n^os^ I, II, III, IIII, IIIII et VI.

Exemplaire avec texte allemand : *Abzug von der schlacht...*

23. *Orléans assiégé au mois de Ianuier* 1563.

Cuivre signé Ⓟ

24. *Le Duc de Guise est blessé à mort le* 18 *Feurier* 1563.

Bois signé Ⓟ*errissin fecit.*

Cuivre signé Ⓟ

Exemplaires avec titre latin : *Dux Guisianus...*; — avec titre allemand : *Herzog von Guise wird todlich...*

25. *L'exécution du S. iean Poltrot dict du Meray à Paris, le* 18 *de mars,* 1563.

Bois signé Ⓟ

Exemplaires avec titre latin : *Supplicium I. Poltroti...*; — avec titre allemand : *Richtüng des Meray Poltrot...*

26. *La paix faite en lisle aux Boeufz pres Orléans, le* 13 *mars* 1563.

Cuivre signé Ⓟ

Exemplaires avec titre. lat. et all.

27. *La battaille de sainct Denis, donnée la veille S. Martin,* 1567.

Bois signé Ⓟ

Exemplaires avec titre allemand : *Die Schlacht von San Denis...*

28. *Le massacre fait à Nismes en Languedoc le* 1 *dOctobre* 1567 *en la nuict.*

Cuivre signé Ⓟ

Exemplaires avec titre latin : *Strages pactà noctu Nemansi...*; — avec texte allemand : *Burgung und Mord...*

29. *La rencontre des deux armées françoises à Congnac pres de Gannat en Auvergne le* 6 *januier* 1568.

Bois signé Ⓟ

Exemplaires (cuivre) avec titre allemand : *Antreffung baider...*

30. *La ville de Chartres assiegee et batue par M. le prince de Condé au mois de mars* 1568.

Cuivre signé *J. Perrissin fecit* 1570.

Exemplaires avec titre allemand : *Die stat Chartres belegert...*

31. *Lordonnance des deux armées Francoises entre Coignac et Chasteauneuf le* 13 *Mars* 1569.

Bois signé : 1569. I. PERSINUS FECIT.

32. *La rencontre des deux armées Francoises entre Cognac et Chasteauneuf le* 13 *mars* 1569.

Bois signé Ⓟ et I. TORTOREL FECIT.

33. *La rencontre des deux armees à La Roche en Lymosin ou le s^r Strossy fut prins le* 25 *juin* 1569.

Cuivre signé *I. tortorel fecit.*

34. *Poytiers assiege par M. le prince le* 24 *de juilet et tout aoust jusquau* 7 *de septembre* 1569.

Cuivre signé Ⓟ*errissin fecit.*

35. *Lordonnance des deux armees pres de Moncontour le* 3 *oct.* 1569.

Cuivre signé *I. tortorel fecit.*

36. *La desroute du camp de M. les princes et la defaicte des Lansquenets a Moncontour le* 3 *oct.* 1569.

Cuivre signé Ⓟ ERRISSIM FECIT, 1570.

37. *S. Jean d'Angely assiege par le Roy Charles* 9 *le* 14 *oct.* 1569 *jusques au* 2 *décembre* 1569.

Bois signé Ⓟ ERRISSIM FECIT, 1570.

38. *La surprinse de la ville de Nismes en Languedoc par ceux de la Religion le* 15 *de nov.* 1569 *en la nuict.*

Cuivre signé *I. tortorel fecit.* 1570.

39. *Lentreprinse de Bourges en Berri descouverte sur ceux de la Religion, le* 21 *de dec.* 1569.

Cuivre signé Ⓟ*errissin fecit.* 1570.

40. *La rencontre des deux armees francoyse faicte au passage de la riviere du Rosne en Dauphiné le* 28 *mars* 1570.

Cuivre signé Ⓟ*errissin fecit*, 1570.

CASTELLAIN (JEAN). Crespin, dans son *Histoire des martyrs*, appelle *Castellan* un religieux flamand que d'autres écrivent *Chastelain* [Haag, III 369] ou *Castellain*, et que la bibliothèque de Lorraine (dom Calmet, Hist. de Lorraine t. III, p. 282) qualifie : Jean *Le Chatellain de la Porte-Saint-Thiébaut.* Ce personnage remarquable nous paraît être de la même famille que l'éditeur Nicolas *Castellin.*

« L'an 1524, dit Crespin, M. Jean Castellan *natif de Tournai*, moine [augustin] et docteur en théologie, fut annonciateur de la parole de Dieu. Envoyé à ceux de Lorraine, il prescha à Bar le Duc, à Vitry en Artois, à Chaalon en Champagne et en la ville de Vic en Lorraine. Il jetta les premiers fondements de la doctrine de l'Évangile en la ville de Mets, au grand desplaisir des prestres et moines », à cause de la liberté avec laquelle il s'exprimait sur les abus de l'Église romaine et la corruption du clergé. Les doctrines de la Réforme avaient déjà été répandues à Metz par deux autres moines, dont l'un, chassé de la ville, s'était retiré à Strasbourg, et dont l'autre, Jean *Vedast*, de Lille, venu de Montbéliard, avait été jeté en prison par les officiers de l'évêque. Castellain ne se laissa pas effrayer par la perspective d'un sort pareil. Il avait été déjà poursuivi à Châlons à la requête de l'évêque et n'avait évité le supplice que par la fuite [1]. C'était, de l'aveu des écrivains catholiques, un homme de bien, qui ne parlait que de piété et de correction des mœurs. Son succès fut immense et bientôt la grande majorité du peuple se déclara pour lui. « Celluy, lit-on dans les Chroniques de la ville de Metz, publiées par Huguenin en 1838, celluy estoit ung homme assez révérend et de belle manière, grant prédicateur et très éloquent, et avec ce, en ses sermons, reconfortoit merveilleusement les povres gens et les avoit fort pour recommandés. Par quoy il estoit en la grace de la pluspart du peuple. » Se sentant soutenu par la po-

1 Inventum est Castellanum jam Catalauni de fide fuisse postulatum, processum ab Ægidio de Lucemburgo adversus eum inchoatum, licet eo fugiente non confectum, cujus acta Vicum [à Vic] missa sunt (Echard, *Scriptores ord. Prædic.* II, 62.)

pulation, il s'abandonna avec d'autant plus de confiance à son zèle, sans que le clergé osât l'attaquer ouvertement. Sa station terminée, il sortit de Metz avec un autre augustin nommé *Bonnétraine* et un novice ; mais arrivé dans les bois de Chamblay, il fut enlevé (le 5 mai) par les gens de l'évêque, qui était le cardinal Jean de Lorraine, et conduit dans la prison de Gorze, d'où il fut transféré à Nommeny, puis à Vic. Les magistrats de Metz usèrent de représailles et arrêtèrent quelques officiers du prélat, toutefois ils les relâchèrent bientôt. Condamné comme hérétique relaps par l'inquisiteur Nicolas Savin, que Clément VII avait commis pour instruire son procès, Castellain fut dégradé [1], livré au bras séculier et brûlé en grande pompe, le 12 janv. 1525, en présence d'une foule immense dans les rangs de laquelle figuraient deux évêques et 17 abbés mitrés. A la nouvelle de son supplice, une furieuse émeute éclata à Metz. Le peuple insulta l'abbé de Saint-Antoine, qui avait assisté à l'exécution, et brisa ses fenêtres. Le lendemain, une troupe de vignerons [2] et d'artisans le poursuivit comme il sortait de l'église et faillit le massacrer. Le même jour, les chanoines retournant en procession de l'abbaye de Saint-Clément, furent attaqués et mis en fuite par les mutins qui, se portant ensuite contre la maison de l'abbé, enfoncèrent les portes et y commirent toute sorte de dégâts, ainsi que dans celle de Martin Pinguet, gouverneur de Gorze. Il fallut faire marcher des troupes pour réprimer cette sédition ; mais, avant leur arrivée, le peuple eut le temps de forcer la prison de Jean *Vedast*, qui fut mis en liberté, reçut de l'argent pour se sauver et réussit à gagner Strasbourg.

Jean Castellain a été cru l'auteur d'une *Chronique de Metz* en vers, qui a été publiée dans le T. III de l'Histoire de Lorraine de dom Calmet.

Cette attribution n'est fondée que sur la foi d'un manuscrit en tête duquel on lisait : « Table de la Chronique de Metz rédigée par J. Chatelain etc »; mais c'est probablement la Table seule et non la Chronique dont la rubrique a voulu parler, car rien dans cette histoire rimée ne vient à l'appui de l'attribution. De plus, elle est toute entière du même style, y compris le récit des derniers moments du martyr, que voici :

En icelle année propre,
A l'église vint un grand opprobre
Par un augustin, grand docteur,
Qui étoit grand prédicateur.
A Metz prêcha un caresme
Devant grand peuple, homme et femme,
Qui en sa prédication
Avoient grande dévotion.
Les ordinaires par envie,
Qui l'aimoient mieux mort qu'en vie,
Le prindrent si fort à haïr
Qu'ils consentoient à le trahir.
Un chanoine malicieux
Parla à un religieux
Du couvent d'icelui docteur,
Lequel lui fut faul trayteur.
Tant fit qu'il le mena dehors,
Et en reçut trente écus d'or;
Le livra à ses ennemis;
En piteuse prison fut mis.
Prens un maître d'hôtel de Gorse
Furieusement par la gorge,
Disant : Chanoine, fuis de Metz,
Où tu ne retourneras jamais.
Tu as prêché de nostre état,
Je te hay plus qu'un apostat;
As touchiez sur les gens d'église,
Maintenant te tiens à ma guise.
Crois que tu en seras pugnis.
Lors emmenèrent à Nomeny;
En chartre fut mis saoul, ou fain;
Condampné à l'eau et au pain.
Léans fut dès la Pentecouste,
Mal nourri et très mal l'y couste,
Jusqu'en janvier onzième jour.
Le lendemain feira son cours.
Les clercs le prindrent à leur advy,
Et delà fut mené à Vy,
Et brûlé fut de leurs conclus.
Fut tord ou droict, je n'en dis plus.

Malgré sa réserve, le rimeur anonyme nous paraît être un protestant. Echard et Quetif, les excellents éditeurs du Scriptores ordinis Prædic. (Paris 2 vol. in fol. 1721), signalent en outre ce récit de l'affaire publiée par un contemporain :

*Traité nouveau de la désécration et exécution actuelle de Jehan Castellan hérétique, faite à Vic en Austrasie le 12 janvier, avec une oraison de la foi* [c'est-à-dire avec un sermon, prononcé par le cordelier Nicolas Savin, président du tribunal, au moment de l'exécution]

[1] Crespin, à cette occasion, donne en grand détail le récit des cérémonies de la dégradation d'un prêtre catholique.

[2] Pour brûler le condamné on l'avait habillé en vigneron, probablement par dérision de ce qu'il parlait de lui-même, dans ses sermons, comme d'un vigneron qui vient travailler à la vigne du Seigneur. Dans les troubles qui suivirent, les vignerons du pays se montrèrent fort irrités de cette sinistre plaisanterie. Voy. l'Histoire de l'hérésie dans Metz, par le bénéd. dom Meurisse (in-4° 1670) p. 9.

*laquelle prouffitera beaucoup à la religion Chrestienne*; 1534 [probablem. 1524]; in-4° de 64 pages, sans lieu d'imp. Par Nicolas Volkyr de Serouville. Et les mêmes éditeurs le donnent comme existant de leur temps, à la Biblioth. du roi, sous la cote L 1030; mais nous avons constaté qu'il n'y existe plus depuis longtemps.

CALADON (Jacques) condamné aux galères; Toulouse, 1543 [IX, 73 a]. — Béranger de Caladon, voy. Béranger n° 2. — *Caladon*, famille de Montagnac (Hérault). Les registres municipaux de cette petite ville nomment un François Caladon mari de Jeanne Vacharesse et père de 1° Marthe qui épousa, 12 mai 1694, Paul *Bec*; 2° Étienne qui épousa, 4 mars 1715, Marie Velarnoux. Cette famille existe encore à Montagnac où elle est représentée par M. Louis-Camille *Caladou*, notaire, et par son frère, Louis-Albert, pasteur. On trouve quelquefois les deux noms, Caladou et Caladon, mis l'un pour l'autre dans les actes.

CALANDRE (Jean), de Guilhestre en Dauphiné, maréchal, assisté à Lausanne, 1685. — (La femme de David) de Guillestre, avec trois enfants, assistée à Genève, 1692-97. — (Jeanne), d'Embrun, *id.* 1702. — (Jean), revenant du Würtemberg, *id.* 1763.

CALAIS ou *Calès* (Jean), notaire à Caraman, ainsi que son fils, également prénommé Jean; une ordonnance du sénéchal de Toulouse confisqua leurs biens, 8 juin 1632. — Un membre probablement de la même famille (mais son nom est écrit *Calas*) était ancien de l'église de Caraman en 1651 [IX 203 b]. — (Esther), enfermée aux Nouv. Cathol. de S. Lô, 1693. — Marie *Calai*, assistée à Londres avec ses deux enfants, 1702.

1. CALAS. Jean *Callas* [1], pris et blessé à coups de dague, promené tout sanglant, puis achevé de tuer hors la ville (de Peyrolles près Castellane) en 1562 (*Crespin*). — Jean Calas, avocat renommé à Nimes, 1600 (Casaubon, par Pattison. p. 161). Calas, du Languedoc, mis aux galères en 1686. — Voy. Calais.

2. CALAS (Jean), né à la Cabarède près de Mazamet, le 19 mars 1698, martyr exécuté à Toulouse, le 10 mars 1762 [Haag, III, 96].

Honnête marchand d'indiennes à Toulouse, Calas jouissait parmi ses concitoyens d'une réputation sans tache. Il avait épousé, en 1731, Anne-Rose *Cabibel*, née en Angleterre de Français réfugiés, et de ce mariage étaient issus six enfants, quatre fils : Marc-Antoine, Jean-Pierre, Louis, Louis-Donat, et deux filles, Anne-Rose et Anne.

Le bonheur domestique de cette famille laborieuse n'était troublé que par l'humeur sombre et mélancolique du fils aîné ; Marc-Antoine se sentait porté par ses goûts vers la jurisprudence, mais cette carrière lui était fermée par les édits, et il se fût cru déshonoré d'acheter par une hypocrite abjuration le titre d'avocat qu'il ambitionnait. Son frère Louis, qui avait la même inclination, montra moins de scrupule : il quitta furtivement la maison paternelle, réclama la protection de l'archevêque de Toulouse et renia la religion dans laquelle il était né. En 1760, il adressa à M. de S. Florentin une requête tendant à ce que le gouvernement forçât son père à lui donner des secours (*Arch.* E 3521). Or il est bon de faire observer que le père n'avait point de fortune. Ses biens ne purent suffire à payer ses créanciers et les frais de son procès, comme on l'apprend par diverses lettres de M. de S. Florentin (E 3522). Loin d'être séduit par cet exemple, Marc-Antoine eut un instant l'idée d'aller étudier la théologie à Genève; mais un ami l'en dissuada. Sans état, sans avenir, sans espérance, il s'abandonna de plus en plus à sa mélancolie naturelle, et il en vint à maudire l'existence. La pensée du suicide s'empara de son cerveau malade; il se plaisait à la caresser depuis quelque temps lorsque, le 13 oct. 1761, l'occasion se présenta de mettre à exécution son funeste projet. Ce jour-là même, son père, pensant le distraire, avait retenu à souper un ami de la famille, François *Gobert de La Vaïsse*, fils d'un célèbre avocat de

[1] Le savant magistrat d'Aix en Provence, Nic.-Cl. Fabry, s'appelait seigneur de Callas avant de s'appeler s' de Peiresc. Voy. une lettre, 25 fév. 1601, où il avertit Scaliger de ce changement de nom (Ep. franç. à J.-J. Scaliger, 1624, in-8°).

peut se convaincre en les lisant de la passion aveugle qui entraina les juges[1]. C'est précisément dans le dossier condamnateur, celui de Toulouse, qu'apparait le mieux l'innocence. Un ancien procureur général à Toulouse, M. Plougoulm, disait dans un discours qu'il prononça devant une autre cour en 1843 : « J'ai tenu dans mes mains, j'ai lu de mes yeux, depuis la première jusqu'à la dernière ligne, cette triste et douloureuse procédure ; et comprimant l'émotion qui me gagnait à chaque moment, quand j'entendais ce père, cette mère s'écrier pour toute défense devant leurs impitoyables juges : Croyez-vous donc qu'on puisse tuer son enfant ? j'ai tout examiné, tout pesé, comme si j'eusse eu à parler moi-même. Que je serais heureux si ce que je vais dire pouvait ajouter encore un rayon d'évidence à une vérité, à une innocence depuis si longtemps reconnues ! Oui, j'aime à le proclamer, dans toutes ces pièces, dans tous ces témoignages, ces monitoires, je n'ai rien découvert, pas un fait, pas un mot, pas l'ombre d'une preuve, d'un indice, qui explique cette épouvantable erreur. Reste le fanatisme qui explique tout. »

L'exécution de Calas eut lieu le lendemain du jugement. Ce vieillard de 64 ans souffrit son horrible supplice avec la sérénité d'un juste et le courage d'un héros ; au milieu des plus cruelles douleurs, il ne cessa pas un instant de protester de son innocence. Voici d'ailleurs le compte-rendu qu'un personnage officiel, Amblard, subdélégué de l'Intendance à Toulouse, envoya immédiatement à son chef, S. Priest, intendant du Languedoc :

Calas a souffert son supplice avec une fermeté inconcevable. Il ne jeta qu'un seul cri à chaque coup que l'exécuteur lui donna sur l'échafaud. Pendant deux heures qu'il resta sur la roue, il s'entretint avec le confesseur de choses étrangères à la religion, après avoir déclaré que tout ce qu'il pourrait lui dire à ce sujet était inutile ; qu'il voulait mourir protestant. Une des jambes qu'on lui avait cassées n'ayant pu être repliée sur la roue, il pria le confesseur d'avertir l'exécuteur de remonter sur l'échafaud parce qu'il ressentait des tiraillements qui lui causaient de vives douleurs, et le confesseur, qui était le professeur de théologie des Jacobins, lui procura ce soulagement. AMBLARD.

On sait quelque chose, par d'autres lettres, des objets étrangers à la religion dont il s'entretint avec le confesseur; il lui demanda s'il n'avait pas froid et ajouta que, pour lui, il avait une impression de froid très-vive; il le supplia ensuite de recommander qu'on ne le jetât pas vivant encore, dans le feu. Le dominicain le lui promit; et en effet, après les onze coups de barre qui lui avaient onze fois brisé les os, il fallut encore l'étrangler. Durant une si longue et si cruelle agonie, il ne proféra pas une parole de colère ou de vengeance; pas même un murmure. Il priait, et pria Dieu de ne pas punir ses juges. « Sans doute ils ont été trompés, disait-il, par de faux témoins. » On frémit en réfléchissant que si dans ses souffrances il eût un seul instant manqué de courage, de volonté, de présence d'esprit, qu'il eût laissé échapper un mot ressemblant à un aveu, l'accusation triomphante envoyait au supplice sa pauvre femme, son fils Pierre, l'ami La Vaïsse et jusqu'à la bonne.

Au lieu de cela, les juges, se condamnant eux-mêmes, relâchèrent les autres victimes; seulement, pour colorer leur iniquité, ils bannirent Pierre Calas. Mais à peine fut-il sorti des portes de Toulouse qu'on le ressaisit et qu'on l'enferma dans le couvent des Jacobins pour le convertir. Ses deux sœurs, quoique absentes pendant la nuit fatale, furent arrêtées à leur tour et mises au couvent de la Visitation.

Le jeune Donat ayant appris à Nimes la terrible catastrophe, se hâta de fuir à Genève où, quatre mois plus tard, il fut rejoint par son frère Pierre, échappé du couvent où on le retenait. Le plus implacable ennemi du fanatisme religieux, Voltaire, voulut qu'on lui présentât les deux orphelins, et à leur prière, il se chargea de venger la

[1] M. Ath. Coquerel fils, dans la préface de son ouvrage sur les Calas, a décrit avec soin toutes les sources auxquelles on peut se renseigner sur cette histoire. Il a aussi donné, à la fin, une liste, en 145 nos, de tous les écrits publiés à l'occasion de cette triste affaire. Elle a été quatre fois mise au théâtre, par Lemierre, Laya, Chénier et Vict. Ducange.

mémoire de leur vertueux père. Convaincu de l'innocence de Calas, il la publie, il la démontre, il en appelle au roi de l'arrêt du parlement de Toulouse, et il engage les avocats Mariette, Élie de Beaumont et Loiseau de Mauléon à défendre cette grande cause, à laquelle la France entière prenait un vif intérêt. Le 9 mars 1765, un tribunal de maîtres des requêtes déclara à l'unanimité Calas innocent: son nom fut réhabilité, l'arrêt qui le condamnait annulé et le peu qu'il avait laissé rendu à sa famille. Une foule de grands seigneurs, Louis XV lui-même, voulurent venir au secours de la triste famille, comme l'appelait Voltaire. Mme Calas qui était venue à Paris pour suivre la révision du procès, y mourut plus qu'octogénaire, le 29 avril 1792 [1], après avoir marié sa fille Anne avec le chapelain de l'ambassade de Hollande, Jean-Jacques Duvoisin, natif d'Yverdun. De ce mariage naquit à Paris, 24 sept. 1772, Alexandre Duvoisin-Calas, qui fut successivement professeur, secrétaire de Joseph Bonaparte, romancier, chansonnier, auteur et acteur dramatique, et qui mourut subitement à Chartres en 1832.

Personne donc ne doutait plus de l'innocence de Calas. Le mouvement d'opinion mis en branle par Voltaire avait envahi et subjugué tout le monde sauf les Toulousains fanatiques ; il avait conquis la magistrature, le gouvernement, les ministres, le roi et la reine ; l'arrêt de réhabilitation, rendu après trois années de résistance et de débats, l'avait été à l'unanimité par une assemblée de 40 magistrats de Paris ; les juges de Toulouse étaient montrés au doigt, bien que coupables seulement d'erreur et de passion ; le premier auteur de la fatale procédure, le capitoul David de Beaudrigue, devenu fou, avait fini par se suicider [2] ; et ce complet revirement était si bien le produit d'un besoin de vérité et de justice que Voltaire, au début de sa campagne, ignorait s'il ne se joindrait pas plutôt aux accusateurs de Calas qu'à ses défenseurs, ne voyant dans l'un et l'autre camp que l'intolérance ou protestante ou catholique. « Pour l'amour de Dieu, écrivait-il à d'Alembert le 29 mars (1762), rendez aussi exécrable que vous le pourrez le fanatisme qui a fait pendre un fils par son père ou qui a fait rouer un innocent par huit conseillers du Roi. Cette horrible affaire déshonore la nature humaine, que Calas soit coupable ou innocent. Il y a certainement d'un côté ou d'autre un fanatisme horrible et il est utile d'approfondir la vérité. » La Convention nationale ne fit que satisfaire au vœu public lorsqu'elle décréta le 25 brumaire an II (16 nov. 1793), immédiatement après avoir réhabilité le chevalier de La Barre, autre victime défendue par Voltaire, qu'une colonne commémorative serait élevée en l'honneur de Calas sur la place de la ville de Toulouse où il avait péri.

Telle était donc alors l'histoire définitive de cette lugubre affaire, telle elle avait été débattue, éclaircie et constatée, sous la dictée, on peut le dire, de la France entière ; et telle pouvait la proclamer en 1843 un procureur général du roi Louis-Philippe (voy. col. 475). Mais après la Révolution de 1848 s'élève et s'enhardit cette école catholique ultramontaine que nous connaissons aujourd'hui, laquelle s'est donné pour tâche, en ce qui concerne le passé, de nier ou de dénaturer hardiment tous les faits qui lui déplaisent ou la gênent. Voltaire et la Convention ont pris parti pour Calas ? Alors Calas ne peut être qu'un criminel. La passion locale engendra naturellement à Toulouse les premières [1] récriminations en faveur des capitouls et des parlementaires toulousains ; des journaux pieux de Paris, « l'Univers religieux », le « Correspondant », ou des écrits plus graves [2] s'em-

[1] Ses deux fils l'avaient précédée. Etablis à Genève, ils y étaient morts, Donat en 1776, Pierre en 1790. Des personnes de ce nom existant encore aujourd'hui, et parmi lesquelles comptent trois pasteurs en exercice dans la Dordogne et le Tarn-et-Garonne, ne sont donc point descendants de l'infortuné Jean Calas; mais peut-être leur origine est-elle la même.

[2] Article du journal *Les Affiches de province*, du 9 oct. 1763. Voyez Ath. Coquerel p. 279 et surtout la note 3 p. 280.

[1] Toutefois après Jos. de Maistre, dans ses Soirées de Saint-Pétersbourg (1821) et A. Du Mège, Hist. du Languedoc (1830).

[2] Par exemple l'Histoire des parlements de France, 2 vol. in-8, par le victe de Bastard d'Estang, 1857.

pressèrent de les accueillir et la réaction politique de les propager. Si les efforts de la mauvaise foi ne peuvent entièrement réussir, les preuves lui manquant, cependant à reprendre les questions historiques les plus fermement jugées pour les débattre encore, elle y gagne ou peut gagner de faire naître une impression générale de doute. C'est pour sauvegarder la vérité en ce qui touche les Calas que M. Ath. Coquerel fils a consacré à l'examen de l'affaire un volume entier [1], plein de notes et de pièces justificatives dont l'abondance déjoue d'avance toute contradiction. Il avait qualité pour cette tâche, ayant hérité par l'intermédiaire du pasteur Ch. Coquerel, son oncle, des papiers de la famille laissés par Anne Calas femme du pasteur Duvoisin. Une réponse à ce volume a été publiée par l'abbé Salvan [2], lequel avait cette excuse bien légitime que l'un des malheureux juges était son grand-père. En 1869, M. Ath. Coquerel a donné une nouvelle édition de son volume (J. Cherbuliez, in-8, XIX et 527 p.) qui a clos, on peut l'espérer, une aussi pénible controverse.

CALBERT, ministre de Plassac (Colloque de Saintes) 1603.

CALBRIE (Isaac), de Luneray en Normandie, avec sa femme et un enfant; et Suzanne, veuve de Jean Calbry, de Luneray, âgée de 95 ans; assistés à Londres en 1703 et années suivantes. La veuve Calbry ne mourut que quatre ans plus tard, en 1707.

CALCEL (Paul) pasteur de S. Gladie, Béarn, 1675-85 ; refugié à La Haye, 1686.

CALCAIS (Isaac), du Languedoc, galérien, 1688.

CALDESAIGUE (André), du Cayla, teinturier, mis aux galères, 1688. — *Caldesaigues*, de Vabre, emprisonné pour s'être marié au désert, 1753.

CALDIER (Catherine) ou *Caldié*, emprisonnée pour assemblée religieuse près St-Affrique, 1734. — (Jean) huissier à Bedarieux, 66 ans, mis aux galères en 1754, libéré en 1764. Il avait été condamné à Montpellier par jugement de M. de S. Priest en date du 9 oct. 1754 avec trois autres habitants de Bédarieux, Jean *Bonnafoux*, Étienne *Galzy* et Jean *Raymond* aubergiste à Faugères. Sa femme, Françoise *Sarrut*, fut enfermée à la tour de Constance. Leur crime était d'avoir assisté, le 11 août, à une assemblée religieuse tenue aux environs de la ville. Les habitants de Bédarieux et de Faugères furent en même temps frappés solidairement d'une amende de 400 liv. ; plus 675 liv. de frais (Reg. du consist. de Nîmes).

CALESSOU (Paul), originaire de Vitry en Champagne, un des grands-mousquetaires de Brandebourg (*Erman*).

CALIER (Anne) et Marie *Vinatier*, enfermées à l'hôpital de Niort, 1730 [E 3416].

CALIGNON, famille dauphinoise originaire de Voiron (arrond. de Grenoble) dont le nom patronymique était *Roux*. [Haag, III 98.] Pierre Roux, fils de Guigues Roux, marchand à Voiron vers 1480, épousa Anne Calignon et en eut plusieurs enfants dont l'aîné est inscrit dans les actes sous les noms de « Jean Roux dit Calignon », tandis que les autres sont nommés : Guigues Calignon, Philibert Calignon, etc. Philibert eut pour fils Genthon Calignon, procureur au parlement vers le milieu du XVIe siècle, lequel épousa Anne Giraud dont il eut vingt enfants, dix fils et dix filles. Cette plantureuse famille, toute catholique, était parvenue à l'opulence, car au temps de Genthon elle avait pour sépulture la « chapelle des Calignon », dans l'église paroissiale de Salmorenc près Voiron. Elle portait pour = *Armes* : de gueules à un agneau pascal d'argent (dans certaines branches; dans d'autres un lion passant d'or) au chef cousu chargé de 2 coquilles d'or.

L'aîné des fils de Genthon, prénommé Soffrey [1], et né le 8 avril 1550.

Tous ses contemporains s'accordent

1 *Jean Calas et sa famille* ; étude historique d'après les docum. originaux suivie des dépêches du Cte de St-Florentin et autres fonctionnaires et des lettres de la sœur J.-A. de Fraïsse de la Visitation à Mlle Anne Calas. Paris, J. Cherbuliez, 1858 ; in-12 de XVII-322 pag. et 1 pl. gravée.

2 Hist. du Procès de Jean Calas à Toulouse, d'après la procédure authentique et la corresp. administrative ; par M. l'abbé Salvan, chanoine honoraire. Toulouse, 1863 ; XVI et 146 p. in-8°.

1 Ecrit aussi Sauffrey, Souffrey, Souffré ; de Saphirus (saint Saffier, en Berry).

à faire de Soffrey de Calignon un magnifique éloge. Selon Lestoile, il était excellent en tout. D'*Aubigné* le loue comme un des plus grands esprits de son temps. *Casaubon* l'appelle un personnage illustre par sa doctrine, par sa piété et par les services qu'il a rendus à l'Etat. De Thou, qui fut lié avec lui d'une étroite amitié, dit qu'il fut un homme d'un grand mérite, soit que l'on considère son savoir, son esprit et son expérience dans les affaires, ou que l'on ait égard à la douceur et à l'honnêteté de ses mœurs. Ajoutons qu'à cette époque de honteuses apostasies, il resta inébranlable dans sa foi, et que Henri IV essaya vainement de le séduire par la promesse du titre de chancelier de France.

Dès son enfance, Calignon se fit remarquer parmi ses condisciples par son aptitude pour les langues. A l'âge de neuf ans, son père, Genthon de Calignon, qui le destinait au barreau, l'envoya au collège de Navarre, où il conçut pour le célèbre historien de Thou une affection qui dura autant que sa vie. Après quatre années de séjour à Paris, il partit pour Padoue où, sans négliger l'étude de la jurisprudence, il s'appliqua à apprendre l'italien et l'espagnol, dont la connaissance lui fut depuis d'une grande utilité. Ce fut dans cette ville qu'il fut décidé à faire ouvertement profession de la Réforme par *Caillet* [1], qui y avait cherché un refuge contre les persécutions exercées en France sur les protestants [2]. Sa conversion irrita son père qui rompit toute relation avec lui. Abandonné à lui-même, le jeune Calignon se rendit à Turin où ses talents poétiques lui méritèrent la protection de la duchesse Marguerite de France, qui n'était pas elle-même entièrement exempte du soupçon d'hérésie. Cependant il n'obtint pas de cette princesse tout ce qu'il en espérait, et la misère le contraignit à se réconcilier avec son père, moyennant une rétractation de ses *erreurs*. Il rentra donc en France et alla prendre le grade de docteur en droit à l'université de Valence. La mort de son père, arrivée sur ces entrefaites, lui rendit la liberté d'avouer hautement ses sentiments secrets. Il n'hésita pas à faire profession publique de la religion réformée, et le parlement de Grenoble ayant refusé de recevoir avocat un huguenot déclaré, il retourna à la cour de Turin. Marguerite, qui connaissait son mérite, le fit nommer secrétaire de l'ambassade qu'Emmanuel-Philibert envoya dans ce temps demander au roi de Navarre la main de sa sœur Catherine pour son fils Charles-Emmanuel.

Henri, à qui la duchesse avait particulièrement recommandé Calignon, le retint auprès de lui et le nomma son secrétaire. Il ne cessa dès lors de l'employer dans les affaires les plus délicates et les plus difficiles. Chargé à plusieurs reprises de missions dans le Dauphiné, Calignon s'y trouvait à l'époque

1 Nous ignorons qui est ce *Caillet* (ou *Cayet?*) Mais dans une biographie récente de Calignon par M. le Cte Douglas, nous lisons que dans les papiers du château de Peyrins (le sr de Peyrins était le fils aîné de Soffrey) s'est trouvée une note ainsi conçue: « L'hôtesse de la Caille, ainsi appelée à Paris [Voy. *Bull.* II 382] exécutée à cause de la Religion, avait été assistée au moment d'être brulée par Caillet qui, touché du zèle et de la constance de cette femme, s'était converti à la Religion, et depuis recherché pour ce fait alla à Padoue où il vit M. de Calignon et conferant ensemble luy donna cognoissance de la vérité. Indè le proverbe dont le dit Calignon fust l'auteur : La Caille a fait Caillet et Caillet Calignon. » (Vie et poésies de S. de C. p. 425).

2 Dans le même ouvrage de M. Douglas que mentionne la note précédente se trouve (p. 372-78) un questionnaire adressé en 1639 par un des fils de Calignon à un vieux serviteur du chancelier son père sur divers points de la vie de celui-ci. Sur sa conversion à Padoue, Mr Galleys « dit se ressouvenir au contraire d'avoir ony dire au dit seigneur chancellier qu'il en eut les premiers sentiments environ la 12e ou 13e année de son âge, auquel temps il ouist a Grennoble les comediens de la reyne Marguerite laquelle estoit de la Religion et qui estoit seur du grand Roy François, laquelle alloit par la France enseignant ladite Religion soubz couleur de comedies, sans que nul pour lors l'ozast contredire et particulièrement au dit Grennoble ou elle fist représenter la Religion malade ; et que ce fust en cette comedie ou il prit sa première tainture... A la suitte ledit sieur Galleys se souvient qu'en la ditte comedie il fust ordonné que la ditte Religion, pour sa santé, se serviroit d'une drogue qu'on appelloit la Véritté, de la q. ayant uzé et s'estant promenée quelque temps, on luy prépara ung ponoir [chaise percée] où elle se descharges de quantité de mauvaises humeurs qui la possédoient, ou fust veu quantité de testes mitrées, surplis, bonnets et capuchons de diverses façons et couleurs, comme ausvy plusieurs coquettes que cette drogue devait faire consumer ! » — Le chancelier Calignon avait 12 ans en 1562 ; ce n'est donc pas Marguerite sœur de François Ier (morte en 1549), mais Marguerite sa fille, née en 1523, mariée au duc de Savoie en 1559, morte en 1574, qui fit jouer cette farce hérétique, dont il n'existe pas d'autre trace, à notre connaissance, que ce dire du serviteur de Calignon.

de la mort du brave *Montbrun;* il employa tous ses efforts à apaiser les dissensions qui avaient éclaté entre les capitaines huguenots et à assurer le commandement en chef à *Lesdiguières.* Nommé conseiller à la Chambre mi-partie établie à Grenoble par l'édit de 1576, il fut élu, dit-on, député aux Etats de Blois par le Dauphiné. La session close, il retourna sans doute dans cette province. Il y était en 1578 ; il y était encore en 1580, lorsque les jalousies se réveillèrent plus ardentes que jamais contre *Lesdiguières,* « sept ou huict des principaux du païs, raconte d'Aubigné, voulans une eslection nouvelle, la brigans chacun pour soi, et tous ensemble refusans d'obéir à Lesdiguières sur des causes légères, desquelles la plus forte estoit sa pauvreté, car pas un ne touchoit ni aux mérites ni à l'extraction. » Chacun de ces aspirants au commandement envoya un député au roi de Navarre, et Lesdiguières averti dépêcha de son côté Calignon. Le roi de Navarre « ne trouvant en leurs plainies que des intérêts particuliers, dommageables à leur province, » ouït aussi Calignon qui seul manifesta des sentiments honorables, « requérant qu'on n'eust aucun égard au bien particulier de son maistre ni au déshonneur d'estre déposé, mais seulement au salut de la patrie et à ce qu'il falloit pour la relever en sa première dignité. » La perplexité du roi de Navarre était grande. Il traina l'affaire en longueur tant qu'il put, et finit par remettre à *Turenne, La Noue, Terride, Fontenaille, Lésignan* et à quelques autres de ses conseillers le soin de la terminer. Le vicomte s'acquitta de cette commission difficile par un bon tour de courtisan. Il déclara aux députés que le roi les laissait libres de choisir eux-mêmes leur chef. Après plusieurs jours de délibération, « où il n'en fut proposé pas un que tous les autres ne s'y opposassent avec telle animosité qu'ils veindrent aux injures atroces et plusieurs fois sur le poinct de jouer du couteau », de guerre las, ils nommèrent *Lesdiguières* que personne n'avait proposé. Calignon, qui s'était tenu à l'écart, paraît être resté auprès du roi de Navarre qui lui confia encore diverses négociations et qui, pour le récompenser de ses services, lui accorda, 1580, le brevet de maître des requêtes de son hôtel.

Si nous voulions suivre Calignon dans tous les voyages qu'il entreprit pour le bien de la cause, nous serions entraîné au-delà des bornes que nous devons nous prescrire. Nous le verrions tantôt traitant avec le gouverneur de Saluces une alliance contre les Ligueurs, tantôt sollicitant de la cour de Savoie une intervention en faveur de *La Noue* prisonnier des Espagnols, tantôt portant dans le Palatinat l'argent nécessaire à une levée de reîtres, tantôt enfin négociant avec Mayenne la mise à exécution dans le Dauphiné du traité du Fleix (Mss. de Brienne, n° 208), puis, les deux partis n'ayant pu s'entendre, volant à Montauban pour prendre part aux délibérations de l'assemblée qui y avait été convoquée dans la prévision d'une reprise des hostilités. La situation, en effet, était grave. Le parlement de Grenoble exigeait que Livron, Puymore et plusieurs châteaux appartenant à des gentilshommes de la Religion fussent démantelés ; il voulait même introduire de nouvelles troupes dans la province. L'assemblée de Mens, tenant ces prétentions pour contraires à l'édit, refusait de s'y soumettre ; loin de là, elle venait d'adresser à Henri III (Mss. Baluze, 9035. 3) une requête tendant à ce qu'au lieu de Nyons et de Serres, on accordât aux protestants Livron et Gap comme places de sûreté.

L'attitude du parti huguenot en imposa, et les difficultés furent aplanies, moyennant des concessions réciproques. La Chambre de l'édit put enfin s'installer, et Calignon y fut reçu conseiller, le 20 nov. 1581. Il avait pour collègues *Colas* sieur de La Madelaine, président ; Vincent *Gentillet, Fauvet* et *Savasse,* conseillers. Il n'exerça cette charge que huit mois. Le roi de Navarre l'ayant rappelé pour le faire entrer dans son conseil secret, il la résigna à Barthélemy *Marquet,* professeur à Valence, qui fut député du Dauphiné à l'assemblée politique de Saint-Jean-d'Angély, 1582, et qui, vingt et un ans plus tard, devint président de la Chambre de l'édit.

Cependant le duc de Savoie Charles-

Emmanuel n'avait pas renoncé à son projet de mariage avec la sœur du roi de Navarre. Il renouvela la demande que son père avait faite pour lui de la main de cette princesse, et *Catherine* l'ayant enfin accepté pour époux, à condition qu'il lui laisserait le libre exercice de sa religion, Calignon fut chargé de porter la réponse au duc; mais l'opposition de l'Espagne força Charles-Emmanuel de renoncer à cette alliance. De Turin, Calignon passa à Genève pour y conférer avec *Bèze*, des mains de qui il reçut comme professeur d'hébreu Alexandre *Brisson*; puis il se rendit à Paris où il obtint de Henri III l'ordre de cesser toute poursuite contre *Lesdiguières* au sujet de son infructueuse tentative sur Grenoble. Chargeant son frère Hugues de porter au parlement les lettres du roi, il continua sa route vers Pau où se trouvait alors Henri de Navarre, qui l'envoya presque immédiatement demander à Matignon la grâce d'un gentilhomme de la Saintonge, nommé *Casse*, accusé d'avoir contrevenu aux édits en fortifiant son château.

Sur ces entrefaites, la mort du duc d'Alençon vint imprimer un nouvel élan à la Ligue. Pour tenir tête aux dangers qu'il prévoyait, le roi de Navarre sentit la nécessité de s'unir plus étroitement que jamais avec tous les princes protestants. A cet effet, il nomma une ambassade, composée de *Ségur Pardaillan*, de *Calignon* et de *Buzenval*, qui devaient se rendre successivement auprès de chacun d'eux et les amener à signer une alliance offensive et défensive. Les instructions, rédigées par Calignon, faisaient valoir surtout l'utilité que la cause protestante retirerait d'une réunion des deux communions réformées.

Après une navigation périlleuse où ils faillirent perdre la vie, les ambassadeurs arrivèrent en Angleterre et furent accueillis avec bienveillance par Elisabeth, qui témoigna une grande estime à Calignon, à cause de son savoir. Ils passèrent de là en Hollande, puis en Allemagne. A Brême, ils se séparèrent. *Buzenval* remonta le Rhin, tandis que ses deux collègues continuaient leur route vers le Nord jusqu'en Danemark. L'empereur, instruit du but de leur voyage, voulut les faire arrêter à leur retour, en 1584, et ce ne fut pas sans peine qu'ils obtinrent la permission de rentrer en sûreté dans leur patrie. Calignon suivit les bords du Rhin, traversa la Suisse et le Languedoc, et rejoignit le roi de Navarre, porteur d'un traité d'alliance avec tous les princes, républiques, cantons et villes libres de la religion protestante qu'il avait visités.

A peine avait-il eu le temps de se remettre des fatigues de ce long voyage, qu'il fut renvoyé dans le Dauphiné avec un ordre adressé à *Lesdiguières* de tenir toutes ses forces prêtes à entrer en campagne. Cette mission remplie, il retourna auprès du roi de Navarre qui s'était transporté à Montauban, et qui, presque aussitôt, le fit repartir. Il devait demander au chef dauphinois un corps de troupes et le conduire lui-même au secours de *Blacons*, menacé dans Orange par les Ligueurs. Un accommodement, négocié par Calignon, rétablit la tranquillité dans le comtat Venaissin. Cette affaire heureusement terminée, l'habile négociateur se rendit auprès de Henri III pour lui offrir les services des protestants, et lorsque ce prince se fut jeté entre les bras de la Ligue, il passa en Allemagne et en Suisse pour réclamer l'exécution du traité qu'il avait conclu quelques années auparavant.

A son retour dans le Dauphiné, il trouva ses biens confisqués et ses deux frères, Hugues et Jacques, emprisonnés; mais il parvint à les faire remettre en liberté et les envoya à Genève. Après l'expédition de Provence, où il suivit *Lesdiguières*, il fit un nouveau voyage dans le Languedoc pour conférer avec *Turenne*; puis il retourna à Grenoble où il se maria.

Ce fut peu de temps après son mariage que l'on apprit en Dauphiné la nouvelle de la Journée des Barricades. *Lesdiguières* se hâta de faire partir Calignon pour demander des instructions au roi de Navarre, et vers la même époque, les protestants de la province le choisirent avec *Du Mas-Vercoyran* pour

leurs députés à l'assemblée politique de La Rochelle.

A son retour, Calignon fut chargé de négocier le traité qui attacha La Valette et d'Ornano au parti de Henri IV, et de constituer à Romans, avec quelques membres du parlement de Grenoble qu'il réussit à gagner, un parlement dévoué à ce prince. Il fut moins heureux dans sa mission auprès du duc de Savoie, qui espérait profiter des troubles de la France pour agrandir ses Etats. Il retourna ensuite auprès de Henri IV, qu'il trouva occupé au siège de Dreux et qui lui accorda la place de président de la Chambre de l'édit, vacante par la mort de *Gentillet*. Après avoir rempli avec succès de nouvelles missions à la Rochelle et à Montauban, son zèle infatigable se prêtant à tout, il accepta l'intendance de l'armée du Piémont et fit en cette qualité la campagne de Savoie. La mort de Michel *Hurault de L'Hospital*, chancelier de Navarre, offrit à Henri IV l'occasion de récompenser dignement un de ses plus dévoués serviteurs; il nomma Calignon pour lui succéder.

Selon Guy Allard, Calignon fut député à l'assemblée de Nantes par le Dauphiné. La copie des actes de cette assemblée (Mss. de Brienne, n° 220) ne nous paraît, il est vrai, ni bien exacte, ni très complète; cependant, si le chancelier de Navarre y a siégé réellement, n'est-il pas étonnant qu'il n'y ait joué aucun rôle considérable? Se serait-il tenu à l'écart de propos délibéré? On ne parle plus de lui jusqu'à l'année 1596, où Henri IV le nomma l'un de ses commissaires auprès de l'assemblée de Loudun, qui le vit avec mécontentement accepter une semblable mission, et chargea *Dorival* et *Texier*, deux de ses membres, de lui rappeler que sa place était plutôt avec ses coreligionnaires qu'avec les commissaires du roi. En effet, « quelque confiance que les Réformés eussent mise dans la nomination de ces personnages amateurs du bien et du repos du royaume, dit *Du Plessis*, la vérité est qu'ils n'eurent charge de leur ajouter rien qui amendât leur condition. » Les protestants cependant réduisaient leurs prétentions autant que possible. « Nous demandons un édit à V. M. qui nous face jouir de ce qui est commun à tous vos sujets, c'est-à-dire beaucoup moins que ce que vous avez accordé à vos transportez ennemis, à vos rebelles Ligueurs : un édit qui ne vous contraigne pas à distribuer vos États que comme il vous plaira; qui ne vous force point à épuiser vos finances, à charger votre peuple. Ni l'ambition, ni l'avarice ne nous mène. La seule gloire de Dieu, la liberté de nos consciences, le repos de l'Etat, la sûreté de nos biens et de nos vies, c'est le comble de nos souhaits et le but de nos requêtes. » Henri, dominé par son Conseil, s'obstina longtemps à ne rien accorder à ses anciens coreligionnaires. Cependant le parti huguenot était encore trop puissant pour qu'il osât le battre en brèche, et après de longues négociations, ses commissaires signèrent l'Édit de Nantes.

La part que Calignon y prit lui valut le brevet d'une pension de 2,000 livres et une place au conseil des finances. Il accompagna Henri IV dans son expédition de Savoie et fut chargé d'aller recevoir Marie de Médicis à Marseille. A son retour à Paris, il obtint du roi que le temple protestant d'Ablon serait rapproché de Paris et transféré à Charenton [1], où l'on prêcha pour la première fois le 27 août 1606. Ce fut le dernier service qu'il rendit à ses coreligionnaires.

Appelé en Dauphiné par ses affaires particulières, il demanda un congé que le roi ne lui accorda qu'avec peine, parce qu'il tenait beaucoup à ce que Calignon suivit un procès qu'il avait avec le duc de Nevers au sujet de la vicomté de Villemur. Cependant les juges ayant promis de ne prononcer que dans deux mois, Henri consentit à ce qu'il s'absentât pour un mois. Mais la promesse donnée ne fut pas tenue; le procès fut jugé et Nevers obtint gain de cause. Irrité de cet échec judiciaire, le roi fit tomber sa colère sur Calignon, qu'il accueillit à son retour par les reproches les plus durs. Cette ingratitude

[1] Il y a une histoire du temple de Charenton dans le *Bull.*, t. II à V, par M. Charles Read.

blessa si profondément le chancelier de Navarre qu'en rentrant chez lui, il se mit au lit, et il n'en sortit que pour être porté dans la tombe, le 9 septembre 1606.

Protestants et catholiques s'accordent à louer la piété, la probité et l'érudition de Calignon. Pour faire juger de son érudition, il suffit d'un passage de son biographe Louis Videl. « Il avoit acquis dans les sciences toute la perfection dont l'esprit est capable. J'ai appris de personnes très intelligentes, qui vivent encore et qui ont le plus d'estime pour la science du droict, qu'il estoit tenu pour l'un des plus grands jurisconsultes de son siècle. Il possedoit admirablement les belles lettres dans leurs trois principalles parties : l'Oratoire, l'Historique et la Poétique. Il avoit à telle point l'intelligence de nos meilleurs auteurs, principallement des anciens, qu'il estoit consulté sur les passages les plus malaisez par le grand Casaubon mesme et par les autres plus fameux critiques de ce temps là, qui faisant leurs conférences dans la bibliothèque du célèbre président de Thou, qu'ils recognoissoient pour l'un des plus profonds et des plus solides juges dans la belle littérature, disoient souvent entre eux lorsque la multitude des affaires empeschoit le chancellier d'y assister : *Videamus quid de his sentit Calignonius noster*, et l'alloient trouver la dessus [1]. Il excelloit aux langues latine, grecque, hebraïque, et le mesme Casaubon, tout oracle qu'il estoit pour ainsy dire en ceste sorte d'erudition, l'a consulté plusieurs fois sur divers passages de l'Escripture. Quant aux langues vulgaires comme l'italienne, l'espagnolle et l'allemande, il les parloit si bien qu'il sembloit qu'elles luy fussent naturelles ; de sorte que bien souvent lorsqu'il avoit à faire aux étrangers soit dedans ou dehors le royaume, il parloit à chacun en sa langue. Il s'estoit adonné en sa jeunesse à la poésie françoise, pour laquelle il avoit un très beau feu... »

Il avait en effet beaucoup rimé dans sa jeunesse, mais pour lui et pour ses amis, et il ressentit une grande indignation lorsqu'un jour il apprit qu'une satyre de sa façon intitulée *Le mespris des dames* avait été imprimée à son insu dans la « Bibliothèque... des auteurs français » publiée (1585) par Du Verdier. Il fit du bruit et obtint la saisie des exemplaires qui étaient encore chez le libraire, mais inutilement ; le plus grand nombre était déjà vendu. C'était donc bien sincèrement qu'il ne voulait pas qu'on imprimât ses vers, œuvres de jeunesse qu'il ne jugeait pas dignes de la publicité. Il avait raison. On a récemment exhumé, avec peu d'égards pour sa mémoire [1], cet œuvre indigeste qui compte environ 3,500 vers (sonnets, élégies, mascarades, imitations de l'antique, épitaphes ou pièces de plus longue haleine : La muse fugitive, 440 vers ; le mespris des dames, 300 vers, etc.) et il n'est pas possible d'y trouver une seule page, une seule pièce qui soit passable. Pour en donner une idée, celle, à notre avis, qu'on pourrait dire la meilleure, serait le sonnet que voici :

Je pense que l'ardeur de ceste maladie,
Qui me pâlit le teint et dessèche les os
Et tranche à tout propos le fil de mes propos,
Du plus docte Apollon surpasse l'industrie.

Je crois qu'en recherchant quelque drogue choisie
Pour faire sur mes yeux distiler le repos
On ouvrit le vaisseau d'où jadis fut éclos
L'escadron des malheurs larrons de nostre vie,

[1] Autre anecdote. « Sa Majesté (Henri IV) fit un voyage en poste. Entrant dans Etampes elle aperçut le carrosse du chancelier et l'ayant envoyé quérir lui demande ce que c'est qu'il faisoit dans son carrosse. — Sire, répondit-il, je m'amuse à lire. — Le roi reprit : Je pense que c'est dans Rabelais. — Vostre M. m'excusera ; il y a plus de dix ans que je ne l'ai vu ; c'est l'histoire de Navarre que j'ai eu autrefois l'honneur de vous lire à Pau et à Nérac. — Je m'en ressouviens bien, dit le roi, et se tournant vers M. de Bellegarde : « Ne vous estonnez pas, lui dit-il, de ce que j'ai demandé à M. de Calignon s'il lisoit Rabelais, car c'est l'homme du monde qui l'entend le mieux, et vous n'ignorés pas que c'est l'histoire desguisée de ce temps la ; je veux qu'il m'en vienne entretenir pendant le diner. Allons, M. de Calignon, vous aurez le temps de diner pendant qu'on préparera le nostre. » Dès que le chancellier eut disné avec le maistre d'hostel et les gentilshommes servants qui estoient en quartier, il fut trouver le Roy qui s'alloit mettre à table. S. M. le mit aussitôt sur le discours de Rabellais et le chancellier, après avoir dit quelques particularités sur la personne de cet autheur, le luy expliqua durant tout le disner, premierement dans le sens littéral, puis dans le sens historique qu'il divisa en deux parties, en la vraye histoire du règne de François Ier et en l'histoire mesdisante de sa cour. A quoy S. M. et les seigneurs qui l'accompagnaient prirent un merveilleux plaisir. »

[1] Pages 133 à 283 du volume intitulé Vie et poésies de S. de Calignon, par le comte Douglas.

Mais si tost qu'il vous plait me visiter, madame,
Je sens de mon tourment s'évanouir la flamme,
Ravi de contempler votre perfection;
Et toutes fois craignant perdre votre présence,
Si de ce mien tourment je pers la violence,
Je n'ose seulement désirer guérison.

Soffrey de Calignon n'a d'ailleurs presque point écrit en dehors des lettres et mémoires relatifs aux affaires dont il était chargé. Guy Allard affirme qu'il a publié une des innombrables apologies d'Henri IV parues pendant la Ligue; on ne l'a point retrouvée. Le grand trait de son caractère fut une probité à toute épreuve dont nous citerons un exemple (d'après Videl) pour terminer dignement cet article.

Un gentilhomme de Béarn, considérable par sa qualité et ses divers emplois, avoit obtenu du Roy, par l'entremise d'un prince du sang, M. le comte de Soissons, et de la m^lse de Verneuil, alors en grande faveur auprès de S. M., le don du revenu d'une terre de son domaine de Béarn durant six ans, auparavant assigné à deux créanciers pour le payement d'une somme notable qu'ils avoient fournie au Roy lorsqu'il n'estoit encore que roy de Navarre et qu'estant chargé des plus grandes affaires il n'avoit de quoy y subvenir. Ce gentilhomme sollicitant donc avec beaucoup d'insistance le chancellier de luy donner les expéditions nécessaires pour cela, n'en recevoit jamais que des refus, fondez sur l'injustice manifeste de ce don. Sur quoy l'un et l'autre des protecteurs du gentilhomme portèrent au chancelier un ordre exprès de S. M. de faire ce qu'il refusoit et ne manquerent point a luy dire « qu'elle vouloit estre absolument obeye ». Cela ne luy faisant point relascher de sa rigueur, il fut enfin mandé pour aller trouver le Roy et comme il se doutoit bien pour quoy c'estoit, il fit porter avec luy la cassette des sceaux de Navarre. Estant entré dans la chambre du Roy, où se trouvèrent en mesme temps le prince et la marquise, qui n'estoient pas sans soupçon d'affectionner cette poursuite pour leur avantage particulier, S. M. luy commanda de sceller ces expeditions et luy dit, avec un peu d'émotion : « S'il ne scavoit pas bien que c'estoit sa volonté ? » Le chancelier supplia le Roy de se donner un moment de loisir pour entendre les raisons de son refus ; et s'en estant expliqué en sorte que l'injustice de ce don paroissoit toute évidente, mesme par le préjudice qu'en recevroient les propres affaires du Roy, laissant à part ce que S. M. devoit a la sainteté de sa parolle royale solennellement donnée a ses deux créanciers, le Roy repliqua qu'il « vouloit estre obey ». A quoy le chancelier repartit avec une liberté respectueuse « qu'il ne seroit jamais dit qu'il eust été l'instrument d'une injustice qui regardoit l'interest et l'honneur mesme de S. M. ; en mesme temps il luy présenta la cassette des sceaux le suppliant très humblement de vouloir les donner a quelqu'un qui fist moins de difficulté que luy de les employer en une chose si desraisonnable. » Le Roy, surpris de cette reponse, revenant soudainement a soy et admirant la vertu du chancelier, luy dit avec un visage plus tranquille : « Reprenés cette cassette » ; et se tournant vers le prince et la marquise, continua en riant : *Mon cousin, je vous avois bien dit que Calignon est opiniâtre.* Et puis s'adressant a luy et le caressant de la main sur l'espaule, luy donna congé en ces termes : *Va Calignon, tu es juste ; continue à faire ta charge en homme de bien, comme tu fais.* Les autres n'osèrent plus ouvrir la bouche, et le Roy pour adoucir leur mécontentement promit qu'il feroit quelque autre chose pour ce gentilhomme.

Soffrey de Calignon avait épousé, 18 déc. 1587, Marthe *du Vache*, fille de Claude du Vache seig^r de Peyrins et de Françoise de Murinais. Ils eurent trois fils et une fille. ALEXANDRE (1589-1656) seig^r de Peyrins, ingénieur militaire distingué qui fut chargé de fortifier Grenoble ; ABEL s^r de S. Vincent et de Voreppe, conseiller en la chambre de l'édit ; FRANÇOIS s^r de S. Jean, capitaine qui servit sous Lesdiguières ; et URANIE mariée, 6 avril 1611, à Pierre de Poligny baron de Vaubonnais. On peut voir la suite de cette généalogie dans les différentes branches, accompagnée d'une dizaine de tableaux d'armoiries peintes, dans l'ouvrage de M. le c^te Donglas [1]. Elle y est suivie jusqu'à nos jours. On y voit figurer un commandant SOFFREY Calignon tué en 1859 à Solferino et un capitaine CHARLES-HENRI de Calignon tué en 1870 à Reichshoffen. La famille était rentrée dans le catholicisme à la révocation de l'Édit de Nantes ou même avant.

[1] Ouvrage plein de détails intéressants pour l'histoire du Dauphiné, mais des plus faux pour l'histoire générale. L'auteur croit pouvoir affirmer que la S. Barthélemy ne fut qu'une représaille de « quelques scélérats qui tuèrent quelques scélérats » (p. XXIX) et croit faire une biographie de Calvin (p. 476) en amalgamant les fantaisies de Bolsec et Galiffe (celles précisément cotées ci-dessus à l'art. Busignet) avec les mensonges du Jésuite F. de Feller.

Un Pierre-Antoine *d'Ambesieux de Calignon*, qui a joui, à la fin du siècle dernier, d'une certaine réputation comme poète et comme prédicateur, descendait de la même famille par les femmes. Ses parents s'étaient réfugiés en Angleterre à la révocation de l'Edit de Nantes. Il naquit à Greenwich au mois d'octobre 1729 ; mais ramené en France à l'âge de six ans, avec sa sœur ainée *Susanne*, ils furent l'un et l'autre élevés dans la religion catholique aux frais de l'Etat.

*Vie* par Guy Allard. — *Vie* par Louis Videl pub. pour la prem. fois dans l'ouvrage suivant : Documents historiques inédits pour servir à l'hist. du Dauphiné par le comte Douglas ; tome Ier, *Vie et poésies de S. de Calignon* (avec un portrait et ses armes, au lion, en tête) ; Grenoble, 1874 ; in-4° de XXXVI et 503 p.

CALIS (Philippe), de Marseille, 64 ans, marchand de soie, et Judith sa femme, 65 ans, paralytique, réfugiés et assistés (5 shell.) à Plymouth, 1708.

CALLOT (Madeleine) et Jeanne *Jallas* sa fille, poursuivies devant le parlem. de Grenoble, 1686. — *De Callot*, refugiés en Autriche à la Révocation. Le bon Edw. de Callot, officier autrichien, auteur d'impressions de voyage (Der Orient und Europa; Leipzig, 1854, in-8).

CALLOUVILLE (Les deux fils du sieur de) mis aux Nouv. Cath. de Caen, 1688 ; y étaient encore en 1693.

CALMEL (Pierre), de S. Jean de Gardonenque en Cévennes (Petrus Calmellus gebennensis) inscrit étudiant en théol. à Genève, octobre 1623. — (Jacques) Jac. Calmelius a Sancto Stephano ex Cebennis, *idem*, juill. 1657 ; pasteur de Castagnols, 1663-66 ; puis de son lieu d'origine, S. Etienne de Valfrancesque, 1666-84 [VII 197 a, VIII 302, 464 ; IX 5 a].

CALMELS, conseiller au présidial de Toulouse, emprisonné, 1568 [IV 371 b]. — Son petit-fils ou petit-neveu, gouverneur de Brassac en 1625 [*Ibid.*]. — Balthasar et Bernard, frères, condamnés par le parlem. de Toulouse, 28 mars 1568. — ... *de Calmels*, ancien de La Caune en 1679. — (Étienne de) sieur de La Grange, et Jean sieur de la Handette, convertis en 1685. Jean est signalé, 1699, comme mauvais catholique. — David *de Calmetz*, demande une pension aux Etats gén. de Hollande en qualité d'officier réfugié, vers 1700.

CALMESNIL des champeaux (... de) protestant de l'élection d'Alençon, inquiété en 1685. — Voyez Bellot, Frotté et Leloup.

CALMET (Pierre) condamné par le parlem. de Toulouse, 28 mars 1568. — (François), de Ste-Foy en Agenois, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1710. — *Calmettes*, ancien de l'église de Castelnau, 1659. — *Calmon*, voy. Esperandieu — David *de Calmot* écuyer, réfugié à Wesel avec sa femme, sa fille, sa sœur et une servante, 1698.

Calonges (Les barons et marquis de), voyez Bougy et La Chaussade.

1. CALVAIRAC et Calveyrac. Famille noble du haut Languedoc = *Armes* : d'argent au chevron de gueules, à 3 pommes de pin renversées et feuillées de sinople, 2 et 1 ; au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.

Bernard de Calvairac, fils de Benoit, épousa Marquise *de Beyne*, 17 nov. 1560, testa en 1569 et fut le père de Samuel, marié en 1586 avec Marie *de Bonafous* dont il eut : Jacob qui épousa Marie *de Melet*, 1617, et fit son testament en l'an 1641. Son fils, Silvain, eut de sa femme Marie *de Puech* : 1° Marquis, baptisé au temple d'Esperausse, 8 sept. 1647, qui servit deux ans dans les gardes françaises et était lieutenant au régiment de *Turenne* en 1674 ; — 2° César, bapt. à Esperausse le 20 juin 1655, reçu lieutenant du sgr *de Viçose* dans le reg. de Turenne. — Marquis eut pour fils Maurice sgr. du Pujol, qui épousa Élisabeth *de Papail*, fille unique de Jean, sgr. de Belveze, colonel de cavalerie, et mourut en 1782, à l'âge de 73 ans laissant : Marc-Maurice, sgr. du Pujol, marié en 1778 avec Gabrielle-Henriette-Marie fille de Jean *de Comte* et de Marie *du Bosc de Lasiouseilles* qui lui donna : Jean-Maurice, né à Réalmont, 23 sept. 1781, et dont les descendants existent encore à Valere (Tarn) et à Paris.

Un fils de Bernard forma la branche de la Tourette sur laquelle nous man-

quons de renseignements précis et qui s'est fondue dans la famille de *Donnadieu-Pélissier-Dugrès*, de Castres. — Jean de Calvairac, sgr. du Clot, épouse, 16 sept. 1571, Diette *de Brassac*, fille de Gabriel, sgr. de Cruzi, et d'Alix *de Brassac*, dans le château de Rocayrols-les-Sénégas. — Gédéon, sieur de Lalande, 1653. — Alexandre, s. de Labourgnié, habitant au Clot, 1688. — Jacob, fils d'Antoine, d'Esperausse, épouse Marie de Melet, veuve de Mathieu *Pomier*, 13 mars 1617, dont il eut : Isabeau, mariée avec André *Pomier* en 1634, et Silvain, sgr. de La Tourette. (Pradel)

Daniel de Calvairac, lieutenant au régiment de Morton, en Irlande, 1689.

Dans les listes de gentilshommes assistés à Londres on trouve : Françoise de Calverhac, de Guyenne, 87 ans, réfugiée à Londres avec ses trois filles : Françoise 60 ans, Jahël 46 ans et Silvie 45 ans ; elles reçoivent en 1702 36 livres. En 1706 la mère est morte ; les trois filles, « infirmes », dit le registre, reçoivent 32 liv. qui leur sont continuées les années suivantes. — Dans la liste des bourgeois : Jean Calverac, sa femme et un enfant 10 l. st., 1710.

2. CALVAIRAC (Jean), notaire de la montagne de Lacaune, en Languedoc, dont nous voulons consigner ici les plaintes naïves malgré son abjuration. Il s'exprime ainsi à la première page d'un de ses registres après la révocation de l'édit de Nantes : « Soit notoire à tous présents et advenirs que je Jean Calvairac, notaire royal, habitant à la Tellière, terre de Berlats, suivant l'édit ou déclaration du roy du mois de septembre 1681 qui portoit et enjoignoit à tous notaires du royaume faisant profession de la R. P. R. de cesser et se desmettre de leurs offices si mieux ils n'aimoient quitter la d. religion dans six mois. A cause de quoi, moi d. Calvairac aurois cessé la fonction du d. office qui est demeuré vaquant depuis le mois de février 1682 jusqu'à présent, comme se voit par mon dernier registre de la d. année. Mais à présent que le roy a voulu que tous ceux de la d. R. P. R. fussent de sa religion catholique, apostolique, romaine, j'aurois esté obligé de me faire de la d. Religion avec ma famille, ensemble tous ceux de ce pays, ayant souffert de logements de gens de guerre Allemans appelés Cognismarq ; Après l'abjuration qu'on nous fist faire au mois d'octobre de la présente année 1685, j'ay repris la fonction de mon dit office et travaillerai en iceluy tant qu'il plaira à Dieu et au Roy de m'y laisser, priant Dieu qu'il me fasse la grace de le faire, comme j'avois faict, en honneur et conscience, Amen. » Le premier acte du registre de Calvairac est une quittance, du 2 novembre 1685, donnée par Judith *de Galan*, veuve de Jean *Grasset*, pasteur de Viane. (Pradel)

Plusieurs membres d'une famille de Calverac ont occupé la charge de monnoyer en la monnaie de Bordeaux. Jean de Calverac sieur des Augers, nommé monnoyer par lettre du 14 juin 1663, abjure la religion réformée le 15 avril 1671 et obtint le 25 janv. 1687 un certificat de catholicité. (Oberkampff)

1. CALVET (François), official de l'évêque de Montauban [Haag, III 104] et curé de Montalsat en 1556, embrassa la Réforme avec son frère Hugues, conseiller au présidial, et favorisa de tout son pouvoir les travaux apostoliques des ministres *Cressent* et *Vigneaux*, envoyés à Montauban en 1560. C'était dans la maison de Hugues que les sectateurs des nouvelles opinions s'assemblaient de nuit. Au nombre des membres les plus assidus de ces réunions secrètes, on cite le lieutenant du sénéchal Jean *Paulet*, le conseiller Jean *Constans*, le lieutenant principal Antoine *Durant*, le lieutenant particulier Jean *Dubosc*, l'avocat du roi Bernard *Daliès*, le moine augustin *Clément*, que son éloquence avait rendu cher au peuple. Un membre de l'église, nommé *Finemine*, étant venu à mourir, on osa l'enterrer sans le concours d'un prêtre. L'évêque exaspéré porta plainte au parlement de Toulouse qui envoya à Montauban, le 30 nov. 1560, une commission pour informer ; mais les habitants refusèrent absolument de recevoir les commissaires dans leurs murs, et le parlement en fut réduit à condamner par contumace et à faire pendre en effi-

gie le lieutenant particulier Jean *Brassac*, le premier consul Ami *Pégorrier*, les syndics *Bonnencontre* et Jean *Portus*, Raymond *de Lannes*, Olivier *Amely*, *Paulet* et le ministre *Vigneaux*. Les réformés pensèrent dès lors qu'il était inutile de continuer à se cacher. Ils s'assemblèrent donc publiquement dans le Fossé des Cordeliers; mais le lieu étant incommode, ils s'établirent dans l'église de Saint-Louis, où *Cressent* prêcha le 13 juillet 1561, et comme cette église ne suffit bientôt plus à contenir la foule qui courait au prêche, ils s'emparèrent de celle de Saint-Jacques et appelèrent deux nouveaux ministres *Tachard* et *Duperrié*. Leur conduite était légitime, puisqu'une grande partie de la population, la plupart des magistrats et les consuls avaient déjà embrassé la réforme; mais le brisement des images, les mauvais traitements exercés contre les moines et les nonnes sont des actes qui ne pourraient trouver leur justification que dans les excès de leurs adversaires.

Lorsque les protestants de Toulouse essayèrent de se rendre maîtres de la ville, François Calvet leur fut envoyé pour leur annoncer l'approche du secours de Montauban; mais il fut découvert et pendu sur la place de Saint-Etienne. Quant on apprit à Montauban par l'arrivée des fugitifs le triomphe du parti catholique, la terreur fut grande. Hugues Calvet, qui était alors premier consul, au lieu de donner l'exemple de la fermeté, se laissa gagner par l'épouvante générale et s'enfuit. Fait prisonnier, il fut mené à Piquecos dont les cachots regorgeaient déjà de huguenots. L'évêque, qui y avait établi sa demeure, le prit pour un ministre et lui appliqua un soufflet de sa main armée d'un gantelet de fer; cependant quelques jours après, il consentit à l'échanger sur la demande de *Duras*. Beaucoup d'autres furent moins heureux. Jean *Creissac* et Josse *Vilaire*, de Montauban, furent livrés au parlement et pendus. Le diacre Jean *Claret*, dit *Desplats*, Jean *Sézeran*, Pierre et Jean *Artis*, Jean et Guill. *Millas* de Négrepelisse furent lapidés. Un grand nombre, entre autres Jean *Raymond*, François *Benas* et Jean *Figuier*, après avoir été cruellement traités, furent mis à rançon. Calvet rentra à Montauban où la confiance était déjà revenue, et il fut chargé de défendre une des portes. Les Montalbanais repoussèrent avec tant de courage toutes les attaques, que Monluc, il en fait l'aveu, sans sa cavalerie, eût été forcé dans ses propres retranchements. — La famille Calvet professait encore le protestantisme à la révocation de l'Édit de Nantes. — Un descendant de François Calvet qui remplissait à Caussade l'office de chancelier fut déposé, en 1682, parce qu'il était protestant.

2. CALVET (Le capitaine), de la compagnie du vicomte de Montcla, tué dans une brillante charge exécutée sous les murs d'Orthez, 1569. — (André) serviteur du prince de Condé, donne tous ses biens à son neveu Gabriel, probablement le fils du capitaine Calvet, 30 janv. 1585 (Arch. des B.-Pyrénées). — En 1579, un Calvet fut député avec *Baissé* par le Quercy à l'assemblée politique de Montauban. — En 1626, Charles Calvet, sieur des Aires, le fut par les Cévennes au synode national de Castres. — (Jean), ministre, fut donné à l'église de Sablayrolles par le synode du haut Languedoc tenu à Camarès en 1676. L'année suivante il remplaça à S. Rome de Tarn le pasteur *Petit*, décédé, et desservit cette dernière église jusqu'en 1682.

3. CALVET, très nombreuse famille du Castrais : Lazare Calvet, consul de Castres en 1566. — (Bernard) avait suivi le capitaine *Bacou* qui menaçait de scinder le parti protestant. C'était un brave. Il se défendit bien dans le fort de Nages; obligé de se rendre pourtant, 24 fév. 1586, il obtint de Mongoumery la vie sauve pour lui et ses soldats. — Un autre Lazare Calvet, capitaine semainier, reçut un coup d'épée dans l'exercice de ses fonctions, 1602. — (David), de Castres, étudiant à Genève en 1608. — (Jean), marchand de Castres, avait épousé Rachel *Crozes* qui lui donna un fils nommé Jean, né le 23 août 1667, présenté au baptême par Jean *Crozes* et M^lle^ *Falguerolles*, femme de Pierre *Calvet*, marchand de

Saint-Amans. — Pierre Calvet, de Castres, galérien, 1689. (PRADEL)

CALVIAC (MADELEINE DE), de La Salle en Cévennes, obtient une attestation de foi en passant à Lausanne pour se réfugier en Allemagne, 20 juin 1699.

1. CALVIÈRE, famille protestante du Languedoc. A l'époque de la Réformation, elle était divisée en trois branches, fondées par les trois fils de Raimond Calvière. [Haag, III 105]. = *Armes* : fascé d'or et d'argent à six besants d'argent, 3, 2, 1, au chef d'argent chargé d'un sanglier de sable passant sur des flammes de gueules.

I. BRANCHE DE SAINT-CÉSAIRE. Guillaume Calvière, seigneur de Saint-Césaire, avocat au présidial de Nimes, fut nommé président de ce tribunal par provision du 7 août 1556. Depuis quelque temps, il partageait les opinions nouvelles, lorsque le 20 janvier 1562, il avoua ses sentiments secrets en assistant au prêche fait par *Viret* au Collège des Arts, et dès lors il montra en toutes circonstances un zèle ardent. Charles IX, à son passage à Nîmes, ayant accordé aux réformés la permission de bâtir deux temples, Calvière, comme le personnage le plus considérable parmi les huguenots de cette ville, fut choisi pour poser la première pierre; et Denys *Brueys* la seconde, de celui qui fut construit hors de la porte de la Madelaine. La cérémonie eut lieu le 27 juin 1565, et dès le 26 janvier suivant, on célébra la dédicace de cette maison de prière. L'autre temple, plus vaste et plus élégant, fut élevé sur la place de La Calade. La même année, le seigneur de Saint-Césaire fut nommé président du parlement d'Orange; mais le roi de France ayant fait occuper cette ville, Calvière, qui avait négocié la capitulation, retourna à Nimes, où il se trouva à l'époque du soulèvement des protestants en 1567. S'il faut en croire Maucomble, il dirigea lui-même le siège du château et le força à capituler. Ce qui est plus certain, c'est qu'il fut chargé avec le procureur du roi, Bernard *Barrière*, de dresser l'inventaire de tout ce qu'on y trouva d'armes et de meubles, et qu'il fut nommé chef du Conseil établi par les huguenots nimois pour la direction des affaires. Deux ans plus tard, après la Michelade (Voy. I, col. 82, 245, 363) dans laquelle il trempa plus qu'il ne serait à désirer pour l'honneur de sa mémoire, il fut appelé encore une fois à présider le conseil de 28 membres auquel fut confiée l'autorité révolutionnaire. Le rang qu'il occupait, la part qu'il avait prise au massacre, moins par fanatisme, dit-on, que par esprit de vengeance, le zèle dont il avait fait preuve pour la cause protestante, tout le désignait aux rigueurs du parlement de Toulouse qui ne manqua pas de le comprendre dans l'arrêt dont il frappa, le 18 mars 1569, les principaux chefs de l'émotion populaire.

Guillaume Calvière testa en 1570 et mourut vraisemblablement la même année. De son mariage avec Rose *de Faucon*, contracté en 1540, naquirent GUILLAUME, qui suit; NICOLAS, guidon de la compagnie de chevau-légers de Mourmoirac, et FRANÇOISE, mariée à Jacques *d'Entil*, sieur de Ligonès, puis en secondes noces, à Joseph *Jaussaud*, conseiller au présidial de Nismes.

Guillaume II, seigneur de Saint-Césaire et docteur en droit, succéda à son père dans la place de président au parlement d'Orange. En 1572, il fut envoyé avec le ministre *Devaux* auprès des princes protestants d'Allemagne pour leur demander des secours. A son retour, il fut, malgré l'armistice, arrêté dans le Vivarais par ordre de Damville qui résista longtemps aux réclamations des habitants de Nimes, et qui ne lui rendit la liberté qu'en 1573, lorsqu'il voulut obtenir une prolongation de la trêve. Calvière se transporta aussitôt auprès de l'assemblée de Milhau pour lui rendre compte du succès de sa mission. En 1574, il fut nommé consul avec Jean *Abraham*, Antoine *Sabatier*, notaire, et *J. Galet*, puis député avec Guillaume *Villar* et Jean *Deiron* aux Etats de la province tenus à Montpellier par Damville. L'année suivante, il assista avec Jean-Guy d'*Airebaudouze*, comme députés de Nimes, à l'assemblée où fut scellée l'alliance des protestants et des catholiques politiques. En 1594, il fut élu une seconde fois consul avec Firmin *Raspal*, Pierre *Brude* et Nicolas

*Colomb*. Son testament portait la date de 1598. Il ne paraît pas avoir survécu longtemps.

Guillaume Calvière avait épousé, en 1559, Isabelle *d'Affis*, fille du premier président du parlement de Toulouse. Il en eut sept enfants : 1° Pierre, qui suit ; — 2° Marc, premier avocat-général et président au parlement de Toulouse, qui mourut catholique ; — 3° Jean, sieur de Lanas, qui entra dans un couvent ; — 4° Susanne, femme de Robert *de La Croix*, de Nîmes ; — 5° Rose, mariée avec Guillaume *de Melet*, conseiller au parlement de Toulouse ; 6° Jeanne, épouse, en 1612, de Henri *Hardouin*, sieur de La Calmette ; — 7° Claudine, alliée à Arnoul de Vincens, originaire de Vicence.

Pierre Calvière, sieur de Saint-Césaire, viguier de la ville de Nîmes, et consul en 1613, fut député avec Tristan *de Brueys*, à la régente, pour lui présenter les réclamations de ses concitoyens au sujet de la translation du siège présidial à Beaucaire. Ancien de l'église, il fut envoyé par le bas Languedoc au synode national de Vitré, qui le chargea, avec *Brunier* et *Chambrun*, de pacifier les différends survenus entre le pasteur Barthélemy *Ressent* et le synode provincial de la Provence. Il mourut, en 1640, laissant de son mariage avec Alix *Du Terroux*, fille d'Antoine *Du Terroux*, sieur de Foisses, et de Françoise *de Carle* : 1° Marc, baron de Confoulens et d'Hauterive, qui abjura du vivant de son père et devint colonel d'infanterie après avoir été aumônier d'Anne d'Autriche ; 2° Pierre ; 3° Antoine ; 4° François ; 5° Françoise ; 6° Jeanne, femme de Louis *de Villages*, sieur de Bernès ; 7° Rose ; 8° Marguerite. Nos renseignements sur cette branche de la famille Calvière s'arrêtent là.

II. Branche de Saint-Cosme. — 1. Nicolas Calvière, sieur de Saint-Cosme, docteur en droit, servit d'abord avec le grade d'enseigne dans la compagnie du capitaine *Bouillargues* et fut, ainsi que son frère Guillaume, compris dans l'arrêt du parlement de Toulouse, qui condamna à mort par contumace 104 habitants de Nîmes, comme coupables du massacre de la Michelade. Nous avons déjà eu l'occasion de faire connaître les noms des plus considérables. Nous en ajouterons ici quelques autres, d'après l'historien de Nîmes, Ménard : Guillaume *Roques*, seigneur de Clausonne, Jean *de Sauset*, *J. Melet*, *J. de Fons*, *P. de Malmont*, Bernard *Barrière*, *Suau* dit le capitaine Bouillargues, Robert *Aymès* sieur de Blansac, *P. Gratian*, *P. Célérier*, *J. Granier*, Méraud *de Castanet*, Jacq. *Lageret* sieur de Caissargues, Bernard *Arnaud* sieur de La Cassagne, et les trois ministres Guillaume *Mauget*, Jacq. *de Chambrun* et Simon *Campagnan*.

D'un caractère hardi et entreprenant, Saint-Cosme entra avec ardeur dans l'entreprise méditée contre Nîmes par *Servas* et les protestants fugitifs, au mois de nov. 1569. Un charpentier de Cauvisson, nommé *Maduron*, se chargea de limer une grille qui fermait le canal par où les eaux de la fontaine entraient dans la ville. Ce travail dangereux, quoique favorisé par la longueur et l'obscurité des nuits, demanda un long temps ; mais il réussit. Accouru du Vivarais avec 200 cavaliers portant chacun un fantassin en croupe, Saint-Cosme se cacha dans un plant d'oliviers non loin de la fontaine. Vers deux heures du matin, dans la nuit du 14 au 15, après une prière du ministre *Deiron*, il se glissa avec Guillaume *de Possac* et une centaine de soldats vers la porte des Prêcheurs, descendit dans le fossé sans être aperçu par les sentinelles, enleva la grille et pénétra dans la ville. Le corps de garde de la porte fut égorgé et la cavalerie introduite sans obstacle. Réveillés par le bruit, les catholiques saisis d'effroi se cachèrent ou s'enfuirent ; quelques-uns essayèrent de se sauver dans le château ; mais Saint-Cosme avait eu la précaution d'en occuper les avenues, en sorte que la garnison, réduite à ses seules forces, et vivement pressée par *Saint-Rémésy*, qui dirigea le siège avec son fils le baron *de Tournel*, fut forcée de capituler, le 31 janv. Les huguenots vainqueurs se vengèrent, par le pillage de quelques maisons et le massacre de plusieurs catholiques.

Nommé gouverneur de Nîmes dans un conseil extraordinaire qui s'assembla, le 12 janv. 1570, sous la présidence de Jean *de Sauset* et de Jean-Guy *d'Airebaudouze*, tous deux conseillers au présidial, Nicolas Calvière et son sergent-major *Badon* prirent toutes les dispositions nécessaires pour mettre la ville à l'abri des entreprises des catholiques; c'est dans ce but qu'ils firent démanteler en partie le château qui la commandait. Jean *de Saint-Chamond*, seigneur de Saint-Romain, ayant été élu, 1573, général du bas Languedoc, il lui céda volontairement le gouvernement de Nîmes, au mois de déc.; mais au mois de sept. suivant, il en fut remis en possession, sous l'autorité du général, les devoirs de sa charge ne permettant pas à Saint-Romain d'avoir une résidence fixe.

En 1577, Saint-Cosme fut nommé par Damville, capitaine d'armes, et au mois de mai, gouverneur de Nîmes, avec le capitaine *Cheiron* pour sergent-major. Afin de rendre la défense plus facile, la ville fut divisée en quatre quartiers soumis aux capitaines Méraud *Brun* seigneur de Castanet, Laurent *Salveton*, *P. Deiron* et Bernard *Rainaud*. Pour conduire les affaires importantes, on établit un conseil de neuf membres : le conseiller *Clairan*, le gouverneur *Saint-Cosme*, les quatre consuls *P. Maltrait* docteur en droit, Jacques *Bodet*, Etienne *Dutour* et Etienne *Guiraudon*, le ministre *St-Ferréol*, le capitaine *Cheiron* et le docteur *Villar*. En 1579, Nicolas de Calvière présida, avec Jean *de Belcastel* sieur de Montvaillant, l'assemblée d'Anduze. En 1581, le roi le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre. En 1584, le conseil de la ville de Nîmes, en reconnaissance de ses services, lui accorda une gratification de 400 livres, et l'année suivante, le duc de Montmorency le créa, pour la troisième fois, gouverneur de Nîmes.

Nicolas de Calvière, qui avait été premier consul en 1559, devait avoir atteint à cette époque un âge avancé; il est vraisemblable qu'il mourut vers ce temps. Il avait été marié trois fois : la première, en 1552, avec Françoise *Brochet*; la seconde, en 1577, avec Françoise *de Vabres* dame de Boissières, et la troisième, avec Louise *Bérard*; mais il n'avait eu des enfants que du premier lit. On ignore la destinée de son fils aîné, appelé Honoré. Le second, François, continua la branche de Saint-Cosme. Elie, le troisième, mourut jeune. Daniel fonda une branche collatérale. Pellegrin mourut à Nismes en 1603. Jacques et Jean précédèrent leur père dans la tombe. Rose, née en 1558, mourut en 1644, veuve de Jean *Boileau* seigneur de Castelnau. Sa sœur Françoise n'a laissé que son nom.

2. François Calvière, seigneur de Saint-Cosme, servait sous *Barchon*, gouverneur d'Orange, lorsque cette ville fut prise, en 1574, par les catholiques. Il devint colonel d'un régiment d'infanterie et mourut avant 1592, laissant de Marie de *Saint-Jueri*, qu'il avait épousée en 1581 : Nicolas mort à Nîmes en 1608, Claude qui suit, et Louise femme, en 1611, de Philippe *Goulard* sieur de Taraube.

Claude Calvière, sieur de Saint-Cosme et de Boissières (aliàs La Boissière) a joué un rôle considérable dans les dernières guerres de religion. Il servit d'abord comme capitaine dans le régiment de *Fontcouverte*. En 1619, il fut député par le bas Languedoc à l'assemblée politique de Loudun, avec Guillaume *Girard* sieur de Moussac, conseiller du roi, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, Jean *Chauve* pasteur de Sommières, Pierre *de Fons* sieur de Sabatier, et *J. Chalas* avocat de Nismes. En 1622, colonel d'un régiment de son nom, il prit part à la belle défense de Montpellier. En 1623, Nîmes le choisit pour son premier consul. En 1625, il se servit de l'influence dont il jouissait pour entraîner sa ville natale dans le parti de *Rohan* qui lui donna un des régiments levés dans les Cévennes, et le fit nommer avec *Aubaïs* et *Lecques* membre surnuméraire du bureau de direction. Blessé, l'année suivante, au siège de Bellegarde, il dut renoncer au service; mais il continua de s'occuper avec ardeur des affaires politiques. Il se déclara hautement contre *Saint-André Montbrun* que le peuple nîmois vou-

lait faire déclarer lieutenant-général. Il en résulta des querelles que *Rohan* fit cesser en les réconciliant. Peu de temps après, Saint-Cosme mourut des suites de ses blessures. Du mariage qu'il avait contracté, en 1611, avec Julie *Louet-de-Nogaret-de-Calvisson*, naquirent huit enfants : 1° François, qui suit; 2° Henri; 3° Jean-Louis; 4° Rose, femme, en 1630, d'Antoine *de Brueys* sieur de Sauvignargues, lieu où elle jouissait encore du droit d'exercice en 1685 (Tt 322); 5° Marguerite, mariée, en 1640, avec Georges *de La Roque-Bouillac*, baron de Bar et de La Guinerie; 6° Madelaine, mariée avec Pierre *Ducasse*, juge-mage de Lectoure; 7° Louise et 8° Victoire qui se firent religieuses.

François Calvière, capitaine au régiment de Calvisson, épousa, juillet 1647, Marguerite *Perrinet*, sœur de Gaspard *Perrinet* marquis d'Arzilliers, et fille d'Alexandre *Perrinet* d'Arzilliers marquis de Mison, colonel d'infanterie, et de Susanne *de Launay*. Il était mort en 1663, année où le temple de Saint-Cosme fut fermé, sans préjudice, lit-on dans l'arrêt, des droits de « la dame dudit lieu ». Il laissa cinq enfants : 1° Gaspard, qui suit; 2° Nicolas, sieur de Boissières, mort à Nîmes en 1671; 3° Rose mariée avec Pierre *Vaësc*, seigneur de Merle; 4° Marguerite qui épousa, 1682, Daniel *de Beaufort*; 5° Susanne, femme de Georges *Bardel*, seigneur de La Plaine.

Gaspard Calvière épousa, en 1674, Françoise *d'André*. A l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes, il était, ainsi que le président de *Rochemore* et les deux pasteurs *Cheiron* et *Paulhan*, chef des politiques de Nîmes. Depuis longtemps déjà, il avait, comme il le raconte lui-même dans un *Mémoire au Roi* que nous avons eu entre les mains (*Arch. gén.* M 668) abjuré secrètement à Paris la religion dans laquelle il était né, et il ne conservait sa place de président du consistoire que pour jouer parmi les religionnaires le rôle d'espion. Ce fut à sa demande que Noailles fit venir des troupes à Nîmes pour saisir *Brousson* et les autres zélateurs (voy. col. 226). Ce fut encore à son instigation que, dans une assemblée tenue chez lui le 3 oct. 1685, un très petit nombre de réformés, parmi lesquels on cite *Lédignan*, l'avocat *Viala*, de *Possaque* ou *Possac*, Paul *Mercier*, *P. Planchut* marchand de soie, et *J. Frat* teinturier, se constituant de leur propre autorité l'organe de l'église de Nîmes, firent assurer Noailles et Basville que les protestants nîmois étaient prêts à se soumettre aux ordres de la cour. Saint-Cosme, en effet, abjura publiquement le lendemain, et obtint, outre une pension de 2,000 livres, le grade de colonel des milices. Ne croyant pas sans doute avoir acheté assez cher ces faveurs au prix de son apostasie, il devint dès cet instant un des persécuteurs les plus acharnés des réformés restés fidèles à l'Évangile. Il surprit et sabra plusieurs assemblées à Saint-Cosme, à Vauvert, à Candiac. La haine que la population protestante avait conçue contre l'apostat, excitée encore par le désarmement qu'il opéra de tous les réformés de la plaine, éclata enfin d'une manière terrible. *Catinat*, accompagné des deux *David* du Caila, de *Rancillon* et de *Beneset* de Vauvert, et de *Boudon* de Bernis, alla l'attendre sur le chemin de Vauvert à Condognan et le tua, 18 août 1702. Sa mère, qui n'avait pas voulu le suivre à la messe, s'était retirée à Genève (Tt 322).

3. Daniel Calvière, quatrième fils de Nicolas sieur de Saint-Cosme, fut nommé lieutenant-criminel en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, en 1590. De son mariage avec Jeanne *de Rochemore*, fille de Jean sieur de La Devèze, et de Jeanne *Tourillon*, naquirent trois fils et deux filles. L'aînée de celles-ci, nommée Gabrielle, épousa, 1624, Louis *Galepin*, conseiller au présidial de Nismes, et mourut en 1689. La seconde, Rose, décéda sans alliance, 1646. Le fils aîné, Jean-Louis, mourut à Nîmes en 1620; le troisième, Louis, le suivit dans la tombe en 1648, tandis que leur frère, Charles, prolongea ses jours jusqu'en 1693. Ce Charles avait succédé à son père dans sa charge de lieutenant-criminel, en 1636. Il ne laissa que des filles de son mariage avec Gabrielle *de Fonfrède*.

III. Branche de Boucoiran. Robert

Calvière, troisième fils de Raimond Calvière, acheta en 1566 la seigneurie de Boucoiran dont il prit le nom, et testa en 1570. Il avait épousé, vers 1546, Claudine *de Leuga*, fille du seigneur de La Graille, gouverneur de Saint-André-de-Villeneuve. Elle le rendit père d'un fils, Guillaume, et de deux filles : Anne, mariée en 1593 avec Pierre *de Vignolles* sieur de Prades, et Marguerite, femme de Gaillard *Des Martins* sieur d'Arenas, juge-mage de Nismes, dont elle resta veuve en 1603.

Guillaume Calvière, seigneur de Boucoiran, né en 1547, mourut en 1632. De son mariage avec Isabeau *Barrière*, fille de François *Barrière*, sieur de Nages, et de Catherine *d'Arcier*, naquirent 1° François ; 2° Antoine ; 3° Abel, qui mourut en 1629, ne laissant qu'une fille, nommée Isabelle, de sa femme Madelaine *de Fay*, fille de Henri *de Fay*, baron de Péraut, et de Jeanne *de Chambon* ; — 4° Louis, baron de Boucoiran et seigneur de Leuga, premier consul de Nîmes en 1648, puis second président au présidial, en 1657, qui épousa, 1650, Anne *Thierry*, fille d'Antoine *Thierry* et d'Anne *de Bouchas*. Il en eut, entre autres enfants, Abel-Antoine et Jean-Louis sieur de Massillargues ; 5° Pierre ; 6° Françoise, mariée en 1617, à Jean *Valentin de Sades* sieur d'Aiguières ; — 7° Anne, femme en 1619, de Nicolas *Boileau de Castelnau* ; — 8° Claudine, épouse, 1623, de Claude-Guy *d'Airebeaudouze* ; — 9° Marguerite, enfin, qui s'allia, 1627, avec Jean *Pelet* sieur des Granges-Gontardes.

2. CALVIÈRE (Samuel), lieutenant de la judicature de Curvalle, mort en août 1627, était le frère d'Antoine, greffier criminel de la chambre de l'édit de Languedoc. Deux des enfants de ce dernier naquirent à Castres : 1° Charlotte, présentée au baptême le 3 mars 1625, par Antoine *Gaches* sgr. de Prades et Rose *de Correch* ; 2° Samuel, présenté le 31 août 1627, par Jean *Icard* et Suzanne *de Ribes*, pour Elizabet *de Payen*, femme de Jacques *Marmier*, de Montpellier. (Pradel)

1. CALVIN (Jean), « du lieu de Mesel en Provence », reçu habitant de Genève, 8 avril 1555. — (Pierre), chaussetier natif de la ville d'Anduse, *id.* juin 1556. — (Auldebert), du pays de Languedoc, *id.* avril 1558. — (Jeanne) reçoit 5 s. d'aumône de la Bourse françoise de Genève, juill. 1557. — (Autre Jeanne, brûlée vive en 1562 à Brignolles en Provence (*Crespin*). — (Audibert) reçoit 50 liv. du « Conseil du diocèse » de Nîmes, pour avoir quitté l'estat » de moine de Sauve et exercé l'estat » d'un vray chrestien en la pure et » saincte religion, considéré aussi sa » pauvreté et vieillesse » ; 1574 (Pradel). — (Audibert) sieur de Valouas, membre de l'assemblée de Lunel, 1613. — (.....), ancien et secrétaire de l'église de S. Jean de Gardonenque, 1669.

2. CALVIN (Jean) le plus célèbre des Réformateurs français [Haag, III 109-162], né à Noyon [1] en Picardie le 10 juillet 1509 [2], et mort à Genève le 27 mai 1564.

Trois partis religieux, divisés par des animosités que le temps n'a pas encore assoupies, nous ont transmis des documents sur la vie de cet homme illustre. Les uns, depuis l'apostat *Bolsec* jusqu'au néo-catholique romantique Audin, depuis le luthérien fanatique Westphal jusqu'aux *vieux genevois* Galiffe père et fils, n'écoutant que la voix d'une haine implacable ou d'une jalousie furieuse, nous le peignent comme une espèce de scélérat souillé des vices les plus honteux, comme un despote altéré de sang, tandis que les autres, depuis Théodore *de Bèze*, son collègue, jusqu'au pasteur Paul *Henry*, de Berlin, son zélé disciple, cédant à l'entrainement d'une amitié trop indulgente ou d'une admiration un peu exaltée, nous le présentent comme un parfait type de la vertu.

[1] Dans la place où est bâtie présentement la maison du Cerf, lit-on dans les Remarques sur la vie de Calvin (1621, in-8°), par Jacques Desmay, docteur en Sorbonne et vicaire général du diocèse de Rouen.

[2] Son père s'appelait Cauvin ou Chauvin ; il a suivi l'usage des lettrés de son temps en latinisant ce nom. La forme Calvin d'ailleurs, comme on l'a vu par le précédent article, était usuelle en diverses contrées de France. Plus tard, par prudence, il se cacha dans ses écrits sous divers pseudonymes : *Caldærius*, synonyme de Calvin sous une autre forme ; *Alcuin*, anagramme de Calvin, comme *Lucianus* : *Deperçan* ou *Daparçan*, *Charles de Heppeville* ou *Happeville*, *d'Espeville*, *Carolus Passelius*, *Joh. Calphurnius*, *J. de Bonneville*. Ses ennemis n'ont pas manqué de lui reprocher ce déguisement nécessaire. Voy. Jacq. Le Vasseur, Annales de Noyon (1633, in-4°) p. 1157.

D'autres, dans ces derniers temps surtout, s'élevant au-dessus d'étroits préjugés dogmatiques, moins hommes de parti que philosophes, ont entrepris de juger cette grande figure historique avec l'impartialité que commande l'histoire ; ils ont vu en Calvin, non pas le fondateur d'une secte, mais une de ces hautes intelligences qui apparaissent de loin en loin pour dominer une époque, « et répandent sur les plus grandes choses l'éclat de leur propre grandeur ».

Calvin appartenait à une famille honorable. Son grand-père exerçait la profession de tonnelier à Pont-l'Évêque, village de 500 âmes situé à un kilomètre de Noyon, et son père, Gérard Cauvin, qui avait étudié, sut remplir avec honneur les emplois de notaire apostolique, de procureur fiscal du comté, de secrétaire de l'évêché et de promoteur du chapitre. C'était un homme d'un caractère dur et sévère ; du reste « de bon entendement et bon conseil », au rapport de Bèze. Sa femme, Jeanne Lefranc, de Cambrai, très dévote, habitua de bonne heure son fils aux exercices de piété.

Destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, que la position de son père lui ouvrait naturellement, Calvin fut placé au collège des Capettes dans sa ville natale. Ravi des dispositions de ce fils qui se montrait, dit Desmay, « de bon esprit, d'une promptitude naturelle à concevoir, et inventif en l'estude des lettres humaines », Gérard Cauvin voulut procurer à cet enfant, sur lequel il fondait de grandes espérances, les avantages de la meilleure éducation. Mettant à profit les relations que ses fonctions diverses lui avaient créées parmi les gentilshommes du voisinage, il obtint pour lui d'un seigneur de Hangest, de la branche de Montmort [1], la faveur de participer aux leçons du précepteur des enfants de cette noble famille, dont deux membres, Charles et Jean de Hangest, occupèrent successivement le siège épiscopal de Noyon de 1502 à 1511.

Bèze dit positivement, et à deux reprises, que Calvin « fut nourri en la compagnie des enfans de la maison de Mommor, *aux despens toutesfois de son père* ». Audin connaissait cette particularité, mais il la passe sous silence, afin de se ménager l'occasion de violentes sorties contre l'ingratitude de Calvin. D'abord si plusieurs Hangest de ce temps furent évêques ou abbés, c'étaient des Hangest aussi ces fameux *Genlis* qui furent des plus braves lieutenants de Coligny. Mais nous ne relevons qu'en passant cette *erreur*, car nous ne voulons pas nous charger de signaler toutes les omissions volontaires, toutes les assertions sans preuves, tous les rapprochements perfides, toutes les insinuations déloyales, toutes les faussetés, toutes les calomnies dont les pamphlets catholiques abondent contre Calvin ; nous serions entraînés trop loin. Ne serait-ce pas d'ailleurs ravaler l'histoire que de s'arrêter à réfuter ces livres où l'auteur établit comme règle de sa critique : « Regarder comme faux tout ce que Luther donne comme vrai. Tenir pour glorieux tout ce qu'il dénigre. Couronner tout ce qu'il humilie, et chanter tout ce qu'il outrage. » (Hist. de la vie de Calvin, par Audin, t. II, p. 407.) S'il s'agit des Réformateurs, la formule change : il regarde comme vrai tout ce que les ennemis de Calvin racontent de plus absurde. De semblables libelles ne méritent que le mépris ; cependant, comme une portion du clergé catholique n'a pas reculé devant la honte de prendre le livre d'Audin sous son patronage, nous réfuterons çà et là quelques-uns des mensonges de cet écrivain [1].

On a dit que Calvin avait été enfant de chœur ; Du Verdier ajoute même qu'il a rempli les fonctions de premier

[1] Après avoir écrit *Mommor*, comme tout le monde, d'après Bèze, MM. Haag se sont eux-mêmes rectifiés [t. V, p. 429 a]. En effet il n'y a pas de Mommor en France ; mais il y a une dizaine de Montmort et Montmaur ou Montmor. L'un d'eux situé en Champagne, près d'Epernay, est le plus rapproché des possessions de la famille de Hangest, dont les principales étaient la tour d'Hangest au sud-est d'Amiens, Moyencourt à trois lieues de Noyon, Eppeville près Ham, Genlis un peu plus loin : puis, dans les Ardennes, près de Mouzon, les fiefs de Challerange et d'Ivoix.

[1] MM. Haag écrivaient cela il y a trente ans. Aujourd'hui ce n'est plus feu Audin, l'insignifiant pamphlétaire, ni *une partie* du clergé catholique, qu'il faudrait stigmatiser comme indignes de réponse ; c'est une immense légion de gens peu consciencieux ou très ignorants qui persistent à exploiter ingénument des mensonges réfutés mille fois.

chanoine à la cathédrale de Noyon. Desmay, qui avait eu le bon esprit d'aller à Noyon compulser les registres du chapitre et de l'évêché en vue d'écrire ses Remarques, relève cette double erreur en ces termes : « J'ai appris là qu'il n'a esté ni l'un ni l'autre. Trop bien j'ai trouvé qu'il a esté chapelin et curé, et qu'il obtint aussi une chapelle fondée en l'église de Saint-Quentin-à-l'Eau. » En effet l'évêque Charles de Hangest, à la prière de Gérard Cauvin, consentit à violer en faveur du jeune fils de celui-ci toutes les règles canoniques, et cela avec d'autant moins de scrupule que rien n'était plus fréquent que de tels abus. Il lui donna, quoique l'enfant n'eût pas atteint l'âge de 12 ans, 9 mai 1521, une portion du revenu de la chapelle de la Gésine de la Vierge (en la cathédrale de Noyon), dont J. Calvin entra en possession le 29 mai. Deux ans plus tard, les jeunes de Montmort étant partis pour Paris, afin d'y terminer leurs études, le secrétaire de l'évêché, mettant en avant le prétexte d'une maladie contagieuse qui régnait à Noyon, obtint du chapitre la permission pour son fils « d'aller où bon lui sembleroit, sans perdre ses distributions ; » et il se hâta de l'envoyer, au mois d'août 1523, rejoindre ses condisciples avec lesquels Jean Calvin suivit les leçons du collège de La Marche, où Mathurin *Cordier* professait avec une grande réputation. Il passa ensuite au collège de Montaigu, et continua jusque vers la fin de 1527 à se faire remarquer par ses succès dans les humanités et la dialectique.

Les rares talents de son fils affermirent de plus en plus dans Gérard Cauvin la résolution de lui faire perfectionner ses études. Assuré de la protection de l'évêque, il laissa, sans s'en inquiéter, le chapitre sommer à plusieurs reprises le chapelain adolescent de venir occuper sa place, et à peine Calvin eut-il atteint 18 ans, qu'il demanda pour lui la cure de S. Martin de Marteville au dioc. de Noyon ; elle lui fut donnée le 27 sept. 1527, quoiqu'il n'eût reçu que la simple tonsure et qu'il n'eût pas l'âge compétent. Le chapitre l'admit sans la moindre difficulté. Calvin ne desservit jamais cette cure, qu'il permuta par procuration, le 5 juillet 1529, avec celle du village de Pont-l'Evêque, où il prêcha quelquefois [1].

Calvin continuait ses études théologiques avec l'ardeur qui naît d'un goût naturel, lorsque son père, pensant qu'il se distinguerait plus au parlement que dans l'Eglise, lui ordonna d'abandonner la théologie pour la jurisprudence. S'il est vrai, comme l'affirme Bèze, qu'il avait déjà puisé quelque penchant pour les idées nouvelles dans ses entretiens avec *Olivétan*, son concitoyen et son parent, il dut se soumettre avec moins de répugnance à la volonté paternelle [2]. Quoiqu'il en soit, il partit (probablement en 1529) pour Orléans, où florissait alors une université illustrée entre autres par l'enseignement du jurisconsulte Pierre *de L'Etoile*, lequel quitta sa chaire pour un siège de conseiller au parlement de Paris en 1532.

Les rapides progrès qu'il fit dans cette nouvelle carrière sont attestés par Florimond de Rœmond, qui raconte qu'il se distinguait de tous ses condisciples « par un esprit actif et une forte mémoire, avec une grande dextérité et promptitude à recueillir les leçons et les propos qui sortoient ès disputes de la bouche de ses maistres, qu'il couchoit après par escrit avec une merveilleuse facilité et beauté de langage, faisant paroistre à tous coups plusieurs saillies et boutades d'un bel esprit. » De son côté Bèze nous apprend qu'il « profita tellement en peu de temps, qu'on ne le tenoit pour escolier, mais comme l'un des docteurs ordinaires. » Calvin, en effet, fut non-seulement chargé plusieurs fois de remplacer ses professeurs dans leurs chaires, mais il

[1] Il garda la chapelle de la Gésine jusqu'au 30 avril 1529 ; il la cède alors à son frère Antoine ; il la reprend le 26 fév. 1531, puis la résigne définitivement, 4 mai 1534, aux mains d'un autre curé. Le même jour il résigna aussi sa cure de Pont-l'Evêque à un prêtre nommé *Caim*, son parent, qui plus tard se retira aussi à Genève.

[2] Selon Desmay, ce fut à Orléans qu'il fut « premièrement subverty de la foy par un jacobin apostat, allemand de nation, avec lequel il se logea en chambre garnie. » Fl. de Rœmond affirme que ce fut à Bourges « qu'il prit le goût de l'hérésie » dans les entretiens de Melchior Wolmar. Le moine allemand et Wolmar sont le même. Mais c'est de sa mère (col. 509, l. 27) que son cerveau naissant reçut la religiosité.

fut appelé, dit-on, à donner son avis sur le divorce du roi d'Angleterre Henri VIII. On lui offrit même de lui conférer avant le temps et à titre d'honneur le grade de docteur, ce qu'il refusa. Désirant entendre André Alciat qui avait ouvert à Bourges, le 19 avril 1529, un cours de jurisprudence qu'il venait de professer avec le plus grand éclat à Avignon, Calvin se rendit à Bourges, où il trouva aussi l'helléniste allemand Melchior Wolmar qui lui donna des leçons de grec [1].

Depuis que ses yeux avaient commencé à s'ouvrir sur les abus de l'Eglise romaine, Calvin travaillait avec un zèle consciencieux à éclaircir ses doutes, et il apportait dans son examen une activité, une ardeur, un soin extrêmes. Ses études occupant la journée, il prit sur son sommeil le temps de lire les Livres saints et leurs plus célèbres commentateurs. Il est certain que c'est par ses travaux opiniâtres qu'il acquit la vaste érudition qui lui mérita du savant Mélanchthon le surnom du théologien par excellence ; mais il n'est pas moins constant que ses veilles prolongées, ses méditations excessives affaiblirent sa constitution déjà frêle et purent surexciter le système nerveux chez ce jeune homme d'un caractère naturellement dur et sévère, comme était son père. Ce qui ne nuisit pas moins à sa santé, c'est la vie retirée et sédentaire qu'il aimait : « Moi qui estois de mon naturel moins fait au monde, aïant tousiours aimé le loisir et l'ombre, ne cherchois que de me tenir caché. » Mais il fut tiré, malgré lui, même avant la fin de ses études, de l'obscurité où il se plaisait. « Tous ceux qui tesmoignoyent quelque désir de la pure doctrine, se rangeoyent pour apprendre vers moi, bien que novice et apprentif, » nous raconte-t-il dans sa Préface des Psaumes, témoignant avec naïveté « son ébahissement ». Il avait déjà commencé son rôle de réformateur à Orléans où, dit Bèze, « il avança merveilleusement le royaume de Dieu en plusieurs familles » ; il le continua à Bourges, où Jean *Chapponneaulx*, docteur en théologie et moine de l'abbaye de St-Ambroise, et Jean *Michel*, de l'ordre de Saint-Benoît, avaient les premiers prêché les doctrines évangéliques ; et il obtint, là et dans les environs, des succès encourageants. C'est lui qui gagna à la Réforme le seigneur de *Lignières*, heureux de l'entendre « prescher mieux que les moines ».

Le jeune étudiant donna, dès les bancs de l'école, la preuve publique de sa capacité et d'une renommée naissante, en prenant part à une polémique qui s'était élevée sur le mérite respectif des deux professeurs de droit Alciat et Pierre de Lestoile. Nicolas Duchemin, jurisconsulte, qui était l'hôte et le maître particulier de Calvin à Orléans, avait écrit en 1529 une Défense de Lestoile [1] ; ce fut Calvin qui en surveilla l'impression à Paris pendant un séjour qu'il y fit et qui en écrivit, d'une main aussi ferme qu'élégante, la préface, laquelle est datée du 6 mars 1531. Au mois de mai, il était revenu, depuis quelque temps déjà (écrit-il à Duchemin), à Noyon, où l'avait appelé une grave maladie de son père [2]. Gérard Cauvin mourut le 26 mai.

Son fils Jean revint alors à Paris. Nous l'y trouvons encore en 1532, logé chez Etienne *de La Forge*, riche marchand qui périt en 1535, victime des persécutions dirigées contre les huguenots. C'est à Paris, en 1532, qu'il mit au jour son Commentaire sur le traité de Sénèque De Clementiâ, ouvrage qu'il dédia par reconnaissance à Claude de Hangest, abbé de Saint-Eloy, un de ces Montmort avec qui il avait été élevé. On a cru qu'il avait entrepris ce travail dans l'espoir d'exciter la pitié de François Ier et de le porter à adoucir le sort de ses coreligionnaires ; en effet il est difficile qu'il ait fait ce choix sans intention quand tant de cruautés judiciaires se

[1] Wolmar, après avoir enseigné à Orléans, dut se fixer à Bourges vers la fin de 1530. (Herminjard, *Corr.* II 281 n. 8).

[1] Antapologia adversus A. Albucii defensionem pro And. Alciato contra D. Petrum Stellam nuper editam ; 30 feuill. in-4°.

[2] Voy. la lettre qu'il écrivit sur ce sujet à son maître et ami Nicolas Duchemin le 14 mai 1531. On n'en a de lui qu'une seule qui soit antérieure, savoir du 6 sept. 1530 (à Franç. *Daniel*, à Bourges). Celles qu'on supposait écrites par Calvin en 1528 et 1529 sont de date plus récente ; ce qui a été établi par Herminjard (*Corresp. des Réf.*, t. II, nos 310 et 338) et confirmé par MM. Reuss et Cunitz, *Opera Calvini*, t. X no 2 notes 9 et 13, no 4 note 10.

commettaient déjà, mais rien dans cet écrit ne le montre. C'est tout simplement une glose explicative, accompagnée de remarques philologiques, travail d'un humaniste et non d'un apologiste ou d'un réformateur. Au reste, Calvin était à cette époque plus absorbé que jamais par l'achèvement de ses études de droit que la mort de son père avait interrompues. On le trouve, du mois de mai 1532 au mois d'octobre 1533, occupant le premier rang parmi les étudiants de sa province[1] et prenant vraisemblablement son grade de docteur. Il dut retourner immédiatement à Paris, car il y fit parler de lui le mois suivant. Son ami Nicolas Cop, recteur de l'Université, prononça, selon l'usage, à l'octave de la Saint-Martin (18 nov. 1533), une harangue où il avait semé, touchant la justification par la foi et le mérite des œuvres, plusieurs propositions qui parurent des plus malsonnantes. Or Calvin était en partie l'auteur de ce discours. La Sorbonne jeta feu et flammes, le parlement s'émut; Cop dut se hâter de fuir, et Calvin n'échappa lui-même que par le plus grand des hasards aux poursuites dont il était l'objet. L'intervention de la reine *Marguerite* apaisa l'orage qui grondait sur sa tête et sur celles de quelques-uns de ses amis dont les noms avaient été trouvés dans ses papiers ; cependant il fut obligé de se tenir caché, sans doute par le conseil de la princesse. S'il est vrai qu'il ait habité quelque temps le château du seigneur d'*Hazeville*, comme l'affirme Casan dans sa Statistique de l'arrondissement de Mantes, ce ne peut être qu'à cette époque de sa vie.

Au commencement de 1534, il se retira en Saintonge auprès de Louis *Du Tillet*, chanoine d'Angoulême qui, lui aussi, penchait vers la Réforme. Sous le nom de Charles *d'Espeville*, il mena une vie fort retirée et studieuse dans la maison de son ami, ne cherchant d'autre distraction à ses études de théologie que la société de quelques hommes honorables, parmi lesquels Florimond de Ræmond cite Antoine Chaillou, prieur de Bouteville, l'abbé de B et le sieur de Torsac, frère de l'l rien *La Place*. « Il estoit en bonne e et réputation, aimé de tous ceu aimoient les lettres, » ajoute le fou ennemi du réformateur et de ses ples, qui prétend que ce fut dans retraite, au milieu des trois ou q mille volumes que Jean *Du Tillet* rapportés de ses voyages, que C « ourdit premièrement, pour surpr la chrétienté, la toile de son In tion, qu'on peut appeler l'Alcora plustôt le Talmud de l'hérésie. »

Afin de reconnaître l'hospitali son ami, Calvin lui donna des l de grec, et à sa prière, il compos Formules de sermons et remonstr chrestiennes que Du Tillet fit li chaire par quelques curés de sa naissance.

Ce fut pendant son séjour à A lême que Calvin entreprit un voy Nérac, désirant s'entretenir avec sieurs hommes illustres qui av trouvé à la cour de la reine de Na un asile contre les persécutions. rimond de Ræmond raconte qu' passage à Clairac, il visita G *Roussel*, abbé de cette ville, qui y semé les premiers germes de la Ré et avait converti tout son couvent: qu'il fut assez froidement accueill cet aumônier de la reine de Na devenu depuis évêque d'Oléron, essaya inutilement de convainc jeune théologien qu'il était néce « de nettoyer la maison de Dieu, non pas la destruire. » Le vén *Lefèvre d'Étaples* se montra moins e des idées de réforme radicale q développa Calvin, et il prédit, à c Bèze rapporte, « que ce devoit l'autheur de la restauration de l'I en France. »

Jusque-là Calvin avait continué fesser extérieurement le catholici il avait même été chargé à trois re par le chapitre d'Angoulême de pr cer, dans l'église de Saint-Pierre oraisons latines devant le clergé a blé ; mais le moment approchait lui faudrait opter entre ses bénéfi sa conviction : il allait atteindre de recevoir les ordres et de rempl

[1] « Substitut annuel du procureur de la nation de Picardie en l'Université d'Orléans », titre qu'il porte dans un acte notarié du 10 mai 1533. Voy. un très intéressant article de M. Doinel, archiviste d'Orléans : *Bull.* XXVI (1877), p. 174.

fonctions qu'il avait fait exercer jusque-là par des vicaires. Il retourna donc à Noyon, décidé à ne pas pratiquer les cérémonies d'un culte que sa conscience réprouvait ; et en effet ce fut, comme on l'a vu, au mois de mai 1534 qu'il acheva de se défaire de ses dignités et revenus ecclésiastiques.

Après avoir ainsi rompu tous les liens qui l'attachaient à Rome, Calvin revint à Paris. Il y rencontra Michel *Servet*, qui avait publié tout récemment à Haguenau son traité : Sur les erreurs de la Trinité, et qui le provoqua à une dispute publique. Emporté par son zèle au point d'oublier les conseils de la prudence, Calvin accepta le défi : le rendez-vous fut pris dans une maison de la rue Saint-Antoine (1534) ; mais il y attendit vainement son adversaire.

Sur ces entrefaites, l'affaire des Placards affichés jusque sur la porte de la chambre à coucher de François Ier (17-18 oct. 1534) enflamma la persécution. Calvin, qui était d'un naturel timide, comme il l'avoue lui-même, ne voulut point affronter sans nécessité des périls où il eût pu succomber ; il résolut de chercher sur la terre étrangère un asile où il pût travailler en paix à éclairer les esprits. Dans sa Petite chronique protestante, M. le pr Crottet, citant Florimond de Ræmond et apportant à l'appui de son opinion des raisons qui, selon nous, équivalent à des preuves, montre qu'avant de quitter la France, Calvin fit un second voyage à Angoulême pour dire adieu à Louis *Du Tillet* ; que celui-ci voulut l'accompagner, et que les deux amis passèrent par Poitiers, où le réformateur trouva l'occasion de manifester fructueusement son zèle (*Voy.* I, col. 635), et sans doute de voir encore la bibliothèque de l'Université « qui étoit munie de si grand nombre de bons et anciens livres grecs, hébreux, latins, que de toutes parts les gens doctes accouroient pour en tirer quelque chose. » (Requête écrite en 1562 par les chanoines de S. Hilaire.) Ils traversèrent Orléans, puis se mirent en route pour Strasbourg, où ils arrivèrent dans les premiers jours de 1535. Accueillis en frères par *Bucer*, avec qui Calvin entretenait déjà un commerce épistolaire, ils ne séjournèrent pourtant que peu de temps dans cette ville et repartirent pour Bâle, où Calvin espérait trouver le repos après lequel il soupirait.

Son intention était de vivre tranquille au milieu de ses livres et au sein de l'obscurité ; mais il fut trompé dans son attente. Pendant qu'il se livrait avec ardeur à l'étude de l'hébreu, dont il avait appris les premiers éléments à Bourges, il eut connaissance des odieuses calomnies répandues en Allemagne, par François Ier lui-même, sur le compte de ses sujets protestants. Afin de justifier les cruautés qu'il exerçait contre les luthériens de ses états, auprès des princes allemands dont il briguait l'alliance, il représentait faussement les religionnaires comme des rebelles ennemis de toute autorité. La conscience de Calvin fut révoltée de cette mauvaise foi. Il résolut de repousser d'odieux reproches, en exposant dans son ensemble la doctrine religieuse et civile des réformés français. Telle fut l'origine de son *Institution chrétienne* ; il la dédia au roi de France. Son Epître dédicatoire, chef-d'œuvre de style et de logique, est datée de Bâle, 23 août 1535, et l'ouvrage parut au mois de mars 1536. Sans doute, c'était chez un jeune homme de vingt-six ans une entreprise bien audacieuse, que de présenter en un corps de doctrine ses propres idées sur toutes les questions religieuses et politiques qui bouleversaient le monde. S'il réussit, si son livre devint le code religieux d'une partie de l'Europe occidentale, c'est, il faut le reconnaître, que Calvin a levé seulement le drapeau que beaucoup cherchaient pour s'y rallier. Son succès aurait même été plus éclatant, nous osons l'affirmer, s'il avait proposé une réforme moins profonde, moins radicale. En France notamment, le nombre était grand, surtout dans la classe éclairée, de ceux qui se plaignaient des abus de l'Eglise romaine ; mais la plupart se seraient montrés satisfaits si l'on avait pris des mesures pour renfermer dans de justes bornes la puissance excessive des papes, pour réprimer les fraudes des prêtres, pour améliorer les mœurs corrompues du clergé, et pour décharger le peuple des fardeaux insup-

portables dont on l'accablait. Quant à changer la forme du gouvernement de l'Eglise, abolir des dogmes que leur antiquité seule rendait vénérables, supprimer des rites souvent ridicules, peu de gens y songeaient. Lors donc qu'on entendit Calvin nier la suprématie de Rome, attaquer l'épiscopat et le sacerdoce, traiter l'adoration des Saints d'idolâtrie et la messe de superstition, rejeter les vœux monastiques, réduire les sacrements à deux et faire encore d'autres innovations, on comprit qu'il s'agissait non plus d'une simple réforme, mais d'une révolution religieuse, et le plus grand nombre recula effrayé devant ces doctrines, tout en admirant le caractère et le talent de l'écrivain capable de frapper un tel coup.

Calvin n'avait pas mis son nom à l'Institution chrétienne, mais l'attention fut si fortement éveillée qu'on ne tarda pas à en connaître l'auteur, qui devint en peu de temps un des hommes les plus considérables de la Réformation. *Renée de France*, duchesse de Ferrare, désirant le voir, il se rendit à sa cour, peut-être sur son invitation. L'impression terminée (edito hoc libro, dit Bèze), il partit. Non-seulement il affermit la duchesse dans ses sentiments, mais il affermit également dans la cause protestante le groupe de Français qu'elle avait emmenés et qui pensaient comme elle : Mme de *Soubise*, ancienne gouvernante de la princesse, Anne *de Parthenay* célèbre par la variété de ses connaissances, Jean *de Parthenay* seigneur de Soubise, Antoine sire *de Pons* et de Marennes, le baron de *Mirambeau*, etc. (Voy. Boussiron). Desmay raconte qu'il ne se contenta pas de prêcher la Réforme à Ferrare, mais qu'il visita Venise et Rome même. Si le fait était vrai, il serait étrange que Bèze n'en parlât pas. Quoi qu'il en soit, ses prédications émurent l'Inquisition, et il dut fuir à travers les Alpes le plus rapidement possible.

Cette excursion dans laquelle il n'eut le temps que de saluer l'Italie (Italia procul salutanda, dit Bèze), dura depuis la fin de mars jusqu'au milieu de mai (1536) où l'on trouve Calvin revenu à Bâle. Juste au même moment, une grande agitation régnait dans la Savoie et le Piémont. Ces pays avaient été occupés par les troupes françaises dès le 11 février et une armée de Bernois, c'est-à-dire protestante, les menaçait aussi, campée dans le pays de Vaud. Les fonctionnaires savoyards du Val d'Aoste ouvrirent, 28 février, une assemblée d'Etats pour délibérer sur la question de savoir si les habitants accepteraient les opinions nouvelles et désiraient se constituer en canton protestant allié des Suisses, ou s'ils conserveraient la religion romaine et l'obéissance au Duc. « L'assemblée étant entrée en » séance commença ses délibérations » par faire défense de la part de Son » Altesse à toute sorte de personnes, » sous peine de la vie, d'y avancer au- » cune proposition, et aux contreve- » nants d'en écouter aucune, sauf celle » qui concernerait le service du souve- » rain et la défense de notre sainte re- » ligion [1]. »

C'est ainsi que les Valdaostains votèrent, peu librement, comme on voit, pour l'extirpation de l'hérésie et le maintien du pouvoir de la maison de Savoie. Quelques années après, en 1541, une fontaine ayant été construite sur une place de la ville, il paraît qu'on y grava la mention de cet événement. En quels termes ? on l'ignore ; mais le monument fut renouvelé deux siècles après, sous la forme d'une colonne de huit pieds de haut que l'on orna d'une inscription latine, rédigée en latin plus barbare qu'on ne se le permettait au XVIe siècle, disant :

La fuite de Calvin l'a élevée en 1541 ; la constance religieuse l'a réparée en 1741 [2].

Ni le Réformateur ni aucun de ses biographes, contemporains ou autres, n'a parlé d'une visite, et encore moins d'une visite de propagande, qu'il aurait faite à Aoste ; il ne voulait pas prêcher, même à Genève six mois plus tard quand il y était instamment invité [3] ; et nous avons vu tout à l'heure qu'il ne pouvait pas évangéliser les Aostains en

1 Hist. mss d'Aoste, à la Biblioth. de Turin, publ. par Gaberel *Hist. de l'église de Genève*, I, 104.
2 Hanc Calvini fuga exsexit anno MDXLI, Religionis Constantia reparavit anno MDCCXLI.
3 Voy. plus loin, col. 323.

février 1536 quand il était alors à Bâle et qu'il ne quitta cette ville que le mois suivant. Mais l'inscription de la fontaine, où peut-être le nom de Calvin figurait pour symboliser « l'hérésie », fit naître et germer chez les habitants d'Aoste et des environs une tradition un peu ambitieuse, d'après laquelle Calvin serait venu chez eux en février 1536 et aurait été énergiquement chassé. Le bibliothécaire de Genève, Sénebier, dans son *Hist. litt. de G.* (1786, t. I p. 182) raconte l'anecdote (d'après l'inscription) en exprimant son étonnement de ce que ce fait avait été jusqu'alors « ignoré de tous les historiens ». Il n'avait pas les éléments de critique dont nous sommes en possession aujourd'hui. D'autres après lui, entraînés par le culte du pittoresque et du style, ont repris, augmenté, embelli et défendu cette histoire [1] qui n'est qu'un pur roman jugé tel par de savants critiques [2].

De Bâle, Calvin retourna quelques semaines à Noyon, régler des affaires de famille et en repartit avec son frère Antoine et sa sœur Marie, dans l'intention de regagner Strasbourg, qu'il s'était choisi pour retraite, et d'y travailler, par ses écrits, à la défense de la cause qu'il avait embrassée ; il ne se croyait pas propre à lui rendre de plus importants services. Mais la Providence renversa ses desseins.

La guerre lui fermant la route de Strasbourg par la Lorraine, Calvin descendit au midi, traversa la Bresse et arriva à Genève dans la première quinzaine de juillet. Du Tillet, qui habitait cette ville, fut informé de son arrivée et se hâta d'en donner avis à *Farel*. Ce zélé réformateur se trouvait alors placé dans une situation fort critique, malgré sa récente victoire sur le papisme à Genève. La Réforme avait été solennellement proclamée le 21 mai 1536, il est vrai ; mais l'ancienne religion comptait encore un grand nombre de sectateurs.

Farel avait donc à lutter contre beaucoup d'obstacles [1], et sentait instinctivement qu'il n'était pas à la hauteur des circonstances ; athlète intrépide, il n'était rien moins que législateur. Comprenant combien l'œuvre évangélique à Genève était importante et combien ce jeune docteur lui serait précieux, il le pressa vivement de rester pour le seconder. Calvin refusa, en alléguant ses goûts qui le portaient vers les travaux littéraires, son caractère qui l'éloignait des luttes et des agitations ; mais l'impétueux Farel vainquit sa résistance par cette foudroyante imprécation : « Eh bien ! puisque tu refuses de t'employer à l'œuvre du Seigneur dans cette église, que Dieu maudisse le repos que tu cherches, ainsi que tes études ! » Alors, « comme si Dieu l'eût saisi du ciel par un violent coup de sa main », Calvin céda. Cet instant décida de sa vie. Il fit encore un voyage en Suisse, revint à Genève sur la fin d'août, et commença d'y prendre la parole en donnant des conférences sur la Bible. C'est ce qu'on appelait « lire en théologie ». Il est question de lui pour la première fois dans le registre des Conseils de Genève, le 4 sept. 1536, en ces termes : « Maître Farel expose que » la lecture commencée à S. Pierre par » ce Français (*iste Gallus*) est bien né-

[1] Nous n'aurions pas eu si long à en dire si cette erreur n'eût donné lieu à une polémique dont voici les principaux articles :

*Calvin au Val d'Aoste* (par M. J. Bonnet), *Bull.* 1860, p. 160. — *Calvin au Val d'Aoste*, mém. lu à l'Acad. des Sciences morales le 1er juillet 1861, par M. J. Bonnet et reproduit dans ses *Récits du* XVIe *siècle* 1864, puis défendu par M. J. Bonnet dans une lettre intitulée : *Calvin en Italie ; lettre à M. Rilliet* (*Bull.* 1864, p. 183).

[2] *Lettre à M. Merle d'Aubigné* sur deux points obscurs de la vie de Calvin : 1° De la 1re édit. de l'institution chrétienne ; 2° Du voyage de Calvin en Italie (41 p. in-8°, 1864) ; dissertation où les faits sont établis avec une parfaite clarté. — Note 2 sur le n° 345 de la *Correspond. des Réf.* (t. IV, 1872) où M. Herminjard groupe les preuves en peu de lignes et termine en renvoyant à la dissert. de M. Rilliet. — Recueil des *Calvini opera omnia*, *Brunswig.* (t. XXI, 1879, col. 499) où MM. Reuss et Cunitz disent du voyage en Italie : « Calvinus... Ferrariam attigit. De quo quum alibi nihil certi, recentiores autores *multa fabulosa pro authenticis vendiderunt*. — La question a été fort bien résumée par M. Ch. Dardier dans un article des *Etrennes chrét.* (Genève, 1874, in-12) p. 214-230.

[1] Non qu'il faille entendre par là de prétendues habitudes de libertinage que le parti des ducs de Savoie et des évêques auraient laissées inoculées dans la population. C'est une imputation qu'ont trop facilement acceptée ou inventée les louangeurs exagérés de Calvin. Les mœurs n'étaient peut-être pas meilleures à Genève qu'ailleurs, mais un vaillant petit peuple de 20 à 30 mille âmes qui avait peiné et saigné plus de 50 ans, les armes à la main, pour gagner son indépendance, valait certainement mieux que beaucoup d'autres et ne péchait point par le culte des voluptés. Qu'on lise à ce sujet dix pages excellentes qui terminent l'ouvrage intitulé : *Les Suisses et Genève*, par Amédée Roget (Genève, 1864, 2 vol. in-12).

» cessaire; il supplie qu'on s'occupe de » le retenir et de l'alimenter, sur quoi » arrêté qu'on y avisera ».

Calvin ne voulut se charger d'abord que d'enseigner la théologie; mais une fois encore les circonstances l'obligèrent de faire violence à ses inclinations, et dès l'année suivante, il dut accepter une place de prédicateur, à laquelle ne fut toutefois attaché aucun traitement fixe. Sous la date du 13 février 1537, on lit dans les registres du Conseil de Genève : « Est parlé de Calvinus, qu'il n'a encore guère reçu, et est arresté que l'on luy délivre ung six escus soleil ».

Tout était à créer dans l'église de Genève. Calvin, qui était convaincu que « pour bastir ung édifice de longue durée et qui ne s'en aille point tost en décadence », il faut « que les enfants soyent introduits en ung bon catéchisme qui leur monstre brièvement selon leur petitesse où gist la vraye chrétienneté », Calvin, disons-nous, commença par extraire de son Institution un catéchisme [1]; puis, de concert avec Farel, il composa une confession de foi qui, approuvée par le Conseil des Deux-Cents au mois de novembre 1536, fut dès lors lue chaque dimanche dans les églises. Mais ce n'était point assez d'éclairer les esprits, il fallait réformer les mœurs au moyen d'institutions assez fortes pour dompter les volontés rebelles et réprimer les excès. Calvin sentit cette nécessité, et il conçut le plan d'une discipline ecclésiastique, dont l'action devait s'étendre sur tous les citoyens sans distinction. L'entreprise était hardie. Les Eidgnots, ou patriotes de Genève alliés aux Suisses protestants, avaient appuyé les réformateurs par haine contre l'évêque et la maison de Savoie; mais ils s'opposèrent avec violence à l'introduction de la discipline, et refusèrent formellement de se soumettre aux institutions nouvelles, après qu'elles eurent été sanctionnées par l'assemblée générale, 29 juillet 1537. La peine contre les récalcitrants était le bannissement; mais on n'osa pas la leur appliquer, car ils étaient nombreux et puissants.

[1] Composé en français à la fin de 1536 et imprimé aussitôt; puis traduit et publié en latin en 1538.

Quelque temps après, Calvin fut appelé à Lausanne pour assister à une de ces disputes publiques qui précédaient presque partout l'établissement de la Réforme. On a dit qu'il y présida, mais c'est une erreur; il n'y joua qu'un rôle secondaire, n'ayant pris la parole que deux fois, l'une sur le degré d'autorité qu'on peut accorder aux Pères et sur la présence réelle; l'autre sur la conduite de Hildebrand [Grégoire VII] et sur ses principes. Au mois de mars précédent, il avait déjà soutenu à Genève même, contre quelques Anabaptistes, une controverse dans laquelle il les avait réduits au silence. A son retour de Lausanne, il eut à se défendre contre les attaques de *Caroli* qui, pour se venger de ce qu'il avait contribué à faire condamner, par le consistoire de Berne, sa doctrine sur l'utilité des prières pour les morts, l'accusa, ainsi que ses collègues Farel et *Viret*, d'enseigner l'arianisme. Une accusation pareille portée contre l'auteur de l'Institution chrétienne était si fausse, que Calvin n'eut pas de peine à la repousser devant les synodes de Lausanne et de Berne.

Cependant les pasteurs de Genève poursuivaient avec une fermeté inébranlable la rédaction [1] d'ordonnances pour amender les mœurs, et l'application de leur grand principe : la soumission des citoyens, et dans la vie publique et dans la vie privée, aux prescriptions de l'Ecriture sainte. Emportés par un zèle admirable, mais inconsidéré, Calvin, Farel et *Courauld* qui, chassé de France, s'était réfugié à Bâle et avait été appelé à Genève pour remplacer Viret, tonnèrent du haut de la chaire contre les vicieux d'abord, puis contre les magistrats eux-mêmes qui se montraient, selon eux, trop tolérants pour le vice. Le Conseil souffrit d'autant plus impatiemment ces attaques ardentes, que les dernières élections, 3 février 1538, avaient

[1] Ces ordonnances, qui émeuvent la bile d'Audin, n'étaient pas chose nouvelle à Genève. Dès 1484, on avait défendu les danses à cri public. Mêmes défenses en 1487, en 1492, en 1516. Le 2 juin 1534, on avait déjà défendu les *danses malhonnêtes* faites par les femmes du Molard, de la Fusterie, de Saint-Gervais. Quant aux jeux de hasard, des ordonnances les avaient interdits en 1503, 1506, 1510, 1511. (Voy. Grenus, Fragments historiques sur Genève avant la Réformation, Gen., 1823, in-8.)

donné la majorité aux patriotes qui, en se présentant comme les défenseurs des franchises municipales et de la liberté, avaient regagné la faveur du peuple. Le 12 mars, il fit donc défendre aux ministres, et en particulier à Farel et Calvin, de s'ingérer dans la politique [1].

A toutes ces causes de trouble vint s'en joindre une nouvelle, qui fournit un prétexte à la rupture. Farel avait aboli toutes les fêtes, à la réserve du dimanche ; il avait introduit l'usage du pain levé dans la célébration de la Cène, et il avait supprimé les fonts baptismaux, réformes qui furent blâmées comme inutiles par un synode tenu à Lausanne, au mois de mars 1538, sous l'influence des Bernois. Pour complaire à ses puissants alliés, le Conseil de Genève demanda aux ministres de rétablir les grandes fêtes, l'usage des azymes et les fonts de baptême. Calvin, qui attachait peu d'importance à tout ce qui ne concernait pas la foi, y aurait consenti volontiers ; mais il ne voulut pas séparer sa cause de celle de son collègue. Le Conseil, voyant son autorité méprisée, résolut d'agir avec vigueur. Il défendit à Courauld de prêcher. L'intrépide ministre, dont le zèle, de l'aveu de Ruchat, n'était pas assez accompagné de prudence, brava cette défense. Vieux et aveugle, il se fit porter en chaire et se permit de comparer la république au royaume des grenouilles. Il fut emprisonné, et six jours après, banni, malgré les énergiques protestations de Calvin et de Farel. Chassé de Genève, le vieillard se retira à Thonon, et fut placé comme ministre à Orbe, où il mourut le 4 octobre suivant.

Loin de se laisser intimider, les deux autres ministres se montrèrent plus intraitables que jamais. Malgré les instances du Conseil et ses menaces de leur défendre la chaire, ils refusèrent, le jour de Pâques 1538, de célébrer la Cène avec du pain azyme, en sorte que, le 23 avril, ils reçurent l'ordre de vider la ville sous trois jours. Ils partirent pour Berne ; mais y trouvèrent peu de sympathie, ce qui devait être. De là, ils se rendirent au synode de Zurich où ils furent mieux accueillis. Ils avouèrent qu'ils s'étaient montrés quelquefois trop rigides. Ils consentirent à admettre les fonts baptismaux, le pain azyme, les jours de fête même, pourvu qu'il fût permis de travailler après le service divin; mais ils insistèrent avec force sur la nécessité d'introduire une discipline ecclésiastique et une division de l'église en paroisses, afin de faciliter la surveillance. Expliquant leurs vues, ils réclamèrent le rétablissement de l'excommunication, en réservant aux consistoires le droit de la lancer ; la vocation régulière des pasteurs, l'usage fréquent de la Cène et le chant des psaumes. Bullinger engagea ses collègues à intervenir en leur faveur non-seulement à Genève, mais à Berne. Les Bernois, à la prière du synode, firent partir des députés ; mais loin d'avoir égard à cette médiation bienveillante, les Genevois confirmèrent, 26 mai, en assemblée générale, la sentence de bannissement.

Calvin se retira à Bâle dans l'intention de s'y établir. Cependant *Bucer* l'ayant pressé de venir à Strasbourg, il finit par y consentir après de longues hésitations, causées par le chagrin qu'il éprouvait à se séparer de Farel. Bucer, *Hedio* et *Capiton*, qu'il connaissait depuis son premier séjour à Bâle, l'accueillirent avec joie et lui obtinrent des magistrats la permission non-seulement de donner des leçons publiques de théologie, mais d'organiser en paroisse 1,500 réfugiés français qui avaient cherché un asile à Strasbourg. Cette église s'assembla, en 1538, dans le chœur de l'église des Frères Prêcheurs, appelée depuis le Temple-Neuf [1]. L'année suivante, Strasbourg accorda à Calvin le droit de bourgeoisie.

Celui-ci commença ses leçons par l'explication de l'Evangile selon saint Jean. Son enseignement attira bientôt à Strasbourg une foule d'étudiants, ac-

[1] « Lon az deffenduz az M° G. Farel et M° Calvinus de point se mesler du magistrat. » (Reg. du C.)

[1] Cette communauté fut desservie, après Calvin par *P. Bruslé*, *J. Garnier*, *P. Boquin*, Pierre *Alexandre* et Jean *Loquet*, puis Guillaume *Olbrac*. Les Luthériens la soumirent à toutes sortes d'avanies et finirent par la dissoudre. L'Eglise réformée ne fut rouverte qu'en 1633 à Wolfisheim par les soins de Philippe de Bischwiller. — Voy. *Notes pour servir à l'Hist. de l'égl. franç. de Strasb.*, par Rod. Reuss, in-8°, 1880.

courus, selon le témoignage de *Sturm*, de toutes les parties de la France. Malgré ce succès flatteur pour son amour-propre, le cœur de Calvin était toujours avec l'église de Genève, dont il se regardait comme le pasteur, et sur laquelle il ne cessait de veiller avec sollicitude. Dès qu'il apprit le bannissement de Mathurin *Cordier* et d'Antoine *Saunier* qui, malgré ses avis, avaient refusé, à la cène de Noël 1538, de communier avec du pain azyme, il s'empressa d'engager ses partisans à ne pas s'abstenir de la Cène pour un objet aussi indifférent et à ne pas faire schisme pour une cause aussi futile [1]. L'année suivante, Calvin s'adressa de nouveau à l'église de Genève au sujet de la lettre du cardinal Sadolet qui, croyant le moment propice, avait écrit aux Genevois pour les inviter à rentrer dans l'Eglise catholique. Il se chargea de répondre au prélat, et l'édition qu'il fit de cette lettre, en y joignant sa réponse, est un opuscule remarquable par le tour affectueux et sage qu'il lui donna.

Cependant le parti évangélique de Genève reprenait peu à peu son influence. Le parti opposé, celui des patriotes ou eidgnots c'est-à-dire des zélés pour l'alliance avec les Suisses, commit la faute de trop marquer son attachement à Berne et de faire craindre aux Genevois qu'on ne machinât pour les annexer à ce puissant canton. Aussitôt les principaux conseillers qui avaient congédié Farel et Calvin furent arrêtés, jugés, décapités ou bannis, et huit jours après l'exécution du principal chef des condamnés, une assemblée populaire fut réunie, 17 juin 1540, dont l'ouverture fut faite par le premier magistrat de la République en ces termes:

« Pour ce que, avant toutes choses, on doit et tous vrais christiens sont tenus invoquer le nom de Dieu, vrai Saulveur et icelluy seulement adorer, et garder ses saints commandements, a esté advisé, establi, concluz, arresté et passé que nul citoyen, bourgeois, juré et habitant de la ville de Genève n'aient à croire ni adorer aultre que ung seul Dieu et Jesu Christ, leq. nous a esté envoyé du Père et est nostre seul médiateur et advocat; les queulx avec l'intercession du S. Esprit faut adorer par foy et prier en esprit et vérité, gardant et observant ses saints commandemens, les q. avec la sainte parole soient ouvertement déclarés et annoncés et a icelle on doive assister et ceux qui seront trouvés vagabondant par les rues les dimanches doivent payer 3 sols chascung. »

Le procès-verbal de la séance se terminait ainsi :

« Il ne faut pas tascher sinon de se retourner à Dieu et de remettre les choses en l'ordre qu'elles estoient il y a 4 ou 5 ans, que chascung avoit ceste ville en grosse estime, et *y venoient gens de tout pays pour voir l'ordre qui estoit conforme à l'Evangile*, tant au magistrat, aux ministres, à l'hospital qu'au collège. »

Dès le mois de septembre suivant (séance du 21), on chargeait un des syndics d'essayer « si pourroy fère venir maistre Caulvin ». Le 19 octobre : « Affin que l'honneur et la gloire de Dieu soyt avancé, a été résolu que l'on cherche tous les moyens qu'il sera possible pour havoir pour predicant Me Caulvin ». — Le 22, le Conseil décide de lui envoyer un de ses membres, le seigr Loys du Four, escorté d'un héraut, et porteur de lettres à l'appui pour les sénats de Strasbourg et de Berne.

Calvin venait de confier la direction spirituelle de sa paroisse strasbourgeoise, à P. *Bruly* (ci-dessus col. 328), et se disposait à partir pour Worms, comme député de Strasbourg, lorsque la demande des Genevois lui parvint. En 1539, il avait déjà assisté au colloque de Francfort, puis en 1540 à celui de Haguenau, où il avait disputé avec les théologiens luthériens sur la Cène et sur les autres questions qui divisaient les Eglises. Il consulta Bucer, qui répondit au Conseil de Genève pour le féliciter sur le changement de ses dispositions à l'égard de son collègue et pour lui expliquer les motifs qui obligeaient Calvin à l'accompagner au colloque de Worms [1]. Une nouvelle demande des Genevois n'eut pas plus de succès. « Il n'y a pas de lieu au monde que je redoute plus que Genève, disait-

[1] Plusieurs années après, en 1555, il écrivit dans le même esprit aux Anglais refugiés à Francfort : In rebus mediis, ut sunt externi ritus, facilem me ac flexibilem præbeo. »

[1] Le colloque fut transféré plus tard à Ratisbonne, et Calvin l'y suivit.

il à Viret ; non que je haïsse cette ville, mais je sais toutes les difficultés qui m'y attendent, et je ne me sens pas en état de les affronter. » Les Genevois eurent alors recours à l'intervention de Zurich, de Berne et de Bâle ; ils rapportèrent le décret de bannissement, le 1er mai 1541, et chargèrent Ami Perrin, un des syndics, d'aller en Allemagne porter à Calvin ce témoignage de leur repentir. Bucer se joignit à Perrin pour vaincre la résistance de Calvin, qu'une lettre de Farel acheva de déterminer à sacrifier encore une fois ses inclinations personnelles à ce qu'on lui présentait comme son devoir. Le magistrat de Strasbourg ayant, de son côté, consenti à le prêter à l'église genevoise pour quelque temps, Calvin rentra dans Genève, le 13 septembre 1541, animé de la ferme résolution de lutter contre les obstacles avec une indomptable énergie et d'en triompher à tout prix.

Bèze raconte « qu'il fut tellement receu de singulière affection par ce povre peuple, recognoissant sa faute, et qui estoit affamé d'ouïr son fidèle pasteur, qu'on ne cessa point qu'il ne se fust arresté pour tousiours. » Après bien des difficultés, Strasbourg finit par lui accorder un congé absolu, et pour lui témoigner son estime, lui conserva le droit de bourgeoisie. On voulait même lui continuer son traitement de professeur ; mais il n'y consentit pas.

La seule condition mise par Calvin à son retour était l'établissement à Genève d'un consistoire ou tribunal des mœurs. Le jour même de son arrivée (13 sept.), après avoir présenté au Conseil les lettres de MM. de Strasbourg et s'être excusé de son long retard, il pria l'assemblée « de mettre ordre sus l'Eglise et que icelluy fut par escript rédigé, et que l'on élise gens du Conseil pour avoir conférence avec eux lesquels feront rapport en Conseil. » On élut, séance tenante, six conseillers pour examiner ses projets et prendre avec lui le soin de rédiger des ordonnances ecclésiastiques. Calvin, qui avait déjà posé, dans la seconde édition de son Institution chrétienne, les bases de la constitution religieuse telle qu'il la comprenait, eut bientôt terminé ce travail. Au mois de nov., il fut prêt à le soumettre au Conseil général, qui l'adopta, le 20, à l'unanimité et sans que la moindre contradiction se fût produite. En vertu de ces ordonnances le consistoire ou tribunal des mœurs était chargé non-seulement d'administrer les affaires temporelles de l'Eglise, mais de surveiller la conduite, les discours, les opinions de chacun des fidèles sans distinction de rang et de fortune, de dénoncer, d'admonester, et en cas de récidive, de frapper les coupables des censures et des peines canoniques jusqu'à l'excommunication inclusivement. Quand le délit était punissable d'un châtiment corporel ou d'une amende, le consistoire devait en référer au Conseil, qui prononçait et appliquait la peine. Le consistoire s'assemblait tous les jeudis. Il se composait, outre les ministres, de douze anciens que les Conseils choisissaient dans leur sein.

Une telle organisation, un pareil pouvoir sur les individus, une autorité aussi parfaitement inquisitoriale nous indignent aujourd'hui ; c'était chose toute simple avec l'ardeur religieuse du XVIe siècle. Le consistoire atteignit le but que Calvin s'était proposé. En moins de trois générations, les mœurs de Genève subirent une métamorphose complète. A la mondanité naturelle succéda cette austérité un peu raide, cette gravité un peu étudiée qui caractérisèrent, dans les siècles passés, les disciples du réformateur. L'histoire ne nous offre que deux hommes qui aient su imprimer à tout un peuple le cachet particulier de leur génie : Lycurgue et Calvin, deux grands caractères qui offrent plus d'une analogie. Que de fades plaisanteries ne s'est-on pas permises sur l'esprit genevois ! et Genève est devenue un foyer de lumières et d'émancipation intellectuelle, même pour ses détracteurs.

La constitution fixa le nombre des pasteurs à cinq, assistés de trois adjoints. Ils devaient être élus par les ecclésiastiques et confirmés par le Conseil. Leurs fonctions consistaient dans la prédication, l'administration des sacrements, la consécration des propo-

sants et la visite des malades, qui, dès le troisième jour, étaient obligés d'appeler à leur chevet un ministre, sous peine d'amende et de réprimande. Chaque semaine, ils s'assemblaient en Congrégation avec leurs collègues de la campagne, et chacun d'eux, à tour de rôle, prononçait un discours sur un texte de l'Ecriture sainte, discours qui était examiné avec soin et censuré, s'il y avait lieu, sous le point de vue de l'orthodoxie. Les ministres n'avaient point à s'occuper de la visite des pauvres, ni de la distribution des aumônes ; ce soin regardait particulièrement les diacres. Les anciens, plus spécialement appelés à surveiller les mœurs des fidèles, étaient nommés pour un an. Enfin les docteurs ou professeurs étaient chargés de l'enseignement académique et de la défense des vérités évangéliques contre les hérétiques et les incrédules.

Calvin n'avait point encore terminé la rédaction des ordonnances ecclésiastiques, lorsque le Conseil le nomma, 21 nov. 1541, membre de la commission chargée de réunir en un seul corps les lois civiles et politiques de l'Etat. Ce travail, auquel il prit une grande part, ne fut achevé qu'au bout de treize mois; il fut adopté le 1er janv. 1543.

La même année 1543, l'église de Genève reçut une nouvelle liturgie. Par esprit d'opposition contre l'Eglise romaine, Calvin ramena le culte réformé à la simplicité des temps apostoliques. Le service divin commençait par la lecture de la confession générale des péchés; cette lecture était suivie du chant d'un psaume et la bénédiction terminaient les exercices religieux. Calvin fit ainsi de la prédication l'élément principal du culte public. La célébration de la Cène fut dépouillée de tout accessoire propre à rappeler le sacrifice de la messe. Calvin aurait voulu que l'on communiât chaque mois ; mais son opinion ne prévalut pas, et il fut arrêté que la Cène se distribuerait aux quatre grandes fêtes, en attendant qu'on pût rendre le repas eucharistique plus fréquent. Le réformateur fut plus heureux dans son opposition contre les images et les autres ornements d'église ; il les fit proscrire comme dangereux pour la vraie religion, celle de l'adoration en esprit et en vérité.

A peine la discipline ecclésiastique fut-elle en vigueur que les Libertins, comme on les appelait, c'est-à-dire les libéraux genevois, commencèrent une opposition qui ne fut vaincue qu'après douze années de luttes et d'agitations. Mais si ce parti turbulent suscita mille obstacles au réformateur, celui-ci, dont l'enthousiasme pour la sainte cause qu'il défendait croissait en raison de l'âpreté des résistances, déploya une vigueur, une fermeté, un courage dont il ne se serait pas cru capable lui-même. Beaucoup périrent misérablement dans ce combat, dont nous ne pouvons décrire ici toutes les péripéties, et les ennemis de Calvin n'ont pas manqué de lui jeter à la face le sang répandu. Laissons des écrivains ignorants ou de mauvaise foi lui reprocher, entre autres, la condamnation à mort de Jacques Gruet, décapité, le 26 juillet 1547, comme matérialiste et ennemi du christianisme, et l'exécution en effigie d'Ami Perrin, justement puni pour avoir essayé, en 1555, de ressaisir par l'émeute le pouvoir qui lui échappait. Nous comprenons qu'en entendant des étrangers (Calvin lui-même l'était), à qui Genève offrait une généreuse hospitalité, traiter du haut de la chaire leurs femmes de courtisanes, parce qu'elles ne suivaient pas dans leur toilette les règles d'une simplicité puritaine ; en s'entendant qualifier eux-mêmes publiquement de chiens, de paillards, de balaufres, ces hommes, dont les pères avaient fondé au prix de leur sang la liberté de leur patrie, devaient éprouver des mouvements d'indignation d'autant plus violents qu'ils voyaient le pouvoir passer entre les mains de ces réfugiés français qui leur étaient pour la plupart supérieurs en lumières et en piété, mais qu'ils devaient naturellement regarder comme des intrus et des ingrats. Le 9 juillet 1548, les Libertins obtinrent du Conseil, qui venait cependant de donner par la condamnation de Gruet une preuve de sa ferme résolution de faire respecter Calvin et sa doctrine, un ordre adressé aux ministres « de ne

pas crier en chaire. » Calvin réclama avec énergie la liberté du ministère; mais le Conseil tint bon et le cita à sa barre. Il comparut, assisté de Farel, qu'on voyait toujours à ses côtés dans les circonstances critiques, et il n'eut pas de peine à se faire absoudre. Le Conseil toutefois l'avertit « de mieux penser une autre fois à son devoir envers le magistrat. »

La lutte continua entre les deux partis, jusqu'en 1555. Tous les soins de Calvin tendaient à accroître les forces du sien par la naturalisation des réfugiés ; il sentait qu'il n'avait pas de plus ferme appui pour opérer ses réformes que ces dévoués serviteurs du Christ qui, pour rester fidèles à leur Maître, avaient tout quitté, famille, amis, patrie [1] ; et ce furent eux, en effet, qui lui assurèrent la victoire. Dès qu'il eut obtenu la majorité dans le Petit-Conseil, il fit accorder le droit de bourgeoisie à un grand nombre d'étrangers. Le 14 octobre 1557, on reçut d'un seul coup 300 bourgeois. Calvin resta maître du terrain.

Cependant, même après cette évolution, il ne fut pas, comme on l'a si souvent dit, tout-puissant à Genève. Jamais il ne s'en rendit « le maistre, l'évesque, le seigneur, disposant de la religion, de l'Estat, de la ville, du gouvernement de la police, comme bon luy sembloit, » ainsi que le prétend son contemporain Florimond de Rœmond et que l'a répété la foule des copistes. Les formes de l'église protestante s'accommodent mal du despotisme. L'avis de Calvin ne l'emportait pas toujours ; plus d'une fois, son opinion combattue avec fermeté fut rejetée ; plus d'une fois ses collègues exigèrent des corrections dans ses ouvrages, ses livres étant soumis à la censure comme ceux du moindre ministre. Qu'était-ce donc au Conseil, où assurément son influence était moindre ? Qu'on lise ses lettres, qu'on l'écoute se plaindre, non sans une certaine amertume, de ce que le sénat ne le consultait que quand il ne savait plus à quel saint se vouer ; qu'on écoute Bèze déclarant qu'on n'a pas toujours suivi ses avis, et on restera convaincu qu'il ne jouissait pas d'une autorité absolue. Si dans le sénat, comme dans le consistoire, on lui témoignait la plus grande déférence, si l'on avait pour sa personne le plus profond respect, c'est que les grands caractères imposent à ce qui les entoure. On a dit qu'il avait usurpé à Genève un pouvoir tyrannique. Mais par quels moyens, si ce n'est par la persuasion ? Où étaient ses armées, ses trésors ? A-t-il jamais joué le rôle d'un démagogue ? A-t-il jamais flatté les passions du peuple ? Ne l'a-t-il pas, au contraire, plié sous le joug de la loi ? Sans doute il a été soutenu, encouragé, défendu par la plupart des réfugiés, non par tous, car quelques-uns lui étaient ouvertement hostiles ; peut-être aussi par une portion du peuple aimant voir humilier l'orgueil de la haute bourgeoisie ; mais cet appui eût été bien faible s'il n'avait eu aussi pour lui l'opinion de tous les gens de bien. Reconnaissons donc que si ses institutions se sont affermies, si elles ont même trouvé des partisans dans la plupart des Etats de l'Europe, c'est qu'elles étaient conformes aux besoins du siècle. Calvin n'a dominé à Genève que par son génie, et bien à la longue. Or, c'est précisément dans la période de luttes et de combats et non quand il eut vaincu les résistances, qu'eurent lieu les actes qu'on pourrait lui reprocher à plus juste titre ; nous voulons parler des mesures rigoureuses qui furent prises contre les adversaires de sa doctrine.

Comme Luther et comme Zwingle, Calvin substitua à l'autorité de l'Eglise de Rome celle de la Bible, et proclama l'Ecriture sainte unique règle de la foi ; mais tandis que le sage réformateur de Zurich n'attribuait la valeur de la certitude qu'aux enseignements bibliques capables de supporter un examen consciencieux, Calvin n'admit pas l'indépendance de l'homme à l'égard du code sacré, mais donnant la valeur d'une vérité absolue à sa conviction personnelle, et confondant ainsi dans un même

[1] M. Galiffe, fidèlement copié par Audin, ne rougit pas (disent MM. Haag) de nous peindre les *Laurent de Normandie*, les *Colladon*, les *Girard des Bergeries*, les *Crespin*, les *de Candolle*, les *de Budé*, etc., etc., comme un ramas d'aventuriers, de chevaliers d'industrie, d'escrocs, de banqueroutiers, de faux monnayeurs, d'espions à la solde de Calvin.

caractère de certitude son interprétation propre et le texte du Livre saint, il édifia, en s'appuyant sur l'autorité de quelques Pères de l'Église, d'Augustin surtout, un système tout d'une pièce qui n'abandonnait absolument rien aux recherches du libre examen; en sorte que c'est de la réforme calviniste que l'on peut dire, avec le plus d'apparence, ce que Hallam dit de la réforme en général: « La réformation ne fut qu'un changement de maîtres. A l'autorité du pape et de l'Eglise romaine, on substitua celle de la Confession d'Augsbourg ou de la Confession de Zurich, et quiconque avait passé à l'une ou l'autre de ces confessions n'était plus libre de modifier à son gré ses nouvelles croyances. Il pouvait se faire anabaptiste ou arien, mais dans ce cas il était considéré comme tout aussi hérétique que s'il était resté dans le giron de l'Eglise romaine, et il était exposé à la violence des censures, quelquefois même à la captivité et à la mort. » Seulement l'historien Hallam n'a pas songé que longtemps avant sa propre naissance (1777) cette assimilation du calvinisme au catholicisme était démentie par les faits et que le rigorisme calviniste né à Genève n'a pas cessé depuis trois siècles de s'atténuer graduellement et de s'harmoniser avec les idées modernes, tandis que l'Eglise romaine ne cesse d'être immuable que pour reculer encore.

Calvin avait cherché la vérité dans la Bible avec une incroyable ardeur. Dès qu'il crut l'avoir trouvée, oubliant qu'il était homme et sujet à errer, il se persuada qu'il était en possession de la vérité absolue, attribut de l'Etre suprême, et identifiant son système avec la Parole divine, il s'imagina orgueilleusement qu'attaquer son enseignement, c'était « despiter Dieu en sa personne. » Tous ceux qui ne pensaient pas comme lui étaient donc à ses yeux des ennemis de la vérité et de la religion. Aussi, par cela même que ses convictions étaient profondes, son attachement à ses idées étouffant dans son cœur tout autre sentiment, il déploya dans la lutte contre ses adversaires dogmatiques une fermeté indomptable, et en même temps, une animosité, une dureté, un orgueil, une inflexibilité, un despotisme qui lui firent beaucoup d'ennemis et qui présentent son caractère sous un jour peu favorable. Cette violence, au reste, était si naturelle chez lui qu'il s'étonnait de l'impression pénible qu'elle produisait sur ses amis. Dans sa dispute contre Westphal, il le qualifie de fou, de chien enragé, de fils du diable, et il écrit quelques jours après à Melchior Wolmar, qu'il s'est contenté de défendre sa doctrine *sobriè et modestè*.

On pourra atténuer ses torts en rappelant que, de l'aveu d'Ellies Du Pin, « d'abord il avoit paru modéré, » et que s'il ne garda plus de mesure dans la suite, la cause doit en être cherchée vraisemblablement dans son état de souffrance ; on pourra faire valoir en sa faveur la franchise avec laquelle il s'accuse lui-même d'être colérique: « Je n'ai pas, écrivait-il à Bucer, de plus grand combat contre mes vices qui sont très-grands et en très-grand nombre, que celui que j'ai contre mon impatience; mes efforts ne sont pas absolument inutiles ; cependant je n'ai pu encore vaincre cette bête féroce. « Ces considérations toutefois ne suffisent pas pour justifier la conduite injuste et despotique qu'il tint à l'égard de Sébastien *Castalion* ou *Chasteillon*, son ancien ami, qui avait trop d'indépendance dans l'esprit pour se laisser enchaîner à un système dogmatique. Son irritabilité ne le fera pas non plus absoudre par l'histoire de l'emportement avec lequel il combattit *Caroli*, esprit turbulent, sans conviction forte, mais théologien savant, qui s'éloignait en un petit nombre de points de sa doctrine; ou bien *Baudouin*, qui cherchait peut-être de bonne foi un moyen d'apaiser les disputes théologiques. Il se montra aussi opiniâtre, aussi impérieux, aussi peu pénétré de l'esprit du Christ, dans ses querelles avec *Bolsec*, partisan du semipélagianisme, qui accusait, non sans quelque apparence de raison, le calvinisme de faire Dieu l'auteur du péché, mais qui se rendit plus tard méprisable par la publication du plus vil libelle qui eût été mis au jour contre Calvin avant celui d'Audin. Que dire de ses violentes réponses à

Pierre *Toussaint*, aux Sorbonistes, à Osiander, à Pighius, à Sacconay, à Cathelan et à d'autres ; de sa conduite envers les antitrinitaires, Gribaldi, Blandrata, Gentilis, et surtout envers Michel *Servet ?*

Nous examinerons, à l'article Servet, la part prise par Calvin à la déplorable mort du penseur espagnol. Mais de ce que l'on peut accuser Calvin d'avoir eu au suprême degré l'orgueil de la foi, d'avoir été dur et impitoyable à l'égard de ses adversaires dogmatiques, d'avoir apporté une passion impétueuse à la défense de ses opinions qu'il regardait comme la défense de Dieu lui-même, il ne s'ensuit pas qu'on puisse dire contre lui qu'il usât du pouvoir politique au service de ses idées théologiques. Calvin « véritable chef de la République ! » — « Calvin magistrat suprême d'une démocratie ! » — « Calvin pontife et roi ! » — « Le règne de Calvin ! » ... C'est une tradition littéraire clichée dans les manuels ; ce sont les déclamations d'ennemis comme Florimond de Rœmond ou de juges plus légers que consciencieux ; elles tombent devant l'examen des faits tels qu'on les trouve dans les documents du temps, particulièrement la correspondance de Calvin lui-même et les procès-verbaux des délibérations des Conseils de Genève. Il resta vingt-trois ans dans cette ville en qualité de simple habitant, sans avoir même les droits d'électeur, et n'accepta le titre de citoyen qu'en 1559, cinq ans avant sa mort. Son autorité, purement d'opinion, continuellement contestée et combattue jusques en 1555, ne fut jamais que celle d'un esprit qui impose autour de lui sa supériorité. « Alors que la duchesse de Ferrare, le lord protecteur d'Angleterre, la reine de Navarre, des seigneurs Polonais, maintes cités et Églises éloignées recherchaient avec empressement les conseils de l'homme éminent placé à la tête de l'Eglise de Genève, il eût été surprenant (dit un auteur genevois, le seul jusqu'ici qui ait étudié à fond les registres du Conseil) que les magistrats de notre cité, de simples et bons bourgeois faisant une fort petite figure dans le monde, ne lui eussent pas témoigné une considération spéciale et une respectueuse déférence... Au lieu de se le représenter faisant la loi dans Genève comme Jupiter dans l'Olympe, d'un seul signe de tête, il faut bien plutôt admirer la patience incomparable avec laquelle le chef de la Réforme française lutte tous les jours contre les dispositions et les habitudes d'une population fière et ombrageuse, tourne les obstacles qu'il ne peut emporter directement, se plie aux exigences variées de la situation locale, tout en suivant avec sollicitude toutes les phases du mouvement religieux en Europe et parvient enfin, non point à remanier les institutions de sa ville adoptive et à reconstruire de toutes pièces une nouvelle Genève, mais à exercer un ascendant moral irrésistible » [1].

La puissante activité de Calvin, comme on vient de l'indiquer, ne se concentrait pas dans Genève ; au milieu même de ses luttes les plus ardentes, il ne cessa jamais de veiller sur les églises de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Bohême, de la Pologne même, les dirigeant par ses conseils, se portant le défenseur de leurs intérêts auprès des princes, sollicitant de vive voix ou par écrit l'intervention des Etats protestants en faveur des persécutés, recueillant à Genève ceux qui s'y réfugiaient et les organisant en églises, réclamant enfin pour les exilés les secours de leurs coreligionnaires plus heureux. Partout où il y avait un courage à relever, une douleur à consoler, un danger à détourner, il s'y portait sans redouter ni fatigues ni périls. Plus d'une fois même il entreprit, dans l'intérêt des églises, des voyages que sa pauvre santé rendait pénibles. C'est ainsi qu'en 1546 il se rendit à Aarau afin de solliciter les cantons protestants en faveur des Vaudois de Cabrières et de Mérindol, et qu'en 1556, après avoir inutilement essayé

1 *L'Eglise et l'Etat à Genève du vivant de Calvin, étude d'histoire politico-ecclésiastique*, par Am. Roget ; Genève, 1867, in-8° p. 56 ; article paru d'abord dans la *Biblioth. univ. de Genève* (1865). — L'honorable auteur a condensé ses travaux sur la Genève du XVI^e siècle dans l'ouvrage intitulé : *Histoire du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade* (1536-1602), commencé en 1870 et dont 6 vol. jusqu'à présent (in-12 ; Jullien à Genève) ont paru.

d'apaiser par ses lettres un différent qui s'était élevé entre les Anglais réfugiés touchant le maintien de la liturgie anglicane, qu'on voulait les forcer d'abandonner, il partit pour Francfort dans l'espoir d'adoucir les esprits. Il n'y réussit pas entièrement; mais s'il ne put vaincre le fanatisme des luthériens, il eut au moins la satisfaction de calmer une dispute qui s'était engagée entre le ministre Valérand Polanus et le réfugié français Augustin *Legrand* au sujet de la Cène *(Mss. de Genève*, Carton 3, n° 12).

De retour à Genève, il donna tous ses soins à la fondation d'un grand établissement d'instruction publique, dont l'enseignement devait embrasser l'ensemble de toutes les connaissances nécessaires à un homme instruit et digne du nom si honorable de pasteur. Partout où elle s'était introduite, la Réforme — c'est là un de ses plus beaux titres de gloire — avait commencé par créer des écoles; elle sentait que pour se maintenir et s'étendre, elle avait besoin de la science. Depuis longtemps Calvin aurait voulu donner à l'enseignement du collège qui existait à Genève depuis la réformation, et dans lequel *Cordier* et *Chasteillon* avaient professé non sans éclat, l'importance de l'enseignement académique; mais l'état précaire de la république avait présenté jusque-là d'insurmontables obstacles, en sorte que son projet ne put recevoir un commencement d'exécution qu'en 1559. On fonda d'abord une chaire d'hébreu, qui fut remplie par Antoine *Chevalier;* une chaire de grec, qui fut donnée à François *Bérauld*, et une chaire de philosophie, à laquelle Calvin aurait appelé, sans aucun doute, le célèbre *Ramus*, si l'illustre philosophe n'avait pas été ennemi du péripatétisme et de la discipline ecclésiastique. On la confia à Jean *Tagaut*. Calvin ne voulut occuper, dans la nouvelle académie, que la chaire de théologie; il refusa le rectorat, qu'il fit donner à Théodore *de Bèze*, mais il prit une part très active à la rédaction des règlements.

Ces règlements, il faut l'avouer, sont dignes, sous quelques rapports, du moyen-âge. La nomination du recteur et des professeurs appartenait au corps des pasteurs, sauf le droit de confirmation qui fut attribué au Conseil. Les élèves devaient assister au service divin tous les mercredis et trois fois le dimanche. En été, ils se rendaient en classe à six heures du matin; en hiver, à sept heures. A dix, les régents les reconduisaient chez leurs parents. Ils rentraient en classe après dîner, c'est-à-dire à onze heures, et jusqu'à midi, ils s'exerçaient à chanter des psaumes. Les cours terminés à quatre heures, tous les élèves s'assemblaient dans une salle où le principal adressait aux uns des encouragements, et faisait appliquer aux autres les châtiments qu'ils avaient encourus. Outre la religion, le latin et le grec, on enseignait la dialectique dans la 1re classe, en y ajoutant « ce que la science porte des prédicamens, catégories, topiques et élenches. » Calvin et Bèze étaient trop éclairés pour proscrire la littérature classique; ils se contentèrent de faire un choix parmi les écrivains de l'antiquité, et leur choix tomba sur Virgile, Cicéron, les Élégies d'Ovide, César, Isocrate, Tite-Live, Xénophon, Polybe, Homère, Démosthènes, Horace. Plus tard, lorsque les ressources de la république le permirent, on érigea des chaires de droit, de littérature moderne, d'histoire ecclésiastique et d'histoire profane, de médecine, de mathématiques, d'astronomie, de mécanique, de physique, de chimie, et le plan primitif de Calvin se trouva ainsi réalisé. La libéralité de Robert *Estienne*, qui fit don à l'école d'un exemplaire de tous les ouvrages sortis de ses presses, et la générosité de Bonnivard qui lui légua tous ses livres, permirent, dès l'origine, d'adjoindre à l'université une bibliothèque qui ne comptait encore, en 1699, que 3,000 volumes. N'oublions pas d'ajouter que, dans le principe, nul élève n'était admis sans avoir signé une profession de foi, formalité qui ne tarda pas à être abolie parce qu'elle éloignait les luthériens et les catholiques.

Nous parlerons ailleurs des efforts de Calvin pour absorber la réforme de Zwingle dans sa réforme. L'université de Genève contribua, sans aucun doute,

plus que toutes les formules d'union à amener ce résultat, de même qu'elle aida la doctrine calviniste à se répandre en France, en Ecosse, en Hollande, en Allemagne, et lui imprima ce caractère d'unité qui l'a distinguée pendant plus d'un siècle. Elle exerça même une influence notable et directe sur l'Église catholique, au moins en France ; nous citerons entre autres preuves de ce fait cette phrase des Mémoires de Castelnau : « Les évesques et docteurs, théologiens, curez, religieux et autres pasteurs catholiques, commencèrent, dit-il, à penser en ces nouveaux prescheurs, si désireux et ardens d'avancer leur religion, et dès lors, prirent plus de soin de veiller sur leur troupeau, et au devoir de leurs charges, et aucuns à estudier ès saintes lettres à l'envy des ministres protestans, qui attiroient les peuples de toutes parts ; et craignans que lesdits ministres n'eussent l'avantage sur eux par leurs presches, et par iceux attirassent les catholiques, ils commencèrent aussi à prescher plus souvent que de coustume. » C'est donc à la Réforme que l'Église gallicane doit son dix-septième siècle dont elle est fière à si juste titre. Elle s'est montrée peu reconnaissante.

Travaux d'organisation, luttes locales, polémiques lointaines, correspondance, voyages, c'étaient là des occupations extraordinaires qui n'empêchaient pas Calvin de se livrer avec une ardeur infatigable à l'accomplissement de ses devoirs journaliers. « Outre ce qu'il preschoit tous les jours de sepmaine en sepmaine, dit Bèze, le plus souvent et tant qu'il a peu il a presché tous les dimanches : il lisoit trois fois la sepmaine en théologie ; il faisoit les remontrances au consistoire et comme une leçon entière tous les vendredis en la conférence de l'Écriture que nous appelons Congrégation [1], et a tellement continué ce train sans interruption jusqu'à la mort que jamais il n'y a failli une seule fois, si ce n'a esté en extrême maladie. » — « Et, ajoute le biographe, ce qui rend ces labeurs plus admirables, c'est qu'il avoit un corps si débile de nature, tant atténué de veilles et de sobriété par trop grande, et qui plus est subjet à tant de maladies, que tout homme qui le voyoit n'eust pu penser qu'il eust pu vivre tant soit peu. »

Cette activité prodigieuse devait le conduire rapidement au tombeau. Dès 1551, on fit courir le bruit de la mort de Calvin, et les chanoines de Noyon ordonnèrent une procession en actions de grâces. En 1564, ses maux redoublant d'intensité lui firent pressentir sa fin prochaine. A des migraines fréquentes, à des attaques répétées de fièvre quarte, à de violents accès de goutte et de colique, à un asthme opiniâtre se joignirent des crachements de sang et les douleurs de la gravelle. Son estomac était si faible qu'il ne pouvait supporter les aliments les plus légers. Mais plus le corps s'affaiblissait, plus l'intelligence paraissait acquérir de pénétration et de force. Hors d'état de tenir la plume, il dictait à un secrétaire la suite de ses savants commentaires sur la Bible. On peut dire que Calvin ne se reposa que dans la tombe ; il voulait, répétait-il à ses amis, que Dieu le trouvât veillant et travaillant à son œuvre.

Le 6 fév. 1564, il monta en chaire pour la dernière fois, mais il lui fut impossible d'achever son sermon. Le 10 mars, le Conseil ordonna des prières comme dans une calamité publique. Il sortit encore deux fois en litière pour se rendre au Conseil, le 27, et au temple, le jour de Pâques. Le 27 avril, il fit prier le Petit-Conseil de lui accorder une audience, mais « les bons seigneurs, raconte Bèze, firent réponse, qu'à cause de sa débilité et indisposition si grande, ils le prioyent bien fort de ne prendre point ceste peine ; mais qu'eux-mesmes tous ensemble l'iroyent voir. Ce qu'ils firent aussi le jeudi matin, partans de leur chambre du Conseil et allans, selon leur ordre accoustumé, jusques en son logis. Calvin leur parla longtemps avec affectueuse modération et termina en protestant de la sincérité de la doctrine qu'il avait prêchée et en conjurant les magistrats d'y persévérer et de s'acquitter pleinement de leurs devoirs. Le lendemain, tous les ministres

[1] Voy. t. II, col. 746.

de la ville et de la campagne s'assemblèrent dans sa chambre, et il leur fit des adieux touchants, les priant de lui pardonner s'il leur avait causé quelque chagrin durant sa maladie. Le 2 mai, ayant appris que Farel, alors octogénaire, se disposait à partir à pied de Neuchâtel pour venir le voir encore une fois, il lui écrivit pour le détourner de son projet ; mais Farel voulut dire un dernier adieu au compagnon de ses travaux. « De là en avant, dit Bèze, sa maladie jusques à la mort ne fut qu'une continuelle prière, nonobstant qu'il fust en douleurs continuelles. » La mort n'arrivant pas aussi promptement qu'il l'attendait, il voulut, le 19 mai, assister au repas que les pasteurs de Genève avaient coutume de faire l'avant-veille de la Pentecôte. Il y parut un instant, et se mit ensuite au lit pour ne plus se relever. Il expira le 27, à huit heures du soir, âgé de 54 ans 10 mois et 16 jours. Le lendemain, selon son désir, il fut enterré au cimetière de Plain-Palais sans aucune pompe ; sa modeste tombe a disparu, en sorte que personne ne peut indiquer aujourd'hui au voyageur étonné la place où le grand homme repose.

Dès le 25 avril, Calvin avait dicté son testament à Pierre Chenelat, notaire et citoyen de Genève, en présence de Théodore *de Bèze*, Raymond *Chauvet*, Michel Cop, Louis *Énoch*, Nicolas *Colladon*, Jacques *Des Bordes* et Henri Scrimger. Après avoir rendu grâces à Dieu de l'avoir retiré, lui indigne, de l'abîme de l'idolâtrie pour l'amener à la clarté de son Évangile ; d'avoir étendu sur lui sa merci jusqu'à se servir de son labeur pour répandre la religion véritable ; de lui avoir appris à n'avoir d'autre espoir ni refuge que dans son adoption gratuite et dans le mérite de la mort et de la passion de J.-C., le testateur proteste qu'il a tâché, selon la mesure de grâce qui lui avait été donnée, d'enseigner purement la Parole de Dieu, et que dans toutes les disputes qu'il a eu à soutenir contre les ennemis de la vérité, il n'a usé ni de ruse ni de sophisteries. Il lègue à son frère Antoine, qu'il nomme exécuteur testamentaire avec Laurent *de Normandie*, son ami, une coupe dont M. de *Varennes* lui avait fait présent ; dix écus au collège et autant aux pauvres étrangers ; dix écus à Jeanne *Costan*, sa nièce ; quarante écus à chacun de ses neveux Samuel et Jean ; trente à chacune de ses nièces Anne, Susanne et Dorothée. Pour punir son autre neveu *David*, qui était « léger et volage », il ne lui laisse que vingt-cinq écus. « C'est en somme, ajoute-t-il, tout le bien que Dieu m'a donné, selon que je l'ai pu taxer et estimer, tant en livres qu'en meubles, vaisselle et tout le reste. »

La fortune laissée par Calvin après lui tant en argent qu'en livres, meubles, vaisselle et tout le reste fut estimée à moins de 750 liv., une quinzaine de mille francs d'aujourd'hui. Cela n'empêche pas certains écrivains de le peindre comme un homme cupide et un thésauriseur que la république payait somptueusement [1] de même qu'ils accusent son ignorance [2], sa grossièreté, sa lâcheté, sa cruauté sanguinaire, sa gourmandise, ses mœurs secrètes, tout ce qu'on peut atteindre enfin dans la personne d'un homme ; énumération qui suffit pour démontrer la vaine folie de ces attaques insensées qui ne servent qu'à grandir celui contre lequel on les amasse et dont la fureur même nous dispense de faire à leurs auteurs, les Bolsec, les Audin, les Galiffes, et les ultramontains qui les suivent [3], l'honneur d'une réfutation qui serait superflue [4]. Croyons-en plutôt ceux à qui

[1] Th. Heyer, Mém. de la Soc. d'hist. d'archéol. de Genève, t. IX, p. 407. On trouve, entre autres, dans cet intéressant mémoire l'inventaire du mobilier dont la seigneurie de Genève fit présent à Calvin (1548) : « Deux bois de lit en noyer dont un non menuisé, trois tables de noyer, 4 longues tables de sapin avec leurs trêteaux, deux bancs, une chaise à dossier en noyer menuisé, trois buffets et bahuts, un vieux coffre de noyer, un buffet de bois blanc sans serrure, le bois d'un lavemains en noyer, un pupitre à livres et 12 escabelles *tant bonnes que mauvaises.* »

[2] Dans ses quatre derniers chapitres Bolsec se livre à la démonstration de l'incompétence de Calvin en ce qui touche la Bible : « En cet endroit on reconnaît plus clair que le soleil de midi l'ignorance de Calvin »... « Voyons la grande ignorance et malice de Calvin » etc.

[3] Voyez par exemple ci-dessus col. 492. note.

[4] Il suffit de renvoyer le lecteur à nos précédents articles Bolsec et Businet, ainsi qu'à l'Avis placé en tête du présent volume, et de répéter que si l'on veut un exposé en règle et détaillé des moyens employés par les auteurs en question pour tromper et mystifier leurs lecteurs en falsifiant les textes, on le trouvera

leurs études et leur bonne foi donnent qualité pour prendre la parole sur ce sujet. Nul, de notre temps, n'y est aussi justement autorisé que les trois savants professeurs strasbourgeois qui ont si bien mérité des lettres, de l'histoire et de la théologie en publiant cette admirable édition (en 22 volumes in-4°; voy. ci-après) des œuvres complètes de Calvin, en tête de laquelle ils s'expriment ainsi :

« L'histoire, on peut le dire, a pro-
» noncé sur Calvin un jugement défini-
» tif, qui assure au penseur profond,
» au dialecticien rigoureux, au puissant
» organisateur, à l'écrivain éloquent
» l'admiration de tout esprit impartial
» et l'estime de plus d'un adversaire.
» Son ouvrage capital, l'*Institution chré-*
» *tienne*, est regardé avec raison comme
» le chef-d'œuvre théologique du siècle
» théologique par excellence. Et n'est-il
» pas celui des réformateurs dont l'in-
» fluence personnelle ou indirecte s'est
» étendue le plus loin, bien au-delà des
» limites d'un seul pays et d'un seul
» peuple, laissant l'empreinte ineffaça-
» ble de son génie sur des Eglises cour-
» bées sous la croix et sur des Eglises
» comblées de biens et d'honneurs, sur
» de petites républiques et sur de puis-
» santes nations, des deux côtés de l'O-
» céan ? »

La liste des ouvrages de Calvin, dressée au moment où il venait de mourir, fut insérée à la suite de sa Vie pub. en 1564 par Théod. de Bèze. Voici d'abord cette liste officielle établie par ordre méthodique ; nous donnerons ensuite la liste, telle que l'ont établie suivant l'ordre chronologique, les patientes et minutieuses recherches des savants.

D'autant qu'il n'y a celui des fidèles qui ne soit bien aise d'entendre au vray le nombre des livres et escrits de feu M. Jean Calvin, afin que par ci après on n'y puisse point estre abusé, comme chacun sçait que souvent il est advenu aux escrits des graves et excellens personnages, qu'on en a mis en avant d'autres sous leur nom à fausses enseignes : il a semblé bon d'adjouster ici un Catalogue, tant de ses livres et escrits Latins et François desja imprimez que de ceux qui ne le sont pas encores, pour le moins de tous ceux dont on s'est peu souvenir. Ceux qui ne sont point encores en François sont marquez ainsi * :

Sur le vieil testament desja imprimez.
Commentaires et Leçons en Latin et François.

Sur Genèse. — Sur les quatre autres livres de Moyse en forme d'Harmonie. — Sur le livre de Iosué. — Sur tous les Pseaumes. — Sur Isaïe. — * Sur Jérémie. — Sur Daniel. — Sur les douze petis Prophetes qu'on appelle.

Sur le nouveau Testament, imprimez aussi.

Sur les trois Evangélistes en forme d'Harmonie. — Sur sainct Jean. — Sur les Actes des Apostres. — Sur toutes les Epistres de S. Paul. — Sur l'Epistre aux Hébrieux. — Sur les Epistres Canoniques de sainct Pierre, sainct Jean, sainct Jaques et sainct Iude.

Catalogue des Sermons imprimez, et qu'on a recueillis quand il preschait.

Sur Job. — Sur les commandemens. — Sur les Octonaires du Pseaume 119. — Sur le Cantique d'Ezechias, du 38. d'Isaïe. — Sur le commencement de l'Harmonie des trois Evangelistes. — Sur les 10. et 11. chapitres de la 1. aux Corinth. — Sur l'Epistre aux Galates. — Sur l'Epistre aux Ephésiens. — Sur les Epistres à Timothée et à Tite. — Item plusieurs sermons de la Nativité, Passion, Mort, Resurrection et Ascension de nostre Seigneur Jesus Christ. — Quatre sermons traittans de matières fort utiles pour nostre temps. — Une congrégation faite en l'Eglise de Genève de la Providence et Election eternelle de Dieu.

Sermons sur le vieil testament non imprimez.

Sur Genese. — Sur le Deuteronome. — Sur les deux livres de Samuel. — Sur le premier livre des Rois. — Sur plusieurs Pseaumes. — Quelques sommaires des congrégations faites sur Iosué, recueillis comme il traittait les passages. — Sur Isaïe. — Sur Jeremie. — Sur Ezechiel. — Sur les huit derniers chapitres de Daniel. — Sur sept des douze petis Prophètes.

Sur le nouveau Testament.

Quelques sermons encores sur l'Harmonie des trois Evangélistes. — Sur les Actes. — Sur les deux Epistres aux Corinthiens. — Sur l'Epistre aux Thessaloniciens. — Sur quelques chapitres de la fin de l'Epistre aux Hebrieux.

Leçons non imprimées encore en François.

Sur les Pseaumes depuis le 37 jusqu'à la

dans l'écrit intitulé : *L'Ecole historique de Jérôme Bolsec*, par H. Bordier, pour servir de supplément à l'article Bolsec de la Fr. Protestante.

fin. — Sur Jeremie. — Sur les 20 premiers chapitres d'Ezechiel tant en Latin qu'en François.

Catalogue des autres livres et traittez qu'il a faits à part en divers temps.

*Commentaire sur le livre de Seneque touchant la vertu de clemence.

Institution Chrestienne.

Traitté contre l'erreur de ceux qui pensent que les âmes dorment après le trespas du corps jusques au dernier jugement.

Deux epistres, l'une de fuyr les idolatries, l'autre du devoir de l'homme Chrestien, etc.

Response à la lettre que le cardinal Sadolet escrivit aux seigneurs et peuple de Genève.

Traitté de la cène du Seigneur.

* Quelques vers latins de la victoire de Jesus Christ.

Catechisme pour instruire les enfans.

La forme d'administrer les Sacremens avec les prières publiques et la manière de célébrer le Mariage.

Défense de la pure doctrine touchant le Franc arbitre, contre les calomnies d'Albert Pighius.

Annotations sur l'advertissement paternel fait par le Pape Paul 3 à l'empereur Charles 5.

Antidote aux articles de la Faculté Sorbonique de Paris.

Traitté de la nécessité de reformer l'Eglise, ou supplication à l'Empereur.

Contre les Anabaptistes et Libertins, avec une Épistre aux fidèles de Rouan contre un Cordelier Libertin.

Advertissement sur le faict des corps et reliques des Saints, et le profit qui reviendroit si on en faisoit inventaire.

Traitté de fuyr les superstitions : avec une excuse aux faux Nicodemites, ensemble la response aux ministres de Zurich.

Antidote aux actes du Concile de Trente.

Le vray moyen de pacifier les troubles et de reformer l'Eglise contre l'Interim.

Advertissement contre l'Astrologie Judiciaire et telles curiositez qui ont aujourd'huy la vogue quasi par tout le monde.

Accord touchant les Sacremens.

Traitté des Scandales.

De la Providence eternelle de Dieu.

Contre les erreurs détestables de Michel Servet Espagnol.

* Trois advertissements à Westphalus.

* Contre Heshussius, et l'erreur de Stancarus.

* Contre Valentin Gentil.

* Response aux calomnies semées par Sébastian Chastillon.

* Autre response brieve à d'autres calomnies de cestuy-la mesme.

Congratulation à venerable prestre, messire Gabriel de Saconnay precenteur de l'Eglise de Lion.

* Response à un certain Moyenneur rusé.

* Response aux outrages de François Baudoin apostat.

* Brief advertissement aux fidèles de Pologne.

* Une Épistre pour confirmation de cest advertissement, aux mesmes.

Response à un certain Holandois faite aux fidèles des pays bas.

Réformation pour imposer silence à un certain belistre nommé Anthoine Cathalan.

Confession de foy au nom des Eglises réformées du royaume de France, faite durant la guerre pour présenter à l'Empereur etc.

Item grand nombre de lettres, conseils, advertissemens et responses, tant en Latin qu'en Français, à diverses personnes de toute qualité : où il est traitté de diverses matières, et dont (s'il plaist à Dieu qu'on les mette un jour en lumière) on pourra encores mieux veoir quel estoit l'esprit, dextérité, jugement singulier et grâces divines et admirables qui ont esté en ce fidèle serviteur de Dieu.

LISTE CHRONOLOGIQUE

I. *L. Annei Senecæ Romani senatoris, ac philosophi clarissimi Libri duo de clementia, ad Neronem Cæsarem : Joannis Calvini Noviodunaei commentariis illustrati.* (Emblema testitudinis). Parisiis apud Lud. Cyaneum, sub duobus Gallis, in via jacobaea; 1532 (précédé d'une dédicace : ad Claudium Hangestium abbatem S. Eligii Noviod. datée de Paris 4 avril 1532). In-4°, 4 feuill. prélim. et 157 pages. — Aucune autre édition, sauf les réimpressions dans les recueils tels que les *Tractatus theologici* ou les *Calvini opera.* (Voy. ci-dessous col. .)

II. *Psychopannychia.* On ne sait à quelle occasion Calvin, encore assis sur les bancs de l'université d'Orléans, entreprit cette thèse, intéressante d'ailleurs : Qu'il ne faut pas croire à un sommeil de l'âme après la mort, et que c'est une hypothèse erronée adoptée imprudemment par quelques pères de l'Église que l'âme, débarrassée du corps humain, doive tomber en léthargie jusqu'à la résurrection. Calvin la combat, « un peu aigrement voire mesme asprement », dit-il lui-même, par des arguments tirés de l'Écriture.

Cet ouvrage avait été composé par son auteur en 1534, mais il ne fut imprimé que plus tard. Comme il parut ayant en tête deux préfaces datées l'une de Paris 1534, l'autre de Basle 1536, on crut longtemps que chacune d'elles correspondait à une édition du livre ; mais il a été prouvé [1] que la première édition ne fut publiée qu'en 1542 sous ce titre : *Vivere apud Christum, non dormire animis sanctos, qui in fide Christi decedunt, assertio Joannis Calvini.* (Fleuron à l'atelier d'imprimerie). Argentorati per Vuendelinum Rihelium. Anno M.D.XLII In-8 de 8 feuill. prélim. et 51 feuillets. — Deuxième édition : *Psychopannychia, qua refellitur quorundam imperitorum error, qui animas post mortem usque ad ultimum judicium dormire putant. Libellus ante septem annos compositus, nunc tamen primum in lucem editus. Authore Joanne Calvino.* (Fleuron) Argentorati per Wendelinum Rihelium. Anno M.D.XLV. In-8, 54 f. — Édition française, d'après un seul exemplaire connu (exempl. Rattier) : *Psychopannychie. Traitté par lequel est prouvé que les âmes veillent et vivent après qu'elles sont sorties du corps, contre l'erreur de quelques ignorans qui pensent qu'elles dorment jusques au dernier jugement.* Par Jehan Calvin. Nouvellement traduit du Latin en François. (Fleuron à l'atelier d'imprim. [2]) M.D.LVIII. Impr. par Conrad Badius. In-8, 150 pag. chiffrées. Cette traduction n'est pas de Calvin lui-même.

III. Préfaces de la Bible et autres. — *Joannes Calvinus, Cesaribus, Regibus, Principibus, gentibusque omnibus Christi imperio subditis, salutem.* (1535).

Privilegia novis libris impetrari nec abs re olim, nec sine publico bono constitutum fuit : atque utinam ! nullus hodie liber exiret non suo Privilegio ornatus ; modo ne id esset vel gratia elicitum, vel pecunia redemptum principis beneficium, quod temere commendaretur, ad typographi questum ; sed grave pressumque testimonium, quo luce et hominum oculis dignus ex vero pronunciaretur. Hoc enim remedio decebat coerciri furiosam istam scripturientium libidinem qua tot librorum examina nullo modo, nullo delectu, nullo pudore subinde nobis parit. Etc...

Tels sont le titre et les trois premières lignes (la pièce en compte 69) de la belle préface mise par Calvin en tête de la Bible en français de P. Robert dit Olivetan, imprimée « en la Ville et Conté de Neufchastel par Pierre de Wingle dit Pirot Picart », in-folio, datée à la fin : du 4e juing 1535. La préface de Calvin n'est point datée, mais celle (en français) du traducteur, qui suit immédiatement, l'est : Des Alpes, ce xije de febvrier 1535. Le travail de Calvin ne se borna pas à la rédaction de cette préface ; il revit sur les épreuves ce magnifique volume qui fut réimprimé nombre de fois et mit en tête du Nouveau Testament une seconde préface, en français, œuvre dogmatique adressée : *A tous amateurs de J.-C. et de son Évangile.*

Les éditeurs strasbourgeois (t. IX p. lxij et 785-866) ont recueilli dans un chapitre spécial ces deux préfaces, plus celle de l'Antapologie, et les autres que Calvin écrivit en diverses circonstances : pour les Bibles françaises imprimées à Genève de son temps ; pour une traduction des homélies de S. Jean Chrysostôme qu'il avait projetée mais qu'il ne paraît pas avoir faite et dont on n'a que cette préface, restée jusqu'ici en manuscrit (autographe) à la Bibl. de Genève ; pour les Lettres de Farel à Caroli, 1543 ; les Disputations chrestiennes de Viret, 1544 ; la Somme de théologie de Mélanchton, 1545 ; les Acta Ratisbonensia de Bucer, 1548 ; le livret écrit par un professeur de Padoue sur le martyre du prêtre padouan Fr. Spiera, 1550, et le libelle de Th. de Bèze contre Baudouin, 1563.

IV. *Christianae Religionis Institutio, totam fere pietatis summam et quidquid est in doctrina salutis cognitu necessarium complectens. Omnibus pietatis studiosis lectu dignissimum opus ad recens editum. Præfatio ad Christianissimum Regem Franciæ, qua hic ei liber pro confessione fidei offertur. Joanne Calvino Noviodunensi autore.* Basileae M.D.XXXVI. In-8, 514 p. plus un index locorum insignium (theologicorum). A la fin :

[1] Par Herminjard, *Corresp. des R.*, t. III (1870), note 11 du n° 490.
[2] Voy. notre t. I, col. 680, lig. 8.

Basileæ per Thomam Platterum et Balthasarum Lasium, mense martio anno 1536. Première édition extrêmement rare. — 2e édition : Argentorati apud Rihelium, 1539, in-folio; — 3e édition : Argentorati apud Rihelium secunda, 1543, in-fol. ; — 4e : Argentorati ap. Rihelium tertia, 1545, in-fol.; — 5e : Genevæ apud Girardum, 1550, in-fol. parvo; — 6e : Genevæ secunda, apud Stephanum prima, 1553, in-fol.; — 7e : Genevæ tertia, apud Riverios, 1554, in-8 parvo; — 8e : Genevæ quarta apud Stephanum secunda, 1559, in-fol.; — 9e : sine loco [Argentoratensis Rihelii quarta], 1561, in-fol.; — 10e : Genevæ quinta, apud Rebulium, 8 maii 1561. — Voilà tout ce qu'on connaît aujourd'hui d'éditions latines de l'Institution Chrétienne publiées du vivant de l'auteur. Les éditions postérieures sont des reproductions plus ou moins fidèles de celle de Robert Estienne, 1559, revue avec soin par Calvin (la dernière qu'il revit) et augmentée d'un index rédigé par Nicolas *Colladon*. Celle de Gen., 1568, in-fol., est enrichie de deux nouveaux index faits par *A. Marlorat*; celles de Gen., 1590, in-fol., et 1607, in-fol., sont augm. d'arguments, de notes explicatives ou polémiques, etc.; celle de Leyde, 1654, in-fol., sortie des presses des Elzévirs, passe à bon droit pour une des plus belles et des plus correctes.

Longtemps on a discuté la question de savoir s'il n'y a pas eu avant cette édition latine, c'est-à-dire en 1535, une édition française. On avait plusieurs raisons de le supposer, mais la question a été tranchée en sens contraire par la 1re édition du texte français (celle de 1541 s. l.) qu'on a récemment signalée (*Calvini Opera omnia*, Brunsvigæ; t. I p. xxix) comme portant: 1° sur le titre ces mots : « Composée en latin par J. Calvin et translatée en françois *par lui mesme* » ; 2° dans la préface, cette phrase: « Voyant que c'estoit une chose tant nécessaire que d'ayder en ceste façon ceux qui desirent d'estre instruictz en la doctrine de salut, je me suis efforcé selon la faculté que le Seigneur m'a donnée de m'employer à ce faire: et a ceste fin j'ay composé ce précédent livre. Et premièrement l'ay mis en latin: a ce qu'il peust servir a toutes gens d'estude de quelque nation qu'ils feussent: puis après desirant de communiquer ce qui en povoit venir de fruict à nostre Nation Françoise, *l'ay aussi translaté en notre langage.* » Cette première édition française de l'Institution chrétienne, datée de 1541, ne porte ni nom de lieu ni nom d'imprimeur, mais elle sort probablement des presses de Michel du Bois à Genève et porte ce titre :

*Institution de la religion chrestienne en laquelle est comprinse une somme de piété, .....composée en latin par J. Calvin et translatée en françois par luy mesme. Avec la préface addressée au Tres chrestien Roy de France, François premier de ce nom : par laquelle ce present livre luy est offert pour confession de Foy.* Habacuc, I: Jusques à quand Seigneur? MDXLI. In-8° de 822 pag. chiffrées. L'épitre au Roy a été imprimée à part avec les mêmes caractères et la même date, sans presque aucun changement. — 2e édition: Genève, Jean Girard, 1545 in-8; — 3e *Ibid.*, *idem*, 1551 in-f°; — 4e *Ibid.*, *idem*, 1553 in-8; — 5e [Genève], Philib. Hamelin, 1554 in-8; — 6e sans lieu, Franç. Jaquy, Ant. Davodeau et Jaq. Bourgeois, 1557 in-8; — 7e Genève, Jean Crespin, 1560 in-fol.; — 8e Genève, Jaq. Bourgeois, 1561 in-8; — 9e Genève, Conrad Badius, 1561 in-4; — 10e sans nom de lieu ni d'imprimeur, 1562 in-4; — 11e sans nom de l. ni d'imp., 1562 in-fol.; — 12e Caen, 1562 in-8; — 13e Genève, Jacq. Bourgeois, 1562 in-8; — 14e Lion, Sébast. Honorati, 1563 in-4 (la même que 9e avec un nouveau titre; — 15e Genève, Thomas Courteau, 1564 in-8. Ces éditions successives publiées du vivant de l'auteur ne sont point de simples réimpressions. Chacune enchérit sur les précédentes par des préfaces, notices, tables et autres améliorations ou augmentations. Il s'en fit ensuite un grand nombre d'éditions qui, dès lors, ne furent que des reproductions. Celle de Leyde 1654 in-fol., sortie des presses des Elzevirs, passe à bon droit pour une des plus belles et des plus correctes. L'Institution comprend une por-

tion considérable du t. IX des *Opera*. L'avant-dernière édition de cet ouvrage célèbre est celle que Tholuck a publiée à Berlin, 1834 in-8° (2e édit. Berlin, 1846), et la dernière celle donnée par les éditeurs de Strasbourg. (Voyez ci-après.)

A la fin du XVIIe siècle, Charles *Icard*, ministre de l'église française de Brême, retoucha comme un peu vieilli le style de Calvin, et dès 1696-97, il fit paraître les deux premiers livres de l'Institution (Brême, in-4), qu'il réimp. avec les deux suivants (Brême, 1713, in-fol.), en y ajoutant: une Dédicace au roi de Prusse, la *Vie* de Calvin par *Bèze*, son *Éloge* par Alexandre *Morus*, cent Aphorismes tirés de l'ouvrage et un nouvel index. Cette trad. a été réimp. à Gen., 1818, 3 vol. in-8. — C'est sur le texte français que Giulio Cesare Paschali, réfugié à Genève, trad. l'Institution en italien (Gen., 1557, in-8). Plus tard, Cypriano de Valera la trad. en espagnol sur l'édit. de 1559 (s. lieu, 1597, in-4). Dès 1561, Thomas Norton l'avait trad. en angl. (Lond., 1561, in-fol.). En 1578, il en parut à Dordrecht une trad. flamande, in-4, moins connue que celle de Car. Agricola (Amst., 1610, in-fol.), qui a eu plusieurs édit. Les théologiens de Heidelberg la trad. aussi en allem. (Heidelb., 1572, in-fol.); mais leur trad. est bien inférieure, sous tous les rapports, à celle qu'a donnée F. A. Krummacher, des deux premiers livres d'abord (Elberf., 1823, in-8), puis de l'ouvrage entier (Elberf., 1834, in-8). La bibliothèque de Wolfenbüttel possède un exemplaire d'une trad. hongroise faite par Alb. Molinari et publiée à Hanau, 1624, in-4. Enfin on affirme que l'Institution a été aussi trad. en bohême, en grec et même en arabe.

Calvin a donné à son Institution des développements si considérables que la première édition n'est qu'une ébauche de la rédaction dernière, et, d'un autre côté, on remarque dans les éditions postérieures la suppression de quelques propositions trop hardies et de quelques assertions trop vagues qui lui avaient attiré des attaques. L'édition de 1536 est divisée en six chapitres: 1° *De lege, quod Decalogi explicationem continet*; 2° *De fide, ubi et Symbolum (quod apostolicum vocant) explicatur*; 3° *De oratione, ubi et Oratio dominica enarratur*; 4° *De sacramentis, ubi de baptismo et cœnâ Domini*; 5° *Quo sacramenta non esse quinque reliqua, quæ pro sacramentis hactenus vulgo habita sunt, declaratur: tum qualia sint, ostenditur*; 6° *De libertate christianâ, potestate ecclesiasticâ et politicâ administratione*. La 2e édit. compte déjà 17 chap.; la 3e en a 21, et celle de 1559 n'en a pas moins de 80, distribués en quatre livres dans l'ordre du Symbole des Apôtres. Sous sa forme définitive, l'Institution est incontestablement l'exposé le plus systématique et le plus complet des doctrines protestantes qui ait été publié dans le courant du XVIe siècle, car l'Église luthérienne n'a à opposer à ce manuel classique de la dogmatique calviniste que les *Loci communes* de Mélanchton, qui ne peuvent soutenir la comparaison sans un extrême désavantage.

Dans le 1er chap., Calvin oppose les infinies perfections de Dieu à la misère morale de l'homme, corrompu par le péché d'Adam. Le péché originel nous met dans l'impossibilité de rien faire qui soit agréable à l'Etre parfait. Seule la grâce de Dieu peut nous aider à accomplir la loi. Si nous nous montrons humbles et pénétrés de notre indignité, le Seigneur, dans sa miséricorde, nous sauve par les mérites de J.-Ch. qui, étant un seul Dieu avec le Père, s'est fait chair, et a satisfait pour nous à la justice divine. C'est donc par J.-Ch. que nous obtenons la rémission gratuite de nos péchés, la réconciliation avec Dieu, les dons du Saint-Esprit. Ceux qui n'ont point part en Christ, quels qu'ils soient, quoi qu'ils fassent, sont rejetés de Dieu et exclus de toute espérance du salut; ceux-là seuls qui ont la grâce seront sauvés. La grâce toutefois ne dispense pas de l'observation de la loi. Qu'on ne s'imagine pas, comme le font les catholiques, d'attribuer quelque vertu aux œuvres surérogatoires, aux satisfactions humaines; la justice de l'homme n'est qu'iniquité, sa pureté que souillure, sa gloire qu'igno-

minie. La justice de Christ seul est parfaite. Gardons-nous donc de mettre notre confiance dans les œuvres ; notre seule assurance du salut est en J.-Ch.

Dans le 2e chap., Calvin distingue deux espèces de foi : la foi en l'existence de Dieu, et la foi historique en Christ ; la confession de Christ comme sauveur et la confiance en lui. Après une courte analyse du Symbole des apôtres, il arrive au dogme de l'Eglise, qu'il définit : la société de tous les élus, anges et hommes, vivants ou morts, chez tous les peuples, dont le chef est Christ. Ces élus ont été appelés et justifiés de toute éternité. Ils peuvent chanceler, tomber même, mais non pas se perdre, parce que la main toute-puissante de Dieu les soutient. L'Église a existé de tout temps et ne cessera jamais d'exister. Nous devons croire que nous en sommes membres, sans essayer de sonder les impénétrables mystères de la sagesse divine, sans nous enquérir qui est élu, qui est réprouvé, de crainte d'allumer la colère de Dieu. La charité nous oblige à tenir pour membres de l'Eglise tous ceux qui font profession de croire en Dieu et en Christ, quand bien même leur vie ne serait pas irréprochable (car l'homme ne peut être parfait), dans l'espérance que, sous la conduite de Dieu, ils s'amenderont et parviendront au salut. Pour ceux qui ne partagent pas notre foi ou qui la renient par leurs œuvres, il faut les retrancher de l'Église par l'excommunication, sans toutefois désespérer de leur conversion, ni les considérer comme absolument abandonnés de Dieu. Nous devons, au contraire, ne pas nous lasser de travailler à leur amélioration par des exhortations et des enseignements, par la douceur et la prière, fussent-ils Turcs, Sarrasins ou autres ennemis de la foi.

Dans le 3e chap., qui traite de l'oraison, Calvin recommande les prières publiques en langue vulgaire et rejette les prières pour les morts.

Dans le 4e, parlant des sacrements, qu'il définit des signes extérieurs par lesquels Dieu nous témoigne sa bonne volonté, afin de soutenir notre faiblesse, il en réduit le nombre à deux : le baptême et la sainte Cène, qui remplacent la circoncision et les sacrifices sanglants de l'ancienne alliance. Le baptême ne lave pas la tache du péché originel ; la corruption subsiste et ne cesse de porter de nouveaux fruits. Dans la Cène, ce n'est pas la substance même de Christ, son véritable corps, qui nous est donné ; ce sont les bienfaits qu'il nous a acquis par sa mort. De même que le pain nourrit, soutient, conserve notre corps, de même le corps de Christ nourrit et soutient notre vie spirituelle ; et de même que le vin, symbole du sang, agit sur notre corps, de même nous croyons que Christ agit spirituellement en nous.

Le 5e chap. est consacré tout entier à combattre les cinq autres sacrements de l'Eglise romaine.

Dans le 6e, Calvin établit les limites de la puissance ecclésiastique, qui est purement spirituelle, et caractérise la surveillance que le pasteur est appelé à exercer même sur les opinions religieuses des membres de son troupeau, sans opprimer toutefois leur liberté. Examinant ensuite les rapports de l'Eglise avec l'État, il pose en principe que l'État ne doit pas s'immiscer dans les affaires de l'Église, que son rôle doit se borner à la protéger. Il reconnaît au magistrat le droit du glaive et recommande aux sujets l'obéissance envers leurs princes, fussent-ils indignes et méchants. Il n'appartient qu'aux magistrats, établis pour défendre la liberté du peuple, de mettre un frein au despotisme ; s'ils ne le font pas, ils trahissent leurs devoirs. Il n'est qu'un seul cas où il soit permis aux sujets de résister à leur souverain, c'est celui où ses ordres seraient contraires aux commandements de Dieu ; car Dieu étant le roi des rois, on doit lui obéir avant tout.

Telles étaient les opinions de Calvin à l'âge de 25 ans, et, chose merveilleuse ! quoi qu'en aient dit Bolsec et d'autres, elles n'ont jamais varié essentiellement. On les retrouve sans altération, quoique fort développées, dans la dernière édition de son Institution chrétienne.

Cette édition, nous l'avons déjà dit,

est divisée en quatre livres. Le 1er traite « de la connaissance de Dieu comme créateur et souverain gouverneur du monde ». La vraie sagesse, dit Calvin, consiste à se connaître et à connaître Dieu ; puis, après avoir montré la liaison intime qui existe entre la connaissance de Dieu et la connaissance de soi-même, il explique en quoi consiste la première et quelle en est la fin : elle abaisse l'orgueil de l'homme, découvre son hypocrisie et lui fait sentir sa misère. Connaître Dieu, c'est l'adorer comme la source de toute bonté, de toute sagesse, de toute justice ; c'est savoir que nous lui devons tout, que sa volonté doit être notre règle de conduite, qu'il est notre maître, que nous devons le craindre et l'aimer. Toutes les nations ont été convaincues de l'existence d'un Dieu, car l'idée de Dieu est innée en nous ; et d'ailleurs sa puissance, sa justice, sa miséricorde brillent dans toutes ses œuvres ; mais « nous sommes si lourds que nous demeurons hébêtez, pour ne point faire nostre profit de ces témoignages si clairs, tellement qu'ils s'évanouissent sans fruict. » Le spectacle du monde, la voix de la conscience, étouffée par l'ignorance et par la malice des hommes, ne suffisant pas pour nous amener à la connaissance de Dieu, l'Écriture nous a été donnée comme un guide plus sûr. Son autorité ne repose pas sur celle de l'Église ; le soutenir est une impiété maudite ; elle est uniquement fondée sur la certitude que la Bible est la Parole de Dieu. Cette certitude s'appuie sur des preuves certaines : la profonde empreinte de la sagesse divine dans les livres de l'A. et du N. Testament ; l'antiquité de ces livres, les miracles, les prophéties, l'harmonie de tous les récits, la vocation des apôtres, la conversion de saint Paul, le sang des martyrs. Au reste la divinité des Ecritures se sent, elle ne se prouve pas ; le Saint-Esprit en rend témoignege dans nos cœurs. « Cela ne se cognoissant que par foy, » il serait inutile d'entreprendre de convaincre les incrédules que l'Écriture est de Dieu. Quelques-uns, rejetant l'Écriture, attendent des révélations particulières du Saint-Esprit. Calvin combat avec force cette opinion, et, comme les autres réformateurs, il rejette les inspirations permanentes. Il ne condamne pas avec moins d'énergie ceux qui se font des images et se révoltent ainsi contre le vrai Dieu, l'Ecriture le défendant expressément.

Le vrai Dieu, l'Ecriture nous l'enseigne, est une seule essence en trois personnes, mot nouveau qui, comme celui de Trinité, a été adopté par la dogmatique chrétienne, parce qu'il « contient une plus claire explication de ce qui est compris en l'Escriture. » Après avoir prouvé la divinité du Fils et celle du Saint-Esprit par des témoignages de la Bible et des Pères, Calvin réfute avec véhémence les objections élevées contre le dogme de la Trinité ; puis, descendant du Créateur à ses créatures, il expose la doctrine des bons et des mauvais anges, de la création desquels Moïse n'a pas parlé dans sa cosmogonie, pour se conformer « à la rudesse des idiots » ; explique les fonctions qu'ils remplissent, décrit le rôle que Satan et les démons jouent dans le monde depuis leur chute ; mais il laisse indécise la question des anges gardiens, « dont il n'ose rien affermer. » Jetant en passant un regard d'admiration sur « le beau et excellent théâtre du monde », il raconte ensuite la création de l'homme, qu'il explique dans le sens littéral ; définit l'image de Dieu qu'il fait consister dans les perfections morales et intellectuelles du premier homme ; parle de l'origine des âmes qui sont créées, selon lui, et ne se perpétuent pas par la propagation ; trace le tableau des facultés de notre être psychique, défend le dogme consolant de l'immortalité de l'âme, et dépeint l'état d'innocence de nos premiers parents. Le 16e chap. est consacré tout entier à établir la Providence, « qui n'est pas vaine, oisive, et quasi assoupie, mais tousiours veillante, pleine d'efficace et d'action » ; qui dirige jusqu'aux événements particuliers, et qui « dresse les conseils et vouloirs des hommes au but qu'elle a proposé » dès le commencement. Dans les deux derniers chap., Calvin développe cette doctrine, qui n'est peut-être pas le fatalisme païen,

mais qui offre au moins de grandes analogies avec la théorie non moins justement condamnée de Malebranche ; réfute les objections qu'elle soulevait dès cette époque, et cherche à laver Dieu du reproche d'être l'auteur du péché.

Le 2e livre, qui traite « de la connaissance de Dieu comme rédempteur en J.-Ch., laquelle a esté cognue premièrement des Pères sous la loy, et depuis nous a esté manifestée en l'Evangile », commence par le récit de la chute d'Adam, dont la désobéissance « a asservi à malédiction » tout le genre humain, la tache de son péché ayant souillé toute sa postérité. C'est là le péché originel, que Calvin définit « une corruption et perversité héréditaire de nostre nature, laquelle estant espandue sur toutes les parties de l'âme, nous fait coulpables premièrement de l'ire de Dieu, puis après produit en nous les œuvres que l'Escriture appelle œuvres de la chair. » Cette profonde corruption nous rend justement damnables devant Dieu, « à qui rien n'est agréable, sinon justice, innocence et pureté ; » elle nous rend, en outre, incapables de tout bien, « toutes les parties de l'homme, depuis l'entendement jusqu'à la volonté, depuis l'âme jusqu'à la chair, étant souillées et du tout remplies d'une concupiscence qui ne peut estre oisive. » Depuis que le péché exerce ainsi sa tyrannie sur l'homme, celui-ci est « destitué de toute liberté et franchise. » Quelques Pères, comme Chrysostôme et Jérôme, ont « suivi les philosophes plus qu'il n'estoit mestier », en accordant à l'homme le libre arbitre. Augustin seul a enseigné la vraie doctrine. Depuis la chute d'Adam, la volonté de l'homme a perdu toute liberté. Le libre arbitre pour vouloir et faire le bien n'est accordé qu'aux seuls élus, par une grâce particulière de Dieu. Tenu ainsi captif sous le joug du péché, « ne pouvant de sa propre nature ne désirer le bien en sa volonté, ne s'y appliquer, » l'homme pèche nécessairement : sa volonté est entraînée vers le mal par une nécessité, non de contrainte, mais de volonté ; elle est libre parce qu'elle veut, mais elle ne l'est pas pour choisir ce qu'elle doit vouloir. L'homme pèche ainsi « de sa volonté », il est donc responsable de ses actions. Cette assertion, qui ressemble fort à un paradoxe, Calvin emploie toutes les ressources de la dialectique et surtout les témoignages de l'Écriture et d'Augustin pour la prouver et la défendre.

L'homme étant par conséquent perdu et ne pouvant se sauver lui-même, doit chercher sa rédemption en J.-Ch. seul ; le péché d'Adam a donc été la cause de l'incarnation du Fils de Dieu. La loi donnée par Moïse au peuple choisi de Dieu renfermait sans doute des prescriptions salutaires, mais impossibles à observer ; aussi n'avait-elle été promulguée que pour entretenir chez les Juifs l'espérance du salut qu'ils devaient avoir en J.-Ch. Après avoir recherché pourquoi et jusqu'à quel point elle a été abolie par le Christ, quel en est l'esprit et quelles instructions nous pouvons encore y puiser, Calvin s'attache à faire ressortir « les similitudes et les différences » de la loi ancienne et de la loi nouvelle, et la supériorité de cette dernière, relativement surtout aux espérances qu'elle nous donne de l'immortalité de l'âme et d'une vie future, par la grâce de Dieu et la médiation de J.-Ch. Afin de remplir son rôle de médiateur, le Messie a dû revêtir la nature humaine. Calvin se trouve ainsi amené, par une transition naturelle, à parler du dogme des deux natures, de la communication des idiomes, des fonctions du Christ, de sa mort, de sa descente aux enfers, de sa résurrection et de tous les bienfaits que sa venue dans le monde nous a procurés.

Comment devons-nous jouir de ces bienfaits ? C'est ce que l'auteur de l'Institution chrétienne expose dans le troisième livre, qu'il a intitulé : « De la manière de participer à la grâce de J.-Ch., des fruicts qui nous en reviennent et des effets qui s'ensuivent. » Selon lui, nous en sommes rendus participants par l'opération secrète du Saint-Esprit qui nous donne la foi. La foi consiste « en une ferme et certaine cognoissance de la bonne volonté de Dieu envers nous : laquelle estant fondée sur la promesse gratuite donnée en J.-Ch., est révélée à nostre entendement et scel-

lée en nostre cœur par le Saint-Esprit. » Saint Paul « la mettant pour fruict de nostre élection », attribuer la foi aux réprouvés peut sans doute paraître « bien dur et estrange » ; cependant l'expérience nous apprend que les méchants sont quelquefois touchés du même sentiment que les élus. Il est vrai que si Dieu « s'insinue en leurs entendemens, voire en tant que sa bonté peut estre goutée sans l'esprit d'adoption, » c'est afin de les tenir pour convaincus et d'autant plus inexcusables. Ils n'ont d'ailleurs qu'un sentiment confus de la grâce de Dieu ; ils n'ont pas « cette fiance d'oser invoquer Diéu pour Père à pleine bouche », confiance qui appartient aux seuls élus. Il n'y a d'ailleurs que les seuls élus « auxquels il face ce bien d'enraciner la foy vive en leur cœur pour les y faire persévérer jusques en la fin. »

Le premier fruit de la foi est la pénitence ou « une vraye conversion de nostre vie, à suivre Dieu et la voye qu'il nous monstre, procédante d'une crainte de Dieu droite et non feinte, laquelle consiste en la mortification de nostre chair et nostre vieil homme, et vivification de l'esprit. » La pénitence sincère se manifeste par les œuvres qui se font pour servir Dieu, par les œuvres de charité, « par une vraye saincteté et innocence de vie. » A ce sujet, Calvin combat la confession auriculaire, qui peut avoir, dit-il, son utilité, mais qui doit être volontaire et libre, « n'estant point de droit divin ; » le purgatoire, qu'il traite d'invention du diable ; les prières pour les morts, qu'il qualifie de superstition ; la distinction des péchés en mortels et en véniels, dont il se moque ; les indulgences, l'absolution du prêtre, à Dieu seul appartenant la rémission des péchés.

Pour obtenir de Dieu la rémission de ses péchés, le chrétien doit se régénérer, c'est-à-dire, commencer une vie nouvelle, renoncer à soi-même, porter patiemment sa croix, mépriser les biens de ce monde, méditer sans cesse sur la vie à venir. Encore sa régénération ne contribuera-t-elle en rien à sa justification devant Dieu. La foi seule justifie. La justification consistant en la rémission des péchés et en l'imputation de la justice de J.-Ch., comment l'homme pourrait-il en effet acquérir ces biens par ses œuvres ? Même dans l'homme régénéré, il reste toujours « des reliques d'imperfection » qui l'entraînent dans le péché, et « un seul péché suffit pour effacer et esteindre toute la mémoire de nostre justice. » Donc notre justice est « contenue en la seule miséricorde de Dieu, et en la seule communion de Christ, et pourtant en la seule foy » et « tout ce qui est dit pour magnifier les mérites, destruit tant la louange de Dieu que la certitude de nostre salut. » Si saint Jacques semble attribuer quelque mérite aux œuvres, c'est qu'il ne parle pas de la justification, mais de la foi justifiante se manifestant par des œuvres.

Calvin explique ensuite en quoi consiste la liberté chrétienne, qui nous instruit, dit-il, « de ne faire conscience devant Dieu des choses externes, qui par soy sont indifférentes, et nous enseigne que nous les pouvons ou faire ou laisser indifféremment ; » puis, après cette digression, revenant à son sujet, il ajoute : De tout ce qui précède il résulte que « l'homme est dénué et despourveu de tout bien, et que tout ce qui appartient à son salut luy défaut ; » d'où il conclut que s'il veut « se subvenir en sa nécessité, » il faut « qu'il sorte hors de soy et qu'il cerche ailleurs son secours. » Ce secours, il le trouvera en Dieu et en son Fils « par prières et oraisons. » Dans ce chapitre de l'oraison, qu'il traite avec beaucoup de soin et de développements, il parle des dispositions où l'on doit être pour prier, de la ferveur de la prière, de l'humilité avec laquelle on doit prier, de la confiance qu'on doit avoir en priant, et il le termine par une exposition de la prière par excellence, de l'Oraison dominicale, où, comme en un tableau, « Dieu nous a mis en évidence tout ce qui est licite de souhaitter et désirer de luy ; tout ce qui nous peut servir et profiter, et tout ce qui nous est besoin et nécessaire de luy demander. »

Mais c'est surtout dans le chap. de l'élection éternelle, « par laquelle Dieu

en a prédestiné les uns à salut et les autres à condamnation, » que Calvin déploie toutes les ressources de son érudition et de sa dialectique ; on voit qu'il s'agit pour lui d'établir et de défendre une doctrine de prédilection. On a prétendu qu'il est l'auteur de ce dogme formidable de la prédestination absolue. Il est vrai, comme nous l'avons déjà dit, que ni Luther, ni surtout Zwingle ne l'ont admis dans son effrayante rigueur ; cependant Calvin, nous le répétons, ne l'a pas inventé, il l'a emprunté à saint Augustin et à saint Paul. Pour lui, la prédestination était une doctrine fondamentale du christianisme, « non-seulement utile, mais aussi douce et savoureuse au fruict qui en revient, » parce qu'elle seule, dit-il, peut nous persuader, ainsi qu'il est requis, « que la source de nostre salut soit la misèricorde gratuite de Dieu, jusques à ce que son élection éternelle nous soit quant et quant liquide, pource qu'elle nous esclaircit par comparaison la grâce de Dieu, en ce qu'il n'adopte pas indifféremment tout le monde en l'espérance de salut, mais donne aux uns ce qu'il desnie aux autres. » Elle est d'ailleurs très propre à abattre l'orgueil de l'homme, et c'est d'elle que nait la certitude du salut, le repos de la conscience. Il est vrai qu'Ambroise, Origène, Jérôme ont enseigné que Dieu distribue sa grâce à tous les hommes ; mais ils ont erré, et Augustin, qui avait d'abord professé la même opinion, a reconnu plus tard son erreur. La prédestination est fondée sur l'Écriture, notamment sur Rom. IX ; tous ceux qui l'attaquent sont des calomniateurs, des hommes charnels. Sans doute, le décret de Dieu qui a enveloppé, sans aucun remède, tant de peuples avec leurs enfants dans la chute d'Adam, a quelque chose « qui doit nous espouvanter, Calvin ne le nie pas, « cependant, ajoute-t-il, « on ne peut nier que Dieu n'ait préveu avant que créer l'homme à quelle fin il devoit venir, et ne l'ait préveu pource qu'il l'avoit ainsi ordonné en son conseil. » Ce que je dis, continue-t-il, ne doit pas sembler une opinion étrange ; et insistant, il répète que « Dieu non-seulement a préveu la cheute du premier homme, et en icelle la ruine de toute sa postérité, mais qu'il l'a ainsi voulu. » L'homme n'en est pas moins coupable, parce qu'il avait reçu « une bonne nature », et qu'il l'a corrompue par sa propre malice. « Parquoy, termine-t-il, contemplons plus tost en la nature corrompue de l'homme la cause de sa damnation, laquelle luy est évidente, que de la cercher en la prédestination de Dieu, où elle est cachée et du tout incompréhensible. »

Quoique tous les hommes aient péché en Adam, Dieu a résolu en son conseil éternel d'en sauver un petit nombre. « Ces eslus ne sont point tous assemblez par la vocation du Seigneur au troupeau de Christ, ne dès le ventre de leur mère, ni en un mesme temps ; mais comme il plaist à Dieu de leur dispenser sa grâce. » Jusqu'au moment de leur vocation, ils errent comme les autres ; seulement Dieu, par une miséricorde singulière, les conserve « de peur qu'ils ne trébuschent en ruine éternelle. » Les derniers chap. du 3e livre traitent de la résurrection de la chair, de la vie et de la damnation éternelles, dogmes que le calvinisme admet dans le même sens que les autres communions chrétiennes.

Le 4e livre expose « les moyens extérieurs ou aides dont Dieu se sert pour nous convier à J.-Ch. son Fils et nous retenir en lui. » Le premier chap. est consacré au dogme de l'Eglise, mère de tous les fidèles, et hors laquelle, par conséquent, il n'y a pas de salut. Les caractères de la vraie et de la fausse Eglise, l'institution du ministère, les fonctions des ministres, qu'il réduit à la prédication de l'Evangile et à l'administration des sacrements, le mode du gouvernement ecclésiastique dans les premiers siècles du christianisme, la hiérarchie romaine, l'origine, les progrès et les suites du despotisme papal, tels sont les sujets que Calvin passe successivement en revue et qu'il discute avec une grande érudition historique. Il recherche ensuite jusqu'à quel point l'Eglise a le droit « de déterminer les articles de la foy. » Sous ce rapport, elle est liée par la Parole de Dieu, et par Parole de Dieu on doit entendre

cela seulement « qui est contenu en la loy et aux prophètes, puis après aux escrits des apostres. » Toute doctrine doit être rapportée à cette norme. Il n'est donc point au pouvoir de l'Eglise de forger de nouveaux articles de foi. Ce n'est pas à dire pourtant qu'il faille rejeter absolument les décisions de tous les conciles ; mais il faut les examiner au flambeau de l'Ecriture. L'Eglise n'a pas non plus le droit d'établir des constitutions qui lient les consciences, « à moins qu'elles ne soient fondées en l'authorité de Dieu et tirées de l'Escriture, tellement qu'on les puisse totalement appeler divines. » Le seul droit qu'elle possède est celui de faire des règlements disciplinaires, en vertu de la puissance des clefs qui lui a été donnée par J.-Ch. Sa juridiction d'ailleurs est exclusivement spirituelle et ne doit s'exercer que par des censures et l'excommunication. Elle s'étend au reste sur tous les fidèles sans acception de personnes ; mais « la sévérité de l'Eglise doit estre telle que tousiours elle soit conjointe avec douceur et humanité. » L'Eglise a cependant aussi le pouvoir de prescrire des jeûnes, des prières solennelles et d'autres exercices d'humilité, non pas qu'en pareilles choses « il y ait reigle certaine en la Parole de Dieu ; » mais la coutume est ancienne et utile, pourvu qu'on se garde de tomber en quelque superstition, comme l'abstinence de la viande, le célibat des prêtres, les vœux monastiques.

Calvin, nous venons de le dire, réduit les fonctions du ministère à la prédication et à l'administration des sacrements. Il définit le sacrement « un signe extérieur par lequel Dieu séelle en nos consciences les promesses de sa bonne volonté envers nous, pour confermer l'imbécillité de nostre foy ; et nous mutuellement rendons tesmoignage tant devant lui et les anges que devant les hommes que nous le tenons pour nostre Dieu. » Qu'on n'objecte pas que les sacrements sont souvent donnés aux méchants ; ils n'en sont pas moins des témoignages de la grâce de Dieu, car si on leur attribue la vertu de confirmer et d'augmenter la foi, ce n'est pas « qu'ils aient une vertu perpétuelle de ce faire, mais pour ce qu'ils sont instituez de Dieu à ceste fin. » Ils ne produisent d'ailleurs leur efficace que quand le maître intérieur des âmes y ajoute sa vertu, « par laquelle seule les cœurs sont percez et les affections touchées pour y donner entrée aux sacremens, » en sorte que la vertu du sacrement dépend de l'Esprit-Saint, non du signe extérieur.

Il n'y a que deux sacremens : le baptême, « qui nous rend tesmoignage que nous sommes purgez et lavez, » et la Cène de l'eucharistie, « qui nous rend tesmoignage que nous sommes rachetez. »

Le baptême « est la marque de nostre chrestienté et le signe par lequel nous sommes receus en la compagnie de l'Eglise. » Par le baptême, nous sommes donc déclarés extérieurement membres de J.-Ch. et appelés à participer à tous ses biens ; cependant ce sacrement ne lave pas le péché originel ; il nous en remet à la vérité la coulpe, mais seulement par l'imputation de la justice du Christ et par la miséricorde de Dieu. L'administration du baptême n'appartient qu'au ministre ; « c'est une chose perverse, » contraire à l'institution, qu'un laïque baptise. Pour justifier cette coutume, d'ailleurs ancienne, on prétend qu'un enfant mort sans baptême serait privé de la grâce de la régénération. Cette opinion est une folie pernicieuse; Dieu adopte nos enfants comme siens avant qu'ils soient nés. Cependant Calvin se prononce fortement pour le baptême des enfants, qui a remplacé la circoncision, et réfute avec véhémence les objections des Anabaptistes dans lesquelles il ne voit que des ruses de Satan.

C'est aussi Satan qui, selon lui, a obscurci le mystère de la Cène, afin de priver l'Eglise de ce trésor inestimable. Dans ce sacrement, le pain et le vin sont les signes « qui nous représentent la nourriture spirituelle que nous recevons du corps et du sang de J.-Ch. » Par la Cène, nous « communiquons à J.-Ch., » mystère incompréhensible, dont le Père céleste « nous montre la figure et image en signes visibles fort

propres à notre petitesse : mesme comme s'il nous en donnoit les arres, il nous le rend aussi asseuré que si nous le voyions à l'œil, d'autant que cette similitude tant familière entre jusques aux esprits les plus lourds et grossiers : c'est que tout ainsi que le pain et le vin soustiennent nos corps en ceste vie transitoire, aussi nos âmes sont nourries de Christ. » Le but de ce sacrement est de « nous asseurer que le Corps du Seigneur a tellement esté une fois sacrifié pour nous, que maintenant nous le recevons, et en le recevant sentons en nous l'efficace de cette oblation unique qui en a esté faite. Item, que son sang a tellement esté une fois répandu pour nous, qu'il nous est en bruvage perpétuel. » Sa principale « force et saveur gist en ces mots : qui est livré pour vous, qui est espandu pour vous. Car autrement il nous serviroit de bien peu que le corps et le sang de J.-Ch. nous fussent maintenant distribuez, s'ils n'avoient esté une fois livrez pour nostre rédemption. » J.-Ch. nous dit « que sa chair est vrayment viande et son sang bruvage, desquels nous sommes repeus à vie éternelle, et certifie qu'il est le pain de vie, duquel quiconque aura mangé vivra éternellement. » Par cette assurance, il nous montre sans aucun doute que son corps doit servir de nourriture spirituelle à nos âmes, parce qu'il a été livré à la mort pour notre salut. Ceux qui prétendent que manger la chair de Christ et boire son sang, c'est croire en lui, se trompent. Il semble qu'il ait voulu lui-même exprimer « une chose plus haute en ceste prédication notable, où il nous recommande la manducation de son corps : c'est que nous sommes vivifiés par la vraye participation qu'il nous donne en soy, laquelle il a signifié par les mots *boire* et *manger*, afin que nul ne pensast que cela gist en simple connoissance. » Cependant, ajoute Calvin, nous confessons « que ceste manducation ne se fait que par foy ; car nulle autre ne se peut imaginer. » En somme, comme le pain et le vin entretiennent la vie du corps, nos âmes sont repues de la chair et du sang de J.-Ch. Partant de ces principes, l'auteur de l'Institution combat la transsubstantiation comme la consubstantiation, l'ubiquité du corps du Christ, l'adoration de l'hostie ; puis il expose l'utilité du sacrement de la Cène, indique la manière de se préparer à le recevoir dignement, attaque avec force le sacrifice de la messe, qu'il traite de sacrilège, rejette les cinq autres sacrements de l'Église romaine, et termine son ouvrage par l'exposition des droits et des devoirs des gouvernements, et des rapports des sujets avec le magistrat [1].

V. *Johannis Calvini, sacrarum literarum in Ecclesia Genevensi professoris, Epistolæ duæ de rebus hoc sæculo cognitu apprime necessariis. Prior, de fugiendis impiorum illicitis sacris, et puritate Christianæ religionis observanda. Altera, de Christiani hominis officio in sacerdotiis Papalis ecclesiæ vel administrandis vel abjiciendis.* Basileae M.D.XXXVII. Gr. in-8 de 78 pag. plus 6 p. non chiffrées contenant des sentences bibliques, un index rerum, un errata, enfin la souscription : Basileae per Balthasarem Lasium et Thomam Platterum, Mense Martio, anno M.D.XXXVII. On voit par une lettre adressée le 25 mars 1537 à Calvin par le célèbre libraire et imprimeur bâlois J. Oporin, que celui-ci était l'éditeur véritable auquel ses deux confrères Lasius et Platter avaient seulement prêté leurs presses. — 2e édition : *Joannis Calvini, verbi Dei in Ecclesia Genevensi fidelissimi ministri, epistolæ duæ, de rebus hoc seculo* apprime cognitu necessariis, ante annos tredecim editæ, nunc denuo castigatius impressæ. Prior..... Genevæ M.D.L. Petit in-8 de 155 p. plus 4 p. non chiffrées. — Reimpr. dans les *Tractat. theol.* et dans le t. VIII des *Opera*. Traduit en français avant 1545, selon Duplessis d'Argentré, et inséré dans les *Opuscules*.

Th. de Bèze nous apprend que ces deux lettres furent composées par Calvin au cours de son voyage à Ferrare. Elles sont dirigées contre ceux qu'il appelle plaisamment les pseudo-Nicodèmes, c'est-à-dire contre les gens timorés qui, protestants au fond du cœur,

1 A cet exposé analytique de l'Institution chrétienne et des idées de Calvin, on joindra utilement l'exposé synthétique qui en a été donné récemment dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses* (Fischbacher, 1877), par M. A. Jundt.

restaient dans l'Eglise romaine par peur ou par ambition ou par avarice. Aussi la première fut-elle adressée à cet ami dont nous avons parlé [1], Nicolas Duchemin qui avait accepté la dignité d'official de l'évêché du Mans et la seconde à Gérard Roussel devenu, l'année précédente, évêque d'Oleron. L'on a une lettre du professeur zurichois Léon Judas annonçant à Calvin l'envoi d'une traduction allemande qu'il vient de faire de sa seconde *Épistola ;* traduction imprimée à Bâle et qu'un de ses amis, Conrad Zwickius, de Constance, se propose, dit-il, de faire réimprimer sans nom d'auteur, à Augsbourg. Quant à la première, il ajoute : « les imprimeurs (bâlois) n'ont pas voulu s'en charger, peut être parce qu'ils ont eu peur, à cause de son très libre langage et de son franc-parler chrétien ». On n'a retrouvé ni la traduction de Judas, ni celle de Zwickius. Mais on en a une de Jean Lenglin, de Strasbourg, qui a publié les deux lettres en allemand à Neubourg sur le Danube, in-4°, 1557. — Elles ont aussi été imprimées en anglais, à Londres, in-8, la seconde en 1548 et la première en 1549. On en a signalé aussi une traduction en langue bohême.

VI. *Catéchisme.* Nous avons dit plus haut en quelles circonstances Calvin le composa pour l'église de Genève et qu'il fut imprimé au commencement de 1537. On lui donne le nom de catéchisme français parce qu'en effet c'est un formulaire abrégé de la religion chrétienne dressé pour l'usage de ceux qui commencent à s'en instruire, et aussi parce qu'ayant été perdu jusqu'à ces dernières années, on n'avait pour le désigner et en tenir lieu que la traduction latine qu'en avait faite et publiée l'auteur en 1538, sous le titre de *Catechismus.* Mais son titre exact est celui-ci :

*Instruction et confession de Foy, dont on use en Leglise de Genève,* sans nom de l. ni d'imp. et sans date. [Imp. à Genève, chez Wuigand Kœln], format in-12 ; 48 feuill. chiffrés.

Cet opuscule, nous venons de le dire, était demeuré introuvable pour tous les éditeurs de Calvin et aucun bibliographe ne l'avait vu, lorsqu'il s'en est un jour, par hasard, découvert un exemplaire à Paris dans le volume n° 940 de la collection Du Puy, au départem. des mss. de la Biblioth. nationale. Cet exemplaire unique fut aussitôt réimprimé à Genève (chez J.-G. Fick) précédé de deux dissertations importantes, et suivi d'une autre pièce également de 1537, le tout sous ce titre :

*Le catéchisme français de Calvin publié en* 1537, *réimprimé pour la première fois d'après un exemplaire nouvellement retrouvé et suivi de la plus ancienne confession de foi de l'église de Genève, avec deux notices par Albert Rilliet et Théophile Dufour ;* Genève. H. Georg., 1878 ; in-16 de cclxxxviij et 146 pages. — Les deux dissertations de MM. Rilliet et Dufour sont : 1° Notice sur le premier séjour de Calvin à Genève pour servir d'introduction historique au catéchisme et à la confession de foi de 1537 (98 pag.) ; — 2° Notice bibliographique sur le catéch. et la conf. de foi de 1537 et sur les autres livres imprimés à Genève et à Neuchâtel dans les premiers temps de la Réforme [1], 1533-1540 (190 p.).

Cette Confession de foi de 1537 ajoutée par les éditeurs à la suite de l'autre en est fort différente. Elle est intitulée : *Confession de la foy, laquelle tous bourgeois et habitans de Genève et subjectz du pays doyvent jurer de garder et tenir ; extraicte de l'instruction dont on use en Leglise de la dicte ville.* Les deux titres accusent sensiblement ce qui distingue les deux pièces : la première, signée de Calvin, est un exposé théologique des croyances religieuses admises dans l'église de Genève, aussi bien pour les déclarer aux étrangers que pour les graver sous les yeux de cette église elle-même ; la seconde, qui n'est pas signée, est l'engagement, politique autant que religieux, que devaient jurer les citoyens genevois et tous les habitants du territoire ; ce qui est encore plus nettement exprimé que dans le titre par ce passage des registres du Conseil à la date

1 Ci-dessus col. 314.

1 Par Pierre de Wingle, Wigand Koeln, Jean Gérard, Jean Michel et Michel du Bois. Cette liste, qui comprend 55 articles, est pleine de renseignements nouveaux sur la presse primitive du protestantisme.

du 27 avril 1537 : « Touchant la confession de notre foy, arrêté qu'on prenne ce que Vuigan en aura fait imprimer et qu'on lui en fasse encore imprimer d'autres, et qu'on les lui paye ; et qu'on les livre aux dizainiers pour les livrer à ceux de leurs dizaines, afin que quand l'on le visitera le peuple soyt mieux informé. Et il en a déjà livré 1500 ». On avait toujours cru cette seconde confession l'œuvre de Farel. L'auteur de la 1re notice (p.lij) cherche à établir d'une manière très spécieuse qu'elle est l'œuvre de Calvin aussi bien que le catéchisme; mais les éditeurs strasbourgeois (*Calvini op. omnia*, Brunsv. t. XXII, suppl. col. 11-18, ont maintenu le droit de Farel par des raisons qui nous paraissent plus solides encore.

Le lecteur en pourra juger un peu, en tout cas il pourra du moins juger de l'élévation et de la beauté de ces déclarations de principe des Réformateurs, par le commencement de l'une et de l'autre pièce ; les voici :

INSTRUCTION. — *Que tous hommes sont nés pour cognoistre Dieu* : Comme ainsi soit qu'on ne trouve nul des hommes, comment qu'il soyt barbare et plainement sauvage, qui ne soit touché de quelque opinion de religion, il appert que nous sommes tous créés a cette fin que nous cognoissions la majesté de nostre Créateur; l'ayant cognue, que l'ayons sur tout en estime et que l'honnorions de toute crainte, amour et révérence. Mais, laissant la les infidèles, lesquelz ne cherchent autre chose que d'effacer de leur mémoire celle opinion de Dieu laquelle est plantée en leurs cueurs, il nous fault penser, nous qui faisons profession de piété, que cette vie caduque et qui bientôt finera, ne doibt estre autre chose qu'une méditation d'immortalité. Or on ne peult trouver nulle part vie éternelle et immortelle sinon en Dieu. Il fault donc que la principale cure et solicitude de nostre vie soit de chercher Dieu et aspirer a luy de toute affection de cueur et ne reposer ailleurs qu'en luy seul. — *Quelle difference il y a entre vraye et faulse religion* : Puisque cela est approuvé par un consentement commun que si nostre vie est sans religion, nous vivons très misérablement et mesme que nous ne sommes en rien plus excellens que les bestes brutes, il n'y a nul qui vueille estre reputé du tout aliéné de piété et de recognoissance de Dieu. Mais il y a beaucoup de différence en la manière qu'on a de déclarer sa religion ; car la plus grande partie des hommes n'est point touchée vrayement de la crainte de Dieu. Mais parce que, vueillent ou non, ils sont liés par ceste cogitation, qui tousjours leur revient à l'entendement, qu'il y a quelque divinité par la puissance de laquelle ils consistent ou tresbuschent, estans estonnés de penser à une si grande puissance, affin qu'ils ne la provoquent contre eulx par un trop grand mespris, ils l'ont tellement quellement en quelque vénération. Toutesfois vivant desordonnéement et rejectant toute honnesteté, ils demontrent une grande sécurité à contempner le jugement de Dieu. En oultre parce qu'ils n'estiment pas Dieu par son infinie majesté, mais par la folle et estoudie vanité de leur esperit, en ce ils se detournent du vray Dieu. Pour tant de quelque grande cure qu'ils s'efforcent après de servir à Dieu, ils ne proffitent rien puisqu'ils adorent non pas le Dieu éternel, mais les songes et resveries de leur cueur au lieu de Dieu. Or la vraye piété ne gist pas en la crainté,... mais plus tôt en un pur et vray zèle qui ayme Dieu tout ainsi comme Père, et le révère tout ainsi comme Seigneur, embrasse sa justice, aye horreur de l'offenser plus que de mourir... etc.

CONFESSION... 1. *La Parolle de Dieu.* Premièrement nous protestons que pour la reigle de nostre foy et religion, nous voullons suyvre la seule Escripture sans y mesler aucune chose qui ayt esté controuvée du sens des hommes sans la Parolle de Dieu ; et ne prétendons, pour nostre gouvernement spirituel, recevoir autre doctrine que celle qui nous est enseignée par icelle Parole, sans y adjouster ne diminuer, ainsy que nostre Seigneur le commande — 2. *Ung seul Dieu.* Suyvant donc l'institution qui est contenue aux sainctes Escriptures, nous recognoissons qu'il y a ung seul Dieu, lequel nous debvons adorer, auquel nous debvons mettre toute nostre fiance et espérance ; ayant celle asseurance qu'en luy seul est contenue toute sapience, puissance, justice, bonté et miséricorde; et comme il est Esprit, qu'il le fault servir en esperit et en vérité. Et pour tant reputons une abomination de mettre nostre fiance ny espérance en créature aucune ; de adorer aultre que luy, soit anges ou autres créatures quelconques ; et de recognoistre aultre Seigneur de nos âmes que luy seul, soit saincts ou sainctes ou hommes vivans sur la terre ; pareillement de constituer le service qu'il doibt luy estre rendu en cérémonies extérieures et observations charnelles, comme s'il se delectoit en telles choses ; de faire ymage pour représenter sa divinité, ne aussy autre ymage pour l'adorer. — 3. *Loy de Dieu, seulle pour*

*touttes*. Pour tant qu'il est le seul Seigneur et maistre qui a la domination sur nos consciences et aussy que sa voullonté est la seulle reigle de toute justice, nous confessons que toute nostre vie doibt estre reiglée aux commandemens de sa saincte loy, en laquelle est contenue toute perfection de justice et que ne debvront avoir aultre reigle de bien vivre et justement, ne inventer autres bonnes œuvres pour complaire à luy que celles qui y sont contenues ainsy qu'il s'ensuyt en l'Exode, 20... etc.

L'année suivante, Calvin publia cette traduction latine de son catéchisme : *Catechismus, sive Christianæ religionis institutio, communibus renatæ nuper in Evangelio Genevensis Ecclesiæ suffragiis recepta et vulgari quidem prius idiomate, nunc vero Latine etiam quo de fidei illius synceritate passim aliis etiam Ecclesiis constet, in lucem edita. Joanne Calvino autore.* Basileae, anno MDXXXVIII. (Avec une traduct. de la Confession de 1537 jointe à la suite.) Pet. in-8 de 15 pages non chiff. et 62 chiffrées. A la fin : Basileae, in officina Roberti Winter, anno 1538, mense martio. — Le préambule de ce catéchisme a été traduit à la fin du volume (p. 123-146) du volume ci-dessus mentionné, publiée en 1878 par MM. A. Rilliet et T. Dufour.

VII. *Autres Confessions de foi.* Quoique Calvin ait dû vraisemblablement prendre part à toutes les confessions de foi qui pouvaient être élaborées de son temps dans les églises françaises ou helvétiques [1], ce genre d'écrit est tellement collectif de sa nature et peu individuel qu'on ne peut en attribuer la paternité à un auteur désigné qu'avec la plus grande réserve. Aucun doute de ce genre ne peut cependant exister sur la pièce suivante que Calvin écrivit en 1562, pour être présentée aux princes luthériens, lorsque la prise d'armes des huguenots de France ayant tourné contre eux, leurs chefs envoyèrent solliciter le secours de l'Allemagne protestante. La pièce arriva trop tard.

*Confession de foy faicte par M. Jean Calvin, au nom des Églises du Royaume de France durant la guerre, pour présenter à l'Empereur, aux Princes et Estats d'Allemagne en la journée de Francfort; la quelle depuis n'a pu venir jusques là d'autant que les passages estoient clos : Maintenant publiée pour l'utilité qui en pourra revenir et mesmes pour ce que la nécessité le requiert.* Nouvellem. impr. M.D.LXIIII; pet. in-8 de 39 pag. chiffrées à la fin desquelles est : Achevé d'imprimer le 23e jour du mois de may 1564. — Réimpr. dans les *Mém. de Condé*, 1743, t. IV p. 74, dans les différents Recueils et dans les *Opera omnia*, Brunswigæ.

VIII. *Sadolet.* — Lorsqu'en 1538 les Conseils de Genève eurent exilé momentanément Calvin et Farel, les catholiques de l'extérieur crurent l'occasion favorable pour faire rentrer les Genevois par la douceur au giron de l'Église romaine. Une assemblée d'ecclésiastiques se tint à Lyon, qui chargea l'un de ses membres, Jacques Sadolet, évêque de Carpentras et cardinal, homme doux, lettré et d'un caractère respectable, d'écrire une exhortation paternelle à Genève dans le but de la ramener à l'orthodoxie catholique. Au mois d'avril 1539, le cardinal s'acquitta très honorablement de sa tâche par l'envoi d'une « Epistola ad Senatum Populumque Genevensem », qui fut en même temps imprimée à Lyon. Au mois de septembre suivant, Calvin, tout exilé qu'il était, et retiré à Strasbourg, y avait répondu avec la même courtoisie, mais de plus avec la vigueur de raisonnement qui lui appartenait :

*Jacobi Sadoleti romani Cardinalis Epistola ad Senatum populumque Genevensem, qua in obedientiam Romani Pontificis eos reducere conatur. Joannis Calvini Responsio.* Argentorati per Vuendelinum Rihelium. Mense septembri. Anno M.D.XXXIX. Pet. in-8 de 48 feuill. chiffrés. Réimprimé quelques mois après, à Genève : « Genevæ, apud Michaelem Sylvium, 1510 »; pet. in-8, 133 pages. En même temps, à peu près, était sortie de la même presse ; *Epistre de Jaques Sadolet cardinal, envoyée au Sénat et Peuple de Genève : Par laquelle il tasche les reduire soubz la puissance de l'Evesque de Romme. Avec la Response de Jehan Calvin : translatées de Latin en Françoys.* Imp. à Genève par

[1] MM. Reuss et Cunitz en ont recueilli et réimprimé une dizaine dans leur t. IX, p. lij et 693-772.

Michel du Bois. M.DXL; pet. in-8, 161 p. chiff.; à la fin : imp. par Mich. du B. le 6 mars 1540. — Le texte latin est reproduit dans les *Tract. theolog.*, dans le t. VIII des *Opera*, dans les *Opuscules* et dans les *Opera omnia*, Brunsvig., V 365-384.

IX. *Commentarius in Epistolam Pauli ad Romanos.* Argent. 1540, in-8; réimp. dans le t. VII des *Opera*, ainsi que les comment. sur les autres épîtres de St. Paul; trad. en franç., Gen., J. Girard, 1550, in-8; en angl., Lond., 1577, in-4; en allemand, Francfort, 1836.

X. *Consilium admodum paternum Pauli III pontificis Romani, datum Imperatori in Belgis per Cardinalem faernesium Pontificis nepotem pro Lutheranis. Anno* 1540. *Et Eusebii Pamphili ejusdem consilii pia et salutaris explicatio.* A la fin : Datum Bethuliæ Judeæ anno 1541, mense Martio. Impressum per Johannem zelotem Nicopoli Pamphiliæ. [Wendelin Rihel à Strasbourg]. Petit in-8 de 51 f. non chiffrés.

Charles-Quint tint en Flandre, au commencement de l'année 1540, diverses conférences sur la question de savoir comment réunir les provinces divisées de l'Allemagne et les faire entrer dans la Ligue préparée par le S. Siège, l'Espagne et les Vénitiens contre la Turquie si menaçante alors. Dans l'un de ces colloques, présidé par l'empereur en personne, après que le cardinal de Granvelle eut exposé son opinion, le cardinal de Farnèse, nonce du Pape et encore tout jeune homme, avait prononcé une longue harangue toute enflammée pour démontrer que ce n'était pas les Turcs qu'il fallait frapper, mais avant tout les protestants. L'historien Jean Sleidan, qui habitait alors Strasbourg, comme Calvin, et dans son intimité, rapporte dans ses *Livres de l'estat de la Religion et République* (Genève, 1597, f° 201 v°) que ce conseil de Farnèse ayant été publié quelques mois après, Calvin le fit réimprimer en y joignant un petit commentaire afin de le bien faire comprendre.

XI. *Epinicion. Christo cantatum ab Joanne Calvino, calendis Januarii, anno* 1541. (Fleuron au glaive). Genevæ per Joannem Girardum 1544. In-4, 5 pag. non chiffrées. — 2e édition, avec traduction : *Chant de Victoire*, chanté à Jésus-Christ en vers latins par M. Jehan Calvin, l'an M.DXLI, le premier jour de janvier, à la diète qui pour lors se tenoit à Wormes. Nouvellement traduit en rithme françoise, en vers alexandrins, par Conrad Badius, de Paris : et imprimé par iceluy. (Fleuron à l'atelier d'impr.) M.D.LV. [1]; in-4°, 16 pag. chiffrées, environ 200 vers français ; la pièce latine est imprimée à la suite. Traduct. anglaise : Londres, 1563, in-16. — Calvin envoyé par les magistrats de Strasbourg à la diète de Worms et se trouvant de loisir avec les autres docteurs protestants par suite du silence que gardaient leurs adversaires, laissa libre cours aux sentiments un peu glorieux qui l'animaient en composant cette pièce de vers latins (61 distiques) où il chanta la victoire de Jésus contre le pape. Mais il l'avait écrite pour lui et ses amis seulement sans la faire imprimer, lorsque, plusieurs années après, des marchands genevois revenant de la foire de Lyon, demandèrent en arrivant ce que c'était qu'un « Epinicion » qu'ils avaient vu inscrit sur un index de livres condamnés à la requête de l'Inquisition par le parlement de Toulouse. Calvin alors publia cette pièce restée jusque-là manuscrite. — Réimpr. dans les *Opuscules* et dans les *Opera omnia*, Brunsvig. V 417-428, où l'on trouve aussi (V,xlviij) les 40 derniers vers français de Badius.

XII. *Petit traicté de la sainte cène de nostre Seigneur Jésus-Christ. Auquel est demonstré la vraye institution, profit et utilité d'icelle : Ensemble la cause pourquoy plusieurs des Modernes semblent en avoir escrit diversement.* Par M. Jean Calvin. Imprimé à Genève, par Michel du Bois. M.D.XLI. Petit in-8 de 73 p. chiffrées. — Autre édition sans l. ni d. (1542); autre, 1549. Traduction latine par Nicolas des Gallars : *Libellus de cœna domini, a Joanne Calvino pridem Gallica lingua scriptus. Nunc vero in Latinum sermonem conversus.* Genevæ per Jo. Girardum, 1545, (Fleuron à l'épée); pet. in-8 de 71 p. chiffrées. Traduct. anglaise; Londres sans millésime. —

[1] Lacune à réparer dans la liste des ouvrages de Badius que nous avons donnée t. I, col. 682 et suiv.

Reproduit dans les *Tractat. theolog.*, dans le t. VIII des *Opera* et dans les *Opera omnia*, Brunsvig. t. V, 429-460. — Les voyages que Calvin avait faits en Allemagne dans l'intérêt de l'église de Strasbourg l'avaient rendu suspect de luthéranisme aux théologiens suisses. C'est pour détruire ces soupçons qu'il publia, en français pour s'adresser surtout aux gens simples, cet opuscule, remarquable par l'esprit de modération qui y règne.

XIII. *Les actes de la journée impériale, tenue en la cité de Regespourg, aultrement dicte Ratispone, l'an mil cinq cent quarante et un, sur les differens qui sont aujourdhuy en la Religion. Desquelz l'inventoire sera récité en la paige suivante.* M.D.XLI. [Genève, J. Gérard]; pet. in-8, 416 pag. non chiffrées. — Ce sont les éditeurs strasbourgeois des *Opera omnia* (V, lvij) qui affirment, en comparant les caractères et un follicule ornant le titre, que ce volume anonyme est sorti des presses de Gérard, et qui prouvent, ce qu'avait affirmé déjà le pasteur Henry *(Calvin's Leben)*, que Calvin en est l'auteur. Il avait été délégué à la conférence religieuse de Ratisbonne avec Bucer et Melanchton ; tous trois en firent le compte-rendu, c'est-à-dire leur rapport, pour instruire les églises protestantes de ce qui avait été dit ; les deux premiers les rédigèrent en latin et allemand ; Calvin en français. Le dernier est réimprimé dans les *Opera omnia*, Brunsv. V, 509-684.

XIV. *Deuxième Catéchisme.* — Le premier catéchisme de Calvin était publié depuis sept ans déjà. (Nam quum ante annos septem editus a me esset, dit-il dans sa préf. du Catechismus latin de 1545 dont nous allons parler), les fidèles de Genève en demandaient la réimpression ; et de peur qu'on ne le réimprimât en effet tandis qu'il semblait au jugement de l'auteur pouvoir être considérablement amélioré, il en donna une nouvelle édition en français d'abord puis en latin, mais toute différente de la première et conçue d'après un plan tout autre, car le texte en est disposé par demandes et par réponses. Éditions françaises : *Le catéchisme de l'église de Genève : c'est-à-dire le formulaire d'instruire les enfans en la chrestienté : faict en manière de dialogue ou le Ministre interrogue, et l'enfant respond.* Par I. Calvin (fleuron à l'épée) 1545. [Genève, J. Gérard] ; petit in-8, 48 f. chiffrés ; exemplaire unique à la biblioth. de Gotha. Autre édit. de J. Gérard ; Genève, 1548 ; exemplaire unique chez MM. Reuss et Cunitz. — Autres : Genève, 1549 ; exempl. unique à la biblioth. de Munich ; Londres, 1552 ; exempl. unique à la biblioth. de Cassel ; Genève, Robert Estienne, 1553 (réimprimé à Genève, par J.-G. Fick, 1853). — Éditions latines : *Catechismus ecclesiæ Genevensis, hoc est formula erudiendi pueros in doctrina Christi. Authore J. Calvino* (Fleuron à l'atelier d'impr.) ; Argentorati apud Wendelinum Rihelium anno 1545. Pet. in-8, 87 pag. non chiffrées[1]. Autres éditions : Genevæ MDL (apud Joan. Crispinum Conradi Badii opera). — Genevæ, ex officina J. Crispini, MDLI. — Ce catéchisme a été réimprimé des centaines de fois dans tous les textes et dans tous les formats, soit seul, soit bilingue, soit accompagné de la liturgie, soit accompagnant les psaumes ou l'Institution chrétienne. Il a été inséré dans les *Tract. theol.*, dans le T. VIII des *Opera*, dans les *Opuscules*, dans les *Opera omnia*, Brunsvig, t. V 313-362 et XXII supp. (où les deux textes français et latin des deux éditions de 1545 sont placés en regard). — Il a été traduit en italien dès 1545, (s. l., in-8) par un anonyme, puis en 1551, par G. Dominico Gallo Caramagnese (Gen., 1551, in-8), et en 1556, par Nic. Balbani (Gen., 1556, in-16) ; — en espag. (s. l., 1550, in-8) ; — en anglais (Lond., 1550, in-8) ; — en écossais (Edimb., 1575, in-8) ; — en hollandais (Wormerveer, 1646, in-12) ; — en basque ; — en polonais ; — en hongrois ; — en allem. (1563, in-8, et plus récemment par Kalthoff, Barmen, 1838, in-8) ; — en grec par *Henri Estienne* (1551, in-12, et souvent depuis) ;

[1] C'est par erreur que Sénebier dans la liste bibliographique, légèrement rédigée, par laq. il termine son article Calvin (*Hist. litt. de Gen.* I, 470-263) indique une édition de Strasbourg de 1541, qui aurait pour titre : Catechismus ecclesiæ Genev. primo gallice 1536 scriptus deinde ab ipso auctore eo qui nunc extat ordine, etc. Voy. MM. Reuss et Cunitz, t. VI, p. xij.

— en hébreu par *Trémellius* (1554, in-12, réimp. avec la trad. grecque et latine, Lugd. Bat., 1591, in-8).

XV. *La forme des prières et chantz ecclésiastiques avec la manière d'administrer les sacremens et consacrer le mariage selon la coustume de l'Église ancienne.* M.D.XLII; pet. in-8, 92 f. non chiffrés; [Genève, J. Gérard]. Il n'est pas sûr qu'il n'y en ait pas d'édition antérieure; voy. MM. Reuss et Cunitz, t. VI, p. xv. — Autre édition : Strasbourg, J. Knobloch, 1545, précédée d'une préface de Calvin : « à tous chrestiens et amateurs de la parolle de Dieu », datée du 10 juin 1543. — Autre éd. 1547 [Genève, J. Gérard]. — *Formula sacramentorum administrandorum, in usum ecclesiæ Genevensis conscripta; Dudum a Joanne Calvino Gallicè conscripta, nunc in latinum conversa ab alio quopiam* (Fleuron de l'ancre au serpent). Genevæ, ex off. J. Crispini, M.D.LII. — Imp. dans les *Tractat. theol.*, les *Opera*, Amstelod., et dans les *Opera omnia*, Brunsvig. t. VI, 161-224.

XVI. *Pighius.* — Lorsque Calvin assistait, comme on vient de le voir (col. 576), aux conférences ou disputes de Worms et de Ratisbonne, l'un des docteurs catholiques les plus fougueux, en présence desquels lui et ses amis se trouvèrent, fut un certain Albert Pigghe, Hollandais né à Campen dans la province d'Yssel et archidiacre de l'église d'Utrecht. C'était aussi un des plus instruits et des plus distingués parmi les adversaires, « homme ingénieux et savant » dit Calvin lui-même, ayant rempli diverses missions diplomatiques et ayant été appelé à quelques fonctions à Rome même. Non-seulement Pigghe ou Pighius, dans de virulents colloques avec les délégués protestants, les avait menacés de les terrasser dans un livre de sa façon, mais il avait en effet publié une « Apologia Alberti Pighii campensis adversus Martini Buceri calumnias; Parisiis, 1543 », où le nom de Bucer n'empêchait pas Calvin d'être vivement attaqué, surtout pour ce qu'il avait dit du libre arbitre dans son Institution chrétienne. De là sa prompte réponse, qui parut avant la fin de l'année et cependant trop tard, car Pighius venait de mourir.

*Defensio sanæ et orthodoxæ doctrinæ de servitute et liberatione humani arbitrii, adversus calumnias Alberti Pighii campensis. Authore Joanne Calvino* (Fleuron à l'épée). Genevæ, per Joannem Gerardum, 1543; petit in-4 de 4 f. prélim. contenant une épître à Melanchton, et 239 pages numérotées. — Traduction : *Response de Jean Calvin aux calomnies d'Alb. Pighius, contenant la défense de la saine et sainte doctrine contre le faux arbitre des Papistes*, par laquelle est monstré que la volonté de l'homme est naturellement serve et captive de péché, et aussi est traicté par quel moyen elle vint a estre affranchie et mise en liberté. Genève, impr. de J. Davodeau et Jacq. Bourgeois, 1560, in-8. — Réimpr. dans les *Tractat. theolog.* dans le t. VIII des *Opera* Amstel., dans les *Opuscules* et dans les *Opera omnia*, Brunsvig. t. VI, 225-404.

XVII. *Advertissement très utile du grand proffit qui reviendroit à la chrestienté s'il se faisoit inventoire de tous les corps sainctz, et reliques, qui sont tant en Italie qu'en France, Allemaigne, Hespaigne et autres Royaumes et pays, par M. Jehan Calvin.* Impr. à Genève, par Jehan Gérard, 1543; pet. in-8, 110 pages num. — Autres édit., Genève, Girard, 1544; 1551; 1559; Genève, Jean Crespin pour Mermet Requen, 1563. — Édit. augmentée : *Traité des reliques : ou Advertissement très utile du grand profit etc...; autre traitté des reliques contre le décret du concile de Trente; traduit du latin de M [artin] Chemnicius; inventaire des reliques de Rome mis d'italien en françois; response aux allégations de Robert Bellarmin jésuite, pour les reliques* (Fleuron, une victoire). A Genève, par Pierre de La Rovière M.D.XCIX; pet. in-8 de 12 f. prélim, et 208 p. — 1re édit. de la traduction latine rédigée par le ministre des Gallars, précédée d'une préface de lui datée du 15 mars 1548 : *Joannis Calvini admonitio qua ostenditur quam è re Christianæ reip. foret sanctorum corpora et reliquias velut in inventarium redigi : quæ tam in Italia quam in Gallia, Germania, Hispania, exterisque regionibus habentur. E. Gallico per Nicolaum Gallasium in sermonem latinum conversa* (Fleuron à l'épée). Genevæ per Joan-

nem Gerardum 1548. — Traductions allemandes : à Pfortzheim, par Eysenberg, 1558 in-8 ; à Mulhouse (Mylhusio in Alsatia), 1559, etc ; anglaise : Londres, 1561, in-16. — Texte et traductions ont été réimprimés à l'infini, soit à part, soit dans des recueils. On les trouve aussi dans les *Tractat. theol.*, dans le t. VIII des *Opera*, Amstel. et dans les *Opera omnia*, Brunsvig. t. VI, p. 405-452 où MM. Reuss et Cunitz ont donné pour ainsi dire toutes les éditions ensemble par le moyen de notes ajoutées au bas de chaque page de l'édition française de 1543 prise pour base du texte.

Ce pamphlet mordant, quoique sans violence, mais très sérieux quant au fond, commence ainsi :

S. Augustin, au livre qu'il a intitulé : Du labeur des moynes, se complaignant d'aucuns porteurs de rogatons qui desja de son temps exerçoient foire villaine et deshonneste, portans çà et là des reliques de martyrs, ajoute : « Voire, si ce sont reliques de martyrs ! » Par lequel mot il signifie que dès lors il se commettoit de l'abuz et tromperie, en faisant acroyre au simple peuple que des os recueillis çà et là estoient os de saincts. Puisque l'origine de cet abuz est si ancienne, il ne faut doubter qu'il n'ayt bien esté multiplié cependant par si longtemps : mesme vu que le monde s'est merveilleusement corrompu depuis.

Or le premier vice, et comme la racine du mal, a esté qu'au lieu de chercher Jésus-Christ en sa parolle, en ses sacrements et en ses graces spirituelles, le monde selon sa coustume s'est amusé à ses robbes, chemises et drappeaux, et en ce faisant a laissé le principal pour suyvre l'accessoire. Car au lieu de méditer leur vie pour suyvre leur exemple, il a mis toute son estude a contempler et tenir comme en thrésor leurs os, chemises, ceinctures, bonnetz et semblables fratras.

Je sçay bien que cela a quelque espèce et couleur de bonne devotion et zèle quand on allegue qu'on garde les reliques de J.-C. pour l'honneur qu'on luy porte et pour en avoir meilleure memoyre; et pareillement des sainctz ; mais il falloit considerer ce que dit S. Paul, que tout service de Dieu inventé en la teste de l'homme, quelque apparence de sagesse qu'il ait, n'est que vanité et follie, s'il n'a meilleur fondement et plus certain que nostre semblant. Outre plus, il falloit contrepeser le proffit qui en peut venir avec le dangier ; et en ce faisant il se fust trouvé que c'estoit chose bien peu utile, ou du tout superflue et frivole, que d'avoir ainsi des reliquaires : au contraire qu'il est bien difficile ou du tout impossible que de la on ne decline petit à petit à idolatrie...

Commençons donc par Jésus-Christ... Outre les dents et les cheveux, l'abbaye de Charroux au diocèse de Poitiers se vante d'avoir le prepuce c'est à dire la peau qui luy fut coupée a la Circoncision. Je vous prie, dont est-ce que leur est venue cette peau. S. Luc recite bien que nostre Seig. Jésus a esté circoncis, mais que la peau ayant esté serrée pour la reserver en relique il n'en fait point mention. Toutes les histoires anciennes n'en disent mot. Et par l'espace de 500 ans il n'en a jamais esté parlé dans l'Eglise chrestienne. Où est-ce donc qu'elle estoit cachée pour la retrouver si soudainement? D'avantage comment eut-elle vollé jusqu'à Charroux... Encore que dirons-nous du prepuce qui se monstre à Rome, à S. Jean de Latran? Il est certain que jamais il n'y en a eu qu'un. Il ne peut donc estre à Rome et à Charroux tout ensemble...

Page 53 : Il y a aussi le sang miraculeux qui est sailly de plusieurs hosties; comme à Paris à S. Jehan en grève, à S. Jehan d'Angely, à Dijon et ailleurs en tout plein de lieux. Et afin de faire le monceau plus gros, ils ont ajousté le saint Canivet dont l'hostie de Paris fut piquée par un juif, lequel les povres folz Parisiens ont en plus grande révérence que l'hostie même. Dont nostre maistre de Quercu ne se contentoit point et leur reprochoit qu'ils estoyent pires que juifz [1] d'autant qu'ils adoroyent le cousteau qui avoit esté instrument pour violer le précieux corps de J.-C. Ce que je allegue pour ce qu'on en peut autant dire de la lance, des cloux et des espines, c'est que tous ceux qui les adorent, selon la sentence de nostre maistre de Quercu, sont plus meschans que les juifz qui ont crucifié nostre Seigneur.

Page dernière : ..... Il me souvient de ce ce que j'ay veu faire aux marmousets de nostre parroisse, estant petit enfant. Quand la feste de S. Estienne venoit on paroit aussi bien de chappeaux et affiquetz les images des tyrans qui le lapidoient (car ainsi les appelle on en commun language) comme la sienne. Les povres femmes voyant les tyrans ainsi en ordre les prenoyent pour compagnons du sainct, et chascun avoit sa chandelle. Qui plus est, cela se faisoit bien au Diable de S. Michel. Ainsi en est-il des reliques ; tout y est si brouillé et confus, qu'on

[1] Une note des éditions latines explique que les offrandes apportées par les fidèles à l'hostie appartenaient au curé, non point celles qu'ils donnaient au sacrum cultellum, à saint Canivet; d'où le mécontentement du curé Duchesne.

ne sauroit adorer les os d'un martyr que on ne soit en dangier d'adorer les os de quelque brigand ou larron, ou bien d'un asne, ou d'un chien ou d'un cheval... etc.

XVIII. — *Lettre à César.* L'empereur Charles-Quint ayant convoqué, 1543, une assemblée des princes et prélats d'Allemagne à Spire pour le mois de fév. 1544, afin d'aviser à l'apaisement des troubles nés de la question religieuse, les réformateurs se consultèrent entre eux sur la conduite à tenir. Martin Bucer écrivait à Calvin, 1543 : « Je commence à douter, d'après ce que vous m'avez fait savoir, s'il convient d'écrire à l'empereur et je voudrais cependant qu'on lui écrivît. L'exemple des martyrs écrivant leurs Apologies à des princes purement idolâtres me frappe ainsi que la majesté de l'Empire et le souvenir des conversions admirables que l'Écriture nous enseigne avoir été faites dans la personne de grands rois comme Nebucadnedzar, Cyrus et autres. Réfléchis toi-même à ce que tu crois qu'il faille faire. Un livre écrit à l'Empereur sera lu par beaucoup d'autres... Si ton esprit répugne à en appeler à lui, écris alors aux rois ou aux princes qui doivent assister à la prochaine assemblée. » Avant la fin de l'année, Calvin avait achevé cette lettre que louaient non-seulement les contemporains comme la pièce la plus vigoureuse peut-être et la plus importante qu'on eût composée en leur siècle (Bèze, *vita Calvini*), mais dont les savants éditeurs de Strasbourg disent aussi (*Op. omn.* Brunsv. VI, xxviij) que Calvin, n'eût-il écrit qu'elle, mériterait une place distinguée parmi les écrivains de son temps.

*Supplex exhortatio ad invictiss. Caesarem Carolum quintum et illustriss. Principes, aliosque ordines, Spirae nunc imperii conventum agentes. Ut restituendae Ecclesiae curam serio velint suscipere. Eorum omnium nomine edita qui Christum regnare cupiunt. Per D. Joan. Calvinum.* Fleuron à l'enfant : pressa valentior. (Genève, Jacq. Bourgeois). 1543 ; pet. in-4. Autre édit., 1548 in-8, 142 pag. numérotées. Traduction : *Supplication et remonstrance; sur le fait de la chrestienté, et de la Réformation de l'Église, faicte au nom de tous amateurs du Regne de Jesu Christ, a l'Empereur, et estatz tenans maintenant journée impériale a Spire* (Même fleuron). 1544 ; pet. in-4, 206 p. num. Un seul exemplaire connu (chez M. H. Lutteroth). Trad. en hollandais et publ. avec l'Institution, Dord. 1610, in fol. ; en anglais, Edimb. 1843. — Réimp. dans les *Tract. theol.*, dans le t. VIII des *Opera* et dans les *Opera omnia*, Brunsv. t. VI 453-534.

XIX. *De vitandis superstitionibus.* — Un des biographes de Calvin (Nic. Colladon) nous donne ce détail que : « L'an 1543, il fit un traicté comment l'homme fidèle se doit gouverner entre les papistes, sans communiquer à leurs superstitions. Auquel est adjousté une excuse contre les repliques de ceux qui se couvroyent faussement du titre d'estre Nicodemites, et l'avis de Mess. Philippe Melanchton, Martin Bucer et Pierre Martyr. Item deux epistres dudit Calvin escrites l'an 1546, et l'advis des ministres de l'église de Zurich sur ceste matière, faict l'an 1549. Ce livre la esmeut beaucoup de gens en France qui auparavant estoient endormis ès idolatries ». Calvin fut donc ramené, voulant ou non, à la controverse dont il avait pris l'initiative en 1537. Sa rigueur dans ses deux lettres (ci-dessus n° V) avait en effet agité d'autres consciences que celles des Duchemin et des Roussel, notamment « quelques-uns de qualité ayant connaissance de la vérité, à Paris », dit Bèze; lequel ajoute : « Ce différent fut cause qu'un homme exprès fut envoyé non-seulement à Genève et en Suisse, mais aussi à Strasbourg et jusques en Saxe; et furent depuis toutes les responses imprimées ensemble. Or combien que par icelles les Allemans accordassent quelque chose dadvantage que les autres, il fut toutes fois arresté d'un commun accord qu'on ne peut servir à deux maistres ». Voici cette série de publications ou du moins ce qu'on en connaît aujourd'hui.

*Petit traicté, monstrant que c'est que doit faire un homme fidèle cognoissant la vérité de l'évangile : quand il est entre les papistes, avec une Epistre du mesme argument. Composé par M. J. Calvin.* 1543; pet. in-4, 115 p. numérotées 125. Un seul exemplaire connu (Biblioth. de

Lausanne). — *Excuse de Jehan Calvin, à messieurs les Nicodemites, sur la complaincte qu'ilz font de sa trop grand'rigueur* (Fleuron à l'épée enflammée). 1544. [Genève, J. Gérard]. Petit in-4 de 32 f. non chiffrés. — *De vitandis superstitionibus, quæ cum sincera fidei confessione pugnant, Libellus Joannis Calvini. Ejusdem excusatio, ad pseudonicodemos. Philippi Melancthonis, Martini Buceri, Petri Martyris responsa de eadem re. Calvini ultimum responsum, cum appendicibus.* Genevæ per J. Girardum. 1549; pet. in-4, 135 p. numérotées. Réimprimé *ibid. id.*, 1550, édit. presque identique à la précédente. — *Petit traicté monstrant que doit faire* etc... *Ensemble l'excuse faicte sur cela aux Nicodémites;* [Genève] 1551 (Fleuron à l'enfant, pressa valentior); in-4, 216 p. num. Un seul exemplaire connu (Biblioth. de Wolfenbüttel). — Sur ce dernier a été faite une traduct. anglaise, Londres, 1548; allemande, Herborn, 1588. — Réimpr. dans les *Tract. theol.*, dans le t. VIII des *Opera* et dans les *Opera omnia*, Bruns. t. VI, p. 537-588. On trouve dans ce dernier recueil le fascicule complet, savoir : 1° Petit traicté... formé de deux Epistres sans nom de destinataire, la première sans date, la seconde datée de Strasbourg, 12 sept. 1540; 2° Excuse aux Nicodémites; 3° Consilium Ph. Melanchtonis, 17 avril 1545; 4° M. Buceri consilium, 8 mai 1545; 5° P. Martyris consilium; 6° J. Calvini consilium et conclusio; 7° Epistola Calvini ad quendam amicum, s. d.; 8° Altera epistola Calvini ad amicum, Genevæ 18 juin 1546; 9° Calvino responsum pastorum Tigurinæ ecclesiæ, 17 juin 1549; 10° Lettre d'envoi de cette Réponse, par Bullinger, Zurich 30 sept. 1549.

XX. *Articuli a facultate sacræ theologiæ Parisiensi determinati super materiis fidei nostræ hodie controversis. Cum Antidoto.* Fleuron à l'enfant, pressa valentior; [Genevæ]. 1544, petit in-8, 79 pag. chiffrées. Un seul exemplaire connu; à la bibl. de Heidelberg; — Réimpr. dans les *Tract. theol.* Amstel. et dans le t. VIII des *Opera*; inséré dans les Opuscules. Il n'y en a point d'édition de 1542 ni de traduction française de 1543, comme on l'a cru par une erreur que démontrent MM. Reuss et Cunitz (*Opera omnia*, Brunsvig, t. VII, p. xv. — Traduction (libre) : Les Articles de la sacrée Faculté de Théologie de Paris, concernans nostre foy et religion chrestienne, et forme de prescher. Avec le remède contre la poison. Fleuron au glaive; [Genève] 1544; petit in-8 de 99 pag. chiffrées. Un seul exemplaire connu; à la Bibliot. de Genève.

La Cour de France, pour tâcher d'arrêter les progrès croissants de l'hérésie, fit rédiger par la faculté de théologie de Paris, un formulaire de la foi catholique romaine, en 25 articles, qui fut adopté par la faculté, le 10 mars 1542 (c'est-à-dire 1543, Pâques étant le 25 mars), promulgué dans les rues en vertu d'un mandement royal du 1er août et imprimé ensuite soit en français, soit en latin. « L'an 1543, parceque la Sorbonne de Paris s'estoit portée jusques là de faire des articles de foy à sa fantaisie [1] sans rien prouver, Calvin composa un livre où il met de bien plaisantes probations de leur dire (et ilz n'eussent pas sceu trouver de meilleures comme ils l'ont bien prouvé en se taisant) et adjouste quant et quant à bon escient le vray contrepoison qu'il faut opposer par la parole de Dieu à leurs erreurs et déterminations magistrales » (Vie de Calvin par Colladon et de Bèze). Donnons un exemple :

*Article 16 de la Sorbonne :* « Ne faut » aucunement douter que soy agenoiller de- » vant l'image du crucifix et de la Vierge » Marie et d'autres Sainctz, pour prier nos- » tre Seigneur J.-C. et les saintz, ne soit » bonne œuvre et sainte ». — *Preuve à la façon de Sorbonne :* Qu'on se doive agenouiller devant les images tant du crucifix que des saints cela est prouvé par l'autorité du dernier Concile de Nicé. Saint Grégoire, il est vrai, confesse que Serenus évêque de Marseille a bien fait de defendre à son peuple d'adorer les images; toutefois le concile, qui est postérieur, a peu enfreindre cette décision puisque les décrets postérieurs peuvent déroger aux précédents. Je le prouve secondement par la raison : car si en l'honneur des saints on adore leurs reliques et ossements, leurs robbes, leurs chausses et

[1] Ce qui n'appartient qu'au Pape et aux Conciles.

leurs souliers, il n'y a pas moins de raison d'adorer leurs images; 2° cela est évident par le commun usage à cet égard; 3° je le prouve par similitude, car le peuple honore bien les statues des princes, voire même idolâtres; 4° je le prouve par les miracles, car plusieurs images des saints ont ri, d'autres ont pleuré, selon la dévotion de ceux qui les prioyent; quelques-unes aussi ont parlé; 5° je le prouve par l'expérience de nos sens, car si nous prions devant une image nous sommes émus et notre zèle s'enflambe à son aspect. La 6e preuve est qu'il aurait fallu corriger ainsi l'erreur des payens qui s'agenouillaient devant leurs idoles, comme nous devant nos images. — *Antidote de Calvin:* Nous avons le commandement de Dieu qui nous dit : Tu n'adoreras aucune image et ne te prosterneras point devant elle (Exode 20, 5; Deuter. 5, 9). S'agenouiller, c'est adorer. Saint Augustin raconte quelles excuses prétendoient les idolâtres de son temps. Les simples et idiots disoient qu'ils n'adoroient pas la figure visible, mais la divine qui y habitoit invisiblement. Eusèbe et Lactance jugent comme Augustin. Puis donc que ceux qui s'agenoillent aujourd'huy devant les images ne diffèrent en rien des anciens idolâtres, nous concluons que ceste façon est condamnée tant par la parolle de Dieu que par l'authorité des anciens pères.

XXI. *Brieve instruction, pour armer tous bons fideles contre les erreurs de la secte commune des Anabaptistes. Par M. Jehan Calvin.* Fleuron au glaive enflammé. A Genève par Jehan Girard 1544. Petit in-8 de 190 pages numérotées. Au verso du titre est une liste des articles de foi des Anabaptistes que Calvin combat. Un seul exemplaire connu, à la Bibl. de l'Arsenal à Paris. — 2e édition, même imprim., 1545. — Traduit en latin par Nicolas des Gallars et inséré dans les *Tract. theol.*, les *Opera*, Amstelod. et les *Opera omnia*, Brunsvig, t. VII p. 45.

Cet écrit adressé à la Compagnie des ministres du comté de Neufchastel, qui avait prié Calvin de réfuter un écrit anabaptiste (on ne dit pas lequel) de publication récente, ne contient pas de grosses invectives. Tout en traitant les adeptes de ce groupe hérésiarque avec un mépris non déguisé, l'auteur discute avec eux cependant et cherche à les convaincre par les textes et le raisonnement. « Il eut le bonheur, disent ses biographes, d'en ramener un fort grand nombre à la foi. » Ils avaient beaucoup de très honorables représentants et ce fut la veuve de l'un d'eux, Jean Storder, de Liège, que Calvin épousa.

XXII. *Contre la secte phantastique et furieuse des Libertins : qui se nomment Spirituelz, par J. Calvin.* (Fleuron au glaive.) A Genève par Jehan Girard 1545. Petit in-8 de 242 pag. chiffrées. — 2e édition. *Contre la secte*, etc. *avec une epistre de la mesme matière, contre un certain Cordelier suppost de la secte lequel est prisonnier à Roan.* Par J. Calvin (même fleuron) 1547. Pet. in-8, 229 pag. numérotées. — Traduct. latine par le ministre Nic. des Gallars, dédiée à Jacq. de Bourgogne seigneur de Fallais (voy. ci-dessus t. II col. 746) et comprenant l'Instruct. contre les anabaptistes : *Brevis instructio muniendis fidelibus adversus errores sectæ Anabaptissarum. Item adversus fanaticam et furiosam sectam Libertinorum, qui se spirituales vocant. Authore Johanne Calvino. Nunc primum e Gallico versa Latine per Nicolaum Gallasium.* Argentorati, per Wendelinum Rihelium. Anno M.D.XLVI. Pet. in-8, 140 f. num.

Les Libertins dont il s'agit n'ont rien de commun, sauf le nom, avec cette poignée de révoltés de Genève dont il a été parlé plus haut, col. 532. C'étaient des mystiques nourris de la Bible et confits en piété, mais à la façon nuageuse et alambiquée dont on a vu le style dans la correspondance de l'évêque Briçonnet avec Marguerite d'Alençon reine de Navarre (ci-dessus col. 129-132), et qui dans leur saint langage se faisaient si petits et Dieu si majestueusement lointain, qu'il n'y avait plus pour eux de responsabilité humaine, plus aucune transgression, plus aucun mal, mais une société facile aspirant à réaliser la tolérance, la tendresse et la communauté universelles. Calvin, dans son opuscule, raconte *de visu* les commencements de leur histoire :

Il y a environ 15 ans qu'un nommé Coppin, flamand, natif de Lille, commença à remuer cette fange, homme ignorant n'ayant que son audace, selon que dit le proverbe qu'un fou ne doute de rien. Depuis est survenu un autre nommé Quintin, lequel a at-

teint un tel bruit qu'il a éteint la mémoire de l'autre, tellement qu'on l'estime comme le chef et premier inventeur. Il est du pays de Haynaut ou de ces quartiers la. Or je ne say pas combien il y a qu'il vint en France, mais il y a plus de 10 ans que je l'y ay vu. Alors il estoit accompagné d'un Bertrand des Moulins, qui puis n'agueres est devenu Dieu ou rien, selon leur opinion : c'est-à-dire qu'il est décédé de ce monde... Il y en avoit encore un troisième nommé Claude Perseval. Tous ont si bien besongné qu'ils ont infecté beaucoup en France. Il est vray qu'ils ont eu un aide que je n'avoye pas encore dit : C'est un petit prestre nommé messire Antoine Pocque, lequel aussi j'ay congneu depuis trois ans. Voilà tous les premiers docteurs de la bende et comme les Patriarches... Parquoy ils se sont advisez de gaigner leur vie à jaser, comme les prestres et moines à chanter ; combien qu'ils ont bien pris en gré depuis, l'un d'être huissier l'autre vallet de chambre [1]... Je say bien que je ne feray pas plaisir à tout le monde de les publier ainsy. Mais qu'y ferais-je? quand je vois quatre garnemens, qui sont desja cause de la ruine de quatre mil hommes, estre encore tousjours après, au moins les trois, pour renverser la vérité de Dieu, dissiper la povre Eglise, abuser tous ceux qu'ils peuvent attraper en leur filez, semer des blasphemes execrables, qui pis est mettre tout le monde en une confusion plus que brutale : me dois-je taire ou dissimuler?... Il me feroit beau voir que je descriasse le pape et ses complices, tant qu'il m'est possible, d'autant que je ne puis édifier l'Église de Dieu qu'en bataillant contre ceux qui machinent à la destruire : et que cependant je pardonnasse à ceux cy qui sont beaucoup pires ennemis de Dieu et plus grands destructeurs de sa verité. Car encor le pape laisse-il quelque forme de religion. Il n'oste point l'espérance de la vie éternelle, il instruit de craindre Dieu, il met quelque discrétion entre le bien et le mal, il recongnoist nostre Seigneur Jesus vray Dieu et vray homme, il attribue authorité à la parolle de Dieu. Mais tout le but de ceux cy est de mesler le ciel et la terre, anéantir toute religion, effacer de l'entendement des hommes toute congnoissance, amortir les consciences et ne laisser nulle différence entre les hommes et les bestes...

Mme Marguerite se montra fort blessée de cet écrit, malgré le voile discret jeté sur elle, et en fit sévèrement écrire à l'auteur par un de ses gens. Calvin lui répondit dans les plus nobles termes, protestant de son respect pour elle, de sa reconnaissance pour les gages qu'elle avait donnés à la cause de la vérité, et maintenant très haut son opinion sur ceux qu'elle protégeait. Sa lettre, du 28 avril 1545, est au t. XII col. 64 du *Calv. Op. omnia*, Brunsv.

Dans ce traité contre les Libertins, Calvin cite textuellement plusieurs pages d'un écrit de messire Antoine Pocque. C'est tout ce qu'on savait de leurs œuvres. Mais récemment un éminent professeur de Strasbourg, M. Charles Schmidt, a publié (*Les Libertins spirituels*; Bâle, Georg, 1876; in-12 de xiv et 251 p.) un précieux petit manuscrit autographe, comprenant huit traités composés par un adepte de la secte, dans l'intervalle du commencement de l'année 1547 au 11 février 1550. L'auteur n'a signé que par les initiales J. F., « moi indigne J. F., le petit tesson cassé, fendu et inutille », dit-il dans le style précieux de la correspondance de Briçonnet. Nous empruntons à M. Schmidt quelques lignes qui mettent parfaitement à leur place nos rêveurs mystiques d'une part et Calvin de l'autre :

... L'auteur est hostile aux réformateurs; il les qualifie d'*évangélistes littéraux* qui prétendent *que tout est fait et qu'il ne reste plus que de croire*. Il se plaint d'avoir une *multitude d'ennemis*, parmi les principaux desquels sont les *évangélistes qui ne suivent que leur cerveau littéral*; il en veut surtout à des *enseigneurs, fugitifs de peur des tisons, et écrivant force livres et lettres contre ceux qui veulent faire l'œuvre du Seigneur*. Ces enseigneurs fugitifs sont évidemment Calvin et Farel refugiés à Genève. D'autre part il garde le silence le plus absolu sur les croyances catholiques; elles ne semblent pas avoir de place dans sa doctrine; il demande même qu'on rejette les traditions humaines, et critique ceux qui s'imaginent servir Dieu *par oblations, perfumigations, jeûnes, oraisons, chants*, et qui mettent son image dans leurs maisons. Cependant comme il sait qu'il risque de passer pour un *rêveur de sectes nouvelles*, il recommande à ses disciples d'user de prudence, de fréquenter les églises, de faire maigre, d'obéir aux prêtres et de les payer, et de ne pas se plaindre des abus puisqu'il y en a partout; il déclare qu'il est inutile de

[1] Chez Mme la duchesse d'Alençon, Marguerite de Navarre, qu'il se garde de nommer.

parler de cela plus longuement *puisque la chose ne nous touche*. Il avait formé des congrégations d'hommes et de femmes dont il était *le conducteur et pasteur*; les membres étaient des personnes riches, auxquelles il permettait de garder leurs habits mondains et leurs bijoux, il ne leur demandait que de détacher leurs pensées *du terrestre*, de vivre ensemble en paix, de bien élever leurs enfants, de s'exercer à la vertu et de chercher l'Esprit. En réunissant tous ces traits on est amené à reconnaître dans la doctrine de l'auteur ce mysticisme sentimental, plus raffiné que téméraire, peu catholique et encore moins calviniste, s'accommodant aux formes établies, mais pieux et charitable, tel qu'il a été en faveur à la cour de Marguerite de Navarre.

XXIII. *Admonitio paterna Pauli III romani Pontificis ad invictiss. Caesarem Carolum V. Quo eum castigat quod se Lutheranis præbuerit nimis facilem : deinde quod tum in cogenda synodo, tum in definiendis fidei controversiis aliquid protestatis sibi sumpserit, Cum scholiis.* M.D.XLV. Petit in-8, 86 pag. numér. et 4 non. Sans l. ni date. Unique édition et un seul exemplaire connu; à la Bibliot. de Wolfenbuttel. — L'assemblée de Spire, au lieu de traiter la question religieuse (col. 583, nº XVII), l'avait ajournée, et l'Empereur, sur le point d'avoir la guerre avec la France, avait ordonné que provisoirement rien ne fût innové contre les protestants jusqu'à la réunion d'un prochain Concile. Le Pape aussitôt écrivit et fit répandre une « Epitre à César » pour réclamer ses droits et sa suprématie. Calvin à son tour fit réimprimer l'épître pontificale avec de vigoureuses scholies. — Réimpr. dans les *Tract. theol.*, dans le t. VIII des *Opera*, dans les *Opera omnia*, Brunsv. t. VI 253-288, avec les scholies au bas du texte. Trad. en franç. dans les *Opuscules*.

XXIV. *Caroli*; voy. plus loin son article. — *Pro G. Farello et collegis ejus, adversus Petri Caroli theologastri calumnias, defensio Nicolai Gallatii* (Fleuron au glaive enflammé). 1545 [Genève, J. Gerard]; petit in-8, 92 pag. numérotées.

XXV. *Deux sermons faits en la ville de Genève*, Gen., J. Girard, 1546, in-12; cités par MM. Haag, mais que nous ne retrouvons pas aujourd'hui.

XXVI. *Acta synodi Tridentinæ cum antidoto*, Per Joann. Calvinum (Fleuron au glaive enflammé). 1547. [Genève, J. Gerard]; pet. in-8, 288 pag. numérotées. Inséré dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. : Les Actes du Concile de Trente; avec le remède contre la poison, par M. Jean Calvin (Fleuron au glaive enflammé). [Genève, J. Gerard] 1548 ; pet. in-8, 352 p. ; avec des changements propres à le mettre à la portée du peuple. Réimp. dans les *Opuscules*, et dans les *Opera omnia*, Brunsv. t. VII 365-506. — Calvin passe en revue tous les décrets des premières sessions du Concile, et les combat avec une impitoyable logique. Cochlæus lui répondit par des attaques personnelles que *Des Gallars* et *de Bèze* se chargèrent de repousser.

XXVII. *La somme de théologie ou Lieux communs de Mélanchton*, trad. du latin par J. Calvin avec une préface, s. l.; J. Girard, 1546, in-8; 2e édit., [Gen.], J. Crespin, 1551, in-8. — Il est remarquable que Calvin n'ait pas craint d'introduire dans son église un livre où plusieurs doctrines, notamment celle de la prédestination, sont présentées sous un point de vue différent du sien, et plus remarquable encore qu'il reconnaisse dans la préface que le réformateur allemand a dit sur cette matière tout ce qui est nécessaire au salut. Au reste Mélanchton est, avec Luther, le théologien *dissident* envers qui il a le plus gardé de ménagements. L'on a la traduction française des Commentaires sur Daniel de ces deux célèbres théologiens, imprimée à Genève par J. Crespin en 1555, par conséquent du vivant de Calvin, ainsi que le Commentaire sur l'Ecclésiaste par Luther, imp. en 1557.

XXVIII. *Commentarii in priorem Epist. Pauli ad Corinthos*; Argentor., 1546, in-8. — Le commentaire sur la 2e parut la même année, et la trad. franç. de l'un et de l'autre, s. l., J. Girard, 1547, in-8; trad. en anglais, Lond., 1577, in-4.

XXIX. *Commentarii in IV Pauli Epist. ad Galatas, ad Ephesios, ad Philippenses, ad Colossenses*; Gen., J. Girard, 1548, in-4; trad. en franç., Gen., J. Girard, 1548, in-8, 323 pag. précédées

d'une dédicace au duc de Wurtemberg datée du 1er fév. 1548 ; — trad. en angl., Lond., 1574-84, in-4.

XXX. *Commentarii in utramque Epistolam ad Timotheum;* Gen., 1548, in-4 ; trad. en franç. et publié, en 1550, avec le *Comment. sur l'Épistre à Tite;* Gen. 1563, in-4 ; trad. en angl., Lond., 1579, in-4.

XXXI. *Advertissement contre l'astrologie, qu'on appelle Judiciaire : et autres curiositez qui regnent aujourd'huy dans le monde. Par M. Jean Calvin* (Fleuron au glaive enflammé). A Genève par Jean Girard, 1549 ; petit in-4, 55 pag. num. — *Admonitio Joannis Calvini adversus astrologiam, quam judiciariam vocant: aliasque praeterea curiositates nonnullas, quae hodie per universum fere orbem grassantur.* E gallico sermone in Latinum conversa. Genevae per J. Girardum. M.D.XLIX (calendis martiis) ; pet. in-4, 69 p. num. — Le traducteur a mis à la fin de l'épître dédicatoire adressée à Laurent de *Normandie,* son nom : Franciscus Vilierius. C'était Fr. Hottman, sr de Villiers, alors secrétaire de Calvin. Il explique qu'il a traduit cet opuscule après que son maître le lui eut dicté en français. (Scripserat hunc libellum Calvinus, confecerat dicere potius debui ; quod enim vere adfirmare possum, nunquam ejus scribendi causa, calamum in manus sumpsit, sed eum mihi, quoad per occupationes licuit, dictavit.) Trad. en anglais ; Londres s. a. in-16. — Réimpr. en fr. dans les *Œuvres franç.* et dans les *Opuscules* ; en lat. dans les *Tract. theol.,* le t. VIII des *Opera* et dans les *Opera omnia,* Brunsv. t. VII, 509-544.

XXXII. *M. de Fallais.* — Nous avons parlé ci-dessus (II, 746) de ce grand seigneur qui, épris dès sa jeunesse des principes de la Réforme, et dépouillé en conséquence de la plus grande partie de ses biens par son parent l'empereur Charles Quint, avait erré depuis lors en exilé à Cologne, à Strasbourg, à Bâle ; il était enfin venu s'établir en Chablais, près des terres de Genève. Des relations d'amitié qu'il avait nouées avec Calvin n'étaient pas étrangères à ce choix. L'on voit dans la correspondance de ce dernier (1546 à 1548) que M. de Fallais avait réclamé la brillante plume de son ami pour rédiger en sa faveur un mémoire justificatif destiné à l'empereur, et que Calvin s'y employa avec toute l'activité d'un zèle affectueux [1]. Il écrivit cette plaidoirie en français, la fit imprimer à Genève au mois de novemb. 1547, la fit traduire en latin par le jurisconsulte Fr. *Baudouin* qu'il avait à ce moment sous la main, et ladite traduction fut imprimée au même lieu immédiatement après ; sa préface est datée du 1er mars 1548. Malheureusement l'ouvrage même de Calvin, le texte français, est perdu. Calvin écrivit à M. de Fallais (24 janv. 1548) qu'il en avait fait tirer 800 exemplaires et les éditeurs strasbourgeois n'en ont pas retrouvé le moindre vestige ; ils ont dû se contenter de réimprimer (*Opera omnia,* Brunsv. X, p. xj et 269-294) la version latine, intitulée : *Apologia illustris D. Jacobi a Burgundia, Fallesii Bredanique domini : qua ad Imperatoriam Majestatem inustas sibi criminationes diluit, Fideique suæ confessionem edit.* In-4. 45 p. chiffrées et 2 non chiff. sans l. ni date. [Strasbourg.]

XXXIII. Les Allemands tentèrent encore en 1547, dans une réunion tenue à Augsbourg (1er septemb. — 30 juin) sur l'ordre de l'empereur, d'établir les bases d'un accord entre catholiques et protestants. Mais ce prétendu accord fut rédigé par les premiers seuls et tout à leur avantage. Les réformés le rejetèrent hautement et néanmoins l'empereur le promulgua et lui donna force obligatoire à titre d'*Intérim* et en attendant un prochain Concile. La ville de Constance ayant essayé de résister, fut contrainte par les forces impériales à retourner au catholicisme. Alarme dans les cantons suisses. Le pasteur de Zurich, Bullinger, avait écrit dès le 14 juill. 1548 à Calvin : « Plût à Dieu que tu écrivisses aussi quelque « Antidote » contre cet Interim, qui pût raffermir encore les cœurs effrayés ». Calvin ne refuse pas ; il écrit à Farel (10 août) : « Bullinger m'a exhorté à écrire contre ce mensonge de Réformation ; j'ai demandé conseil à Bucer ; s'il l'approuve j'essaierai quel-

[1] Qui fut brisé en 1551 par l'affaire de Bolsec, médecin et protégé de M. de Fallais.

que chose ». En effet, après avoir toutefois soumis son travail à l'examen du Conseil de Genève, Calvin fit paraître:

*Interim adultero-germanum ; Cui adjecta est vera christianae pacificationis, et ecclesiae reformandae ratio. Per Joan. Calvinum* (Fleuron, pressa valentior). 1549; petit in-4, 203 pag. num. dont les 74 premières occupées par l'Interim lui-même, intitulé dans l'édition originale : Sacræ Cæsareæ Majestatis declaratio quomodo in negotia religionis per Imperium usque ad definitionem concilii generalis vivendum sit, in comitiis Augustanis xv° maii anno MDXLVIII proposita et publicata et ab omnibus Imperii ordinibus recepta, e germanico in latinum quam proxime fieri potuit versa... — La même année 1549, une réimpression de l'ouvrage de Calvin se fit à Genève, et une troisième sans nom de lieu, mais en Allemagne, avec une préface de l'imprimeur et des notes d'un théologien (peut-être Flaccius Illyricus) extrêmement hostiles à Calvin ; l'éditeur anonyme l'accusait d'opinions hérétiques sur plusieurs points. Calvin répondit aussitôt par une brochure de 24 f. qu'on trouve jointe à quelques exemplaires de l'ouvrage principal et qui porte ce titre : *Appendix libelli adversus Interim adultero-germanum, in qua refutat Joannes Calvinus censuram quandam typographi ignoti de parvulorum sanctificatione et muliebri baptismo.* La même année encore parut la traduction suivante : L'Interim, c'est-à-dire provision faicte sur les différents de la religion en quelques villes et païs d'Allemagne. Avec la vraye façon de reformer l'Esglise chrestienne et appointer les differens qui sont en icelle. Par M. Jean Calvin (Fleuron au palmier). 1549 ; pet. in-8, 248 pag. numérotées. — Trad. aussi en italien, s. l. 1561 in-8. — Texte franç. réimp, dans les *Opuscules* ; latin, dans les *Tract. theol.*, le t. VIII des *Opera* et dans les *Opera omnia*, Brunsv. t. VII 545-686.

XXXIV. *Commentarii in Epist. ad Titum*, publ. en même temps en latin et en franç. ; Gen., 1549, in-8 ; en angl., Lond., 1579, in-4. Duplessis d'Argentré en mentionne une édit. de Gen., J. Girard, 1550. — Calvin dédia ce commentaire à *Farel* et à *Viret*.

XXXV. *Commentarii in Epist. ad Hebræos*, publ. en même temps en latin et en franç. ; Gen., 1549, in-8.

XXXVI. *Commentarius in utramque Epist. ad Thessalonicenses*, publ. en même temps en latin et en franç. ; Gen., 1550, in-fol. — Dédié à *Mathurin Cordier*, ancien professeur de Calvin, et à *Benoit Textor*, son médecin.

XXXVII. *Commentaire sur l'Épistre de St. Jacques ;* Gen., J. Girard, 1550, in-8.

XXXVIII. *De scandalis quibus hodie plerique absterrentur, nonnulli etiam alienantur a pura Evangeli doctrina. Joannis Calvini libellus apprimè utilis. Ad Laurentium Normandium.* Genevæ, apud J. Crispinum, M.D.L ; in-4, 110 p. numér. — Autre éd. Genève, Crespin, M.D.LI. — Trad. : *Des scandales qui empêchent aujourd'huy beaucoup de gens de venir à la pure doctrine de l'Évangile et en desbauchent d'autres. Traité composé nouvellement par J. Calvin.* Genève, J. Crespin, M.D.L. — Trad. en anglais : Londres, 1567, in-8. — Inséré, en franç., dans les *Opuscules*, en latin dans les *Tractat. theol.*, dans le t. VIII des *Opera* et dans les *Opera omnia*, Brunsvig. t. VIII 1-84. On pourrait croire aujourd'hui que ces scandales dont Calvin voulait justifier la Bible sont par exemple les scènes sanglantes de l'Ancien Testam. ou les scènes de mœurs trop libres. Nullement : il s'agit de prémunir les fidèles contre les arguments dogmatiques des adversaires si souvent combattus par l'auteur, les Sadolet, les Pighius, les Servet et d'autres [1] ; c'est une assez verbeuse et violente apologie des textes sacrés, dirigée contre ceux qui, à l'exemple des Nicodémites, s'affublaient de vains prétextes pour éviter la Réforme.

1 « Tout le monde sait, dit-il (*De Scand.* p. 54), le mepris superbe qu'Agrippa de Nettesheim, Servet, Dolet, ont toujours fait de l'Évangile, comme de vulgaires cyclopes qu'ils étaient. Ils sont tombés à ce degré de démence et de fureur non seulement de vomir d'exécrables blasphèmes contre le fils de Dieu, mais de se mettre eux-mêmes à l'égal des chiens et des porcs quant à la vie de l'âme. D'autres, comme Rabelais, Des Perriers et Govéa, après avoir goûté à l'Evangile, ont été frappés du même aveuglement. Pourquoi cela, si ce n'est parce qu'ils avaient commencé par jouer et rire avec ce sacré gage de la vie éternelle ? »

XXXIX. *Extraits de l'Institution chrétienne.* — L'imprimeur Jean Crespin fit paraître à part, en 1550 et années suivantes, avec l'assentiment de l'auteur sans doute, divers chapitres de l'Institution qui semblent avoir été ainsi détachés en faveur de ceux qui avaient à étudier une matière spéciale, et pour les dispenser d'acheter le volume en entier. Les savants éditeurs strasbourgeois ont découvert les livrets suivants :

*De vita hominis christiani, insigne opusculum, in quo vir pius methodum quo ad rectum constituendæ vitæ scopum deducatur, et regulam quandam universalem ad quam officia sua dirigat, habet. Joanne Calvino authore.* Genevæ, apud J. Crispinum Conradi Badii opera, VII calend. Julii (24 juin) M.D.L. in-4, 67 p. C'est le chap. 21 et dernier de l'Institution.

*Exposition sur l'oraison dominicale de N. S. Jesus-Christ* [Genève]. M.D.LI; in-4, 32 p. Extrait de l'Institution, édit. de 1545.

*De prædestinatione et providentia Dei libellus, Jo. Calvino authore.* Excusam Genevæ apud etc... (6 juillet) M.D.L; pet. in-4, 112 p. Chapitres 14 et 12 de l'Institution.

*Disputatio de cognitione hominis : in qua de peccato originali, de naturali hominis corruptione, de liberi arbitrii impotentia ; item de gratia regenerationis et auxilio spiritus sancti, tractatur. Joanne Calvino authore.* Genevæ et officina J. Crispini ; M.D.LII ; in-4, 143 p. Chap. 2 de l'Inst.

XL. *Consensio mutua in re sacramentaria Tigurinæ ecclesiæ et D. Joannis Calvini ministri Genevensis Ecclesiæ, jam nunc ab ipsis authoribus edita.* Genevæ, ex officina Joan. Crispini, M.D.LI, (25 mars) ; petit in-8, 26 pag. numér. — Autre édition presque identique imprimée en même temps à Zurich : Tiguri ex officina Rodolphi Wissenbachii. — En même temps aussi cette traduction : *L'accord passé et conclud touchant la matière des sacremens entre les ministres de l'église de Zurich et maistre Jean Calvin ministre de l'église de Genève.* Genève, Jean Crespin, M.D.LI ; pet. in-8, 29 p. ; réimpr. dans les *Opuscules* ; le texte latin dans les *Tract. theol.*, le t. VIII des *Opera* et dans les *Opera omnia*, Brunsv. t. VII, 689-748. — Ce livret, document célèbre, mettait fin par un fraternel accord aux controverses longtemps agitées entre les Réformateurs français et suisses au sujet de la forme à suivre dans l'administration des Sacrements, principalement de la sainte Cène.

XLI. *Bolsec.* — Nous avons exposé dans le précédent volume (col. 746-750) la dispute théologique soutenue tant par écrit que de vive voix par l'ancien moine parisien, Jérôme Bolsec, contre Calvin lui-même au sujet de la Prédestination. Le contradicteur de Calvin fut expulsé de Genève le 23 décembre 1551. Quelques jours avant le jugement, vendredi 18 décembre, Calvin, d'après l'invitation de la vén. Compagnie des pasteurs, avait employé une de ces congrégations[1] qui se faisaient chaque vendredi soir à l'église, à démontrer sa doctrine en expliquant les textes de l'Écriture sur lesquels il la fondait. « Il fut advisé par la comp. des ministres que Calvin traitteroit tout le discours de ce poinct de la Prédestination en la congrégation publique, et qu'après luy tous les autres ministres tant de la ville que des champs diroyent ce que Dieu leur avoit donné pour protester de leur consentement exprès en cest article. Ce qui fut fait. Et mesmes outre les ministres y eut encore quelques gens de bien et de savoir qui déclarèrent avec grande édification ce qu'ils en croyoyent. L'acte de la dite congrégation a esté imprimé *depuis*, là où la chose se peut voir ». (Colladon, vie de C.) Cette pièce ne fut imprimée que dix ans après. « Si ce bien ne vous a esté plus tôt offert, dit la préface, ne laissez pourtant pas de le recevoir, car ceste doctrine tant bonne et tant pleine de consolation est aujourdhuy pour le moins autant nécessaire que jamais, pour ce qu'aujourdhuy elle n'a non-plus faute d'ennemis qu'elle n'avoit alors ». Le volume a pour titre :

*Congrégation faite en l'église de Genève par M. Jean Calvin ; en laquelle la matière de l'élection éternelle de Dieu fut sommairement et clairement par luy déduite, et ratifiée d'un commun accord par*

1 Voy. ci-dessus t. II, col. 746, lig. 20.

*ses frères ministres : repoussant l'erreur d'un semeur de fausse doctrine qui effrontément avoit desgorgé son venin.* Nouvellement mise en lumière (Fleuron, la patience victorieuse). A Genève, par Vincent Brès. Avec privilège ; 1562. Petit in-8, 118 pag., dont la conférence faite par Calvin n'occupe que les 62 premières. Le reste est rempli par les adhésions. Un seul exemplaire connu ; à la Biblioth. de Zurich. Une édition nouvelle de ce volume a été donnée par César Malan, Genève 1835. — Ce traité est reproduit dans les *Opera omnia*, Brunsv. t. VIII, 85-138 ; les éditeurs strasbourgeois l'ont fait suivre de l'édition complète des actes du procès de Bolsec (141-248) dont on (Alph. Turrettin, Ruchat, Techsel, P. Henry, H. Fazy) n'avait jusque-là publié que des fragments.

XLII. *Commentarii in Epistolas canonicas ;* Gen., J. Crespin, 1551, in-fol. ; 1554, in-fol. ; 1565 in-8 ; réimp. dans le t. VII des *Opera*, et plus récemment, Halle, 1832, in-8. — Dédié au roi d'Angleterre. La première de St. Jean et celle de Jude ont été trad. en angl., Lond., s. d., in-8.

XLIII. *In omnes D. Pauli Epistolas, atque etiam in Epist. ad Hebræos, commentaria luculentissima ;* Gen., J. Girard, 1551, in-fol., édit. revue par *Bèze* qui y a joint une préface ; réimp. avec le Commentaire sur les Epîtres canoniques, [Gen.] Rob. Estienne, 1556, in-fol. ; Gen., Crespin, 1557, in-fol. ; Gen., Thom. Courteau, 1565, in-8 ; trad. en franç., [Gen.] Conr. Badius, 1562, in-fol. ; Lion, 1563, in-fol. ; en holland., Amst., 1617, in-fol. ; réimp. récemment, Halle, 1831, 2 vol. in-8.

XLIV. *Commentarii in Isaiam prophetam ;* [Gen.] Crespin, 1551, in-fol. ; 2e édit. revue et augm., Gen., J. Crespin, 1559, in-fol. La première avait été donnée par des Gallars ; la seconde, par Calvin lui-même, en diffère beaucoup. Celle-ci a été réimpr. souvent depuis. Elle est dans le t. III des *Opera* ; trad. en franç., 1552, in-4 ; 1572, in-fol., avec une préface par *Des Gallars*.

XLV. *La Prédestination.* Deuxième partie, depuis longtemps promise du traité contre Pighius (n° XVI). Si l'écrit ci-dessus n° XL resta plus de dix ans sans être imprimé, c'est que la question de théologie qui s'y trouve traitée sembla d'abord l'avoir été suffisamment dans un autre ouvrage composé par Calvin pendant le procès de Bolsec et que les ministres de Genève, comme collègues et collaborateurs de l'auteur, avaient présenté officiellement aux Conseils de la République dès le 1er janvier 1552, afin qu'il fût publié sous leurs auspices. Les sénateurs genevois, prudemment, en délibérèrent à plusieurs reprises, le 21 janvier, puis le 25, puis le 28, jour où les rapporteurs chargés d'examiner le manuscrit « hont relaté l'avoir veu et trouvé iceluy livre estre de grande chose et hault ministère et fort bien fondé, méritant bien d'estre imprimé ; toutesfois il y a plusieurs motz d'injure qui se pourroyent bien oster. Il y est dit aussi que l'adresse doibt estre : A nos magnifiques seigneurs... Arresté qu'ilz corrigent les motz d'injures et mettent l'adresse comme sus est dict, et qu'ilz advisent bien que la chose se puisse soubstenir, et ne soit injurieuse. Et le porront faire imprimer ». On imprima donc immédiatement en latin et en français :

*De æterna Dei prædestinatione, qua in salutem alios ex hominibus elegit, alios suo exitio reliquit : item de providentia qua res humanas gubernat, Consensus Pastorum Genevensis Ecclesiæ a Jo. Calvino expositus* (Fleuron à l'ancre). Genevæ, ex officino Joannis Crispini, M.D.LII. Petit in-8, 210 p. num., plus 4 pages employées à des citations bibliques et une dernière à répéter le fleuron. La pagination saute de 198 à 209 sans qu'il y ait de lacune dans le texte, ce qui peut donner à croire que même l'impression achevée, les magistrats genevois firent supprimer quelques pages de la fin comme encore entachées d'expressions trop vives. — Réimpr. dans les *Tract. theol.*, dans le t. VIII des *Opera* et dans les *Opera omnia*, Brunsv., t. VIII, 249-366.

*De la prédestination éternelle de Dieu, par laquelle les uns sont éleuz à salut, les autres laissez en leur condemnation ; aussi la providence par laquelle il gouverne les choses humaines. Traicté très*

*utile, nouvellement composé et mis en lumière* (Fleuron à l'ancre de J. Crespin). M.D.LII; petit in-8, 252 p.; réimpr. dans les *Opuscules*. — Cette traduction paraît être de Calvin lui-même; du moins est-elle précédée d'une épître de lui aux magistrats de Genève, qui commence ainsi : « J'ay traitté suffisamment, comme il me semble, en l'Institution ce que tous chrestiens ont à sentir touchant cest article de foy qui est contenu en l'Escriture saincte : à savoir que d'entre les hommes Dieu choisit à salut ceux que bon luy semble, et rejette les autres, sans que nous sachions pourquoy, sinon qu'il en a la raison cachée en son conseil éternel. Mais pour ce que Satan ne cesse de susciter des esprits malins pour obscurcir et troubler, afin que ceux qui désirent de se ranger à la pure vérité de Dieu ayent de quoy se contenter, j'ay bien voulu adjouster encore ce traitté à ce que j'en avoye escrit auparavant pour plus ample confirmation de ce qui desjà en est là dit... » Et il explique, avant d'entrer en matière, qu'il prend la plume pour réfuter Pighius (voy. n° XVI) dont la mort avait jadis retenu sa plume et un certain moine bénédictin nommé George de Sicile, imposteur « ayant fait accroire aux fols que J.-C. luy estoit apparu et luy avoit donné l'intelligence de toute l'Écriture ». Les ministres, dans leur dédicace de l'édition latine, plus préoccupés de l'intérêt du moment, ne visent que Bolsec, tout en ne voulant pas lui faire l'honneur de le nommer[1] et disent au magistrat : « La raison qui nous a fait écrire ce petit livre est la même qui nous induit à vous nommer ici, très puissants seigneurs, afin qu'il paraisse sous votre protection. L'élection gratuite faite par Dieu de ceux qu'il veut adopter parmi le genre humain corrompu et condamné avait été enseignée ici par nous jusqu'à présent, avec non moins de respect et de réserve que de sincérité, et elle avait été paisiblement reçue par le peuple, lorsque le père de tout trouble, Satan, a fait surgir un vagabond du voisinage pour tenter de renverser notre doctrine puisée dans la pure parole de Dieu et blesser la foi de tout le peuple..... » Etc.

[1] Quia vel ex incenso Dei templo voluit famelicus captator innotescere, nomen ejus silentio nostro sepultum maneat.

XLVI. *Quatre sermons de M. Jehan Calvin, traictant des matières fort utiles pour nostre temps, comme on pourra veoir par la préface. Avec briefve exposition du Pseaume LXXXVII.* (L'olivier de Robert Estienne.) M.D.LII; pet. in-8, 82 f. numér. Dans le 1er sermon, le prédicateur exhorte les fidèles à fuir l'idolâtrie; dans le 2e il les encourage à tout souffrir pour J.-Ch. ; dans le 3e il leur représente combien ils doivent s'estimer heureux de pouvoir servir Dieu purement; dans le dernier, il leur montre que la liberté de servir Dieu purement ne peut s'acheter à trop haut prix. Inséré dans les *Opuscules* et dans les *Opera omnia*, Brunsvig., t. VIII, 369-452. — Traduit en latin par Baduel (voy. ci-dessus I, 700) avec une belle préface du traducteur : *Joannis Calvini homiliæ quatuor, gravem atque his temporibus admodum opportunam et utilem admonitionem atque exhortationem continentes, quemadmodum ex ipsa præfatione perspici poterit. Brevis item explanatio psalmi LXXXVII ab eodem authore latine scripta. E gallico ipsius authoris sermone in latinum a Claudio Baduello conversæ.* Genevæ, ex off. J. Crispini, 1553; pet. in-8, 206 p. num.; autre édit., 1557. — Réimpr. dans les *Tractat. theol.* et dans le t. VIII des *Opera* sans l'explication du ps. 87. — Trad. en anglais, 1579, in-4, et les deux premiers sermons trad. de nouveau par l'évêque de Worcester; Londres, 1584, in-8.

XLVII. *Commentariorum in Acta Apostolorum lib. I;* Gen., J. Crespin, 1552, in-fol. *Lib. II* [Gen.] J. Crespin, 1554, in-fol.; 2e édit., 1560, J. Crespin, in-fol.; 3e édit., Gen., Eust. Vignon, 1573, in-fol.; ins. dans le T. VI des *Opera*; trad. en franç., Gen., Philbert Hamelin, 1552, in-4, et 1554, in-4 ; en allem., Heidelb., 1571, in-fol.; Neustadt, 1590, in-fol., puis avec le Commentaire sur les Évangiles, Neustadt, 1600, in-fol.; en anglais, Lond., 1585, in-4.

XLVIII. *Sermons sur l'Épistre aux Galatiens*, Gen., 1552, in-4; 1563, in-8.

XLIX. *Commentarii in Harmoniam ex tribus evangelistis, Matthæo, Marco et*

*Lucâ compositam;* Gen., 1553, in-fol.; réimp. dans le T. VI des *Opera;* trad. en franç., 1554, in-fol.

L. *Commentarius in Evangelium Johannis;* [Gen.] Rob. Estienne, 1553, in-fol.; réimp. avec le précédent, [Gen.] Rob. Estienne, 1555 et in-fol. plusieurs fois depuis; ins. dans le T. VI des *Opera;* trad. en français [Gen.], 1553, in-8; réimp. avec le précédent, Gen., C. Badius, 1559, in-fol. et plusieurs fois depuis. Ces commentaires sur les quatre évangélistes ont été trad. en allem., Heidelb., 1590, in-fol.; en hollandais, Dordrecht, 1625, in-fol.; en angl., Lond., 1584, in-4. Les édit. franç. de Gen., 1561, 2 vol. in-8 et 1563, in-fol., contiennent, en outre, le Commentaire sur les Actes. Watt indique une édit. de Lyon, 1563, in-4, qui le contient également.

LI. *Servet.* — C'est à ce nom malheureux et célèbre que nous devons renvoyer ce qui doit être dit du livre publié contre Servet après sa mort par Calvin, savoir : *Defensio orthodoxae fidei de sacra Trinitate, contra prodigiosos errores Michaelis Serveti Hispani : ubi ostenditur haereticos jure Gladii coercendos esse, et nominatim de homine hoc tam impio juste et merito sumptum fuisse supplicium. Per Johannem Calvinum.* Oliva Roberti Stephani, M. D. LIIII, pet. in-4, 261 pages. — Réimpr. dans les *Tract. theol.*, dans le t. VIII des *Opera* et dans les *Opera omnia*, Brunsv. t. VIII, 455-664. MM. Reuss et Cunitz ont fait suivre leur édition du recueil le plus complet qu'on ait aujourd'hui des pièces du procès de Servet, *ibid*, 645-872. — *Déclaration pour maintenir la vraye foy que tiennent tous chrestiens de la Trinité des personnes en un seul Dieu. Par Jean Calvin. Contre les erreurs detestables de Michel Servet Espaignol. Ou il est aussi montré qu'il est licite de punir les hérétiques : et qu'a bon droict ce meschant a esté executé par justice en la ville de Genève.* (Fleuron de l'ancre.) Chez J. Crespin, à Genève, M. D. LIII; pet. in-8, 356 p. num. et à la fin : De l'impr. de J. Crespin, le 24 fév. 1554. Voy. Servet.

LII. *In primum Mosis librum, qui Genesis vocatur, commentarius,* [Genève] Rob. Estienne, 1554, in-folio; ins. dans le T. I des *Opera;* réimp. par Tholuck, Berlin, 1838, in-8; trad. en angl., Lond., 1578, in-4.

LIII. *Vingt-deux Sermons auxquels est exposé le ps.* CXIX, *contenant pareil nombre de huictains*, nouv. édit., Gen., 1554, in-24; Gen., 1562, in-8, par Franc. Estienne pour Bertrand Bodin; trad. en angl., Lond. 1580, in-4. — L'édit. de 1572 commence ainsi : « Aux lecteurs fidèles. La lecture des présens Sermons déclairera assez quelle utilité ils peuvent apporter. Comme de faict l'autheur d'iceux monstre bien par toutes ses œuvres comment Dieu s'est servy par cy-devant et se sert ordinairement de luy.... »

LIV. *Westphal.* — Dans le Consensus qu'il avait rédigé pour constater l'accord de l'église de Genève avec celle de Zurich, ainsi que dans son catéchisme, dans son petit traité sur la Cène et d'autres écrits, Calvin avait maintes fois exposé la doctrine des réformateurs français et suisses au sujet de la présence, selon eux purement idéale et commémorative, de Jésus dans l'acte de la Communion, ou plus exactement dans l'administration du Sacrement de la sainte Cène. Les disciples de Luther croyaient au contraire à la présence réelle de Jésus dans la cérémonie et se scandalisaient fort de cette opinion de leurs frères « sacramentaires », comme ils les appelaient. Un d'eux, pasteur de la ville de Hambourg, nommé Joachim Westphal, donna cours à ses sentiments sur ce point délicat dans plusieurs écrits [1] où sans épargner les ministres zurichois et autres, il attaquait particulièrement Calvin. Celui-ci prépara une virulente réponse qui se fit longtemps attendre parce qu'il fallait qu'elle fût délibérée entre les principaux intéressés. Bullinger et ses collègues demandaient qu'il modérât son style et fût moins dur pour ses antagonistes. « J'ai corrigé, répond-il (13 nov.

[1] Farrago confuscanarum et inter se dissidentium opinionum de Coena Domini ex Sacramentariorum libris congesta; Magdebourg, 1552. — Recta fides de Coena Domini ex verbis apostoli Pauli et Evangelistarum demonstrata; Magd., 1553. — Collectanea sententiarum D. Augustini de Coena Domini; addita est confutatio vindicans a corruptelis plerosque locos quos pro se ex Augustino falso citant adversarii; Ratisbonne, Septemb., 1554.

1554), les passages où j'étais trop acerbe contre Joachim et je ne pense pas qu'il reste rien qui vous puisse offenser ; d'ailleurs, si je l'appelais *Nebulo*, c'est dans un sens autre que vous ne croyez : je n'ai pas voulu dire qu'il soit un scélérat ou un pendard (sceleratum vel furciferum), mais, suivant l'expression de nos anciens, un homme sans valeur ou plongé dans les brouillards de la fausseté (nihili hominem vel tenebrionem). Je lui ai effacé aussi le nom de *bestia*... » Cette réponse collective, où Calvin avait tenu la plume, parut dans les premiers jours de 1555, imprimée à la fois à Genève et à Zurich :

*Defensio sanæ et orthodoxæ doctrinæ de Sacramentis eorumque natura, vt, fine, usu et fructu : quam pastores et ministri Tigurinæ Ecclesiæ et Genevensis antehac brevi consensionis mutuæ formula complexi sunt : una cum refutatione probrorum quibus eam indocti et clamosi homines infamant.* Johanne Calvino authore. Oliva Rob. Stephani, M. D. LV; pet. in-4, 52 p. num., datée du 28 novembre 1554. — ... Tiguri, apud Christ. Froschoverum, M. D. LV ; pet. in-8, 64 pages. — Au lieu de s'éteindre par l'effet de cette réponse, la querelle s'étendit. Westphal lança d'autres factums; un pasteur de Brême, J. Timann, vint à son aide, tandis que le réformateur polonais, Jean de Lasky, prit la parole dans le même sens que Calvin ; d'autres publièrent des lettres, plusieurs églises luthériennes des apologies ou des censures, et l'infatigable Westphal fit encore imprimer dans la seule année 1558 quatre répliques mordantes [1] quoique Calvin eût cessé de lui répondre après les deux écrits que voici :

*Secunda defensio piæ et orthodoxæ de Sacramentis fidei contra Joachimi Westphali calumnias Joanne Calvino authore.* (Fleuron à l'ancre.) Ex officina typographica J. Crispini M. D. LVI (mense januario) ; pet. in-4, 172 pag. num.

*Ultima admonitio Joannis Calvini ad Joach. Westphalum, cui nisi obtemperet, eo loco posthec habendus erit, quo pertinaces hæreticos haberi jubet Paulus. Refutantur etiam hoc scripto superbæ Magdeburgensium et aliorum censuræ quibus cœlum et terram obruere conati sunt.* Apud Joann. Crispinum, M.D.LVII, pet. in-8, 325 p. Réimpr. dans les *Trait. théol.*, le t. VIII des *Opera* et dans les *Opera omnia* Brunsv. t. IX, p. 120 et 137-252.

LV. *Cathelan.* — Comme il arrivait tous les jours à Genève, un pauvre ménage fuyant la France y vint demander asile. C'était un ménage venant de Paris [1]. L'homme, déjà âgé, avait été religieux franciscain en Albigeois et demandait « à enseigner les enfans en arithmétique et chiffres » ; mais il n'avait que bien peu d'instruction, car en adressant une demande au recteur, Théod. de Bèze, il avait signé : per me Anthonius Cathelan ; de plus, il y eut quelque bruit entre sa femme et lui dans leur hôtellerie. Immédiatement on les expulsa du territoire genevois, sous menace de fouet, comme un faux ménage indigne de l'hospitalité, et ils errèrent en Suisse, d'où ils furent chassés aussi ; après quoi Antoine Catelan rentra en France et trouva place dans les rangs du clergé séculier. Alors il se vengea. Il publia contre Calvin et Farel un petit pamphlet absolument perdu aujourd'hui et dont nous n'avons même pas le titre [2], mais qui n'était point tellement méprisable que Calvin ne se soit cru obligé d'y répondre ; et en effet il attaquait les ministres de l'Évangile sur des points de doctrine, sur la charité, sur les vœux de chasteté et de pauvreté, sur la confession, le baptême, l'eucharistie ou la messe et dénonçait Calvin en dédiant son écrit : « A Messeigneurs les Syndiques de Genève ». Celui-ci répondit par quelques pages méprisantes intitulées : *Réformation pour imposer silence à un certain belistre nommé Antoine Cathelan, jadis cordelier d'Albigeois.* (1556, suivant la vie de Calvin par Colladon.) On ne connait plus

[1] Apologetica aliquot scripta M. Joach. Westphali quibus... foedissimas calumnias sacramentariorum diluit. — Confutatio aliquot enormium mendaciorum J. Calvini. — De Cœna Domini confessio J. Westphali. — Apologia confessionis de Cœna Domini contra corruptelas et calumnias J. Calvini.

[1] « Quand on les interrogea à part, de la paroisse (où ils s'étaient mariés) l'un nous mena à S. Honore et l'autre à S. Séverin. »

[2] « Je ne m'amuseray pas à rembarrer les mensonges dont il a farci son beau livre, qu'il intitule je ne say comment, car jamais je n'ay daigné le regarder. »

aucun exemplaire original de cette réponse, pas plus que de l'attaque, mais elle a été réimprimée par Th. de Bèze dans les *Opuscules* et reproduite par MM. Reuss et Cunitz dans les *Opera omnia*, Brunsv., IX, 121-135. On l'a aussi en latin, mais probablement traduite après coup pour être insérée dans les *Tractatus theologici*.

LVI. *Castalion.* — Suite des débats relatifs à la Prédestination.

*Brevis responsio Joannis Calvini, ad diluendas nebulonis cujusdam calumnias, quibus doctrinam de æterna Dei Prædestinatione fœdare conatus est* (Fleuron de l'ancre). Excudit Crispinus. M.D.LVII; pet. in-4, 27 pages numérotées.

*Calumniæ nebulonis cujusdam quibus odio et invidia gravare conatus est doctrinam Joh. Calvini de occulta Dei providentia; Johannis Calvini ad easdem responsio.* (Fleuron). M.D.LVIII. Ex officina Conradi Badii. Traduits en franç. (1557-1559) et publiés dans les *Opuscules*; en latin dans les *Tract. theol.*, dans le t. VIII des *Opera* et dans les *Opera omnia*, Brunsv., t. VIII, 253-318. — Voyez Chasteillon.

LVII. *In librum Psalmorum commentarius*; [Gen.] Rob. Estienne, 1557, in-fol.; [Gen.] Babirius et Corteau, 1564, in-8; Gen., Eust. Vignon, 1578, in-fol., et plusieurs fois depuis, en dernier lieu par Tholuck, Berolin., 1835, in-8; ins. dans le t. III des *Opera*; trad. en franç., [Gen.] Conr. Badius, 1558 et 1561, in-fol.; Gen., Fr. Estienne, 1563, in-fol.; trad. en angl., 1571, in-4.

LVIII. *In Hoseam prophetam prælectiones, à Joanne Budæo et sociis auditoribus assiduis bonâ fide exceptæ;* Gen., C. Badius, 1557, in-4, 161 feuill. précédés d'une préface de Calvin attestant la fidélité de cette rédaction; — publ. la même année en franç., in-8.

LIX. *Sermons sur les Xe et XIe chap. de la 1re Épistre aux Corinthiens;* Gen., 1558, in-8 et 1563, in-12.

LX. *Sermons touchant la divinité, humanité et nativité de N. S. J.-Ch.; item touchant sa passion, mort, résurrection, ascension et dernier advènement; puis touchant la descente du Saint-Esprit sur les Apostres et la première prédication de saint Pierre;* [Gen.] C. Badius, 1558, in-8; trad. en anglais, Lond., 1581, in-8, et, selon Gessner, en latin, 1562, in-8.

LXI. *Sermons sur divers sujets;* Gen., 1558, in-8.

LXII. *Prælectiones in duodecim prophetas (quos vocant) minores;* Gen., J. Crespin, 1559, in-fol; Gen., Eust. Vignon, 1581, in-fol.; ins. dans le t. V des *Opera*; trad. en franç., Gen., Barbier. 1560, in-fol.; Lion, 1563, in-fol.; Gen., 1565, in-4. — Leçons de Calvin recueillies par *J. Budé* et Charles *Jonvilliers*.

LXIII. *Blandrata.* — Ce médecin de Saluces réfugié à Genève et dont nous avons dit un mot ci-dessus (II, 609) était secrètement imbu des opinions de Servet et fatiguait Calvin de ses demandes d'explications sur le mystère de la Trinité. Calvin finit par fixer ses réponses en un petit formulaire qu'il écrivit (en 1558) mais qui ne fut publié qu'après lui, dans les *Tract. theol.* et dans le t. VIII des *Opera* sous ce titre : *Ad quæstiones Georgi Blandratæ responsum Joannis Calvini.* Il a été réimpr. dans les *Opera omnia*, Brunsv., t. IX, 321-332. Blandrata quitta Genève presque aussitôt après avoir eu connaissance de cette pièce qui devait mettre un frein à des doutes par lesquels il se rapprochait des opinions de Servet, et il se retira en Pologne.

LXIV. *Stancarus.* — Un savant italien, François Stancaro, de Mantoue, professeur d'hébreu, qui brillait depuis vingt ans dans les gymnases ou académies de Pologne et de Transylvanie, y propageait parmi les nombreux protestants de la contrée des opinions réprouvées par les ministres calvinistes. « Il troubloit les églises disant que Jésus-Christ estoit nostre moyenneur [médiateur] seulement en sa nature humaine [1], sans aucun regard de la divinité » (Colladon). Les frères de Pologne en avertirent Calvin (mai 1560), « luy envoyans sommairement les argumens du dit Stancarus, et le requirent d'y respondre : ce qu'il fit briefvement par une

[1] Asserere cœpit Christum non esse nisi secundum carnem mediatorem, arianismi insimulans quotcunque illum dicerent, quatenus etiam Deus est, mediatorem esse, quasi filium facerent patre minorem » (Beza).

teur Lactantio Ragnoni, lorsque le bruit que les opinions de Servet et de Blandrata s'y agitaient tout haut parvint jusqu'aux Conseils de Genève. Ceux-ci jugèrent bon de leur faire présenter à signer une confession de foi, rédigée par Calvin et les autres ministres de l'église nationale, qui enlevât à ces Italiens (messire Paul de La Motta, messire Sylvestre, Francesco di Padoua, Nicolas Gallo, Valentino Calabrese, Hippolite de Carignan, Matheo Gribaldi sieur de Fargues au pays de Gex, etc.,) » plusieurs scrupules en dangier de pervertir la religion, essence et majesté de Dieu. » Les Italiens signèrent presque tous, non sans résistance ou répugnance; P. de La Motta et un autre préférèrent quitter le territoire, et Valentin Calabrese c'est-à-dire Valentin Gentilis, né à Cosenza en Calabre, ayant continué à dogmatiser contre la Trinité, après avoir donné sa signature et juré, fut mis en prison (9 juillet) et très sévèrement examiné. Il ne nia pas; il dit seulement qu'après avoir signé de bonne foi, il lui était revenu des scrupules. Le 15 août les Conseillers délibérèrent sur ce que « ayant voulu maintenir son hérésie contre la sainte Trinité, comme amplement est contenu en son procès, estant sur ce ouy l'advis et conseil de cinq advocatz declarantz qu'il est digne de mort et qu'il doit avoir la teste couppée, arresté qu'on se tient au dit advis et soit demain condamné et exécuté. » Le malheureux se hâta de se rétracter de nouveau; mais ses juges ne se montrèrent point faciles, quoiqu'il leur eût écrit immédiatement une supplication où il demandait pardon « confessant ses erreurs et déclarant sa repentance »; il n'eut pas trop, pour être sauvé, de l'intercession et des promesses faites en son nom par plusieurs de ses plus illustres compatriotes, notamment le comte Fr. Cattani et Jules César Scaliger; enfin il fut seulement condamné (1er sept.) « à faire réparation, dédite et amende honorable en chemise, la torche au poing, devant la maison de ville et de là faire le tour de la ville avec la trompette, et condamné à ne sortir de la ville sans la licence de Messieurs. » Cependant il put se sauver, quelques semaines après, à Fargues chez Gribaldi; puis il passa à Lyon où il tomba dans les prisons catholiques, mais il en fut relâché quand il eut montré un ouvrage qu'il préparait contre Calvin. C'était probablement un exposé de principes, qui lui avait été demandé par le bailli de Berne à Gex, et qu'il fit imprimer en 1561 à Lyon (avec la date d'Anvers) sous le titre de *Confessio evangelica*, en la dédiant à ce bailli lui-même, qui en fut vivement irrité. Il s'en alla ensuite en Moravie, en Pologne où il retrouva Blandrata, puis en Autriche et finit par revenir sur les terres de Savoye et de Berne. Là le bailli de Gex n'eut pas de peine à le saisir; il le fit arrêter (11 juin), l'envoya à Berne où on lui fit son procès comme blasphémateur, et le 10 septemb. (1566), convaincu d'avoir opiniâtrément et contre son propre serment offensé le mystère de la Trinité, Gentilis eut la tête tranchée. Il mourut avec enthousiasme, s'écriant qu'il mourait pour Dieu le Père quand les prophètes, les apôtres et les martyrs n'avaient souffert que pour le Fils.

Lorsqu'il avait publié à Lyon sa Confession évangélique, Calvin lui avait répondu par ce traité: *Impietas Valentini Gentilis detecta et palam traducta, qui Christum non sine sacrilega blasphamia Deum essentiam esse fingit;* 1561; 106 p. in-8. Avec cet épigraphe: Absolvite, absolvite, judices Lugdunenses, ejusmodi monstra, et in opprimendo Christi regno pergite ut pueri tandem vestri sint judices. — Après le dénouement donné à l'affaire par le bourreau de Berne, Calvin publia: *Valentini Gentilis teterrimi hæretici impietatum ac triplicis perfidiæ et perjurii brevis explicatio, ex actis publicis Senatus Genevensis optima fide descripta. Ejusdem Gentilis extremæ perfidiæ, et justi supplicii de eo sumpti, historia seorsim est excusa.* (Fleuron, les deux portes.) Genevae, ex off. F. Perrini. M.D.LXVII; in-4, 24 et 139 pag. contenant, outre les pièces du procès indiquées sur le titre, d'autres pièces émanées de divers écrivains sur la question de la Trinité et une préface de Théod. de Bèze du 5 août 1567. — Réimpr. dans les *Trait. theol.*, dans le t. VIII des *Opera* et dans les *Opera om-*

*nis*, Brunsvig. (sans l'Hist. seorsim excusa), t. IX, 363-420,

LXVII. *Saconay*. — Un dignitaire de l'église de Lyon, descendant d'une famille qui avait possédé jadis la seigneurie du village de Saconay ou Sacconnex près Genève, et fougueux ennemi des huguenots, contre lesquels il fit imprimer mainte diatribe, crut avoir trouvé une bonne occasion d'exercer sa verve en faisant réimprimer, avec une préface de son cru, l'écrit publié, 30 ans avant, contre Luther, par le roi d'Angleterre Henri VIII, dans un moment où il voulait se rapprocher du pape. Calvin saisit l'occasion de railler le chanoine sur son à-propos, son style, ses doctrines et sa cuisine, en lui décochant une réponse aussi injurieuse que l'attaque : *Gratulatio ad venerabilem presbyterum, dominum Gabrielem de Saconay præcentorem Ecclesiæ Lugdunensis, de pulchra et eleganti Præfatione quam libro Regis Angliæ inscripsit*. M.D.LXI, in-8, 55 p. Trad. en franç. et pub. dans les *Opuscules*; texte lat. dans les *Tract. théol.*, t. VIII des *Opera* et dans les *Opera omnia*, Brunsv. t. IX, 421-456.

LXVIII. *Prælectiones in librum prophetiarum Danielis, J. Budæi et Caroli Jonvillæi labore exceptæ; additus est e regione versionis latinæ hebraïcus et chaldaïcus textus*; Gen., Jo. Laonius, 1561, in-fol.; s. l., 1571, in-fol., et plusieurs fois depuis; réimp. dans le t. V des *Opera*; trad. en franç., Gen., 1562, in-fol.; 1569, in-fol.; en angl., Lond., 1570, in-4. Le P. Lelong indique une édit. franç. de 1559, in-fol., réimp. à La Rochelle en 1565; mais il pourrait bien s'être trompé.

LXIX. *Trois sermons sur le sacrifice d'Abraham*, 1561, in-8.

LXX. *Tilemann Heshusius*, professeur à l'acad. de Heidelberg, à la suite d'une querelle bruyante qu'il eut dans cette ville au sujet de la Cène et de la manière dont elle devait être administrée, publia, juillet 1560, un livre dans lequel il renouvelait l'opinion de Westphal et la querelle intentée par celui-ci contre les calvinistes. Son volume intitulé : « De præsentia corporis Christi in cœna Domini contra Sacramentarios », eut une 2e édition l'année suivante. Calvin répugnait d'abord à réfuter ce bavardage (putidiorem istius rabulæ loquacitatem); il le fit cependant, fév. 1561, dans le volume suivant : *Dilucida explicatio sanæ doctrinæ de vera participatione carnis et sanguinis Christi in sacra Cœna, ad discutiendas Heshusii nebulas. Jo. Calvino autore. Cui adjecta est ratio ineundæ concordiæ, si veritas extra contentionem quæritur. Item responsum ad fratres Polonos quomodo Christus sit mediator; ad refutandum Stancari errorem*. (Fleuron à l'atelier d'impr.) Genevæ, excudeb. Conradus Badius. M.D.LXI. In-8, 106 p. chiffrées. Réimpr. dans les *Tract. theol.*, dans le t. VIII des *Opera* et dans les *Opera omnia*, Brunsv., t. IX, 457-524. Trad. en franç. dans les *Opuscules*. — Klebitz de Heidelberg, Théod. de Bèze, Pierre Boquin (ci-dessus t. II, col. 879) prirent aussi la plume contre Heshusius.

LXXI. *Baudouin*. — Le savant jurisconsulte Franç. Baudouin, religionnaire d'une versatilité notoire, s'était occupé, à l'époque du colloque de Poissy (1561), de répandre en France un pieux et savant projet pour réunir toutes les religions, intitulé *De officio pii viri* et dont l'auteur était le belge G. Cassander. Il était peut-être de bonne foi, mais le grand accueil que les catholiques, Catherine de Médicis la première, firent à ce projet, suffit à montrer combien les protestants français eurent sujet d'en être indignés. Nous l'avons expliqué ci-dessus, t. I, col. 996. Calvin, à qui Baudouin avait prodigué précédemment des marques de respect et d'amitié, le croyant auteur de cet écrit, maltraita cruellement le jurisconsulte dans une *Responsio* qu'il publia de suite, quoique ce fût sans le nommer. En habile professeur de droit romain, Baudouin répliqua élégamment par un Commentaire des lois de Justinien sur les libelles diffamatoires et les calomniateurs; à quoi Calvin, et plusieurs de ses amis qui lui donnèrent en cette occasion l'appui de leur plume, opposèrent un traité non moins juridique sur les transfuges, les déserteurs, les traînards et les apostats. Nous avons énuméré ci-dessus (I, col. 1002, nos XVIII-

XX) ces écrits de Baudouin; voici les titres de ceux qui dans cette querelle émanèrent de son antagoniste :

*Responsio ad versipellem quendam mediatorem, qui pacificandi specie, rectum Evangelii cursum in Gallia abrumpere molitus est.* Apud. Jo. Crispinum. M.D.LXI; pet. in-8, 144 p. chiff.

*Joannis Calvini responsio ad Balduini convitia. Ad leges de transfugis, desertoribus et emansoribus, Francisi Balduini epistolæ quædam ad Joan. Calvinum pro commentariis. — Francisci Duareni J. C. ad alterum quemdam juriscon. epistola de F. Balduino. — Antonii Contii J. C. admonitio de falsis Constantini legibus, ad quemdam qui se hoc tempore Jurisconsultum Christianum profitetur. De officio tum in religione tum in scriptionibus retinendo, Epistola ad Fr. Balduinum jurisc. — Ad legem III C. Impp. de Apostatis Joannis Crispini commentarius ad Jurisconsultos.* 1562 [Genève, Crespin?]; petit in-4, 117 p. chif. — Nouvelle édit. avec une réplique, par T. de Bèze, à un nouvel écrit de Baudouin; Genève, 1563.

Ces traités ont été trad. en franç. dans les *Opuscules*, et réimpr. en lat. dans les *Tract. theol.*, dans le t. VIII des *Opera* et en partie dans les *Opera omnia*, Brunsv. t. IX, 525-580.

LXXII. Un protestant de Hollande avait écrit un traité religieux dans lequel il s'efforçait de démontrer une thèse imitée de celle des Libertins et des Nicodémites : tout le christianisme institué par Jésus lui-même, disait-il, consistait à aimer Dieu et son prochain, et il en concluait que toutes les cérémonies du culte étaient donc inutiles et abolies. Ses compatriotes écrivirent à Genève pour soumettre la question au réformateur, qui répondit d'un style enflammé :

Nostre Seigneur Jésus estant apparu au monde, en dressant son royaume spirituel, n'a laissé qu'un seul commandement à ses disciples, d'aimer Dieu et leurs prochains : et par ce moyen a mis à néant toutes cérémonies ! Or encore ne jugeroit on point de prime face que ces mots comprinssent les horribles blasphêmes qu'il en tire et déduit. Premièrement, en ce qu'il dit que c'est le but, la moëlle et la substance de l'Evangile que Charité, il monstre que jamais n'a entendu les premiers rudiments de la doctrine de N. S. J.-C. lequel en disant que sous ces deux articles la Loy et les Prophètes sont compris, n'exclud pas ni la foy, ni les prières, ni tout ce qui est ordonné en l'Escriture pour nous exercer et avancer en la fiance de Dieu ; mais il advertit quelle est la reigle de bien vivre. Voila desja un erreur trop lourd, de ne point discerner entre la foy et toutes ses dépendances, et les commandemens qui nous enseignent que c'est que bien vivre... Il y a donc deux parties principales en l'Evangile, dont ce phrénétique en laisse l'une. Car sur les commandemens que Dieu nous y propose, il nous monstre la perfection de bien vivre. Mais d'autant que cela ne nous serviroit que de condamnation, le remède nous est adjousté en second lieu qui est de recourir à la miséricorde de Dieu, afin que nous soyons reconciliez a luy par le moyen de celuy qu'il nous a donné pour advocat, d'embrasser J.-C. par vraye foy pour toute nostre justice, de prier Dieu son père qu'en effaçant nos pechez il nous renouvelle par son Esprit, de le glorifier de cœur et de bouche, et faire protestation de cela par l'usage des Sacremens.

Et il termine sa réponse par cette conclusion :

Ce rustre veut que le nom de Dieu soit enseveli ; que nous soyons sages ne sonnant mot et qu'en nous tenant cachés nous fuyons joliment toute persécution. Au reste, au lieu que S. Paul dit (Rom. 8, 39) que nous surmonterons tout ce qui nous est contraire par l'*amour que Dieu nous porte* (comme les mots y sont exprès), ce babouin tourne le sens tout à l'envers, prenant l'*amour que nous portons à Dieu*. Laissons passer cest erreur. Comment pourra-t-on discerner ceux qui aiment Dieu d'avec les contempteurs et ennemis de sa majesté ? Je croy que l'exemple de David pourra bien nous servir de touche à tel examen : car après avoir dit qu'il aimera Dieu, il adjouste qu'il preschera entre les peuples et chantera cantiques à son nom. Par quoy il ne reste à ce vilain et ingrat, sinon d'écouler comme l'eau, et finalement périr d'une façon horrible avec tous ceux qu'il attirera à sa maudite sequelle.

Le titre de la pièce est celui-ci : *Response à un certain Hollandois, lequel sous ombre de faire les chrestiens tout spirituels leur permet de polluer leurs corps en toutes idolatries.* Escrite par M. Jean Calvin aux fidèles du pays bas. (Fleuron à l'ancre). A Genève, chez Jean Crespin, M.D.LXII; pet. in-8, 76 pag. Un seul exemplaire connu, Bibl.

de l'Arsenal à Paris. — Réimpr. dans les *Opuscules* et dans les *Opera omnia*, Brunsv. t. IX 581-628 ; — trad. en latin dans les *Tract. theol.* et dans le t. VIII des *Opera*.

LXXIII. *Confession de foy au nom des églises réformées de France, faite durant la guerre pour présenter à l'empereur, aux princes et états d'Allemagne en la journée de Francfort*, 1562, in-8, et dans les *Opuscules*, ainsi que dans les *Œuvres françaises* ; publ. en latin dans les *Tract. theol.* et dans le t. VIII des *Opera* ; trad. en allem., Heidelb., 1562, in-4. Chef-d'œuvre d'éloquence, au jugement d'Ellies du Pin. — Sur la Conf. de foi de 1559, voy. les observations de MM. Reuss et Cunitz t. IX, p. lvij de leurs Prolégomènes.

LXXIV. *Sermons sur les dix commandemens de la loy donnée de Dieu par Moyse, autrement appelez le Décalogue, recueillis sur le champ et mot à mot de ses prédications lorsqu'il preschoit le Deuteronome, sans que depuis ait esté rien adjousté ni diminué ; et deux sermons contre l'idolâtrie, recueillis sur-le-champ et mot-à-mot de ses prédications*, Gen., F. Estienne pour Emeran de Melais, 1562, in-8 ; 1567, in-fol. ; trad. en angl., Lond., 1579, in-4 ; 1583, in-fol., et, dit-on, en latin, sans date. Le sermon sur le cinquième commandement a été trad. en allem. et publié dans un vol. intitulé : *Vier Predigten Herr. Joh. Calvini, Deren drey uber den englischen Gruss, handlen von gœttlichen Verheissung und Allmacht : Die vierdte aber, uber das fünffte Gebott, vom schuldigen Gehorsam gegen allen Oberherrn*, Herborn, 1586, in-4.

LXXV. *Sermons sur l'Epistre aux Ephésiens*, Gen., 1562, in-8. — Le msc., de la main d'André *Spifame*, se conserve à la Bibl. de Berne, N° 193 in-fol.

LXXVI. *Soixante-cinq Sermons sur l'Harmonie ou concordance des trois Evangélistes S. Matthieu, S. Marc et S. Luc. Recueillis fidèlement par feu M. Denys Ragueneau à mesure qu'on les preschoit*, [Gen.] C. Badius, 1562, in-8.

LXXVII. *Trois sermons sur le ps.* XLVI, *prononcés au mois de mai* 1561. — Ils ne nous sont connus que par la trad. anglaise qu'en donna W. Warde, Lond., 1562, in-16.

LXXVIII. *Sermons sur le livre de Job*, Gen., Fr. Perrin, 1563, in-fol. ; 1569, in-fol. ; Gen., Matthieu Berjon, 1611, in-fol. ; trad. en latin, Gen., Eust. Vignon, 1593, in-fol., avec une préface de *Bèze* ; réimp. dans le t. II des *Opera* ; trad. en angl., Lond., 1574, in-fol., et en allem., Herborn, 1587, 2 vol. in-4. — Les sermons sur Job sont, de tous ceux de Calvin, ceux qui ont joui de la plus grande réputation. L'amiral de *Coligny* se les faisait lire chaque jour ; il les appelait son panchreste.

LXXIX. *Deux congrégations proposées par J. Calvin sur* II *Gal.* 11. *Item exposition du* 43e *dimanche du catéchisme* ; s. l., Michel Blanchier, 1563, in-8.

LXXX. *Sermons sur les deux Epistres de S. Paul à Timothée et sur l'Epistre à Tite*, Gen., 1555, in-8 ; Gen., Badius, 1561, in-8 ; J. Bonnefoy, 1563, in-4, avec une préface de *C. Badius*.

LXXXI. *Commentarius in quatuor reliquos Mosis libros in formam harmoniæ digestos*, Gen., H. Estienne, 1563, in-fol. ; réimp. avec le Commentaire sur la Genèse, sous le titre : *Commentarii in quinque libros Mosis*, Gen., 1573, in-fol. ; nouv. édit., [Gen.] Saint-André, 1595, in-fol. ; ins. dans le t. I des *Opera* ; trad. en franç., Gen., Fr. Estienne, 1564, in-fol. Voy. *Opera omnia*, Brunsvig. aux prolégomènes du t. XXIII où l'on trouvera aussi des renseignem. litt. sur Josué.

LXXXII. *Prælectiones in librum prophetiarum Jeremiæ et lamentationes, J. Budæi et C. Jonvillæi labore et industriâ exceptæ*, Gen., J. Crespin, 1563, in-fol. et souvent depuis ; ins. dans le t. IV des *Opera* ; trad. en franç. sous ce titre : *Commentaires de J. Calvin sur les cinq livres de Moïse ; Genèse est mis à part, les autres quatre sont disposez en forme d'harmonie* ; Gen., 1565, in-fol., et en angl., Lond., 1578, in-4 ; 1584, in-fol.

LXXXIII. *In librum Josue brevis commentarius*, Gen., F. Perrin, 1564, in-8 ; 1595, in-fol., avec la Vie de Calvin par Bèze ; ins. dans le t. I des *Opera* ; trad. en franc., Gen., 1565, in-8 et in-fol ; Lion, 1565, in-8 ; trad. en angl., Lond., 1578, in-4 ; 1584, in-fol.

LXXXIV. *In XX prima Ezechielis prophetæ capita prælectiones, J. Budæi et C. Jonvillæi labore et industria exceptæ*, Gen., F. Perrin, 1565, in-8; réimp. avec les Commentaires sur Daniel et les petits Prophètes, Gen., 1581, in-fol., et depuis; inséré dans le t. IV des *Opera*; trad. en franç., Gen., 1565, in-fol. — Dédié à *Coligny* par Bèze qui y a mis une préface.

LXXXV. *Quarante-sept Sermons de M. J. Calvin sur les huit derniers chapitres des prophéties de Daniel, recueillis fidèlement de sa bouche*[1] *lorsqu'il les preschoit.* La Rochelle, de l'impr. de Barthél. Berton; 1565, in-fol.

LXXXVI. *Sermons de J. Calvin*, Gen., 1566, in-fol. — Même observation qu'au n° XXV.

LXXXVII. *Sermons de J. Calvin sur le cantique que fit Ézéchias après qu'il eut été malade et affligé de la main de Dieu, publiés par Jacques Roux*; Genève, Franç. Estienne pour Est. Anastase, 1562, in-12. — Il y a eu une édit. antérieure de ces sermons, puisque Henry en cite une trad. anglaise imp. à Lond., 1561, in-8; mais nous n'en connaissons aucun exemplaire.

LXXXVIII. *Ad questiones et objecta Judæi cujusdam Responsio Jo. Calvini.* — Dialogue (entre deux interlocuteurs, Calvinus et Judæus), sans date, et qui n'a point été imprimé à part, mais qui se trouve dans le recueil des lettres de Calvin pub. par T. de Bèze, dans les *Tract. theol* et dans les *Opera omnia*, Brunsv. t. IX, 653-674.

LXXXIX. *Homiliæ in lib. Samuelis ex gallicis latinæ factæ*; Gen. 1604, in-fol. — Trad. par David *Claude* et dédié au landgrave de Hesse.

XC. *Correspondance de Calvin.* — « Sur son lit de mort, Calvin ne cessant pas un instant de songer aux intérêts de l'Église, me recommanda ses trésors, c'est-à-dire l'amas immense de ses papiers, en me disant que si j'y trouvais quelque chose qui pût servir la religion, cela aussi fût publié. » C'est en ces termes que Bèze présente aux lecteurs la première édition qui ait été publiée (grâce à ses soins) des lettres écrites par son maître et ami, ou à lui adressées. Elle est fort imparfaite et pour le classement des pièces, et pour leurs dates (indiquées généralement par l'année seule), et pour le texte même, où l'éditeur s'est permis d'ajouter et de retrancher à son gré, comme il était naturel pour une publicité qui touchait tant de comtemporains. Son titre est : *Joannis Calvini epistolæ et responsa. Quibus interjectæ sunt insignium in Ecclesia Dei virorum aliquot etiam epistolæ. Ejusdem J. Calvini vita a Th. Beza Gen. eccl. ministro accurate descripta. Index rerum insigniorum. Omnia nunc primum in lucem edita.* (Emblema) Genevæ ap. F. Santandreanum, M.D.LXXV. In-fol. 411 pag. chiffrées, plus 4 de prélim. dont une dédicace à l'Electeur palatin Frédéric et les tables. Le même imprimeur genevois émit l'année suivante 1576, les exemplaires qui lui restaient sans y rien changer que d'y ajouter 9 feuillets (p. 412-428) contenant 16 lettres nouvelles et de faire réimprimer un titre portant: Editio *secunda*.—Autre édition de Genève in-fol. calquée sur la précédente, sauf une certaine amélioration dans le classement chronologique, impr. chez Jean Vignon et Jacob Chouet, 1617. L'édition qui fut longtemps la meilleure est la suivante, qu'on croit due à Nicolas Colladon : *Joannis Calvini vigilantissimi pastoris et fideliss. doctoris Ecclesiæ Genevensis epistolarum et responsorum Editio secunda, quæ tum infinitis mendis est repurgata, præter eas quas in calce operis nominatim excusabat editio prior.* Tum singulas epistolas offert temporis ordine digestas, prout de die et anno, vel ex subs-

1 On lit en effet chaque mois dans les reg. de la Bourse françoise, de 1550 à 1560, des mentions comme celle-ci : « A l'escripvain des Sermons baillé sur les sermons qu'il a baillez pour le moys de septemb. dont la Bourse estoit en arrière, 2 sols (oct. 1550); — à celuy qui escript les sermons, premièrement pour les congrégacions 1 flor. 2 sols; item au susdit pour les sermons 1 escu; .... item au frère de celuy qui escript les sermons, tisseran, mallade, 1 fl. (déc.); — item à maistre Deniz qui escript les sermons de M. Calvin baillé un escu, [soit] iiij fl.ixs.vi deniers (mars 1551); — à l'escrivain des sermons pour le paiem. de son mois iv flor. iijs. iij d. (juin); — payé à ung drapier de Tholose nommé Archimbault de Labarroche la somme de iij escus que luy avions accordé pour drap qu'il a baillé à Me Denis l'escrivain (mai 1552; — à Me Denys l'escrivain pour un garçon qui luy a servy un moys ayder à recueillir les sermons desquelz il est en arréraiges iiij fl. ix s. ij d. (août 1553). » — Ce maître Denys est le refugié Denys Ragueneau, nommé ci-dessus au n° LXXVI.

criptione authoris constabat, vel ex idoneis conjecturis diligenti cura potuit elici. Imo et quædam prætermissa suis locis restituit. Interjectæ sunt etiam insignium in ecclesia Dei virorum aliquot etiam epistolæ. Ejusdem J. Cal. vita a T. Beza accurate descripta. Index rerum insigniorum. Lausannæ excudebat Franciscus Le Preux, illustriss. D. Bernensium typographus; M.D.LXXVI. In-8, 33 f. prélim. non chiffrés, 493 pag. et 19 p. d'index. Les lettres contenues dans cette édition sont au nombre de 397; il y en avait 399 dans la première. Elle a été servilement reproduite une vingtaine d'années après, à Hanau : *J. Calvini vigilantissimi... locis restituit. Cum indice rerum et verborum copiosissimo. Editio tertia.* Hanoviæ, apud Guiliel. Antonium, MDXCVII; 804 p. numérotées. Elle est également réimprimée dans le t. IX des *Opera*.

Depuis l'édition de 1617 jusqu'au grand et beau travail où sont unis les deux noms de Strasbourg et Brunswick, on n'a point tenté d'édition nouvelle de la Correspondance complète de Calvin; mais divers éditeurs, chacun à son point de vue, ont apporté quelques additions au recueil, les unes latines, d'autres françaises, ou quelques traductions. Il suffira de citer les ouvrages suivants : *Les lettres choisies de Jean Calvin mises en françois pour l'usage de Mgr le Prince royal, par Antoine Teissier, conseiller d'ambassade et historiographe de S. M. le Roy de Prusse*; à Cologne sur la Sprée; chez Ubric Liebpert MDCII [lisez 1702]; viij et 390 p. in-8. Contient 93 lettres trad. du recueil de Th. de Bèze. — *Christiani Sigism. Liebii, serenissimo Duci Saxo-Gothano ab epistolis, Diatribe de pseudonymia J. Calvini. In qua iis quæ Petrus Badius, Bailletus aliique de hoc argumento tradiderunt, sub examen vocatis, item illud uberius illustratur, et epistolæ anecdotæ XXVII J. Calvini aliquorumq. ad eum* ψευδονύμως *datæ nunc primum in lucem eduntur*; Amstelodami apud Wetstenios, MDCCXXIII; xij et 99 p. in-8. Contient 27 lettres nouvelles tirées de la biblioth. de Golha dont deux signées du psendonyme *Passelius*, adressées par Calvin à de Bèze. — *Lettres de Calvin à Jaque de Bourgogne seigr de Falais et de Bredam, à son épouse Jolande de Brederode; imprim. sur les originaux.* (Fleuron au cachet de Calvin, une main soutenant un cœur) ; Amsterdam, chez Wetstein, MDCCXLIV; in-8 de xxiv et 228 p. Contient 49 lettres nouvelles, en français, des années 1545 à 1548; l'éditeur est resté anonyme et l'est encore. — *J. Calvini, Th. Bezæ, Henrici IV regis, aliorumque illius ævi hominum litteræ quædam nondum editæ. In memoriam sacrorum Genevensium ante tria sæcula emendatorum ex autographis in bibliotheca ducali Gothana edidit C. G. Bretschneider...*; Lipsiæ 1835, in-8 de xij et 228 p. Contient 88 pièces dont 62 relatives à Calvin, desquelles 10 seulement étaient déjà connues. — Correspondance française de Calvin avec Louis du Tillet chanoine d'Angoulême et curé de Claix sur les quatrains de l'Eglise et du ministère évangélique (1537-1538), découverte parmi les mss. de la biblioth. nationale de France et pub. pour la première fois par A. Crottet pasteur à Yverdon; Genève, Cherbuliez 1850; in-8 de 79 pages; contient six lettres nouvelles. — *Lettres de Jean Calvin recueillies pour la première fois et publiées d'après les mss originaux par Jules Bonnet. Lettres françaises*; Paris, Meyrueis, 1854; 2 vol. in-8; contient 275 lettres, la plupart jusqu'alors inédites tirées principalement de Genève, puis de Paris, Berne, Neuchâtel, Francfort, S. Gall, Gotha, Zurich et Londres; accompagnées de notes historiques ou chronologiques qu'il est rarement permis d'approuver, disent les savants éditeurs strasbourgeois (t. X p. xviij). Les lettres latines annoncées implicitement par le titre n'ont point paru. — Cette dernière publication ainsi abandonnée en France fut reprise par les Écossais, qui se chargèrent d'imprimer la correspondance latine de Calvin en 4 vol. in-8, sous la condition que le texte latin ne parût que traduit en anglais. En effet, parurent à Edimbourg : *Letters of John Calvin compiled from the original manuscripts and edited with historical notes by dr Jules Bonnet, translated by David Constable*, Edinburgh, Thom. Constable et Ce, t. I 1855; t. II 1857. Les to-

mes III et IV ont été imprimés à Philadelphie (translated by M. R. Gilchriss). Ces publications sont très fautives [1].

Nous arrivons à une édition de la correspondance de Calvin incomparablement supérieure à tout ce qui avait précédé et digne enfin d'un monument historique de cette importance : celle donnée au *Corpus Reformatorum* des libraires Schwetschke et Bruhn, de Brunswick, par les savants professeurs Edouard Reuss et Edouard Cunitz, de Strasbourg. Elle porte pour titre : *Thesaurus epistolicus Calvinianus sive Collectio amplissima epistolarum tam ab Jo. Calvino quam ad eum* [2] *scriptarum, quas maxima ex parte e codicibus manuscriptis erutas, additisque prolegomenis litterariis et annotationibus criticis et historicis illustratas* ; Brunsvigæ, apud C. A. Schwetschke et filium (nunc Mauricium Bruhn) ; in-4, onze volumes, 1872-1879. Cet immense et précieux recueil, précédé d'une préface littéraire (xliv pages) accompagné d'un commentaire perpétuel des plus abondants et suivi : 1° d'une table des auteurs des lettres ; 2° d'un index alphabétique des incipit ; 3° d'un tableau de concordance des lettres déjà publiées avec les éditions antérieures qu'on en avait, contient 4271 lettres [3] émanées de plus de 600 personnes ou corps divers, ayant écrit les uns une seule lettre, d'autres un grand nombre, dans l'intervalle du 1er mai 1528 au 23 octob. 1565.

Cette nomenclature épistolaire serait incomplète si l'on n'y joignait un ouvrage, déjà célèbre quoique loin encore d'être achevé, et qui sans avoir la correspondance de Calvin pour objet spécial la recueille cependant au passage, en l'enrichissant comme les autres documents qu'il publie, de toutes les lumières d'une érudition exquise. Il est intitulé : *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française, recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la Réforme et des notes historiques et biographiques, par Aimé-Louis Herminjard ;* Genève, Bâle, Lyon et Londres, chez Henri Georg éditeur ; impr. Schuchardt à Genève ; 5 vol. in-8 (1866-1878) comprenant les années 1512 à 1539 et donnant, jusqu'à présent, 87 lettres de ou à Calvin.

Voici la liste des auteurs de ces lettres, surtout des français, rassemblés dans l'édition de Brunswick :

Pierre d'*Airebaudouze*, 1563. — *Alardi* (ou Hardi), ministre d'Agen, 1561. — *Albert*, électeur de Brandebourg, 1561. — Jeanne d'*Albret*, 2 lettres de 1561. — *Alexandre* (Pierre), ministre, 4 lettres de 1554 à 1555. — Altieri (Balth.), réformateur italien, 1549. — D'*Andelot*, 6 lettres de 1558 à 1562. — G. *Angevin* dit Blammont, 1561. — Les ministres du val d'Angrogne, 1555. — L'église d'Annonay, 1567. — L'église d'Aix, 1561. — *Arnoullet*, 1553. — Jean *Archer* ou *Larcher*, 7 lettres de 1543 à 1563. — Jeanne d'*Assye* de Cantelou, 1563. — D'*Avarandal* voy. Colliod. — D'*Auberterre*, sans date. — Jean Augusta, de Prague, 1541. — Claude *Baduel*, 21 lettres de 1541 à 1550. — Les anciens de Bagnols, 1561. — A. *Bandoly* et autres pour l'église de Forcalquier, 1561. — Fr. *Baudouin*, 23 lettres de 1545 à 1552. — Pierre *Barthe* (Barta), ministre de Lavaur et de Castres, 1561. — *Bartaudière*, 1542. — Jean de *Beaulieu*, 4 lettres, 1561-64. — Le duc de Bedford, 1560. — Jacq. *Bedrot*, de Strasbourg, 10 lett. de 1539 à 1541. — Belenyes, hongrois, 1545. — Jean *Bellemain*, 1552. — Fr. *Béraud*, 1556. — J. A. *Béret*, ministre à Vailhs en Vivarais, 1561. — Ch. *Berger*, Strasbourg 1555. — Pierre *Bergier*, de Bar, 1553. — G. *Bermen*, min. à Die, 1562. — Jacq. *Bernard*, min. à Genève, 1541. —

[1] Force est d'en donner quelques preuves : Calvin renvoie à un ami son manteau de voyage, *viatoria* ; l'éditeur et traducteur met son *itinéraire*. Calvin écrit à un ami qu'il se charge de lui acheter du vin et note à la fin de sa lettre de quel lieu il écrit : *Melliani*, c'est-à-dire de Melliant près S. Amand en Berry ; l'éditeur explique Mellianum par *Meaux*, et avance ailleurs que Calvin aurait tâché pendant ce prétendu séjour à Meaux de convertir l'évêque Briçonnet (ci-dessus col. 127) et de verser dans cette ville *le vin* précieux de l'Evangile. Calvin parle de son ami *Roussartus* ; les autres éditeurs ne mettent aucune note à ce nom qui leur est inconnu ; M. Bonnet en fait hardiment le poète *Ronsard* ; or il s'agit du juriste Louis Roussard, professeur de droit à Bourges, auteur d'une magnifique édition des Pandectes (*Jus civile mss librorum ope summa diligentia et integerrima fide infinitis locis emendatum*. Lyon, Rouville, 1561 in-folio, privilège daté du 29 nov. 1557) imprimée aux frais de Marguerite duchesse de Berry et de Savoye et dédiée au chancelier de l'Hospital, deux demi protestants. Tout cela sur les lettres de Calvin n° 1 et 2 du recueil. La suite est pareille. Voy. Herminjard et dans les *Opera omnia*, Brunsv. n° 4 notes 8 et 9 ; n° 8 notes 6 et 7, etc. etc.

[2] *Aut de eo*, aurait dû ajouter le titre.

[3] Plus deux lettres que Calvin aurait écrites à M. du Poyet chef des protestants du Dauphiné en 1547 et 1561 et qui sont des faux fabriqués par des écrivains catholiques pour noircir le Réformateur. Elles sont au t. XI (des *Opera omnia* t. XX col. 587.) La fausseté en avait été établie antérieurement ; voy. J. Bonnet, *Lettres fr.* II, 588 et *Bull.* IV, 7.

Bertlinus, 1554. — *T. de Bèze*, 160 lett. — Bibliander, 2 lett. — Birchmann, 2 lett. — Ph. *Birgan*. min. à Hennebon et Vannes, s. d. — *Bise*, min. à Romans, 2 lett. 1561. — G. Blandrata, 1558. — Ambr. et Thom. Blaurer, 36 lett. 1541-64. — *Bodet*, à Nîmes, 1558. — Fr. Le Gay de *Boisnormand*, min. à Nérac, 1558. — Claude de *La Boissière*, min. à Saintes, 2 lett. 1561. — *Bolsec*, 5 lett. — Bonar de Balicze baron de Bieczen. — J. *de Bonvouloir*, voyez de Launay. — *Boquin*, 1562. — *Bordat*, min. à Bergerac, 1561. — Ch. *Bosquet*, 2 lett. 1547. — Jean *Boulier*, 1563. — Jean *Bouteiller de Mangot*, ministre en Angoumois, 1561. — *Bovenne*, min. au val de Pragelat, 1561. — J. Brentz, 4 lett. — Mathurin *de la Brosse*, min. au Val Travers, puis à Sens, 3 lettres, 1551-61. — *Bucer*, 44 lett. — Jean et Mathieu *Budé*, 6 lettres, 1546-62. — *Buisson*, 1556. — Bullinger, 215 lett. — Burcher, 3 lett.—Jacques *de Bourgogne*, sieur de Falais et François son frère, 17 lettres, 1547-52. — J. Petrus Buschetus Cheriensis, 2 lett. 1548. — Les ministres de Caen, 1564. — Les martyrs de Chambéry, 1555. — *Calvin*, 1345 lettres. — N. Campanus. — Gerard de Camph. — *Capiton*, 9 lett. 1535-41. — Capnius (Antoine *Fumée*), 9 lett. 1542-50. — J. Chaponneau (Capunculus), 2 lett. 1544. — *Carmel*, dauphinois, min. à Neuchâtel, 1550. — Pierre *Caroli*, 3 lett. — Sebastien et Michel *Chastillon*, 3 lett. — Florys *de la Rivoire* et autres, pour l'église de Castres, 1561. — Hugues *Caviot*, à Lausanne, 1564. — Guill. Cecil, à Greenwich, 1559. — *Chandieu* (sous le nom de La Croix), Paris 1561. — G. *Chartier*, min. au Bréail, 1557. — *De Chaumergy*, 1561. — Cheke, à Greenwich, 5 lett. — Franç. *Cherpont*, min. de Loudun, 1561. — *Chevallier*, min. à Sommières, 2 lett. 1561. — *Chonnoye*, au nom de l'église du château du Loir, 1561. — Le duc Christophe. — Nic. Cisnerus, 1557. — J. Cnipius, 3 lett. — Joachim *Cognac*, min. à Thonon, 1553. — *Coligny*, 3 lett. 1561-62. — *Colinet*, régent, 1553. — *Colladon*. — *Colliod* d'Avarandal, min. d'Aubenas, 2 lett. 1561. — Archambaut *Colomiès*, ministre en Guyenne, 1561. — Pierre de Cologne (van Keulen), 7 lettres. — Comander et Gallitius, de Coire. — Le prince de *Condé*, 4 lett. — *Coste* ministre et autres, au nom de l'église de Condom, 1561. — Conzenus. — *Coraut* ministre, 1538. — Mathurin *Cordier*, 4 lett. 1540-42. — George *Cornelli*, Orange, 1562. — Antonio del Corro, 2 lett. 1560. — *Costa*, 2 lett., Condom, 1564. — Claude *Courtoys*, min. en Tarentaise, 2 lett. 1563-64. — Coverdale, 1548. — Rich. Coxe, 1551. — Le synode de Cracovie, 13 déc. 1561. — Cranmer, 3 lett. — Jean Cresp, 1545. — J. *Crespin*, sous le nom de Joannes Burgundus, 3 lett. 1545-47. — Marcus Crodel, 1545. — Félix Cruciger, min. polonais, 1561. — Cœlius et Conrad Curio, 9 lett. — *De Cuvillier*; Coucy, 1560. — Mathias Czerwenka. — R. Danbotoire (d'Aubeterre?); Neufchastel.—*Daniel*, 8 lett. — Petrus Dathaenus; Francfort, 7 lett. — L. *de Nort*, min. à Toulouse, 1562. — *De Prele*, min. à Dijon, 1561. — *Des Chaumes*, min. 1558. — *Desmerenge* (alias Chanorrier) min. à Orléans, 2 lett. 1561. — A. J. *Despelle*, min. 1558. — D. *Desprez* min. de Chiré. — Gilb. de *Vaux* min. à Milhau. — Diaz, 6 lett. — *Dignaulx*, 1563. — *Diviensis*. — Dluska. — Dodmer. — *Doteus*. — Dryander, 8 lett. — *Duaren*. — *Duchat* pour l'église de Troyes 1561. — Loys Dufour. — Franç. *Dugué* min. 1561. — *Dumont* pour l'égl. d'Angoulême, 1561. — Béat comte *de Donzères* en Dauphiné, 2 lett. 1539-48. — *Du Parc*; Limoges, 1562. — Bon *Dupré* min. à Châlons, 1561. — *Duranson* min. à Bordeaux, 1561. — *Du Vignault*, Montauban, 1561. — L'église d'Emden. — Erbach. — Mathias Erbius, 4 lett. — Pierre *Escrivain*, 1553. — Estienne, 2 lett. — Fabricius, 5 lett. — Ambr. *Faget*, min. à Orléans, 2 lett. 1558. — *La Faye*. — Louis *Le Faucheur* min. d'Allenjoye, 1553. — Faletus (Pierre Fallet ou *Raillet*?) min. 1562. — Guill. *Farel*, 221 lettres. — Mart. *Fargunus*, Bourges, 1560. — Claudius Feraeus; Strasb. 1541. — Jacq. *Fermes*; Bourges, 1560. — Antonius Ferona; Auvernier en Neuchât. 1540. — Fink. — *De Flavigny*, pour l'égl. de Paris, 1560. — Florillus et Mainardus itali, 1551. — Nic. *Folion* dit de la Valée; S. Germain en Laye, 1561. — Folkertsheimer. — Seb. *Fousselet*, 4 lett., 1554. — Ant. *Fontaninus*; Bourges 1541. — Alexander *Fontanus*, 1558. — Fridol. Fonteius, 1549. — *Formy*; Montpellier, 1561. — Pierre *Fornelet* ministre de Chalons, 1561. — Forwerck. — *Franchet*, 1544. — *De Frasans* pour l'égl. de Dijon, 1562. — Frecht. — Frédéric comte Palatin. — L'égl. de Frontignan. — Fry. — Fünkli. — Paul Gaddi. — *Des Gallars*, ministre, 29 lett. — Ph. Gallitius. — Jean *Garnier*; Strasb. 17 lett. — Gastius; Basle. — L'église de Gien, 1559. — La rép. et l'église de Genève, 128 lett. — Gesner. — F. *Girard* dit Corderi; Grenoble 1561. — Glauburger. — Jacq. *Goddard*, 1561. — Goodmann. — Matthias *Granjean*. — G. Gratarolo, 14 lett.— J. *Gravelle* pour l'égl. de Troyes, 3 lett. 1561.— Philib. *Grené*, min. de Chalon, 4 lett., 1560. — Mattheo Gribaldi. — Grindall. — Grynæus, 16 lett. — Rud. Walther, 5 lett. — Guillaume de Hesse. — Fr. *Guilletat*; Chalon, 1561. — Hilarius Guy-

monneus, 1545. — Haemstedt. — Hagenius. — Haller, 138 lett. — Hardenberg. — *Hardi* voy. Alardi. — Mathurin *Hauteclair* (Altoclarus) 1562. — Hedio, Strasb. — Ebrardus Heracleus. — Rich. Hillis. — Holbrac, 16 lett. — Hoper, 4 lett. — *Hotoman*, 49 lett. — Conrad Hubertus; Strasbourg 6 lett. — Ub. Hug; Basle. — Andreas Hyperius. — J. Infantius. — J. *Joltrin*. — Just. Jonas. — *De Jonvilliers*, 16 lett. — L'église d'Is sur Thil, 1561. — L'église d'Issoudun, 1561. — Leo Judae. — Juellus. — Kilchmeier. — Knox. — Koeteritz. — *La Chasse*; Montpellier, 1561. — *La Chaumette*, 1558. — S. *de Lacombe*; Montelimar, 1562. — Lœtus à Lemnitz. — G. *de la Faverge*, 1561. — L'égl. de l'Albon. — Langerus. — Jacq. *Langlois*, 4 lett. — *Languet*, 2 lett. — *Laplace*. — *La Plante*. — *La Porte*. — *Larcher*, 7 lett. — J. de Lasky, 29 lett. — J. Lasicius. — Philibert *La Froumentée*, min. de Châlon, 1560. — Le Maçon *de La Rivière*, min. 4 lett. 1561. — J. *de Launay* de Bonvouloir, min. à S. Maixent, 1559-61. — J. Lorenz. — La ville et l'égl. de Lausanne, 17 lett. — Lavater. — *De la Vigne*, 1559. — Richard *Lefèvre* martyr, 1554. — J. Lenglinus. — J. Lening. — Scipio Lentulus. — Jean *de Léonnard*. — *De Lestang* min. à Poitiers, 1561. — Lever. — *Libertet* (Fabri dit), 25 lett. 1539-61. — Nic. Liena. — Linggius. — Linthomirius. — Lismaninus, 6 lett. — God. *Lopin*, 1537. — *Locquet*, Strasb. 1555. — Nic. Lucernanus. — Lyon (Les cinq martyrs de), 1555. — J. Lusenius. — Luther, 2 lett. — Lycosthenes (Bon. Wolfhart). — Gasp. Lyser. — Rachamus, c'est-à-dire Jean *Macard* min. à Paris, 28 lett. — Mader. — Mainardi. — Mansfeld. — Christophe *Marraquirrius*; Tonneins. — Marbach. — Pierre *Marbœuf*. — Blaise Marcuard. — *Marcourt*. — *Marguerite* de Navarre. — Marrinus ou Martinus. — *Marlorat*. — A. *de Marsac*, 1553. — Martinengo. — Martini. — Pierre Martyr ou Vermilius, 44 lett. — L'église de Macon, 1561. — G. *Mauget*, Nîmes, 1561. — Megander. — Mélanchton, 10 lett. — Melhorn. — *Mercier*; Paris, 1563. — *De Mercurins*; Marseille, 1561. — *Merlin* dit Monroy, min. de Coligny, 5 lett. — Merula. — Le Sénat de Metz, 4 lett. — Meyer. — L'égl. de Mezin en Gascogne, 1561. — Gilles *Michaux*, 1548. — Martinus Micronins. — L'égl. de Milhau, 1560. — Amb. Moibanus. — Moldenhauer. — *Du Moulin*, 10 lett. — D. *Molinon*; Lectoure, 1561. — Les églises de Montbéliard, Montélimar, Montpellier, Montréal. — J. *Morand* min. 1540. — Guy *Moranges* dit La Porte; Aurillac 1561. — Fr. *de Morel*, 23 lett. — Rich. Morrison. — *Moïse*, de Castillon près Libourne. — W. Musculus, 27 lett. — Myconius, 30 lett. — La reine de *Navarre*. — L'égl. de Nîmes, 6 lett. — L'Etat et l'église de Neuchâtel, 13 lett. — F. Negri. — Et. *Noël* min. d'Angrogne. — Norton. — M. *Nourrisson*; Tours, 1561. — Nydbruck. — Ochino. — Gasp. Olevianus, 7 lett. — Oporinus, 7 lett. — L'égl. d'Orange, 1562. — Ostrorogius. — Otto, comte palatin. — Valent. Paceus, 6 lett. — Palearius. — *Pancus*; Loudun 1556. — Nic. *Parent*, Strasb. — L'égl. de Paris. — Ch. *Parran*, à Pézenas. — Paschali. — Passi. — Pauli. — Séb. Pech. — J. *Pellet*; Valréas. — Conrad *Pellican*. — *Peloquin*, 1553. — Pierre *Perreaud*. — Fr. *Perrot*. — Perrucelli. — Peucer. — Phagius. — Enard *Pichon*, min. à Grenoble, 1561. — L'égl. de Poitiers. — Ant. *Piguet*, Genève, 1539. — Chr. Piperinus. — *Laplanche* (Plancius) dit de La Motte; Mas d'Agenois, 1560. — Pierre *de la Place*, 1550. — L'égl. de Poet-Laval. — Valerand *Poullain*, 21 lett. — L'égl. de Pologne, 3 lett. — *Ponnat*; Grenoble 1562. — Ant. *Papillon*; Chalon 1561. — M. Poppius. — Guill. *Prevot*, 1551. — Ant. Quadratus; Monbéliard 1557. — *Du Chesne*, 4 lett. — *Querculus*. — Quick. — Guill. *Rabot*; Avignon, 1550. — Radzivill. — *Renée* de Ferrare, 3 lett. — *Ribit*. — Fr. *Richard*. — *Richier*, min. au Brésil, 1557. — *Rihel*; Strasb. 1544. — Michel *de la Rive*, min. 1558. — C. *Riseus*; Tours 1559. — Franç. *Baudouin* dit Petrus Rochius, 23 lett., 1545-56. — L'égl. de Roquefort en Guyenne, 1561. — *De Rouvière*, min.; Cosne, 1561. — Madelaine de Mailly dame *de Roye*, 1563. — Jacq. Rüger, 6 lett. — Ebrard de Rumlang. — *De Rys* min. 1559. — *De Sachins* min 1542. — Sadolet. — Les églises de S. Ambrois, Pont S. Esprit, S. Pierre le Moutier en Bourbonnais, 1561. — *Salignac*, Paris 1561. — C. *de Ste-Marthe*, Poitiers 1537. — Fr. *de St. Paul*, 4 lett. — Thom. Sampson. — *St. André*. — Sarnicky, 7 lett. — Ant. *de Saussure*, 1561. — Mart. de Sborow. — Scarczowsky. — L'égl. de Schaffouse. — Mart. Shalling. — Mathias Schenck, 7 lett. — Schlatter. — Schoter. — Sechel. — Scelac ou *Seelac*, min. à Ste-Foy, 8 lett. 1561. — Seiler. — *De Semidde*; Lyon, 1561. — Chr. Sertorius. — Michel Servet, 9 lett. — Ger. Sevenus. — Seyler. — Sidemann. — Sinapius, 5 lett. — Sleidan, 9 lett. — Socin, 9 lett. — Soerinus. — Jacq. *Sorel*, 6 lett. — M. *de Soubise*. — Jean de Spina ou *de Lespine* dit J. Acanthius, min. à Paris, 1546-61. — Stadnicky. — Stancar. — P. *Statorius*, de Thionville, 1556. — Le Sénat et l'égl. de Strasbourg, 25 lett. — Streninius. — Jean *Sturm*; Strasb. 38 lett. — Sulzer, 68 lett. — *Sureau* du Rozier, 3 lett.

1561. — Susliga. — Jacob Sylvius, à Posen. — *Tachard*; Montauban, 1563. — *Taffin*; Metz 1561. — *Du Taillis* (Talearis); 1540. — Le comte de Tarnow. — *Tartas* min. de Sauve, 1561. — Gilles *Tartier*. — Silv. Teglio. — Benoit *Tisserand*, Macon, 4 lett. 1542. — Claude *Tisserand*. — Th. Thamer. — C. *De Theligny*, 1561. — J. *Thenaud*, de Bourges; 1556, 4 lett. — V. Dietrich. — Ant. *Thomassin*, 1541. — Chr. Thrétius, — Throkmorton. — *Du Tillet* de Hautmont, 3 lett. 1538. — Tinoterius. — Les égl. de Thonon et de Toulouse. — J. de Tournai, 1553. — Pierre *Toussain*, de Metz; 30 let. 1536-62. — Bar. Traheron. — J. Traversus. — Isaac Tregotius. — Imm. Tremellius. — Guill. *de Trie*. — L'église de Troyes, 1561. — J. Utenhovius, 18 lett. — L'égl. d'Uzès, 1561. — Vadianus. — L'égl. de Valence, 1561. — Richard Vauville. — L'égl. de Vars en Dauphiné, 1562. — Mathias *Wattel* (Vatellus); Monbeliard, 1562. — L'égl. de Valréas. — Vergerius, de Coire, 19 lett. — *Vernon*, 1555. — L'égl. du Vigan, 1561. — *Villegagnon*, 2 lett. 1557 et 60. — *Villemandon*, 1559. — Pierre *Villeroche*; Nérac, 3 lett. 1558-59. — Claude Loiseleur dit *de Villiers*, 3 lett. 1557-58. — J. *Vineanus*. — Pierre Viret, 299 lett. — Melchior Wolmar, 1549.

XCI. *Consilia*. — Sous ce titre les éditeurs de Strasbourg ont réuni, dans le 52e chapitre de leurs prolégomènes (X, 149-266), une cinquantaine de réponses écrites par Calvin sur diverses questions dogmatiques, ecclésiastiques ou purement civiles, où les noms de personnes et les dates ont été enlevés. Quelques-unes de ces petites consultations avaient été insérées par de précédents éditeurs dans le recueil épistolaire, d'autres n'étaient connues que par une traduction; la plupart, conservées à la Biblioth. de Genève, étaient restées inédites. En voici les principales : *Du nom de Dieu* et de son invocation. — *De peccato et redemptione*. — *De cœna Domini* brevis admonitio. — *Ad quædam doctrinæ capita* aliquatenus infermentata. — *Responsio* ad aliquot Laelii Socini Senensis quaestiones (vers 1555). — *Contra Osiandrum*. — *Contra Mennonem* (1556). — *Si quæ ratio generalis Concilii* christianis dari possit? — *Epistola cujusdam* nomine scripta qui se a patre religionis nomine subduxerat. — *Ad pontificium quendam* exhortatoria. — *Comment doivent se conduire les evesques et cures* qui sont illuminez et veulent renoncer au Papisme et suyvre l'Évangile, et à quels enseignes on les doit recevoir pour pasteurs ou au contraire (nov. 1561; inéd.). — *De l'émigration* pour cause de religion. — *Ut se pius homo* a Papatus superstitionibus subducat. — *Qui liceat* participare cultui Romanæ synagogæ? — *S'il est licite* de faire des images pour représenter Dieu, 1562; avec un pappier de l'inquisiteur Matthieu Horris donné aux prisonniers pour la parole à Lyon pour faire tenir à M. Calvin (inéd.). — *De luxu* (opuscule inachevé, de la jeunesse de Calvin; inéd.). — *Sur les cérémonies* et la vocation des ministres, 1557. — *De administratione ecclesiastica*. — *De cæremoniis ecclesiasticis*, 1558. — *Ad questionem* de quibusdam ecclesiæ ritibus, 1561. — *Ad baptismum* minus legitime administratum, 1561. — *De certorum ministrorum* ἀταξία (dissolutione). — *Cœlibatum* in ministro non ita requirendum esse. — Ad quasdam controversias piorum fratrum. — *S'il est licite à un homme* de prendre en mariage la sœur de sa femme trespassée? — *Si pia mulier* a marito propter religionem durius tractabitur. — *Si alter ex conjugibus* in elephantiasim inciderit. — Questiones juridicæ : *De usuris* etc. — Response à cinq questions diverses; ad diversos articulos; ad tria quædam capita.

XCII. *Discours*. — Parmi les innombrables discours que Calvin eut à prononcer dans le cours de sa vie si militante, il est deux circonstances où sa parole mérita plus particulièrement l'attention. La première lorsqu'il rédigea pour son ami Nicolas Cop, recteur de l'Université de Paris, ce discours académique à la suite duquel ils furent obligés tous deux de s'enfuir, et la seconde lorsqu'à son lit de mort il adressa deux allocutions touchantes aux magistrats et aux ministres de Genève. Ces deux derniers discours, avec un fragment du premier (le seul qu'on crut avoir conservé) et une allocution théologique prononcée par lui dans le colloque tenu en 1536 à Lausanne, sont reproduits dans les *Opera omnia*, Brunsv., IX, lxxiij et 873-894. Le discours de Nic. Cop en entier,

retrouvé récemment par MM. Reuss et Cunitz à Strasbourg, est au t. X. p. 30-36.

XCIII. *Ordonnances.* — Nous ne mentionnons ici que pour ne paraître pas avoir rien omis, deux actes officiels de la République de Genève où certainement Calvin eut la haute main, mais qui par leur nature ont un caractère essentiellement collectif et furent révisés et décrétés par une autorité placée au-dessus de lui.

XCIV. *Leges Academiæ Genevensis. — L'ordre du collège de Genève ; Oliva Roberti Stephani*, 1559 ; in-4, 17 et 14 f. non chiffrés. — Réimprimé en 1869 par les soins de M. le prof. Ch. Le Fort et par l'impr. J. G. Fick.

XCV. *Les ordonnances ecclésiastiques de l'église de Genève. Item l'ordre des escoles de la dite Cité.* (Armoiries de la ville). Arthus Chauvin, M.D.LXI; in-4, 92 p. — Autre édit., 1562, 110 pages.

*Recueils des œuvres de Calvin.*— Dès le vivant de Calvin, un ministre de Genève, des Gallars, conçut le projet de réunir en un seul volume les écrits divers de son illustre collègue afin, dit-il, d'assurer « la conservation de ces écrits qui sont des trésors dont le Seigneur a fait don à son église ». Il rassembla donc vingt opuscules dans un vol. intitulé : *Joannis Calvini Opuscula omnia in unum volumen collecta. Quibus accessit libellus nunc primum editus De æterna Dei prædestinatione adversus A. Pighium Campensem et Georgium Siculum.* Genevæ, ap. J. Gerardum, M.D.LII; in-fol, 946 p. — Autre édition moins complète que la précédente et dont le titre énumère le contenu : *Jo. Calvini opuscula. De animæ immortalitate. Contra anabaptistas, libertinos et Franciscum quendam. De vitandis superstitionibus. Contra pseudonicodemos et Consilia P. Melanchtonis, M. Buceri, P. Martyris et ejusd. Calvini etiam conclusio et duæ Epistolæ. Cum copiosissimo indice et rerum et locorum S. Scripturæ ab ipso authore interpretatorum.* Excud. Nicolaus Barbirius et Thomas Courteau, M.D.LXIII; in-8, 489 p. chiff. et 37 non chiffrées.

Calvin mort, son collègue Théod. de Bèze s'occupa d'honorer sa mémoire en publiant une édition française du recueil de Des Gallars, augmentée de 20 autres traités, qui parut deux ans après le décès de Calvin, et une latine qui vint seulement dix ans plus tard. La première est dédiée à Renée de Ferrare, la seconde à Guillaume d'Orange comte de Nassau. Elles sont intitulées : *Recueil des Opuscules, c'est-à-dire petits traictez de M. Jean Calvin. Les uns reveus et corrigez sur le Latin, les autres translatez nouvellement de Latin en François* ; Genève, imprimé par Bapt. Pinereul, M.D.LXVI; in-fol., 2006 pag. chiffrées. — *Joannis Calvini Tractatus theologici omnes ; nunc primum in unum volumen certis classibus congesti : quorum aliqui nec latine nec gallice prius editi fuerunt. Illis accesserunt ejusdem Calvini in libros Senecæ de clementia commentarii;* Genevæ apud Petrum Santandreanum. M.D.LXXVI ; in-folio, 1168 et xliij p. — Cette édition latine telle que de Bèze l'avait donnée, a été plusieurs fois réimprimée telle quelle à Genève : en 1597, par Pierre de S. André, en 1611, 1612, 1617 par Jacques Stoer. — Le dernier de ces typographes, Stoer, donna aussi une nouvelle édition, 1611, (in-fol., 2318 colonnes chiff. et 40 p. non chiffrées), du recueil des *Opuscules* en français, laquelle ne diffère presque en rien de celle de 1566.

Deux collections des Œuvres complètes de Calvin ont été publiées en latin, l'une à Genève, l'autre, plus correcte et plus estimée, à Amsterdam ; celle-ci sous le titre *Opera omnia in novem tomos digesta*, Amst., 1671, 9 vol. in-fol., avec le portrait de Calvin et sa Vie par Bèze. L'édit. de Gen. n'est pas, à vrai dire, une édit. nouvelle ; les éditeurs se sont contentés de réunir en sept tomes in-fol. (Genève, 1617) des volumes publiés antérieurement pour la plupart. Le T. I comprend les Commentaires sur le Pentateuque et le livre de Josué (Gen., J. Vignon, 1617) ; le T. II est divisé en 2 parties dont la 1re contient les Homélies sur le premier livre de Samuel (Gen., 1604), et la seconde, les Sermons sur Job (Genève, Eust. Vignon, 1593) ; le T. III est formé par les Commentaires sur les Psaumes (Gen., J. Vignon, 1610), et les Leçons sur les petits Prophètes (Gen.,

Eust. Vignon, 1581); le T. IV, divisé en 4 parties, comprend les Commentaires et Leçons sur Esaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel (Gen., J. Vignon, 1617); le T. V, en 3 parties, présente les Commentaires sur le N. T. (Gen., J. Vignon, 1617); dans le T. VI, on trouve l'Institution chrétienne et les Lettres (Gen., J. Vignon, 1617); et dans le T. VII, les Traités théologiques (Gen., J. Vignon, 1617), avec le Commentaire sur le traité de la Clémence (Gen., 1611).

En 1790, Ziegenbein a publié à Hambourg un Catalogue annoté, in-8, des *Œuvres de Calvin et de Bèze, selon l'ordre chronologique.*

Une petite édition d'un choix des Œuvres françaises de Calvin, né d'un sentiment tout différent de celui qui avait inspiré toutes les précédentes, un sentiment purement littéraire, a été publiée récemment sous ce titre : *Œuvres françoises de J. Calvin, recueillies pour la première fois, précédées de sa vie par Th. de Bèze et d'une notice bibliographique par P. L. Jacob, bibliophile.* Paris, Ch. Gosselin, 1842; in-12, xij et 352 p. L'éditeur, mal voilé sous ce pseudonyme emprunté au religieux Carme P. L. Jacob, qui composa en 1644 une « Description des plus belles bibliothèques du monde », c'est-à-dire M. Paul Lacroix, aujourd'hui bibliothécaire de l'Arsenal à Paris, s'exprime fort justement en disant dans la préface de ce petit livre : « Le style de Calvin est un des plus grands styles du xvi^e siècle : simple, correct, élégant, clair, ingénieux, animé, varié de formes et de tons, il a commencé à fixer la langue française pour la prose, comme celui de Marot l'avait fait pour les vers. » Ce recueil comprend : La psychopannychie; les traités sur l'Astrologie, les Reliques, la Cène; les quatre Sermons; les pamphlets contre le franciscain Antoine Cathelan et la confession de foi. Les éditeurs de Strasbourg reprochent à l'éditeur (t. V, p. xxx), d'avoir admis dans ce choix plus d'un ouvrage traduit sur le texte latin écrit par Calvin, mais traduit par d'autres, notamment et surtout la Psychopannychie; tandis qu'il a laissé de côté les écrits contre les Anabaptistes, contre les Libertins, contre le Hollandais, le Catéchisme et le traité des superstitions qui sont certainement en pur français de la plume de Calvin.

Corpus Reformatorum. — Sous-titre : *Joannis Calvini opera quæ supersunt omnia. Ad fidem editionum principum et authenticarum ex parte etiam codicum manu scriptorum, additis prolegomenis literariis, annotationibus criticis, annalibus Calvinianis, indicibusque novis et copiosissimis, ediderunt Guilielmus Baum* [1], *Eduardus Cunitz, Eduardus Reuss, theologi Argentoratenses*; Brunsvigæ, apud C. A. Schwetschke et filium; aujourd'hui Maur. Bruhn. Vingt-deux volumes in-4 datés de 1863 à 1880 et cotés I à XXII pour les Œuvres de Calvin, et aussi XXIX à L comme faisant partie du Corpus.

Ce *Corpus reformatorum*, gigantesque entreprise du protestantisme allemand, fut conçu pour procurer la continuation de la grande édition des œuvres de Luther publiée à Halle en 24 vol. in-4 dans l'intervalle des années 1737 à 1753, par G. Walch. D'après un prospectus imprimé à Gotha au mois de septemb. 1827, elle doit comprendre les Œuvres de Mélanchton, Zwingle, Ulrich de Hutten, Calvin, Œcolampode, de tous les grands collaborateurs de l'œuvre de la Réforme, successeurs de Luther, qui ont écrit dans la première moitié du xvi^e siècle. On a commencé par Mélanchton (*Philippi Melanchtonis opera quæ supersunt*) remplissant 28 volumes, dont le premier a paru à Halle en 1834 par les soins de Karl Gottl. Bretschneider et le 28^e à Brunswick en 1860. Avec le 29^e vol. commence le recueil des œuvres de Calvin, composé à Strasbourg et imprimé à Brunswick, dont nous venons d'énumérer successivement tout le contenu, en donnant la liste des écrits de Calvin depuis le De Clementia de Senèque jusqu'à la fin de la Correspondance. Les éditeurs n'ont laissé en dehors de leur champ de travail (jusqu'à présent du

1 L'honorable nom de M. le prof. Baum est fraternellement conservé sur le titre par ses deux collaborateurs; mais il est mort depuis trois ans et paralytique depuis longtemps il n'eut qu'une faible part au labeur.

moins) que les commentaires sur la Bible et la plupart des sermons. A chaque ouvrage de leur auteur, ils commencent par une notice littéraire et critique exposant l'histoire et la bibliographie de l'ouvrage (spécialement dans le temps où l'auteur vivait) et cela avec un tel luxe d'exactitude, et en scrutant toutes les bibliothèques publiques ou privées de l'Europe pour y chercher des exemplaires, quelquefois uniques, qu'il leur arrive de contrôler jusqu'à la pagination et d'avertir que tel volume, paginé jusqu'à 946 par une bévue de l'imprimeur, ne contient cependant que 938 pages. Le texte le meilleur, reconnu et choisi à la suite de cette discussion préalable, est donné par les éditeurs avec les variantes, les notes, les *subsidia* de tout genre qu'il comporte ; les commentaires des pièces françaises sont en français (de quelques allemandes en allemand) et des latines en latin, ainsi que toutes les préfaces et notices préliminaires, latin élégant et clair qui semble refléter celui dont Calvin avait l'habitude ; enfin cette édition, modèle excellent où tout éditeur sérieux peut puiser des leçons, comprend encore de précieux annexes, qui viennent après la correspondance (t. XX) et dont voici l'énumération :

Tome XXI : *Thesaurus epistolicus Calvinianus* (Thesauri, vol. XII), Brunsvigæ, 1879, pag. 1 à 72 : Notice préliminaire sur les premières biographies de Calvin. Vies de Calvin, 1° écrite quelques semaines après sa mort par Théod. de Bèze et placée en tête d'un vol. intitulé : *Commentaires de M. Jean Calvin sur le livre de Josué. Avec une préface de T. de Besze contenant en brief l'histoire de la vie et mort d'iceluy...* : Genève, F. Perrin, MDLXIII ; 2° Vie de Calvin, par Nicolas Colladon ; pub. en 1565 et plusieurs fois depuis ; — 3° Vie de Calvin (en latin) pub. par Théod. de Bèze en 1575. — *Epitaphia* ou pièces de vers en hébreu, grec, latin et français en l'honneur de Calvin (col. 173-178). — *Annales Calviniani*. Sous ce titre, les éditeurs ont amassé en forme de dictionnaire chronologique tous les faits relatifs à Calvin qu'ils ont pu trouver dans les divers dépôts d'archives de Genève, dans ceux de Zurich, de Berne Strasbourg, et il les présentent d texte officiel, en y joignant d'autre ments qui font de ces Annales un historique d'une incomparable s du 10 juillet 1509 au 26 oct. 15 comprend, disent-ils : 1° les dat l'histoire générale de la France, de lemagne, de la Suisse et de que autres États qu'il peut être utile voir sous les yeux comme poin repère pour celle de Calvin ; 2° le tes des événements mentionnés d correspondance ; 3° et surtout, dans lesquels il était directement ressé comme acteur et qui pouv être constatés par des documents tains. Ce vaste répertoire d'extrai thentiques occupe les pages 185 et dernière du volume.

T. XXII : *J. Calvini catechismu licus prior hucusque desideratus. - dices in XXI volumina operum ha edita* ; Brunsvigæ, 1880. — Il d'abord du catéchisme français de qui n'a été retrouvé qu'en 1878 c il a été expliqué ci-dessus (col. 57 la confession de foi de la même et d'un catéchisme d'origine dout daté de 1542, trois pièces qui occ les 114 premières pages du vol Vient ensuite la table des 21 vol précédents, divisée en deux par 1° *Index Theologicus* (p. 127-230) posé de la table alphabétique des qui renvoient aux points de d aux points de discipline de l'É aux noms et aux événements bibli enfin aux faits de l'ancienne hi philosophique et ecclésiastique ; 2° *historicus* (p. 241-484) comprena table alphabétique de tous les fai latifs à la personne de Calvin et les propres de personnes désignées s dans les lettres. — Suivent des *In* p. 485-510 : *Vocum græcarum* ; 51 *Vocum hebraïcarum* ; 521-642, *Lo scripturæ sacræ passim allegatorum*

Le mot *hactenus*, mis en tête de lume par les vaillants éditeurs, an qu'ils ne considèrent pas leur comme entièrement close. En effet apprenons qu'un t. XXIII va quit presse, lequel contient le *Comme de Calvin sur la Genèse* et 10 *Se*

*sur l'histoire d'Abraham*. Les Commentaires sur le reste du Pentateuque, sur Josué, sur les Psaumes et sur Isaïe sont déjà prêts, avec leurs Prolégomènes, et formeront la suite [1].

L'ardente sollicitude avec laquelle on a recherché jusqu'aux moindres bribes de l'écriture de Calvin pour les publier, nous dispense des détails où nous pourrions entrer sur la question de savoir où sont aujourd'hui ses manuscrits. Ils sont principalement à Genève; mais les éditeurs, surtout les éditeurs de Strasbourg, renseignent pleinement sur ce point. Disons seulement qu'une lettre de Calvin signée se vend environ 300 francs [2].

L'on conserve à la Bibliothèque de Genève deux portraits de Calvin, l'un son portrait classique peint à l'huile, d'un pinceau très médiocre, probablement d'après nature, dans lequel il est représenté de profil, tourné à droite, maigre, avec une longue barbe en pointe et des traits aigus; c'est celui qu'on a gravé pour mettre, peu après sa mort, en tête de plusieurs de ses ouvrages, notamment d'anciennes éditions de l'Institution chrétienne, et qui est resté le type généralement reçu de cette austère physionomie. MM. Reuss et Cunitz l'ont fait reproduire en tête de leur œuvre, d'après un dessin de Th. Schuler gravé à Brunswick par J. Knolle. Le second portrait de Calvin est un croquis griffonné à son cours de théologie par un de ses élèves, sur la garde d'un livre, mais saisissant de vérité naïve et assez en harmonie avec le premier. En dehors de ces deux images authentiques, les amateurs d'hypothèses ont vainement donné le nom de Calvin à différents portraits qui n'y ont point de titre sérieux.

[1] En terminant ce long article CALVIN, je dois faire remarquer ci-dessus, col. 508, une note inexacte. MM. Reuss et Cunitz n'ont point connaissance que Calvin ait pris d'autre pseudonyme que *d'Esperville*, *Calphurnius*, *Passel*, Jean *Chambard* (*Opp.* Brunsv. XX, 397) et *Lucanius*, non *Lucianus*. *Alcuinus* n'apparaît que sur le titre de quelques exemplaires de l'Institution de 1539, et c'est probablement une invention prudente de l'imprimeur. Je ne saurais dire où MM. Haag avaient vu *Deperçan* ou *Deparçan*, *Hepperville* ou *Happeville* et *de Bonneville*. Autres rectifications : col. 524, lettre à M. Merle, *ajoutez* par M. Albert Rilliet. — Col. 531, l. 41, et la bénédiction, *lisez* le sermon et la bénédiction.

[2] Les simples quittances ou signatures une centaine de francs. Voici quelques autres prix-courants du commerce actuel des autographes à Paris : Luther, lettre signée, 200 à 400 fr.; Théod. de Bèze, 100 fr.; Mélanchton, 50 à 60; Bucer et Bullinger, environ 100 fr. L'Amiral, lettres signées, 200 à 300 fr.; simples signatures, 50 à 100.

*Vies de Calvin*, par T. de Bèze et Nic. Colladon, 1565 et 1575; voy. ci-dessus col. 635. — *Hist. de la vie, mœurs, actes de Calvin*, par Bolsec, 1577. — *La naissance de l'hérésie*, par Flor. de Rémond, 1605. — *Remarques sur la vie de Calvin*, par Desmay, chanoine de Rouen, 1621. — *Annales de Noyon*, par J. Le Vasseur, chanoine de cette église, 1633. — *La défense de Calvin contre...* le card. de Richelieu, par Ch. Drelincourt, 1667.— En y joignant les lettres du temps de Calvin et les notes qu'y ont mises leurs éditeurs, particulièrement M. Herminjard et MM. Reuss et Cunitz, on a toutes les sources. Les biographies modernes, innombrables, importent peu. Voyez cependant : *The life of John Calvin, compiled from authentic sources and particularly from his correspondance*; by Thomas H. Dyer, London 1850. — *Joh. Calvins Leben und ausgewaehlte Schriften*, von E. Staehelin; 2 vol. Elberf. 1863. — *Joh. Calvin, seine Kirche und sein Staat in Genf*, von F. W. Kampschulte, t. I. Leipz. 1869 (inachevé); et les ouvrages de M. Amédée Roget mentionnés ci-dessus, col. 538, note.

3. Calvin avait épousé, en 1539, pendant son séjour à Strasbourg, la veuve d'un anabaptiste qu'il avait converti, Idelette *de Bure*, « femme d'un singulier exemple ». Il en eut un fils qui mourut en naissant. Idelette avait eu d'ailleurs de son premier mariage plusieurs enfants à qui Calvin servit de père lorsqu'il eût perdu sa femme, en 1549, après une heureuse union de dix ans. « J'ai perdu l'excellente compagne de ma vie, écrivait-il à Viret pour lui annoncer son malheur, celle qui ne m'eût jamais quitté, ni dans l'exil, ni dans la misère, qui n'eût pas voulu me survivre. Tant qu'elle a vécu, elle m'a fidèlement aidé à remplir mon devoir. Jamais elle n'a été pour moi une peine ni un obstacle. Et comme elle ne s'occupait jamais d'elle-même, elle n'a point voulu, dans tout le cours de sa maladie, me tourmenter pour ses enfants. Craignant qu'elle ne renfermât ce souci au fond de son cœur, je lui en ai parlé moi-même, trois jours avant sa mort, et lui ai promis que je ne leur manquerais point. Je les ai déjà recommandés à Dieu, me répondit-elle. — Mais cela n'empêche pas, lui dis-je, que moi aussi je n'en prenne soin. — Je sais bien, reprit-elle, que tu ne négligeras point ce que tu sais que j'ai recommandé à Dieu. »

Nous avons dit qu'en partant de Noyon, Calvin était accompagné de son frère *Antoine* et de sa sœur *Marie*. On

ne sait à peu près rien sur cette dernière; quant à Antoine qui avait étudié pour embrasser l'état ecclésiastique, (col. 512, n. 1), Calvin lui fit apprendre le métier de relieur. Reçu bourgeois, le 3 août 1546, gratuitement, en considération des services de son frère, Antoine Cauvin fut membre du Conseil des Deux-Cents en 1558, et de celui des Soixante en 1570. Il avait certainement la réputation d'un très honnête homme, car on le trouve, aussitôt après sa réception à la bourgeoisie et jusqu'à la fin de sa vie parmi les administrateurs de l'hôpital et les diacres de la Bourse françoise. Il mourut en 1573. Il avait épousé en premières noces, Anne *de Fer*, fille d'un réfugié d'Arras, qui se rendit coupable d'adultère, en 1557. Le divorce ayant été prononcé, il se remaria, le 14 janvier 1560, avec Antoinette *Commelin*, veuve du ministre Jean de Saint-André et fille unique de Toussaint Commelin de Douai. Il eut du premier lit deux fils : Samuel et David, qu'il déshérita en partie à cause de leur « désobéissance », et deux filles : Anne, qui fut femme de Firmin *Bachelier*, chapelier, et Suzanne, morte de la peste en 1571. Du second lit naquirent Jean, imprimeur [1], élu membre du Conseil des Deux-Cents en 1590, mort sans enfant en 1601 ; Dorothée, Judith et Marie, mortes toutes trois de la peste en 1571.

Plus d'un siècle après la mort du célèbre réformateur, un membre de sa famille, Eloi *Cauvin*, de Noyon, moine bénédictin, se retira à Genève et y embrassa la religion évangélique, le 13 juin 1667, exemple qui fut suivi quelques jours après par Louis *Du Plessis* de Vaucouleurs, ancien religieux de Picpus.

CAM (Moïse), né le 22 mai 1636, à Montauban [Haag, III 180], où il est par erreur appelé *Camps*. Son père était Guillaume Cam, maître chirurgien, et sa mère Antoinette Enjalbert. Il commença ses études de théologie dans sa ville natale de 1655 à 57 et les acheva à Saumur. Il était pasteur de Mazamet en 1667 et mourut au mois de février 1668. Pendant son ministère, il eut à soutenir un procès criminel pour n'avoir pas salué le Sacrement qu'il avait inopinément rencontré dans la rue, à Montauban. Un récent arrêt, 4 mai 1663, édictait une pénalité sévère pour ce cas. La Chambre mi-partie de Castres se partagea au sujet de la décision à prendre ; il fallut donc recourir au Conseil qui condamna Cam à 400 liv. d'amende. — (Claude), de Nimes, assisté à Genève, 1708. — Gabriel *Can*, galérien, 1704.

CAMARET (Jacques) « de Puylaurens, fils de gentilhomme n'ayant point de profession, on lui accorde un écu blanc par mois » (Bourse fr. de Genève, 1689).

CAMAS ou Cammas. François Tilio de Camas, officier entré peu avant la Révocation, avec le colonel du régiment de *Cornuaud* dont il faisait partie, au service de l'Électeur de Brandebourg [IV 64 b]. Il mourut, 1702, lieutenant-colonel de cavalerie. Son fils Paul-Henri, colonel, fut gouverneur de Francfort-sur-l'Oder. Il avait perdu un bras à la guerre, en Sibérie. Le roi Frédéric II l'envoya deux fois à la cour de France (*Erman*, IX 54).

CAMBE de Banc, condamné par arrêt du parlem. de Toulouse, 23 juin 1570. — *Cambes*, cornette au régiment de Schomberg, 1689 (*Agnew*). — Jacques Cambe, de Nimes, réfugié à Londres avec ses enfants et assisté, 1702.

CAMBEFORT, consul de Mazamet 1617 [II 253 a] ; — ancien de Bruniquel, 1672 [VII 232 b]. — (Isaac) et sa femme, Anne d'*Imbert*, de Puylaurens, père et mère de Madelaine présentée au bapt. par Denis d'Imbert sr de Barry et Guillaume d'Imbert pour Madelaine d'*Auger*, 11 août 1685. — M. de Cambefort condamné à l'amende parce que sa fille ne va pas à la messe, 1698. — (Mlle de) enlevée à sa mère et mise au couvent de S. Joseph d'Aurillac, 1745.

CAMBERLIN (Abraham), « de près d'Amiens », avec Madeleine sa femme et 2 enfants ; — (Daniel) fils de Jacques, d'Amiens ; — assistés à Londres, 1702-10.

CAMBIS, famille noble du Languedoc [Haag, III 162]. = Armes : d'azur au pin d'or, fruité de même, accosté de deux lions affrontés d'or.

[1] Gabriel Cartier, imprimeur, bourgeois de Genève, vend à hon. Jehan Calvin, marchant, citoyen... assavoir troys fontes une de Cicéro, une de Garamond et une de grec, estans et concistans en la maison d'habitation d'iceluy Cartier, moyennant le prix et somme de 307 liv.; 30 août 1596 (E. de Monthoux, not. XI, 12).

Louis de Cambis, baron d'Alais, de Fons et de Sérignac, seigneur de Soustelle, combattit pour la cause protestante à la tête des montagnards des Cévennes, dans la première guerre de religion. Le 20 juin 1562, il se saisit de Chamborigaud. Le 15 juillet, il saccagea le château de Quissac. Quelques jours après, il mit le siège devant Mende qui se rendit par composition, puis il tourna ses armes contre Chirac; mais tandis qu'il se reposait sur la trêve que la ville avait obtenue pour capituler, il fut attaqué à l'improviste et mis en fuite par les catholiques qui reprirent également Mende, où il n'y avait qu'une faible garnison. Le baron d'Alais, selon les Jugements de la Noblesse du Languedoc, avait fait son testament dès l'année 1546. On doit croire en conséquence qu'il était alors arrivé à un âge avancé et qu'il mourut vers ce temps. De son mariage avec Marguerite *de Pluviers* naquirent trois fils, souches d'autant de branches, et une fille nommée Françoise, qui épousa, en 1564, Jean d'*Urre*, de Courtezon, maréchal-des-logis des gendarmes de la reine.

I. Branche d'Alais. L'aîné des fils de Louis de Cambis, du nom de François, ne persista dans la profession de la religion réformée; mais un de ses petits-fils, Jacques, né en 1609, l'embrassa de nouveau avant la tenue de l'assemblée d'Uzès, 1627, à l'instigation, dit-on, du duc de *Rohan* qui lui donna le gouvernement d'Alais, malgré son jeune âge. Le célèbre capitaine eut bientôt lieu de s'en repentir. Cédant aux instances de sa mère, qui était fervente catholique, le baron d'Alais oublia ce qu'il devait à son parti, et promit, 1629, de se soumettre au roi dès que le duc de Rohan aurait quitté Anduze. Informé de cette trahison, Rohan courut à Alais, chassa de la ville tous les catholiques, y établit *Mirabel* pour gouverneur et emmena le baron prisonnier.

Jacques de Cambis changea-t-il encore de religion à cette époque? Nous n'en avons aucune preuve; au contraire, en 1630, nous le voyons attaché à *Gassion* et servant sous les drapeaux du roi Gustave-Adolphe. Il ne passa au service de Louis XIII qu'en 1635. La même année, il se trouva à l'affaire de Chaté, à la prise de Charmes et de Neuchâteau en 1636, aux sièges de Dôle, de Landrecies, de Maubeuge, de La Chapelle en 1637. Nommé lieutenant-colonel du régiment de Gassion, 1638, il assista aux sièges de Saint-Omer et de Hesdin, au combat de Saint-Nicolas, à la défaite des paysans révoltés de la Normandie, au siège d'Arras, à la prise de Lillers, au siège d'Aire, à l'enlèvement du quartier des Croates, 1641. Cette même année, il fut élevé au grade de mestre-de-camp d'un régiment à la tête duquel il fit les campagnes de Catalogne. Il se trouva aux sièges de Collioure et de Perpignan, 1642, contribua à la levée du siège de Flix, de Mirabel et du Cap-de-Quiers, 1643, et prit part au combat de Lérida, 1644. L'année suivante, il fut chargé de couvrir le siège de Roses, combattit à Liorens et servit au siège de Balaguier. Il assista aux sièges de Lérida, 1646 et 1647, et à celui de Tortose, 1649. Créé maréchal de camp, il continua de servir en Catalogne et concourut à la défense de Barcelone en 1651. Blessé à Palamos, à la tête de la cavalerie dont il avait été nommé commandant par commission du 13 mai 1653, il fut fait prisonnier avec son fils Jacques, et tous deux moururent de leurs blessures, le 21 août. Selon Pithon-Court, ils furent ensevelis dans l'église collégiale de Saint-Jean-d'Alais.

II. Branche de Soustelle. Elle intéresse plus que la précédente l'histoire du protestantisme en France. Elle fut fondée par le second fils de Louis de Cambis, Jean seigneur de Soustelle, gouverneur de la viguerie d'Alais et lieutenant du roi en Languedoc. Lorsque Condé appela aux armes les protestants, la ville de Nîmes mit sur pied plusieurs compagnies de l'une desquelles Soustelle fut nommé capitaine. Arrivé à Orléans, il s'attacha au prince qui le fit son gentilhomme ordinaire, et il s'établit dans le Blaisois De son mariage avec Marie *de Barlant*, 4 septembre 1562, naquirent deux fils : Ferdinand qui fut tué d'un coup de pied de cheval, et Galéot, cornette de la com-

pagnie d'ordonnance du maréchal de Boisdauphin. Ancien de l'église de Romorantin, Galéot de Cambis prit une part assez active aux affaires ecclésiastiques de sa province. Il fut député aux synodes provinciaux de Sancerre, en 1619, et de Gergeau, en 1620. Ce dernier le choisit pour représenter la province de l'Orléanais au synode national d'Alais. En 1621, il assista encore au synode provincial de Dangeau. Il avait épousé, en 1601, Jeanne *de Louviers*, qui lui donna deux fils; tués en Piémont l'an 1626. Sa femme étant morte, il se remaria, 1606, avec Elisabeth *de Villeneuve*, fille du seigneur d'*Amblelles* et protestante comme lui. Leur fils Galéot II, seigneur de Soustelle, suivit d'abord la carrière militaire et servit tant en France qu'en Hollande. Plus tard il se fit ministre et devint pasteur de Romorantin en 1668. A la Révocation, il se retira en Hollande; mais le gouvernement, contre la teneur même de l'édit, ne voulut pas lui permettre d'emmener avec lui ses enfants, barbarie dont il se plaignit amèrement à l'archidiacre de Sologne dans une *Lettre* imprimée [Rotterdam] 1686, in-12. Outre cet écrit, il a laissé : *Réponse d'un pasteur à certaines questions importantes qui lui ont été faites par une personne qui a succombé sous l'effort de la persécution*, Rott., 1686, in-12. Soustelle avait épousé, en 1649, sa cousine-germaine Marie *de Villeneuve*. — Un troisième, Galéot de Cambis, baron d'Alais, natif de la Sologne, demanda en 1704 la permission de rentrer en France, et y rentra en effet en 1706, c'est-à-dire qu'il se convertit (E 3557).

III. Branche de Fons. Cette branche reconnaissait pour chef Théodore de Cambis, baron de Fons et de Sérignac, troisième fils de Louis de Cambis. Théodore de Cambis embrassa de bonne heure la religion protestante. Dès 1560, il s'associa aux mouvements qui agitèrent les Cévennes. Plus tard, Ménard, l'historien de Nîmes, fait mention de lui sous le nom du général *de Fons*, et nous apprend qu'il s'employa avec le conseiller *Mellet*, le seigneur de Nages François *Barrière* et l'avocat Pierre *de Monteils*, à négocier une trève entre les protestants et Damville. C'est encore lui, sans doute, qui fut nommé, en 1585, intendant de l'artillerie du Languedoc et assista, en 1596, à l'assemblée politique de Loudun et au synode national de Saumur comme député du bas Languedoc. De son mariage avec Espérance *d'Assas* naquit Jacques, baron de Fons et de Sérignac. Capitaine dans le régiment de *Fontcouverte*, en 1610, ce dernier épousa, en 1612, Françoise *de Mandagout*, dont l'aïeul avait commandé avec Soustelle une des compagnies de Nîmes. La province des Cévennes le députa au synode de Tonneins en 1614, et à l'assemblée politique de La Rochelle, 1620. Il était ancien de l'église de Quissac. Resté veuf, il s'était remarié, deux ans auparavant, avec Louise *Dammartin*. Il laissa quatre fils : 1° Théodore, capitaine au régiment de Sérignan, en 1636, qui épousa, en 1647, Marie *de Saint-Etienne*, dont il eut Hercule et Jean-Louis de Cambis; ce dernier fut enfermé, 1691, à Pierre-Encize; — 2° Hercule, sieur d'Ortoux, marié, en 1655, avec Françoise *Sigillori* (aliàs *Sigelori*); — 3° Jean, sieur de Monteils, capitaine au régiment de Calvière, en 1646, marié, en 1652, avec Firmine *Cassagne*; — 4° Théophile, dont le sort est ignoré.

CAMBOIS (Jean), s^r du Roc, pasteur à Montlieu près Jonzac jusqu'au moment où l'exercice du culte y fut interdit et le temple démoli, par arrêt du Conseil, 15 septemb. 1681. Il passa alors à Montauzier (ou Montgaugier, en Saintonge) église de fief des sires *de S^te Marie*, et y resta jusqu'en 1685; il est signalé en 1686 comme ministre fugitif d'Angoulême. On le retrouve en Hollande, pasteur à Veere en 1687, puis à Flessingue, 1698-1715. On a de lui : *La nécessité de la confession pour le salut*, sermon par I. C. S. D. R. pasteur de l'église wallonne de Flessingue; Amsterd. 1698, in-12 de 38 p. — (Abraham), mort à La Rochefoucaud et jeté à la voirie, 1686. — Mathieu Camboy du Rocq, officier dans l'armée hollandaise, de 1728 à 1758.

CAMBOLIVES (Étienne) « maistre escrivain de cette ville (Mauvezin) a requis la compagnie de vouloir luy don-

ner quelque assistance pour se conduire dans la ville de Montauban où il va tascher de s'establir » (Rég. du Consist. de Mauvezin, 23 août 1654). Le suivant est peut-être son fils.

Étienne Cambolive, docteur en droit et avocat au parlement de Toulouse [Haag, III 164]. Cambolive était natif de Montpellier. Le temple protestant de cette ville ayant été démoli, il fut chargé par le consistoire de visiter les malades de sa religion pour les affermir dans leur foi, et il s'acquitta avec le plus grand zèle de cette mission dangereuse, tenant aussi souvent que possible de petites assemblées, adressant à ses coreligionnaires de chaleureuses exhortations à la persévérance, ne laissant échapper aucune occasion de combattre les convertisseurs catholiques. Une conduite aussi courageuse ne pouvait manquer de soulever contre lui le clergé catholique. Arrêté en 1684, il fut jeté dans un cachot où il eut à repousser toutes sortes de séductions, à endurer de cruelles tortures, sans que sa fermeté fût ébranlée un instant. Le présidial de Montpellier le condamna aux galères par sentence du 8 mai 1684; mais, sur son appel, le parlement de Toulouse commua la peine en celle du bannissement hors du ressort de la sénéchaussée de Montpellier.

Cambolive se retira à Montauban, dans l'espoir que ses exhortations relèveraient le courage des protestants de cette ville, consternés de l'approche des dragons qui venaient de désoler le Béarn. Quelques temps auparavant, il avait vu à Montpellier le marquis de *Regniès* lisant la Bible dans des réunions auxquelles assistaient le conseiller *Fonfrède*, Mme de *Mouret* et Mme de *La Vacaresse*, encourageant les autres à la constance et manifestant un dévouement sans réserve pour la religion réformée. Il s'adressa donc à lui pour qu'il l'aidât de son crédit; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que les sentiments du marquis avaient bien changé. M. de *Montbeton* se montra peu disposé à favoriser son projet. L'avocat *Verdier* le supplia de fuir en lui représentant sous les plus vives couleurs les dangers auxquels il s'exposait. Il céda à leurs instances et quitta Montauban. Bientôt après il apprit qu'à la suite d'une assemblée tenue dans cette ville pour la réunion, le marquis de *Regniès* avait abjuré. On conserve à la Biblioth. nationale (*Suppl. franç.*, 9344. 2) le procès-verbal original de la délibération dérisoire qu'on avait eu soin de transmettre au roi. Nous y avons compté en tout 140 signatures, parmi lesquelles nous avons remarqué celles de Pierre *de Bar de Villemade* [1], *La Tour Regniès;* J.-O. *Ollier* avocat, Jonathan *Garrisson* avocat, Pierre *Darassus* avocat, Pierre *Satur*, *Causse*, Pierre *Durban* avocat, Pierre *Labrunie* ancien notaire, *Mercadié*, *Calvet*, *Leclerc*, Pierre *Serres*, *Mouilhé*, *La Brugnière*, *Espinasse*, Pierre *Rey* ancien greffier au présidial, J. *Mila* ancien procureur, P. *Berthelin* avocat, François *Suau* ancien procureur au parlement, Adam *Delbosse* praticien, Zacharie *Latreilhe* avocat, Isaac *Malroux* ancien greffier, Aimery *Lacoste* avocat, etc. En y ajoutant une cinquantaine d'ouvriers qui suivirent le torrent, on arrive à peine au chiffre de 200 pour les conversions, plus ou moins volontaires, obtenues dans une ville où la majorité des habitants professait le protestantisme. *Dangeau* inscrivit pompeusement cette conversion dans ses Mémoires en ces termes: « 2 sept. 1685. Le soir on apprit que tous les huguenots de la ville de Montauban s'étaient convertis par une délibération prise en la maison-de-ville ».

Accueilli à Mazères par *Cabanes*, Cambolive y tint quelques assemblées, à la grande terreur du consistoire qui le pressa énergiquement de déguerpir au plus vite. Il retourna donc à Toulouse. A peine arrivé, il apprit qu'un protestant, nommé *Aubrespy*, était à l'article de la mort et assailli par les convertisseurs catholiques. Sans songer à sa propre sûreté, il se rendit à son chevet; mais à peine lui avait-il adressé quelques paroles pathétiques que les capitouls, informés de sa présence, accoururent et le forcèrent à s'échapper

[1] Le père et le fils s'employaient alors à la conversion des Montalbanais et reçurent une pension, le premier de 1,000 liv., le second de 600 (Tx 252). Voy. cependant tome I, col. 760.

promptement. Il se sauva à Caraman, où il tint quelques assemblées chez la femme du ministre *Quinquiry*. De là il se rendit à Puylaurens ; mais apprenant que le sieur de *Najac*, chez qui il espérait trouver un asile, s'était converti et travaillait à convertir les autres, il ne crut pas pouvoir se fier à ce fervent néophyte, et gagna Revel. La femme du ministre *La Vergne* lui raconta la désolation de l'église de cette ville : deux de ses principaux membres, MM. de *Tanus* et de *Palleville*, étaient sur le point de se convertir. Cambolive parvint à raffermir la foi chancelante de ce dernier et tint quelques assemblées chez son hôte *Delmas*. Averti par *Le Blanc*, fils de Tanus, que le prévôt de l'évêque de Lavaur était en route pour l'arrêter, il s'enfuit à Sorèze et de là à Castres, où il trouva *Poujol*, l'avocat *Malecare*, et tous les protestants plongés dans la consternation. Il convoqua cependant quelques assemblées dans les environs. A Vabres, les dragons n'étaient pas moins redoutés. Le ministre *Lacam* faisait ses préparatifs pour l'exil. A Castelnau-de-Brassac, *Verdeillan*, avocat à la Chambre de l'édit, se disposait à abjurer non pas « la religion réformée », mais « la religion de Calvin », et refusa de le recevoir chez lui. Egaré dans des chemins inconnus au milieu des montagnes, Cambolive serait tombé entre les mains des soldats qui couvraient toutes les routes et arrêtaient tous les passants, sans un jeune parent du ministre *Cabibel* qui, fuyant lui-même avec d'autres garçons de son âge[1], lui indiqua les moyens de gagner en sûreté le bas Languedoc, où de nouveaux dangers, de nouvelles souffrances l'attendaient. Mme de *Vignolles*, veuve du premier président de la Chambre de l'édit, lui offrit enfin un sûr abri dans son château de Cournon-Terral ; mais cette dame ayant été enlevée avec sa fille et enfermée dans un couvent de Montpellier, il lui fallut, au bout d'un mois, chercher un autre asile. Le jeune de Vignolles le cacha dans une de ses métairies au milieu des montagnes. Quelques temps après, Cambolive se rendit à Vendemian où il tint quelques assemblées chez un nommé *Trial*. Enfin l'apothicaire *Campama* et le sieur *Du Villar* lui procurèrent les moyens de sortir de France en lui obtenant un prétendu enrôlement dans une compagnie qui partait pour la Franche-Comté et qui comptait déjà dans ses rangs d'autres protestants fugitifs, *Collet* de Montagnac, le fils du ministre *Besombes* et *Bringuier* de Saint-Pargoire. Cambolive arriva à Lyon, non sans avoir été exposé vingt fois à être reconnu et arrêté. Campama, qui avait voulu fuir avec lui, trouva un guide ; mais celui-ci était un scélérat dont l'intention, en acceptant la proposition, avait été, non pas de les conduire à Genève, mais de les assassiner et de les dépouiller en route, comme il n'arrivait que trop souvent. Heureusement le brigand se trahit, et les deux amis, avec une vieille femme de Montpellier, nommée *Salamone*, reprirent la route de Lyon. *Coulet*, *Besombes*, *Montassier*, *Aumelas*, de Saint-Affrique, et l'avocat *Vallat*, trompés aussi dans leur espoir de gagner la frontière, rentrèrent avec eux dans cette ville, après avoir été rançonnés de toutes les manières par les paysans qui profitaient de leur position pour les voler sans pitié. Instruits par cette mésaventure, ils eurent recours à quelques protestants lyonnais qui leur procurèrent des guides fidèles, et ils atteignirent enfin Genève.

Tous les faits qu'on vient de lire sont d'une authenticité incontestable. Ils sont confirmés par plusieurs certificats signés des ministres H. *Brun* de Pignan, A. *Viala*, *Brun* de Sommières, *Malplach* d'Anduze, *Ducros* de Sommières, *Perrin* de Ferrières, *Dubruc* d'Aulas, *Roussillon* de Montredon, *La Roquette* des Cévennes, L. *Combes* de Quissac, *Barjon* de Saint-Marcel, *Gibert* de Saint-Laurent-d'Aigouze, *Sostelle* des Cévennes, *Vincent* d'Aumessas, *Chavanon* de Vébron, *Vial* des Cévennes, *Vincent* d'Anduze, *Chauvin* d'Uzès, *Brouzet* de Florensac,

[1] Beaucoup d'enfants donnèrent dans ces terribles circonstances des preuves étonnantes d'énergie et de courage. Le fils du ministre *Chabanan*, qui s'était retiré à Genève, ayant été retenu en France, échappa à la surveillance des convertisseurs et se mit en route pour rejoindre son père. Attaqué en chemin de la petite vérole, cet enfant de 13 ans n'en persista pas moins dans l'exécution de son projet, malgré ses souffrances, et il atteignit Genève.

*Durand* du Languedoc, *Reboulet* de Zurich, S. *Uchard* de Mâcon, *Brunier* du Chailard en Vivarais, *Coulan* d'Alais, *Reboul* de Quint, J. *Archer* de Versau en Dauphiné, *Vulson de La Colombière* de Zurich, *Martin* d'Utrecht, *La Vergne* de Deventer, *Lacam* de Waldingfield, ainsi que de *Rouquet*, ancien de l'église de Montpellier, Philippe *de Bornier*, ancien conseiller du roi et lieutenant en la sénéchaussée de Montpellier, *Rouvière*, *Baschi* baron d'Aubaïs, de *Vignolles*, *Fizeaux*, *Rapin*, *Pastus*, *Rouer*, tous réfugiés comme Cambolive et témoins oculaires de presque tout ce qu'il raconte dans le livre où nous avons puisé cette notice biographique. Ce livre, qu'il composa quelques années après sa fuite, a été publié sous le titre : *Histoire de divers événemens, contenant en abrégé les persécutions exercées en France, les moyens diaboliques dont on s'est servi pour détruire les Protestants ; plusieurs jugemens de Dieu sur quelques-uns des persécuteurs ; des faits nouveaux fort curieux ; les moyens de faux contre le pape, les jésuites, les moines, les religieuses et l'Église romaine, avec une ardente prière pour les persécutez, divisée en sept livres*, Amst., Isaac Du Main, 1698, in-12. Selon le P. Lelong, Cambolive mourut en 1706

1. CAMBON. Plusieurs galériens de ce nom : Pierre, 1685 ; Etienne, 1686 ; Alexandre, 1741 à 1769 ; tous du Languedoc. — (Etienne), chirurgien, et son fils Antoine, convertis, 1685. — (.....), officier du génie servant en Irlande, 1690 [VI 518 a] ; voy. Agnew, II 184. — (Pierre et Jean) frères, emprisonnés au fort de Brescou, et Marie, leur sœur, à la tour de Constance, 1732.

2. CAMBON (... de), député de Roquecourbe à l'assemblée de Grenoble, 1617. — (Bernard de), sieur de La Pagerie, de Paulin en Quercy, 40 ans, inhumé au cim. des SS. Pères à Paris, 9 juillet 1636.

3. CAMBON (Joseph), député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, né à Montpellier le 17 juin 1756, et mort en exil à Saint-Josseten-Noode, village près de Bruxelles, le 15 fév. 1820 [Haag, III 167]. Cambon gérait en société avec ses frères, dont il était l'aîné, une maison de commerce fondée par leur père. Le zèle avec lequel il remplissait, dès 1790, les fonctions d'officier municipal, le désignèrent aux suffrages de ses concitoyens qui l'envoyèrent comme leur représentant à l'Assemblée législative (oct. 1791). Il ne tarda pas à se faire remarquer par ses connaissances spéciales en matière de finances. Plein de zèle et d'activité, pas une question d'impôt ou de crédit ne se débattit sans son concours, pas un décret ne fut rendu que sur son rapport ou d'après son avis. Mais, par trop de confiance dans les hommes et dans les choses, il ne fut pas assez clairvoyant. Dans un état de choses régulier, la vente des biens nationaux aurait sans doute suffi à tous les besoins ; dans un temps de trouble, cette opération ne pouvait être que désastreuse. Il semble que Cambon ne se rendait pas bien compte de cette vérité, si souvent expérimentée depuis, que l'inquiétude publique tarit en peu de temps les meilleures ressources d'un État.

Toutefois, s'il ne sut pas reconnaitre toute l'étendue du mal, il fit au moins tous ses efforts pour en arrêter les progrès. En sa qualité de membre de la commission des finances, il lutta constamment, avec une énergie et un dévouement dignes de tous les éloges, et souvent au péril de sa vie, contre l'invasion du désordre dans l'administration. Il avait l'œil sur toutes les malversations. Les concussionnaires, les agioteurs, les traitants infidèles n'eurent pas de plus chaud adversaire que lui. Ministres d'Etat, généraux d'armée, hauts financiers, représentants du peuple, tous ceux dont il surprit la main dans des marchés frauduleux, il les dénonça sans ménagement, avec toute la fougue et l'âpreté d'un honnête homme indigné. Des considérations de sûreté personnelle n'approchèrent jamais de son esprit. « Dans le compte que l'on va faire rendre à tous ceux qui ont manié les deniers publics, disait-il dans un de ses rapports, on n'oubliera ni les hommes à grandes moustaches et à bonnets rouges qui ont levé des taxes révolutionnaires dans les départements, ni ceux qui, sous prétexte de détruire

le fanatisme, s'en sont approprié les dépouilles. »

Le 16 sept. (1792), Cambon fut appelé au fauteuil de la présidence, et cinq jours après, il prononça la clôture de l'Assemblée législative, arrivée au terme de ses travaux. En descendant du fauteuil, il alla prendre place sur les bancs de la Convention nationale, où l'envoyait un nouveau mandat du département de l'Hérault.

Les vœux de Cambon, à l'Assemblée législative, n'allaient pas encore au delà d'un gouvernement monarchique constitutionnel. Il n'a donc pas devancé le mouvement, mais il l'a suivi. Soit que l'effervescence des masses l'ait entraîné, soit plutôt (ce qui est probable) que les pièces saisies aux Tuileries, après cette fatale journée du 10 août, l'aient convaincu de la trahison de la Cour et de l'impossibilité de fonder une monarchie constitutionnelle avec un roi né sur le trône et nourri dans les principes de l'absolutisme ; soit qu'il ait été partisan de la doctrine des faits accomplis, soit enfin pour toute autre cause que nous ignorons, un changement s'opéra dans ses convictions : de constitutionnel, il devint républicain, et dès lors il s'associa à toutes les mesures, bonnes ou mauvaises, qu'il crut propres à fonder et à affermir la République. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort.

Immédiatement après la condamnation du roi et comme pour faire amende honorable de son vote, Cambon s'associa à la motion de Gensonné qui demandait que l'on recherchât « les brigands, les cannibales des 2 et 3 septembre ». Cette motion était sans doute un acte de courage, mais inutile.

Son action comme membre du gouvernement s'est toujours renfermée dans le département des finances. C'était la sphère qui lui était propre. Il y exerçait une autorité presque absolue : son trait dominant était l'amour de l'ordre et de la probité. Nul, au sein de l'Assemblée, ne songeait à lui disputer cette influence spéciale; sa supériorité comme financier n'était pas contestée, son intégrité comme administrateur était généralement reconnue ; et comme il ne fut jamais un homme de parti, on comprend qu'il ait traversé les orages de la Révolution, restant comme inamovible, tandis que presque tous ses collègues tombèrent l'un après l'autre autour de lui.

En août 1793, appelé au fauteuil de la présidence, il inaugura ses hautes fonctions en donnant l'accolade fraternelle à l'épouse de l'évêque de Périgueux. C'est à cette époque de sa carrière politique que se rapporte un des actes les plus importants de son administration, le seul peut-être pour lequel son nom doive rester dans nos souvenirs ; nous voulons parler de la création du Grand-Livre de la dette publique, qui lui est due en grande partie et qui devait débrouiller enfin, au contentement général, « l'inextricable enchevêtrement des finances ». Nous donnerons le titre entier de son rapport ; il nous en fera connaître le but et le contenu : « Rapport sur la dette publique, sur les moyens à employer pour l'enregistrer sur un Grand-Livre et la consolider ; pour admettre la dette consolidée en paiement des domaines nationaux qui sont en vente ; pour retirer et annuler les anciens titres de créance ; pour accélérer la liquidation ; pour régler le mode annuel de paiement de la dette consolidée dans les chefs-lieux de districts et pour retirer les assignats de la circulation ; fait à la séance du 15 août 1793 [1]. » Selon M. de Barante, ce rapport, où est exposé avec une méthode et une clarté fort remarquables l'état (financier) où se trouvait la France, est le document le plus important qu'ait laissé l'administration révolutionnaire. La dette publique non viagère se divisait en quatre classes : dette constituée, dette exigible à terme fixe, dette exigible provenant de la liquidation, dette provenant de diverses créations d'assignats. Il s'agissait, selon l'expression du rapporteur, « d'uniformiser et de républicaniser » ces différentes espèces d'obligations. A cet effet, Cambon proposait, au nom du comité des finances, d'inscrire toutes les rentes, sans distinction d'origine, sur un Grand-Livre

[1] Le projet de décret était signé Cambon fils aîné, Chabot, Delaunay (d'Angers), Ramel, Mallarmé, tous membres de la commission des finances.

de la dette publique, de les payer aux mêmes échéances, de soumettre les porteurs aux mêmes formalités, de ne point garantir la quotité du capital, de se réserver le droit de rembourser au taux indiqué par le cours de la place, et de frapper toutes ces rentes d'un équivalent à la contribution supportée par le revenu foncier. Le total de la dette ainsi consolidée devait s'élever à deux cents millions; bien entendu que dans cette somme n'était pas comprise toute la masse des assignats émis. « Notre seul but, dans toute cette opération, disait Cambon, est de retirer les assignats de la circulation, de rembourser la dette et d'accélérer la vente des domaines nationaux. » Mais son projet avait une plus grande portée qu'il ne supposait; nous en goûtons encore aujourd'hui les bienfaits. Non seulement cette opération a simplifié la comptabilité, délivré les créanciers de formalités gênantes, facilité les mutations, détruit une grande source d'agiotage; mais, comme l'a dit fort bien M. Thiers, elle a eu pour résultat de commencer le système du crédit public. « Cette idée, ajoute le célèbre historien de la Révolution, était simple et empruntée aux Anglais; mais il fallait un grand courage d'exécution pour l'appliquer en France, et il y avait un grand mérite d'à-propos à le faire dans ce moment. » Le projet fut adopté dans son ensemble le 24 août 1793. Le mois suivant, Cambon vint annoncer à l'Assemblée que la transcription était terminée.

Un autre projet, non moins important, auquel Cambon eut aussi la gloire d'associer son nom, ce fut celui d'un Code civil uniforme pour toute l'étendue du territoire. La proposition qu'il en fit au nom du Comité de salut public fut favorablement accueillie par l'assemblée. Une commission de cinq membres fut chargée de rédiger un projet, que Cambacérès présenta à la Convention le 21 août. Mais il était réservé au premier consul de mener à bonne fin cette grande œuvre.

Nous touchons enfin au dénouement de cette sanglante tragédie qu'on appelait la Terreur. De cruels ressentiments, de sourdes inimitiés travaillaient le sol sous les pas de Robespierre. Un jour vint où l'orage éclata. La Convention courbait déjà la tête pour passer une fois de plus sous le joug, lorsque Cambon, électrisant l'assemblée par son audace, l'entraina dans sa résistance. On était au 8 thermidor. Robespierre venait d'attaquer directement Cambon : c'était l'arrêt de sa mort si la journée tournait à l'avantage de son agresseur. « Quels sont les administrateurs suprêmes de nos finances? s'était écrié Robespierre, des Brissotins, des Feuillants, des aristocrates et des fripons reconnus; ce sont les Cambon, les Mallarmé, les Ramel, les compagnons et les successeurs de Chabot et de Fabre. » Son discours avait été écouté avec une morne stupeur; on comprenait que le dernier mot de l'orateur était une nouvelle demande de têtes pour l'échafaud, et chacun se consultait en tremblant. Néanmoins des applaudissements accueillirent ce discours, et pas un murmure ne s'éleva. La Convention en ordonna l'impression et la distribution. Robespierre triomphait, lorsque Cambon demanda la parole : « Si j'avais voulu, dit-il, après avoir justifié en peu de mots quelques-uns de actes de son administration, si j'avais voulu servir des intrigues, il m'aurait été facile d'exciter des mécontentements utiles au parti que j'aurais embrassé; mais dévoué à mon pays, je n'ai connu que mon devoir, je n'ai servi que la liberté. J'ai méprisé toutes les attaques; j'ai tout rapporté à la Convention. Il est temps de dire la vérité tout entière : un homme seul paralysait la volonté de l'assemblée; cet homme, c'est celui qui vient de faire ce discours; c'est Robespierre. Ainsi jugez. » Le coup était porté; les haines longtemps comprimées sous les étreintes de la peur osaient enfin éclater. Robespierre s'étonne, se trouble, sa réponse est molle et timide. « S'il est quelque chose, dit-il, qui ne soit pas en mon pouvoir, c'est de paralyser la Convention et surtout en fait de finances dont je ne me suis jamais mêlé. J'ai cru, par des considérations générales, apercevoir que les idées de Cambon n'étaient pas aussi favorables qu'il le pense au succès de la Révolution. J'ai dit mon

opinion ; je ne crois pas que ce soit un crime. » C'était en quelque sorte une rétractation. Enhardie par ce premier succès, l'opposition devient plus agressive. La lutte s'engage, le combat s'échauffe, le cœur revient aux plus timides. D'accusateur, Robespierre devient accusé. Toute la Montagne, naguère encore son bras droit et sa force, semble se soulever contre lui. A la fin, la Convention rapporta son décret. Le lendemain, 9 thermidor, la lutte recommença plus vive et plus acharnée. On en connaît le résultat. Robespierre, vaincu, fut offert en expiation aux mânes des victimes de la Terreur.

Mais pour un républicain sincère et quelque peu exagéré tel que Cambon, cette victoire ne laissait pas de faire concevoir des appréhensions. De là l'opposition passionnée de Cambon ; de la les accusations calomnieuses dont il fut l'objet ; de là sa lutte acharnée contre Tallien, le chef du parti de la réaction. Les Jacobins qui avaient survécu à la défaite de leurs chefs, cherchaient encore une fois à ressaisir le pouvoir (12 germinal). Cambon aurait-il trempé dans cette criminelle tentative ? Tallien, son ennemi personnel, l'en accusa dans la Convention, et réussit à le faire décréter d'arrestation. Quelques jours après, sur les dénonciations de Rovère, un autre décret lui enjoignit de se constituer prisonnier dans les 24 heures, sous peine d'encourir la déportation. Mais il n'eut garde d'obéir. L'insurrection du 1er prairial le fit sortir de la retraite où il se tenait caché, et il fut, dit-on, proclamé maire de Paris. Son triomphe toutefois fut de courte durée ; dès le soir du même jour, il alla faire pénitence de ses fautes dans un grenier du faubourg Saint-Antoine, jusqu'à ce que l'amnistie du 4 brumaire le rendit à la liberté.

Cambon se retira alors dans une terre qu'il possédait aux environs de Montpellier. Il y vécut en philosophe au sein de sa famille. On a prétendu que le héros du 18 brumaire tenta de l'attacher, lui aussi, à son char de triomphe. Mais Cambon sut résister aux séductions. Lorsque Napoléon fut de retour de l'île d'Elbe, le nom de Cambon reparut un moment dans nos débats politiques ; le département de l'Hérault l'avait envoyé à la chambre des représentants. Dans le peu de temps que siégea cette chambre, ses collègues lui témoignèrent plus d'une fois leur estime en le chargeant de divers rapports. Sa parole avait toujours un grand poids dans les questions de finances. Les derniers mots qu'il prononça, le 5 juillet, dans la discussion de l'acte constitutionnel, furent en faveur de la liberté des cultes. Mais déjà Louis XVIII était aux portes de Paris. Le monarque irrité devait se souvenir de Cambon, qui avait osé demander que la chambre exprimât dans son adresse au peuple français que jamais l'on n'accepterait le retour des Bourbons. Atteint par une disposition de la loi d'amnistie contre les régicides relaps, il dut quitter la France. Il se retira en Belgique et il y finit ses jours.

Parmi les nombreux rapports qu'il fit aux diverses assemblées politiques et dont on trouvera la nomenclature dans les Tables du *Moniteur*, nous ne citerons que son *Rapport à la Convention nationale sur le projet de formation du Grand-Livre*, Paris, 1795, in-8. — On lui doit aussi : une *Lettre à ses concitoyens sur les finances*, ibid., même année.

CAMBOUS (seigneurs de), près Montpellier. = *Armes* : de gueule au lion d'argent et à l'ours de sable affrontés. François, sr de Cambous, épousa Marguerite d'Adhémar. On ne sait s'il était de la religion réformée, mais trois au moins le furent parmi ses enfants, qui sont : 1° Guillaume de Cambous, sr de Cazalis et de Grangevieille, né vers 1550, habitant de Cournonterral, marié, 18 oct. 1587, à Madelaine Suarez. Il mourut, 18 fév. 1630, à Villeveyrac, et fut enterré dans l'église catholique ; — 2° Antoine, coseigneur de Cambous ; — 3° Gaspard de Cambous, sr de S. Martin et de Cournonterral, marié, 1611, avec..... de Barral d'Arènes. Il fut lieutenant du comte de Crussol et nommé par lui gouverneur du Vivarais. Chargé, en déc. 1562, de reprendre Annonay, que Saint-Chamand avait quitté après y avoir exercé des cruautés horribles, il y entra, 28 déc., à la tête

de 400 hommes et se hâta d'en faire réparer les fortifications. Il se retira ensuite à Tournon, en confiant la défense de la place aux capitaines *Prost*, *Le Mas* et *Montgros*. Il fut compris dans la condamnation que le parlem. de Toulouse prononça, en 1571, contre plusieurs ministres et habitants de Montpellier, qui avaient pris part, quelques années auparavant, à la destruction du fort S. Pierre, ancien monastère S. Germain, de Montpellier; — 4° ANTOINETTE, mariée, 23 sept. 1573, à Georges de S. Julien, sr de l'Olivier; — GALYANE, mariée, 27 sept. 1577, à François de Vissec, sr de Pradines, habitant d'Aulas. (CAZALIS)

CAMERARIUS (Camberlain? Chamberlayne? Chalmers? Chambers? etc.) Nous laissons sous sa forme latine le nom d'un professeur de philosophie au collège de Nîmes, Ecossais d'origine, ne le trouvant désigné dans nos documents que sous cette forme. Une délibération du consistoire de Nîmes, en date du 4 avril 1607, nous apprend que l'Écossais Jacques Camerarius fut cité ce jour-là devant la compagnie pour répondre d'un libelle en latin mêlé de quelques mots grecs, intitulé *Epidepnides* et imprimé chez Sébastien *Jaqui*, contenant des injures et diffamations contre plusieurs personnes de qualité, en particulier contre les pasteurs *Ferrier* et *Suffren* et contre le sieur *Chalas*. Il est convaincu d'en avoir corrigé les épreuves, sinon d'avoir participé à sa composition. Le principal auteur était Adam *d'Abrenethée* (voy. t. I, col. 22). Camerarius, Abrenethée et un troisième Écossais, Scott, sont publiquement suspendus des sacrements. Ils en appellent au prochain synode, attendu que leur libelle n'était qu'une réponse à une déclamation faite par *Cheiron*, principal du collège, et intitulée : *Præparatio ad virtutem*, dans laquelle Abrenethée « et tous ceux de sa nation étaient grandement injuriés et calomniés. » Le synode s'occupa en effet de l'affaire et prononça, le 24 mai, une sentence qui, après avoir blâmé et censuré Cheiron pour son pamphlet et les Écossais pour le leur, fait défense aux uns et aux autres de rien publier désormais qui n'ait été d'abord communiqué au consistoire, selon l'ordre ecclésiastique.

CAMÉRON (JEAN), philosophe et théologien, né à Glasgow vers 1580 [Haag, III 174], qui, après avoir enseigné la langue grecque dans sa ville natale, vint en France, 1600, et obtint une chaire de grec et de latin dans le collège de Bergerac. Appelé au bout de peu de temps à Sedan, en qualité de professeur de philosophie, il quitta cette nouvelle place, 1604, pour entrer comme précepteur dans la famille de *Calignon*, dont il accompagna les fils aux universités de Genève et de Heidelberg. Il profita de son séjour dans ces deux villes, dont les écoles jouissaient d'une réputation méritée, pour étudier la théologie. Il est inscrit au livre du recteur (*I. Camero scoto-britannus*), à la date du 11 mai 1606. En 1608, l'église de Bordeaux, qui avait pourvu aux frais de ses études théologiques, le rappela et lui donna la place que la mort du pasteur *Renaud* avait laissée vacante.

Lorsque l'assemblée de Nîmes se déclara pour le prince de Condé contre la régente, les jurats de Bordeaux ayant jugé à propos de désarmer les habitants de la religion, Caméron et son collègue *Primerose* assemblèrent le consistoire et proposèrent de suspendre l'exercice. *Saint-Angel*, avocat au parlement et ancien de l'église, représenta que cette mesure n'était propre qu'à augmenter les alarmes des protestants bordelais, qui s'étaient imaginés qu'on voulait se défaire d'eux par un massacre; qu'elle paraîtrait injurieuse aux magistrats; qu'elle porterait préjudice à l'église elle-même, qui semblerait renoncer volontairement à son droit d'exercice. *Auvergnat* ou *Lauvergnac*, avocat comme Saint-Angel, se rangea seul à son opinion, et l'avis des ministres ayant prévalu, ils en appelèrent au parlement qui, par arrêt du 5 janvier 1616, ordonna aux réformés de continuer leurs assemblées sous peine d'être punis comme criminels de lèse-majesté! Les deux ministres se retirèrent l'un à Tonneins, l'autre à Royan, et les protestants de Bordeaux, n'ayant plus de pasteurs,

furent par le fait dispensés d'obéir. Lorsque la paix se fit, Caméron et Primerose retournèrent à leur poste, et leur premier soin fut de citer les deux avocats devant le consistoire. *Saint-Angel* se pourvut au parlement qui, sur sa plaidoirie, défendit au consistoire de poursuivre. Les ministres demandèrent le renvoi de la cause à la Chambre mi-partie de Nérac, et le consistoire, passant outre, excommunia les deux avocats comme contempteurs de Dieu, rebelles au consistoire, perturbateurs du repos de l'Église. Sur l'appel comme d'abus interjeté par Saint-Angel [1] et son collègue, le parlement cassa la censure comme abusive, défendit aux consistoires de son ressort d'user à l'avenir de semblables procédures et condamna Caméron à une légère amende. Les ministres, dont le synode d'Alais loua le zèle, tout en refusant de contribuer aux frais du procès, s'adressèrent alors au roi, qui évoqua l'affaire au Conseil, et il n'en fut jamais plus question.

Deux ans après, la chaire du célèbre *Gomar* étant devenue vacante à l'académie de Saumur, Caméron se présenta pour la disputer à Louis *La Coste*, ministre de Dijon, à qui le synode national de Vitré la destinait. Nous avons été assez heureux pour retrouver (Bib. nat. *St-Germ. franç.* 914. 16), le procès-verbal du concours. On nous saura gré de donner un extrait de cette pièce unique [2].

L'examen des deux candidats se fit au synode du Mans, 8 août 1618, en présence des députés de l'Anjou, du Maine, de Touraine, de Normandie, de Berry, de Poitou et de Bretagne, sous la présidence du ministre de Loudun, *Fleury*, à qui l'on adjoignit *Bouchereau*, ministre de Saumur, comme vice-président, et *Vigneu*, ministre du Mans, comme secrétaire. Les autres pasteurs présents étaient : *Le Bloy* d'Angers, *Cappel* de Saumur, *Cottière* de Tours, *Périllau* de l'Isle-Bouchard, *Barbier* de Pringé, de *La Buissonnière* d'Alençon, *Vignier* de Blois, *Chauffepié* de Niort, de *La Place* de Sion. Parmi les professeurs de Saumur, *Duncan* docteur en médecine, professeur de mathématiques et principal du collège, *Benoît* prof. de grec, *Geddé* et *Franco* professeurs de philosophie. *Du Plessy-Mornay* consentit à y assister sur l'invitation du synode, ainsi que *Du Moulin* père, malgré son grand âge. De *La Galère*, min. de Bourgueil, et *Bois* min. Du Puy-Notre-Dame et de Montreuil, furent également admis, mais sans voix délibérative.

Chacun des compétiteurs devait faire deux leçons publiques. *La Coste* reçut pour textes le commencement du chap. LIII d'Esaïe et I Pierre IV, 6. Quant à Caméron, il eut d'abord à fournir des explications au sujet des thèses qu'il avait publiées sur la grâce et le libre arbitre. Il protesta qu'il regardait la Confession de foi des églises réformées de France comme conforme à la Parole de Dieu, et il donna un écrit signé de sa main sur ses sentiments touchant l'état de l'homme avant sa conversion et sur l'efficacité de la grâce. On jugea : « qu'il étoit de bon et droit sentiment, quoiqu'il eût usé de certaines allusions, façons de parler et distinctions qui pourroient donner scrupule. » En conséquence et afin de lui fournir l'occasion de s'expliquer publiquement sur ces points de doctrine, on lui donna pour texte de sa première leçon Philipp. II, 12 et 13, en lui enjoignant de faire imprimer sa leçon aussitôt que possible. Le synode avait en vue de lever « les scrupules » de la province du Poitou, qui s'était opposée à l'admission de Caméron au concours ; mais il n'y réussit pas et *Chauffepié* se récusa.

La première leçon de *La Coste* eut lieu le vendredi 9 août. Il échoua complètement, si complètement qu'il en tomba malade. Afin de « ne hasarder point son honneur, » le synode lui fit conseiller par *Benoît*, son ami, de se désister ; mais il n'en voulut rien faire, prétendant que le synode national de Vitré « l'avoit envoyé en ceste académie sans l'assujetir au jugement de qui

[1] Il prononça, à cette occasion, un second plaidoyer qui a été imprimé, comme le premier, au dire du *Mercure*. Caméron, de son côté, publia au moins un pamphlet contre S. Angel, le n° 2 de la bibliographie placée ci-après, col. 664.

[2] Diverses pièces sur le même sujet, comme sur tout ce qui concerne l'acad. de Saumur, sont aux archives départem. de Maine-et-Loire.

soit ni à aucun examen que pour
ie [1]». Il proposait donc ou de le
r professeur, en promettant tou-
le ne pas demander à exercer sa
, expédient que le synode repoussa
étant « contre vérité et cons-
» ; ou bien de lui assurer « quel-
nneste entretien », jusqu'à ce que
hain synode national eût inter-
décision de celui de Vitré. Ce
moyen était plus acceptable, et
de semblait disposé à accorder à
un dédommagement pécuniaire,
, cédant à une malheureuse ins-
n, le candidat insista pour soute-
thèses. Un nouvel échec l'atten-
e synode, « d'un consentement
ne, jugea que ledit sieur *La Coste*
propre pour cette profession
portante. » *La Coste* en appela
hain synode national, requérant
squ'à sa décision, il fût défendu
ovince de pourvoir à la place va-
et qu'il lui fût permis à lui-mê-
e jouir de l'honneur et des gages
esseur et du droit de faire les
es de ladite profession. » Le sy-
ne se laissa pas arrêter par ces
ions étranges, et Caméron étant
vec honneur des épreuves, « la
gnie, d'un consentement unani-
gea qu'il avoit donné plein et en-
tentement en tous ses exercices
out ce qu'on avoit voulu requérir
qu'il estoit très-propre et très-
le la profession de la sainte théo-
que comme il y avoit grand subject
us de louer Dieu des dons singu-
rares grâces qu'il avoit pleu à sa
uy communiquer en abondante
, aussi estoit-il à espérer, voire
seurance, qu'à cause des bonnes
naturelles dont le Seigneur l'a-
oué et de la grande cognoissance
y avoit départie soit des trois
s et de la philosophie, soit de la
gie et des saintes lettres, il seroit
grâce et bénédiction un utile et
t instrument, non-seulement du
bien et de l'honneur de ceste académie, mais aussi de l'avancement du règne de J.-Ch. et d'édification des églises réformées tant du dedans que du dehors du royaume. » Caméron remercia le synode de sa bienveillance et promit de s'acquitter de ses fonctions diligemment et en conscience comme devant Dieu ; il s'engagea en outre, par écrit, à ne rien enseigner de contraire à la Parole de Dieu, à la Confession de foi, aux catéchismes, aux liturgies et à la discipline des églises de France. Sa nomination fut rendue publique le 19 août. Quelques jours après, *Du Plessis-Mornay* écrivait à *Primerose* : « Toute la compagnie qui s'est trouvée icy est demeurée si satisfaite de ses exercices pour la pureté et profondeur de doctrine qui y a paru, et d'ailleurs si bien édifiée de sa candeur et modestie, qu'il n'y a aucun qui n'ait admiré et embrassé les grâces singulières de Dieu en luy. » Quant à *La Coste*, il en appela au synode d'Alais qui lui témoigna la plus grande bienveillance, sans toutefois lui donner la satisfaction qu'il attendait.

A peine Caméron avait-il eu le temps de prendre possession de sa chaire, que l'église de Bordeaux le redemanda. Le 26 juin 1619, *Du Plessis* écrivit au consistoire de cette ville une lettre pressante pour le prier de laisser le nouveau professeur à l'académie de Saumur « qui s'en alloit penchant et qu'il avoit redressée » ; mais l'église bordelaise se montra peu touchée de ses raisons, et il fallut l'autorité du synode national d'Alais pour maintenir Caméron à Saumur, contre l'opposition de son ancienne église et contre celle de la province du Poitou.

Cependant les idées de Caméron sur la grâce et le libre arbitre, idées qui, développées plus tard par son disciple *Amyraut* (voy. ce nom), ont reçu le nom d'universalisme hypothétique, ne tardèrent pas à rencontrer d'ardents adversaires. Le 18 avril 1620, il eut à l'Isle près d'Orléans avec *Tilenus* des conférences qui ne servirent qu'à envenimer la dispute. Caméron affligé de ces contradictions et découragé par la retraite de Du Plessis-Mornay, son protecteur, auquel fut enlevé le gouvernement de

le décret du Synode national : « Il a été
le remplir charge de professeur en théologie
adémie de Saumur, où il se transportera
iver, et y fera quelques exercices de ladite
n attendant la tenue du synode de la pro-
anjou, *duquel il subira l'examen*, suivant
ments; et ensuite il sera confirmé dans
cation. »

Saumur, retourna en Angleterre où le roi Jacques Ier, plus tolérant que nos théologiens, le nomma principal du collège de Glasgow et professeur de théologie [1]. Vu de mauvais œil par les puritains parce qu'il était partisan de l'épiscopat, mal payé ou plutôt point payé de ses honoraires, il dut revenir en France et se mit à donner des leçons particulières à Saumur, la Cour lui ayant défendu d'enseigner publiquement. Le synode national de Charenton lui accorda, 1623, une gratification de mille livres, en attendant que le roi levât la suspension, ce qui ne tarda pas d'arriver. En 1624, Caméron fut appelé à Montauban pour y occuper une chaire de théologie. Là il se trouva en présence du parti des zélateurs qui ne voyait de salut pour les protestants que dans les prises d'armes. Dans une des échaffourées alors fréquentes à Montauban entre les exaltés et les modérés, 13 mai 1625, il accourut avec les pasteurs P. *Ollier*, Pierre *Charles* et Timothée *Delon* pour pacifier les esprits, et se trouvant en présence d'un homme qui le menaçait de son épée, il lui présenta la poitrine en s'écriant : Frappe, malheureux ! Il fut aussitôt entouré, renversé, foulé aux pieds et quoique sauvé par une femme (une veuve *Petit*) qui le couvrit de son corps, il ne cessa d'être malade depuis cette scène et mourut le 27 novembre suivant.

Esprit large et de vaste science, grand partisan de la liberté d'examen, adversaire déclaré de quelques-unes des doctrines calvinistes, il pensait ouvertement que la Réforme avait besoin de se réformer graduellement elle-même. Il attaquait surtout la théorie de la prédestination et s'appliquait à démontrer que, loin d'avoir prédestiné aucun être humain soit à la félicité soit à la damnation, Dieu ouvrait le salut à quiconque ouvrait son cœur à la foi chrétienne.

Caméron avait été marié deux fois : 1° à Tonneins, 1er mars 1611, avec Suzanne *Bernardin* ; 2° à Montauban, 26 fév. 1625, avec Jeanne fille de Jacques *de Thomas* avocat, et veuve de Jean *Gautier* docteur en médecine.

[1] Voyez deux lettres qu'il écrivit alors (août et déc. 1622) à Du Plessis-Mornay *Bull.* XXIII, 505.

Il a laissé les ouvrages suivants :

I. Discours apologétique pour ceux de la Religion réformée au jugement de Dieu, Bergerac, 1614 in-8°.

II. *Santangelus, sive Stelitenticus in* [Expédition contre] *Eliam Santangelum causidicum*, Ruppel., 1616, in-12. (Voy. col. 659, note 1.)

III. *Constance, foy et résolution* etc. Voy. ci-dessus t. II col. 610.

IV. *Theses de gratia et libero arbitrio disputatæ decimo quarto augusti* 1618, *unà cum duabus prælectionibus, habitæ J. Camerone*, Salm., 1618, in-8. — Pièces du concours à la suite duquel il fut nommé professeur à Saumur.

V. *Traicté auquel sont examinez les préjugez de ceux de l'Eglise romaine contre la Religion Réformée;* La Rochelle, J. Hébert, 1616, in-8, 190 pag., avec une dédicace « à MM. de l'église de Bordeaux ». — Petit traité élégant, modéré dans la forme et très judicieux au fond, qu'on peut lire encore avec plaisir et profit. Il a été traduit en anglais, Oxford 1624, in-4, sous ce titre : *Examination of those plausible apparences wich seem most to commend the romishh church*... En voici le début : « C'est chose digne d'étonnement que non seulement le menu peuple mais aussi les plus éminens d'entre les hommes, se laissent emporter aux apparences du mensonge pour faire la guerre à la vérité. Vérité cependant que l'esprit de l'homme désire d'autant plus cognoistre que plus il excelle ; haïssant l'ignorance, mais par dessus tout d'estre trompé. Jusques là que les flatteurs même, au lieu de lui agréer l'offenseroient s'il se figuroit qu'ils le flattent ; comme au contraire il cèderoit à la vérité s'il la recognoissoit à plein quelque fascheuse et amère qu'elle fust, tant il est malaisé que l'idée du mensonge ne nous offense et que celle de la vérité ne se rende aimable. Mais la cause de notre mal est la passion et la malice qui souvent enflamment le cœur de telle façon qu'ils nous troublent le jugement ou suffoquent du tout la vue de notre âme. Là ou quand le cœur passionné a offusqué, voire esteint, la lumière de l'entendement, il ne luy oste point néantmoins cette présomptueuse ima-

gination de voir clair et de bien comprendre la vérité. L'homme ne laisse pas de s'imaginer estant en ténèbres qu'il marche à la clairté du soleil. Ce mal est presque universel, et ceste affection vicieuse, semblable à une corruption générale de toutes les humeurs du corps, s'est espandue en toutes les parties de la vie humaine. En un mot, c'est une maladie épidémique de nos esprits... »

VI. *Theses XLII theol. de necessitate satisfactionis Christi pro peccatis;* Salm., 1620, in-fol.

VII. *Amica collatio de gratiæ et voluntatis humanæ concursu in vocatione et quibusdam annexis;* Lugd. Batav., 1622, in-4. — Relation de sa conférence avec *Tilenus*.

VIII. Sept *Sermons* sur Jean VI, Saumur, 1624, in-12.

IV. *Defensio sententiæ de gratiâ et libero arbitrio;* Salm., 1624, in-8.

X. *Prælectiones theologicæ in selectiora quædam loca N. T., unà cum Tractatu de ecclesia et nonnullis miscellaneis opusculis;* Salm., 1626-27, 3 vol. in-4, publiés par les soins de Louis *Cappel*. F. Spanheim fit réimp. cet ouvrage en y joignant une préface de sa façon et tout ce qu'il put recueillir des opuscules de l'auteur, comme ses sermons, une réponse à Episcopius etc., sous ce titre: *J. Cameronis... τὰ σωζόμενα, sive Opera partim ab auctore ipso edita, partim post ejus obitum vulgata, partim nusquam hactenus publicata vel è gallico idiomate nunc primum translata;* Gen., Jacq. Chouet, 1642, in-fol. et 1659, in-fol. — Autre réimpression : *Myrothecium evangelicum, in quo aliquot loca N. T. explicantur, unà cum Spicilegio L. Cappeli de eodem argumento, cumque II diatribis in Matt. XV, 5. De vita Jephtæ;* Gen., 1632, in-4 ; Sal., 1677, in-4. — Ce sont de savantes et judicieuses remarques sur le N. T. qui ont été louées par Richard Simon. L'ouvrage a aussi été inséré dans les *Critici sacri* d'Angleterre (Londini, 1660 ; Amst., 1698, in-fol.)

XI. *Of the sovereing judge of controversies in matters of religion;* Oxf., 1628, in-4.

2. CAMERON (Henri) fils de Pierre, d'Aix en Provence, figure dans les minutes des notaires genevois en 1699, tantôt comme marchand, tantôt comme « arithméticien », et comme locataire d'une maison située sur le pont du Rhône. On a de lui un petit volume dédié « Aux seigneurs de la chambre de commerce de Genève », auxquels il dit : « La reconnaissance que je dois [à Genève], pour la grâce que l'on m'y a faite de me recevoir habitant de cette ville, m'engage à lui consacrer tous mes soins et mes veilles » etc. Cet opuscule est intitulé : *Tarif Genevois, par le moyen duquel on peut sçavoir la valeur de chaque chose depuis trois deniers jusqu'à cinq florins, sans avoir besoin de la multiplication;* à Genève, chez P. Jacquier, 1715, in-8.

CAMIEL. Yves *Camyaille*, natif d'Orléans, reçu habitant de Genève, 25 avril 1552. Un Yves *Camiaille* a sa maison à Bourges, saccagée à la St Barthélemy [IV 300 a]. — Famille *Camiel* réfugiée à Morges (Vaud) en 1626.

CAMIN (Isaac) était ministre à Bruey arrond. d'Avranches, et assista comme tel au synode de Quévilly, septemb. 1682. A la Révocation, il se convertit et obtint une pension de 300 l., qui ne lui fut jamais payée. Il mourut en 1696. Il avait épousé la fille d'un marchand de Dieppe nommé *Chauvin*, à laquelle on enleva ses enfants en 1697 pour les placer dans des couvents. — (Jean), de Rouen, put se réfugier à Rotterdam avec sa femme, Catherine de *Coninck*, et ses quatre enfants. — (Noé), de Pont-Audemer, était réfugié à Cologne en 1698. — (.....) capitaine au service de la Grande-Bretagne vers 1700. — (Jérémie), de l'Anjou, galérien en 1687. — (Catherine), mariée à A. F. *Pigon*, de Londres. — (Abraham), négociant à Amsterdam, 1712.

CAMINEL (David) avec Jean-Pierre *Lapeyre*, l'avocat Paul *Lugardi*, tous trois anciens de l'église de Montauban en 1683, le chantre *Abouli* avec son fils, et la veuve *Malemousque* furent compris dans le procès des cinq ministres de Montauban dont nous avons parlé col. 80. Ils restèrent quatre mois en prison.

CAMOU d'Ossenx, famille béarnaise

originaire d'Orthez et qui, à la Révocation, se réfugia en Prusse où les historiens *Erman* et *Reclam* citent un de ses membres, Théophile, comme ayant été colonel au service de l'Électeur. Mais par une erreur qui ferait croire que c'était la famille elle-même qui avait modifié son nom, ces auteurs, qui écrivaient d'après des documents officiels, le nomment *Camon d'Aufin*. Voy. Camon. — Pierre *Camou*, ministre, membre du comité de Londres distributeur des secours aux réfugiés, 1702.

1. CAMP (Jean de), sellier, tué à Rouen à la St-Barthélemy. — Noble Noël de Camp s^r de La Boudrie, reçu habit. de Genève, 4 sept. 1572.

2. CAMP (Moïse), de Montauban, étudiant à la faculté de cette ville, 1657; pasteur de Mazamet, 1659-1668; emprisonné quelque temps en 1665 pour avoir refusé de saluer le St-Sacrement en passant dans la rue (Filleau, Décisions cathol., p. 867), mort en fév. 1668. — Marthe Camp de Bombelles, d'une bonne famille de Montauban, ayant été mariée au désert avec un officier catholique, celui-ci dissipa sa dot et l'abandonna en alléguant la nullité du mariage protestant. L'infortunée fut recueillie par la famille *Van Robais*, où sa fille, Charlotte, trouva un mari. Voy. Van Robais.

3. CAMP (Daniel de), fils de Paul de Camp marchand à Sedan et de Marthe *de La Croix*, né en 1643, et ministre à Lons [Laon?], épousa à Charenton, 11 juin 1673, Marie fille de Mathieu *Roguin* et de Marguerite *Bolduc*. Il fut ministre de l'église de Roucy de 1677 à 1679. — « Le s^r de Camp, chaudronnier de Pareil le moineau, réfugié toléré icy (à Lausanne) comme les autres », 21 août 1688. — « Décès de M^r Pierre de Camp, de Parry le monial en la duché de Bourgogne, âgé de 64 ans », Lausanne, 1^er mars 1705. — Marie Camp ou de Camps, de La Rochelle, 49 ans, veuve avec 2 enfants, assistée à Londres, 1702-1706.

CAMPS (Tristan de) « du lieu de Lisignan de la Cèbe lez Pezenas », reçu habitant de Genève, 7 janv. 1555.

CAMPAGNAC [Haag, III 178] branche de la nombreuse famille d'Abzac, fondée par Gaston *d'Abzac* (I, col. 27), seigneur de Campagnac, 2^e fils de Jean, sieur de Montastruc, et de Gabrielle Cothet. Gaston d'Abzac épousa, en 1551, Charlotte *de Campagnac*, dont il eut François, sieur de Campagnac, de Siorac et de La Serre, marié, en 1576, avec Anne *de Seyrat*, dame de Beauregard, mariage qui fut célébré selon les rites de l'Église réformée. Le Journal de Charbonneau fait mention d'un Campagnac qui était, en 1584, capitaine du château de Clermont, indication trop vague pour que nous osions affirmer qu'il s'agisse de François d'Abzac, en sorte que tout ce que nous savons avec certitude sur le compte de ce seigneur, c'est qu'il fut père de cinq enfants : 1^o Gabriel qui suit; 2^o Jean-Louis, sieur de Peyguirald, marié à Françoise *de Fraissenges* dont il eut Armand, seigneur de La Feuillade; 3^o Jacques; 4^o Arnaud, sieur de Bélande ou Bellelande, qui épousa Isabeau *de Griffoul*; 5^o ..., femme de Paul *Roussel*, sieur Du Cluzeau.

Gabriel d'Abzac, seigneur de La Serre et de Campagnac, fut un officier d'un rare mérite; mais comme, à dater de 1615, où il fut nommé capitaine dans le régiment de Sauvebœuf, il servit constamment dans les rangs des troupes royales, et qu'il n'est fait nulle part mention de lui dans les actes des synodes ou des assemblées politiques, il est possible qu'il se soit converti dès cette époque.

S'il en fut ainsi, le reste de la famille n'en était pas moins resté fidèle jusqu'à l'époque de la Révocation. Le marquis de Campagnac fut enfermé à la Bastille, 16 janv. 1686 (E 3372). — On lit au t. VIII des Archiv. de la Bastille : 23 janv. 1686, Seignelay à La Reynie : « Vous trouverez ci-joint les deux ordres nécessaires pour faire sortir M. de Campagnac et vous prendrez s. v. p. les mesures pour lui faire faire son abjuration » ; et le 31 janv., Louvois au même : « Le Roi ayant appris que les comtes de Champagnac, de *Belcastel* et de *Pangars Vivans*, gentilshommes de Périgord, se sont retirés pour fuir leur conversion et qu'ils sont à l'hôtel de Hollande [à Paris] quai malaquais, S. M. m'a commandé d'expédier les ordres ci-joints

es faire arrester. » — Campagnac, défroqué devenu un des plus capitaines de Condé, en 1567 l a, V 306 b]. — Voy. Du Lion; ut.

MPAGNAN (Simon), nommé dia- l'église de Nîmes le 25 oct. 1561, mé le 1er novembre. Il est deman- ir ministre par l'église de Sumène nsistoire de Nîmes, 10 déc. 1561. clud que M. Campanhan proposera deux ou troys jours, luy ouy et tant remis au jugement de l'é- » Il est consacré par *Viret*, 13 déc. et envoyé à Sumène, après avoir it à la confession de foi et à la line ecclésiastique. Le 23 janv. l'église de Sumène lui accorde un « a raison de ce que Dieu l'au- isité de quelque maladie et seroyt le à servir au ministere pour quel- mps. » Il est remplacé par *Geoffre*, re de Pamiers, dont l'église était ipée ». En 1565, il est appelé à pour le ministère, et y reste jus- mort, arrivée en 1580. Le consis- efuse, 7 avril 1580, de le prêter à de Bagnols, et sa veuve réclame, let, l'arriéré des gages de son feu il est décidé que son fils étudiera épens de l'Église. En 1578, il retiré à la Rochelle, d'où les s eurent de la peine à le faire r, parce qu'il se plaignait que nes en sa presence on le rebouoit risaige refroigné ». Dans « l'Estat l » des pasteurs de Nîmes de *Bull.* XXI, 129), il figure comme quatre enfants, et nous avons é plus haut (II, col. 833), le ma- le sa fille Etiennette, en 1562. ne savons si c'est un de ses fils trouve inscrit (*Johannes Campa- nemausensis*) au livre du Recteur, 3.

IPAGNE (Isaac) béarnais, étudia ologie à Puylaurens, de 1661 à t fut, en 1664, pasteur de La- ensuite pasteur à Ferrières (col- de l'Albigeois), de 1664 à 67 ; nies (coll. du bas Quercy), en 69, puis à Bugnein (coll. d'Olo- e 1670 à 1682. A la Révocation, il gia en Hollande et desservit l'é- allonné de Postbourg de 1687 à 1690. — (Pierre de) capitaine au service du roi, 1675. — (Henri-Auguste de), lieutenant, réfugié en Prusse [Haag, III, 178] en 1668, y devint bientôt lieutenant-colonel. Il appartenait, disent les titres, à une famille noble du Béarn et se maria dans son exil avec Mlle *de Journiac de Marcons*. Leur fils, Alexandre-Auguste, conseiller privé du roi de Prusse, a publié une traduction du *Corps de droit Frédéric ou corps de droit pour les Etats de S. M. le roi de Prusse, fondé sur la raison et les constitutions du pays*, Berlin [Halle], 1751-1752, 3 vol. in-8. C'est à lui que l'on doit aussi les *Principes d'un bon gouvernement*, Berlin, 1768, 2 vol. in-8.

CAMPAN (Mlles), du Languedoc, enfermées quatre ans dans un couvent et persistant dans leur religion sont rendues à leur père, 1764, grâce à un moment de doute de MM. de S. Florentin et de Sartines (*Bull.* VI, 278).

CAMPART (Jacob), de Normandie « traffiquant en tabac », réfugié à Bouchottz avec sa femme et quatre enfants, 1698. — Louis et Jean *Campard*, de Normandie, fabricants, réfugiés avec leurs familles dans le canton de Vaud, 1747. On lit dans le *Livre des Actes* de la vénér. assemblée pastorale de Lausanne, de la main du ministre Ant. Noé Polier de Bottens : « Le 30 aoust (1747) M. le minist. Court a conduit chez M. le past. Polier plusieurs nouveaux refugiez de Normandie, lesquels desirans professer dans cette ville notre sainte religion reformée et avoir la consolation de participer aux saints sacrements de la Cène, j'ai cru devoir les enregistrer ici comme membres adultes de notre église : Abraham *Pertuson*, Jean *Renou*, Jean *Godfroid*, Jean *Bourdon*, Louis et Jean *Campart*, Pierre Jacq. *Levavasseur*, Pierre Nic. *Fabulet*, Marie *Pognand* femme du précédent, Marie *Godefroid*, François *Renou*. » Les Campart et les Renou subsistent encore ; ils étaient de la corporation française et ont occupé un rang honorable dans l'industrie lausannaise. Ils sont devenus bourgeois de Lausanne par suite du décret de 1859, incorporant ladite corporation dans la commune. (Vuilleumier).

CAMPDOUMERC ou CANDOMERC

(Jean de), « de Tholose, ministre a Lan en Picardie », reçu habitant de Genève, 20 nov. 1572. Il fut d'abord conseiller au parlement de Toulouse, mais abandonna sa charge et ses biens pour embrasser la carrière pastorale à l'apparition de la Réforme dans le Languedoc. Il desservit l'église de Puylaurens, 1591-96; puis celle de Caraman, de 1598 à sa mort, arrivée à la fin de l'année 1613. Sa femme, Madeleine *de Jamon*, lui donna trois fils : 1° Honoré, assigné à l'église de Pamiers comme pasteur, avec l'assentiment de son père, par le synode de Réalmont, avril 1606; plus tard, appelé à Nettancourt en Champagne, où il mourut après un ministère de près de soixante ans, laissant de sa femme Suzanne *Mauclair* deux fils, l'un médecin à Châlons, l'autre, Jérémie, marchand drapier à Paris. Jérémie épousa d'abord, juill. 1642, Marie *Pacquet*, fille d'un ministre de Champagne; puis, juill. 1647, Anne, fille d'Abraham *Lemonon*, médecin du duc de Longueville, et d'Anne *Grostête*; — 2° André, docteur en droit, lieutenant principal au comté de Caraman, qui épousa Marie *de Greffeuille*; partisan du duc de Rohan, ses biens furent confisqués par arrêt du 8 juin 1622; — 3° Éléazar docteur en médecine, marié avec Sara *de Terson*, fille de David, de Puylaurens, qui lui donna : Anne, baptisée à Castres, 15 mai 1637, mariée avec *Barrau*, médecin à Puylaurens, en décembre 1654; André, 2 novembre 1638; Jean, 26 décembre 1642; Pierre, 10 mai 1646; Paule, 2 juin 1649. Eléazar mourut en 1667. *Bouffard de Madiane* dit à son sujet dans une note manuscrite : « Le lendemain de Pâque, M. Eléazar Condomerc, medecin illustre et consommé aux sciences et belles-lettres, est décédé à sept heures trois quarts, comme nous allions au presche, ayant baillé un cartel pour faire prier pour luy, croyant avoir quelque temps à vivre. Il estoit âgé de 85 ans 6 mois et quelques jours; réduit à tenir la chambre depuis cinq semaines, par faiblesse procédant de son grand âge, passé dans une vie active et infatigable pour servir les malades de jour et de nuict, dedans et dehors, sans considération de temps ni saison. Il estoit sorti le vendredi précédent en chaize, pour aller voir Madame *de Faure*, et en vouloit faire autant le samedi pour M. *de Labarthe*, si on luy eût voulu fournir la chaize. Il disait qu'il mourroit debout, en rue ou en chemin, et se vantoit estre le doyen des médecins de France de la faculté de Montpellier. Il estoit originaire de Tolose..... Il a été un prodige de savoir en médecine et eût pu restablir Hippocrate s'il se fût perdu dans le monde; très savant en langues, en histoire et en religion, il est mort avec édification, regretté de tous les gens de bien... Il a laissé trois fils : l'aîné, advocat; le second, homme d'espée, et le dernier estudiant en théologie, avec grande espérance de réussir..... » Celui-ci, Pierre, que nous avons déjà nommé, fut pasteur de Roquecourbe. Sa femme, Isabeau *de Lespinasse*, lui donna un fils, André, né le 17 mars 1678, présenté au baptême par André Candomerc, avocat, et Aldonce *de Toulouse-Lautrec*, veuve de Jacques *de Noir*, sgr. de Cambon; enfin une fille, Marie, présentée au baptême par Samuel *de Lespinasse*, et par Marie de Candoumerc, femme de Paul *de Terson*. Un autre Eléazar de Candomerc, aussi doct. en méd., épousa Jeanne, fille de feu noble Roger *de Vialatte*, sgr. du Vergnet, le 18 juin 1637. (Pradel)

Le pasteur de Roquecourbe, Pierre, né à Castres, élève de l'acad. de Puylaurens, reçu au ministère dans le synode de S. Antonin, 15 sept. 1672, desservit d'abord l'église d'Aiguefonde (où on le voit quelquefois nommé *Candoumerg*); puis, en 1674, celle de Roquecourbe, d'où il passa en Hollande, 1685, et fut un des ministres de l'église wallonne d'Amsterdam. Le catalogue de la biblioth. de Leyde mentionne un sermon de lui : *Les Gabaonites vengés*, prononcé le 3 nov. 1709 dans le grand temple de l'égl. wallonne d'Amsterdam. (Nicolas)

CANDOMEC (Bernard de), ministre dans la vallée de Baretous, 1578-1581; à Lurbe, en 1587; il est encore mentionné en 1596. (Arch. des B.-Pyr. E, 1785, 1802.)

Camparnaud, voy. Bar (I col. 760, II col. 810) et Comarque.

**CAMPEL** (M^lle) enfermée au Verbe incarné d'Anduze, 1741.

**CAMPENON** (Jean de), de Paris, libraire, reçu habitant de Genève, 22 septemb. 1572.

**CAMPET**, barons de Saugeon ou Saujon [1]. [Haag, III 678] = *Armes* : d'azur à la fasce d'argent accomp. en chef d'un croissant et en pointe d'une coquille, aussi d'argent.

1. Nous avons mentionné plus haut (I, col. 660 et 674) comme condamnés à mort par l'arrêt du parlement de Bordeaux (sinon exécutés) un huguenot du nom de *Pierre Campet*, beau-frère du sieur de Montaulion, et un autre nommé *le capitaine Campet*. Les deux arrêts sont du 6 avril 1569 et du 6 mars 1570. C'est l'un des deux condamnés, sans doute, dont parle Brantôme (V, 150 édit. Lalanne) à propos d'un trait généreux du maréchal de Biron au siège de La Rochelle, dans les dernières semaines de 1572 ou les premières de 1573.

Le soir venant, dit-il, et qu'on vouloit commencer à se retirer, voici que nous vismes sortir sur nous 5 à 600 harquebuziers, conduits et soutenuz de quelque vingt chevaux seulement, d'entre lesquelz s'en debandèrent deux a part conviant à tirer un coup de pistollet; et c'estoit Campet que depuis on appela M. de Saugeon, un très brave et vaillant gentilhomme comme il l'a bien montré depuis, et déterminé avec cela. ...M. de Biron s'en va luy seul avec son escuyer Baptiste attaquer Saugeon et son compagnon, et tirarent chascun leur pistollet a propos qui portarent si bien que le cheval de Saugeon (un très beau cheval d'Espagne) eut un coup dans le corps, dont il tomba soudain et le maistre engagé. M. de Biron courut aussitôt a luy, l'espée au poing, luy cryant: Rends toy. ...Il traita fort humainement son prisonnier, car il n'estoit point massacreur de sang froid, comme tout gentil cavallier ne doit estre; mais Monsieur [le duc d'Anjou] sachant la prise dudit Saugeon, manda qu'on l'envoyast au chasteau de Nyort pour prison, dont bien luy servit de se sauver et d'en sortir par son bon esprit, car on l'eust faict mourir; d'autant qu'on le tenoit pour un fort resolu et déterminé soldat pour faire un coup, et qu'il s'estoit vanté qu'il ne mourroit jamais qu'il n'eust eu sa part de la vengeance du massacre de Paris ».

[1] Bourg à 6 lieues de Saintes, 2690 habit.; Campet (380 habit.) à la jonction de la Gironde et de la Seudre.

C'est bien là celui des deux Campet condamnés en 1569 que l'arrêt nomme spécialement « le capitaine ». Son prénom était Denis, et Brantôme s'exprime fort exactement en disant qu'on « l'appela *depuis* M. de Saugeon », car il n'avait cette seigneurie que depuis deux ans et l'avait en partie seulement; elle lui avait été apportée en mariage. Voici les termes du contrat :

Du 30 janvier 1571, contrat de mariage de Denis de Campet escuyer fils de feu Jean [1] de Campet escuyer seigneur dudit lieu et de d^lle Isabeau de Jagonas sa veuve, assisté de Jean de Campet son frère aîné, avec d^lle Bertrande de Burlé dame en partie des chastellenies de Saujon et de Chai, fille de feu François de Burlé escuyer s^r de Dercie et de Madeleine de La Motte-Fouqué sa veuve, assistée de Jean, Guillaume et Arthur de Burlé ses frères.... (Carrés d'Hozier)

C'est donc Denis, et non Pierre, que s'appelait ce guerrier. A peine eut-il recouvré la liberté, qu'il s'empara du château de Royan ; mais peu après, il en fut dépossédé par les catholiques. En 1574, il servit sous les ordres de *La Case*. Secondé par le capitaine *Normand*, il enleva deux vaisseaux qui croisaient devant le port de La Rochelle et troublaient son commerce. Elevé au grade de colonel d'un régiment d'arquebusiers à cheval, il s'attacha au prince de *Condé* qui lui confia, en 1577, la défense de Royan. Sa bonne contenance en imposa à Mayenne qui n'osa l'assiéger. Délivré de la présence de l'armée ligueuse, qui s'était portée contre Le Brouage, il conduisit dans cette place importante un renfort de troupes et un convoi de vivres. A peine arrivé, il apprit que le bourg de Saujon était occupé par les catholiques; il résolut de les surprendre et réussit dans ce coup de main. Poursuivi par des forces supérieures, il opéra sa retraite en bon ordre, emmenant avec lui plusieurs prisonniers de marque. Cette expédition ne lui coûta que onze hom-

[1] Ajoutons que Jean étoit fils de Remond de Campet et chambellan d'Antoine roi de Navarre.

mes ; mais il y perdit un de ses frères et l'autre reçut une blessure qui l'estropia pour le reste de ses jours.

Il avait été fort dissipé d'abord et avait follement perdu une partie de son patrimoine. Il paraît qu'un événement tragique le changea. Il aimait la sœur d'un de ses voisins, ce que celui-ci ne voyait qu'avec déplaisir. Un jour ce frère, apprenant que malgré sa défense les deux jeunes gens venaient de danser ensemble dans un bal, se mit à la poursuite de Campet ; tous trois étaient à cheval et couraient sur la route. Dès qu'ils furent à portée, le frère visa Campet et fit feu de son pistolet ; Campet n'était pas atteint, il riposta ; mais la jeune fille affolée s'était jetée entre eux, ce fut elle qui reçut ce second coup ; elle mourut trois jours après. Tallemant qui raconte cette anecdote ajoute que Campet au désespoir courut s'enfermer à la campagne où il resta cinq ans sans voir personne et que de sa vie il ne rit plus jamais.

Denis de Campet s'attacha peu de temps après à François duc d'Alençon [1]. A la veille de la bataille de Coutras (20 oct. 1587), le roi de Navarre lui écrivit cet appel chevaleresque :

Monsieur de Saujon, parceque l'on m'avait dit que vous étiez à Pons, je ne vous ai point escrit pour me venir trouver, m'imaginant que M. de Plassac vous auroit adverty et pour ce que je suis sur le point de combattre M. de Joyeuse, je vous ay bien voulu dire ce mot pour vous prier de vous en venir incontinent cette lettre reçue, car je m'asseure que vous seriez bien marri de ne vous trouver point a une si belle occasion ; me promettant donc de vous voir, je ne vous dirai autre chose si non que je suis votre affectionné amy, HENRY.

Cette lettre (Rainguet, Biogr. Saintongeoise, p. 534) ne figure pas dans le recueil des *Lettres missives de Henri IV*, pub. par Berger de Xivrey, de Fréville et Guadet, 9 vol. in-4, 1843-76.

On a son testament, du 27 mai 1591, fait conjointement par lui et sa femme, habitants à Saujon, par lequel ils laissent « le soin de leurs funérailles à la direction de leurs deux enfants », SAMUEL et JUDITH, entre lesquels ils partagent leurs biens, léguant au fils la baronie de Saujon avec les châtellenies du Chai et de Riberoul, à la fille la seigneurie de La Motte S. André et autres terres. Il n'existait plus en 1593.

2. Son fils Samuel ou plutôt Samuel-Eusèbe de Campet, fut activement mêlé aux affaires et aux luttes du protestantisme au commencement du règne de Louis XIII. La Saintonge le députa en 1612 au synode national de Privas et il fut un des agents que le duc *de Rohan* employa dans sa querelle avec *La Rochebeaucourt*. Envoyé dans ce but en Guyenne et en Languedoc, il fut arrêté dans le Rouergue en 1612 et traité en prisonnier d'État [1]. Cependant, plus courtisan sans doute que fidèle aux principes, il rentra dans les bonnes grâces du gouvernement qui le regardait comme le chef de son parti dans sa province, ainsi que le montre la lettre suivante, si honorable pour le protestantisme, qu'il reçut au nom du roi en 1618 :

Monsieur le Baron de Saugeon, ayant appris que quelques factieux essayent en diverses Provinces et mesme en Xaintonge et Poitou d'altérer l'afection a mon service de plusieurs de mes sujets de la Religion pretendue reformée, en leur voulant persuader contre la vérité queje ne prens pas confiance en eux, et que je ne les afectione pas tant que les Catholiques, et sachant les grandes habitudes et les conoissances que vous avés avec les Principaux de ladite Religion a cause du longtemps que vous avés été parmi eux, j'ai bien voulu vous écrire cette Lettre, afin qu'en toutes les ocasions ou vous vous trouverés, vous puissiés ainsi que je vous l'ordone temoigner combien ces artifices sont malicieux et elognés de mon intention, laquelle paroit assés au soin extreme que je prens de faire observer les Edits et aux Preuves que je donne en toutes ocurrences de ne vouloir faire distiction quelconque entre mes sujets de l'une et l'autre Religion, que celle qu'ils m'obligeront eux mesmes d'y aporter par leurs services, n'y ayant rien au monde qui me puisse empescher de laisser vivre en la liberté de leurs consciences ceux qui demeureront dans le respect et

[1] Lettres de retenue en l'état de gentilhomme ord. de sa chambre, délivrées par ce prince à son ami et féal Denis de C. seig' de Saugeon, 4 août 1584 (Carrés d'Hozier).

[1] « Le baron de Saugeon est encore prisonnier à Villefranche », 12 janv. 1613. (Lettre de Malherbe à Peiresc.) Il paraît s'être racheté en promettant sa complaisance, et tint parole.

sance qu'ils me doivent, non pas
e quand tous les autres seroient si
ıns et si misérables que de s'elever
mon autorité ce que je ne pense
ıent; Car faisant profession étroite
ı juste je saurai toujours aporter telle
nce entre les bonnes et les mauvaises
ions que j'espère que jamais les Gens
n n'ont ressenti une plus grande sa-
ion et reconnoissance de leurs servi-
ıe celles qu'ils éprouveront sous mon
, et que les méchans ne trouveront
s aussi une pareille rigueur ni une
able fermeté à les chatier comme ils
ınt; à quoi vous pourrés encore ajou-
ıe la mémoire des signalés services
s au feu Roi mon père et à la France
s principaux de ladite Religion m'est
ıvant engravée dans le cœur pour en
ı le souvenir, et me promettre d'Eux
indres effets de leur afection, laquelle
donerai par toutes sortes de bons
nents de me conserver toujours aussi
e et inviolable comme leur naissance
oi de Dieu les y oblige. Et sur ce, je
ieu, Mons^r le Baron de Saugeon, qu'il
it en sa sainte et digne garde. Ecrit
is, le XX^e jour de juin 1618, Louis
s bas Phelipeaux. (Carrés d'Hozier)

nuel de Campet avait épousé, en
une demoiselle de Cominges [1], qui
nna cinq fils : 1° Gaspard-Charles,
de Saujon, marié avec Esther-
*d'Aloue*, petite-fille apparemment
ançois *d'Aloue*, sieur des Ageaux
s Agéols, brave capitaine qui com-
à Coutras sous les ordres de Con-
— 2° César-Louis, capitaine des
s du duc d'Orléans, mestre de
des armées du roi, qui épousa
ıerite *de Croisille*; — 3° Henri,
ıine d'infanterie; — 4° Cyrus,
ınant des gardes, tué au siège
as; — 5° Scipion, gouverneur de
ıur; — 6° Charles, chevalier de
, tué au siège de La Rochelle. Ce
er, chevalier de Malte, âgé de
s seulement, périt en héros dans
ffaire où son frère Gaspard faillit
mourir avec lui. Ils concouraient avec leur père, en 1626, à défendre les côtes de la Saintonge contre les Anglais et montaient tous deux le même navire, qui fut jeté sur un banc de vase par un gros temps, à la vue de l'ennemi. Pour ne pas le laisser prendre, ils se firent sauter. L'aîné seul fut retrouvé par les Anglais, couché sur la grève, parmi les débris du vaisseau et couvert de blessures. La reine d'Angleterre, touchée de respect pour de tels courages, lui fit rendre la liberté.

Samuel s'était remarié avec Marthe de Viaud, née de parents huguenots [1], mais catholique fervente. Il en eut Marthe, qui se fit religieuse; Timoléon, abbé; Diane, marquise du Rivau; Marie; Anne, religieuse, et Louis, baron de La Rivière. Cette union acheva de le détacher de la cause protestante. Le cardinal de Richelieu lui acheta, 20 août 1633, sa baronnie avec le vieux château de Saujon, qui avait été bâti en 1475, et le plaça auprès de son petit neveu, le duc de Richelieu, gouverneur du Havre, avec le titre de sous-gouverneur; mais peu d'années après il alla s'enfermer chez les pères de l'Oratoire, à La Rochelle. Il y rédigea, pour expliquer sa conversion, de courts mémoires, dont Tallemant parle avec dédain, et y mourut en 1646.

3. César-Louis de Campet, fils du précédent, baron puis comte de Saujon, ne suivit pas d'abord l'abjuration de son père, car il commença sa carrière, en 1638, comme capitaine au service des Etats de Hollande. Son esprit vif et remuant le ramena en France, où il obtint d'entrer dans la maison de Gaston, duc d'Orléans. Là, il déploya des talents pour l'intrigue, s'insinua dans la confiance de Mademoiselle fille du duc, qui parle souvent de lui dans ses Mémoires. Elle l'employa à ses nom-

[1] octob. 1597, cont. de mariage de Samuel de
on de S. et du Chai, avec Claude, fille de
l de Cominges, gentilh. ord. de la chambre,
lame Renée Gigauldeau, sa femme, seig. et
e Ferrière; le mari assisté de son oncle et
ır, Jean de Campet, écuyer, sgr de La
de son beau-frère Jacq. de Vallee sgr du
st de Charles de La Motte Fouqué, baron de
Boutonne et de S. Seurin, François Gua
e Roche, et Pierre Papin s' de Beauchereau
ches parents.

[1] Le 28 août 1627, Anne de Barbanson, veuve de René de Viaud, sgr de Champlivaut, gouverneur d'Auxerre et de la vallée d'Aillans, ratifie la donation par elle faite à sa fille Marthe de Viaud et à Samuel de Campet, mari de celle-ci, sous réserve de divers legs, notamment : « à honorable homme maistre N. Piat, ministre de l'eglise Prét. Réf. de Lasset, en la vallée d'Aillans, 160 liv., plus 150 liv. aux pauvres de la d. église, et à honor. homme maistre Pierre d'Erlincourt (*Drelincourt*), min. de la parole de Dieu en l'égl. de Paris, 150 liv. » (Carrés d'Hozier)

breuses négociations matrimoniales, missions dangereuses pour le négociateur, qui en effet y courut risque de sa tête. Cependant il fut seulement emprisonné, 1648, au château de Pierre Encize et reçut du duc en dédommagement, 1650, le gouvernement de la principauté de Dombes. Il mourut en 1670. — Une de ses sœurs, Anne de Campet (1618-1694), dame d'atours de la duchesse d'Orléans, se montra digne des hommes les plus héroïques de sa famille : elle se sauva dans un couvent de Carmélites plutôt que de céder aux galantes obsessions du duc, et ramenée au palais par les promesses qu'elle reçut, elle demeura toute sa vie l'amie et la sage conseillère de ce prince et de la duchesse, sans avoir jamais donné prétexte à la médisance. Marthe, autre sœur, religieuse au couvent des Hospitalières de La Rochelle, fut une sainte fille qui alla fonder une maison de son ordre à la Martinique. — Louis-César de Campet, marquis de Saujon (1666-1722), fils de Louis, baron de La Rivière, et de Anne-Marguerite de Murray, s'illustra par ses exploits maritimes. Il était chef d'escadre. Tous ces membres de la famille de Campet, parvenus à de hautes fonctions dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, étaient, leurs dignités le prouvent, rentrés dans le catholicisme; cependant, d'autres de la même famille ne les imitèrent pas [1] et préférèrent vivre fidèlement dans de moindres conditions.

P. D. Rainguet, Biographie saintongeoise, in-4, Saintes, 1851.

CAMPOIS, capitaine saintongeois [III 179 a], dont on a quelquefois confondu le nom avec celui de *Campet* [VII 148 a]; il se distingua sous les ordres de Condé en 1585, mais la petite armée du prince étant dissoute, il se joignit à *Bois du Lys* et parvint à regagner heureusement la Saintonge par Châteaudun. — Voy. La Primaudaye, s<sup>r</sup> de Campois.

1. CAMPREDON (Pierre), enseigne des gardes de Rohan [Haag, III 179]. Lorsque le duc envoya *La Rousselière* en Espagne négocier un traité d'alliance, il lui donna Campredon pour compagnon et Moyse *Mamour*, du pays de Foix, pour guide. A la nouvelle conclusion de la paix, qui fut signée le 5 fév. 1626, La Rousselière les renvoya tous deux en France; mais trahis par le vicomte de *Léran* (*Coll. Du Puy*, vol. 93), ils furent arrêtés sur la fin de mars et livrés au parlement de Toulouse. Ils allaient être condamnés, lorsque l'édit, donné au mois de mars en conséquence de la paix et enregistré au parlement de Paris dès le 3, arriva à Toulouse. L'équité exigeait que l'amnistie proclamée par cet édit fût appliquée à Campredon; mais le premier président Mazuyer garda l'édit en poche et ne le produisit qu'après l'exécution de Campredon, qui fut condamné à avoir la tête tranchée par arrêt du 6 avril. Moyse fut envoyé aux galères. « J'avoue, disait un président à mortier, que la bonne foi demandait que Campredon profitât de la grâce accordée par le prince; mais Mazuyer haïssait tellement les huguenots qu'il ne donnait rien à la bonne foi quand il était question de leur faire du mal. » Le Mercure excuse le président de Toulouse en disant que l'édit n'avait pas été vérifié.

2. CAMPREDON (Antoine), procureur à la Chambre de l'édit, de Castres, avait épousé Marguerite *de Tresvieux*, qui lui donna : 1° Jean, baptisé le 16 février 1636; — 2° Antoine, né le 20 sept. 1639; — 3° Anne, 14 mai 1643; — 4° Suzanne, 15 juin 1646, présentée au baptême par Pierre *Campredon*, en l'absence de Philippe *Rousset*, avocat de Montpellier, et de Isabeau *de Ligonnier*, femme de M. de *Scorbiac*, avocat; — 5° Jean-Antoine, né le 4 août 1646. — Pierre *Campredon*, aussi procureur en la ch. de l'édit en 1669, devait être un des enfants d'Antoine dont nous n'avons pas trouvé les noms dans les registres assez incomplets de l'état civil des protestants de Castres. (Pradel)

3. CAMPREDON (Jacques). Cinquante-cinq ans plus tard, un autre Campredon, ministre de Pont-de-Larn comparut devant le même parlement, dont la haine contre les huguenots n'a-

[1] « On trouve de nombreuses signatures de la famille de Campet dans les registres de l'église réformée de Saujon, desservie par les pasteurs *Perreau* de 1627 à 1638, Estienne *Rivet* de 1638 à 1644, et *Saultreau* jusqu'en 1679. » (Richemond)

vait point été affaiblie par le temps. Il était accusé d'avoir prié dans une assemblée de 25 personnes, pour l'enfant mourant d'un habitant d'Aumontel, nommé *Limousi*. Le ministre prouva que dans le village entier on ne comptait pas 25 protestants, et que trois ou quatre personnes seulement, parents ou domestiques du fermier Limousi, avaient assisté à la prière, ce qui n'empêcha pas le parlement, par arrêt du 23 sept. 1681, de le condamner à cent livres d'amende et aux dépens, en lui défendant de prêcher à l'avenir hors du lieu de sa résidence et de consoler les malades autrement qu'à voix basse! Ce ministre, originaire de Meyrueis, avait exercé d'abord ses fonctions à Campagnac, 1672-74, et il les exerça à Pont-de-Larn de 1674 à 1685. Il passa alors en Angleterre. Un Jean Campredon était en 1702 membre du Comité de Londres chargé de distribuer les secours du gouvernement anglais aux réfugiés et en 1719 (alors âgé de 57 ans) pasteur de l'église française de Douvres [1].

On trouve aussi en 1702, à Londres, David Campredon, ordonné ministre depuis la Révocation. — Louis Campredon, dit *La Blaquière* et aussi *Du Thil*, fut un des pasteurs du désert; il évangélisait les Cévennes en 1745, la Normandie en 1756 et était pasteur de l'église franç. de Dublin en 1760. La même église avait François Campredon pour pasteur en 1781. — Jean *Canredon*, « de Meyrueis en Cévennes, reçoit un viatique d'un écu pour la Suisse », Genève, 1699. — « Du 24 d'augst 1553, hon. Jehan Canredon, coturier de Montpellier », reçu habitant de Genève.

1. CAMUS (Alexandre), appelé aussi *Du Moulin* et Laurent *de La Croix*, martyr en 1553 [Haag, III 180]. Né à Evreux, Camus était entré dans l'ordre des Jacobins, mais éclairé par la lumière de l'Évangile, il s'était retiré dans le canton de Neuchâtel, puis à Genève dans le temps même que *Farel* commençait à y répandre les doctrines de la Réforme. Un jour qu'il assistait, avec son compagnon d'œuvre *Froment*, à un sermon furibond du dominicain Furbiti, il fut indigné d'entendre le moine prodiguer les épithètes de chiens enragés, de juifs, de turcs etc., à ceux qui mangeaient de la viande le vendredi, lisaient l'Écriture en langue vulgaire et rejetaient la suprématie du pape. Il soutint hautement que Furbiti prêchait une doctrine fausse et offrit de le prouver par la Parole de Dieu. Le Conseil le fit arrêter, en 1533, et le condamna à un bannissement perpétuel. Camus rentra en France, jeta les premières semences de la réforme à Mâcon et s'arrêta à Lyon, où il prêcha plusieurs fois en présence d'un nombreux auditoire. Avertie de la tenue de ces assemblées, la justice mit ses espions en campagne, et l'apôtre de la Réforme, bientôt arrêté, fut condamné à mort. Sur son appel, il fut transféré à Paris, « où il fut rudement traité par tortures plusieurs fois réitérées. » Les tourments les plus cruels n'ayant pu lui arracher une rétractation, il fut dégradé et envoyé au bûcher, couvert d'une espèce de san-bénito. Arrivé sur la place Maubert, lieu du supplice, il demanda la permission d'adresser quelques paroles au peuple, et l'ayant obtenue, il prononça contre la présence réelle un petit discours que le martyrologe qualifie d'excellent et qui prouve au moins la parfaite sérénité d'âme du malheureux Camus dans ce moment suprême.

2. CAMUS (Guillaume) « esperonnier de Langres en Champagne », reçu habitant de Genève, 19 juin 1550. — (Robert) de Blois, *id.* 26 fév. 1557. — Dominique *Camu* de Martigny en Lorraine, *id.* 22 sept. 1572. — Camus, capitaine, tué au siège de Dun-sur-Meuse, 1592. — (Jean) de Dieppe, *id.* fév. 1573. — (Abraham), de Lorraine, reçu en l'église de Nimes à l'issue du prêche du dimanche 2 avril 1617. — (Pierre-Bernard), avec Etienne *Eustachy* ou Hostachy, 23 ans, et *Masson*, 24 ans, tous trois de Besses près Mizoen en Dauphiné, pendus et leurs têtes exposées sur un poteau pour être revenus de France aider leurs parents et autres gens de leur vallée à sortir de France;

[1] Eglise peu nombreuse fondée en 1646 par Philippe *Le Queux*, qui fut appelé plus tard à Cantorbery. Etienne *Payen* en avait été le pasteur en 1684 et parmi ses membres les plus notables on cite seulement Robert *Jacob*, Jacob *de Lechuse*, *Percin* et *Minet*.

Paul *Coing*, Daniel *Bouillet* de La Grave et Ogier *de Besses* aux galères pour la vie à raison du même fait; juin 1686 (*Bull.* XIV 253). Voyez les Bouillet de La Grave, t. II col. 1015, l. 19-25. — (Abraham) sieur de La Duguerie, vers 1660 [VII 128 a]. — (...) camisard, 1704. — (Mlle), d'Orthez, était enfermée au couvent des Ursulines de Dax depuis six ans en 1754.

CAMUSAT (Françoise), enfermée aux Nouv.-Catholiques d'Alençon en 1745.

CANAULHON (J.), ministre à Montpellier, mars 1563.

CANAURIÉ ou Canorier, pasteur à Cajarc en 1596 (Tt 287, 315).

1. CANAYE, famille parisienne qui, à l'instar des *Chenevix*, des *de La Planche de Villiers*, des *Abra de Raconis*, des *Guillemard d'Ablon*, des *Chrestien de Chantereine*, des *Lenormand de Troigny* et quelques autres maisons protestantes, a droit par ses travaux et ses alliances à une part de l'honneur qui est resté spécialement attaché au nom des *Gobelins*. C'étaient des teinturiers fameux établis au faubourg S. Marcel de Paris. Le premier connu, Séverin Canaye teinturier, et Mathurine Gobelin fille de Jean Gobelin, sa femme, figurent au rôle d'une imposition levée sur les parisiens au mois de mars 1495. Jean Canaye, teinturier, fils puiné de Séverin, est probablement le même Jean Canaye qui fut compromis en 1534 dans l'affaire des placards, et qui n'évita de nouvelles poursuites, en 1562, qu'en abandonnant à l'église de S. Médard sa maison appelée Le Patriarche, au faub. S. Jacques [III, 181 a]. Après la S. Barthélemy, il s'enfuit à Genève où il obtint le droit d'habitation [1]. Sa femme, Marguerite fille de François Gobelin, lui donna 5 enfants, dont le quatrième, Pierre, teinturier à S. Marcel, inscrit sur les registres de Charenton, entr'autres pour avoir présenté au baptême, avec Gambine *Oudert*, dame de Juvigny, juin 1608, un enfant de Paul Chenevix et de Suzanne Gobelin, acheta la terre de Brannay près Sens, et fut le dernier des Canaye ayant exercé l'ancienne industrie de sa famille. Plusieurs de ses parents cependant s'étaient depuis longtemps élevés à des carrières plus en vue, notamment celui dont Lestoile, dans ses Mémoires, parle en ces termes à la date de février 1610 : « La nuict du jeudi 25 de ce mois, mourust à Paris en la rue Pavée, au logis de M. de Mesmes, M. Canaye sieur de Fresne, conseiller d'Estat de S. M., nagueres son ambassadeur à Venize, grand personnage, ung des plus beaux et déliés esprits de ce siècle et des plus doctes ». Voici les principaux traits de la vie de ce dernier :

2. Philippe Canaye, sieur de Fresne, naquit à Paris en 1551 [Haag, III 181]. = *Armes* : d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de 3 étoiles d'or, en pointe d'une rose tigée et feuillée de même. — Dès l'âge de 15 ans, il voyagea en Allemagne et en Italie. Une occasion favorable s'étant offerte à lui de visiter Constantinople, il en profita pour publier la relation de son séjour dans cette ville sous le titre d'*Ephémérides*. Nous en avons une trad. italienne dans le vol. de la Collect. Du Puy coté 238. Il ne revint dans sa patrie qu'après la paix de Poitiers, c'est-à-dire après septemb. 1577.

Canaye suivit le barreau pendant quelques années, marchant non sans réputation sur les traces de son père, avocat au parlement [1]. Henri III l'ayant nommé conseiller au Grand-Conseil, ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'il parvint à vaincre les répugnances catholiques et à s'y faire recevoir. Il déploya dans cette circonstance une fermeté et une ténacité qui finirent par triompher, et il en pouvait être fier, car à cette époque l'art. 26 de l'édit de Poitiers était ouvertement violé partout. Dans la Champagne, *Aubéri* de Troyes élu de Vitry; dans la Guienne, *Chalup* lieutenant-général au siège présidial de Bassas; dans le Poitou, Pierre *Nepveu*

[1] Les reg. d'habitation de Genève portent : « Jean fils de Pierre Canaye de Paris » le 7 septemb. 1572 et « Jean Canaye de Paris » le 21 déc. 1573.

[1] Jacques Canaye, qui au mois de nov. 1589 fut, au rapport de L'Etoile, emprisonné avec *Sponde*, évidemment pour cause de religion, atteignit l'âge de 80 ans. Il mourut le 4 fév. 1593. L'Etoile le qualifie d'avocat en la cour de parlement, un des premiers du palais, et des plus gens de bien. Il avait travaillé à la reformation de la Coutume de Paris.

sergent royal à Poitiers ; dans la Provence, *Loïs* de Marseille greffier des tailles à Saint-Aubin ; dans le Languedoc, *Lagasse* sieur de Soumartre, prévot général, ne purent dans le même temps obtenir d'être établis ou rétablis dans leurs offices.

Canaye, au reste, ne remplit pas longtemps sa place ; la même année, le roi de Navarre le prit à son service. En 1586, il fut envoyé en Angleterre pour y contracter un emprunt au nom de son nouveau maître. En 1588, il publia une Réponse *Ad tractatum Matt. Zampini de successione prærogativæ primi principis Franciæ* in-8° ; la même année il fut nommé conseiller d'État et chargé d'une mission en Suisse. Pendant le séjour qu'il fit à Lausanne, il profita de ses loisirs pour composer une dialectique qu'il publia sous le titre d'*Organe ou instrument du discours en deux parties, sçavoir est l'analytique pour discourir véritablement : le tout puisé de l'Organe d'Aristote* (Laus., 1589, in-fol.). Il la dédia à Henri III. Après l'assassinat de ce prince, il fut député par Henri IV auprès d'Elisabeth et des princes protestants d'Allemagne pour leur demander des secours. Une chambre mi-partie ayant été établie à Castres, en 1595, Canaye en fut nommé président réformé [1]. Les premiers conseillers furent Antoine *de Béranger* baron d'Arvieu, Guicharp *d'Escorbiac*, Jacques *de Vignolles*, Guy *Dauret* (d'autres disent *Jean Lamir* ou de *Lamer*), *Paul de Juges*, d'*Airebaudouze* baron d'Anduze, *François Rosel* et *Paul Coresch*. Le siège d'avocat général fut occupé par Pierre *de Boucaud* ; et François *de Fontanier*, père de *Pélisson*, remplit les fonctions de secrétaire. Après l'abjuration de Henri IV, Canaye songea à se convertir au catholicisme ; il se laissa gagner par de magnifiques promesses qu'on ne tint pas. Sa résolution de changer de religion était arrêtée, lorsqu'il assista à la conférence de Fontainebleau ; ce fut même le motif qui engagea la Cour à le préférer à *Calignon*, moins disposé que lui à se prêter à une indigne comédie. Pour sauver les apparences, il feignit, comme *Sainte-Marie-du-Mont* et d'autres ambitieux, d'être ébranlé dans ses convictions par le triomphe facile de Du Perron, et il s'adressa au P. Possevin pour se faire instruire, c'est-à-dire, selon une expression fort juste de *Casaubon*, qu'il devint candidat à l'ambassade de Venise [1]. Cette ambassade lui fut accordée, en effet, mais ce fut le seul prix qu'il retira de son apostasie (déclarée en avril 1601). « On disoit, raconte L'Etoile, que l'avancement qu'il s'estoit promis par le changement de sa religion l'avoit trompé, et que le roy lui aïant failli de promesse et garant de ce costé-là, avoit ruiné toutes ses affaires, ses desseins et sa maison. Ce qu'il avoit pris si fort à cœur qu'il en estoit mort d'ennui. » Ce diplomate a le plus souvent réussi dans ses négociations, et il en a mené de fort délicates en Angleterre, en Allemagne, à Venise. On a publié une partie de ses Mémoires et de sa correspondance en 3 vol. in-fol. intitulés : *Lettres et ambassades de Ph. Canaye... depuis le 18 sept. 1601 jusqu'au 20 sept. 1607* ; Paris, Richer, 1635-36. On possède aussi de lui des *Remonstrances et discours faicts et prononcés en la chambre de l'édit establie à Castres d'Albigeois*, pet. in-8, Montauban 1597 ; Paris 1598. Selon Marturé, Hist. du Castrais, il avait préparé une savante traduction d'Aristote, ce qui justifie la publication qu'il avait faite en 1589 à Lausanne. On conserve au British museum (mss Burn, n° 364) 43 lettres de lui adressées pour la plupart à *Casaubon* [2], et l'on en trouve aussi quelques-unes, à l'adresse de Bongars, à la Biblioth. de Berne (mss n° 141.) Canaye ne montra jamais un zèle ardent pour le protestantisme ; il servit le roi et non pas la cause. Aussi ne prit-il part aux travaux que d'une seule assemblée politique, celle de Châtellerault, en 1597,

[1] On le voit, en déc. 1600, prendre part en cette qualité à une dispute entre *Chamier* et le père Coton, dont le récit est au *Bull.* VI 29-53.

[1] Casaubon nous apprend dans ses *Ephémérides* que Canaye donnait ce qu'on pourrait appeler des dîners de controverse, et il ajoute : « Vir namque ille optimus, mutaturus brevi religionem, id agit unum ut jure et justis de caussis commotus, eo compulsus videatur fuisse. » Casaubon parle très souvent de lui et dans les termes d'une déférente et vive affection : il le nomme toujours dominus a Fraxinis.

[2] M. Russell en a publié quelques-unes dans l'appendice de son éd. des *Ephémérides* de Casaubon.

où il fut député par la Haute-Guienne. Il avait épousé Renée fille de Louis *de Courcillon*, qui lui donna six enfants : Frédéric, Casimir, Philippe, Marie, Madeleine et Renée.

3. Cinquante-cinq ans après la mort du président de Fresne-Canaye (comme l'appellent Chamier et Wicquefort), on inscrivait sur les registres du temple de Charenton, octobre 1665, le mariage de Louis de Canaye, gentilhomme de la chambre de M. le prince [de Condé], — fils de Philippe, sieur des Barres et de Branay, et de Clauda *de Blosset*, — avec demoiselle Françoise *Le Sueur*, fille de Jean *Le Sueur*, sr de Baron, et d'Adrienne *de Valois*. Il nous semble, sans pouvoir l'assurer, que ce nouveau Philippe est le même que le 3e fils du président; il aurait alors, ainsi que son fils Louis, suivi la carrière des armes et tous deux seraient morts au service, comme l'écrivaient au roi, en 1686, leurs filles persécutées pour la religion (Voy. ci-dessus, col. 76, lig. 10, en rem. [1]). Dans tous les cas, la courageuse Mme de Brannay, dont nous avons parlé ci-dessus, est bien Françoise Le Sueur, mariée à Charenton en 1665.

Vie de Phil. de Canaye en tête de ses *Lettres et Ambassades*, par le minime Robert Regnault. — Communication de M. Lacordaire, directeur des Gobelins, sur les actes de Charenton relatifs à l'ancien personnel protestant de la manufacture. *Bull.* IV, 491.

Candale (le duc de), voy. Nogaret. — Du Candal, voy. à Du. — Candelay (de), voy. Du Candelay.

CANDOLLE, noble et très ancienne famille provençale, dont quelques membres s'expatrièrent au milieu du xvie siècle pour venir à Genève vivre librement dans la religion réformée, et y sont restés, donnant à leur nom, jusque-là confiné dans le midi de la Provence où il existe encore [2], un lustre scientifique éclatant et une célébrité européenne [Haag, III 183]. = *Armes* : écartelé d'azur et or.

C'est une branche vierge encore des sciences naturelles que la connaissance des lois, — il en est certainement là comme dans tout l'univers, — qui régissent la naissance, le développement, puis un jour l'extinction des familles. La faute en est aux préparateurs nécessaires de cette étude, les historiens, qui n'en ont pas recueilli les éléments, sauf la cohorte des généalogistes, qui les recueillent mais les altèrent. La trouvaille est bien rare si l'on rencontre des rejetons humains encore existants, dont on puisse reconnaître avec certitude, jusqu'au xvie siècle seulement, la tige d'où ils sont sortis. Les de Candolle sont des plus anciens que nous connaissions. Le fait est constaté par l'existence dans les archives municipales de Marseille d'un grand nombre d'actes remontant au xiiie siècle, où prennent part des citoyens de ce nom et particulièrement des Consuls, que nous devons croire tous de la même famille par deux raisons : la première parce que le nom en lui-même, nom géographique apporté à ce qu'il semble de quelque coin peu connu [1] de l'Italie, n'est pas de nature, comme l'aurait été celui de quelque village provençal ou comme le serait un sobriquet, à s'être produit à plusieurs reprises; la seconde, parce qu'il n'y a pas de doute à élever sur ce point, en présence des actes à l'époque où ceux-ci sont assez abondants pour qu'on puisse apprécier, c'est-à-dire au xvie siècle.

Un coup d'œil jeté sur les minutes de notaires et autres pièces des archives municipales de Marseille [2] confirme ce point de vue. Les Candole ou Candolle, quelquefois Candollo, y apparaissent en nombre et avec éclat dès le xive siècle. Dans la séance du conseil de la ville du 31 déc. 1328, un chevalier, professeur de droit et juge des appels du comté de Provence, présente au nom du

1 Nous avons oublié dans la triste histoire de ces deux dlles, ci dessus col. 75, que MM. Haag ont indiqué [X, 439] : « Mlle *de Brasnay* et Mlle *de Canaye* » comme emprisonnées au château de Saumur en 1701, la première libérée en 1705.

2 En la personne de M. le marquis de Candolle et de sa famille, restés catholiques.

1 Je trouve cependant, près de Plaisance, un lieu appelé Canedolo ; et un Candolia, à Mergozzo, dans la province de Novarre.

2 Sur un bien faible lot de ces archives. Je veux parler d'une collection d'originaux, copies et extraits composée de 54 vol. in-folio et in-4, qui avait été formée avec une parfaite compétence par feu M. Mortreuil, avocat, puis juge de paix à Aix, le seul jurisconsulte français depuis Bonnefoi (II, 836) qui ait osé s'occuper du droit byzantin dont il a publié une histoire (3 vol. 8o, 1846). Sa collection marseillaise est à la Bibliot. nat. Mss. Acq. nouv. nos 1364 à 1357.

comte quatre officiers nouveaux pour administrer la ville, et leur fait prêter serment. « Tunc surgens dominus Hugo Candola, numero Consilii supradicti, syndicus et syndicario nomine universitatis, non consentiens præsentationi officialium prædictor, nec commissionibus eorumdem, quatenus contra formam capitulorum pacis dictæ civitatis Massiliensis Statuta ac libertates facta forent, illis penitus contradixit, de prædictis petens instrumentum. » Parmi les recteurs d'un hôpital de la ville figure, en 1334, Blaqueira Candolæ; en 1393, Bertrandus Candole.—En 1395, quelques citoyens maltraités par d'autres se préparent à la vengeance; alors, dit l'acte : « sacros Dei monitus cogitantes... et nec minus ad hortatum et ordinationem nobilium et honorabilium virorum Bertrandi Candole, etc., sindicorum », ils concluent une paix solennelle; témoins nobilis Blaquerias Candole, Guillelmus Francisci macellarius, etc. — « Nobilis Bertrandus Candole » est encore inscrit avec cette qualité comme témoin dans divers actes notariés, notamment le 30 avril 1464, pour un prêt accordé par Salvetus Tamani judæus de Massilia (d'Olières, notaire, ms. 1356, f° 45).—En 1483, Marseille envoie Jacques Candole, consul assesseur, à la cour de France pour la représenter au mariage du Dauphin. Un peu après, Jaques La Cépède, Jacques Candole, Rainaud d'Altoviti et Jean de Montolieu sont députés par la ville de Marseille à Gênes pour y jurer le renouvellement de l'alliance entre les deux cités. Vers le même temps quelques Marseillais représentèrent à un gouverneur nouveau de la Provence que Jacques La Cépède et Jacques Candole, avocats, « avoient si bonne part dans le conseil qu'ils se faisoient élire alternativement chaque année juges du Palais » (Voy. Ruffi, p. 181); ordonné que désormais celui qui sortira de charge n'y pourra être réélu qu'au bout de cinq ans, etc. Il est intéressant de voir unis dès cette époque ces noms de deux compatriotes, Lacépède et Candole, qui se sont retrouvés de nos jours à l'Académie des sciences portés par deux grands naturalistes.

Quant aux temps plus anciens, c'est-à-dire antérieurs à la fin du XIII^e ou au commencement du XIV^e siècle, beaucoup d'autres personnes, qu'on dit de la même famille, sont mentionnés (dès le XI^e) mais dans des livres imprimés qui méritent peu de confiance [1], tels que le Diction. de la Chenaye des Bois et les Généalogies genevoises de Galiffe, comme de grands seigneurs pompeusement titrés et qui se seraient particulièrement distingués au premier rang des armées de Charles d'Anjou, lors de la conquête du royaume de Naples. Ces assertions proviennent surtout de la plume enthousiaste et redondante de César de Nostredame, fils de Nostradamus le faiseur de prophéties, qui hasarda de les écrire et de les publier, en se fondant principalement sur ce que, suivant lui, on avait la preuve, dans la similitude des noms, que les Candole de Marseille et les ducs de Caldora de Naples [2] étaient de même souche. Si cette hypothèse avait pu être regardée comme sérieuse, ç'aurait été obligatoirement par la branche catholique de la famille, lorsqu'en 1728 elle soumit ses titres à l'examen de M. d'Hozier, généalogiste des ordres du roi, pour faire admettre l'un des siens, le fils de J.-G. d'Albertas de Fouque et d'une d^lle de la maison des marquis de Candolle, au rang de chevalier de justice dans l'ordre de S. Jean de Jérusalem. Le postulant se fût présenté la tête bien haute pour une si modeste requête, s'il eût pu se réclamer du souvenir des généraux et des amiraux d'un frère du roi saint Louis. Mais les actes contenus dans sa requête ne contiennent rien de semblable [3]. Les nobiliaires napolitains montrent que Nostredame et autres généalogistes se sont trompés sur la liaison possible ou probable des Candolle et des Caldora. D'après ces ouvrages, les armes inscrites aux deux noms étaient effectivement identiques, et les Caldora venus à Naples sous la dynastie d'Anjou étaient aussi

1 Je trouve cependant (ms. Mortreuil, n° 1235, f° 34), un « Candola Enguelran », témoin, lui onzième, dans une donation de l'an 1184, faite par un Comte de Provence aux viguiers de Marseille.

2 Aux p. 388 et suiv. de son livre intitulé : L'*Histoire et Chronique de Provence*, imp. à Lyon, chez Simon Rigaud, « pour la Société de l'imprimerie Caldorienne », 1614, in-folio, 1175 pages.

3 Voyez Bibl. nat. mss., Carrés d'Hozier.

partis de Marseille [1]; mais les lois philologiques repoussent l'assimilation des deux noms.

En unissant à ce dossier présenté à M. d'Hozier [2] les renseignements fournis par César de Nostredame sur les Candolle de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle [3], on trouve le fil conducteur qui nous mènera de Marseille à Genève. JACQUES de Candolle, l'ami de de La Cepède, avocat et viguier de Marseille, épousa Paulette Vincens fille unique d'Etienne Vincens seigneur de Julhans; il devint ainsi seigneur de ce lieu [4] et il ne laissa d'hoirs directs que quatre filles [5]. De plusieurs frères qui lui survécurent, Pierre fut religieux de l'abbaye de S. Victor, Bertrand mari de Georgette Capelle mourut en 1525 et JEAN, plusieurs fois consul et viguier, se fit acquéreur de la seigneurie de Julhans; il épousa Philippa « fille de Philippe « Aigoux gentilhomme d'Aix, nous dit « César de Notredame, laquelle lui porta « douze enfants », savoir : 1° PIERRE; 2° JEAN; 3° BERNARDIN; 4° COSME qui fit une belle harangue au pape (Léon X) lorsqu'il vint à Marseille; 5° ANGE; 6° MAGDELON; 7° FRANÇOIS; 8° RENÉE; 9° YSABEAU; 10° CATHERINE; 11° LUCRÈCE; 12° SUZANNE. Plusieurs des fils furent coseigneurs de Julhans, notamment l'aîné, Pierre, mort vers 1580, qui ne laissa de sa femme, Madeleine Bochard, que deux filles, CORNÉLIE et HIPPOLYTE, lesquelles épousèrent le même jour, 12 décemb. 1583, deux frères : Jean et Hercule de Garnier. « C'est par elles que les terres de Julhans et de Fonblanque entrèrent dans les branches de MM. de Garnier [1]. »

Si nous passons maintenant à Genève nous voyons la continuation. C'est d'abord Bernardin, le 3e fils de Jean. Il avait été chanoine à Forcalquier, mais il avait quitté la robe, s'était marié avec une femme de son pays, Anne *Rigaud*, et était venu s'établir à Genève en 1552 [2]. Il s'y fit admettre au titre de bourgeois en 1555 et fut nommé membre du Conseil des Deux-Cents en 1562. Il monta dans cette ville une fabrique de draps et de serge [3] au moyen de laquelle il arriva bientôt à l'opulence. Ayant perdu sa femme, il se remaria à Genève, 7 avril 1571, avec Sarah Garsin fille de nob. René *Garsin* réfugié de Provence. La largeur de ses vues répondait à son esprit d'entreprise et d'activité. Spon dans son *Hist. de Genève*, à l'année 1582, raconte qu'à son retour d'un voyage en Allemagne Bernardin apporta au conseil une requête des juifs de ce pays menacés d'en être chassés, qui proposaient de venir s'établir à Genève au nombre de 8 à 10,000 et d'y former un quartier spécial qui fournirait pour la défense de la ville des soldats, beaucoup d'argent, et assureraient un grand essor au commerce genevois. Ces propositions furent rejetées, moins par égard pour la religion qu'à cause de la défiance inspirée par l'esprit envahissant des juifs. On verra tout à l'heure quel homme rigide et méthodique et de quelle piété était Bernardin de Candolle.

Il avait attiré à Genève auprès de lui plusieurs de ses frères et sœurs. En 1561 (13 oct.) sa sœur Lucrèce, « native « de Forquoquier en Provence et femme « de noble Lucembourg de Gabiano », fit un testament auquel elle survécut peu

1 L'un d'eux parti en 1279, avait eu un emploi sous le roi Charles Ier, et son fils avait obtenu de Charles II plusieurs fiefs. L'emploi était celui de : « Prepositus corporum et corredarum curiæ nostræ quæ dicitur Comitissa intus ad lacum pensilem. » Voyez Ammirato : Delle famiglie nobili napoletane; in-fol. Firenze, part. 2, 1651, p. 190. — Aldinari : Historia genealogica della famiglia Caraffa; in-fol. 1694, t. III, p. 416.

2 Sur l'autorité due à M. d'Hozier voy. notre article d'Aubigné, t. I col. 541-48.

3 Epoque pour laquelle il est croyable. Il avait sous les yeux jusqu'à des livres-de-raison de la famille, avec laquelle il paraît avoir été sur un pied d'intimité; d'après l'un de ces livrets de famille, il donne le jour de naissance et de baptême d'une série d'enfants.

4 Julhans ou Jullians est aujourd'hui un hameau de 13 habitants, dans la commune de Roquefort à environ 2 lieues de la mer et à 3 lieues est de La Ciotat.

5 Voy. aux archiv. des Bouches-du-Rhône le reg. 28, f° 413. — Un autre registre des mêmes archives, coté 159, contient une foule de pièces sur la famille de Candolle.

1 Carrés d'Hozier.

2 « Le 26 de may 1552, Bernardin de Candolle escuyer de Marseillie a esté receu pour habiter. »

3 Dès l'an 1566, 28 sept. vente par Bernardin C. a hon. Jehan Chollet « d'unes presses a presser draps qui consistent en ung escrou, la viz, le manteau, le fons, les deux perotz, le tirant et tableaux, estimez 4 escus soleil, plus le fer pesant 382 liv. a raison d'1 sol 6 den. chascune livre, monte 167 flor. 1 sol, plus 500 feulletz de boys a 7 l. le cent, le tout monte 35 l. t. et 700 feulletz papier a 100 s. t. le cent, monte 35 l. t. qui fait en tout 244 fl. 10 s. »

et où elle ordonnait le partage de son bien, après ses enfants et son mari, entre ses frères et sœurs Bernardin, Elisabeth, Pierre, Come, Magdelon, François [1], Suzanne, et ses oncles maistre Pierre de Candolles, moine de S. Victor de Marseille, et noble Anthoine Aigouze. Quant à Magdelon il est inscrit au martyrologe de Crespin. Après avoir été religieux à l'abbaye de S. Victor, il avait rejeté le froc pour entrer au service de l'Evangile et il était ministre à Roye en Picardie, lieu sans doute où il avait épousé une femme portant un nom de cette province, célèbre alors dans les sciences, Gabrielle *Fernel*. Crespin raconte que pendant les troubles de la 2e guerre de religion (1567-68) Magdelon se rendait à Strasbourg, lorsqu'il tomba entre les mains d'un parti catholique et fut reconduit à Metz où on le jeta en prison. Mais les procédures de la justice étant trop lentes au gré des fanatiques du parti, on le tira de nuit de son cachot et le malheureux fut « cruellement massacré, puis son corps jeté dans un ruisseau où il fut trouvé le lendemain par ceux de la religion qui en demandèrent, mais n'en obtinrent aucune justice ».

Bernardin mourut au mois de juillet 1585, laissant un testament, en date du 20 juin 1583, qui met au courant des événements arrivés dans la famille depuis vingt ans et fait surtout bien sentir l'esprit de l'époque :

Après ses remercîments à Dieu, qui l'a non seulement retiré de l'abîme de l'idolâtrie « mais d'abondant il a estendu vers moy « sa mercy jusque la qu'il m'a grandement « bénict en la vocation et estat auq. il luy a « pleu m'appeler des lors que je feus retiré en « cette ville de G. pour la parolle de Dieu »; il lègue 300 flor. à la Bourse françoise, 100 à l'hopital, 100 au collége, 100 flor. à chacun de ses filleuls ou filleules, dont la première est Sara fille du ministre Gille Chausse et de Jeanne Baduel; 5 sols à Nicolas fils de François Quein, d'Aubagne « et de ma « sœur Suzanne, le degettant de tout le « reste pour cause d'ingratitude qu'il a usé « envers moy »; il lègue une cense de 160 fl. sise à Marseille [1] à Jean son neveu fils de feu François Candolle son frère; 50 écus à sa sœur Elisabeth Candolle femme de nob. Horat Paesi de Villecrose en Provence; 10 écus à son neveu Joseph Saffalin fils de sa sœur Renée et de feu Honorat Saffalin sr de Vachères, « le degettant pour avoir grande- « ment abusé de la congnoissance de Dieu « ayant voulu finir ses jours en l'idolastrie »; il lègue 150 liv. à sa nièce Débora Candolle fille légitime de feu Magdalon et de Gabrielle Fernel; 1,500 liv. à sa nièce Françoise fille de feu Cosme Candolle et de dlle Anne Barbotio (de Frejus); « Quant a mes deux nièces Yppolite et Corneille filles de feu Pierre Candolle [2] mon frère l'aisné quand il vivoit seigr de Jullans, je leur donne à chacune d'icelles 5 sous tourn. et par ce moyen les exclus et degette de tout mon autre bien qu'il a pleu à Dieu me donner en ce pays, pour cause tant de l'ingratitude et mesconnoissance qu'elles ont usé en mon endroict pour avoir obtenu par deffautz, du temps des massacres et lorsque ne m'estoit permis comparaittre sans dangier de ma vie, tout mon bien paternel et maternel qu'avois au pays de Provence, apres mesmes avoir receu de moy plusieurs assistances en leurs grandes nécessités, que aussy contre ma volonté elles ont detenu et détiennent injustement et en mauvaise conscience ce peu de bien et heritage qu'appartenoit à feu mondit frère Magdallon, au dommage et perte de lad. Débora laq. elles ont inhumainement regetée et desavoué pour leur cousine germaine non obstant que elle fût par moy approuvée telle que aussy par bonnes et souffizantes attestations en deue forme [3] »; Et quant à son nepveu Scipion fils de son frère Cosme « ne luy donne que 10 écus pour chastiment de ce qu'au lieu de continuer comme il avait commencé d'apprendre un bon état à Genève, il était allé vivre à son plaisir en Provence et à Paris, n'entendant qu'a faineantise et mauvais mesnage »; enfin, n'ayant pas d'enfants, il partage le reste de son bien entre 1° sa femme Sara Gassin, 2° Claremonde aussi fille de Cosme et mariée à nob. Jacques de la Court seigr de Fay en Dauphiné qui continue la fabrique de draperie, et 3° Piramus de Candolle le plus jeune fils de Cosme. « Et pour le regard du dit Piramus, ajoute-t-il, sera tenu de faire résidence et habituer en ceste ville de Genève et faire exercice de

[1] « Samedi dernier janv. 1573 François Candolles sr de Jullian, reçu habitant de Genève », ayant pour garant Mr Perrichet. Il ne persista pas.

[1] Il vendit ce bien, l'année suivante, 22 janv. 1584, à nob. Jehan Riquety de Mirabeau demeurant à Marseille (J. Jovenon not. V 373).

[2] Mentionnées ci-dessus, col. 691, dans le dossier présenté à M. d'Hozier.

[3] C'est-à-dire que les filles du frère aîné s'étaient refusé à reconnaître comme valable un mariage protestant.

la religion réformée, et en icelle ville fère et continuer l'estat de faire draps ou serges et ne luy sera loysible d'habituer n'y faire residence ailleurs, et a ces fins sera tenu requerir mes seigneurs de le passer bourgeois s'il ne l'est au jour de mon décès. Item ne sera loysible au dit P. avoir l'entiere administration de sa dite part et portion qu'il n'ayt l'eage de 26 ans révolus et ne pourra se marier qu'avec une reformée et avec le consentement de la veuve [1] et du beau frère ses associés, et jusqu'a 26 ans ne pourra prendre sur les fruits de sa part que 60 écus par an pour son entretien... et charge expressément ledit Piramus de continuer la magnifacture de draps ou serge avec son dit beau frère J. de la Court... et cas advenant que la d. Claremonde devint veufve, ne lui sera loisible de s'en retourner en Provence ny marier là et cas advenant quelle fait du contraire substitue toute sa dite part à ses dits frère Piramus et sœur Françoise de Candolle, etc. » (Jean Jovenon, not. V, 534)

Ce Pyramus, alors âgé de 17 ans, auquel incombaient des obligations si étroites, les accomplit exactement, et c'est de lui que descendent tous les de Candolle qui ont paru et vécu depuis à Genève. Il se maria suivant les prescriptions de son oncle, avec Anne fille de feu Eustache *Vignon*, très notable imprimeur de Genève, 19 nov. 1591, mais soit avant soit après son mariage, il servit en France, probablement dans la cavalerie de Lesdiguières, lorsque ce capitaine fameux porta ses armes jusques sur les terres du duc de Savoie alors allié aux Ligueurs de France [II 377]. Il y acquit une notoriété assez grande et un grade assez élevé pour que ayant quitté sa compagnie et étant accouru à Genève dans un moment où le duc de Savoie menaçait la ville, il fût admis gratuitement à la bourgeoisie, 18 nov. 1594, avec cette mention : « pour services rendus et qu'il pourra rendre au port des armes. » Il continuait cependant l'industrie de son oncle et en même temps celle de son beau-père. On le voit depuis son retour non seulement acheter ou vendre de grandes quantités de livres [2], car l'approche de l'édit de Nantes donnait alors une puissante impulsion à cette branche du commerce genevois, mais acheter des battoirs à papier, des terrains, louer des magasins, des maisons [1]. Il rêvait une imprimerie largement commanditée dont les produits, littéraires et moraux plutôt que spécialement religieux, se fussent répandus partout, et mêlant la grandeur future à la grandeur passée, car c'est de lui et des siens apparemment que César de Nostredame tenait ses renseignements généalogiques [2], il décorait sa vaste entreprise du titre de « Société Helvétiale Caldoresque » ou Caldorienne. Plus tard, en 1616, il transporta sa draperie et son imprimerie à Yverdon [3], sur le territoire bernois. Le gouvernement de Genève, dirigé par les idées économiques qui régnaient alors, lui défendit de faire passer des ouvriers imprimeurs de Genève en Suisse. Pyramus ne voulant pas s'y soumettre, on le priva de son droit de bourgeoisie, bien qu'il fût membre du Grand-Conseil de la République et qu'il se fût exposé souvent pour elle, non seulement lors de la

[1] Sarah Garsin se remaria à Genève, 17 août 1587, avec nob. Jean Favre seigr du Lac, habitant.

[2] Au commencement de 1597 il achète en une seule fois à la compagnie des pasteurs 1200 Bibles in-fol., 1600 in-8° et 2400 psaumes, pour 2,000 écus d'or; et aux diacres de la Bourse françoise 2000 Bibles in-4°, pour 8,500 flor. (E. de Monthoux not. XIV 41). Le 4 fév. 1599 il vend, en une fois aussi, à Michée Nicol, femme du notaire Dagonneau, 125 bibles in-f°, 222 in-4°, 143 in-8° et 450 psautiers, pour la somme de 2.868 flor. (E. Bon, not. I 272.)

[1] Ce n'est toutefois que comme fondé de procuration d'un libraire de Paris, David Douceur, qu'il acheta, 10 juillet 1605, des héritiers de Jean *Le Royer*, imprimeur du roi à Paris, la maison de celui-ci à l'enseigne du Pot d'étain, précédemment de la Limace, sise à Paris rue S. Jacques, vis à vis l'église S. Yves, au coing de la rue aux Noyers (E. de Monthoux, not. XX 173).

[2] Hist. de Prov. p. 592 : « Pyramus de Candolle, homme de négoce et de moyens, mais de lettres et de livres, s'estant réduit au lac de Genève en autre et plus humble train que celuy de ses ancêtres quoiqu'il se qualifie tousjours noble, et François son frère, en estat de religion du tiers ordre de S. François qu'on appelle frères mineurs. En preuve de quoy leur chappelle se remontre encore pour le jour d'huy de très noble et antique marque aux Augustins de Marseille tout auprès du grand autel. De la j'ay pris leur escu escatellé d'or et d'azur que tous les Candolles ou Caldores de Naples tiennent et ont tousjours tenu. » — Cet auteur était peu difficile en matière généalogique ; il dit au jeune roi Louis XIII, dans sa dédicace : « La Provence fut autrefois, sire, un royaume fort puissant dont Arles estoit la capitale, cité qui... décheut sous la loy du temps en Comté, telle qu'on la voit maintenant sous vostre sceptre presque tousjours tenue depuis le premier Clovis, l'un de vos ayeuls plus illustres, par princes *issus de son sang* de l'estoc de Pharamond jusques au sage roy Louis XI, etc. »

[3] *Hist. et ann. d'Yverdon* par A. Crottet (1880) p. 352-53.

guerre, mais dans la nuit du 12 décembre 1602, lorsque le duc de Savoie fit, en pleine paix, la tentative de l'Escalade. Les Bernois lui donnèrent le droit de cité à Yverdon, et quelques Conseillers de Berne firent des avances pour fonder avec lui ses nouveaux établissements.

Malheureusement ces entreprises ne réussirent pas. Pyr. de Candolle aimait à publier des ouvrages sérieux, d'un écoulement difficile. C'est lui qui a édité la traduction de l'*Histoire des guerres d'Italie*, par *Guichardin* (2 vol. in-8, Genève, 1593), une traduction de *Tacite* (Genève, 1594), une édition des principales *Harangues militaires et Concions de princes* (dédiée à Lesdiguières) 1595, une des *Œuvres de Xénophon* (Cologny[1], 1613 et Yverdon 1619), le *Thrésor des langues de cest univers*, par Claude Duret, Yverdon 1619, et autres ouvrages dans la publication desquels ses connaissances linguistiques trouvaient une application, mais qui ne pouvaient guère être lucratifs. En butte aux reproches de ses associés, Pyramus, après une vie singulièrement active et honorable, mourut, en 1626, abreuvé de chagrins et ruiné. Son fils, Abraham, revint plus tard à Genève, où on lui rendit le droit de cité, mais ce fut seulement à la 4e génération que la famille sortit, grâce à Augustin de Candolle, de la position difficile dans laquelle les malheurs de Pyramus l'avaient fait tomber.

Augustin, né à Genève, le 6 novembre 1736, membre du Conseil des Deux Cents en 1770, devint conseiller d'Etat en 1771, syndic en 1781, et premier syndic, c'est-à-dire premier magistrat de la République, en 1785 et 1789. D'après ces dates, on voit qu'il faisait partie du gouvernement aristocratique renversé en 1781, par une émeute, et réintégré en 1782, par l'intervention armée de la Suisse, de la France et de la Savoie. A. de Candolle appartenait à la fraction modérée du Petit Conseil qui proposa en 1789 au Conseil général les mesures refusées jusqu'alors aux citoyens. Il fut comblé d'éloges à cette occasion, et lui et les autres syndics furent matériellement entourés de guirlandes de fleurs à leur retour de l'église de S. Pierre à l'Hôtel de ville[1]. De Candolle ne se fit cependant aucune illusion sur la marche que les événements de la Révolution française allaient imprimer à la politique genevoise. Dès l'année suivante il demanda sa démission et se retira dans une terre qu'il avait achetée près de Grandson, dans le village appelé Champagne. Condamné à mort, en 1794, par le tribunal révolutionnaire de Genève, il ne dut qu'à son absence d'être atteint seulement par des exactions pécuniaires. Revenu à Genève, sous le régime français, il eut la satisfaction de voir son fils aîné, Augustin Pyramus, se distinguer dans la carrière scientifique et son pays recouvrer l'indépendance. Le dernier acte de sa vie publique fut de présenter, au nom de l'immense majorité de ses concitoyens, une pétition au gouvernement provisoire momentanément dissous, pour qu'il voulût bien reprendre ses fonctions. Il mourut à l'âge avancé de 85 ans[2].

Augustin avait un frère puîné, mort sans descendance, appelé par adjonction du nom de sa femme de Candolle-Boissier, qui a écrit sur le commerce des grains et sur d'autres questions économiques. Il proposa, le 14 décembre 1819, dans le Conseil représentatif de Genève de fonder la Caisse d'épargne aujourd'hui florissante. A cette époque il n'existait pas encore d'établissement de ce genre à Londres et à Paris, mais l'auteur de la proposition avait su les découvrir dans quelques localités de Suisse et d'Allemagne et en avait compris parfaitement les immenses avantages[3].

Augustin-Pyramus, l'illustre botaniste, fils aîné d'Augustin, est né à Genève le 4 février 1778. Il est mort,

[1] Sur les imprimeries de Cologny près Genève ou dites de Cologny, voy. *Bull.* V 445, où se trouve aussi le récit des démarches faites en 1609 à Paris par Pyramus au nom des Conseils de Genève, pour obtenir la libre entrée en France des produits de la typographie genevoise.

[1] Une gravure du temps représente cette scène singulière.

[2] Il avait épousé Eléonore *Brière*, de cette famille établie depuis longtemps à Genève et dans le canton de Vaud, que nous avons décrite ci-dessus col. 448-49.

[3] Sa proposition a été réimprimée en 1849 par son petit neveu Alph. de Candolle.

dans la même ville, le 9 septembre 1841. On a publié sur lui un très grand nombre d'articles de journaux, d'éloges académiques et même de biographies détaillées [1]. Les auteurs de ces divers écrits, surtout ceux qui ont connu de Candolle personnellement, s'accordent à dire qu'il était animé d'un zèle extraordinaire pour la science et qu'il brillait non seulement comme professeur et orateur, mais aussi comme homme d'esprit, causant brillamment dans un salon. Il est aisé du reste de juger de ces qualités en lisant le volume de ses *Mémoires et souvenirs*, écrit par lui-même et publié, longtemps après sa mort, par son fils [2]. C'est une lecture attachante, comme toujours celle de mémoires écrits avec simplicité et bonne foi par un homme distingué. De Candolle y associe bien le lecteur à lui-même. C'est le récit d'une existence active, utile aux autres, semée de quelques traverses, mais à tout prendre heureuse et prospère, grâce à une ardeur soutenue dans les travaux intellectuels. Les anecdotes y abondent. En faire un choix nous entraînerait trop loin. Nous devons nous borner à esquisser les faits relatifs à la vie et aux ouvrages de l'auteur.

De Candolle fit ses premières études dans l'Académie de Genève, les désordres de la Révolution n'ayant jamais interrompu totalement les cours. Pendant les congés il allait à Champagne, chez son père. C'est là, dans ce lieu paisible, entre le lac de Neuchatel et les pentes du Jura, qu'il prit de lui-même un goût très vif pour la botanique. Il herborisait et examinait les plantes, à peu près sans livres et sans direction. Un peu plus tard (1794) il suivit un cours du professeur et pasteur Pierre Vaucher, auteur de l'*Histoire des Conferves*. La physiologie végétale était alors cultivée à Genève par Bonnet et Senebier, mais de Candolle conçut très vite l'idée de rattacher cette branche de la science aux descriptions et classifications, dont elle était trop isolée. Il comprit aussi très vite la supériorité de la méthode naturelle sur celle de Linné, et c'est lui qui a le plus contribué, dans la suite, à faire adopter la première dans tous les ouvrages de botanique.

Après avoir achevé les études qu'il pouvait faire à Genève, il trouva une occasion de les compléter en allant à Paris. M. de Dolomieu, auquel on l'avait recommandé, voulut bien lui donner d'excellentes directions, en particulier sur le choix des professeurs. De Candolle suivit les cours de Haüy, Fourcroy, Cuvier, etc. « Les six mois, dit-il dans ses *Mémoires*, passés alors à Paris comme étranger et étudiant, se présentent à mon esprit comme un seul jour, mais un jour qui a décidé de tous les autres ». L'année suivante (1798) il obtint de son père la permission de retourner dans la grande ville, soi-disant pour étudier la médecine, en réalité avec l'arrière-pensée de s'occuper spécialement de botanique. Au lieu de fréquenter les hôpitaux, il ne quittait pas le Jardin des plantes où le professeur Desfontaines remarqua son assiduité. Cet excellent homme le fit venir chez lui et l'associa peu à peu à ses travaux. En même temps de Candolle forma des relations de plus en plus intimes avec Alex. Brongniart, Duméril, Biot, Cuvier et autres savants illustres, ses contemporains. Il se fit remarquer si promptement parmi eux que la section de botanique de l'Académie des sciences le mit sur sa liste de présentation pour le remplacement de Lhéritier, en 1799. Il n'avait alors que 23 ans! Un autre fut nommé et devait l'être, mais quelques années plus tard, lorsque de Candolle avait des titres sérieux, en particulier la publication de la Flore française, il échoua dans trois élections successives. Dégouté par certaines intrigues dont il avait souffert, obligé d'ailleurs de chercher une position assurée, car il venait de se ma-

1 De Martius, Bericht etc., dans Flora, 1842, n. 1 (en allemand), traduit en anglais dans l'American journal, vol. 44; Dunal, éloge historique de A. P. de Candolle, Montpellier, 1842, in-4; Flourens, Eloge etc., lu à la séance publique de l'Institut le 19 déc. 1842; Morren, Notice sur la vie et les travaux de A. P. de C. in-8, Bruxelles 1843; Daubeny, Sketch of the wrightings and philosophical character of etc., dans Edinb. new phil. journ. April 1843; de la Rive, Notice sur la vie et les écrits de A. P. de C., 2e édition, 1 vol. in-12, Genève, 1851; etc., etc.

2 Un volume in-8 Genève 1862.

rier,[1] il accepta une place de professeur de botanique à Montpellier (1808). L'Académie le nomma alors correspondant. « Je fus sensible à cette marque d'attention, dit-il dans ses *Mémoires*, mais j'étais hors de la fièvre d'élections qui domine les savants parisiens, et je voyais déjà ces sortes de choses à leur vraie valeur. Je n'eus dès lors d'autre ambition que la science et ne pensai plus qu'à l'opinion de l'Europe et de la postérité. » C'est l'Académie elle même qui se fit l'organe de l'opinion de l'Europe en mettant de Candolle, en 1826, au nombre de ses huit *Associés étrangers*, honneur qui n'avait été fait à aucun botaniste depuis Linné, et qui est pour les savants non français, en quelque sorte comme le bâton de maréchal dans l'armée française.

Les événements de 1814 et 1815 avaient rendu le séjour dans le midi de la France assez désagréable pour les protestants. De Candolle était titulaire des deux chaires de botanique de Montpellier et recteur. Il eut sa part d'insultes et de petites calomnies. A la même époque Genève recouvrait son indépendance et le nouveau gouvernement lui offrit une place de professeur d'histoire naturelle, s'engageant, s'il acceptait, à créer un jardin botanique. De Candolle saisit cette occasion de rentrer dans son pays où l'appelaient ses parents âgés et beaucoup d'anciens amis. Il se consacra dès lors avec une ardeur infatigable au développement de l'instruction publique à Genève et à la fondation ou l'amélioration des établissements qui s'y rapportent. Il eut la première idée de la Société de lecture, telle qu'elle existe depuis soixante ans. Il devint président de la Société des Arts et s'occupa beaucoup du musée d'histoire naturelle. Ses concitoyens le nommèrent à plusieurs reprises député au Conseil représentatif, assemblée dans laquelle il exerça une grande influence. Ses cours avaient moins d'auditeurs qu'à Montpellier, vu le nombre relatif des étudiants, mais ils avaient le même succès. Les étrangers de distinction, alors nombreux à Genève, les suivaient volontiers. Ils recherchaient aussi la société du brillant professeur, se louaient de son accueil et vantaient sa conversation spirituelle et instructive.

Quant à lui, jamais le monde ou les affaires ne lui firent oublier la science. Il a publié dans sa vie près de deux cents ouvrages ou mémoires[1], ordinairement sur la botanique, quelquefois sur l'agriculture, à la suite des voyages que le gouvernement français l'avait chargé de faire au point de vue des progrès agricoles. Rappelons les principaux ouvrages seulement. La *Flore française* (in-8, vol. 1-5, Paris 1805 ; vol. 6, 1815) a été la première flore d'un grand pays arrangée selon la méthode naturelle. Elle porte les noms de Lamarck et de Candolle, mais de Lamarck n'a donné que son nom. Cet ouvrage, écrit en français, a suscité le goût de la botanique chez un grand nombre de personnes, même à l'étranger. La *Théorie élémentaire de la botanique* (un vol. in-8, 1813 ; 2e éd. 1819 ; 3e 1844), sous l'apparence d'un traité ordinaire, renfermait des vues entièrement nouvelles et une discussion lumineuse des principes de la méthode naturelle, comparée au système de Linné, qu'on suivait encore dans tous les pays. Des principes de cette méthode l'auteur voulut passer immédiatement à l'application. Il commença sous le titre de *Regni vegetabilis systema naturale*, une description de toutes les plantes connues, arrangées par familles, mais cet ouvrage, dont il a paru deux volumes (in-8, Paris, 1818 et 1821), avait été conçu d'après un plan beaucoup trop vaste, et de Candolle le reprit sous la forme plus condensée du *Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis*. Grâce à un travail assidu il parvint à rédiger, presque seul, 7 volumes et demi de cet ouvrage que son fils, avec l'aide de plusieurs collaborateurs, a poussé jusqu'à 17 volumes. De nombreux mémoires accompagnaient et expliquaient le *Prodromus*. En même temps de Candolle publiait l'*Organogra-*

[1] Il avait épousé Mlle F. *Torras*, d'une famille genevoise établie depuis peu à Paris, mais d'origine française, réfugiée à Genève après la révocation de l'édit de Nantes.

[1] Voir la liste jointe aux *Mémoires et Souvenirs*, p. 495.

*phie végétale* (2 vol. in-8, Paris 1827) et la *Physiologie végétale* (3 vol. in-8, Paris 1832). La rapidité et l'importance de ces publications, surtout dans la période de 1813 à 1830, avaient mis de Candolle au premier rang des botanistes. Il avait eu le mérite de rallier ensemble toutes les parties de la science; il avait fait prévaloir les meilleurs principes de classification; enfin il avait décrit une immense quantité des plantes nouvelles que les voyageurs rapportaient alors de pays lointains. Par tous ces motifs le célèbre de Martius, secrétaire perpétuel de l'Académie de Munich, a pu dire sans être contredit, dans son éloge du savant genevois, qu'il avait été le Linné de son temps, et il ajoutait ce rapprochement, noté par plusieurs personnes, que de Candolle était né l'année même de la mort de Linné.

Alphonse-Louis-Pierre-Pyramus de Candolle, fils d'Augustin Pyramus, né à Paris, le 27 octobre 1806, a été élevé à Genève, où il a constamment résidé. Après des études régulières de lettres et sciences, il étudia le droit, qui était enseigné alors à Genève par d'habiles professeurs, entre autres Rossi, et fut reçu docteur en 1829. Sa thèse, devenue rare, était une dissertation sur le *Droit de grâce*, sujet qui n'avait pour ainsi dire pas été traité auparavant d'une manière spéciale. Il continua pendant quelques années à s'occuper de droit, de statistique [1], de sciences sociales en général, et inséra dans la *Bibliothèque universelle* plusieurs articles qui s'y rapportent; mais il faisait marcher de front des travaux de botanique et préparait une *Monographie des campanulées* qu'il a fait paraître en 1830 (un vol. in-4). Par dévouement filial et à cause de l'extrême facilité qu'il trouvait à s'occuper de botanique dans la bibliothèque et le riche herbier de son père, il abandonna peu à peu les autres objets d'étude. S'il revint de temps en temps aux sciences morales et politiques, ce fut comme membre de deux Assemblées constituantes et de plusieurs législatures genevoises, mais le spectacle et les conséquences des révolutions dont il était témoin le rejetèrent de plus en plus dans les travaux de pure botanique. Collaborateur de son père dans le volume VII du *Prodomus* il continua l'ouvrage, comme nous l'avons dit, jusqu'au XVIIe volume, qui a paru en 1873. La classe la plus étendue du règne végétal, celle des Dicotylédones, y est achevée, et comprend 58,000 espèces, tandis que Linné connaissait à peine 8,000 espèces dans tout le règne. Ces chiffres donnent une idée de l'accroissement de l'histoire naturelle et de l'importance qu'il y avait à posséder un ouvrage général au niveau de la science. Grâce au *Prodomus* et au souvenir de son père, Alphonse de Candolle se trouva placé, fort jeune, à la tête d'un groupe considérable de botanistes. On lui savait gré de sa persévérance dans une immense entreprise, qu'il perfectionnait dans les détails à mesure qu'elle avançait. Cependant la publication de sa *Géographie botanique raisonnée* (2 vol. in-8, Genève 1855) est son titre scientifique principal, celui qui le distingue personnellement à côté de son père et de ses amis. Dans cet ouvrage la distribution géographique des végétaux est étudiée sous toutes les faces, au point de vue, alors entièrement nouveau, d'en rechercher les causes. L'auteur arrive à la conclusion que les influences physiques et géographiques actuelles sont insuffisantes pour expliquer les faits, et que des causes antérieures, géologiqnes ou autres, ont eu la plus grande part d'influence. Les progrès de la paléontologie et les idées actuellement répandues sur l'évolution des formes ont justifié singulièrement cette conclusion, et il n'est pas sans intérêt de voir que la *Géographie botanique raisonnée* préparait en 1855, sur plusieurs points, aux idées que Darwin a émises quatre ans plus tard, dans son premier ouvrage sur l'*Origine des espèces*.

Alphonse de Candolle a publié un autre ouvrage, peu connu parce qu'il a été vite épuisé, dont nous dirons ici quelques mots, à cause de faits importants qu'il renferme sur l'influence du protestantisme. Nous voulons parler de l'*Histoire des sciences et des savants depuis deux siècles, suivie d'autres études sur des sujets scientifiques, en particulier*

[1] Les caisses d'épargne de la Suisse, in-8, Genève 1838.

*sur la sélection dans l'espèce humaine* (un vol. in-8, Genève 1873). L'auteur examine la distribution des principaux savants dans les divers pays, depuis l'époque de Newton et Leibnitz. Pour que ses comparaisons reposent sur une base plus solide que son opinion individuelle, il a eu l'idée de consulter les listes de correspondants et associés étrangers que l'Académie des sciences de Paris, celle de Berlin et la Société royale de Londres se sont affiliés. Des savants français doivent juger assez bien du mérite comparatif de savants non Français; les Allemands de savants non Allemands, et les Anglais de savants non Anglais. Il est certain en effet que, jusqu'en 1870, jamais les guerres ou les révolutions n'ont influé sur les relations scientifiques. On est d'ailleurs plus constamment juste à l'égard d'étrangers qu'à l'égard de compatriotes, amis des uns, rivaux des autres. En rapprochant les données obtenues par les listes il s'est trouvé que les populations protestantes ont fourni une proportion notablement plus forte que les populations catholiques de savants distingués [1]. Hors de France, en Europe et aux Etats-Unis, le nombre des protestants est aux catholiques dans le rapport de 1 à 1 1/2, mais sur la liste des associés étrangers de l'Académie de Paris, de 1666 à 1872, le rapport est de 71 protestants à 16 catholiques. Les académies de Paris et Berlin, pendant deux siècles, ont nommé associés ou correspondants beaucoup d'Anglais ou Ecossais protestants, mais aucun catholique et aucun irlandais ; elles ont nommé beaucoup de Suisses, mais aucun des cantons catholiques. Les protestants expulsés de divers pays par les persécutions religieuses ont présenté une proportion extraordinaire de savants que les académies ont distingués. Leurs descendants ne forment qu'une proportion minime des peuples civilisés, peut-être un million ou deux d'individus sur des centaines de millions, tandis que sur la liste des associés étrangers de l'Académie de Paris il y en a eu 10 sur 92. Les descendants de réfugiés français, à Genève seulement, en ont donné quatre [1]. Un dernier renseignement, assez curieux, mérite d'être cité. Beaucoup de savants illustres ont été des fils de pasteurs protestants, par exemple : Agassiz, Berzelius, Boerrhave, Robert Brown, Clausius, Encke, Euler, Heer, Linné, Mitscherlich, Olbert, Wollaston, Wurtz. L'auteur pense que l'esprit d'examen, le désintéressement et le respect consciencieux de la vérité, si nécessaires dans les recherches scientifiques, ont été des qualités développées fort heureusement dans beaucoup de familles de pasteurs.

Alphonse de Candolle a présidé à Londres en 1876, et à Paris, l'année suivante, des congrès internationaux de botanistes. Dans la seconde de ces réunions il a proposé un *Recueil des lois de la nomenclature botanique* (in-8, Paris 1867), qui a été adopté et traduit en plusieurs langues. Déjà membre de la plupart des sociétés savantes, l'Académie des sciences de Paris l'a nommé, en 1874, associé étranger, en remplacement d'Agassiz. En 1880, il a publié un volume intitulé : *Phytographie ou l'art de décrire les végétaux considérés sous divers points de vue.* En même temps il continue le *Prodomus*, sous le titre de *Monographiæ Phanerogamarum.* Dans cet ouvrage, il a pour collaborateur son fils ainé, M. Casimir-Pyramus de Candolle, qui a déjà publié plusieurs mémoires de botanique. Ainsi une troisième génération continue les travaux des deux autres, exemple assez rare, qui peut faire comparer les de Candolle aux Bernouilli, Cassini et de Jussieu.

CANDRIS (Etienne), pasteur à Cardaillac, 1617 ; à la Tronquière, 1626-37.

CANEBIS (Jean-Louis de) avait encore son droit d'exercice du culte réformé, à Fons et à Sérignac (Lot) en 1685.

CANEL (voy. t. II col. 216, 321) ou *Canelle*, pasteur à Raucourt, délégué au synode de Gap, 1603. Voy. encore *Bull.* XVIII, 90.

CANES. « Vincent *de Canes*, Estienne *Bonnefille* et Jean *Bonaud* dit le Clavier,

[1] Voir p. 122 et ailleurs.

[1] Charles Bonnet, Horace Bénedict de Saussure, Tronchin, Augustin Pyramus de Candolle. Un cinquième, l'auteur de l'ouvrage lui-même, a été nommé depuis. Les réfugiés belges ont donné les quatre grands mathématiciens Bernouilli, de Bâle.

hommes anciens tirez des prisons de S. Paul Pertuis (Provence) et précipitez les murailles en bas; à la vue d'un nommé Flassans l'un des principaux massacreurs », 1563 (*Crespin*). — Robert *Canne*, « de Blois sur Loyre, serrurier et arquebousier », reçu habit. de Genève, 7 nov. 1572. — Abraham *Cannes* s^r de la Digerie, fils d'André et de Françoise *Camus*, épouse Marie *Loride*, au temple de Charenton, 1674.

CANIS (Pierre), délégué de l'église de Villefranche en Lauraguais, 1561. (*Bull.* X 349). — Charles *de Canis*, d'Avignon, reçu habit. de Genève, 24 oct. 1572.

CANITROT (Jacques), contrôleur des greffes de la chambre de l'édit de Languedoc depuis le 22 janv. 1640, épousa Marie *de Bastard* qui lui donna : Madeleine, 23 avril 1641. Marié en secondes noces avec Jeanne *de Thomas-Labarthe*, il eut : 1° Jeanne, présentée au baptême par Jean Canitrot procureur, et Jeanne *d'Espérandieu*, 12 juillet 1664 ; — 2° Jean-Jacques, présenté par Jean de Thomas-Labarthe et Marie Canitrot pour Rose *de Gautier*, sa mère. — (Jean) pourvu de l'office de procureur en la chambre de l'édit de Languedoc, 25 nov. 1666. — (David) épousa Marie *de Gineste* qui lui donna : 1° Rose, présentée au baptême par Paul de Gineste sieur d'Appelle et Rose de Gautier, femme de Jean Canitrot, procureur, 23 juin 1661 ; — 2° Jeanne, née le 3 nov. 1666. — M^me de Canitrot de Lestrade enfermée à l'abbaye de Fervaques à S. Quentin, 1688. — M^lle de Canitrot enfermée au Sacré Cœur de Jésus à Castres en 1758 et au couvent de la Charité de la même ville en 1761.

CANAULHON (J.) ministre à Montpellier, 1563.

1. CANOLLES ou Canol, gentilhomme protestant de la Guyenne, lieutenant-colonel au régiment de Navailles et commandant de l'île Saint-Georges, petit poste militaire situé près de Bordeaux, pendant le siège de cette ville lorsqu'elle fut soulevée en 1650 par le parti des princes et attaquée par les troupes du roi (Mém. de La Rochefoucaud). Canolle ayant été obligé de se rendre aux Bordelais fut jugé par un conseil de guerre présidé par a princesse de Condé et immédiatement exécuté. — (Jean de) s^r de Panasson avait épousé, en 1602, Madelaine de Vassignac.

2. Ce n'est pas à la famille des précédents qu'appartenait Simon Canolle, né à Tournon d'Agenais, admis au ministère évangélique par le synode de la basse Guyenne le 2 nov. 1661 et institué pasteur de Castelsagrat en 1665. Il le fut ensuite de Castelnau de Gratecambes, 1668 ; de Turenne, 1670 ; de Gours de Pile, 1671 ; enfin de Gontaud, 1677-85. En 1672 il avait été condamné à 3000 l. d'amende au roi, 1000 l. au clergé, à 30 l. d'aumônes, aux dépens, et au bannissement perpétuel pour avoir prêché en un lieu interdit. A l'époque de la Révocation, il se réfugia en Angleterre et y fut un des premiers pasteurs de l'église de la Nouvelle-Patente (Tr 187, 330 ; *Burn* 171 ; *Agnew* II 106). — (Elie), « apothicaire à Tournon en Agenois » et sa femme, tous deux 45 ans, assistés à Londres, 1708-10.

CANON (Une d^lle) enfermée aux jésuites de Caen en 1686 ; — une autre en 1688 — (Judith) assistée à Londres avec son enfant, 1702. — (Pierre, Isaac et Jacques) réfug. à Chorinne et à Francfort avec une nombreuse famille, 1709.

CANONGE ; plusieurs familles de ce nom réfugiées d'Alais (1685), de S. Privat en Cévennes (1702), d'Uzès (1704), assistées en passant à Lausanne ou à Genève pour se retirer en Allemagne et en Angleterre. — (Judith) venant du Palatinat avec un enfant de 2 ans, assistée à Londres, 1706 et 1710.

CANTE (J. Antoine) ministre à Mens, 1593 ; à Serres, 1596-1602 ; à Usseau, 1608 ; à Beaumont, 1609-12 ; à Molines, 1613-20 ; à Usseau, 1622. — Trois d^lles Cante poursuivies comme huguenotes en 1718. — Cante père et fils, emprisonnés comme tels au château d'Angoulême, 1745.

CANTELEU. François et Antoine de Canteleu, frères, gentilhommes, tués à la suite d'une émeute à Abbeville, 1562. — Pierre *Cantelou*, des environs de Caen, 30 ans, lieutenant de cavalerie, réfugié et assisté à Londres, 1706.

CANTEPIE (Madelaine) enfermée aux nouv. catholiques de S. Lô, 1688. — (Israël), de S. Lô, chirurgien, 38 ans, assisté à Londres avec sa femme à cause de longue maladie, 1702-1706.

CANTILLAC (Hélie de) « potier d'estaing de Bourdaulx », reçu habitant de Genève, 3 déc. 1554. — Bernard Cantillac « potier d'estain natifz de la ville de Sauveterre en Bazadoys », *id.* 8 juill. 1555.

CANUS (Alexandre) d'Evreux, autrement appelé Laurent de la Croix, moine jacobin, se sentant pris d'aversion pour la doctrine romaine, quitta son couvent pour aller en Savoie, à Neuchâtel et à Genève où Farel et ses compagnons allaient devenir triomphants, mais ne l'étaient pas encore. Chassé par les catholiques de Genève, il rentra en France, parcourut la Bourgogne et arriva à Lyon, évangélisant ouvertement sur son chemin. Les juges de Lyon l'arrêtèrent et l'envoyèrent à Paris où il fut condamné au feu après avoir subi de cruelles tortures; la question lui fut administrée à plusieurs reprises et si rudement qu'on lui brisa une jambe. Avant d'être exécuté il fut solennellement dégradé de la prêtrise « et cependant qu'on faisait tous les mystères accoustumés en ce cas (dit le Martyrologe) il donnoit à entendre par gestes et sourires en quelle estime il les avoit, bien qu'il ne sonnât mot craignant, ce dont on le menaçoit, d'avoir la langue coupée. La maudite invention de couper langues commença ceste année-là d'estre en usage ». Le lieutenant criminel du Châtelet, Jean Morin, et le chantré de la Ste Chapelle qui présidaient à l'exécution eurent la condescendance de l'autoriser à faire du haut de son bûcher un petit discours que Crespin nous a conservé. Il fut brûlé sur la place Maubert dans le courant de l'année 1533. — Jehan *Canu*, bonnetier de Rouen, reçu habitant de Genève, 31 juill. 1554. — (Pierre) mercier, natif de Belleval au dioc. de Soissons, *id.* 28 déc. 1556. — (Nicolas), couturier, natif de Belleval, *id.* 18 oct. 1557. — (Marthe), 65 ans, emprisonnée à Dieppe, 1688. — Judith *Canut*, de Dieppe, 47 ans, assistée à Londres et devenue folle, 1704.

Cany, voy. Barbançon.

CAPDEVILLE (Jacques) diacre de Tartas, condamné à mort par le parlem. de Bordeaux, 6 mars 1570. — (Jean) ministre à Navarrens, 1612-26; à Jasses, 1626; à Sauveterre, 1634-52; marié en 1626 à Anne *de Badet* (Arch. B.-Pyr. E. 1533). — (Isarn de) ancien de Montauban, 1660 (Tt 253). — (Bernard de) avocat à Oloron, 1675. — Daniel Capdeville de Meillan et Benjamin son fils, réfugiés de la sénéchaussée de Casteljaloux à la Révocation. — (Suzanne de) veuve, 70 ans, assistée à Londres, 1702.

CAPERON (Noel) apothicaire à Orléans et botaniste distingué qui découvrit le premier, sur les bords du Loiret, le Tritillaire, jolie plante inconnue jusqu'alors et qu'on a insérée dans les classements botaniques sous le nom de « Narcissus caperonius » (G. Bauhini pinax, p. 64). Ch. de Lécluse raconte qu'il ne connut cette plante que par l'envoi que lui en fit en 1572, Caperon qui peu de temps après, « paulo post, in Schytica illa communique laniena, per universam Galliam grassante, sublatus est » (Clusii hist. II, 153), c'est-à-dire fut, comme on le sait d'ailleurs [Voy. IX 403 a], cruellement tué à la S. Barthelemy. Geoffroi S. Hilaire a donné le nom de Caperonia à un genre de plantes américaines de la famille des euphorbiacées. — Paul Martin *de Caperon*, seigr de Massillardre, natif de La Rochelle, se réfugia à Berlin en 1747; son fils entra dans le corps des ingénieurs et ensuite au régim. de Hoffmann (*Erman et Reclam*). Ce renseignement d'Erman semble devoir faire rectifier le nom *Capera* que s'était donné un prosélyte français venu pour étudier la théologie à Lausanne (*Ant. Court*, par Hugues; 2e édit. II 414 no 34) et qu'on trouve inscrit en ces termes sur le reg. de l'acad. de cette ville : Joannes Franciscus Capera dictus de La Tournelle, origine Gallus; sac. theol. stud. 17 febr. 1745. Il abandonna d'ailleurs presque aussitôt ses projets d'étude. — Pierre *Cappron* marchant chaussetier natif du Vigan, habit. à Genève, 1557.

CAPIEU (Jean) né à Uzès, fut consacré au ministère évangélique en 1641; il desservit Navacelles, 1641-44; Au-

bais, 1646-47 ; S. Quintin, 1647-52 ; une église du colloque d'Uzès en 1654 (Bull. X 49) ; La Calmette, 1665-66 et S. Dézery, 1668-81. — (Antoine), proposant en 1671, consacré en 1675 et appelé la même année à desservir l'église d'Arpaillargues ; puis celles de Baron, en 1681, et de S. Laurent la Vernède près d'Uzès, en 1685. Une maladie l'ayant retenu en France au delà des 15 jours accordés à tous les ministres, par l'article 4 de l'édit de Révocation, pour sortir du royaume, il fut mis en prison à l'expiration du délai et condamné aux galères. L'horreur de sa situation lui arracha un acte d'abjuration ; mais quelque temps après, ayant trouvé les moyens de passer en Suisse, il répara publiquement sa faute à Berne. Il mourut ministre à Zoffingen (Coll. Court n° 42.)

CAPION, galérien à Marseille en 1698 (*Bull.* XVIII, 193). — Marguerite *de Capion*, voy. Mazel. — Ce nom figure aussi parmi ceux des premiers réfugiés français venus à Copenhague à la suite de la Révocation (voy. Clément). Cependant, ce fut seulement en 1714 qu'arriva dans cette ville Etienne Capion, peintre et machiniste d'une troupe de comédiens. Il y acquit le droit de bourgeoisie et obtint en 1720 un privilège pour y bâtir la première scène fixe qu'ait eue la capitale danoise, celle de la « petite rue Verte », qui fut inaugurée le 23 septemb. 1722 et où furent représentées les comédies de Holberg. Quoiqu'il eût ajouté à la comédie des « assemblées et mascarades », c'est-à-dire de véritables bals masqués où l'entrée coûtait 24 skillings par personne, il fut mis en faillite dès le mois de juillet 1723 et le théâtre fut fermé au mois d'octobre. Le directeur mourut dans le dénûment à Copenhague en 1728. Sa famille existe encore en Danemark, ainsi qu'à Drammen et Frederickstad, en Norwège. (Delgobe)

1. CAPITON, nom d'une famille protestante de Vitry-le-François. — Roland Capito, « ministre de l'église de Paris, dict *La Cousture* », reçu habitant de Genève, 19 mars 1573. — « Mme Capiton et sa nièce », dans une liste des protestants subsistant encore à Vitry en 1712 (*Bull.* XI, 155). — (Guillaume) aliàs *Capitaut*, dit Bourgeois, chaussetier, aliàs chapelier, du pays chartrain, habit. à Genève, 21 déc. 1573 et de nouveau le 1er mars 1574.

2. CAPITON, nom sous lequel on désigne, chez nous, de préférence, l'alsacien Wolfgang Fabricius Kœpfel [Haag, VI 131], célèbre par le concours qu'apportèrent à l'œuvre de la Réformation son grand savoir et son noble caractère. Il naquit en 1478, à Haguenau, d'une famille patricienne. Son père, qui le destinait à la médecine, l'envoya faire ses études à l'école alors célèbre de Pforzheim, d'où il passa à l'université de Fribourg. Il avait déjà pris, depuis deux ans, le grade de docteur en médecine, lorsque la mort de son père, arrivée en 1500, lui laissa la liberté de suivre ses goûts. Il se mit à l'étude de la jurisprudence, qu'il quitta à son tour pour la théologie, à laquelle il s'appliqua avec tant d'ardeur et de succès qu'en 1506, après avoir soutenu avec honneur sa thèse de docteur sous la présidence de Jean Eck, il fut nommé professeur dans cette même université. Cependant il ne tarda pas à se dégoûter des subtilités de la théologie scolastique, et la jalousie de ses confrères lui rendant le séjour de Fribourg très désagréable, il accepta, en 1512, la cure de Bruchsal, dans l'évêché de Spire. Dès cette époque, il commençait à être agité de doutes pénibles touchant le dogme de la transsubstantiation. Il évitait avec soin de prêcher sur cette matière ; on affirme qu'il ne le fit qu'une seule fois, forcé qu'il le fut par la circonstance, et qu'il en éprouva de grands remords. C'est pendant son séjour à Bruchsal qu'il intervint, comme arbitre, dans la fameuse querelle de Reuchlin et des stupides théologiens de Cologne. En 1515, l'évêque de Bâle l'appela dans sa ville épiscopale, et le nomma à la fois prédicateur de la cathédrale et professeur de théologie. En 1517, il fut élu recteur de l'académie, au rapport d'Herzog, dans son Athenæ rauricæ, et comme s'il eût voulu réunir sur sa tête tous les honneurs académiques, il prit, en 1520, le grade de docteur en droit à l'université de Mayence.

Lié depuis longtemps avec Erasme, qui se plaisait à louer son érudition, l'intégrité de sa vie et la pureté de ses mœurs, Capiton contracta, pendant son séjour à Bâle, une étroite amitié avec cet homme illustre. Il connaissait *Pellican* depuis 1512, c'est-à-dire depuis la visite que ce savant hébraïsant lui avait faite dans sa cure de Bruchsal, visite durant laquelle ils s'étaient mutuellement confié les doutes qui les tourmentaient. Il le retrouva avec bonheur à Bâle, et c'est par son intermédiaire peut-être qu'il noua avec Zwingle et Œcolampade des relations qui ne purent que le confirmer dans la résolution de combattre énergiquement les abus de l'Eglise romaine. Il mit donc au service de l'œuvre si vaillamment entreprise par Zwingle, vers ce même temps, toute l'influence que lui donnait et sur le peuple et sur la jeunesse des écoles son double titre de prédicateur et de professeur, soutenu par la grande réputation que lui avait déjà acquise son profond savoir. Son ami Œcolampade et son disciple *Hédio* le secondèrent avec le dévouement d'une conviction sincère, en sorte que les semences de la Réforme commençaient à fructifier à Bâle par ses soins, avant même que Luther parût. Capiton accueillit avec enthousiasme les premiers écrits du réformateur de Wittemberg; personne ne travailla plus activement que lui à les répandre; mais lorsqu'il vit le fougueux saxon marcher d'un pas de géant vers le but qu'il se proposait lui-même d'atteindre, jonchant autour de lui la terre des ruines de l'édifice que les papes avaient mis tant de temps et tant de peine à élever, il sentit l'effroi le gagner, et il commença à conseiller à Luther la modération et la sagesse. C'est sur ces entrefaites, au mois d'avril 1520, qu'à la recommandation d'Ulric de Hutten, il fut appelé à la cour de l'électeur Albert de Mayence, qui le nomma son chancelier et son prédicateur. Capiton accepta avec empressement l'offre de l'archevêque, dans l'espoir de le gagner à la cause de la Réforme et de l'amener à se déclarer primat de l'Allemagne. Il est possible que son projet eût réussi, si Luther avait voulu s'y prêter, et surtout si l'archevêque avait eu plus de résolution dans le caractère. Mais le bouillant réformateur ne vit dans les hésitations d'Albert et dans les ménagements de son conseiller qu'une espèce de trahison, ou tout au moins une coupable indifférence. Il s'en plaignit amèrement, en sorte que Capiton jugea nécessaire, en 1522, de faire le voyage de Wittemberg dans le but de s'expliquer avec lui. L'année suivante, il assista à la diète de Nuremberg, et l'empereur, à la recommandation de l'électeur, lui accorda des lettres de noblesse. D'un autre côté, l'université de Leipzig lui fit offrir une chaire de professeur, qu'il refusa, pensant devoir rendre plus de services à Mayence; mais à son retour, il trouva la cour du prince de l'Église livrée à toute sorte d'intrigues, et le triomphe de l'Évangile gravement compromis par la funeste expédition de Sickingen, qui avait forcé l'archevêque à se soumettre aux Confédérés et aux exigences de son haut clergé, ardent ennemi de la Réforme. Sentant que son rôle était fini, il abandonna brusquement la brillante position qu'il occupait, et se rendit, au mois de mai 1523, à Strasbourg, où deux ans auparavant le pape Léon X lui avait donné, de son propre mouvement, le prieuré de Saint-Thomas.

Capiton espérait probablement jouir en paix de son bénéfice, sans se mêler davantage aux agitations du siècle; mais il trouva les esprits singulièrement émus par les prédications de *Zell*; on redoutait un soulèvement du peuple contre le clergé romain. Capiton essaya de prévenir une catastrophe : il alla trouver Zell pour l'engager à quitter Strasbourg dans l'intérêt de la tranquillité publique; mais Zell refusa la proposition de son ancien condisciple, et lui déclara qu'il continuerait à remplir fidèlement ses devoirs comme ministre de la parole de Dieu et de la liberté chrétienne, quoiqu'il s'attendit à ne retirer de son dévouement que moqueries, opprobres, exil, confiscation et même pis. Frappé d'un héroïsme qui contrastait si fortement avec sa propre pusillanimité, Capiton eut honte de lui-même, et il se promit de devenir, lui aussi, un confesseur de la vérité. Il

commença par se faire recevoir bourgeois, le 8 juillet, afin de jouir de la protection de l'autorité civile contre ses propres collègues, qui suspectaient déjà son orthodoxie, et dont les doutes, s'ils en conservaient, se changèrent en certitude lorsqu'ils le virent monter dans la chaire de la cathédrale sur l'invitation du magistrat. Dès lors il se trouva en butte aux traits les plus envenimés de la calomnie. En vain, d'accord avec son collègue Zell, demanda-t-il, en 1523, à répondre dans une conférence publique aux accusations de ses adversaires; sa requête ne fut pas admise, et il dut se contenter de publier sa Défense, qu'il adressa à l'évêque de Strasbourg. Elle fit peu d'effet sur le prélat, et Capiton aurait, sans aucun doute, été déposé, si le magistrat n'était intervenu et n'avait arrêté les entreprises du clergé. En 1524, il fut chargé du cours d'exégèse de l'A. T., et l'année suivante, malgré la violente opposition du chapitre, il fut nommé curé de Saint-Pierre-le-Jeune, sur les instances menaçantes de la paroisse. Afin d'éviter jusqu'à l'apparence de l'avidité et de l'égoïsme, il donna, dès 1525, sa démission de prieur de Saint-Thomas en faveur de Laurent *Schenkbecher*, qui conserva cette place jusqu'à la réinstallation de Capiton, en 1537.

Appelé à Haguenau, en 1525, pour y organiser l'église, Capiton accepta cette invitation avec d'autant plus de joie qu'un de ses désirs les plus ardents était le triomphe de l'Evangile dans sa ville natale. Il y prêcha, y administra pour la première fois la Cène, le jour des Rameaux, en présence d'un grand concours de peuple attiré par la nouveauté du spectacle, et y baptisa Josias *Rihel*, fils de l'imprimeur de ce nom, selon le rite de l'église réformée. Cependant sa mission eut peu de succès. L'insurrection des Paysans le força à retourner à Strasbourg, et peu de jours après son départ, le Conseil et la noblesse se prononcèrent contre la Réforme, cause, dans leur opinion, du soulèvement de leurs serfs. On n'alla pas jusqu'à persécuter violemment ceux qui l'avaient embrassée; mais on interdit le culte public, ce qui n'empêcha pas Jean *Setzer* et son associé Job *Gast* de continuer à imprimer les écrits des réformatenrs.

En 1528, Capiton assista à la dispute de Berne et y prit une part active. En 1530, il présenta avec *Bucer* à la diète d'Augsbourg la Confession tétrapolitaine. De retour à Strasbourg, une grave maladie le mit aux portes du tombeau; il ne dut la vie qu'aux soins et à l'habileté de son ami Brunfels. Déjà affaibli par le travail et les veilles, il resta sujet à des vertiges et à de fréquentes migraines. Cet état maladif, joint aux embarras pécuniaires qu'il éprouvait par suite de la perte de ses bénéfices, et au chagrin que lui causa la mort de sa femme, arrivée en 1531, le rendit morose, mélancolique et finit par le jeter dans le mysticisme de Schwenkfeld. Inquiet des dispositions morales de son collègue, *Bucer* pensa que le meilleur moyen de le guérir était de le marier à une femme d'une humeur vive et gaie, et après quelque résistance, Capiton céda à ses instances. Le succès obtenu dépassa toutes les espérances. Dès l'année suivante, Capiton s'éloigna de Schwenkfeld pour se rapprocher des pasteurs de Strasbourg et travailler avec eux à la réconciliation des théologiens suisses avec les luthériens. Malgré la débilité de sa santé, il accompagna Bucer, en 1536, à la conférence de Bâle où fut dressée une confession de foi qu'ils signèrent l'un et l'autre. En 1537, il dut faire le voyage de Berne avec son collègue pour se justifier du reproche de luthéranisme qu'on continuait à leur adresser. En 1541, il fut envoyé de nouveau à la diète de Ratisbonne; mais à son retour, il fut victime d'une maladie épidémique qui régnait à Strasbourg, et il mourut le 2 nov. 1541; d'autres disent le 10 janv. suivant.

Capiton avait été marié deux fois, comme nous l'avons dit: la première, avec *Agnès*, la savante fille de Hans *Ulrich*, membre du conseil des XV, mariage qui avait été béni par Bucer, le 1er août 1524, en présence de plus de 2,000 personnes; la seconde, en 1532, avec Wibrandis *Rosenblatt*, veuve d'Œcolampade. Il avait eu des enfants de

l'une et de l'autre, en sorte que, sur la fin de sa vie, il avait été obligé de se faire correcteur d'imprimerie, pour subvenir à l'entretien de sa famille. Son héritage fut si modique que Bucer dut se charger de l'éducation de ses enfants.

Capiton a laissé la réputation d'un homme fort savant, et ce qui vaut mieux, d'un grand et noble caractère. Conrad Gesner, qui tenait à honneur d'avoir passé quelques mois à son service, fait de lui cet éloge : « Ecclesiæ Argentoratensis minister fidelissimus, in tribus linguis eruditus, præcipuè autem hebraicè doctissimus, et nulli opinor ætatis nostræ secundus. » Melchior Adam ajoute à ce portrait de nouveaux traits qui le complètent : « Erat Capito, dit-il, vir prudens et eloquens, omnium litterarum cupidissimus, in hebraicis diligenter et diu versatus : theologiæ purioris atque pacis studiosissimus. » Du Pin loue également sa grande habileté dans les langues, la modération de ses sentiments, son humeur pacifique et son zèle à défendre l'autorité des magistrats. Enfin M. *Rœhrich*, dans ses études sur la Réforme strasbourgeoise et M. Baum dans le livre intitulé *Leben und ansgewaehlte Schriften der Vaeter u. Begründer der reformirten Kirche*, her ausgeg. von dr J. W. Baum, B. Christoffel, etc. (Elberfeld, 1860, XX et 612 p. in-8) assignent à Capiton le premier rang parmi les réformateurs de Strasbourg. Voici ses œuvres :

I. *Entschuldigung D. Wolfg. Capito*, 1523, in-4. — Ecrit fort rare, la plupart des exemplaires ayant été brûlés à Fribourg en Brisgau par la main du bourreau.

II. *Das die Pfaffheit schuldig sey bürgerlichen Eyd zuthun on Verletzung irer Eeren;* Strasb., 1524, in-4. — Capiton combat le refus du clergé de se soumettre au serment civique et aux charges de la cité.

III. *Verwarnung der Diener des Worts zu Strasburg on die Brüder gemeiner Eidgenossschaft*. 1524. — Ouvrage anonyme dans lequel Capiton rendit compte aux Suisses de la manière dont Treger, provincial des Augustins, avait fui une conférence qu'il avait demandée lui-même. Elle eut lieu plus tard, car *Bucer* a publié un opuscule sur ce sujet.

IV. *Was man halten und antwurten soll von der Spaltung zwischen M. Luther und Andreas Carlstadt ;* Strasb., 1524, in-4. — Tout en blâmant la fougue de Carlstadt, Capiton ne dissimule pas qu'il partageait ses opinions sur la Cène. Il était, en outre, anti-trinitaire ; Schrœkh a tort d'en douter. Il mit même, en 1527, une préface à un ouvrage de Hertzer, qui fut décapité à Constance, en 1529, en l'honneur de la Trinité. Cependant, par amour pour la paix, il ne prêcha jamais ses convictions particulières ; il valait mieux, selon lui, laisser de côté ces questions oiseuses.

V. *Warhafftige Verantwortung uff eins gerichten Vergicht jüngest zu Zabern aussgangen;* 1525, in-8. — Chargé par le Conseil de se rendre avec *Zell* et d'autres pasteurs auprès des paysans révoltés pour essayer de les ramener dans le devoir, Capiton fut accusé d'avoir fraternisé avec eux. Il écrivit cette brochure pour se justifier.

VI. *Institutionum hebraicarum libri II;* Argent., 1525. — Il paraît que cet ouvrage, le plus important de ceux qu'il a publiés, parut d'abord à Bâle, 1518, in-4.

VII. *Enarrationes in Habacuc prophètam;* Argent, 1526, in-12. — Dédié à Jacques *Sturm*. C'est encore le moins rare des livres de Capiton.

VIII. *Epistola ad Zvinglium, cum duabus epistolis quibus illum concionatores Argentinenses ad collationem Scripturarum provocárunt*, Tig., 1526, in-8.

IX. *Epistola ad H. Zvinglium contra Fabrun Constantiensem*, 1526, in-8.

X. *Kinderbericht und Fragstuck vom Glauben*, Strasb. et Bâle, 1527, in-8 ; — 2e édit, augm., Strasb., 1529, in-8. — Explication claire et concise, par demandes et réponses, du Symbole des Apôtres et de l'Oraison dominicale.

XI. *Commentarius in Oseam prophetam;* Argent., 1528, in-8. — Dédié à *Marguerite de Navarre*. M. Rœhrich nous apprend que, l'année précédente, Capiton avait publié une trad. allemande de ce prophète, accompagnée d'un commentaire.

XII. *Von der Kirchen lieblichen Verei-*

*nigung*, 1533, in-4. — Dans la préface de cet écrit, qui n'est qu'une trad., Capiton se prononce pour le rétablissement de la confession auriculaire; il suffirait, selon lui, de prendre des précautions afin d'en prévenir les abus.

XIII. *Vita Johannis Œcolampadii*, publiée en tête des Commentaires d'Œcolampade sur Ezéchiel, dont Capiton fut l'éditeur (Argent., 1534, in-4). Réimpr. : *De morte et vita G. Œcolampadii autoribus Symone Grynæ et W. Capitone alsato* (Bale, 1617, 8°.) Selon La Croix du Maine, la Vie d'Œcolampade a été trad. en franç. et imp. avec les Vies de Luther et de Zwingle, à Lyon, J. Saugrain, 1552. in-16.

XIV. *Psalmen und geystliche Lieder, die man zu Strasburg, und auch die man inn andern Kirchen pflegt zu singen*, Strasb., 1537. — Quelques-uns des cantiques de ce recueil sont de Capiton.

XV. *Responsio de missa, matrimonio et jure magistratus in religionem*; Argent., 1537, in-8. — Dédié à Henri VIII, qui en fut si satisfait qu'il fit don à l'auteur de 120 couronnes.

XVI. *Hexaemeron, sive opus sex dierum explicatum*; Argent., V. Rihel, 1539, in-8. — Dédié au duc de Clèves, Guillaume.

Capiton a mis, en outre, des Préfaces à beaucoup d'ouvrages, entre autres; à la satire d'Œcolampade *De risu paschali* (Basil., 1518, in-4). Il a fait, dit-on, l'*Index* des Œuvres de saint Jérôme publiées à Bâle en 1520, in-fol. Selon Melchior Adam, il a composé un traité *De formando puero theologo*, mis en tête de la Physique de Summerhart; ne serait-ce pas une trad. du n° X ? Dans les œuvres de Chrysostôme (édit. de Bâle), on trouve aussi une trad. latine faite par lui d'un opuscule de ce célèbre Père, sous ce titre : *Epistola ad Albertum archiepiscopum Moguntinum Paræsnesis prior ad Theodorum lapsum ex Chrysostomo translata*. Enfin Capiton a écrit quelques ouvrages de circonstance de peu d'intérêt aujourd'hui, et si rares qu'aucun bibliographe ne les mentionne. Du temps de Gesner, la Bibliothèque de Strasbourg possédait un grand nombre de ses manuscrits, entre autres, des Commentaires sur la plupart des livres de la Bible.

1. CAPPEL (Jacques), avocat du roi au Parlement de Paris [Haag, III 198] mort en 1541, laissa neuf enfants de son mariage avec Marguerite Aimery. Trois d'entre eux, l'aîné Jacques sieur Du Tilloy, le cinquième Louis sieur de Montjaubert, et le septième Ange sieur Du Luat, embrassèrent les opinions nouvelles.

I. Branche du Tilloy. Né en 1529, Jacques Cappel avait à peine atteint l'âge de douze ans lorsqu'il perdit son père. Sa mère, bien que chargée d'une nombreuse famille, ne négligea rien pour son éducation, le destinant à la carrière que son mari avait suivie avec éclat. Ses études terminées, le jeune Cappel alla visiter l'Italie et l'Allemagne. Ce fut pendant son séjour dans ce dernier pays qu'éclairé sur les abus de l'Eglise romaine, par quelques hommes de mérite avec qui il s'était lié, il prit la résolution d'abjurer la religion catholique, résolution qu'il exécuta aussitôt qu'il fut de retour à Paris. En 1565, il épousa Louise, fille de Nicolas *Du Val*, conseiller au parlement de Rennes, qui se démit de sa place en faveur de son gendre. Cappel en remplit dignement les fonctions jusqu'en 1570, qu'un édit du roi l'obligea à donner sa démission. Il se retira alors dans sa terre du Tilloy en Brie, d'où la Saint-Barthélemy le chassa. Sedan lui offrit un refuge qu'il ne quitta vraisemblablement qu'à la conclusion de la paix. Sa réputation de jurisconsulte le fit choisir, en 1576, pour un des conseillers réformés de la chambre mi-partie établie auprès du parlement de Paris par le traité de Chastenoy; mais il lui fut impossible de se faire mettre en possession de son office. Il continua donc à vivre en simple particulier dans sa terre du Tilloy jusqu'en 1585 où, forcé d'opter entre la messe et l'exil, il n'hésita pas à abandonner sa patrie, avec toute sa famille. Poursuivi par ses vassaux catholiques, il hâtait sa fuite et déjà il avait atteint Saint-Elier, lorsque sa femme fut prise par les douleurs de l'enfantement. A peine fut-elle délivrée, qu'il leur fallut fuir; heureuse-

ment ils trouvèrent un asile dans le château de Grand-Pré, dont le seigneur les fit conduire à Sedan sous bonne escorte. Jacques Cappel ne survécut que quelques mois à son exil. Il mourut le 21 mai de l'année suivante, à l'âge de 57 ans. On a de lui :

I. *Veterum jurisconsultorum adv. Laurentii Vallæ reprehensiones, defensio*; Lut. Paris., 1583, in-8; réimp. par Ducker, avec les deux traités suivants, dans les Opuscula de latinitate jurisconsultorum (Lugd. Bat., 1721).

II. *De verbis non satis probatæ latinitatis.*

III. *De etymologiis juris civilis.*

IV. *Epistolæ.* Aux huit lettres publiées avec les Commentaires de ses fils, nous en ajouterons une neuvième, datée de Sedan 23 mars 1573 (Collect. Du Puy, 268).

II. Restée sans ressource par la mort de son mari, Mme Cappel prit le parti de rentrer en France avec ses trois plus jeunes enfants, Marie, Olivier et Louis, alors âgé de huit mois; l'aîné Jacques, né à Rennes au mois de mars 1570, fut laissé à Sedan où il étudiait en théologie. Les amis de la pauvre veuve lui conseillèrent d'aller à la messe, comme le seul moyen d'obtenir la restitution de ses biens qui avaient été confisqués. L'amour maternel fit taire en elle la voix de la conscience; mais le sacrifice fut si pénible qu'elle tomba malade et que les remords la conduisirent au tombeau peu de temps après sa prétendue abjuration.

Devenu tuteur de ses neveux, Guillaume Cappel, ligueur déclaré, mit Marie et Olivier dans des couvents et abandonna Louis aux soins de Philibert *Sandon* et de Nicole *Fortin*, vieux serviteurs de son frère. Une attaque des soldats royaux lui ayant coûté la vie, sa sœur Marie, avide de partager la dépouille des orphelins, s'empressa de se rendre au Tilloy et d'en emporter ce qu'il y avait de plus précieux. Le pillage ne cessa qu'à l'arrivée de Matthieu *Bochart*, avocat au parlement de Paris, ami et allié de la famille Cappel, qui remplit les devoirs d'un tuteur zélé jusqu'au retour de Jacques, en 1593. Celui-ci n'eut rien de plus pressé que de retirer son frère et sa sœur des couvents où ils avaient été enfermés. A sa prière, une dame respectable du nom d'*Allaigre*, prit chez elle la jeune Marie. Plus tard, le seigneur de *Chalandos* l'accueillit dans sa famille et lui servit de père jusqu'en 1610 qu'elle épousa Sigisbert *Alpée*, sieur de Saint-Maurice et pasteur de Saint-Mars, qu'elle rendit père d'une fille nommée Anne et d'un fils, Jacques, qui fut pasteur à Ay et Saint-Mars, comme nous l'avons dit t. I col. 161.

Tranquille sur le sort de sa sœur, Jacques Cappel retourna à Sedan, accompagné de ses deux frères, et s'y fit recevoir ministre. La Ligue ayant été vaincue et la paix rétablie dans la plupart des provinces, il retourna au Tilloy, d'où il envoya Olivier étudier la médecine à Montpellier : mais la mort ravit bientôt ce frère à sa tendresse.

Le Tilloy étant un fief de haubert, il y établit, comme les édits lui en donnaient le droit, une église qu'il desservit pendant plusieurs années. En 1596, il épousa Philippe *de La Noue*, gouvernante des deux filles de Louis *de Champagne*, comte de La Suse. De ce mariage naquit seulement un fils, qui reçut au baptême le nom d'Alexandre et qui mourut un an environ après l'arrivée de son père à Sedan, où le duc de *Bouillon* l'avait appelé comme pasteur et professeur d'hébreu. Déjà, en 1596, l'église de cette ville avait désiré l'avoir pour ministre; mais le synode de la Champagne n'avait pas voulu consentir à son départ. Résolu de se fixer à Sedan, Jacques Cappel vendit le Tilloy à Louis *Alleaume*, son parent éloigné. Quoiqu'il ait encore vécu plus de vingt ans, il ne revint, à ce qu'il paraît, qu'une seule fois en France, alors qu'il fut député avec le sieur de *Bury*, ancien de Sedan, au synode national de La Rochelle, en 1607.

Jacques Cappel mourut le 7 sept. 1624. Sept ans auparavant, il avait épousé en secondes noces Charlotte *Berger*, fille d'un conseiller à la Chambre mi-partie. Il en eut une fille, nommée Marie, qui se maria, en 1643, avec Jean *de Brion*, seigneur de Chenevelle et de

Hautefontaine, fils de Charles de Brion et de Jeanne de La Sangle. (Reg. de Charenton)

Exégète, philologue, historien et antiquaire, Jacques Cappel est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages qui lui ont acquis une légitime réputation.

I. *Epigramma in obitum Carolæ à Markâ*; Sedan., 1594.

II. *Epocharum illustrium* Θεματισμοὶ *cum explicatione selectorum aliquot difficilium Scripturæ locorum*; Sedan, 1601, selon la Biogr. univ.; 1602, selon Nicéron; 1605, in-4, selon la plupart des bibliographes; réimp. dans le Thesaurus theologiæ sedanensis, ainsi que dans le Fasciculus octavus opusculorum quæ ad historiam et philologiam sacram spectant; Roterod., 1697, in-12.

III. *In Apocalypsin D. Johannis* Σύνοψις; Sedan., 1605, in-4; réimp. dans le Thesaurus theolog. sedanensis.

IV. *De ponderibus et nummis lib. II*; Francof., 1606, in-4.

V. *De mensuris lib. III*; Francof., 1667, in-4, avec grav. — Suite du précédent qui avait été imprimé sans sa participation. C'est un ouvrage non moins remarquable par la science que par la méthode.

VI. *Apologie pour les églises réformées contre les blasmes de L. Lessius, P. Cotton et autres*; Sedan, J. Jannon, 1611, in-8.

VII. *Compendium prosodiæ*; Sedan., 1612, in-8.

VIII. *Historia sacra et exotica ab Adamo usque ad Augustum demonstrationibus mathematicis fulta et documentis ethicis locupletata*; Sedani, J. Jannon 1613 in-4 de vj. f. prélim, 683 p. de texte et viij f. d'index.

IX. *Les trophées du P. Gonteri, avec un catéchisme pour son instruction*; Sedan, 1613, in-8; dédié à Mme de la Tremouille duchesse de Thouars. (4 f. prél., 104 et 32 p.)

X. *Les livrées de Babel ou Histoire du siège romain, distribuée par controverses et considérations sur ce que le sr Ferrier et ses compagnons ont dict de plus spécieux en faveur de l'Antechrist*; Sedan, J. Jannon impr. 1616, in-8; 1623, in-8 de plus de 1000 pages. Autre édit.: Sedan, Jannon, 1631, dont un exempl. signalé dans les *Archiv. du biblioph.* de A. Claudin, année 1872 n° 1925, avec ce titre: *Histoire du siège romain, distribuée par controverses contre ceux qui nient que le pape soit l'Antechrist*; l'ouvrage est imprimé à Sedan, et le titre à Rouen, par Jacques *Calloué*.

XI. *Artes romanæ sedis notis brevibus delineatæ a Jacobo Capello*; Sedani, 1619 in-12.

XII. *Scena motuum in Galliâ nuper excitatorum, Virgilianis et Homericis versibus expressa*; 1616, in-8.

XIII. *Sedis romanæ potestas, sanctitas, fides*, Heidelb., 1619, in-4.

XIV. *Vindiciæ pro J. Casaubono adv. Heribert. Rosweydum recognitæ et assertæ; cum notis in Rosweydi lib. de fide hæreticis servanda*; Sedan., 1619, in-8; réimp. sous ce titre un peu différent: *Vindiciæ pro J. Casaubono contra Rosweydum, Eudæmon-Johannem et Bulengerum, lib. IV*; Francof., 1619, in-4. — Défense des Exercitationes de *Casaubon*. Rosweide ayant répondu, Cappel répliqua par *Assertio bonæ fidei adv. præcipuas H. Rosweydi jesuitæ strophas*, Sedan., 1619, in-8, qu'il fit suivre immédiatement de cet autre opuscule: *Artes romanæ sedis delineatæ breviter notis in H. Rosweydi jesuitæ librum de fide hæreticis servanda*; Sedan., 1619, in-8.

XV. *La doctrine des églises réformées de France, contre le livre de l'Institution catholique de Cotton*; Sedan, 1619, in-8. — Ne serait-ce pas le même ouvrage que le suivant?

XVI. *Instruction chrétienne responsive au 1er tome de l'Institution du P. Cotton jésuite*; Sedan, 1619, in-8 de 728 p.

XVII. *Cotonis errores*; Gen. 1620, in-4.

XVIII. *Rhetorica*; Sedan, 1620, in-8.

XIX. *Catechesis græcè et latinè*; Sedan., 1621, in-12.

XX. *Historiæ ecclesiasticæ centuriæ V ab Augusti ortu ad Valentinianum III*; Sedan., 1622, in-4.

XXI. *Catechesis nudis Scripturæ testimoniis confirmans confessionem fidei quam orthodoxæ Galliarum ecclesiæ regi Francisco obtulerunt*; Sedani, Jannon,

1621 pet. in-8. — Traduction publiée en 1622, et de nouveau en 1623 : *Catéchisme confirmant par l'Escriture la Confession de foy que les églises réformées de France ont présentée aux rois de France;* Sedan.

XXII. *Observationes in Epistolam ad Hebræos;* Sedani, 1624, in-8 de IV f. prél. et 312 p. Le contenu de ce volume avait été publié précédemment sous la forme de thèses, au nombre de 19, que Cappel fit soutenir à l'acad. de Sedan de 1621 à 1623.

XXIII. *Observationes in N. T., exceptis Actibus apostolorum et Apocalypsi d. Joannis,* procurante Ludovico Capello auctoris fratre et S. theol. et linguæ hebr. in acad. Salmuriensi professore; una cum ejusd. Lud. C. spicilegio, Amstelodami typis Elzevirianis; Salmurii Isaacus et Henr. Desbordes, 1657 in-4, 504 p. — Réimprimé plus tard dans les Critici sacri d'Angleterre (Lond., 1660, in-fol. ou Amstel., 1698, in-fol.).

XXIV. *Observationes in selecta Pentateuchi loca et in reliquos V. T. libros,* publ. avec les Commentaires de son frère (Amst., 1689, in-fol.).

Le premier volume du Thesaurus theologiæ sedanensis renferme, en outre, plusieurs thèses de Jacques Cappel, trois entre autres : *De prædestinatione, De libero arbitrio* et *De sanctificationis efficaciâ,* qui avaient déjà été imp. à Sedan, 1620, in-4. Colomiès et Nicéron lui attribuent *Plagiarius vapulans, sive Genevæ bona fides,* Gen. 1620, in-4, contre le P. Cotton. Forbes a publié *Epistola ad J. Forbesium* avec la trad. latine du Commentaire de Patrice Forbes (Amst., 1646, in-4). Nous ne devons pas omettre de signaler aussi une *Compendiosa in apostolicam historiam chronologica tabula* du même auteur, qui se trouve en tête de l'Histoire apostolique de Louis Cappel, et pour compléter, autant qu'il nous est possible, la liste des ouvrages imprimés du pasteur de Sedan, nous ne négligerons pas de mentionner une édit. de la Doctrine des Vaudois, par Cl. Seissel, archevêque de Turin, qu'il a donnée en l'accompagnant de notes (Sedan, J. Jannon, 1618, in-8), et à laquelle se rattache peut-être une *Histoire des Vaudois composée par un Sedanais,* msc. du fonds St-Germain franç. n° 1497, qui avait été communiqué par *Drelincourt* au duc de Coislin, évêque de Metz, et qui a passé de la bibliothèque de ce prélat dans la Biblioth. nationale.

Le synode de Charenton tenu en 1607, « bien informé de l'érudition et de la capacité » de Jacques Cappel, l'avait chargé d'écrire une histoire des Albigeois; mais la mort ne lui laissa pas même le temps de mettre la main à cet ouvrage. En 1626, le synode de Castres ordonna qu'on écrirait à l'université de Sedan pour réclamer les mss. laissés par le savant professeur comme un bien commun à toutes les églises, aux frais desquelles on devait les faire imprimer. Ce projet n'eut pas de suite, vraisemblablement parce qu'on ne trouva parmi ses papiers que des ébauches, à l'exception d'une édit. augmentée de son Histoire sacrée et profane, qu'il tenait prête pour l'impression. Son neveu, qui a publié à la suite de la notice *De Cappellorum gente* dans les Commentaires de son père, une liste des ouvrages de son oncle restés manuscrits et inachevés, cite un livre d'Histoire juive et romaine, quatre vol. d'une Histoire du Christ et de ses apôtres, un grand nombre de traités contre Bellarmin, une dissertation *De gratiâ primi hominis et amissione istius gratiæ,* une autre *De fœdere Dei* et deux volumes faisant suite au n° XVI ci-dessus. Nous n'en avons retrouvé aucune trace ni dans Hænel ni dans le Cat. mss. Angliæ et Hiberniæ; mais nous avons été assez heureux pour rencontrer, en parcourant le Cat. du fonds St-Germain franç., sous le n° 1214, un vol. msc. de 128 fol. qui contient une série d'instructions sur le catéchisme, faussement attribuées à Louis Cappel par son fils. En voici le titre : *S'ensuivent prédications sur le catéchisme recueillies tant sous MM. Eusèbe Ganthois et Jacques Cappel dict du Tilloys, ministres ordinaires de la Parole de Dieu en la ville de Sedan comme sous autres y survenans, l'an* 1602 *et* 1603. Ce sont, comme nous venons de le dire, de courtes instructions sur les 55 sections du catéchisme : 28 appartiennent à Cappel, 21 à son collè-

gue, 2 à un ministre nommé *Beaumont*, 2 sont anonymes, et 2 n'ont pas été transcrites.

III. Louis Cappel, plus célèbre que son frère, est regardé à juste titre comme le père de la critique sacrée. Il a joui du rare privilège d'être loué à peu près d'une commune voix par tous les écrivains catholiques, qui vantent à l'envi son érudition dans les langues orientales, sa profonde connaissance des écrits des rabbins, la sagacité de sa critique, la sagesse de son jugement, la modération de sa polémique, la pureté et la netteté de son style, la clarté de sa méthode. Si les éloges des protestants n'ont pas été aussi unanimes, il ne faut en accuser qu'un zèle bigot ou des craintes exagérées ; le seul tort de Cappel fut d'avoir proclamé des vérités qui choquaient les préjugés dominants. Tous d'ailleurs, il s'en faut de beaucoup, ne se montrèrent pas injustes envers lui, et l'approbation d'un Casaubon, d'un Vossius, d'un Grotius, d'un Spanheim, d'un Hall, d'un Bochart dut le consoler des attaques passionnées des Buxtorf et de leurs adhérents.

Louis Cappel naquit à Saint-Ellier près Sedan le 15 octobre 1585. Nous avons déjà parlé des premières années de sa vie ; ajoutons seulement qu'il couronna ses études à Sedan par deux thèses, l'une *De sessione Christi ad dextram patris* (Sedan, 1607, in-4°), l'autre *De origine et incrementis bonorum ecclesiasticorum* (Sedan, 1608, in-4) qu'il soutint sous la présidence de *Tilenus*. A l'âge de 20 ans, il fut choisi par le duc de *Bouillon* pour précepteur de sa fille, Louise, qui mourut à Paris, 1607, à l'âge de 12 ans et dont Cappel a déploré la mort dans une *Complainte élégiaque en vers féminins*, imp. à Sedan, 1608 in-4°. Quatre ans plus tard, sur la recommandation de *Caméron*, l'église de Bordeaux se chargea de lui fournir les moyens de visiter les principales académies de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Allemagne. Cappel se rendit d'abord à Oxford (voy. *Agnew*, II 103), où il passa près de deux ans, s'occupant surtout de l'étude des langues sémitiques, et travaillant à un *Lexique arabe* qui ne vit jamais le jour. Il revint dans sa patrie muni des certificats les plus honorables, et bientôt après l'académie de Saumur le demanda pour professeur d'hébreu. L'église de Bordeaux ayant renoncé à ses droits sur lui, et le synode de l'Anjou ayant confirmé sa nomination, Cappel prit définitivement possession de sa chaire en 1614. Deux ans après, on lui offrit une place de pasteur qu'il accepta sous certaines réserves, parce qu'il prévoyait que ses autres occupations pourraient nuire à l'accomplissement des devoirs importants du ministère. Au bout de trois ans, ses prévisions se réalisèrent ; il fut nommé recteur de l'acad. de Sedan, 31 oct. 1617, et cessa de remplir les fonctions de pasteur. Il paraît toutefois qu'il en conserva le titre encore longtemps, puisqu'on voit son nom figurer dans la liste des pasteurs dressée en 1626. Peut-être n'y renonça-t-il qu'en 1633, lorsqu'il fut nommé à la chaire de théologie dont il prit possession, 14 juin, par un discours inaugural *De potestate ac regimine ecclesiæ*, inséré dans les Theses Salmurienses, et qu'il occupa dignement jusqu'à sa mort, arrivée le 18 juin 1658 [1].

L'évêque Hall appelle Louis Cappe[illegible] « le grand oracle des hébraïsants. » Ce[illegible] éloge est complètement justifié par le[illegible] ouvrages de l'illustre professeur.

I. סור חניקור הנגלה *hoc est, Arca[illegible]num punctuationis revelatum, sive dia[illegible]triba de punctis vocalium et accentuu[illegible] apud Hebræos verâ et germanâ antiqu[illegible]tate ;* Lugd. Bat., 1624, in-4 ; réim[illegible] avec des addit. et des correct. dans l[illegible] Comment. du même auteur. — L[illegible] points-voyelles et les accents ont-[illegible] une origine divine ou humaine ? Ce[illegible] question n'avait jamais été soulevé[illegible] cependant il est aisé de juger par [illegible] manière dont ils s'expriment dans l'[illegible]casion, que Luther, Zwingle, Fagi[illegible], Pellican, Munster, Calvin, Olivét[illegible], Scaliger, Casaubon, Saumaise, He[illegible]sius, Masius, Drusius, Erpenius, [illegible] plus savants théologiens, en un m[illegible] et les plus habiles critiques du XVI[illegible]cle, regardaient les signes diacritiq[illegible] du texte hébreu comme invention [illegible]

[1] Voy. sur ses travaux, 1624-1656 : Cél. Port, Dictionn. hist. de Maine et Loire, 1874, I 349 col. 2.

ı et parfaitement soumise dès lors ritique. Mais si cette opinion était ılement répandue, elle n'avait pas ɔ été exposée d'une manière claire cise, comme le fit Élie Lévita qui a, par d'excellentes raisons, que ɔints-voyelles et les accents sont ıvention des Massorètes. Buxtorf le champion du sentiment con-, et Cappel entreprit de lui répon-ı ajoutant des preuves nouvelles ɔs que Lévita avait apportées. Il pela au témoignage unanime des avants rabbins, à la non-ponctua-e la Thorah, que les Juifs lisent eurs synagogues, à l'absence de -voyelles dans les écrits des Cab-ɔs et des Talmudistes; il fit re-ıer que l'écriture samaritaine, que, selon lui, avec l'ancienne re hébraïque, ne connait ni les es ni les accents; il rapporta une de passages de Josèphe, de Philon Pères de l'Eglise où la Bible est ıvec des variantes qui ne s'expli-que par la non-ponctuation des ɔlaires dont ils se sont servis; il es diverses leçons des manuscrits nt servi de texte aux versions ıes et aux paraphrases chaldaï-il fit ressortir la bizarrerie de la ıation d'un grand nombre de il indiqua l'origine chaldéenne ıominations appliquées aux ac-et aux voyelles; il montra qu'il ; nullement impossible de lire ɔu non-ponctué, et après avoir avec autant d'habileté que d'éru-les arguments de Buxtorf, il ar-cette conclusion que les points-es ont été inventés très vraisem-ment dans le vıe siècle après Jé-ırist. « Ille sententiam istam, it Amama, célèbre professeur de ker, adeo valide confirmavit ra-ıue quæ in contrarium vulgo ıtur, adeo solidè refutavit, ut ıimorum theologorum qui antea riæ sententiæ mordicus hære-alios in suam sententiam per-.t, alios vero non parum dubios erit. »

torf lui-même, à qui Cappel com-ıua son manuscrit, fut ébranlé a conviction; il se rejeta sur le *danger* de soutenir la thèse de la nouveauté des points-voyelles. Le savant orientaliste Erpenius, au contraire, trouva si beau le travail du professeur de Saumur qu'il se chargea des soins de l'impression.

A peine cet ouvrage, que Spanheim qualifie d'excellent, eut-il paru, que Buxtorf fils essaya de le réfuter; mais il le fit avec plus de zèle que de succès. D'un autre côté, les théologiens catholiques accueillirent avec enthousiasme le résultat des recherches de Cappel, parce que, dans leur sentiment, ce résultat tendait à diminuer l'autorité de l'Écriture, en la rabaissant au niveau de la tradition orale, comme si le Livre saint, même réduit au rang d'une tradition, ne restait pas encore de toutes les traditions la plus ancienne et la plus authentique.

II. *Spicilegium seu Notæ in N. T.*, imp. avec le Myrothecium de *Caméron* (Gen., 1632, in-4); réimp. avec les Observat. in N. T. de Jacques Cappel, puis dans les Crit. sacr. d'Angleterre. — Notes plutôt critiques que théologiques destinées à éclaircir le sens grammatical ou littéral. L'auteur est loin d'admettre que tout, jusqu'au moindre mot, dans les Évangiles et les Epîtres, ait été inspiré. Il fait remarquer les hébraïsmes avec plus de soin que ses prédécesseurs, et s'attache à les expliquer avec le secours des rabbins.

III. *De interpretatione loci Matt.* XV, 5, imp. à la suite du Spicilège et réimp. dans les Critici sacri, ainsi que le suivant :

IV. *De voto Jephtæ.* — Il est singulier que Jacques Cappel classe cette dissertation parmi les ouvrages inédits de son père. N'aurait-il pas été inséré dans l'édit. de Londres des Crit. sac., que nous n'avons pu nous procurer ?

V. *Historiæ judaicæ compendium ab Asamonæorum tempore ad Hierosolymæ excidium*, publié avec le suivant.

VI. *Historia apostolica illustrata*, Gen., 1634, in-4; ins. dans les Critic. sac., et réimp. Salm., 1683, in-4; Lugd. Bat 1687 in-12; Leps. 1691 in-8.

VII. *Theses theologicæ de potestate et regimine ecclesiæ*, quas ex mandato synodi nationalis et præscripto RR. vi-

rorum pastorum ecclesiarum reformatarum Andegavensis, Turonensis, Cœnoman. etc. in eorumdem consessu σὺν θεῷ examinandas proponit Lud. Cappellus V. D. min. die 14 junii 1633. Tel est le titre de la thèse inaugurale par laq. L. Cappel conquit la place de professeur à Saumur; Salm., 1635, in-4; réimp. dans le Syntagma thesium theologic. in academiâ salmuriensi disputatarum (Salm., 1665, in-4). Ses thèses, disséminées dans les trois parties du Syntagma, sont au nombre de 44.

VIII. *Le pivot de la foy et religion, ou Preuve de la Divinité contre les athées et profanes*, par la raison et par le tesmoignage des Stes Escritures desq. la divinité est démonstrée par elles-mêmes; Saumur, J. Lesnier, 1643, in-8 de 8 feuill. prélim. et 307 p.; trad. en angl., Lond., 1660, in-8.

IX. *Animadversiones ad* Novam Davidis lyram, *cum geminâ diatribâ, una de voce* אלהים, *altera de nomine Dei* יהוה *tetragrammato*; Salm., 1643, in-8 de 106 p.; réimp. avec la *Critique sacrée*. Colomiès en indique une édit. de 1634 : c'est probablement une faute typographique. — Dans ses Remarques, Cappel combat et ruine les prétentions de Gomar, qui croyait avoir retrouvé les règles de la poésie hébraïque. Les deux dissertations sur les noms d'Elohim et de Jéhovah ont été réimp. en dernier lieu par Reland dans le *Decas exercitationum philologicarum de verâ pronunciatione nominis Jehova* (Traj. ad Rhen., 1707, in-8). Selon Nicéron, la seconde, dont le Journal des savants indique une édition de Leyde, 1624, in-4, est le discours inaugural que Cappel prononça en prenant possession de sa chaire de professeur d'hébreu. Il s'y déclare contre la prononciation ordinaire du nom de Jéhovah. Dans la première, il prouve que le nom d'Elohim pouvait s'appliquer aux anges.

X. *Joh. Cloppenburgii epistola ad Ludovicum de Dieu de die quo J. Christus et quo Judæi comederint agnum paschalem et Tractatio deuteroproto; ac super utraque amica collatio epistolicacum Lud. Capello habita anno* 1634 *et* 1636; Amsterdam, 1643, in-12, 186 p.

XI. Ἐπικρίσις *de ultima Christi paschate σάνροσιμῳ et sabbatho deuteroproto*, Amst., 1644, in-12. — Suite du précédent, faussement attribuée par Adelung à Jacques Cappel.

XII. *Diatriba de veris et antiquis Ebræorum literis; item J. Scaligeri defensio*; Amst., 1645, in-12. — Défense de son Arcanum. Il y soutient contre Buxtorf que les caractères hébreux, tels qu'ils sont aujourd'hui, diffèrent de ceux dont les Juifs se servaient avant la captivité.

XIII. *Critica sacra sive de variis quæ in sacris V. T. libris occurrunt lectionibus lib. VI; subjecta est quæstio de locis parallelis V. et N. T.; defensio adv. injustum censorem; animadversiones ad librum cui titulus est* Nova Davidis lyra, *cum gemina diatriba de nomine Dei*; Paris., 1650, in-fol.; réimp. avec des notes nombreuses par Vogel et Scharfenberg, Halæ, 1775-1786. 3 vol. in-8. — Les clameurs des bigots, soulevées par l'Arcanum, avaient été si violentes, que peu s'en fallut que ce nouvel ouvrage de Cappel, fruit de trente années de travail, ne vît pas le jour. Pas un seul imprimeur ni de la Hollande ni de la Suisse ne voulut se charger de l'impression, et la Critique sacrée serait inédite si trois moines catholiques, Petau, Morin et Mersenne, n'avaient obtenu un privilège du roi pour la faire imprimer en France. — Dans cet ouvrage dont Grotius a dit : « Nescio magisne indefessam sedulitatem mirari debeam, an uberrimam eruditionem, an judicium limatissimum; quæ tres laudes in hoc opere ita inter se certant ut in ambiguo maneat cui de tribus prima palma debeatur, » dans cet ouvrage, disons-nous, Cappel rapporte une foule de leçons d'après le texte hébreu lui-même, la version des Septante, les paraphrases chaldaïques, la Vulgate, les commentaires des Juifs et la collation des passages correspondants du V. et du N. T. Eichhorn lui reproche de s'être montré trop peu circonspect dans ses assertions, trop favorable à la critique conjecturale, trop superficiel dans ses recherches, trop peu versé dans les dialectes de l'Orient. Il est certain que Cappel a accumulé sans nécessité les variantes; qu'il a attaché trop d'impor-

tance à celles que lui offraient les anciennes traductions, surtout la Septante, oubliant qu'il n'est pas juste de rejeter sur le texte les erreurs de la version, et qu'il en a tiré quelquefois des conséquences hasardées. Il est vrai encore qu'il a complètement négligé de puiser à la source la plus importante, et qu'il ne lui suffit pas de s'excuser en disant qu'il n'avait aucun manuscrit hébreu à sa disposition. Néanmoins il lui restera la gloire d'avoir été le premier parmi les théologiens chrétiens qui ait appliqué au texte hébreu une critique saine et judicieuse, aussi éloignée des audacieuses hypothèses de Morin que d'un respect idolâtre pour la Bible.

XIV. *Contra censuram Bootii*; Salm., 1651, in-4.

XV. *De critica nuper a se edita ad J. Usserium epistola apologetica*; Salm., Isaac Desbordes, 1651, in-4.

XV. — *Responsio ad J. Usserii epistolam*; Salm., P. Girard, 1652, in-4.

XVI. *Chronologia sacra*; Lut. Parisior. 1655, in-4; réimp. dans les Prolégomènes de la Bible polyglotte d'Angleterre (Lond., 1660, in-fol.), où l'on trouve aussi une dissertation de Cappel sur le temple de Jérusalem, intitulée : *Trisagion, sive templi Hierosolomytani delineatio triplex*; dissertation publiée également dans les Crit. sacr., où l'on remarque, en outre, du même auteur, une *Iconographia*, des *Excerpta ex Villalpando* et un traité du *Corban*.

XVII. *Syntagma thesium theolog. in academia salmuriensi disputatarum*; Salm., 1665, in-4. — Ce recueil, dont nous avons déjà dit quelques mots à l'art. *Amyraut* (t. I, col. 205), étant extrêmement rare, on nous saura gré sans doute d'en donner ici une courte analyse. Une des premières thèses et des plus remarquables est celle d'Amyraut sur la sacrificature du Christ. La fonction du Christ est une; mais elle est en même temps triple à cause de la triple espèce des types. Sa fonction sacerdotale consiste dans la réconciliation, ainsi que dans l'intercession au ciel pour ceux qui ne sont pas réconciliés avec Dieu; la notion catholique d'un sacrifice perpétuel est donc fausse. La doctrine de la justification est exposée par *La Place*. La foi seule sauve; cependant les bonnes œuvres, suite naturelle de la foi, sont nécessaires au salut. Amyraut défend avec talent l'autorité de l'Ecriture, en lui donnant pour principal appui sa valeur intrinsèque. Dans la thèse sur la perfection de l'Ecriture, il émet l'opinion que l'immortalité de l'âme est enseignée dans l'A. T. La Place démontre fort bien la clarté de l'Ecriture, et Cappel soutient qu'elle doit être le seul juge de la foi. Deux thèses d'Amyraut sont consacrées à prouver la divinité des Ecritures par le témoignage de l'Esprit-Saint imprimé dans le cœur de tout homme. La question de la Providence et de l'existence du mal est traitée par le même théologien avec beaucoup d'art et de précaution. Il appuie par des considérations pratiques les notions bibliques d'une triple alliance avec Dieu. Il défend avec talent la nécessité de la satisfaction; cependant ses deux thèses sur la descente aux enfers sont plus particulièrement remarquables. Amyraut nie que cette doctrine soit biblique; il affirme qu'elle a été inconnue à l'ancienne église, et il soutient qu'elle est même contraire à l'analogie de la foi. En traitant les dogmes de la grâce et de l'élection, Cappel se montre rigoureusement augustinien et calviniste; cependant il semble adoucir un peu la doctrine sanctionnée à Dordrecht, en avançant que Dieu n'a résolu de damner que ceux qu'il prévoyait ne pas devoir se convertir. Amyraut expose les mêmes idées dans deux thèses. Une autre sur la nécessité de la communion mérite d'être lue. Il est difficile de combattre la transsubstantiation avec plus de force qu'il ne le fait. Nous ne parlerons pas de plusieurs autres dissertations dirigées contre l'Eglise romaine et sa hiérarchie; nous dirons seulement qu'aucune ne sort des bornes d'une discussion sage et modérée. Cependant nous signalerons encore deux thèses de Cappel sur le dimanche et la sanctification des fêtes chrétiennes, ainsi qu'un traité d'Amyraut sur la vie éternelle, un des meilleurs qui ait été écrit sur ce dogme consolant.

XVIII. *Annotata et Commentarii in V. T.*; Amst., 1689, in-fol. — Ouvrage posthume dans lequel l'éditeur Jacques Cappel a réuni à peu près tout ce que son père et son oncle avaient écrit pour l'éclaircissement du texte sacré. On y trouve : *De Cappellorum gente*, notice biographique qui nous a été d'un grand secours ; — *Annotata in Esaïæ cap. LIII, in Abdiam, Michæum, Nahum, Habacuc, Sophoniam, Aggæum, Zachariam, Malachiam* ; — *De ecclesiæ christianæ supra judaicam prærogativis* ; — *De statu animarum post mortem* ; — *Commentarius in VIII cap. Geneseos ab II ad IX* ; — *De sabbatho disputatio* ; — *Zoharis cabbalistica expositio initii cap. II Geneseos* ; — *Abrahamus, Isaacus, Jacob, Esaü* ἀλληγορούμενοι ; — *Notæ criticæ in plerosque libros V. T.*; — *Notæ criticæ in plerosque libros apocryphos.* — *Arcanum punctuationis auctius et emendatius* ; — *Vindiciæ contra J. Buxtorfium*. Tous ces ouvrages sont de Louis Cappel ; le contingent de son frère se réduit à ses *Observationes in selecta loca Pentateuchi et in reliquos V. T. libros.* — Bien que moins servilement soumis aux idées régnantes que la plupart des théologiens de cette époque, les deux Cappel n'ont pas pu s'affranchir tout à fait de l'influence de leur siècle ; on reconnaît leurs préoccupations dogmatiques surtout dans leurs observations sur les psaumes et les prophètes, où l'on retrouve d'ailleurs le cachet d'une profonde érudition et d'une critique éclairée.

Les ouvrages inédits de Louis Cappel forment une partie notable de son bagage littéraire. Nous en donnerons la liste d'après celle que son fils a publiée à la suite de la notice *De Cappellorum gente*.

I. *Confutatio IV libr. Socini de Christo servatore.* — II. *Quæstio an et quomodo necesse fuerit Christum mori seu satisfacere.* — III. *Sententiæ Vorstii de Christi satisfactione expositio et confutatio.* — IV. *De Christi justitia activa et passiva disquisitio.* — V. *De voto Jephtæ dissertationes.* Avait-il composé plusieurs dissertations sur le même sujet. Nous avons vu qu'une avait été imprimée dans l'édit. d'Amst. des Crit. sacr. — VI. *Prælectiones inaugurales.* — VII. Ἀρχαιογραφία *sive de antiquâ scribendi ratione.* — VIII. מקרא הקדמוני *sive antiqua lectio*, en 2 vol. — IX. *Epistolæ.* — X. *Miscellanæi.* — XI. *Observationes in Danielis cap. II-VII.* — XII. *Commentarius in XI prima capita Epistolæ ad Romanos.* — XIII. *Sermons.*

Louis Cappel avait épousé en 1615 Suzanne, fille de Benjamin *Launay* sieur du Gravier, ministre à Chilleurs, et de Marie *Des Prés*. Elle mourut à Saumur, 24 fév. 1667. Il en eut six enfants dont une fille morte jeune. L'aîné des fils, nommé Jean, naquit en 1618 et eut pour parrain *Caméron*. Son père eut le chagrin de le voir abjurer, 1656, et fut obligé de lui faire une pension à laquelle Louis XIV en ajouta une autre de 800 livres. C'est lui qui édita la Critique sacrée. Benjamin et Louis moururent étant enfants. Louis, dit Du Tilloy, né en 1623, se maria, en 1653, avec Elisabeth *Du Portau*, fille du sieur de *Beauvais*, et en eut deux enfants morts jeunes. Il suivit l'exemple de son frère aîné Jean, à ce que dit la *Gazette de France*, et abjura à Angers le 3 mars 1670. Le troisième des fils, Jacques-Louis, naquit le 13 août 1669. Il se distingua de bonne heure par ses talents, et fut nommé, à 19 ans, professeur d'hébreu à l'acad. de Saumur, dont il fut recteur à plusieurs reprises, comme son père avant lui. Retiré en Angleterre après la Révocation (*Bull.* II, 78), il accepta une place de professeur de latin dans une école nonconformiste, et mourut en 1722. Avec lui s'éteignit la famille des Cappel.

Branche de Monjaubert. — Louis Cappel, sr de Monjaubert ou Mongombert, cinquième fils de Jacques Cappel, avocat du roi, naquit à Paris le 15 janv. 1534. Il reçut une excellente éducation et fit de si rapides progrès qu'à l'âge de 16 ans il obtint une chaire dans le collège du cardinal Le Moine. Cinq ans plus tard il se rendit à Bordeaux pour y étudier le droit. Ayant eu l'occasion de s'instruire des doctrines de la Réforme, il résolut d'aller observer de près le mouvement de régénération qui s'opérait, et il se rendit à Genève vers 1547. A son retour en France, il se fit admettre dans l'église de Paris, dont il devint bientôt un des membres les plus

distingués. Il donna surtout un exemple remarquable de son intrépidité et de son zèle lorsque les Etats de l'Ile-de-France furent convoqués, en 1560, à l'effet d'élire leurs députés aux Etats-Généraux. Louis Cappel se dévoua généreusement, avec quelques-uns de ses coreligionnaires, pour rendre à Dieu, au roi et à sa patrie ce qu'il regardait comme le devoir d'un bon chrétien et d'un loyal français. Sans se laisser intimider par l'idée du péril auquel il allait s'exposer, se mettant en avant dans une ville arrosée déjà tant de fois du sang des martyrs, et dans un moment où les protestants étaient autant que jamais victimes de la persécution, il osa se rendre à l'Hôtel de Ville et proposer en pleine assemblée ce qu'il estimait nécessaire au bien du royaume ; puis, abordant la question qui dominait alors toutes les autres, présenter la confession de foi des églises réformées et requérir qu'elle fût insérée dans le cahier de Paris. Les catholiques furent singulièment étonnés d'entendre un jeune homme de 26 ans parler avec une telle hardiesse, et Cappel aurait infailliblement payé sa témérité de sa vie, s'il ne s'était caché pour échapper aux poursuites des Guise. Sa requête d'ailleurs, il est inutile de le dire, fut rejetée sans délibération. Les protestants de Paris résolurent alors de faire présenter leur confession de foi au roi lui-même, et ce fut encore Cappel qui se chargea, avec l'avocat *La Rogeraye* dit La Troche, et quelques autres, de cette dangereuse mission. On ne connaît pas le résultat de cette démarche courageuse ; cependant on peut affirmer que Meursius est allé beaucoup trop loin en présentant l'édit de janvier (1562) comme une conséquence du voyage de ces députés.

Les biographes de Cappel racontent qu'après de longues hésitations sur le choix d'une profession, il se décida, vers ce temps, à entrer dans le ministère, et fut nommé pasteur de l'église de Meaux. Ils ajoutent que les troubles l'obligèrent à se retirer à Genève, puis à Sedan. Il semblerait d'après cela qu'il quitta le royaume dès la première guerre civile (1562), et cependant nous le trouvons encore en 1564 au synode de la Ferté-sous-Jouarre (*Bull.* IV 197) et à Paris, en 1565, secrétaire du cinquième synode national. Il est donc évident qu'il ne s'expatria qu'à l'époque des seconds, peut-être même des troisièmes troubles. En 1569, il reçut vocation de l'église d'Anvers ; mais les fureurs du duc d'Albe le forcèrent bientôt à retourner à Sedan. A la conclusion de la paix, il rentra en France et fut donné pour ministre à l'église de Clermont. Paquot affirme, nous ne savons sur quel fondement, que ce fut lui qui prêcha dans la chambre de *Coligny*, la veille de la Saint-Barthélemy. Assez heureux pour échapper au massacre, Cappel s'enfuit de nouveau à Sedan, portant, comme le philosophe grec, toute sa fortune avec lui. Il y fut suivi de près par le jésuite Maldonat et l'apostat *Sureau du Rosier*, envoyés par Montpensier pour ramener le duc de *Bouillon* et sa femme dans le giron de l'Eglise romaine. Cappel et le ministre *Loqueux* [Le Queux ?] furent chargés de défendre la cause protestante, et il paraît qu'ils ne s'en acquittèrent point mal, puisque le but du voyage des deux convertisseurs ne fut pas atteint; ce qui n'a pas empêché Maldonat de publier une relation tout à son avantage de la conférence, qui dura plusieurs jours et roula principalement sur la messe et la présence réelle.

Quelque temps après, Louis Cappel fut envoyé en Allemagne pour solliciter des secours auprès des princes protestants. A son retour, il fut appelé à Leyde par Guillaume d'Orange comme professeur de théologie, et le 8 février 1575, il fit l'ouverture de la nouvelle université par une harangue que Meursius a publiée en tête de l'Athenæ Batavæ (Leyde, 1625, in-4). Toutefois il occupa à peine pendant quelques mois sa chaire de théologie ; dès la fin de l'année, il rejoignit l'armée de Jean-Casimir dans laquelle il remplit les fonctions d'aumônier. Après une courte campagne, il accepta la place de pasteur ordinaire et de professeur de théologie à Sedan, où il mourut, 6 janv. 1586, sans enfants de son mariage avec Catherine *Le Sieur*. Cinq ans auparavant, il avait assisté comme député de la Champagne au synode national de

La Rochelle. Son oraison funèbre fut prononcée par son collègue *Tenant*.

Louis Cappel avait laissé quelques ouvrages : I. *Vita procellis belli civilis perturbatissima* ; — II. *De ecclesia et ejusdem notis, adv. Epistolam a Roserio apostata ad Franciscam Borboniam directam, an.* 1573 ; — III. *Speculum papismi* ; — IV. *Commentarii in Calvini catechismum* ; — V. *Epistolarum selectarum volumen*. Nicéron ne croyait pas qu'ils eussent jamais été imprimés. Le laborieux Paquot n'en a retrouvé aucune trace. Il faut donc que Moréri ait formé son jugement sur les titres seuls, pour prétendre « qu'ils sont remplis d'aigreur et d'emportement contre l'Église romaine. » Jacques Cappel, écuyer sr de Monjaubert, donc héritier et prob. petit-fils du précédent, fut aussi professeur d'hébreu à l'acad. de Saumur. Il eut de sa femme Marie *Niolté* : Jacques, 1663 ; Philippe, 1664 ; Daniel et Jeanne, jumeaux, 1667 ; Louis, 1669 ; François, 1671 ; Frédéric-Christian, 22 oct. 1673. (Greffe de Saumur)

Branche du Luat. Ange Cappel, seigneur du Luat, né en 1537, s'était déjà fait connaître par quelques ouvrages, lorsqu'il fut nommé secrétaire de Henri IV. Il s'attacha à *Sully*, qui lui témoigna toujours beaucoup de considération et de confiance. On ne sait rien de plus sur sa vie. Le premier et le plus curieux de ses écrits est un *Avis donné au roy sur l'abbreviation des procès*, [Paris] 1562, in-fol. ; réimp, avec de notables changements sous le titre : *L'abus des plaideurs*, Paris, 1604, in-fol. Il a traduit aussi divers traités de Sénèque : celui de la *Clémence*, Paris, 1578 ; le 1er livre des *Bienfaits*, 1580, les 3 livres de la *Colère*, et d'autres fragments qui furent imprimés sous le titre : *Formulaire de la vie humaine*, Paris, 1582. La Croix du Maine affirme qu'il avait, en outre, publié à Paris une trad. de la *Vie d'Agricola*, et qu'il en avait préparé une autre des *Histoires*, de Tacite. Le journal de Henri III lui attribue encore un *Discours sur la Comparaison des deux partis qui sont en ce royaume* ; Montauban, 1586. Ange Cappel mourut en 1623.

2. CAPPEL (Aaron) inscrit comme étudiant en théologie à Genève pour les années 1583 et 84 en ces termes : « Gallicæ ecclesiæ Londinensis alumnus », et indiqué en 1606 (*Agnew* I, 11) comme pasteur de ladite église de Londres.

CAPPELLE, pasteur de Loubieng en Béarn, 1612-26 ; de Castelner en 1637.

CAPELAIN (Jeanne), fille, 30 ans, arrêtée comme elle passait à Jersey, condamnée à la réclusion, rasée, et enfermée au couvent des Hospitalières de Vire, 1688. La même probablement est assistée à Londres (1 l. st.) en ces termes : « Jeanne Capelain de Rouen, 50 ans, confesseuse », 1705.

CAPON (Pierre), « mercier, fils de Jean Capon, de Nantua, habit. de Genève, avril 1557 ; famille fixée à Morges (Vaud] en 1569. — Charles de *Capon* sr du Bosc, auditeur des comptes à Montpellier, 1675-82. — Jean Capon, d'Uzès, mort au refuge à Lausanne, déc. 1691. — (Jean) de Nîmes, assisté à Londres (2 l. st.) pour l'aider à faire étudier son fils ainé au collège », 1706. — Gaspard *Capot*, de Nîmes, malade, avec un enfant de 4 ans, assisté à Londres, 1706.

CAPRIS, nom d'une ancienne famille de Savoie [Haag, III 208], établie en Provence depuis le commencement du xvie siècle. Pierre *de Capris*, fils de Louis de Capris, capitaine d'arquebusiers à cheval, et de Jeanne de Gervasi, servit longtemps dans les rangs des huguenots sous le commandement de *Soubise*, de *Cipières* et de *Sénas*. De son mariage avec Louise *de Fougasse* naquit Louis-Esprit Capris, capitaine d'arquebusiers à cheval, et plus tard, gouverneur du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, qui épousa, en 1598, Marquise *de Boyer-Bandol*. Leur fils Antoine, seigneur de Beauvezer, renonçant à la carrière des armes, acheta la charge de principal magistrat du siège royal de Cuers. Professait-il encore la religion réformée ? Il n'y aurait aucun doute à élever à cet égard, s'il était prouvé que le seigneur de *Beauvezer*, qui se réfugia dans le Brandebourg avec deux demoiselles du même nom, descendait de lui.

CAPY (Mlle) mise aux Régentes de Mirepoix, sur la demande de l'évêque, en 1767.

veau. » *Bèze,* au contraire, nie que Caraccioli ait été élu évêque par l'église de Troyes ; il affirme qu'en faisant abjuration, il promit de renoncer à son évêché. Le célèbre réformateur ne connaissait pas toute la vérité, ou peut-être n'a-t-il pas voulu la dire. Le témoignage de l'historien de Thou est confirmé non-seulement par celui de Pierre Martyr qui se trouvait sur les lieux, mais par un autre témoin oculaire, *Pithou,* qui a laissé une relation de l'introduction de la Réforme à Troyes, et qui raconte avec de grands détails cet épisode de l'histoire de nos églises. Dès le mois de sept. 1561, l'évêque de Troyes sonda la reine-mère pour savoir s'il lui serait permis de résigner son évêché quant au spirituel seulement, et malgré la vague réponse de Catherine de Médicis, que s'il donnait sa démission, on le remplacerait, il se présenta devant le consistoire de l'église de Troyes, signa la Confession des églises réformées et se retira à Lausanne, puis à Genève d'où il fut envoyé comme ministre à Dijon ; et là, il conçut le projet hardi de retourner à Troyes et de s'y faire confirmer dans son titre d'évêque par la communauté protestante tout en restant ministre. Le ministre *Le Roy,* ancien moine converti, s'éleva avec force contre cette prétention et son opinion fut appuyée par *Pithou* récemment revenu de Genève. Après une très vive discussion, on résolut de prendre conseil de *Calvin* à qui *Bèze,* de son côté, écrivit à ce sujet, le 9 nov. 1561 : « Quanti momenti futurum sit quidquid hic statuetur, satis intelligis, et possum tibi affirmare, alios aliquot episcopos esse, qui parati sint hoc exemplum sequi, si quid moderatè statuatur. Itaque rogo ut istam causam non in hypothesi sed θετικῶς pertractes, et ita quidem ut eorum imperitiæ aliquid condones qui exactam illam tuam brevitatem non satis capiunt. » Ce fut sur ces entrefaites que Pierre Martyr, retournant en Suisse après le colloque de Poissy, passa par Troyes. Consulté sur la question qui divisait l'église, il se prononca en faveur de Caraccioli contre *Le Roy, Sorel* et les autres adversaires de l'épiscopat. Son avis, qui était aussi celui de la majorité des fidèles, prévalut, et Caraccioli fut élu évêque par la communauté réformée. Lorsque la réponse de *Calvin* arriva, l'élection était faite, et comme, malgré les prières de *Bèze,* cette réponse était conçue en termes très généraux, on jugea qu'elle était plutôt favorable que contraire au système épiscopal. Tel est le récit de *Pithou.* Dès lors Caraccioli joignit le titre d'évêque à celui de ministre de l'Evangile.

De Thou nous apprend qu'après sa conversion, Caraccioli prêcha avec assiduité dans sa chapelle épiscopale, jusqu'à ce que les évêques, craignant la contagion de l'exemple, eussent obtenu du roi sa destitution [1]. La cour lui accorda, comme dédommagement, une pension de 4,500 livres.

Après la perte de la bataille de Dreux, Caraccioli, qui avait repris son titre de prince de Melphe, tint une conduite fort équivoque, il sollicita et obtint de la princesse de *Condé* la permission de se rendre auprès de la reine-mère pour entamer des négociations. « Le fait est, lit-on dans la Popelinière, qu'il avoit bien persuadé la princesse de luy donner cette charge ; mais la vérité estoit que pensant que tout fût perdu, il avoit parlementé avec le connestable, luy offrant son service sous ombre de ce voïage. Et depuis, arrivé vers la royne, il ne parla tant des affaires du prince que d'obtenir sa grâce pour se pouvoir retirer en sa demeure de Chasteauneuf. » Catherine de Médicis lui en accorda la permission, à condition toutefois qu'il tâcherait, à son retour à Orléans, de détacher du parti protestant *Grammont* et *Clermont d'Amboise.* Ce dernier repoussa avec indignation les propositions de la Cour; mais Grammont ne s'en montra nullement offensé. L'étrange jeu de son négociateur déplut naturellement à la princesse de *Condé* qui renonça à ses services.

Le prince de Melphe se retira à Châteauneuf sur-Loire où il termina sa carrière le 3 août 1570. Quelques auteurs ont prétendu qu'il était rentré avant sa mort dans le giron de l'Eglise

[1] Selon *Pithou,* il résigna son évêché moyennant une pension qui ne lui fut jamais payée.

ue; mais leur assertion ne re-
ır aucun fondement, comme l'a
narqué la Biogr. univ. Ce qui a
nduire en erreur, c'est que son
ıt enseveli dans l'église parois-
ı lieu. Mais Pithou raconte qu'il
; entre les bras de Mathieu *Bé-*
« après avoir fait une fort belle
le Confession de sa foy », et que
ıérailles eurent lieu selon le culte
ś par les soins de Béroalde,
ı il l'avait ordonné dans son
ınt.

lettre de Prosper de Sainte-
en nous apprenant que l'ancien
ne s'accordait pas en tous points
s ministres, nous donne peut-
ıplication de la malveillance que
sait contre lui Théodore de *Bèze,*
t champion de la Confession de
e la discipline des églises réfor-
*Bèze* blâme avec raison la légè-
ambition, la vie impudique de
ioli ; mais il va trop loin lors-
it qu'il avait plus de paroles que
ence. Hubert *Languet* affirme,
traire, qu'il ne manquait ni d'é-
n ni d'éloquence, et que, bien
en de naissance, il parlait élé-
ınt le français. Son témoignage
ıfirmé par de Thou qui qualifie
ioli de *vir literis non mediocriter*
ı, et par Nic. Pithou qui nous en
é ce portrait : « Il estoit doué
némoire singulière, prononçant
emain mot à mot tout ce qu'il
a le jour précédent ès bons livres
lz il s'aidoit. Son parler estoit
ıt attrayant, sa diction propre
e, sa langue diserte, ayant un
artifice et véhémence à persuader
er les personnes, avec une grâce
ière de se bien expliquer et fayre
re ».

ɔine Caraccioli a laissé quelques
ıes, dont les plus importants sont
ıurs à sa conversion.

*rouer de la vraye religion ;* Paris,
n-16.

*ettre à Cornelio Musso, evesque de*
*, pour la justification de Gabriel*
*ıes, comte de Montgommery, sur ce*
*voit eu le malheur de tuer le roy*
*II.* — Relation exacte de cet ac-
, publiée dans le t. I du recueil
des Epîtres des princes par Ruscelly (Paris, 1572, in-4).

III. *Eloge de Henri II par Paschal,* trad. en italien (Paris, 1560, in-fol. et in-4).

IV. *Epistre d'Antoine, évesque et ministre du Saint-Evangile, à l'église de Dieu qui est à Troyes et aux fidèles en J. Ch.*, s. l., 1561, in-8.

V. *Lettre à la Royne de Navarre sur la mort du Roy son mary,* publiée dans les Mémoires de Condé, ainsi que :

VI. *Lettre aux ministres et pasteurs d'Orléans, dans laquelle il leur rend compte de sa conduite par rapport à la religion réformée qu'il a embrassée.* — Une copie de cette dernière se trouve dans le vol. 383 de la Collect. Dupuy.

VII. *Oraison à N. S. pour impétrer secours en la calamité présente,* 1562. — Pièce de vers.

VIII. *Hymne génethliaque sur la naissance de M. le comte de Soissons ;* Paris, 1568.

IX. *Hymne de la gloire des bienheureux.* — Au mois de mars 1569, Caraccioli envoya cette pièce de vers à *Renée de France,* en lui écrivant : « J'ay composé [cet hymne] soubz ombre et figure des choses terrestres à la façon des Prophètes, le sujet du quel j'ay tiré d'une méditation de saint Augustin. » (*Collect. Fontanieu,* n° 321.)

X. *Tre libri di rime sacre,* msc. in-4 qui se trouve à la Bibl. nat., *Fonds St-Germ. franç.*, n° 1683. — Le vol. commence par un cantique en vers de huit syllabes sur la passion de J.-Ch., et se termine par un sonnet contre les plaisirs de la chair. Au jugement de Marsand, ces poésies ont droit à toute espèce d'éloges. On trouve aussi dans ce recueil, à la fin du 2e livre, une pièce en vers français qui n'est pas non plus sans mérite.

XI. *I Salmi di David profeta, tradotti in lingua Toscano da donno Antonio Caracciolo, vescovo di Moriana,* msc. de la Bibl. de Turin, qui appartient très probablement au même auteur.

Aux Caraccioli princes de Melfi était probablement apparenté Galeazzo Carracciolo marquis de Vico, 1517-1586, qui à 34 ans donna un extraordinaire exemple de renoncement en quittant sa

patrie, ses biens, ses honneurs, sa femme même qu'il aimait et six enfants, pour se donner tout entier à la religion et passer à Genève dans une obscurité volontaire tout le reste de sa vie. Voy. sur son étrange biographie Th. Heyer, Mém. de la Soc. d'hist. de Genève, t. IX.

CARADREUX (Abraham de) sr de Montauban et sa femme Anne *de Chartres*, de l'église d'Autun, eurent pour fils Louis, écuyer, contrôleur des guerres en 1652 lequel avait épousé, 8 mars 1643, Judith fille de Martin *Dupuys* sr de Frenoy et de Judith *Allion;* ils eurent six enfants dont deux, Jean-Casimir et Louis, furent admis en 1673 à prendre rang parmi les gentilshommes de Metz. (Cuvier)

CARARE (Amy) « du bailliage de Chabeux » (Chabeuil, Drôme), menuisier et Pierre Carare son fils, reçus habitants de Genève, 7 septemb. 1572.

1. CARBON (Jean) un des premiers pasteurs de Ste Marie-aux-Mines, présenté à cette église par Pierre de Cologne en 1566. Il y resta quatre ans. Il fut ensuite pasteur de Troyes et obtint comme tel, de la vén. compagnie de Genève, une belle attestation en date du 13 août 1585.

2. CARBON (de), primitivement *de Barthélemy*. = *Armes:* d'azur à une bande d'argent chargée de 3 charbons allumés de gueule.

En 1582 vivait à Nîmes Anth. de Barthélemy, conseiller du roi de Navarre et protestant (que nous avons omis ci-dessus t. I col. 906), mais dont nous n'oserions dire qu'il fut un ascendant d'Anthoine de Barthélemy, viguier du marquisat de Séverac vers le milieu du xvii^e siècle et vivant encore en 1714. Il se qualifiait de seigneur de Las Cases, conseiller secrétaire du roi en la chancellerie de Montpellier. Il est probable qu'il avait abjuré, à l'époque de la Révocation. De sa femme, Catherine Evesque, il eut: Pierre de Barthélemy de Carbon, conseiller du roi, élu en l'élection de Milhau, qui épousa une demlle de Vattas et eut d'elle vingt-trois enfants, dont le second, Anthoine, resta protestant. Il habitait Milhau et se qualifiait de seigneur de Ferrières. Sa femme Elisabeth *de Poyen*, lui donna plusieurs enfants dont l'aîné, Barthélemy de Carbon-Ferrières, épousa aussi une dlle de Poyen; leur fils aîné Jean-Maximilien, 1778-1858, marié avec sa parente Jeanne Pauline *de Bousquet* de Florian (conf. ci-dessus col. 22-23), dont il eut un fils, Ernest, marié avec dlle... *Clamageran*, de Bordeaux, et père d'une nombreuse famille. (Cazalis)

3. CARBON (Benjamin de) « commis pour le logement et nourriture des pauvres soldats blessés ou malades revenus de Briatexte, 1622 ». — David de Carbon, bourgeois de Castres, avait une fille, Marie, qui épousa Bernard *Lacoste*, procureur en la Cour, le 6 juillet 1614. (Pradel)

1. CARBONEL (Jean), consul de Nîmes en 1619 [VII 422]. — (Etienne) du Cheilar près Nîmes, assisté à Genève, 1707.

2. CARBONNEL, famille normande. Nicolas Carbonnel, de la paroisse de Marigni, vicomte du Cotentin au commencement du xvii^e siècle. Thomas, son fils, marchand à Caen. Jean de Carbonnel, conseiller et secrétaire du roi, fils de « Thomas marchand de Caen et de Marie *Carrel* », épouse au temple de Charenton, avant 1665, Marie *Baillehache*, fille de Daniel et de Marie *de Morice*. Il exerçait quelque office qui lui conférait le titre de secrétaire du roi et il était aussi secrétaire de l'académie de Caen. Il paraît qu'il a laissé des *Poésies*. Il se retira en Hollande à la Révocation et y mourut en 1702. De son mariage naquirent : 1° Jacques de Carbonnel qui épousa, 1721, Lucrèce Ménage; 2° Marg.-Jacqueline morte protestante, à Caen, en 1732 (Tt 345). — Guillaume de Caen, établi marchand à Londres en 1670. Il était frère de Jean (*Agnew*) — (.....) ancien de l'église de Caen en 1675 et 1682.

3. CARBONEL (Gilles de) seigneur de Chassegué [Haag, III 214] en Normandie (près Mortain) et de Sourdeval était fils de Henri de Carbonel et de *Catherine de Dreux*; il avait épousé en premières noces la fille du seigneur de *Genlis*, et en secondes, celle du sieur de *Lorges*. L'aîné de ses fils, nommé Gilles, comme lui, se maria avec Antoinette *de Mouchy*, fille du seigneur de

*Sénarpont*. De ce mariage naquit Jacques, époux d'Anne *de Chaumont*, fille aînée de Jean *de Chaumont*, seigneur de Guitry ; il fut tué en 1585, laissant une fille unique, Antoinette [VI 148 a]. Le cadet, Jean, sieur de Sourdeval, eut de son mariage avec Françoise *de Longueval*, un fils nommé Benjamin, qui épousa Renée *Le Valois*, fille unique de Nicolas Le Valois, sieur de Manneville, et de Madelaine *d'Avaugour*, et qui mourut sans enfants en 1591.

CARBONNIER (Jehan) « cousturier natif de Merna [Pernes ?] au conté d'Avignon, » reçu habitant de Genève, août 1557. — (Antoine, Etienne, Simon) massacrés à Lourmarin en 1562. — Marguerite Carbonnière, *id*. — *Carbonier*, serviteur du seigneur de Montausel condamné avec lui et d'autres à 5,000 fr. d'amende en faveur des couvents de Toulouse par arrêt du parlem. juillet 1569. — Jean Carbonnier, de Nîmes, marchand tanneur résid. à Genève, 1690. — (Pierre), chaudronnier de Milhaud, assisté avec sa femme et 3 enfants, à Genève, 1699-1701. — (Samson), de Montélimar, réfugié à Lausanne, 1701.

CARCENAT (Jacques) né à Nîmes, étudiant en théologie à Nîmes, puis à Genève, 1624 ; pasteur à Poussan, 1626; à Montpellier, 1630-70, marié : 1° à Isabeau *de Rey* ; 2° en 1638 à Isabeau *Dalméras*. — (Etienne) fils du précédent ; né à Montpellier ; étudiant à Die, puis à Genève, 1657-59 ; pasteur à Barjac, 1660-63 ; à Montpellier, 1664, pour aider son père avancé en âge, et l'aida en effet jusqu'en 1670, époque de sa mort. — Jean *Carcenac*, licencié en droit ; il eut pour fils : David sieur d'Ornac, Nathanael qui épousa Marie *Galan du Pin*, Jean sieur de Clusel et Marie femme de Pierre *du Vilar*, sergent du donjon de Jannes. Un des fils de Nathanaël, nommé David, épousa, 13 janv. 1648, Catherine fille de Jacques *de Labaume*, sieur de Langerie ; et l'un de ses cousins, du même nom, se fixa à Castres après son mariage avec Suzanne *Fosse* dont il eut : David, juil. 1646 ; Jeanne présentée au baptême par Jean Carcenac et Jeanne *Rabaud* veuve de Daniel Carcenac, nov. 1647 ; Marie, 1649 ; Jean, 1651, et Isabeau, présentée par Salomon *de Faure*, conseiller à la chambre de l'édit, et Isabeau *de Bayard-Ferrières*, 12 juin 1658 (Pradel). — Guiraud *de Carcenat*, de Nîmes, mort à la tour de Constance, 1686. — Suzanne *de Carcenet*, fugitive de Nîmes à la Révocation.

CARDAILLAC. Il y a en France deux maisons, comme il y a deux localités de ce nom, qui se distinguent l'une de l'autre par la manière dont on écrit assez régulièrement l'une Cardaillac et l'autre Cardeilhac. Cette dernière est un village de Guyenne [1], et c'est à elle qu'appartenait le beau-père, très catholique, de Constant d'Aubigné, gouverneur de Blaye, dont nous avons fait mention ci-dessus (t. I col. 523). L'autre maison, plus nombreuse, probablement plus ancienne [2] et certainement plus illustre, sort du bourg de Cardaillac [3], haut Quercy, d'où elle rayonna sur une quantité de seigneuries [4]. Un érudit appartenant à cette contrée dont il possède parfaitement l'histoire a établi [5] que les Cardaillac se divisaient, au xiv^e siècle, en cinq principales branches possédant par indivis le château patrimonial et de plus les terres 1° de Bieule, 2° de La Capelle Marival, 3° de Thémines et Espadaillac, 4° de Varaire et Privajac, 5° de Brengues et Monbrun. Au xvi^e siècle et particulièrement au point de vue de l'histoire de la Réformation, nous n'avons à distinguer que trois branches, qui sont autres que les précédentes, comme on va le voir [Haag, III

1 Haute-Garonne, arrond. de S. Gaudens, 796 habitants.

2 On la trouve citée dès 1225 et même dès 1152 dans les chartes des abbayes de Nizors et de Bonnefont au diocèse de Comminges. — Nos Guillelmus domicellus dominus de Sancto Sirico, banayrerius, recognoscimus et confitemur nos habuisse... ses gages pour avoir servi le roi en Gascogne avec 5 hommes d'armes à cheval et 14 sergents à pied, 1324. — Jacques baron de C... s^r de S. Cirq, Biars et Cieurac, sénéchal de Quercy, 1503 ; Antoine-Gilbert de C... s^r de la Chapelle Marival, sénéchal de Q., 1571 ; Pierre de C... s^r de Thémines, sén. de Q., 1594.

3 Lot, arrond. de Figeac, 1320 habit.

4 Enumérées ainsi dans une note du cabinet des titres (du xvii^e s., Bibl. nat.) : Sires de Cardaillac, S. Cirq, Bieule, Gaspe, La Bruguière, Combredon, La Popie, Cieurac, Peyres, Marchastel, Aujols, La Capelle Marival, Rudel, S. Maurice, S. Cernin, La Bastide, S. Joroy, Thémines, Epadaillac, Frangues, Montbrun, Foissac, Montpezat, Cardière, Varaire, Privazac, Murat, Cairac et Valady.

5 M. Lacabane, dans la Biblioth. de l'Ec. des chartes, 1841.

212]. La maison toute entière portait pour = *Armes :* de gueules au lion d'argent, accompagné de 13 besans de même rangés en orle [1].

Fils aîné de Jacques de Cardaillac baron de S. Cirq et de Jeanne de Peyre, Antoine-Hector de Cardaillac, baron de S. Cirq et de Peyre[2], avait atteint un âge avancé lorsqu'il embrassa la religion réformée, avec sa femme et ses enfants. L'assemblée de Sainte-Foy, convoquée dans le but de répondre au mandement secret de la reine-mère qui désirait connaître les forces du parti protestant, lui offrit le commandement dans les provinces du ressort du parlement de Toulouse. Ce commandement très étendu était subdivisé en colloques à la tête de chacun desquels était un colonel, puis en églises sous les ordres de capitaines. Les huguenots devaient se tenir prêts au premier signal soit à marcher au secours du roi, soit à repousser les attaques des catholiques. Le sire de Peyre s'excusa sur son grand âge ; mais il présenta pour le remplacer son fils Marchastel, qui fut agréé. Selon les Pièces fugitives d'Aubais, il mourut à Paris, probablement avant l'explosion (en sept. 1567) de la seconde guerre civile. Son testament porte la date de 1566.

Du mariage du baron de Peyre avec Marguerite *de Caumont*, célébré en 1540, naquirent trois fils : Antoine qui continua la branche de Saint-Cirq ; François, tige des seigneurs de Peyre ; Geoffroy-Astorg-Aldebert, souche de la branche de Marchastel.

I. Branche de Saint-Cirq. Antoine de Cardaillac baron de S. Cirq et de Peyre, n'hérita point du zèle de son père et ne figure nulle part au nombre des capitaines huguenots de son temps. Il épousa Anne *de Borassier*, fille de *Corbeyran*, baron de Gaure en Lauraguais, et de Jeanne *de Valon* en Quercy, et en secondes noces Antoinette *de Gimel*, de la maison de *Paluel* en Périgord. Du premier lit sortirent 1° Jean-Jacques, baron de Saint-Cirq, né en 1583 et mort sans enfants de sa femme Marie *de La Tour-de-Regnès* près de Montauban ; — 2° Geffroy qui suit ; — 3° Marguerite, née en 1582. Sa seconde femme lui donna : 4° Antoine-Hector, baron de Cieurac, né en 1589, mort sans alliance ; — 5° Hélène, femme du seigneur de Fontalbe ; — 6° Isabelle, mariée au sieur de *La Lande* ; — 7° Claude, épouse du seigneur de Labatut, qui paraît avoir professé la religion romaine, bien que zélé partisan du roi de Navarre. Geoffroi de Cardaillac, baron de Saint-Cirq, né en 1587, épousa en 1620, Madelaine *de Corsan*, fille de Manassé *de Corsan*, sieur de Bereins, et de Jeanne *de Gaspard*. Resté veuf, il se remaria avec Marguerite *de Pons*. Il vivait encore en 1654, selon la généalogie dressée par Sainte-Marthe ; mais nous ignorons s'il professait toujours la religion réformée.

II. Branche de Peyre. François de Cardaillac, seigneur de Peyre, appelé par les historiens Thoras ou Marchastel, figure pour la première fois parmi les chefs huguenots qui défendirent Montpellier sous les ordres de Jacques *de Crussol*. Plus tard en 1568, il commanda un corps de cavalerie dans l'armée languedocienne qui marcha au secours de *Condé*. Selon Sainte-Marthe il mourut à Paris en 1572, laissant de son mariage avec Marie *de Crussol* sœur d'Antoine, Samuel seigneur de Peyre, mort en 1573, à l'âge de huit mois, et Philippe, décédé sans hoirs en 1580.

C'est vraisemblablement François qui est le quatrième des gentilshommes cités dans la liste suivante que nous tirons des papiers de Clérembault (Bibl. nat. mss.) Elle n'est pas datée, mais elle fait partie d'une série de pièces appartenant au règne de Charles IX (vol. 52 du Mél. de Cl. f° 39), ce qui la date des années 1560 à 1574.

Noms des gentilshommes du pays de Quercy qui sont a présent huguenots et rebelles au Roy et contrevenants à ses Edits :
M. le vicomte de Turenne
M. le vicomte de Montclar
M. le baron de Gourdon
M. de Cardaillac S. Cire de Peyre
M. de Cardaillac Montbru

1 Sceaux du XIVe siècle au cabinet des titres.

2 Non pas Peyre en Gévaudan (Lozère), mais probablement Peyre ou la Peyre à une lieue de S. Cirq ; 150 habit. Il ne faut pas confondre les Cardaillac de Peyre avec un baron de Peyre, capitaine huguenot du Gévaudan qui s'illustra au cours des guerres de 1566 à 1586 dans son pays.

M. le baron de Causade qu'est le Roy de Navarre [lisez qui est au R. de N.]
M. le baron de Gramat s. de Cabrayretz
M. de Bidué sr de Maligny
M. de Ramps
M. de Layrolle
M. de Villemor
M. de La Bernède
M. de Boysse
M. de La Penché
M. del Colombié
M. de La Coste Gresel l'aisné
M. de Sonac
M. de Combolit
M. de Bagat
M. de Montauzu
M. de S. Germain
M. de Masclac
M. de Laval
M. de La Coste Salmiac
M. de Cambonlan
M. de La Meausse
M. de Bonnacoste
M. de La Roque del Pont
Mrs de Ferrières ditz de la Bernèche
M. de Montegud
M. de la Troyne

III. Branche de Marchastel. De même que nous avons deux seigneuries de Peyre qu'il ne faut pas confondre, il y a aussi deux Marchastel, l'un appartenant aux Cardaillac du Quercy [1], l'autre en Gévaudan [2].

Geoffroy-Astorg [3]-Aldebert de Cardaillac, dit de Peyre, seigneur de Marchastel, Beauregard et La Baume, appelé dans les Mémoires du temps Marchastel, quelquefois Thoras — identité de nom qui peut aisément induire à le confondre avec son frère François, — fut un des principaux chefs huguenots dans le haut Languedoc. Reconnu pour général par l'assemblée de Sainte-Foy, il entreprit avec *Arpajon* (Voy. I 383) de porter du secours aux protestants de Toulouse; mais il mit tant de lenteur dans ses mouvements qu'il laissa aux troupes catholiques le temps d'accourir et de lui fermer les chemins. Instruit de la prise de l'hôtel de ville et sentant que la partie était perdue pour ses coreligionnaires, il se replia sur Rabesteins; prit sous son escorte les habitants protestants avec leur minisrre Pierre *Salicet*; vengea, en passant, sur quelques paysans et quelques prêtres de Saint-Sulpice et de Sainte-Radegonde, les massacres de Toulouse, et rentra dans Montauban déjà menacée par Terride et Monluc. Les murailles étaient faibles, les provisions peu abondantes, la garnison peu nombreuse, la population en proie à une étrange terreur. Désespérant de défendre la ville, il proposa de l'abandonner. Heureusement son avis ne fut pas suivi, et les Montalbanais, promptement revenus de leur première épouvante, se montrèrent les dignes ancêtres des héros de 1621. Marchastel cependant, lorsqu'il avait vu les habitants décidés à combattre, était sorti de Montauban et s'était rendu dans l'Agénois pour y chercher du secours. Il contribua avec *Mesmes* et d'*Arpajon* à la défense d'Agen contre le féroce Monluc. De retour à Montauban, il trouva que la licence des gens de guerre avait atteint les dernières limites. Pour la réprimer, il eut recours à des mesures qui se ressentaient de la vivacité et de l'emportement de son caractère. Irrité jusqu'à la fureur par l'insubordination du capitaine *Saint-Michel*, qui était, avec *La Vernade* et *Belfort*, un de ses principaux lieutenants, il déchargea sur lui un pistolet et reçut une grave blessure qui le força de se retirer à Villemur, d'où il alla, quelque temps après, rejoindre *Duras*, avec qui il gagna Orléans, après la déroute de Ver.

Marchastel avait beaucoup de zèle pour sa religion; mais il ne montra aucune des qualités d'un général. C'est peut-être dans son incapacité militaire qu'il faut chercher la cause de l'espèce d'oubli où il tomba. Il n'est plus question de lui qu'à l'époque de l'expédition de *Montgommery* dans le Béarn.

Marchastel avait épousé Marie *de Quellenec* de Bretagne, dont il eut: 1° Jacques, mort à 22 ans sans postérité; — 2° Marguerite, femme de François de Solage, baron de Tolet, qu'elle rendit père de deux filles, Marie et Jeanne; — 3° Anne; — 4° Louise,

[1] Cantal, arrond. de Murat, cant. de Marcenat, 1073 hab.
[2] Lozère, arrond. de Marvejols, 336 hab.
[3] Sur ce prénom confér. t. I 468 l. 30 et t. II col. 37.

femme de Géraud de *Lomagne* [1]; — 5° Jeanne, mariée à N. de *Roquefeuil*, mariage dont naquirent Antoine, sieur de La Barthe, et Hector, sieur de Castelnau. D'autres font de ces trois dernières non pas les filles, mais les sœurs de Marchastel.

2. CARDAILLAC, Cardeilhac etc. Ce nom de lieu a aussi été porté bourgeoisement, et l'est encore. Mathieu *Cardilac*, natif de Montpellier, reçu habitant à Genève, mai 1556. — Jean *Cardailhac*, de Caraman, a ses biens confisqués par ordonnance du sénéchal de Toulouse, 1622. — Jacques Cardaillac épouse Bernarde *Bardon* dont il a plusieurs enfants baptisés dans le temple de Castres, de 1621 à 1626.

1. CARDEL (Jean), né à Tours, vers 1635 [Haag, III 214] s'était établi à Manheim en 1674 pour échapper aux persécutions de toute espèce auxquelles les protestants étaient exposés en France, même avant la révocation de l'édit de Nantes. Il y avait fondé d'importantes manufactures de soie, et par son activité, son intelligence, sa probité, il avait acquis une fortune considérable et une réputation qui, en fixant sur lui l'attention des ministres de Louis XIV, causa sa ruine. Attiré en France au moyen de lettres supposées, il fut arrêté par un détachement des troupes du roi entre Manheim et Francfort et jeté dans le donjon de Vincennes, 25 novembre 1685, puis à la Bastille, 4 août 1690. L'électeur, le roi Guillaume, les Etats-Généraux, l'empereur même s'intéressèrent au sort de cet infortuné; mais leurs réclamations furent vaines; on leur répondit qu'il était mort! Il avait été dénoncé comme conspirant contre la personne du roi. Il résista à tous les sévices comme à toutes les instances qui lui furent faites pour abjurer et périt après 30 ans de la plus dure captivité, 13 juin 1715. On le trouva mort un matin dans son cachot. Son corps était chargé de 63 livres de fers, et voici ce que raconte un témoin oculaire, *Renneville* (L'Inquisition franç., 1715), prisonnier comme lui : « Enseveli dans un cachot humide, tout son corps s'était couvert de gerçures et de plaies. Accablé de coups, privé de nourriture, il résistait à tous les efforts des convertisseurs. Écorché des pieds à la tête, il languissait sur un grabat, immobile, le moindre mouvement lui causant d'atroces douleurs. Abandonné par le médecin et le chirurgien de la Bastille, il n'avait pour le panser qu'un des plus féroces gardiens. J'ai vu ce barbare dépouiller de sa chemise tous les matins le ministre outragé [1]; elle étoit collée avec le pus contre la chair, car, de peau, il n'en avoit plus en aucune partie du corps; après quoi il le frottoit partout avec une serpilière toute roide de pus et de sang, et, en le frottant, il lui faisoit de nouvelles plaies, en sorte que le sang ruisseloit de tous côtés à ce langoureux martyr, qui poussoit des cris capables d'attendrir les tygres. » Longtemps avant, sa mère, aux prières de laquelle on était resté sourd, prit le parti de fuir ayant perdu tout espoir; elle fut arrêtée à la frontière et remise aux mains du fameux La Rapine pour être convertie. Dans sa prison, à Paris, entre autres moyens de la contraindre à l'abjuration on la fit coucher entre deux cadavres. Non seulement elle tint bon, mais elle eut enfin le bonheur de s'échapper de France avec sa fille et les cinq enfants de cette dernière. Elle se retira à Amsterdam, où elle vécut jusqu'à l'âge de 80 ans. *Bull.* XI, 249.

2. CARDEL (Paul) sieur du Noyer, fils de Jean Cardel avocat à Rouen [Haag, III 24], était ministre à Grosmenil église de fief à quatre lieues de Rouen. Il exerçait son ministère depuis quatre ans environ, lorsque la Révocation le força à quitter sa patrie. Il passa en Angleterre où il séjourna environ une année, et se rendit ensuite en Hollande pour voir son père qui s'était réfugié à Harlem, et lui demanda sa bénédiction avant d'exécuter la périlleuse résolution qu'il avait prise. Il partit de Hollande, en 1688, avec *Cottin*, dit *La Haye*, pour rentrer en France et prêcher sous la

[1] « Louyse de Cardailliac de Peyre épouse noble Géraud de Lomaigne baron de Terride, le 30 septemb. 1576 » (Reg. des mariag. de Montauban, 1567-80, f° 89).

[1] Renneville, quoiqu'embastillé depuis 1702, prenait le marchand de Tours pour un ministre.

croix. Il arriva heureusement à Paris, mais, dès le mois d'octobre, il tomba, par la perfidie d'une femme, entre les mains de la police, au moment où il se rendait, sous la conduite d'un médecin, Alexandre-Paul *Bernier* de Paris, auprès d'une malade pour lui offrir des consolations. Jetés l'un et l'autre dans le donjon de Vincennes, ils furent transférés, le 2 mars 1689, à la Bastille, où furent également enfermés *Blisson* frère de la malade, Pierre *Bonpaillard* sieur de Pavillois, médecin de Valence, *Bonay* serrurier, et sa femme, compromis dans la même affaire. « Il y a tantôt quinze ans, écrivait vers 1704 l'auteur de l'Histoire de la persécution de l'église de Rouen, qu'il [Cardel] est dans un si déplorable état, sans que l'on en ait entendu parler, non plus que de MM. *Mathurin*, *Malzaç* et de *Salve*, tous trois pasteurs sortis les uns après les autres des Provinces-Unies, pour le même sujet, qui ont eu le même sort. L'ignorance où sont tous leurs amis de ce qui peut leur être arrivé durant une si longue détention est une marque certaine de leur fermeté inébranlable ; car s'ils avaient eu la moindre faiblesse, on n'aurait pas manqué de le publier. » Ainsi, quinze ans et longtemps encore après, tout le monde ignorait son sort, mais dès le 18 avril 1689 il avait été transféré aux îles Ste-Marguerite avec ordre au gouverneur, M. de S. Mars, « de tenir la chose secrète en sorte qu'il ne vienne à la connaissance de personne quel est cet homme. » Il y mourut le 23 mai 1694. Les débris de la famille trouvèrent asile en Brandebourg. Étienne fils du pasteur Paul, vécut à Francfort sur l'Oder (jusqu'en 1734), remplissant les fonctions judiciaires avec une probité qui le faisait citer comme un parfait modèle du juge huguenot ; sa maison servait comme de centre à la colonie dont il était officiellement le directeur ; son fils Jean-Paul lui succéda dans cette dernière fonction de 1734 à 1763. *(Bull.* XIX 179). Ce fut une d^lle^ Cardel qui fit l'éducation de l'impératrice Catherine II. J'ai été fort bien élevée pour faire un bon mariage avec quelque petit prince d'Empire, disait-elle après son élévation (1744), « mais ni M^lle^ Cardel ni moi ne nous attendions guères à tout ceci » (Mém. de Rulhière). — D'autres Cardel, de l'élection d'Alençon, Moïse Cardel ancien de l'église de cette ville, avec ses 3 enfants, Isaac Cardel sieur d'Orgeval, résidant au Mesnil Erraux, étaient persécutés et fugitifs en 1685. — Notons encore Jean Cardel sieur des Marettes, conseiller du roi et contrôleur, ancien de l'église d'Alençon en 1631 et Jacques Cardel s^r^ de Soignon, ancien de S. Maixent en 1626. — Une d^lle^ Madelaine Cardel était encore mise de force dans un couvent de Nouvelles cathol. de Normandie en 1726.

Benoit, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. III, p. 1027 et 1033. —*Bull.* XI 249-252.

CARDENAU (Elisée de Parbès de), de Fleurance en Auvergne, 64 ans, emprisonné à Castres, 1687 (Tt 322). — Cardenau, de Lagor, poursuivi par le parlem. de Pau, 1766.

CARDONVILLE (Anne de) mise aux Nouv. cathol. de Caen, 1693. — (Autre Anne de), 19 ans, de Caen, enfermée dans un couvent de Normandie, 1716.

CARDOUAN. Judith *de Cardouan de Langey* abjure et obtient une pension de 2,000 livres, 1712.

CAREL (Jean), de Bolbec, 78 ans, assisté à Londres, 1706.

CARIES (Etienne) pasteur de La Cabarède, 1624-35 ; de Brassac, 1637 ; épouse, 1635, la fille de David Roussel mort en 1617 pasteur de Mazamet. — Un autre Cariès, pasteur de La Cabarede en 1659. — Jean *de Cariès*, seig^r^ de Gandilhon, avocat au parlement, abjura en 1685. — Isaac *Cariez*, de Tholignan, 1689, et Jean Cariès, de Montbrun, 1696, avec sa femme et 4 enfants, assistés à Lausanne. — Pierre et Jean Philippe *de Caris*, officiers dans l'armée hollandaise de 1714 à 1758. Henri de Caris, officier depuis 1709, est lieutenant-général en 1736 ; son régiment est composé de réfugiés.

CARITA (Pierre), né à Metz, le 3 oct. 1676 [Haag, III 215], de Jean *Carita*, apothicaire de cette ville et petit fils de Gérard procureur et notaire. Enlevé à sa famille, lors de la Révocation, et enfermé dans le couvent de la mission, puis transféré à Pont-à-Mous-

son, il y fit ses humanités dans le collège des Jésuites et fut enfin rendu à son père. A peine se vit-il libre, qu'il se réfugia en Allemagne, 1692. Après avoir pris le grade de docteur en médecine à Rinteln, il alla s'établir à Berlin où il fut reçu assesseur au collège royal de médecine, le 9 mars 1701. Il obtint en même temps la place de médecin de la colonie française.

Le nombre des médecins, chirurgiens ou apothicaires (car ces derniers se mêlaient aussi de médecine, et on les consultait souvent pour les maladies de l'enfance ou pour des indispositions légères) était considérable dans le Refuge, et parmi eux, on comptait plusieurs hommes d'un mérite distingué, comme Jacques *Gervais* de Valence, chirurgien-major des Grands-Mousquetaires, dont les fils, envoyés à Paris aux frais de Frédéric-Guillaume, marchèrent dignement sur les traces de leur père et devinrent, l'aîné médecin de la colonie française de Kœnigsberg, le cadet chirurgien-major dans un régiment de cavalerie; — Frédéric-Antoine *Molié*, membre du collège de médecine et de plusieurs académies; — Barthélemy *Pascal* de Viviers, également membre du collège de médecine; — Jean-Baptiste *Drague*, de Montbrison, renommé par les cures admirables qu'il opéra; — Abraham *Duborn* et Guillaume *Liège*, médecins de la colonie de Brandebourg; — Jacques *Reynel*, placé par le gouvernement à Magdebourg; — Simon *d'Urzi*, à Prenzlow; — Nicolas-Noël *de Pivier*, à Francfort-sur-l'Oder; — Jean *Vieux*, à Spandau; — Paul-Louis *Malvieux*, à Prenzlow; — Gédéon *Allion*, à Halle. Faute d'autres moyens d'existence, beaucoup de réfugiés s'immisçaient aussi dans l'exercice de la médecine, en sorte que, dès l'année 1723, il fallut réglementer la pharmacie. Des douze apothicaires de la colonie de Berlin: Claude *Gillet*, Philothée *Pagès* de Savagnac, deux *Palmié* [1] de Caussade, Thomas *Prevost* du Quercy, Paul *Rondeau* de Sedan, Jérémie *Levert* de Metz, Jacq. *Galafrès* du Languedoc, Jean *Lambelet*, *Carnac* des Cevennes, François *Chion*, François *Bastide* d'Orange, on en élimina d'abord neuf; mais, l'année suivante, le gouvernement, faisant droit aux réclamations de la colonie, porta le nombre des pharmaciens français à quatre. En 1725, ce fut le tour des chirurgiens dont le nombre s'élevait à vingt-cinq. On n'accorda l'autorisation d'exercer la chirurgie qu'à douze, sur la présentation de Carita qui proposa, comme les plus capables: Pierre *Billet*, Jacq. *Gilly*, Pierre *Rey*, Arnaud *Crépin*, Jacq. *Galafrès*, André *Vigut*, Jean *Delteil*, Charles *Richier*, Noël *Valton*, Isaac *Le Queux*, Jean *Séguin* et Jean *Leroux*. L'exercice de la médecine proprement dite ne paraît avoir été soumis à aucune restriction.

Le choix que le gouvernement fit de Carita dans cette circonstance, montre qu'il jouissait d'une certaine réputation, et il la méritait à tous égards, ainsi que le prouve sa réception, en 1722, à la Société royale des sciences et belles lettres de Berlin. Cependant sa passion pour la botanique le fit accuser quelquefois de donner plus d'attention à la vie de ses plantes qu'à celle de ses malades. Il faut avouer que sa méthode s'éloignait tellement de celle de ses confrères, qu'on pouvait croire ce reproche justifié. Ennemi déclaré des longues recettes, il ne prescrivait jamais qu'un ou deux médicaments à la fois, préférant la qualité à la quantité. Bien plus, lorsqu'il était appelé auprès d'un malade que la nature seule pouvait guérir ou pour qui il n'y avait plus de remède, il se jetait dans des lieux communs et se retirait sans avoir dit un mot de la maladie. Il avait encore un autre travers, c'était une admiration pour le *bon vieux temps* poussée jusqu'à la manie. A cela près, on ne pouvait trouver un meilleur homme ni un meilleur chrétien. Il mourut d'une rétention d'urine, le 16 août 1756, à l'âge de 80 ans. Il avait épousé, en 1718, Jeanne *Burgeat*, de Châlons, et n'eut point d'enfant. Il eut pour successeur dans la place de médecin de la colonie française Jacob Charles *Pelloutier* qui mourut en 1763, âgé de 29 ans.

[1] L'un d'eux, Antoine, réunit à sa pharmacie un commerce de vins de France, que son gendre et neveu Jean-Michel *Palmié* étendit beaucoup. *Gillet* de Champagne et *Grand* de Grenoble faisaient le même commerce.

— Jean *Carita*, frère de Pierre, né à Metz en 1678 et marié, 1701, à Madeleine *Didelot*, de la même ville, était, en 1710, administrateur des fabriques de laiton et de fil d'archal de Heggermühle.

CARITAT (Henri de), seigneur de Condorcet [Haag, III 216], = *Armes* : d'azur au dragon ailé d'or. Devise : Charitas.

Il fut le premier de sa famille qui embrassa le calvinisme (Pithon-Court, Hist. du Venaissin). C'est lui dont il est fait mention dans les histoires du Dauphiné sous le nom de capitaine Condorcet qui, après avoir contribué à établir le culte protestant dès 1560 à Valence et à Montélimart [IX 96 a] marcha au secours des huguenots de Lyon et servit ensuite avec distinction sous les ordres du baron des Adrets. Il tenait probablement de près au personnage du même nom que lui, victime du massacre d'Orange en 1562.

Henri de Caritat était gouverneur d'Orange lorsque cette ville fut attaquée, le 5 juin 1562, par les catholiques provençaux et les Avignonnais. On n'avait point eu le temps de fortifier la ville et la garnison presque tout entière était sortie sous le commandement de *Saint-André* pour essayer de délivrer le président *Parpaille*. L'ennemi, secondé d'ailleurs par les habitants catholiques qui l'introduisirent dans la ville, n'éprouva donc qu'une faible résistance. Laissons maintenant parler l'abbé Papon : « Les vainqueurs se répandirent dans les rues en criant comme des forcenés pour s'exciter au carnage : *Paguo Barjols* (Paye Barjols), c'est-à-dire porte la peine des excès commis à la prise de Barjols. Ils ne se contentoient pas de massacrer, dans le premier feu de la colère, ceux qui leur tomboient sous la main, ils étendoient leur inhumanité jusque sur les malheureux que la frayeur avoit chassés de leurs asyles. Ils faisoient mourir lentement les uns à petits coups de poignard, pour leur faire sentir longtemps les horreurs de la mort, et précipitoient les autres de quelque lieu élevé sur des piques, des hallebardes et des épées nues. Il y en avoit qu'ils suspendoient tout vivans par le menton à des cremaillères pour les brûler à petit feu. On eut même la barbarie d'en couper quelques-uns en morceaux : les vieillards, malgré les rides vénérables de la vieillesse ; les enfants, malgré les grâces touchantes de leur âge, les pauvres et les malades, si propres à inspirer la pitié, furent immolés comme les autres, et la rage s'étendit jusque sur une troupe timide de cent neuf montagnards qui étoient venus faire la moisson, et qui, ayant été surpris par le siège, s'étoient réfugiés dans la cuisine du château. Ils se jetèrent, saisis de frayeur, aux pieds des soldats pour leur demander la vie ; mais ils furent tous massacrés impitoyablement, et le sang ruissela à grands flots dans la rue par le canal qui servoit à faire écouler les immondices. Il y avoit des malheureux auxquels on se contentoit de fendre la bouche jusqu'aux oreilles, et on leur laissait la vie. Les femmes ne furent point épargnées dans ce massacre général ; les plus jeunes et les plus belles eurent la douleur, avant de mourir, d'essuyer tous les affronts qu'une soldatesque effrenée et brutale peut se permettre. Leurs cadavres furent exposés nuds dans les rues, avec des signes d'opprobre d'autant plus affreux qu'on sembloit avoir dessein d'outrager la fécondité de la nature. Les cadavres des hommes, meurtris ou mutilés, portoient dans les endroits les plus secrets des marques sanglantes du tourment qu'ils avoient enduré ; partout on voyoit l'empreinte du délire le plus barbare ; on poussa la frénésie jusqu'à mettre entre les bras de ces corps morts des cochons nouvellement tués ; d'autres avoient dans leurs bouches ou dans de larges blessures faites exprès, des feuillets des Pseaumes et du N. T., traduits à l'usage des protestants, et les feuillets de quelque ouvrage fait en faveur de la nouvelle religion ; les soldats crioient en les apostrophant d'un air moqueur : « Puisque vous avez tant aimé ces livres, mangez-en à présent tout votre saoul ; dites à votre Dieu le fort de venir à votre secours, il n'a pas été assez fort pour vous secourir. » Ensuite ils crioient, en branlant leurs épées sanglantes : « Où est maintenant votre

poltron de Dieu qui ne peut vous aider ? »... Les catholiques qui avoient lâchement trahi leurs concitoyens, et qui avoient contribué à la prise de la ville, en ouvrant la porte à l'ennemi, n'échappèrent pas à sa fureur. S'étant assemblés en armes dans la place avec leurs femmes et leurs enfans, les vainqueurs s'imaginèrent qu'ils vouloient faire quelque résistance, et les firent tous passer au fil de l'épée : de là ils marchèrent droit au château et promirent à la garnison, qui étoit de cent neuf hommes, la vie sauve, si elle vouloit se rendre : mais quand les soldats, qui la composoient, eurent mis bas les armes, ils les précipitèrent du haut du rocher ou les massacrèrent inhumainement, terminant ainsi par un trait de noire perfidie un tissu d'horreurs dont l'histoire n'offre point d'autre exemple. » Les représailles que *Des Adrets* exerça quelques jours après ne sont-elles pas plus que justifiées ?

Le nom d'une seule des nombreuses victimes est arrivé jusqu'à nous. Le ministre *Patac* essaya de se sauver déguisé en femme ; mais il fut reconnu et égorgé. Comme il était boiteux, ordre avait été donné de n'épargner aucun boiteux, tant on tenait à ce qu'il ne pût échapper. Quant à Caritat, il fut emmené prisonnier à Tarascon avec *La Rais* et *Coste* ou *La Coste*, gouverneur du château d'Orange, qui fut exécuté peu de temps après.

Jean de Caritat, fils de Henri, donna au parti protestant des preuves incontestables de son zèle ; il sacrifia presque toute sa fortune pour soutenir ses coreligionnaires. Étant mort sans laisser d'enfants de Françoise *Pape*, sa cousine-germaine, fille de Gaspard *Pape* sieur de Saint-Aubin, et de Blanche *de Poitiers*, qu'il avait épousée en 1589, il eut pour successeur dans le reste de ses biens son frère Paul seigneur de Condorcet. Celui-ci servit avec distinction sous *Lesdiguières*, pendant les troubles de la Provence. Il fut fait prisonnier en 1586, au Monestier-de-Clermont, et se distingua au siège d'Esparron, en 1591. Nommé, en 1596, par le parlement d'Orange, intendant des armes de cette principauté, il s'attacha au parti opposé à *Blacons*, et fut député avec *Beauchastel* et l'avocat *Alary*, au prince Maurice de Nassau pour l'informer des usurpations du gouverneur d'Orange. A son retour, il fut chargé par le parlement du commandement de Courtezon. Il se maria, en 1599, avec Olympe fille de Claude *Baron*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, dont il eut : 1° Antoine, qui suit ; — 2° Henri, mort sans enfants mâles ; — 3° Françoise, mariée, en 1622, à Jean-Louis *d'Alléoud*, seigneur d'Aulonne en Dauphiné.

Antoine de Caritat épousa, en 1621, Bonne *Martinel de La Tour*, fille de Jean *Martinel*, conseiller à la Chambre de l'édit, et de Blanche *Alleman*. Ses enfants furent : 1° Henri, marié avec Anne *d'Engilboud*, dont il n'eut point d'enfants ; — 2° Laurent, qui suit ; — 3° Gédéon, capitaine au régiment de Sault, tué au siège de Puycerda ; — 4° Olympe, femme de René *Baron*, sieur de Lamaria en Dauphiné ; — 5° Françoise, épouse de Gédéon *de Julien*, d'Orange ; — 6° Blanche, alliée à François *de Bologne*, sieur d'Alençon ; — 7° Esther, femme de Christophe *de Sausin* d'Orange ; — 8° Diane, mariée à Jean *de Toulouzan* d'Orange.

Laurent de Caritat, seigneur de Condorcet et de Montolieu, épousa en 1668 Marie *d'Yse-de-Rosans*, fille de Jacques seigneur de Saléon, conseiller au parlement de Grenoble, et de Susanne *de Reynard*. Il en eut un fils, nommé Antoine, qui se convertit. Mais toute la famille ne suivit pas cet exemple, car en 1689 la femme de Gédéon de Julien était réfugiée à Genève avec son fils et s'y occupait des débris de sa fortune restée en France. Le notaire genevois (F. Joly VII 90) l'appelle « dame Françoise *de Condorcelle de Caritas*, veuve de nob. Géd. de Julien d'Orange. »

CARLANT. ministre de Trévières (Normandie), 1682. — Esther *Carlat*, de Paris, 72, ans, veuve d'un tailleur, assistée à Londres, 1702.

1. CARLE, président au parlement de Bordeaux. « En cette année (1562), la première maison où fut prêché le calvinisme, dans la ville de Bourdeaux, fut celle du président au parlement,

*Carle*, sise en la rue Saincte-Columbe, plus bas, un peu, que le puits, à main droicte, quand on va de l'eglise de Saincte-Columbe à la Rosselle ; car il ne s'y parloit pas encore de calvinisme, et fut cela recogneu, parceque, au lieu qu'auparavant ce n'estoit en cette maison que festins tous les jours, bals, danses, jeux et masquarades, et un abord des principaux jeunes hommes de la ville, tant pour y faire l'amour à plusieurs filles à mariez, que ledit présidant avoit, que pour y jouer, danser et passer le temps, on fut estonné d'y voir tout-à-coup une très grande réformation de sa vie passée, et enfin on y commença à chanter les psalmes tornés en rimes par Marot. Car le pretexte de la reformation a esté la glue et la pipée avec quoy Luther et Calvin, notamment, ont surprins, prins et fait devorer les ames du Diable. » (Chronique Bordelaise, par Jean de Gaufreteau, t. I p. 96 ; Bordeaux 1876, in-8).

2. CARLE (Pierre) né à Valleraugue dans les Cévennes sur la fin de l'année 1655 [Haag, III 218] et mort à Londres le 7 oct. 1730. Dès son enfance il manifesta une passion extrême pour l'étude, et ses progrès répondant à ses efforts promettaient à sa patrie un homme éminent, lorsque la révocation de l'édit de Nantes le força de fuir. Il se rendit à Genève, d'où il passa en Hollande, puis en Angleterre. Un grand seigneur lui ayant promis de pourvoir à son avancement, il retourna en Hollande ; mais la mort de son protecteur le laissa bientôt sans appui. Carle ne perdit pas courage ; il comprit qu'il ne devait compter que sur lui-même, et il se mit à étudier avec ardeur les mathématiques, vivant avec la plus stricte économie d'une très petite somme qui lui restait. Au bout de six mois il fut en état de se faire inscrire sur la liste des ingénieurs militaires. A la révolution de 1688, il suivit le roi Guillaume en Angleterre, combattit à la bataille de la Boyne, et repassant sur le continent, il fit toutes les campagnes de Flandres. Elevé au grade de quatrième ingénieur du Royaume-Uni, il fut gratifié, en 1693, d'une pension de cent livres st. en récompense de ses services. Guillaume qui estimait fort son mérite, lui donna en différentes circonstances des marques de sa faveur, nommément pendant le siège de Namur, où Carle fut gravement blessé. La paix ayant été signée à Ryswick, il retourna en Angleterre, où il s'était fait naturaliser dès 1693. La guerre s'étant rallumée au sujet de la succession d'Espagne, Carle passa en Portugal avec le régiment qu'il commandait. Il prit avec lord *Galloway* la ville d'Alcantara, conduisit les travaux du siège de Salamanque, entra dans Madrid avec l'armée alliée, défendit Barcelonne contre Philippe V qui dut lever le siège après trente-sept jours de tranchée ouverte, et fit cette belle retraite de l'Andalousie que Berwick ne se lassait pas d'admirer. Le roi de Portugal qui l'avait créé successivement maréchal de camp, lieutenant-général et ingénieur en chef, ne négligea rien pour attacher l'illustre réfugié à son service ; il alla même jusqu'à lui offrir le libre exercice de sa religion dans son propre palais ; mais Carle refusa : il consentit seulement à rester encore quelques années en Portugal après la conclusion de la paix. Vers 1720, il retourna à Londres, et déposant l'épée, il s'adonna tout entier à l'agriculture. Par de nombreux, mais inutiles essais, il essaya d'enrichir sa patrie adoptive, en y introduisant la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie. Une attaque de goutte l'enleva à l'âge de 64 ans. Il ne laissa de son mariage avec Marie-Mauricette *de Fumelé*, réfugiée de la Normandie, que trois filles qui se marièrent dans des familles anglaises, et un fils Jean, jeune homme de grande espérance, qui périt par accident à la chasse.

3. CARLE. Diverses familles d'artisans portant ce nom sont inscrites sur les listes d'assistés à Genève ou à Lausanne : Jacques, sa femme et 6 enfants réfugiés du Dauphiné, 1693 ; Daniel, de Grenoble, menuisier, 1698 ; Jacques, de S. Jean d'Evau, 1702 ; André, sa femme et 3 enfants, d'Orange, et Suzanne de Grenoble, en 1703 ; Jacques, de Saint-Pierreville en Vivarais, 1709.

4. CARLES (Joseph) docteur et avocat à Castres, pourvu de l'office de

conseiller et référendaire en la chambre de l'édit du Languedoc au lieu et place de Jacques de Falguerolles, résigne en faveur de Samuel *Péchels* le 21 juill. 1608. — (Pierre) consul de Castres en 1605, embrassa chaudement le parti du duc *de Rohan* pendant les guerres de 1620 à 1629. Il subit alors la confiscation de ses biens. De sa femme, Catherine fille du pasteur *Rotan*, il eut deux filles et un fils, JEAN, qui épousa Judith *Garipuy ;* une fille, CATHERINE, naquit de cette union et fut présentée au baptême par le pasteur *Gèle* et par Catherine de Carles, 27 mai 1653 (PRADEL). — (Jean) pasteur, abjure en 1685 et reçoit une pension. — Benoist Carle ou Carles, de Castres, tailleur, assisté à Londres avec sa femme et 3 enfants, 1702-10. — *De Carle* dit *Clairac*, étud. en théol. à Lausanne, 1750. — Rose Carles, enfermée au couvent du Verbe-Incarné d'Anduze, 1763. — Le docteur Jean Carle, chapelain de l'hopital françois à Londres, 1768-85.

CARLENCAS (Seigneurs de), voyez Estienne.

CARLIER (Frère FRANÇOIS) compromis dans l'affaire des Placards, 1534. — Anne *de Carlier* femme d'Ambroise *de Pécheux* vers 1620 [IV 518 a]. — Jean *Carlier-Cafatier*, connu seulement [Haag, III 219] par sa *Réponse au brief traité de la grâce de Dieu envers les hommes, contenant la réfutation des principales raisons alléguées par Simon Goulart ;* Amst. 1617 in-12. — Carlier pasteur du Désert, emprisonné à Poitiers, 1726.

1. CARLOT (JEAN) docteur et avocat à Nîmes en 1629 (t. II col. 834 note). — (Louis), praticien, ancien de l'église de Buxy en 1678 ; assiste comme tel au synode d'Is-sur-Thil, 1682 [VI 95, IX 437]. — Antoine *Carlod*, de Gap, orfèvre à Genève, 1650-70.

2. CARLOT (DE), famille noble du bas Languedoc [Haag, III 219]. = *Armes* : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de 2 lions de même affrontés et d'une tour d'argent en pointe.

Pierre *Carlot*, seigneur DU CAILA, habitait Aubigny dans le Berry, lorsqu'il épousa, en 1548, Pierrette *Houet*. Il retourna plus tard dans le Languedoc, et c'est peut-être lui qui s'acquit, en 1562, sous le nom de *Cayla*, une grande réputation par la belle défense d'Agde. Le 30 oct. 1562, Joyeuse se présenta devant cette place à la tête d'un corps de troupes considérable. Le siège fut poussé avec vigueur, et une brèche ayant été pratiquée au bout de deux jours, le chef catholique fit donner deux assauts que Cayla repoussa avec une intrépide tranquillité. Joyeuse changea son plan d'attaque. De nouvelles batteries furent dressées, une nouvelle brèche ouverte du côté de la plage et un troisième assaut livré, mais avec aussi peu de succès. Cayla le repoussa avec une valeur incroyable et tua beaucoup de monde aux assaillants. Cependant affaibli par ses triomphes mêmes, et voyant ses munitions diminuer rapidement, il fit demander du secours à *La Gade*, gouverneur de Béziers, qui lui envoya deux cents arquebusiers chargés de poudre. Ce secours rendit aux habitants toute leur confiance ; les femmes elles-mêmes demandèrent qu'on se défendît jusqu'à la dernière extrémité. Un quatrième assaut fut repoussé avec une extrême vigueur, et Joyeuse, qui avait perdu ses meilleurs officiers et ses plus braves soldats, prit le parti de lever le siège, le 4 novembre, heureux que l'approche de *Beaudiné* lui fournit un prétexte honorable de battre en retraite.

Pierre Carlot laissa quatre fils, MARTIN, ESAÏE, DANIEL et BERNARD, sur le compte desquels les généalogies restent muettes. Les Jugements de la noblesse nous apprennent seulement que l'aîné eut un fils, nommé JÉRÔME, qui épousa Gabrielle *de Vernet*, et mourut avant 1622. De ce mariage naquirent 1° Pierre *de Carlot*, baron de Cesteyrols, seigneur Du Caila, conseiller à la Chambre de l'édit de Castres, qui eut de sa femme Marie *de Toulouse-Lautrec* une fille du nom d'ISABEAU, mariée, selon d'Hosier, en 1662, avec Antoine *de Vignolles*, sieur de Montredon, et probablement aussi un fils qui se réfugia en Prusse, et laissa de d^lle^ *Mazel*, connue dans la colonie française par ses bizarreries, un fils mort général au service de la Saxe ; — 2° EDOUARD, seigneur de Saint-Jean-de-Gardonenque, qui fut député par les Cevennes au synode national de Lou-

dun, en 1660, et l'un des commissaires chargés par le synode de Nîmes, mai 1661, de l'inspection des acad. protestantes, Die, Montauban, Nîmes et Saumur. — Une partie de la famille s'expatria lors de la Révocation; voy. Cotelier. — Un marquis de Carlot fut officier dans l'armée hollandaise de 1702 à 1705.

Carlus (Comte de); voyez Bourzolles.

CARMEL (Gaspar) né à S. Marcellin en Dauphiné, mari d'une nièce de Guillaume Farel (*Calvini opera*, Brunsvig. XXI 662) était à Paris en 1534 et fut du nombre des ajournés pour l'affaire des placards (*Bull.* X 38). Il alla alors étudier à l'univ. de Basle, où il est inscrit à la date du mois de mai 1535 ; il fut ensuite ministre, puis vint à Genève au mois de mars 1557 pour se faire envoyer à Paris où des ministres pleins de dévouement étaient nécessaires. Il fut emmené de Paris en Bretagne en 1558 par d'Andelot, pour évangéliser cette province ; on le trouve exerçant le ministère au Croisic en 1558 et à Rennes avant 1562. On n'a plus de ses nouvelles depuis. Il portait divers noms d'emprunt : Fleuri, Fleurier, Loiseleur, de Villiers [X, 52]. Voy. aussi *Bull.* XVII 164.

CARMENTRAND, ministre à Pardies près Nay (Béarn), marié en 1573, à Narcastet (Arch. mun. de Pau); ministre de Lafitte, 1577-78.

CARMAING famille languedocienne qui eut quelques bonnes alliances; voy. Bernui et Soubiran. — *Carmin*, pasteur de Bressey, Normandie, 1682.

CARNUS (Marthe), fille d'un forgeron de Montauban. On lit dans une relation du célèbre siège de cette ville, sous la date du 24 octobre 1621 : « Cette intrépide héroïne, armée d'un marteau et de clous, saute [dans une sortie des assiégés] courageusement sur un canon, le serre avec effort entre ses genoux, et l'encloue seule à la vue même de l'ennemi. Une action aussi éclatante ne fut point vue avec indifférence par les Montalbanois. Cette nouvelle amazone rentre dans la ville aux acclamations de tout le peuple, et reçoit sur les deniers publics la récompense due à sa bravoure et à sa fermeté. » — Antoine Carnus dit *Arnautas*, de Carnus en Quercy, armurier sur le pont du Rhône à Genève, 1700 (J. Fornet not.). — Marie *Carnuse*, massacrée à Cabrières, 1562. — Deux frères *Carne*, de Vernon en Vivarais, assistés à Genève allant en Allemagne, 1701 ; Jacques Carne de S. Pierreville, *id.* 1707. — J. *Carnic*, du Rouergue, 37 ans, galérien, 1686.

CAROL (Jonas), de Vinsobre en Dauphiné, assisté à Genève allant en Brandebourg, avec sa mère et ses deux sœurs, 1708.

CAROLI (Pierre), probablement Pierre Charles de son vrai nom, théologien habile et prédicateur qui prit part aux premières manifestations de la Réforme [Haag, III 220], mais qui, brouillon, glorieux, indécis, et d'une moralité peu scrupuleuse, fut un fléau pour les autres ministres de l'Evangile. Il était natif de Rosay en Brie, docteur en théologie ; il fut une fois élu prieur de Sorbonne et avait obtenu un canonicat dans l'église de Sens. C'était un de ces prêtres éveillés de bonne heure aux idées nouvelles que l'évêque Guillaume Briçonnet avait appelés auprès de lui dès l'année 1521 (voy. ci-dessus col. 128) ; il avait eu pour sa part dans le diocèse de Meaux la cure du village de Fresnes, puis celle de Tancrou [1], bénéfices dont la ténuité indique qu'il était fort jeune alors. Au carême de l'an 1524, Caroli est à Paris et prêche dans l'église de S. Paul, mais d'une façon toute nouvelle ; il lit à son auditoire le nouveau testament en français et explique en style simple, familièrement, les épîtres de S. Paul. Les gens qu'ils scandalise le dénoncent et la Sorbonne l'admoneste (août 1524), puis l'invite à s'abstenir de monter en chaire (janv. 1525), enfin le censure et le défère au parlement (septemb. 1525) qui le décrète de prise de corps (5 oct.). Le rapport dressé contre lui par la Sorbonne contenait une liste des propositions hérétiques relevées dans ses sermons : « Il vaut mieux donner six blancs à un pauvre que les donner à un prestre

1 Villages, aujourd'hui, le premier de 300 habitants, canton de Claye-Souilly (voy. col. 379 au bas) et le second de 400 habitants, canton de Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).

curé René Benoist et qu'il fit imprimer à Paris (par Séb. Nyvelle, in-8) à la date de 1567. D'après Théod. de Bèze, suivi en cela par les historiens modernes [1], Pierre Caroli aurait enfin repassé en Italie et serait mort misérable à Rome, dans un hôpital.

Le curé provinois Claude Haton, dans ses Mémoires (p. 702 et 815), parle d'un moine mort en 1575 qui pourrait bien être notre Caroli. Sous l'année 1562, il dit que « frère Aubin Caroli religieux du couvent [des jacobins] de Provins, *fameux docteur en théologie* », fut chargé de faire chaque semaine une leçon publique du catéchisme adopté par le concile de Trente ; et l'année 1575, il nomme « le frère jacobin Aubin Charles ou Caroli », comme ayant été assassiné [2] depuis peu à Provins. Ce prénom Aubin a empêché de le reconnaître ; mais il pouvait bien, se faisant religieux, avoir quitté un nom qui n'était que trop connu ; il pouvait bien aussi avoir été ramené de Rome par le besoin de revoir le sol natal (Provins n'est qu'à 6 ou 7 lieues de Rozoy) ; d'ailleurs soit pour parler en chaire soit pour porter le titre de docteur fameux, Pierre Caroli ne le cédait à personne.

1. CARON (Antoine), de Cambrai, martyr [Haag, III 224]. Zélé sectateur de la Réforme, Caron avait abandonné, en 1562, sa ville natale alors soumise au roi d'Espagne et s'était établi à Montdidier avec sa femme *Claudine* et avec Renaudine *de Francville*, femme de François de Lestre, dans l'espoir de pratiquer librement sa religion sous la protection de l'édit de janvier. Appelé à Péronne par ses affaires, il s'y rendit avec quelques autres marchands réfugiés comme lui. « Ainsi qu'en leur logis ils se mettoyent du matin ensemble à prier Dieu, raconte Crespin, on les accusa, assavoir Antoine Caron, *Piat*, Estienne *Beauvarlet* et ladite Renaudine, et furent constituez prisonniers par les maieur et eschevins de Péronne. » Un ami de Caron présenta requête à la reine-mère pour demander le renvoi de la cause devant le parlement de Paris, tandis que l'évêque de Cambrai, de son côté, en présentait une autre, appuyée par la gouvernante des Pays-Bas, pour réclamer les prisonniers comme justiciables de son tribunal. Catherine de Médicis ne répondit ni à l'une ni à l'autre, « le tout se passant en dissimulation ». Caron et ses coacusés furent en effet livrés à l'évêque par d'Humières. Le gouverneur de Péronne prit-il sous sa responsabilité cette extradition, ou bien ne fit-il qu'obéir aux ordres secrets de la Cour ? Le caractère d'un fondateur de la Sainte-Ligue rend la première de ces suppositions plus vraisemblable. Quoiqu'il en soit, dès qu'il tint en son pouvoir ses victimes, l'évêque se hâta de faire faire leur procès. Le martyrologe garde le silence sur le sort de Piat et de Beauvarlet ; mais il nous raconte la fin édifiante des deux autres, qui furent brûlés vifs au mois de juillet 1562.

2. CARON (Antoine), rochelois, avait dès sa jeunesse donné des preuves de courage qui lui avaient valu [Haag, III 224] le commandement d'un brûlot pendant les dernières guerres civiles (1622-28). A la conclusion de la paix, il s'était marié et avait établi à La Rochelle une fabrique de cordages et de câbles. La qualité supérieure de ses produits attira sur lui l'attention de l'intendant Du Terron, qui le choisit pour directeur des ateliers de corderie dans le port nouvellement créé de Rochefort. Jamais on n'avait eu de reproche à lui adresser ; ce qui n'empêcha pas Demuin, successeur de Du Terron, de le comprendre dans la destitution générale de tous les employés protestants qu'il avait sous ses ordres ; seulement avant de le frapper, il voulut qu'il communiquât ses secrets à celui qui était destiné à le remplacer. Caron s'y refusa, et Demuin en conçut tant de dépit qu'il jura sa

[1] Postremo rebus desperatis ad pontificios iterum rediit et Romæ diem suum obiit (Reuss et Cunitz ; Op. Calv. Brunsw., VII xxxij).

[2] Le passage où Claude Haton racontait ce meurtre manque dans son mss. Au sujet des leçons hebdomadaires, il s'exprime ainsi (f° 302 v°) : « Il (le général des Jacobins) ordonna à frère Aubin Caroli, religieux dudit couvent et docteur de Paris en la saincte theologie des plus fameux qui fussent en France, qu'il une fois la sepmaine il fist une leçon publicque audict couvent de Provins du catéchisme faict au Concille de Trante pour la croyance de la vraye et saincte foy catholicque et articles d'icelle ; ce que depuis fit le dict Caroly et le continua jusques à sa mort. » Haton raconte aussi (192 r°) le grand succès de Caroli lorsqu'il fut choisi de préférence à tout autre, à Provins, pour faire l'oraison funèbre du duc de Guise, 1562.

perte. Il l'accusa d'avoir livré au gouvernement des câbles au-dessous du poids, de s'être servi pour son usage particulier du charbon du roi, d'avoir employé des chanvres de la Corderie à une corde de puits pour sa maison de campagne, et d'avoir commis d'autres délits de ce genre. Caron fut arrêté; la Cour nomma une commission pour le juger et après une longue détention préventive, il comparut devant ses juges. Malgré les efforts de *Brunet*, avocat protestant appelé au jugement en qualité d'adjoint couformément à l'édit de Nantes, il fut condamné à mort à la majorité d'une voix, au mois de mars 1676. Averti sur-le-champ, *Delaizement*, un des quatre pasteurs de La Rochelle, qui lui aussi avait été en butte aux persécutions des catholiques, se hâta d'aller lui porter les consolations de la religion, et depuis il assura plusieurs fois que jamais il n'avait vu d'homme plus soumis à la volonté de Dieu ou qui unît une plus profonde humilité à une fermeté d'âme plus extraordinaire. L'exécution eut lieu quatre heures au plus après la sentence. Caron mourut en honnête homme, selon le témoignage même du prévôt qui avait présidé au supplice. Il ne cessa de protester de son innocence, dont tout le monde était d'ailleurs convaincu. « Je vous sais bon gré, répondit-il au pasteur qui l'adjurait au nom de Dieu de lui avouer s'il était coupable, je vous sais bon gré de presser ainsi ma conscience ; je mériterais que Dieu ne me fît jamais miséricorde si, étant coupable du crime que l'on m'impute, j'étais assez malheureux que de mourir sans le confesser. Non, j'en suis innocent; mais je suis coupable de mille autres crimes commis contre Dieu. J'espère qu'il me les pardonnera, puisque Jésus-Christ son fils, qui est mort pour moi, les a lavés dans son sang. »

Abr. Tessereau, *les Réformés de La Rochelle*; Amsterd. 1689.

3. CARON (Jacques), pasteur de l'église de Francfort, 1598 ; de Hanau, 1599-1604. — (Daniel), arrêté fuyant et mis aux galères, 1er oct. 1686. — (Louis), fugitif de La Rochelle, 1687. — (Pierre), chapelier, fugitif de Rouen, 1689. — (Marie), veuve d'Isaac *Hautot*, de Normandie, 60 ans, arrêtée à S. Linard comme elle essayait de passer à l'étranger avec sa fille Anne âgée de 18 ans, Marguerite *Bodin* 18 ans, Jacob *Barbay* 17 ans, Jeanne *Barbey* 19 ans, Jean *Basquet* 28 ans et Jean *Chouquet* 23 ans; tous furent extraordinairement maltraités, dépouillés de tout ce qu'ils avaient, conduits à Fécamp et condamnés par les juges de l'amirauté, les hommes à l'amende honorable et aux galères perpétuelles, les femmes à être rasées et enfermées au couvent, 1687 (Tr 261). — (Marie veuve de Pierre) du Vivarais, 60 ans, assistée à Londres, 1705. — (Marie veuve d'Abraham) de Rouen, 74 ans, *id.* 1708. — (Constantin), officier au service de Hollande, 1742-50. — (Marie-Anne-Elizabeth), 18 ans, enfermée aux Nouv. cathol. de Rouen, 1778; elle y était encore en 1781.

4. CARON (François), né en Hollande d'une pauvre famille de réfugiés français [Haag, III 225]. Caron s'embarqua très jeune comme cuisinier sur un navire qui faisait voile pour le Japon. Maltraité par le capitaine pendant la traversée, et voulant échapper à sa brutalité, il se cacha au moment du départ et resta dans la factorerie hollandaise. Ayant appris à parler couramment le japonais, cet avantage lui procura un avancement rapide; bientôt il devint directeur du commerce au Japon et membre du conseil des Indes. Son ambition ne fut pas satisfaite ; il demanda un poste plus éminent, et ayant éprouvé un refus, il quitta le service de la Compagnie hollandaise et accepta les offres de Colbert qui, pour l'attirer en France signa avec lui, en 1665, un contrat lui assurant entre autres privilèges, une complète liberté de conscience pour lui, sa famille et ses domestiques; plus, en cas de mort, la liberté pour sa femme et ses enfants de se retirer en Hollande ou partout ailleurs. Le contrat signé, Caron vint à Paris avec Constance *de Boudain* sa femme et ses sept enfants : Balthasar, Jean, François, Suzanne, Constance, Marie et Wensela. Outre cela, Colbert le nomma, en 1666, directeur-général des établissements français dans la mer des Indes. Caron forma un comptoir sur

la côte de Madagascar ; mais le nouvel établissement ne prospéra pas, en sorte que les directeurs du commerce pensèrent à aller chercher ailleurs les avantages que cette île n'offrait pas. Caron partit donc pour Surate, en 1667, d'où il revint avec une riche cargaison. Il avait conseillé à Colbert d'établir à Ceylan le centre du commerce français dans les Indes. Son avis fut goûté, et, comme récompense de ses efforts, le ministre lui envoya, en 1669, le cordon de Saint-Michel[1] qui lui fut remis par Delahaie, chef d'une escadre destinée à prendre possession de Trinquemale. Cet établissement ne réussit pas mieux que celui de Madagascar ; il fallut bientôt l'abandonner.

Cependant les ennemis de Caron firent parvenir en France des plaintes contre lui. Le gouvernement le rappela sous le prétexte qu'on avait besoin de ses lumières. Il partit sans défiance, et il était déjà entré dans la Méditerranée lorsqu'il apprit, par un vaisseau qu'il rencontra, quelles étaient les dispositions du ministre à son égard. Sur-le-champ il vira de bord et prit la route de Lisbonne. Il était déjà mouillé dans le port, lorsque son vaisseau toucha contre une roche et sombra, en 1674. Il fut englouti avec les immenses richesses qu'il rapportait de l'Inde. Un de ses fils parvint à se sauver. On a de Caron : *Beschryvinge van Jappan*, La Haye, 1636, in-4, fig. ; ibid 1672 ; trad. en anglais, Londres, 1671, in-8; en franç. et inséré dans le T. IV du Recueil des voyages au Nord. — Bibl. nat. mss. Boulliau t. 22 : deux lettres de Fr. Caron, l'une datée du Fort Dauphin, 15 oct. 1667 ; l'autre de Surate, 3 fév. 1669 ; il envoie cette dernière par Raisin et Chardin « très honnêtes gens et marchands très expérimentés », et il recommande sa famille qu'il avait laissée à Paris.

Des sept enfants de François Caron, l'aîné, Balthasar épousa, âgé de 26 ans, le 12 avril 1674, à Charenton, Susanne fille de Jean *Pittan*, orfèvre du roi, et de Susanne *Le Jeune ;* de ce mariage naquirent plusieurs enfants, notamment une fille inscrite en ces termes sur les registres de baptême du temple de Charenton : « Charlotte de Caron fille de Balthasar de Caron s^r de Henqueville, 4 déc. 1678 ». Marie, sœur de Balthasar, devint la femme en 1675 de François fils de Pierre *de Civille* s^r de Villeray et d'Elisabeth *Le Comte de Nonant ;* Susanne avait déjà épousé, avant 1674, un autre de Civille (François) s^r de La Ferté. Wensela sortit de France, à la Révocation, et obtint, mais seulement en 1715, un arrêt du parlement fondé sur le traité passé en 1665 avec Colbert, en vertu duquel on lui rendit la libre disposition de ses biens (M 668) qui avaient été donnés en 1688, ainsi que ceux de M^me Marie de Civille, à leur sœur Constance qui s'était convertie (E 3374).

5. CARON (André-Charles), horloger, père du célèbre Beaumarchais [Haag, III 222]. Il naquit à Lizy-sur-Ourcq près de Meaux, le 26 avril 1698, de parents qui étaient d'une très petite condition, Daniel *Caron* et Marie *Fortain*[1]. Leur mariage avait été béni au désert en 1695 et ils eurent 14 enfants, dont André-Charles fut le quatrième. Très jeune encore, celui-ci s'engagea dans le régiment de dragons de Rochepierre sous le nom de Caron d'Ailly ; mais son humeur guerrière ne tint pas longtemps contre les dégoûts du service, et dès le 5 février 1721, il obtint un congé définitif. Il vint alors à Paris pour y apprendre l'horlogerie ; il se sentait pour cet art une véritable vocation, et son fils Beaumarchais hérita de ses heureuses dispositions. Mais quel avenir pouvait-il attendre ? Toutes les carrières en France, même les plus modestes, étaient fermées aux protestants ; une attestation de bon catholique était rigoureusement exigée pour l'admission à la maîtrise dans toutes les corporations de métiers. On comprend que, dans une telle situation, en présence

[1] « Tant à raison de son mérite singulier, de son grand courage et de sa probité qu'en considération de son expérience consommée au faict du commerce, dont il a donné depuis peu des preuves glorieuses, ayant par une conduite pleine de bonheur et d'activité ouvert le commerce de Surate en moins de deux mois », lit-on dans le brevet qui porte la date du 13 déc. 1669 (*Archives générales*, E 3358).

[1] Son fils, Beaumarchais, s'honore, dans un de ses mémoires, de ce qu'ils étaient apparentés avec François Caron, de la Compagnie des Indes.

souvent de la misère et toujours en butte aux persécutions, il ait fallu une force d'âme, une vertu plus qu'ordinaire pour ne pas chercher un refuge dans les bras de l'hypocrisie. Honneur et gloire à ceux qui ont triomphé : cette victoire jette le plus vif éclat sur leur vie ; mais respect à ceux qui ont succombé dans la lutte. Caron fut du nombre des faibles. Après s'être fait instruire par le cardinal de Noailles, il fit son abjuration le 7 mars 1721. Sa conversion fut-elle sincère? La charité chrétienne nous oblige de le croire ; mais s'il ne s'agissait pour lui que de satisfaire les besoins impérieux de sa conscience, il semble qu'il n'aurait pas dû en réclamer le prix. Et cependant c'est ce qu'il fit. Après sa rentrée dans le giron de l'Eglise romaine, il adressa une requête au roi en son conseil à l'effet d'être reçu maître horloger, bien qu'il n'eût pas le temps voulu d'apprentissage, et dans cette requête, il ne manque pas de faire valoir son abjuration à l'appui de sa demande. M. de Loménie, qui nous apprend ces détails [1], démontre aussi que Caron possédait une instruction au-dessus de son état et des notions scientifiques très étendues. Ainsi, l'on vit, en 1746, le gouvernement de Madrid le consulter sur l'emploi de diverses machines destinées au dragage des ports et des rivières. Mais, « malgré ses talents, et peut-être même à cause de ses talents, continue le narrateur, le père de Beaumarchais ne put jamais arriver à la fortune ; il éprouva des pertes dans son commerce d'horlogerie et de bijouterie, et en fin de compte, dans les dernières années de sa vie, il n'avait pour subsister qu'une pension viagère que lui faisait son fils. » M. de Loménie achève ainsi sa peinture : « Le portrait du père de Beaumarchais ne serait pas complet, si je ne cherchais maintenant à donner une idée des autres nuances de son caractère, par lesquelles il se rapproche davantage de son fils. On a pu déjà reconnaître en lui [par les lettres qu'il a rapportées] beaucoup d'élévation, de sensibilité et une nuance assez marquée de ferveur religieuse. Il y a aussi autre chose : il y a des goûts mondains, le goût des lettres, des arts, de la société ; il y a de la finesse, de la jovialité et même une pointe de gaillardise ingénue qui s'est transmise du père au fils, avec plus de vivacité et beaucoup moins d'ingénuité. — Ainsi, Caron le père est fort au courant de tout ce qui s'écrit en littérature ; lui-même, son fils, ses filles, tout le monde chez lui fait des vers bons ou mauvais ; on y fait aussi beaucoup de musique, etc. » Bientôt après avoir été reçu maître horloger, le 13 juillet 1722, Caron épousa Marie-Louise Pichon, fille d'un bourgeois de Paris ; il en eut plusieurs enfants : 1° Marie-Josèphe, mariée à un architecte nommé Guilbert, qui s'établit à Madrid, 2° Marie-Louise, fiancée à Clavijo et l'héroïne de l'épisode romanesque raconté dans les mémoires contre Goëzman et que Gœthe a pris pour sujet d'un de ses drames ; 3° Pierre-Augustin Caron, né le 24 janv. 1732, si connu sous le nom de Beaumarchais qu'il emprunta d'un petit fief appartenant à sa femme [1] ; 4° Madelaine-Françoise, mariée, en 1755, à l'horloger Lépine ; 5° Marie-Julie, née en 1736 et morte le 9 mai 1798 ; 6° Jeanne-Marguerite, que Beaumarchais baptisa du nom de Mlle de Boisgarnier, morte en 1773. — Après la mort de sa première femme, Caron, parvenu à l'âge de 68 ans, se remaria, sur les instances de son fils, avec une dame Henry, veuve d'un consul des marchands, qui elle-même touchait à la soixantaine. Cette nouvelle union dura dix ans. Après ce terme, Caron à qui ses infirmités faisaient sans doute éprouver le besoin d'une compagne, épousa en troisièmes noces sa garde-malade, le 18 avril 1775. Mais, étant mort au mois d'août de la même année, il n'eut pas le temps de regretter une union si mal assortie.

CAROUGE ou Carrouges, capitaine

[1] *Revue des Deux-Mondes*, oct. 1852 et suiv. ; article rédigé sur des documents inédits et des papiers de famille.

[1] Quoiqu'il n'eût point hérité de la ferveur religieuse de son père, Beaumarchais ne s'en sentait pas moins du sang huguenot dans les veines. Il s'employa activement dans plusieurs occasions en faveur des protestants, et notamment il rédigea des mémoires, restés jusqu'ici inédits, pour leur obtenir la restitution de l'état civil.

qui servit vaillamment en 1561 sous le baron des Adrets [III 77 b]. — (Salomon de] né à Couches en Bourgogne, étudiant à Genève en 1633, puis à Saumur. Il était pasteur de Beaune en 1644, de Châtillon-sur-Seine de 1657 à 60, et mourut avant 1665. On a de lui deux thèses, l'une *De Christo mediatore* θεανθρώπῳ, l'autre *De duarum Christi naturarum in una eademq. persona hypostatica unione*, qu'il soutint à l'acad. de Saumur sous la présidence de L. *Cappel*, et qui ont été jugées digne d'être insérées dans les Theses salmurienses.

CARPASSE, famille béarnaise. (Jeanne) enfermée aux Ursulines d'Oléron; (Jacques) au séminaire de Ste Marie de la même ville, tous deux en 1739.

CARPIGNET (Mlles DE) mises chez les jésuites de Caen, 1686; aux Nouv. cathol. de Caen, 1688.

1. CARRÉ (Moïse) médecin ordinaire du Roi et Suzanne *de Normandie* sa femme font baptiser plusieurs enfants de 1610 à 1618 au temple de Charenton, la première, Anne, présentée le 11 mars 1610 par Théodore *de Mayerne* et Anne *Trie* veuve du sr de la Violette. Voyez [VIII 25 b].

2. CARRÉ (Jean) pasteur de S. Mars, 1603; d'Epense, 1612-20; de Meaux, 1625-26; de Heiltz le Maurupt, 1637.

3. CARRÉ (Jacques) « escuier, sr de Salignac, de Cognac en Saintonge », réfugié, avec 6 enfants, à Wezel en Prusse, 1698. — (Pierre et François) officiers en Hollande, 1699.

4. CARRÉ (Jean), pasteur, né en 1583, était natif de Châtellerault et sieur de la Duranderie. Il alla faire ses études de théologie à Genève [Haag, III 226] où il est inscrit (Joh. Carreus castellerotiensis picto) à la date du 4 nov. 1600. Il y était encore à la fin de 1605 puisqu'au moment de la mort du célèbre réformateur, il composa en son honneur une pièce de vers dont *Colomiès*, l'auteur de la Gallia orientalis (1665), fait l'éloge, en ajoutant que Jean Carré publia divers ouvrages français « qu'il a lus autrefois avec plaisir et attention ». Carré avait achevé l'étude de la théologie à l'acad. de Saumur où il soutint, 1607, une thèse que Michel *Bérauld* avait déjà soutenue dans la même académie, ce qui servit de prétexte à Plantavit de la Pause pour lancer un pamphlet contre le vénérable Bérauld (II col. 307). En 1618, il eut à soutenir son collègue Paul *Geslin* dans une dispute théologique qui prit quatorze séances dont le procès-verbal, précédé et suivi d'observations de ces deux pasteurs, fut imprimé sous ce titre : *Actes de la conférence tenue à Chasteleraud, depuis le dernier juillet jusques au 9 d'aoust* [1618], sur l'instruction donnée à M. Pidoux lieutenant particul. au siège royal de Chasteleraud — assisté de M. Jehan Breard, dr de Sorbonne, gardien du couvent des cordeliers de Rennes et Daniel Baudri gardien du couvent des cordeliers de Poictiers; — par Jean Carré et Paul Geslin sieur de la Piltière, pasteurs de l'égl. réf. de Chasteleraud; Saumur, Th. Portau, 1618; in-12, 297 p. Les assesseurs des deux ministres sont : J. *Vergnon* secrétaire de la conférence, *Fourreau* maire de Chatelleraut, G. *Huet* doct.r médecin, *Blai* procureur syndic de l'égl. réf. de Chatell., *Martin* élu, *Boutin* procureur. Jean Carré, à l'âge de 82 ans desservait encore son église de Chatelleraut et il avait fait imprimer l'année précédente, 1664, des vers hébraïques sur la mort d'*Amyraut*. Il est sans doute aussi l'auteur de : *Dissertatio theologica de descensu Christi ad inferos, super duobus S. Scripturæ locis* etc. ps. 16 v. 10 et Act. 2 v. 27-31; Authore Johanne Carreo V. D. M. et ecclesiæ Castelheraldensis ecclesiasto. Hagæ Comit., Adr. Ulacq, 1654, in-12 81 p. — (Jean), probablement fils du précédent, ministre de l'église de la Patente à Londres, publia l'ouvrage suivant : *Horoscope des jésuites, où l'on découvre combien ils doivent durer et de quelle manière ils doivent cependant tourmenter les hommes*; Amsterdam, sur la copie imp. à Londres chez M. Hills, 1691 in-18. Bayle nous apprend (*Œuv. div.* t. IV, lettre à Minutoli, 8 oct. 1691) que l'auteur de ce livre identifiant les Jésuites avec les Sauterelles de l'Apocalypse (IX 3-7) et démontrant que leur commencement doit être compté à par-

tir du Concile de Trente qui confirma leur règle, en conclut qu'il ne leur restait plus alors à durer que 19 ou 20 ans. — « Marie Carré de Lisle, fille du min. de Chatellerault et d'Anne *de Boisville*, 45 ans, inhumée à Paris, 12 sept. 1666 ». — (.....) avocat à Chateller, mis à la Bastille, 1689. — (... veuve) enfermée à l'Union chrét. de Poitiers, 1700. — Daniel Carré « de Chastelleraut, horlogeur, 72 ans », assisté à Londres (12 l. st.), 1702.

Une branche de la famille établie à Châtellerault, existait à la Rochelle; c'est à elle qu'appartenaient, à la fin du XVIe siècle, Perrette Carré dame de Laneré et du Breuil Bertin, Adrien Carré marié à Anne Bernon, Daniel Carré sr de Beauregard (1648); Ezéchiel Carré pasteur de La Roche en Saintonge, 1682, qui s'expatria en 1686 et passa en Amérique, où il exerçait les fonctions pastorales, à Narragansett, dès l'année suivante. En 1711 un Louis et en 1772 un François Carré étaient membres du Consistoire de l'église française de New-York; ce dernier ayant pour collègues Jacques *Desbrosses*, Jacq. *Buvelot*, Frédéric *Bassel*, J.-P. *Chapelle*, J. *Aymar* et J. *Girault*.

CARRIER, ministre de la Rochelle en 1561, ancien correcteur chez les Estienne. — (Claude) étudiant en théologie à Genève (Claudius Carrerius valli franciscensis Cebennas) en 1632. (Etienne) pasteur à Lacabarède, 1626-35; à Brassac, 1636. — (Antoine), né à Montauban, fév. 1603, de Raymond Carrier et de Marie *de Gauside*; pasteur de Fouras, 1634; de Segonzac, 1638-85; réfugié en Hollande. — (François), « de la ville de St-Rome sur le Tarn, au péril de sa vie a fortifié les fidèles en France d'où il est sorti il y a 2 mois, et va en Hollande, » assisté à Lausanne, 18 mars 1698. — (Pierre), d'Orange, 1701; (Simon), de Milhaud, 1706; (Jean), de la Bausse en Dauphiné, 1710, assisté à Genève, allant en Brandebourg. — (Charles), de S.-Quentin, 62 ans, assisté à Londres, 1710.

CARRÈRE ou CARRIÈRE (Bernard de), étudiant en théologie à Genève (Bern. Carrerianus biernensis) en 1566; ministre des Salies de Béarn en 1571. Sa veuve, Marie *de Mondot*, fait son testament à Bruges près Nay en 1618 (arch. des B.-Pyr. E 1220) — (Pierre de) fait un legs aux égl. réf. du Béarn, 1665.

1. CARRIÈRE (Pierre), ministre de la vallée de Josbaig en Béarn, 1578-80; met son fils Pierre en apprentissage chez un tailleur, 1589; marie sa fille, Marie, avec Etienne *Barromères*, de Ramous, maître d'école à Oloron (arch. des B.-P. E 1788, 96). — (Etienne) ministre de Réalville près Montauban, 1572. — (Etienne), le père, ministre de La Cabarède, 1626; de Brassac, 1636-37. (Etienne), le fils, ministre de La Cabarède, 1651-61. — Plusieurs familles de ce nom venant d'Uzès, 1693; de Grenoble, 1699; de Roqueveil en Rouergue, 1700; du Vigan ou autres parties du Languedoc, 1701 et 1704; assistés à Genève allant en Hollande ou en Prusse. — Les frères Carrière, d'Aubussargues, galériens en 1696 et années suivantes. Il est question d'eux dans un *Journal des galères* pub. par extraits dans le *Bull.* (XVIII 369, XIX 62) : « M. Pierre Carrière, d'Aubussargues près d'Uzès, eut la bastonnade très rude deux jours de suite, le 5 et le 6 oct. 1700, en présence du major. Il fut emporté de là à l'hôpital pour y être pansé, d'où avant que ses plaies fussent bien consolidées on le transféra au château d'Yf, avec son frère qui était prisonnier au dit hôpital pour lui avoir trouvé une lettre pastorale et quelque autre écrit de dévotion ». En août 1705, ils étaient encore au château d'If, mais l'aîné, M. Carrière de la Rue, à peu près paralysé d'un côté parce que sous la capote de la galère il restait presque toujours couché sur ce côté là. En 1708 il était complètement perclus; on le remit à l'hôpital et son frère dans un cachot de Marseille. « J'avais commencé à vous dire que les endroits où nous sommes sont fort méchants; en effet je ne crois pas qu'il y en ait de plus rudes en France; j'ai resté presque toujours dans les plus mauvais et dans lesquels il n'y a aucun jour et où il faut vivre à la lumière de la lampe; ce sont des fonds de tour, que pour descendre dans une il faut passer par 5 portes, descendre 16 degrez

avec une lampe à la main pour y voir, ensuite descendre encore plus bas par le moyen d'une machine. Cela seroit plus propre a mettre les morts que les vivans, car en effet ce sont des sépulcres affreux. Dans un autre ou j'ai aussi resté, il faut y entrer à quatre piez, car l'entrée est comme celle d'un four, et fermée a doubles portes. Cependant, malgré la vigilance de nos ennemis, nous avons la consolation d'y faire nos exercices de piété, d'y chanter les louanges du Seigneur, d'y lire la sainte Parole de même qu'on pourroit faire dans une chambre parée et ornée, de nous pencher sur le sein de notre Sauveur et y lesser couler nos larmes. » (Lettre de C. Carrière au pasteur de l'égl. fr. d'Erlangen, 23 mars 1708; *Bull.* XI 394).

2. CARRIÈRE (Pierre), dit Corteis ou *Courtez* [Haag, III 226] né à Nojaret (près Castagnols, Lozère), sortit de France en 1703 et alla s'établir à Lausanne où il obtint un emploi d'instituteur; il y épousa Isabeau *Nadal*. Ses modiques appointements ne lui suffisant pas pour faire vivre sa famille, il apprit le métier de tisserand. Banni quelques années après par un jugement inique, il se retira à Genève et rentra dans sa patrie plein du désir de prendre place au nombre des pasteurs du désert (Mss. de Court, corresp. 1720-38). Il exerça d'abord son dangereux ministère dans le Languedoc, avec *Court*, *Bourbannous*, *Bétrine* et *Rouvière*, qui, ainsi que lui, n'avaient d'autre mission que leur zèle. Certes les circonstances légitimaient cette violation de la discipline ecclésiastique de l'Eglise réformée; cependant Antoine Court surtout était impatient de remédier à ce fâcheux état de choses, et ce fut à sa sollicitation que Corteis se rendit, vers 1717, à Zurich pour y recevoir l'imposition des mains. A son retour en France, il consacra l'autre Court, son compagnon, dans un synode, sauvant ainsi la filiation de l'ordination suivant la règle apostolique, pour la France réformée. C'est à cette époque qu'il prononça un sermon, de lui, qu'on a imprimé sous ce titre : *L'obéissance et les souffrances du fils de Dieu ou Sermon..... prononcé par P. Corteiz.* Au désert; 1718, in-12.

Moins instruit, mais plus actif peut-être et plus intrépide qu'Ant. Court, il le seconda de tout son pouvoir dans son travail de réorganisation [1], et il resta principalement chargé de la direction des églises du désert, lorsque Court se retira à Lausanne. Il donna des soins tout particuliers à celles du pays de Foix. Un arrêt qui le condamna à mort par contumace avec son collègue *Olivier*, le força à retourner dans le Bas-Languedoc. Il continua à y exercer son ministère jusqu'en 1752, où il se retira dans le Wurtemberg auprès de sa femme qu'il avait quittée, trente-six ans auparavant, pour remplir son périlleux apostolat. Le syndic provincial du Haut-Languedoc lui délivra sur sa demande l'attestation suivante : « L'assemblée édifiée de plus en plus de la pureté de sa doctrine, de son zèle infatigable et de la sainteté de ses mœurs, après lui avoir témoigné le vif regret qu'elle a de se voir à la veille d'être privée d'un si digne pasteur, lui accorde sa juste demande avec d'autant plus de raison, que le dit pasteur a été exposé et l'est encore à la plus violente persécution et aux périls les plus éminents de la part des ennemis de la vérité ; car, outre les dangers ordinaires annexés au ministère sous la croix, il a été pendu deux fois en effigie, comme appert par les jugements rendus par les intendants de Montpellier et d'Auch, poursuivi plusieurs fois par des détachements de dragons, et recherché par des particuliers mal intentionnés, ce qui le met dans la nécessité indispensable de se réfugier dans un pays de liberté ; sur ces fondements, nous prions Dieu de le combler de ses grâces les plus précieuses, et de le couvrir de sa divine protection partout où sa Providence le conduira. De notre assemblée pastorale, de laquelle ledit pasteur est modérateur, le 18 août 1752. »

1 En 1721, ayant *Rouvière* pour adjoint et *Pierredon* pour secrétaire, il présida un synode qui se tint le 22 mai dans les environs de Nîmes et par lequel il fut arrêté que les amendes pour violation de la discipline seraient appliquées à la formation d'un fonds pour venir en aide aux familles persécutées pour crime d'assemblée; il recommanda d'ailleurs aux pasteurs d'inviter le peuple à rester fidèle et soumis au Roi.

CARSIN (Georges) marchand de S. Maixent en Poitou ; ordre de le mettre en prison parce qu'il tenait chez lui des assemblées de culte religieux, en 1767.

CARSUZAN (Jean), béarnais, étudiant à l'académie d'Orthez en 1614, ministre de Bérenx dans le Béarn de 1630 à 1645, d'Osse en 1650, de Belloc en 1676. Nous ne connaissons de ce pasteur qu'un petit vol. msc. de 98 pag. in-4, non compris deux index, lequel renferme un recueil d'un très grand nombre de passages bibliques et quelques citations des Pères, même de certains Papes, à l'appui des doctrines calvinistes. Quelquefois l'auteur se pose des objections, et les résout en peu de mots. Un livre pareil, on le comprend, n'est pas susceptible d'analyse. Nous serions assez porté à croire que Carsuzan l'avait composé en vue des controverses qu'il pouvait être appelé à soutenir [Haag, III 227].

CARTAUD (Mathieu), *Cartault* ou *Cartaut*, dit *Carval*, pasteur de l'église de Brezolles près Dreux, en 1572. Forcé de fuir pour échapper aux égorgeurs de la Saint-Barthélemy, Cartaud parvint à gagner l'Angleterre ; mais après un séjour d'environ trois ans dans cette île hospitalière, n'écoutant que son zèle, ou cédant au désir de revoir sa patrie, au prix même des plus grands dangers, il repassa le détroit, et quoique l'exercice de la religion reformée fût défendu à Dieppe, il ne craignit pas d'y remplir pendant plusieurs mois les fonctions pastorales dans des assemblées secrètes. Touché de son zèle, le consistoire le choisit pour pasteur ordinaire, lorsque la paix de Monsieur (mai 1576) rendit aux protestants le droit de célébrer publiquement leur culte. Un grand nombre de Dieppois qui étaient allés, comme lui, chercher en Angleterre un asile contre les persécutions, s'empressèrent de rentrer dans leur patrie, et les commissaires chargés de faire exécuter l'édit accordèrent aux réformés, pour leur tenir lieu de temple, deux maisons appartenant l'une à Pierre *de Caux*, l'autre à Bertrand *Le Brument*. Peu de temps après, l'exercice du culte protestant ayant été défendu de nouveau, Cartaud et *Bardin Paris*, qu'on lui avait adjoint, abandonnèrent leur troupeau et repassèrent en Angleterre. Ils en furent rappelés l'année suivante, après la conclusion de la paix de Poitiers, et conformément à l'édit, l'exercice fut rétabli, non plus dans la ville, mais dans la terre de Robert *de Roquigny*, seigneur de Palleseuil. Pendant quelques années, la tranquillité dont elle jouit favorisant son développement, l'église de Dieppe s'accrut au point qu'il fallut appeler un troisième ministre, Antoine *de Licques*, sieur des Autheux, d'une famille noble du Boulonois, qui desservait alors l'église française de Rye, où il s'était aussi réfugié à la Saint-Barthélemy. Cette église, fondée par François *de Saint-Paul* en 1569, et composée presque exclusivement de Dieppois, s'était fort accrue par les émigrations de 1572. A cette époque, on ne comptait pas moins de 641 réfugiés dans cette ville. Au nombre des nouveaux arrivés, M. Burn cite les ministres *Michel*, François *Du Buisson*, Jean *Liévin*, du Vexin français, Jean *Gravelle*, de Dreux, et Charles *Yon*, gentilhomme de Rouen.

Le traité de Nemours (juill. 1585), en rallumant la persécution, dispersa une fois encore l'église de Dieppe, dont les deux ministres, Cartaud et Licques, retournèrent en Angleterre, suivis de la majeure partie de leur troupeau ; mais après l'assassinat du duc de Guise, le gouverneur, de Chattes, qui se méfiait des habitants catholiques, presque tous ligueurs, prit sous sa responsabilité de rappeler les réfugiés, auxquels il ne voulut pas toutefois accorder l'exercice public de leur culte. Henri IV, bien qu'il eût fait prêcher en son logis pendant son séjour à Dieppe, leur refusa aussi l'autorisation de s'assembler publiquement, en sorte que jusqu'à la promulgation de l'édit de Nantes, les protestants dieppois durent se contenter d'une tolérance qui n'allait que jusqu'à leur permettre de se réunir en petit nombre chez les plus apparents d'entre eux, Robert *Pigné*, Jean *Du Montpelé*, Jean *Mel*, de *Dancourt*, d'*Epinay*, Jean *Le Plu* et Guillaume *Crucifix*. Néanmoins, reprenant peu à peu courage, ils

réorganisèrent le consistoire, dans lequel entrèrent *Miré, du Tas, Paris, Maillard, Etart*, et jusqu'au retour de ses pasteurs, en 1590, l'église fut assez régulièrement desservie par de *La Rue*, ministre de Caen, de *Feugueray*, de Rouen, et René *Bochart*.

L'art. 5 des Articles particuliers de l'édit de Nantes désigna le Pollet pour lieu de culte; cependant, lorsque les huguenots voulurent y édifier un temple, l'archevêque de Rouen s'y opposa, et pour éviter un long procès, ils consentirent à le bâtir dans le faubourg de la Barre, sur un terrain dont Michel *Niel*, sieur d'Estrimont, fit don au consistoire et dont les commissaires royaux Ant. Le Camus et M. de *Heudreville* mirent l'église en possession en 1600. La dédicace du nouveau temple eut lieu le 26 juin 1601. L'édifice était en briques et formait un parallélogramme de 96 pieds de long sur 74 de large. Il pouvait contenir de 5 à 6,000 personnes; mais il était si mal construit, qu'un vent impétueux le renversa, le lundi de Pâques, 27 mars 1606, ensevelissant sous ses ruines 80 personnes, dont 32 perdirent la vie, entre autres Michel Niel. Samuel *Lavolé* de Rouen fut chargé d'en élever un autre, aux frais de construction duquel Henri IV contribua pour 2,400 liv., sur la demande des deux anciens, Jacques *Le Cauchois* sieur de Saint-Quentin, et Jacques *Le Noble* sieur de Lalau ou Laleu. La dédicace s'en fit le 21 sept. 1608.

En même temps qu'ils édifiaient leur temple, les protestants de Dieppe avaient acquis dans le voisinage un champ qu'ils convertirent en cimetière. La première personne qui y fut enterrée fut la femme de l'orfèvre Abraham *Hébert*. Dès 1613, ce cimetière, devenu insuffisant, dut être augmenté d'un pré que l'église acheta de Simon-Pierre *de Blancbaton*, sieur de Grèges.

Matthieu Cartaud mourut le 24 juillet 1609. Depuis 1603, c'est-à-dire depuis la mort de *Licques* arrivée le 21 sept. précédent, on lui avait donné pour collègue son fils Moyse, qui avait été rappelé de Saint-Lô; mais comme le père et le fils ne vivaient pas en parfaite intelligence, l'église s'était vue dans la nécessité de leur adjoindre Nathanaël *de Laune*, le 16 mai 1604.

Les sectateurs des deux religions vivaient depuis longtemps en paix, lorsque le jésuite Gontery raviva les haines assoupies. Après avoir prêché le carême de 1609 avec beaucoup de violence, il défia à une dispute publique les deux ministres Cartaud et de Laune. Du consentement du consistoire, les pasteurs acceptèrent le défi; ils invitèrent Antoine *Guéroult*, ministre de Basqueville, à leur servir de second, et prièrent quelques gentilshommes protestants, entre autres le baron de *Montjouet* et celui de *Boutteville* de se rendre à la conférence pour veiller à ce que tout s'y passât sans supercherie. Ces précautions déplurent au jésuite, qui refusa d'entrer en lice. Le sieur de *Saint-Cère*, cause première du défi, se convertit néanmoins, comme il l'avait promis; mais il attendit vainement le brevet de grand-veneur qui devait être le prix de son apostasie. Au reste, à part de petites vexations de la part du gouverneur de la ville et de l'apostat *Soyer*, lieutenant-général du bailli de Caux, la paix de l'église ne fut pas sérieusement troublée jusqu'à la mort de Henri IV; Cartaud, qui fut député au synode national de Privas, et *Montdenis* exercèrent même assez paisiblement leurs fonctions jusqu'en 1621. A cette époque, Louis XIII, par sa déclaration donnée à Niort le 17 mai, ayant enjoint à tous les réformés de se présenter aux greffes des bailliages pour jurer qu'ils désavouaient l'assemblée de La Rochelle, les deux ministres de Dieppe furent du nombre de ceux qui refusèrent de le faire, et comme beaucoup de leurs collègues, ils se retirèrent en Angleterre. L'église de Paris craignant qu'en l'absence des pasteurs, le gouvernement ne contraignît les protestants à s'adresser aux curés pour la célébration des baptêmes et des mariages, chargea *Drelincourt* de visiter les églises de la Normandie. Après le départ de Drelincourt, de *Losses*, pasteur de Gisors, qui s'était retiré chez Mme *de Wittenval*, sœur de Mme *de Sancourt*, consentit à desservir pendant quelque temps l'église de Dieppe. Puis arriva *Chorin*, ministre de Mantes, qui cher-

chait à passer en Angleterre; mais qui, à la prière du consistoire et sur la promesse du gouvernement de ne point l'inquiéter, resta à Dieppe jusqu'au retour de Cartaud et de son collègue, secondé dans l'exercice de ses fonctions par *Le Tellier*, ministre de Calais, qui ayant eu quelques difficultés avec son église l'avait quittée.

En 1629, les ministres de Dieppe étant l'un et l'autre fort avancés en âge, on leur donna pour adjoint Pierre *Laignel*. En 1631, Cartaud et son nouveau collègue furent cités en justice pour la plus singulière des causes. Le jésuite Véron, qui prenait le titre de « prédicateur du roi pour les controverses », les provoqua à une dispute publique, et sur leur refus, il eut l'idée extravagante de les faire assigner devant les tribunaux. Ce procès n'eut d'autre suite que de couvrir Véron de ridicule. Cartaud mourut l'année même, le 8 août. « C'était, lit-on dans une histoire msc. de l'église de Dieppe, un homme docte, sans fard et sans affectation dans ses paroles et dans ses actions; plutôt théologien que rhétoricien, ses discours étaient simples et naïfs, mais instructifs et intelligibles. Il était insinuant et très agréable à l'église, et d'une telle probité qu'il en remporta bon témoignage tant des catholiques que des protestants; aussi fut-il très regretté. » Il eut pour successeur Jacques *Lohier*.

Cartaud mourut en 1632 et laissa un fils, nommé comme lui Moyse, né à Dieppe, qui étudia la théologie à Montauban, fut admis au ministère en 1653 et, le 1er juin de la même année, nommé pasteur surnuméraire plus spécialement chargé de desservir l'église que le sr *de Boissay* avait établie en 1646 dans son château. Il fut très peu de temps après nommé pasteur de Dieppe et le resta jusqu'en 1685; mais alors il eut le malheur d'abjurer. Elie Benoist le marque ainsi dans ses listes, conjointement avec son fils : « Le fils de Cartault ministre révolté. »

2. CARTAUT (Jean), peut-être parent des précédents, fut reçu au saint ministère en 1657 et desservit l'église de Trévières en Normandie depuis cette époque jusqu'en 1683. Le synode de Quevilly, 1682, le maintint dans ses fonctions, malgré quelques membres de son consistoire, en déclarant qu'il avait « les dons nécessaires pour édifier un grand troupeau et étoit d'ailleurs un bon serviteur de Dieu qui depuis 25 ans s'étoit toujours fidèlement acquitté de son ministère ». — (Jacques), ministre de l'église de la Nouvelle-Patente à Londres en 1696.

3. CARTAUX (Moïse), ancien de l'église de Paris en 1598 [X 263] et *Bull.* XII 13. — Mlle *Carthault* fille d'un ministre, enfermée aux Nouv. cathol. de S. Lô, 1693. — Thomas et Madelaine Cartault, de Pierreville, assistés à Londres, 1702-10.

1. CARTIER, nom très répandu en France, non seulement avec le sens de conducteur de char, mais avec un sens géographique dont on trouve une trentaine d'exemples dans le dictionn. des postes. Aussi s'est-il écrit indifféremment jusqu'au xviie siècle : *Quartier, Chartier, Charretier*, ou en latin *Carterius*, soit *Quarterius, Quadrigarius* et même *de Carterio*. Le plus célèbre Français de ce nom, après le poète normand Alain Chartier (1386-1458), fut Jacques Cartier, de S. Malô (1494-v. 1551) le hardi navigateur qui découvrit le Canada.

2. CHARTIER (Guillaume) ainsi nommé par Th. de Bèze, J. Crespin et par MM. Haag [III 349], était né aussi en Bretagne, à Vitré, d'une famille noble[1] dit-on, originaire de Blois. Il embrassa les opinions nouvelles et se rendit à Genève où il se fit recevoir ministre. Il était dans cette ville en 1556, lorsqu'arrivèrent aux magistrats de la République et au consistoire des lettres du sire de Villegagnon qui avait été envoyé par l'amiral Coligny au Brésil, tenter l'essai d'une colonie protestante et qui demandait des émigrants dévoués et deux ministres. La vénérable Compagnie de Genève désigna aussitôt le ministre Pierre *Richer*, ancien religieux carme, âgé de 50 ans, et Guillaume Chartier, de vingt ans plus jeune. Ils

[1] Qui pourrait être celle du navigateur, lequel avait reçu du roi François Ier des lettres de noblesse et était seigneur de Limolion.

partirent pleins des plus joyeuses espérances, avec un groupe considérable de colons placés sous la conduite d'un vieux réfugié, habitant près Genève et nommé le sieur Du Pont, de son nom de famille Philippe *de Corguilleray*. Le 16 sept. 1556, Calvin reçut une lettre de son collègue Nic. *des Gallars* (Reuss et Cunitz n° 2530) lui annonçant que « Richerius et Quadrigarius cum Pontano » venaient de faire leurs derniers préparatifs de départ, et « eadem alacritate animi quam antea præ se ferebant ». Les deux ministres se montrent encore animés du même zèle dans une lettre qu'ils écrivirent à Calvin (Reuss et C. n° 2613) le 1er avril 1557 et qu'ils datèrent « de l'île de Couligni, quæ prima Francorum exculta fuit habitatio in Antarctica Gallia. » Mais la joie fut courte. Les colons n'éprouvèrent que des désastres et dès le commencement de l'année 1558, Chartier était de retour en France, chargé par Villegagnon d'aller consulter Calvin et ses collègues sur les diverses questions de savoir : s'il fallait célébrer la sainte Cène avec une certaine pompe, si l'on devait mêler de l'eau au vin, s'il fallait user du pain non levé, si les restes du pain consacré à la cérémonie devaient être conservés comme choses saintes etc. ; c'étaient ces questions qui avaient mis le feu à la colonie ou qui étaient le prétexte dont on s'était servi pour l'y mettre. Chartier, au lieu de se rendre à Genève, se contenta d'écrire. « Charterius antarcticus » (est-il mandé à Calvin par un de ses collègues, 6 mars 1558) sollicite une réponse à ses lettres. Calvin répliqua d'une façon très sévère pour Chartier, se plaignant qu'il fût resté 4 ou 5 mois avant d'annoncer son retour [1]. Le correspondant répartit qu'il ne voulait pas défendre Chartier, mais que ses retards provenaient de ce que des dépêches graves qu'il attendait du Brésil étaient retenues par les ordres de Villegagnon. Bref, Chartier demeura sur le continent et ne retourna jamais en Amérique. Dès lors on ne sait plus rien de lui, si ce n'est qu'il aurait été chapelain et ministre ordinaire de Jeanne d'Albret [1] ; renseignement qui serait fortement appuyé par une lettre d'Henri IV que voici. On la trouve dans les Mémoires de Du Plessy-Mornay (édit. de 1624, p. 52) :

De Nérac, 23 nov. 1581. Monsieur Du Plessis, j'envoye le sieur Chartier, présent porteur, expressément vers Monsieur, pour les affaires qu'il vous communiquera ; surquoy ie vous prie le croire de ce qu'il vous dira de ma part, comme moy-mesme traittant avec lui confidemment, comme avec celuy que ie n'estime moins mon fidele serviteur, que de Monsieur. Et me remettant à sa suffisance, ie ne vous feray cestecy plus longue, que pour vous asseurer que vostre Liure [2] a esté bien receu et recueilly, et grandement loüé et estimé des meilleurs esprits. Dont ie suis fort aise, tant pour le fruict qu'il fera, que pour sortir de la boutique d'vn autheur que i'aime, et desire luy faire paroistre mon amitié, des effets de laquelle ie vous prie faire estat pour iamais. Ie fais tout ce que ie puis pour executer la paix ; de quoy i'espere voir bon succez, non seulement en ce pays, mais au plus lointain qui desire la pacification d'iceluy ; ainsi que vous pourra faire entendre ledit Chartier, qui me gardera d'en dire autre chose ; priant Dieu M. Du Plessis vous avoir en sa saincte garde. Vostre bien bon maistre et amy, *Henry*.

3. Précisément à l'époque où ce Guillaume, compagnon du sire de Villegagnon, était au Brésil, un autre Guillaume, établi à Genève, où il était venu avec ses deux frères dont l'un médecin, s'y faisait recevoir en qualité de bourgeois. On le trouve inscrit comme tel, en ces termes : « Cartier (Guillaume), de Vendosme, mercier, 8 avril 1557 ». On a de plus son contrat de mariage, en date du 28 novemb. 1550 (Mich. Try not. VII 242), auquel il est dit qu'en vue de la prochaine union de « honorable Guilliome Quartier fils de feu Vignier Quartier de Savignyer sur Bray, habitant marchant de Genève, avec hon. Bonna fillie de feu Estienne Des Champs et de hon. Loyse Dempieres vefve dudit Estienne, a present

[1] Calvinus ad Macarium, 16 martii : Cartherio non nisi ægre adducar. Vagatus est 4 aut 5 menses antequam de reditu verbum faceret, et quum adhuc apud nos esset volitabant de illorum dissidiis rumores. Nunc misit prolixam apologiam multisque nugis refertam. Diceres esse ægri somnia. Hæccine petendi consilii ratio ?

[1] Suivant Noël Paquot dans ses mém. pour l'hist. litt. des Pays-Bas ; 18 vol. 1762-70.

[2] De la vérité de la religion chrétienne.

femme de maistre Jehan Jaques, bachelier es loyes avocat de Vendosme », la dite Loyse et le dit « Cartier », se constituent en dot diverses sommes « comme le tout est plus aplein contenu dans l'instrument d'accord et promesses reçu et signé par Me Michel Lorin de la ville de Vendosme sous l'an 1548 et le 18e de novembre ». Ainsi Guillaume Cartier était venu demander asyle à Genève environ deux ans avant son mariage, et y avait demeuré dix ans avant d'y obtenir, en avril 1557, le titre de bourgeois ; et quant à sa belle-mère, elle était probablement parente de Jean Dampierre, de Blois, poëte et avocat dont un historien du Blésois (Bernier) a dit qu'il fut « assez heureux pour marier les douze Tables avec les neuf Muses », mais qui surtout fut un ardent catholique et quitta le barreau pour se faire moine franciscain dans un couvent d'Orléans [1]. Guillaume Cartier vécut à Genève dans une paisible obscurité sans y laisser d'autre trace [2] si ce n'est l'inscription de naissance de sa fille Louise (4 avril 1553) et de son fils Eliezer [3] baptisé le 25 juin 1559.

Eliezer Cartier fut un pasteur savant et distingué. Il ne fit pas ses études théologiques à Genève, car il n'y figure point au Livre du recteur ni sur aucun autre document que nous sachions. On dit qu'il fut protégé par la princesse Catherine fille de Jeanne d'Albret qui pourvut à ses études, ce qui ferait croire qu'il était parent du chapelain de Jeanne d'Albret. En tout cas c'est dans le Béarn que s'écoula sa carrière [4]. Il y fut pasteur et enseignait l'hébreu à l'académie d'Orthez. En 1598, il épousa la veuve de M. *de Salettes* qui, fils d'un président de la chambre des comptes du Béarn, avait préféré le ministère évangélique à la charge de son père et avait succédé au Guillaume Cartier chapelain de Jeanne d'Albret. — Daniel, fils d'Eliezer, né le 17 fév. 1600, baptisé à Lescar en Béarn, présenté comme pasteur, en 1637 au synode d'Alençon, qui le donna à l'église de Villeneuve et Théobon. La même année il épousa Jeanne *Grenier* et eut un fils qui fut baptisé, aussi la même année, à Bazas, dont il était devenu ministre. Il était encore à Bazas en 1644. Il passa en 1659 au service de l'église de Gours et d'Eynesse, et en 1667 à l'église de Ligueux où il demeura jusqu'à la fin de ses jours. Il mourut en 1678 dans sa maison de Saint-Philippe-du-Seignal. La lettre suivante, que nous tirons des archives de la famille, montre que dans sa jeunesse il se livrait à la controverse avec ardeur et avec quelque succès. Elle porte sur l'adresse : « A M. de Cartier, théologien, à Nay. »

Doctissimo adolescenti D. Carterio sacro sanctæ theologiæ candidato salutem plurimam. — Caligant bubones et noctuæ, ch. frater ad solis clarissimum jubar, caligant et jesuitæ tenebriones illi ad veritatis solem. Tenebras quærunt ne lucem videant, fugiunt lacessiti, ne pugnent inermes, licet arma gerant, sed arma vanitatis et mendacii. Istis terrorem incusserunt præclara tua molimina, ideo prostrati jacent etiam ante pugnam; et præ metu ut opinor contabescunt, intra suas pulverulentas specus. Tu perge (chariss. frater) perpetuo movere et mendacio litem, et veritati lucem, ut tandem præclaro honoris cesto decoratus bonorum omnium mercaris encomia. Hic silerent ni jam, aiunt, tuo excitati celeusmate cuperent ad illud isthmia prodire ex quo bellulum illum jesuitam expulisti et tecum posuisti, ut possum per litteras scrutari, tertiam thesim in qua asseris Argumenta per consequentiam minimam ex scripturis sacris deducta, per se fidem facere, et esse verbum Dei. Ais chariss. frater, te probaturum thesem istam et scripturis, et rationibus, et auctoritate patrum, et testimonio adversariorum. Hoc asserere magnum est, sed præstare longe majus vis; dabo igitur si ita sit cordi amico, quod lubens promittebas inimico et in me jam convertito ferrum non odii sed amoris gladio et exercitationis causa. Vale, tuus totus, *E. Cabaneus*.

Pierre, fils aîné du précédent, celui qui naquit à Bazas en 1637, d'abord destiné par son père au saint ministère, alla

1 Voy. les biographies Universelle de Michaud, Générale de Didot et leur modèle Moréri.

2 Cependant un certain « maître Florens fils de feu Michaud Jousseaulme natifz de Savigny sur Braye au pays de Vendôme, habitant de Genève », son cousin germain, l'institue son héritier, par testament du 26 août 1557 (M. Try, XIII 166).

3 « Eliezer filz de Guillaume Cartier et de Bonna sa femme, présenté par Jehan Chasteignier. »

4 Nous devons les renseignements qui suivent à M. le pasteur R. Monnavus, de Sainte-Foy.

étudier la théologie à l'acad. de Puylaurens ; mais il n'y resta que 8 mois et changeant de carrière il devint avocat au parlem. de Guyenne. Son nom se trouve sur la liste officielle des huguenots de Ste Foy qui abjurèrent le 26 août 1685, en présence de l'Intendant de Guyenne et de J. Mascaron évêque d'Agen. Il mourut en 1693 et fut inhumé dans sa petite terre de Roques. Sa femme Marguerite *Vidal*, de Ste Foy, ne suivit pas cet exemple et préféra se retirer en Hollande. — Daniel Cartier de St Philip frère du précédent, pasteur de l'église de Limeuil en 1670 ; du Fleix, de 1673 à 1685. A la révocation, il se réfugia en Hollande, à Rotterdam et signa l'année suivante, au synode wallon de cette ville, la confession de foi de Dordrecht. En 1706 il quitta Rotterdam pour aller à Leyde surveiller les études de son fils, et mourut en 1711, âgé d'environ 73 ans. Il a composé un ouvrage intitulé *Prières dévotes*, qui après sa mort, fut publié par son fils, lequel a aussi édité un *Avis sur la manière de prêcher*, ouvrage posthume de La Placette, avec une vie de l'auteur; in-8 1733. La conversion forcée de Pierre Cartier de S. Philip en 1685, permit à ses descendants de rester dans le pays en subissant ou en paraissant subir la même loi jusqu'au moment où la liberté fut rendue à chacun de professer la foi de ses pères. Le fils du précédent aussi prénommé Pierre, écuyer, sieur de Cazenac, garde du corps du roi, épousa, 25 janv. 1708, Marie Lejunie dont il eut trois fils : Etienne, Louis, Pierre, et deux filles Marie et Sybille. Pierre, procureur du roi au siège royal de Ste Foy, passait pour protéger secrètement les protestants, ce qu'on a d'autant moins de peine à croire que ses deux sœurs Marie et Sybille furent enlevées par lettre de cachet et enfermées dans un couvent ; elles cédèrent à la force et, décédées à St André près Ste Foy, furent inhumées dans l'église de la paroisse. Leur frère aîné, Etienne de Cartier, écuyer, capitaine au régiment de Bassigny, mort au service, 11 août 1753, âgé de 28 ans. Il avait été marié, déc. 1747, à Marie Madeleine *Bayssélance* dont il eut deux fils, Pierre et Isaac. Pierre Cartier, écuyer, garde du corps de Monsieur, épousa, septemb. 1775, à Ste Foy, Jeanne-Marie Meysonnès de Couronneau. Jacques-Etienne Cartier de Couronneau leur fils, né en 1776 mort en 1846, épousa le 2e jour complém. an VI, Marie-Hélène-Agathe de Rossane, d'où Jean-Louis né en 1802, père de MM. Edmond et Anatole de Cartier de Couronneau, dont le premier a été longtemps secrétaire du consistoire de l'église réformée de Ste Foy. — Jacques Cartier, pasteur à Vendôme de 1660 à 1683 et à Blois en 1685, se rattachait vraisemblablement à la même filiation.

4. CARTIER (Mathurin); nom auquel se rattache honorablement la création d'une Bibliothèque du protestantisme français à La Rochelle au commencement du XVIIe siècle. On commença en 1604 à s'en occuper. Déjà, le 15 janv. 1606, un membre de la famille *de Superville* écrivait à Joseph Scaliger : « Nous dressons une bibliothèque publique pour toutes les Églises de France ; nous mendions partout ; et si vous n'étiez si loing je vous conjurerais d'y contribuer quelque chose afin d'y faire escrire vostre nom en grosse lettre d'or parmy ceux qui nous ayderont [1] ». Un citoyen de La Rochelle, Mathurin Cartier, par son testament en date du 6 mai 1610, légua une rente de 62 liv. 10 sols « pour l'entretenement ou accroissement de la Librairie ou bibliothèque publique », que le Consistoire avait établie au-dessus de la salle du temple de Saint-Yon où s'étaient tenues les séances du synode de 1607. « La dite bibliothèque, dit le pasteur *Merlin*, estoit tendue de tapisseries tout à l'entour et des tableaux de plate peinture étoient au fond, au dessus la tapisserie. » D'après le testament de Cartier, la bibliothèque, après avoir usé pendant 15 ans de la rente qui lui était constituée, devait la céder afin que la ville l'employât ensuite à l'entretien des étudiants en théologie. D'autres bienfaiteurs l'enrichirent, principalement Jacques *Esprinchard* sr du Plomb et *Du Plessis Mornay*. On y remarquait

[1] *Epistres françoises des personnages illustres et doctes à M. Jos. Juste de la Scala, mises en lumière par Jacques de Rèves ;* Hardewyck, 1624 in-8.

surtout, dit-on[1], un manuscrit de Priscien, grammairien grec du VIe siècle, ms. exécuté à Constantinople au temps de l'auteur, et un exemplaire de la célèbre traduction basque du N. Testament, imprimée par Haultin à La Rochelle en 1571 (ci dessus t. I, col. 101). Après le siège et la prise de La Rochelle, en 1628, le cardinal de Richelieu confisqua cette bibliothèque à son profit; et lors de sa mort, elle passa dans celle de la Sorbonne qui fut vendue et dispersée à la Révolution.

5. CARTIER (Pierre) ministre à Calais 1637. — (Louis) pasteur à Montdidier, 1660-65. — (Jacques) pasteur à Châtillon-sur-Indre, 1673-82.

6. CARTIER (Gabriel), fils de François, imprimeur genevois que nous avons mentionné ci-dessus (col. 639, note) et qui exerça son industrie pendant une vingtaine d'années à partir de l'an 1590. Par son testament, 11 mars 1611, il légua tout son appareil typographique à son fils Daniel qui continua la maison. — (Michel) de Rouen, chaudronnier, assisté à Londres avec sa femme et 4 enfans, 1703. — (Antoine) d'Orange, avec sa femme et une fille, assisté à Genève allant en Allemagne, 1703. — (J.) galérien, 1725.

7. Cartier (François) nom de guerre de Jean Renaudi. Voir celui-ci.

CARTIGNY (Samuel) ancien de l'église de S. Quentin, 1665. — (Marie), de Picardie, 70 ans, veuve d'un marchand de bois, assistée à Londres, 1702; l'est encore en 1710.

CARTON (Florent) sieur d'Ancourt, gentilhomme protestant de l'Ile de France [Haag, III 229], fils de feu Florent Carton, receveur général du grenier à sel de S. Quentin, mort en 1652, et de Judith Léger, épousa à Charenton, janv. 1655, Louise fille de Denys *de Londy* sieur de Malassis, et de Jeanne *Dumas*; elle descendait des *Budé* par les femmes, et un de ses parents établi en Angleterre, Jacques de Londy, y avait gagné l'ordre de La Jarretière. Le sieur d'Ancourt ne paraît pas avoir rendu aucun service à l'église dont il était membre et il se convertit ainsi que sa famille avant la révocation de l'édit de Nantes. Son fils Daniel, né au mois d'oct. 1661, fut un acteur célèbre et un auteur dramatique de quelque renom. Il eut aussi un frère cadet, du même prénom que son fils: Daniel Florent Carton sieur de La Boullaye, receveur des gabelles de S. Quentin, qui épousa en 1652 Marie fille de Jacques *Léger* marchand de cette ville et d'Elizabeth *Bossu* (Reg. de Charenton). Resté veuf peu de temps après, il prit pour deuxième femme, 1657, Marie, fille d'Oudin *Fenou* procureur au parlem. de Paris et de Marguerite *Loiseau* qui lui donna au moins 2 enfants: Daniel baptisé le 19 juin 1661 et Marguerite-Angélique morte en 1666.

CARTUS (Jean), martyr en 1567, ainsi nommé dans les pièces de son procès aux Archiv. de la Cour des comptes de Lille (*Bull.* XVIII, 272), mais dont le nom populaire, recueilli par Crespin, était Jean *Catteu* (Voy. plus loin, Cateux). — Veuve *Cartus*, de Blois, teste à Genève, 1690, en faveur de Jacques *Souchet* du pays Chartrain, habitant, pour que son bien soit distribué aux pauvres (Comparet not. XXV 402). — Phil. Joseph *de Cartous*, réfugié, officier au service de Hollande, 1750-58.

CARUE (Michel) né à Caen, en 1601, soutint sa thèse de théologie à Sedan, 1630, et desservit l'église de S. Lô depuis l'an 1631 jusqu'à sa mort arrivée en septemb. 1679. On a un petit volume intitulé: *Actes de la conférence tenue à S. Lô, entre le père Gabriel de Boissy chanoine régulier et le Sr Michel Carüe, ministre réformé*; Paris, Est. Maucroy, 1662 in-8 (Bibl. de Troyes). — (Guillaume) sr de Grandchamp, né à Rouen, est inscrit comme étudiant en

1 D'après Delayant, *Hist. des Rochelois*, et *Catalog. de la Biblioth. de la Rochelle*, p. x. C'est une erreur. Un éditeur de quelques fragments de Priscien, Elie Vinet (*Prisciani Cæsariensis, Rhemnii*, etc.; Paris, 1563) dit bien avoir vu à La Rochelle un ms. de son texte, mais il ne dit pas que ce fût dans la biblioth. du protestantisme qui ne devait naître que 50 ans plus tard. Voici ses paroles: « Vidimus Rupellæ antiquum ejus grammaticorum exemplar in quo addiderat librarius id se scripsisse Constantinopoli Mavortio consule. Fuit autem Mavortius consul solus anno primo imperii Justiniani: qui erat annus Christi 529 ut putat Haloander. » Il n'y a aucune trace de ce précieux ms. ni à la Biblioth. nationale ni dans les catalogues de la Biblioth. de la Sorbonne, ni dans la liste des mss consultés par H. Keil (Leipsick, 1857-79) pour ses Gramatici latini; le plus ancien Priscien connu est du IXe s. (Bib. nat. 13023).

théol. à Genève en 1668; il est pasteur de Grosménil en 1675-76; puis de Bosc Roger, et réfugié en Hollande en 1686.

CARVIN (Jean) originaire de l'Artois [Haag, III 229], étudia la médecine et suivit à Paris les leçons du célèbre professeur Jacq. Dubois d'Amiens qu'on appelait Sylvius (1478-1555). La supposition du judicieux Noël Paquot (voy. aussi Joecher) qu'il pourrait être le même personnage que le ministre Jean Carvin, très actif prédicateur de la Réforme, est confirmée par les renseignements trouvés à Montauban où il a vécu plusieurs années [1]. Il était maître ès-arts, et en cette qualité on le voit à la tête des écoles publiques montalbanaises en 1546-47, 1552-53 et 1557-58. C'est probablement dans le cours des années intermédiaires qu'il professa les lettres à Villeneuve en Agénois, où Florimond de Rémond dit qu'il faisait le ministre sous la robe du magister. En effet il se fit consacrer aux fonctions pastorales et il fut un ardent évangéliste puisqu'on le voit en une même année, 1561, prêcher le premier ou l'un des premiers la réforme à Albias (arrondiss. de Montauban; non Albiac), à Cieurac près de Cahors et à S. Ceré (à 16 lieues de Cahors) où il fonda une église qui a duré. En 1562, il était à Montauban, où joint au ministre Jean *Constans* il ranima le courage des habitants et les fit résoudre à se défendre contre les attaques réitérées de Burie et de Monluc (*Hist. eccl. des égl. réf.* I, 843 et 851; VI, 66, 75, 99). Jean Carvin est certainement l'auteur du traité intitulé *De sanguine dialogi septem*; Lugduni, 1562 in-12; 2e édit. Hanov. 1605 in-16.

CASAL (La marquise de Ruille, veuve de Jean), de Montauban, assistée de deux écus en passant à Genève pour aller à Berlin, 1704. — Susanne Casal, de Poitiers, 52 ans, veuve d'un garde du corps, assistée à Londres (4 l. 10 sh.), 1705.

CASAMAJOR. Un pasteur de ce nom exerça le ministère évangélique à Sauveterre de 1612 à 1626. — (Théophile) pasteur de Ste Gladie, 1626-29; apostasia en 1631. — (Jean) étudiant en philosophie, à Saumur, 1679. — Rachel *de Casamajor*, mariée en 1712 dans l'église d'Hungerford (voy. Dollond) était probablement fille du pasteur béarnais Arnaud de Casamajor. Celui-ci avait fait ses études de théologie à Genève où il prit inscription le 15 mai 1626, ensuite à l'académie de Sedan, où il était en 1628. Il fut pasteur à Oloron de 1637 jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes. Il se réfugia alors en Hollande (*Bullet.* VII, 434). Il avait assisté au synode national de Loudun, en qualité de député des églises du Béarn (Aymon II, 713); il y prêcha le jeudi 11 déc. 1659 sur l'obéissance due à César (*Bullet.* VIII, 175). — Un pasteur de ce nom desservait l'église de la Nouvelle-Patente à Londres en 1705 (Burn).

1. CASAUBON ou Casabon. En 1569 un capitaine Casabon [1] servait en Béarn sous les ordres du baron d'*Arros*. — Casaubon ou *Casalbon*, député de Calmont (Hte-Garonne) à l'assemblée politique de Grenoble, 1614. — (Jacques et Paul) pensionnés (300 et 200 l.) par le clergé cathol. en 1636 [IV 47 a]. — Jeanne Casaubon, condamnée à mort, 1686, pour avoir rejeté l'hostie (M 664). — (.....) médecin à Pau, abjure en 1685 (Mercure gal.). — On trouve dans les registres de l'église réformée de La Rochelle Jean *Cazaubon*, maître chirurgien du lieu de Montaud « reçu dans l'église de Dieu » en 1641, marié au prêche avec Esther *Simon* : dont Jean marié à Anne *Juppin* : dont une fille, Esther, décédée en 1665; et Alexandre, marchand, qui épousa le 18 août 1669 Suzanne *Renaud*. — (.....) de Casaubon capitaine d'une des compagnies du régiment de Schomberg, 1689, blessé à la bataille de La Boyne, se distingua surtout au combat d'Augrin, où il commandait comme lieutenant-colonel un régiment (qui devint le régim. de Burigny) et qui perdit, dans cette affaire : 2 capitaines, 9 lieutenants et 9 enseignes. C'était peut-être (dit Agnew) un fils de Méric Casaubon dont il sera question plus loin. — Les de Vignolles sei-

[1] Notes de M. Michel Nicolas.

[1] Par erreur typographique il est appelé Casaban, ci-dessus t. I col. 391, l. 40.

gneurs de Casaubon [1], voy. Vignolles.

2. CASABONE (Jérôme), originaire de Béarn [Haag, III 230]. Après avoir occupé pendant quelque temps une place de régent à Montflanquin, il y renonça pour consacrer tous ses soins à l'éducation de quelques enfants de bonne maison, à qui il enseignait, dit Crespin, la piété avec les bonnes lettres. Pendant le carême de 1556, assistant au sermon d'un moine, il fut révolté « de plusieurs blasphèmes » qu'il lui entendit proférer, et abordant le prédicateur au sortir de l'église, il se mit à lui adresser de sévères reproches. Si le moine eût été animé de l'esprit du christianisme, il eût plaint cet enthousiaste et il eût cherché à le ramener dans la bonne voie par la douceur et la persuasion ; mais loin de là, il ne songea qu'à le perdre. Feignant de l'écouter avec déférence, il le conduisit jusque chez un prêtre où il logeait, et l'excita par la contradiction à se compromettre de plus en plus. Son but atteint, il le congédia en le remerciant « de ce que luy et ses semblables l'honoroyent de leurs doctes et familiers colloques », et incontinent, accompagné de son hôte, il courut le dénoncer au juge qui le fit arrêter sur-le-champ. Dès le lendemain, Casabone, conduit en présence des consuls et du juge, fut interrogé sur le purgatoire, la salutation angélique, les images, les sacrements, la confrérie du chapelet et principalement sur la messe. Sur tous ces points, il confessa hautement sa foi, et il fut livré au bailli qui reçut ordre de le conduire à Bordeaux dans le délai de quinze jours. Il profita de ce répit pour adresser aux fidèles une *Epître* où il les invitait à prier Dieu pour lui « afin que nul ne fust scandalisé à son occasion », et ne lui imputât à blâme de n'avoir pas voulu profiter des facilités que le bailli lui avait offertes à plusieurs reprises pour se soustraire par la fuite à une mort certaine. Avide « de sceller par l'effusion de son sang la vraye et pure doctrine du Seigneur Jésus », il vit arriver avec joie le jour de son martyre. Ni menaces ni tourments ne furent capables de lui arracher les noms de ceux des habitants de Montflanquin qui professaient les opinions des réformateurs. Il refusa avec non moins de fermeté de demander pardon, non pas à Dieu, mais à la Vierge, aux saints et à la justice, en disant qu'il ne les avait nullement offensés « et que supplication de pardon sans faute précédente, estoit plustost moquerie que devoir ». Le parlement de Bordeaux l'envoya donc au bûcher après lui avoir fait couper la langue. — Jacob *de Casabone* ou de Casaubon, béarnais, écolier boursier du collège d'Orthès, était pasteur en 1620 à Gens (colloque d'Oloron) et à Oloron en 1626 et 1637. Il l'avait été aussi, vers 1620, à Vieille, La Naugarède et Castelnau [X 323].

[1] Petite ville près Mont-de-Marsan, 2700 hab.

3. CASAUBON. — I. Arnaud, le grand helléniste [Haag, III 230] que *Scaliger*, si avare d'éloges, appelle « le phénix des érudits », *Saumaise* : « Un homme incomparable et l'honneur immortel de son siècle », Heinsius enfin : « Le soleil des savants », était né à Genève. « Je nasquis, dit-il lui-même au cou» rant d'une de ses lettres [1], l'an 1559, » 8 février (anc. style; nouv. 18), dans » Genève où mes bons père et mère » s'estoient retirez de Gascogne, ayant » failli d'estre brulez à Bourdeaux. » En effet les registres de Genève portent que « Arnaud Casaubon, de Montfort, diocèse Dax [2] en Gascogne », fut admis à l'habitation le 11 janvier 1557 et que « Isaac filz de Arnaud Casaubon et de Mengine sa femme » fut baptisé au temple de S. Gervais, présenté par François Masières, le 10 fév. 1559. Ce ménage de réfugiés habitait Genève quelque temps avant d'y être officiellement autorisé, car on voit sur les registres du temple de la Madelaine que le 8 déc. 1556 « a esté baptisée Sara fille de Regnault Casaubon et Mingine sa femme [3] ». Le nom de cette dame nous est donné, avec son prénom un peu insolite, dans une note écrite de la main d'un de ses petits-enfants: c'était Jeanne

[1] *J. Casauboni epistolæ;* p. 244 et 527.

[2] Montfort-en-Chalosse, chef-lieu de canton de l'arrond. de Dax, Landes ; 1633 habitants.

[3] Le parrain qui la présente est nommé Pierre Proullod. Voy. plus loin, col. 823.

Mengine *Rousseau* [1]. Arnaud, son mari, né vers 1523, avait étudié à Bordeaux sous de savants professeurs, Gelida, Govea, Muret, et lui-même devint profondément instruit. On ne sait quelle carrière il suivit au sortir des études; mais peut-être voyagea-t-il en évangélisant dans le midi de la France jusqu'en Dauphiné, car la famille de sa femme était de la petite ville de Bourdeaux située dans cette province [2]. A Genève il devint ministre, s'il ne l'était pas déjà. En effet il fut appelé de cette ville en 1561 par les réformés de Crest pour être leur pasteur. Crest se trouve à 4 ou 5 lieues seulement de Bourdeaux. C'est là qu'il passa le reste de sa vie et que bien loin de jouir de la quiétude due à ses fonctions, il paya largement tribut aux agitations de l'époque. Son fils Isaac n'avait que deux ou trois ans lorsque la famille vint s'établir à Crest, mais fier bientôt de l'intelligence de cet enfant, il voulut la cultiver lui-même et ses soins furent récompensés: à neuf ans Isaac Casaubon parlait le latin avec facilité. Mais alors éclatait la troisième guerre de religion, 1568. Le pasteur de Crest partit avec les troupes dauphinoises et resta au camp huguenot jusqu'à la paix de 1570, tandis que sa femme errait avec leurs jeunes enfants pour échapper aux poursuites des catholiques. De retour à Crest, Arnaud y reprit le ministère et recommença l'éducation de son fils qui avait complètement oublié ce qu'il avait appris; mais la Saint-Barthélemy força la pauvre famille à fuir de nouveau au milieu des bois. C'est dans une caverne qu'Isaac reçut ses premières leçons de grec. In silvis miseri, ingenti tamen animo, disait-il plus tard. Le digne père et instituteur mourut près de Crest, dans la ville de Die, le 1er fév. 1586.

Sa veuve quitta Crest pour s'établir à Bourdeaux et elle y vécut jusqu'à sa mort, arrivée en 1607 [1]. Elle avait eu 9 enfants dont quatre seulement dépassèrent le jeune âge [2]: Isaac; un frère resté inconnu qui vécut aussi à Bourdeaux; Sara l'aînée de tous, qui épousa un habitant de Bourdeaux nommé Pierre *Chabanne* et non Chabannay et mourut le 23 oct. 1601 [3]; enfin Anne, mariée en 1594 [4], à Genève, avec Jean Rigot ou Rigotti, maître d'artillerie de l'armée royale en France (Galiffe, *Notices généal.*, II 290), et qui est inscrite au reg. des inhumations du cimetière de la Trinité à Paris, reg. de Charenton, en ces termes: « Anne de Casaubon, veuve de » feu Jehan Rigoti, grand maître d'ar- » tillerie à Genève, enterré à Paris le » 18 janv. 1641 à l'âge de 73 ans. » Cette inscription est singulière, car la dame Rigotti était devenue veuve presque de suite [5] (Mantelier not. VII, 12), et l'on croit qu'elle se remaria en 1603 avec Pierre *Perillau*, ministre de l'Ile Bouchard en Touraine [6]; or, cependant son frère, lorsqu'il parle d'elle dans ses *Ephémérides*, jusqu'en 1607 et 1608, continue

1 Cette note est inscrite parmi les papiers d'Isaac Casaubon par son petit-fils Méric, dans les *Ephémérides*, ouvrage dont nous parlerons plus loin et qui a été publié à Oxford en 1850 par un savant anglais, M. Russell. Cet éditeur, qui n'avait pas à sa disposition les actes de l'état civil de Genève, n'a pas pu deviner Mengine; il a mis « Jehanne, *mensnie* Rousseau ». Mengine est le féminin de Menge et S. Menge ou S. Minge, traduction romane de Memmius (on dit aussi saint Memmie) fut le premier apôtre chrétien de la Champagne.

2 Ce qui a fait dire à plusieurs historiens, réprimandés par MM. Haag [III 230-31], que c'est là qu'Arnaud et sa femme faillirent être brûlés. Le grand nombre des exécutions cruelles appartient surtout, nous l'avons vu précédemment (I col. 647), aux parlements de Bordeaux (ou Bourdeaux en Guyenne) et de Toulouse (II, 46). Si les hugnenots de Bourdeaux en Dauphiné eurent à subir des rigueurs judiciaires, ce n'est guère dans cette bourgade (1,333 hab.), mais à Grenoble qu'elles étaient exécutées.

1 *Ephém.* p. 536-39. Voy. dans l'*Intermédiaire des chercheurs* 1868, p. 77, les détails précis au moyen desq., M. Th. Dufour a fixé la mère de Casaubon à Bourdeaux et donné de nouveaux documents sur toute la famille.

2 Quatuor ad grandiorem ætatem provectos; *Ephem.* p. 537.

3 Son mari lui survécut: *Ephem.* 397. Elle lui laissa trois fils. *Pierre, Isaac et Charles.*

4 « Le mercredy 9 (janvier 1594) ont esté espousés Jehan Rigot et Anne Casaubon », par le ministre La Faye (Reg. de S. Pierre de Genève).

5 Elle l'était depuis quelque temps déjà lors d'une lettre de son frère en date du 1er avril 1597; voy. dans Almeloveen, lett. 131, p. 71. D'après une autre lettre, n° 387, du 8 mars 1608, c'est bien à 1596 qu'Isaac fait remonter la mort de Rigotti: Illa relicta vidua ab optimo marito et de civitate Gen. patria sua bene merito iniquiss. litibus per annos XII exagitata tandem omnibus suis nudata et ad mendicitatem quoad me attinet cum filia ad me perfugit.

6 Voy. une lettre écrite par Casaubon à son nouveau beau-frère et à sa sœur au moment où il vient d'apprendre qu'ils doivent être mariés, 15 sept. 1603 (*Bull.* II 290). C'est probablem. le même Perillau dont il parle (*Ephem.* mai 1598) disant sacram διάλεξιν habitam à *Perollo* nostro cui viro benedic o Deus, et fac ut ecclesiæ tuæ sit utilis. MM. Haag semblent avoir constaté ce mariage [III 231 a].

de l'appeler « Anna Rigotia » ou « soror Rigotia ».

II. Isaac Casaubon, à l'âge de 19 ans, 1578, fut envoyé par ses parents à Genève pour y suivre les cours de l'académie. Il y étudia la jurisprudence sous Jules *Pacius*, la théologie sous *de Bèze*, les langues orientales sous Pierre *Chevalier*; mais aucune branche de la science ne lui offrit plus d'attraits que le grec. Il fit de si grands progrès dans cette langue qu'il se mit en état de remplacer, en 1583, F. Portus grec de Candie, son professeur. Trois ans plus tard il épousa Florence, fille du célèbre Henri *Estienne*, et sa famille s'accrut si rapidement que ses faibles appointements de professeur ne suffirent bientôt plus à l'entretien de son ménage, Ses amis Pilippe *Canaye* et Guillaume *Ranchin*, professeur de droit à l'université de Montpellier, le pressèrent d'accepter une chaire de grec et de belles-lettres dans cette ville. Ce ne fut pas sans hésiter que Casaubon se décida à quitter Genève où tous ses collègues, surtout *Bèze*, lui témoignaient la plus grande estime. Il consulta Antoine *Sarrazin*, Jacques *Bongars*, *Scaliger* qui le dissuadèrent d'accepter; mais la nécessité, l'envie bien légitime d'assurer une éducation libérale à ses enfants, et peut-être aussi le désir d'échapper à l'humeur bizarre et morose de son beau-père l'emportèrent sur les conseils de ses amis. Il se mit donc en route avec sa famille et arriva à Montpellier au mois de janvier 1596. Son entrée dans cette ville fut une sorte d'ovation; mais la mauvaise foi des magistrats de Montpellier ne dissipa que trop tôt les brillantes espérances que cet accueil lui avait fait concevoir. On commença par lui refuser le logement qu'on lui avait promis; puis on réduisit d'un tiers l'indemnité stipulée pour l'ameublement; on ne lui accorda que la dixième partie du bois auquel il avait droit; on ne lui paya son traitement que d'une manière très irrégulière; on finit même par ne plus le payer du tout. Irrité de ces vexations, tourmenté par la gêne et l'incertitude de sa position, Casaubon partit pour Lyon, au mois de juillet 1598, sous prétexte d'y faire imprimer son Athénée. « Caussas quæ me impulerunt, imo adegerunt (lit-on dans ses Ephémérides) nosti tu, Deus æterne, non enim temerè aut peregrinandi animo tantùm iter sum aggressus. » Cette seule phrase ne suffit-elle pas pour réfuter les écrivains qui attribuent sa résolution à l'inquiétude de son caractère? Aussi son dernier biographe reconnait-il qu'on l'a faussement accusé d'inconstance et de versatilité. « Quin etiam, ajoute-t-il plus loin, quod rex noster suo favore nos sit complexus, et spem fecerit præsidii sui ad fulcienda nostra studia, et juvandam familiam, totum id muneris tui est, mi Deus, mi Pater, mi Σῶτηρ. »

Henri IV, en effet, ayant entendu parler du mérite de Casaubon, avait eu envie de l'attirer à Paris et avait chargé de Vicq de le lui amener. Ils partirent donc au mois de sept. 1598. Le roi l'accueillit très bien et lui promit une chaire au collège de France. Casaubon, plein d'espoir, retourna à Montpellier où il arriva le 27 octobre. Ce fut seulement le 3 janv. 1599 qu'il reçut l'ordre qui le rappela immédiatement à Paris. « Ayant délibéré, disait le roi, de remettre sus l'Université de Paris, et d'y attirer pour cest effect le plus de savans personnages qu'il me sera possible; sachant le bruit que vous avez d'estre aujourd'huy des premiers de ce nombre, je me suis résolu de me servir de vous pour la profession des bonnes lettres en ladite Université, et vous ay à cette fin ordonné tel appointement, que je m'asseure que vous vous en contenterez » [*British Museum*, *Burn. mss.* 367.77]. Ordre était donné en même temps aux consuls de Montpellier de ne point apporter d'obstacle à son départ. Casaubon se mit donc en route sur-le-champ; mais à Lyon il fut retenu par de Vicq qui lui annonça la prochaine arrivée de Henri IV dans cette ville. Il profita de ce séjour forcé pour aller à Genève dans le but de revendiquer les droits fort douteux de sa femme sur une partie de l'héritage de Henri *Estienne*, et de retour à Lyon, il s'y arrêta pendant quelques mois pour hâter l'impression de son Athénée, en sorte qu'il n'arriva à Paris que le 6 mars 1600. Il y était à peine depuis quelques se-

maines, attendant toujours la place qui lui avait été promise et que le roi, circonvenu par les Jésuites, n'osait lui donner, lorsqu'il reçut, le 28 avril, un billet de Henri IV daté de Fontainebleau et ainsi conçu : « Je désire vous veoir et vous communiquer ung affaire que j'ay fort à cueur, c'est pourquoy vous ne fauldrez incontinent la présente reçue de vous acheminer en ce lieu et vous y rendre pour le plus tard dimanche au soir, et m'asseurant que vous n'y manquiez je ne feray celle-cy plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. » [*Mss. Burn.* 367. 78]. Cette affaire que le roi avait fort à cœur, c'était la célèbre conférence entre *Du Perron* et *Du Plessy-Mornay*, et Casaubon avait été choisi pour un des commissaires protestants. Il partit donc et avec d'autant plus d'empressement qu'il espérait trouver l'occasion d'entretenir *Rosny* de ses propres affaires ; cependant lorsqu'il s'aperçut qu'il ne s'agissait pas, comme il se l'était imaginé, d'une conférence loyale, mais uniquement d'un acte de complaisance envers le pape, il tomba dans de cruelles perplexités, et la crainte seule de désobéir au roi l'empêcha de fuir. Il assista donc à cette fameuse conférence, mais résolu de ne rien faire que sa conscience pût lui reprocher. Il se prononça pour *Du Perron* qui avait raison, contre *Du Plessy-Mornay* qui avait tort, en sorte qu'il ne tarda pas à porter la peine de son équité : l'esprit de parti se souleva contre lui, et il se vit en butte, non seulement aux soupçons, mais aux calomnies de ses coreligionnaires. Benoit lui-même, plus juste d'habitude, le qualifie d'esprit faible et chancelant, que *Du Perron* avait gagné par ses cajoleries ; bien plus, il ne craint pas d'accuser Casaubon d'une honteuse hypocrisie, en avançant trop légèrement qu'il n'était resté dans l'Eglise réformée que pour travailler plus utilement à en faire sortir le roi d'Angleterre. Une accusation pareille devait être, ce nous semble, appuyée de fortes preuves; or Benoit n'en apporte pas une seule, et sa parole ne nous suffit pas. Combien de fois Casaubon n'a-t-il pas été sollicité avec instances par son protecteur de Vicq et par son ami *Canaye*, par *Du Perron* et par *Henri IV*, par des cardinaux et par le pape Clément VIII, d'embrasser la religion romaine ? Quels moyens n'employa-t-on pas pour le séduire ? Ecoutons-le lui-même :

« Proponitur regis animus brevi immutandus ; odium publicum, quo hic exquisitè laboramur nos ; periculum propè manifestum si qua fiat immutatio. Adjice nunc montes illos aureos quorum promissione tentare fidem nostram multi multoties sunt aggressi. » Il resta néanmoins ferme dans sa foi. Il est vrai qu'il n'était pas un sectateur ardent du calvinisme ; mais la loyale manifestation de ses tendances modérées sur les points dogmatiques s'alliait chez lui à la piété la plus profonde et la plus vraie dont ses écrits familiers rendent témoignage à chaque ligne. Approuvait-il d'ailleurs tous les enseignements, toutes les institutions de l'Eglise romaine ? Ne traitait-il pas d'*abominable* le décret du concile de Trente sur les Apocryphes ? Ne qualifiait il pas d'*insupportable* et de *tyrannique* l'autorité usurpée du pape ? Ne condamnait-il pas comme un *abus* l'usage des images, comme un *blasphème* la doctrine des indulgences ? Versé dans les antiquités chrétiennes par la lecture assidue des Pères de l'Eglise, Casaubon ne pouvait manquer d'être frappé, comme tout homme même médiocrement instruit de l'histoire ecclésiastique, des différences notables qui existent, sous le rapport et de la doctrine et des rites entre l'Eglise des premiers siècles et les Eglises modernes, grecque, catholique ou protestante. D'autres les apercevaient aussi bien que lui; mais moins sincères, ils dissimulaient leurs opinions, tandis que Casaubon avouait les siennes. Aussi, nous l'avons déjà dit, ses coreligionnaires, ses amis même, comme *J. Pinauld*, doutaient-ils qu'il persistât dans la profession de la religion évangélique.

D'un autre côté, les catholiques s'empressèrent de compter Casaubon parmi les futurs néophytes de leur église, en sorte que, dès cet instant, le malheureux savant fut en butte aux obsessions les plus indiscrètes et les plus fatigan-

tes. Pour s'y soustraire, il prit plus d'une fois la résolution de fuir; mais toujours le roi, qui semble en cela n'avoir suivi que les impulsions de son confesseur, s'opposait à son départ. Enfin, ne pouvant vaincre sa constance, les jésuites se tournèrent du côté de son fils aîné, dont la conduite était pour lui depuis quelque temps un grave sujet d'inquiétude, et ils réussirent à le séduire. L'apostasie de ce garçon, qui n'avait pas encore atteint sa vingtième année, aux yeux duquel on faisait luire une pension de 200 écus d'or, causa un grand chagrin à Casaubon : « O satanæ insidias ! » s'écria-t-il en apprennant cette triste nouvelle. Qui non potuêre me impellere ut imagines adorarem, ut doctrinam diabolorum amplecterer, ii filium natu maximum mihi corripuerunt et corrupuerunt.

Fatigué et des reproches de ses coreligionnaires et des importunités catholiques, Casaubon partit un beau jour pour Lyon sous prétexte de presser l'achèvement de son Athénée. De Vicq, qui venait d'être nommé ambassadeur en Suisse, l'engagea fortement à l'y accompagner; mais la crainte d'accroître les soupçons des réformés, s'il devenait le commensal d'un catholique, le décida à refuser l'offre de son ami, et il revint à Paris au mois de septembre, accompagné de sa famille.

Le roi l'accueillit avec sa bonté ordinaire, et n'osant en faire un professeur à cause de l'opposition du pape, il le nomma sous-gardien de sa bibliothèque, dans l'espoir peut-être que la reconnaissance obtiendrait de Casaubon ce que les efforts de *Canaye*, de *Du Perron* et de lui-même n'avaient pu obtenir jusque-là. Mais Casaubon resta ferme dans sa foi, et peu s'en fallut que le monarque mécontent ne cédât aux instances des jésuites et ne réfusât à l'opiniâtre hérétique la succession de son bibliothécaire Gosselin. Cependant Henri eut comme un remords de manquer ainsi à sa parole royale, en sorte que Casaubon, au retour d'un voyage qu'il avait fait dans le Dauphiné pour voir encore une fois sa vieille mère, et à Genève pour les affaires de la succession de son beau-père, obtint enfin, en 1604, la place de bibliothécaire avec un traitement de 400 écus.

Aux persécutions incessantes des convertisseurs se joignaient de temps en temps de cruels chagrins domestiques, des soucis cuisants, des craintes entretenues par l'hostilité du peuple de Paris envers les réformés. Casaubon continua ses travaux littéraires avec une activité sans exemple. Pendant qu'il attendait la réalisation des promesses du roi [1], il avait employé ses loisirs forcés à l'étude de la langue arabe, dont il avait composé un *Lexique* pour son usage particulier, et il s'était bientôt vu en état de lire l'Alcoran dans le texte original.

Ce fut sur ces entrefaites que Henri IV tomba sous le poignard de Ravaillac. N'ayant rien à attendre de la faction bigote qui dominait à la Cour, Casaubon céda sans résistance aux sollicitations de quelques-uns de ses coreligionnaires qui redoutaient toujours « le scandale » de sa conversion, bien qu'il ne cessât de protester « de sa résolution à persévérer » comme *Constans* l'écrivait à *Du Plessis-Mornay* le 24 mai 1610; et il suivit en Angleterre l'ambassadeur Wotton, au mois d'oct. de cette même année. Jacques Ier l'accueillit de la manière la plus flatteuse, lui conféra le titre de conseiller, lui donna deux prébendes, l'une à Cantorbéry, l'autre à Westminster, et lui fit une pension de 4,000 livres. Jamais Casaubon ne s'était trouvé dans une position de fortune aussi avantageuse; il s'estimait heureux et se décida à se fixer en Angleterre, où sa femme alla le rejoindre quelques mois après, avec ses fils Jean et Méric. Les craintes manifestées par Pierre *Du Moulin*, qui écrivait à l'évêque de Bath qu'il était nécessaire, dans l'intérêt de la religion réformée, de l'y retenir, parce que, s'il rentrait en France, il finirait par apostasier, étaient chimériques. Casaubon avait résolu de ne plus quitter un pays où on le comblait de marques de bonté : ce qui le prouve, c'est qu'il se fit naturaliser anglais dès le 3 janv. 1611, et

[1] A la fin de 1604 et au commencement de 1605 les consuls de Nîmes agirent vainement auprès de lui pour qu'il se chargeât de la régence du collège de leur ville.

refusa les offres réitérées de l'académie de Nîmes et de l'université de Heidelberg. Il mourut à Londres le 1er juillet 1614, d'une maladie organique de la vessie[1], et fut enseveli à Westminster. L'évêque de Durham, Thomas Morton, lui fit élever un mausolée avec une épitaphe des plus honorables.

Raphaël Thorius qui soigna Casaubon dans sa dernière maladie, nous a laissé ce portrait de son ami : « Isaacus Casaubonus, vir ad doctrinam formatus, corpusculum nactus erat tanto ingenio impar, non tamen ad obeunda animi imperia ineptum : color crocinus, macies, niger pilus, oculus cavus, sed vividus; omnia calidi, sicci temperamenti indicia; vigil, sermonis promptissimi, irasci facilis, in agendo vehemens, bilis notæ haud dubiæ, quæ omnia intenderat labor nunquam intermissus, somni parsimonia, animi perpetua contentio, magna voluptatum abstinentia, corporis neglectus, in potu et cibo ἀδιαφορία (indifférence). »

Critique de premier ordre, traducteur excellent, Casaubon écrivait le latin avec autant de pureté que d'élégance, et possédait toutes les richesses de la langue grecque. Les écrivains contemporains ne tarissent pas en éloges sur sa prodigieuse érudition, sa sagacité merveilleuse, son jugement exquis, sa mémoire étonnante ; tous sont également d'accord pour vanter la modération de son caractère. Quant à sa piété sincère et à l'amour qu'il professait pour la vérité, il suffit de lire le recueil de ses lettres et surtout ses Ephémérides, pour en demeurer convaincu. Son plus grand défaut était, dit-on, un amour-propre excessif.

La liste de ses ouvrages est très considérable. Les premiers ont été publiés sous le nom latinisé de *Hortibonus*; plus tard, il adopta différents pseudonymes, puis il finit par ajouter seulement une terminaison latine à son nom.

I. *Isaaci Hortiboni notæ ad Diogenis Laertii libros de vitis, dictis et decretis principum philosophorum ;* Morgiis, J. Le Preux, 1583, in-8; réimp. et augm. 1593; 1594. — Casaubon dédia ce premier ouvrage à son père qui, en le louant de son travail, lui répondit qu'il estimerait plus une seule remarque sur les Livres saints que tout ce qu'il promettait de publier sur les livres profanes. Ces notes corr. et augm. ont été réimp. dans le Diogène de Henri Estienne 1594 in-8, et dans celui de Meïbomius. Au jugement de M. Ch. Nisard[1], elles ont le mérite d'être substantielles et courtes, qualités qui se retrouvent dans les notes sur Théocrite, Strabon, Denys d'Halicarnasse et Polyen.

II. *Lectiones Theocriticæ*, imp. dans l'édit. de Théocrite par Crespin, Gen., 1584, in-12. Le titre du volume est : *Vetustissimorum authorum Georgica, Bucolica et Gnomica poemata quæ supersunt.* Accessit huic editioni Is. Hortiboni Theocriticarum lectionum libellus ; [Genève] Eust. Vignon, 1584 (παρὰ Ε. Ουίγνωνι, αφπδ), in-8 ; rééd. 1596.

III. *Novi Testamenti libri omnes recens nunc editi cum notis Isaaci Casauboni ;* [Genevæ] ap. Eustathium Vignon, 1587, in-16. Gen. 1615 in-16 ; Lond., 1622, in-8. — Les courtes notes qui accompagnent le texte ont été insérées dans les Critiques sacrés d'Angleterre. Casaubon entreprit cette édit. à la prière de son père qui mourut à Die l'année même de la publication.

IV. *Strabonis rerum geographicarum Lib. XVII, Isaacus Causaubonus recensuit,* summoque studio et diligentia, ope etiam veterum codicum emendavit ac Commentariis illustravit... [Gen.] excud. E. Vignon atrebat[ensis]; 1587 in-fol, — Casaubon, qui n'avait alors que 28 ans, enrichit cette édit. d'excellentes notes, plusieurs fois réimp., entre autres dans l'édit. de Strabon publiée à Paris, 1620, in-fol.

[1] Tellement grave que *Turquet* de Mayerne, dans ses carnets de médecin (au British Mus. mss de Sloane, notes reliées à la suite de Mayernii Opera, in-fol. 1703, page 144), a fait un dessin des organes malades et une notice : « Historia morbi et mortis d. Is. Casauboni et conformationis partium urinarium monstrosæ qualis reperta fuit in dissecto cadavere I die julii 1614... Corpus tenue, gracile, siccum a natura sortitus erat, temperamento biliosо quod vitæ conditione atque annor. decursu in melancholicum degeneravit... Ita vir magnus non impalluit modo, sed penè inaruit chartis. » Le monstre était un cancer à la prostate. Une autre description d'un autre médecin célèbre, Raphael *Thoré*, est donnée par J. Russell, *Ephém.*. p. 1242-49.

[1] Le triumvirat littéraire au XVIe s. (J. Lipse, Scaliger, Casaub.), 1852.

V. *Animadversiones in Dionysii Halicarnassei antiquitatum romanar. libros*; s. lieu ni date [Gen. 1588] in-fol.

VI. ΠΟΛΥΑΙΝΟΥ... *Polyæni Stratagematum lib. VIII, Is. Cas. græce nunc primum edidit, emendavit et notis illustravit*; adjecta est etiam Justi Vulteii latina versio cum indicibus necessariis; ap. J. Tornæsium, Lugd., 1589, in-16. — Edition princeps publiée d'après un msc. en assez mauvais état.

VII. *In Dicæarchi eclogen notæ Is. Casauboni* (7 pag. non chiffrées à la suite de la p. 128 de : Dicæarchi geographica quædam... cum lat. interpretatione atque annot. Henr. Stephani; excudeb. H. Stephanus, Gen., 1589, in-8.

VIII. *Operum Aristotelis Stagiritæ philosophor. omnium longe principis nova editio, græce et latine*, græcus contextus quam emendatissime præter omnes omnium editionum est editus; adscriptis ad oram libri et interpretum veterum recentiorumq. et aliorum doct. vir. emendationibus: in quibus plurimæ nunc primum in lucem prodeunt, ex bibliotheca J. Casauboni; Lugd. ap. Guill. Læmarium, 1590, in-fol.; Gen., 1605, in-fol., avec des notes marginales; édit. réimp. plusieurs fois, bien que peu travaillée.

IX. *Plinii Epistolarum lib. IX, et ejusdem, Pacati, Mamertini, Nazarii, Eumenii, Ausonii et Claudiani Panegyrici*; adjectæ sunt Is. Cas. notæ in epistolas; excud. H. Stephanus, Gen., 1591, in-12, et souvent depuis. Cette édition n'est qu'une réimpression de celle que H. Etienne avait donnée en 1581 et la contribution de Cas. s'y est bornée à quelques corrections et explications imp. à la fin du vol. où elles occupent 15 feuillets non paginés.

X. *Theophrastus; Characteres ethici, sive descriptiones morum græce.* Is. Casaubonus recensuit, in latinum sermonem vertit et libero commentario illustravit; Lugd. apud Fr. Le Preux, 1592, in-8. Parmi les nombreuses édit. subséquentes, celle de Lyon, 1612, in-12, et celle de Cobourg, 1763, in-8, sont les meilleures. — Cet ouvrage, un des plus remarquables de notre auteur, fut composé en voyage et sans livres. « Le bon sens, dit M. Nisard, y va de pair avec l'érudition, laquelle trouve dans les allusions souvent fort obscures aux usages des Athéniens, dont ce livre est rempli, les plus belles et les plus légitimes occasions de se montrer dans tout son éclat. » Le critique reproche pourtant à Casaubon de s'être donné le plaisir de faire un étalage de science un peu superflu.

XI. *L. Apuleii Apologia*; Heidelb., 1594, in-4. — « Il a fait voir dans cet ouvrage, dit Nicéron, qu'il n'étoit pas moins bon critique en latin qu'il l'avoit paru jusque-là en grec. »

XII. *Suetonius: De XII Cæsaribus libr. VIII* Is. Casaubonus recensuit et animadv. libros adjecit; [Genève] J. Chouet, 1595, in-4; 2e édit. augm., 1597. — Les notes furent réimp. avec celles de plusieurs autres auteurs dans l'édit. de Suétone donnée à Paris, H. Beys, 1610, in-fol., puis dans celle de Leipzig, 1802. C'est un des ouvrages les plus estimés de Casaubon.

XIII. *Athenæi Deipnosophistarum libri XV* cura et studio Is. Casauboni, bibliothecæ Palatinæ, Vaticanæ aliarumque ope, auctiores emendatioresq. editi; ap. Hier. Commelinum, 1597; réimp. 1600; 2 vol. in-fol.; Lyon, 1612, 1621. — La version latine est celle de Daléchamp. Les corrections et les remarques de Casaubon portèrent le comble à sa gloire littéraire, et la postérité a confirmé les justes éloges de ses contemporains. De nos jours, au commencement de notre siècle, le savant helléniste *Schweighäuser* a vengé son illustre devancier des attaques de Lefèvre de Villebrune.

XIV. *Coppie d'une lettre de M. Isaac Casaubon au synode à Gergeau, avec la reponse du dict synode*; Genève, 1601 in-12. — Nous n'avons pu nous procurer cette pièce dont nous ne connaissons que ce titre donné par M. Pattison.

XV. *Historiæ Augustæ Scriptores VI... Is. Casaubonus ex vet. lib. recensuit idemque librum adjecit emendationum ac notarum*; Paris, Drouart, 1603 in-4; 1620, in-fol.; Lugd. Batav., 1670, 2 vol. in-8. — « Rien n'est clair, dit M. Nisard, rien n'est instructif comme ses explications des lois, des sénatus-con-

sultes et des ordonnances et rescrits des empereurs, dont ces écrivains abondent; la lecture en serait encore fort utile aujourd'hui. »

XVI. *Dio Chrysostomus; Orationes lxxx... Fed. Morelli prof. regii opera cum Is. Casauboni diatriba et ejusd. Morelli scholiis*; Paris., 1604, in-fol., dans l'édit. de Morel; réimp. dans celle de Reiske, Lips., 1784.

XVII. *Persius: Satirarum liber. Is. Casaubonus recensuit et commentario libro illustravit*; Paris., Drouart, 1605, in-8; Lond., 1647, in-8. — C'est de cet ouvrage que *Scaliger* disait la sauce meilleure que le poisson.

XVIII. *De satyrica Græcorum poësi et Romanorum satyra lib. II*; Paris, Drouart 1605, in-8; réimp. dans le Musæum de Crenius, Lugd. Bat., 1699, in-8; puis, avec la préface de Crenius et des notes de Rambach à Halle, 1774, in-8. — Premier essai remarquable sur la poésie satirique des anciens, fruit des leçons données par Casaubon sur Plaute pendant son professorat à Genève.

XIX. *Gregorii Nysseni ad Eustathiam, Ambrosiam et Basilissam Epistola. Is. Casaubonus nunc primum publicavit, latine vertit et illustravit notis*; Paris, Rob. Estienne, 1606, in-8; Hanov., 1607, in-8. — Edition princeps.

XX. *De libertate ecclesiasticâ liber singularis*, 1607, in-8; Hanov., 1612; trad. en angl. par Hickes dans son *Two treatises of the christian priesthood*, Lond., 1711, in-8. — Entrepris à la demande de Henri IV, à l'occasion du différend survenu entre le pape et les Vénitiens, ce livre, bien qu'écrit avec modération et impartialité, fut discontinué et supprimé par ordre du roi, à la demande de Paul V. Cependant, comme Casaubon en envoyait les feuilles à ses amis à mesure qu'elles sortaient de la presse, on publia les vingt qui avaient déjà été imprimées. Goldast les a insérées dans ses Collectanea de monarchiâ S. Imperii, et Almeloveen, dans le recueil des Lettres de l'auteur.

XXI. *Inscriptio vetus græca nuper ad Urbem in via Appia effossa : dedicationem fundi continens, ab Herode rege factam*; 10 p. s. l. ni d. (1607); ins. dans le Musæum de Crenius. — Casaubon se trompa en attribuant au tétrarque Hérode cette inscription.

XXII. *Polybius; Historiarum libri qui supersunt. Is. Casabonus ex antiquis libris emendavit, latinè vertit et commentariis illustravit.* Æneæ vetustissimi tactici commentarius de toleranda obsidione; Is. Casaubonus primus vulgavit; Paris, Drouart, 1699, in-fol.; sur d'autres exempl. : apud Claudium Marnium et hæred. J. Aubrii; d'autres avec le nom d'un libraire de Francfort. Belle Epitre dédicatoire à Henri IV. — Casaubon avait promis de donner un commentaire sur cet auteur; mais la mort, ou plutôt l'obstination de *Du Perron*, qui ne cessait de le harceler pour le convertir, ne lui en laissa pas le temps. On a publié ce qui fut trouvé dans ses papiers, sous le titre : *Ad Polybii Historiarum lib. I commentarius*; Paris, 1617, in-8.

XXIII. *Scipionis Gentilis et Isaaci Casauboni Elogia Henrici IV*; Paris, 1610, in-4.

XXIV. *Jos. Justi Scaligeri*, Julii Cæsaris a Burden filii, opuscula varia antehac non edita — *avec une préface de Casaubon*, 13 f. non ch. — Paris, Beys, 1610 in-4.

XXV. *Ad Frontonem Ducæum S. J. theologum epistola*, Lond., 1611, in-4; Francof., 1612, in-8. — Réfutation très piquante de la doctrine des Jésuites sur l'autorité des rois. Les révérends Pères se vengèrent par les plus basses calomnies, auxquelles Casaubon prit la peine de répondre par l'opuscule suivant.

XXVI. *Epistola ad G. M. Lingshelmium de quodam libello Scioppii*, 1612, in-4.

XXVII. *Is. Casauboni ad epistolam illust. et reverendiss. cardinalis Perronii responsio*; Londini, Norton, 1612, in-4; publ. en franç. la même année, in-8. — Réponse aux bruits qui continuaient à courir sur sa prochaine abjuration.

XXVIII. *De rebus sacris et ecclesiasticis exercitationes XVI ad cardinalis Baronii Prolegomena in Annales et primam eorum partem*, Lond., 1614, in-fol.; Francof., 1615, in-4; Gen., 1655 et 1663, in-4. — Cet ouvrage n'eut qu'un succès médiocre, même parmi les protestants qui y auraient désiré moins de modération. On a dit que Casaubon n'avait renversé

que les girouettes de l'édifice de Baronius. Il est certain, en outre, qu'en relevant quelques-unes des erreurs de l'annaliste, il en a commis d'autres, surtout en chronologie.

XXIX. *Bona fides Sibraudi Lubberti demonstrata ex libro quem inscripsit* Responsio ad pietatem H. Grotii; Lugd. Batav., 1614, in-4.

XXX. *A letter of Mr Casaubon with memorial of Mrs Elizabeth Martin late deceased*; Lond. 1615 in-8, impr. en appendice à la fin d'un livre de piété : *Le chemin des Cieux*, par James Martin.

XXXI. *Epistolæ;* Hag. Com., 1637, in-4. Cette première édit., donnée par Gronovius, fut augm. de 82 lettres et classée par ordre chronologique par Grævius; Magd., 1656, in-4. Une nouvelle édit., la meilleure et la plus ample, fut publiée par Almeloveen, Rott., 1709, 2 parties en 1 vol. in-fol. avec les portraits gravés d'Isaac et de son fils Méric. Elle contient onze cent dix lettres dont trois cents n'avaient pas encore été imprimées. L'éditeur y a joint une Vie de Casaubon, ses poésies, des lettres de son fils et de ses amis, et les notes marginales de *Colomiès*. — Ajoutons que le vol. 708 de la Collect. du Puy contient ou plutôt contenait 96 lettres de Casaubon à de Thou; car on en a soustrait 20.

XXXII. *Casauboniana sive Is. Casauboni varia de scriptoribus librisque judicia*, etc. *Accedunt duæ Casauboni Epistolæ ineditæ et Præfatio ad librum de libertate ecclesiasticâ;* Hamb., 1710, in-8. — Recueil curieux et plein d'érudition que l'on doit à J. C. Wolff.

XXXIII. *Ephemerides Is. Casauboni cum præfatione et notis*, edente Joh. Russell canonico Cantuariensi; Oxford, 1850, 2 vol. in-8, ensemble de xiv et 1065 pages de texte, plus 350 p. de notes critiques ou pièces annexes et 10 de tables. Ce journal précieux que le savant helléniste rédigeait presque chaque jour comprend les années 1597 à 1603 et 1607 à 1614. Trois années se sont perdues. Quelques extraits des *Ephém.*, agréables à lire, ont été donnés dans le *Bull.* II, 255, III 461, IV 515, XIV 185 et 262, XVIII 388, etc.

Casaubon a mis, en outre, des Préfaces au Publius Syrus Mimus et aux Opuscules variés de *Scaliger*. Dans son Dict. des Pseudonymes, Barbier lui attribue *Misoponeri satyricon*, Lugd. Batav., 1617, in-8.

La Biblioth. nat. de Paris, sans parler des Notes sur les Chevaliers d'Aristophane que Kuster a publiées dans son édit. de ce poète, ne nous a offert que quatre ouvrages inédits de Casaubon : *Herodoti historiarum lib. I ex interpretatione et cum commentariis Casauboni* (Bibl. Reg. *Anc. fonds* n° 6252) ; *Notæ in Anthologiam* (nos 8451 et 8452) ; *Annotationes ad Plauti Captivos* (n° 8186), et *Opusculum de jure provinciarum et de administratione earum sub populo romano et imperatoribus. De imperii romani incremento et decremento.*

La même bibliothèque possède encore une série de lettres autogr. de Casaubon à de Thou et trois cahiers de notes prises à ses leçons par divers auditeurs. Quant aux biblioth. d'Angleterre, il s'y conserve, principalement au British museum (fonds Burney), une quantité [1] de correspondances et de papiers de Casaubon; ses cahiers d'*Ephémérides* sont passés, par la main de son fils Méric, à la biblioth. de la cathédrale de Cantorbéry qui les possède aujourd'hui. Voy. sur ce point la note de M. Pattison (p. 528) intitulée : « The history of Is. Casaubon's papers », note consistant presque toute en une lettre de Méric lui-même [2]. L'auteur anglais que nous venons de nommer s'emparant des innombrables détails contenus dans la correspondance de Casaubon et dans ses *Ephémérides* et en y mettant de l'ordre en a tiré un très intéressant tableau d'histoire littéraire intitulé : *Isaac Casaubon, (O doctiorum quicquid est assurgite huic tam colendo nomini !)*, by Mark Pattison, rector of Lincoln college; London, Longmans, 1875; in-8, 543 p.

Le grand Casaubon fut marié deux fois : d'abord (contrat du 24 août 1583, J. Jovenon not. V 317) avec « Marie

1 Voyez les indications données par M. Gust. Masson, *Bull.* XVIII 388.

2 Adressée à Philib. de La Mare, 6 déc. 1641 (aut. à la Bib. nat. fonds Moreau t. 846 f° 56). — Le fils de Casaubon a mis à cette lettre un cachet portant pour *armes* : un lion accomp. d'une barre chargée de 3 étoiles.

*Prolyot* fille de feu honorable maistre Pierre Prolyot [1] maistre chirurgien et de dame Johanne *du Rou*, de la ville de Bourdeaux, habitans à Genève » ; cette première épouse mourut bien peu après, à 25 ans, 27 mai 1585, lui laissant une fille qui dut mourir de suite aussi, car il n'en est plus question. Deuxièmement il épousa, 24 avril 1586, Florence fille du célèbre imprimeur Henry *Estienne*.

Ce mariage eut lieu au temple de S. Pierre de Genève, le dim. 24 avril 1586 et il en naquit bientôt un enfant que le père mentionne ainsi : « Premièrement l'an 1588 et le 28e de juillet ma femme s'affoula d'un fils qui nacquit mort, et la mère estant en un très grant dangier feust délivrée par un singulier benefice de nostre Dieu. » Elle courut en effet si grand danger que le 30 elle fit son testament, par leq. elle léguait 10 florins à l'hôpital, 10 au collège, 10 « à la bourse des pauvres françois retirez à Genève pour la parole de Dieu, 10 à Anthoinette *de Parade* sa garde, mille liv. t. et ses bagues, habillements et joyaux à spectable Is. Casaubon son très cher et aimé mary en récompense des bons et gracieux traitemens qu'elle a receuz de luy qui meriteroient bien plus grande récompense »... et instituait héritier « sieur Henry Estienne son honnoré père » (J. Jovenon not. VI 402). Cette crise passée, l'union devint tellement féconde que la généralité des biographes lui attribue 20 enfants, Ch. Nisard plus de vingt, et un auteur anglais, le rev. O. Fox (*Bull.* 188 et 262 n.) vingt-quatre. Cependant en voici l'énumération donnée par Casaubon lui-même : 1° Celui que nous venons d'inscrire ; — 2° Philippa, née le 23 juill. 1589, présentée au bapt. par M. Jaquemot au nom de M. de Fresnes (Philippe Canaye), morte le 24 fév. 1608 ; — 3° Jean, né le 12 oct. 1590 (le 15, suiv. les reg. bapt. de Genève), présenté par Jean Pinauld, tué d'un coup de fusil par accident, 22 fév. 1594 ; — 4° Abigaïl, 16 août 1592, présentée par H. Estienne, morte le 10 juill. 1596 ; — 5° Esther-Chrestienne, « Combien que M. David, suivant les coustumes de ceste eglise refusant luy donner double nom, l'ait seulement appelée Esther », présentée par M. Lect, née 24 déc. 1593, m. 14 sept. 1595 ; — 6° Elizabeth, 20 fév. 1595, présentée par le comte de Hanno, m. 27 août 1597 ; — 7° Pauline, née à 8 mois, 9 mars 1596, présentée par Paul Estienne, morte le même jour ; — 8° Gentille ou Joantilla, née 12 avril 1597, à Montpellier, prés. par M. Sarrasin et Mme Gentille Ranchin, femme d'un avocat du roi à la chamb. des aydes ; elle épousa Jean *Granvelle* sr du Pin, avocat au parlem, de Paris (rég. de Charenton) ; — 9° Jehanne, 8 mai 1598 ; prés. par la mère de Casaubon et son frère Chabane ; — 10° Méric, né à Genève 14 août 1599, prés. par M. de Brosse au nom de M. Méric de Vic ; — 11° Anne, 2 nov. 1600, baptisée à Ablon, prés. par M. Josias Mercier et Mlle Camille de Morel ; 12° Paul [1], 28 déc. 1601, bapt. à Ablon, prés. par M. de Calignon et Mme de Chaulinan ; — 13° un fils mort né, 8 juin 1604 ; — 14° Esther, 16 janv. 1606, présentée par Addée et Mlle Esther Arnauld, m. au bout d'une semaine ; — 15° un fils mort en naissant, 18 janv. 1607 ; — 16° Marie, née en Angleterre, 4 oct. 1608 ; — 17° Jacques, né le 3 nov. 1612, filleul de Jacques roi d'Angleterre.

De tant d'enfants trois seulement sont connus. Nous avons parlé de la conversion de l'aîné, que nous trouvons appelé tantôt Jean, tantôt Augustin. Il suffira d'ajouter ici que Joly lui attribue sans preuve l'*Anti-Cotton*. Son frère Paul suivit son exemple, on ignore à quelle époque ; mais Méric resta fidèle à la foi protestante, et marcha dignement sur les traces de son père.

Voir sur Casaubon une aimable *Causerie* de Ste-Beuve, lundi 30 juill. 1860.

III. Florence-Etienne-Méric Casaubon [Haag, III 239] né à Genève, le 14 août 1599, reçut sa première instruction à Sedan, où il fut envoyé en 1608. Ayant suivi son père en Angle-

[1] Voy. ci-dessus col. 806.

[1] Il le compte comme étant le 13e et sa fille Marie (plus bas, n° 16) comme la 17e ; il semble donc avoir fait une omission, mais nulle part l'intervalle d'une naissance à l'autre n'est assez long pour s'y prêter. L'erreur provient de ce que la mort de l'enfant tué d'un coup de feu forme un récit et un paragraphe spécial qu'il aura compté en trop. Le nombre exact des enfants issus de ce mariage est donc 17.

terre, il fut placé, en 1614, à l'université d'Oxford et s'y fit remarquer par ses rapides progrès. Dès 1621, il prit le grade de maître-ès-arts, et la même année, il débuta dans la carrière littéraire de la manière la plus honorable par une apologie de son père dont Scioppius [1], Boulanger et d'autres écrivains catholiques avaient calomnié les mœurs et la religion. Cet écrit commença sa réputation et lui valut la faveur de Jacques I, par l'ordre duquel il vengea une seconde fois la mémoire de son père dans un écrit que le roi fit traduire en français et en anglais. Nommé à la cure de Bledon, il prit le grade de bachelier en théologie et fut pourvu de plusieurs bénéfices considérables. Peu de temps après, il devint prébendaire de Cantorbéry et recteur d'Ickham. En 1636, il fut créé par ordre du roi docteur en théologie ; mais la guerre civile, qui éclata sur ces entrefaites, le dépouilla de tous ses bénéfices. Il vivait dans une profonde retraite et dans un état voisin de la gêne, lorsque Cromwell lui fit proposer, en 1649, d'écrire une histoire impartiale de la guerre qui avait renversé la royauté anglaise. Casaubon refusa de se charger de cette tâche. Loin de s'en montrer offensé, le Protecteur lui fit à plusieurs reprises des offres fort honorables ; mais sa *loyauté* repoussa toutes les avances de l'*usurpateur*. Il ne voulut point accepter non plus la place d'inspecteur des universités de la Suède que la reine Christine lui fit proposer avec un traitement considérable et une pension viagère pour son fils aîné. La restauration le récompensa de sa fidélité en lui rendant ses bénéfices. Il mourut le 14 juillet 1671, et fut enterré dans la cathédrale de Cantorbéry, laissant la réputation d'un savant profond, bien qu'inférieur de beaucoup à son père en sagacité et en vivacité d'esprit, d'un chrétien pieux et un peu crédule, d'un homme bienfaisant, honnête et affable. Il écrivait purement en latin, mais, en anglais, son style est dur et lourd. Le nom d'un seul de ses nombreux enfants, celui de Jean, chirurgien à Cantorbéry, est échappé à l'oubli.

I. *Merici Casauboni, Isaaci filii, Pietas contrà maledicos patrii nominis et religionis hostes* ; Lond., 1621, in-8 ; réimp. avec les Lettres de son père, ainsi que le suivant. — II. *Vindicatio patris adversùs impostorem qui librum ineptum et impium de Origine idolatriæ nuper sub Is. Casauboni nomine publicavit* ; Lond., 1624, in-4. — III. *Optati lib. septem de schismate Donatistarum* ; Lond., 1631, in-8. — IV. *M. Aurelius Antoninus' meditations concerning himself*, Lond., 1634, in-4 ; 2e édit. corrig., 1632, in-4 ; réimp., 1664, in-8. — V. *A Treatise of use and custom*, Lond., 1638, in-8. — VI. *The use of daily public prayers in three positions*, Lond., 1641, in-4. — VII. *M. Antonini imperatoris de seipso et ad seipsum lib. XII. Guill. Xylander Augustanus græcè et latinè primus edidit, nunc vero Xylandri versionem locis plurimis emendavit et novam fecit*, Lond., 1643, in-8. — VIII. *The original of temporal evils*, Lond., 1645, in-4. — IX. *A discourse concerning Christ, his incarnation and exinanition*, Lond., 1646, in-4. — X. *Persii Satyræ cum notis I. Casauboni*, Lond., 1647, in-4 ; édit. plus ample que celle de 1605. — XI. *De verborum usu et accuratæ eorum cognitionis utilitate diatriba*, Lond., 1647. in-12. — XII. *De quatuor linguis commentarius, pars prima, quæ de linguâ hebraïcâ et de linguâ saxonicâ* ; Lond., 1650, in-8. Imbonati se trompe en attribuant cet ouvrage à Isaac Casaubon. — XIII. *Terentius cum notis Farnabii in quatuor priores comœdias, Merici Casauboni in Phormionem et Hecyeam* ; Lond., 1651, in-12. — XIV. *A Treatise concerning enthusiasm*, Lond., 1655, in-8 ; trad. en partie en latin sous le titre : *Dissertat. de enthusiasmo precatorio*, Hamb., 1696, in-4. — XV. *Hierocles de providentiâ et fato cum notis*, Lond., 1655, in-8 ; 1673, 2 vol. in-8. — XVI. *De nuperâ Homeri editione Lugduno-Batavicâ Hackianâ* ; Lond., 1659, in-8. — XVII. *Epicteti Enchiridion et Cebetis Tabula cum notis*,

[1] Le pamphlétaire allemand Gaspar Schopp avait publié contre Casaubon une infâme satire « in qua, dit Thomassius, qui l'a imp. dans son Historia Sapientiæ et Stultitiæ, sub fabulâ ac si fragmentum id esset panegyrici, quem Casaubonus regi parasset, repertum post mortem ejusdem in ejus schedis, truculentissimo et impudentissimo more, quicquid unquam colligi potuit veneni virulentissimi, in Jacobum, imo et Henricum, Eduardum, Elisabetham etc., evomitur. »

Lond., 1659, in-8. — XVIII. *Relation of what passed for many years between D. John Dee and some Spirits;* Lond., 1659, in-fol. — XIX. *Lucius Florus' History of the Romans, translated into english with notes;* Lond., 1659, in-8. — XX. *A Vindication of the Lord's Prayer as a formal prayer,* Lond., 1660. — XXI. *A king and his subjets unhappily fallen out and happily reconciled;* Lond., 1660, in-4; Sermon sur Osée III, 4, 5. — XXII. *The question, to whom it belonged anciently to preach? and whether all priests might or did?* Lond., 1663, in-4. — XXIII. *Notæ et emendationes in Diogenem Laërtium,* publiées dans l'édit. de cet auteur donnée à Londres, 1664, in-fol. — XXIV. *Of the necessity of reformation in and before Luther's time,* Lond., 1664, in-4. — XXV. *An answer concerning the new way of infaillibility lately devised to uphold the roman cause,* Lond., 1665, in-8. — XXVI. *Of credulity and incredulity in things natural, civil and divine,* Lond., 1668, in-8; 2e part., 1670, in-8. — Après la mort de l'auteur, par une tromperie trop habituelle, les libraires changèrent le titre en celui-ci: *A Treatise proving Spirits, witches and supernatural operations,* Lond., 1672, in-8, et annoncèrent cette même édit. comme nouvelle. — XXVII. *A letter to Peter Du Moulin concerning natural and experimental philosophy,* Cant., 1669, in-4. — XXVIII. *Notæ in Polybium,* insér. dans l'édit. d'Amst., 1670, in-8. — XXIX. Des *Epîtres,* des *Dédicaces,* des *Préfaces,* des *Prolégomènes* publiés par Almeloveen avec les Lettres d'Isaac. Chauffepié cite, en outre, des *Remarques sur les Psaumes et les Proverbes,* insérées, dit-il, dans une des dernières édit. des Notes générales sur la Bible.

CASAUCAN, ministre de Castelnau de Béarn, 1676-85. Une famille de ce nom, réfugiée à Copenhague lors de la Révocation.

CASAUX (Jean de) ou *Caxaux* [Haag, III 240], conseiller au Conseil souverain de Pau et maître des requêtes de Navarre. En 1596, Casaux fut envoyé par *La Force* à l'assemblée de Vendôme pour lui offrir ses excuses. En 1599, il fut député à Henri IV par sa compagnie pour lui présenter des remontrances au sujet du rétablissement de la messe dans le Béarn. Le roi, qui tenait à satisfaire le pape, ne voulut pas revenir sur cet acte arbitraire; cependant les évêques catholiques ayant protesté qu'ils ne demanderaient rien au delà du libre exercice de leur religion, le Conseil cessa toute opposition. Quelques années s'écoulèrent à peine, et non seulement le clergé catholique oublia sa promesse; mais il travailla par tous les moyens à ruiner l'église protestante. Pierre *de Mesmes,* sieur de Ravignan, premier président à Pau, étant mort, en 1606, les évêques du Béarn remuèrent ciel et terre pour empêcher la nomination de Casaux à cette place que le roi lui avait promise à la recommandation du duc de *La Force.* Soutenus à la Cour par un parti puissant et par le nonce du pape, ils étaient sur le point de l'emporter, après des années d'intrigues, et à obtenir de la reine-régente qu'elle fît tomber son choix sur un catholique, lorsque La Force, en menaçant de donner sa démission, obligea Marie de Médicis à rompre les engagements qu'elle avait pris envers eux. Casaux monta donc sur le siège de premier président; mais sa place de conseiller fut donnée à un catholique, le seul qu'il y eût dans le Conseil. Quelques années après, le clergé catholique prit de cet échec une éclatante revanche, en excitant Louis XIII à imposer d'autorité au Béarn une religion qu'il repoussait. Dans ces circonstances pleines de péril, Casaux se joignit au duc de *La Force* pour décider les Béarnais à se soumettre aux ordres du roi. Le président Casaux mourut en 1560. Il avait une fille, mariée en 1613 au capitaine *Espalungue.*

2. Un capitaine du nom de Casaux [III, 241] gouverneur de Tifauges en 1569, eut avec *Griffon,* procureur de vidame de Chartres, seigneur du lieu, des contestations si vives qu'oubliant les devoirs de sa place, il négligea entièrement d'approvisionner la ville et laissa presque toute la garnison déserter. Instruit de ces querelles, le vidame fit partir en hâte le capitaine *Priou* pour rétablir la bonne harmonie; mais il était trop tard, et les catholiques

ayant attaqué Tifauges, il fallut capituler, dans l'impossibilité de défendre la place. Casaux, dit *Moterie*, fut tué peu de jours après au siège de La Forêt-sur-Sèvre dont *La Cressonnière* s'empara. — Casaux, député en 1582, avec de *Bordat*, à l'assemblée politique de Saint-Jean-d'Angély, par les protestants du Bordelais et du Périgord, était de la même famille que le premier président du Conseil de Pau. — Malgré son prénom, nous n'osons réclamer pour la France protestante Isaac de Béon de Casaux, créé maréchal de camp en 1676 et lieutenant général en 1679, mort en 1681, gouverneur de Bergues et de Thionville.

3. CASAULX (Jehan de) sieur de la Prée aux Bœufs, échevin de La Rochelle, fut député en Poitou 1606, par ses coreligionnaires pour inviter Henri IV à venir à La Rochelle; l'année suivante il fut l'un des commissaires désignés pour réviser les statuts de l'échevinage. On trouve sa signature sur les registres protestants de 1590. (Richemond)

4. CASAUX (Jean), pasteur probablement dans quelque église des environs de Montauban, fut appelé en 1576 dans cette ville qui n'avait en ce moment d'autres conducteurs spirituels que Jean *Constans* et Bernard *Bironis*. Il épousa à la fin du mois d'avril de cette année Anne *Lavis*, qui était de Scatalens. C'est lui, selon toutes les vraisemblances, qui fut ensuite pasteur à Castillon de 1592 à 1594, à Mauvesin de 1594 à 1596, à Pont-de-Larn en 1597 et 1598, enfin à Anglès de 1599 à 1603. — Un autre Jean Casaux, qui était peut-être fils du précédent et qui dans tous les cas était de Montauban, est indiqué dans les listes de pasteurs d'Aymon, comme pasteur de Gavaudun en 1620 et de Montignac dans le Condomois en 1626. — On peut aussi supposer que Lazare Cazaux qui desservit l'église de Genebrières, petite localité des environs de Montauban, de 1614 à 1617, et qu'on rencontre à Barbezieux en 1637, était aussi un de ses fils, ou du moins appartenait à la même famille, — C'est encore à cette famille qu'il faut rattacher un Casaux cadet, dont ne connaît pas le prénom et qui fut pasteur à Lectoure de 1618 à 1620, et à Puycasquier à partir de cette dernière année. Peut-être était-il la même personne que Lazare Casaux. (Nicolas)

5. CASAUX (Pierre) plus connu que les précédents et sans doute aussi de la même famille, était étudiant en théologie à l'académie de Montauban en 1606. Il fut ensuite pasteur à Bruniquel jusqu'en 1621 ; après le siège de Montauban, il continua d'habiter cette ville, dont il paraît être originaire et où il possédait une maison dans la gache du Fossat ; mais il desservait les églises en ce moment réunies de Lagarde et de Mauzac. Il fut ensuite pasteur à Sorèze de 1632 à 1637, et à Revel de 1641 à 1648. Nous connaissons de lui un ouvrage intitulé : *La descente du seigneur Jésus aux enfers, examinée par Pierre Casaux, ministre du St Evangile ;* Genève, pour Jérémie Bardin, march. libraire de la ville de Castres; s. d. (1650), in-8 de 5 feuill. prélim. et 213 pp. précédé d'une épitre à M. *de la Bauve* avocat en la cour et chamb. de l'édit de Languedoc. L'approbation est datée de Montauban le 4 octobre 1650 et signée par Jean *Verdier*, past. et prof. en théologie et par Pierre *Cruvel*, past. et prof. en philosophie. — Il avait épousé en juillet 1613 Marthe, fille de Pierre *Noalhan* avocat de Montauban. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, dont nous n'avons à nommer ici que Pierre, né à Montauban le 17 février 1625, et qui fut pasteur à Labastide-sur-Lers de 1651 à 1660, puis à Brassac de 1660 à 1670 — et Jean, né aussi à Montauban le 27 mars 1628, qu'on trouve étudiant en théologie à l'académie de sa ville natale vingt ans après, mais dont on ne rencontre plus le nom, probablement parce qu'il mourut avant d'avoir terminé ses études ou peu après les avoir achevées. (Nicolas)

CASODUC (Hercule de) sieur de La Taillade, Eléonore et Marie de Casoduc, réfugiés de S. Michel de Dèzes, diocèse de Mende, lors de la Révocation.

CASSAGNAC (Guillaume), de Montagnac, 1687 ; voy. t. II col. 905. — (Michel), de Revel, assisté de vêtements à Genève, 1707.

CASSANG, massacré à Digne, 1562. — Le capitaine *Cassan*, 1625 [IV 467 a]. — *Cassang* ou *Cassaing*, Guillaume, pasteur de Florensac, 1560-65. — Cassan, peut-être le même que le précédent, pasteur à Béziers, 1563.

CASSE (Jacques), étudiant en théol. à Genève (Jacobus Cassius bearnensis) en 1619, ministre à Salliez colloq. de Sauveterre. — Famille originaire de Villeveyrac (autrefois Villemagne), près Bédarieux. On trouve en 1685 sur la liste des nouveaux convertis de ce lieu les noms de Daniel et Abraham Casse et de Suzanne Casse, femme de Pierre Héraud. Plus tard, Antoine Casse, bourgeois de Villemagne épousa au désert Suzanne André, 1745. Ayant fait aussi baptiser ses enfants au désert et refusé de les porter à l'église catholique, il fut mis en prison et n'obtint sa libération qu'en 1751 par l'intercession de M. de St Amant conseiller à la cour des aydes de Montpellier. Ces enfants furent Suzanne née en 1747, mariée à Pierre Amat, mai 1772; Marie qui épousa, juill. 1778, Antoine Lardat, mariage dont issut feu M. Lardat, pasteur à Pignan; François né en 1749 et Jean Antoine. (Cazalis) — Michel *Case*, d'Argenton en Normandie, habitant à Genève, août 1574. — M^lle^ *de Cassius*, enfermée au couvent des Dames de la Foi, de Sarlat, 1696.

CASSEGRAIN (Théophile), né à Etampes [Haag, III 241], étudia à Genève, 1583-84, puis fut demandé par l'église de Dijon, qu'il desservait en 1586. Nous le trouvons ensuite à Pont-de-Veyle de 1597 à 1601; à Vaux, 1603; à Dijon de nouveau en 1604; à Chalon-sur-Saône de 1609 à 1626. En 1597, il adressa à Du Perron une *Epistre en datte du Pont-de-Vayle en Bresse, le* 10 *nov.* 1597 *avec trois thèses en théologie*, qui a été imprimée format in-12, sans nom de lieu. Le synode national de Montpellier trouva qu'il avait écrit « avec trop d'affectation, de vanité et de flatteries », et l'invita à faire une autre réponse qu'il soumettrait d'abord au synode du Dauphiné. La même année, c'est-à-dire en 1591, Cassegrain eut à Mâcon avec un religieux minime des conférences qui donnèrent lieu à la publication de l'*Advertissement sur le libelle fameux publié par F. Humblot sur sa dispute avec Th. Cassegrain*, Gen., 1600, in-8. Le Libelle fameux nous paraît être un vol. pet. in-8, imprimé à Lyon, chez Pillehôtte, en 1598 et intitulé: « La dispute solennelle agitée en la maison de ville de Mascon entre F. Humblot, minime, et Th. Cassegrain ministre (Catalog. de Peignot n° 287). Dom Calmet a consacré un long article au p. Humblot dans sa Bibliothèque Lorraine et le loue d'avoir disputé non seulement contre Cassegrain mais contre les ministres *Caille, Chamier, Villeneuve* et autres et d'avoir converti, dit-il, plus de 200 hérétiques. En 1601, le synode national de Gergeau fit témoigner à Th. Cassagrain sa satisfaction de la manière dont il s'acquittait de sa charge, et cette approbation le décida à ne pas donner sa démission, comme il s'y était résolu d'abord. Suivant Jöcher il aurait aussi publié un traité intitulé: *Certamen ad omnes theologos ecclesiæ Romanæ*. En 1626 Cassegrain figure encore dans les listes d'Aymon; mais Colomiès, qui lui a donné place dans sa Gallia orientalis, parce qu'il était très versé dans l'hébreu, nous apprend qu'il devint plus tard *pontificiorum sequax* ou en d'autres termes, qu'il abjura. Il mourut en 1637. S'il est vrai que Cassegrain ait abjuré, il laissa cependant des héritiers à Genève. De sa femme, Louise *Gaulard*, il avait eu plusieurs enfants, notamment une fille Anne, mariée à Genève en 1616 avec Louis Favon apothicaire, et Salomon, horloger, qui épousa Françoise fille de Jean-Marie Carcassola, le 28 fév. 1620. De ce dernier mariage naquit entre autres un fils, Théophile, qui fut horloger genevois comme son père, et épousa, 1651, Suzanne *De Boye*, fille d'un horloger de la Charité-sur-Loire. Cette famille ne s'est éteinte à Genève qu'à la fin du dernier siècle. Le registre des inhumations du cimetière des SS. Pères, à Paris, porte à la date du 22 mars 1636 : « Salomon Cassegrain, professeur en mitologie, natif de Corbaillon, âgé de 81 ans. »

CASSEGNARD, capitaine languedocien, 1580 (Voy. Castelverdun, col. ). — Pierre *Cassignard*, de Montagnac en Languedoc, maitre orfèvre, habitant de

Genève, y épousa Esther, fille d'Abel *Chenevière*, 1692.

CASSIOPIN (Jean), peintre du roi, et Catherine *Elle*, font baptiser leur fils Michel au temple de Charenton, 1635 ; ils ont une fille Marie, en 1647. Leur fils Thomas, également peintre du roi, épouse à Charenton, 1653, Elisabeth *Levé*, de Châteaudun, et ils font baptiser à Charenton leur fils Isaac né le 21 déc. 1653. — (Catherine) femme de Jacques *Philippe* sieur des Ormeaux, bourgeois de Paris, 40 ans, est inhumée au cimetière des SS. Pères, 19 juillet 1684, assistée de Pierre Philippe *de Loron*, son beau-frère. — (Thomas), capitaine d'infanterie dans l'armée hollandaise, 1665-72.

CASSONEAU, du Vigan. « Crispinus Cassuneus vigandanus », inscrit comme étudiant en théologie à Genève, 4 février 1565. — Jean Cassoneau sa femme et trois enfants assistés à Londres, 1702.

CASSOU, famille béarnaise. Gaillard de Cassou ou du Casse, pasteur de Salies 1599-1611 ; marié à Anne *du Faget*. — David de Cassou s^r de Sansé 1645 [VI 517 b]. — (Jean de), fait un legs à son église, 1654 (Tt 257). — *Cassau* pasteur de Navarreins, 1660. — Pascal de *Casso* pasteur, à Pontacq, 1669 ; au Val d'Ossau, 1676. — Sarra de Cassou, d'Oleron, réfugiée en Hollande à la Révocation [VI 165 b].

CASTAING, ancienne famille de Mauvezin. Samuel Castaing était marié à Marthe *Soussens*, veuve en 1630. — Autre Samuel épouse Jeanne *Barailhé*, 1634. — Jean « praticien » fut pendant longtemps un des membres actifs du Consistoire de sa ville natale au XVII^e siècle. En 1635, ses collègues au sein de ce conseil étaient : Sébastien de *Saint-Faust* docteur ; Joseph de *Lamigue* docteur ; de *Goulard* bourgeois ; Isaac *Dirat* ; Jean *Machet* docteur, député au synode de Castres, 1637 ; Jean *Charles* médecin ; Jean *Dupré* bourgeois ; Jean *Dubarry* notaire ; Etienne *Lasserre* docteur ; Daniel *Cadours* marchand et *Dansos*.

La ville de Mauvezin, dernier refuge du protestantisme dans l'Armagnac et la Gascogne, était divisée de la manière suivante, quant à l'organisation ecclésiastique :

Ville haute : 1^er quartier, porte de Toulouse, depuis en Mérigot jusqu'à en Houssa autrement dit la Tour-Neuve ; — 2^e de en Houssa au château ; — 3^e du château à la porte d'Usac ; — 4^e de la porte d'Usac à celle de Toulouse. — Ville basse : 1^er quartier, de la fontaine du Buguet jusqu'à la rue dite de Simon Dorbe ; — 2^e de la rue Simon Dorbe à la rue de la Hountette ; — 3^e de la rue de la Hountette à la porte Saint-George ; — 4^e à partir de la porte Saint-George, tout le quartier de Bourges. — Nous avons pris ces détails dans un intéressant registre des délibérations du consistoire de Mauvezin (1628-1656) appartenant à la famille Castaing, dans lequel on remarque des particularités curieuses sur les coutumes du temps. Ainsi, dans cette église, les anciens restaient assis et la tête couverte, pendant le culte. (Pradel)

Castalion, voy. Chateillon.

CASTAN (Claude), du dioc. d'Uzès, reçu habitant à Genève, nov. 1554. — (Pierre) Castan ou Castagne, de Nerac (Petrus Castaneus neracensis vasco) étud. en théologie à Genève, 1607. — Marthe *Castagne* tuée à Lourmarin, 1562. — Pierre *Castans*, de Caraman, condamné en 1622. — René Castand (Renatus Castandus pictaviensis), étud. en théologie à Lausanne, mars 1643. — Castan, de Nîmes, mis à mort vers 1686 (*Elie Benoit*). — ..... Castaing, chirurgien, réfugié à Lausanne, 1689. — Pierre Castan et Jeane *Portier* sa femme de Sommières, *id.*, 1690. — Louis *Castang*, « manufacturier en bas, de Nîmes », réfugié à Magdebourg, 1698. — Jacques Castan ou *Castain*, de Castres, tailleur, réfugié à Wezel avec sa femme, 4 enfants et un domestique, 1698. — Estienne Castagne, de Saverdun, assisté à Londres avec sa femme et 2 enf., 1702. — Adam et Claude Castan, du Languedoc, galériens en 1703 et 1705.

1. CASTANET, capitaine à Nîmes, 1561. — (V...) capitaine, condamné par le parlem. de Toulouse pour crime de lèse-majesté, 1568. — (Matthieu de) gouverneur de Meyrueis, 1613 [IX, 135 a]. — (Moyse et Jean) frères, de Caraman,

condamnés à la confiscation de tous leurs biens, 1622. —... maître teinturier à Nîmes, fugitif en 1683 (*Bull.* XIX 315). — Honoratus Castanet nemausensis, étudiant théol. à Genève, 1716. — Plusieurs Castanet et *Castagnet* réfugiés à Lausanne, à Londres et à Schwarzardt en Prusse à l'époque de la Révocation.

CASTANET (André), chef camisard [Haag, III 242). Né à Massavaque, Castanet avait été gardeur de chèvres dans son enfance, et plus tard, il avait pris le métier de cardeur. Il s'était expatrié après la paix de Ryswick (1697) ; mais rentré en France en 1700, il était garde des forêts dans l'Aigoal lorsqu'éclata le soulèvement des Cévenols protestants. Des premiers il se joignit à *Laporte* et fut élu chef d'une brigade. Il avait alors vingt-six ans. Brueys qui nous le peint comme une espèce d'ours au physique et au moral, est forcé de reconnaître qu'il acquit en peu de temps la réputation d'un homme sachant parler avec talent. « Comme dans son enfance, dit-il, on lui avoit appris à lire et à écrire, et qu'il avoit passé sa vie dans la solitude des forêts, il avoit tâché de réparer du côté de l'esprit ce que la nature lui avoit réfusé du côté du corps, en s'appliquant dans la retraite à étudier la controverse et à composer même des sermons, qu'il prononçoit dans les assemblées avec tant d'emphase qu'il passoit parmi ses frères pour un de leurs plus grands prédicateurs. » N'en déplaise au ministre apostat, cette ardeur pour l'étude ne nous semble pas d'un homme ordinaire, et ce trait seul de la vie de Castanet suffit pour l'honorer.

Le 26 janv. 1703, Castanet descendit de l'Aigoal où il avait établi le centre de ses opérations, réunit sa troupe à celles de *Joany* et de *Moulines*, et se présenta devant Saint-André-de-Valborgne dont la garnison avait été considérablement augmentée. N'osant attaquer ce bourg avec des forces trop inégales, il se contenta de défiler aux yeux des habitants et des soldats stupéfaits de son audace ; mais deux jours après, il revint, emporta les barrières, brûla l'église et se retira chargé de vivres. Le 20 fév., il entreprit une expédition semblable contre Fraissinet-de-Fourques dont les habitants, catholiques fanatiques, commettaient les plus grands excès sur les protestants du canton. A son approche, toute la population se retrancha dans deux maisons et répondit par des coups de fusil à ses sommations. Exaspéré par cette résistance inattendue, Castanet voua le bourg à la destruction. Il y eut un massacre horrible. On vit le camisard *Liron*, de Meyrueis, digne émule des dragons qui avaient mis à feu et à sang le Vivarais en 1683, arracher un enfant du sein de sa mère et le planter sur un pieu, atrocité qui souleva d'indignation ses compagnons eux-mêmes. Peu de temps après, les tristes débris de la population de Fraissinet prirent une sanglante revanche. Ils pillèrent Massavaque et tuèrent le frère de Castanet; mais le chef camisard les attendit au retour, les tailla en pièces et leur enleva tout leur butin. Castanet fut moins heureux le mois suivant (avril 1703), lorsqu'avec son lieutenant *Larose*, il essaya de délivrer trois cents prisonniers que Julien emmenait de Saumane, après avoir pillé et réduit en cendres ce bourg. Il attaqua la troupe catholique au passage du Gardon ; mais ne put lui arracher sa proie. Il se vengea de cet échec en s'emparant des sommes qui se trouvaient dans la caisse du collecteur de Fraissinet-de-Fourques et de celles que les fermiers devaient au prieur du même lieu. Ce fut vers ce temps qu'il épousa une jeune et jolie cévenole, nommée Mariette, union que Louvreleuil et Brueys ont tournée en ridicule à l'envie, sans songer que, de leur propre aveu, ce mariage avait sauvé la vie à une trentaine de catholiques arrêtés, comme ils revenaient de la foire de Barre, par la troupe de Castanet. Ne voulant point attrister le jour de ses noces, le chef camisard leur rendit la liberté, leur restitua tout ce qu'on leur avait pris et les renvoya en leur faisant seulement promettre qu'ils ne feraient aucune injure aux habitants de son lieu natal. Mais sa joie se changea bientôt en douleur, les catholiques lui ayant enlevé sa femme. Il sut si bien prendre ses mesures qu'il s'empara à son tour d'une dame de Valleraugue en échange de laquelle sa Mariette lui fut rendue.

C'est le seul exemple de cartel qu'on puisse citer dans toute la guerre des Camisards.

Après d'inutiles attaques contre Vébron et les autres villes de refuge, Castanet, cédant soit à la nécessité, soit au découragement, fit sa soumission, le 6 sept. 1704, et se retira à Genève avec *Catinat*. Il en partit secrètement vers la fin de février 1705 pour revenir en France, se faisant précéder par sa femme qui se présenta devant Basville pour lui demander la permission de s'établir paisiblement à Massavaque, elle et son mari. L'intendant la fit jeter en prison. Inquiet de ne pas la voir revenir, Castanet qui avait heureusement traversé le Vivarais, commit l'imprudence de lui écrire, en lui donnant rendez-vous à Vallon La lettre fut interceptée, mais lorsque l'ordre de l'arrêter arriva, il venait de quitter ce bourg, accompagné de deux prophètes *Boyer* de Vallon et *Vallette* de Vals, l'ami de *Gabriel*, celui-là même qui, le 14 fév. 1689, avait défait et tué le capitaine Tirbon au combat de Tauzac. Le 18 mars, une forte pluie les ayant contraints de se mettre à l'abri dans un petit bois, ils furent découverts et cernés par les troupes catholiques. Boyer fut tué en fuyant, ses deux compagnons furent pris et conduits à Montpellier où Castanet entra portant en main la tête de Boyer. Après avoir subi la question, Castanet fut condamné à la roue, et Vallette au gibet. Leur supplice eut lieu le 26 mars sur l'esplanade du Peyrou en présence d'une foule immense. Selon Louvreleuil, Castanet, qui souffrit d'épouvantables douleurs avant d'expirer, repoussa les exhortations des prêtres en les qualifiant de sauterelles du puits de l'abîme, de maudits tentateurs, et en leur répétant à plusieurs reprises qu'il voulait mourir dans la religion où il était né. La grossesse de la femme de Castanet lui sauva la vie. Elle accoucha en prison d'une fille, et rendue à la liberté après la pacification des Cévennes, elle obtint pour l'orpheline la restitution des biens de son mari.

CASTAIGNIER (Mathieu), de Beaucaire, condamné aux galères par le parlem. de Toulouse, 1543. — Pierre Castagnier, pasteur à Puch de Gontaut, 1620.

1. CASTANIER, pasteur à Nègreplisse en 1578. — Castanier-Meinier, pasteur de Navacelles, 1626-37; de Montaren, 1641-46; régent au collège d'Uzès, 1651; pasteur de S. Maurice, 1656-58; de Foissac, 1658; du château de St Hilaire, 1664-65; de Lussac, 1665-66; de Langlade, 1666-67; de Congénies, 1667-68; mort le 23 octob. de cette dernière année. — Autre, peut-être fils du précédent, étudiant en théol. à Nîmes, 1668-71, pasteur de *M. de Malérargues*, 1672-73; suspendu puis déposé par le synode du bas Languedoc, 1674; il était alors pasteur de Baron. — (Antoine) de Nîmes, assisté à Genève allant en Hollande, 1683. — (Jacques), de Languedoc, mis aux galères en 1689, libéré en 1713.

2. CASTANIER (Louis et Pierre), de Marvejols, signalés comme fugitifs vers 1686 (Tr 236). — (Pierre et Antoine) frères, fils de Jean, signalés sur une autre liste, 1 avril 1688 (Arch. de la Lozère). — (Etienne) fils de Pierre, de Marvejols, reçu habitant de Genève, 1713; la même année, il épouse à Genève Catherine *Bardin*, et le 20 fév. 1731 il est reçu bourgeois avec ses 4 fils dont l'aîné, Jacques-Franç.-Isaac, épousa, 27 juin 1715, Madeleine *Delrieux*. Jean Castanier, né de ce mariage en 1751, épouse à Genève, 10 janv. 1775, Henriette *Courlet*, dont il a entre autres enfants Jean-Antoine, né à Genève en 1781, rentré en France, marié à Mlle Marie-Rose de Chartier de Lobinière et dont l'un des fils, M. Louis Castanier est aujourd'hui colonel de cavalerie.

CASTEL. « Antoinette de Castel Saint Vazat, native de Moreletz en Lorraine », admise à l'habitation à Genève, 25 mai 1556. — ... Castel, pasteur de l'église française de Londres, ami de P. Du Moulin et Th. de Beze, 1588-96; *Bull.* VII, 178, 400. — (Marguerite), 13 ans, enfermée dans un couvent de Normandie, 1716.

CASTELBOUC (... de) ancien de S. Fleur et Montlezon en Cévennes, 1654-72 (Tr 247). — Voy. Barjac I, 837.

Castelfranc, voy. Nautonnier.

CASTELGAILLARD et sa femme,

Jeanne *de Gaubert*, nouveaux convertis en 1693 (M 664).

CASTELJALOUX. « Il en fit aussi mourir d'autres (le prévost de Mont-de-Marsan, en 1562) entre lesquels n'est à oublier un nommé Pierre de Casteljaloux, pour s'estre marié après avoir renoncé à la prestrise. » (*Crespin*)

CASTELLANE. Renée de Castellane-Esparron femme de G. de Mandols, 1531. — « Bastide de Castelane sieur de La Val et un sien serviteur meurtris dans le grand temple », à Arles 1562 (*Crespin*). — (Jean de) sr de La Caille, ancien de Manosque en 1645. — Justine Adhéman de Castellane veuve de Jacques Charenci (Reg. des bapt. de l'égl. de Serres). Voyez Du Mas.

CASTELLIN, voyez ci-dessus col. 451.

1. CASTELNAU (Le capitaine); Lyon 1561. — Mme de Castelnau, de Maume, 1575. — ... de Castelnaut, ancien de l'église de Castelnau de Mirande, 1681 [IX 145 b]. — Voyez Boileau.

2. CASTELNAU. JACQUES DE LA MOTTE, baron de CASTELNAU-CHALOSSE, en Gascogne [Haag, VI 250] était un des plus braves capitaines huguenots qui vécussent en 1560, car il fut désigné par les conjurés d'Amboise, nous l'avons vu plus haut (I, col. 893), pour exercer le commandement dans sa province. Nous avons dit aussi qu'il trouva dans ce sinistre événement la fin de sa carrière et nous avons raconté (col. 898) avec quel héroïsme il sut mourir. « Tout le monde s'employa pour lui sauver la vie (nous apprend d'Aubigné), même la Roine se souvenant qu'il l'avait sauvée elle et son fils le duc d'Orléans », lors d'une sorte d'émeute suscitée jadis à Amboise par l'imprudence du jeune prince. Mais les Guise furent impitoyables.

FRANÇOIS, baron de Castelnau, son fils, s'est fait connaître, mais d'une manière peu honorable, dans l'histoire de nos guerres de religion. Après avoir servi la Ligue, en 1585, comme gouverneur de Marmande, il embrassa la religion protestante et le parti du roi qui le nomma gouverneur de Mont de-Marsan, en récompense des services qu'il lui avait rendus, notamment à la bataille de Coutras; puis, en 1608, prenant pour prétexte l'issue de la conférence du ministre *Gigord* avec le P. Cotton, il rentra dans le giron de l'Eglise romaine. En 1610, les protestants de la basse Guienne députèrent en Cour *Vivans*, *Hespérien* et *Charron* pour demander son remplacement et celui de *Vignolles*, gouverneur de Tartas, qui avait également abjuré, ces deux villes étant au nombre des places de sûreté concédées aux huguenots par le gouvernement. On leur promit d'y pourvoir de manière qu'ils fussent « contents et satisfaits » (*Mss de Brienne*, 210); mais cette promesse ne fut point tenue. Le baron de Castelnau, en effet, était encore gouverneur de Mont-de-Marsan, lorsqu'il mourut de maladie, en 1621, sous les murs de Montauban, servant dans l'armée royale, bien qu'il eût, le 18 janv., pris vis-à-vis l'assemblée de La Rochelle, par l'organe de son émissaire *Guchinay*, l'engagement de défendre sa cause contre le roi (*Brienne*, 225). Son fils aîné, qui avait été député, en 1617, par les églises du Condomois à l'assemblée de Bergerac (circonstance qui prouve qu'à cette époque François de La Motte était pour la seconde, peut-être même pour la troisième fois, redevenu protestant), mourut également dans l'armée du roi durant cette campagne, en sorte que le gouvernement de Mont-de-Marsan passa à son second fils, désigné dans les Mémoires de La Force, sous le nom de *Miremont*, et dans l'Hist. du Béarn par Poeydavant, sous celui du marquis de Castelnau-de-Chalosse. Miremont suivit d'abord l'étendard royal; mais en 1622, gagné par le baron d'*Arros*, qui lui mena un secours de 200 chevaux et de 400 hommes de pied, il se saisit de la ville au nom de l'assemblée de La Rochelle. Peu de temps après, changeant de nouveau de parti, il la remit à Poyanne. Il fut tué la même année, par *Castelnaut*, fils de *Caumont La Force*.

M. de *Castelnau*, qui abjura en 1685, descendait-il de cette même famille? Nous ne saurions le dire. Voici ce que raconte le Mercure de juin 1685 : « Le 17 de may, M. Foucault se transporta avec M. l'évêque de Tarbes et les missionnaires dans la ville de Pontac, et

ce voyage produisit à l'Eglise le retour de 70 familles, entre lesquelles est M. de Castelnau, gentilhomme d'une naissance fort considérable. La nouvelle de ces conversions s'estant répandue dans tous les endroits de cette province, le bourg de Pardies, où il y avoit plus de 80 familles de Prétendus Réformez changea entièrement en deux jours... Le 21 du mesme mois, M. Foucault se rendit au bourg de Lagor, qui est à une demie lieue de Pardies et il n'y fut pas plutost arrivé que plus de 50 chefs de famille vinrent demander à être réunis à l'Eglise... Toutes ces conversions se sont faites sans aucune violence.... Ce qui a achevé de les persuader c'est la différence qu'ils trouvent entre les moyens vrayment paternels et remplis de charité dont S. M. se sert pour les rappeler à l'Eglise »... Qui ne croirait, en lisant ce récit de la conversion du Béarn par les missionnaires bottés, que le rédacteur du Mercure s'est permis une amère ironie ? — Voyez Caumont.

CASTELPERS, nom d'une famille illustre du Languedoc [1] [Haag, III 243]. = *Armes* : d'argent à un château de sable donjonné de 3 tours de même.

A l'époque où les doctrines protestantes s'introduisirent dans cette province, le chef de la maison était Jean de Castelpers, fils de Raimond, baron et vicomte de Panat, et d'Alix de Lévis.

Jean de Castelpers embrassa-t-il les opinions nouvelles? Nous n'en avons aucune preuve; il n'est, à notre connaissance, fait nulle part mention de lui dans les annales du protestantisme français, tandis que ses fils figurent parmi les chefs les plus considérables du Haut Languedoc.

Du mariage de Jean de Castelpers avec Jeanne *de Clermont de Lodève*, qui vécut jusqu'au delà de 1598, naquirent deux fils, Jean II, vicomte de Panat et de Peyrebrune, et Jacques, baron de Panat, ainsi qu'une fille, Charlotte, qui épousa d'*Arpajon*.

Jean. II de Castelpers fut un de ces fameux vicomtes qui ont joué un si grand rôle dans nos guerres de religion. En 1568, il rejoignit d'*Acier* à Milhau avec les troupes de Rouergue. En 1569, il fit avec *Montgommery* la célèbre expédition du Béarn. Un des premiers dans le Languedoc, il reprit les armes après la Saint-Barthélemy, et de concert avec *Paulin*, il se saisit de Caussade, de Bioule, de Souillac, de Cadenac. Nommé général du Rouergue avec son frère par l'assemblée de Milhau, il fut confirmé dans cette charge, en 1573, par l'assemblée de Réalmont et par celle de Milhau, auxquelles il assista. L'année suivante, les deux frères firent, pour s'emparer de Castres, une tentative qui échoua. Ils en firent une autre, plus malheureuse encore, contre la garnison italienne de Valence d'Albi : Jean y laissa la vie (1574), « fort regretté à cause de son mérite et de sa valeur » (*Mém. de Gaches*, pub. par Ch. Pradel, p. 167). Son frère Jacques prit alors le titre de vicomte de Panat; il marchait au secours de Montpellier avec son gendre, le vicomte *de Moncla* [1], lorsqu'ils furent tués tous deux dans une escarmouche avec les troupes catholiques, près de Montaut, 13 août 1577. Un autre vicomte de Panat servait en 1590 au siège du Vigan dont les Ligueurs s'étaient emparés.

Jean de Castelpers avait épousé, 10 avril 1570, Anne *de Lévis-Caylus*, fille d'Antoine, chevalier des ordres du roi. Il en eut un fils, David de Castelpers-de-Lévis, baron de Castelpers, vicomte de Panat, qui s'empara de Lombers, après l'arrestation de Condé, en 1616; mais il fut bientôt obligé d'en sortir par composition. Lorsque l'on entama des négociations pour la paix, il envoya à l'assemblée de Nîmes *Monac* qu'il chargea d'assurer les députés des églises de son obéissance, et de réclamer leur intervention auprès du roi, pour faire cesser les persécutions auxquelles il était en butte de la part du parlement

[1] Rogerius domicellus filius domini Raimundi de Castroporro condomini de Marsano, » au service du roi dans la sénéchaussée de Carcassonne en 1342 (Bibliot. nat. pièces orig.)

[1] « Le vicomte de Moncla qui avoit été forcé d'abjurer la religion au massacre de Paris l'an 1572 avoit fait, depuis, la guerre à ceux de la religion; et ne pouvant plus trahir les mouvements de sa conscience se déclara de nouveau pour eux incontinent après la prise de Lisle sur le Tarn » (23 mai 1577); Gaches, 256. — Jean-Antoine de Moncla avait épousé Anne de Castelpers-Panat.

de Toulouse, malgré les lettres d'abolition qui lui avaient été accordées. L'assemblée ordonna d'en écrire aux commissaires. Cependant la haine de ses ennemis ne cessa pas de le poursuivre. Ils cherchèrent à l'envelopper dans le procès de Théophile *Viaud*, sans y réussir toutefois.

David de Castelpers mourut en 1662, laissant de sa femme Jeanne *de Vernède de Corneillan*, fille d'Antoine vicomte de Corneillan, et de Jeanne *Du Lau*, une fille unique, nommée ANNE, qui épousa, en 1631, son cousin Louis *Brunet de Castelpers*, baron de Pujols.

CASTELSAGRAT, voy. Gironde.

CASTELVERDUN, maison protestante du Quercy [Haag, III 244]. = *Armes* : d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 tours d'argent maçonnées de sable, à la bordure d'argent.

Nicolas *de Castelverdun*, seigneur de Puycalvel, prolongea ses jours jusqu'au delà de 1583. Il eut trois fils : FRANÇOIS, tige de la branche de Puycalvel ; ANTOINE, qui n'a laissé que son nom, et SÉBASTIEN, chef de la branche de La Raserie.

I. BRANCHE DE PUYCALVEL. François de Castelverdun assista, en 1572, à l'assemblée de Peyre-Ségade, et l'année suivante, il combattit pour la cause protestante sous les ordres de *Paulin*. En 1574, il se signala par son intrépidité à la prise de Castres. Il est étrange qu'à partir de cette époque, l'histoire ne fasse plus mention de lui, bien qu'il ait vécu au delà de 1616. Ses cinq fils, nommés ARNAUD, SÉBASTIEN, GUILLAUME, BALTHASAR et PAUL, paraissent s'être aussi tenus en dehors des intrigues qui agitèrent l'Eglise protestante jusqu'après la prise de La Rochelle. Les Jugements de la Noblesse nous apprennent que Guillaume épousa, dans le temple de Labessonié, 7 juillet 1632, Isabeau *Le Noir*, veuve de Gédéon *de Nautonnier-Castelfranc*, dont il eut JACQUES sieur de Belvèse, et CHARLES sieur de Chabanac.

II. BRANCHE DE LA RASERIE. Sébastien de Castelverdun se trouva avec son frère à l'assemblée de Peyre-Ségade, et servit également sous le vicomte de Paulin. Il fut marié deux fois, d'abord avec Marie *Du Puy*, qui le rendit père de trois fils, puis avec Rose *de Montfaucon*, dont il n'eut pas d'enfant. L'aîné de ses fils, FRANÇOIS sieur de La Raserie, prit pour femme Françoise *Bernon*, mariage dont naquirent ARNAUD et FRANÇOISE. Le second, ANTOINE, sieur de Jantaine (*alias* Jaulins), épousa, en 1638, Marthe *Du Puy*. Le troisième, SÉBASTIEN, sieur de La Condamine, testa en 1663, et fut père de PAUL sieur de La Madière, de DAVID sieur d'Aragon, et de JEAN sieur de La Moline. Paul et Jean sortirent de France à la Révocation (Tt 323). L'église de Vabres avait en 1651 un ancien du nom de Castelverdun.

CASTELVERDUN (JACQUES DE), vicomte de CAUMONT, assista, en 1567, à une assemblée qui fut tenue à Mazères par les principaux seigneurs protestants du pays de Foix, parmi lesquels on cite d'*Audon*, de *Saint-Léon*, de *Cubières*, plus tard, en 1579, gouverneur de Saverdun, etc. La résolution y fut prise de marcher au secours de *Condé*. A la tête de 12 à 1,500 hommes, les chefs huguenots du comté de Foix rejoignirent à Montauban les vicomtes, après avoir fait sauter en route la tour de la commanderie de Fronton. Caumont se signala à la bataille de Gannat où il commanda une division d'infanterie. La paix conclue, il retourna dans le comté de Foix, porteur de l'édit de pacification. A peine avait-il licencié ses troupes, qu'il fut obligé de les rappeler sous les drapeaux. Le 9 sept. 1568, il se saisit de Mazères ; mais, dit Olhagaray, « il abusa un peu de sa charge », en sorte qu'une partie des habitants, à la tête desquels se mit le capitaine *Maillet*, profitant d'une absence qu'il fit, lui fermèrent les portes de leur ville. Caumont se joignit alors à *Montamar*, et tous deux accompagnèrent *Montgommery* dans son expédition du Béarn.

A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, il se jeta dans Mazères, releva le courage des habitants et fut proclamé chef du pays de Foix par les églises L'assemblée de Réalmont, à laquelle il assista, 1573, le confirma dans ce gouvernement en y ajoutant celui du Bigorre. Son premier soin fut d'établir parmi ses soldats une discipline sévère ; mais la mort l'enleva le 2 juillet,

sans lui laisser le temps d'accomplir les projets qu'il méditait. Ses concitoyens protestants sentirent vivement sa perte; car c'était, dit Olhagaray, « un personnage valeureux, sobre, bon, humble, accort, vigilant ». Ils s'empressèrent de faire demander à Montauban un capitaine capable de le remplacer. *La Guymerie* leur fut envoyé et se montra digne de ce choix.

Jacques de Castelverdun n'avait négligé, pendant sa vie, aucun moyen de persuasion afin d'amener les habitants du village de Caumont à embrasser la religion réformée; jamais il n'avait pu y réussir. Moins de deux ans après sa mort, le village entier se convertit tout à coup. Ce fut sans doute pour le châtier que le sénéchal de Toulouse l'attaqua au mois de mai 1577; mais les fils de Castelverdun, soutenus par le capitaine gascon *Castet-Caillau*, qui fut tué dans le combat, le repoussèrent bravement et le forcèrent à la retraite.

Olhagaray ne nous fait pas connaître les noms de ces fils du vicomte de Caumont; cependant, en considérant les temps et les lieux, on peut admettre sans invraisemblance que c'est de l'un d'eux qu'il parle sous le nom du baron de *Caumont*. En 1574, ce baron de Caumont prit les armes pour la cause protestante avec le vicomte de *Montagut*, et l'aida à s'emparer de Hauterive; mais le vicomte ne tarda pas à abandonner le parti huguenot et livra sa conquête aux catholiques. Cette défection causa une vive douleur à Caumont qui était alors à Saverdun. En septemb. 1580, la ville de Pamiers ayant été surprise par les Ligueurs, qui massacrèrent un grand nombre d'habitants, entre autres le viguier *Rabonite*, Antoine *Bayle* bourgeois fort considéré, aïeul de l'illustre *Bayle*, et le ministre Guillaume *Lodis*, tous les protestants du voisinage se préparèrent à marcher à son secours. Le baron de Caumont, accompagné de ses frères *Saint-Marcel* et *Frésens*, fut des premiers à prendre les armes. A la tête des habitants de Mazères et de Saverdun, il s'approcha de la porte du Pont-Neuf où s'étaient fortifiés les capitaines *Cassegnard*, *Roël*, Hugues *Du Luc*, avec une dixaine d'hommes, tandis que le capitaine *Caussade*, vieux soldat de *Montgommery*, défendait avec non moins de bravoure la porte de L'Etang, et après une chaleureuse exhortation adressée à ses gens par le ministre d'*Ardillouse*, il pénétra courageusement dans la ville, bien qu'il n'eût que 200 hommes contre 1,500. Mortellement blessé à l'attaque des premières barricades, il n'en poursuivit pas moins son avantage et chassa les catholiques. Ce rapide succès rendit inutile le secours qui accourait du Mas d'Azil et du Carla sous la conduite du sieur de *Soulé*.

Les deux frères du baron de Caumont se montrèrent aussi zélés que lui pour la cause. En 1582, Saint-Marcel vola avec Soulé au secours des protestants de Foix. Les sectateurs des deux religions en étaient venus aux mains dans cette ville *pour un motif futile*, dit M. Castillon, d'Aspet (Hist. du Comté de Foix, 1852). Motif très futile, en effet, car il ne s'agissait que du massacre de tous les protestants de Bram qui avaient été égorgés par le gouverneur de Carcassonne. « Les catholiques de Foix, raconte M. Castillon, célébraient en discours joyeux cette éclatante victoire. » Les protestants s'irritèrent et, toujours selon le même historien, attaquèrent de nuit leurs concitoyens catholiques; mais ils furent battus par ceux-ci qui brûlèrent leur temple et les poursuivirent jusque dans le château où commandait le sieur *de Dain*. Les huguenots du voisinage se hâtèrent de courir au secours de leurs coreligionnaires, qu'ils rétablirent dans leurs maisons; puis ils retournèrent chez eux, sans exercer de représailles.

Quatre ans plus tard, Frésens se signala à la défense de Montesquieu. Nous avons parlé ailleurs du siège de cette petite ville par les Ligueurs (I, col. 607). Le seigneur du lieu Jacques *d'Avessens*, menacé par les Ligueurs, appela à son secours Frésens et *Noailles* qui se jetèrent aussitôt dans Montesquieu, mais il était trop tard; la place vivement pressée avait dû se rendre après une belle résistance.

CASTELVIEIL, famille de gentils-

hommes verriers des environs de Ganges (Hérault), qu'il ne faut probablement pas confondre avec la branche de Castelvieil de la maison périgourdine de *Vivans* [Voy. IX 524 a]. Elle a fourni un pasteur, Pierre-Marc-Antoine, qui desservit l'église du Vigan de l'an 1799 à 1805, puis celle de Milhau où il mourut dans un âge très avancé.

CASTERAS (Barthélemy de), l'un des chefs du parti protestant à Gimont (près d'Auch), condamné pour crime de lèse-majesté par arrêt du parlem. de Toulouse, 16 juin 1570. — On trouve cité à la fin du xvi^e siècle Jean de Casteras s^r de S^t Blanquat, et au xvii^e plusieurs Casteras s^rs de La Rivière. De ces derniers était Jean, écuyer de la petite écurie du roi, 1612-33, et gouverneur du fort du roi Louis peu de temps après; autre Jean, lieutenant colonel du régim. de Gramont en 1665; Pierre, mari de Diane-Charlotte *de Chaumont* morte en 1699. Cette famille abjura lors de la Révocation, car Pierre de Casteras de la Rivière, probablement fils du précédent, était brigadier des armées du roi lorsqu'il épousa, avril 1705, Charlotte-Diane de Chaumont-Guitry, née en 1677 et morte en 1736, ne laissant qu'une fille, Anne, mariée, août 1728, à J. B. Charron marquis de Ménars et de Conflans, brigadier des armées du roi. (Mercure de France, oct. 1736)

CASTET (Claude de), seigneur de Miramont, fils d'Adhémar de Castet et de Jeanne de Marsolier [Haag, III 246], descendait d'une famille originaire des Pyrénées qui était divisée en plusieurs branches; mais une seule, celle de Miramont, appartient incontestablement à la France protestante.

Lieutenant de la reine de Navarre dans le comté de Foix, Miramont rendit des services dont il fut récompensé par le gouvernement du Mas-d'Azil, en 1570 (Voy. *Bull.* V, 92). Pourvu, en 1576, du commandement du château de Camarade, il combattit avec succès les Ligueurs. Son testament, en date du 21 nov. 1583, fut passé devant *Ribayran*, notaire à Saint-Lizier, en présence de Nicolas *de Comminges*, sieur de Montlaur, vicomte de Péguilhan, son beau-frère, et de Jean *de Casteras*, seigneur de Saint-Blanquat. Il avait épousé, en 1574, Hélène *de Sieuras*, seconde fille de Pierre *de Soulès*, seigneur de Sieuras, gouverneur du comté de Foix et chambellan du roi de Navarre. De ce mariage naquirent cinq enfants dont trois fils et deux filles : 1° Pierre, seigneur de Miramont, qui vivait encore en 1641 et avait deux enfants: Jean, sieur de Miramont, marié, en 1634, avec Marguerite *d'Amboise*, et Françoise, femme, depuis 1626, de Pierre *de Falentin*, seigneur d'Allières; — 2° Jacques qui ne laissa de sa femme Anne *de Sartres* qu'une fille nommée Françoise, mariée avec Pierre *de Falentin*, sieur de Sentenac; — 3° Jean, souche de la branche de Méras, qui suit; — 4° Françoise, mariée, en 1633, selon Lainé, qui pourrait bien l'avoir confondue avec sa nièce, à Pierre *de Falentin*, seigneur d'Allières, et inhumée, en 1651, dans le temple réformé du Mas-d'Azil; — 5° Jeanne.

Jean de Castet, seigneur de Méras, servit comme cornette dans la compagnie du seigneur de *Léran*, gouverneur du pays de Foix, dont il épousa la fille Susanne, en 1631, par contrat passé devant *Bernard*, notaire aux Bordes. Ses enfants furent : Jean-Paul, seigneur de Méras, qui épousa, en 1666, par contrat passé devant *Latapie*, notaire au Carla, Isabeau *de Comminges*, fille de Nicolas *de Comminges*, sieur de Sieuras, et de Marie-Claire *de La Roque*; — Pierre, seigneur de La Boulbène, qui suit; — Susanne, femme de ..... *de Fauré-Massabrac*, sieur de Niac.

Pierre de Castet, seigneur de La Boulbène, capitaine d'infanterie, épousa, en 1641 (?), Catherine *de Casals* par contrat passé devant *Duthil*, notaire au Carla, en présence de Jean *de Casals* et de Nicolas *de Comminges*, de Jean *de Castet*, sieur de Méras, et de Pierre *de Castet*, seigneur de Miramont. De ce mariage vinrent : 1° Jean, sieur de Miramont, cornette de cavalerie, qui abjura à la révocation de l'édit de Nantes; — 2° Pierre, sieur de La Boulbène, lieutenant dans le régiment de Dalmain, qui abjura également entre les mains de l'évêque de Rieux; —

3° Jean-Paul, capitaine de cavalerie, tué dans la campagne d'Allemagne en 1675; — 4° Nicolas, lieutenant au régiment du roi, tué au siège de Maëstricht en 1676; — 5° Jacques, qui entra dans l'armée autrichienne et y servit avec distinction sous le prince Eugène en qualité de colonel. Il a laissé des *Mémoires*, dont le P. Lelong ne fait pas mention dans sa Biblioth. hist.

Jean de Castex sieur de La Serre, nouveau catholique du pays de Foix, condamné à l'amende pour s'être marié au désert, 1737 (M 667). — Voyez Favas.

CASTILLON sieur de Goulart, maître d'hôtel ordinaire du roi, inhumé à Paris au cimetière des SS. Pères, 12 déc. 1603. — (Pierre), du Lauragais, condamné par arrêt du parlem. de Toulouse, 8 mai 1570. — Marie, femme d'un conseiller au parlement de Toulouse, v. 1600 [IX 65 b]. — (Symon) « cordanier natif de Lusan près la ville d'Usez », reçu habit. de Genève, 1557. — (Paul), né à Uzès, étudiant en théol. à Genève en 1606; admis au ministère par le synode du Vigan en 1609 et donné à l'église de Lussan qu'il servait encore en 1620. — Noble Pierre *de Castillon*, réfugié de Languedoc, ci-devant commissaire des guerres du roi de France », mort à Berlin en 1697. — Pierre *Catillon*, garde des pierreries de Madame, épouse à Charenton, mars 1681, Madeleine *Gohard*, veuve d'Antoine Lajard bourgeois de Paris. — Voyez Batsale; Du Vigneau.

CATALON (Pierre), maître d'école de S. Barthélemy le Meil en Vivarais est l'auteur d'un recueil relatif à la discipline des Eglises [Haag, III 250]. Plusieurs synodes nationaux avaient exprimé le vœu qu'il fût composé un répertoire des observations, règlements et décisions des synodes nationaux. Le synode provincial du Vivarais présenta un travail de Catalon sur ce sujet au synode national de Charenton en 1644 (*Aymon*, II 693). L'auteur fut loué et remercié, mais ce fut seulement 13 ans plus tard, que le synode des églises du Dauphiné et de la princ. d'Orange, juin 1657, décida l'impression de ce travail « et qu'afin de faciliter ladite impression, chaque Eglise contribuera 2 liv. qui seront consignées entre les mains du député de l'église d'Orange; moyennant quoi ledit sieur Catalon sera obligé de bailler à chaque église une copie reliée en parchemin de son dit recueil. « En voici le titre : *Discipline ecclésiastique des églises Réformées de France* avec un ample et exact recueil de tous les articles, réglements, observations, décisions et arrestez des synodes nationaux, qui peuvent servir à son entier éclaircissement; et avec toutes les remarques nécessaires, tant en la marge qu'en la table des matières qui y sont traitées, pour savoir en quel temps, lieu et synode elles ont été décidées. Par P. Catalon; Orange, Ed. Raban, impr. et librairie de son Altesse, de la ville et de l'Université, 1658. Petit in-4 xvi feuil. prelim. 229 pag. et 12 feuill. de table. Dedié à Frédéric burgrave de Dohna, gouverneur d'Orange et accompagné d'une préface du pasteur Jean *Labadie*. — Catalon vivait à Genève en 1648. (E. de Monthouz not. V, 170-206)

1. CATEL (Antoine), de Sedan, pasteur d'Authon près Castres, 1676-79 (voy. à son sujet une lettre de *Bayle* du 12 janv. 1678); puis pasteur à Compiègne, 1679-85; réfugié en Hollande à la Révocation, il y desservit l'église Wallonne de Terveere, 1686-87. — (Jean) de Bolbec, aveugle, 77 ans, réfugié et assisté à Londres en 1705; il l'était encore en 1710. — (Marie-Geneviève), 18 ans, enfermée aux Nouvelles cathol. de Rouen, 1778; jusqu'à 1781.

2. CATEL ou Cattel (Louis) et son frère, potiers d'étain, réfugiés avec leur famille à Berlin, 1688. Ce groupe de religionnaires fugitifs semble avoir été la souche de ceux du même nom qui suivent :

3. CATEL (Samuel-Henri), professeur de grec au gymnase français [Haag, III 249] et pasteur de l'église française de Berlin, né à Halberstadt, le 1er avril 1758. Nous ne connaissons aucune particularité de sa vie. On a de lui :

I. *Berichtigungen einer Stellen des Werks über den Religionszustand in der Brandenburgischen Staaten unter Friedrich dem Grossen*; Berlin, 1778, in-8. — II. *Sur la manière d'enseigner et de prou-*

*ver à la jeunesse la divinité des Saintes-Ecritures*, Berl., 1779, in-8. — III. *Elegien des Albius Tibullus*, Leipz., 1789, in-8. — IV. *Mémoire sur la question : Quelle est la meilleure manière de convaincre les catéchumènes ordinaires, et surtout ceux du peuple et de la campagne, de la vérité et de la divinité de l'Ecriture sainte*, Berlin, 1781, in-8. — V. *Historische Nachricht von der Stiftung der französischen Kolonien in der Preussischen Staaten*, Berlin, 1785, in-8. Trad. du franç. d'Erman et Réclam. — VI. *Schreiben des Grafen von Mirabeau über Cagliostro und Lavater*, Berlin, 1776, in-8. Trad. du franç. — VII. *Bion, Moschus, Anakreon und Sappho*, Berlin, 1787, in-8. Trad. en vers allemands. — VIII. *Schilderung Friedrichs des Grossen, nach den interressantesten und glaubwürdigsten Anekdoten seines öffentlichen und Privatlebens entworfen*, Berlin, 1788, in-8. Trad. du franç. de S.-F. Bourdais. — IX. *Des Fürsten von Ligne Unterredungen mit Friedrich dem Grossen;* Berlin, 1789, in-8. Trad. du franç. avec notes. — X. *L'Ami des enfans à l'usage des écoles*, Berlin, 1789, 2 vol. in-8. Trad. avec *Hauchecorne* de l'allem. de Rochow. — XI. *Lafontänens Fabeln*, franç. et allem., 4 parties, Berlin, 1791-94, in-8, 1re part. réimp. Berl., 1795, in-8. — XII. *Description de la ville de Saint-Pétersbourg et de ses environs*, S. Pétersb., 1793, in-8. Trad. de Georgi. Cet ouvrage, resté inconnu à Meusel et à Kaiser, est signalé par Barbier. — XIII. *Denkwürdigkeiten des Generals Dumouriez*, Berlin, 1794, 2 vol. in-8. Trad. du franç. — XIV. *Florians Fabeln*, franç. et allem., Berlin, 1796, in-16. — XV. *Nouveau dictionnaire portatif, franç.-allem. et allem.-franç.*, Braunchw., 1796, 2 vol. in-12; nouv. édit., 1799. — XVI. *Historiettes et conversations à la portée des enfants et à l'usage de la jeunesse, suivies de Lydie de Gersin, par M. de V., ouvrage revu et corr. par S. H. Catel*, Berlin, 1797, in-8; 2e édit., 1803; 3e édit., 1806; 4e édit., Leipz., 1817, in-8. — XVII. *La morale de la raison par Lachabeaussière*, franç. et allem., Berlin, 1798, in-8. — XVIII. *Exercices de prononciation, de grammaire et de construction pour faciliter aux Français l'intelligence et l'usage de la langue allemande*, Berlin 1799. 2 vol. in-8. — XIX. *Diction. de l'Académie française*, trad. en allem. avec des notes, Berlin, 1800-1801, 2 vol. in-4. — XX. *Lettre à Nina*; Leipz.. 1804, in-12. Trad. de l'allem. de Marie-Sophie Laroche. — XXI. *Colonie de Robinson*, Leipz., 1808, in-8. Trad. de l'allem. de Hildebrand. — XXII. *La morale du premier âge ou Historiettes instructives et amusantes à l'usage des enfans qui commencent à lire et à trad. en allemand.* Leipz., 1809. in-8. — XXIII. *Elisa ou la femme telle qu'elle doit être*, Leip., 1812, in-12. Trad. de l'allem. de Wobeser. — XXIV. *J.-P. Erman*, Berl., 1815, in-8.

4. CATEL (Pierre-Frédéric), successeur [Haag, III 248] de Pierre *Gervaiset*, de Vitry-le-Français, qui avait établi à Berlin un magasin de jouets d'enfants et de menue quincaillerie, continua ce commerce, mais doué de rares talents pour la mécanique, il sut donner aux objets une variété et une élégance de formes inconnues avant lui. Le premier aussi, il établit à Berlin une fabrique d'éventails. Il a publié :

I. *Mathematisches und physikalisches Kunstkabinet, dem Unterricht und der Belustigung der Jugend gewidmet;* Berlin, 1790; Keft 1793. in-8.

II. *Anweisung zu einen neu erfunden historich-chronologischen Spiel, nebst 480 dazu gehörigen Geschichte;* Berlin, 1791, in-8.

5. CATEL (Louis), architecte et professeur à Berlin [Haag, III 247] au commencement du XIXe siècle. C'était un homme des plus ingénieux et un artiste habile. Le palais ducal de Weimar est orné de magnifiques mosaïques de son invention. Malheureusement chez lui la raison était trop faible pour régler l'imagination et la contenir dans de justes bornes, en sorte que, cédant trop facilement à l'enthousiasme que lui inspiraient ses propres conceptions, il se laissa aller à proposer les plans d'amélioration les moins exécutables, et qu'exaspéré par les résistances qu'il rencontra dans la réalisation de ses projets, le plus souvent extravagants, bien que dictés par la philanthropie ou le patriotisme, il finit par perdre l'esprit. Il vécut quelque temps encore et mourut le 15 novembre 1819. Voici la liste de

ses ouvrages d'après les bibliographes allemands :

I. *Vorschläge zur Verbesserung der Schauspielhauser*, Berlin, 1802, in-4. — II. *Vorschläge zu einer wesentlich. Verbesserung der Fabrikation der Ziegel*, Berlin, 1806, in-8. — III. *Guter Rath für denjenigen Landmann welcher durch die Folgen des Kriegs sein Wohnhaus, etc. eingebüst hat ; wie er sie mit Kostenersparung wieder aufbauen könne*, Berlin, 1808, in-8. — IV. *Ueber der zweckmässige Organisation des öffentlich. Bauwesens in einem Staat*, Berlin, 1808, in-8. — V. *Der Hellepol der Neueren*, Berlin, 1814, in-8. — VI. *Grundzüge einer Theorie der Bauart protestant. Kirchen*, Berlin, 1815, in-8. — VII. *Erörterung über dem Verhältniss der Strom-Profile zu den darüber zu wölbenden Brücken und Canalbögen*, Berlin 1816, in-8. — VIII. *Die Heizung mit Wasserdämpfen dargestellt und erörtert*, Berlin 1817, in-8. — IX. *Darstellung eines Schau spielhauses in Ansicht, Grundriss, Umriss* etc., Berlin, 1818, in-8. — X. *Museum begründet, entworfen und dargestellt nach seiner Urform*, Berlin, 1848, in-4. — XI. *Umriss eines Systems der Vertheidigungs und Befestigungs kunst*, Berlin, 1818, in-8. — Dans ce dernier ouvrage, Catel propose sérieusement d'en revenir à la poliorcétique des Anciens.

6. François Catel [Haag, III 248], frère cadet de Louis, né aussi en Prusse, a conquis un rang éminent parmi les paysagistes. Il travailla d'abord pour des almanachs et des publications illustrées ; c'est à son crayon que l'on doit, entre autres, les dessins de l'édit. d'Hermann et Dorothée publiée à Brunswick en 1799. Plus tard, il peignit à l'aquarelle, et ses ouvrages, surtout son grand tableau de l'*Assassinat de Nicolas de Bernau*, lui méritèrent les éloges de Gœthe. L'opinion le plaçait déjà sur la même ligne que Gessner, lorsqu'en 1817 il vint étudier à Paris, et se consacra plus particulièrement dès lors à la peinture à l'huile. Il resta seulement quelques mois à Paris, puis partit pour Rome, où il débuta par une suite de dessins destinée à orner une édition nouvelle de la traduction de l'Enéide par Annibal Caro. Catel a réussi dans tous les genres. On admire dans ses ouvrages l'étude approfondie de la nature, le sentiment poétique des beautés de la création, la correction du dessin, la parfaite intelligence du coloris, le talent de l'exécution. Jamais peintre n'a rendu avec plus d'art la magique harmonie du ciel de l'Italie et de la mer couverte de vapeurs au soleil couchant. Au nombre des productions les plus remarquables de ce maître, on doit citer la *Colonnade de S. Pierre vue au clair de lune*, la *Tempête sur l'Etna*, le *Portique du couvent des Camaldules près de Salerne*, l'*Intérieur du Panthéon*, l'*Intérieur du Colisée*, une *Rue de Palerme*, etc. Beaucoup de ses tableaux de moindre dimension représentent la vie domestique, les plaisirs et les travaux de la campagne ; ce sont de jolies scènes pleines de mouvement. Parmi ses tableaux d'histoire, qui sont les moins nombreux, Nagler signale plus particulièrement *l'Empereur Rodolphe* conduisant sur son cheval un prêtre qui porte le saint sacrement et la *Résurrection du Christ* qu'on admire dans l'église de Charlottenbourg.

Nous pensons qu'on peut rattacher aussi sans hésiter à la même famille le pharmacien François Catel, auteur de *Freimüthige Bemerkungen zur Preuss. Pharmacopoe von Jahr* 1827 ; Bernb., 1828, in-8.

CATEUX (Jehan). L'église réformée actuelle de Lecelles près S.-Amand-les-Eaux (Nord) eut pour premier pasteur cet homme de vénérable mémoire qui subit le martyre pour sa foi en 1567, à Valenciennes. Il était né en 1522 en Picardie (« à Eschepois ? par delà Amiens ») et il avait d'abord embrassé la profession monacale à Hesdin, dans un couvent de cordeliers ; puis il avait jeté le froc vers 1563 pour prêcher la réforme aux environs d'Amiens et s'était marié. On ne connaît à peu près rien de sa vie, car le seul document que l'on possède sur ce sujet est le procès-verbal non daté d'un interrogatoire qu'il subit à Valenciennes avant de mourir (Voy. *Bull.* XXVIII 347) et qui témoigne de la droiture du prévenu. Il était principalement accusé d'avoir administré la Cène à S. Amand. Un chroniqueur du pays raconte ainsi sa fin : « Le lundy xxix^e jour de mars

avant Pasques (1567) fut dégradé de l'ordre de prêtrise ung apostat qui avoit esté cordelier, ministre de La Selle [Lecelles] auprès S. Amand, nommé Jean Cateu [1], par monsieur don Martin Cuppre abbé de S. Crespin, suffragant de Mgr l'archev. de Cambray. Et après avoir esté dégradé, fut revestu d'une casaque jaulne en forme de mocquerie et livré prins de la justice séculière, puis pendu et estranglé sur le marché de ceste ville ; et après sa mort fut mené par l'officier au gibet (forain) et illécq pendu ».

CATENY (Sébastien) et Marie *de Haumont* sa femme font baptiser leur fille, Marguerite, au temple de Charenton, nov. 1632. — Pierre *Catigny*, fils de Pierre marchand de draps d'or et d'argent et de Charlotte *Grandelle*, bapt. à Charenton, septemb. 1644 ; parr. et marr. Etienne *du Claux*, orfèvre de l'évêque de Metz et Peronne *Lot* femme de Jean *Chenevix* teinturier. — Pierre *Catany* habitant Amsterdam en 1670 [E 3356].

CATHALA (Raymond), condamné par arrêt du parlem. de Toulouse, 1568. — (Jean), de Caraman, subit la confiscation de ses biens, 1622. — (Jean) docteur et avocat à la chambre de l'Edit et Marie *de Lafontaine* sa femme, font baptiser à Castres : 1° leur fils Pierre, juin 1626 ; 2° Siméon présenté par Siméon de La Fontaine aussi docteur et avocat et par Suzanne *de Mourgue*, femme de David *Condomy* au nom de Géraude *de Martin* veuve de Pierre Cathala (Pradel). — Pierre *Catala*, de Réalmont, assisté à Genève, 1709.

CATINAT, célèbre chef camisard, dont le vrai nom était Abdias Morel ou Maurel [Haag, VII 497]. Il naquit au Cayla, près d'Aigues-Mortes, d'honnêtes cultivateurs protestants. Enrôlé dans un régiment de dragons, il servit en Italie sous l'illustre maréchal de Catinat et conçut pour lui une telle admiration, que ses compatriotes, entendant sans cesse l'éloge du maréchal sortir de sa bouche, s'habituèrent à ne plus le désigner que sous le nom de son héros. Selon M. Peyrat, c'était un homme « de haute taille, robuste, la face basanée et farouche, doux avec cela comme une brebis, sans vigueur d'âme, de peu de cervelle, mais un impétueux courage, un sabreur héroïque. » *Vincent-Saint-Laurent*, au contraire, qui semble, il est vrai, avoir adopté les rancunes d'une partie de la bourgeoisie protestante du Languedoc contre les camisards, nous le dépeint, dans la Biographie univ., tout en rendant d'ailleurs justice à sa bravoure, comme le plus emporté et le plus barbare des chefs des Cévenols. Laissons parler les faits eux-mêmes.

Le premier acte de Catinat, le meurtre du baron de *Saint-Cosme*, paraît donner raison à Vincent-Saint-Laurent ; toutefois on ne doit pas oublier à quel degré d'exaspération les atroces exécutions de cet apostat avaient porté la population protestante (Voy. col. 506). Cet assassinat n'était qu'une représaille. Basville, stupéfait d'un tel coup d'audace, ordonna les plus actives recherches ; mais les exécuteurs de la vengeance populaire furent si bien cachés qu'on ne put les découvrir, en sorte qu'à défaut des coupables, l'intendant dut se contenter de faire rompre vif à Nismes, le 7 sept. 1702, Pierre *Bousanquet*, du Cayla, dont le cadavre fut exposé à Montpellier. Cette exécution, ces perquisitions jetèrent l'alarme dans tout le pays. Désespérant d'échapper longtemps aux agents de Basville, Catinat résolut de chercher un asile dans le camp de l'Eternel. Dès le mois de novembre, il se joignit à la troupe commandée par *Cavalier*, qui le nomma son lieutenant. Le 5, il prit part au sanglant combat de Vaquières. L'intrépidité qu'il y déploya et son expérience de la vie militaire furent vraisemblablement les motifs de la préférence que les chefs camisards lui donnèrent pour l'exécution du hardi coup de main qui les rendit maîtres de Sauve. Déguisé sous un uniforme de lieutenant-colonel, Catinat, à la tête d'une cinquantaine de camisards équipés en miliciens, se présenta aux portes de la petite ville, en se donnant pour un commandant de la milice à la poursuite des fanatiques ; c'est ainsi que les catholiques appe-

[1] D'Oultreman, *Hist. de Valenciennes*, l'appelle Jean *Cartu*. Voy. ci-dessus Cartus.

laient les insurgés. M. de Vibrac, coseigneur de Sauve, l'accueillit de la manière la plus civile et l'invita à dîner, ainsi que ses deux lieutenants. Avec le tact de la femme du monde, Mme de Vibrac ne tarda pas à s'apercevoir que le prétendu officier du roi n'avait pas été élevé dans la meilleure société; mais elle n'osa éclaircir ses soupçons. Au dessert, on annonça l'approche d'une troupe nombreuse de rebelles. La jeune dame, vivement alarmée ou feignant peut-être plus de terreur qu'elle n'en éprouvait, conjura ses hôtes de voler à la défense des portes de la ville. Catinat s'empressa galamment d'obéir. Arrivé sur la muraille, il se vit bientôt entouré de toute la population accourue en armes pour repousser les fanatiques. Alors seulement il se démasque, et ouvre lui-même la porte à *Roland* aux yeux des habitants et de la garnison consternés, que sa troupe tenait en respect en les couchant en joue.

Le 12 janvier 1703, pendant une absence de Cavalier, qui s'était introduit dans Nimes, il soutint avec *Ravanel* le glorieux combat du Val-de-Bane contre Broglie. Postés sur une hauteur que protégeait un ravin, les camisards attendirent l'attaque des troupes royales, genoux en terre et chantant des psaumes. Ils n'étaient en tout que 200 hommes, mais chez eux l'enthousiasme suppléait au nombre. L'ennemi fut mis dans une déroute complète. Le fameux Poul, qui commandait l'aile droite, resta sur le champ de bataille, frappé d'une pierre que lui lança la fronde d'un jeune meunier, nommé *Samuelet*. Devenu célèbre par cet exploit, Samuelet remplaça plus tard son nom par celui de *Saint-Paul*, sur lequel sa bravoure a jeté un certain éclat.

Le soir même, les vainqueurs, qui n'avaient à regretter la perte que d'un seul de leurs compagnons, de *Thermet*, de Milhau, passèrent le Vistre, brûlèrent l'église et le village de Pouls, presque aux portes de Nimes, traversèrent le Gardon et firent halte à Barn. Le chevalier de Saint-Chaptes (col. 271-72), qui était cantonné à Moussac, voulut leur disputer le passage; mais ils le culbutèrent dans le Gardon et arrivèrent sains et saufs à Bouquet où Cavalier les rejoignit.

Après une expédition malheureuse dans le Vivarais, Catinat réussit avec Ravanel à rallier quelques fuyards, franchit La Cèze et regagna les Cevennes, toujours poursuivi et toujours combattant jusqu'à ce qu'il eût atteint les bois de Bouquet. Le 20 fév., les camisards prirent une sanglante revanche de leur précédente défaite à Vagnas, en écrasant près de Maruéjols une compagnie de soldats, dont il n'échappa que trois hommes. Encouragés par ce succès, ils osèrent redescendre aux environs de Nimes dans l'espoir de s'y procurer des armes et des vêtements. Montrevel sortit à leur rencontre et les enveloppa de toutes parts à la Croix-de-la-Fougasse; mais les Cévenols s'ouvrirent un chemin à la baïonnette et disparurent à la faveur des ombres de la nuit. Ce combat glorieux, où ils luttèrent un contre dix, leur coûta cent hommes. Le mois suivant, Catinat et Ravanel ayant repris le commandement de la troupe de Cavalier, qu'une soudaine éruption de petite vérole força de se retirer à Cardet, livrèrent avec *Roland* le combat de Pompignan, où, dit Court, « ils firent des actions de valeur dignes des plus grands capitaines. » Quelque temps après, les chefs camisards, sentant le besoin d'un corps de cavalerie pour donner la chasse aux Florentins, envoyèrent Catinat dans la Camargue, d'où il ramena 200 chevaux. C'est à la tête de ce corps, dont il eut le commandement qu'il commença à se faire connaître comme un des plus redoutables guerriers camisards, par les ravages qu'il exerça sur les bords du Rhône.

Au mois de sept. 1703, Cavalier l'envoya avec *Daires* et *Pierrot* dans le Rouergue, où il espérait provoquer un soulèvement avec le concours de *Boaton*; cette entreprise échoua. De retour dans les Cévennes, Catinat continua à prendre une part très active aux expéditions de Cavalier et à déployer une étonnante bravoure dans toutes les rencontres des camisards avec les troupes catholiques. Il ne voulut point accepter le traité conclu avec Villars, quoiqu'il

eût servi d'intermédiaire entre le maréchal et Cavalier; mais, comme Ravanel, il abandonna son ancien chef à Calvisson et se retira dans les montagnes. Peu de jours après, il eut l'audace de reparaître dans les environs de Nîmes, et enleva, aux portes même de cette ville, un certain nombre de chevaux qui lui servirent à remonter sa cavalerie. En vain le maréchal mit-il sa tête à prix; l'appât du gain ne tenta personne, et Catinat put poursuivre, quelque temps encore, ses ravages dans la plaine. Ce fut seulement au mois de septembre qu'abattu par un échec qu'il éprouva à Maruège en Vaunage, et sentant l'impossibilité de résister avec une poignée de braves aux nombreux corps de troupes qui étaient à sa poursuite, il consentit à faire sa soumission avec son lieutenant *Sauvayre*, plus connu sous le nom de *Francezet*, de Beauvoisin, et quatre autres de ses gens. Le 21, il partit pour la Suisse. Il arriva à Genève, le 8 oct., avec *Castanet* et vingt-deux autres camisards.

L'invincible désir de revoir ses montagnes natales, l'ennui, l'indigence, le regret de la vie de combats et d'aventures qu'il avait menée pendant deux ans, tout le disposa à écouter les propositions de *Flottard*; il fut le premier des camisards expatriés à rentrer en France. Parti de Suisse, vers la fin de nov., avec son lieutenant Sauvayre et le brigadier *Flessières*, de Sumène, il franchit heureusement le Rhône à Villeneuve, et fut de retour, avant Noël, sur l'ancien théâtre de ses exploits. Il se rendit au Cayla pour revoir sa famille; mais son frère même le dénonça au curé, qui prévint Basville de son retour. Le capitaine *Lauthier*, du Cayla, son ancien compagnon d'armes, l'exhorta vainement à s'éloigner; il lui répondit qu'il n'abandonnerait plus le service de Dieu.

Après la découverte de la conspiration de *Boaton*, dans laquelle il entra comme un des principaux chefs, Berwick mit sa tête à prix, le 20 avril 1705, avec menace de mort contre quiconque lui donnerait asile. Toutes les portes lui furent dès lors fermées. Après avoir erré une nuit entière dans les rues de Nîmes, où il s'était rendu avec d'autres conjurés, il voulut essayer d'en sortir le lendemain matin, 21, sous un déguisement. Déjà il avait gagné la campagne, lorsque la rapidité de sa marche et sa tournure suspecte éveillèrent les soupçons. On l'arrêta et il ne tarda pas à être reconnu. La capture du redoutable camisard remplit de joie toute la population catholique. On le conduisit au Palais au milieu des huées et des injures. Basville, après s'être assuré par ses propres yeux de l'identité du prisonnier, l'envoya à Berwick, à qui Catinat avait fait demander un entretien particulier. Le maréchal hésita d'abord, mais voyant le camisard « bien garotté », comme le dit Louvreleuil, il finit par y consentir. Le pauvre Catinat s'était follement imaginé qu'il obtiendrait son échange avec le maréchal de Tallard, prisonnier en Angleterre, et il osa le proposer. « Tu n'as rien de meilleur à m'apprendre? lui répondit Berwick. Et moi je te dis que dans quatre ou cinq heures tu auras les os rompus. » Sur ce, il le fit reconduire au Palais où son procès fut instruit et jugé en moins de deux heures. Il fut condamné à être brûlé vif, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire. Les camisards étaient toujours morts jusque-là avec un courage héroïque; Catinat fit une exception. La douleur trahit sa constance. La torture lui arracha les noms de l'armurier *Rougier*, qui lui avait vendu des armes, et de Charles *de Saint-Julien*, gentilhomme avec qui il avait déjeûné un jour. Au milieu des flammes, ses horribles convulsions, ses cris lamentables contrastèrent étrangement aussi avec l'intrépidité calme de *Ravanel*, qui expira en chantant un psaume. Le supplice eut lieu à l'extrémité du Cours, le 22 avril 1705.

CATTEAU-CALLEVILLE (Jean-Pierre-Guillaume), fils d'un pasteur d'Angermünde, descendait de réfugiés du Cambrésis [Haag, III 250]. Il reçut la première instruction de son père et fit ses études en théologie à Berlin. En 1783, il fut appelé à Stockholm comme pasteur de l'église française. En 1788, il parcourut l'Allemagne, la France et la Suisse où il se lia avec Bonnet, Mal-

let, Gibbon; dans les années suivantes, il visita la plus grande partie du nord de l'Europe. En 1807, il revint en France et s'y fixa définitivement, 1810, après un court séjour au séminaire français de Berlin. En 1812, il fut nommé membre de l'académie des belles-lettres de Stockholm, et en 1814, de l'académie des sciences. Il mourut à Paris, le 19 mai 1819. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Vie de Renée de France;* Berlin, 1781, in-8. — II. *Bibliothèque suédoise,* Stockh., 1783-84, in-8; Upsal, 1789, in-8. — III. *Tableau général de la Suède,* Laus., 1789, 2 vol. in-8; Paris et Strasb, 1790, 2 vol. in-8. — IV. *Tableau des Etats danois,* Paris, 1802, 3 vol. in-8. — V. *Voyage en Allemagne et en Suède,* Paris, 1810, 3 vol. in-8. — VI. *Tableau de la mer Baltique, considérée sous les rapports physiques, géographiques, historiques et commerciaux,* Paris, 1812, 2 vol in-8. — VII. *Histoire de Christine, reine de Suède;* Paris, 1815, 2 vol. in-8. — VIII. *Histoire des révolutions de Norwège;* Paris, 1818, 2 vol. in-8.

Catteau-Calleville a été aussi un des rédacteurs de la Biographie universelle, du Mercure étranger et de la Gazette de France.

CATTEVILLE-MALDERÉ (DE), gentilhomme des environs de Dieppe [Haag III 250]. Cette ville s'étant rendue aux troupes du roi après la prise de Rouen, 1562, *Briquemault* et *Montgommery* conçurent le projet de recouvrer par la ruse une place dont la possession importait beaucoup aux huguenots à cause de la facilité de ses communications avec l'Angleterre. Catteville se chargea avec le capitaine *Gascon* de conduire cette entreprise qui réussit mieux qu'on ne l'espérait. Ce succès remplit de joie tout le parti protestant; les riches habitants réformés de Dieppe en éprouvèrent seuls du déplaisir. Effrayés des dangers qu'ils prévoyaient et préférant leur repos particulier à l'intérêt général, la sécurité de leur négoce à la liberté de leur culte, ils refusèrent d'assister au prêche qui venait d'être rétabli, et ils s'empressèrent d'écrire à la reine-mère pour la supplier de ne pas les rendre responsables d'une entreprise qu'ils désavouaient; bien plus, ils essayèrent de corrompre à prix d'argent Gascon et Catteville, et ces braves capitaines ayant repoussé avec indignation leurs offres, ils prirent le parti d'abandonner eux-mêmes leurs foyers. La Popelinière attribue cette démarche aux catholiques de Dieppe; mais son témoignage est contredit par d'autres d'un grand poids, en sorte qu'il est difficile d'en décharger le commerce de Dieppe. La paix conclue, Catteville se retira dans ses terres; mais lorsque la guerre éclata de nouveau il se laissa séduire par l'espoir de réussir dans une seconde tentative du même genre que la première. Jeune et téméraire, il céda aux instances d'un agent provocateur, de Signogne, gouverneur de Dieppe, qui s'est fait passer aux yeux des historiens comme un homme doux et modéré parce qu'il préférait employer la ruse pour ruiner les églises protestantes (Vitet, Hist. de Dieppe, 1844). Catteville, arrêté après s'être assez avancé pour se perdre fut condamné à mort par le parlement de Rouen en 1569. Matthias *Eude* sr de Veules, *Lignebœuf*, *Rambures* (alias *Hambures*), François *Du Bosc-Guérin* receveur de l'amiral, Jacques *Canu* lieuten. général du bailliage, la femme de l'apothicaire René *Savale*, les marchands *Fierabras* et *Viel*, avec plusieurs autres bourgeois, subirent le même sort, soit parcequ'ils avaient trempé dans la conjuration, soit parce qu'ils ne l'avaient pas révélée en ayant eu connaissance. A la conclusion de la paix, le Conseil proclama leur innocence et l'on rendit les biens à leurs familles.

CATTIER, de Paris, auteur d'une thèse de théologie soutenue à Saumur vers 1650.

CATUFFE (PIERRE), chirurgien de Tonneins, sénéchaussée d'Agen, fugitif, laissant deux enfants, 1686. (Tr 270)

CATURCE, martyr, voy. Cadurque.

CATY, avocat à Toulouse, 1575 [VII, 68 a]. — Jean *de Caty*, conseiller au présidial en la sénéchaussée de Toulouse, avait épousé Jeanne *de Proty*, « seigneuresse » de Rouane et Masquarville, laquelle fit son testament « dans » sa maison noble de Rouane, près Ca-

» raman, le 7 déc. 1591, et voulut être » enterrée en la sépulture de son mari » sans pompe ny parade, ains selon » l'ordre et institution de la saincte » église Réformée. » D'après cet acte, son fils, Laurens Caty serait mort « dans ces malheurs de guerre » laissant une veuve Anne de Laran. — Nous trouvons une fille de Jean Caty notée comme s'étant mariée à Puylaurens avec... *d'Imbert* docteur et avocat. (Pradel)

CAU (Pierre de) né à S. Giron, ministre de Montbrun vers 1600, attaqué par le cordelier Nic. Aubespin dans le « Fouet des apostats » (ci-dessus I col. 21). — Paul *de Caulx*, fils de noble Baptiste de Caulx seigneur de Plassay et de Marie *Leverrier*, baptisé au temple de La Rochelle, 14 juill. 1573, présenté par nob. Gilles *Gourdeau* sieur du fief Gourdault. — Conf. Caus.

CAUBER (Jehan) « maistre juré de la pintrerie » à Paris, reçu habitant de Genève, 18 mai 1556. — Jacques *de Caubert*, ancien de Pignan au colloque de Montpellier, 1562 (*Bull.* III 228).

CAUCHOIS (Jehan) libraire, natif de Allainville près Paris, reçu habitant de Genève, 19 mai 1554.

CAUCHON de Maupas (Pierre), abbé commandataire de S. Jean de Laon, se démit de son bénéfice pour embrasser la Réforme, vers 1565. — Barbe Cauchon de Maupas [IV 504 a] épousa vers la même époque Symphorien *de Durfort*.

CAUDIX, pasteur de Cardaillac, résigne ses fonctions au synode provincial de Réalmont, 1626. — J. *Caudy*, du Dauphiné, galérien, 1689.

CAULAINCOURT, famille illustre de Picardie [Haag, III 251]. = *Armes* : d'azur au chef d'or.

Une partie de cette maison professa la religion réformée jusqu'à la fin du xvi^e siècle, sans prendre d'ailleurs une part bien active aux affaires du protestantisme. Jean de Caulaincourt, vaillant capitaine qui suivait le parti du prince *de Condé*, s'était signalé dans les guerres de Henri II, notamment au siège de S. Quentin où il avait rendu d'importants services. Il ne laissa de son mariage, avec Françoise *du Biez* qu'un fils nommé Robert, celui probablement que Brantôme (VI, 176) cite parmi les braves en l'appelant le capitaine Collincourt, lequel épousa, 8 oct. 1571, Renée *d'Ailly* héritière de Donquerre, et qui fut père de deux fils et de trois filles. L'aîné, Claude, abjura et mourut sans postérité; le cadet Robert, prit pour femme en 1621 Marie *d'Estourmel*; les deux filles aînées, Anne et Catherine, furent mariées dans les familles d'Hericourt et de Gonnelieu; la troisième Esther, fut mise dans un couvent où elle finit par prononcer les vœux monastiques. — Françoise fille de Tobie de Caulaincourt, fut mariée, vers 1580, dans la famille *de Vassignac*. Voy. ce dernier nom. — La famille de Caulaincourt était encore protestante à l'époque de la Révocation. (*Bull.* VIII 427)

CAULIER (Jean), médecin à Troyes. Il nous suffira de citer ici quelques passages des registres des délibérations du chapitre de la cathédrale de Troyes. Le 29 mai 1551 « délibéré que l'on citera tous ceux qui vivent d'une manière scandaleuse, notamment le curé de S. Liébaut, *Calmant* à Villemaur, *Boyau* et *Royer* qui passent pour enseigner d'une manière inaccoutumée, pour se servir de paroles qui ne sont pas chrétiennes, pour lire des livres censurés et condamnés par la faculté de Paris; il faut que toute communication cesse entre eux et les fidèles. » On ajoute que *Caulier* médecin à Troyes est soupçonné d'avoir une vie impure et de manger de la viande en temps défendu. Le 4 juin, prescrit à l'official de faire une enquête contre Caulier médecin et contre *Enguerrant* marchand, détenus dans les prisons de l'officialité, accusés d'avoir répandu des livres censurés. Le 12 juin délibération sur l'état des prisons de l'officialité où Jean Colier médecin est lié de chaînes de fer. Le 19 juin l'official est invité à faire bonne et brève justice de Jean Caulier. Le 5 août, décidé qu'on informera contre François *Robiquet*, religieux du couvent des frères prêcheurs de Troyes qui a parlé dernièrement à S^te Madeleine avec ignorance et témérité, au scandale de l'auditoire. Le 28 août, le concierge de la prison se plaint d'avoir été battu par Jean Colier. Le 4 septembre Jean Colier

demande que son procès se fasse de vive voix et non par écrit. Le 8 octobre, le chapitre nomme des commissaires pour visiter la prison de Jean Colier, d'autres pour le juger. Le 14 octobre, le concierge de la prison dit qu'il ne pourra seul garder Jean Colier si on permet à celui-ci de se promener dans la cour de l'évêché. Le 26 octobre, délibéré sur la remise du prisonnier au bras séculier ; il refuse d'abjurer et il est condamné. (Inventaire des archives du dép. de l'Aube par d'Arbois de Jubainville, série 6, page 251 ; Troyes, 1873 in-4).—Suivent dans cette partie de l'inventaire de très intéressants et minutieux détails sur l'évêque *Carracioli* dont nous avons parlé ci-dessus col. 741.

CAUMONT, nom de plusieurs maisons de la Guienne, du Rouergue, du Languedoc, de l'Armagnac. La plus célèbre, celle de Caumont La Force [Haag, III 252-270] était originaire de l'Agénois. = *Armes* : d'azur à 3 léopards d'or l'un sur l'autre.

Cette famille avait pour chef, au commencement du xvi^e siècle, Charles II de Caumont, seigneur de Castelnaut, Tonneins, Damazan, Monpouillant et autres lieux, marié à Jeanne de Pérusse-Escars et père de six enfants, qui professèrent la religion réformée.

L'aîné, François seigneur de Caumont, mourut sans postérité, vers 1562. C'est apparemment de lui que les historiens parlent, sous le nom de *Caumont*, comme d'un des chefs huguenots blessés gravement à la bataille de Ver.

Le second, Geoffroi, était abbé de Clairac et d'Uzerche, lorsqu'il embrassa le protestantisme vers 1562. Devenu chef de la famille par la mort de son frère aîné, il renonça à ses bénéfices et épousa, en 1568, Marguerite *de Lustrac*, marquise de Fronsac, veuve du maréchal de Saint-André. Les écrivains protestants l'accusent de tiédeur religieuse ; c'est ce qui explique le silence gardé sur son compte par les historiens de nos guerres civiles. Il suivit Jeanne *d'Albret* et son fils à la cour de Charles IX, et mourut, au commencement de 1574, laissant, outre un fils en bas-âge qui le suivit dans la tombe le 9 juillet 1579, sa femme enceinte d'une fille qui reçut le nom d'Anne. Le duc de Mayenne enleva cette enfant à sa mère, en 1586, dans l'intention de la donner pour épouse à son fils ; cependant ce mariage n'eut pas lieu. Anne de Caumont épousa Henri d'Escars, prince de Carency, et restée veuve en 1590, elle se remaria, en 1595, avec François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Paul.

François, seigneur de Castelnaut, 3^e fils de Charles de Caumont, périt à la journée de la Saint-Barthélemy, ainsi que nous le raconterons tout à l'heure. Il fut la souche d'une famille illustre pendant plusieurs générations.

Le 4^e, Jean, seigneur de Monpouillan, mourut sans postérité. Il avait épousé, en 1569, Jeanne *de Gontaut*, dame de Bricambourg, veuve de Pierre *Poussard*, seigneur de Brisambourg, et fille de Jean de Gontaut, baron de Biron, et de Renée-Anne *de Bonneval*.

Claude, fille aînée de Charles de Caumont, fut mariée à Antoine *de Cardaillac*, seigneur de Bioule, et sa sœur Marguerite épousa, en 1540, Antoine-Hector *de Cardaillac*, baron de Peyre.

Revenons maintenant à François de Caumont, seigneur de Castelnaut, puis de La Force, qui continua la descendance.

Né en 1524, le seigneur de Castelnaut épousa, à l'âge de trente ans, Philippe *de Beaupoil*, dame de La Force, veuve de François de Vivonne, seigneur de La Châteigneraye. Sur l'invitation réitérée de la reine de Navarre et du prince de Béarn, il les suivit à Paris, bien qu'il relevât à peine d'une grave maladie et malgré le violent chagrin que lui causait la perte toute récente d'un fils et d'une fille.

La nuit de la St-Barthélemy (24 août 1572), un marchand de chevaux, témoin de cet horrible drame, traversa la Seine à la nage et courut au logis du sieur de La Force dans la rue de Seine pour l'avertir de ce qui se passait. La Force se hâta de prévenir, à son tour, le seigneur de Caumont son frère, ainsi que les principaux gentilshommes huguenots logés au faubourg Saint-Germain. On délibéra sur ce qu'il y avait à faire. Caumont, persuadé que la mort de l'amiral « étoit advenue contre le vouloir

du roy », fut d'avis « de se ranger auprès de S. M. » ; mais arrivés sur le bord de la rivière, les chefs protestants s'aperçurent que les bateaux avaient tous été retirés de l'autre côté de l'eau, et cette circonstance extraordinaire éveillant leurs méfiances, ils pensèrent qu'il était temps de songer à leur sûreté. La Force ne pouvant se résoudre à abandonner ses enfants, retourna dans la maison qu'il habitait, en fit fermer les portes et se retira dans sa chambre, « attendant patiemment ce qu'il plairoit à Dieu de lui envoyer ».

Des soldats, conduits par le capitaine Martin, ne tardèrent pas à envahir la maison aux cris de : Tue! Tue! mais plus altérés encore de pillage que de sang, ils se contentèrent d'abord de s'emparer de tout ce qui leur tomba sous la main, argent, vaisselle, meubles, habits. « Cela fait, ils reprirent leur premier discours, criant avec blasphèmes, qu'il falloit mourir et qu'ils avoient commandement de tout tuer sans épargner personne. » Cependant la promesse d'une rançon de deux mille écus adoucit le capitaine qui jura à La Force de le sauver avec ses deux fils Armand et Jacques-Nompar, leur valet de chambre *Gast* et leur page *La Vigerie*. Il leur recommanda de déchirer leurs mouchoirs qu'ils mirent en croix sur leurs chapeaux, et de retrousser la manche du bras droit jusqu'à l'épaule, signe de ralliement des égorgeurs; puis il les conduisit dans son logis, en les faisant passer devant le Louvre encombré de cadavres.

A peine arrivé, La Force s'empressa d'envoyer *Gast* à l'Arsenal pour instruire de sa situation Mme de *Brisambourg*, sa belle-sœur, et la prier de lui prêter les deux mille écus. Cette dame lui répondit qu'elle espérait se les procurer pour le mardi, et l'exhorta à se tenir sur ses gardes parce que le bruit s'était déjà répandu qu'il n'avait pas été mis à mort. A son retour, le valet lui confirma cette fâcheuse nouvelle, et le pressa avec instance de fuir; mais esclave de sa parole, il refusa de violer la promesse qu'il avait faite au capitaine Martin de ne pas quitter sa demeure avant d'avoir payé sa rançon.

Le soir même du jour où il devait s'acquitter envers son libérateur, Coconas, à la tête d'une quarantaine de soldats, vint chercher La Force de la part du duc d'Anjou, qui désirait, disait-il, de lui parler. « Etant arrivés au fond de la rue des Petits-Champs, près le rempart, ils crièrent tous ensemble : Tue ! Tue ! L'aîné des enfants fut le premier blessé, et en chancelant, se mit à crier : Ah ! mon Dieu !... je suis mort. Le plus jeune (sans doute inspiré du ciel) en fit tout de même sans avoir reçu aucun coup et se laissa tomber » entre son père et son frère. Après avoir dépouillé leurs victimes, les assassins s'éloignèrent. Quelques voisins, attirés par la curiosité, s'approchèrent, et le jeune Caumont ayant entendu un homme du peuple plaindre le sort d'un si jeune enfant (il avait alors moins de quatorze ans, étant né le 30 oct. 1558), il leva la tête et lui dit : Je ne suis pas mort... Par pitié, sauvez-moi la vie. Ce brave homme, qui était marqueur au jeu de la paume de la rue Verdelet, le couvrit d'un méchant manteau et l'emmena chez lui ; mais il ternit sa bonne action en s'emparant de quelques bagues que l'enfant avait aux doigts, et en exigeant une récompense de trente écus de Mme de *Brisambourg* à qui il conduisit son neveu dès le lendemain matin. Ce ne fut pas sans peine que le jeune Caumont, vêtu d'un mauvais habit et coiffé d'un vieux bonnet rouge auquel était attachée une croix de plomb, parvint à se faire reconnaitre de son page qui lui aussi avait été sauvé par un soldat suisse et s'était, la nuit même, réfugié à l'Arsenal. M. de *Beauvillier*, gentilhomme du Maine, le présenta dans cet accoutrement à sa tante qui, baignée de larmes et louant Dieu, le fit revêtir de l'habit d'un des pages de Biron et le cacha dans le propre cabinet du maréchal.

Deux jours après, ce dernier ayant appris qu'une visite allait être faite à l'Arsenal, par ordre de Charles IX, dans le but de découvrir les huguenots qui s'y étaient retirés, on mena le jeune Caumont dans la chambre des filles, et on le cacha entre deux lits sous un monceau de vertugadins.

Échappé à ce nouveau danger, il fut confié par Mme de Brisambourg à Jean de Durfort, seigneur de Born, lieutenant-général de l'artillerie, qui promit de le faire sortir sans accident de Paris, et y réussit quelques jours après. Sous la garde du sieur de *Fraisse*, Jacques-Nompar de Caumont reprit le chemin de la Guienne. Plus d'une fois pendant la route, les propos qu'il entendit tenir dans les hôtelleries lui rappelèrent douloureusement la mort cruelle de son père et de son frère ; plus d'une fois même, soupçonnés, lui et son conducteur, d'être des huguenots fugitifs, ils coururent danger de la vie ; mais enfin, après huit jours de transes continuelles, ils arrivèrent au château de Castelnaut-des-Mirandes où Geoffroi de Caumont s'était retiré. Son oncle l'accueillit avec tendresse et se chargea de sa tutelle.

Geoffroi de Caumont étant mort quelque temps après, Henri III donna pour tuteur au jeune La Force le comte de La Vauguyon, zélé catholique, dans l'unique but de s'assurer des châteaux et des villes de l'orphelin. Impatient de venger sur les Ligueurs l'assassinat de ses parents, et en même temps, de servir la cause protestante à laquelle il était tout dévoué, La Force, dès qu'il put supporter le poids d'une armure, courut se ranger sous les drapeaux du roi de Navarre qui lui ordonna de lever une compagnie de chevau-légers. Il se trouva au siège de Marmande, où il ne se passa rien de considérable. En 1580, il suivit *Henri* à la prise de Cahors, et peu de temps après, il obtint de ce prince le gouvernement de Sainte-Foy et de Bergerac. Dans une conférence tenue à Guitres, en 1585, pour délibérer sur la réponse à faire aux avances de Henri III, il combattit vivement comme ignominieux le parti proposé par *Turenne* de secourir secrètement le roi de France et de désarmer ouvertement. Son avis l'emporta, et la réconciliation de Henri III avec les Guise ne tarda pas à lui donner raison.

En 1586, il contribua à la levée du siège de Castets et accompagna le roi de Navarre en Poitou. S'étant jeté dans Marans menacé par Biron, son beau-père, il défendit cette ville avec tant de valeur qu'il força les catholiques de renoncer à leur entreprise. En 1587, il se signala au combat d'Anthogni, et tailla en pièces la compagnie de chevau-légers du sieur de Hautbois. Après la bataille de Coutras, où il se distingua, il fut nommé gouverneur de la basse Guienne. Il y lutta avec succès contre les Ligueurs, qu'il força nommément à lever le siège de La Linde, 1587. L'année suivante, il se rendit à La Rochelle pour assister à l'assemblée politique qui y avait été convoquée. Lorsque les deux rois unirent leurs armes contre la Ligue, La Force rejoignit leur armée à Poissy avec un corps de cavalerie et fut chargé de couvrir le siège de Pontoise. En 1589, il combattit à Arques avec une bravoure sans égale ; il eut trois chevaux tués et deux blessés sous lui, et avec 120 cavaliers seulement, il culbuta plus de 2,000 lances ennemies. Ses exploits lui valurent le brevet de capitaine de 100 hommes d'armes.

Les Mémoires qu'il a laissés nous apprennent qu'il fut vers ce temps renvoyé en Guienne où « il se fit plusieurs sièges, prises de places et combats notables qui seroient trop longs à particulariser. » Selon la *Chronologie militaire* de Pinard, il assista à la bataille d'Ivry et au siège de Paris en 1590, aux sièges de Chartres et de Noyon en 1591, et à celui de Rouen en 1592. M. le marquis de La Grange, au contraire, nous affirme qu'il resta en Guienne jusqu'en 1592 et qu'il n'en revint que pour le siège de Rouen. Peu de temps après son retour, Henri IV le nomma capitaine des gardes.

Le gouvernement du Béarn étant venu à vaquer, en 1593, par la mort d'Élie *de Gontaut*, baron de Saint-Geniès et de Badefol, La Force en fut pourvu, ainsi que de la vice-royauté de Navarre. En 1594, il assista au sacre de Henri IV à Chartres, et à son entrée dans Paris. Il servit la même année, au siège de Laon, combattit à Fontaine-Française en 1595, prit une part active aux travaux de l'assemblée des notables tenue à Rouen et au siège de La Fère, en 1596. S'il n'assista pas à l'assemblée politique qui se tint, cette année, à Châtellerault, i

y envoya un délégué, *La Lane*, pour promettre son dévouement absolu à la cause de l'Eglise protestante. En 1597, il contribua à la reprise d'Amiens, et il fut chargé, en 1599, de faire exécuter l'édit de Nantes dans le Béarn et la Guienne. Il dut déployer toute son habileté pour surmonter les difficultés et faire taire l'opposition du Conseil souverain du Béarn.

En 1600, un ordre de Henri IV l'appela à Lyon pour l'expédition contre la Savoie. Ce fut lui qui eut l'honneur en cette occasion de présenter au roi le vénérable Théodore *de Bèze*. Il profita aussi de son séjour à Lyon pour réconcilier avec Henri IV le maréchal de Biron, son beau-frère, qui, aigri par de nombreuses injustices et voyant « ses services sous les pieds », avait noué quelques intrigues avec l'Espagne et la Savoie. Mais bientôt l'imprudent maréchal recommença ses menées, qu'il finit par payer de sa tête. A la nouvelle de son arrestation, La Force, qui était retourné dans le Béarn, accourut à Paris et alla se jeter aux pieds du roi avec toute sa famille pour lui demander la grâce du coupable. Il fit valoir les considérations les plus pressantes, recourut aux supplications les plus humbles, offrit même ses enfants en otage; mais Henri IV se montra inflexible, on pourrait dire cruel. Quatre ans plus tard, le baron de Biron vengea la mort du maréchal sur *La Fin*, qui s'était fait l'instrument de sa perte, et La Force obtint sans peine cette fois qu'aucune poursuite ne serait dirigée contre le meurtrier.

L'année suivante, il essaya inutilement de réconcilier le duc de *Bouillon* avec le roi. Il fut plus heureux en 1606, à l'égard du duc de *Rohan* qui s'était échappé de la Cour pour aller guerroyer dans les Pays-Bas, et qui avait été banni sur la plainte de l'Espagne.

Depuis longtemps Henri IV méditait la guerre contre cette dernière puissance. Dès 1604, il avait chargé La Force de s'aboucher à Pau avec les Morisques qui préparaient un soulèvement. Les négociations avaient été continuées depuis par l'intermédiaire de Jean *de Panissault*, le même qui, plus tard, trahit la cause protestante et livra Bergerac à Louis XIII; mais un agent français, Pascal de Saint-Estève, ayant été dénoncé et arrêté à Valence au mois d'avril 1605, la conjuration fut découverte et le projet abandonné.

Henri IV cependant ne renonça pas à ses desseins. Il était à la veille de déclarer la guerre aux Espagnols, lorsqu'il tomba sous le poignard de Ravaillac. La Force se trouvait dans le carrosse royal au moment du crime. Le lendemain de ce jour néfaste, il devait prêter le serment de maréchal de France et aller se mettre à la tête d'une armée destinée à envahir l'Espagne.

Par ordre de la reine, il quitta immédiatement la Cour pour retourner dans son gouvernement avec mission spéciale d'y faire reconnaître l'autorité du nouveau roi et de prendre les mesures de précaution nécessaires contre une invasion des Espagnols. Il était en même temps chargé de rassurer les églises protestantes, en leur faisant connaître la volonté de la reine d'observer exactement les édits. Cette promesse suffit pour dissiper les alarmes des protestants qui ne demandaient qu'à jouir en paix des droits à eux garantis par l'édit de Nantes, comme le consistoire de l'église de Bordeaux l'écrivit à La Force dans une lettre signée par les pasteurs *Primerose* et *Caméron*, les anciens *Malleret* et *La Peyrère*, et le secrétaire *Galateau*; mais les premiers actes du nouveau gouvernement ne tardèrent pas à réveiller leurs inquiétudes. Ils tinrent à Saumur une assemblée politique à laquelle, suivant le conseil de *Du Plessis-Mornay*, furent invités tous les grands seigneurs du parti. La Force s'y rendit avec la résolution de s'entremettre entre l'assemblée et la reine, qui avait aussi réclamé ses bons offices, et ses sages conseils réussirent à aplanir bien des difficultés.

De retour dans le Béarn, il eut à lutter contre les intrigues des évêques de Lescar et d'Oléron qui, soutenus par un puissant parti à la Cour, lui causèrent les plus grands embarras, et réveillèrent les passions catholiques dans le Béarn. Ils avaient d'abord

réclamé l'égalité, et ils l'avaient obtenue de Henri IV; ils voulaient alors la suprématie, et pour arriver plus sûrement à ruiner l'Eglise protestante, ils travaillaient, de concert avec Grammont, ennemi personnel de La Force, à dépouiller ce dernier de son gouvernement.

Ce fut sur ces entrefaites que Condé prit les armes. Les protestants de la Guienne convoquèrent à Sainte-Foy, au mois d'octobre 1615, une assemblée pour aviser à la conduite qu'ils devaient tenir dans ces conjectures. *Favas* voulait qu'on armât sur-le-champ; mais La Force s'y opposa et fit décider qu'on resterait sur la défensive; cependant il envoya à Condé le précepteur de ses enfants, *Maillos*, pour entrer en négociation avec ce prince.

Nommé général de la basse Guienne par l'assemblée politique de Grenoble, il leva des troupes avec *Rohan* et *Boisse-Pardaillan*, et se jeta sur le passage de la Cour qui se rendait à Bordeaux, dans l'espoir de se saisir de la personne du roi et d'empêcher les mariages espagnols; mais la trahison de deux seigneurs catholiques fit avorter cette entreprise. Menacé dans son propre gouvernement, La Force se hâta de retourner à Pau, dispersa les troupes de Grammont et s'empara d'Aire que les catholiques reprirent bientôt. Le traité de Loudun mit fin aux hostilités et stipula pour lui une abolition spéciale.

Une révolution de palais ne tarda pas cependant à le placer dans la position la plus critique, en portant au pouvoir Luynes personnellement intéressé à le ruiner lui et sa famille. Monpouillan, le sixième de ses fils, jouissait en effet d'un grand crédit sur l'esprit de Louis XIII, qui l'avait nommé premier gentilhomme de la chambre après l'assassinat du maréchal d'Ancre, et qui lui avait promis de donner à son père le bâton de maréchal de France. Jaloux de sa faveur, Luynes fit intervenir d'abord, mais sans succès, le confesseur du dévôt monarque. Il eut ensuite recours à la ruse et prit une voie plus longue, mais plus sûre, pour arriver à supplanter son rival. De concert avec Jeannin et Sillery, il fit passer au Conseil l'édit de mainlevée des biens ecclésiastiques. Si La Force cédait, il se perdrait dans l'opinion des protestants; s'il résistait, il s'attirerait l'indignation de Louis XIII, qui ne pourrait plus garder auprès de sa personne le fils d'un hérétique rebelle. Ce profond calcul réussit. Quelque bonne volonté qu'il y apportât, il fut impossible au gouverneur du Béarn de vaincre la résistance des Etats et du parlement. Ses ennemis l'accusèrent de mauvais vouloir et le roi mécontent disgrâcia son fils.

L'édit de mainlevée, « cette sainte inspiration » du bigot Louis XIII, exaspéra les populations béarnaises. Les huguenots du Languedoc et de la Guienne embrassèrent avec chaleur leurs intérêts; ils tinrent à Orthez une assemblée de cercle qui se déclara en permanence et résolut d'appeler toutes les autres provinces à la défense de leur cause. De son côté, le parlement de Pau rendit, en date du 29 juin 1618, un arrêt contre la vérification de l'édit, arrêt signé par La Force, *Casaux* et *Gassion* présidents, de *Lendresse*, de *Pont*, de *Loyart*, *Lescun*, *Dufour*, *Minvielle*, *Gillot*, *Saint-Cricq*, *Laugar*, *Claverie*, conseillers protestants. Les troubles que fit éclater l'évasion de la reine-mère suspendirent pendant quelque temps l'exécution des mesures de rigueur auxquelles le gouvernement était résolu de recourir; mais dès qu'il se fut réconcilié avec sa mère, Louis XIII se mit en devoir de briser la résistance des Béarnais. Il se transporta à Bordeaux, y manda La Force, et lui ordonna de faire passer immédiatement l'édit de mainlevée, menaçant d'aller à Pau le faire vérifier en sa présence. Prévoyant les malheurs qui suivraient l'entrée du roi dans le Béarn, La Force fit tout ce qui était humainement possible pour décider le parlement à obéir. On procéda enfin à la vérification; mais Louis XIII n'en poursuivit pas moins son voyage. Il entra à Pau le 15 oct. 1620. Le Béarn et la Navarre furent traitées en provinces conquises. Non seulement la constitution religieuse fut complètement modifiée, au

mépris des privilèges du pays, mais les deux débris de l'ancien royaume de Navarre furent réunis à la couronne de France et soumis au parlement de Pau qui reçut lui aussi une autre organisation. Un instant La Force put craindre d'être arrêté; cependant le roi lui rendit son gouvernement, mais en ne lui laissant que l'ombre du pouvoir et en chargeant Poyanne, nouveau gouverneur de Navarreins, de surveiller toutes ses démarches. Dès lors, La Force molesté outre mesure, en vint à lever des troupes pour sa sûreté.

Sur ces entrefaites se réunit l'assemblée de La Rochelle. Le gouvernement avait promis à celle de Loudun en 1619, que si, dans six mois, satisfaction n'était pas accordée aux griefs des protestants, les députés des églises pourraient se réunir de nouveau. Le délai était expiré, et le gouvernement n'avait pas encore fait droit à leurs demandes. A la prière de l'assemblée, La Force écrivit à Louis XIII en faveur de ses coreligionnaires; mais pour toute réponse, il reçut ordre de désarmer, et d'Epernon fut chargé de le déposséder de son gouvernement. Le vieux courtisan entra dans le Béarn à la tête d'une armée, malgré la promesse qu'il avait donnée au baron d'*Arros* d'attendre de nouveaux ordres, en sorte que La Force, pris au dépourvu, fut obligé de se retirer précipitamment en Guienne, mai 1621.

Il ne négligea rien pour y organiser la défense; mais la défection de *Boisse-Pardaillan* et la trahison de son maréchal de camp *Panissault* rendirent toutes ses mesures inefficaces. De toutes les villes de la basse Guienne, Clairac et Nérac osèrent seules soutenir un siège. Pour contraindre Mayenne à abandonner son entreprise contre cette dernière ville que défendait son fils Monpouillan, La Force, accompagné du marquis de La Force, du baron d'Eymet, des capitaines *Barraud* de Mussidan, d'*Auripech*, *Pédelmas*, *Delprat* qui fut tué dans cette affaire, alla s'emparer en plein jour de Caumont. Cette diversion n'eut cependant pas tout le succès qu'il en attendait. Eymet, qu'il avait chargé d'assiéger le château, éprouva une vigoureuse résistance, et le feu ayant été mis à ses poudres par un traître, il fut forcé de se retirer. Perdant tout espoir de secours, Monpouillan capitula après une belle défense, et gagna, non sans peine, La Rochelle avec son frère le marquis de La Force, tandis que leur père, qui n'avait pu décider les habitants de Bergerac à se défendre, se retirait avec ses autres fils à Montauban, au milieu des plus grands dangers.

La Force y reçut l'accueil le plus hostile. Le peuple lui reprochait d'avoir abandonné le Béarn et la Guienne, et l'accusait de vouloir livrer Montauban au roi. Moins prompts à ajouter foi à ces calomnies, des pasteurs influents, *Chamier* surtout, écoutèrent ses raisons et les apprécièrent. Bientôt leur témoignage, appuyé par le caractère conciliant de La Force, lui ramena les esprits. Sans afficher aucune prétention, laissant à son gendre d'*Orval* l'autorité nominale, il exerça bientôt de fait tout le pouvoir, et c'est à lui, plus qu'à tout autre, que revient la gloire d'avoir sauvé Montauban de la vengeance d'un monarque irrité, qui se faisait une telle idée des droits attachés à la couronne, qu'il pendait impitoyablement les gens quand les villes lui faisaient la moindre résistance.

La garnison de Montauban se composait de 4,500 hommes de troupes réglées, d'un grand nombre de volontaires et de trente enseignes de milice bourgeoise commandées par *Bardon*, *Tolouse*, *Peyrusse*, les deux *Montcaud*, *Constans-Alboury*, *Regniès-Ausseron*, *Dupré*, les deux *France*, *Gardési*, *Bardon-Lalane*, *Durban*, *Larose*, *Boutaric*, *Ferrières* puiné, *Durant*, *Darassus*, *Portus*, les deux *Trabuc*, *Aussac*, *Vezi*, *Vialettes*, *Scorbiac*, *Moyse*, *Constans*, *Guimonet*, *Bordes* et *Barthe*. La ville était pourvue de vivres pour six mois; mais les munitions de guerre étaient moins abondantes. Les remparts étaient garnis de 3 canons de gros calibre, 2 couleuvrines, 4 moyennes et 30 pièces de campagne sans compter plusieurs fauconneaux.

Castelnaut, second fils de La Force, voulut se charger avec neuf compagnies de la défense de la corne de Montmirat,

une des parties les plus exposées de la ville. La garde de la corne qui couvrait la porte de Villenouvelle fut confiée à *Saint-Orse*. *Savignac*, avec trois compagnies, se posta dans les trois bastions qui protégeaient le faubourg du même nom. *Regniès*, avec huit compagnies, prit son quartier depuis l'écluse du ruisseau de Lagarrigue jusqu'à la porte du Moustier ou des Monges, espace comprenant les bastions de l'Ecluse, de Rohan et du Moustier. D'*Ausseron* occupa avec six compagnies le bastion de Paillas, la demi-lune et le bastion des Carmes, depuis la porte du Moustier jusqu'au Tarn. Le comte de *Bourgfranc* se chargea avec le brave *Vignaux*, appelé dans les Mémoires de Castelnaut, *Du Vignan*, de défendre le faubourg de Villebourbon à la tête de six compagnies. Une septième fut postée dans la place du fort, et une huitième à l'entrée du pont.

Le régiment de d'*Orval*, fort de 1,200 hommes formant dix compagnies, était commandé par *Veilles*, lieutenant-colonel, qui mécontent de ne pas avoir obtenu un commandement plus important, passa bientôt à l'ennemi et lui signala les endroits les plus faibles de la place. Les autres capitaines étaient *Durfort*, sergent-major, *Beauvillar*, *Pechels-Boissonnade*, *Peyrebosc*, *Lhoste*, *Rouffio*, *Marmonié*, *Pénavaire* et *Lacaze*. Ce régiment ne fut employé à la garde d'aucun poste particulier ; il fut réparti avec 400 soldats des compagnies de *Marmonié* et *Moroul*, 100 carabiniers des comtes d'Orval et de Bourgfranc, un régiment de 600 hommes de pied, les enseignes de la milice bourgeoise et les volontaires, de manière à pouvoir se porter promptement où besoin serait. Parmi les volontaires on comptait fort peu de gentilshommes. De toute la noblesse protestante du Rouergue et du Quercy, il n'y eut que *Regniès*, *Savignac*, les deux barons de *La Guépie*, le baron *de Villemade* [1], et les deux *Montcaud*, qui eurent la gloire de concourir à l'héroïque défense de Montauban.

[1] Ou d'*Islemade*. Le Barry d'Islemade et Villemade est une localité séparée en deux par le Tarn et formant une même paroisse et seigneurie qui appartenait à la famille *de Bar*. Voy. 1 col. 758.

Telles furent les dispositions prises par le conseil de guerre. Le conseil de police, que présidait le premier consul *Dupuy* ou *Du Puy*, homme d'une activité sans égale et d'un esprit de ressource étonnant, organisa avec une admirable intelligence la distribution des vivres et des munitions de guerre, le service des hôpitaux, tout ce qui tenait, en un mot, à la police intérieure de la ville. Des prières furent ordonnées matin et soir dans chaque quartier et dans chaque corps de garde.

L'armée royale, forte de 20,000 hommes, parut sous les murs de Montauban le 17 août 1621. Thémines fit attaquer sur-le-champ la corne de Montmirat ; mais *Du Puy*, capitaine des gardes de d'Orval, secondé par *France de Lamothe*, d'*Ausseron*, *Durban*, *Peyrebosc* et *Lentillac*, qui y fut blessé, repoussèrent dans une vigoureuse sortie les assaillants et soutinrent jusqu'au soir un combat acharné.

La corne de Montmirat était hors d'état de résister davantage. A peine le rempart avait-il trois pieds de hauteur, et le fossé n'était que tracé. Castelnaut profita de la nuit pour y faire travailler avec ardeur. Encouragés par l'exemple de leurs femmes et de leurs filles, qui déployèrent un sang-froid merveilleux, les Montalbanais élevèrent, au moyen de barriques pleines de terre, un rempart de douze pieds de haut sur six pieds d'épaisseur, et quoique le temps leur eût manqué pour creuser le fossé, la corne de Montmirat put résister encore à plus de 2000 coups de canon et à trois mines.

Le lendemain, le duc de Mayenne parvint à se loger, vis-à-vis de Villebourbon, dans les masures du faubourg de Sapiacou, qu'on n'avait pas eu le temps de raser entièrement. Le troisième jour, le prince de Joinville, assisté du maréchal de Saint-Géran, s'établit dans les ruines du faubourg du Moustier après un rude combat, dans lequel périrent, entre autres, *Bardon* et *Gardési*. Montauban se trouva ainsi investi de trois côtés ; le quatrième resta toujours libre.

Le feu des remparts et quelques sorties commandées par les capitaines

*Pierre, Bauvillar, La Chapelle*, troublèrent les assiégeants dans leurs approches. La négociation dont s'était chargé *Sully* (Voy. II, col. 489) ayant échoué, la tranchée s'ouvrit le 22. Une nouvelle sortie des assiégés, dans laquelle le jeune *Tenans* perdit la vie, força les catholiques à élever des retranchements pour se mettre à l'abri de ces attaques meurtrières. Ils tracèrent des parallèles jusqu'à un petit tertre où ils établirent une batterie; mais les assiégés, conduits par *Du Rosier* et *Lesgelé*, ruinèrent leurs travaux dans la nuit du 27, et pénétrèrent jusque dans le camp ennemi où ils mirent le feu. Vivement poursuivis dans leur retraite, ils rentrèrent en combattant dans la ville, laissant sur le champ de bataille les lieutenants Fraisse et *Lenclos*.

Pendant quelques jours, les assiégeants s'occupèrent à perfectionner leurs travaux, et les Montalbanais à renforcer leurs défenses. Le 1er sept. le canon recommença à foudroyer les remparts, et le 4, une brèche praticable ayant été faite à la demi-lune qui couvrait Villebourdon, Mayenne ordonna l'assaut sur deux colonnes. La première colonne avait déjà gagné le haut du bastion, lorsque le capitaine *Pierre*, se précipitant sur elle avec fureur, la rejeta dans le fossé. La seconde, chargée de l'attaque de la demi-lune, fut reçue avec non moins de vigueur par *Vignaux*. La Force, d'*Orval* et *Du Puy* eurent le temps d'accourir avec des troupes fraiches, suivis d'un grand nombre de femmes, qui firent merveille. La colonne fut presque entièrement détruite; mais les Montalbanais eurent à regretter la perte du comte de *Bourgfranc* et des deux capitaines *Pierre* et *Ferrières*, qui moururent quelques jours après de leurs blessures. Le lendemain, *Vignaux*, soutenu par *Regniès*, *La Rivière-Marsolan* et *Marmonié*, chassa l'ennemi qui s'était établi au pied du bastion et le repoussa dans son camp.

Le 12 septembre, Joinville voulut à son tour tenter la fortune. Il fit livrer un assaut à la demi-lune qui couvrait le bastion du Moustier, et après quatre heures du plus terrible combat, il demeura maitre du pied de cette demi-lune; mais, dans la nuit, le capitaine *Durand* détruisit tous ses travaux.

Cependant Mayenne avait dressé une nouvelle batterie contre un demi-bastion attenant à la rivière; c'était l'endroit le plus faible, aussi ne tarda-t-il pas à se loger dans le fossé. Dans cette situation périlleuse, *Vignaux* assembla un conseil de guerre. *Dade*, qui trahit bientôt après, conseilla de se rendre, en faisant observer que c'était la loi de la guerre quand l'ennemi était arrivé aussi avant. *Vignaux*, au contraire, opina pour qu'on ruinât le travail des assiégeants dans une vigoureuse sortie. Son avis l'emporta et fut suivi d'un plein succès.

Du côté du Moustier, les assaillants emportèrent enfin la demi-lune, malgré la courageuse résistance de *Du Puy*. Le 20, ils gagnèrent le bastion après un combat acharné; mais les Montalbanais, secondés par leurs femmes, finirent par le reprendre. L'histoire a conservé les noms de Jeanne *Pauliac*, fille d'un orfèvre, et de Guillaumette *Gasc*, deux des héroïnes qui périrent dans cette affaire. Cette dernière ne succomba qu'après avoir tué deux officiers ennemis à coups de pique. Les assiégeants restèrent maitres de la demi-lune; mais comme elle ne leur offrait pas un abri suffisant, ils l'abandonnèrent bientôt.

Le 25, les catholiques firent jouer sous la corne de Montmirat une mine qui leur fit plus de mal à eux-mêmes qu'aux assiégés. Néanmoins ils marchèrent résolument à l'assaut. Castelnaut, assisté des gentilhommes béarnais *Fraisse*, *Lendresse*, *Jasses*, le soutint avec vigueur. Pendant que les assaillants s'épuisaient en efforts inutiles, *Bardon-Lalane*, *France* et *Trabuc* firent deux sorties et pénétrèrent jusqu'à une batterie où ils mirent le feu. Une troisième sortie fut moins heureuse. Les Montalbanais y perdirent le jeune *La Guépie*, *Capdeville* et *Ferrières*. Toutefois les catholiques durent renoncer à s'emparer de la corne qui fut réparée dans la nuit.

Le 27 sept., l'arrivée d'une partie du

secours que Rohan avait envoyé sous les ordres de *Beaufort*, redoubla la confiance des assiégés. Ils ne refusèrent pas toutefois de prêter l'oreille à de nouvelles propositions de paix ; ils chargèrent le consul *La Vergne* et les conseillers au sénéchal, *Constans* et *Leclerc*, de s'aboucher avec les chefs catholiques ; mais ceux-ci n'ayant voulu consentir qu'à un traité particulier pour Montauban, les conférences furent rompues.

Le 10 octobre, Thémines fit jouer, sans succès, une mine sous les remparts de Villebourbon. Il fut obligé de se retirer après un léger combat, pour la pousser plus avant ; mais, le 18, trois cents hommes d'élite conduits par *Savignac*, *Durfort*, *Peyrebosc*, *Pascalet*, *Marmonié* et *Du Puy*, se jetèrent sur ses travailleurs, mirent le feu aux poudres et rentrèrent en triomphe dans la ville en emmenant une pièce de canon. Peyrebosc mourut quelques heures après de ses blessures.

Le 21, tout se mit en mouvement dans les trois camps ennemis ; un assaut général avait été résolu. Se croyant assuré du succès, le connétable de Luynes avait fait porter le diner du roi au Moustier, où devait avoir lieu la principale attaque, afin qu'il fût témoin du triomphe de ses troupes ; il ne fut témoin que de leur défaite. L'ennemi perdit plus de 800 hommes, les Montalbanais 9 ou 10.

*Dade* le traitre conseilla alors d'établir une batterie dans la plaine du Tescou pour renverser la vieille muraille ; mais le 24, l'explosion d'une mine creusée par les assiégés rendit les opérations des royaux inutiles, et en même temps, Eymet s'élançant du bastion de Rohan sur le régiment de Picardie, tandis que *Montcaud*, *Boutaric* et *Regniès* le prenaient en queue, l'écrase, le disperse, chasse les Suisses qui gardaient une batterie, encloue les canons et brûle les affûts. Démoralisé par tant d'échecs, le soldat catholique n'osait plus soutenir la présence des assiégés. Les maladies et les désertions décimaient l'armée. Il fallut en revenir aux négociations. Il y eut une entrevue à laquelle assistèrent pour les protestants La Force et son fils, le consul *Vignery*, le ministre *Gardési* et les syndics *Benoît* et *Lalane* ; elle n'aboutit à rien, si ce n'est que les royaux en profitèrent pour rétablir la batterie du Tescou, mais les assiégés la ruinèrent dans une sortie. Le 2 nov., *Du Puy*, *Boutaric* qui mourut de ses blessures, et le jeune *Palville* qui se noya, enclouèrent une batterie dans une nouvelle sortie ; en même temps, une mine faisait sauter les corps de garde ennemis, et *Durfort* sortant du bastion de Paillas, précipitait dans le Tescou les catholiques qui fuyaient en désordre.

Ce fut sur ces entrefaites que *Rohan* invita les Montalbanais à envoyer leurs députés à Castres pour traiter de la paix. On choisit Castelnaut pour La Force, le capitaine *Du Puy* pour d'*Orval*, *Vignaux* pour les Béarnais, *Durfort* pour le régiment du Languedoc, *Du Puy* premier consul, Pierre *Bérauld* ministre, *France-de-La-Mothe* et *Noaillan*, qui se rendirent dans cette ville avec un passeport du roi. Les hostilités furent suspendues et les assiégeants en profitèrent pour se retirer sans être inquiétés. Louis XIII quitta, le 10 nov., le château de Piquecos qu'il avait habité pendant tout le siège ; l'armée le suivit de près.

La vaillante défense de Montauban releva le courage des huguenots de la Guienne. Des réunions secrètes se tinrent auxquelles assistèrent les marquises de La Force et de Castelnaut, dont la beauté et l'éloquence enflammèrent de zèle leurs coreligionnaires. Les marquis de *Théobon* et de *Mirambeau*, gendre et fils de *Boisse-Pardaillan*, arborèrent les premiers l'étendard de l'insurrection. Les marquis de La Force et de Monpouillan furent rappelés de La Rochelle ; la ville de Gontaut fut prise, la compagnie du connétable détruite, et La Force, arrivant de Montauban, mit un terme à de funestes rivalités, en prenant le commandement auquel lui donnaient droit son âge et ses services.

Secondé par ses fils, par *Bourzolles*, *Beynac*, *Vivans*, *Savignac d'Eynesse*, d'*Oradour*, *Lamothe Gaschon*, *Belsunce*, *Prunget*, *Pecharmand*, *Noaillac*, *Peyrac*, *Saint-Maurice*, *Rochecourbe*, *Grateloup*,

et d'autres gentilshommes ou capitaines d'une valeur éprouvée, La Force, pendant six mois, tenta avec un courage inébranlable tout ce que l'expérience militaire peut suggérer pour suppléer au nombre par la rapidité des mouvements. Il fit lever le siège de Gensac et celui du château de La Force, et s'empara de Tonneins, conquête qui lui assura un passage sur la Garonne. Menacé d'un siège avant d'avoir eu le temps d'en relever les fortifications, il confia la défense de cette ville à Monpouillan et se retira à Clairac pour tenir la campagne et harceler l'ennemi. Instruit de la détresse des assiégés, il essaya de les secourir; mais la trahison de *Lusignan* fit échouer son entreprise qui coûta la vie ou la liberté à *Grand-Castaing de Longua*, un de ses meilleurs officiers, à *Campagnac*, *Auripech*, *Richomme*, *Solmignac*, *Grateloup*, *Boudou*, *Vernète* lieutenant de *Lamotte-Gaschon*, ainsi qu'à *Dangonnet* et à l'avocat *Gast*. Après une héroïque défense, Monpouillan dut signer une capitulation qui fut mal observée.

Pressé de tous côtés par des forces supérieures et réduit à s'enfermer dans Sainte-Foy, La Force qui venait d'être condamné à mort comme criminel de lèse-majesté par arrêt du parlement de Bordeaux, 15 nov. 1621, était résolu à s'ensevelir sous les ruines de cette place lorsque le roi lui fit offrir des conditions si avantageuses qu'il dut s'estimer heureux de les accepter. M. de La Grange affirme, en fondant son opinion sur un mémoire écrit de la propre main du maréchal, que La Force se contenta de traiter pour Sainte-Foy et la basse Guienne, et qu'il ne stipula rien pour lui-même. On lit cependant dans la capitulation (art. 10) que La Force demanda soit le rétablissement de lui et de ses fils dans les charges dont ils avaient été dépouillés en 1621, soit une récompense, c'est-à-dire un dédommagement pécuniaire. Cette réclamation, d'ailleurs, était juste, les charges étant considérées à cette époque comme des propriétés que l'on pouvait et vendre et acquérir. Louis XIII lui accorda le bâton de maréchal de France et une somme de 200,000 écus. La Force, au reste, ne négligea pas les intérêts de ses coreligionnaires, et il n'oublia pas non plus ses compagnons d'armes, *Beurzolles*, *Théobon*, *Beynac*, *Saint-Léger*, *Roquepiquet*, *Lamothe*, *Baccalan*, *Beauville*, qui furent rétablis dans leurs emplois. Cette capitulation remit trois villes sous l'autorité royale, Sainte-Foy, Montflanquin, que tenait Castelnaut, et Capdenac dont le marquis de La Force avait expulsé d'*Orval* son beau-frère, à la demande des habitants.

Après le traité de Montpellier, La Force, poursuivi par la haine des catholiques, dut quitter la Guienne. Il se retira dans le château de La Boulaye qu'il possédait en Normandie. De temps en temps, il allait faire sa cour au roi dont il recevait toujours bon accueil, ainsi que de Richelieu. En 1625, Louis XIII l'envoya en Picardie, craignant que Spinola ne menaçât Calais. Le maréchal de La Force, secondé par son fils aîné, qui remplissait auprès de lui les fonctions de maréchal de camp, mit cette province sur un pied de défense si respectable que le général espagnol n'osa rien entreprendre. Il fut de retour à Paris en 1626. Peu de temps après, 10 fév. 1627, il présenta au roi les Requêtes et articles dressés par la noblesse dans l'assemblée des notables, et fut chargé de porter la parole. Le discours qu'il prononça en cette occasion a été impr. dans le tome XII du *Mercure françois*.

Pendant le siège de La Rochelle, quoiqu'il eût blâmé la nouvelle prise d'armes des huguenots, et qu'il eût soin de se tenir à l'écart, La Force fut plus d'une fois en butte aux dénonciations de ses ennemis. Pour y échapper, son fils aîné qu'on accusait de favoriser le passage des protestants qui allaient se jeter dans Montauban, demanda au roi et obtint la permission de se rendre en Hollande, où deux de ses frères, Eymet et Tonneins, servaient déjà. Ils se signalèrent tous trois au siège de Bois-le-Duc, en 1629.

La même année, Richelieu que son génie élevait au-dessus des rancunes et des préventions du clergé catholique, appela le maréchal de La Force au commandement de l'armée destinée à cou-

vrir les frontières du côté de la Bresse, et lui donna son fils aîné pour maréchal de camp. La Force entra en Piémont, 1630, pour secourir Casal, força Pignerol à capituler à la vue du duc de Savoie, prit Saluces, se rendit maître des châteaux de Villefranche, Pancalier, Saint-Pierre, Brezol, battit les Espagnols au pont de Carignan, le 6 août, et débloqua Casal.

A peine de retour à Paris, la Force reçut ordre de rassembler une armée en Champagne. Il défit à Florenville les troupes du duc d'Orléans, obligea la duchesse douairière de Bouillon à prêter au roi serment de fidélité au nom de son fils, enleva en huit jours Moyenvic malgré la force de son assiette, et contraignit le duc de Lorraine à traiter. Il venait de mettre son armée en quartiers d'hiver lorsqu'il reçut l'ordre de marcher au secours de l'électeur de Trèves et d'occuper les places qu'il livrait à la France. Rappelé bientôt en Lorraine, où Gaston d'Orléans avait été accueilli de nouveau, il investit Nancy, força le duc à signer le traité de Liverdun, poursuivit le duc d'Orléans en Languedoc, s'assura du Pont Saint-Esprit, fit occuper, par le baron d'*Aubaïs*, Nismes dont la population catholique, l'évêque en tête, favorisait les rebelles tandis que les protestants tenaient pour le roi, déjoua une entreprise sur Beaucaire, fit emporter par son aide-de-camp *Marion* et les Privadois protestants, heureux de se venger des maux attirés sur eux par leur seigneur, le fort du Petit-Tournon où s'était renfermé le vicomte de Lestrange, battit le duc d'Elbeuf, s'empara de Baignols, Alais, Lunel, Pézenas, et contribua plus que personne à étouffer l'insurrection. En récompense de ses services, Louis XIII le nomma, le 22 oct., grand-maître de sa garde-robe.

Le duc de Lorraine ayant de nouveau violé ses engagements, La Force fut chargé d'envahir ses états. Il prit Epinal, mit le siège devant Nancy et força le duc Charles à se remettre à la discrétion du roi. Il marcha ensuite vers le comté de Montbéliard que menaçait une armée espagnole, jeta dans la ville le régiment de Castelmoron, et força l'ennemi à repasser le Rhin.

Il se porta ensuite vers le Luxembourg, couvrit la frontière, déjoua tous les projets de l'Espagnol, occupa Coblentz et le château de Magdebourg, se rendit maître de Haguenau, 31 janv. 1634, prit Saverne au commencement de février et investit Lunéville où s'était retiré le cardinal de Lorraine, en faveur de qui son frère venait d'abdiquer, avec sa femme la princesse Claude. Il arrêta les nouveaux mariés et les conduisit à Nancy; puis il alla mettre le siège devant le fort de Bitche contre lequel on fit, pour la première fois, usage des bombes. Ce fort emporté, il attaqua La Mothe, place réputée imprenable, et la força de se rendre, après 52 jours de tranchée. Trois de ses fils, le marquis de La Force, Tonneins et Castelmoron, et deux de ses petits-fils Boisse et Cugnac se signalèrent à ce siège mémorable.

Ayant reçu l'ordre de franchir le Rhin, il chassa le duc de Lorraine de devant Philipsbourg, fit lever le siège du château de Heidelberg, força Spire à capituler et reprit le château de Magdebourg.

La campagne suivante, il fut opposé à Jean de Werth dont il battit l'arrière-garde et qu'il contraignit à repasser le Rhin. La mauvaise organisation du service des vivres et la lenteur des mouvements des troupes commandées par le duc de Weimar et par *Feuquières* l'empêchèrent seules de détruire l'armée ennemie; mais il profita de sa supériorité pour s'emparer du château de Montjoie et de la ville de Porentruy. Cette laborieuse campagne terminée, il rentra en Lorraine. Le chagrin qu'il ressentit de la mort de sa femme et de son petit-fils, le baron de Boisse, tué par trahison pendant qu'il parlementait devant un château, accabla ce vieillard éprouvé par tant de fatigues. Le maréchal demanda un congé qui lui fut refusé; cependant, pour le soulager, on lui adjoignit le duc d'Angoulême, dont le concours lui fut plus nuisible qu'utile. Ce dernier, en effet, pour tenter une entreprise sans résultat, laissa à l'ennemi le temps de rendre inexpugnable son camp de Rambervilliers. La faute commise, on rappela le duc et

on laissa à La Force le soin de la réparer. En harcelant sans relâche l'ennemi, en le détruisant en détail, il réussit à délivrer la Lorraine de sa présence, et sur ses instances, réitérées par son secrétaire *Gast*, il obtint enfin le congé qu'il sollicitait.

En 1636, l'ennemi ayant envahi la Picardie, l'imminence du péril obligea Richelieu à recourir de nouveau au maréchal de La Force qui jouissait à Paris d'une grande popularité, comme le prouva l'empressement des ouvriers des faubourgs à s'enrôler sous ses drapeaux. Cependant ce ne fut pas à lui que le commandement de l'armée fut confié, mais au duc d'Orléans à qui il fut seulement adjoint comme conseil. Ses avis n'ayant pas été suivis, Jean de Werth put repasser la Somme. Chargé de l'attaque des forts de Corbie, La Force s'acquitta de cette opération avec un plein succès.

Quoique Louis XIII tînt le maréchal de La Force pour le capitaine « le plus expérimenté et le plus capable de son royaume », il ne lui donna aucun commandement en 1637; mais pour apaiser les murmures de l'opinion publique qui se prononça avec force contre l'abandon où le gouvernement laissait le vieux général, il le créa duc et pair.

En 1638, on eut de nouveau recours à ses talents militaires. Chargé de couvrir le siège de Saint-Omer que dirigeait *Châtillon*, il battit, 8 juillet, à Zouafques, l'armée de Piccolomini. Cette victoire, que le président Hénault convertit en défaite, n'empêcha pas toutefois la levée du siège. Les deux généraux allèrent ensuite attaquer Renty, qui capitula au bout de neuf jours. Après la disgrâce de Châtillon, La Force resta seul chargé du commandement; mais la saison était trop avancée pour rien entreprendre. Ce fut sa dernière campagne. Soixante ans de guerre lui avaient assurément conquis le droit de jouir du repos. Il se retira dans son château de La Force et s'occupa de composer ses mémoires, qui ont été publiés, il y a quelques années seulement, avec ceux de deux de ses fils, sous ce titre : *Mémoires authentiques de Jacques-Nompar de Caumont, duc de La Force, maréchal de France, et de ses deux fils les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, suivis de documents historiques et de correspondances inédites, recueillis, mis en ordre et précédés d'une introduction par le marquis de La Grange*, Paris, 1843, Charpentier 4 vol. in-8. Cependant les guerres de la Fronde ne le laissèrent pas goûter longtemps le repos qu'il ambitionnait. Personnellement, il n'y prit pas une part active; mais ses fils et ses petits-fils se déclarèrent ouvertement pour Condé contre la Cour. Ce fut au milieu de ces troubles qu'il mourut, à Bergerac, 10 mars 1652, entre les bras du pasteur *Sauvage*.

Jacques-Nompar de Caumont avait été marié trois fois : en premières noces, dans l'année 1577, avec Charlotte *Gontaut*, fille du maréchal de Biron, morte à Metz en 1635, à l'âge de 74 ans; en secondes noces, avec Anne *de Mornay*, veuve de Jacques *Des Nouhes*, seigneur de La Tabarière; en troisièmes, avec Elisabeth *de Clermont-Gallerande*, veuve de Gédéon de Botzlaër. Il n'eut d'enfants que de sa première femme, qui lui donna dix fils et deux filles, Jacqueline, femme du comte d'*Orval*, et Isabelle, morte jeune en 1603. De ses dix fils, deux moururent en bas-âge; le 3e, Jacques, seigneur de Masgezir, servit en Hollande et fut tué au siège de Juliers, en 1610; le 4e, Charles seigneur de Masdurant, mourut, 1613, sans alliance; le 5e, Pierre, baron d'Eymet, gouverneur de Saint-Antonin en 1621, épousa Jeanne *de Favas*, fille de Jean, vicomte de Castets, et de Marthe *de Pierre-Buffière*, qui le rendit père d'un fils, Jean, marquis d'Eymet, vicomte de Castets, mort en 1661, et d'une fille Jeanne, mariée en 1673 à Gui *de Chaumont*, marquis d'Orbec; le 7e, Jean-Jacob, marquis de Tonneins, gouverneur de Manheim, mourut sans laisser d'enfant de Charlotte *de Belsunce*, fille de Jacques, seigneur de Born, et de Jeanne *de Lesse-de-La-Rochefaton*; les quatre autres ont joué des rôles beaucoup plus considérables, et ont fondé différentes branches.

I. Branche de La Force ou branche aînée.

Armand, fils aîné de Jacques-Nompar, marquis de La Force, capitaine des gardes du corps par provisions du 26 déc. 1610, maréchal de camp en 1625, suivit en cette dernière qualité le maréchal son père dans presque toutes ses expéditions, en Picardie, en Piémont, en Lorraine, en Allemagne. En 1635, il leva un régiment de cavalerie de son nom. Chargé du commandement de l'armée en l'absence de son père, il battit près de Baccarat, 1636, le général ennemi Collorédo qui fut fait prisonnier; mais il fut rappelé au bout de quelques mois, et son armée disloquée. La même année, il se signala à la prise de Corbie. En 1638, il servit dans l'armée de Guienne avec le titre de lieutenant général, et défendit avec la plus grande bravoure les retranchements de Fontarabie. Il eut dans cette malheureuse affaire deux chevaux tués sous lui. Créé lieutenant général, en 1641, il continua de servir sous Condé. Duc et pair et maréchal de France à la mort de son père, il se retira dans son château de La Force, où il mourut le 16 déc. 1675.

Il avait épousé, en 1609, après une longue résistance de la part des parents de la demoiselle, résistance qui fut brisée par l'autorité royale, Jeanne *de La Rochefaton*, dame de Saveilles, riche héritière d'une illustre maison de Saintonge, et non moins célèbre par sa beauté et sa fortune que par sa piété et son zèle religieux. Il n'en eut que deux enfants. Son fils, nommé Jacques, le précéda dans la tombe sans laisser de postérité; il mourut à Paris, à 28 ans, août 1661. Sa fille, appelée Charlotte, épousa, 1653, Henri *de La Tour*, vicomte de Turenne, et mourut sans enfants à Paris, 1666, à l'âge de 43 ans. C'était, dit Benoît, une femme d'un rare savoir et d'une piété presque sans exemple.

II. Branche de Castelnau, puis de La Force. — Henri-Nompar de Caumont, second fils du maréchal, marquis de Castelnau ou plutôt Castelnaut, duc de La Force et pair de France après la mort de son frère aîné, naquit en 1582 et fut tenu sur les fonds de baptême par le roi de Navarre. En 1601, il accompagna son oncle Biron dans son ambassade en Suisse, et il se trouvait encore auprès de l'infortuné maréchal, lorsque celui-ci fut arrêté, 1602. En 1610, la reine lui donna le gouvernement de Bergerac. En 1613, il présida l'assemblée de Sainte-Foy convoquée à la requête de *Béraud*, gouverneur de Meillan, qui avait à se plaindre des entreprises des catholiques. Cette assemblée, qui se tint le 2 juill. 1613, se composait principalement de Pierre *de Lentillac* bourgeois de Bergerac, pour le Périgord; *de Couronneau* et *Hespérien* ministre de Sainte-Foy, pour le bas Agenois; *Constans* min. à Montflanquin, pour le haut Agenois; le baron *Lagos* et l'avocat *Mermet*, de Nérac, pour le Condomois; *Chateauneuf* pour le Limousin. Le ministre *Gaudon*, de Bergerac, et *La Garde* gouverneur de Tonneins ne s'y présentèrent pas; mais *Boesse-Pardaillan*, *Favas* et *Pujols de Lesselles* y assistèrent comme gouverneurs de Monheurt, de Casteljaloux et de Clairac, places de sûreté. L'assemblée adressa aux députés généraux un cahier de plaintes sur diverses infractions aux édits. Elle se plaignit notamment de l'évêque de Dax qui avait violemment enlevé, en pleine église de Mont-de-Marsan, le moine *Genestal* au moment où il abjurait, et l'avait jeté en prison (Tr 340).

Henri-Nompar de Caumont, en 1620, fut nommé député par la basse Guienne à l'assemblée politique de La Rochelle; mais une maladie assez grave et l'urgente nécessité de faire travailler sous ses yeux aux fortifications de Bergerac, ne lui permirent pas de se rendre immédiatement à son poste. Il n'arriva donc à La Rochelle qu'au mois de mars 1621, et dès le 25, il fut choisi pour présider pendant un mois l'assemblée, ayant *Hespérien* pour adjoint, *Montmesart* et *Allain* pour secrétaires,

Rien d'important ne se passa durant sa présidence. Les hostilités n'étaient pas ouvertes; on se préparait à la guerre, et en attendant, on négociait. Le 26 mars, l'assemblée chargea *La Cressonnière*, gouverneur de Maillezais, de faire filer dans cette place, qui

semblait menacée par les mouvements des catholiques, un corps de 200 hommes, mais « avec le moindre esclat qu'il se pourra, affin que personne n'en puisse recevoir aucun dommage ny interpréter cette levée pour aucun acte d'hostilité. » Le 29, elle fit signifier à la Cour par les députés généraux qu'elle exhorterait les provinces à repousser la force par la force, si on mettait à exécution les jugements rendus par les parlements contre plusieurs de ses membres. Elle se montra disposée à s'opposer avec non moins d'énergie à la translation des bureaux de recette hors des places de sûreté, et persista, malgré les exhortations de *La Roche-de-Grane*, émissaire de *Lesdiguières*, à ne pas se séparer avant d'avoir obtenu réponse au cahier de ses griefs.

Le mois de la présidence de Castelnaut n'était pas encore écoulé, lorsqu'une lettre de son père instruisit l'assemblée des dangers qu'il courait dans le Béarn. Aussitôt elle manda aux églises de la Guienne et du Languedoc de l'assister de tout leur pouvoir, et elle envoya le baron de *Mitoys* pour stimuler leur zèle. Castelnaut ne tarda pas à le suivre. Nous avons déjà parlé de la bravoure qu'il déploya au siège de Montauban ; nous ajouterons seulement ici que ce fut lui qui tua le duc de Mayenne d'un coup d'arquebuse. En 1622, à son retour dans la Guienne, il essaya, avec le secours du baron de *Berbières*, frère de *Bourzolles*, de se saisir de Montflanquin ; mais il fut prévenu par les catholiques. Peu de temps après, assisté de *Solmignac*, *Richomme*, *Campagnac*, *Pédelmas*, *La Tour*, *Boudou*, il tenta, sans plus de succès, de s'emparer de Tournon ; cependant cet échec fut compensé par la prise de Montflanquin dont la garnison avait été retirée. Il se hâta de réparer les fortifications de cette place importante, et en peu de temps, il la mit à l'abri d'un coup de main. Il méditait une entreprise sur Clairac, lorsque *Lusignan*, *Galliac* et *Saint-Léger*, qui avaient conçu le même dessein, réclamèrent son secours. Il leur envoya 400 hommes sous les ordres des capitaines d'*Allègre*, *Biau*, *Bélestat* et *Jonca*, à qui revient le principal honneur de cette conquête. De son côté, Castelnaut défit un corps de royaux près de l'abbaye de Granges, et se signala tout particulièrement sous les murs de Tonneins. Fidèle compagnon d'armes de son père, il le suivit dans toutes ses expéditions depuis 1625. Nommé maréchal de camp en 1638, il contribua à la victoire de Zouafques et couvrit le siège du Catelet. Retiré du service en même temps que son père, il l'accompagna dans sa retraite et l'aida dans la rédaction de ses mémoires, dont les siens propres sont comme le complément et la suite. A l'époque de la Fronde, il se déclara pour Condé ; mais il ne prit qu'une faible part à la lutte et ne tarda pas à se réconcilier avec la Cour. Il mourut au mois de janvier 1678.

Henri-Nompar de Caumont avait épousé, en 1602, Marguerite *d'Escodéca*, dame de Boisse, fille d'Armand, baron de Boisse, et de Jeanne *de Bourzolles*. Il en eut neuf enfants : 1° Jacques, marquis de Boisse, qui suit ; — 2° Henri, mort jeune ; — 3° Pierre, marquis de Cugnac, dont nous parlerons après son frère ; — 4° Armand, marquis de Monpouillant sur qui nous aurons aussi à revenir ; — 5° Charlotte, mariée, en 1630, à Gabriel de Caumont, comte de Lauzun, d'une branche catholique de la même famille mais qui devint protestante et ne se convertit qu'en 1686 (E 3372) ; — 6° Diane, qui épousa, le 26 avril 1636, Charles-René *Du Puy*, marquis de Montbrun ; — 7° Jeanne, femme de Cyrus *de Montault-Bénac*, marquis de Saint-Geniès ; — 8° Jacqueline, mariée à Henri *de Vivans*, comte de Panjas ; — 9° Henriette, demoiselle de Castelnaut. A la révocation de l'édit de Nantes, cette dernière fut enfermée dans un couvent de Bayonne, si étroitement qu'elle n'avait de communication avec personne. Elle y mourut, et aussitôt on fit courir le bruit de sa conversion. Mais elle avait écrit une profession de foi qu'elle avait cachée dans la cassette où elle serrait ses joyaux. Peu d'instants avant de rendre le dernier soupir, elle pria la supérieure de faire tenir le coffret à une de ses parentes ; l'abbesse le promit et s'acquitta avec

fidélité de sa promesse. Cette profession fut publiée et la calomnie détruite par ce témoignage irrécusable.

I. Jacques de Caumont, marquis de Boisse, ne fut pas tué au siège de La Mothe, comme on le lit dans le P. Anselme; il ne mourut qu'en 1635, laissant trois enfants de son mariage avec Louise *de Saint-Georges*, fille d'Olivier *de Saint-Georges*, seigneur de Vérac, et d'Anne *de Bouzeran*. Son second fils, Olivier, seigneur de Tassay, et sa fille Charlotte, demoiselle de Boisse, ne sont connus que de nom. L'aîné, Jacques-Nompar, pair de France, duc de La Force, marquis de Boisse, nous intéresse surtout par les persécutions que sa religion attira sur lui et sur sa famille.

En 1660, le duc de La Force fut député par la basse Guienne au synode national de Loudun, qui le pria d'employer sa prudence et son autorité pour rétablir la concorde entre le sieur *Du Carbon* et l'église de La Sauvetat; c'est la seule fois qu'il prit, à notre connaissance, une part directe aux affaires générales de l'Eglise protestante. En 1682, l'église qui s'assemblait dans son château et qui ne comptait pas moins de deux à trois mille fidèles à chaque réunion religieuse, fut privée du droit de fief; depuis trois ans elle avait déjà été dépouillée du droit de possession. Quelques années après, le bigotisme s'attaqua à La Force lui-même. Le Mercure raconte, sous la date du mois de mai 1686, que le duc de La Force, après avoir eu plusieurs conférences avec l'archevêque de Paris, avait été « entièrement convaincu des erreurs de la religion protestante. » On ne saurait trop admirer l'impudence du folliculaire. Pendant quatre ans, La Force résista à tous les efforts des convertisseurs attitrés ou officieux, en sorte que désespérant de briser sa constance ni par promesses ni par menaces, Louis XIV, qui avait daigné « lui parler pour le convertir », comme nous l'apprend Dangeau, le fit jeter à la Bastille le 29 juin 1689. Il y resta près de deux ans, toujours ferme dans sa foi, et le 28 avril 1691, il fut transféré dans le couvent de Saint-Magloire. Il finit cependant par succomber. Rendu à la liberté après son abjuration, il se retira dans son château de La Boulaye près d'Evreux, où il mourut le 16 avril 1699, gardé en quelque sorte à vue par des gens « que le roi avait chargés, dit Dangeau, de se tenir auprès de lui pour l'affermir dans la religion catholique ». On eut même la cruauté, par surcroît de précaution, d'éloigner de lui sa femme, qui était toujours « une huguenote très opiniâtre ». En effet, la duchesse de La Force montra encore plus de fermeté que son mari dans les épreuves. On se contenta d'abord de la mettre aux arrêts dans son hôtel; plus tard, on lui enleva ses filles qui furent enfermées dans des couvents, et ses fils qui furent placés comme pensionnaires dans le collège de Louis-le-Grand, tenu par les Jésuites; elle finit elle-même par être envoyée dans un monastère, puis enfermée au château d'Angers; mais elle resta inébranlable. De guerre las, on la rendit à son mari après la mort duquel elle passa en Angleterre.

Jacques-Nompar de Caumont avait épousé en premières noces Marie *de Saint-Simon*, fille d'Antoine, marquis de Courtomer, et femme divorcée de René *de Cordouan*, marquis de Langey. Il n'en eut que trois filles : Jeanne, mariée, en 1682, à Claude-Antoine *de Saint-Simon*, marquis de Courtomer; Louise, fille d'honneur de la Dauphine, et Marguerite. Resté veuf en 1670, il se remaria, trois ans après, 12 mars 1673 (reg. de Charenton), avec Susanne *de Béringhen* qui lui donna trois fils : Henri-Jacques-Nompar, duc de La Force, né le 5 mars 1675; François-Nompar, marquis de Boisse, né en 1678 et baptisé le 30 mars à Charenton; Armand-Nompar, duc de La Force, né en 1679, et quatre filles : Charlotte, abbesse d'Issy; Susanne, religieuse à Saint-Sauveur d'Evreux; Jeanne, religieuse au couvent de la Visitation à S.-Denys, et Magne, morte jeune. La profession de ses dernières dit assez clairement qu'elles se convertirent. Leurs frères ne se montrèrent pas non plus indociles aux exhortations des Jésuites leurs maîtres. On lit dans le Mercure du mois de juin 1686 : « Qua-

tre [lisez trois] fils de ce duc [La Force] et le fils unique de M. le marquis *Du Bordage* ont fait profession des vérités catholiques. » Ils profitèrent même si bien des leçons des bons Pères qu'ils devinrent à leur tour de cruels persécuteurs. « Le duc de La Force, zélé convertisseur, dit Larrey, sous la date de 1701, exerçoit sa fureur à Bergerac contre les nouveaux réunis, et partout où il menoit ses dragons et ses sattelites. Il ne les maltraitoit pas moins dans la Saintonge et par toute la Guyenne, et les annales en racontent des barbaries dont je ne veux pas charger mon histoire. »

II. Pierre de Caumont, marquis de Cugnac, 3e fils de Henri-Nompar, fut nommé, dès 1633, lieutenant de la compagnie de chevau-légers de son grand-père. En 1634, il se trouva aux sièges de Nancy et d'Epinal, à la prise de Haguenau, de Saverne, de Lunéville, de La Mothe, au secours de Heildelberg et de Philipsbourg. Par commission du 20 mars 1635, il leva un régiment d'infanterie de son nom qu'il commanda au siège de Vaudémont. Ce régiment ayant été licencié l'année suivante, il commanda la compagnie de chevau-légers de La Force au siège de Corbie en 1636, en Lorraine en 1637, au siège de Saint-Omer en 1638, à celui de Hesdin en 1639, à celui d'Arras en 1640, à celui d'Aire en 1641, au combat d'Honnecourt en 1642 et en Picardie en 1643. L'année suivante, il passa en Italie et se trouva à la prise de Vigevano et de La Rocca, ainsi qu'au combat de la Mora. Créé maréchal de camp en 1646, il continua à servir dans le Piémont et se trouva au combat de Bozzolo. En 1647, on lui donna le régiment d'infanterie de son nom ; mais on le lui ôta, en 1649, lorsqu'il se jeta dans la Fronde. On le lui rendit bientôt, pour le lui ôter de nouveau en 1650, après qu'il eut embrassé le parti de Condé. Il se retira en Angleterre et y épousa la fille du premier médecin de Charles Ier, *Turquet de Mayerne* baron d'Aubonne. Elle se nommait Elizabeth et eut trois fils, tous morts au service de leur nouvelle patrie avant 1702 (E 3353).

III. Armand de Caumont, marquis de Monpouillan, frère du marquis de Cugnac, né en 1615, entra comme lieutenant, à l'âge de 15 ans, dans le régiment de Jean-Jacob de Caumont, marquis de Tonneins, son oncle. Il servit en Languedoc en 1632, au siège d'Epinal en 1633, à la prise de Haguenau, Saverne, Lunéville, Bitche, La Mothe, au secours de Heidelberg et de Philipsbourg en 1634, au combat de Fresche, où le maréchal de La Force défit le duc de Lorraine, à la prise de Spire et de Vaudémont, 1635, au siège de Dôle, 1636. Passé en Guienne, 1637, il assista à la prise de La Sauvetat et de Bergerac, au passage de la Bidassoa, à la prise du fort du Figuier, du port du Passage, au siège de Fontarabie, 1638, à la prise de Salces, de Canet et de Tentavel, en 1639 ; au siège d'Elna, 1641, à l'assaut de Tamarith, au secours d'Almenas et à celui de Lérida en 1642, à celui de Flix et de Mirabel, 1643. Nommé lieutenant-colonel, en 1643, il fit, la même année, lever le siège de Quiers. Mestre-de-camp sur la démission de son oncle, 1644, il assista au combat de Lérida. En 1645, il servit dans l'armée qui couvrit le siège de Roses, à la prise d'Agramont, de Saint-Aunais, au combat de Liorens, à la prise de Balaguier ; en 1646, au siège de Lérida et à la prise d'Alger ; en 1647, au secours de Constantine ; en 1648, au siège de Tortose. Créé sergent de bataille, 1649, il continua d'être attaché à l'armée de Catalogne. Maréchal de camp en 1651, il passa dans le parti de Condé et leva un régiment de cavalerie pour le service de ce prince ; mais il fut arrêté au mois d'avril 1653, comme il se rendait à Libourne, et enfermé dans la citadelle de Blaye. Cependant il ne tarda pas à faire son accommodement avec la Cour. Créé lieutenant général, en 1655, il servit encore pendant quelques années sous les ordres de *Turenne*. A la révocation de l'édit de Nantes, le vieux guerrier se retira en Hollande et fut fait gentilhomme de la chambre du prince d'Orange, lieutenant général des armées de la république et gouverneur de Naarden. Il mourut à La Haye, 16 mai 1701. Il avait épousé en premières noces Amable-Wilhelmine *de Bré-*

*derode*; elle le rendit père d'une fille qui fut mariée en Angleterre. Sa seconde femme, Grace-Angélique-Thérèse *Arazola d'Ognate*, ne lui donna pas d'enfants.

III. Branche de Monpouillan. — Jean de Caumont, marquis de Monpouillan, 6e fils de Jacques-Nompar, fut élevé à la cour de France comme enfant d'honneur de Louis XIII. Ce fut peut-être, de tous ses favoris, celui que le jeune roi aima le plus. Protecteur des trois frères de Luynes, il devint l'instrument dont ils se servirent pour se défaire du maréchal d'Ancre, et il ne tarda pas à être lui-même la victime de leurs intrigues. Chassé de la cour, il se retira dans le Béarn, auprès de son père; puis après une inutile tentative pour reconquérir la faveur dont il avait joui, il passa en Angleterre où le roi Jacques l'accueillit avec distinction. La guerre le rappela bientôt dans la Guienne. Il leva un régiment de son nom et se jeta dans Nérac où commandait le fils du député général *Favas*.

Nous avons déjà raconté comment les revers des protestants dans la Guienne l'obligèrent à se sauver avec son frère aîné à La Rochelle. Rappelé en Guienne après la levée du siège de Montauban, il s'enferma dans Tonneins, résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Bravement secondé par les capitaines *Lentillac*, *Fraisse*, *La Nouaille*, *Janiçon*, *Saint-Orse*, et surtout par son ami le vicomte de *Castets*, Monpouillan aurait pu braver longtemps les attaques des généraux catholiques, si la ville eût été mieux approvisionnée; mais la disette ne tarda pas à s'y faire sentir, et malgré les vivres que le hardi marinier *Gondes*, de Tonneins, réussit à y faire entrer à plusieurs reprises, la famine continua ses progrès menaçants. Instruit de la détresse des assiégés, La Force tenta un suprême effort pour les secourir; son entreprise échoua, comme nous l'avons dit plus haut. Les assiégés, avertis par *Papus* de l'attaque projetée, s'étaient tenus toute la nuit sous les armes prêts à l'appuyer par une sortie; ils venaient de quitter leurs postes lorsque le bruit du combat se fit entendre. Ils se rassemblèrent à la hâte et fondirent sur le camp ennemi, trop tard pour opérer une utile diversion. Pressés par la faim et n'ayant plus de secours à espérer, ils durent enfin songer à capituler; *Saint-Orse* et *Carcabanes* se rendirent auprès des généraux ennemis et obtinrent les conditions les plus honorables; mais comme cela n'arrivait que trop souvent, la capitulation fut mal observée à l'égard des habitants et la ville fut brûlée au mépris de la foi jurée. Monpouillan, qui avait reçu pendant le siége une blessure à la tête, mourut quelques jours après, le manque de soin et les privations ayant envenimé une plaie sans gravité apparente.

IV. Branche de Castelmoron. — François de Caumont, marquis de Castelmoron, huitième fils de Jacques-Nompar, servit sous son père, s'éleva au grade de mestre de camp du régiment d'Aquitaine et remplit pendant quelque temps les fonctions de commandant à Montbéliard et à Belfort. Il eut de son mariage avec Marguerite *de Viçose*, dame de Casenave, fille de Henri *de Viçose*, baron de Castelnau et de Marie *de Favas*, quatre filles dont l'aînée, nommée Marie, épousa, le 21 fév. 1674, Charles *Bordeaux de Rochefort*, marquis de Théobon. La seconde, Claude, bapt. à Charenton le 9 fév. 1659, fut femme de Marc-Auguste *de Briquemault* et passa à l'étranger lors de la Révocation. Le P. Anselme ne connaissait pas le nom de la troisième, qui peut-être était morte jeune. La quatrième, Charlotte-Rose, née en 1650, est auteur de quelques romans historiques assez bien écrits et de poésies qui ne manquent pas d'imagination. Comme elle mourut à Paris en 1724, on doit croire qu'elle se convertit plus ou moins sincèrement; mais quand abjura-t-elle? Tallemant des Réaux nous apprend bien que les filles de madame de Castelmoron ne voulurent pas la suivre à la messe, lorsqu'elle se convertit, après avoir mené une vie peu régulière; cependant, en reculant la conversion de Charlotte-Rose même jusqu'en 1685, nous n'aurions encore aucun droit à revendiquer ses ouvrages, puisque le premier ne fut publié qu'en 1692.

Une autre branche de la famille de Caumont, beaucoup moins illustre que la précédente, mais non moins zélée pour la religion protestante, est celle de MONTBETON dont le chef était, au milieu du XVIe siècle, François de Caumont, seigneur de Berbiguières, mari de Jeanne de Saint-Etienne de Montbeton, et père de cinq enfants nommés Ange, Ogier, Gabriel, François et Jeanne. L'aîné était chevalier de Malte en 1550; nous ignorons s'il embrassa les opinions nouvelles. Nos recherches ne nous ont conduit à une certitude complète que pour FRANÇOIS et pour sa sœur JEANNE, qui épousa Jean *de La Tour*.

François de Caumont, baron de Montbeton, assista, en effet, à l'assemblée de Milhau, après laquelle il prit part à l'entreprise sur Castres. Il vécut au delà de 1599, date de son testament, et laissa de son mariage avec Françoise *d'Aymerie*, célébré en 1571, JEAN baron de Montbeton, CLAUDE, HERCULE sieur de Beauvillar, et ANTOINE.

Jean, qui testa en 1632, avait épousé, en 1612, Marie *Daliès*. Il en eut un fils nommé DAVID, qui fut une des victimes de l'indigne guet-apens préparé par l'évêque de Montauban dans l'appartement même de Boufflers (t. I, col. 759). Sans respect pour son âge, des valets apostés voulurent le jeter à genoux, mais ses éperons les empêchèrent de le faire tomber, et sa véhémente indignation en imposa même à l'évêque. L'année suivante, Montbeton essaya de fuir, et déjà il s'était embarqué sur un vaisseau anglais à l'ancre dans le port de Bordeaux, lorsqu'il fut arrêté et condamné aux galères par arrêt du 5 fév. 1687. Alors on vit ce noble vieillard de 70 ans, chargé de fers comme un malfaiteur, traîné à travers toutes les villes du Midi avec douze ou quinze compagnons d'infortune, et exposé à dessein aux insultes de la populace. Il resta enchaîné avec les forçats jusqu'au mois d'août où on lui fit grâce, sur les pressantes sollicitations de son cousin-germain *La Tour Daliès*. Toutefois on ne lui rendit pas la liberté. Broglie le fit enfermer dans la citadelle de Montpellier, d'où La Tour Daliès ne réussit à le tirer qu'en 1689, en s'engageant à l'amener à Paris et à travailler à sa conversion (M 672). Il avait un fils nommé PAUL, qui plus heureux, réussit à sortir de France, en laissant sa fille JEANNE, âgée de trois ans, aux soins de son aïeul. Par brevet du 9 nov. 1687, le roi fit don à cette enfant de tous les biens confisqués sur son père (K 1276), don funeste, car ce furent ces biens qui servirent de prétexte à l'évêque de Montauban pour demander contre elle, en 1698, une lettre de cachet que le ministre Châteauneuf s'empressa d'envoyer (M 672).

Hercule de Caumont, sieur de Beauvillar, épousa, en 1609, une dlle *Pundorfille*, qui le rendit père de trois fils : FRANÇOIS sieur de Beauvillar, JEAN-FRANÇOIS sieur de La Ginestière, et JEAN sieur de La Gasparède. Rien n'empêche d'admettre que ce soit lui qui servit au siège de Montauban comme officier du régiment du comte d'*Orval*.

CAUNAC. « Extrait des registres de la maison consulaire de la ville de Caunac en Languedoc, duquel ressort que le dernier décemb. 1665 et les 1 et 2 janv. 1666, élection a été faite, sous l'autorité de M. le prince de Conty gouverneur et de M. de Bezons intendant de la province de Languedoc, de nouveaux consuls ; et qu'ont été élus pour l'année 1666 : au premier rang et premier consul catholique noble Jean de Garrigues sieur de La Devèze et Jean Isars, et au second rang pour consuls de la R. P. R. maistre Jean *Caunac* notaire et Jacques *Caffarel* bourgeois ; au 3e rang pour consuls catholiques Pierre Combes du Masaige du Thiois et Antoine Gymeis d'Authevergne; au 4e rang pour consuls de la R. P. R. Jacques *Rouanet* marchand, et Pierre *Maldemer* aussi marchand, et pour conseillers cathol. Pierre Granier marechal et Barthelemi Escade, et pour conseillers de la R. P. R. Jean *Calmelz* sieur de la Landette et maistre Mathieu *Pomier* docteur ez droitz... » (Carrés d'Hozier ; Garrigues)

CAUNE (ROBERT DE), sieur de Pignan [Haag, III 270]. Sa mère, Jeanne *de Brinac*, dame de Pignan, avait ordonné par son testament, en date du

22 août 1567, que l'exercice de la religion réformée se ferait dans son château, sans que ses héritiers pussent l'empêcher. Robert de Caune fit exécuter religieusement la volonté maternelle jusqu'en 1580 où il fut tué dans un combat. Il avait épousé Françoise *de La Vérune* dont il laissa un fils, nommé SEGONDIN. Protégé par les seigneurs du lieu, la religion protestante fit des progrès si rapides que dès 1598, la chapelle du château ne suffit plus pour contenir les fidèles. Les habitants de Pignan achetèrent, en conséquence (d'Anne *de Saint-Félix*), un emplacement pour y bâtir un temple, dans lequel *Montcassin*, de l'Auvergne, prêcha pour la première fois. JEAN de Caune, fils de Segondin, se montra fidèle aux traditions de sa famille, et son mariage avec Catherine *de Narbonne* ne put que le fortifier dans sa foi; aussi leurs descendants continuèrent-ils à professer la religion réformée jusqu'en 1683, où le dernier seigneur de Pignan mourut, protestant.

Ainsi, pendant plus d'un siècle, l'exercice de la religion réformée avait été fait sans interruption à Pignan; les habitants pouvaient se croire à l'abri de toute chicane. Cependant, par arrêt du 18 nov. 1680, leur église fut interdite. Le culte protestant s'y soutint néanmoins par le droit de fief, et se célébra dans le château jusqu'à ce qu'un arrêt, du 10 juillet 1683, défendit au seigneur de faire prêcher ailleurs que dans une salle de ses appartements et en présence d'autres gens que les membres de sa famille. Des arrêts semblables furent rendus, le 14 juin, contre le seigneur de *St. Jean de Vedas*, qui avait recueilli chez lui les débris de l'église de Montpellier, et le 26 juillet contre *Coulomb*, sieur de St. Naufari.

CAUSI (PIERRE), de Boissières [Haag, III 270]. L'intrépidité que ce simple soldat camisard déploya en subissant son affreux supplice, prouve qu'un courage héroïque n'était pas le partage des chefs seuls, et justifie cette assertion de M. Peyrat, que le plus beau triomphe de la constance cévenole n'est pas dans les batailles, mais dans le martyre. Condamné à faire amende honorable, à avoir le poing coupé et à être rompu vif, Causi mourut en criant qu'il souffrait avec plaisir pour la cause de l'Eternel et de la véritable religion.

CAUPENE. Madelaine de Caupène mère de Paul de Foix; vers 1570. — Jean *Caupène* et Jeanne *de Séguier* sa femme, font baptiser leur fils Jean, 2 déc. 1651, au temple de Castres; parr. Jacques *de Faure* s^r de Tournadous, avocat; marraine Jeanne *de Fontanier* veuve de M. *de Pélisson*, conseiller en la Cour. (PRADEL)

CAUSIDE ou Cauzid (FRANÇOIS), né à Boissières en bas Languedoc, étudiant en théol. à l'acad. de Montauban, 1656. Reçu au ministère évangélique par le synode du bas Languedoc tenu à Mèves le 4 mai 1661, il fut placé à Boissières qu'il desservit jusqu'en 1681.

CAUSSADE, pasteur de l'église de Monbazillac, 1600-1607. — (Jacob) galérien, 1746. — Voy. Aliès ou Daliès.

1. CAUSSE (BARTHÉLEMY) appelé quelquefois *Lachaussée* [Haag, III 271] avait été religieux cordelier à Rieux en Gascogne, puis avait tenu école quelques années en Languedoc. Il se réfugia à Genève où il fut d'abord employé dans une imprimerie, puis il entra dans le clergé du pays de Vaud et desservit les paroisses d'Avenches, comme diacre, et de Lucens (entre Payerne et Moudon) comme pasteur [1]. Mais dès 1559 il est de retour en France et exerce le ministère à Chartres et aux environs, à la sollicitation du sieur *de Sausseux* (*Hist. ecclés.* de Bèze I, 163, 213). Au bout de 7 à 8 mois on le trouve à Dieppe où il est adjoint, 9 avril 1560, au pasteur de Dieppe *Du Buisson*, qui était lui-même un ancien docteur de Sorbonne et avait succédé l'année précédente à *La Forêt*. L'église protestante de Dieppe ne comptait pas moins de 17 à 1800 fidèles. Ce fut pendant le court pastorat de Causse que la cène y fut célébrée publiquement pour la première fois, le 26 mai. Plus de 800 personnes y participèrent, de l'aveu du prêtre catholique David Asseline.

Barthélemy Causse a publié, contre Nicole Grenier: *le vray Bouclier de la foy*

[1] Note de M. VUILLEUMIER.

*chrestienne mis par dialogues* demonstrans par la sainte Escriture les erreurs et fausses allégations d'un livre intitulé : *le Bouclier de la foy*, jadis fait par un moine de S. Victor à Paris se disant le Bienallant ; Genève, in-16. La Bibl. de La Croix du Maine n'indique pas l'année de la publication, non plus que Draudius qui, dans sa Bibl. exotica, donne à l'auteur le prénom de Guillaume. L'édition de 1558 de ce livret était déjà la 3e et Bayle en possédait une autre de 1563 (imp. à Genève par Zacharie Durant, 566 p. in-12 ; 26 dialogues) ; cet ouvrage avait donc joui d'un certain succès.

Il est vraisemblable que Causse était originaire du Languedoc, comme *Causse de Landes*, premier consul de Castres, député, en 1581, à l'assemblée politique de Montauban, comme le capitaine *Causse* qui servit en 1586 au siège du château de Rassise, sous les ordres de *Montgommery* et comme d'autres du même nom qu'on peut retrouver par les tables qui terminent chacun de nos volumes.

2. CAUSSE (Pierre de) député par Montauban à l'assemblée de Milhau, 1573 (*Bull.* X 352). — Pierre Causse, maître d'école de l'église de Mondardier, 1577 (*Ib.* XXII 159). — (Jacques) consul de Montpellier 1582 (*Ib.* II 90). — (Job) conseiller des finances et sa femme Marie *Bigot* font baptiser leur fille Marie à Charenton, fév. 1614 ; parr. Gilles *Maupeou* intendant des finances, marr. Marie *Garrault*. Leur fils Pierre, 12 ans, inhumé au cim. des SS. Pères, 1631.

3. CAUSSE (Job) notaire à Rennes. Quittance délivrée en sa présence et celle de Claude *du Plaix* sr du Rasnay, comme procureurs des habitants de la ville de Rennes faisant profession de la R. P. R., au trésorier de l'épargne, de la moitié de la somme de 3000 liv. dont le Roi a fait don aux susdits habitants « pour employer en la reffection et reédiffication du lieu auquel ilz faisoient ci devant l'exercice de la dite religion qui a été bruslé de la guerre... » ; 16 fév. 1614. (Carrés d'Hozier). — « Je soussigné Ant. Joubert, prêtre de la Cie de Jésus, atteste avoir reçu l'abjuration de l'hérésie de Calvin et la profession de foy catholique que David Causse, natif de Pemirol dioc. d'Agen, soldat de la Cie de Latour-Tristant a fait dans le collège de Dôle, le 20 mars 1686. Au dessous : « M. le thrésorier payra 2 pistolles d'or audit soldat nouveau converty de la garnison de Dôle. Fait à Besançon, 24 mars 1686. De La Fond ». (*Ibid.*)

4. CAUSSE (Pierre), né à S. Antonin, étudiant en théologie à Montauban en 1648 ; reçu au ministère par le synode tenu à Cajarc en octob. 1652 et placé à Sorèze où il resta en fonctions jusqu'en 1682 ; puis à S. Antonin, de 1683 à 1685. Il y a une pièce de vers de lui en tête des Antiquités de la ville de Castres par P. *Borel*. — (Jean) probablement parent du précédent se réfugia, vers 1670, dans le Brandebourg. Il fut le premier proposant reçu au ministère par le consistoire de Berlin en vertu du pouvoir qui lui avait été accordé par décret du 3 juillet 1688. Il obtint la consécration, 29 juillet, avec le fils d'Etienne *de Clelles*, pasteur à Brandebourg, et l'année suivante, alla à Francfort-sur-l'Oder comme successeur de Jean *Garnaud*. L'électeur ayant fondé, en 1697, une chaire de langue française dans l'université de cette ville, Causse y fut nommé, et il prononça, à cette occasion, une *Oraison inaugurale sur l'ancienneté des églises réformées*, qu'il fit imprimer, comme on peut le conjecturer d'après ce qu'en dit *Chauvin* dans son Nouveau Journal des Savants. Son fils Ezéchiel fut, après lui, pasteur de l'église française de Francfort. Son petit-fils, Jean-Isaac-Louis, né à Francfort-sur-l'Oder, en 1728, docteur et premier professeur en théologie dans l'université de cette ville depuis 1781, doyen depuis 1791, a publié un assez grand nombre d'opuscules dont voici la liste d'après Meusel, qui n'a pas tout mentionné.

I. *Commentatio ad Luc.* XII, 1-5 ; Francof, 1749, in-4.

II. *De verâ significatione vocis* כהן *in quibusdam S. S. locis occurrente.*

III. *Observationum ad christianorum baptismum pertinentium spicilegium I* ; Francof., 1752, in-4.

IV. *Diss. de gente hebræâ fœcundissimâ* ; Francof., 1763, in-4.

V. *Diss. de rationibus, ob quas non plura quàm quæ extant ad. J. Ch. vitam pertinentia ab evangelistis litteris sunt consignata;* Francof., 1766, in-4.

VI. *Disquisitio de caro librorum mss. pretio;* Francof., 1767, in-4.

VII. *Diss. de clerico cum capsâ, monachis Fuldensibus donato;* Francof., 1770, in-4.

VIII. *Diss. an sobrium. proselytos faciendi studium judaïcæ religionis indoli repugnet;* Francof., 1772, in-4.

IX. *Mes vacances ou Lettres à un étudiant,* Francf., 1772, in-8.

X. *Trauerrede auf M. J. Leopold von Braunschweig gehalten im Namen der königl. Universität;* Frankf, 1785, in-8,

XI. *Annonce pour le jubilé de l'établissement des Réfugiés françois dans le Brandenbourg, en vertu de l'édit de Potsdam publié le* 29 *d'oct.* 1785, *à Francf.-sur-l'Oder.*

XII. *Der Kongress zu Reichenbach;* Frankf., 1790, in-8.

XIII. *Program. de Socraticâ natatione;* Francof., 1791, in-4.

XIV. *Program. de Socraticâ unctione,* Francof., 1792. in-4.

XV. *Prælectio academica de sobrio doctoris theologiæ tituli usu christianæ religionis indoli non repugnante;* Francof., 1793, in-8.

XVI. *Prælectio academica paraphrasin liberam exhibens epigrammatis XIV lib. II Martialis;* Francof., 1794, in-8.

XVII. *Appendix ad Ligurinum;* Francof., 1795, in-8.

Jean-Isaac-Louis Causse mourut vraisemblablement à la fin du XVIII^e siècle. Il ne faut pas le confondre avec son contemporain *Jean-Louis* Causse qui fut médecin de la colonie française. Il ne paraît pas que ce dernier ait rien écrit.

CAUTIUS (ANTOINE), peut-être DE CAUX [Haag, III 272] gentilhomme français échappé vraisemblablement au massacre de la Saint-Barthélemy, chercha un asile en Allemagne. Pendant sept années, il présida à l'éducation des jeunes princes du Holstein-Gottorp, Frédéric et Philippe, qu'il accompagna, en 1582, dans leurs voyages. Le clergé luthérien du Holstein ne vit pas sans inquiétude un calviniste remplir auprès de ses futurs souverains les fonctions de gouverneur; il éleva des plaintes que Cautius chercha à apaiser par trois lettres au surintendant von Eitzen. Réussit-il à calmer des craintes qui nous paraissent aujourd'hui ridicules? Moller ne nous l'apprend pas; il raconte seulement que Philippe, ayant succédé à son frère, combla son ancien gouverneur de marques de bonté et le créa conseiller d'Etat. Il ignorait d'ailleurs si, après la mort de ce jeune prince, arrivée en 1590, Cautius était resté à la cour de Gottorp.

Cautius ne laissa de son mariage, avec Anne Vogler, qu'une fille nommée ELISABETH qui épousa Ebeling, médecin de Hambourg. A une piété solide, à une érudition remarquable chez un gentilhomme de ce siècle, et à une grande pureté de mœurs, il joignait des talents pédagogiques éminents. Valère-André parle d'un Cautius né à Utrecht; mais Moller suppose qu'il s'agit de deux personnages différents. Quoi qu'il en soit, on a d'Antoine Cautius:

I. *Grammaire française en trois livres,* plus complète que toutes celles qui avaient été publiées jusque-là. On en connaît quatre édit.: Paris, 1570; Anvers, 1576; Paris, 1579, et Strasb., 1586, in-8.

II. *Grammaire latine,* Anvers 1577 et 1581, in-8.

III. *Tetrastichon et distichon de Aulâ,* publ. dans l'Appendice du traité De gemmis attribué à Evax (Lips., 1585, in-4).

1. CAUX (DAVID DE), né à Dieppe (Haag, III 272), fut agréé pour pasteur de cette ville, en 1613, à la place de *De Laune.* Il n'y resta que peu d'années; il desservit l'église de Laigle depuis 1618 jusqu'en 1620; ensuite celle de Pont-Audemer (où on le trouve en 1635-37), puis il revint à Dieppe où il termina sa carrière. Un de Caux, ancien de l'église de Dieppe et un autre ancien de l'église de Rouen, assistaient au synode de Quevilly en 1682.

Nous avons tout lieu de présumer que les de Caux de Rouen et ceux de Dieppe étaient une seule et même famille. Pierre de Caux, un des conducteurs de l'église de Rouen, se réfugia en Hollande. Il contribua, avec Abra-

ham *Le Cordier*, Abraham *Thiens*, Pierre *Tranchepain*, Samuel *Cognard* et Jacques *Cossart*, tous enfants de la Normandie réfugiés, aux frais d'impression de l'*Histoire de la persécution faite à l'église de Rouen* [par *Le Gendre*); Rotterd., Jean Malherbe, 1704, in-12; précieux récit dont une nouvelle édition a été donnée (Rouen, 1874) par M. *Lesens*. L'auteur de l'histoire du parlement de Normandie, Floquet, cite en outre un médecin de *Caux* dont le nom rappelle un des actes d'intolérance de ce parlement. Nous rapporterons les propres paroles de l'historien : « Un habile docteur, entr'autres, nommé *de Caux*, religionnaire, demandant qu'on l'admit [dans le collège des médecins, en 1663], ç'avait été un cri de tout le collège, cri qui, dans la grand'chambre, eut de l'écho; nombre d'arrêts y furent rendus, coup sur coup, pour défendre que dans Rouen il y eût plus de deux médecins religionnaires; et en cour, l'idée ayant paru bonne, des lettres-patentes devaient être bientôt promulguées qui, de ces deux arrêts, firent une loi du royaume, en attendant celle qui, plus tard, ne devait plus souffrir de religionnaire dans le collège. » La famille de Caux eut fort à souffrir à l'époque de la Révocation. Une partie de ses membres était déjà passée en Angleterre et y avait obtenu la naturalisation dès 1685 (*Agnew*, III 40, 43). La même année sont signalés comme fugitifs : Jean de Caux apothicaire à Dieppe, Madelaine, de Dieppe; Thomas et Thomas jeune marchands de la même ville, David marchand, échappé de Rouen, et David ministre à Dieppe. Thomas de Caux, autre ministre de Dieppe, signa la confession de foi des églises wallonnes à Rotterdam, en 1686, et fut ensuite pasteur à Amsterdam (*Bull.* V 372 et VII 429). D'autres s'étaient enfuis de l'élection d'Arques. — Jacques-Simon *de la Heuze*, médecin, mari de Anne de Caux était dans les prisons de Dieppe en 1689. Ils avaient sept enfants : deux fils et une fille étaient de ceux qui avaient gagné l'Angleterre [1] et un autre fils était passé en Hollande, mais revint en 1688; le quatrième servait sur mer; il ne restait en France que deux filles : l'une mariée à Etienne de Caux, brasseur; l'autre, nommée Marthe, qui se convertit. Elles demandèrent les biens de Richard de Caux leur oncle et de leurs tantes Madelaine, Marie et Elisabeth, tous fugitifs, et les obtinrent; mais leur frère, par son retour, les leur enleva, suivant la teneur de la coutume de Normandie (M 675). — En l'année 1720, Marie-Anne de Caux, 16 ans, est enfermée dans un couvent de Normandie avec Madelaine *Boufar*, 15 ans, de Dieppe (Tt 261).

2. CAUS (DE) ou CAULS. Une famille de la même province que la précédente [1], et qui lui était peut-être apparentée, s'était habituée en Angleterre dès le commencement du XVII^e siècle; du moins trouve-t-on dans les registres de l'église française de Londres, le baptême d'Etienne fils du célèbre marin Abraham *Du Quesne* et de sa femme Marthe *de Caul* (*Agnew*, II 177), vers le même temps où vivait dans la même ville, l'ingénieur et architecte bien connu que nous appelons Salomon de Caus, mais qui signait *de Cauls*.

SALOMON DE CAUS, qui même avant *Papin* entrevit la puissance de la vapeur, était né en 1576. On ne sait rien de ses parents ni de son jeune âge. On voit seulement qu'il était à Londres depuis plusieurs années et qu'il y enseignait la perspective lorsqu'il fut attaché comme maître de dessin au service du prince de Galles mort en 1612. Il conserva ce poste assez longtemps pour avoir orné le palais et le parc de Richemont d'embellissements curieux dont il parle dans son *Traité des forces mouvantes*. Il mettait en jeu toutes les puissances de la mécanique pour obtenir de petits effets de physique amusante. Il faisait se mouvoir et marcher des ma-

[1] Le nom de *Caux* se trouve fréquemment sur les registres de l'église française de Norwich, avec ceux de *Martineau*, *Colombine*, *Le Monnier*, *de la Haye*, *des Ormeaux*, *des Bonnets*, *Pigné*, *de Lannoy*, *Malbranque*, *Levasseur*, *Polet*. — Une famille *Caux*, de Castres, était réfugiée à Cantorbery.

[1] Ajoutons qu'il y avait des de Caux dans la noblesse de Normandie au moyen-âge. « Pierre de Caux, escuier, reçoit ses gages du roi pour le service militaire avec cinq gens d'armes ses compagnons, 14 août 1355 ». = *Armes* : 2 léopards superposés (Bibl. n. pièc. orig.) — Il y a aussi deux bourgs du nom de Caux près Béziers et Carcassonne.

rionnettes. Il faisait promener sur les eaux d'un bassin une Galatée traînée par deux dauphins, tandis qu'un cyclope, dans les profondeurs d'une grotte, lui jouait du flageolet ; un groupe d'oiseaux faisaient entendre de doux accords aussi longtemps qu'une chouette, comme un maître de chapelle, tenait les yeux fixés sur eux, et aussitôt que cette chouette se retournait, les concertants cessaient de se faire entendre ; un cygne buvait avidement dans le vase qu'on lui présentait ; la statue de Memnon semblait s'animer au lever du soleil : l'air dilaté par la chaleur, en passant par un jeu d'orgues, rendait un léger son fait pour charmer des oreilles prévenues. Tels sont les jeux d'esprit auxquels de Caus dépensait un très grand savoir.

Le jeune prince de Galles étant mort, en 1612, de Caus suivit à Heidelberg la princesse Elisabeth, lors de son mariage (1613) avec le prince palatin, Frédéric V. Ce prince le nomma son ingénieur et architecte. « De Caus, dit son compatriote M. de La Sicotière [1], fut naturellement choisi pour diriger la construction des bâtiments que le palatin voulait ajouter à sa résidence d'Heidelberg. Les parties du nouvel édifice dont il donna les plans furent : le bâtiment anglais, qui a perdu jusqu'aux derniers vestiges de sa distribution et de sa décoration : le palais de Frédéric V, dont les ruines sont depuis longtemps converties en tonnellerie, et la porte Elisabeth. » Frantz Kugler décrit et admire cette architecture dans son *Histoire des Arts*. On y trouvait, suivant lui, l'indépendance qui s'affranchit des règles des écoles, mais non de celles du goût. Pour entourer le palais de jardins, on donna à de Caus une montagne à remuer : le Friesenberg, fourré sauvage, percé de crevasses profondes et hérissé de rochers. Il éleva au milieu de cette nature vaincue une multitude de volières, de maisons de plaisance, d'arcs de triomphe, de grottes, de fontaines dont la description remplit un volume in-fol., sous le titre de *Hortus palatinus*. Nous ferons remarquer que Kugler (Handbuch der Kunstgeschichte, 2e édit. augm. par J. Burckhardt, Stuttg. 1848) ne cite pas même le nom de Salomon de Caus, et que la date (1601-7) que le savant professeur à l'acad. des Arts de Berlin assigne à la construction de l'aile nord du château de Heidelberg, qui porte le nom du prince Frédéric, ne permet pas d'admettre que de Caus en ait donné le plan ; mais il paraît qu'il la termina. Quant à l'aile anglaise, qui occupe le côté occidental de la cour, rien ne s'oppose à ce qu'on lui en attribue la construction. Cette partie du château se rapproche du style plus simple des palais italiens du commencement du XVIIe siècle, tandis que l'aile dite de Frédéric est d'un style lourd, sérieux, bizarre. Telle est l'appréciation de Kugler.

Ces magnifiques constructions, que les féroces soldats de Tilly avaient respectées lors du sac de la ville de Heidelberg, en 1662, ne furent pas épargnées, en 1689, lorsque, sur les ordres impitoyables du ministre Louvois, approuvés par Louis XIV, le Palatinat fut mis à feu et à sang par le maréchal de *Duras*.

Salomon de Caus quitta vraisemblablement le service de Frédéric V, lorsque ce prince, trahi par la fortune (1620), dut aller chercher un refuge en Hollande auprès du prince d'Orange. Un arrêt de l'édilité de Paris, à la date du 30 mars 1621, donne à Salomon de Caus le titre d'ingénieur de Louis XIII. Cette pièce importante, rapportée dans les Archives curieuses de Cimber et Danjou (2e série, t II), a pour titre : Arrest relatif à certains mémoires présentez au Roy pour le nettoyement des boues. — Après avoir pris connaissance des mémoires et propositions de Salomon de Caus, qui s'engageait, moyennant une somme annuelle de 60 mille livres tournois, et 20 mille livres de récompense également par année, à prendre à bail, pour un laps de 40 ans, le nettoiement des rues et places publiques de la capitale, le prévôt des marchands, assisté des échevins de la ville, fut d'avis que l'on entendit aux propositions dudit de Caus, attendu qu'il

[1] Dans un article du Magasin pittoresque, 1850, accompagnant un portrait de Sal. de Caus peint en 1619 et conservé au musée de Heidelberg.

était « très nécessaire de donner ordre au nettoyement des boues et immondices de ceste ville et faulbourgs, et rechercher toutes sortes d'inventions pour la tenir plus nette que par le passé. » Quelle était cette nouvelle invention? Il est probable que la force élastique de la vapeur n'y était pour rien, quoique ce fût un des cinq moyens indiqués par de Caus comme propres à faire monter l'eau plus haut que son niveau; car d'après la machine dont il donne la figure dans son livre des Forces mouvantes, c'était l'eau même servant à la production de la vapeur qui était élevée, et par conséquent elle n'eût pas été propre à alimenter des fontaines publiques. Quoiqu'il en soit, le système qu'il se proposait d'appliquer devait différer aussi de celui qui fut employé, quelque cinquante ans plus tard, dans la construction des pompes du pont Notre-Dame et de la Samaritaine. De Caus s'engageait « à faire à ses fraiz et despens un eslevage de 40 poulces d'eau à prendre dans la rivière et la faire conduire en plusieurs endroitz de la ville. » A cet effet, il devait construire un certain nombre de fontaines publiques, entre autres, au cimetière St-Jean, dans les rues St-Martin, St-Denis, St-Honoré, et il s'obligeait, en outre, à avoir « une grande quantité de seaulx et tombereaulx pour enlever et transporter toutes lesdictes boues et immondices qui ne pourroyent estre escoulées par lesdictes eaux. » Un emplacement « proche la rivière, vers l'Arsenal » ou ailleurs s'il le jugeait plus convenable, devait lui être concédé pour la construction du pavillon qui servirait à l'élévation des eaux. Salomon de Caus a donc été un des bienfaiteurs de la capitale, et, à ce titre, il mérite une place honorable parmi les grands citoyens dont les statues décorent l'Hôtel de Ville. Mais on ne s'explique pas que le souvenir de cette première construction hydraulique se soit entièrement perdu; car nous ne connaissons aucun historien de Paris qui en fasse mention. L'histoire se tait également sur les travaux dont de Caus a dû être chargé en sa qualité d'ingénieur et architecte de Louis XIII pour l'embellissement des châteaux royaux. Les magnifiques travaux qu'il avait exécutés à Richemont et surtout à Heidelberg, devaient cependant engager le roi à mettre souvent ses talents à l'épreuve. Tout ce que lui-même nous apprend sur cette période de sa vie, c'est que le cardinal de Richelieu lui voulait du bien. « L'opinion qu'on pourroit avoir, lui dit-il dans une dédicace, que vous me portez plus d'affection que mes services n'en ont peu encore mériter, me donnent sujet de mettre souvent le compas et la reigle en main pour tascher à m'acquitter du service que je vous dois. » C'est ce désir de complaire au cardinal qui lui fit composer un très bon traité sur les horloges solaires. Ce livre parut en 1624, en même temps qu'une seconde édition de son ouvrage sur les Forces mouvantes. Il s'occupait alors avec diligence de la traduction de Vitruve « pour le mettre en nostre usage ». Des X livres dont se compose l'ouvrage du savant architecte romain, il en avait déjà traduit IX, ce qui doit faire supposer que son entreprise a été menée à bonne fin ; mais aucun bibliographe n'en fait mention. On lisait dans les registres de l'état civil des protestants de Paris avant leur destruction en 1871 : « Salomon de Caus, ingénieur du Roi, enterré à la Trinité le samedy dernier jour de fév. 1626, assisté « de deux archers du guet. » Voici ses ouvrages ; ceux du moins que nous connaissons :

I. *La Perspective avec la raison des ombres et miroirs par Salomon de Caus, ingénieur du séréniss. prince de Galles, dédié à Son Altesse*; Londr., Jan Norton, impr. du Roy de la Grande-Bretagne, et Francf., chez la vefve de Hulsius, Anno dom. 1612, in-fol. avec figg. — Traité divisé en deux livres, le 1er, 38 feuill., traitant de la perspective proprement dite, et le 2e, sans pagin., *des ombres* et *des choses qui aparoissent aux miroirs planes, et la raison de telles apparitions*. — Dans sa dédicace, datée du palais de Richemont, 1er oct. 1611, Salomon de *Cauls* (telle est sa signature) dit au prince Henry « qu'il eust bien peu augmenter son livre de plusieurs autres figures, mais que les ouvrages de S. A. l'occupent de telle

façon qu'il a esté contraint de mettre fin au présent œuvre, espérant d'avoir dans quelque temps le loisir d'achever un autre œuvre jà commencé. » Le privilège de Louis XIII est du 18 nov. de la même année. Un anacrotiche [acrostiche] de Jaques Le Maire sur le nom de Salomon de Cauls, nous apprend que de Caus était alors *en son avril*, et qu'il savait

C onjoindre la science avec la modestie,
A yant un esprit meur au printemps de sa vie.

II. *Institution harmonique divisée en deux parties : en la première sont monstrées les proportions des intervalles harmoniques, et en la deuxiesme, les compositions d'icelles par Salomon de Caus, ingénieur et architecte de Son Alt. Palat. Electorale ;* Francf., Jan Norton, 1615, in-fol. — Dans sa dédicace à la reine Anne de la Grande-Bretagne, datée de Heidelberg, 15 sept. 1614, de Caus lui dit : « Si Vostre Majesté a aggréable ce mien petit labeur, cela me donnera courage de poursuivre, et mettre en lumière un traité (de la fabrique des machines hydrauliques) commencé soubs mon bon maistre d'heureuse mémoire, le sérénissime prince de Galles, où par lesdites machines il se pourra représenter, avec le cours de l'eau, une parfaite harmonie. » Savant traité. Nous y avons remarqué de plus des morceaux de musique tirés des psaumes de David, mis en français. Dans un proème ou préambule, de Caus raconte succinctement l'histoire de l'art musical, et il termine son livre, à la manière des huguenots, par cette pensée chrétienne : A Dieu soit honneur et gloire éternellement!

III. *Les raisons des forces mouvantes avec diverses machines tant utilles que plaisantes auxquelles sont adjoints plusieurs desseings de grottes et fontaines par Salomon de Caus, ingénieur et architecte de Son Alt. Palat. Elect. :* Francf., Jan Norton, 1615, in-fol., avec bonnes figg. ; Paris, Ch. Sevestre, 1624, même format; trad. en allem., au rapport d'Adelung. Frontispice historié. — Le premier livre, 44 ff., comprend XVII théorèmes et XXXV problèmes, accompagnés chacun d'une figure. Il est dédié au Roi très chrétien, sous la date de Heidelberg, 15 fév. 1615. Nous rapporterons un fragment de cette dédicace : « Sire, dit l'auteur au roi, après avoir mis fin à ce présent livre, traitant de la raison des forces mouvantes et de plusieurs machines, j'ay doubté sçavoir si ledit livre méritoit d'estre dédié à Vostre Majesté, d'autant qu'aucuns pourront penser que cest art est plustost propre pour des artisans que pour un Roy, lequel doibt plustost employer son temps à bien gouverner ses subjects, à craindre Dieu pour en donner un général exemple, et à se faire redoubter à ses ennemis ; ces trois choses sont très requises à un prince, car ce sont les trois colonnes qui soustiennent son Estat. Et en outre pour gouverner un si grand nombre de peuple, il sera bon qu'il soit, non seulement assisté d'un nombre de gens versés en toutes sortes d'arts et sciences, mais aussy que luymesme soit aucunement entendu, et spécialement aux sciences des mathématiques et à celles qui despendent d'icelles, à celle fin de n'estre subject à croire aucuns flateurs, lesquels voyant un prince ignorant d'icelles, et qu'il a presente occasion de quelque œuvre, luy font croire tout autrement que ladite œuvre ne peut réussir, tellement que cela tourne quelquefois à la honte et desplaisir dudit prince. » Certes ce n'est pas là le langage habituel des épîtres dédicatoires ; de Caus ne choisissait pas le chemin des faveurs. — Suit une *Epistre au bening lecteur, où l'autheur monstre ce que c'est que machines et les premiers inventeurs d'icelles, ensemble l'utilité que l'on peut tirer de ce présent livre.* Quant aux machines décrites dans ce 1er livre, de Caus dit avoir fait l'expérience de la plupart. Selon Arago, on y trouve des choses ingénieuses « que plusieurs mécaniciens ont présentées de nos jours comme nouvelles. »

*Livre second où sont desseignées plusieurs grottes et fontaines propres pour l'ornement des palais, maisons de plaisance et jardins par Salomon de C.*, etc. — Ce second livre, 20 ff., comprend la démonstration de 20 problèmes, accompagnés d'assez bonnes gravures sur

cuivre. Il est dédié à la princesse Elisabeth, électrice palatine, sous la date du 1er janv. 1615. « Sçachant, lui dit de Caux, l'amour qu'avez porté à l'heureuse mémoire du noble et gentil prince de Galles, j'ay représenté icy quelques desseings que j'ay autrefois faits, estant à son service, aucuns pour servir d'ornement en sa maison de Richemont, et les autres pour satisfaire à sa gentille curiosité. »

*Livre troisième traitant de la fabrique des orgues, par S. de C.*, etc. — Ce livre, 8 ff., comprend XVII problèmes avec figures. Il est précédé d'un discours sur *l'invention des machines hidrauliques et orgues, et sur l'accroissement qui y a esté fait depuis.* Selon M. Roquefort (Biogr. univ.), ce 3e livre est particulièrement remarquable.

Le privilège de Louis XIII, à la date du 17 oct. 1614, était accordé pour plusieurs livres « sçavoir l'un intitulé *Les Raisons des forces mouvantes avec plusieurs machines tant utiles que plaisantes*; l'autre *De la théorie et pratique de musique* [impr. à part]; un autre troisiesme où sont démontrées les *Constructions de quelques machines hidrauliques* [qui ne paraît pas avoir été publié]; et le quatriesme contient plusieurs *desseings de grottes artificielles et fontaines*, tous lesdites livres utiles et profitables au public. »

Nous ne terminerons pas cette notice sans donner aux lecteurs au moins une idée du théorème sur lequel on se fonde pour présenter S. de Caus comme le premier inventeur de la machine à feu. Il y a, dit-il, cinq moyens divers pour élever l'eau plus haut que son niveau, le premier par vacuité : le siphon ; le second par son propre moyen, c'est-à-dire la capillarité : un tuyau de drap imbibé ; le troisième par aide du feu ; le quatrième par l'air ; le cinquième par machines composées, diversement conduites par force d'hommes ou de chevaux : la vis d'Archimède, etc.

*L'eau montera par aide du feu plus haut que son niveau*, tel est son ve théorème ; dont il donne la démonstration suivante. Soit un ballon de cuivre, auquel sont adaptés deux tubes, dont l'un, qu'il nomme soupirail, muni d'un entonnoir et garni d'un robinet, sert à l'introduction de l'eau, et l'autre, dont l'extrémité inférieure plonge presque jusqu'au fond du ballon, sert à l'expulsion du liquide sous l'action du feu. Si cet appareil est placé sur un foyer, l'eau s'échappe en jet par le tube dont l'orifice libre lui livre passage. La raison de ce fait est très simple. La vapeur qui se dégage dans la partie supérieure du ballon, ne pouvant sortir par le soupirail qui sert à l'introduction de l'eau et dont le robinet est fermé, non plus que par le tube dont l'extrémité plonge dans le liquide, exerce sur l'eau une pression d'autant plus grande que la machine est plus chauffée, et finit par la chasser avec force hors du ballon. Mais cette raison qui nous semble si simple, de Caus ne l'énonce pas, et l'on pourrait même supposer, si l'on s'en tenait à la démonstration qu'il donne de ce théorème, qu'il ne la connaissait pas. Il semble attribuer l'expulsion du liquide hors du ballon à une action directe du feu sur l'eau. Néanmoins l'opinion contraire de M. Arago doit lever tous les doutes. « L'appareil dont je viens de transcrire la description, dit le savant astronome (Ann. du bureau des long., 1837), est une véritable machine à vapeur propre à opérer des épuisements. Mais peut-être supposerait-on, si je me bornais au passage précédent, que Salomon de Caus ignorait la cause de l'ascension du liquide... Cette cause lui était parfaitement connue, et j'en trouve la preuve dans son théorème 1er, p. 2 et 3, où à l'occasion d'une expérience toute semblable, il dit que « la violence de la vapeur [produite par l'action du feu] qui cause l'eau de monter, est provenue de ladite eau, laquelle vapeur sortira après que l'eau sera sortie par le robinet avec grande violence. » On ne doit pas exagérer la part qui revient à Salomon de Caus dans la découverte de la machine à feu, mais il avait bien vu la force d'expansion de la vapeur.

IV. *Hortus Palatinus à Friderico, rege Bohemiæ, extructus Heidelbergæ*; Francof., 1620, in-f., avec figures. — Cet ouvrage très rare contient la description des jardins du prince palatin Frédéric, de-

puis roi de Bohème sans royauté, et bientôt après électeur sans électorat, jardins dont Salomon de Caus avait été l'ingénieux créateur. Les bâtiments du célèbre château d'Heidelberg qu'il a construits étaient : 1° le *palais de Frédéric V* commencé sous Frédéric IV, père de ce prince, de 1601 à 1608, brûlé lors de la dévastation du Palatinat en 1689, et dont les ruines ont été converties, sous l'électeur Charles-Philippe, en un magasin pour le tonnelier de la Cour : d'où lui vient son nom actuel de *bâtiment de la tonnellerie* ; il ne faut pas confondre cette partie du château avec le palais de Frédéric IV, autrement dit la chapelle du château ; 2° le *bâtiment anglais* plus remarquable par sa situation pittoresque que par son architecture, construit de 1612 à 1619, et également détruit en 1689. Le seul souvenir de Salomon de Caus qui soit resté debout dans ces ruines, est la *porte Elisabeth*, à l'entrée de la terrasse du château. On y lit cette inscription sur le frontispice : Frédéric V à son épouse chérie Elisabeth, dans l'année 1615.

V. *La Pratique et démonstration des horloges solaires, avec un Discours sur les proportions, tiré de la raison de la 35e proposition du premier livre d'Euclide, et autres raisons et proportions, et l'usage de la sphère plate, par S. de C., ing. et arch. du roy*; Paris, Hyerosme Droüart, 1624, in-fol. avec figg. ; 80 pages sans les pièces prélim. Dédié au cardinal de Richelieu, sous la date de Paris 1er juill. 1624. — Dans sa dédicace, de Caus expose au cardinal le but de son livre. « Ceste science, monseigneur, lui dit-il, a desja esté traictée fort doctement par Clavius ; mais d'autant que ses démonstrations sont fort difficiles à entendre, et que plusieurs personnes, après y avoir longuement estudié, n'ont sceu en tirer que fort peu d'intelligence, cela m'a incité d'estudier à l'esclaircissement des choses les plus difficiles de ceste science, et en faire les démonstrations par plans de carton qui se lèvent ou baissent, selon l'eslevation du pole et de l'équinoxiale ; ainsi par ce moyen les choses les plus difficiles seront non seulement entendues, mais démontrées autant que faire se peut. » Après un Avis au lecteur où nous voyons que c'est lui le premier qui a traité ce sujet en français, suit un *Discours sur toutes les proportions qui prennent leur origine de la raison naturelle, qui est insérée à la 35e proposition du premier livre d'Euclide.* Voici quelle est cette proposition : les parallélogrammes qui sont sur même base et entre mêmes parallèles sont égaux. Dans ce discours sont aussi exposées les *raisons des consonantes de la musique.* Les réflexions par lesquelles de Caus termine son discours prouvent qu'à cette époque, c'est-à-dire environ trois quarts de siècle après la mort de son auteur, le système de Copernic n'était pas encore admis par les savants. « Ceste grandeur et vistesse incroyable du soleil, dit-il, a donné sujet à plusieurs curieux esprits de chercher un moyen à supposer un autre façon de sphère où ils mettent le soleil au milieu comme centre de l'univers, et taschent à sauver toutes les apparences fort industrieusement, en faisant tourner la terre et tous les autres corps célestes à l'entour ; mais d'autant que c'est chose dangereuse de destruire une créance receüe de tout temps, et dont mesme la Saincte Escriture fait mention, disant : « La terre est grande et le ciel haut et le soleil léger en sa course : car en un jour il tourne tout à l'entour du Ciel (Esaïe), » nous devons doncques arrester nostre curiosité dans les bornes de nostre religion. » Cela est juste, mais la religion embrasse tout ce qui est de Dieu, et la vérité seule est de Dieu.

Plus de deux siècles après sa mort, Salomon de Caus est revenu tout d'un coup occuper l'attention publique dans des circonstances bizarres. Le Musée des familles, journal hebdomadaire d'histoires morales et de gravures, ayant reçu un joli dessin de Gavarni, qui représentait un pauvre fou s'agitant derrière les barreaux de son cabanon, pria l'un de ses rédacteurs de composer un article quelconque pour accompagner la gravure. La fantaisie de cet écrivain alla se poser, sans savoir pourquoi, sur l'ingénieur de Louis XIII. Il est vrai que c'était en 1834, époque où les souvenirs du règne de Louis XIII avaient été mis à la mode par le roman de Cinq-

Mars, œuvre d'Alfred de Vigny (1826) et le drame de Marion de Lorme (1831) par Victor Hugo. L'auteur de l'article ne se contenta pas d'imaginer que l'inventeur, l'homme de génie, méconnu par ses contemporains et maltraité par le sombre Richelieu avait laissé sa raison dans les angoisses du désespoir ; il fabriqua une lettre écrite par Marion de Lorme pour raconter à Cinq-Mars une visite faite à Bicêtre et au triste cabanon par un seigneur anglais à qui le fou, dans un instant lucide, avait dévoilé son grand secret, la force motrice de la vapeur. Le roman fit aussitôt fortune; des peintres, des poètes, des sculpteurs, des dramaturges, jusqu'à des écrivains du monde scientifique, s'emparèrent de ce sujet pathétique et donnèrent à l'honnête Salomon de Caus plus de célébrité qu'il n'en avait jamais eu. L'auteur de la fraude, un peu honteux de son succès, se dénonça lui-même, mais on refusa de le croire; on lui répondit dans les journaux qu'il se vantait imprudemment et qu'on lui montrerait l'autographe de la lettre à Cinq-Mars qu'il prétendait sorti de sa plume. Telle est souvent, dès les premiers jours de sa naissance, la force d'une tradition fabuleuse. Celle-ci a été énergiquement signalée par M. Ch. *Read*, dans plusieurs articles du *Bull.* (XI, 1862, p. 301, 407, 444 ; XIII, 193), que le Journal officiel (11 fév. 1875) a repris et renouvelés. On peut espérer que, grâce à ces réclamations, l'erreur est maintenant déracinée.

3. Les registres de Charenton contenaient aussi les trois inscriptions suivantes :

« Isaac de Caus natif de Dieppe, aagé de 58 ans, architecque, a esté enterré au cymetière Saint Père le lundi 24e février 1648. — Jaque de Caux, âgé de 48 ans, vivant marchand à Dieppe, a esté enterré au cymetière le 29e d'aoust 1658. — En 1647 Jean Loquet, fils de Pierre Loquet, de Rouen, et de Geneviève de Caux, épouse à Paris Marie Prieur. »

Cet Isaac, qui se rattache probablement à Salomon de Caus par une étroite parenté, n'est pas tout à fait un inconnu. Il publia en Angleterre une *Nouvelle invention de lever l'eau plus haut que sa source, avec quelques machines mouvantes par le moyen de l'eau, et un discours de la conduite d'ycelle;* Lond., 1644, in-fol. avec figg. A la suite d'un avant-propos où l'auteur expose quelques notions générales, il passe à la Théorie de la conduite des eaux, p. 4-16. Cette première partie contient la démonstration de 19 propositions, la plupart ayant pour but d'amener le lecteur à l'intelligence de la machine hydraulique dont il donne la description. Cette machine est d'une construction très simple, et en y ajoutant les perfectionnements de la science moderne, il nous semble qu'elle pourrait rendre encore dans une foule de cas de très bons services. Selon l'auteur, « entre toutes machines pneumatiques c'est celle qui avec moins de force fait eslever plus d'eau », et ce qui est à considérer, elle l'élève à telle hauteur que l'on veut, et sans le secours d'une chute d'eau. Si cette machine fonctionnait selon les prévisions de l'inventeur, elle réaliserait le mouvement perpétuel, car les résistances à vaincre concourent elles-mêmes à la production du mouvement. Elle est fondée sur le principe de la compressibilité de l'air et de l'incompressibilité [relative] de l'eau, combiné avec la pression atmosphérique. A cette époque, les sciences physiques et mécaniques étaient encore dans l'enfance; les Anciens en étaient toujours les oracles; leurs plus grossiers préjugés passaient pour des axiomes. *Magister dixit.* Isaac de Caus était encore tout pénétré de l'horreur que la nature a du vide. « L'eau monte, dit-il, contre son cours ordinaire pour éviter vacuité, laquelle est plus répugnante à nature que le contraire mouvement de cest élément. » C'est ainsi que les erreurs satisfont la science pendant un temps.

La 2e partie du livre d'Isaac de Caus est intitulée *Forces mouvantes* et consiste dans l'explication de 26 planches assez médiocres, qui sont rejetées à la fin du volume, p. 17-32. Ce qui est bien digne de remarque, c'est que l'auteur emprunte, mot pour mot, à Salomon de Caus la plupart de ses problèmes, tels que ses oiseaux qui chantent, son cygne qui boit, sa chouette qui fait

l'office de maître de chapelle, son cyclope qui joue du flageolet, sa Galatée qui se promène sur les eaux, son horloge qui marche avec son jeu d'orgues que l'eau fait résonner, sa statue de Memnon, etc., etc. Il le dépouille de ses plus gentilles inventions, sans même le citer; il s'en empare comme de son héritage, comme de son bien. C'est un parent et un collaborateur. Cependant le problème qui devait faire à Salomon de Caus un nom immortel, il dédaigne de le reproduire, il n'y voit qu'un jeu d'enfant. Il pensait, et peut-être avec raison, que sa « machine fort subtille pour faire élever une eau dormante, par le moyen du soleil », avait une plus grande valeur pratique. Aussi ne manque-t-il pas de se l'approprier. De la découverte et de l'application de la force élastique de l'air mue par la chaleur à la découverte et à l'application de la force élastique de la vapeur, il n'y avait que la distance d'une analogie, d'un rapprochement, d'une idée. Pour augmenter la chaleur, Salomon de Caus employait même des miroirs ardents : « ce qui, observe-t-il, causera une grande chaleur à l'eau, et par ce moyen, elle sortira en plus grande abondance ».

Dans son avant-propos, Isaac de Caus nous apprend qu'il s'occupait d'un commentaire sur les livres d'Archimède ; mais les bibliographes ne parlent point de cet ouvrage. Horace Walpold (Anecdotes of pointing, II 33) dit qu'Isaac était le frère de Salomon et qu'il fut aidé par lui dans la Construction de Gorhambury et de l'hôtel de Camden près Kensington.

1. CAVAIGNES ou Cavagne (Arnaud de), conseiller au parlem. de Toulouse [Haag, III 283] qui eut, avec le brave Briquemault (II, col. 151), le sort douloureux de périr pour couvrir les mensonges de Charles IX sur la S. Barthélemy. Il était fils du conseiller Jean de Cavaignes, dont il obtint la survivance [1] par lettres patentes du 26 avril 1553, qui mentionnent que cette grâce lui est accordée tant pour les services de son père que pour ceux de son oncle le capitaine Cavaignes, qui avait honorablement servi le roi Henri et le roi François Ier en Piedmont, où il était mort. La Faille (Annal. de Toulouse, 1687) le peint comme un homme habile, ferme et entreprenant, et il affirme qu'il fut avec *Coras* le principal auteur du projet conçu par les protestants de Toulouse pour s'emparer de la ville en 1562. Ce qui est certain, c'est qu'il se montrait « un des plus affectionnés » à la religion réformée, et cela seul était plus que suffisant pour que le parlement l'inscrivit en tête de ses listes de proscription, malgré les liens de famille qui l'unissaient au premier président Mansencal dont il avait épousé l'une des filles. Expulsé de son siège, ainsi qu'un grand nombre de ses collègues, il fut député en cour, lui et *Coras*, à la conclusion de la paix et obtint la réintégration des conseillers interdits ; mais le parlement refusa d'entériner les lettres-patentes et les lettres d'abolition du roi. Bien plus, comme pour braver l'autorité royale, il fit, trois jours après leur présentation, exécuter deux avocats de renom, *Tabard* et *Gayrard*. Ce ne fut qu'après quatre sommations qu'il se décida enfin à obéir, et que Cavagne put rentrer dans l'exercice de sa charge.

En apprenant que *Condé* avait repris les armes, un grand nombre de protestants de Toulouse : *Ferrières*, *Du Bourg*, *Francarville*, *Daurez*, *Latger*, qui finirent par s'établir à Castres, *Coras* qui se retira plus tard à Réalmont, de *L'Hospital* qui se fixa à Montauban, tous conseillers au parlement, *Ganelon* et *Dannète* bourgeois, de *Vanides*, de *Saint-Marc*, de *La Cassaigne* avocats, etc., s'empressèrent de fuir. Quelques-uns moins prudents restèrent à Toulouse ; mais ils eurent lieu de s'en repentir. Cavagne demanda à Montauban un asile ; puis au bout de quelques mois, il alla rejoindre *Coligny*, qui l'estimait fort, et qui l'envoya en Angleterre réclamer les secours d'Elisabeth. Ce fut sans doute au retour de cette mission qu'il fut nommé chancelier par Jeanne *d'Albret*.

Après le combat d'Arnay-le-Duc, juin 1570, et l'arrivée à La Charité de l'armée huguenote, la Cour semblant disposée enfin à conclure la paix, Ca-

[1] Il ne fut jamais Capitoul (Pradel).

vagne fut chargé avec *Téligny, Beauvais-La-Nocle* et *La Chassetière* d'en négocier les conditions. Le traité signé, il se retira à La Rochelle avec Coligny qui l'envoya, en 1571, accompagné de *Briquemault, Téligny* et *Beauvais-La-Nocle* (ou *La Noue*, selon La Popelinière), porter à Charles IX les plaintes des chefs huguenots au sujet du massacre de Rouen. Quelque temps après, il fut nommé maître des requêtes, avec Jean *Chauvin* seigneur de Saignes, et *Francourt*. Le parlement refusa de les recevoir; mais Charles IX, qui voulait *contenter* les réformés, l'y contraignit. A la Saint-Barthélemy, Cavagne se sauva dans la maison d'un de ses amis près de l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre où Briquemault avait cherché un asile. On crut d'abord qu'il était parvenu à se retirer à Genève, et Charles IX écrivit au Conseil de la République pour demander son extradition. On lit dans les registres du Conseil de la République :

Sabmedy 13 septemb. 1572. — Le Conseil a esté expressément assemblé sur les lêttres du roy, receues hier au soir et apportées par ung chevaucheur du roy datées à Paris du 1er septembre, Par lesq. il dict avoir esté adverty que le sr Cavaignes, qui estoit l'un des principaulx de la conspiration meschante et malheureuse qu'avoit faict feu Mr l'admiral Chastillon contre la personne de S. Mté, Mme sa mère et ses frères, du roy de Navarre et d'aultres princes et seigneurs estans pres de sa personne, s'est refugie en ceste ville pour éviter le chastiment qu'il a merité; Et pour ce qu'il apartient a tous Princes, Estatz et Republiques amateurs de la conservation des roiaumes et pays de leur voysine de ne recepter telles persones couppables de si malheureux actes, A ceste cause prie Messeigneurs au nom de l'amitié et bienveuillance qu'il leur porte, quilz ayent a faire arrester prisonier led. Cavagnes et l'envoier soubz bonne et seure garde en sa ville de Lyon au sieur de Mandelot qui y est son lieutenant general. Qui sera acte digne de la vertu de Mrs, et ce qu'il a occasion d'esperer d'eulx et de leur bonne affection et volonté, comme S. M. vouldroit aussy de son costé les gratifier en ce qu'elle pourroit. La dessus a esté raporté que incontinent on manda enquérir par ville si led. Cavagnes y estoit ou non. Mays il ne s'est trouvé. Aussy ne se trouve il point avoir esté amené à MMrs, ny enregistré comme est de coustume. Bien entend-on qu'il a esté tué à Paris, comme appert par la liste que on en ha. Sur quoy a esté arresté quon rescrive à Sa Maj. que ayant faict tote diligence et perquisition, led. Cavagnes ne se trouve point par de ça, que on n'en a point ouy parler; et néantmoings s'il heust esté trouvé qu'on en feroit bonne justice, en sorte qu'il cognoisse qu'on ne les veult pas renvoyer.

Ne laissons point passer inaperçue cette noble réponse des Conseils de Genève déclarant à Charles IX qu'ils jugent eux-mêmes les accusés et ne les livrent pas. Cette doctrine que professaient les magistrats de Genève de ne pas livrer les fugitifs, fut inutile à Cavaignes, mais sauva des milliers d'autres malheureux. Cavaignes, caché à Paris, échappa aux massacres, mais pour tomber peu de jours après entre les mains du Parlement, qui le fit pendre, 27 oct. 1572, sous l'accusation dérisoire d'être l'un des *conspirateurs* de la Saint-Barthélemy.

2. CAVAIGNE (Jacques de) [1], conseiller en la chambre de l'Edit par provisions datées du 19 juin 1600, obtenues par résignation de Raulin *d'Airebaudouze*. Il résigna son office, 14 juin 1614, en faveur de Jean-Jacques *Pélisson*, docteur et avocat en ladite chambre, son cousin, en présence de Franç. *de Razel*, conseiller du roi et avocat général, Jean *Josion* ministre de la parole de Dieu et Jean *Ysarn* huissier.

CAVAILLAC (... de), ancien de l'église de Molières en Cévennes, délégué au synode de La Salle, 1672 [VIII 302] et de Meyrueis, 1674. Les frères de Cavaillac, fugitifs en 1685 (M 663).

1. CAVALIER. Monet et Huguet Cavalier, de Lourmarin en Provence, reçus habitants de Genève, oct. et nov. 1559. — (Bernard) massacré à Carcassonne, 1560 [IV 447 a]. — (Hugues, Claude, Collet et Simon) massacrés à Lourmarin, 1562. — (Jean) médecin à Gimont, l'un des chefs du parti protestant dans l'Armagnac, condamné pour crime de lèse-majesté par le parlem. de Toulouse, 16 juin 1570. — (.....) délégué à l'assemblée de Figeac, 1617 (II col. 1083). — (Pierre) marchand à Clermont

[1] Note tirée des archiv. de la H.-Garonne (parlement) par M. Ch. Pradel.

de Lodève fugitif avec ses biens à la Révocation, et retiré à Genève dès 1685. — (.....) ancien de Sauve, 1678 (VII 197, 252). — (Jean de) officier en Hollande, 1701-1730. — Autre, *idem*, 1732-34. — (Jean), de Saumane en Languedoc, capitaine de cavalerie mort à Berlin, 1732, 78 ans (*Erman*). — (François) orfèvre, réfugié à Berlin, 1690. — (Henri), dit Latour, étudiant à Lausanne (Henricus C. occitano gallus, gratis admissus) 8 septemb. 1742, pasteur du désert, dans les basses Cévennes, 1748-62 ; dans les hautes Cévennes et la Saintonge, 1763 ; à Bordeaux, 1763-78. — *Cavaillé*, de Castres, condamné à l'amende parce que sa fille ne va pas à la messe, 1698. — *Cavaliès*, condamné aux galères, 1752 (E 3534).

CAVALIER, famille cévenole. Elle était représentée, au XVII^e siècle, par deux branches établies l'une à Anduze, l'autre à Tornac [1]. Celle d'Anduze occupait un rang relativement élevé dans la bonne bourgeoisie du pays et PAUL Cavalier, capitaine de la ville d'Anduze, grand oncle du célèbre chef des Camisards, jouissait de beaucoup de considération dans sa ville natale.

1. ANTOINE Cavalier, de Tornac, village situé à quelques kilomètres d'Anduze, était le dernier enfant d'une famille de paysans aisés qui s'établit au hameau du Mas Roux [2], à un kilomètre à l'est de Ribaute, près Anduze, dans une petite maison appartenant à sa femme, Elisabeth *Granier* qu'il avait épousée, 30 juillet 1678, dans le temple du village de Cardet. C'est là que naquit, 21 juillet 1679, son fils aîné ANTOINE et deux ans plus tard [3] JEAN, dont voici l'extrait baptistaire :

Le susdit jour dimanche septième décembre mil six cent huictante un a esté baptisé en l'église de Cardet [1] par moy ministre soubzsigné, Jean Cavallier, fils d'Anthoine Cavalier et d'Elizabeth Granière du Mas Roux, parroisse de Ribaute. Est né le 28^e novembre dernier passé, et présenté au saint baptesme par Jean Cavalier de Tornac et Elisabeth Mathieue dudit Mas. — Fraissinet m^re (Greffe de la cour d'appel de Nîmes).

Ce Jean fut le plus célèbre des chefs camisards [Haag, III 284]. Il commença par être valet de berger chez un cultivateur nommé *Lacombe* à Vézenobre; puis il fut apprenti dans une boulangerie d'Anduze [2].

La révocation de l'Edit de Nantes étant survenue lorsqu'il n'avait encore que quatre ans, il suivit avec son frère Antoine l'école paroissiale de Ribaute et tous deux firent leur première communion, catholique dans l'église de ce village. Ils y reçurent la confirmation de la main de l'évêque d'Alais, le 11 nov. 1694 avec une quarantaine d'enfants de leur âge (Archiv. de Ribaute ; état civil catholique). M. Chevalier de Saulse, titulaire de ce nouvel évêché érigé depuis quelques mois seulement, déployait alors toute la ferveur du premier moment, et par son zèle même, par l'éclat pompeux de ces cérémonies romaines, la communion et la confirmation durent laisser une trace profonde dans l'âme fière et exaltée d'un jeune garçon de treize ans, nourri dès sa première enfance dans les idées d'une mère très pieuse qui le menait aux prêches de Brousson dans le désert. Au bout de peu d'années l'attitude du jeune Jean Cavalier fut remarquée par un curé du voisinage, le curé d'Arvieu, qui lui intenta à la fois deux procès pour cause de religion, l'un civil, l'autre criminel. Ces poursuites le forcèrent, en 1701, à se réfugier à Genève. Après une année de séjour dans cette ville, l'amour du pays natal le ramena dans les Cévennes que désolait alors l'abbé Du Chaila. Il

[1] Les rectifications et additions que nous apportons à cet article nous sont fournies par M. CH. SAGNIER.

[2] Le nom de Mas Roux est celui d'une famille protestante qui possédait là une grande maison, presque un château, autour de laquelle vinrent se grouper quelques autres habitations rurales. A l'époque où Antoine Cavalier s'y établit, Daniel Roux et Madeleine Montbonnoux sa femme en étaient propriétaires et y marièrent, 1677, leur fille Marguerite avec Moïse d'Aubanel, sieur de la Blaquière, fils de Pierre et de Marie de Cadur, de Saint-Martin-de-Corconac. La maison où naquit Jean Cavalier, après avoir été rasée, fut rebâtie ; elle existait encore il y a quelque vingt ans lorsqu'un incendie la détruisit ; il n'en reste aujourd'hui que les ruines.

[3] Il eut un troisième fils, Pierre, né le 17 juillet 1693, et qui, malgré son jeune âge, prit part aux expéditions de son frère Jean.

[1] Le temple de Cardet existe encore tel qu'il était lors de ce baptême, et sert toujours au culte des habitants de ce village, presque tous réformés.

[2] On a publié (Mém. de la Soc. d'Alais 1875 p. 128) un certificat du maître boulanger témoignant qu'il avait terminé son apprentissage en avril 1701.

nous apprend lui-même dans ses Mémoires qu'il participa au meurtre qui fut le signal de l'insurrection. (*Voy.* I, col. 241.)

Une vingtaine de jeunes gens de Ribaute, les confirmés de l'évêque d'Alais, gagnés par les exhortations de Cavalier, se décidèrent à le suivre dans les montagnes et l'élurent pour chef. Tel fut le noyau d'une des plus redoutables de ces bandes qui, pendant plus de deux ans, répandirent la terreur dans le Languedoc.

Le premier soin de Cavalier fut de se procurer des armes. Il en trouva chez le curé de Saint-Martin, près de Durfort, homme doux et paisible, qui les livra sans résistance. Il songea ensuite à venger la mort de *Vivens* sur l'apostat *Jourdan* qu'il égorgea sans pitié. Quelques jours après, il fit également mettre à mort le curé de Caissargues, et à son retour de ses différentes expéditions, il tint une nombreuse assemblée à Aigues-Vives. Ce fut là que, pour la première fois, il remplit le rôle de prophète. Son succès fut immense, et sa réputation sans cesse grandissante se répandit dès lors non seulement parmi les montagnards protestants, mais parmi les catholiques qui commencèrent à le redouter. *Brueys* affirme que cette assemblée fut surprise ; mais c'est une des mille erreurs, presque toujours volontaires, dont fourmille le livre de ce ministre apostat. Ce qu'il y a de vrai dans son assertion, le voici : Pour châtier le bourg d'Aigues-Vives, Broglie fit pendre à la porte de l'église le serrurier *Canonge*, le menuisier *Coste* et deux jeunes gens nommés *Garnier* et *Pasquier*. Douze autres furent condamnés aux galères et quelques-uns fouettés par la main du bourreau. Plusieurs maisons furent en outre rasées, et une amende de mille livres fut frappée sur les habitants.

Au sortir d'Aigues-Vives, Cavalier rejoignit *Roland* du côté d'Anduze. Les deux chefs allèrent ensemble, en plein jour et tambour battant, désarmer les bourgades et brûler les églises de Bragassargues et de Sérignac. Poursuivis par les troupes catholiques, ils se retirèrent dans les bois du côté d'Alais où, pour son malheur, le capitaine Vidal les rencontra. Une seule décharge suffit pour mettre ses soldats en fuite ; lui-même fut tué, mais sa mort ne fut point accompagnée des circonstances atroces dont on s'est plu à l'orner pour avoir le droit de faire de lui un martyr.

Ce succès, promptement suivi de quelques autres, augmenta singulièrement la confiance des Camisards et attira dans leurs rangs de nombreuses recrues. La troupe de Cavalier se grossit, entre autres, de quatre hommes qui ne lui cédant pas en valeur et connaissant mieux que lui le métier des armes, pouvaient avoir des prétentions légitimes au commandement. C'était *Espérandieu* de Foissac, *Rastelet* de Rochegude, *Ravanel* de Malaygue et *Morel*, surnommé *Catinat*, du Cayla. Mais Cavalier avait sur eux un avantage, le don de prophétie; aussi fut-il confirmé sans opposition comme chef des insurgés.

Après avoir organisé sa troupe, Cavalier descendit dans les bois de Vaquières où il fut poursuivi, le 5 déc. 1702, par *Montarnaud*, lieutenant de la colonelle de Tournon, et par *Bimard*, capitaine des milices de Nismes, l'un et l'autre nouveaux convertis. Il les laissa s'engager dans les taillis; puis, postant *Ravanel* de manière à leur couper la retraite, il fondit sur eux avec *Catinat* et les mit dans une déroute complète. Les deux chefs catholiques tombèrent frappés à mort dans la forêt dont bien peu de leurs gens parvinrent à sortir. Cette victoire fut suivie de la destruction d'un détachement de milices à Cendras, et d'une compagnie de fusiliers à Saint-Cosme. Le butin que Cavalier fit dans ces divers combats lui fournit les moyens d'exécuter un stratagème qu'il fit répéter à Sauve peu de temps après par son lieutenant *Morel-Catinat* (Voy. col. 856). Ses Camisards, déguisés avec les dépouilles des soldats, lui-même revêtu d'un uniforme de commandant et trainant à sa suite six prétendus prisonniers, il se présente devant le gouverneur du château de Servas et se donne à lui pour le neveu de Broglie. Le gouverneur, sans méfiance, se confond en politesses et le presse avec instance de passer la

nuit dans le château. Après s'être défendu autant qu'il le fallait, Cavalier accepte. Pendant le souper, les Enfants de Dieu, laissés sur le glacis, se glissent un à un dans la forteresse sous divers prétextes, et, au signal donné, égorgent la garnison qui avait surpris et écharpé plusieurs assemblées au désert. Après s'être emparé des armes et des munitions, Cavalier fit mettre le feu au château et regagna les bois à la lueur de l'incendie.

Le jour de Noël 1702, l'audacieux prophète annonça une assemblée pour la célébration de la Cène presque aux portes d'Alais. S'il comptait sur une sortie de la garnison, son attente ne fut pas trompée. A peine les prières étaient-elles commencées que les troupes royales se présentèrent. Cavalier choisit habilement son terrain et attendit de pied ferme leur attaque. La cavalerie chargea la première, mais elle fut repoussée en désordre. Son effroi se communiqua aux milices ; ce fut un sauve-qui-peut général. Les Camisards poursuivirent vivement les fuyards, et peu s'en fallut qu'ils n'entrassent avec eux dans Alais. Comment auraient-ils douté de la protection toute spéciale du Dieu des armées ?

Cavalier voulut profiter de leur enthousiasme, qu'il partageait sans aucun doute à cette époque, pour mettre à exécution un projet d'une hardiesse étonnante. De concert avec *Roland*, il entreprit de désarmer la garnison et les habitants de Sauve, et il réussit, le 27 décembre 1702, grâce au même stratagème qu'il avait employé pour se rendre maître du château de Servas. Après s'être emparés de toutes les armes qu'ils trouvèrent dans la ville, sans y avoir commis d'autres excès, les Camisards se retirèrent, emmenant trois ecclésiastiques dont ils prétendaient avoir beaucoup à se plaindre et qu'ils fusillèrent au milieu des champs.

Quelques jours après, laissant sa troupe à Candiac, Cavalier osa s'introduire seul dans Nîmes pour y acheter des munitions de guerre. Vivement poursuivi par Broglie, Julien et Tournon, il leur échappa par des marches rapides, repassa le Gardon d'Alais, défit l'escorte d'un convoi de vivres et emmena les mulets chargés à Bouquet.

Ce fut de là qu'il partit à la tête de 800 hommes pour aller appuyer le soulèvement du Vivarais, préparé par le prophète *Esparon*, plus connu sous le nom de *Dortial* ou de *Saint-Jean*. Au lieu de se porter rapidement sur l'Ardèche, il s'amusa en route à forcer villages et châteaux, à livrer aux flammes églises et presbytères. Il donna ainsi aux troupes catholiques le temps de l'atteindre à Vagnas, le 10 fév. 1703. Après un combat acharné qui coûta la vie au vieux baron de *La Gorce*, nouveau converti, et à cinq cents soldats du côté des catholiques, tandis que lui-même n'eut à regretter la mort que d'*Espérandieu*, Cavalier demeura vainqueur ; néanmoins il lui fut impossible de traverser l'Ardèche, gonflé par la fonte des neiges et défendu par les milices du Vallon. Il dut redescendre à Vagnas où Julien l'attendait avec des forces triples des siennes. A son tour il éprouva une défaite complète, et s'il parvint à s'échapper, ce fut en mettant en œuvre toute la ruse et l'habileté des sauvages de l'Amérique. Il perdit plus de 200 hommes et tous ses bagages. Deux de ses lieutenants restèrent sur le champ de bataille, et *Rastelet*, fait prisonnier, fut rompu vif à Alais, le 4 mars.

Les rigueurs barbares de Montrevel et de Basville lui eurent bientôt reformé une bande, en sorte qu'il ne tarda guère à reparaître sur le territoire d'Uzès, plus redoutable que jamais. Une éruption soudaine de petite vérole le força à se retirer à Cardet et à laisser le commandement de sa troupe à *Ravanel* et à *Catinat*. A peine guéri, il se jeta sur les bourgs voisins du Rhône dont il enleva les troupeaux ; puis revenant sur ses pas, il tailla en pièces l'escorte du colonel de Tarnaud, franchit le Gardon et dispersa entre Villesèque et Quissac un corps de recrues dont le commandant fut fait prisonnier par le brigadier *Boucarut*, ex-garde du roi Guillaume, et peu de temps après, traître à son parti. Irrité des enlèvements ordonnés par Montrevel, Cavalier vengea ses coreligionnaires en exerçant

de terribles représailles sur les bourgs de Montlezan, Aureillac, La Salle; mais s'étant laissé surprendre par Planque au Collet-de-Dèzes, il dut regagner précipitamment les Hautes-Cévennes, où il se réunit à *Salomon*.

Traqués dans les montagnes par les généraux catholiques, les deux chefs camisards redescendirent dans la plaine. Harassés de fatigue et mourant de faim, eux et leurs gens, ils s'arrêtèrent à la tour de Bellot, bergerie isolée entre Alais et Anduze, pour y prendre un peu de repos et y passer la nuit; mais ils furent trahis par un meunier nommé *Guignon*, et cernés par les catholiques pendant leur sommeil. Réveillés en sursaut par la fusillade d'un poste avancé que commandaient les brigadiers *Monbonnoux* et *Boulidou*, les Camisards se précipitèrent sur leurs armes, et bien qu'assaillis avant d'avoir pu se reconnaître, ils combattirent avec leur bravoure ordinaire. Après des prodiges de valeur, ils furent enfin obligés de céder au nombre et de battre en retraite, abandonnant trois cents de leurs compagnons dans la bergerie. Ces trois cents héros luttèrent encore pendant trois heures avec un courage surhumain, lançant sur l'ennemi, à défaut de balles, les tuiles, les pierres et jusqu'aux solives du bâtiment. Ne pouvant les vaincre, les catholiques mirent le feu à la bergerie : tous périrent dans les flammes. Parmi les cadavres qui couvraient la plaine, on crut reconnaître celui de Cavalier. Pour dissiper toute incertitude, on lui coupa la tête qu'on eut la barbarie de présenter à la mère du jeune guerrier, alors enfermée dans les prisons d'Alais.

Dans sa fuite rapide, Cavalier tomba au milieu d'un corps de dragons qui gardait les bords de la rivière ; mais il le culbuta et se retira dans le bois de Saint-Bénezet. Le meunier *Guignon* paya de sa vie sa trahison, d'autant plus horrible que ses deux fils combattaient dans les rangs camisards. Saisi et condamné à mort, il parut repentant de son crime et demanda à embrasser une dernière fois ses enfants; mais ceux-ci le repoussèrent et assistèrent impassibles à son supplice.

Cavalier, malgré le désastre qu'il venait d'essuyer, reparut bientôt aux portes d'Alais et fit des incursions jusqu'à Nîmes, sans cesse poursuivi, mais échappant à toutes les poursuites. Il finit cependant par se laisser surprendre entre Brueys et Audabiac. Après un combat qui lui coûta 72 hommes, il se retira à Bouquet. Quelque temps après, il eut sa revanche sur les bords du Vidourle où il massacra un détachement envoyé de Sommières pour enlever des protestants suspects.

Ce fut sur ces entrefaites que Montrevel, sans doute dans l'intention de dresser un piège à Cavalier, laissa sa mère sortir du fort d'Alais. En rentrant dans sa demeure désolée, la pauvre femme succomba à ses chagrins. Le jeune prophète, oubliant les dangers qu'il courait, alla la voir et adoucit par ses consolations les derniers instants de celle qui lui avait donné le jour. L'espoir de Montrevel fut déçu; mais il s'en vengea en faisant jeter dans les prisons d'Alais le père et le frère de Cavalier, qui le somma de leur rendre la liberté en le menaçant de les aller délivrer à la tête de dix mille hommes. A cette bravade, dictée par la douleur, le maréchal répondit par l'ordre de raser jusqu'aux fondements la maison où, dit Brueys, était né « ce gueux qui tranchoit du général. »

La guerre, cependant, prenait un caractère de plus en plus féroce. Tandis que Montrevel et Basville dévastaient les Hautes-Cévennes, rasaient les maisons, enlevaient les bestiaux, coupaient les arbres jusqu'à la racine, réduisaient, en un mot, un vaste pays en désert, Cavalier, par représailles, ravageait la plaine, mettant tout à feu et à sang. Saint-Cériès, Potelières, Saturargues, Aigues-Vives devinrent la proie des flammes; à peine échappa-t-il quelques débris sanglants de leur population. Dans la nuit du 2 au 3 octobre, il essaya vainement de surprendre Sommières. Il se vengea de cet échec en brûlant l'église et la cure d'Uchau. Le Cayla et Vergèze furent forcés, les fortifications de Vauvert démolies, les églises de Nages, Boissières, Sincens, Marvejols, Parignargues, Aubais, Junas,

Saint-Cosme, incendiées, et un grand nombre de catholiques égorgés. S'étant présenté devant Lussan, les habitants, bien que protestants en majorité, refusèrent de le recevoir et appelèrent à leur secours le gouverneur d'Uzès, qui accourut et fut défait. Cavalier descendit ensuite vers Nages où il tint, le 13 nov., une assemblée pendant laquelle Fimarcon parut subitement avec une partie de la garnison de Nîmes. Malgré l'infériorité de ses forces, Cavalier ne voulut pas refuser le combat. Les Enfants de Dieu, encouragés par ses discours et par la psalmodie des femmes, se précipitèrent avec fureur sur l'ennemi et le culbutèrent en un instant, après quoi, rentrant à Nages, ils continuèrent paisiblement leurs prières. Dans cette affaire, qui ne leur coûta que cinq hommes, *Ricard* du Grand-Gallargues, *Roux* de Soulorgues, David *Delors* d'Aubaïs, Jacq. *Privat* du même lieu, et un cinquième dont on ignore le nom, une jeune fille de 18 ans, Lucrèce *Guignon*, dite Lucrèce *la Vivaraise*, se signala parmi les plus braves combattants. De Nages, Cavalier descendit à Saint-Dionisy, puis à Clarensac, et gagna le bois de Cannes. Le 23 nov., il se rendit à Vergèze pour se procurer des vivres ; mais trahi par *Castant* de Saint-Dionisy, il y fut atteint par Fimarcon et n'échappa à une mort presque certaine qu'à force de courage et de présence d'esprit.

Quelques jours après, averti que Montrevel se rendait à Alais, il lui dressa une embuscade à Ners et massacra une partie de son escorte. Il se mit ensuite à la poursuite des Florentins ou Cadets de la croix qui commettaient d'horribles excès sur les rives du Rhône [1] ; puis, repassant le Gardon, il s'arrêta à Aubaïs. Vendus par *Valescure* du Grand-Gallargues, les camisards y furent attaqués par le commandant de Lunel ; mais ils le battirent et lui tuèrent une trentaine de dragons, entre autres un jeune lieutenant nouveau converti de la maison de *Rambouillet*, qui tomba sous les coups d'un enfant de Vauvert, nommé *Grasset*. Après avoir remercié Dieu de sa victoire, Cavalier se dirigea du côté d'Anduze où il remporta un nouvel avantage sur le gouverneur de Saint-Hippolyte. Ce dernier combat ne lui coûta que cinq hommes, dont l'un, vieillard septuagénaire, du nom de *Faucher*, le suivait uniquement pour entendre prêcher.

Ennemi implacable des Florentins qui exerçaient dans tout le Bas-Languedoc leurs cruautés et leurs brigandages sur les catholiques aussi bien que sur les protestants, Cavalier en surprit et en détruisit plusieurs bandes. Courroucé au plus haut point de l'audace de cet insaisissable adversaire, Montrevel ordonna de le poursuivre avec un redoublement d'ardeur. La Jonquière se mit donc en campagne, pilla Moussac, dévasta Las Cours et Cruviers où il fit fusiller trois femmes et un riche paysan nommé *Batte*, et atteignit enfin la bande de Cavalier aux Devois-de-Martignargues. Loin de s'enfuir, les camisards entonnèrent le psaume des batailles, fondirent avec impétuosité sur les troupes royales et les défirent complètement. Cavalier ne perdit pas vingt hommes dans cette affaire, qui coûta aux catholiques un colonel, un major, trente-trois capitaines ou lieutenants et près de cinq cents hommes. C'est la plus belle victoire des Enfants de Dieu.

La joie qu'en ressentirent les protestants se changea bientôt en désolation. Enorgueilli par ses succès, Cavalier en vint à se croire capable des plus grandes choses. L'accroissement rapide de sa troupe, qui se montait déjà à environ mille hommes d'infanterie et deux cents chevaux, enfla encore sa présomption. Il voulut se signaler par un coup d'éclat et entreprit d'enlever le maréchal de Montrevel que la cour venait de rappeler.

Plein de confiance, mais surveillé de près par Montrevel, il marcha sur Boucoiran, tambour battant et enseignes déployées. Il s'empara du bourg, mais le feu du château l'en délogea bientôt,

[1] Voici comment les peint le maréchal de Montrevel : « Ils ne cherchent qu'à voler et à faire impunément un pillage universel, sans chercher les rebelles en armes ; ils se contentent de faire comme eux ; ils tuent tout sans règle et sans mesure. Ce sont la plupart de francs brigands (*Archives de la guerre*, 170.8232, cités par M. Ernest Moret dans ses Quinze années du règne de Louis XIV. Paris, 1851, in-8).

Le 13 avril, il entra dans Saint-Geniès qu'il pilla; puis il alla se poster à Caveirac, à une lieue de Nîmes, pour épier le maréchal au passage. Instruit de tous ses mouvements, Montrevel se rendit alors à Sommières et prit de si habiles dispositions que, pendant la nuit, les camisards furent cernés de tous côtés. Cavalier, dans une ignorance complète du danger qu'il courait, quitta Caveirac le lendemain et se porta sur Langlade, où il rencontra d'abord Grandval à la tête de forces à peu près égales. Il l'attaqua sans hésiter, et la fortune balançait entre les deux partis, lorsque l'arrivée successive des troupes royales apprit à Cavalier qu'il était enveloppé. Un rapide mouvement de rotation mit la bande camisarde à l'abri derrière un ravin et lui procura quelques instants de répit. Cavalier en profita pour interroger un paysan qui lui conseilla de suivre le chemin de Soudorgues. Il le crut et s'en trouva fort mal ; car arrivé au point d'embranchement avec la route de Nîmes, il y trouva Menon et fut pris entre deux feux. Le désespoir doublant leur courage, les camisards se précipitent sur l'ennemi, s'ouvrent un passage et entrent à Nages en fugitifs. Mais tous les chemins sont gardés, toutes les hauteurs couvertes de soldats. Dans ce péril extrême, Cavalier ne se laissa pas abattre. Il ranime ses compagnons épuisés en leur montrant le gibet en perspective; lui-même se dépouille de son magnifique justaucorps, de son panache, de tous les insignes du commandement qui flattaient agréablement sa vanité, et se mettant à la tête de ses gens, il se jette sur les catholiques avec une ardeur et une impétuosité irrésistibles. La première ligne ennemie est enfoncée. *Catinat* et *Ravanel*, lancés contre un corps de dragons qui gardait le pont de Rosni, le dispersent, la rivière est franchie, et en se couvrant habilement des fossés et des bouquets de bois qui coupent la plaine, les débris des camisards purent gagner le bois de Cannes où la nuit les déroba à la poursuite acharnée de leurs ennemis. Ce sanglant combat où, pendant sept heures, les Enfants de Dieu combattirent un contre cinq, se livra le 16 avril 1704. Trois prophétesses et près de quatre cents camisards restèrent couchés sur le champ de bataille qui avait plus de deux lieues d'étendue ; pas un seul ne demanda quartier. Jamais les Enfants de Dieu n'avaient déployé plus d'intrépidité. Au jugement du maréchal de Villars, Cavalier, qui eut deux chevaux tués sous lui, « se comporta comme l'auroit pu faire un grand général ».

Après avoir rassemblé les fuyards à Pierredon, Cavalier se hâta de franchir le Gardon et alla se cacher dans les bois d'Euzet; mais il y fut relancé par Lalande qui lui tua encore 170 hommes et enleva toutes les provisions entassées dans les cavernes qui lui servaient à la fois de magasins et d'hôpitaux. Les malades qu'on y trouva furent égorgés sans pitié. Ces désastres essuyés coup sur coup découragèrent Cavalier et le disposèrent à prêter l'oreille aux propositions d'accommodement qui lui furent faites presque en même temps de la part de Lalande et par le baron d'*Aigalliers* au nom de Villars. Quelles conditions mit-il à sa soumission ? Jusqu'à la fin d'avril 1704, dans ses lettres à Montrevel et à Villars (*Archives de la guerre*, 1796; 44, 104), il n'avait cessé de réclamer la liberté de conscience pour tous les protestants, la délivrance de tous les prisonniers, et pour lui-même la permission soit de sortir du royaume avec sa troupe, soit de servir dans les armées ; mais il paraît que plus tard, vaincu par les intances d'*Aigalliers* et enivré par la gloire de traiter en quelque sorte de puissance à puissance avec le vainqueur de Friedlingen, il abandonna, sans trop d'efforts sur lui-même, les intérêts de l'Eglise protestante.

A la suite d'une entrevue qu'il eut à Nîmes avec Villars, le 16 mai, Cavalier se retira à Calvisson avec sa troupe pour y attendre la réponse du roi à ses propositions. Il y passa quelques jours pendant lesquels, au rapport de Labaume, plus de 40,000 protestants coururent entendre les prédications des prophètes camisards. « Les infortunés habitants de la Vaunage ou des lieux plus reculés, raconte d'Aigalliers dans ses Mémoires, voyant des frères qui faisoient des assemblées dans des prairies

et aux portes de Calvisson, se rangeoient en troupe auprès de celui ou de celle qui tenoit un psaume, et de cette manière, les quatre, les cinq mille personnes, fondant en larmes, chantoient et prioient, prosternées toute la journée, avec un cri et une dévotion qui perçoit le cœur et faisoit la plus vive impression. Toute la nuit, on continoit à peu près de même, et on n'entendoit que prêcher, chanter, prier et prophétiser. » Ces exercices de dévotion déplurent extraordinairement à l'évêque Fléchier et à l'intendant Basville qui proposa même à Villars « de faire main basse sur ces gens-là ». Le maréchal repoussa avec indignation leurs plaintes : « C'est quelque chose de bien ridicule, s'écria-t-il, que l'impatience que les prêtres témoignent à ce sujet ; j'ai reçu je ne sais combien de lettres remplies de plaintes, comme si les prières des camisards écorchoient non-seulement les oreilles, mais la peau de tout le clergé. Je trouve que c'est une imprudence bien grande, que ceux qui ont causé ces désordres, se plaignent et désapprouvent les moyens dont on se sert pour les faire cesser. »

La réponse du gouvernement arriva le 22 mai 1704. Louis XIV accordait à Cavalier un brevet de colonel que Villars voulut lui remettre en personne, avec celui d'une pension de 1,200 livres ; un troisième brevet, de capitaine, était destiné à son jeune frère, Pierre, âgé d'un peu plus de 10 ans, qui lui avait servi d'aide-de-camp. Le roi agréait, en outre, la formation d'un régiment camisard et laissait à Cavalier le choix des officiers de ce corps qui était destiné à renforcer l'armée d'Espagne. Fort de 734 hommes, ce régiment devait se composer de seize compagnies, dont une de cavalerie, commandées par seize capitaines et seize lieutenants, savoir : *Duplan* d'Euzet et *Larose*, *Cavalier* et *Noguier*, *Ravanel* et *Pradille* de Lascours, *Guillaume* de Saint-Geniès et *Roudat* de Blausac, *Jonquet* de Valence et son frère, *Roux* et *Sabathier* de Blausac, *Millasse* et *Hugues* également de Blausac, *Christol* et *Laval*, *Mouraille* de Boissières et *Lavalette*, *Paysac* d'Alais et *Dufaur* de Vézenobre, *Trentignan* et son frère, *Rouvière* et *Cabous* de Brignon, *Constant* et *Boucairon* de Moussac, *Brueïs* de Valence et *Casalis* d'Euzet, *Maigre* de Saint-Geniès et *Brunel*, *Marchand* de Fons-sur-Gardon et *Raze* de Sérignan, sans compter le maréchal-des-logis *La Moustache* de Sauzet, vingt et un officiers à la suite et un chirurgien-major dont l'emploi fut sans doute confié par Cavalier à *Chabrier* ou à *Tavan*, chirurgiens de sa bande, si habiles, dit-il, que personne ne mourut entre leurs mains.

« On n'a jamais bien su, lit-on dans la Biogr. universelle, si la Cour avait promis à Cavalier plus qu'elle ne lui accorda ; mais il est vraisemblable qu'on ne remplit pas toutes les conditions du traité, et il est certain qu'il s'en plaignit. » Son mécontentement toutefois n'alla pas jusqu'à refuser la part qui lui était offerte. Au contraire, il s'employa dès lors avec zèle à obtenir de *Roland* qu'il se soumît aux mêmes conditions que lui. Mais ses raisons, ses prières, ses menaces échouèrent contre l'inébranlable fermeté de ce chef qui lui déclara qu'il ne poserait les armes que quand la liberté de conscience aurait été assurée aux protestants, et qui lui reprocha amèrement de trahir son parti. A la mortification d'avoir échoué dans cette négociation s'en joignit bientôt une autre plus cruelle. A son retour à Calvisson, ses officiers, *Ravanel* à leur tête, le sommèrent de leur faire connaître enfin les conditions de son traité avec Villars. Après avoir longtemps résisté, il dut leur avouer que non seulement la liberté de conscience était refusée, mais qu'il s'était engagé en leur nom à aller servir en Espagne. A cet aveu, l'indignation des camisards s'enflamma. Ravanel donna ordre de battre le rappel, et sourde aux supplications de son ancien chef, la troupe presque tout entière reprit le chemin de ses montagnes. Honteux, désolé, Cavalier se retira à Cardet avec son frère, le prophète *Daniel* et une quarantaine de camisards restés fidèles à sa fortune. D'*Aigalliers* lui persuada de retourner auprès de Villars qui le reçut bien et le garda auprès de lui pour l'employer à la soumission des Enfants de Dieu. Le maréchal lui rendit même son père et son frère qu'on gardait encore dans les

prisons d'Alais. Une nouvelle tentative aussi infructueuse que la première convainquit bientôt Villars que son espoir de ramener par lui les camisards était vain. Il le fit donc partir de Nîmes, le 21 juin, et l'envoya à Lyon sous bonne escorte. De là Cavalier fut conduit à Mâcon, où il reçut l'ordre de séjourner indéfiniment. Ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il sollicita et obtint, dit-on, une audience de Louis XIV sous le prétexte de révélations importantes. Vers la fin d'août, l'ordre arriva de le diriger avec sa troupe sur Neuf-Brisac ; mais arrivé à Ornans, il décampa furtivement, se jeta dans le pays de Montbéliard et gagna la Suisse. Il arriva à Lausanne le 1er sept. Dès le 8, l'ambassadeur de France s'adressa au sénat de Berne pour se plaindre de ce qu'il avait donné asile « à des sujets rebelles du roi son maître, à des gens qui ne devoient trouver aucun asile en quelque endroit que ce fût. » Le sénat répondit avec beaucoup de dignité à sa note arrogante ; cependant Cavalier, qui fut rejoint, le 23 sept., par son frère, arrivé en Suisse avec le baron d'*Aigalliers*, accepta les offres du duc de Savoie et passa dans ce pays où il servit jusqu'à la fin de la campagne avec le grade de colonel d'un régiment de réfugiés. Appelé, en 1706, par *Miremont*, il laissa son régiment sous les ordres de Daniel *Billiard* et se rendit en Hollande où il reçut de Heinsius l'ordre d'en lever un nouveau. Il fit aussitôt partir son major *Saint-Paul* pour le Wurtemberg et un autre de ses officiers, nommé *Vigneau*, pour le Brandebourg, afin d'y recruter parmi les réfugiés ; lui-même passa en Angleterre où la reine Anne lui fit l'accueil le plus distingué. L'ardeur était si vive de servir sous ce célèbre chef que son régiment fut bientôt au complet. Parmi ceux qui accoururent des premiers sous son drapeau, nous citerons *Amet* : frère de Roland, *Malplach* et *Larose*, qui tous trois s'étaient distingués dans les Cévennes. Des difficultés s'élevèrent au sujet de la formation des cadres. Les commissaires anglo-hollandais voulaient que tous les officiers fussent gentilshommes ; Cavalier prétendait les choisir parmi ses compagnons d'armes. On transigea, et la moitié des grades fut donnée à des camisards. Le régiment formé, il fut embarqué pour l'Espagne et combattit à Almanza sous les ordres de *Ruvigny*. Mis en ligne devant un régiment français, qui avait peut-être servi dans le Languedoc, ils s'élancèrent l'un sur l'autre à la baïonnette, sans faire feu, et s'entr'égorgèrent avec tant de fureur, qu'ils furent presque entièrement détruits. La perte de la bataille déconcerta le plan des puissances alliées qui avaient résolu de faire pénétrer Cavalier par les Pyrénées dans le Languedoc où il était fort redouté. Embarqué de nouveau avec les débris de son régiment, le chef des camisards rejoignit à Nice le prince Eugène, dont la tentative sur la Provence échoua pareillement.

Cavalier se retira alors en Angleterre, où il employa ses loisirs à dicter à un autre réfugié, *Galli* de Nismes, des mémoires qui ont été publiés sous le titre de *Memoirs of the wars of the Cevennes*, Lond., 1726, in-12 ; 1734 in-8. Il y raconte ses combats, mais sans ordre et avec peu d'exactitude dans les détails. S'il altère quelquefois la vérité, il faut accuser l'infidélité de sa mémoire plutôt que suspecter sa sincérité. Nommé major général dans l'armée britannique, puis brigadier en 1735, et en 1738 gouverneur de Jersey, il mourut à Chelsea le 17 mai 1740. On a cru à tort qu'il avait épousé une fille de la célèbre Mme *du Noyer* de Nîmes. Il se brouilla au contraire avec elle, pour avoir refusé cette alliance. Mais il fit en Angleterre un mariage aristocratique ; il épousa une dlle E. *de Ponthieu*, fille du capitaine Charles de Ponthieu et de Marguerite de La Rochefoucaud réfugiés à Portarlington.

« Il était blond, gracieux de figure, de petite taille, mais robuste ; il avait le cou court, la face colorée, des yeux bleus, vifs et saillants et une grosse tête d'où tombait sur de larges épaules une belle et flottante chevelure. » Tel est le portrait que M. Peyrat trace de Cavalier. Court et Ménard, qui le copie, le flattent moins. « Il avait, disent-ils, la tête grosse et enfoncée dans les épaules,

les yeux grands et vifs, les cheveux longs, blonds et abbattus, le visage large et rougeâtre, l'air plat et de petite mine. » Qu'importe au reste ? Cavalier n'en est pas moins un homme extraordinaire. « J'avoue, dit Malesherbes, que ce guerrier qui, sans avoir jamais servi, se trouva un grand général par le seul don de la nature; ce camisard qui osa une fois punir le crime en présence d'une troupe féroce, laquelle ne subsistait que par des crimes semblables; ce paysan grossier qui, admis à vingt ans dans la société des gens bien élevés, en prit les mœurs et s'en fit aimer et estimer; cet homme qui, accoutumé à une vie tumultueuse et pouvant être justement enorgueilli de ses succès, eut assez de philosophie naturelle pour jouir pendant trente-cinq ans d'une vie tranquille et privée, me parait un des plus rares caractères que l'histoire nous ait transmis. »

Une dizaine de lettres de lui qu'on a récemment retrouvées et publiées (*Bull.* VI 68, IX 79, et *Agnew*) confirment ce jugement.

2. Revenons aux collatéraux du chef camisard et de son père, les Cavalier d'Anduze.

Paul Cavalier, le capitaine d'Anduze, mari de Catherine *de Sigier*, était mort vers 1690. Son fils, Paul, né en 1653, devint aide-major dans le régiment des chevau-légers du Châtelet et se maria à Anduze, 27 fév. 1691, avec Catherine fille de Jean *d'Alphonse* et de Suzanne *de Castanet*. De cette union naquirent : Paul, 17 sept. 1687 ; Jean-Louis qui suit, 12 nov. 1688 ; Suzanne, 5 nov. 1690 ; ces trois premiers ne furent légitimés que plus tard, le père et la mère ayant longtemps refusé de se marier à l'église catholique ; Jean, qui suivra, 4 juill. 1694 ; Catherine, Rose, Marcelle, autre Paul, Elisabeth, Isaac et un 3e Paul. Jean-Louis servit à l'étranger et mourut capitaine d'infanterie ; il avait épousé Marianne *Soulier*, dont il eut : Jean avocat au parlement, marié à Marie-Lucrèce fille de Marc-Antoine *Auzillon* docteur en médecine et d'Antoinette *Flavard*, mariage d'où naquirent plusieurs enfants dont Louis-Théophile né le 7 août 1767, qui épousa à Anduze, 20 floréal an VII, Marie-Françoise *Fraisinet*, mariage qui n'a point laissé de postérité masculine.

Jean Cavalier né en 1688, fils de Paul 2e du nom, épousa à Anduze, 3 fév. 1716, Suzanne *Satour* qui lui donna pour enfants : Elisabeth, Catherine, Madeleine-Sylvie, Susanne, Léonard, Henri qui suit, Jeanne, Angélique et Louis. Henri Cavalier dit Latour, né le 2 juillet 1730, fut pasteur du désert. Il exerça le saint ministère dans les hautes Cévennes jusqu'en 1763, époque à laquelle il fut appelé par l'église de Bordeaux qu'il desservit jusqu'en 1778. Le 13 août de cette année, il demanda décharge de ses fonctions à raison de sa fatigue et de ses infirmités, et se retira dans son pays natal. Sa femme, Madeleine *Benezet*, lui donna un fils Jacques-Louis, qui épousa à son tour, 3 juill. 1782, Jeanne *Noguier*, et de ce dernier mariage naquit à Nîmes, 19 oct. 1786, Charles-Henri-Louis Cavalier dont les deux fils vivent encore dans cette ville, professant la religion réformée. (Sagnier)

CAYART (Jean), ingénieur [Haag, III 292], élève de Vauban, né en 1645 à La Capelle en Picardie, d'un bourgeois de cette ville. A l'époque de la Révocation, il fut de ceux qui se réfugièrent à Berlin. Nous avons déjà parlé de lui à l'article du pasteur David *Ancillon* (I col. 215) dont il était le gendre. Nous ajouterons qu'à son arrivée à Berlin, il commença par remplir le modeste emploi d'inspecteur des porteurs de chaises, établissement dont la première idée venait des réfugiés ; mais bientôt l'Electeur, qui l'honorait de sa bienveillance, le nomma ingénieur général et lui confia l'exécution de travaux importants, entre autres d'un pont sur la Sprée et du temple français de la Friedrichstadt, que les réfugiés voulurent avoir sur le modèle de celui de Charenton. Judith Ancillon qu'il avait épousée le 28 oct. 1682 lui donna, outre un fils resté en France parce qu'on ne lui avait pas permis de l'emmener, une fille, Judith, qui fut baptisée à Berlin le 17 janv. 1685, et un fils, Jean-George, né le 15 oct. 1690. Cayart mourut en 1702. Son fils Jean-George, marié, 2 sept. 1714, à Suzanne

*Catel* réfugiée de Sedan, fut conseiller de cour et des finances, puis juge à Staargardt.

CAYER (Pierre), instituteur à Lumigny [Haag, III 292], ne nous est connu que par la pièce suivante, datée du 8 mars 1644. « Sur la requeste présentée au roy en son conseil par le promoteur en l'officialité de Meaux, contenant que dès l'an 1641, ayant appris que dans le village de Lumigny, dépendant dudit diocèse, il y avoit un maistre d'école, nommé Pierre Cayer, qui faisoit profession de la R. P. R. contre et au préjudice des édits et arrests et réglemens sur ce faits, il s'en seroit plaint à S. M., laquelle, par arrest de son conseil du 19 avril 1641, auroit fait défenses audit Cahier (*sic*) de continuer ladite fonction, et à tous autres de ladite R. P. R. de l'entreprendre à l'avenir. Et néanmoins au préjudice dudit arrest, qui a esté publié partout ledit diocèse, deux autres maistres d'école de ladite prétendue religion, dont l'un se nomme *Prévost*, n'ont pas laissé, à la faveur de quelques particuliers de même religion, de s'installer dans les bourgs de Lisy et La Ferté-sous-Jouarre. A ces causes..... le roy en son conseil, ayant égard à ladite requeste, a fait très expresses inhibitions et défenses audit Prévost et à tous autres faisant profession de la R. P. R. de tenir écoles dans lesdits bourgs de Lisy, la Ferté-sous-Jouarre, ni autres lieux du diocèse à peine de mille livres d'amende et de prison. » C'est ainsi que le clergé catholique romain entendait la liberté d'enseignement au milieu du XVII^e siècle. Au milieu du XVIII^e, c'était encore bien pis ; qu'on en juge. Dans le mois de septembre 1744, Etienne *Arnaud* fut arrêté à Dieu-le-fit pour avoir donné à quelques jeunes gens des leçons de musique ; il est vrai qu'il leur faisait chanter les psaumes. Le 17 février, le parlement de Grenoble prononça son arrêt. Il fut envoyé aux galères pour la vie après avoir été exposé au carcan dans le lieu où le *crime* avait été commis. Un Nouveau Testament et un psautier saisis en sa possession furent attachés au même poteau d'infamie.

CAYET (Pierre), en latin *Cahierus* ou *Cajetanus*, controversiste ardent et historien renommé [Haag, III 293], né à Montrichard en Blésois l'an 1525, mort à Paris en 1610.

L'orthographe du nom de Cayet varie beaucoup : on le trouve écrit *Cajet*, *Caïer*, *Cayer*, *Cahier*, non seulement dans les auteurs qui parlent de cet apostat, mais dans les titres même de ses ouvrages ; nous adoptons celle de Cayet à laquelle il paraît s'être arrêté lui-même. Après sa conversion, il reçut, dit-on, le surnom de *Victor*, comme présage de ses futures victoires sur l'hérésie. Le privilège d'un de ses livres et le titre d'un autre lui donnent la qualité de sieur de La Palme, et on en a conclu que c'est de cette seigneurie, qui nous est d'ailleurs inconnue, que lui vint le nom de *Palma*, pris à tort, par quelques-uns, pour patronymique. Cayet signait donc ses ouvrages Pierre Victor Palma Cayet ou P. V. Cayet de La Palme.

Né catholique, d'une pauvre et honnête famille, Cayet n'aurait pu développer par l'étude ses heureuses dispositions, si un gentilhomme des environs de Montrichard, charmé de ses talents précoces, ne lui avait libéralement fourni les moyens d'aller à Paris suivre les cours du célèbre *Ramus*. Son application et sa facilité le firent distinguer de l'illustre philosophe qui témoignait pour lui une prédilection marquée. Sa philosophie terminée, Cayet, au rapport de l'annotateur des Mémoires de la Ligue, qui paraît bien informé, suivit un cours de théologie, se fit recevoir maître-ès-arts, et prit vraisemblablement le titre de docteur en droit canon; mais arrivé au terme de la carrière, il l'abandonna pour embrasser la religion réformée à l'exemple de son ancien maître Ramus. C'était faire un sacrifice considérable à ses convictions religieuses ; aussi les églises du Poitou crurent-elles n'être que justes en lui accordant une des bourses qu'elles avaient fondées pour l'entretien d'étudiants pauvres à l'université de Genève. S'il faut en croire l'auteur des Remarques sur la Confession de Sancy, Cayet donna, dès l'époque de son séjour à Genève, des

marques d'ambition et de légèreté, au point que *Calvin* aurait prédit à son père « qu'il seroit une peste en l'Eglise ». Si l'anecdote est vraie, le prophète ne fut pas écouté, puisque les églises de France, loin d'abandonner Cayet, l'envoyèrent visiter quelques universités d'Allemagne pour qu'il y perfectionnât ses connaissances.

A dater de son retour en France, la biographie de Cayet offre, pendant vingt années, des obscurités qu'il ne nous a pas été donné d'éclaircir. Les uns disent qu'il fut chargé de desservir l'église de Montreuil-Bonnin, et qu'à la recommandation de *La Noue*, seigneur de cette ville, Jeanne *d'Albret* le nomma second précepteur de son fils sous la direction de Florent *Chrétien ;* mais Cayet nous apprend lui-même qu'il fut placé auprès du jeune prince de Béarn par *La Gaucherie*, en 1562; et ce fut seulement en 1582, c'est-à-dire dix ans après la mort de Jeanne d'Albret, qu'il fut appelé à Montreuil-Bonnin. D'autres affirment qu'il avait rempli auparavant les fonctions de son ministère à Poitiers, et leur opinion, bien que Nicéron la conteste, est confirmée par les Actes du synode de 1579 auquel il fut député ; seulement, pour qui connaît la discipline de l'Eglise protestante, la plainte portée contre Cayet par les églises de la Saintonge, plainte dont nous aurons à nous occuper plus bas, et l'arrêt du synode national de Montauban qui le renvoya devant le synode de cette province, pourront être regardés comme des indices suffisants qu'il exerça aussi les fonctions pastorales dans la Saintonge ou l'Angoumois.

Appelé, comme nous venons de le dire, à desservir l'église de Montreuil-Bonnin, Cayet, au bout de peu de mois, la quitta brusquement, sans congé, pour retourner à la cour de *Henri* de Navarre. La princesse *Catherine*, qu'il avait instruite dans la religion, le choisit, en 1584, pour son ministre et l'amena avec elle à Paris, en 1593.

L'auteur des Remarques sur la Confession de Sancy raconte que, peu de temps après son arrivée, Cayet communiqua à l'imprimeur Robert *Estienne* un msc. portant pour titre : *Discours contenant le remède contre les dissolutions publiques, présenté à Messieurs du parlement;* il y soutenait entre autres méchantes thèses que le VII^e commandement ne défend ni la simple fornication ni même l'adultère. Ne serait-ce pas de ce traité immoral qu'il est question dans les Actes du synode national de Saumur, au nom duquel *Clémenceau* pria M. de *La Planche* de remettre à l'église de Paris les écrits de Cayet qu'il avait entre les mains ? Quoi qu'il en soit, ce dernier nia constamment que le Discours en question fût sorti de sa plume, mais il refusa d'en nommer l'auteur. Dans l'Oraison funèbre de Cayet, l'orateur le défend en vantant l'austérité de ses mœurs. On allègue encore que *Lauberan de Montigny*, dans son *Avertissement aux fidelles sur la déposition du sieur Cahier du S. Ministère de l'Evangile et sur sa révolte* (s. l., 1595, in-12), publié par ordre de la princesse Catherine, ne mentionne pas ce discours parmi les causes de la déposition de Cayet ; on a même rapporté de lui ces paroles : « Les plaintes contre le sieur Cayer estoyent qu'il avoit quitté l'église de Poitiers qui lui avoit esté ordonnée, pour se fourrer par mauvais moyens, premièrement en celle du Roy, et depuis en celle de Madame ; qu'il s'addonnoit tellement aux sciences curieuses qu'on l'appeloit ordinairement Petrus Magus, et qu'il s'estoit porté peu honnestement à l'endroit d'une damoiselle [la baronne d'Arros]. » A ces griefs s'en joignit un autre en 1594. On apprit que le ministre de Catherine avait de fréquentes conférences avec le cardinal *Du Perron*, et qu'il avait composé, sur la réunion des deux Eglises, un traité spécial intitulé *Consilium pium de componendo religionis dissidio*. Aussi le bruit se répandit-il généralement qu'à la première occasion il se ferait catholique. Selon M. Weiss (dans la Biogr. univ.), ce fut pour prévenir le fâcheux effet que ne manquerait pas de produire cette abjuration qu'un synode s'empressa de déposer Cayet. M. Weiss ne dit pas tout. Il passe sous silence et la comparution de Cayet devant le consistoire de Paris, à qui il promit de se soumettre aux ordres du

synode national de Montauban, et sa citation, cette promesse n'ayant pas été tenue, devant le synode provincial de l'Isle-de-France en présence duquel il signa de nouveau la Confession de foi, le 4 mai 1595. Ce fut quelques jours après qu'il remit son fameux discours et son Consilium pium à Estienne, qui voulut prendre l'avis de personnes compétentes avant de les imprimer. Catherine entendit parler de ces écrits, et dans son indignation, elle demanda, par une lettre du 6 juin, la convocation d'un synode provincial auquel M. de *Roye*, son maître d'hôtel, assista de sa part. La déposition de Cayet était-elle injuste? Cependant il eut l'intention d'en appeler au synode national; mais les pasteurs *Montigny* et *La Faye* ne lui ayant pas caché qu'il ne lui restait aucun espoir de faire casser la sentence, il hâta son abjuration qui eut lieu le 9 nov. 1595.

En apprenant cette nouvelle, Henri IV dit à sa sœur : « Il y a longtemps que je cognois Cayet; il ne m'a pas trompé d'avoir fait ce qu'il a fait. » Néanmoins ce prince, tout en méprisant l'apostat, crut devoir, pour le bon exemple, récompenser l'apostasie. Selon les Mémoires de la Ligue, on avait promis à Cayet une riche abbaye. Il le nie, en appuyant sa dénégation sur ce qu'en 1607 il n'avait ni abbaye ni bénéfice. Cela prouverait seulement qu'on ne lui avait pas tenu parole. Sa conversion lui fut cependant payée par une chaire de professeur de langues orientales et par le titre de Chronologue dont le roi le décora, en récompense de ses deux *Chronologies* qui furent son meilleur ouvrage. Le clergé, de son côté, lui accorda une pension et un logement à l'abbaye de St-Martin-des-Champs, puis au collège de Navarre. Le pape Clément VIII enfin lui écrivit, en 1596, pour le féliciter. Ainsi, comme l'a fait observer Bayle, « voilà Cayet déposé et couvert d'ignominie par sentence synodale fondée sur des accusations infâmes; il sort de la religion réformée et passe dans la catholique; il y est reçu à bras ouverts; on s'en félicite comme d'une conquête glorieuse; on l'admet aux honneurs et aux dignités ecclésiastiques, sans s'informer si les synodes l'ont bien ou mal déposé :

Tantum religio potuit suadere malorum!

Les mêmes gens qui tinrent cette conduite s'agissant de la religion, ne l'auroient pas tenue dans une matière purement civile. » Nous pouvons opposer à la conduite du clergé romain dans cette circonstance, celle que tint quelques années plus tard, en 1617, le synode provincial du Berry (*Bib. S. Germ. fr.* n° 914. 16). André *de La Faye*, de Moulins, chartreux défroqué, ayant abjuré à Sancerre, demanda à ce synode de lui fournir les moyens d'étudier ou d'apprendre quelque métier honnête; mais le synode jugeant « que ses mauvaises mœurs et comportements, ses scandales et sa vie meschante » le rendaient impropre à quelque profession que ce fût, lui donna deux écus et l'engagea à aller rejoindre son frère à Paris.

La conversion de Cayet occasionna une vive polémique. De tous les ouvrages publiés contre lui par ses anciens coreligionnaires, aucun n'eut plus de succès qu'un livre anonyme qui parut sous le titre de *Réponse d'un gentilhomme catholique aux lettres d'un sien ami sur la conversion de maître P. Cahier*, livre fort rare qui a été réimp. dans le T. VI des Mémoires de la Ligue. L'auteur de cette lettre fort curieuse, datée du 1er déc. 1595, accuse Cayet d'impiété, d'impudicité, de magie, de larcin et d'autres crimes. Ces accusations se trouvent répétées en partie dans la *Réponse* que le ministre *Damours* (?; voy. ci-dessus *d'Amours*) fit à la copie d'une lettre de maître P. V. Cayer contenant les causes et raisons de sa conversion (s. l. 1596, in-12). Nous admettrons qu'il y a beaucoup d'exagérations dans ces inculpations; mais on nous accordera qu'il en reste toujours assez pour qu'il soit sage de se tenir en garde contre les éloges prodigués à Cayet par les écrivains catholiques. » Dans notre opinion, de tous les jugements portés sur lui, le moins partial est celui du Mercure françois : « Ses habits, sa forme de vivre et sa curiosité à chercher la pierre philosophale le rendoyent méprisable, autant que sa doctrine [son savoir] le

faisoit honorer et l'a fait regretter à tous ceux qui particulièrement le cognoissoient. »

Après sa conversion, la première pensée de Cayet avait été de revenir aux études de sa jeunesse et de rentrer dans la carrière qu'il avait d'abord suivie. En 1597, il disputa une chaire de droit canonique ; mais ayant échoué, il se tourna vers la théologie, se fit ordonner prêtre et prit, en 1600, le grade de docteur de la Faculté de Paris. Il mourut le 10 mars 1610 à l'âge de 85 ans. L'Etoile, qui parle beaucoup de lui et raconte ses derniers instants, nous apprend que sa fin fut peu propre à édifier ses confrères du collège de Navarre sur la sincérité de sa conversion.

A l'exception des deux opuscules qui motivèrent sa déposition, Cayet n'avait rien écrit tant qu'il avait appartenu à l'Eglise réformée. Après son abjuration, les attaques des protestants et les instigations du clergé catholique lui inspirèrent une véritable manie de controverse. Non seulement il publia un grand nombre d'écrits polémiques ; mais il provoqua, en 1602, le ministre *Du Moulin* à une conférence qui dura plusieurs jours et qui, comme à l'ordinaire, n'eut point de résultat. On ne lit plus depuis longtemps ses livres de controverses, mais le souvenir de son nom a été soutenu par deux ouvrages historiques qu'on consulte encore ; nous voulons parler de ses Chronologies. Elles sont encore utiles en ce qu'on y trouve beaucoup de pièces officielles et une foule de détails qui éclairent les événements des années 1589 à 1604.

I. *Copie d'une lettre de maître P. V. Cayer, cy-devant ministre, à présent ferme catholique, apostolique et romain, à un gentilhome sien ami, le sieur Dam.* [Damours] *encore à présent ministre, contenant les causes et raisons de sa conversion ;* Paris, 1595, in-8 ; 1596, in-8. — Cette lettre est datée du 15 nov. Dans sa réponse citée plus haut, *Damours* examine l'une après l'autre les prétendues raisons alléguées par Cayet, et les réfute avec force et habileté.

II. *Réponse au livret* [de Lauberan de Montigny] *intitulée* : Avertissement aux fidèles, etc., *où sont réfutées les calomnies qu'on cuide mettre sur sa vraye et volontaire conversion à la vraye Eglise C. A. et R.* ; Paris, 1595, in-8.

III. *Remontrance chrestienne et très utile à messieurs messieurs de la noblesse Françoyse qui ne sont de l'E. Cath. rom.* ; Paris, 1596, in-8, de xij et 64 p. — Voy. le *Bull.* VII, 86.

IV. *Admonition à MM. du tiers-état de France qui ne sont de l'E. C. A. et R.*, Paris, 1596, in-8.

V. *Les antithèses et contrariétez de J. Huss et de Luther, ensemble de Zwingle et de Calvin sur les points de la religion qui sont controversés ;* Paris, 1596, in-12.

VI. *Le vray orthodoxe de la foy catholique du sacrement de l'autel ;* Paris, 1596, in-8.

VII. *Avertissement sur les points de la religion pour en composer les différends ;* Paris, 1596, in-8. — Trad. du Consilium pium, dont nous avons parlé.

VIII. *Paradigmata de IV linguis orientalibus præcipuis arabicâ, armenâ, syrâ, æthiopicâ ;* Paris, 1596, in-4.

IX. *Les tromperies des ministres qu'on appelle, qu'ils font à leurs gens qui les suivent, avec la tyrannie qu'ils exercent contre leurs compagnons, et la surprise dont ils usent envers les pasteurs et docteurs catholiques ;* Paris, 1597, in-8.

X. *Proposition faite aux ministres qu'on appelle de la R. P. R. sur une briève et facile résolution du différend de la religion ;* Paris, 1597, in-8.

XI. *Instance en la réunion en l'E. C. A. et R. contenant les causes, raisons et moyens de se réunir tant d'une part que d'autre ;* Paris, 1597, in-12.

XII. *La condamnation de Calvin par lui-même ;* Paris, 1597, in-8. Voy. le *Bull.* VII 85.

XIII. *La vraye Eglise ;* Paris, 1597, in-8.

XIV. *De sepulturâ et jure sepulchri.* 1597, in-8.

XV. *Epistre du sieur Théophile Cassegrain, ministre de la R. P. R. désirant se faire catholique, adressée à Mgr l'evesque d'Evreux, avec la réponse à icelle par le père Cayer ;* Paris, 1598, in-12. — Conf. ci-dessus col. 832.

XVI. *La vraye narration de la guerre entre les Turcs et les chrétiens de Hongrie*

*depuis le mois de sept. 1597 jusqu'au printemps de l'année 1598*; Paris, 1598, in-8. — Trad. de l'allemand.

XVII. *Suite et conclusion de la conférence tenue à Thonon entre les R. P. capucins et les ministres de Genève*; Paris, 1599, in-8.

XVIII. *Les 365 fruits divins et salutaires du S. Sacrement de la messe.* Paris, 1599, in-8.

XIX. *Le purgatoire prouvé par la Parole de Dieu*; Paris, 1600, in-12.

XX. *Réponse à la déclaration d'un nommé Emond de Beauval, soy-disant jésuite, qui s'est rendu de la prétendue réformée*; Paris, 1600, in-12. — Nous avons cherché inutilement la Déclaration de cet *Emond de Beauval*, qui nous est d'ail eurs tout à fait inconnu.

XXI. *La discipline des ministres de la R. P. R.* Paris, 1600, in-12.

XXII. *Appendix ad chronologiam Genebrardi*, publié avec l'ouvrage de Genebrard; Paris, 1600, in-fol.

XXIII. *La résolution des deux questions proposées à Fontainebleau le jour de l'Ascension. année 1600, à savoir : Quelle est la vraye Eglise qu'il faut suivre, et quelle est la Bible qu'il faut croire*; Paris, 1600, in-8.

XXIV. *Liber R. Abraham Peritsol, inscriptus Compendium viarum sæculi, id est mundi, lat. ex hebræo versus*; Paris, 1601, in-12.

XXV. *Le dernier office de ceux qui menent deuil pour les trépassez, dont usoyent les patriarches et les prophètes, et encore usent à présent les synagogues des Juifs, trad. de l'héb. avec la collation du latin de Genebrard*; Paris, 1601, in-12.

XXVI. *Résolution faite contre les ministres pour l'approbation du purgatoire contre les faussetez qu'ils ont proposées; ensemble la cause pourquoi on ne prie pas pour les saints*; Paris, 1601, in-12.

XXVII. *Jubilé mosaïque de 50 quatrains sur l'heureuse bienvenue de Marie de Médicis, reine de France*; Paris, 1601, in-8.

XXVIII. *Remontrance et supplication très humble à Madame, sœur unique du roy, princesse de Navarre et de Lorraine, pour vouloir reconnoître notre mère Ste Eglise C. A. et R. avec la réfutation de Jacq. Couet, soy-disant ministre prétendu, sur la conférence prétendue qu'il a mise en avant, tenue à Nancy. Ensemble la réponse Patine au Mémoire dudit Couet.* Paris, 1601, in-8.

XXIX. *Advertissement contre le monstre de menterie esclos de l'outrecuidance de l'hérésie sur le prodige prétendu d'Agde en Languedoc*; Paris, 1602, in-8.

XXX. *Sommaire véritable des questions proposées en l'entrevue avenue entre le docteur P. V. Cayet et le ministre Du Moulin. Ensemble la réponse de l'écrit calomnieux, publié par Du Moulin.* Paris, 1602, in-8.

XXXI. *De la venue de l'Antechrist, comment et en quel temps il viendra; de la consommation du monde et du second avènement de N. S. J. Ch.* Paris, 1602, in-8. — Trad. de S. Hippolyte, évêque et martyr.

XXXII. *Heptaméron de la Navarride, ou l'histoire du royaume de Navarre depuis le commencement du monde, tirée de l'espagnol de don Charles, infant de Navarre*; Paris, 1602, in-12; 1618, in-12. — Trad. en vers français. Cayet en avait aussi fait une trad. en vers latins qui n'a pas vu le jour.

XXXIII. *La victoire de la vérité contre l'hérésie*; Paris, 1603, in-8.

XXXIV. *L'approbation du S. Sacrifice de la messe par syllogismes catholiques et raisons tirées de l'E. S. et des SS. Pères*; Paris, 1603, in-8.

XXXV. *Les actes de l'entrevue, dite conférence, avec le ministre Du Moulin.* Paris, 1603, in-8.

XXXVI. *La défense et arrêt de la vérité contre Archibaud Adair écossois.* Paris, 1603, in-8.

XXXVII. *La fournaise ardente et le four de réverbère pour évaporer les prétendues eaux de Siloé, et pour corroborer le purgatoire contre les hérésies, erreurs, calomnies, faussetés et cavillations ineptes du prétendu ministre Du Moulin*; Paris, 1603, in-8. — Ce livre fut fort mal reçu par le clergé catholique. L'évêque de Paris le censura et les curés le dénoncèrent à leurs prônes comme infecté d'hérésies.

XXXVIII. *Oraison funèbre de milord James de Béthune, archevêque de Glasco,*

*ambassadeur d'Angleterre en France*; Paris, 1603, in-8.

XXXIX. *La vraye intelligence salutaire du S. Sacrifice de la messe*, revue, corrigée et mise en meilleur ordre; Paris, 1604, in-8. — C'est sans doute une réimp. du n° XXXIII.

XL. *Histoire prodigieuse et lamentable du docteur Fauste, grand magicien*, trad. de l'allemand de Widman; Paris, 1603, in-12; Rouen, 1667; Colog., 1712, in-12. — M. Leber semble douter que cette trad. soit de Cayet; nous n'hésitons pas, pour nous, à la lui attribuer, avec Nicéron et ses autres biographes, car il est certain qu'il s'occupait beaucoup des sciences occultes. « Il étoit, dit L'Étoile, grand alquemiste et souffleur, comme il paroissoit à ses habits et à sa mule, qui en mangeoit souvent des oublies. »

XLI. *Chronologie septénaire de l'histoire de la paix entre les roys de France et d'Espagne, depuis le commencement de l'an* 1598 *jusques à la fin de l'an* 1604. Paris, 1607, in-8, et plusieurs fois depuis. — C'est cet ouvrage qui a donné l'idée du Mercure français.

XLII. *Histoire véritable comment l'âme de l'empereur Trajan a été délivrée des tourmens de l'enfer par les prières de S. Grégoire-le-Grand*, trad. du latin de Ciaconius; Paris, 1607, in-8.

XLIII. *Chronologie novénaire contenant l'histoire de la guerre sous le règne de Henri IV, depuis le commencement de son règne, l'an* 1589, *jusques à la paix faicte à Vervins en juin* 1598; Paris, 1608, 3 vol. in-8; réimp. en dernier lieu dans la 1re série des Mémoires de Petitot, T. 38 et suiv.

XLIV. *Oraison funèbre sur le trépas regrétable et enterrement honorable de René Benoît, curé de S.-Eustache;* Paris, 1608, in-8. Ce curé avait été des plus acharnés contre les Huguenots lors de la S. Barthélemy.

XLV. *Défense pour maître P. V. Cayet contre la prétendue censure de la Chronologie septénaire;* 1610, in-8. — A peine publiée, la Chronologie septénaire avait été en effet censurée par la Sorbonne qui avait condamné comme erronées, scandaleuses, injurieuses au pape, schismatiques et sentant l'hérésie, ces trois propositions : 1° Le pape, comme pape, n'a pas plus de puissance qu'un autre en ce qui est de la substance et des articles de la foy, et qui n'est point encore déterminé, si ce n'est qu'il lui soit révélé par exprès ; 2° Ladite révélation ne doit point être reçue sans miracle; le pape, comme évêque, est sujet à son archevêque d'Ostie; il a été ainsi disposé par les anciens *eo fine* que l'évêque de Rome se reconnût et fût reconnu sujet de son supérieur; 3° Pour définir le consentement universel, il faut qu'il y ait un qui préside par-dessus tout, lequel est l'homme spirituel, qui n'est jugé de personne et juge de tous.

XLVI. *Topographia Romæ*, imp. avec celles de Panvini, de Marliani et de *Boissard* à Francf., 1627, 2 vol. in-fol.

XLVII. *Le divorce satyrique ou les amours de la reine Marguerite de Valois*, imp. dans le Recueil de diverses pièces servant à l'hist. de Henri III; Cologne, 1662, in-12.

La Confession de Sancy attribue encore, mais à tort, à Cayet, l'*Apologie pour le roi Henri IV envers ceux qui le blâment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs, faite en l'année* 1596 *par Mme la duchesse de Rohan;* imp. dans le même Recueil et à la suite du Journal de Henri III.

CAYLA, capitaine, gouverneur d'Agde, 1562 [IV 132 b]. — (Pierre) pasteur réfugié à Montauban en 1620.

CAYLUS (La marquise de), née Marthe-Marguerite *de Villette de Murçay*, 1673-1729, cousine de Mme de Maintenon et fille d'un brillant officier de marine. Nous avons parlé à l'article de l'illustre d'Aubigné (I, col. 516, 527, etc.) du zèle religieux des de Villette. La jeune Marguerite fut convertie, à l'époque de la Révocation, n'ayant encore qu'une douzaine d'années, par sa trop puissante cousine, et raconte ainsi le fait : « Madame de Maintenon vint me chercher et m'emmena seule à St Germain. Je pleurai d'abord beaucoup, mais je trouvai le lendemain la messe du Roi si belle que je consentis à me faire catholique à condition que je l'entendrais tous les jours et qu'on me ga-

rantirait du fouet. C'est là toute la controverse qu'on employa et la seule abjuration que je fis. » Cette légèreté trouva un meilleur emploi dans la suite du récit que Mme de Caylus fit du reste de sa vie, sous le titre de *Souvenirs*; ouvrage plein d'esprit dont Voltaire a donné la première édition en 1770 et qu'on a souvent réimprimé depuis. On conserve aussi des lettres d'elle dans la collection Egerton, au British Museum, et l'on possède à la Biblioth. nationale 23 lettres qu'elle [1] écrivit à son fils, le comte de Caylus, frère aîné de l'antiquaire. Le même volume contient 20 lettres de Mme de Maintenon (1686-1708) adressées à Mme de Caylus ou à sa mère.

CAYROL, ministre à Paulin, 1652-79.

CAYRON, simple soldat [Haag, III 299] dans les troupes de *Montgommery*, s'est illustré par sa belle défense de Saint Lô, en 1562. Lorsque le comte quitta cette ville, les habitants le choisirent, avec son camarade *Cantreyne*, pour les commander, en leur adjoignant un gentilhomme du pays nommé *Lauberie* et un conseiller au présidial appelé *Le Pray*, qui furent chargés de veiller plus spécialement au maintien de l'ordre dans la ville. Pendant plusieurs jours, les deux intrépides soldats repoussèrent toutes les attaques de l'armée de Matignon unie aux Bretons du duc d'Etampes. N'ayant à attendre de secours d'aucun côté et prévoyant qu'ils finiraient par succomber, ils demandèrent à capituler; mais Matignon ne voulut entendre à aucune composition. La seule chance de salut qui restait aux vaillants défenseurs de Saint-Lô, c'était de sortir à la faveur de la nuit et de gagner les bois voisins. Ils exécutèrent cette entreprise périlleuse sans éprouver de grandes pertes. Après leur départ, vers la mi-septembre, les troupes catholiques entrèrent dans la ville et la livrèrent au pillage.

CAZAIL, ministre à Sorèze, 1637.

CAZALET (Pierre) ministre à Caussade, 1565-1601; marié, juillet 1583, à Suzanne *de Labat*, de Rieupeyroux. — Autre, ayant le droit d'exercice à Benezet, 1685 (Tr 322). — Autre (*Bull.* XVIII, 370): Sur la galère La Belle, les sieurs *Cazalet*, *Ruland* et *Espaze* souffrirent de très rudes bastonnades avec une constance très édifiante et sans fléchir aucunement oct. 1700. — Autre, réfugié à New-York, 1724.

1. CAZALIS. Nous avons mentionné deux groupes de familles de ce nom, l'un dans la Guyenne (Voy. Barre, I col. 660 et 884), l'autre près de Montpellier (Voy. Cambous, III, col. 656); mais qui le portaient comme nom de fief. Nous ne savons si c'est à l'un des deux qu'appartient Jean de Cazalis, homme d'armes huguenot, tenant garnison en 1582 (Voy. II col. 248) à Puymirol, ville de Guyenne près Agen, ou s'il appartient à quelque autre famille, notamment à la suivante.

2. CAZALIS (Jean), consul de Villemagne (aujourd'hui Villeveyrac, con de Mèze, Hérault) en 1575 et 1597. — Mathieu, fils ou petit-fils du précédent, fut conseiller de la commune et chargé en cette qualité, en 1638, d'y régler le logement des troupes du roi; il fut aussi plusieurs fois député à l'assiette diocésaine. Il testa le 26 déc. 1661, laissant de sa femme, Anne *Rainaud*, quatre fils : 1° David, capitaine, 1er consul de Villeveyrac en 1670, qui eut cinq fils tous morts avant lui; 2° Pierre, camisard, lieutenant dans les troupes de Cavalier, et qui passa avec lui à l'étranger; 3° Samuel et 4° Jean, tous deux soldats du roi en 1677.

Mathieu eut deux frères : Jacques Cazalis, aussi conseiller de Villemagne en 1638, mort en 1680 et David. Ce dernier, conseiller de Villemagne, élu ancien de l'église le 18 juin 1662, épousa : 1° Marguerite *de David*, 2° Jehanne *Nicolas*, et testa, 17 janv. 1680, en spécifiant sa volonté d'être enterré « dans le cimetière de ceux de la Religion réformée dont il fait profession. » Il eut, du second lit, un fils prénommé David comme lui et qui mourut en 1730, ayant eu de son mariage, avec Louise *de Gaches*, 4 fils, dont un seul, Jacques (1691-1782), laissa une postérité, savoir trois fils et une fille : Henry, Paul, Jacques et Suzanne. Henry, né le 6 fév. 1725, devint seigneur de Fon-

[1] Dont plusieurs cachetées aux = *Armes* : d'azur au chevron d'or accompagné de 3 croissants, et au chef d'or à 3 roses.

douce et Marcouine et coseigneur de Villeveyrac. Il épousa au désert, 10 août 1762, Françoise-Magdeleine *Figarède*, qui appartenait par sa mère à la famille du spirituel auteur des Lettres galantes, et il mourut le 14 août 1800. Il avait eu 8 enfants parmi lesquels deux fils seulement laissèrent des descendants : PAUL, qui suit, et HENRY-GABRIEL (1778-1833) dont la postérité est encore représentée à Montpellier.

Paul Cazalis de Fondouce (20 mars 1770 — 10 août 1854) fut député de Béziers à la fête de la Fédération en 1790, chef de bataillon dans l'armée des Pyrénées-Orientales en 1792 et 93, maire de Villeveyrac, membre du conseil général de l'Hérault, et fit partie jusqu'à sa mort du consistoire de l'église de Montpellier. Il avait épousé, 23 mai 1791, Suzanne *Amat* dont il eut 3 filles et un fils PAUL-HENRY secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et membre du consistoire de Montpellier sous le roi Louis-Philippe. PAUL-LOUIS Cazalis de Fondouce, fils de ce dernier et de Louise *de La Pierre de La Valette*, né le 11 juin 1835 et marié, 28 nov. 1861, avec Mlle Valérie *Mazars de Mazarin*. Il est membre du consistoire de Montpellier. Comme ingénieur et membre de la Société géologique de France, il a publié divers travaux scientifiques qui lui ont valu de nombreuses distinctions. On lui doit aussi un curieux opuscule intitulé : *Les Parpaillots ; recherches sur l'origine de ce sobriquet donné aux réformés de France aux* XVIe *et* XVIIe *siècles*[1] ; Montpell. 1860, 20 p. in-8. — Une autre branche de la même famille, descendue de Jacques Cazalis frère puîné de Henry, premier Cazalis de Fondouce, subsiste aujourd'hui à Cette et à Paris, représentée principalement par un agronome distingué, LOUIS-CÉSAR Cazalis-Allut (1785-1863) et par le sr FRÉDÉRIC Cazalis son fils, conseiller de préfecture de l'Hérault sous le second empire, marié à Mlle Juliette *de Maureilhan*.

[1] L'auteur établit que les *Parpaillots*, mot employé par Rabelais (Gargantua aimoit courir après les parpaillots dont son père tenoit l'empire ; etc.) sont, en languedocien, les *papillons ;* et que saisissant là un de ces sous-entendus dont Rabelais abonde, l'esprit populaire appela ainsi les gens qu'on voyait courir après les lueurs de la critique et de la liberté, pour s'y brûler. — Voir aussi *Bull.* VIII-XI.

CAZE, famille lyonnaise. Milan *Caze*, conseiller du roi et receveur-général à Lyon, embrassa la religion réformée dans laquelle il fit élever les enfants nés de son mariage avec Jeanne *David*. ANNE, l'aînée de ses filles, épousa, en 1587, César *Béraud*, receveur à Lyon ; sa sœur cadette, MARIE, mourut sans alliance. La destinée du second de ses fils, nommé DAVID, est inconnue. JACQUES, l'aîné de tous, naquit le 6 juin 1558. Il fut pourvu, en 1597, d'un office de conseiller du roi et d'auditeur à la chambre des comptes de Montpellier. Mort en 1620, il fut enterré dans le cimetière des Réformés. Il avait été marié deux fois, la première avec Madelaine *de Rostang*, fille d'Adam de Rostang et de Françoise *d'Aurone ;* la seconde, avec Madelaine *de Massanes*, sœur de Pierre de Massanes, conseiller du roi et général en la cour des aides de Montpellier. Du premier lit naquirent JEAN-FRANÇOIS, qui abjura ; DAVID, qui entra dans la marine, et JACQUES ; du second lit, ANTOINE, pourvu, en 1623, de la charge de conseiller du roi et auditeur en la chambre des aides de Montpellier ; PIERRE, JEAN, FRANÇOIS, ISABEAU et MARGUERITE. Jean, qui avait épousé Marie *Huguetan* et avait été pourvu, en 1648, d'une charge de conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, est mentionné dans les actes du synode de Loudun, en 1660, avec *Spon*, comme anciens de l'église de Lyon. En 1670, il fit à cette église une donation de 4,000 livres. Chassé de France par la Révocation, il se retira à Genève avec son fils CÉSAR, et par son testament, daté du 3 août 1694, il laissa 10,000 livres à l'hôpital de cette ville, et 8,000 à la bourse française. César Caze sr du Vernay né en 1641, avait épousé au temple de Charenton, 4 avril 1677, Catherine fille d'Etienne *Monginot* sr de La Salle dont il eut plusieurs enfants. La République de Genève leur octroya la bourgeoisie gratuite.

CAZES (JEAN DE) martyr ; Libourne, 1556 ; voy. Monier (Arnaud). — Voy. aussi : Du Puy, baron de Cazes.

CAZEING, consul de Saverdun au

pays de Foix, 1598 (Tr 242). — (Pierre), de Saverdun, étudiant en théol. à Puylaurens, 1666. — (.....) ancien de Saverdun, assiste avec son collègue l'ancien *Maisonade*, et le ministre de leur église, *Rivals*, au synode du haut Languedoc tenu à Saverdun le 8 septemb. 1678. — (Jacques) fils du précédent épousa Mlle de Maisonade dont il eut Jean-Pierre Cazeing et deux autres fils. Jean Pierre né à Saverdun, 18 août 1696, épousa en 1737 Jeanne-Marie *Martignac de Lourdes*, mais après mille traverses qui ont été racontées (*Bull.* XII 171) par un de leurs descendants, M. L. *Destremx de S. Christol*. Il avait à Toulouse une fabrique de draps qui occupait plusieurs centaines d'ouvriers ; mais il était l'ami de Calas et prit une part si vive au désastre de cet infortuné, qu'il liquida sa maison de Toulouse, 1762, pour aller s'établir à Nîmes où il mourut en 1778. Le portrait de ce digne homme et ce qui reste des souvenirs de sa famille sont pieusement conservés au château de S. Christol, à 4 kilom. de la ville d'Alais.

CAZAU (Jacques), condamné par sentence de l'intendant de Montpellier (Archiv. de l'Hérault, C. 167) à être pendu sur la place publique de Générac pour fait d'assemblée religieuse, 3 fév. 1688. — Etienne *Cazaux* condamné, 25 mai 1688, a être pendu sur la place publique de Castres, avec deux écriteaux devant et derrière portant les mots : « Guide et séducteur », pour avoir servi de guide à des religionnaires sortis du royaume ; *ibid.* C. 167. (Teissier) — Voy. Casaux.

CAZENAVE. Nous avons vu ci-dessus (I col. 660 et 667) condamnés à mort en 1569 par le parlem. de Bordeaux, Guill. de Cazenave et le capitaine Cazenave, de Clairac. — *Cazenauve* (probablement le même que le précédent), capitaine, compagnon de d'Aubigné dans une expédition en Guyenne, 1569 [VII 30 a]. — Guillaume Cazenave, étudiant en théologie à Genève (Guillelmus Casanova bearnensis) 1576 ; ministre à Arros près Nay mentionné (Arch. B.-Pyr. E 1239, 1744) en 1580 et 85. — Bernardus Casanova bearnensis, étud. à Genève, 1581. — (.....) désigné par le synode nat. de Montauban, juin 1594, pour desservir une église du Béarn. — « Sara *de Lavigne*, veuve en premières noces du sieur Casenave ministre, et en secondes noces de Pierre *Hespérien* ministre, lègue ses biens à André *de Magentie*, ministre de Monein, 1628 (Arch. B.-Pyr. E 1523). — (.....) capitaine tué en combattant, près Navarreins, 1621 (Archiv. gén. K 112). — (Jean de), habitant d'Orthez, 1673. — (.....) mentionné par le Mercure sur une liste de nouveaux convertis, en 1685, à Pau. — (Daniel de), béarnais, mis aux galères en 1687. Il avait pour *Armes* : d'azur à une maison d'or, au chef d'argent chargé de deux canards de sable.

CASENEUVE, ancien de l'église de Calmont en 1678 (Tr 242). — (Théophile de) ministre de Lescars, converti vers 1630 et pensionné [VII 552]. — (Anne), d'Agen, fille de 73 ans, assistée à Londres, 1705. — (Paul), de Calmont, assisté à Genève, allant en Allemagne, 1705.

1. CAZENOVE, Casenove. « Le 27 avril 1558, M. d'Andelot vint à Angers et se logea au logis de *Cazenove* dans lequel il fit prescher un hérétique par deux fois. Défenses furent faites à tous les habitans et citoyens d'y aller sur peine de la vie. Nonobstant il y en avoit plusieurs touchés de cette nouvelle erreur, comme il se reconnut aux Etats tenus à Angers le 14 oct. 1560, où il y eut grande sédition aux halles du palais » (Philandinopolis, aux Arch. de Maine-et-Loire ; voy. le Dict. de C. Port, I, 526 a). — (.....) ministre au village du Fau près Montauban, 1561 [X 55]. — (.....) capitaine de l'un des trois navires qui firent, sous le commandement de Dominique *de Gourgues*, la célèbre expédition de Floride contre les Espagnols en 1567 [V 39]. — (Jean de), d'Aix (J. Casanovanus aquensis) étud. en théol. à Genève, 1576. — (.....) dame de S. Sever dont le corps est déterré et jeté à la rivière, vers 1590 [X 226]. — (Jean), de Saintonge, assisté d'un viatique à Genève, 1684. — Casenove, ancien de l'église de Saverdun, député au synode de Caussade, 1697 [V 300]. — Jean *Cazenobe*, laboureur, d'Agen, protestant, 1664.

Le nom de Cazenove ou Caseneuve sous ses différentes formes françaises, comme celui de Casanova en Espagne et en Italie, est assez répandu. Il y a trois villages en Guyenne qui le portent. Rien de plus naturel dès lors que de trouver des seigneurs de ces divers lieux dans les grandes charges de France et de l'étranger; par exemple un Guillaume, un Vital, un Odon de Cazenove mêlés, en 1308, en 1242, et déjà au XIIe siècle, à des traités que signent entre eux des vicomtes de Béarn, des comtes de Toulouse et des rois d'Angleterre; de même qu'au XVe siècle un autre Guillaume de Cazenove dit Coullon amiral de Louis XI (*Armes* : 2 chevrons); son fils, grand maître des eaux et forêts de Picardie; en 1504 Jean de Cazenove homme d'armes du comte d'Albret; d'autres hommes d'armes au service du roi en 1506, en 1509; un commissaire général des guerres à la même époque; en 1512 un André de Cazenove seigneur de Béart, auquel remonte la filiation établie par titres des Cazenove de Pradine cités plus bas, guerroyant dans le Bordelais pour le service du roi Louis XII; en 1573 Guill. de Cazenove lieutenant du prévot de la maréchaussée de Languedoc (*Armes* : un porc épic); enfin beaucoup d'autres dans des temps, des contrées et des situations dont la diversité suffit à repousser la supposition invraisemblable qu'ils fussent de la même famille et qu'aucune famille existant de nos jours puisse se rattacher à un de ces anciens personnages, à moins qu'elle n'exhibe de bonnes preuves à l'appui. La famille de Cazenove de Pradine, encore florissante aujourd'hui, à Agen, est, dit-on, dans ce dernier cas (ce que nous n'avons pas à examiner, car elle a toujours été catholique), et de celle-là serait sortie, au XVIe siècle, une branche protestante, dont les titres (antérieurs à 1634) sont perdus, mais qui a été reconnue et acceptée [1] vers 1790 par ces cousins éloignés. Cette branche protestante forme l'article qui suit :

2. CAZENOVE, famille d'Anduze, dispersée à l'étranger, principalement à Genève, par suite de la révocation de l'édit de Nantes. = *Armes* : d'azur à la tour d'argent soutenue de 2 lions de même, comme les Cazenove de Pradines, ou d'or; mais J.-A. Galiffe (Généalog. genev. III 455) cite pour l'avoir vu un cachet de MM. Cazenove de Genève de 1740, portant d'azur à une maison d'argent maçonnée et ajourée de sable.

PIERRE Cazenove et Elisabeth *Gaussorges*, mariés à Aspet, non loin de Toulouse, s'établirent à Anduze et y eurent un fils, CHARLES, né dans cette dernière ville, en 1635, mort en 1699. Charles épousa à Anduze, déc. 1666, Marie *Viala*, dont il eut trois fils et trois filles. L'ainé des fils, PIERRE, né à Anduze le 28 août 1670, s'exila de sa patrie à la Révocation pour aller à Genève, où il entra en association avec Jean Plantamour et Isaac Brès pour le commerce de la toilerie (Ant. Comparet notaire, XLII 292). Le 15 juin 1697 il y épousa Marie Plantamour fille de son principal associé, fut admis à la bourgeoisie genevoise en 1703 et mourut en 1733, laissant une nombreuse famille qui s'éleva rapidement par l'intelligence et la fortune. Trois de ces fils ont formé des branches qui se sont perpétuées jusqu'à ce jour.

L'aîné, JEAN (1698-1745) fut membre du conseil des Deux-Cents de Genève en 1738 et se montra non moins généreux que son père qui avait légué environ 5000 flor. pour les établissements charitables et la bibliothèque de la ville; il avait épousé, en 1732, la fille du ministre *Bessonnet*, dont il eut plusieurs enfants, entre autres PAUL Cazenove, auditeur de la justice de Genève en 1775, et qui eut de sa femme, Elisabeth *Martin*, deux fils dont le second, CHARLES-ANTOINE, exerça brillamment les fonctions de consul de Suisse à Philadelphie. C'est à lui qu'on doit la fondation d'une ville nouvelle des Etats-Unis qu'il nomma La Nouvelle-Genève. Il épousa, 29 juin 1797, Anne Hogan, et leur postérité, représentée naguère en Amérique par WILLIAM-GEORGE Cazenove, grand pro-

[1] On a vu ci-dessus, t. I col. 38, des circonstances analogues réunir de même les MM. d'Azémar, d'Uzès, à la maison d'Adhémar de Monteil. Une généalogie des deux branches catholique et protestante de la famille de Cazenove a été publiée dans le t. III du Nobiliaire de Guyenne et Gascogne; Paris, Dumoulin, 1863, in-4°.

priétaire à Alexandrie en Virginie, mort en 1877, et par les descendants de son frère et de ses cinq sœurs mariées à William Gardner, au général Henderson qui commandait en 1823 la marine des Etats-Unis, au colonel John Fowler et aux députés W.-B. Shepherd et G.-B. Lamar.

Théophile Cazenove, troisième fils de Pierre, né à Genève, 1er mars 1708, alla fort jeune s'établir en Hollande où il épousa, 20 fév. 1734, Marie *de Rapin* fille du célèbre historien protestant *Rapin-Thoyras;* après avoir eu neuf enfants de cette union elle se remaria avec Elie *Blaquière* (nous l'avons dit, t. II col. 613). C'était une femme d'esprit, qui a laissé un volume inédit de poésies ; morte à Lausanne en 1801. L'aîné de ses fils, Jean-Henri, né en 1737, se fixa en Angleterre où il devint l'un des directeurs de la Cie des Indes et l'un des régents de la Banque d'Angleterre ; il mourut célibataire en 1821. Un autre fils, *Fréderic*, officier au service d'Autriche, mort célibataire à Lausanne en 1789, a publié le *Testament de Gille Blasius Sterne*; Paris, G. de Bure, 1788, in-12, œuvre humoristique sur les abus de la justice civile et criminelle en Hollande. Théophile, frère des précédents, né à Amsterdam en 1740, mort à Paris en 1811, épousa en 1763 Marguerite-Hélène van Jever fille d'un échevin d'Amsterdam et nièce par sa mère de Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande. Envoyé par la Cie hollandaise des Indes auprès du gouvernement des Etats-Unis pour traiter de l'achat de vastes terrains, il s'acquit dans ce pays une certaine renommée, y reçut le titre de citoyen Américain ; une ville nouvelle qui compte aujourd'hui plus de 6,000 habitants prit en son honneur le nom de Cazenovia et se donna comme sceau municipal les armoiries de la famille. Il eut deux fils, dont l'aîné ne laissa que des filles ; le second Quirin-Henri de Cazenove, né à Amsterdam en 1768, entra à l'âge de dix ans à l'Ecole militaire de Paris. Cadet gentilhomme aux hussards d'Esterhazy, aide de camp du général Carrové, il fit la campagne d'Allemagne, et devenu lieutenant-colonel de dragons, 1792, il donna sa démission, se maria à Lyon, et la même année, émigra en Suisse. De retour à Lyon, il fut adjoint au maire, administrateur des hospices, membre du Consistoire et président de la Société biblique. Il mourut dans cette ville à 88 ans (1856) et sa femme, Elise-Pierrette *De Villas*, trois mois plus tard, à 80 ans. L'aîné de leurs enfants, Arthur de Cazenove, marchant sur les traces de son père, suivit la carrière des armes, fut garde-du-corps du roi Louis XVIII, 1814, puis officier aux chasseurs de la garde royale, et à la dissolution de ce corps, 1820, il rentra dans la vie civile, fut adjoint au maire de Lyon, administrateur des hospices, membre du Conseil général du Rhône. Il mourut en 1841, laissant de son union avec Mlle Elfride *Brölemann* une fille, Hélène, puis d'un second mariage, contracté avec Mlle Clémentine De Villas un fils : Quirin-Jules-Raoul né en 1833, licencié ès-sciences, membre du Consistoire de Lyon, et auteur d'ouvrages historiques dont le principal est un beau volume intitulé : *Rapin-Thoyras, sa famille, sa vie et ses œuvres ; étude historique suivie de généalogies* [1]; Paris, Aubry (impr. L. Perrin, à Lyon) 1866, in-4 de xiv, 314 et cclxxv pages. M. Raoul de Cazenove a épousé, 1859, Mlle Lucie *Dumas de Marveille*, et est père de plusieurs enfants, dont deux fils, Arthur, élevé à l'École spéciale militaire, et Roger.

Un second fils de Quirin-Henry, né en 1798, Quirin-Victor, épousa une de ses cousines, Sophie de Cazenove et en eut un fils Quirin-Arthur-Léonce, docteur en droit, dévoué aux œuvres de bienfaisance et auteur de plusieurs publications philanthropiques, dont l'une est un ouvrage important : *La Guerre et l'Humanité au XIXe siècle*; Paris, 1869, in-8; marié, à Marseille 1860, à Pauline *Liquier* d'une ancienne famille protestante de Rouergue, dont une fille, Hélène, mariée 1879, à George Dambmann.

Un dernier fils de Théophile I et de Marie de Rapin-Thoyras, né en 1748 et

1 A la p. ccxvij et suiv. est la généalogie détaillée de la famille de Cazenove ; accompagnée de celles des autres familles auxquelles s'allièrent les six filles de Rapin-Thoyras, savoir : *Dufour, Du Bosc, de Maueler, de Conink* et *de Freisheim*.

nommé Marc-Antoine Cazenove d'Arlens, après avoir été lieut.-colonel des hussards d'Esterhazy, démissionnaire en 1792, mourut en 1822 à Lausanne, où il avait épousé Constance-Louise *de Constant-Rebecque*, cousine du célèbre publiciste Benjamin Constant. Cette dame a publié plusieurs romans (*Alfred ou le Manoir de Warwich*, 1794; *Lettres de Clémence et d'Hippolyte*, 1806; trad. en allem. et autres, dont la liste complète est dans la France littéraire de Quérard, II 95). Cette branche s'est éteinte à Florence, en la personne de Henri-Valentin de Cazenove d'Arlens, ancien mousquetaire de Louis XVIII, mort en 1869 célibataire.

Une dernière branche est issue de David Cazenove, fils de Pierre et de Marie Plantamour, né en 1711, et marié à Charlotte *Faure* qui lui donna quinze enfants. L'aîné de ces enfants, James, épousa Marie *Houssemayne du Boulay* et a été la tige d'une branche anglaise dont le chef était de nos jours M. Philip Cazenove, Esq. de Clapham Commons, l'un des principaux agents de change de Londres, connu par sa grande fortune et le noble usage qu'il en faisait, décédé en 1880, laissant plusieurs fils dont l'aîné est ministre de l'Église anglicane.

CAZES (Jean de) martyr à Bordeaux, 1556; voy. Monier (Arnaud). — De Cazes (Jean baron de) député de la province de Guyenne à l'assemblée politique de Saumur, 1597, à plusieurs autres assemblées ou synodes [IV 453], gouverneur de Castillon en 1616; il avait épousé Elisabeth *de Madaillan*, et laissa un fils, François, qui prit, 1637, pour femme Judith fille de Jean *Palot* secrétaire du roi et des finances et de Louise *Hurault* (reg. de Charenton). Il en eut, entre autres enfants, un fils, Louis, présenté au baptême, 18 août 1641, par le mis *de Pardaillan* et la bne *de La Grève*. — Joannes *Caze* parisiensis, étudiant à Genève, 1699.

CÉARD, famille de Vassy; vers 1660 (*Bull.* XXIV, 378 et 380).

CECIER (Jean-Denis de), sieur de Colony et du Boz au pays de Gex, vivait à la fin du xvie siècle. Il n'est guère connu que par la mention qu'on a faite de quelques opuscules de lui: d'abord dans le Catalog. de la Biblioth. poétique de Viollet-Le-Duc (Paris, 1843, in-8) trois pièces, savoir: 1° *La Mort ou le grand et dernier sommeil des humains*, de J. de Colony; 2° *Chrestienne récréation* de Jean-Denis de Cecier dit Colony, gexien; Berne, J. Levrux, 1601; 3° *Le Cavalier François*, composé par J.-D. Colony de Gex, 1601. « La Mort est en 100 sixains, dit Viollet-Le-Duc; la Chrestienne Récréation en 26 sonnets et en psaumes peu récréatifs; le Cavalier françois est un songe poétique en faveur de Henri IV, fort curieux en ce qu'il est l'ouvrage d'un huguenot et qu'il approuve la conversion » du roi. Il faut ajouter que ce poëme, tristement intitulé La Mort, est un opuscule de circonstance inspiré par une de ces terribles irruptions de la peste qui désolèrent le bassin du Léman pendant toute la seconde moitié du xvie siècle. C'est ce que l'auteur dit dans sa dédicace au bailli Bernois Antoine de Graffenried: « ... Consentez donc, Mgr, que ces vers sortent au jour à l'ombre de vostre pare-sol afin qu'ils ne soyent dévorés par la véhémente ardeur de l'Envie: en attendant que j'aie le bien de vous offrir chose plus aggréable puisque le temps pestilentiel et déplorable ne m'a peu permettre de choisir autre subject ny matière que la Mort. »

Le poëte est bien différent dans un autre recueil de ses *Poésies diverses*[1] qui débute ainsi:

Le temps de loisir ou recueil des œuvres chrestiennes de J. D. Colony.

Voici le temps qui nous meine
Hors de peine;
Voici le temps ignoré;
Voici l'immortelle Astrée
Accoustrée
De son vestement doré.

La belle Nymphe attendue
Est venue.
Voyez la d'un œil riant:
Elle porte en sa main blanche
Une branche
De l'olivier verdoyant. Etc.

Ce recueil renferme le Cavalier françois (p. 11-43), puis une foule de petites pièces intéressantes: Exultation de la paix. Discours sur la mise en posses-

[1] Sans l. ni date; 206 p. in-18; Bibliot. de l'Arsenal, 7504 B. Le poëme précédent est aussi à l'Arsenal, n° 8058 B.

sion de la terre de Gex au nom du Roi [pièce datée par conséquent de 1602]. Doléance au Roy pour la terre de Gex [Il y sollicite pour ses compatriotes une exemption d'impôts.] Ode à François de Bonne sr des Diguières. Odes ou « odelettes » diverses : à M. Laurens professeur en grec, à Jean de Fernex sr de Bissinges, à MM. Charrière srs de Mex et Senarclens, à la ville de Morges, à Mlle Françoise de Martigny; sur le parachèvement du temple de Morges; sur la Muse chrestienne du sr Poupo [voy. col. 298]; à Pierre Ange capucin d'Avignon sur sa brève conférence avec M. Caille [voy. col. 443] ministre à Grenoble; sur la comète de l'an 1603; à M. de Gumoens chatelain de Morges; à Mlle Claudine de Lavigny; Sonnet sur le temple de S. Pierre de Gex à M. de Prez lieutenant au bailliage de Gex; à M. Beauchasteau recteur du collège de Lausanne; à M. Seigneux bourgmestre de Lausanne; etc. Enfin l'on a du même auteur une *Brième instruction de musique* (s. l. 1617, 27 p. in-8) dédiée aux nobles syndiques et Conseil de la ville de Morges en reconnaissance de l'accueil hospitalier qu'il a reçu dans cette ville à la suite des malheurs de la guerre (*Bull.* XI 414). — Mariage, à Genève, de Pierre fils de Claude Lapierre maitre passementier, avec Bernarde *Cessy* de Gex-la-ville, 1680. Cessy, au XVIe siècle Cécier, est un gros village du canton de Gex.

CEIRES (Nicolas de) jouissant du droit d'exercice à Pourses et Crouses, Languedoc, en 1685 (Tt 322). — Catherine *Cère* ou *Céré* femme de Pierre *Fulcrand*, condamnée à la prison pour assemblée religieuse surprise à Milhau, 1713. — (La femme délaissée d'Antoine), de Bédarieux, assistée à Genève allant en Allemagne avec un enfant, 1691-93. — (Marthe) sabrée dans une assemblée religieuse à Carnas (Gard), 1752.

CÉLERIER (Samuel), libraire, et Isabeau ou Elisabeth *Launoy* font baptiser leur fille Marguerite, avril 1626, puis leur fille Elizabeth, déc. 1633, au temple de Charenton. — Bernard *Céleries* bourgeois de Puylaurens, 1676 (*Bull.* XI 479). — (....) ministre de Pellegrue, 1679. — (.....) *Cellerier*, emprisonné au château de Lourdes, 1694. — (Jean), chirurgien à Ste Foy, 28 ans, et Jeanne sa femme, 29 ans, assistés à Londres en 1706, « et depuis s'est retiré du royaume ».

CÉLERIÈS, quelquefois *Célariès*, famille du haut Languedoc. Jacques Céleriès était prévôt des maréchaux du diocèse de Castres en 1609-1616 et capitaine du château de Viane en 1623. — (Bernard), bourgeois de Puylaurens avait épousé Madeleine d'Imbert qui fut veuve en 1634. — Noé, ou Noël, remplit durant de longues années les fonctions de lieutenant principal du juge de Villelongue au siège de Puylaurens; il fut emprisonné, 1628, comme ennemi du duc de *Rohan* quoiqu'il fût très bon protestant. — (Jacques) médecin fort estimé, mort à Puylaurens en 1647. — (Jacob) sieur de Lacoste, 1649. — (Jean) sieur de Laterrasse, lieutenant principal en la judicature de Puylaurens, 1650. — (....) capitaine au régiment d'infanterie de Belcastel, l'un des trois régiments qui servaient en Angleterre en 1693 (Bayle, *Nouv. lettres*). — La Terrasse-Cellerier mis à l'amende en 1698 parce qu'il n'envoyait pas ses enfants à la messe (M 664). — Un sieur de La Terrasse réfugié à Berlin en 1716. — Louis Cellerier de La Terrasse officier dans l'armée hollandaise en 1715, lieutenant-colonel en 1746. — Antoine *de Céleriès*, mort le 25 avril 1666 eut une nombreuse postérité : 1° Antoine sr de Pecheoulon conseiller du roi et maire de Prades-Lauraguais à l'époque de sa mort, 1710; sa femme Jeanne *de Mascarenc* était réfugiée à Berne en 1688; 2° Thomas; 3° Judith qui épousa, 27 fév. 1684, Paul *Dumas* sr de La Crinié, fils de Jacques Dumas sr d'Orcières et d'Isabeau *de Bonnery*; 4° Suzanne femme de Gaspard *de Bardin*; 5° Elizabeth femme de Jean *de Foraignan* sr de La Viguière; 6° ..... femme de Jean *de Rivenc*; Jean. Ce dernier obtint en mai 1707 des lettres de noblesse en vue desquelles il avait nécessairement fait abjuration, mais qui sont intéressantes.

... Estant informés que le s. Jean de Celeriès, chevalier de nostre ordre mili-

taire de St-Louis et capitaine commandant le second bataillon du régiment d'infanterie de Leuville, nous sert sans discontinuation depuis trente huit années dans le même régiment, y estant entré en qualité de sous-lieutenant dès l'année 1669, devenu lieutenant en 1673, capitaine et ayde major en 1682, et commandant dud. bataillon en 1705 ; pendant ce temps, il s'est trouvé aux batailles de St Denis et de Cassel, au siège de St Omer, en Flandre, de Philisbourg, de Manheim et de Franckendal, en Allemagne, et en Italie ou Piémont aux batailles de la Marsaille et de Cassan, aux sièges de Carmagnolle, de Valence, de Guastale, de Verceil, d'Ivrée, de Verüe, à la défense de Chivas et à toutes les autres occasions où led. régiment a esté employé pour nostre service dans lesquelles plusieurs affaires particulières ayant roulé sur lui, il s'en est toujours tiré avec distinction, y a donné des preuves de toute la valeur, la fermeté, l'expérience et la conduite que l'on peut désirer dans un homme de guerre et reçu plusieurs blessures ; sachant d'ailleurs qu'il est issu d'une bonne et ancienne famille de la ville de Puylaurens en nostre province de Languedoc, que la plupart de ses parents y ont rempli les principales charges de judicature ou ont esté, comme lui, officiers dans nos armées et réputés nobles dans lad. province, particulièrement Antoine de *Céleriès*, son père, qui après avoir servi dans les gardes du corps du feu Roy nostre très honoré seigneur et père, fut ensuite lieutenant d'une compagnie de cent vingt hommes d'armes que la ville de Puylaurens lui fournit pour secourir la ville de Leucate en l'année 1637, et épousa damoiselle Anne d'*Esparbets*, fille du vice-sénéchal de la haute Guienne, mère dud. Jean de Céleriès, nous nous trouvons invités de lui donner des marques de la satisfaction particulière qui nous demeure tant de ses services que de ceux de sa famille et nous avons résolu pour cet effet de l'élever au degré de noblesse, savoir faisons etc...

— Un autre Céleriès était lieutenant dans le régiment de Nassau en 1706. (Pradel)

CELLIER (Antoine) imprimeur-libraire à Paris, né en 1602 de Claude Cellier libraire à Orléans et Marie *Aignan*; marié à Charenton, avril 1641, avec Anne fille d'Etienne *Potel*, libraire à Orléans, et d'Anne *Tassin*. Antoine et sa femme font baptiser à Charenton les enfants qui suivent: Pierre, avril 1648; Jean, 1650; Antoine, fév. 1652; autre Pierre, 1653; Paul, 1654; Olivier, 1655; Marie, septemb. 1656. Antoine est inhumé au cimetière des SS. Pères, 7 mars 1681, assisté de ses fils Jean, Antoine, Olivier et Claude. Antoine, marchand, fils d'Antoine libraire et d'Anne Potel, épouse à Charenton, 22 avril 1680, Marie Madelaine *Coutin*. Ce dernier nom semble devoir rattacher à la même famille ceux qui font l'objet de la note suivante inscrite sur les registres d'une église française de Londres: « Le dimanche 13 may 1688, Elizabet *Cantin* de S. Martin de Pretz, Suzanne Cellier et Marie Cellier sa sœur, de La Rochelle, ont fait recognoissance publique au presche du matin, l'une pour avoir été au sermon feignant d'être de l'Eglise romaine, les autres deux pour avoir signé l'acte d'abjuration. Mr Coutet les a reçues » (*Agnew* I 71). — « La femme de Claude Cellier et un enfant », assistés à Londres, 1702. — Cellier, réfugiés au Cap (*Bull.* XV, 160). — (Pierre), de la Coste S. André, assisté en passant à Genève pour aller en Allemagne, 1698.

CENE (Philippe) jeune homme de S. Pierre sur Dive en Normandie, réfugié à Genève où il exerçait l'état d'apothicaire, puis brûlé à Dijon en 1557 (*Crespin*). — *De Cennes*, établi à Morges (Vaud) 1583. — Voy. Le Cène.

CERCUS (Anne), de Senlis, « fille de 32 ans dont le père était notaire », assistée à Londres, 1708.

CERISY. Jean *Richier* sr de Cerisy député au synode d'Alençon, 1637. — Richer et de Cerisy, députés de l'église de Cerisy au synode de Caen, juill. 1675. — L'Intendant de Caen écrit à M. de Seignelay, 15 juill. 1686 : «... J'ay trouvé aux environs de cette ville [Coutances], M. de Serizi qui est un nouveau converti et qui jusqu'à présent a voulu paroistre un protecteur de la R. P. R. pour pouvoir se perpétuer une pension qu'il avoit des religionnaires. Il fait bien mal, aussy bien que la dame sa femme, et il tient une conduite qui mérite punition. L'air du donjon de Caen lui seroit salutaire et pourroit produire un bon effet dans l'esprit de ceux qu'il abuse jusqu'à présent. » Le 16 août : « On a mené au chasteau de

cette ville depuis peu de jours M. de Cerizi suivant les ordres que vous avez envoyés. — Mme de Cerisy, âgée de plus de 80 ans et détenue au couvent de Notre-Dame de Coutances 1688; malade au point, disent les médecins, de ne pouvoir être transportée sans danger (M 664).

CERTAIN, 77 ans, assisté à Londres. — (Gabrielle) 19 ans, fille de feu Pierre, du Limousin, réfugiée dans le pays de Vaud et pensionnée par LL. Excell. de Berne, 1726; l'était encore en 1740.

CERTON (Salomon), né à Gien dans l'Orléanais, vers 1550 [Haag, III 300] « étudia d'abord la médecine et ensuite le droit, disent les Biographies, mais s'étant lié, pendant qu'il fréquentait les écoles de l'université de Paris, avec Baïf, *Du Bartas* et Rapin, il abandonna la jurisprudence pour se livrer entièrement à la poésie (Weiss, Biogr. univ.). » Ce ne fut pas sans avoir été passer quelque temps à Genève après la S. Barthélemy et il n'abandonna pas si complètement ses premières études qu'il n'ait acquis la charge de conseiller, notaire et secrétaire de la Couronne. Il suivit de bonne heure la fortune du roi de Navarre, et selon son expression, il lui fit « service honorable et fidèle durant trente ans et plus »; ce qui en reporterait les commencements à l'année 1580. Toutefois les devoirs de sa charge ne l'empêchèrent pas de se livrer à son goût pour la poésie. En 1604, il fit paraître sa traduction en vers de l'Odyssée, qui lui avait coûté dix années de travail. Henri IV l'avait encouragé, du moins en paroles, mais était mort dans l'intervalle; Certon dédia son œuvre au petit Louis XIII qui, ayant accompli sa 13e année, venait de prendre les rênes de l'Etat. Il ne fut pas plus généreux que son père à l'égard du poète.

Voici le titre et la description de son ouvrage :

I. *Les Œuvres d'Homère, prince des poètes. Assavoir : l'Iliade, l'Odyssée, la Batrachomyomachie, les Hymnes et les Epigrammes. Le tout de la version de Salomon Certon, conseiller, notaire et secrétaire du Roy, maison et Couronne de France, et secrétaire de la Chambre de Sa Majesté. L'Odyssée cy-devant imprimé a esté de nouveau et exactement reveuë et corrigée par le traducteur;* Paris, Nicolas Hameau (dans d'autres exemplaires : Thomas Blaise), 1615, 2 vol. in-8. Privilège daté du 7 juin 1614. — Vol. I (756 pages sans les pièces prélim.), consacré à l'Iliade. Après la dédicace, en vers, à Louis XIII, suit une dissertation sur Homère sous ce titre : *Ce qui se trouve en divers autheurs de la patrie, parents, vie et mort d'Homère.* Puis viennent : *Epigrammes anciens de divers autheurs sur Homère, pris de l'anthologie des épigrammes, ensemble d'autres autheurs tant anciens que modernes*, le tout traduit en vers français. — Vol. II (679 pages sans les pièces prélim. et finales) consacré à l'Odyssée, 1re édit., Paris, 1604, in-8. — Suivent, avec une nouvelle pagination, les *Opuscules d'Homère, qui sont la Batrachomyomachie, les hymnes, les épigrammes, de la version de S. Certon*, 112 pages. L'Odyssée est dédiée à Henry-le-Grand. Certon la lui présenta le 1er janv. 1604.

Ce lourd travail de Salomon de Certon, quoiqu'il n'ait plus de sel et presque plus d'utilité, n'est pas à mépriser. L'auteur, d'ailleurs clair et exact, a fait aussi bien qu'on pouvait demander d'un versificateur de son temps; et l'on peut dire qu'il marque convenablement la transition entre l'école pédantesque de Ronsard et l'école classique du grand Corneille. Il commence en ces termes :

Déesse, je te prie, apren moy et me chante
Du Pélide Achillès la colère sanglante
Qui nuisit tant aux Grecs, leur porta tant de maux
Qu'elle força descendre aux règnes infernaux
Les plus braves espricts de leurs bons capitaines;
De leurs chefs généreux exposant par les plaines
Leurs corps auparavant tant forts, tant estimez
Aux oiseaux dévorants et aux chiens affamez,
Du puissant Jupiter l'ordonnance fut telle :
Dès le premier instant qu'entrirent en querelle
Et furent divisez Achille au divin nom
Et des hommes le Roy, l'Atride Agamemnon.

Notre poète est loin de s'être borné à la tâche de traducteur. Il aimait Genève où il avait reçu l'hospitalité en un moment critique et vécu pendant quelque temps. Il composa en l'honneur de cette illustre bienfaitrice un poème latin d'environ 1,400 vers qu'il ne publia que bien des années plus tard, à la sollicitation de plusieurs Genevois, notamment de l'un des Syndics, M. de Chasteauneuf.

II. *Salomonis Certonis consiliarii et secretarii Regis domus et coronæ Franciæ* GENEVA. Genevæ, ap. P. Aubertum, 1618, in-4, 10 f. prél. et 52 p. — Après une dédicace aux magistrats de la République et quelques pièces de vers composées à la gloire de l'auteur par des amis [1], Certon entre en matière, moins pour chanter de vagues éloges que pour se livrer à une description élégante mais exacte des lieux qu'il affectionne. Voici les chapitres qu'il traite :

Antiquitas. Equestres populi. Monumentum erectum M. A. Antonino Cæsari. Incendium Genevæ reparatæ a M. Antonino imperatore. Aurelia Allobrogum. Litus. Aër. Ubertas. Lacus Lemannus. Pons. Lapis Neptuni. Arva. Plampalasius. Urbes. Gymnasium. Arx machinaria. Munimentum. Libertas. Curia. Jus. Ditio. Mores. Religio. Exercitia. Commerciùm et opificia. Ars setica. Typographia. Ludi [Illustres viri] [2]. Bibliotheca.

Le langage poétique ne l'empêcha pas de décrire les choses d'une manière précise qui en même temps est fort agréable comme on en pourra juger par ce morceau que nous empruntons à son chapitre des Jeux :

At cum tristis hyems contracto frigore sævit
Lauzannâque venit Boreas, glacialis et Arctos
Stringit aquas tenues et flumina frigore densat ;
Præcipites ve cadunt fissis de nubibus imbres,
Nec fas est efferre pedem, nec visere rura :
Non vetitum est animos ludo mulcere suavi,
Privata inque domo belli simulachra ciere.
Sicca foco super ardenti tunc ligna reponunt
Mortifera et suavi dissolvunt frigora flamma ;
Adfertur tabula ordinibus super insita quadris
Sedibus et bicolor. Rex hinc ad bella paratus
Nuptam etiam educit; pugnantes eminus arcu
A latere insultant; equites contendere cursu
Obliti, obliquè saliunt, et bella lacessunt ;
Extremis geminæ perstant in finibus arces,
Dein aciem velant Pedites generosa juventus.
Parte pares alia turmæ totidemque cohortes
Procedunt, tabulis et versicoloria ludunt
Prælia, de Nympha certamina Scachide dicta,
Gratique æternum ludi mortalibus ægris.
Luditur et scrupis, juncis atque orbibus, atque
Missilibus globulis : pila nec palmaria nostris,
Dummodo avarities absit, removetur ab oris.
Hoc memini vidisse olim, juvat et meminisse,
Ætas cùm quartum trepidabat claudere lustrum
Turpia post thalamûm perjuria, Matutinas
Parisias, figmenta, dolos, cædesque necesque
Funeraque stragesque et fœdifragos Hymenæos...

[1] Parmi lesquels : Son fils, docteur en médecine; Lud. Margonius, J. Jassoy de Metz et J. Lafitte (Fitanus) du Béarn, candidats en théologie.

[2] Beza, Calvinus, Chandæus, Goulartus, Hotman, Scaliger, Saracenus (médecin), Prevotius (astronome), Cornelius, Portus, Fayus, Claudus, Lectus, Jacomotus, Deodatius.

III. *Vers léipogrammes et autres Œuvres en poésie de S. C. S. D. R.* [Salomon Certon, secrétaire du roi], Sedan, Jean Jannon, 1620 in-12, 189 pag. — Dans un avis au lecteur, Certon nous apprend que son intention n'était pas de faire imprimer ces vers, « car il n'a couru et ne court encore que trop de telles fadaises. » Il les avait oubliés « au fond d'un coffre » où il les croyait enterrés depuis plus de 44 ans. Mais il en arriva tout autrement qu'il n'aurait voulu. Les œuvres d'un poëte sont des phénix qui ne sauraient mourir, du moins du vivant de leur auteur. Se trouvant donc chez M. Estienne (probablement un des célèbres *Estienne*), la conversation tomba sur la littérature, et ce libraire lui dit qu'il avait par devers lui des poésies « d'une sorte qu'on n'avoit point encore veüe et qu'il les vouloit donner au sieur Jannon pour les imprimer ». A ce propos, la curiosité de Certon est vivement piquée. Lui qui avait été autrefois un des novateurs en poésie les plus déterminés, il sent des retours de jeunesse, en entendant parler de vers « d'une sorte qu'on n'avoit point encore veüe ». Quelle était donc cette forme de vers que lui ou ses amis n'avaient point inventée ? Son intérêt redouble lorsqu'il apprend qu'il s'agit de vers léipogrammes ; jusqu'alors il s'était cru le seul poëte *léipogrammatique* de la république des lettres. Qui osait lui diputer sa couronne ? Le précieux manuscrit étant apporté, quel n'est pas son étonnement lorsqu'il reconnaît son écriture, lorsqu'il reconnaît son œuvre, lorsqu'il se revoit dans son jeune âge ! Il se rappela alors qu'il avait communiqué son œuvre à un ami, il y avait environ un quart de siècle. Cet ami étant mort dans l'intervalle, son manuscrit avait dû suivre sa succession. Le premier mouvement de joie passé, Certon, qui avec l'âge était revenu de ses illusions, insista pour que le libraire permit à ses vers de rentrer dans leur obscurité ; mais en vain. « Et combien que je priasse ledict sieur Estienne, nous raconte-t-il, de ne les publier point, pour le peu de faict que c'estoit, il y persista, plus pour la nouveauté que pour autre raison que il eust (à ce que je

croy) de le faire. Je le pressay donc de supercéder tant que je les eusse reveus, avec promesse de les luy bailler pour en faire à sa volonté. Ce que j'eusse fait incontinent après sans son décès. Depuis, m'ayant ledict sieur Jannon sollicité de ma promesse, je m'y laisse emporter, les hazardant à la mer des humeurs d'un chacun. » Mais comme un livre uniquement composé de ses chants léipogrammatiques eût été trop léger pour résister au premier coup de vent, il y ajouta en forme de lest, une foule d'autres pièces, entre autres des « Sestines, tirées par cy par là d'un plus gros ouvrage », en priant le lecteur de ne le blâmer « pour le sujet qui est de follies d'amour, qui, lorsqu'elles furent composées, estoit excusable, si excuse y eschet. » Puis, continue-t-il, « j'y ay encore cousu la nouvelle façon des vers mesurés, d'aucuns haye et réprouvée, d'autres admirée et approuvée, mais de fort peu louée, tentée et essayée [1]. Et pour la fin, pour monstrer que je ne suis pas entièrement extravagant je te présente quelque chose de la façon accoustumée, que je souhaitte au moins trouver grâce envers toy, avec ce peu d'essay d'épigrammes latins. »

Dans ces pièces diverses on trouve en effet quelque intérêt, soit à cause de leur sujet, soit à cause des personnes à qui elles sont adressées [2]; les *Sestines* sont d'assez agréables badinages composés de *six* strophes, chacune de *six* vers et terminées par un tercet divisé en deux parties ; mais le chef-d'œuvre des exercices que recherchait la muse de Salomon Certon, est son recueil de vers leïpogrammes dont il explique le mérite (λείπω je laisse), avec beaucoup de modestie d'ailleurs, dans la dédicace qu'il en fait à M. de Loménie secrétaire d'Etat.

Je vous donne ce labeur fils sans fruict de mon oysiveté inutile. Ce sont vers leïpogrammes, ainsi dicts pour ce quen chaque sonnet une lettre est délaissée. Et bien quen tous il y ait une difficulté fort raboteuse, toutes fois en celuy de l'*e* elle est du tout pierreuse et presque inaccessible, pour la misère et peine qu'il y a de la joindre et surmonter. Dites donc: ô embarrassement, ô sueur! car certes je confesse que j'ay recherché une chose vaine avec beaucoup de travail et principalement au premier alphabeth qui a esté faict en une nuict. Le présent est de peu d'importance, l'invention ennuyeuse et pour sa rudesse rejettable. J'y ai travaillé pourtant, afin qu'il y eust, si non du fruict et de la délectation, au moins de l'admiration pour sa nouveauté, la nécessité de l'observation en ayant recullé et comme banny toute la beauté poëtique et le contentement du discours. En somme il n'y a rien pourquoy vous luy deviez porter affection, mais bien commisération pour son estropiment. Quelle raison donc ay-je de le vous donner? Nulle, sinon que vous l'avez desiré, et que vous me voulés du bien. Adieu.

Ainsi rappelant les poëtes de la cour de Charles-le-Chauve qui s'ingéniaient à vaincre des difficultés bizarres [1], Certon s'est torturé l'esprit à rimer trois alphabets de sonnets, c'est-à-dire 66 sonnets détestables dans chacun desquels une lettre de l'alphabet est exclue. Voici le fleuron de son œuvre, un sonnet sans *e*, en tête duquel il a mis cette remarque qu'il ne s'y trouve pas une seule apostrophe « pour sauver l'e ».

Pour ravir la toison quand Jason courut tant,
Il y parvint pour vray, l'arrachant hors du fort
Aux dragons flamboyans: mais non par son bras fort
Non par son bac fatal a Colchos loing flottant,
Car sans ton fort pouvoir qui luy fut assistant,
O doux fils à la nuict, par un subtil confort,
Ton cas alloit fort mal : il y fust plus tost mort,
Tant grand, tant bon fust-il, tant hardy combatant.
Mais tu luy fus amy, quand ton appast charmoit
Son dragon, qui sans fin son tison allumoit.
Il jouit donc par toi du prix ainsi conquis.
Donc a toy qui luy fis un tant ami support,
Un tour tant a propos, un tant divin confort
Soit un los immortel a tout jamais acquis.

Il s'est peint tel qu'il était à la fin de sa carrière dans ces quelques lignes d'une lettre qu'on a conservée de lui (adressée à Hotman de Villiers; Bib. nat. ms lat. 8586 f° 154).

Monsieur, ne pouvant estre jamais oublieus des obligations très grandes que j'ay

[1] Une très intéressante lettre, écrite à Certon par d'Aubigné sur les vers mesurés, a été publiée dans l'édition des œuvres de ce dernier donnée par MM. Réaume et de Caussade (Lemer, 1873; I, 453).

[2] Sur la mort de Coligny, sur celle de son fils François 1593, de son petit-fils Henri 1601 ; sur le Florilegium de Florent Chrestien : au chancelier Bruslart, à J.-A. de Thou, Louis Servin, Scévole de Sainte-Marthe; Pro Geneva a scalis ducis Sabaudiæ divinitus liberata; etc.

[1] Comme le moine Hucbald qui composa à la louange des têtes chauves un poème latin de près de 450 vers dont tous les mots commencent par un C.

de très longtemps a defunct M. votre père, et a vous toujours depuis, pour tant de bonne amitié quil vous a pleu me porter, j'estois en peine de scavoir le lieu ou vous pouviez estre, car je n'estois venu a Paris il y a plus de trois ans et en nostre pauvre champestre nous ne sçavons nulles nouvelles. Je suis seulement un homme privé et rien plus que cela, retiré en la pauvre Crémone, hélas trop voisine de la superbe Mantoue. Là je vieillis attendant ma bienheureuse délivrance, panché toutes fois toujours sur quelque pauvre livre ; qui est ma seule curiosité, mon seul jeu, ma seule consolation. Or, Monsieur, m'estant tombé entre les mains, à Gien, le catalogue des livres de la foire de Francfort j'y yis : *Franc. Hotomani consolatio...*

Il lui témoigne son regret de n'avoir pas eu connaissance de cette publication en temps utile car il eût envoyé des vers à mettre en tête du volume, suivant l'usage d'alors. Il lui adresse néanmoins deux pièces pour une meilleure occasion, et il ajoute :

Et si j'ose encore vous suplier, abusant de vostre bonté, ayant veu audit catalogue « *Theod. Rhodii tragœdia in qua Gasparis Colinii cædes strictim repræsentatur, ejusdem Iambi ;* ap. Vogelin, Heidebelg, » Je vous supplie, Monsieur, mobliger tant que je la puisse avoir par vostre moyen, car cela ne se trouve point icy et je le voudrois joindre à sa vie que deffunct M. vostre père a faite...

Cette lettre est datée de Paris le 20 mai 1614. Salomon de Certon, déjà fort âgé, dut mourir peu de temps après. Il avait, comme nous l'avons vu, un fils nommé François qui était médecin. Sa famille demeura fidèle au principe de la Réforme. En 1699 on trouve (E 3385) la veuve Certon et ses filles enfermées dans différents couvents pour y être converties de force.

CESTAT (Dominique) ministre à Cahors vers 1560.

CHABAN (Antoine) « couroieur, de Valence en Dauphiné », reçu habitant de Genève, 23 oct. 1572. — (Elie et Galiode) alliés des maisons de *Mauriac* et *d'Aubeterre* vers 1610 [IX 337]. — .... Chaban, arrêté à la frontière, 1686 [VII 419 b]. — « Mme de Chaban de St Georges, du Poictou, » réfugiée à Wezel avec sa nièce et une servante, 1698.

CHABANAIS, famille poitevine alliée à la maison de Polignac vers 1590 [VIII 204 et 89]. — Le sieur de Chabanais, en 1728 ; son fils, sieur de Pontour, mis aux jésuites de Poitiers ; sa fille, Mlle de Moulin, à l'Union chrétienne d'Angoulême (E 3565).

CHABANEL. Marguerite *Maury*, née à Nîmes en 1702, mariée en 1723 à Pierre Chabanel marchand de soie de la même ville, surprise à une assemblée religieuse tenue au désert, 27 mars 1730, fut jetée à la tour de Constance où elle resta 12 ans prisonnière et dont elle ne sortit qu'après avoir consenti un acte d'abjuration, qu'elle ne signa pas sous prétexte qu'elle ne savait pas écrire, et par lequel elle ne se sentait pas étroitement liée car elle continua d'aller au désert, elle y maria l'une de ses filles en 1748 et fit la demande pour l'ensevelissement de son mari comme protestant, 1763 ; morte en 1765.

*La Tour de Constance et ses prisonnières*, par Ch. Sagnier, in-8, 1880, p. 13. 44.

CHABANNE (Jehan), de Maringues en Auvergne, reçu habitant de Genève, juill. 1549. — Magdeleine *Chabannes*, du Vivarais, 54 ans, veuve d'un marchand, assistée à Londres (6 liv.) avec sa fille, 1702. — Voy. col. 798, l. 4 en rem.

CHABANON, ministre élu pour desservir l'église de Valleraugue par un synode tenu au Vigan, juin 1660. L'élection ayant été faite le surlendemain du jour où les séances dudit synode avaient été closes, est immédiatement cassée par le conseil du roi, 15 septembre (Filleau, Décis. cath. 658). Le brave enfant mentionné ci-dessus (col. 647, n.) était fils de ce ministre.

CHABAS, protestant de la sénéchaussée de Montelimar, compris dans un procès criminel dont Filleau (p. 148) rend compte ainsi : Veu par nostre dite cour (parlem. de Dauphiné) toutes les pièces énoncées contre Pierre *Battelier* dit Trouillon, Antoine Chabas et Marguerite *Freschet* sa femme, David *Aubanel* et Jacques *Mège*, accusez de blasphemes contre l'honneur de la saincte

Vierge, du 2 déc. 1661, ... a condamné ledit Battelier et ladite Freschet à estre livrez entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour estre par luy menez et conduits la corde au col un jour de marché au devant la grand'porte de l'église Ste Croix de lad. ville de Montelimard, à l'issue de la grand'messe et là, à genoux, teste et pieds nuds et en chemise, tenans chascun un flambeau en mains du poids de 3 livres, déclarer que témérairement et méchamment ils ont blasphémé contre l'honneur de la saincte Vierge, qu'ils s'en repentent et en demandent pardon à Dieu, à nous et à justice : Ce fait ledit Battelier sera conduit en la place publique de lad. ville et là pendu et étranglé à une potence ; et où il ne pourra être appréhendé sera effigié, et le tableau pendu à lad. potence avec cette inscription : C'est Pierre Battelier blasphemateur de l'honneur de la Ste Vierge; et ladite Freschet battue de verges jusqu'à effusion de sang par les carrefours de lad. ville; et en outre a condamné lesdits Battelier, Freschet, Chabas, Aubanel et Mège chacun en 30 livres d'amende; 7 août 1663. — (Laurent), du Dauphiné, et sa femme, assistés à Genève allant en Allemagne, 1703.

1. CHABAUD (Jacques) sieur des Tourettes, marié en Provence vers 1580 [V 354 a]. — (André), de Nimes (Andreas Chabaudus nemausensis) étudiant en théologie à Genève, 1617; probablement le même, ministre à Boucoiran, 1637.—(.....) l'un des gentilshommes du Languedoc députés à l'assemb. d'Uzès, 1627. — (Raimond) avocat, sieur de Polvelières, premier consul de Nimes en 1641.— (.....) député au synode provincial de Nimes, mai 1658.—(.....) ancien de S. Cristol, député au synode d'Alais, septemb. 1682. — (Etienne) « blancher » c'est-à-dire orfèvre, de Milhau, réfugié à Berlin, 1698. — (Pierre) de Blezat, près Nimes, assisté d'un demi écu en passant à Genève, 1701. — Nombreuse famille du même nom (écrit aussi Chabeau et Chabot), cultivateurs du Dauphiné, réfugiés à Lausanne vers 1725. — (Etienne-Isaac, fils d'Etienne), orfèvre, 31 ans, bourgeois de Paudex en Rouergue, réfugié dans le pays de Vaud avec sa femme — (Autre Etienne) orfèvre, de Paudex, 38 ans, *id.*; sa femme, Jeanne *Blanc*, et 4 enfants; naturalisés à Lausanne, 1740; il avait été nommé en 1733 membre de la Direction des réfugiés dans cette ville. — (.....) pasteur du désert en Languedoc vers 1780 [IV, 221 b].

2. CHABAUD-LA-TOUR, branche de quelqu'une des familles nimoises comprises dans le précédent article. = *Armes* : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'une tour de sable maçonnée et ouverte d'or et en pointe d'un chabot d'azur, le tout soutenu d'une champagne de sable.

Antoine Chabaud, sieur de La Tour [Haag, III 306], né à Nimes le 3 fév. 1727 [1], fit de brillantes études à Nimes d'abord, puis à Genève. Il avait un goût dominant pour les mathématiques. En 1746 il entra dans un régiment d'infanterie comme sous-lieutenant, et servit sous les ordres du maréchal de Saxe, puis se remit à l'étude et entra, en 1755, à l'école de Mézières, d'où il sortit au bout de l'année avec le grade de capitaine du génie. Son mérite le fit distinguer par les ministres S. Germain et Turgot qui, mécontents des plans proposés pour joindre la Seine à l'Escaut, le chargèrent en 1775 de leur soumettre un nouveau projet. Chabaud se mit à l'œuvre aussitôt; mais la chute du ministère entraina le rejet de son système, bien qu'il eût pour lui l'approbation des personnes les plus compétentes et que ses vues offrissent de nombreux avantages sur celles qu'on adopta.

En 1783, il était lieutenant-colonel du génie, lorsqu'il reçut l'ordre de partir pour Constantinople, afin de diriger les travaux de fortification du détroit des Dardanelles, mission difficile qui fut contrariée moins encore par les préjugés obstinés des Turcs que par les intrigues de la diplomatie. A son retour dans sa patrie, il la trouva de plus en plus agitée par les signes précurseurs de la révolution de 89. Il salua avec joie l'aurore d'une ère réparatrice, et accepta, 1790, les fonctions d'administrateur de son département. Nommé

[1] Non le 23 (Nicolas).

colonel directeur du génie, il alla s'établir à Cette, où il mourut le 5 août 1791. Doué d'un esprit observateur et animé du désir de se rendre utile à son pays, il avait écrit un grand nombre d'ouvrages remplis de détails curieux et de vues utiles, comme les Histoires de Montmédy, de Péronne, de Saint-Quentin, de Sedan. Les archives du ministère de la guerre renferment aussi plusieurs mémoires de sa composition; peut-être y retrouverait-on son beau travail sur les canaux de Picardie qu'il n'eut pas la liberté de publier. Vers la fin de sa vie, il avait entrepris un grand ouvrage sur un système général de défense du territoire, lequel n'a pas non plus vu le jour, en sorte que les seuls écrits qu'il ait donnés au public sont des *Observations sur la disposition des pierres de parement de maçonnerie baignées par des masses d'eau quelconque et plus particulièrement de celles qui sont exposées à la mer*, 1787; et un *Mémoire sur les volcans et les tremblemens de terre*, 1785, où il explique ces phénomènes par la théorie de la pompe à feu.

Antoine Chabaud laissa un fils, Antoine-Georges né à Paris le 15 mars 1769, qui fut membre du conseil des Cinq-Cents, en 1797, puis du tribunat et de la chambre des députés. Il rendit des services signalés aux églises protestantes, surtout à celle de Nîmes dans le consistoire de laquelle il siéga depuis 1803 jusqu'au 19 juillet 1832, date de sa mort.

Son fils Franç.-Ernest-Henri, né à Nîmes le 25 janv. 1804, entra à l'Ecole polytechnique en 1820, sortit le premier de sa promotion et choisit le génie militaire où il devint capitaine en 1827. Il prit part à l'expédition d'Alger, fit la campagne d'Anvers et de Mascara, et servit de 1832 à 1843, comme officier d'ordonnance du duc d'Orléans. Elu député en 1837, il n'a cessé depuis lors de faire partie des assemblées législatives. Il reçut du roi Louis-Philippe, en 1841, le titre de baron, fut nommé colonel en 1845, général de brigade en 1853 et il eut alors le commandement supérieur du génie en Algérie; général de division en 1857, membre du conseil supérieur de l'instruction publique en 1864 et depuis près de trente ans il est membre du consistoire de l'église réformée de Paris. Pendant le funeste siège de 1870-71, ce fut M. de Chabaud-Latour qui dirigea en chef les travaux de fortification de la capitale, sans que les Parisiens aient su qu'il avait pour répondre à cette lourde responsabilité non seulement sa compétence personnelle, mais le souvenir et l'héritage de son grand-père. La guerre terminée, le général n'a cessé de servir ardemment son pays, en se plaçant au premier rang des défenseurs du principe d'autorité. Il a été, à plusieurs reprises, ministre de l'intérieur, en dernier lieu sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon, et il siège aujourd'hui parmi les membres de la droite du Sénat.

CHABERT. Honoré Chabert du village de Baux et Esprit Chabert du village de Cuers, en Provence, massacrés; 1562 (*Crespin*). — (Antoine) d'Annonay, 1556; (Pierre) de S. Latur près Romans, 1557; (Benoist) marchand de Lyon, 11 sept. 1572; (Jean), de S. Marcellin, drapier drapant, 30 sept. 1572, admis à l'habitation à Genève. — (.....) gouverneur de Roquemaure, 1563 [IV 129]. — Famille d'Orange, xvi^e siècle, ci-dessus II col. 234 et [V 138, VII 385]. — (M^lle) inspectrice de l'hôpital des réfugiées (Evêché) à Lausanne 1688. — (Pierre), de Puylaurens, avec sa femme et 3 enfants, assistés à Londres, 1702-8. — (La femme de Louis), de Montagnac, assistée en passant à Genève avec deux enfants pour aller en Allemagne, 1693; en 1698 établie à Berlin. — (Jean) d'Ost en Dauphiné, maître d'école à Plainpalais près Genève, 1691. — Plusieurs familles d'artisans du même lieu d'Ost, et du même nom, assistées à Genève, 1690-99. — (Suzanne) du Vivarais, assistée en passant par Lausanne, août 1695. — (Simon de) lieuten^t au rég. de Morton dans l'armée britannique, 1696. — (Hector) officier dans l'armée holland., 1700-1701. — Autres de Crest, de Grenoble, de Montpellier, *id.* 1693-1704. — (Pierre) 1691; (Jean) 1702, ministres réfugiés à Londres. — (M^r Bernard), de Castres, officier, assisté en passant à Genève pour aller en Angleterre, 1709. — (Diane), de Saillans en

Dauphiné, 80 ans, réfugiée à Chardonne (Vaud) et assistée, 15 déc. 1712. — (Antoine), 25 ans, galérien, 1696; réclamé par un parent officier du roi en 1708 (*Bull.* XIX 65); libéré en 1713.

1. CHABESTAN (anciennement Cabestan ou Capestan), famille du Dauphiné (arrond. de Gap), dont une branche anoblie était protestante au XVII^e siècle. = *Armes* : d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, accompagné de 6 étoiles d'or rangées en chef.

Guy Allard, dans son nobiliaire du Dauphiné (1671) distingue cette famille en deux branches : « Celle d'Alauzon, » dont est le seigneur de Riberot et de » Sorbières et celle du sieur de Mon» toscur. » Il ajoute : « Deux cadets de » cette maison ont fait miracle au siège » de Candie. » Un autre historien de la même province, Nicolas Chorier, dit de son côté : « Le courage et le bonheur de Jean de Chabestan lui ont donné rang entre les plus braves de notre nation qui aient paru dans l'isle de Candie. » Enfin, La Chenaye des Bois dans son Dictionn. de la noblesse, mentionne les deux cadets et leur renommée en ajoutant qu'ils s'appelaient César et Jean « l'un commandant de la place (de Candie) », l'autre « surnommé Chabestan le balafré » et que tous les papiers concernant la noblesse de Chabestan étaient conservés de son temps (1772) au château de ce nom.

Il paraît qu'ils y sont encore, mais entre les mains d'un acquéreur du domaine, qui n'en facilite pas l'accès. A défaut des titres originaux, il ne nous reste qu'à peser les dires des historiens; or, à première vue, une gloire militaire conquise en Orient et célébrée par des articles généalogiques inspire peu de confiance. On la trouve cependant très exactement confirmée dans l'ouvrage suivant, qui fut publié immédiatement après la prise de Candie, arrivée en 1669 :

Les mémoires du voyage de M. le marquis de Ville au Levant ou l'histoire curieuse du siége de Candie comprenant en 3 parties, tout ce qui s'est passé, tant avant l'arrivée et sous les commandem. de ce général que sous celui de M. le marquis de S. André Montbrun jusques à la prise de la place. Le tout tiré des mémoires de J. B. Rostagne secrétaire d'Etat et des finances de S. A. R. [de Savoye] et tesmoin oculaire de ce qu'il dit. Par Franç. Savinien d'Alquié. Amsterdam, H. et Th. Boons, 1670-71; in-8.

On trouve dans ces mémoires la commission accordée par le Roi, sous la signature de Mazarin (10 mars 1660), à M. de Ville, d'emmener au service de Venise « un régiment de cavalerie et un » d'infanterie qui sont en Dauphiné, » comme aussi de faire quelques levées » pour le service de la mesme Républi» que » (t. III, part. 2 page 5), puis divers passages (I 75, 367 ; II 60, 222) où Jean et César de Chabestan sont très honorablement cités. L'on a aussi (aux archives de la Drôme, B 1061) une requête en justice présentée le 5 août 1660 par noble Cæsar de Chabestan à l'effet de réaliser certains droits « pour » subvenir au voyage qu'il est sur le » point de faire aux armées, soit aux » Vennisiens ou ailleurs, et pour se met» tre en équipage. » Aux mêmes archives de la Drôme (C 323) est aussi une maintenue de noblesse prononcée le 4 déc. 1636 en faveur de MM. de Chabestan et remontant de degré en degré jusqu'à Bertrand de Chabestan effacé judiciairement, à titre de noble, des rôles de la taille de l'année 1428.

Là s'arrêtent pour nous les documents certains, bien que les vieux généalogistes ne craignent pas de faire fabuleusement remonter la famille jusqu'au troubadour provençal Guilhem de Cabestan qui vivait en 1207.

Les deux frères, Jean et César, étaient fils d'Antoine de Chabestan, marié en 1642 à Françoise de Vieux, et Antoine était le fils unique d'Hercule de Chabestan marié en 1624 à Madeleine *de Perdeyer*. Jean et César avaient un frère, Pierre, mort jeune, en 1661, et quatre sœurs Lucrèce, Isabeau, Françoise (mariée à François Ducros) et Louise. Cette dernière mourut en 1657 et Madeleine de Perdeyer sa grand'mère l'année suivante. Les actes de décès de ces deux dames nous permettent de supposer le protestantisme de toute la famille.

Les voici :

*Livre des mortuaires pour l'Eglise réformée de Die.* — Du 8 janvier 1657. Damoiselle Louise de Chabestan fille de feu noble Antoine de Chabestan sieur de Montobscur, asgée d'environ seize ans est décédée aujourd'hui de la [petite] vérole. — Du 8 avril 1658 : Damoiselle Magdeleine de Perdeyer, vefve de feu noble Hercule de Chabestan, seigneur de Montoscur, est décédée aujourd'huy. (Archives de la ville de Die, GG 22.)

César de Chabestan mourut sans laisser de postérité et Jean le balafré, son frère (mort après 1695), ne laissa que des filles. On conserve aux archives de la Drôme (B 833) un acte du 24 nov. 1695, en vertu duquel ce dernier consent l'abandon de tous ses biens à sa fille MARIE-ANNE, moyennant une rente viagère « à » cette condition touttes fois que ladite » fille reviendra dans le royaulme » ce qui, à la date où l'acte est passé, fait bien supposer qu'elle s'était expatriée pour cause de religion. Marie-Anne de Chabestan, par cet acte, partage avec son mari « maître *Reboul* notaire habitant S. Jullien en Quint « le bénéfice de cette donation faite en présence et avec le conseil de trois parents d'elle : René Gache « commissaire et procureur du roi de la communauté de la ville de Die, nepveu par alliance du sr de Montoscur », François de Lamorte bourgeois de Die son cousin au 2e degré et Pierre Plante chirurgien, aussi son cousin au 2e degré, habitant de Die.

Cette branche de l'ancienne maison de Chabestan s'est ainsi fondue en partie dans la famille Reboul. Marie-Anne eut, au moins, une sœur, JEANNE de Chabestan, qui épousa, 1697, Daniel Maillefaud. Voici l'acte de décès de la première, constatant que depuis 1695 son mari était devenu seigneur de La Juillière et qu'elle mourut dans les purs sentiments du protestantisme :

Le 8e jour du mois de septemb. 1738 est décédé damoiselle Marianne de Chabestan, veuhve de feu Gabriel Reboul de la Juillière, âgée d'environ 76 ans ; a été enterrée au jardin de Pierre Jossaud et n'a reçu ni requis les sacrements. A sa sépulture ont assisté Jean Mathieu *Raillon*, Jean *de Richaud*, J.-Mat. *Jossaud* et David *Bolliane* : tous illetrés excepté le dit Raillon. (Arch. de S. Julien en Quint.)

Si l'on se reporte à la curieuse histoire des Boulliane que nous avons racontée ci-dessus (t. II col. 984) on ne doutera pas que les derniers Chabestan ne soient restés fidèles aux doctrines religieuses enracinées dans la vallée de Quint. — Voyez Reboul de La Juillière.

2. CABESTAN (Estienne) et sa femme Anne *Liotard*, de Montelimar, réfugiés à Lausanne, 1693. — Mlle *Capestan* nommé inspectrice de l'hôpital des réfugiés, à l'évêché de Lausanne, 17 avril 1688. — Monnier Capestan, marchand, *id.* 1713. — Dlle Lucrèce Capestan, veuve du sieur *Sénoche* morte à Lausanne, 29 oct. 1715.

CHABLE (DAVID) « cultiveur de tabac », réfugié à Manheim, avec sa famille, puis à Stendahl, 1698. — (David) imprimeur d'indiennes à Saumur « abjure l'hérésie le 4 mai 1767 » (Arch. de Maine-et-Loire, Gg 29).

1. CHABOT (quelquefois Chabaud), famille influente du Languedoc [Haag, III 305] qui embrassa les doctrines de la Réforme aussitôt qu'elles s'introduisirent dans cette province. Dès 1560, Philippe *Chabot* prit les armes dans les Cévennes, avec *Saint-Jean-de-Gardonnenque*. A la même époque, Pierre *Chabot*, avocat au présidial de Nîmes, fut député par les églises réformées aux Etats du Languedoc assemblés à Montpellier. Admis, non sans peine, en leur présence, il parla avec énergie contre l'ignorance et la corruption du clergé, et présenta trente-cinq pétitions couvertes de 36,000 signatures qui demandaient qu'on fit retomber sur les prêtres les charges de la province et qu'on accordât des églises aux protestants. Les Etats furent scandalisés de cette audacieuse requête, et la crainte d'une émeute les empêcha seule de faire arrêter Chabot, comme pertubateur du repos public ; ils durent se contenter de rejeter sa demande à la majorité de 37 voix contre 21 [1]. Chabot partit alors pour la Cour dans l'intention de s'adresser à la Régente elle-même. On ne nous apprend pas quel accueil il reçut ; nous savons seulement qu'il retourna à

[1] Voy. le Cabinet historique, pub. par L. Paris (1862), t. VIII p. 49.

Nîmes porteur de l'édit de Janvier. Peu de temps après, sur les instances du consistoire, dont il était membre, il renonça à la jurisprudence pour se livrer, avec son ami Guillaume *Roques*, sieur de Clausonne, à l'étude de la théologie. Les autres particularités de sa vie sont ignorées.

2. CHABOT (Pierre) « laboureur natif du lieu de Mandajors, paroisse de S. Pol de La Couste en Languedoc », habitant à Genève, juin 1557. — (Pierre) « menuisier natif d'Aigueperce en Auvergne », *id.* avril 1558. — « Marthe *de Chabot*, du lieu de Vachières » en Provence, tuée au dit lieu, 1562 (*Crespin*). — Pierre Chabot, ministre à Nîmes vers 1562 (*Bull.* III, 44). — (Léon) orfèvre à Fontenay-le-Comte, 1585. — (Madelaine fille de Samuel) sieur de Souville, 17 ans, enterrée au cimet. des SS. Pères à Paris, juill. 1651 ; (Pierre de) sieur de Fresnay-Laubry, *id.* au cimet. de S. Marcel, mars 1663. — (David, Daniel et Germain) réfugiés de Sedan, 1686. — Chabot-Puyravaud, emprisonné au château d'Angers, 1697, puis au château de Nantes, 1700. — Marie Chabot, femme de Louis de Kerveno sieur *de Laubouinière* (Normandie), condamnée à la réclusion perpétuelle dans un couvent pour avoir tenté de sortir du royaume, 1686.

3. CHABOT, famille illustre de l'Angoumois [Haag, III 307] dont la branche la plus connue, celle de Jarnac, a professé longtemps la religion protestante. = *Armes* : d'or à 3 chabots de gueule, 2 et 1, posés en pal.

Charles Chabot, baron de Jarnac, avait eu d'un premier mariage avec Jeanne de Saint-Gelais deux fils dont l'aîné, nommé Louis, était mort dans la campagne de Naples. Il avait épousé en secondes noces Madelaine de Puiguyon, qui l'avait rendu père d'un fils et d'une fille. Celle-ci, appelée Jeanne, se maria avec Pierre *de Pierrebuffière*, vicomte de Châteauneuf en Périgord. Son frère, nommé Charles, seigneur de Sainte-Foy, embrassa le parti du prince de *Condé*, mais il l'abandonna plus tard au mépris de son serment. Etant tombé entre les mains des huguenots, lorsqu'il passait près de Saint-Jean-d'Angély pour gagner La Rochelle, il fut mis à mort comme un traître. Il ne laissa de son mariage avec Françoise *Joubert*, qui après sa mort se remaria avec Jean *de Ferrières*, vidame de Chartres, qu'une fille du nom d'Esther, femme de Charles de Fonsèque, baron de Surgères.

Le second fils de Charles Chabot et de Jeanne de Saint-Gelais, nommé Guy, baron de Jarnac, seigneur de Saint-Gelais et de Saint-Aulaye, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur et lieutenant pour le roi de la ville de La Rochelle et du pays d'Aunis, maire perpétuel de Bordeaux et capitaine du château du Hâ, s'était rendu célèbre, sous le règne de Henri II, par son duel avec François de Vivonne, baron de La Châteigneraye. L'historien de La Rochelle, Arcère, nous apprend qu'il fut converti, dès 1559, par *Bruslé* et *La Vallée*, ministres de cette ville. Selon les écrivains protestants, il ne le fut qu'en 1560 par *Léopard*. Cette divergence s'explique par le mystère dont il couvrit d'abord sa conversion. Il ne fit profession ouverte de la religion réformée qu'en 1561 ; mais il donna à son changement le plus grand éclat. Après avoir fait enlever toutes les images de l'église de Jarnac, il la convertit en temple, et le dimanche suivant, il participa à la Cène en présence d'une nombreuse assemblée.

Il partit ensuite pour Paris où on le vit, ainsi que *Genlis* et beaucoup d'autres seigneurs, se joindre au prince de Condé et escorter en armes le ministre se rendant au temple. Cependant, lorsque la guerre éclata, il refusa absolument de livrer La Rochelle à ses coreligionnaires. En vain Condé lui envoya-t-il *Des Ors*, gentilhomme de l'Aunis, pour l'attirer dans son parti. Jarnac resta inébranlable. Le consistoire lui-même, à l'exception du pasteur Ambroise *Faget*, qui dut se soustraire par la fuite au ressentiment du gouverneur, s'opposa à une prise d'armes ; il consentit seulement à accorder un subside au prince, lorsque Thibaud *Guillon* lui rapporta la réponse de la reine-

mère, à qui il l'avait député pour obtenir des éclaircissements sur les causes de la guerre. Condé ne renonça pas néanmoins à l'espoir de s'emparer de La Rochelle. Par ses ordres, *La Rochefoucauld* essaya de la surprendre. Castelnau assure qu'il réussit; mais c'est une erreur. Jarnac fit échouer cette entreprise.

Lorsque la guerre éclata de nouveau, 1567, Jarnac reçut ordre d'entrer dans La Rochelle avec des troupes, et de s'assurer de cette place importante au nom du roi; mais ses lenteurs, peut-être calculées, laissèrent à *Pontard* le temps d'introduire les protestants dans la ville. Il n'y rentra qu'à la conclusion de la paix, et comme il n'y jouissait à peu près d'aucune autorité, il n'y resta que peu de temps. Malgré son dévouement au roi, dont il avait donné en toutes circonstances de si fortes preuves qu'il en était presque suspect à ses coreligionnaires, la Cour n'avait pas une grande confiance en lui. En 1572, elle l'engagea à céder à Biron le gouvernement militaire de l'Aunis. Il s'en démit donc et mourut quelque temps après.

De son mariage avec Louise *de Pisseleu* naquirent Léonor, qui suit; Charles, mort sans postérité, et Jeanne, femme d'Anne d'Anglure, baron de Givry.

Léonor Chabot, seigneur de Saint-Gelais, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, a joué dans les affaires de l'Eglise protestante un rôle beaucoup plus important que son père. Quelque dévoué qu'il fût à Henri IV, qu'il assista dans toutes ses guerres, il ne laissa pas de s'unir à ses coreligionnaires contre la Cour chaque fois que les circonstances l'exigèrent. En 1594, peu de mois après l'abjuration de Henri IV, il présida une assemblée de la noblesse de la Saintonge, de l'Angoumois et de l'Aunis, qui se tint à Jarnac dans le but d'élire un député à l'assemblée politique de Sainte-Foy. Le choix tomba sur Jacques *de Pons*, baron de Thors, sieur de Roquefort, Montgaillard et La Case, qui fut chargé de protester, au nom des gentilshommes protestants des trois provinces, de leur fidélité envers le roi; mais en même temps de le supplier « de trouver bonne la sacrée union de toutes les églises françoizes soubz sa protection et authorité après Dieu », et de leur accorder « les articles portés par les cayers généraux[1]. » En 1596, retenu chez lui par une indisposition, Chabot envoya son fils, le baron de Montlieu, à l'assemblée politique de Loudun, pour prêter en son nom le serment d'union. Lorsque les protestants de Jarnac durent rendre aux catholiques l'église qu'ils avaient occupée, il leur céda, par acte du 9 août 1599, une grange qu'ils convertirent en temple. Député, en 1601, par la Saintonge, avec Jacques *Merlin* ministre de La Rochelle, et Daniel *Roy* avocat au parlement de Bordeaux, à l'assemblée politique de Sainte-Foy, il en fut élu président. Michel *Béraud* lui fut donné pour adjoint. Josias *Mercier*, sieur Des Bordes, député avec *Lauberan de Montigny*, par l'Isle-de-France, et Arnaud *de Gachon*, avocat au parlement de Bordeaux, un des députés de la Basse-Guienne, furent nommés secrétaires. Cette assemblée fut une des moins nombreuses de toutes celles que tinrent les protestants; la plupart des provinces n'y envoyèrent que deux députés contrairement au règlement: la Bretagne, César *de Chastellier* sieur de La Coustardière, et Jacques *Le Maître*

[1] Voici les noms des gentilshommes présents à cette assemblée, tels que nous avons pu les déchiffrer (*Archiv. gén.* K 105 n° 38) : *Léonor Chabot* de Saint-Gelais; *François de La Rochefoucauld*, sieur de Monguyon et baron de Montendre, *Charles de La Motte-Fouqué*, sieur de Saint-Seurin et baron de Tonnay-Boutonne; *Nicolas de Bonnefoy*, sieur de Bretauville, gouverneur de Pons; *Jacques de Beaumont*, sieur de Rioux; *Lancelot Gaillard*, sieur de Saint-Disant; *Jean Bidauld*, sieur d'Anville; *François Des Lions*, sieur de Mauvoisin; *Duch d'Asnières*; *Abdénago de La Roche-Chandry*, sieur de Clan; *Michel de Beaumont*, sieur d'Usseau; *François de La Croix*, sieur de La Garde; *Jean Des Portes*; *Daniel de Beaumont*, sieur Du Puy; *Jean de Sousmoullines*; *Jean Du Chesne*, sieur du Chastenet; *René de Lestang*; *Jean de La Garde*, sieur de Nanteuil; *François Du Chesne*; *René Chastaignier*, sieur de Lindois; *Léonard de Mascureau*, sieur de Puyravault; *Adrien* et *Josias de Livron*; *Jean de Livron*, sieur du Mayne-Peuvidal; *Léonard de Lubersac*, sieur de Montison; *Jean de Livagnac*, sieur de Mazeroles; *Horry*, sieur de La Baronnière; *Foucques Troubat*, sieur du Moyne-Gréot; *Nicolas Oziet*, sieur du Foulhoux; *Jacob de Chièvres*, sieur de La Vallade; de *Fraigneau*, de *Chavallons*, de *Livassac*, de *Pougetmain*, de *Bardon*, de *Coullonge*, de *La Burthe*, de *Villeneuve*.

sieur de Cherhal; la Provence, Honoré *de Brignolles* et le baron de *Sénas;* la Normandie, Louis *Mustel* sieur de Boscroger, et Paul *de Bauquemare;* la Bourgogne, Antoine *Broccard,* président de la chambre des comptes, et *Jobart;* le Dauphiné, Pierre *Des Laies d'Aramon* et Daniel *Chamier;* l'Anjou, Pierre *de Chouppes* et François *d'Amours* sieur de La Galaizière. Le Berry et le Vivarais se contentèrent même d'en envoyer chacun un, savoir Samuel *de Chambaran* et Daniel *Alizon,* ancien de Salavas. Outre Béraud, le haut Languedoc fut représenté par *Du Bourg* et Abel *de Rotolp* sieur de La Devèze; le Poitou, par Guy *de Mauroy* sieur de La Vallière, Jonas *Chesneau* ou *Chaigneau* pasteur de Saint-Maixent, et Joseph *Des Fontaines.* La Rochelle, qui avait le droit de se faire représenter comme une province, députa Jean *Salbert* sieur de Romagné, et Amos *Barbot.* La Basse-Guienne enfin, où se tenait l'assemblée, et apparemment pour cette raison, y eut quatre représentants: Jean *de Vivans,* Jacques *de Dadé* baron de La Harie, Léonard *de Philipot* et Arnaud *de Gachon.*

L'assemblée prit des mesures pour la conservation des places de sûreté; décida que le vote aurait lieu par province dans les assemblées politiques; engagea les conseillers protestants des Chambres mi-parties à ne consentir en aucune manière aux arrêts portant amende applicable au clergé romain; déposa *Palot,* commis à l'administration des deniers octroyés par le roi, sur la plainte unanime des provinces; nomma pour le remplacer *Hendoyer,* et à son défaut, *Arnaud,* trésorier de France, ou de *La Prairie,* qui n'acceptèrent ni l'un ni l'autre; ordonna de dresser un tableau comparatif des prêtres catholiques convertis et des ministres apostats, et nomma pour députés généraux *Saint-Germain* et *Des Bordes,* en dressant un règlement sur les fonctions qu'ils auraient à remplir auprès de la cour. Voilà tout ce que nous avons trouvé de remarquable dans les actes de cette assemblée (*mss. de Brienne,* n° 222). Avant de se séparer, elle rédigea un ample cahier de plaintes où, commençant par réclamer l'exécution dans tout le royaume de l'édit tel qu'il avait été enregistré au parlement de Paris, elle signalait les nombreuses atteintes qui y avaient été portées: Le gouvernement avait négligé d'envoyer dans plusieurs provinces des commissaires pour le faire exécuter; dans les autres, se tenant strictement à la date du 17 sept. 1577, fixée par l'art. VII de l'édit de Poitiers, et ne voulant point avoir égard à ce qui s'était fait soit avant soit après ce jour dans le même mois, les commissaires apportaient d'insurmontables obstacles au rétablissement du culte protestant dans un grand nombre de localités, les Réformés, en beaucoup d'endroits. Dans nombre de villes, les protestants étaient exposés à toutes sortes d'avanies; les curés dans les chaires, les avocats dans les tribunaux les accablaient impunément d'outrages; dans les collèges, on refusait d'admettre les fils de huguenots; dans les localités où les cimetières avaient été rendus aux catholiques, les curés violaient les tombeaux et en tiraient les ossements des réformés qu'ils faisaient jeter à la voirie. Nulle part cependant le vieux levain de la Ligue ne fermentait comme dans les parlements où les passions religieuses faisaient taire la voix sacrée de la justice. Il est vrai que l'édit avait établi des chambres mi-parties; mais tous les efforts des catholiques tendaient à en restreindre la juridiction par des évocations aux parlements ou au Grand-Conseil. L'art. XXVII de l'édit n'était pas mieux observé, et les protestants, déclarés admissibles à tous les emplois, en étaient systématiquement exclus partout où ils étaient en minorité. Le cahier contenait, en outre, de nombreuses plaintes sur une foule de ces petites vexations qui irritent plus qu'une injustice criante, parce qu'elles se renouvellent tous les jours. Ce sont autant de preuves authentiques de l'animosité qui, en 1601, régnait encore entre les deux partis. Enfin, il se terminait par une demande d'intervention diplomatique en faveur des négociants réformés qui allaient trafiquer dans les pays catholiques, demande motivée par ce qui était ar-

rivé en Espagne à *Pradilles* de Montpellier. Arrêté par l'inquisition, il avait été condamné, comme hérétique, à l'amende honorable, à un an de prison et à la confiscation de ses biens.

Léonor Chabot fut de nouveau député à l'assemblée politique de Chatellerault en 1605. Il mourut la même année.

D'un premier mariage avec Marguerite *de Durfort*, il eut quatre fils : Guy, baron de Jarnac, qui suit; Jean, seigneur de Saint-Aulaye, qui ne laissa pas d'enfants de sa femme Charlotte *de Clermont-d'Amboise*, fille de Georges, marquis de Gallerande, et de Marie *Clutin*; Charles, souche de la branche de Saint Aulaye; François, dont la destinée est inconnue, — et trois filles, Hélène, Françoise et Catherine. Resté veuf, Jarnac épousa Marie fille de Charles *de Rochechouart*, sieur de Saint-Amand, qui le rendit père de trois filles : Léonore, femme de Louis de Vivonne, baron de La Châteigneraye; Claude; Marie, épouse d'Urban *de Gillier*, baron de Puygareau.

Guy II de Chabot, baron de Jarnac, capitaine de cent chevau-légers, conseiller d'Etat et lieutenant général en Saintonge sous le prince de Condé, présida, en 1616, l'assemblée des conseils des six provinces tenue à La Rochelle, à l'occasion de l'atteinte portée à l'autorité du duc de *Rohan* sur Saint-Jean-d'Angély; du non-paiement des garnisons des places de sûreté; des poursuites exercées contre Rohan; du refus de répondre favorablement aux cahiers de Saumur; des injustices commises journellement envers les protestants, et surtout des armements du duc d'Epernon, qui faisait fortifier Surgères et avait mis garnison à Tonnay-Charente (*Collect. Du Puy*, vol. 323). Convoquée à la requête des Rochellois, que ces préparatifs de guerre semblaient menacer, l'assemblée se composait: de deux députés de la basse Guienne, *La Nouaille* et le baron de *Savignac*; d'*Oradour*, le troisième, était tombé malade; d'un député de la Bretagne, *La Maisonneuve*; de trois députés de l'Anjou, de *Grandry*, *Bouchereau*, *Raboteau*; de trois députés de La Rochelle, *Bernes*, de *La Goutte* pair, et *Brunet* avocat, le quatrième *Barthommies* s'étant excusé; de quatre députés du Poitou, de *La Touche*, *Loummeau*, *Manceau* et *Bessay*, qui se présenta plus tard pour la noblesse; enfin de trois députés de la Saintonge, *Jarnac*, *Colomiès* et *Roy*, qui furent placés au bureau. L'assemblée prit vivement à cœur cette affaire. Elle députa en cour *Grandry* et *La Nouaille* pour faire des représentations « afin de ne pas être contrainte de recourir aux extrêmes moyens de légitime défense », et résolut de ne point se séparer avant leur retour. Elle fit écrire en même temps à toutes les provinces pour réclamer leur secours en cas de besoin. En attendant, elle s'occupa des plaintes de quelques particuliers qui, comme *La Pierre*, élu de Saintes, et *Gouant*, lieutenant de robe longue, ne pouvaient se faire recevoir dans leurs charges, et elle décida qu'on inviterait les députés généraux à appuyer auprès du gouvernement leurs justes réclamations. Les deux députés furent de retour le 12 déc., sans avoir obtenu audience ni du roi ni du Conseil. Après de longues négociations, l'assemblée, abandonnée par les autres provinces, consentit, non pas à se dissoudre, mais à s'ajourner au mois de février, sur la promesse que les fortifications de Surgères seraient démolies. Elle se réunit, en effet, le 13 fév. 1617. Quelques-uns des députés s'absentèrent; mais, d'un autre côté, *Du Bordage* et le ministre *Parent*, sieur de Préau, y assistèrent au nom de la noblesse et des pasteurs de la Bretagne. La parole donnée n'ayant point été tenue, l'assemblée arrêta la convocation d'une assemblée générale pour le 14 avril, afin tous ensemble « d'adviser aux plus légitimes remèdes et moïens de faire cesser les maux, attentats et oppression que souffroient les sieurs de La Rochelle, pays d'Aulnix, gouvernement de ladicte ville et églises circonvoisines ». La convocation resta sans effet, et on doit convenir que c'était faire beaucoup de bruit pour peu de chose.

En 1619, le baron de Jarnac assista comme député de la Saintonge, à l'assemblée politique de Loudun; mais, en 1621, il refusa les fonctions de lieu-

tenant-général de la Saintonge, que lui fit offrir celle de La Rochelle. Le 16 juin cependant, il se présenta dans cette dernière assemblée « pour l'assurer de son affection au bien des églises », et tâcher en même temps de l'amener à conclure la paix.

Guy de Chabot fit son testament en 1640. Les généalogistes ne nous apprennent pas s'il se convertit avant sa mort. Il avait eu de Claude *Marouette*, dame de Montagrier, sa première femme, un fils, nommé Jacques, seigneur de Montlieu, qui mourut imbécile. D'un second mariage avec Marie *de La Rochefoucauld*, fille d'*Isaac*, baron de Montendre, et d'Hélène *de Fonsèque*, vinrent Louis, Guy-Charles doyen de Saintes en 1665, François chevalier de Malte, Claire carmélite, Charlotte et Marie religieuses.

Branche de Saint-Aulaye. Charles Chabot, seigneur de Montlieu, puis de Saint-Aulaye, après la mort de son frère Jean, épousa, en 1613, Henriette *de Lur*, fille de Michel, seigneur de Longa, et de Marie *Raguier d'Esternay*. Il en eut Charles, tué en 1646 au siège de Lérida; Henry, qui épousa la fille du duc de *Rohan*; Guy-Aldonce, mort, en 1646, des blessures qu'il reçut au siège de Dunkerque; Jeanne morte sans alliance; Lidie mariée à François *de L'Espinay*; Anne morte sans alliance; Judith religieuse.

Branche de Brion. Cette branche fournit à l'histoire du protestantisme en France deux filles de l'amiral Philippe Chabot, dont l'une, nommée Jeanne, abbesse du Paraclet, embrassa la Réforme sans renoncer à son abbaye, et l'autre, Françoise, épousa Charles *de La Rochefoucauld*, baron de Barbezieux.

Plusieurs membres de la famille Chabot persistèrent dans la profession de la religion réformée jusqu'à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Le 17 déc. 1686, Mlle de *L'Espinay* était enfermée aux Nouvelles-Catholiques. En outre, on lit dans le Mercure du mois de janv. 1686 : « Ceux qui viennent d'y renoncer [à l'hérésie] sont Mme la marquise de *Tuigny-Verdelle*, de la maison de Martel, et Mlle *Chabot*. Le nom de Chabot marque assez que cette demoiselle est d'une famille où les erreurs de Calvin estoient devenues héréditaires, et sa conversion doit faire connoistre plus qu'une autre la fausseté de la religion qu'elle quitte. » Il parait cependant que cette preuve, toute bonne que la proclamait le Mercure, ne parut pas convaincante à Bernard Chabot qui sacrifia sa patrie à sa religion et s'en alla en Angleterre. Il y épousa, en 1690, Anne *d'Oradour*. Quant à Mlle Chabot, son apostasie lui valut, dès le 8 avril 1686, le brevet d'une pension de 3,000 livres. (E 3372.) — On trouve encore : Mme Chabot enfermée à l'Union chrétienne de Poitiers en 1704; Mlle Chabot au couvent de Puyberland en 1726 et l'année suivante au couvent de Notre-Dame de Poitiers.

CHABOUILLÉ (Jean), procureur du roi à Melun vers 1560, prononça comme prévôt de l'armée protestante, avec son collègue Claude *Rougeoreille*, la condamnation à mort du conseiller Sapin et de l'abbé de Gastine, 2 nov. 1562 [II 44 b] en représaille des cruautés catholiques (Ajout. hist. de Troyes par Boutiot, 1873, III 456). Chabouillé avait épousé Anne fille de l'ancien évêque Jacques *Spifame* [IX 312]. Leur fils, Jacques, est inscrit comme étudiant en droit à Genève le 20 juillet 1579. On trouve dans un minutaire genevois de l'an 1562-64 (Ragueneau, not. V, 1389) : « Noble dlle Odette de Briquemault, femme en 2mes noces de nob. André Spifame, donne procuration à maitre Jean Chaboulle, son beau-frère, procureur du roi à Melun, pour avoir copie de l'acte de mariage passé à Montargis entre elle et feu nob. Franç. Cassignet. » On a aussi en 1584 (J. Crespin not. I, 13) une procuration donnée par « noble Jacques Chaboullé de Meleun en Gascongne[1] habitant de Genève, au nom de sa mère, au jurisconsulte Denys *Godefroy* à l'effet de poursuivre en l'hoirie du père de sa dite mère ». — Gille *Chabouilhet*, d'Ervi le Chasteau [près Melun], bonnetier, habitant de Genève, 20 avril 1573. — Le groupe de huguenots fugitifs qui

1 Erreur du scribe ; il devait y avoir sur la pièce qu'il copiait : « Meleun en Gasteigne », quoique Melun fût dans la Brie et que le Gâtinois s'arrêtât au bord de la Seine, avec la forêt de Fontainebleau.

vient d'être décrit laissa dans les environs de Melun une nombreuse parenté qui était restée catholique ou qui le redevint. Plusieurs figurent dans l'armorial officiel de 1696, tels que Charles-Franç. Chabouillé, avocat au Parlem. de Paris (*Armes :* de sable au lion d'or avec 3 étoiles en chef); Achilles Chabouillé, valet de chambre de Monsieur (mêmes armes) et Charles-Nicolas, receveur des droits de rivière à Montereau, qui s'était fait un blason professionnel avec un chabot de gueules en champ d'argent. M. Chabouillé, ancien professeur au collège Bourbon à Paris, aujourd'hui retiré non loin de Melun, et M. Anatole Chabouillet, originaire de Champeaux près Melun, conservateur du cabinet des médailles de la Biblioth. nat., qui se regardent comme parents en dépit de l'orthographe (et avec raison), descendent vraisemblablement de la même famille; chacun d'eux n'a d'héritier qu'une fille.

CHABRAN (Jean), ministre à Sisteron en 1561, réfugié à Genève à la S. Barthélemy et admis à l'habitation dans cette ville le 11 septem. 1572. — Nombreux réfugiés du nom de *Chabran* venant d'Embrun et de la vallée de Queiras, assistés à Genève et à Lausanne de 1683 à 1708. — Paul Chabran, député par la colonie d'Issembourg près Francfort, pour faire une collecte destinée à la construction d'un temple pour la colonie, reçoit de la Bourse françoise de Genève, 6 écus, 1706. — Voy. ci-dessus col. 58, lig. dernière et *Bull.* VII 462.

CHABRIER (Jean), ancien de l'église de La Baume-Corniliane en Dauphiné, 1646 [V 47]. — (Moïse) ci-dessus col. 231. — (Daniel) fils du précédent, né en 1643, ministre de l'église de Poët-Cellard (Drôme), expulsé en 1683 pour avoir prêché en des lieux interdits (*Bull.* XIX 309), se retire en Hollande et signe la confession de foi du synode wallon de Rotterdam, 1686. — (Antoine), de Chambon vallée de Pragela, assisté à Lausanne, 1694 ; — (Etienne) de S. Jean des Anels en Languedoc, venant du service de S. M. britannique, *id.* 1697. — (Jean) galérien, 1705. — (....) de Montpellier et Etienne de S. Jean de Marvejols, assistés à Genève, 1704 et 1706. — (Simon et Jean) « facturiers de laine », fugitifs du Vivarais, avec leurs femmes Marthe *Cosse* et Madelaine *Bérard*, et huit enfants, assistés à Lausanne, 1740. — (Jean), fugitif du Vivarais, 80 ans, assisté par LL. EE. de Berne, 1765.

CHABRIÈRES, officier en Angleterre, dans l'armée de Schomberg, 1689 (*Agnew*, II 181). — (Félix), du Dauphiné, galérien, 1689.

CHABROL (Jacques de), avocat au parlem. de Paris, ancien de l'église de Paris, et Jeanne *de Basmaison* sa femme, font baptiser au temple de Charenton leurs fils : 1° Jean, 28 nov. 1629 ; 2° Antoine, 1633 (parrain et marraine Christophe *de Murat* conseiller secret. du roi et Marie *Arnauld* veuve de Hilaire de Lhoste) ; 3° autre Antoine, avril 1638 ; le père, Jacques, est inhumé au cimet. des SS. Pères, 26 déc. 1649, âgé de 55 ans. — (Jean) ministre de Thouars, 1637-44, assiste M^lle^ *de La Tremouille* à son lit de mort, 1640, (*Bull.* X 261). — (Jacques), de S. Julien d'Arpaon, dioc. de Mende; autre Jacques, médecin, et Antoine, avocat, en Auvergne, fugitifs en 1685. — (Pierre), des Cévennes, cardeur de laine, réfugié à Spandau, 1700; en 1701, sa veuve, assistée à Genève; en 1708 sa fille, Suzanne, recueillie à Jussy près Genève. — (Antoine) de S. Julien en Languedoc, cardeur, galérien de 1703 à 1716.

CHABUEL (Anthoine) « du village de S. Jo en Auvergne, maréchal », reçu habitant de Genève, nov. 1556. — (Olympe et Jeanne), compromises dans la fuite, à main armée, de François *d'Helys*, 1685.

CHADEAU (Louis) sieur de La Clocheterie, paroisse de Plassay, né à La Rochelle vers 1625, capitaine de frégates légères en 1666 après avoir ramené l'année précédente au port de Brest seize navires amarinés par lui dans une croisière aux Indes. Il fut nommé capitaine de vaisseau en 1671. Fort zélé pour la religion, il fut emprisonné deux fois comme huguenot aux tours de La Rochelle, en 1676 et 1689; il mourut cependant tranquille dans sa terre de la Clocheterie, 24 août 1696. Sa famille et

lui durent forcément abjurer, car on voit ses descendants poursuivre honorablement sa carrière dans l'armée navale du roi. Sa femme, Esther *Dat*, lui avait donné un fils, Isaac, capitaine de brulôt, mort en 1733. Ce dernier avait épousé Suzanne fille de Jacques *Fauvreau* sr de La Pascaudière et en eut un fils, prénommé de même Isaac, qui entré dans les gardes de la marine en 1716 périt glorieusement, en 1747, dans un combat contre les Anglais à bord du vaisseau Le Sérieux, dont il était capitaine en second. Blessé aux deux jambes par un boulet, il refusa tous les soins, mais se fit porter sur la lisse du fronton d'avant, d'où il continua de donner les ordres jusqu'à ce qu'une salve de mitraille vint l'enlever. Le fils de ce héros et de Catherine *Daviaud* sa femme, Louis Chadeau de la Clocheterie né à La Rochelle, 28 fév. 1747, anobli en 1749 en mémoire de son père, entra dans les gardes de la marine en 1762, enseigne en 1772, major en 1788, s'empara de la frégate l'Aréthuse au combat d'Ouessant et comptait vingt embarquements en 1790. — Jean *Rivet*, fils du pasteur de Taillebourg, épousa Marthe Chadeau, comme son père le constate dans son Liber amicorum (Biblioth. Alf. André). (Richemond)

CHADIRAC (Jean de) commissaire du roi pour l'évaluation de la principauté de Sedan, 1642. — (Abel) et sa femme réfugiés de Sedan d'abord à Heidelberg, puis dans le Brandebourg, 1686. Les lettres de Bayle et divers Mémoires du temps parlent de M. de Chadirac comme étant le secrétaire du duc de Bouillon et son homme de confiance. —(....) frère d'Abel, ancien capitaine de cavalerie. — (Madelaine) réfugiée de Périgueux, 1737. — (Mlle de) mise au couvent de Ste Ursule de Montauban, 1745.

CHAIGNART, massacré à Vire, 1562 (*Crespin*). — Michel *Chagnard* de S. Martin de Clèle en Dauphiné, assisté en passant à Genève pour gagner l'Allemagne, 1699.

CHAIGNEAU, pasteur à S. Maixent vers 1600 [VII 136]. — Nicolas *Chaineau* pasteur d'Aunay près S. Savinien en Saintonge, 1658; de Chizé, 1662. — Ces deux ministres appartenaient sans doute à la famille de Josias Chaigneau qui habitait le château de Labellonière à S. Savinien près S. Jean d'Angély et qui peu de temps avant la Révocation s'expatria pour aller habiter Youghal en Irlande. Il avait de sa première femme, Jeanne *Jennède*, 3 fils Louis, Etienne, Isaac et un quatrième, Jean, d'une 2e femme, Mlle *Castin*. L'aîné, Louis, devint un riche marchand de Dublin, acheta le domaine de Corkage et prit pour femme, en 1688, la fille d'un autre réfugié, Elisabeth *Ducoudre*. Leur fils, David Chaigneau esquire of Corkage, était membre du parlement anglais et haut shérif de Dublin en 1717. Il fut enterré dans l'église de Youghal, avec sa femme Elisabeth fille du colonel Renouward, de laquelle il avait eu, outre 4 filles, trois fils (dont l'aîné, Pierre Chaigneau, ministre mort en 1776) qui ne laissèrent aucun enfant. Etienne, second fils de Josias, marié à une réfugiée, Mlle *Raboteau*, et ses deux frères Isaac et Jean mariés à des Anglaises, continuèrent à représenter la famille dans le haut commerce de Dublin ou dans diverses situations; tels furent aussi le ministre David Chaigneau fils d'Isaac, le colonel Wilhiam Chaigneau fils de Jean et la branche des Chaigneau-Colville; la famille compte encore aujourd'hui quelques honorables descendants (*Agnew*, II 268). — Le rév. Baird mentionne un Pierre Chaigneau comme réfugié à New-York en 1691. — Chaigneau emprisonné en 1698 pour s'être marié au désert (en Poitou). — Mlle Chaigneau de La Limanchère, de S. Savinien, mise au couvent de Notre-Dame de Saintes, 1730. — Anne *Chagneau*, fugitive de Marennes. Ses biens sont affermés par le subdélégué à Jean Boilon marchand à Marennes, le 25 avril 1780 [1].

CHAILLET (David) ministre né dans le comté de Neufchâtel vers 1539, ministre d'abord à Vienne en Dauphiné, puis en 1563 à Lyon [Haag, III 311]. On a de lui un *Traité de la foi et usage des miracles et de la conception de la Vierge Marie en péché originel contre l'opinion de ceux*

[1] Cette dernière note, due à M. de Richemond, est tirée des archiv. de la Char.-inf.

*de l'Eglise romaine*; Paris, J. Bonnefoy, 1566 in-8. Un avis au lecteur placé au v° du titre commence en ces termes: « L'histoire des quatre Jacopins qui pour leurs meschancetez furent bruslés à Berne l'an 1509, m'ayant été baillée pour la mettre au net et en langage intelligible..., j'ai pris de là occasion d'écrire ce petit traicté » Chaillet était ministre de S. Blaise près Neufchâtel en 1577 (*Bull.* XII 491) et de Neufchâtel même en 1583 (*ibid.* 228). — Mlle *de Challet*, brûlée vive à Chartres, 2 mars 1553 [Haag, III 312]. — Famille *de Chaillais*, à La Rochelle, 1679 (Tr 316). — Pierre *Chaillé*, médecin à la Tremblade, après avoir été détenu 3 ans au château de Loche, puis au chât. Trompette, puis à Chinon, sollicite sa liberté comme ayant fa t preuve de sa conversion, 1695. (M 670)

CHAILLON (Antoine) ministre à Angoulême, 1534; *Bull.* XII 122. — (Jean), de Verdun, musicien, réfugié à Berlin, 1700.

1. CHAILLOU, famille de Pons en Saintonge. Honorable Daniel Chaillou était avocat au parlem. de Bordeaux en 1599; il avait pour femme Aimée *Luzord* ou Lugor. Hélie, fils de Daniel, également avocat. François et Mathieu Chaillou avocats au parlem. de Bordeaux à la même époque. Samuel Chaillou et Elisabeth *Renaudet* sa femme font baptiser plusieurs enfants de 1607 à 1609. — Un membre de cette famille, avocat à Saintes, est député à l'assemblée politique de Loudun en 1619. [VI 203 b]. — En 1629 un autre est massacré à Pons dans une émeute suscitée par les prédications des pères Récollets. — Josué Chaillou marchand à Pons, et Anne Laurent sa femme, font baptiser de 1651 à 1663 plusieurs enfants dont le dernier, Daniel, est présenté par Daniel *Vaurigaud*, cousin germain. — Marie, fille d'un Chaillou grand propriétaire à la Rue-au-Roy près Pons et probablement sœur de Josué, épousa en 1641 le ministre Jacques de La Fontaine (*Agnew* II, 16 et *Mémoires d'une famille huguenote*, par Ann Maury; New-York, Putnam and sons, 1872); devenue veuve en 1666 elle mourut vers 1684. — Josué Chaillou chirurgien à Pons en 1682 [VI 216 a]. — En 1683 un Chaillou distribuait encore les mereaux aux réformés du faubourg S. Vivien de Pons (Vaurigaud).

2. CHAILLOU, capitaine, membre du conseil de défense de La Rochelle en 1573 [IV 144 et 246], tué au siège de Luzignan, 1574 [VIII 473 a]. — Jean *Chailloux*, religieux bénédictin de Meaux, assisté d'un viatique de 2 écus en passant à Genève pour aller abjurer à Berne, 1697. — Girard *de Chaillou* ministre de Corbigny, fugitif à la Révocation; ses biens sont donnés en 1700 à Jeanne Boulard (E 3386, 3411).

CHAIN. Isaac Chain ou Chen, boucher de La Rochelle, réfugié à Lausanne où il logeait ses compatriotes réfugiés, paraît avoir fait partie de l'expédition des Vaudois (t. I col. 370); il était prisonnier à Chambéry en octob. 1689. Sa femme et leurs trois enfants étaient, 15 oct. 1689, assistés à Lausanne. Une de leurs filles, Marie, est recueillie l'année suivante par la Bourse françoise de Genève. Isaac Chain, après avoir été aubergiste et marchand de bétail à Carouge près Genève en 1698, est établi en 1700 avec sa femme et deux enfants en Prusse, à Müncheberg. — Marie *Chaincq* ou Le Chaincq, veuve, 81 ans, et sa fille Suzanne, assistées à Londres, 1702-10.

1. CHAIS (François), procureur des Vaudois, 1541 [VII 319]. — (Guigues) « de Brianson, marchant drappier », habitant de Genève, déc. 1554. — (Sauvaire) massacré à Rilies (Ribière?) 1562 (*Crespin*). — Daniel Chais la Place, étudiant à Genève (Dan. Chaisius gratianapolitanus) en 1661; pasteur de la Pyramide à Londres, vers 1700 (*Burn*). — On trouve réfugiés à Genève: en 1690, Etienne Chaix, de Beaufort en Dauphiné; en 1696, Pierre, d'Aoste en Dauphiné; en 1698, Jean, de Pont en Royans; en 1692 (F. Joly not. XIV 371) « Etienne Chaix, fils de Jacques, forgeron de forces à tondre le drap. » — On lit dans les manuaux de Lausanne: « M. Chaix, de Chalençon en Vivarais, a légué par son testament fait à Genève, 200 liv. à nos pauvres », 16 déc. 1706. — Paul J. R. *Chaix*, peintre distingué à Genève, vers 1800, père

du savant professeur M. Paul Chaix.

2. CHAIS (Charles), pasteur de l'église wallonne de La Haye, né à Genève, le 3 janv. 1701, mort à La Haye, au mois d'oct. 1785 [Haag, III 312], descendait d'une famille dauphinoise réfugiée à Genève vers le milieu du xvi^e siècle. Le 27 mai 1557, Guillaume Chais, de Suze en Dauphiné, y avait été reçu bourgeois avec ses deux fils, Antoine et Isaac. Vers le même temps, Arnaud Chais élu consul de Sisteron en 1561 avec Jean *Guiramand* sieur de Feissal, avait favorisé de toute son influence la propagation de la Réforme dans cette ville; aussi avaient-ils été destitués tous deux, en 1562, par Sommerive.

Charles Chais fit ses études théologiques dans sa ville natale. En 1715, il soutint sa thèse, qui a été imprimée sous le titre : *Theses philologicæ de affectibus*, et six ans après, il reçut l'ordination. Après avoir voyagé, dans la compagnie de quelques seigneurs anglais, en Suisse, en France et en Hollande, il vint à Paris en 1727, et l'année suivante, il fut appelé comme pasteur à La Haye. Orateur éloquent, théologien érudit, écrivain remarquable non moins par son savoir que par sa modestie, Chais a publié plusieurs ouvrages qui lui ont mérité une place distinguée dans l'histoire littéraire du xviii^e siècle; mais un monument bien autrement respectable encore de son zèle religieux, c'est la maison de charité dont il dota l'église française de La Haye. On ne nous apprend pas s'il eut des enfants de son mariage avec Wilhelmine *Paw*, qu'il épousa en 1734. Voici la liste de ses œuvres:

I. *Le sens littéral de l'Ecriture Sainte défendu contre les principales objections des antiscripturaires et des incrédules modernes*, trad. de l'anglais de Stackouse; La Haye 1738, 3 vol. in-8; 1741, 3 vol. in-12. — Chais y a joint une dissertation de sa façon sur les démoniaques.

II. *La Sainte Bible ou le V. et le N. T. avec un commentaire littéral composé de notes choisies et tirées de divers auteurs anglois*; T. I-VI, La Haye, 1742-1777, T. VII et VIII, Rott.; 1790, in-4. — Texte de David *Martin*, choix judicieux des notes. L'ouvrage ne comprend que les livres historiques de l'A. T. On doit regretter qu'il n'ait pas été achevé.

III. *Lettres historiques et dogmatiques sur les jubilés et les indulgences*; La Haye, 1751, 3 vol. in-8. — Trente lettres remplies des plus curieuses recherches.

IV. *Theologie de l'Ecriture Sainte ou la science du salut*; La Haye. 1752, 2 vol. in-8. — Cet ouvrage est aussi attribué au genevois *Maizonnet*, pasteur à Delft.

V. *Instruction abrégée sur les premiers principes de la religion chrétienne, ou catéchisme pour les jeunes enfans*; La Haye, 1752 et 1754, in-12.

VI. *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*; La Haye, 1754-1780, 50 vol. in-8. — Publ. en collaboration avec *Joncourt, La Fite, Dumas, Hop, J. Guiot, L'Héritier*, etc.

VII. *Essai apologétique sur la méthode de communiquer la petite vérole par l'inoculation*; La Haye, 1754, in-8; imp. aussi dans les Mémoires de l'académie de Harlem, et tr. en allem., Brunschw., 1756, in-8. — Ses écrits et son exemple ne contribuèrent pas peu à détruire les préjugés qu'on nourrissait contre la vaccine.

VIII. *Catéchisme pour les enfans*; La Haye, 1754, in-8.

IX. *Catéchisme historique et dogmatique*; La Haye, 1729, in-8, 1755, in-8.

X. *Les mœurs angloises ou appréciation des mœurs et des principes qui caractérisent la nation britannique*, tr. de Brown; La Haye, 1758, in-8.

XI. *Lettre à M. Sutherland sur la nouvelle méthode d'inoculer, avec la réponse*; La Haye, 1768, in-8.

XII. *Sermons*; La Haye, 1787, in-8; 1790, 2 vol. in-8.

Chais a donné aussi une édit. revue et corrigée de l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France* par Hénault; à La Haye, Aillaud, 1747, in-8; et il a fourni un très grand nombre d'articles importants à la Bibliothèque raisonnée, à la Nouvelle Bibliothèque, à la Bibliothèque historique et à la Bibliothèque impartiale. La Société des arts de Dublin et la Société des sciences de Harlem se l'étaient associé.

Chalandos, voy. Lhuillier.

CHALANQUI, serrurier de Salavas

[Haag, III 313]. Le baron de *La Gorce*, seigneur du lieu, étant parti pour se rendre au siège de Montauban (1621), afin de donner à Louis XIII une preuve de son zèle pour la religion catholique qu'il venait d'embrasser, Chalanqui, de concert avec son père et son frère, résolut de s'emparer de son château de la Gorce. Il y introduisit l'un de ses parents, *Sautel*, de Vallon, et celui-ci y attira à son tour un fermier du baron, nommé *Théophile*, sous prétexte de régler ses comptes. Les trois conjurés épièrent le moment d'agir, et un jour qu'en l'absence du commandant, les soldats s'amusaient à jouer dans la cour du château, ils donnèrent le signal convenu à une soixantaine de protestants cachés dans une grotte voisine. Le pétard renversa la porte, et le château qui était regardé comme imprenable, fut pris sans résistance, à l'exception d'une grosse tour où trente soldats se renfermèrent. Après un mois d'inutiles efforts pour l'emporter de vive force, Chalanqui traîna la baronne de La Gorce et ses enfants devant la tour et la força, le poignard sur la gorge, d'en ordonner la reddition. *Blacons* prit le commandement du château conquis, et Chalanqui reçut en récompense le grade de capitaine. Sept ans plus tard, il trouva une mort glorieuse à l'assaut du château de ce même Salavas assiégé par *Rohan*. — Joachim *Chalanque*, d'Orange, assisté à Genève en partant pour la Hollande, 1702. — François Chalanqui, d'Orange, avec sa femme et 3 enfants, *id.* 1703.

CHALAS (Jean), député général des églises protestantes, né à Nîmes dans la seconde moitié du xvi^e siècle [Haag, III 313]. Son père Antoine Chalas, avocat renommé (*Bull.* VI 33-51), avait été député par le bas Languedoc à l'assemblée politique de Saumur, 1595, et élu premier consul de Nîmes en 1596. Jean Chalas suivit également avec distinction la carrière du barreau et s'acquit la réputation d'un habile jurisconsulte. En 1612 il fut nommé premier consul de sa ville natale. En 1619, les églises du bas Languedoc le députèrent à l'assemblée politique de Loudun où il remplît les fonctions de secrétaire. Porté, ainsi que *Châteauneuf* et *Favas*, députés de la basse Guienne, *Vérac* et *Malleray*, députés du Poitou, Jacques *Monnereau* sieur de Loumée, conseiller au présidial de La Rochelle et député de cette ville, sur la liste des six candidats à la députation générale, il fut choisi, avec *Favas*, par le gouvernement qui connaissait la modération de ses opinions. L'unique charge des députés généraux était de suivre la Cour pour défendre les intérêts de leurs coreligionnaires; ainsi Chalas aurait manqué à ce devoir s'il avait obéi à l'ordre de l'assemblée politique de La Rochelle lorsqu'elle l'invita à se joindre à elle. Son poste était auprès du roi, et il devait le quitter d'autant moins que l'assemblée ne représentait qu'une fraction de la France protestante. On ne peut donc approuver l'arrêt par lequel elle le déclara déchu de sa charge, 9 janv. 1622. En 1623, Chalas fut commissaire pour l'exécution dans la Touraine, le Poitou et la Saintonge, de la paix conclue devant Montpellier (*mss de Brienne*, n° 212); c'est la dernière fois que nous ayons rencontré son nom.

Chalas cultiva avec succès la littérature. Il possédait une belle bibliothèque et, entre autres mss. précieux, une copie des lettres de Pétrarque plus complète que celles qui avaient servi aux diverses éditions du célèbre poète italien. Loin de céler son trésor ou d'en tirer un gain sordide, il donna son manuscrit à Samuel *Crispin*, libraire à Lyon, qui en tira 65 lettres inédites et les publia avec d'autres sous le titre : *F. Petrarchæ epistolarum familiarium variarum sine titulo, ad quosdam ex veteribus illustriores lib. XIV opus non paucis mendis repurgatum et multis epistolis auctum, ex vetusto codice bibliothecæ J. Chalasii* ; Lugd., 1601, in-8.

CHALBOT. Il existe à la Biblioth. de Genève (Papiers d'Antoine Court, vol. H) un intéressant document intitulé : « Mémoire des raisons pour lesquelles j'ai été contraint de décamper de France pour me jeter en Suisse, par Chalbot de St-André de Clergnemont », 22 août 1732.

CHALES (Jacques), ancien de l'église de Surgères en 1672 (Tr 247). Ce vieillard de plus de 60 ans [Haag., 314 III] et

d'une probité reconnue, fut une des victimes des missions bottées, dans l'Aunis. L'intendant Demuin voulut donner à la cour une preuve de son zèle pour la religion. Au mois d'août 1681, il se mit à la tête des archers de la maréchaussée et de la marine, et accompagné du prévôt, d'un ecclésiastique de La Rochelle et d'un jésuite, il envahit subitement Surgères. Les soldats furent logés exclusivement chez les protestants, avec ordre d'y vivre à discrétion. Le lendemain, Demuin fit assembler tous les réformés sous la halle où, s'étant rendu en personne, il les somma, de par le roi, d'écouter attentivement le jésuite qui allait prêcher, Sa Majesté voulant qu'après l'avoir entendu, ils renonçassent immédiatement à leurs erreurs et se fissent catholiques. Quelques-uns essayèrent de fuir ; mais ils furent pris et ramenés. D'autres voulurent protester contre la violence qui leur était faite ; ils furent traités de chiens, de damnés, et contraints par menace à se taire. Tous, malgré qu'ils en eussent, durent donc assister au sermon. Lorsque le jésuite eut terminé son long discours, Demuin les renvoya chacun chez soi, en les exhortant à songer à leur conscience. Beaucoup parvinrent à s'échapper, entre autres Châles, abandonnant ce qu'ils possédaient à la merci des archers, et après avoir erré toute la nuit dans la campagne, ils arrivèrent le jour suivant à La Rochelle. La plupart de ceux qui étaient restés à Surgères cédèrent bientôt aux mauvais traitements. Pour réduire le reste, Demuin eut recours à d'autres moyens. Il les accusa d'avoir médit du roi et de la religion, et les cita devant le juge qu'il menait à sa suite, ne parlant de rien moins que de les faire pendre. Les plus fermes finirent par succomber. — On trouve sur les listes d'assistés de Londres, en 1706, Marie Châle, de Surgères, 56 ans, et en 1710, Marie et Jeanne sa sœur ; celle-ci y figure encore en 1721.

CHALEZAC (Chenu sieurs de) famille noble de Guyenne émigrée en Prusse à la Révocation. Un baron de *Chalezac* fut chambellan du roi de Prusse ; un autre, gouverneur du prince Léopold d'Anhalt. — Guillaume Chenu de Chalezac, sieur de Laujardière, mort en 1732, commanda un régiment d'infanterie ; et à la même époque, Élisabeth de Chalezac était chanoinesse dans le chapitre d'Iéna à Halle. [Haag, III 314 b]

CHALIER (Pierre), ministre de Seyne en Provence dès 1598, député au synode de Jargeau, 1601, était encore ministre de Seyne en 1637. — (Jacob) né à Embrun, admis au saint ministère par le synode du Dauphiné, 1618 ; ministre de Château-Dauphin, puis, 1622, d'Abriès et Ristolas ; il desservait Queyras lorsqu'il fut déposé comme apostat par le synode national de Charenton, sept. 1631 [Haag, III 314 b]. Il est porté sur une liste dressée en 1636 par le jésuite Véron [VII, 552] comme ayant abjuré moyennant une pension de 500 livres. Il se fit médecin à Tullins et composa un opuscule intitulé : *La vérité triomphante contre l'étrange nouveauté des ministres ;* Grenoble, 1642 in-8. Il touchait encore sa pension en 1675. — (Michel), pasteur dans le Diois en 1602. — (Pierre), pasteur de La Coste, 1660-62 ; de Lassagne, 1684. — (Michel), de Pragelas, assisté à Genève d'un viatique, 1685. — (Magdelaine), de Pragelas, *id.* 1697. — Jean *Chalhié*, ancien de Mauzac, 1681 (*Bull.* IV, 436).

CHALLEUX ou Le Challeux (Jacques). Nous avons mentionné ci-dessus (col. 454-59) ce collaborateur des graveurs Perrissin et Tortorel et dit un mot (458 note) de sa famille, qui était normande. Il mourut en 1572 ; son nom figure dans la liste des *Chrétiens massacrés à Lyon* à la Saint-Barthélemy. — (Noël), inscrit en ces termes au Registre des habitants de Genève. « Réception de serement de Noël Challeuz, menuisier, natifz de Rouen, dernier avril 1549. » — Le même rentre de nouveau : « Noël de Chaleurs natif de Roen, du mestier de menuzier, 28 augusti 1551. » — Catherine *Chailleu*, « fille d'un peintre de Tours, 40 ans », assistée à Londres, 1706-21.

CHALMEAUX (Jacques), prevôt d'Auxerre [Haag, III 314 b], jouissant d'une grande réputation de science et d'intégrité, était haï du gouverneur de la ville par la seule raison qu'il professait la religion réformée. Mais cette haine,

le gouverneur savait la dissimuler sous les apparences de l'amitié : aussi, lorsqu'il conseilla à Chalmeaux de sortir de la ville pour se mettre en sureté, le prévôt, qui le croyait son ami, écouta son conseil, 17 mai 1562, et l'exemple qu'il donna fut suivi par un grand nombre de ses coreligionnaires. Les catholiques obtinrent ainsi dans Auxerre une prépondérance décidée. La ville cependant jouit d'une assez grande tranquillité jusqu'au mois d'août ; mais le 23 de ce mois, il y eut une émeute qui coûta la vie à un potier d'étain nommé *Cosson*. Ce meurtre fut le signal de scènes sanglantes qui se renouvelèrent pendant plusieurs jours. Le 25, la femme du châtelain d'Avalon fut percée de coups de poignards et jetée dans la rivière. Comme elle était jeune et vigoureuse, elle se soutint quelque temps sur l'eau en se débattant, jusqu'à ce qu'un batelier lui brisât la tête d'un coup d'aviron. Ses assassins la retirèrent alors de l'eau et, dit Bèze, « son corps tout nu fut mis en spectacle de ces bourreaux infâmes, prenans plaisir à choses si deshonnestes et exécrables qu'elles ne se peuvent escrire ». Le même jour, cette bande de furieux força l'official d'Auxerre à leur livrer un prisonnier, nommé Aimé *Balèvre* (aliàs *Balain*, ou Edme *Babure* suivant Lebeuf) juge de Corbelin, qu'ils noyèrent après l'avoir mutilé. Se répandant ensuite dans les environs de la ville, ils dévastèrent les biens des protestants, particulièrement d'un gentilhomme nommé *La Chesnaut*. Malgré le danger, les protestants ne laissaient pas de se réunir en secret ; mais le 9 oct., le lieu de leur prêche fut découvert, et ils ne parvinrent qu'à grand'peine à s'échapper. Les catholiques se ruèrent alors sur les maisons ; plusieurs furent pillées, entre autres celle d'Etienne *Sotiveau*, avocat du roi, qu'ils maltraitèrent au point de le laisser pour mort sur la place. Tavannes, qui fut chargé de réprimer ces désordres, fit pendre trois catholiques, mais comme compensation, il fit en même temps conduire au gibet cinq protestants. Les huguenots transférèrent alors leur prêche à Chevannes. Accablés d'outrages à l'aller et au retour, ils trouvèrent même un jour les portes fermées, et ils n'auraient pu rentrer dans la ville si, mettant l'épée à la main, ils n'en avaient forcé l'entrée.

Ce fut dans ces circonstances que l'édit de pacification fut publié. Chalmeaux retourna à Auxerre et fut nommé lieutenant-général au bailliage. En 1567, de concert avec *Conroy* lieutenant-criminel, *La Borde* capitaine de la milice bourgeoise, *Fernier* et *Jambe* avocats, Louis *de Millaux* bailli, *La Maisonfort* gouverneur, et plusieurs autres des habitants les plus considérables, il prit toutes les mesures nécessaires pour assurer au parti protestant la possession de cette ville. Dans la nuit du 27 au 28 sept., *La Borde* s'approcha d'une porte, chassa ceux qui la gardaient et entra, tandis que *Loron* sieur de La Maison-Blanche, et *Marafin d'Avigneau* s'y introduisaient d'un autre côté, secondés par les capitaines *Grosmenil*, *Meunier*, *Raval* et *Sarrasin* qui s'étaient cachés dans la ville. Cette conquête se fit sans résistance, mais elle ne fut pas exempte d'excès. Si les protestants se vengèrent, ce ne fut toutefois que sur les églises, les couvents et les maisons des prêtres ; pas une goutte de sang ne coula. Peu de temps après, les catholiques, redevenus les maitres, n'imitèrent pas cet exemple. Dans l'espoir d'échapper à la vengeance de ses ennemis, Chalmeaux sortit d'Auxerre déguisé en vigneron, dans l'intention de gagner Genève où son fils Pierre faisait alors ses études ; mais trahi par celui-là même qui l'avait aidé à fuir, il fut rattrapé à une demi-lieue de la ville, ramené et massacré. Son hérésie n'empêcha pas de l'enterrer en terre sainte ; le clergé prétendit qu'il s'était converti. L'abbé Lebeuf, trop éclairé pour admettre comme certaine cette conversion, ajoute que son tombeau se voyait dans le cloître de Saint-Eusèbe à côté de celui de l'avocat Savinien *Girardin* sieur de Champbelain, protestant converti en 1605.

CHALMOT, famille noble du Poitou sur laquelle de nombreuses notes nous sont fournies [1] sans qu'on puisse

1 Par feu JOURDAN, par M. DE RICHEMOND, et par l'ouvrage de Beauchet-Filleau (Familles du Poitou

établir par quels liens ses membres sont unis les uns aux autres [Haag, III 315]. = *Armes :* d'argent (ou d'azur) à un vol de sable (ou d'argent) accompagné de 3 étoiles d'or, 2 et 1. *Aliàs :* au chef d'or chargé de 3 quintefeuilles de gueules.

Charles Chalmot écuyer, sieur de Beaulieu, et Marie *Boutet* sa femme, firent baptiser au temple de La Rochelle leurs enfants : Jean écuyer, sieur de la Ponssardière et de Beaulieu ; Magdeleine en 1563 ; Marie, 29 août 1565 ; autre Marie, 27 fév. 1568, femme en 1586 de Michel *de La Coste ;* Pierre, 9 août 1573 ; Jeanne, oct. 1575 ; Jacques, janv. 1577 ; Esther, mars 1580. Ce Charles fut élu pair de la commune de La Rochelle en 1571, échevin en 1575 ; après la St-Barthélemy capitaine d'une compagnie de volontaires Rochelois (V, 216) ; député à l'assemblée générale des églises réformées en 1588, député vers le Roi par le colloque d'Aunis, 1693. Jean son fils aîné lui succéda au corps de ville en 1591 ; il exerçait l'emploi de conseiller de la prévôté. Il épousa 1° Suzanne *Renard,* 6 mai 1590 ; 2° Marguerite *Brunet,* 5 avril 1611. De ces deux mariages naquirent un grand nombre d'enfants. (Minutes du not. Tongrelou)

Noble homme Jacques Chalmot, sieur de La Place et du Breuil d'Agonnay, avocat au siège royal de Niort, pair puis échevin de cette ville, et Florence *de Villiers* sa femme, eurent pour fils Jacques, sieur du Breuil, du fief de La Tour et de Bois-Vasselot, qui fut avocat à St-Maixent, conseiller au parlem. de Paris et conseiller à la Chambre de l'édit de Paris ; il eut de Jeanne *Aubin,* sa femme : 1° Jean sieur du Breuil, député par La Rochelle à l'assemblée politique tenue en cette ville l'an 1588, à celle de Mantes, 1593, où il remplit les fonctions de secrétaire, et au synode de Saumur 1596 ; 2° Philippe, sieur de la Guillarderie, La Mothe et La Grange, échevin et maire de Niort en 1591, père d'un autre Philippe maire de Niort en 1620 ; 3° Louis sieur de l'Aubinière, maire de Niort en 1595 ; 4° Pierre baptisé à la Rochelle 27 fév. 1568.

Jean Chalmot sieur de La Riche, ancien du consistoire de La Rochelle, député au synode de St-Maixent, 1595, épousa 1° Jacquette *Gineteau,* 2° Marie *Bigot,* 2 nov. 1603, veuve de Paul *Ogier* adjoint aux enquêtes du roi. De la première union naquirent : Jacques baptisé le 6 avril 1584 ; Marie, 6 mars 1585 ; Jean, 20 fév. 1586 ; Jacquette, 12 fév. 1587 ; Sara, 6 mars 1588 ; Suzanne, 4 déc. 1589 ; Florence, 17 oct. 1592. Plusieurs membres de cette branche exercèrent le ministère pastoral : Jacques était pasteur à Cozes en 1617 et 1620 ; Jean, probablement son fils, né en 1634, fut aussi pasteur à Cozes ; tous deux obtinrent la confirmation de leur noblesse lors de l'inspection de 1667 (voy. t. I. col. 541 et suiv.) ; autres pasteurs du même nom : Jean Chalmot, à Chefboutonne, 1603-37 ; autre Jean, à Chefboutonne, de 1659 à 1667, année de sa mort ; Jacques, à Cherveux, 1637-76 ; autres à St-Seurin, 1609 ; à Cozes, 1611-30 ; à Poitiers, 1667.

Tous ces groupes de vieux huguenots et d'autres encore que nous omettons [1] furent frappés par la révocation de l'édit de Nantes. Une de leurs branches chercha un asile d'abord à Wesel, puis à Kœnigsberg, où vivaient, en 1697, Jean Chalmot, seigneur de Bois-Recept, et David Chalmot, seigneur de Virsay ; tandis qu'une autre branche plus connue s'établissait à Berlin. Cette dernière avait pour chef Jacques Chalmot, sieur de Refens et Du Portail, qui laissa, de son mariage avec Renée *de Chitton,* une fille nommé Renée, comme sa mère, et mariée, en 1698, au lieutenant-colonel Isaac ou Jean *de Nolibé,* seigneur de La Gabre, né à Nérac et mort dans la colonie française de Stargard à laquelle il avait rendu de grands services.

Jacques Chalmot avait un frère cadet, du nom de Jean, qui obtint en Prusse le commandement d'un régiment de cuirassiers, à la tête duquel il combattit

1841). Ce dernier contient 38 articles Chalmot, dépourvus de toute liaison entre eux.

1 Par exemple la branche de Pierre Chalmot sieur de La Mothe-Genouillé, marié vers 1640 à Marie Perdriat, que fait connaître un registre des baptêmes de l'église de Chizé.

vaillamment à Malplaquet. En 1716, il l'échangea contre le régiment du prince d'Anhalt-Desseau. L'année suivante, il fut nommé commandant de Namur. Plus tard, l'histoire de la Prusse fait mention d'un général *Du Portail* ; mais MM. Erman et Réclam n'ont pu décider si c'est de notre Jean Chalmot, ou bien de Benjamin-Jérôme *Courault* sieur Du Portail, originaire de Blois, qu'il s'agit. Ce dernier, qui avait sollicité, au mois d'octobre 1685, la permission de passer quelques jours à Paris pour y suivre un procès, émigra vraisemblablement vers cette époque. Il se retira également en Prusse et obtint un régiment de cavalerie. C'est apparemment lui qui succéda à *Saint-Félix*, du Languedoc, dans le commandement de la première compagnie des Grands-Mousquetaires. Il s'éleva par sa valeur au grade de lieutenant-général, et mourut à Berlin âgé de 76 ans. Sa femme se nommait Marthe *Dalliès*.

On ne saurait douter que Perrette *Chalmot des Donnières*, citée par Benoît dans ses listes des persécutés, n'appartînt à la même famille. Serait-ce un Chalmot qui, réfugié en Hollande, y fonda (Weiss, *Hist. des réfugiés*) une importante maison de librairie ?

1. CHALON. Puissante famille du Midi qui s'est fondue dans celle des *Bourbon-Malauze*.

Pierre de Châlon, baron de Lacaze, Velère, Lagraisses, Roumégous, etc. avait épousé Marquise de *Galan*, fille d'Antoine et de Françoise Du Bois, dame de Lacaze, qui lui donna : 1° MADELEINE, dame *de La Fouillouse*, mariée avec Arnet *de Saillans* ; 2° un fils, ANTOINE. Celui-ci joua un certain rôle dans les assemblées protestantes du Rouergue et de l'Albigeois. Il épousa Anne *de Lannoy*, morte étant veuve, le 19 juin 1590, et qui laissa deux filles : SARA, dame *de Ledergue*, et Madeleine, épouse d'Henry de Bourbon-Malauze. (PRADEL)

2. Le 26 août 1712, mariage de Pierre-François *de Châlon*, escuyer sieur de Lieuré, fils puiné du sieur de Lieuré et de dame Marie *Hamon*, avec Marianne, fille de M. Jacque *de Larrey* escuyer, pasteur de notre église, et de feue demoiselle Madeleine *Nésl* sa femme (Reg. de l'égl. de Haarlem).

3. « Jehan *Challon*, follon de draps du pays de Berry », reçu habitant de Genève, 31 augusti 1551. — « Noël *Chaalons* d'Angiers, tailleur (a été à la messe) », reçu habitant à Genève, juin 1573. — Salomon *Chalons*, passementier gazier de Vitry le François, réfugié à Berlin avec sa femme et 3 enfants, 1698. — Daniel Chalons, de Chalons en Champagne, 72 ans, avec sa femme Judith et 2 enf. assisté à Londres, 1702. — Chalon dit Latour, pasteur à Alais puis à Bordeaux, de 1752 à 1776.

CHALOPIN (ISAAC) sieur de Belaspic, ancien de Montendre, 1678 [VII 375 b]. — (....) sieur de La Grisonnière refugié à Genève vers la même époque. — (Michel) naturalisé anglais, 1687.

CHALUS (FRANÇOIS DE), gentilhomme né à Dôle en Franche-Comté, seigneur de La Motte près Courtrai, châtellenie de Menin, servit toute sa vie dans l'armée espagnole, et ruiné par la guerre se retira avec sa femme et ses trois enfants à Utrecht où on lui proposait des pensionnaires. C'était un zélé catholique, mais faute d'autre école pour l'éducation de ses filles, il les confia à une maîtresse protestante, Mlle *Mathurin* dont le frère, dit-il, « tient école » de confessorat et de martire dans les » prisons de l'Inquisition françoise depuis 8 ou 9 ans, qu'étant pasteur ordi- » naire à Arnhem, il eut le courage de » quitter son église et d'abandonner sa » famille pour s'en retourner en France » prêcher la croix sous la croix dans le » païs de la plus inhumaine persécution » qui ait jamais ensanglanté l'histoire ». La discrétion même qu'apporta la famille Mathurin à respecter la croyance des enfants qui lui avaient été confiés porta l'officier à s'informer des doctrines calvinistes dont il avait eu horreur jusque-là sans les connaître, à lire la Bible, à s'ouvrir de ses doutes à un père jésuite son confesseur, et le résultat de ses méditations ne se fit pas attendre : il se convertit avec toute sa famille dans le temple wallon d'Utrecht, au commencement de l'année 1699. Un de ses anciens amis de Courtrai lui ayant écrit à ce sujet une lettre d'inju-

res, il publia la *Relation de la conversion de Fr. de Chalus... où il expose ce qui l'a engagé avec sa femme, sa sœur, sa cousine et sa servante à abjurer la religion romaine;* Utrecht, 1701 ; 10 et 76 p. in-32; trad. en anglois, 1714. C'est un récit modéré fait par un homme de bon sens, mais dans la deuxième moitié duquel l'auteur rapporte des exemples curieux des superstitions catholiques dont il avait été témoin. En voici quelques extraits :

Un vicaire ayant reçu l'argent pour cent messes, à 6 sols la pièce et ayant négotié avec le chapelain du régiment ou j'étois qu'il les diroit pour 4 sols, un autre prêtre qui l'apprit courut et offrit de dire les messes pour 3 sols. Il eut la pratique, car le vicaire ne demandoit qu'à gagner. Le chapelain ayant trouvé ce dernier négotiant au cabaret l'injuria, ils se prirent au colet et ils se seroient étranglez si je ne les eusse séparez. Ils me firent arbitre de leur différent et j'ordonnai que le vicaire ne feroit dire que 50 messes au prêtre des 3 sols et que le chapelain seroit payé pour les autres 50 à raison de 4 sols comme l'on étoit convenu, et qu'il y auroit un pot de vin pour le marché. — Si les prêtres croyoient que la messe fut un sacrifice si saint, il ne seroit pas possible qu'ils en fissent un négoce public ni qu'ils l'offrissent pour des chevaux. des vaches, des pourceaux et que l'on y fit assister les chiens en rang et en cérémonie ; ce que je n'aurois jamais crû si je ne l'avois vû de mes yeux. Un jour que je fus à la grande messe de S. Hubert que l'on chantoit dans l'église de S. Sauveur de Bruges, je vis devant son autel plus de 200 chiens de chasse en ordre : et comme les chasseurs leurs maîtres se mirent à sonner de leurs cors de chasse par devotion lorsque le prêtre fit l'élévation de l'hostie, tous ces chiens se mirent à hurler d'une si grande force qu'il sembloit qu'on fût au sabat de tous les Diables, et comme si le Dieu de la messe eut été un sanglier ou un loup, ils se mirent si fort en furie que le prêtre eut beau chanter *Dominus vobiscum*, ils n'eurent aucun égard pour lui ni pour son latin, et quoique leurs maîtres les assommassent presque de coups, ils ne purent jamais les mettre à la raison ; leur musique dura jusques à la fin de la messe, que le prêtre les appaisa avec une grande corbeille de pain bénit coupé en petits morceaux qu'il leur distribua en leur jettant force eau bénite sur le corps. — Un dominicain d'Anvers appelé le P. Nicolas assiste ordinairement les criminels au supplice ; il n'y a pas un de ces criminels qu'il ne charge de lui venir révéler en songe, dans la huitaine, s'il s'est sauvé ou damné. Ce qui fait que le peuple qui est depuis longtemps accoutumé aux rêveries de ce moine accourt en foule à son église le dimanche après l'exécution d'un criminel pour y entendre le sermon des révélations de l'exécuté et voici son texte ordinaire : *Inter patibulo*... c'est-à-dire de cent pendus il n'y en a pas un de perdu, pendant que de mille qui meurent dans leur lit à peine y en a-t-il un de sauvé. Il en comptoit l'année que je suis sorti de Brabant 140 tous sauvez, et celui qui faisoit le sujet de son sermon étoit condamné pour 30 années de purgatoire suivant sa révélation, qu'il y avoit plusieurs âmes qui bruloient avec la sienne dont les parents étoient à son auditoire... A la fin d'un pareil sermon l'argent des messes pleut dans le bassin comme la grêle en plein été. — Le dernier Noël que j'ai passé à Bruxelles, étant à la messe dans l'église du Sablon, après y avoir admiré comme tous les autres une cinquantaine de grandes figures de cire habillées de toutes couleurs et rangées sur le maître autel à l'entour d'une représentation de la nativité de l'enfant Jésus, toutes ces figures par des ressorts que l'on fit jouer derrière l'autel se mirent à danser d'une grande force au temps de la consécration ; même le bœuf et l'âne firent plusieurs cabrioles en présence de J.-C. et se tournant ensuite vers le petit enfant ils se mirent à genoux, dont tout le monde fut en admiration. Qu'appelez-vous cela si ce n'est tourner en ridicule la religion chrétienne et changer ses plus augustes mystères en une farce et une comédie?... Etc.

Il n'y a point d'apparence que le même de Chalus soit aussi l'auteur de An essay on poetry and painting with relation to the sacred history, with an appendix concerning obscurity in writing and painting ; Lond. 1730 in-12. — Anne *Le Chalus*, de Châteaudun, 76 ans, veuve d'un marchand de drap, assistée à Londres, 1706.

CHAMBARAN (Samuel de), ancien de Romorantin, député à l'assemblée de Loudun, 1596 ; au synode national de Jargeau, 1601 — (Samuel de) ministre à Baugency; à Marchenoir, 1611. — (Daniel de) ministre à Lorges, 1610-14.

CHAMBARD. Claude Chambard, du Dauphiné, admis à l'habitation de Ge-

nève, 11 mai 1573. — (Pierre), probablement de la même province (P. Chambardus sebusianogallus) étudiant à Genève, mai 1604. — (Jean) ancien de l'église de Mauzac, 1576 (*Bull.* IV 435).

CHAMBAUD. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, cette famille était divisée en deux branches, celles de Valaurie et de Saint-Lager, celle-ci déjà subdivisée en plusieurs rameaux. = *Armes* : Tiercé en fasce : au 1 d'argent au chevron alésé d'azur accompagné de 3 casques de gueules ; au 2 d'azur à 3 étoiles d'or posées en fasce ; au 3 d'argent à un levrier courant d'azur.

I. Branche de Valaurie. *Jacques* de Chambaud (fils de François), seigneur de Privas, Chambaud, Valaurie (ou Valleryel), Chalençon et Vacheyrolles, était gentilhomme de la Chambre, chevalier de l'ordre, capitaine de 50 hommes d'armes et sur la fin de sa carrière mestre de camp. Il s'est acquis une grande réputation, comme chef des huguenots du Vivarais, par sa bravoure et ses talents militaires. Gouverneur de Saint-Agrèves, en 1580, il assista à l'assemblée de Sommières, où il se prononça pour la reprise des hostilités, puis à celle d'Alais. Profitant de son absence, les catholiques assiégèrent Saint-Agrèves, et serrèrent de si près la place qu'il fut impossible à Chambaud d'y rentrer. Les habitants néanmoins se défendirent avec une indomptable énergie. Lorsqu'ils virent l'ennemi se disposer à livrer l'assaut, ne consultant que leur désespoir, ils se formèrent en bataillon carré, placèrent au milieu leurs femmes et leurs enfants, et après avoir mis le feu à leurs habitations, ils gagnèrent les montagnes à la faveur de la nuit. Mais vivement poursuivis par les catholiques, ils furent malheureusement atteints et massacrés jusqu'au dernier, sans distinction d'âge ni de sexe. Nous ne retrouvons Chambaud qu'en 1587 ; il commandait alors dans le Vivarais. Cantonné près de Desaignes, il surveillait la garnison et lui faisait payer cher toutes les tentatives de sortie. Les catholiques de Valence voulurent l'en déloger. Instruit de leur approche, Chambaud marcha à leur rencontre, se saisit de Charmes, défit les Valençais et les poursuivit l'épée dans les reins jusqu'aux portes de leur ville ; mais repoussé à son tour par une charge de cavalerie il se replia, en combattant, sur Chalançon, « villette démantelée, dit d'Aubigné, qu'il refit de pierre sèche, dix-huict heures aux mains, bien souvent le soldat estant contraint de jeter à la teste de l'ennemi la pierre qu'il avoit prise pour bastir. » Peu de temps après, Chambaud prit sa revanche. Après une première tentative que l'intensité du froid fit échouer, il s'empara d'Aubenas par escalade et força le château à se rendre, en battant complètement Montlaur et Montréal, qui accouraient pour s'y opposer. Il rendit encore un service plus considérable à la cause en sauvant le château de Montélimart, dans lequel il se jeta avec cinq cents hommes, à la première nouvelle de la surprise de la ville par les catholiques. Ceux-ci, qui savaient que la garnison manquait de vivres, ne voulurent point répandre inutilement leur sang dans une attaque de vive force ; ils se contentèrent de bloquer le château, attendant que la faim forçât les huguenots à se rendre sans condition. Mais leur plan fut déjoué. Après avoir épuisé leurs munitions, au lieu de se livrer à la discrétion de leurs ennemis, les protestants résolurent de se frayer passage les armes à la main. Ils ouvrent les portes du château, fondent sur les assiégeants, au chant du psaume des batailles, leur tuent deux mille hommes et les chassent de Montélimart. En 1588, Chambaud recueillit *Châtillon* sur la frontière du Vivarais et l'escorta jusqu'à Privas. En 1589, il fit avec *Saintres* diverses entreprises sur Bourg-Argental, Montbrison, Le Puy (mais toutes échouèrent), et l'année suivante il hasarda dans la Provence une expédition qui ne fut pas plus heureuse. Il portait sur ses enseignes, raconte Nostradamus, une bande blanche avec ces mots *Pro Christo et Henrico*, d'or sur un champ orange, blanc et violet. Au reste, il répara ces échecs successifs, en s'emparant, 1590, de Firminy et en défendant vaillamment avec *Valavoire* la ville de Saint-Maximin

contre les Ligueurs qui furent forcés de lever le siège, après avoir éprouvé de grandes pertes. En 1591, il tenta de surprendre Givors, mais sans succès. En 1592, les habitants de Castres, harcelés par les Ligueurs, ayant député à Montmorency *La Lagade*, *Desguilles* et *Imbert*, pour lui demander un gouverneur, le duc leur envoya *Chambaud*, qui arriva le 24 juillet. Quelques semaines après, le 10 sept., Joyeuse ayant repris le siège de Villemur qu'il avait été forcé d'abandonner, le nouveau gouverneur de Castres partit à la tête des forces dont il pouvait disposer, et opéra à Montauban sa jonction avec les troupes envoyées du Languedoc sous les ordres de *Lesques* et de Montoison. Instruit de tous ses mouvements, Joyeuse, dès qu'il sut qu'il avait quitté Montauban, marcha à sa rencontre et attaqua si brusquement l'avant-garde de l'armée royale, qu'il l'aurait mise en déroute sans la vaillante résistance de Chambaud et de *Saint-Rome*. Le feu de l'infanterie conduite par *Lesques* força Joyeuse à rentrer dans son camp, que les généraux royalistes résolurent d'enlever, quoiqu'ils n'eussent que 500 maîtres et 2500 fantassins mal aguerris à opposer aux 600 maîtres et aux 4000 vieux soldats de Joyeuse. L'avant-garde fut donnée à Messillac, gouverneur de la Haute-Auvergne, la bataille à Chambaud, et l'arrière-garde à Lesques. Le régiment de Cluzel emporta le premier retranchement sans rencontrer beaucoup de résistance, mais le second fut le théâtre d'un rude combat. *Cluzel*, *Dumas* de Lunel et *Marennes* de Montpellier le franchirent enfin et tombant avec impétuosité sur le gros de l'armée catholique, ils le jetèrent dans le Tarn. Tel est le récit que Gaches fait de cette sanglante bataille qui coûta aux Ligueurs leur général le plus actif, 2000 soldats, tous les canons, un grand nombre de drapeaux, un riche butin, et qui ruina leur parti dans le Languedoc. Chambaud, à qui le succès de la journée était principalement dû, retourna dans le bas Languedoc, le 23 nov. A peine arrivé dans le Vivarais, il surprit Aubenas ; mais comme c'était une infraction à la trêve conclue le 14 déc., Montmorency le désavoua, sur les représentations que les villes d'Aubenas et de Nîmes lui firent par leurs députés *La Cassagne*, *Aguillonnet* et *Moinier*.

On ne connaît pas l'année de la mort de Chambaud. Nous ignorons donc s'il vivait encore à l'époque du mariage de sa fille unique, qu'il avait eue de son mariage avec Marie *de Barjac*. Cette fille, nommée Paule, épousa, le 5 sept. 1597, René *de La Tour-Gouvernet*, qui à la mort de son beau-père prit le nom de Chambaud.

II. Branche de Saint-Lager. Claude de Chambaud, capitaine châtelain du Pouzin, professait déjà la religion protestante en 1563 (Mss. *de Genère*, 197 aa). Il testa en 1593, selon les Jugemens de la Noblesse. Sa femme, Catherine *de La Mothe*, qu'il avait épousée en 1556, lui donna cinq fils : 1° Simon-Pierre, dont on ne sait rien, sinon qu'il laissa un fils du même nom que lui ; — 2° Matthieu, chef du rameau de Charrier ; — 3° Paul, souche des seigneurs de Bavas ; — 4° Noé, qui fonda le rameau de Bargence ; — 5° Abraham.

1° *Rameau de Charrier*. Capitaine châtelain du Pouzin après son père, Matthieu de Chambaud évita de se mêler aux guerres civiles excitées par Rohan ; s'il figure une ou deux fois dans l'histoire de ce temps, c'est pour remplir un rôle tout pacifique. Il testa en 1628, laissant un fils, de Jeanne *Chabul* qu'il avait épousée en 1596 : Paul, marié, en 1624, à Olympe *Esdier* et père de cet Alexandre de Chambaud, sieur de Charrier, dont M. Dourille, auteur d'une hist. du Vivarais, dit qu'il avait abjuré, avec son cousin Bavas, à la suite d'un mécontentement. Si le fait est vrai, les deux apostats vinrent à résipiscence ; car dans une liste de Réfugiés [1] du Vivarais, nous lisons le nom de *Chambaud-Charrier* (*Arch. gen.* Tt 244), qui ne peut être que le fils d'Alexandre et de Judith *Vairejon*, mariés en 1651, selon les Jugemens de la Noblesse. Paul de Chambaud, d'ailleurs, ne cessa pas de professer la reli-

[1] Cette branche de la famille de Chambaud se réfugia en Prusse. Voy. sur les recherches faites, en 1860, par ses descendants, le *Bull.* IX 9 et X 20, 142. Voyez aussi l'article Beauvoir de Brison, ci-dessus t. II col. 167 et suiv.

gion protestante, et il jouissait de l'estime de ses coreligionnaires qui le choisirent, 1657, pour leur député au synode provincial de Vernoux. (Tt 289)

2° *Rameau de Bavas.* Paul de Chambaud, sieur de Saint-Quentin, assista, comme député du Vivarais, au synode national de Privas, en 1612. Pas plus que son frère, il ne voulut prendre les armes pour appuyer le parti de Rohan. S'il assista, en 1620, à l'assemblée de Châteauneuf, et signa même ses résolutions énergiques, en 1626, lorsque l'assemblée du Vivarais le fit sommer, par *Laurans*, *Paste* et *Bénéfice*, de se soumettre, ainsi que son frère et leurs fils, à ses résolutions, ils refusèrent nettement, comme nous l'apprend une pièce inédite communiquée par le pasteur de Privas à la Société de l'hist. du protestantisme. Paul de Chambaud épousa, en 1598, Jeanne *de Coursas* et mourut vers 1637. Il laissa trois fils : Louis, sieur de Saint-Quentin, qui eut Jean, sieur de Bavas, mousquetaire du roi, de son union avec Martine *de Ginestous-La-Tourrette*, et qui testa en 1643 ; Jacques, sieur de La Combe-Bavas, qui doit s'être converti, comme nous l'avons dit, et qui cependant sortit de France à la Révocation, car c'est probablement de son fils qu'il est parlé dans la correspondance de *Court* (1739-40), où nous lisons que Chambaud de Bavas se réfugia en Prusse avec son père, sa femme, son fils et ses deux filles ; Gaspard, sieur de La Baume-Bavas, capitaine au régiment de Mourenc en 1630, lieutenant colonel au régiment du Roussillon en 1641, lieutenant du gouverneur de Thionville. On doit admettre que c'est lui qui assista, 1657, au synode de Vernoux, comme député de l'église de Boffre (Tt 289) ; mais il est difficile de supposer qu'il soit le même que Gaspard de Chambaud de Bavas, compromis dans le soulèvement du Vivarais, 1683, mais qui fut assez heureux pour gagner l'étranger. Peut-être ce dernier était-il fils de Louis. Quoiqu'il en soit, il avait une sœur qui s'étant convertie demanda la main-levée de ses biens, 1701. (Tt 252)

3° *Rameau de Bargence.* Noé de Chambaud, qui commandait, en 1615, au Pousin avec son frère Matthieu, testa en 1641. De son mariage avec Simonne *de La Tour*, conclu en 1603, naquit Charles, sieur de Fontblachesses (aliàs Fontblachière), qui assista, en 1654, comme ancien de l'église de Saint-Vincent-des-Barres, au synode d'Annonay, et en 1671 au synode tenu à Baix. Il avait épousé, en 1637, Susanne *Trémolet*, dont il eut Scipion sieur de Rogenc, David et René.

Nous ne saurions comment rattacher à cette famille *La Caumette-Chambaud* qui fut envoyé, en 1628, dans l'Albigeois, pour s'opposer aux progrès du prince de Condé, mais qui y arriva avec si peu de monde, le capitaine *Faucon* ayant traversé par ses intrigues l'enrôlement du régiment qu'il devait y conduire, qu'il ne put rien entreprendre d'important. (Haag)

CHAMBELLAN, capitaine, vers 1589 [III 408 b]. — Jacques Chambellan de Colommiers, nouveau catholique, reçoit une pension de 100 liv., 1698 (E 3384). — (La fille de la dame veuve) enfermée au couvent de Ste-Claire de Thouars, 1714. — Jeanne-Aimée *Chambelan*, aux Nouv. cathol. de Parthenay, 1723.

CHAMBELY, avocat à Issoudun (t. I, col. 398). — (Jean) pasteur en Piémont, 1557 ; à Casteljaloux quelques années plus tard. — (François) premier pasteur du Havre, 1558. — (Spectable Jean de) fils de feu maistre François, d'Issoudun, habitant de Genève, y épouse, 1561, Jeanne *Martin* de Collonges près Lyon (Ragueneau, not. IV, 258).

1. CHAMBON (Pierre) sr d'Albespeyres, membre de l'assemb. politique de Lunel, 1613. — (Noé) procureur à la Chambre de l'édit de Languedoc, épouse Catherine *Deyron*, à Castres, vers 1620 ; plusieurs enfants. — (....), ancien de l'église de Chambon (Gard), assiste au synode d'Annonay, 1654 — (....) ancien de l'égl. de Gluiras, assiste au syn. de Vivarais tenu à Valon, septemb 1669. — (Louis), de Nîmes, étudiant en théologie à Genève, 1650. — (Jean) de Nîmes, *id.* 1697. — (....) ministre d'Aimargues, 1678. — (Isaac) de Florias en Vivarais, assisté en passant à Genève, 1685 ; — (Jean-Louis) de [illegible]

en Vivarnais, *id.* 1685 ; — Pierre, de Pairin en Dauphiné ; Etienne, de Clairac en Guienne ; Alexandre et autres, de Privas, *id.* 1693-1702. — « La femme de Pierre Chambon et sa fille qui sont à l'hôpital [de Genève] depuis 14 mois, reçoivent un viatique de 3 écus pour aller rejoindre leur père en Brandebourg », 1701.

2. CHAMBON (André) marchand à S. Ambroix (Gard) se fit enregistrer des armoiries au bureau d'Uzès en 1698, savoir : = d'azur à une gerbe d'or liée de gueule et surmontée d'une étoile, aussi d'or. Nous n'avons pu savoir s'il était de la famille des Chambon de La Rouvière. On trouve à S.-Ambroix, en 1736, Jean Chambon de S. Etienne et en 1767 messire Jean-Philippe Chambon seig. de La Rouvière de S. Etienne. Entre ces deux dates, « messire de Chambon de La Rouvière et de S. Etienne, seig^r de S. Roman, Fracastor etc., habitant le château de La Rouvière » près S.-Ambroix, avait épousé M^lle de Plantin dont il eut cinq enfants. Une de ses filles, Suzanne-Françoise, signa des conventions matrimoniales avec messire Antoine de Pauc, d'Anduze ; on n'a pas le nom des autres. Il était veuf lorsqu'il reçut, 22 mars 1748, un ordre du roi, rendu sur la demande de l'évêque d'Uzès, lui enjoignant de faire interner au grand couvent de Nimes ses deux filles ainées âgées de 12 à 13 ans (E 3509). Il dut obéir, mais il adressa, le 25 mars, une supplique à l'Intendant de la province pour demander que ses filles lui fussent rendues. Ces deux demoiselles ne furent mises en liberté qu'en 1750 parce que leur obstination ne permettait pas d'espérer qu'on pût les convertir (E 3511), mais leur plus jeune sœur fut enfermée en même temps aux Ursulines d'Aramont. Celle-ci y était encore lorsqu'un nouvel ordre du roi, en date du 4 avril 1753 la fit retirer d'Aramont et transférer au couvent des Ursulines du S. Esprit, afin de reconnaitre si la démence dont elle donne « des signes et pour laquelle on « sollicite son élargissement est feinte « ou réelle ». L'agitation et le désespoir portés dans cette famille par l'évêque d'Uzès et les fonctionnaires du gouvernement se prolongèrent pendant huit années encore ; il paraît que le malheureux père avait fini par engager lui-même ses filles à l'obéissance; mais voici deux lettres qui apprennent le dénouement. La première est écrite à l'Intendant du Languedoc par son délégué à Uzès et la seconde au ministre par l'Intendant :

Uzès 19 janv. 1761 : Monseigneur, Vous apprendrez avec étonnement que la fille aînée du s^r Chambon de La Rouvière, fiancée au s^r Rodier d'Anduze, s'est défaite d'un coup de pistolet dans la tête à cause que son père exigeoit qu'elle se mariât à l'Eglise ; en quoi elle a suivi l'exemple de sa cadette qui pour le mesme motif se porta à cet excès de fureur, il y a environ un mois, dans le château d'Aubussargues en se poignardant sans qu'on s'en aperçut. J'ai l'honneur d'être...

A M. le comte de J. Florentin, 28 janv. 1761 : Monsieur, J'ai l'honneur de vous informer d'un accident affreux arrivé par un excès de fanatisme. La fille du s^r Chambon de La Rouvière, fiancée du s^r Rodier d'Anduze et qui professoit ainsi que sa famille la religion protestante, s'est brûlé la cervelle d'un coup de pistolet parce que son père vouloit la déterminer à épouser à l'Eglise, et sa sœur cadette s'est poignardée peu de temps auparavant par un motif semblable. J'ai l'honneur d'être..... [1].

On trouve en 1788 MM. Chambon de La Rouvière prenant part aux assemblées de la noblesse de Languedoc. C'est certainement à cette famille que se rattache M. Chambon, de S. Ambroix, qui épousa en 1820 Jeanne-Pauline-Louise *de Bousquet de Florian*, mariage d'où naquit M^lle Louise Chambon mariée à M. Ernest *Rodier de la Bruguière*, d'Anduze.

CHAMBRET (... de) ou Chambray, seigneur huguenot cité quelquefois dans les œuvres de d'Aubigné. — Pierre Chambret, peintre de Metz, et sa femme Elisabet *Petit* font baptiser leur fils Israël au temple de Charenton, avril 1651. — Voy. Pierre-Buffière.

CHAMBRUN (Jacques) ministre dans le Gevaudan en 1568 (*Bull.* XIII 139). — Voyez Jamet; Pineton.

[1] Archives de l'Hérault, pap. de l'Intendance. Nous avons reçu double copie de ces deux pièces, l'une de M. Cazalis, l'autre de M. F. Teissier.

CHAMIER, famille originaire d'Avignon [Haag, III 316]. = *Armes* : d'azur à la fasce d'or chargée d'un cœur de gueules et accompagnée de 3 roses, 1 et 2, d'argent.

Adrien Chamier, docteur en droit canon, né vraisemblablement à Avignon, comme son collègue et ami Laurent *Brunier* (col. 315), avec qui il embrassa la religion protestante, au retour d'un voyage qu'ils firent ensemble à Rome. Frappé des abus de l'Eglise catholique, plus sensibles au siège même de la papauté que partout ailleurs, Chamier résolut de se vouer à la propagation des doctrines évangéliques, et il fut nommé ministre à Romans avant 1560. Cinq ans plus tard, il vint à Paris pendant la tenue du cinquième synode national, député sans doute par sa province. A son retour dans le Dauphiné, il n'y trouva plus sa famille qui avait été forcée par les persécutions de fuir à La Baume près de Saint-Maximin. Il alla la rejoindre dans son asile et resta en Provence jusqu'à la Saint-Barthélemy, à laquelle il échappa en se sauvant à Genève; mais sa famille fut dispersée. Le calme à peu près rétabli, il se rendit à Nîmes, et fut envoyé comme pasteur au Pouzin, puis à Privas. Ne se trouvant pas en sûreté dans cette ville, il retourna à Nîmes où il demeura jusqu'en 1574, qu'il fut donné pour ministre à l'église de Saint-Ambroix. Après y avoir rempli seize ans les fonctions pastorales, il reçut vocation de Montélimar qu'il desservit jusqu'à sa mort. Adrien Chamier atteignit un âge très avancé. Au rapport de Léger, Histoire des Vaudois, il prêchait encore lorsqu'il avait plus de cent ans. Selon Quick, auteur d'une Vie inédite du fils de ce pieux pasteur [1], il se noya, en revenant d'un colloque, le cheval qui le portait s'étant abattu dans un fossé plein d'eau.

Adrien Chamier avait épousé une dlle *Fournier* d'Annonay. De ce mariage naquirent six enfants : cinq filles, dont l'aînée fut mariée au fils de *La Faye*, professeur et ministre à Genève, et un fils, nommé Daniel, qui fut à la fois un des plus savants théologiens de notre Eglise et un des plus intrépides athlètes de la Réforme.

Né en 1565, Daniel Chamier eut pour parrain *Saint-Romain*. Tout jeune encore, il fut confié par son père aux soins d'un habile instituteur, nommé *Nicolas*, dont il reçut la première instruction. Il fit ses humanités à Orange sous *Crozier*, et à l'âge de seize ans, il fut appelé au collège de Nîmes comme régent de la 4e classe. Les loisirs que sa place lui laissait, il les employa à prendre des leçons d'hébreu du pasteur *Pineton de Chambrun*. Dès qu'il crut avoir fait dans la langue sacrée des progrès suffisants, il partit pour Genève, en 1583, muni d'une attestation des plus honorables, signée par *Chambrun*, *Falguerolles* et de *Serres* au nom du consistoire (*mss. de Genève*, 197 aa); suivit pendant quelques années les leçons de Théodore *de Bèze*; soutint deux thèses, l'une sur *La naissance du Christ, sa circoncision et son baptême*, l'autre sur *Le nombre des sacrements de la nouvelle alliance*, publiées toutes deux dans les Thèses de Genève, et reçut la consécration. De retour dans sa famille, il se présenta devant le synode de la province pour subir l'examen prescrit par la Discipline; mais il fut, dit-on, refusé comme incapable, sentence qui ne prouverait pas en faveur de la perspicacité de ses juges. Un synode du Languedoc l'admit peu après au nombre des ministres et le donna pour pasteur à l'église des Vans, qu'il quitta bientôt pour aller desservir celle d'Aubenas. Cette ville ayant été surprise par les catholiques, Chamier dut fuir en toute hâte et trouva un asile auprès de *Châtillon*, fils de l'amiral. Quelque temps après, il fut, selon Quick, placé à Baignols; puis, en 1600, à Montagnac, et enfin à Montélimar. Le biographe se trompe; Chamier succéda à son père plusieurs années avant la fin du XVIe siècle. Ce fut, en effet, en qualité de pasteur de Montélimar, qu'il fut député, en 1596, par la province du Dauphiné au synode national de Saumur et à l'assemblée

[1] Sous le titre *Icones sacræ gallicanæ et anglicanæ*, on conserve à Londres (*Dr William's library*), un msc. de John Quick, qui renferme une cinquantaine de biographies françaises. On en a une copie à la biblioth. du Protestantisme français.

politique de Loudun, qui l'un et l'autre lui donnèrent des marques de leur estime, celui-là en le substituant à de *Serres* sur la liste, dressée par le synode de Montauban, des théologiens qui devaient soutenir la cause protestante dans les conférences où allait se débattre, on l'espérait du moins, la grande question de la conversion du roi; celle-ci en lui confiant pendant quelque temps les fonctions de secrétaire. L'année suivante, le pasteur de Montélimar continua de prendre part aux travaux de l'assemblée transférée successivement à Vendôme, à Saumur et à Châtellerault, et il se fit remarquer entre tous par la fermeté qu'il déploya dans les négociations relatives à l'édit de Nantes. « On ne vit jamais, dit Bayle, un homme plus roide, plus inflexible, plus intraitable, par rapport aux artifices que la Cour mettoit en usage pour affoiblir les protestans. » Tel Chamier se montra toute sa vie, et il fut aussi odieux au pouvoir que cher aux églises.

Député de nouveau au synode national de Montpellier, il fut nommé membre de la commission chargée de revoir et de corriger la Discipline. En 1600, il eut à Nimes avec le P. Coton une dispute, à la suite de laquelle chacun, selon l'usage, se vanta d'avoir triomphé de son adversaire; cependant les écrivains catholiques avouent que le jésuite ne se montra pas le plus habile dialecticien. En 1601, il dut en soutenir une autre contre le jésuite Gaultier. La même année, il fut député au synode national de Gergeau, qui l'envoya avec *Maravat* demander au roi pour l'assemblée politique de Saumur la permission de continuer ses travaux. Henri IV ne voulut point l'accorder; mais il autorisa la convocation d'une autre assemblée à Sainte-Foy. Chamier y assista et s'y acquit de nouveaux titres à la confiance de ses coreligionnaires.

Ces fréquentes missions empêchaient sans doute le pasteur de Montélimar de s'acquitter avec exactitude de ses fonctions; mais un homme de cette trempe pouvait rendre les plus grands services dans les assemblées politiques comme dans les synodes, et l'on comprend que, faisant céder l'intérêt particulier d'une église à l'intérêt général, les huguenots du Dauphiné l'aient encore choisi, en 1603, pour les représenter au synode national de Gap. Ce synode, dont Chamier fut élu modérateur, est le seul qui ait fait des additions considérables à la Confession de foi rédigée par le premier synode national. Une de ces additions fut peu prudente, et elle jeta l'Eglise dans de graves embarras. Nous voulons parler du fameux article de l'Antechrist qui y fut intercalé sous le n° 31 en ces termes : « Et puisque l'évêque de Rome s'étant dressé une monarchie dans la chrétienté en s'attribuant une domination sur toutes les églises et les pasteurs, s'est élevé jusqu'à se faire nommer Dieu, à vouloir être adoré, à se vanter d'avoir toute puissance en ciel et en terre, à disposer de toutes choses ecclésiastiques, à décider des articles de foi, à autoriser et interpréter à son plaisir les Ecritures, à faire trafic des âmes, à dispenser des vœux et sermens, à ordonner de nouveaux services à Dieu, et pour le regard de la police, à fouler aux pieds l'autorité légitime des magistrats, en ôtant, donnant et changeant les roïaumes : nous croyons et maintenons que c'est proprement l'Antechrist et le fils de perdition, prédit dans la Parole de Dieu sous l'emblême de la paillarde vêtue d'écarlate, assise sur les sept montagnes de la grande cité; qui avoit son règne sur les rois de la terre; et nous nous attendons que le Seigneur le déconfisant par l'esprit de sa bouche, le détruise finalement par la clarté de son avènement, comme il l'a promis et déjà commencé de faire. »

Le synode de Gap apporta aussi des modifications nombreuses à la discipline; mais en cela il ne fit que suivre l'exemple des synodes précédents. Des faits particuliers dont il eut à s'occuper, la plupart, concernant des contestations entre les pasteurs et leurs églises, n'offrent plus aujourd'hui d'intérêt; quelques-uns seulement nous semblent mériter d'être signalés, comme la résolution prise par l'assemblée de faire écrire à Genève pour qu'il ne fût plus permis aux étudiants français d'aller

par les villages administrer les sacrements, usage contraire à la discipline des églises de France et à la pratique de l'ancienne église; et la confirmation de la sentence portée par le synode du Vivarais contre Paul *Laville* qui avait placé son fils dans un collège des Jésuites, condamnation qui ne mit pas un terme à cet abus. Le synode s'occupa en dernier lieu de la distribution des 45,000 écus accordés par le roi aux églises. Aux 500 écus assignés par le synode de Gergeau à l'Académie de Sedan, il en ajouta 300 « à cause des grands services rendus par cette université. » Ce fait, joint à la nomination d'une commission, dont Chamier fit partie, pour dresser un règlement applicable aux académies et aux collèges, témoignent d'une sollicitude qui fait le plus grand honneur au synode de Gap.

Élie Benoît rapporte que Chamier fut chargé par le synode national de La Rochelle, en 1607, de faire agréer à Henri IV la nomination de *Villarnoul* et de *Mirande* en qualité de députés généraux; mais, comme il était du nombre des *fous du synode*, que le roi haïssait, il passa six mois à la cour sans pouvoir obtenir audience. Sa persévérance finit cependant par vaincre le mauvais vouloir du prince, et s'il n'obtint pas la reconnaissance des deux députés élus par le synode, contrairement, il est vrai, aux prescriptions du brevet de convocation, il arracha au moins la promesse de la prochaine réunion d'une assemblée politique. Ce fait est répété sans observation dans le Memoir of Daniel Chamier (Lond., 1852, in-8), où l'on a inséré un fragment du *Journal* du pasteur de Montélimar, relatif à son séjour à la Cour. Ce *Journal* a été publié par M. Read. Nous y lisons que Chamier arriva à Fontainebleau le 8 nov. 1607, et qu'effectivement Henri IV refusa longtemps de lui donner audience, le traitant de mutin et de séditieux; mais il n'est nullement question de l'élection des députés généraux. Le principal but de sa mission était l'érection d'un collège à Montélimar, et Chamier avait été député en Cour non pas par le synode national, mais par les églises du Dauphiné [1]. Il ne fut de retour à Montélimar que le 28 mars.

En 1611, Chamier fut député à l'assemblée politique de Saumur qui le choisit pour vice-président. Pendant son absence, sans le prévenir et sans doute à l'instigation de *Lesdiguières*, le consistoire de Montélimar donna sa chaire à *Mozé*, depuis pasteur à Annonay, et sous prétexte de recouvrer des papiers appartenant à l'église, il poussa l'insulte jusqu'à faire faire chez lui une visite domiciliaire. Chamier ressentit vivement cette offense. L'assemblée, s'associant à sa juste indignation, décida qu'on écrirait au colloque du Valentinois de le rétablir dans ses fonctions et à *Gouvernet* d'y employer son autorité.

Ce fut peut-être pour protester, de son côté, que le synode national de Privas, tenu en 1612, l'élut pour son président. L'horizon s'assombrissait de plus en plus; les craintes des protestants augmentaient chaque jour; on sentait le besoin de se réconcilier et de s'unir étroitement pour résister à la tempête. Le premier soin du synode fut de rédiger ce serment d'union que tous les députés signèrent : « Nous soussignés, députés des églises réformées de France, assemblés en synode national dans la ville de Privas en Vivarez, reconnaissant par l'expérience du passé qu'il n'y a rien de si nécessaire pour entretenir la paix et maintenir l'établissement desdites églises, qu'une sainte union et concorde inviolable, tant dans la doctrine que dans la discipline et tout ce qui en dépend, et que lesdites églises ne peuvent pas subsister longtemps sans une étroite et bonne confédération réciproque des unes avec les autres, mieux gardée et entretenue qu'elle ne l'a été jusqu'à présent; pour cette raison, désirant d'ôter à l'avenir toutes semences de division et tous sujets de partialité entre lesdites églises, et d'obvier à toutes les impostures, calomnies, menées et pratiques, par lesquelles plusieurs malaffectionnés

[1] Ce collège fut fondé, et Chamier en fut nommé recteur; mais il ne tarda pas à être transféré à Die, et le pasteur de Montélimar n'ayant pu l'y suivre, on appela pour le remplacer *Sherpius*, ministre banni d'Écosse.

à notre religion tâchent de les dissiper et ruiner (ce qui nous donne sujet de rechercher plus que jamais d'un commun accord et consentement les moyens de notre juste, légitime et nécessaire conservation dans la susdite union sous l'obéissance de notre souverain roi et de la reine-régente sa mère), nous avons, au nom de toutes les églises, pour leur bien commun et pour le service de Leurs Majestés, juré et protesté, jurons et protestons de demeurer inséparablement unis dans la confession de foi des églises réformées de ce royaume : protestant aussi aux mêmes noms de garder inviolablement la discipline ecclésiastique établie et de suivre l'ordre porté par nos règlemens, tant pour la conduite desdites églises que pour la correction des mœurs ; reconnaissant qu'elle est conforme à la Parole de Dieu, l'empire duquel demeurant en son entier, nous protestons et jurons de rendre toute obéissance et fidélité à Leurs susdites Majestés, ne désirant autre chose que de servir notre Dieu en liberté de conscience, sous la faveur de leurs édits. »

Afin de maintenir cette unité de doctrine à laquelle il attachait un si haut prix, le synode crut devoir dresser une formule que les proposants signeraient avant leur consécration, et qui était principalement dirigée contre les enseignements de Piscator sur l'obéissance active de Jésus-Christ. Elle était ainsi conçue : « Je soussigné reçois et approuve tout le contenu de la Confession de foi des églises réformées de ce royaume, promets d'y persévérer jusqu'à la fin, de ne rien croire ni enseigner qui ne lui soit conforme ; et parce que quelques-uns contestent sur le sens du XVIII^e article, où il est parlé de notre justification, je déclare et proteste devant Dieu que je l'entends selon le sens reçu dans nos églises, approuvé par les synodes nationaux et conforme à la Parole de Dieu, qui est que N.-S Jésus-Christ a été soumis à la loi morale et cérémoniale, non-seulement pour notre bien, mais aussi à notre place, et que toute l'obéissance qu'il a rendue à la Loi nous est imputée, et que notre justification consiste non-seulement en la rémission des péchés, mais aussi en l'imputation de sa justice active : c'est pourquoi m'assujettissant à la Parole de Dieu, je crois que le Fils de l'homme est venu pour servir, et non pas qu'il a servi parce qu'il est venu, promettant de ne me départir jamais de la doctrine reçue dans nos églises, et de m'assujettir aux règlements de nos synodes nationaux sur ce sujet. » La doctrine ainsi formulée fut modifiée déjà dans les termes, sinon pour le fond, par le synode de Tonneins, tant il est difficile d'imposer l'unité absolue des croyances à une Eglise fondée sur le principe du libre examen.

Parmi les autres décrets remarquables du synode de Privas, nous citerons encore celui qui enjoint aux pasteurs, sous peine de suspension, de donner, eux et leurs familles, l'exemple de la modestie dans leurs habillements ; celui qui permet d'administrer la communion aux condamnés à mort, faveur que l'Eglise romaine ne leur avait pas encore accordée; celui qui adoucit un peu la rigueur des décisions des synodes précédents relativement aux promesses de mariage. Les inconvénients des promesses *pour le futur* étaient si évidents qu'il fallut bien se résoudre à ne plus les assimiler à des mariages consommés.

Le synode eut à s'occuper, en outre, des fameuses lettres d'amnistie données par le roi, le 24 avril 1612, à tous les protestants qui avaient assisté à des assemblées politiques, avec défense de s'assembler à l'avenir sans permission. Amnistier comme un crime un acte qu'elle avait toléré, sinon autorisé par la présence d'officiers royaux, sembla aux députés des églises une étrange prétention de la part de la Cour; aussi répondirent-ils « que les églises n'ayant jamais requis ni demandé, ni même tâché d'obtenir cette grâce ou pardon, et qu'aucun de leurs corps n'étant coupable de ces crimes imaginaires qu'on leur imputait, ils ne vouloient pas se prévaloir ni se servir en aucune manière desdites lettres d'amnistie et de pardon, et que s'il y avoit eu des personnes qui les eussent acceptées ou qui eussent consenti qu'on les acceptât, ils les désavouoient. »

Avant de clore ses séances, le synode, désirant mettre un terme aux fâcheuses divisions qui avaient éclaté dans le parti protestant depuis l'assemblée de Saumur, chargea les pasteurs *Du Moulin* et *Durant*, ainsi que l'ancien de l'église d'Orléans *Grostot*, de travailler de concert avec les députés généraux à les éteindre. Ils s'acquittèrent de cette mission avec zèle, et le synode de Tonneins les remercia de leurs efforts qui n'eurent cependant qu'un résultat momentané.

Chamier ne retonrna pas à Montélimar. Depuis longtemps Montauban le demandait pour pasteur et professeur. Trois synodes nationaux avaient déjà refusé de consentir à son déplacement, mais celui de Privas se rendit enfin aux instances du lieutenant-criminel de *Laviale*, qui renouvela pour la quatrième fois la demande de l'église de Montauban. Chamier fut donc accordé à cette ville, malgré l'opposition de *Gouvernet* qui fit valoir inutilement l'intérêt de l'église de Montélimar, et malgré la requête de *Du Plessis-Mornay* qui désirait attacher le savant pasteur à l'académie de Saumur. Jérémie *Ferrier* fut désigné pour lui succéder dans la chaire de Montélimar.

Chamier, arrivé à Montauban, trouva l'académie dans un grand désordre. Son premier soin fut de dresser un nouveau réglement en 64 articles, dont Quick a donné la traduction; mais bientôt des soins plus importants encore vinrent réclamer son activité. En 1617, Chamier fut choisi par le synode de Vitré pour rédiger, conjointement avec *Chauve* ministre de Sommières, *Du Moulin* ministre de Paris, *Rivet* ministre de Thouars, et l'illustre *Du Plessis-Mornay*, un projet d'union de toutes les églises protestantes, lequel, après avoir été approuvé par les synodes provinciaux, devait être sanctionné par le prochain synode national. Ils étaient aussi chargés de se rendre en Hollande comme députés des églises françaises au synode de Dordrecht. Chauve et Chamier se mirent en route; mais le ministre d'Etat, de Luyne, ayant agi à Genève pour leur faire interdire le passage, ils furent forcés de revenir sur leurs pas.

En 1620, Chamier assista à une assemblée qui se tint à Milhau, le 12 nov., au sujet des affaires du Béarn. Quelques mois après, l'armée royale parut sous les murs de Montauban. Nous avons parlé ailleurs (col. 876) du siège mémorable que soutint cette ville; nous dirons seulement ici les services qu'y rendit Chamier.

Une douzaine de ministres des environs y avaient cherché un asile. Outre Chamier, l'historien du Quercy cite *Gardési*, *Josion*, *Béraud*, *Bicheteau*, *Richaut*, *Casaux*, *Moinier*, *Pérelle* ou *Pérille*, *Belon*, sans doute *Delon*, et deux autres ministres *Barbot* et *Cayla* dont les noms ne se trouvent pas dans les listes d'Aymon. Deux d'entre eux furent chargés de visiter à tour de rôle, matin et soir, chaque corps de garde pour y faire la prière, soutenir le courage des combattants et les exhorter à braver le péril pour leur foi. Chamier qui avait été nommé membre du Conseil de ville, déploya dans ces fonctions, comme dans toutes les circonstances, la plus grande énergie. Sachant que *Laviale* voulait sauver le traître *Sauvage*, il souleva le peuple et força ce magistrat à procéder au jugement du coupable. Dans un assaut livré le 17 oct. 1621, il vola, un épieu à la main, dit-on, à la défense du bastion du Paillas; mais à peine arrivé sur les remparts, il fut tué d'un coup de canon. Les catholiques témoignèrent une joie indécente de la mort de ce redoutable adversaire; mais aucun ne poussa le cynisme plus loin que le jésuite Garrasse, s'il est vrai, comme le suppose non sans vraisemblance l'annotateur du Journal de l'Etoile, qu'il soit l'auteur d'une pièce de vers composée à cette occasion, dont l'auteur se livre à de dégoûtantes plaisanteries sur l'obésité de Chamier. Les protestants pleurèrent amèrement la perte de cet intrépide pasteur, qui avait rendu tant de services à leur cause par son courage, son érudition et son éloquence. « Il fut autant regretté de ses coreligionnaires, dit Dupleix, que s'ils avaient perdu une des meilleures places de sûreté qu'ils tinssent en France. »

Les ouvrages laissés par Chamier ne sont pas nombreux; mais ils donnent

l'idée la plus haute de son esprit et de son savoir. On ne saurait trop admirer la merveilleuse habileté avec laquelle il défend la doctrine de son église. Le seul reproche qu'on puisse lui adresser, c'est de ne pas avoir assez eu de ménagement pour ses adversaires.

I. *Dispute de la vocation des ministres en l'Eglise réformée*; La Rochelle, H. Haultin, 1598, in-8. — Contre *Du Perron*.

II. *Epistolæ jesuiticæ*; Gen., P. de La Rovière, 1599, in-8. *Pars altera*, Gen., 1601, in-8; 1604. in-12; — avec une *Introductio in artem jesuiticam conscripta à Gabriele Bariaco Lermeo* que l'abbé Joly attribue à tort à Chamier (voy. Lerm).

III. *La confusion des disputes papistes*; Gen., Le Preux, 1600, in-8.

IV. *Considérations sur les advertissements de A. Porsan*; La Rovière [Genève], 1600, in-12.

V. *Actes de la conférence tenue à Nîmes entre D. Chamier et P. Coton, jésuite;* Genève, 1601, in-8.

VI. *Disputatio scholastico-theologica de œcumenico pontifice*; Gen., 1601, in-8.

VII. *La honte de Babylon, comprise en deux parties par D. C.; Imprimé à Sedan*, 1612, in-8 de 103 feuillets. Sur le 1er feuillet, on lit : « Première partie », et au feuillet 78 : « Seconde partie ». Au revers du titre une *prière à l'Eternel*, en vers. Vient ensuite une *Epitre à très haulte et illustre princesse, Mme Charlotte de Nassau, princesse en Orange, etc.* Enfin, une *Exhortation aux temporiseurs*. Le tout, y compris le titre, formant 16 feuillets préliminaires non paginés.

VIII. *La Jésuitomanie*; Montauban, 1618, in-8.

IX. *Panstratiæ catholicæ, sive controversiarum de religione adv. pontificios corpus tomis IV distributum*; Gen., 1626, 4 vol. in-fol; 2e édit., Francf. ad M., 1627, 4 vol. in-fol. — Cet ouvrage important fut entrepris par Chamier à la demande du synode de La Rochelle : celui de Vitré consacra une somme de 3,000 livres aux frais d'impression. C'est sans contredit le système de polémique le plus complet qui existe; malheureusement la mort empêcha l'auteur de le terminer. La 1re partie traite de l'Ecriture sainte. Chamier prouve tant par la Bible que par les Pères qu'elle est et doit être la seule règle de la foi. Après avoir réfuté avec beaucoup de forces les raisons apportées par les théologiens catholiques à l'appui de l'opinion contraire, il aborde cette question : Si l'Eglise est juge souverain de la foi ou si c'est le pape; puis il raconte avec une érudition bien rare l'histoire des controverses relativement au canon de la Bible, à l'autorité des Ecritures, à la lecture des Livres saints en langue vulgaire, etc. On peut dire que la matière y est épuisée. La 2e partie est consacrée aux controverses sur le dogme de Dieu. On y trouve tout ce qui concerne la Trinité, l'incarnation du Fils de Dieu, son office de médiateur; et, comme l'évêque de Rome se prétend le vicaire de Jésus-Christ, l'auteur n'a garde de passer sous silence la question de la suprématie de Pierre sur ses collègues, celle de son autorité dans l'Eglise et surtout celle de l'Antechrist. A propos du culte que nous devons à Dieu, il combat l'adoration des saints, les images, les signes de croix. A cette question : Dieu est-il l'auteur du péché? il répond en zélé calviniste que Dieu veut proprement l'aveuglement et l'endurcissement de l'homme, comme punition du péché; qu'il est donc auteur du péché *per accidens*, l'aveuglement de l'homme étant une cause de péchés. Dans la 3e partie, il passe en revue toutes les controverses qui se sont élevées au sujet de la chute et de la régénération du genre humain. Il discute avec talent les opinions diverses qui se sont produites dans le cours des siècles sur le péché, le libre arbitre, la prédestination, la foi, les bonnes œuvres, le mariage, les vœux monastiques, etc., sans omettre le purgatoire. Dans ce livre, comme dans le précédent, il accepte avec toutes ses conséquences la doctrine calviniste, déclarant que chercher hors de la volonté de Dieu la cause du salut ou de la damnation des hommes serait inepte et insensé. La 4e partie traite des sacrements. Une 5e devait être consacrée à l'examen de toutes les questions qui se rattachent au dogme de l'Eglise. Une lecture immense, une étude approfondie des écrits des plus célèbres théologiens anciens et moder-

nes, une activité infatigable à recueillir et à discuter leurs sentiments, une connaissance assez vaste des langues savantes et des antiquités chrétiennes, et surtout une habileté peu commune à réfuter d'innombrables objections contre, les doctrines de son église, telles sont les qualités qui distinguent cet ouvrage et le placent hors de ligne. Chamier s'était fait une loi de ne rien omettre d'essentiel; il l'a observée si fidèlement qu'on pourrait lui reprocher d'être descendu quelquefois à des détails minimes. Son style toujours clair, correct, précis, semé de traits satiriques, se laisse par moments emporter à la violence; mais la modération était-elle toujours possible dans le siècle de luttes passionnées où il vécut? — Alsted a complété l'ouvrage de Chamier par l'addition d'un supplém. au T. IV et d'un T. V. (1629, 5 tomes in-fol.) D'un autre côté, Spanheim en a publié un abrégé sous le titre de *Chamierus contractus;* Gen., 1643, in-fol.

X. *Corpus theologicum, sive Loci communes* ; Gen., 1653, in-fol. — Cet ouvrage, publié par le fils de Chamier, est incomplet comme le précédent ; il y manque aussi l'article de l'Eglise. Tel qu'il est cependant, il était digne de voir le jour. L'auteur y définit la théologie une *révélation divine des mystères de l'Etre suprême,* commettant ainsi une confusion inconcevable entre la religion et la théologie, qui est une science purement humaine. Ce volume renferme, au reste, une foule de choses instructives. Le chapitre des mérites du Christ est surtout traité avec soin. Selon Chamier, on ne peut entendre par la descente de Jésus-Christ aux enfers que son ensevelissement. Il regarde aussi comme une impossibilité que les bienheureux contemplent l'essence de Dieu. La contemplation de Dieu ou sa connaissance parfaite consiste dans la jouissance pleine et entière de ses bienfaits. Après avoir exposé un dogme, l'auteur a toujours soin de réfuter les erreurs qui y sont contraires.

XI. *Grammatica hebraica;* 1615, in-4, msc. conservé, selon Hænel, à la bibl. publique de Metz.

XII. *Journal du voyage de M. Daniel Chamier à Paris et à la Cour de Henri IV en* 1607 (pub. dans le *Bull.* t. II.)

Dans sa Vie de Chamier, Quick lui attribue encore quelques écrits contre le jésuite Coton et un volume de *Disputationes* contre Véron.

Daniel Chamier laissa de son mariage avec Mlle de *Portal* trois filles, mariées à des pasteurs, et un fils qui reçut au baptême le nom d'Adrien.

Ministre de l'église de Montélimar après son père, Adrien Chamier s'acquit aussi une grande réputation. Non seulement il fut député à divers synodes nationaux ; mais Richelieu, le jugeant digne de devenir un instrument de ses projets de réunion, essaya de le séduire par toutes sortes d'avances. Sous le titre de *Remarques sur les sermons qui ont été faits par MM. les Jésuites au temps du synode de Montélimar,* on conserve dans la famille Chamier un vol. in-4 msc. dont Jean *Des Champs* prisait si haut le contenu qu'il croyait pouvoir l'attribuer au savant auteur de la Panstratie. Il n'avait pas remarqué qu'il est question dans cet écrit du synode national de Charenton tenu dix ans après la mort de Daniel Chamier. Cet ouvrage appartient à son petit-fils Daniel, et nous pensons qu'on doit lui restituer également un autre vol. msc. conservé avec un soin non moins religieux par ses descendants (qui ont bien voulu nous en donner aussi communication), et portant pour titre: *Examen des deux religions.*

Adrien Chamier mourut, en 1671, à l'âge de 91 ans, laissant de son mariage avec Madelaine *Alard,* cinq filles dont le sort est inconnu, et deux fils nommés Jacques et Daniel. L'aîné, docteur en droit et avocat à Montélimar fut père d'Adrien, ministre dans l'Essex, mort jeune et du martyr Moïse ou Antoine, rompu vif devant la maison paternelle à l'âge de 28 ans. En vain les Jésuites avaient-ils essayé de lui persuader d'embrasser la religion romaine pour éviter le supplice ; l'héroïque jeune homme mourut avec une fermeté qui remplit d'admiration tous les assistants. Jacques Chamier avait épousé Marie *Bourserle.*

Son frère Daniel, né en 1628, em-

brassa la carrière ecclésiastique et fut appelé, en 1655, à succèder à *Dumarché*, comme ministre de l'église de Beaumont. A la mort de son père, il le remplaça à Montélimar. Une fièvre maligne l'emporta le 29 juin 1676. On ne connait de lui qu'un ouvrage : *Les victoires imaginaires de Véron*[1], *représentées en 12 lettres écrites à un habitant de Valence;* Orange 1658 in-8, xij et 342 pages. De son mariage avec Madelaine *Tronchin*, née à Genève le 1 sept. 1628, naquirent six enfants, dont deux Marie, née en 1664, et Isaac, né le 10 mai 1667, restèrent en France et se convertirent probablement. Une fille mourut en naissant. Les trois autres, Daniel qui suit; Madelaine, née à Beaumont, 16 nov. 1662, morte en Angleterre en 1745, et Jeanne, née à Beaumont, 26 août 1669, morte à Edimbourg le 7 mars 1729, sortirent du royaume à la révocation.

Daniel Chamier, né à Beaumont le 11 janvier 1661, eut pour parrain son grand-père et pour marraine madame de *Baix*, femme d'un conseiller au parlement de Grenoble. Il fit ses humanités à Die et sa philosophie (1677) à Genève, où il fut immatriculé en 1682 comme étudiant en théologie. Forcé de quitter sa patrie en 1685, il se retira d'abord dans le canton de Neuchâtel, où il se fit recevoir ministre; puis, en 1691, il passa en Angleterre avec sa mère, deux de ses sœurs, sa femme et son fils, et fut nommé ministre de l'église de Glass-House-Street, de celle de Saint-Jean et de celle de l'Artillerie. L'église de Leicester-Fields, autorisée par lettres-patentes de 1689, à la requête des ministres réfugiés, le compta aussi au nombre de ses pasteurs; il en fit la dédicace le 15 avril 1693. Trois ans plus tard, il fonda, avec Jean *Lions* et Joseph *de La Motte* l'église du Tabernacle, qui ne paraît pas avoir subsisté longtemps. Lui-même mourut le 15 juillet 1698. Il avait épousé, le 9 déc. 1689, Anne-Françoise *Huet*, fille d'un ministre de Neuchâtel; il lui donna six enfants : Daniel, né à Neuchâtel en 1690, mort en 1694; — Adrien, présenté au baptême par Daniel *Lions* et Mme *Bourdeaux*, mort enfant, ainsi que sa sœur Jeanne-Madelaine, qui avait eu pour parrain et marraines Pierre de *Malecare*, Jeanne *Crommelin* et Madelaine *Chamier*; — Daniel qui suit; — Jean, né le 16 nov. 1697, secrétaire de William Wake, archevêque de Cantorbéry, mort le 11 mai 1765; — Robert, né posthume en 1698, mort en 1748.

Daniel Chamier, né le 21 nov. 1696, épousa en 1719, Suzanne *de la Méjanelle*, et mourut le 17 nov. 1741. De cinq filles qu'il eut de son mariage, une seule, Judith, née le 23 janvier 1721, fut mariée; elle épousa Jean *Des Champs*. Les quatre autres se nommaient Suzanne, Marie-Anne, Madelaine, et Anne; cette dernière vécut jusqu'en 1829 et mourut à Southampton. L'aîné des fils, Daniel, né le 29 mai 1722, passa en Amérique en 1753 et s'établit dans le Maryland. Lorsque la guerre de l'indépendance éclata, il fut nommé commissaire des vivres, fonctions auxquelles il joignit plus tard celles d'auditeur et de contrôleur des comptes; il mourut en 1778. Le second, Jean, né le 17 sept. 1723 mourut à Arrah dans les Indes Orientales en 1770. Le troisième Gérard, né en 1724, ne vécut que deux ans. Le quatrième enfin, appelé Antoine, né le 6 octobre 1725, fut nommé, en 1772, député-secrétaire de la guerre, et trois ans après, sous-secrétaire d'État pour le département du Sud. La même année, le bourg de Tamworth l'envoya au parlement, où il siégea jusqu'à sa mort arrivée en oct. 1780. Il était membre de la Société royale et du club littéraire de Johnson, et l'un des directeurs de l'hôpital des réfugiés français à Londres. En lui s'éteignit la postérité masculine du célèbre ministre dauphinois. Toutefois le nom existe encore en Angleterre, mais porté par les membres de la famille Des Champs qui l'ont adopté.

[1] Jésuite, et émérite menteur, dont une élogieuse biographie vient de paraître sous ce titre : Un curé de Charenton au XVIIe s. par l'abbé Féret un de ses successeurs; Paris, 1881, 160 p. in-12.

*Daniel Chamier* (1564-1621); Journal de son voyage à la Cour de Henri IV en 1607 e sa biographie par Rev. John-Quick, avec de nombreux docum. inédits, pub. par Ch. Read; Paris, 1858 in-8 480 pag.

CHAMPAGNE, maison de Norman-

die [Haag, III 325] = *Armes :* de sable fretté d'argent, au chef de même, chargé d'un lion issant de gueule, armé et lampassé d'argent.

Nicolas de Champagne, comte de La Suse, fils aîné de Beaudoin de Champagne et de Jeanne de La Chapelle, conseiller et chambellan du roi, chevalier de Saint-Michel, capitaine de 50 hommes d'armes, avait mérité ces honneurs par les services qu'il avait rendus au siège de Metz et à la bataille de Saint-Quentin. En 1566, Charles IX le créa comte de La Suse, circonstance qui peut faire douter qu'il ait professé à cette époque la religion protestante ; mais s'il n'avait point encore abandonné l'Eglise romaine, il ne tarda pas à le faire, puisqu'il fut tué aux côtés de Condé, à la bataille de Saint-Denys (10 nov. 1567). Il n'était âgé que de 41 ans. Sa femme, Françoise de Laval, qui était restée catholique, éleva ses enfants dans sa religion. Les deux fils Louis, comte de La Suse, tué à Coutras en 1587, et Brandelis, marquis de Villaines, mort maréchal de France, persistèrent dans la profession du catholicisme. Leur sœur Perrenelle ou Perronnelle, dame de Bazoges, embrassa, au contraire, la religion réformée et se maria avec Jacques *de Montgommery*; comte de Lorges,

Louis de Champagne avait épousé à Paris, en 1572, Madelaine *de Melun*, dame de Normanville, fille de Charles *de Melun* et de Marie *de Luré*. De ce mariage naquirent quatre enfants que leur mère éleva dans la religion protestante. Les deux derniers, François et Marie, n'ont laissé que leur nom, tandis que leur frère aîné Louis a joué un grand rôle dans les principaux événements du règne de Louis XIII; et leur sœur Catherine, dame de Nogent-sur-Loire, par son union avec Amaury *Goyon*, marquis de La Moussaye, est entrée dans une des familles protestantes les plus illustres de la Bretagne.

Louis de Champagne, comte de La Suse, marquis de Normanville, lieutenant-général des armées du roi, général de la république de Berne, gouverneur de Montbéliard et des comtés de Belfort et de Ferrette, fut député par l'Isle-de-France à l'assemblée politique de Grenoble avec *Dolchain*, *Mercier*, le pasteur *Durant* et *Parenteau*. Selon Saint-Allais, il défendit, en 1617, Soissons contre Louis XIII, et en 1621, s'étant jeté dans Gergeau, il s'y maintint avec une valeur extraordinaire jusqu'au 23 mai qu'il fut forcé de capituler. Quelques jours après, il fut défait à Marchenoire et se retira à Sedan. L'assemblée politique de La Rochelle, aux ordres de laquelle il s'était mis, dès le mois de mars, ainsi que le comte de *Roucy*, le nomma, 25 juin, lieutenant-général des provinces de l'Isle-de-France, Champagne et Picardie, sous le duc de *Bouillon* ; mais la tiédeur des protestants au nord de la Loire lui ôtant tout espoir de rien entreprendre d'utile, il prit la résolution de se retirer en Suisse d'où, la même année, il se rendit dans le Dauphiné pour se concerter avec *Montbrun* au sujet d'une entreprise sur Grenoble. Trahi par un paysan qui lui servait de guide, il fut arrêté avec le vicomte de *Manchaut* et quelques autres de ses compagnons, conduit à Grenoble et livré au parlement qui l'aurait infailliblement condamné à mort si Louis XIII n'eût modéré ce zèle. La Suse, à peine rendu à la liberté, se mit en route, avec le comte de Roucy, pour aller joindre le comte de Mansfeld ; mais son voyage se termina à Lyon où il fut arrêté. Ce fut dans ces circonstances que la république de Berne le demanda pour général. Le roi accorda son consentement, et La Suse fut nommé, en 1622, directeur des fortifications de Berne. L'année suivante, le sénat lui confia le commandement des troupes que les troubles des Grisons l'avaient forcé d'assembler. Pour lui témoigner sa considération, le gouvernement bernois permit en même temps à un pasteur français de s'établir à Berne, et il lui accorda à lui-même et à ses deux fils aînés le droit de bourgeoisie. En 1626, le synode de Castres porta La Suse sur la liste des candidats à la députation générale. En 1628, soupçonné de nouvelles intrigues, il fut enfermé à la Bastille ; mais il n'y fit pas un long séjour, et il est très vraisemblable que la prise de La Rochelle mit un terme à sa détention.

La Suse n'avait eu jusque-là aucune occasion de fournir des preuves de ses talents militaires; le gouvernement lui-même, à en juger par une note secrète dont nous avons déjà parlé, le regardait « comme un homme courageux, mais non pas capitaine. » On doit donc s'étonner que Richelieu l'ait choisi, au rapport du P. Daniel, pour commander un corps de six mille hommes qu'il envoya, en 1632, au secours des Suédois. La Suse, au reste, justifia pleinement le choix du cardinal. En 1632, il servit au siège de Trèves. Maréchal de camp en 1633, il fut employé à l'armée de Champagne, concourut à la prise de Reving, de Fumey, de Freidembourg, soumit Charmes, assista au siège de Nancy et à celui de La Mothe. Envoyé à l'armée d'Allemagne, en 1634, il marcha au secours de Heidelberg et de Philipsbourg, se trouva à la défaite du duc de Lorraine, à la prise de Spire et de Vaudemont. Nommé gouverneur de Montbéliard, il assiégea le château de Rouppe près de Belfort, passa au fil de l'épée la garnison composée de Croates et le rasa, fit lever le siège de Porentruy, se rendit maître de Belfort après trois tentatives inutiles, força Delle à capituler et battit près d'Epinal quatre régiments de Croates qui avaient enlevé un convoi. Nommé lieutenant général, il ne jouit pas longtemps de son nouveau grade, étant mort à Montbéliard en 1636. Son corps fut porté à Berne, où la république lui fit élever un magnifique mausolée.

De son mariage avec Charlotte, fille de Charles *de La Rochefoucauld* et de Claude *de Biron*, naquirent six enfants: 1° Gaspard, qui suit; — 2° Frédéric-Maurice, marquis de Normanville, tué à Lens, en 1648, servant comme aide-de-camp du grand Condé; — 3° Louis, marquis de Lumigny, tué dans la même bataille; — 4° Josué, mort jeune à Berne; — 5° Armand, qui ne vécut que quinze jours; — 6° Ursuline, femme de César *Chauvin*, marquis de La Muce-Ponthus.

Gaspard de Champagne, né le 5 nov. 1618, comte de La Suse, lieutenant-général commandant en Alsace, gouverneur de Delle, de Belfort et de Ferrette, marcha dignement sur les traces de son père. En 1641, il défit un convoi que les Espagnols conduisaient à Besançon. En 1642, il fit lever le siège de Hohentweil. Ayant embrassé le parti de Condé pendant les troubles de la Fronde et lui ayant livré les places où il commandait, il fut assiégé dans Belfort, en 1653, et obligé de se rendre, le 23 fév. 1654, après une vaillante défense. Pour le punir, Mazarin le dépouilla de son gouvernement de Belfort qu'il prit pour lui-même. La Suse se retira dans sa terre de Brouassin où il mourut en 1694. Son malheureux mariage avec Henriette *de Coligny* (Voy. Chatillon) ayant été dissous, il épousa, en 1662, Louise *de Clermont-Gallerande*, qui mourut en 1669, et il en eut: 1° Thibault, mort à 18 ans; 2° Marie-Louise, morte à 21 ans sans alliance; 3° Renée-Gabrielle, femme du marquis de La Brissaudière en Normandie, et 4° Madelaine-Françoise, mariée, en 1699, à son cousin Hubert Jérôme, comte de Villaines. Dans son Hist. de l'édit de Nantes, Benoit nous apprend que les demoiselles de La Suse donnèrent des exemples de constance à l'époque de la Révocation. L'une d'elles se réfugia à Harlem, comme le raconte Mme *Du Noyer* qui la vit en Hollande.

1. CHAMPAGNÉ, capitaine Saintongeois [Haag, III 327]. Lieutenant de *La Noue*, il servit à la prise de Marans et de Luçon en 1570. En 1572, les Rochellois ayant préparé une expédition pour se rendre maîtres de l'île de Rhé, il se chargea de la conduire avec trois autres capitaines non moins braves que lui, *La Roche-Esnard*, Vincent *Mayreau* et Robert *David*; mais au sortir du port, ils rencontrèrent une galère ennemie dont ils s'emparèrent après un combat acharné et qu'ils ramenèrent à La Rochelle, ce qui fit manquer l'entreprise. Nommé en 1573 membre du conseil de guerre, Champagné suivit La Noue lorsqu'il renonça à la défense de La Rochelle. L'année suivante il fut tué au siège de Fontenay. Il est très vraisemblable que ce capitaine était de la famille des *Robillard* de Saintonge, famille frappée déjà dans un de ses membres, *Robillard* sieur de La Grange, par l'arrêt du parlement de Bordeaux de 1569 (I col. 653), et professant encore la

religion protestante à la révocation de l'édit de Nantes.

Josias de Robillard, chevalier de Champagné, avait épousé Marie de *La Rochefoucauld*, fille de Casimir seigneur des Touches, second fils de Charles de *La Rochefoucauld*, seigneur de la Renaudie. Un de leurs descendants, sir Erasmus Barrowes, conserve encore le manuscrit dans lequel Mme de Champagné a retracé les dangers qu'elle affronta avec ses enfants pour aller en 1687 rejoindre hors de France le chef de la famille. Les fugitifs s'étaient partagés en deux groupes : le premier était composé des quatre filles et des deux plus jeunes fils avec leur cousine Mlle de *Masériée;* ils quittèrent La Rochelle de nuit cachés dans des tonneaux à vin. L'autre détachement était formé par Mme de Campagné, son fils aîné et sa servante; on les plaça à bord d'un navire ami au milieu des provisions de sel et ils parvinrent à se soustraire aux recherches de leurs persécuteurs. Le chevalier de Champagné avait pris du service en Hollande et il accompagna Guillaume d'Orange lors de sa descente en Angleterre : les fatigues que lui occasionnèrent les démarches entreprises en faveur de ses compagnons d'armes, réduits à l'indigence, furent en 1689 la cause de sa mort prématurée. Sa veuve lui survécut jusqu'en 1730 ; elle mourut à Pontarlington.

Une des filles, Susanne de Robillard, avait épousé le baron *de Tonnay-Boutonne*, et eut pour fils le général de *la Motte-Fouqué*. Le fils aîné, François-Casimir de Champagné, ne paraît pas avoir laissé de postérité.

Le second fils, Josias, était né à « la maison noble de Champagné » le 13 mars 1673. Enseigne dans le régiment réfugié de La Melonnière, il se distingua à la bataille de La Boyne, fut nommé aide-de-camp du lord lieutenant d'Irlande et se maria à lady Jane Torbes, fille du 2e comte de Granard. En quittant le service avec le rang de major, Josias s'établit à Pontarlington, et son livre de comptes, qui a été conservé, témoigne de sa généreuse sollicitude pour ses compatriotes réfugiés. Il mourut en 1737, laissant comme fils unique le Rév. Arthur Champagné, doyen de Cloncmanois et chapelain de l'église anglaise de Pontarlington, né en 1714, mort en 1800. Il avait épousé Marianne, fille du colonel Hamon, dont il eut six enfants : 1° le lieutenant-général Forbes Champagné, 1754-1816; 2° le général sir Josias Champagné, 1755-1840, qui se distingua dans les Indes : les deux frères furent promus le même jour au grade de major-général; 3° le rév. George Champagné, recteur de Twickenham, doyen de Windsor; 4° Jeanne, épouse du 3e comte d'Uxbridge et mère du général marquis d'Anglesey, de la comtesse de Galloway, de la comtesse d'Enniskillen, de Lady Louisa Murray et de la baronne Graves; 5° Marianne, épouse de sir Charles *des Vœux*, premier baronet d'Indiaville; 6° Henriette, mariée à sir Erasmus Barrowes, baronet de Gilltown.

Agnew *Protestant exiles from France*, II 128, III 161.

2. Une autre seigneurie de Champagné (Champagné-les-marais, arrond. de Fontenay, Vendée) appartenait à la famille *de Villattes*. Voy. ce dernier nom.

CHAMPDORAT. « On écrit de La Charité sur Loire, le 8 may 1633 : L'évesque d'Auxerre consacra en cette ville l'église des Pères Récollets, le 5 du courant, et le mesme jour y convertit le sieur de Chamdorat a la foy catholique, nonobstant les grands efforts que ses parents firent au contraire. » (Recueil des gazettes du 14 mai 1633, p. 200.)

CHAMPEAUX (Louis de) sr de Bouilly ou Boisly, conseiller au présidial d'Orléans, condamné à mort par le parlem. de Paris, 1562 [IV 20] par contumace ; massacré à la S. Barthélemy, 1572. — (.....) ancien de Chauvigny au synode de S. Maixent, 1598 [VII 137], député du Poitou à l'assemblée de Grenoble, 1615. — Lettre du roi, du 1er fév. 1667, à l'Intendant du Poitou :

« Mr Barentin ayant sceu que la dlle de Champeaud au préjudice de la disposition testamentaire du feu sieur de Champeaux son mary, lequel a déclaré que son intention étoit que la dlle sa fille fût élevée à la Religion C. A. et R. qui est celle que le sr de Champeaux professoit, la dite demoi-

**selle de Champeaux qui est de la R. P. R. prétend faire élever sa dite fille à sa Religion. Et ne voulant pas souffrir cette entreprise, je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous ayez à retirer au plustôt la dite d^lle de Champeaux des mains de sa mère et que vous la fassiez conduire en l'Abbaye de la Trinité de ma ville de Poictiers, où elle sera receue en vertu de la lettre cy-jointe que j'en écrits à l'Abbesse de la dite Abbaye, par laq. je luy ordonne de retenir la d. d^lle dans son monastère jusqu'à nouvel ordre de moy. Vous recommandant de me donner compte de ce que vous aurez fait en exécution de ce qui est en cela de ma volonté. » — En conséquence de cet ordre du Roy, mon dit s^r Barentin fit conduire cette jeune d^lle dans l'abb. de la Trinité où elle est instruite par les dames religieuses de ce monastère avec tant de succès qu'elle est aujourdhuy aussi confirmée dans les points de nostre Foy que pourroit estre une personne advancée dans un age parfait. (Filleau, Decisions Cath.; Poitiers, 1668, col. 819).**

— « M. de Champeaux » inscrit parmi les suspects du Poitou, en 1692 (E 3378). — (M^me de) enfermée dans un couvent à Parthenay, 1700 (E 3386).

CHAMPENOIS (Pierre), dit *Lorrain*, massacré à Meaux, 1562 [VII 358]. — (Mathieu) ministre à Vaudoré (Poitou), 1598-1620. — (Jacques) enfermé à l'hôpital de Baugency, 1729.

CHAMPFLEURY. Un condamné de ce nom, à Bordeaux, 1569, t. I col. 648. — « M^me de Champfleury étant dans la nécessité est assistée de 3 écus par mois », à Genève, 1689. — (....) lieutenant au régiment de Galloway, fait prisonnier à la bataille d'Almanza, 1707.

1. CHAMPION (Pierre), « pelletier, natifz de Langres au pais de France », reçu habitant à Genève, 16 août 1554. Le martyrologe de Crespin porte au nombre des morts, à la S. Barthélemy de Lyon, 1572 : « Pierre Champion pelletier de Lorraine, aagé de 45 ans ». — (Pierre) bourgeois du Mans, cité dans la *Remontrance* de 1564 (voy. I col. 796) comme ayant été pillé. — (Philippe) chirurgien de Besançon, réfugié à Lausanne, 1567; prend part à l'expédition contre Besançon, 1575. — (Bonaventure), peintre, fils de Bonaventure, marchand, et de Susanne Hersant, épouse au temple de Charenton, novemb. 1673, Marie *Bauche*, 33 ans, veuve de Charles Michelin, peintre. Ils y font baptiser leurs enfants : Bonaventure 25 oct. 1676; Jean-Daniel 29 janv. 1679; Elisabeth-Susanne; 13 juill. 1681. — Baptêmes de l'église de Loudun, en 1566 : Marie fille de Vincent Champion et de Berteline *Rigaudeau*; présentée par Joseph *David* s^r de Varanes. Conférez [VII 468 a]. — (Jacques), de Thouars), étudiant en théologie à Saumur, 1651. — (....) pasteur à Mougon en Poitou, à l'époque de la Révocation et réfugié en Angleterre. — (Louis) auteur de la traduction intitulée : *Traité où est examinée à fond la question agitée en ce temps, scavoir si un protestant laissant la religion protestante pour embrasser celle de Rome peut se sauver dans la Communion romaine*, composé en anglais par M. Stillingfleet, doct. en théol. et chapelain ordinaire de S. M. britannique; Londres, Rob. Le Blanc, 1677 in-8 xj f. et 533 p. (Bibl. de Montauban). — (La veuve du s^r Jean) receveur à Lorges, réfugiée à Berlin, 1698. — (Suzanne), de Loudun, 77 ans, veuve d'un avocat, assistée à Londres, 1702 (8 l. st.). — (Daniel) de Tours, 67 ans, assisté, avec deux enfants, à Londres (9 l. st.), 1702.

2. CHAMPION de Crespigny (Marie), de Bayeux, 72 ans, et Renée sa fille, 34 ans, sont inscrites sur la liste des réfugiés de condition noble, assistés à Londres en 1702 ; elles y sont encore en 1706 (à raison de 18 l. st. par an). Les rapports de prénom, d'âge et de date nous donnent à croire que cette dame est la même que Marie comtesse de Vierville, épouse de Claude Champion sieur de Crespigny, qui mourut en Angleterre en 1708, à l'âge de 80 ans. Son mari, officier en France, échappé à la persécution religieuse, avec elle et leurs huit enfants, avait obtenu le grade de colonel dans l'armée britannique, mais il mourut en 1695 (âgé de 75 ans) et laissant à ce qu'il paraît sa nombreuse famille dans une détresse profonde. Bientôt leur fils aîné Pierre, membre du Comité directeur des églises françaises de Londres (m. en 1739), le deuxième Gabriel, officier aux gardes et

Thomas capitaine de dragons, tous trois naturalisés anglais en 1690, la relevèrent. Thomas épousa, 1730, une fille de réfugiés français, Anne *Fonnereau*, et eut deux fils : Philippe membre du parlement anglais, mort en 1803, et sir Claude Champion de Crespigny, créé baronet en 1805, dont la descendance est aujourd'hui florissante.

Agnew, *Protest. exiles from France*, II 208.

CHANDIEU, village du Dauphiné, d'où sans doute a tiré son nom une illustre famille protestante ayant pour = *Armes* : de gueules au lion d'or armé et lampassé d'azur.

Antoine de Chandieu seigneur de La Roche-Chandieu [Haag, III 327], fils de Guy de La Roche-Chandieu et de Claudine *du Molard*, dame de Chabot ou Chabottes, né vers 1534 au château de Chabot dans le Mâconnais et mort à Genève le 23 fév. 1591. Ayant perdu son père à l'âge de quatre ans, il fut envoyé à Paris et confié aux soins de Matthias Granianus, qui lui inspira du penchant pour la Réforme. Il s'y confirma de plus en plus pendant ses études de droit à Toulouse, et étant allé à Genève, les entretiens qu'il eut avec *Calvin* et *Bèze* l'acquirent définitivement à la Cause. Appelé à Paris par un procès relatif à la succession d'un de ses oncles paternels, il fréquenta avec assiduité des assemblées religieuses qui s'y tenaient secrètement sous la direction spirituelle de Jean *Ripaire* de l'Anjou, bientôt après martyr. L'église s'accroissant malgré les persécutions, on avait fait venir de Genève François *de Morel* qui persuada Chandieu de renoncer à la jurisprudence pour se livrer à l'étude de la théologie, c'est-à-dire pour se vouer à une carrière qui, au lieu des honneurs que lui promettait sa naissance, ne lui offrait en perspective que la persécution, l'exil, le bûcher. Chandieu pourtant suivit les conseils du ministre, et ses progrès rapides lui valurent la distinction d'être reçu, à l'âge de vingt ans, pasteur de l'Eglise de Paris.

Pendant quelque temps, Chandieu s'acquitta de ses périlleuses fonctions sans courir de trop grands dangers ; mais la surprise de l'assemblée de la rue Saint-Jacques, le 4 sept. 1557, ayant donné lieu aux adversaires de la Réforme de répandre les plus odieuses calomnies sur le compte des protestants, il attira sur lui l'attention du gouvernement par un écrit où il les repoussa avec beaucoup d'énergie. En butte dès lors aux recherches actives de la police, il réussit à y échapper jusqu'en 1558, qu'un archer, étant entré par méprise dans sa chambre et y ayant trouvé des livres défendus, l'arrêta et le conduisit dans les prisons du Châtelet. Dès le lendemain, Antoine *de Bourbon*, qui depuis !... le réclama comme faisant partie de sa maison, et le parlement refusant de lâcher sa proie, il alla l'enlever de force.

Chandieu cependant était trop connu à Paris pour pouvoir y demeurer avec quelque sécurité. Son église jugea prudent de l'éloigner pour un peu de temps, et elle le chargea, vers la fin de l'année 1558, d'une mission particulière auprès de l'église de Poitiers. Ce fut dans les conférences de ce jeune pasteur avec ses collègues du Poitou que surgit l'idée de convoquer une assemblée générale de toutes les églises de France dans le but d'établir entre elles les liens d'une foi et d'une discipline communes. Le premier synode national se tint, en effet, à Paris au mois de mai 1559. Lectius et, d'après lui, tous les autres biographes de Chandieu, prétendent que Chandieu en fut élu président et qu'il dressa une Confession de foi qui fut présentée au roi par *Coligny*. C'est une erreur. Le synode de Paris fut présidé par François *de Morel*, sieur de Callonge ou Colonges ; la Confession de foi fut dressée par le synode lui-même, et elle fut présentée, non pas à Henri II, blessé à mort le 29 juin, mais à son successeur, par Louis *Cappel*, comme nous l'avons dit ailleurs (col. 737). Nous ne connaissons même aucun fait qui prouve d'une manière certaine qu'Antoine de Chandieu se trouvât en ce moment à Paris. Selon Lectius, il fut, après la mort du roi, envoyé dans le Béarn pour presser le départ d'Antoine de Bourbon. La Place, vraisemblablement mieux informé, appelle *La Mare* l'émissaire qui

porta au roi de Navarre la nouvelle de la blessure de Henri II. Toutefois il paraît que Chandieu reprit vers ce temps-là le gouvernement spirituel de son troupeau; mais la persécution s'étant rallumée, il dut s'éloigner de nouveau, et Jean *Macard*, qui avait déjà desservi l'église de Paris en 1558, fut appelé une seconde fois à le remplacer.

Ce fut sur ces entrefaites qu'éclata la conspiration d'Amboise. Catherine de Médicis, sous le coup de la terreur qu'elle avait éprouvée, et « voyant, dit La Planche, que les évangéliques ne s'adressoyent plus à elle, mais poursuyvoyent leur poincte par eux-mesmes », fit demander à l'église de Paris par un de ses maîtres des requêtes, l'abbé *Chastelus*, et un gentilhomme de sa suite, Hermand *Taffin*, tous deux partisans de la Réforme, qu'on lui envoyât Chandieu, « par la bouche duquel elle désiroit merveilleusement estre instruite de la vraye source et origine des troubles, et pareillement d'avoir son advis comment on y pourroit pourveoir, et quel moyen on tiendroit pour donner estat paisible à ceux de sa religion, sans qu'il advinst aucun inconvénient de l'autre party. Car, disoit-elle, j'ay ouy réciter tant de vertus et graces singulières de ce jeune gentilhomme, que je crois qu'il ne me trompera point, joinct que ce sont gens de parole. » Mais, soit que Chandieu fût réellement absent, soit qu'on redoutât un piége, le consistoire se contenta d'adresser à la reine un mémoire qui lui fut remis par *Le Camus*, fils de son pelletier *Le Prince*. Surprise par Marie-Stuart pendant qu'elle le lisait, Catherine, afin de détourner les soupçons, fit porter ce mémoire aux Guise. Le Camus fut arrêté et subit plusieurs interrogatoires; mais les promesses ni les menaces ne purent rien tirer de ce jeune homme, qui resta en prison jusqu'à la mort de François II.

Lorsque ce prince expira, Chandieu se trouvait à Orléans où il avait été envoyé avec mission de raffermir par ses exhortations la foi de *Coligny* que l'arrestation de *Condé* pouvait ébranler. Miné par une fièvre quarte, suite des fatigues qu'il s'était imposées pour la propagation des doctrines évangéliques à Orléans et dans les environs, Chandieu dut, 1560, demander un congé, et il partit pour la Bourgogne dans l'espoir que l'air natal rétablirait sa santé.

Nous ne retrouvons Chandieu qu'en 1562, à Orléans, où se tint le troisième synode national. Il en fut élu modérateur. « Tous les suffrages de l'assemblée, lit-on dans de Thou, se réunirent en faveur de Chandieu, ministre de l'église de Paris, jeune homme distingué par sa naissance, en qui la noblesse, les grâces, la bonne mine, la science et l'éloquence disputoient avec sa rare modestie à qui le rendroit plus recommandable. »

Une partie des actes de cette assemblée offraient un intérêt général; il suffira de relever ici parmi les décrets relatifs à des matières particulières, ceux qui sont propres à peindre l'esprit de l'Eglise protestante à cette époque. Confirmation de l'excommunication lancée contre Jacques *Le Fèvre* par le synode provincial de Gien, parce qu'il ne voulait pas se soumettre à une pénitence publique. — Annulation, sur l'opposition de l'église de Paris, de l'élection de Daniel *Des Brosses* comme ministre de Melun, le synode se fondant sur la mauvaise vie et la mauvaise doctrine de l'élu. — L'affinité spirituelle ne rompt pas le mariage. — Un ministre ne peut desservir deux églises à la fois. — Condamnation du livre de Jean *Morelli*, comme renversant l'ordre introduit dans les églises et fondé sur la Parole de Dieu. — Mariage de Guillaume *de Seillons* (aliàs *Schilhans*), avec sa belle-sœur Marguerite *de La Voirie* déclaré incestueux. — Confirmation de la sentence du synode provincial de Niort qui avait déclaré Pierre *Boulay* incapable d'exercer le ministère dans l'église de Niort où il s'était ingéré. — Défense à Jean *Vivier* (aliàs *Rebit*) de rien enseigner de contraire à la confession de foi et à le discipline. — Il n'est pas bon de publier en chaire les articles de la discipline. — Sur la plainte du diacre Maurice *Jodin* (aliàs *Jocquin*), renvoi devant le synode provincial du Berry de David *Véran* (aliàs *Vivian*),

ministre de Bourges, et de plusieurs membres du consistoire.

Chandieu se trouvait encore à Orléans à l'époque des négociations pour la paix. Consulté par *Condé*, ainsi que *Desmeranges* et *Piérius*, espagnol d'origine qui desservait alors l'église de Blois, il insista, comme ses deux collègues, pour le rétablissement pur et simple de l'édit de Janvier. Le prince, peu satisfait de leur réponse, soumit aux 72 pasteurs qui étaient réunis à Orléans, la question des concessions à faire, et les trouvant aussi intraitables, il prit le parti de passer outre.

La paix conclue, Chandieu retourna dans son église. Au mois d'avril 1564, il présida un synode provincial qui s'assembla à La Ferté-sous-Jouarre, et auquel assistèrent 45 ou 46 ministres, au rapport de Duplessis [1]. La dernière séance eut lieu le 31 mai. Chandieu ne tarda pas à partir pour ses terres. La mort de son frère aîné BERTRAND, un des chefs de la conjuration d'Amboise, qui avait été tué à Dreux sans laisser d'enfants, le rendit possesseur d'une grande fortune ; mais elle ne changea rien à la simplicité de son genre de vie. Sans être attaché spécialement à aucune église, il partagea ses soins entre toutes celles du Lyonnais et de la Bourgogne, qui le chargèrent plus d'une fois de les représenter dans les synodes, comme à celui de La Rochelle et à celui de Nîmes. Le zèle infatigable qu'il déploya tant pour fortifier ses frères au milieu de leurs tribulations, que pour propager de plus en plus les principes du protestantisme, lui attira la haine de la noblesse du voisinage, en sorte que plus d'une fois, il fut obligé de se cacher pour échapper aux embûches des catholiques. A la Saint-Barthélemy, il gagna heureusement Genève avec sa famille et se présenta à la compagnie des pasteurs suivi de vingt ministres fugitifs comme lui. Peu de temps après, il se retira à Lausanne où il exerça le ministère et donna des leçons de théologie, mais à titre gracieux et sans nom officiel ; puis il retourna à Genève où il fut agrégé au corps des pasteurs. En 1578, le synode national de Sainte-Foy le choisit, ainsi que de *Lestre* ministre de Paris, Pierre *Merlin* ministre de Vitré, et *Gabert*, ancien pasteur de l'église française de Francfort [1], pour représentants des églises réformées de France aux conférences qui devaient se tenir au sujet de la réunion des deux communions protestantes, conformément au plan de Jean-Casimir ; ces conférences n'eurent pas lieu. En 1583, le synode national de Vitré le chargea de nouveau d'une mission en Allemagne ; mais il ne fit pas non plus ce voyage, on ne nous apprend pas pour quel motif, en sorte que, sauf quelques visites aux églises de la Bourgogne, pour lesquelles il eut toujours l'affection d'un père [2], Chandieu ne quitta pas Genève jusqu'en 1585, où *Henri* de Navarre l'appela auprès de sa personne et l'emmena d'abord à Castres (Mém. de Gaches, p. 307). Il remplit les fonctions de ministre à la bataille de Coutras et rendit grâces à Dieu de la victoire ; mais sa santé délicate s'accommodant mal des fatigues de la vie militaire, il demanda son congé au roi de Navarre qui le lui accorda, en le chargeant de passer par Nîmes pour assurer les habitants de sa ferme résolution de se consacrer à la défense commune. Chandieu ne prit à Genève que quelques jours de repos, après quoi il se remit en route pour remplir une mission qui lui avait été confiée auprès des princes protestants d'Allemagne. De retour au

[1] Le rapport d'un espion du cardinal de Granvelle, conservé dans les Archives de Belgique, nous en fait connaître trois : *Cappel*, *Pérocelly* [Perussel] ministre de Condé, et *Pacquet* ministre du prince Porcien. Le synode se montra fort préoccupé et fort inquiet des dispositions de la Cour et des mouvements du clergé catholique.

[1] Gabert ne figure pas dans une liste des pasteurs de l'église de Francfort qui nous a été envoyée. Voici, d'après cette liste, les noms des ministres qui desservirent cette église depuis Valérand Polanus jusqu'au XIX^e siècle : Franç *de La Rivière* (1558), Arnaud *Bancy* (1564), *Philippi* (1563), Théophile *de Banos* (1572), *Salvard* (1572), Jacob *Caron* (1598), Clément *Dubois* (1601), Timothée *Poterot* (1603), *V. Leister* (1638-52), Adam *Breuil* (1640-70), *J. Richier* (1652-95), *J. Braguelet* (1671-84), Jean *de Persode* (1682-92), J. Antoine *d'Autun* (1693-1714), Pierre *Chandon* (1696-1724), *Ant. Matthieu* (1715-63), Jacques *Eynard* (1725-35), *J. A. Brunier* (1736-63), Jacq. *Armand* (1764-66), *J.-D. Souchey* (1765-1811), P. Fréd. *Chandon* (1766-78), Etienne *Thouron* (1778), Jérémie *Bédollet* (1779-1809.)

[2] En 1566 il avait prêché souvent et avec grand succès à Cluny et aux environs notamment dans la maison de Gilbert *Regnaud* à Vaux-Mézille.

sein de sa famille en 1589, il rentra en possession de la place de pasteur, à laquelle il avait été nommé en 1584, et qui comprenait une chaire de langue hébraïque qu'il ne quitta plus qu'à sa mort.

Tous les jugements s'accordent sur le talent oratoire de Chandieu. Personne ne l'a mieux caractérisé que Lectius : « *Genus dicendi lene et simplex, sine illecebris, sine fuco : nec tamen sine facundiâ, sine arte : ut rerum utilitas ac doctrinæ cum eloquii splendore certaret, nec brevitas obscuritatem nec prolixitas tædium faceret. Modesta item pronunciatio, modici gestus decentesque et ad mansuetudinem informati natura. Aberat verborum amaritudo, aberat ira : plusque ad populum suavis isthæc prudensque moderatio quàm asperior multorum tristitia valebat.* »

Anthoine de Chandieu a publié un assez grand nombre d'ouvrages de controverse et d'histoire, quelques-uns sous le pseudonyme de *Sadeel* ou sous celui de *Zamariel*, dont le premier signifie en hébreu *Champ de Dieu*, et le second *Chant de Dieu*. Nous en donnerons la liste dans l'ordre de leur publication.

I. *Histoire des persécutions et martyrs de l'église de Paris depuis l'an 1557 jusqu'au temps du roi Charles IX ;* Lyon, 1563, in-8, publiée sous le pseudonyme de A. Zamariel.

II. *Réponse aux calomnies contenues au Discours et suyte du Discours sur les misères de ce temps, fait par messire P. Ronsard, jadis poëte et maintenant prebstre, où est aussi contenue la Métamorphose dudict Ronsard en prebstre ;* Orléans, 1563, in-4 ; Genève et Lyon, 1564, in-8. — Ronsard ayant attribué aux réformateurs les calamités qui désolaient le royaume, les protestants lui opposèrent trois réponses en vers fort médiocres. La première est signée A. Zamariel, que l'on sait être Chandieu ; les deux autres, *B. de Mont-Dieu*. Bayle croit que c'est un nouveau masque de Chandieu ; mais La Croix Du Maine, Du Verdier et d'autres le regardent comme un auteur différent. Il est très vraisemblable qu'il y a eu une édit. antérieure de la *Métamorphose de Ronsart en prebstre*.

III. *La confirmation de la discipline ecclésiastique observée ez églises réformées de France ;* 1566 (Genève), Estienne 248 p. et 9 f. de table, in-8°. — Réponse aux attaques de *Morelli*, *Ramus* et autres contre la discipline. C'est sans aucun doute à cet écrit qu'a trait une lettre adressée, le 2 avril 1566, à Chandieu par *P. Merlin*, dit *L'Espérandière* (mss de Genève), au nom du consistoire de Paris, pour l'engager à publier en son propre nom, et non au nom du consistoire, la préface de son livre sur la discipline. Doit-on en conclure que ses idées n'étaient pas approuvées ?

IV. *Refutatio libelli quem Claudius de Saintes monachus edidit cum hâc inscriptione :* Examen doctrinæ calvinianæ et besanæ de Cœnâ Domini ; 1567, in-8.

V. *Sophismata F. Turriani ;* Gen., 1577, in-8.

VI. *De legitimâ pastorum reformatæ ecclesiæ vocatione ;* Gen., 1577, in-8 ; réimp. avec la Réponse aux sophismes, etc. sous le titre : *Responsio ad sophismata F. Turriani jesuitæ de ecclesiâ et ordinationibus ministrorum ecclesiæ. Accessit tractatus de legitimâ vocatione pastorum ecclesiæ reformatæ ;* Morg., J. Le Preux, 1583, in-8.

VII. *Meditationes in Ps. XXXII*, Lausannæ, 1578, in-12. — Voy. n° XIII.

VIII. *Locus de verbo Dei scripto adversùs humanas traditiones ;* Gen., 1580, in-8 ; Morgiis, 1584 in 8 ; trad. en allem., Zurich, 1604, in 8.

IX. *Locus de unico Christi sacerdotio et sacrificio adversus commentitium missæ sacrificium ;* Gen., 1581, in-8 ; Morgiis 1583 in-8 ; Gen. 1588, in-8 ; trad. en en franc. par S. G. S. [*Simon Goulart*] ; Gen., J. Le Preux, 1595, in-8.

X. *Centum flosculi Turrianeæ Disputationis ;* 1583, in-8.

XI. *Index repetitionum Turriani ex tertio ejus libro collectus ;* 1583, in-8.

XII. *Analysis et refutatio assertionum de Christi in terris ecclesiâ, quænam et penès quos existat, propositarum in collegio Posnaniensi ;* Gen., 1583. in-8.

XIII. *Méditations sur le psalme XXXII, traduites du latin en françois et reveues par l'auteur mesmes avec une préface à ceux qui se sont despartis de l'Eglise*

*réformée.* Ont aussi esté adjoutez 50 octonaires sur la vanité du monde ; par A. Zamariel ; S. l. [Genève], J. Laimarie, 1583 in-16. Les octonaires, donnés par Du Verdier dans sa Biblioth. françoise, ont été traduits en vers par Jaquemot et en vers grecs et latins par Florent Chrestien à la suite des Quatrains de Pibrac ; Lyon, 1598.

XIV. *Ad omnia F. Turriani sophismata responsio* ; Gen., 1584, in-8.

XV. *Ad tres libros L. Arturi quos inscripsit* De ecclesiâ Christi in terris ; Gen., 1585, in-8.

XVI. *De veritate humanæ naturæ J.-Ch.* ; Gen., 1585, in-8.

XVII. *Responsio ad fidei [quam vocant] professionem, à monachis burdegalensibus editam in Aquitaniâ an.* 1585, *ut esset veræ religionis adjurandæ formula.* — Une traduction attribuée à Thierri *Gautier* [V 243], parut sous ce titre : *Respònse à la profession de foy publiée par les moynes de Bourdeaux contre ceux de l'Eglise réformée pour leur faire abjurer la vraye Religion ; avec la réfutation tant des calomnies qui y sont contenues que généralement des erreurs de l'église romaine Prétendue Catholique,* par Ant. de Sadéel ; 2e édit. revue et augmentée par l'auteur, avec privilège, 1590 ; 606 p. in-8 (et 12 feuillets non paginés) renfermant une épitre de « Antoine de Sadéel aux François qui sont désireux de la gloire de Dieu et de leur Salut. »

XVIII. *De verâ peccatorum remissione, adv. humanas satisfactiones et commentitiium eccl. romanæ purgatorium ;* 2e edit. Morgiis, 1583 in-8 ; Gen., 1588, in-8 ; trad. en franç., Gen., 1595, in-8.

XIX. *De spirituali menducatione corporis Christi et spirituati potu sanguinis ipsius in sacrâ Cœnâ Domini* ; Gen., 1589, in-8.

XX. *De sacramentali manducatione corporis Christi et sacramentali potu sanguinis ipsius in sacrâ Cœnâ Domini ;* Gen., 1589, in-8.

XXI. *Index errorum Gregorii de Valentiâ ex eo libro quem inscripsit* Examen etc. ; Gen., 1590, in-8. — Un second Index parut la même année.

Tous les ouvrages latins de Chandieu ont été réunis et publiés après sa mort par son fils Jean qui les dédia à Henri IV, sous le titre : *Ant. Sadeelis Chandæi, nobilissimi viri, Opera theologica ;* Gen., 1592. in-fol., ibid. 1593, in-fol. ; ibid. 1599, in-fol. ; ibid. 1615, in-fol. ; 1620, in-fol. Ces réimpressions fréquentes sont la preuve la plus convaincante du cas que l'on en faisait.

On doit ajouter à cette liste, sans parler d'une vaste correspondance entretenue par lui avec Grynæus, *Toussaint,* Stuckius, Bovius, de *Lestre,* etc., la lettre apologétique dont nous avons parlé et qui a été insérée dans le Martyrologe de Crespin, un traité sur les droits des princes du sang, signalé par Lectius ; trois *Sonnets* sur la mort de Calvin. Nous rapporterons une de ces dernières pièces pour qu'on juge du talent poétique de Chandieu [1] :

Jamais n'avoir et tousiours désirer,
Sont les effects de qui aime le monde.
Plus en honneur et richesses abonde,
Et plus encor on l'y voit aspirer.
Il ne jouit de cela qui est sien :
Il veut l'autrui, il l'estime, il l'adore,
Quand il a tout, c'est alors qu'il n'a rien ;
Car ayant tout, tout il désire encore.

Antoine de Chandieu avait épousé Françoise *de Félins* de la maison de *Bantelu,* en 1563. Il en eut treize enfants : 1° Jean, qui continua la branche de Chandieu ; — 2° Jacques, souche de la branche de Lurbigny ; — 3° Pierre, mort jeune ; 4° Daniel, conseiller au parlement de Paris, mort le 16 juill. 1632, sans laisser d'enfant de Louise *de Fleurigni* ou *Fleury,* qui se remaria avec le marquis de *La Barre,* lieutenant-général de l'artillerie et mourut en 1660, à l'âge de 70 ans (reg. de Charenton) veuve pour la seconde fois ; — 5° Esaïe, tige des seigneurs de Chabottes ; — 6° et 7° Paul et Timothée, morts jeunes ; — 8° Pierre, né le 15 juin 1582, ministre dans le Béarn ; — 9° Marie, morte jeune ; — 10° Marthe, femme de Jean *de Laurencin,* baron de La Bussière ; — 11° Suzanne, mariée avec Jean *de Loriol,* baron de Digoine ; — 12° Anne, qui prit alliance dans la famille de Bérolles en Suisse ; — 13° Marie, morte jeune.

I. Branche de Chandieu. Jean de

[1] Voy. quelques vers de Chandieu sur la mort de Coligny, *Bull.* XXIV 83.

Chandieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel d'un régiment d'infanterie, naquit le 22 nov. 1566. En 1599, il fut commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes en Auvergne. A la prière des habitants protestants d'Issoire, il voulut y rétablir le prêche : mais le gouverneur de la province s'y opposa. Il fallut avoir recours au roi à qui l'on députa le sieur de *Colanges*. Henri IV renvoya l'examen de l'affaire au conseil privé qui défendit tout exercice du culte protestant à Issoire, décision dont les catholiques témoignèrent une joie extrême. Le baron de Chandieu épousa, en 1596, Marie *de Terrières*, fille de Jacques sieur de Chapes en Bourbonnais, maréchal de camp des armées du roi, et d'Anne *de Mily*. Il en eut trois fils et quatre filles : 1° Elisabeth, mariée dans la maison de *Chavagnac*; — 2° Marie, dans celle de *Velheux*; — 3° Sara, dans celle de *Ferrières-Bagat*; — 4° Dorothée, dans celle de *Chambon*; — 5° Antoine, tué jeune en Italie; — 6° Jacques, qui suit; — 7° Esaïe, sieur d'Appagny et de Moulin-neuf en Auvergne, qui n'eut d'Anne *Arnoul* qu'un fils nommé Antoine. Celui-ci qui vivait encore en 1685 (Tt 259) épousa Anne *de Valadons* ou *Valadour*, qui lui donna un fils, mort sans alliance.

Jacques de Chandieu laissa de son mariage avec Antoinette *Arnoul*, fille d'André *Arnoul* de Saint-Simon en Aunis et de Livie *Grimaldi* : 1° Antoine-Samuel, capitaine des gardes suisses, blessé si grièvement au siège de Saint-Guilhain, en 1677, qu'il ne fit plus que languir jusqu'en l'an 1679, où il mourut; — 2° Charles, qui suit; — Frédéric, seigneur de Chabottes, qui eut six enfants de son mariage avec Susanne-Élisabeth *de Chandieu* : Jean-Jacob, sieur de Cournens, capitaine au régiment de Chandieu-Villars, marié avec Susanne *de Tavel*; Charles, sieur de Perroy; Henri, sieur de La Chau, capitaine dans la garde Suisse du duc de Modène, marié avec Claire *de Sacconay*; Paul, qui épousa Madelaine *de Tavel*, puis Madeleine *de Chandieu*: Charlotte et Henriette-Marie; 4° Livie, femme de René *de Loriol*, baron de Digoine; — 5° Dorothée; — 6° Anne.

Charles de Chandieu, seigneur de Villars-Chandieu naquit à Lausanne en 1659. Dès l'âge de 16 ans, il entra comme enseigne dans le régiment de Stuppa, et il assista, en cette qualité, au siège de Condé en 1676. L'année suivante, il passa avec le même grade dans la compagnie de son frère aîné, marcha à la levée du siège de Maëstricht et servit à la prise de Saint-Guilhain. Créé lieutenant en 1678, il se trouva à la prise de Gand et d'Ypres, ainsi qu'à la bataille de Saint-Denis près de Mons. A la mort de son frère, il obtint sa compagnie, et il la commanda à l'attaque de Valcourt en 1689, à la bataille de Fleurus en 1690, au siège de Mons en 1691. La même année, il fut élevé au grade de colonel. Il servit ensuite à la prise de Namur, combattit à Steinkerque et à Nerwinde. Nommé brigadier en 1696, il fut employé à l'armée de Flandres jusqu'en 1698. En 1701, il devint colonel propriétaire du régiment bernois de son nom au service de France. En 1702, il contribua à la défaite des Hollandais sous Nimègue; en 1703, il combattit à Eckeren; en 1704, il obtint le grade de maréchal de camp; en 1706, il se trouva à la bataille de Ramillies; en 1708, à celle d'Oudenarde; en 1709, à celle de Malplaquet. L'année suivante, il se démit de sa compagnie aux gardes suisses en faveur de son fils aîné Paul-Louis, à la mort duquel on la lui rendit, en 1712; mais il s'en défit de nouveau, en 1717, au profit de son second fils Charles. En 1722, il fut créé lieutenant général.

Charles de Chandieu mourut en avril 1728 à Lisle près Lausanne. Il avait été marié deux fois, la première avec Antoinette fille de Gabriel *de Machecoul*, marquis de Vieillevigne, et de Renée *d'Avaugour*, et la seconde avec Henriette *Le Mestre*.

Charles II de Chandieu étant mort en 1737 sans postérité, les terres de l'Isle, Villars et Coudre passèrent à ses deux frères Esaïe et Benjamin qui les possédèrent en commun. Esaïe était entré comme cadet au régiment des gardes suisses et avait été fait enseigne le 17 juillet 1717. Créé capitaine dans le régiment de son père en 1719, il

avait fait les campagnes du Rhin en 1734 et 1735. Capitaine au régiment des gardes suisses à la mort de son frère, il servit sur le Rhin en 1743, à la bataille de Fontenoy, au siège de Tournai, et fut nommé brigadier en 1745. Maréchal de camp en 1748, il quitta le service; cependant il conserva sa compagnie jusqu'en 1763. Il mourut en 1776. Quant à Benjamin, il entra aussi au service du roi de France, en 1717, comme cadet dans le régiment des gardes. Nommé enseigne en 1719, lieutenant en 1725, capitaine au régiment de son père en 1726, il fut élevé au grade de major en 1748, et renonça vraisemblablement au service en même temps que son frère.

II. Branche de Lurbigny. Jacques de Chandieu suivit la carrière des armes. En 1589, Henri IV l'envoya à Genève avec le titre de son résident, et les Genevois lui confièrent aussitôt le commandement de leurs troupes. Lurbigny se rendit maître de divers châteaux, prit Versoix dont il rasa les fortifications, força Gex à capituler et surprit le fort de L'Ecluse; mais il fut bientôt forcé de l'évacuer, après l'avoir démantelé en partie. Il eut une revanche à Farges où il remporta un avantage sur les Savoisiens, mais ce succès ne consola pas les Genevois de la perte du fort de L'Ecluse, en sorte que, mécontent de la Seigneurie, Lurbigny ne tarda pas à quitter Genève, qui venait de lui accorder gratuitement le droit de bourgeoisie.

La branche de Lurbigny s'éteignit dès la seconde génération, Jacques de Chandieu n'ayant eu de sa femme Sara *de Coussaye*, fille du sieur de *Lurbigny* et de Françoise *de La Porte*, qu'un fils nommé Philippe, qui mourut sans postérité, et une fille appelée Marie, qui épousa le baron *Du Faur de Pierrefitte*.

III. Branche de Chabottes. Esaïe de Chandieu, sieur de Chabottes, inscrit comme étudiant en droit à Genève en 1597 (Esaias Sadeel leg. stud.), fut député par la Bourgogne à l'assemblée politique de Saumur en 1611 [1], et nommé commissaire pour l'exécution de l'édit de pacification dans le Lyonnais. Il prit pour femme Marie *de Dortens*, qui le rendit père de six enfants. La destinée de l'aîné, nommé Albert, est inconnue; on sait seulement qu'il vivait encore en 1670. Le second, Paul, sieur de Villars-Chandieu, fut capitaine dans les gardes suisses, et se signala à la prise de Tortose en 1649; nous parlerons plus bas de ses fils. Le troisième, Daniel, sieur de Grévilly, fut marié deux fois, la première avec Anne *Du Gard*, dont il eut Susanne-Elisabeth, mentionnée plus haut; la seconde avec Bénigne *Polier*. Le quatrième fils d'Esaïe de Chandieu, Isaac, fut tué en Italie en 1656, et ses deux filles épousèrent: Marie, Jacques de Colcant, et Susanne, Samuel de Dortens.

Pour épuiser nos renseignements sur cette famille, il nous reste à parler des enfants issus du mariage de Paul de Chandieu avec Louise *Polier*. L'aîné Charles, marquis de Chandieu s^r de Bonte en Beaujolais, se retira en Prusse et fut nommé conseiller d'ambassade en 1686. Il figura en 1705 aux obsèques de la reine comme maréchal de la noblesse, avec MM. d'Ingenheim et de Larrey. (*Erman*, IX 68). Le second Esaïe, sieur de Corcelles, entra au service des Provinces-Unies, s'éleva au grade de lieutenant-colonel du régiment de Sacconay et fut nommé par le roi Guillaume chambellan du prince de Nassau-Friesland. A sa mort, arrivée en 1705, la terre de Corcelles passa à son quatrième frère Paul qui épousa Anne *Pellissari* dont il eut Henri, mort sans alliance. Le sort des autres enfants de Paul de Chandieu nous est inconnu. — Nous trouvons encore Pierre de Chandieu s^r de Folleville ministre à Oloron en 1618; marié à Oloron, 1623, avec Marthe *de Bellanc* (Arch. des B.-P., E 1812-14); et M^lle de Chandieu morte à Maringues, en 1690, après refus des sacrements.

CHANET (Jehan) était pasteur à La Rochelle de 1586 à 1589. Peut-être est-il le même que Jean Chênet, l'un des premiers prosélytes de *Colombeau* à Orléans, et l'auteur d'un *Examen des principaux points de la religion chrétienne*,

1 Sur une pièce de vers latins écrits par lui cette même année, voy. *Bull.* V 403. Mais nous doutons qu'il soit le même Chandieu qui siégeait dès 1600 comme commissaire du roi (voy. *Bull.* XII 376) pour l'exécution de l'édit de Nantes en Bourbonnais.

*tant par la pure parole de Dieu que par les écrits des anciens Pères et docteurs;* Genève, J. Chouet, 1600, in-8. L'historien de La Rochelle, Arcère, ordinairement très exact, les identifie en un seul personnage. — (Autre Jean), étudiant en théologie à Sedan, vers 1630 [IV 278, VIII 372]. — Le pasteur que MM. Haag [III, 443], d'après Arcère, appellent *Chesnet* ou *Chênet* se nommait Daniel Chanet[1]. Il était depuis 24 ans ministre du S. Evangile à Ars, île de Ré, lorsqu'en 1623, il eut à soutenir une controverse sur la Sainte Cène qui fut publiée la même année sous ce titre : *Conférence faite au bourg d'Ars en l'isle de Rhé, entre maître Daniel Chênet ministre du Saint Evangile en l'église réformée du dict bourg et frère Hubert de Thouars, capucin ;* La Rochelle, 1623, in-12. Cette conférence n'offre aucun intérêt, les matières ayant à peine été effleurées. Le même, en 1626, étant alors pasteur de Marans, fut deputé au synode d'Alais. Il vivait encore en 1643. — (Pierre), fils du précédent, né en 1600, à Marans, « savant et excellent médecin » de La Rochelle, dit Guy Patin (Lettre à Spon 17 août 1643). Ce savant venait de publier une critique [Haag, III 334] du livre, alors en grande vogue, de Pierre Charron, le disciple de Montaigne, critique fort courtoise intitulée : *Considérations sur la Sagesse de Charron* (Paris, 1643, in-8). Cet ouvrage, dont une prétendue seconde édition parut en 1644, est divisé en deux livres. Dans le premier, le médecin de La Rochelle prouve, contre l'opinion du philosophe, que les bêtes ne jouissent pas de l'avantage de la raison. Dans le second, il venge la raison des attaques de ses détracteurs. Cureau de La Chambre ayant répondu à la première partie des Considérations dans son traité des Caractères des passions, Chanet répliqua par une dissertation sur *l'Instinct et la connaissance des animaux* (La Rochelle, 1646, in-8), qu'il fit suivre, quelques années après, d'un *Traité de l'esprit de l'homme et de ses fonctions*, 1649, in-8. Notre éminent critique moderne, Sainte Beuve, parle avec sympathie des travaux philosophiques de Chanet[1], et le suédois Staaf, dans ses « Morceaux choisis de littérature française », en donne des extraits comme modèle de style. M Staaf ajoute : « Le nom de Chanet est porté aujourd'hui par un médecin qui unit à la connaissance profonde de son art un sentiment exquis des choses littéraires et n'a point laissé dépérir entre ses mains l'héritage intellectuel de son aïeul. »

[1] Notes de M. de RICHEMOND.

Delayant, Etude philosophique sur Chanet dans la Revue de l'Aunis.

CHANEVAT (PIERRE), de Nemours [Haag, III 334]. Une église protestante ayant été fondée dans cette ville au commencement de 1561, Chanevat et sa femme Jeanne *Sorte* furent des premiers à faire profession ouverte de la religion réformée en présentant leur enfant au baptême. Aveuglée par un zèle étroit, la tante parvint à soustraire le nouveau-né à ses parents, et elle s'empressa de le faire rebaptiser par un prêtre catholique. Quelques jours après, Chanevat ayant rencontré devant l'église le parrain de son enfant rebaptisé, lui fit des reproches sur sa conduite. La dispute s'échauffant, trois autres habitants de la ville, connus pour sectateurs de la nouvelle doctrine, s'approchèrent. Un mendiant catholique s'imaginant sans doute qu'ils avaient de mauvaises intentions, se précipita aussitôt dans l'église en criant : Alarme! voici les Huguenots qui viennent pour tout massacrer. Poursuivis à coups de pierre par cinq ou six cents furieux, les quatre protestants eurent à peine le temps de se sauver dans la maison de Chanevat. Les portes furent enfoncées, la boutique pillée, Jeanne Sorte maltraitée si cruellement qu'elle en mourut quelques jours après. Les quatre fugitifs et quatre autres habitants de la maison se barricadèrent dans les chambres hautes et se défendirent si vaillamment que, désespérant de les forcer après trois heures d'efforts, la populace mit le feu à la maison. La justice se décida

[1] *Causerie* du lundi 24 déc. 1854. Il adopte sans réserve les idées de Chanet en les opposant au scepticisme de Montaigne et de Bayle. A peine en effet, si Darwin, Hackel et autres grands naturalistes étaient connus alors; mais on est maintenant étonné de voir notre Sainte-Beuve un peu suranné déjà.

enfin à intervenir et quelques sergents suffirent pour dissiper les assaillants et délivrer ces huit malheureux échappés à une mort horrible; ils se hâtèrent de quitter la ville.

CHANFORAN, ministre à La Bréolle en Provence, 1603. — (Joseph) ministre à Meaux, 1620 — (Daniel) ministre à St-Auban, 1620-26.

CHANGUION. Famille dont l'histoire commence au massacre de Vassy (1er mars 1562). Le martyrologe de Crespin, après la description des tueries exécutées dans la grange où s'était fait le sermon, ajoute entre autres détails : « La maison d'un nommé Pierre Chan» guion, boucher, prochaine de la dite » grange, fut totalement pillée jusques à » la dernière serviette ». Deux relations que l'on a de l'événement, publiées l'année même où il eut lieu, mentionnent le même fait [1]. Malgré ce pillage, les Changuion restèrent à Vassy, fidèles à leur foi et développèrent leur modeste fortune dont la boucherie n'était qu'un annexe. Ils étaient agriculteurs et marchands de bestiaux. Un d'eux, réfugié en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes, a fait très simplement un tableau de la condition de ces huguenots qui, repoussés de tous les emplois et de toutes les professions libérales par le gouvernement, avaient le bon esprit de se réfugier dans la vie agricole et commerciale où ils trouvaient la vraie indépendance et la vraie dignité.

« Je suis né, dit-il, à Vassy, le 9 avril 1653 où j'ai pris connoissance, avec l'âge, dans la maison de mon père qui vivoit d'une vie douce, agréable et chrétienne. Nous faisions valoir par nous-mêmes nos propres terres, vignes et prairies, comme faisoient les meilleures noblesses de nos quartiers. Tous les exercices de piété étoient régulièrement bien observés dans notre famille et mon père, comme un des principaux membres a servi l'église en qualité d'ancien et de diacre pendant environ 34 années jusqu'à la cassation de l'édit de Nantes Nous avions toujours cinq ou six bons chevaux à l'écurie, avec deux valets pour les conduire, un berger pour garder les troupeaux de moutons et des servantes à proportion du besoin que l'on en pouvoit avoir. On achetoit les moutons dans les foires de Bourgogne et du Berri, on les faisoit engraisser et après cela on les revendoit. J'en ai fait conduire aussi bien que des bœufs aux marchés de Bourg-la-Reine et de Poissy, proche de Paris, avant que M. de Colbert eut établi le marché de Sceaux. C'étoit le seul négoce que faisoit mon père, savoir de bestiaux, avec celui de bois et de grains qui croissoient sur nos propres terres, dont on recueilloit environ 80 à 100 setiers l'acre par an en froment, avec de l'orge et avoine à proportion et quantité de foins et fourrages. Il y avoit toujours du grain dans les greniers ; lorsqu'il étoit à trop bon marché on le gardoit une, deux, trois années jusqu'à ce qu'il soit augmenté de prix. Quand il arrivoit quelques demandes on appeloit cela un bouillon de Paris. On voyoit venir des femmes de Vitry et de Châlons, comme on diroit ici des courtiers, avec des louis d'or, pour acheter tout ce qu'il y avoit sur le grenier, et on recevoit les arrhes du marché. Comme ces affaires, d'un et d'autre côté, donnoient beaucoup l'air de la campagne, je m'y étois bien accoutumé, toujours presque en chasse, avec le fusil à la main et sur le bras, tantôt pour aller voir les ouvriers qui travailloient dans les bois, tantôt pour visiter les valets qui labouroient la terre ou pour autre chose de la campagne. Cela m'avoit donné beaucoup d'inclination pour la chasse, et l'expérience m'avoit fait parvenir à un assez haut degré dans cet art ; par où je me faisois assez valoir, et je me procurai par cela seul la reconnoissance de plusieurs gentilshommes et autres honnêtes gens de nos quartiers, de sorte qu'il ne se faisoit presque point de partie de chasse un peu considérable à deux ou trois lieues à la ronde de chez nous, parmi les premières noblesses, à pied ou à cheval, où je ne fusse invité. Et lorsque le veneur avoit remis dans une enceinte cerf, sanglier ou chevreuil, on m'envoyoit avertir du rendez-vous ; et je m'y rendois souvent avec M. de Marolles, un de mes bons amis qui entendoit aussi ce qui étoit de la chasse. C'est où j'ai eu le plus grand plaisir. Et je l'ai pourtant quitté sans regret en sortant de France.

» Mon père avoit trois frères qui sont morts en France avant la dernière persécution... »

Celui qui parle ainsi, Pierre Changuion, fils de Pierre, est un deuxième arrière-petit-fils du boucher Pierre. Par-

[1] Toutefois en défigurant le nom de ce boucher qu'elles appellent, l'une Chargniot, l'autre Champaignon. Théod. de Bèze (*Hist. des égl.* I, 723) cite parmi les morts un Claude Changnion [VII 503 b]; mais il est seul à le citer. L'adresse de la lettre rapportée plus loin (col. 1068), adresse écrite dans la prison de Sedan par une main autre que celle du prisonnier, porte : à M. Pierre Chandion.

venu à trouver la liberté religieuse hors des frontières de la France, il écrivait, pour l'instruction de ses enfants, à Leyde, le récit de ce qu'il savait sur la famille [1]. Le fils du boucher ne lui était pas connu, mais bien le petit-fils, SAMUEL, qui épousa Marie *Jansson*. De ce mariage naquirent : SAMUEL Changuion ministre à Gastevine en Poitou [2], MARIE, SUSANNE ; PIERRE, qui continua le commerce des grains et des bestiaux ; JEANNE, ABRAHAM et DANIEL. A l'époque de la Révocation, le seul des fils qui vécût encore était le deuxième, Pierre, comme il vient d'être dit par son fils, le narrateur que nous venons de citer. Le ministre Samuel avait eu pour femme Marie *Huet;* Abraham et Daniel avaient épousé deux sœurs : Judith et Esther *Robin* ; les filles étaient mariées à des bourgeois de Vassy : Marie à Claude *Després,* Susanne à... *de Marchand*, et Jeanne à un sieur *Chemet*.

Le vieux Pierre (il était né à Vassy en 1614 et il avait perdu sa femme Anne *Guérin*), son fils PIERRE, l'écrivain, ses deux filles ESTHER et ANNE (nées à Vassy, mariées à Abraham *Bouchet* et Samuel *Aubert*), son autre fils JEAN né en 1663 ; ses sœurs ou belles-sœurs et leurs enfants, toute la famille, ou presque toute [3], à divers moments et par divers chemins, s'écoula peu à peu hors de Vassy dans le courant de 1685 et 1686, avec l'intention de gagner Leyde où ils s'étaient donné rendez-vous.

Mais tous n'eurent pas le bonheur d'échapper aux gardes-frontières de Louis XIV. Les deux Pierre furent arrêtés à Surcy, village à trois lieues au delà de Sedan par les gens de la localité, scrupuleux observateurs des ordres du roi, car ils avaient promesse de dix écus par fuyard protestant qu'ils découvriraient. Arrivés au village, Changuion et son fils furent entourés par les paysans et leur passeport ayant paru suspect, le maire l'alla porter à Sedan pour en faire vérifier la validité. Il ne pouvait revenir que le lendemain. *Le soir*, pendant qu'on préparait à souper pour les deux prisonniers dans une maisonnette où les paysans les gardaient, le père et le fils restèrent un instant seuls. Ce dernier, vigoureux garçon de 33 ans, s'était déjà sauvé une fois et était parvenu à Maëstricht ; mais il était revenu chercher son père et lui servir de guide. A peine furent-ils à l'abri des yeux que le père donna sa bourse à son fils, lui fit ôter ses souliers et lui mit les siens dans lesquels il y avait entre les deux semelles autant d'or qu'ils en pouvaient contenir (13 pistoles) ; puis il lui dit qu'il fallait fuir et le laisser, que l'examen du passeport allait « amener des » suites très fâcheuses, mais que pour » lui il n'avoit pas tant à craindre à » cause qu'il étoit déjà vieux et que » l'on ne pourroit rien lui faire ». Le fils se laissa persuader. Sans doute pour son honneur personnel mieux eût valu ne pas abandonner son père, mais pour le reste de sa famille, pour les exilés, pour les descendants, pour les intérêts de la cause, pour nous-mêmes qui profitons aujourd'hui de ses confidences, il a bien fait. Il sauta par la fenêtre d'un grenier et gagna les bois, où il passa la nuit dans l'amertume de son cœur, attendant le matin et voulant vaguement espérer encore. Mais le matin, il vit passer sur le grand chemin son père montant le cheval qui l'avait amené, et escorté d'une douzaine de paysans armés qui le reconduisoient à Sedan, pressés de toucher leurs dix écus.

Dix jours après, le père écrivait :

De Sédan, es prisons royalles ; ce 25 aoust 1686. — Mon cher fils, c'est avec bien de la joye que j'aprends par la vôtre datée du 21e courant que vous êtes en bonne santé ; je prie Dieu qu'il vous y maintienne. Quant à moi, comme vous savés trop bien, je suis en un lieu ou j'ay eu un redoublement d'affliction par l'arrest et emprisonnement de votre oncle et de sa compagnie que l'on a amenés deux jours après moy [1] Il faut

[1] Son récit a été publié en partie par un de ses descendants, M. *Ch. Landré*, revenu de Hollande à Bordeaux, dans le *Bull. de l'Hist. du Prot.* XIV, 139 (1865).

[2] Il est inscrit comme étudiant à Genève (S. Changuionus vassiacensis) à la date du 20 oct. 1634.

[3] Esther et son mari demeurèrent en France.

[1] Son beau-frère Chemet. Ils étaient partis en même temps et du même lieu, Torcy près Sedan ; mais ils s'étaient séparés par prudence et étaient allés, Pierre et son fils d'un côté, Chemet de l'autre avec trois ou quatre personnes dont deux dames et un guide envoyé de Hollande par la famille. Tous avaient eu le même sort. On voit par diverses let-

en cela mettre le doigt sur la bouche. Quant à ce que je peux devenir, vous savez que mon grand aage vous touchoit tendrement et vous a porté à venir en France pour m'induire a vous suivre pour avoir la subsistance [1] le reste de mes jours. Ne pouvant plus travailler j'espère que Dieu y pourvoira ; et si Dieu vous donne le moyen, je croy que vous aurés assés de naturel pour m'envoyer quelque chose pour subsister aussy bien loing comme de près...

Deux jours après, le 27 août, il écrivait de nouveau :

Mon cher fils, j'ay reçu la votre seconde dattée du 24 dit, ou j'apren en grande liesse votre bonne santé. La mienne est par la grace de Dieu meilleure que jamais. Je vous diray que je n'oubliray jamais la tendresse que vous avés eue pour moy et si vous m'avés porté à vous suivre et que j'aye ensuite été pris et mené prisonnier à Sedan, je ne vous en impute point la faute. C'est votre grand amour qui vous y a suscité et mon grand aage qui a fait que j'ay suivy votre conseil, pensant, allant avec vous, estre soigné et nourry le reste de mes jours, et si vous pouvés m'envoyer quelque chose pour me facilliter durant ma prison, vous le pouvés aussi bien loing que de près. Il faut louer Dieu de tous ces évènements puisqu'il dirige et gouverne tout. Je croy que Dieu nous a séparés sur la terre pour nous rejoindre un jour dans le ciel avec les bienheureux. Au reste, mon fils, vivez content et ne vous attristés pas pour une si dure séparation. Dieu est le Dieu de ce pays aussi bien que du reste du monde ; partout il aura s'il luy plait compassion de moy, quoique je l'aye bien offencé. Je luy en demande pardon de tout mon cœur. Priés Dieu pour moy tant que vous saurés que je seray au monde. Ma carrière s'achève à grands pas, parquoy je me dispose à déloger de ce corps au temps et à l'heure que Dieu y a mise. Votre oncle et sa compagnie sont aussy prisonniers avec moi ; cela me redouble mon affliction. Je finis en priant Dieu qu'il vous garde et soutienne, Amen, Mon cher fils, votre affectionné père, CHANGUION.

tres relatives à cette affaire qu'un guide peu exigeant avait fait prix à 44 écus pour faire passer deux hommes et une femme, et qu'un autre, plus habile, plus cher aussi, demandait dix ou douze louis d'or par tête.

[1] Le fils dit dans son journal qu'il avait longtemps travaillé, etant encore à Vassy, « à mettre ordre aux affaires pour faire quelque argent comptant des choses les plus liquides ; pour les biens-fonds on n'en pouvoit rien tirer, car suivant les declarations du roi il n'etoit pas permis de les vendre et aussi personne ne les vouloit acheter. »

La tranquille résignation de ce langage, montre que les prisonniers ne furent point maltraités dans leur détention à Sedan. Mais ils eurent à subir les obsessions habituelles. Le journal du fils continue le récit :

On lui demandoit encore s'il vouloit changer sa religion, que l'on le laisseroit retourner à sa maison. Il répondit que non et que quoiqu'il puisse arriver il ne feroit jamais rien contre sa conscience, et qu'il étoit de la bonne religion pour aller au ciel. On lui reprocha qu'il étoit un vieux entêté et plusieurs autres choses, on le menaça de grandes peines, et de l'autre côté on le sollicita par toutes sortes de promesses, on employa les prêtres et les moines pour le porter à changer de sentiment ; mais tout cela ne l'ébranla point. Pour surcroît de sa douleur mon oncle Chemet son beau-frère, avec qui il avoit vécu dans une si grande union fut pris et emmené en prison avec toute sa compagnie. Il fut dans les mêmes sentimens que mon père et ils persévérèrent tous deux constamment dans la véritable foi de leur religion. On écrivit en cour à M. de Louvois au sujet de ces deux bons vieillards et on lui représenta qu'ils n'étoient pas en état de servir aux galères à cause de leur grand âge. La réponse fut que puisqu'ils étoient si opiniâtres de ne vouloir pas changer leur religion, il falloit en faire un exemple pour intimider les autres. Ils furent donc condamnés aux galères à perpétuité ; les filles à être rasées et mises dans les couvens. Cela faisoit grand bruit à Sédan où ils furent visitez de plusieurs honnêtes gens qui avoient eu le malheur de signer, dont quelques-uns étoient des consolateurs fâcheux qui les exhortoient de signer comme ils avoient fait pour avoir leur liberté : mais rien ne put les ébranler et ils furent en édification à tous ceux qui les virent tant dans la prison qu'ailleurs. On pouvoit appeler de cette sentence au parlement de Metz, ce qu'on leur conseilla de faire. Ils y furent transportez et la sentence y fut confirmée dans tout son contenu.

Tandis qu'on revisait l'affaire à Metz, Pierre Changuion le fils rentra en France une seconde fois pour venir dans cette ville, malgré le danger qu'il courait, solliciter par des amis en faveur de son père et le voir encore. Il ne réussit ni à l'un ni à l'autre. Une chaine des forçats se formait cependant à Metz pour être menée à Marseille. On a conservé une lettre d'un protestant de

Metz [1] nommé *Pérignon* qui écrivit (29 septemb. 1686) à des parents réfugiés à Maëstricht quelques détails sur cette chaine. Elle était composée de 52 condamnés de tout âge, dont 17 ou 18 étaient coupables seulement de protestantisme et le reste des déserteurs ou des bandits dont une partie avaient le nez et les oreilles coupés. M. Pérignon et d'autres personnes charitables avaient fait faire pour Changuion qui avait alors 72 ans, pour Chemet son contemporain et pour quelques autres des *cotices* ou coussinets garnis de coton pour les garantir un peu contre la dureté et la pesanteur des chaines de fer qui écorchaient jusqu'au sang le col et les épaules; ils avaient même obtenu du commandant de la bande, M. de S. Preuil, qu'on les transportât sur une charrette jusqu'à Marseille. Mais arrivés à ce terme, qui ne devait être que le commencement des misères du galérien, les deux beaux-frères étaient dans un tel état qu'on dut les transporter à l'hôpital. Au bout de huit jours ils n'étaient plus. « Dans l'espace de huit jours ils moururent tous deux entre les mains des persécuteurs, sans avoir changé leur religion, et ils furent mis ou enterrez dans le cimetière des Turcs, comme des hérétiques » [2].

Pierre Changuion le fils resta désormais à Leyde où il fonda, avec son frère Jean, une fabrique de camelots et autres étoffes. Il épousa, 1699, Marie *Tinnebac* de Rotterdam, réfugiée comme lui [1]. Il en eut un fils unique Pierre, né en 1700; docteur en droit de l'Université de Leyde; marié, 1731, avec Rynbrandina Amsincq d'Amsterdam, et qui devint conseiller à la cour féodale de Brabant, 1740; mort en 1758. De ce mariage naquirent trois enfants : Pierre-Jean, échevin, puis bourguemestre de Leyde en 1759; André mort jeune (1734-38) et Paul né à Leyde en 1733, docteur en droit, échevin de Flessingue, 1761; secrétaire de cette ville deux ans plus tard, puis en 1774 secrétaire de Middelbourg où il mourut, 1804, laissant huit enfants de sa femme Jeanne Marie (1741-1800) fille de Jean *de Beaufort*, de Middelbourg, qu'il avait épousée en 1762.

Le mariage de Pierre avec Rynbrandina Amsincq avait été béni par leur cousin Samuel-Louis Changuion, fils de Louis. Ce dernier qui, après avoir succédé à son père Samuel (voy. ci-dessus col. 1067) comme pasteur de l'église de Gastevine en Poitou [1], put se réfugier à Gouda où il mourut ministre pensionnaire des Etats-généraux. Sa mère se nommait Marie *Huet*; il épousa une Anne *Huet*, dont il eut : 1° Samuel-Louis, étudiant en théologie à Leyde, 1704-10, et ministre de l'église wallonne de Grave d'abord; en 1715 de Dordrecht; en 1722 d'Utrecht; en 1724 de Leyde où il mourut en 1738; 2° Anne-Madeleine mariée en 1755 à Henri *Duclos* ministre de l'église wallonne de Montfoort, prov. d'Utrecht.

Revenons à la lignée des deux Pierre. De Paul Changuion et Jeanne Marie de Beaufort naquirent huit enfants : Pierre-Jean, Jeanne-Arendina, Anne-Fernandine, une fille morte en bas âge, Paul-Isaac, Phœnix-Jacob, une autre fille et Adrien-Marinus. Pierre-Jean né à Flessingue, 1763, docteur en droit, secrétaire de la cour de justice de Hollande et Zeelande en 1789, puis de celle de Bois-le-duc en 1795, devint, 1804, gouverneur de Curaçao et des îles adjacentes. Il ne sut pas défendre cette importante colonie et

[1] On a aussi une troisième lettre de l'honnête galérien écrite le 29 octob. durant une station que la chaîne fit pour se reposer, dans les prisons de Dijon. Elle respire la même douceur chrétienne que les autres : « Mes chers e bien aimés enfants, vous verrés par celle cy comme je suis toujours et seray encore 15 jours à Dijon et en bonne santé. Je vous diray que j'ay vu M. Lilens qui m'est venu visiter et m'a mis en mains les secours et livres que vous aves eu la bonte de m'envoyer, avec le linge et une lettre de vous par laq. je vois l'affliction où vous met ma détention. Mais je crois que Dieu vous donnera des forces pour surmonter la douleur, particulièrement quand vous lui demanderez son assistance debonnaire... Et si je vous dis ceci c'est comme l'ayant bien reconnu depuis ma detention, car depuis que je suis prisonnier je me suis toujours bien porté et ne croy pas avoir été, il y a longtemps, en un meilleur état de sante et d'un esprit plus tranquille... Nous couchons quatre dans une chambre en deux lits et sommes tous decharges de fers et mangeons avec notre concierge qui est un très honneste homme qui nous donne la liberte de nous promener partout dans la prison et trouve bon que nos amis nous viennent visiter... »

[2] Journal du fils; *Bull.* XIV, 155.

[1] Probablement du Poitou; voy. la liste à la fin de l'*Hist. de l'édit de Nantes* par Elie Benoist qui l'appelle *Finnebac*.

[2] Il avait fait ses études théologiques à Genève où il est inscrit, avril 1674, sur le livre du recteur en ces termes : « Ludovicus Changuyon Gallobellabronensis picto, theol. studens », qui désignent peut-être Beauronne (Dordogne).

laissa les Anglais s'en rendre maîtres. De retour à La Haye, 1807, il fut condamné à mort par un conseil de guerre, 1808. Le roi du moment, L.-N. Bonaparte lui fit grâce et le souverain légitime, à son retour, 1814, le réhabilita. Il rentra dans la carrière des emplois comme simple greffier du tribunal de Goes, fut nommé en 1816 conseiller à la Cour Criminelle de Surinam et mourut à Paramaribo, 20 oct. 1820. — Jeanne-Arendina, née à Flessingue en 1768, épousa (1793) Otto W. J. Berg d'Amsterdam, directeur de la compagnie hollandaise du Levant, et mourut près d'Utrecht en 1847. De ce mariage naquirent dix enfants dont le cinquième fut Elisabeth-Duodecima-Ernestine Berg, née en 1801, mariée, 1833, à Charles Henri *de Perrot*, de Morges. Cette branche nombreuse et prospère des descendants des Changuion est celle où se conservent les papiers de famille dont nous tirons presque toute cette notice.

Elle serait achevée puisque nous sommes arrivés aux temps actuels, si nous n'avions omis en chemin quelques rejetons qui ne sont pas sans importance pour notre sujet. On a vu plus haut que le vénérable galérien avait eu deux frères cadets, Abraham et Daniel, morts avant la Révocation, mais dont les veuves et les enfants purent gagner Leyde. Charles, fils d'Abraham et fabricant de camelots comme ses oncles Pierre et Jean, épousa à Leyde, 1685, Anne fille d'Adrien *Prévost* et en eut neuf enfants, dont sept filles l'une des quelles, Jeanne née à Leyde en 1696, épousa Jacob *Drognat* (1693-1777), de Genève, l'un des ancêtres du docteur *Landré*, aujourd'hui revenu de Hollande en France et établi à Bordeaux [1]. — Une branche de la famille qui s'était refugiée à Berlin, donna naissance à François Changuion né dans cette capitale en 1695 et qui, en 1718 alla fonder à Amsterdam une maison d'imprimerie et librairie ; il mourut en 1777 laissant son établissement prospère et renommé. Sa femme Jeanne *Soyer* lui donna 9 enfants dont le plus jeune, Daniel-Jean, continua la maison. On trouve des livres édités par Villard et Changuion en 1719 ; par François Changuion seul, 1727-1749 ; par E. van Harrevelt et D.-J. Changuion en 1776-80 ; D.-J. Changuion seul, 1779-94 ; Changuion et Schouten, sans date ; D.-J. Changuion et Bartholomeus Vlam, 1795 ; veuve Changuion et den Hengst, 1799-1800 ; Changuion et den Hengst 1808-1810. Daniel-Jean était mort en 1798 et sa veuve en 1803. — Un petit-fils de l'imprimeur, François, dont le père, aussi nommé François, était allé chercher fortune comme planteur dans les colonies lointaines de Demerary et Essequebo, et qui se nommait lui-même François-Daniel, naquit à Demerary (Guyane) et revenu à Leyde s'y fit recevoir, 1788, docteur en droit. La même année il devint membre du conseil de la ville et le fut jusqu'en 1795 à l'époque de la Révolution. Elu en 1813 secrétaire du gouvernement provisoire qui se mit à la tête des affaires au nom du prince d'Orange, en 1814 il fut nommé commissaire général près les troupes auxiliaires anglaises et la même année ambassadeur du prince de Hollande (depuis, le roi Guillaume I) aux Etats-Unis. Il fut anobli et fait baron par le roi en 1815. = *Armes :* D'azur à une tête de More accomp. en chef de 2 fleurs de néflier et en pointe d'un croissant d'argent.

François-Daniel épousa Henriette-Wilhelmine Hartingh, dont il eut quatre enfants : François-Daniel, employé du gouvernement russe et mort en Russie ; Louise-Anne, établie à Lausanne, puis morte à Loerrach (Baden), 1872 ; Laurent-Jonathan, né à La Haye, 1805, mort en Allemagne, et Antoine-Nicolas-Ernest, né en 1803. Il étudia la théologie à Leyde, 1828-31, et partit en qualité de professeur à l'académie du Cap de Bonne-Espérance. Là il épousa Madeleine-Elisabeth fille d'Abra-

[1] Nous lui devons les principaux éléments de cet article. La famille *Landré* restée en Hollande, et nombreuse, aura sa place ici plus tard ; mais nous n'attendrons pas jusque-là pour signaler l'initiative qu'elle a prise, en 1875, en créant à Amsterdam sous le nom de *Fonds-Landré* une Société particulière destinée : 1° à procurer par tous les moyens permis l'honneur de la famille ; 2° à offrir un secours moral et pecuniaire à tous ceux de ses membres ou alliés qui auraient besoin d'appui ; — la ville d'Amsterdam étant substituée comme dernière héritière du fonds social. Cette fondation, bien en harmonie avec les mœurs protestantes, a été sanctionnée par un décret du roi des Pays-Bas du 8 juin 1879.

ham *Faure*, professa longtemps et prit quelquefois la parole dans les grandes assemblées publiques. Sa maison du Cap était pour les hommes distingués, qui traversaient l'Afrique du Sud ou y vivaient, un lieu de rendez-vous que Livingstone a plus d'une fois visité. Il a publié une quinzaine d'opuscules [1] et dans le journal du Cap (*Le Volksblad*) une quantité d'articles politiques et théologiques. En 1867 il revint en Europe [2], s'établit en Suisse et se retira plus tard à Lœrrach où il est mort en 1881. De son mariage sont issus neuf enfants, tous nés au Cap, et qui y poursuivent, principalement dans l'instruction publique, les bonnes traditions de l'honnête labeur.

CHANGY, capitaine dans le Vivarais, 1560-80. — Voyez de Fay.

CHANORRIER (Antoine), dit Desmeranges [Haag, III 335], de *Méranges* ou *Des Moranges*, ministre de l'Église réformée [3]. De bonne heure il remplit les fonctions pastorales dans le pays de Vaud. Sur les comptes du Bailli de Lausanne pour 1545 et 46 on trouve son nom, *Antonius Chanorry*, inscrit en qualité de pensionnaire de LL. EE. de Berne pendant trois mois, et c'est lui sans nul doute dont parle Rochat lorsqu'il dit dans son *Hist. de la Réformation* que l'un des quatre ministres de la classe de Thonon que MM. de Berne congédièrent parce qu'ils avaient ouvertement enseigné en chaire le dogme de la Prédestination, s'appelait Chanorrier. Seulement Ruchat place le fait au commencement de l'année 1558. Selon d'autres, c'est en 1556 que Chanorrier fut appelé à remplacer le premier pasteur de l'église de Blois, Jean *Gérard*, dit *Du Gué*, à qui sa santé languissante commandait le repos et qui se retira à Genève, où il ne tarda pas à mourir. Il s'acquitta de ses devoirs avec un zèle exemplaire jusqu'en 1559, où les protestants de Blois, effrayés de l'approche du roi, le supplièrent de s'éloigner. Desmeranges se mit donc en route pour retourner en Suisse; mais à son passage à Orléans, il y fut retenu et nommé pasteur, le 23 nov. 1559, à la place de *Faget*.

L'église d'Orléans avait eu les commencements les plus modestes. Le Maire raconte que les opinions nouvelles y furent répandues pour la première fois, en 1557, par un étudiant de Paris nommé *Colombeau*. Ses premiers prosélytes furent un berger, François *de Lafie*, un cardeur, Jean *Chenet*, et un autre ouvrier, François *Doubte*; l'Évangile a toujours trouvé ses meilleurs amis parmi les pauvres et les affligés. Le nombre des sectateurs de la Réforme s'étant rapidement accru, l'église de Paris envoya à Orléans le jeune Ambroise *Le Balleur* qui réclama bientôt des compagnons d'œuvre. *Chandieu*, Ambroise *Faget*, Robert *Le Maçon* et Pierre *Gilbert* dit *La Bergerie*, qui avait exercé longtemps son ministère dans le canton de Berne, furent tour à tour appelés à desservir l'église naissante. Chanorrier eut pour collègues *Le Maçon* et *Gilbert*. Il ne se passait pas de semaines que les trois pasteurs ne fussent appelés à prêcher à Gergeau, à Chilleurs, à Baugency, à Sercottes, à Neufville, etc. Les violences exercées sur le prince de *Condé* alarmèrent sans doute l'église d'Orléans, mais elles n'arrêtèrent point les progrès des opinions nouvelles. Dès 1561, les Huguenots célébrèrent publiquement leur culte aux Halles et au Chastelet. S'enhardissant à mesure qu'ils se sentaient plus forts, ils chassèrent, le 12 octobre, les Carmes de leur couvent et s'emparèrent de leur église; puis ils firent abattre toutes les croix qui avaient été érigées dans les carrefours. Ces excès mêmes prouvent combien ils étaient nombreux; une faible minorité n'aurait jamais osé se les permettre : aussi *Andelot* n'éprouva-t-il presque aucune résistance lorsqu'il se saisit d'Orléans au nom de Condé. Lors-

1 Notamment : *Vorlesung* über Sprachstudium überhaupt und zunachst über das s ud. der deutschen Sprache; Capstadt 1837. — *Geslachtwyzer* der Nederduitsche Taal; Kaapstad by J.-H. Collard, 1842; VIII et 142 p. in-8. — *De Nederduitsche* taal in Zuid-Afrika hersteld; Kaapstad, 1843.

2 Voy. *Introductory discourse* delivered at the town-house of Lausanne to a numerous english audience on 28 jan. 1868 (24 p.).

3 Il ne faut pas le confondre avec *Guy de Morenges*, dit de *La Grange*, d'Aurillac (appelé aussi quelquefois *Desmerangès*), « homme de qualité et de zèle singulier », est-il dit dans le Martyrologe, qui fut reçu bourgeois de Genève, le 21 nov. 1553, et qui exerça les fonctions pastorales à Anduze (1557), à Issoudun (1558), à Aurillac, puis à Issoire (1562).

que ce prince consulta les ministres sur les conditions du traité de paix, Chanorrier se joignit à ses collègues pour demander le rétablissement de l'édit de Janvier.

Il remplissait encore son ministère à Orléans en 1568, mais dans des circonstances bien différentes. Les catholiques avaient obtenu une prépondérance décidée, et ils n'attendaient qu'une occasion de venger leurs saints mutilés et leurs croix abattues. Chanorrier jugea prudent de fuir lorsque la guerre éclata de nouveau ; il se retira à Montargis. Sa femme, Perrette *Curtet*, n'ayant pu le suivre, essaya de le rejoindre déguisée en paysanne. Trahie par son guide, elle fut arrêtée dans le village de Mardié, dépouillée de tout ce qu'elle portait sur elle, traînée sur le bord de la Loire et précipitée dans les flots. Quant à Desmeranges, il se retira à Genève, où le registre des habitants porte, sous la date du 22 septemb. 1572 : « Mr Ant. Chanoury ministre d'Orléans ». Les magistrats genevois le nommèrent ministre de l'hôpital en 1574.

Nous ne connaissons qu'un seul écrit de ce pasteur, c'est *la Légende des prestres et des moines composée en rimes et divisée par chapitres*, Gen., 1556, in-16; nouv. édit., 1560, in-8. Cette dernière édit. est la plus recherchée.

CHANSON (Jeanne), 41 ans, fille d'un capitaine, assistée à Londres, 1702 ; encore en 1710. — (Louis), et Pierre *Pascal*, condamnés aux galères perpétuelles par l'intendant du Languedoc, 2 nov. 1726, pour avoir assisté à une assemblée religieuse tenue la nuit du 10 au 11 juillet sur le terroir de Piconse, paroisse de Ste Croix de Valfrancesque, diocèse de Mende.

CHANTAL, maître de la monnaie à Villeneuve d'Avignon [Haag, III 336], recevait dans sa maison les protestants de cette ville, qui s'y assemblaient de temps en temps au nombre d'une douzaine, afin d'adresser en commun leurs prières à Dieu. Fabrice, gouverneur d'Avignon pour le pape, en fut instruit. Villeneuve, quoique séparée d'Avignon par le seul pont du Rhône, appartenait à la France; mais entre bons voisins ne se rend-on pas des services? Il envoya donc une troupe de soldats qui tuèrent sept des assistants, pillèrent la maison, précipitèrent Chantal par la fenêtre et le traînèrent par les rues jusque dans le Rhône. Le prévôt *Dubois* subit le même sort. A un troisième, dont le nom n'est pas arrivé jusqu'à nous, ces brigands arrachèrent le foie qu'ils placèrent au bout d'une pique et portèrent par les rues en criant : A un pierou le foie des Huguenots! C'était en 1561. Le roi de France ne songea même pas à se plaindre de cette violation du territoire. — P. *Chantar*, galérien en 1713.

CHANTDOYSEAU, ministre à Montaren, Languedoc, en 1568 (*Bull.* XXI 133).

CHANTECLÈRE (Charles de), fils de Charles de Chanteclère, conseiller au parlement de Paris [Haag, III 336], fut lui-même conseiller au même parlement, puis conseiller d'État, et reçu maître des requêtes en 1578. Il mourut en 1620. Ses ouvrages donnent des preuves de son érudition.

I. *Juliani imperatoris de Cæsaribus sermo, græcè cum latinâ versione subjunctâ et annotationibus;* Paris, 1577, in-8. — II. *De legationibus Dexippi atheniensis, Eunapii sardiani etc., excerpta, latinè, interprete et notatore C. Cantoclaro;* Paris, 1610, in-8. — III. *Leonardi Aretini excerpta ex historiâ gothicâ Prisci, latinè interpretata*, 1606, in-8. — IV. *Historiarum à pace constitutâ annô* 1598 *liber primus Caroli Cantoclari, libellorum supplicorum magistrorum decani*, Paris, 1616, in-4.

Rien dans cet article, que nous empruntons à Moréri, ne pourrait faire soupçonner que Chanteclerc professa le protestantisme, et nous l'aurions certainement laissé de côté si nous n'avions trouvé ce qui suit dans les Actes de l'assemblée politique de La Rochelle, sous la date du 10 mai 1616 (*mss de Brienne*, n° 223) : « Le sieur de Chanteclerc ayant représenté le droict et préférance qu'il a sur l'office de conseiller en parlement dont le sieur *Berger* (II, col. 328) est décheu, quittant la religion, et requis la compagnie de luy vouloir conserver ce droict et l'assister afin qu'il en puisse estre pourveu,

ayant considéré la naissance et les mérites dudict sieur de Chanteclerc, elle a trouvé bon d'en escrire en sa faveur à M. le prince afin qu'il luy plaise le préférer à tout autre en la provision dudict office. »

CHANTEFOIN, pasteur dans l'Angoumois, XVII^e siècle, *Bull.* XII 122. — (Blaise) bourgeois de Troyes, 1562 [IX 292]. — (Sarah fille de Blaise) mise en apprentissage de passementerie à Genève chez Isabeau de Luccembourg veuve de Hurie Lejeune « pour faire grands botons pour reistres et autres, cordons et garnitures de chapeaux, porte-manteaux, garnitures de flocques, ceintures de femme, garnitures d'espées et de picques » etc. 1573 (De la Rue not. VIII, 116).

CHANTEFORT (ISAAC) ministre à Gereis (Champagne) 1649.

CHANTELOUP, seigneurie des Montgommery, des S^t Simon, des Le Clerc. Samuel *Garnier* s^r de Chanteloup; Saintonge, 1667.

CHANTEPIE DE LA SAUSSAYE (J. G. C.) pasteur de l'église wallonne de La Haye. On a de lui : *Sermon sur l'insensibilité aux châtimens de Dieu et ses causes*, prononcé le 14 avril 1784, jour du jeûne; La Haye, 1784, in-8.

CHANTEREAU (PIERRE), « de Bloy en France », reçu habitant de Genève, août 1549. — (Jeanne) fugitive de La Rochelle, 1692 (*Tourlet*). — Chantereau de la Guibertière, religionnaire fugitif rentré au royaume en 1699. — (Louis), de Meaux, assisté à Genève, allant en Allemagne, 1708.

CHANTRE ou LE CHANTRE (JACQUES), ministre de Jarnac, présent au synode de Marennes, 1674; de Jonzac, 1678. — Didier *Chantrier*, « de Pise près Saumur en Auxois », habit. de Genève, 12 septemb. 1572.

CHAPELLE, Chapel, Chappelle, etc. Jacques Chappelle, ministre à Braydéac en Gascogne, 1559 [*Bull.* VIII 75]. — Jean Chapelle prêche à Négrepelisse vers 1560. — « Claude Chappelle, d'Auvergne, laboureur », habit. de Genève 16 septemb. 1572. — *De Guéribalde* sieur de Chapelles vers 1650 [VI 46 a]. — Chapelle maréchal des logis dans l'armée de Schomberg, 1689. — (P.), du Languedoc, galérien, 1689 (voy. Biblioth. de Genève, pap. d'Ant. Court, t. VIII). — Famille Chapelle établie à New-York en 1690 [VI 59 a]. — (Anne), de Guyenne, 71 ans, veuve d'un avocat, assistée à Dublin, 1702. — Chapelle, ancien de Marvejols, présent au colloque de Sauve, 1671. — Reconnaissance passée à Genève par M. Jaques Chappel, de Nîmes, en faveur de Catherine *de Baudan* sa femme, 1693 (J. de Harsu not. XIV 11). — Chapelle, prédicant nouvellement arrivé des Cévennes; ordre à l'Intendant de Poitiers de l'arrêter, 1729 (E 3566); il est condamné à mort par le présidial de Saintes, 1731; et par appel au parlem. de Bordeaux, condamné seulement aux galères perpétuelles. Le sieur Chapeau, notaire et procureur de la ville de Saintes, qui l'avait dénoncé, réclame la gratification de 5500 liv. promise aux dénonciateurs par la déclaration du roi du 1^er juillet 1686; Sa Maj. lui accorde 3000 livres (E 3568). — Louise *Chapeau*, de Loudun, 73 ans, assistée à Londres, 1708. — Marguerite *Chapau*, de Mouchamps, enfermée à l'Union chrétienne de Luçon, 1730 [E 3567].

CHAPELAIN (ANDRÉ), meunier, l'un des premiers protestants de Fontenay-le-Comte, vers 1521 (Fillon, *L'égl. réf. de F. le C.*, p. 6) — (George) ministre à Guernesey, mort en 1592 (*Agnew*, III 108). — (Olivier) s^r de Perdandale, vers 1610 [V 439 a]. — Famille parisienne inscrite aux registres de Charenton : Jérôme *Chappelain* s^r de Fretoyseau fils de Jérôme Chappelain, conseiller secrétaire du Roi maison et couronne de France et de Nicolle de Violaines, épouse au temple de Charenton, 1623, Judith fille de Charles *de Brion* s^r de Montefontaine (à un autre endroit du registre, s^r de Hautefontaine); ils font baptiser un fils, JEAN, en avril 1624; un autre fils JEAN, 14 juin 1626; un fils CHARLES-PHILIPPE, le 1^er janv. 1640; le père a changé de titre alors et se nomme s^r de Chenevolet; parrain et marraine Antoine *de Chartres* s^r de Beuville et Marie *de La Planche*.

CHAPELIER, famille protestante d'Angers, 1668 (arch. du greffe). —

(Jacques et Philippe) de la Tiérache, laboureurs, réfugiés avec leurs familles à Loekenitz, 1698. — (Pierre) et Jeanne *Ranque* sa femme, de Nimes, réfugiés à Lausanne, 1703. — (Elisazabet) veuve du sr Garcin, du haut Dauphiné, *id.* 1718. — (Etienne), de Saussine, condamné aux galères, 1750; en 1764 la duchesse de Fitz-James demande sa libération; refusée (E 3525). — J. J. Edouard *Chapelié*, général Belge, né le 13 oct. 1792 dans une famille protestante appartenant au commerce de Marseille. Entré à l'école polytechnique en 1812, il se distingua en 1814 à la défense de Paris, fit la campagne d'Espagne 1823-28, puis d'Alger en 1830, et fut désigné en 1833 pour former en Belgique une école militaire. Il resta dans ce pays où comblé d'honneurs et de témoignages d'affection, il se fit naturaliser, en 1841; il mourut à Bruxelles, 24 oct. 1864.

CHAPERON. « Pierre *Chapperon*, marchand, natif de Sanserre au duché de Berry », habitant de Genève, 21 janv. 1556. — René Chaperon, notable de Fontenay-le-Comte en 1563. — Robert Chapperon de Rouen, mentionné comme ayant été disciple de Viret et de Bèze. — (.....) réfugié à Morges (Vaud) en 1586. — (André) naturalisé anglais, 1682. — (Abraham) marchand de Chastillon-sur-Loing, 75 ans, et Susanne sa femme, 60 ans, assistés à Londres, 1702. — (Jean), de Rouen, 53 ans et Marianne sa femme, 36 ans, *id.* 1702. — (Marie) veuve, 82 ans, *id.* 1710. — (Mlle), 27 ans, enfermée aux Nouv. Cath. de Rouen, 1716. — *Chapron*, nombreuse famille Rocheloise. Sont inscrits aux registres de baptême du temple, de La Rochelle, des enfants de Jehan Chapron et de Catherine *Vreignolenc* dès 1563, de Robert C. et de Josèphe *Drouyn* dès 1565, de Pierre Chapperon dès 1568. Pierre, capitaine de marine épouse, oct. 1587, Marie *Tharay* dont il a plusieurs fils, notamment Jacques né le 23 juill. 1593, capitaine de marine, marié, 12 août 1607, à Jeanne *Chauvet* qui était veuve en 1646. On lit dans la Gazette de France (16 août 1659) : « Le 10 du courant l'evesque de Soissons receut l'abjuration d'Isaac Chaperon, fameux religionnaire de La Rochelle, âgé de 82 ans, dont il avait passé 60 à visiter les quatre parties du monde, ayant en un si long voyage appris toutes sortes de langues et reconnu la fausseté de toutes les sectes. Cette cérémonie se fit en l'église de la maison professe des Jésuites qui avoient pris le soin de sa conversion ». Cet exemple n'a pas été suivi par le reste de la famille, qui n'est pas éteinte à La Rochelle, et dont l'une des dernières descendantes, Elisab.-L.-G.-Sophie, a épousé, juin 1832, M. le pasteur Louis *Delmas*, union d'où sont nés cinq fils, dont l'un a été préfet de la Nièvre.

CHAPONNEAU (Jean), appelé aussi en latinisant *Capunculus*, poète dramatique et prédicateur français de la première moitié du xvie siècle. Les détails manquent sur les commencements de sa vie; nous savons seulement qu'il était docteur en théologie et appartenait, comme moine de l'abbaye de St-Ambroise de Bourges, à l'ordre des Augustins. Ce fut à Bourges, nous apprend Théodore de Bèze dans son *Histoire ecclésiastique*, que Calvin fit en 1532 la connaissance de Chaponneau, ainsi que de « quelques personnages desjà ins» truits en la vérité », et « preschans » assez librement pour le temps. » Théodore de Bèze ajoute plus loin : « Ils ont » donc à noter qu'à Bourges, dès environ » l'an 1533, Dieu suscita deux moines, » l'un de Sainct Ambrois, nommé Cha» ponneau, et l'autre de Sainct Benoist, » nommé Jehan Michel, tous deux de » bon zèle, lesquels aians la cognois» sance de la vérité autant que le temps » le portoit, firent grand devoir de pres» cher avec autorité pour ce qu'ils » avoyent receu le degré de docteurs en » théologie; auxquels s'adjoignirent un » prestre nommé Jean Gamaire, aiant » estudié es bonnes lettres à Paris, et » Jean de Bournonville dit Toquet, » prieur en l'abbaïe de Sainct Ambrois. »

Chaponneau n'était cependant pas tellement entré à cette époque dans le mouvement de la réforme qu'il ne s'occupât de poésie dramatique. Le fait nous est révélé par une épître de Jean Bouchet (dit le Traverseur), signalée par

M. Emile Picot, dans la notice [1] qu'il a consacrée à Chaponneau et à laquelle nous empruntons certains détails de cet article. Cette épître nous apprend qu'en 1536 les habitants de Bourges s'étaient adressés d'abord à Jean Bouchet, puis sur son refus à Chaponneau, pour la mise en scène du grand mystère des *Actes des Apostres*, dont la représentation eut lieu cette année avec une magnificence inusitée. Bouchet écrivait à Chaponneau que personne mieux que lui ne

> ....., le sceut si bien faire,
> Veu qu'il depend d'evangelic sçavoir.

Chaponneau dut à cette occasion, comme l'avait déjà fait auparavant Pierre Curet, reviser le texte d'Arnoul et de Simon Greban ; c'est même à lui et non à son devancier, qu'il faut attribuer le prologue placé en tête des éditions postérieures du mystère des *Actes des Apostres* (1537, 1540 et 1541).

Cette même année 1536, Chaponneau fut apppelé par Calvin à Neuchâtel; du moins le fait, énoncé par Herminjard dans le tome V de la *Correspondance des réformateurs*, est-il fort probable. Ce n'est pourtant qu'en 1538 qu'une lettre, adressée à Calvin par Farel, collègue de Chaponneau à Neuchâtel, nous montre l'ancien augustin de Bourges en désaccord avec les autres membres de la nouvelle église. Calvin du reste partageait au sujet de Chaponneau les craintes de Farel, auquel il écrivait en octobre 1538 : « Vereor ne tibi pluri- » mum facessat negotii is cujus partes » sunt te juvare, sed patiendo tandem » eluctaberis. »

En juillet 1539, Chaponneau était mieux d'accord avec ses collègues; il assistait à une de leurs assemblées : « au » Collocque amiable tenu à la Bonne- » ville [*lisez* Neuveville] entre Maistre » Thomas le doyen, Maistre Guillaume » Farel, M. Pierre Viret, M. Zébédée, » M. Jehan Chaponneaulx et aultres » frères du comté de Neufchastel, avec » Maistre Pierre Caroly » accusé d'être retourné au catholicisme. A la suite de ce Colloque, Chaponneau, au nom de ses collègues, écrivit aux ministres de Berne pour les prier d'user d'indulgence envers le coupable (Voy ci-dessus col. 774); il était alors dans tout l'éclat de sa renommée, et Malingre, dans son Epître à Marot, datée de 1542, disait de lui (voy. *Bull.* XIX 89) :

> A Neufchastel puisqu'il faut que je parle,
> Est Chaponneau, la precieuse perle
> Que Christ donna à Bourges, ville exquise,
> Pour decorer partout sa bien-acquise [1].

Peu de temps après, Chaponneau se mariait ; il épousait une veuve, dont la fille devait bientôt se marier à son tour avec le pasteur Jean *Courtois*, connu par quelques démêlés qu'il eut avec Calvin. Chaponneau, non plus que son gendre, n'hésita à entrer en lice contre le réformateur de Genève. La querelle prit naissance sur une question relative à la personne de Jésus. L'opinion de Chaponneau fut d'abord prêchée publiquement, puis développée dans un mémoire diffus où l'auteur discute longuement le point de savoir si Jésus-Christ existe ou non de lui-même. Calvin se contenta d'abord de tourner en ridicule ce factum qu'il traita de fou et de puéril, et pria la classe de Neuchâtel d'imposer silence « à Chaponneau et de ne pas lui permettre de pointiller sur des choses qui découvraient son ignorance » (Jonas Boyve, t. II, p. 422). Froissé de l'attitude de Calvin, Chaponneau, essaya alors de soulever toutes les églises voisines de Neuchâtel; mais avec d'autant moins de succès que Calvin, finalement impatienté, entreprit une réfutation en règle du mémoire de Chaponneau, qui ne répondit plus (1544).

Dès lors la querelle s'apaisa; les deux rivaux se réconcilièrent, au moins en apparence, et Chaponneau, l'*Eunuchus*, comme l'appelait Farel, en jouant sur son nom, se borna pour toute vengeance à critiquer entre intimes la célèbre *Institution chrétienne* du maître.

Le 29 octobre 1545 Chaponneau mourait, assisté de Louis Portal, diacre de Neuchâtel ; et Farel, avec lequel il n'avait jamais été en bonne harmonie, aurait pu alors, à plus juste titre qu'au-

[1] *Notice sur Jehan Chaponneau*, docteur de l'église réformée, metteur en scène du *Mistère des actes des Apôtres*, *joué à Bourges en 1536*; Paris, Morgand et Fatout, 1879, petit in-12.

[1] *L'église chrétienne.*

paravant, écrire à Calvin : « Collegam habeo planè consentientem. » Chaponneau était du reste revenu aux doctrines orthodoxes du protestantisme : à son lit de mort il avait fait brûler tout ce qu'il avait écrit contre Calvin, et ayant rassemblé les frères autour de lui, il leur avait recommandé « de s'étudier à la paix et de restituer ce qui avait été ravi à l'Eglise... » (J. Boyve, p. 459). Viret, pouvait donc avec raison écrire au réformateur de Genève : « De morte » Capunculi et ejus insigni pœnitentia » et quam amico in te et fratres omnes » animo hinc ad Dominum migravit, » arbitror te audivisse. » Lettre du 3 nov. 1545. (Raynaud)

CHAPOT (Pierre), du Dauphiné, martyr [Haag, III 336]. Chapot s'était retiré à Genève : mais, dans sa ferveur religieuse, il se faisait presque un crime de la sécurité dont il y jouissait, et on l'entendait souvent exprimer le désir de mourir pour l'Evangile. Sur ces entrefaites, on lui offrit une place de correcteur dans une imprimerie de Paris. Il l'accepta, et pour que son voyage fût utile à la cause de la Réforme, il emporta de Genève plusieurs ballots de livres de piété. Le zèle qu'il mit à les répandre lui procura l'accomplissement de son vœu le plus cher ; il fut arrêté, en 1546, et livré à la Chambre ardente. Il était fort instruit, et possédant parfaitement la Bible, il sut habilement en profiter dans une conférence qu'il eut avec trois sorbonistes en présence de la Cour. Aux citations alléguées par ses adversaires pour le confondre, il opposa des textes bibliques, soutenant que l'Ecriture est la seule règle certaine de la foi. Son argumentation paraissant impressionner les juges, les sorbonistes se retirèrent pleins de courroux, en reprochant à la Cour d'avoir cédé « à la fantaisie d'un meschant et rusé hérétique, » et en la menaçant de se plaindre à qui de droit. Ces menaces firent effet; plusieurs juges, qui auraient désiré l'absoudre, opinèrent avec les autres pour la mort. Chapot obtint cependant une faveur, on ne lui coupa pas la langue; mais il n'échappa pas à la question extraordinaire qui lui disloqua tous les membres. Voituré sur la place Maubert, et ne pouvant plus se tenir debout, il pria deux hommes de le soulever, puis s'adressant au peuple, suivant la permission de la Cour, il se mit à réciter à haute voix le symbole pour prouver qu'il mourait chrétien. Il voulut ensuite aborder la question de la messe ; mais le prêtre qui l'accompagnait l'interrompit et donna ordre de hâter l'exécution. Ses paroles cependant, et mieux encore son courage, émurent vivement le peuple ; aussi, sur les plaintes du clergé que, si pareille chose se renouvelait, tout serait perdu, la Cour décida-t-elle qu'à l'avenir on couperait la langue. — Jacques Chappot ministre à Poitiers en 1559. — Chappot famille rocheloise, inscrite dès 1577 (bapt. d'Etienne fils, d'Etienne Chappot et de Jaquette *Marais*) et de laquelle étaient vraisemblablement Louis Chappot maire de Poitiers en 1667 et Henri Chapot s^r de la Brossardière [VIII 51 b] qui vivait à la même époque.

CHAPPAN, famille appartenant à la plus vieille bourgeoisie de Gap. = *Armes*: d'azur au chevron d'or, au chef d'argent chargé de 3 merlettes de sable.

Les Chappanon de Chappan habitaient à Gap une maison située sur la place S. Etienne et contiguë à celle de la famille de Farel. Jean-Jacques de Chappan, médecin, épousa Jeanne Reynaud et testa en 1578. Ses deux fils, Claude et Louis, surnommés les Parisiens, peut-être parce qu'ils avaient fait leurs études à Paris, jouèrent un certain rôle dans les guerres de religion. En 1563 ils prirent part avec le capitaine Furmeyer à la prise de Romette et au combat de Buzon dans lequel les milices gapençaises furent décimées. Louis, s^r de Fontreine, épousa Jeanne de Rénard ; c'est dans sa métairie de Fontreine, éloignée de Gap d'une demi-lieue seulement, que se prépara en 1577 la surprise de cette ville par Lesdiguières. On y avait réuni des armes, et des soldats protestants s'y tinrent cachés pendant plusieurs jours attendant le moment favorable pour s'emparer de la ville. Louis de Chappan mourut en 1634 : sa descendance alla se fixer à Romans où elle existait encore au XVIII^e siècle ; mais elle avait changé de religion.

Claude de Chappan, s^r de Chatillon-

le-Désert, épousa en premières noces Françoise Mouton ou Mutonis fille du notaire et secrétaire épiscopal Jean Mutonis, et en second lieu Honorade de Montauban du Villars. Sa terre de Chatillon située à quelques kilomètres de Tallard servit de point de départ à toutes les entreprises, généralement malheureuses, que Lesdiguières tenta contre ce bourg. Il mourut vers 1600 laissant seulement deux filles, savoir : Madelaine qui épousa Pierre *du Clet du Serre*, d'une famille du Trièves, zélé protestant et Isabeau qui épousa Henri de Bermond, sr du Rosset. (Roman)

CHAPPES (de), gentilhomme de la basse Auvergne [Haag, III 337], apparemment de la même famille que *Terrières* de Chappes, une des victimes de la Saint-Barthélemy. La première mention qui soit faite de ce capitaine, si nous ne nous trompons, se rencontre dans une lettre de *Du Plessis-Mornay*, où nous lisons qu'en 1586, le sieur de Chappes, qui avait rejoint l'armée du roi de Navarre avec le vicomte de *Gourdon*, fut gravement blessé à l'assaut de Jargeau. Dès lors Chappes continua à servir vaillamment la Cause. Le 21 déc. 1589, il reprit Maringues sur les Ligueurs ; mais la rigueur de la saison l'empêcha de pousser plus loin ses avantages. Il rentra en campagne au mois de février, et bravement secondé par le capitaine languedocien *Basset*, le même probablement qui s'empara l'année suivante d'Ambert au nom de Henri IV et étendit son pouvoir sur tout le Livradois, il défit les Ligueurs dans un combat d'avant-postes entre les Martres d'Artières et Joze, victoire qui ne lui coûta qu'un seul homme, le gendarme *Caunan*. Nommé maréchal de camp, il en remplit les fonctions au combat d'Issoire où il se signala. En 1590, averti que des rassemblements de Ligueurs se formaient dans les environs du château de Beauregard, il résolut de les dissiper. A la tête d'une compagnie de cavalerie légère, il fondit sur une procession armée, entre Médagues et Culhat, et la dispersa presque sans combat. En 1591, il contribua à la prise du château de Vensat. Le 24 janv. 1592, il emporta Lezoux par escalade ; mais les chanoines, zélés ligueurs, ayant introduit quelques jours après les troupes catholiques dans la ville, Chappes, qui était malade, fut tué dans son lit et jeté à la voirie.

CHAPUIS (Antoine), coutelier, réfugié de la Champagne, reçu bourgeois de Genève, 1556. — (Ambroise), de Lyon, avec ses fils Jean-Denis, Jean-Louis et David, *id.* 1557. — « Jehan *Chappuys*, laboreur de Entremont », reçu habitant de Genève, 30 mai 1558. — Maturin *Chapuys*, procureur à Bourges, mis à rançon, 1562 (*Crespin*). — Chappuis, ancien d'Annonay en 1649. — Chapuis, ancien de Cassagnoles, 1666. — Deux demoiselles Chapuys enfermées au couvent de la Foi à Bergerac, 1700 (Tr. 330). — Sebastien, Jacques, Samuel *Chappuys*, genevois, membres de l'église et congrégation protestante de Constantinople, 1690-1738. — Chapuis, de Die, veuve avec un enfant, assistés à Lausanne, 1691. — (Mathieu). de Die, assisté à Genève, 1701. — (Isaac) de Crest, *id.* 1710. — (La veuve de Bernard) avec 2 enfants assistés à Londres, 1710. — (Jacques) réfugié du Dauphiné, établi à Chelsea, y fait baptiser son fils Jean, 20 fév. 1737, dans l'église paroissiale de St-Luke. Jean se marie dans la même église, 12 déc. 1758, avec Francès Munden, et quitte Chelsea pour s'établir à Uxbridge (Middlesex). Cette famille exerçait l'industrie, conforme à son nom, de charpentiers et constructeurs de bâtiments ; mais ce nom s'assouplit avec le temps à la prononciation anglaise et devint *Shoppee*. Charles Shoppee, fils de Jean et Joseph fils de Charles, exercèrent à Uxbridge la profession de leurs prédécesseurs et devinrent de notables constructeurs et arpenteurs. Aujourd'hui la famille, établie à Londres, est représentée par M. Charles-John Shoppee, architecte, fils de Joseph, membre de l'institut royal des architectes britanniques, délégué de cette corporation au congrès international des ingénieurs geomètres tenu à Paris en 1878 et trésorier honoraire de « l'hôpital pour les pauvres protestants français et leurs descendants habitant la Grande-Bretagne ». Son fils aîné, Charles-Herbert, continue les travaux paternels.

# ADDITIONS ET AMENDEMENTS

## TOME PREMIER

Colonne 133, ALEXIS (Gervais). On a de lui : *Défense de la religion protestante ou Traité montrant la nullité du livre intitulé* : Essay de l'hist. générale des protestants, par Gabriel Boule, marseillais, chastelain de Vinsobres, soy disant conseiller et historiographe du Roy, imp. à Paris en 1646 et contenant la solution des trois questions principales agitées en ce temps en matière de religion, *par G. Alexis*. D. L. D. V.; Orange, Ed. Raban, 1647, pet. in-8, de 5 f. et 222 p. — Sur l'ouvrage de Boule, voy. II, col. 1001.

— 244, ARNAUD D'ANDREIN et col. 292, ARNAUD D'AONS. Ces deux Arnaud sont un seul et même personnage :

« Le 29e d'avril 1574, par Mons' Clavel furent espousez Arnaud d'Aons surnommé Mons' d'Andreing et Suzanne, fille de Mons' Le président Barthélemy à Pau. » (Reg. des archiv. municipales de Pau, G G 1.)

Le même registre nous apprend que d'Andreing, ministre (sans désignation d'église), baptisait à Pau de 1578 à 1582 ; une seule fois, en 1578, il est qualifié de ministre de Lons. (SOULICE)

— 708, BAIGNOUX. Le dernier Timothée-Baignoux, réfugié en Angleterre lors de la Révocation, était pasteur de Poitiers (attestation de *A. Testas*, ministre de l'Eglise française de Londres). On a de lui : *La garde d'Israël* ou sermon sur les paroles du psaume 121, v. 4..., prononcé (*sic*), le 16 avril 1696, jour d'action de grâce pour la délivrance de la conspiration faite contre la personne du Roi et contre ses royaumes..... A Londres ; se vend par D. Du Chemin, demeurant dans le Strand, au sacrifice d'Abraham, vis-à-vis Sommarset house, 1696 ; in-8, 32 p. outre l'épître dédicatoire : Aux restes de la captivité des protestants qui sont demeurés en France. (Paul DE FÉLICE)

Colonne 709, DE BAILE. Le capitaine qui se distingua en 1580 par sa défense de La Mure contre le duc de Mayenne, était bien un sire d'Aspremont, mais non Jacques de Baile. C'était son beau-père Claude *de Sauret*. Celui-ci ayant été tué en duel à Montmaur (Hautes-Alpes), quelque temps après le siège de La Mure, par un de La Villette, sr de Creyers, à la suite d'une discussion d'intérêts, et n'ayant pas laissé d'héritier direct, sa sœur hérita de ses biens et porta la seigneurie d'Aspremont à Laurent Baile, son mari. — La famille Baile était une noble et fort ancienne famille d'Embrun à laquelle appartinrent Jean Baile, premier président au Parlement de Dauphiné (1430-55), et Jean, son fils, archevêque d'Embrun, 1457-94. Les doctrines de la Réformation furent embrassées, vers 1557, par Claude-César Baile, seigneur de S. Crespin, mari de Claudine de Morges qui était la tante de Giraud de Morges, beau-père de Lesdiguières. Laurent de Baile, leur fils, servit sous les ordres de ce dernier et épousa, comme il vient d'être dit, Françoise de Sauret, dame d'Aspremont ; il mourut vers 1620, laissant : 1° une fille, ANNE, qui épousa Pierre *de Grégoire*, sr de La Gache, capitaine protestant, et un fils JACQUES, qui se maria avec Jeanne *de Bonne*, fille de Gaspard de Bonne, sr de Prabaud (1630-41). FRANÇOIS, fils de Jacques, épousa Olympe *de Perrinet* (1641), mais il ne tarda pas à abjurer le protestantisme, ainsi qu'ANTOINE, son frère, et toute sa famille. (ROMAN)

— 733 BALLON. *Ajoutez* qu'un huguenot de ce nom, Mathurin Ballon, réfugié

de France en Amérique à l'époque de la Révocation y fut la souche d'une famille nombreuse qui se distingua surtout dans la prédication ardente du christianisme et de la théologie libérale. Un d'eux qui était pasteur, eut quatre fils tous pasteurs, dont l'un en eut trois également pasteurs et l'un de ceux-ci eut un fils et un petit-fils qui se vouèrent à la même profession. C'est à cette race qu'appartenaient Osée Ballon ou Ballou, que les Américains appellent « le fondateur de l'universalisme » et son cousin James. Ce dernier fut le père d'Elisa Ballon, la mère de l'illustre président Garfield.

Colonne 761, Barafort, et col. 888, Barrefort. Ces deux noms des Cévennes appartiennent probablement à une même famille, laquelle a l'honneur d'avoir à sa tête aujourd'hui M. Barafort, conseiller à la Cour de cassation, président du Conseil central des églises réformées de France.

— 866, Baron (Pierre) ou *Le Baron* pasteur à Cambridge ; il l'avait été d'abord à Orléans. Il était l'un des cinq pasteurs de cette ville en 1568 ; les quatre autres étaient *Des Gallars*, Ant. *Chanorrier*, Robert *Le Maçon* et Daniel *Toussaint*.

— 885, Barre n° 4 (Jacques). *Ajoutez* : Etudiant en théologie en 1763, Jacques Barre fut pasteur à Nantes dès 1776. Il avait épousé Suzanne Olivier, à Durfort près Alais. Lorsqu'il fut permis de faire connaître l'état civil des protestants, il vint déclarer devant le magistrat, 12 juin 1788, son mariage. Il était demeuré à Nantes tout ce temps et y prolongea son séjour jusqu'en 1793, époque à laquelle il fut appelé à Bordeaux, où il resta jusqu'en 1799. Il revint ensuite à Nantes jusqu'en 1803. L'église de Nîmes lui ayant alors adressé vocation, il accepta et resta au service de cette église jusqu'en 1809, époque où il donna sa démission. Il avait épousé en secondes noces à Nantes, 1802, madame veuve Petitpierre, née Rose Favre, sœur de l'ancien sénateur de ce nom. (Vaurigaud)

● Colonne 886, Barré n° 3, famille protestante de Pontgibaud près la Rochelle. « Les éléments de cet article semblent avoir été puisés dans le *Sunday at home* n° de juin 1862, reproduit en français dans *La Famille* à Lausanne et *Le témoin de la vérité* à Saintes. On s'est demandé à La Rochelle où était situé le château de Pont-Gibaud. Il n'y en a point aux environs. En revanche il existe à 5 ou 6 kilom. de Saintes, dans la commune de Fontcouverte, un logis de Puygibaud qui, pendant le XVIII^e siècle, était occupé par la famille *Rabotteau*. Il est probable que c'est de ce Puygibaud que les d^lles Rabotteau se sont échappées. Mais alors il faut convenir qu'il est matériellement impossible qu'on ait pu de là les conduire à la Rochelle et ramener ensuite les chevaux à Puygibaud, comme il est dit dans les articles susmentionnés, en l'espace d'une nuit sans qu'on se fût aperçu de l'évasion. Si les détails de cette évasion sont exacts, le port d'embarquement n'a pas été La Rochelle, beaucoup trop éloigné, mais un des ports de la Charente comme Tonnay-Charente ou S. Savinien. » (F. M. Roufineau past^r)

Le même honorable correspondant signale aussi : col. 649 l. 27 Taillebois en Alvert, *lisez* Treillebois en Arvert ; l. 33 Agoumay, *lisez* Agonnay ; l. 44 saint Seurin de Sechantz (id. col. 664), *lisez* S. Saturnin de Séchaux. Ce sont autant des modifications faites par le temps que des fautes.

— 902, Bart. La lettre mentionnée (Bib. de Genève, ms 197 aa) est du 12 oct. 1561 et signée Fracoys de Bart escuyer, seigneur de Vielz Dampierre.

— 950, Bassompierre. La célèbre famille de ce nom n'est pas demeurée étrangère au protestantisme. Catherine de Bassompierre sœur du maréchal avait épousé, en 1608, Tannegui Le Veneur, Comte de Tillières et autres lieux (de Nor-

mandie). Le 28 juillet 1685 fut inhumé dans l'église wallonne de Haarlem : Pierre-Louis fils de Jean marquis de Tillières et de Bassompierre.

Colonne 956, l. 19, BASTIE n° 2. *Ajoutez* à cet article : Mathæus Bastia pedemontanus, étudiant en théologie à Genève, 1661 ; — Jacobus Bastie ex valle S. Johannis, *id.* déc. 1706 ; — (Joannes) pedemontanus lucernensis, *id.* 6 avril 1728 ; — (Johannes-Jacobus) philosophiæ studens, 1750 ; theologiæ 1755. Dans les minutes des notaires de Genève on trouve entr'autres un acte d'admodiation passé en 1674 à « noble Jean-Pierre Bastie, de La Tour au Val de Luzerne, demeurant à Russin près Genève ».—M. Bastie, le modérateur du synode de 1872, est mort à Bellevue-sous-Meudon le 19 octobre 1878.

— 958, BATAILLARD. *Ajoutez* : Sont inscrits au Livre du recteur comme étudiants à Genève : en 1629, Isaacus Bataillardus castilionensis ; en 1665, Isaacus Bataillardus pontisvellensis. Ce dernier, fils de feu Isaac, docteur-médecin à Meximieux en Bresse, donne procuration pour recueillir l'hoirie de son oncle Claude Bataillard, demeurant à Pont-de-Vesle, 1665 (S. Lenieps, not. X, 70).

— 1085, BAZIN. Par inadvertance nous avons omis une branche à la fin du tableau de cette famille, quoiqu'elle ne fût pas oubliée dans les notes de l'honorable correspondant à qui nous devions l'article. La voici :

Jacques Charles BAZIN eut de son second mariage (avec Rose-Marguerite Engel) deux fils CHARLES-SAMUEL-GEORGES, né en 1769, FRANÇOIS-LOUIS né en 1775. Le premier s'établit en France où sa femme, Anne-Cécile-Caroline van Berchem fille du baron Berthout van Berchem, à laquelle il s'était uni en 1797 à Avignon, le rendit père de CHARLES-GUILLAUME-AUGUSTE, né à Paris, 9 mai 1798. Ce dernier épousa en 1825 Louise-Constance *Carcenac*, qui lui donna trois enfants : LOUISE-CAROLINE-EUGÉNIE femme, 1847, d'Adolphe *Fraissinet* ; MAXIMILIEN-CAMILLE-ADOLPHE né en 1828, marié en 1851 à Zamée *Fraissinet*, et EUGÈNE-AUGUSTE né en 1839, marié en 1863 à Laure *Couve*. Cette famille est aujourd'hui florissante à Marseille. (CLAPARÈDE)

Colonne 1086, l. 8, Jean BASIN de Languetot, dont nous avons parlé sans reconnaître son origine, prendra une physionomie nouvelle par l'effet de la note suivante que nous adresse une main amie :

« Mentionné par Gaspard de Coligny comme surintendant de l'artillerie au siège de S. Quentin en 1557, emporté par un boulet de canon au siège de Rouen en juillet 1562, connu dans le parti calviniste sous le nom de « capitaine Languetot », parce qu'il était seigneur de Lanquetot ou Languetot (Seine-Inf., arrond. du Havre, cant. de Bolbec) était fils de Guillaume Bazin et petit-fils de Thomas ou Thomassin Basin, frère cadet de Thomassin Basin, évêque de Lisieux (1412-91) et auteur d'une chronique renommée qui a été publiée par M. Jul. Quicherat (4 vol. in-8 1855-59) par la Société de l'histoire de France. On trouve dans les ouvrages de ce prélat, quand on les étudie attentivement, la plupart des idées, des sentiments et des tendances qui devaient pousser une partie de la noblesse normande à embrasser la Réforme. L'histoire de la famille Basin aux XV^e et XVI^e siècles nous offre pour ainsi dire en action la genèse du calvinisme en Normandie. » (Siméon LUCE)

## TOME II

Colonne 185, BÉCHET, famille réfugiée à Sedan. Son premier auteur connu, PIERRE Béchet, fonda dans cette ville, à l'époque de la St-Barthé-

lemy ou peu après, une fabrique de draps qui, très modeste d'abord, acquit de l'importance vers 1618, sous la direction de JEAN Béchet. Celui-ci fit une grande fortune dont il consacra la plus grosse part à la fondation, 1653, de l'hospice de Mouzon. Ses descendants continuèrent la même industrie avec le même succès. A la fin du règne de Louis XV, des lettres de noblesse furent données à ETIENNE Béchet, seigr de Balan. Il eut deux fils dont le plus jeune fut celui qui paya de sa tête, le 2 juin 1794, à l'âge de 37 ans, sa résistance comme membre de la municipalité Sedanaise aux ordres de la Convention. La fabrique de draps des Béchet de Sedan s'est encore maintenue au premier rang dans cette industrie à l'Exposition de 1878; mais elle s'est conservée seulement dans une branche de la famille; l'autre branche est représentée par trois frères, aujourd'hui hauts fonctionnaires dans l'administration des finances. Toutes deux sont restées fidèles aux croyances paternelles. Mais le baron Béchet de Léocourt, maréchal de camp, était rentré dans le catholicisme.

Colonne 220, BELLARDEL, nom manquant ici, sur lequel voir un horrible récit de Claude Haton, dans ses Mém. p. 704.

— 242, au bas, *H. Belon Blais* et col. 244, l. 34, *Jérome Belon.* — Il n'était pas aisé de découvrir que ces deux personnages n'en font qu'un, savoir : Hiernonymus ou Jérôme, pasteur de Bazoches, de 1610 à 1637 (*Aymon*, II, 222, 431), et dont on a un ouvrage intitulé : *Le trésor de l'âme chrétienne, fait par H. Belon, Blaisois, reveu et augmenté de nouveau*; Genève, Jacq. de La Pierre, 1646, in-8, 281 p. et 3 p. de table; édition publiée après sa mort par R. *Monque*, sa veuve, qui la dédia à Mme Catherine, sœur d'Henri IV, à laquelle elle parle de divers autres écrits de son mari sans les désigner par leurs titres. (NICOLAS)

BELLON est aussi le nom d'une famille bourgeoise de la vallée de Queyras qui paraît avoir embrassé le protestantisme dès le XVIe siècle; cependant nous n'en avons l'assurance qu'à partir de RAYMOND Bellon qui testa en 1640. Son fils, CLAUDE, qui habitait comme son père à Molines en Queyras, épousa, en 1644, Louise *Marchand*, fille d'un trésorier des églises protestantes. Leur fils, SALOMON, acquit par héritage le fief de Rome et fit insérer ses armoiries dans l'Armorial général de 1696 (D'argent au lion de gueules). Au moment de la Révocation, il s'empressa d'abjurer; mais ayant eu divers procès, il sollicita la faculté de vendre ses biens qui lui fut constamment refusée en sa qualité d'ancien protestant. Il en résulta qu'il subit une ruine complète. (ROMAN)

Colonne 285, BÉQUILLARD (Pierre), nom manquant; voy. Haag [II 294 note].

— 293, l. 7, BERANGER (Antoine), *lisez* : (André). De plus, les trois dernières lignes de l'article (Le même nom..... en 1620) sont à supprimer et à remplacer par celles-ci :

Le colloque de Lauragais donna permission à Béranger, alors pasteur à Sorèze, de faire imprimer un livre intitulé : *Les attentats du Diable*, à condition toutefois qu'il y ferait de nombreuses corrections. Ce livre ayant été imprimé sans modification, le synode provincial tenu à Réalmont, en 1606, exhorta les possesseurs d'exemplaires du livre à les déposer sur son bureau et le prochain synode à l'interdire par toute la France. Béranger fut suspendu de ses fonctions par cette dernière autorité synodale, qui de plus condamna le synode du Lauragais à payer 10 écus à l'imprimeur. (PRADEL)

— 379, BERNARD de Saint-Affrique, pasteur de Valleraugue, n° 24, lig. 3 en rem., Bernard suivit Napoléon en Italie. — Erreur à *corriger*; il s'agit du fils du pasteur. Il était né à Valleraugue, en 1771, et fut, en effet, intendant de la garde royale en 1806. Il se rallia aux Bourbons

en 1815 et fut anobli en 1819. Après avoir été pendant quelques années intendant à Montpellier, il se retira dans la Gironde ; il y fut 35 ans maire de Listrac où il mourut, 26 juill. 1854, et qu'habite encore aujourd'hui son fils le baron Bernard de St-Affrique. (CAZENOVE)

Colonne 446, BERTHON. Aux imprimeurs de La Rochelle qui portent ce nom, il faut ajouter ceux de Limoges. Ils se prononcèrent en faveur de la réforme, car l'un d'eux, Paul Berton, fut condamné au fouet en 1531 pour avoir imprimé des livres réprouvés par le Parlem. de Bordeaux. (Émile PICOT)

— 496, BEURÉE (Denis) arriva en Suède en 1553; il fut armé chevalier et parvint aux honneurs en 1560 lorsque son élève Eric XIV fut couronné roi, et il périt de la main de celui-ci le 24 mai 1567.

— 603, BLANCARD, *ajoutez :* Anne de Blancard baronne de Moissac épousa Jean de Ginestous (frère de Marie de Ginestous femme du ministre Etienne de Broche de Méjanes) auquel elle apporta la baronnie de Moissac. Ledit Jean de Ginestous, baron de Moissac, sa femme et leurs 3 filles, sont portés en 1687 sur la liste des nouveaux convertis de Notre-Dame de Valfrancesque. (CAZALIS)

— 756, l. 12, Vie latine de Calvin par Bolsec *publiée à Cologne.* Dans ces derniers mots j'ai été dupe du titre, qui porte « Coloniæ apud L. Alectorium et hæredes Jacobi Soteris ». Cette inscription fallacieuse était destinée à faire passer le livre, imprimé probablement à Lyon, pour imprimé à Genève où le nom du typographe Jacques Stoer est des plus connus et où l'on déguisait souvent ce lieu trop célèbre sous le nom d'un village voisin, Cologny facile à confondre avec la ville catholique Cologne. Alector, comme on sait, est le coq qui réveille. — Dans le même article (col. 776, 4e avant-dernière ligne) le nom de Kampschulte a été mis par erreur; il fallait : *Calvin's Leben* par P. Henry.

Colonne 736-741, BOIVE. Cet article, à la rédaction duquel nous avons été conduit et forcé par les erreurs énormes complaisamment accueillies dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. du Protest.* (1876, p. 332) pour glorifier cette honorable famille du canton de Neufchâtel en Suisse, nous a suscité une réponse amère publiée dans le même *Bulletin* (1880, p. 555) par le vénérable M. Gagnebin pasteur à Amsterdam. « Mon cœur de vieux Neuchâtelois, » dit-il, a été froissé de voir les » soupçons que l'auteur jette sur la » véracité de l'annaliste Jonas Boi- » ve.... » Le cœur est mauvais conseiller dans une discussion technique ; après l'avoir fait pressentir en commençant ainsi, M. Gagnebin achève de le prouver en nous jetant ces mots à la fin de son article (p. 565) : « Allons donc! » il ne faut pas se moquer de ses » lecteurs. » Et cela parce que nous avions fait remarquer (col 740) qu'un notaire visant un tableau généalogique, garantit que ce tableau lui a été remis à telle date par telles ou telles personnes, mais ne garantit pas l'exactitude des faits rapportés dans la généalogie, surtout quand cette généalogie met en scène des personnages fabuleux du XIIe siècle. Nous avons répondu de point en point (dans le *Bulletin*, 1881 p. 35-44) à toutes les objections de notre honorable contradicteur; nous avons même fourni de nouvelles raisons, plus fortes que les précédentes, à l'appui de notre article BOIVE, et nous avons terminé en disant : « Qu'il » revienne ou non de l'impression » défavorable que notre article lui » a causé, M. Gagnebin devra être » convaincu de notre déférence » pour ce qu'il y a de respectable » dans le sentiment qui l'a guidé » et nous ne doutons pas qu'il ne » nous conserve de son côté, en dé- » pit de ce petit débat littéraire, » toute sa bienveillance. » A la fin même de ces lignes, M. Gagnebin fit annoncer qu'il répondrait « pro-

chainement » ; cependant le cahier suivant du *Bulletin* contenait seulement un billet de lui, daté du 26 janv. 1881, disant au secrétaire du Comité : « Je dois vous prier de » bien vouloir me réserver une » petite place dans le cahier de » Mai (1881). Ma réponse sera brève; » *les arguments de M. Bordier me* » *la rendent facile.* » — Aujourd'hui (mai 1882) de cette réponse facile rien encore n'a transpiré.

Colonne 745-776, Bolsec.—L'article que nous avons consacré à ce célèbre calomniateur de Calvin, contient un jugement sévère sur deux écrivains genevois, MM. Galiffe père et fils, qui ont emprunté à notre Carme parisien deux fois apostat et cent fois menteur, une méthode et des arguments dont les écrivains cléricaux triomphent. M. Galiffe fils s'est défendu contre l'article Bolsec, non pas en discutant les faits historiques, mais en nous décochant 20 pages d'injures que nous avons signalées dans la préface du présent volume, en faisant observer qu'à notre réplique (*L'Ecole historique de Jérôme Bolsec;* Fischbacher, 75 pag. in-8, 1880), il n'avait reparti que par un morne silence. Mais nous venons d'apprendre qu'au bout d'un an et demi, M. Galiffe fils a repris la parole et qu'une 2e *Lettre d'un protestant genevois,* cette fois de 51 pages, court sous le manteau en Suisse et autres lieux après avoir été imprimée si secrètement (à Genève, chez Carey, rue du vieux collège), qu'on ne la trouve chez aucun libraire et qu'il n'en a pas même été fait de dépôt légal. Nous n'avons pas besoin de discuter ce nouvel opuscule. Les injures quel que soit leur nombre nous les comptons pour rien, et les faits historiques que M. Galiffe fait semblant cette fois de discuter, nous les avons suffisamment réfutés dans *L'Ecole hist. de J. Bolsec* et ici (art. Bolsec et Bussinet), pour qu'on puisse apprécier l'insigne fausseté des arguments apportés par les MM. Galiffe à l'appui de leur mauvaise cause, à savoir le dénigrement de Calvin et des protestants français réfugiés à Genève. Un écrivain clérical inscrivait naguère en tête d'un odieux petit volume : « L'ouvrage de M. Galiffe (*Pages* » *d'histoire exacte*) a produit la plus » vive sensation dans le monde sa- » vant parce qu'il se borne à donner » des pièces officielles qui jettent » un jour tout nouveau sur le ca- » ractère et les actes de Calvin » (Voy. notre t. II, col. 771). Sans entrer ici dans des développements qui nous ont pris ailleurs 75 pages, nous montrerons par trois ou quatre exemples, pour édifier les lecteurs de *la France protestante*, combien MM. Galiffe produisaient aisément « la sensation » au moyen des textes. Cela suffira comme résumé d'une démonstration que nous avons déjà faite (dans *l'Ecole hist. de J. Bolsec*), mais sur laquelle il faut bien revenir puisqu'on insiste. Ces messieurs prétendent à mainte reprise que les réfugiés français ont apporté avec eux et avec le protestantisme, à Genève, un libertinage effréné qui était « presque inconnu des anciens genevois » ; seulement ils oublient, entr'autres, une liste d'amendes prononcées, dans les années 1414 à 1416, où l'adultère est coté à 6 sous, le viol beaucoup plus cher, à 9 florins, liste que M. Galiffe père avait lui-même fait connaître en disant que ces accidents, à Genève, hélas, en 1416, étaient d'après ce document « en nombre prodigieux ! » N'importe ; M. Galiffe fils insiste, et présente comme argument contre les français réfugiés une autre liste de 18 personnes condamnées dans un court intervalle (vers 1550) pour délits de mœurs ; seulement il néglige d'avertir que sur ces 18 condamnés qu'il enregistre avec soin, il n'y a que trois français; encore l'un est-il de Lille, c'est-à-dire flamand, l'autre est l'illustre Henri Estienne, frappé pour rébellion non pour immoralité, et le troisième est une dame Meigret dont nous allons reparler.

Il affirme ailleurs qu'avec les réfugiés français se sont abattus sur Genève l'ignorance, l'impuissance littéraire, la grossièreté du langage, et quand on répond à ce brillant paradoxe en lui demandant où sont les œuvres littéraires de la Genève du moyen-âge, il présente bravement une vingtaine de protestants hétérodoxes, la plupart italiens, vivant du temps de Calvin et contre lesquels Calvin eut à lutter; et comme on lui fait sentir le ridicule de cette réponse, il se rabat (*dans sa 2e Lettre*, page 21) sur le journal de Jeanne de Jussie et sur une chanson du XVIe siècle, œuvres écloses au souffle de la réforme, quoique dirigées contre elle. — Nous avons nommé madame Meigret. C'était la femme d'un trésorier de France réfugié à Genève. M. Galiffe s'acharne à la dénoncer pour ses mauvaises mœurs. Chaque fois qu'il lui plait de parler d'adultère, le nom de cette dame revient comme de lui-même souiller le bout de sa plume délicate. Son mari est sous le coup de la même disgrâce, avec tout autant de justice, mais seulement comme espion du roi de France. On ne peut pas douter des faits car ils sont tirés textuellement des archives de Genève et, comme dit l'abbé Fleury (un curé catholique de cette ville), ils sont prouvés par « les attestations de ce savant historien ». Or, quand on va vérifier, ainsi que nous l'avons fait, en recourant aux registres des archives, on trouve que l'adultère ou les adultères de Mme Meigret sont une pure invention de M. Galiffe. Cette jeune femme avait chez elle une nourrice, qui un jour surprise en faute, jugea commode de s'excuser sur ce que sa maitrese lui aurait, dit-elle, donné l'exemple. Les magistrats, qui ne badinaient pas sur ce point, firent une enquête rigoureuse d'où il résulta que la nourrice fut immédiatement bannie sous peine du fouet, comme adultère et calomniatrice. Autre exemple : M. Galiffe s'indigne des cruautés commises par la justice de son pays au XVIe siècle ; il parait ignorer qu'elles étaient alors les mêmes partout, mais par un adroit tour de main, il fait passer l'odieux au compte de Calvin et des Français qui le soutenaient, comme s'ils eussent été les juges, tandis que pas un français ne le fut avant le XVIIe siècle. Il appuye entre autres sur la barbarie avec laquelle on traita les sorciers et c'est sur Calvin qu'il en reporte la responsabilité, à ce point qu'il remarque une sorte de relâche des exécutions à mort quand Calvin était absent. Il ajoute : « La » plupart de ces supplices furent » précédés de tenaillement avec des » pinces rougies au feu, de l'am» putation des poignets ou tout au » moins du fouet public. Le 9 mars » *on dut* recommander au bourreau » de s'y prendre moins maladroite» ment quand il coupait les mains, » etc. » Nous ouvrons les registres au 9 mars (1545) pour vérifier et nous y lisons : « M. Calvin, ministre, *a fait grande requeste* pour les povres qui sont condampnés à mort, même pour les empoisonneurs; c'est que l'on advise de moins les faire languir..... » Ainsi M. Galiffe supprime le nom de Calvin et le remplace par *On*, afin de tourner contre lui un trait qui est à sa louange. Voilà comment ses accusations absurdes sont fondées sur les documents officiels tirés des archives de Genève. Le lecteur peut apprécier un autre exemple de ces tristes procédés par la petite affaire Bussinet que nous avons exposée ci-dessus, col. 411. Dans sa 2e *Lettre* M. Galiffe maintient ses dires si hautement flétris par un de ses compatriotes (Voy. col. 412, l. 29-30), et il en donne pour raison que « Bussinet et Galloix [son coaccu» sé] ne furent pas poursuivis pour » avoir rapporté *faussement* des pa» roles de Calvin, entendues d'ail» leurs [invention de M. Galiffe] » par toute une congrégation, mais » *pour en avoir fait l'objet de leurs* » *critiques*, — ce qui est fort diffé-

» rent. » Nos lecteurs peuvent juger eux-mêmes en comparant cette phrase avec les registres du Conseil (Voir note 2. col. 411) du sans-gêne de M. Galiffe à l'égard des textes. — On nous a reproché d'avoir accordé trop d'importance aux écrits de ces deux messieurs. Peut-être en effet eût-il mieux valu pour nous imiter les honorables éditeurs des *Opera Calvini* de Brunswick, et de la *Correspondance des réformateurs* qui, dans le cours de 22 volumes in-4 et de 5 gros in-8, ont à peine semblé se douter de l'existence de chétifs pamphlets qui, s'ils étaient pris au sérieux, ruineraient toute la base morale de ces beaux et grands travaux ; mais dans *la France protestante,* consacrée à l'histoire des familles protestantes françaises, il n'est pas permis de laisser sans réfutation des outrages qui essayent de les atteindre ; ce serait un acquiescement tacite. M. Galiffe fils s'excuse aujourd'hui : Ce sont, dit-il, « de vieilles histoires, des péchés de jeunesse. » Nous répondons que ce ne sont pas vieilles histoires que des inventions complaisamment rééditées, avec force compliments aux savants MM. Galiffe : à Lyon, par un magistrat de cette ville (Voy. notre t. II, col. 771), à Grenoble, par M. le c^te Douglas (III, col. 492) en l'année 1874 et en l'année 1875, et par bien d'autres. Mais la principale préoccupation de M. Galiffe fils dans sa 2^e *lettre* ne porte point sur les considérations historiques. Cet écrit est surtout un plaidoyer au sujet d'une certaine *collection Galiffe*, amas d'environ 200 dossiers du temps de Calvin qui ont appartenu à l'Etat de Genève et qui des archives de la République ont passé en la possession de MM. Galiffe ; possession dont ils ont usé et abusé pour le profit de leurs élucubrations. Ceci ne touche point les lecteurs de *la France protestante.* Toutefois, nous devons dire que MM. Galiffe sont aussi croyables ici que dans les questions historiques par eux soulevées, et que, devant quelques pièces authentiques extraites de nos portefeuilles, leurs explications ingénieuses s'envoleraient comme une fumée légère.

Colonne 819, La réponse de Bongars au comte de Dohna a pour titre : *Ad nobilis cujusdam Germani literas super Germanorum auxiliaribus Copiis nuper fusis et cæsis clarissimi viri Responsio ;* 1588, pet. in-8, 55 pag.

— 861, *Ajoutez :* Bonniel (Jean) prédicant à Quesnoy sur Deule près Lille, brûlé en 1569 ; voy. *Bull.* V 558, 564.

— 866, l. 40. Balthasar de Marsas, *lisez* : de Mazars.

— 875, Boquier, ministre dans les Cévennes, auteur de cinq discours publiés sous le titre de *Requestes au Roy* etc. Si l'on compare ce titre avec celui de l'ouvrage intitulé de même que publia Brousson à la même date (voy. t. III, col. 262 n° xvii), on voit qu'il y a là une erreur. Ou Boquier n'a été que l'éditeur de Brousson, ou bien le nom de Brousson s'est transformé en Boquier par une simple faute de lecture.

— 880, l. 34, Barbut *lisez :* Barbat.

— 907, Jacques Bories second fils de Jean, *lisez :* Pierre Bories second fils de Jacques (Nicolas).

— 959 note 1 : *Bull.* XIII, *lisez* : XXIII.

— 969, l. 9, Boudet (David). N'a pas été régent à Caussade, mais pasteur de cette ville du 9 fév. 1650 au 4 fév. 1663. Il ne fut jamais pasteur à Genebrières ; mais Genebrières eut pour pasteur en 1677, aussitôt après le synode tenu à Caussade en novembre, *Jean* Boudet fils ou petit fils de Jean Boudet et de Louise Chamier, fille du célèbre Daniel Chamier. Il y resta jusqu'à la Révocation et passa alors en Angleterre [IX 148 a]. (Nicolas)

— 980, Bougy l. 4 : Ce droit fut... *lisez :* Le droit d'exercice du culte fut re-

— 993, *ajoutez* : Boulac (Isaac) ministre de Vergèses, 1606.
connu.

— 1125, Bourgeois. *Ajoutez* : que l'une

des planches du recueil de Perissin et Tortorel, le n° 14 (voy. ici t. III col. 464) porte : « La populace de Tours s'élève contre ceux de la Religion réformée et en massacre jusqu'au nombre de 200 ou environ..., mesme ayant attaché le président Bourgeois à un arbre, luy arrachent le cœur et les entrailles, juillet 1562. »

Colonne 205, De Brosse, château de Blérancourt. — Ce paragraphe contient plusieurs erreurs. Ce n'est point le marquis de Blérancourt, mais bien le littérateur Pierre Bergeron, de qui nous savons, par son *Voyage dans les Ardennes, Liège et Pays-Bas*, publié par M. H. Michelant pour la Société des bibliophiles liégeois (Liège, 1872, in-8), que le château de Blérancourt était l'œuvre de S. de Brosse. Ce château avait été construit sous la surveillance et la direction de Charlotte de Vieuxpont épouse de Bernard Potier m^is de Blérancourt, de la maison de Tresmes. On a publié, du château, plusieurs vues dont les meilleures sont d'Israël. Le m^is de Blérancourt n'a pas laissé de Mémoires; mais d'après Tallemant des Reaux il avait, dans ses voyages, dressé une liste des meilleures auberges qu'on trouvait dans les pays qu'il avait visités. Pierre Bergeron avait été le précepteur de la marquise, chez laquelle il a passé presque toute sa vie. Bernard Potier avait aussi fait bâtir à Blérancourt un monastère de Feuillants, détruit aujourd'hui, dont S. de Brosse avait peut-être également été l'architecte. (H. Michelant)

## TOME III

Page VI, lig. 12. Rev. Balid Rye, *lisez* : Rev. Baird, à New-York.

Colonne 17, Bourzolles, *ajoutez* à cet article : François baron de Bourzolles, capitaine huguenot dans le Quercy, prit une part active aux guerres du duc de Rohan. En 1621 et 1622 il accompagnait La Force et le comte d'Orval à la tête de très belles troupes. Plus tard, en 1628, lorsque la maison de la Force fut accusée de trahison envers le Roi, *Castelnau*, *Bourzolles* et *Beynac* furent décrétés de prise de corps. Bourzolles avait un frère, baron de *Brébières*, qui suivit également la fortune des Caumont. (Pradel)

— 22, Bousquet, à S. Hippolyte. C'est peut-être à cette famille qu'appartient Jean-Louis Bousquet né à S.-Hippolyte le 16 août 1664. Obligé de quitter la France en 1691, il alla prendre du service en Angleterre, puis en Hollande, enfin en Suède où il était capitaine en 1704 et lieutenant-colonel de dragons en 1712. Anobli le 4 avril 1714 (sous le n° 1483), il passa, colonel des dragons brêmois en 1719, major général de l'infanterie en 1741, gouverneur de Friedericksbausen (Finlande) la même année et lieutenant général en 1743. Il mourut à Calmar (Suède) le 26 fév. 1745 sans laisser de postérité, quoique marié à une d^lle de Hohendorff. Il assistait à la bataille de Pultawa et fut l'un des plus braves compagnons de Charles XII.

Colonne 70, Bragard (Autard de). Cette famille était originaire de Digne. Balthazard vint se fixer à Orpierre vers 1580 ; il en était encore gouverneur en 1620. Lesdiguières le fit anoblir en 1607. = *Armes* : D'azur à une outarde d'argent, tenant au bec un rameau de sinople et debout, ailes éployées, sur un mont d'azur. Au lieu de deux fils seulement (col. 71), il laissa : Daniel, Paul, Alexandre s^r de Chamoules, Claire épouse de Jacob Videl oncle de Videl l'historien (voy. col. 489), et Pierre. Daniel eut de Jeanne Perrinet : Cyrus ; Isabeau épouse de François de Muret ministre de l'église de Grenoble, 1627 ; Louise épouse de

son cousin Honoré Autard, de Digne, 1627-79; MARGUERITE épouse, 1623, de Pierre de Laget ou Lacger; HÉLÈNE épouse de Cesar de Mardaillan et OLYMPE. Cyrus de Bragard fut marié trois fois, 1° avec Catherine de Montauban, 1648; 2° avec Diane de Piazze, 1650; 3° avec Madelaine de Solliers, 1660; il testa en 1679. Il faut se défier de la légende qui donne au sobriquet *bragard* le sens d'homme au bras terrible; il serait plus naturel d'y voir le vieux mot français bragard, pimpant, galant. (ROMAN)

Colonne 80, BRASSAC. *Ajoutez* : JEAN de Brassac seigr de Cruzi eut deux fils: GABRIEL, protestant, et GUILLAUME sr de Montpinier, catholique. Gabriel épousa, 16 juill. 1548, Alix de Brassac dont il eut : 1° DIETTE mariée à Jean *de Calvairac* sr du Clot, 7 mai 1573, dans le château de Brocayrols lès Sénegas; leurs pactes de mariage furent passés le 16 septembre 1571; 2° OLIVIER sr de Cruzi et d'Arquiniez. Celui-ci, bien que huguenot, tenait la chapellenie de S. George depuis un échange que son père avait fait, avec Antoine *de Chalon* sr de Lacaze, en 1564. Il eut pour enfants : CHARLES sr de Cruzi marié à une dlle *de Sobiran* et DIETTE qui épousa Bernard *de Portes* gouverneur de Viane. Une troisième Diette de Brassac était mariée avec Jean *Bernard de Miremont*, pasteur de Viane en 1594. (PRADEL)

— 98, l. 16 en rem., BRÉGUET. Son fils LOUIS, *lisez* : son fils ANTOINE. — Col. 99, l. 32, son fils continua etc. *lisez* : son fils ANTOINE continua la maison.... et mourut en 1858. Son petit-fils M. LOUIS Bréguet, né en 1804, la prit à son tour en 1826 et la continue encore aujourd'hui. Il a épousé, 1833, Mlle Lassieur sa cousine germaine. Il a surtout employé ses travaux aux applications des sciences physiques et particulièrement à celles de l'électricité. Par l'invention du télégraphe à cadran il a été le premier à rendre le télégraphe réellement pratique en France et a contribué activement à l'installation de la première ligne française, entre Paris et Rouen. En collaboration avec Masson, il fit une découverte non moins importante, celle de la bobine d'induction, qui s'est toujours appelée depuis bobine Ruhmkorff du nom de son premier constructeur. Il fut nommé membre du bureau des longitudes en 1862 et membre de l'Institut en 1872. Son fils M. ANTOINE Bréguet, né en 1851, ancien élève de l'école Polytechnique, est associé avec son père pour l'établissement de construction. Il a pris en outre, depuis 1880, la direction de la *Revue scientifique* publiée chez Germer Baillière et s'est fait connaître par quelques travaux de science pure sur la téléphonie et les machines magnéto-électriques.

Colonne 109, *ajoutez* : BRETIN (Mathurin), imprimeur originaire de Lyon. En 1617 il quitta la ville de Montpellier où il exerçait son art, pour aller s'établir à Castres. Par contrat du 15 juin, les consuls de cette dernière ville lui baillèrent l'imprimerie municipale acquise de *Nautonier* de Castelfranc, que Pierre *Fabry* venait d'abandonner. Cette imprimerie se composait alors de vingt mille caractères et des outils et meubles en dépendant. Bretin s'en chargea au prix de deux cent quarante livres. Il devait s'acquitter de cette somme dans trois ans. Les caractères étaient usés; les consuls s'engagèrent à les faire « re» graver ou changer au premier » jour, dès qu'ils auraient une » commodité pour les envoyer à » Montpellier, et le prix que cou» tera cette opération sera rem» boursé à la ville de Castres par » Bretin ». Notre imprimeur fut tué dans une rixe, en 1626, au moment où il imprimait les Mémoires de *Gaches*, par ordre du duc de Rohan. (PRADEL)

— 114, BREVIN. *Ajoutez* : Cosme BREVIN, ministre à Montbéliard déposé en 1563; voy. Correspond. de Calvin n° 3987.

Colonne 149, l. 14 en rem., Marc Roget, *lisez* : Marc Roset.

— 262, l. 2 en rem. Jean *Lenans*, *lisez* : Jean Tenans. (NICOLAS)

— 288, BRULÈRES, ministre de Gien. Il y était, selon l'*Hist. Eccl.* de T. de Bèze, en 1559 et 1562. Il est appelé dans le premier passage (Tome I, pag. 163) « *Estienne de Brullères dit La fontaine*, advocat ». — Ne serait-ce pas le même qui en 1544-45 figure dans les comptes du Bailli de Lausanne, comme stipendiaire de MM. de Berne sous le nom de *Estienne de La funtana* ? Et le même encore qui était (v. Genève ecclésiastique p. 25) pasteur à Russin en 1588 ? (VUILLEUMIER)

— 289, BRUN (Geoffre). Son nom figure l'un des premiers, dans les comptes du Bailliage de Lausanne, parmi les « pensionnaires de Leurs Excellences » ou les « Escholiers de Messieurs », comme on les appelait alors : années 1541-42 et 1542-43. Il était en 1557 (et sans doute jusqu'en 1559) pasteur à S. Saphorin près Vevey. Je soupçonne qu'il est le même personnage que ce Theofredus dont il est plus d'une fois question dans la correspondance de Viret avec Calvin en 1545. Viret dit qu'il a passé plusieurs années dans sa maison et qu'il ne peut rendre que le meilleur témoignage à sa foi, à sa piété et à sa probité. Voir Viret à Calvin, 3 sept. 1545, *Calv. Op.* édit. de Brunsw. XII, 158 sq. (VUILLEUMIER)

— 302, BRUNET n° 2 dit du Parc. Son nom est Brunet *Pelé* (voir une lettre de lui à Calvin, du 19 mars 1562, datée de Limoges. *Calv. Op.*, édit. de Brunswick XIX, 345). Selon le Passevent parisien, il aurait été neveu de Mathurin Cordier. Ce qui est sûr c'est que, avant 1559, il était pasteur à Pully, près Lausanne. Il était un des ministres qui s'associèrent à la démission d'une partie du clergé vaudois. (VUILLEUMIER)

— 324. Entre BRUNIER n° 4 et BRUNIQUEL, *ajoutez* : 5. BRUNIER (Pierre) « barbier, natifz de Ganges au pays de Languedoc », reçu habit. de Genève, juin 1558. — (Jean) ministre à Maslacq en Béarn. Il paraît avoir eu pour père Antoine Brunier, marchand à Orthez, et pour frères le capitaine Gratien Brunier et un Vivien Brunier marchand à Nay (Arch. B.-Pyr. E 1237 et 1245). — (Matille) du haut Dauphiné ; et Judith, de Livron, assistées à Genève, 1708 et 9.

Colonne 354, l. 19, réfugiée en Islande, *lisez* : en Irlande.

— 436, CAFFER (Antoine) 1652, *lisez* : 1562. Il figure parmi les pensionnaires de LL. EE. de Berne à Lausanne de 1551 à 1553, puis en 1556-57. A la même époque on trouve mentionné en la même qualité Barthélemy Caffer, régent au collège de Lausanne en 1550-51 ; en juin 1559, après le départ des professeurs partisans de Viret, il fut installé dans la chaire d'hébreu. (VUILLEUMIER)

— 492, lig. 38, CALIGNON, après baron de Vaubonnais, *ajoutez* :

Soffrey de Calignon avait trois frères. Nous avons déjà mentionné l'un d'eux, *Hugues*, dont le sort est inconnu. *Jacques* fut conseiller à la Chambre de l'édit en 1596, et père de deux fils, nommés LOUIS, sieur de Bregnieu, et ALEXANDRE, sur la vie desquels nous avons inutilement cherché à nous procurer des renseignements. Olhagaray parle bien d'un capitaine *Brigneu*, gouverneur de Foix, qui, ayant rasé une église dans l'intérêt de la défense de la place, fut, sur les plaintes du clergé, rappelé par le roi de Navarre et remplacé par le colonel *Comte* ; mais le fait s'étant passé en 1580, il ne peut être question du fils de Jacques de Calignon. Le troisième frère du chancelier, nommé Louis, fut anobli selon Chorrier, en 1592. Il eut deux fils : Louis s^r de La Frey, et FRANÇOIS s^r de St-Sauveur, sergent-major de la ville de Grenoble. Le dernier épousa la nièce du conseiller Octavien *de Romme* que la mort de son père, tué devant Trino, avait laissée orpheline [Haag III, 103].

Colonne 548. *Psychopannychia*; on ne sait à quelle occasion Calvin écrivit ce traité. *Corrigez :* Calvin publia cet ouvrage pour signaler une fraude des Cordeliers d'Orléans qui avaient machiné des apparitions nocturnes, prétendant qu'une dame de la ville qui était morte sans leur laisser autant d'argent qu'ils l'espéraient revenait pendant la nuit dans son ancienne demeure exhaler les plaintes de son âme tourmentée en purgatoire. (Paul DE FÉLICE)

— 557, l. 4, La Bihière *lisez :* La Billière, l. 31 Peirau, *lisez* : Peiran.

— 618, nº LXXX et 619 note. *Ajoutez* : que dans la préface de ces sermons on lit qu'ils furent recueillis par maistre Denis Ragueneau « qui n'avoit pas son pareil en diligence d'escrire par nombres et chiffres sans oublier un mot ce qui se prononçoit ».

— 629. A la suite des correspondants de Calvin, *ajoutez :*

Dans la préface de leur grand recueil de la correspondance de Calvin, MM. les éditeurs de Strasbourg-Brunswick ont signalé un volume de lettres parvenu à leur connaissance, mais dont ils n'avaient pu se procurer l'accès. Ce précieux volume appartient à M. Henry de Sarrau, de Bordeaux, dans la famille duquel, autrefois l'une de nos plus notables familles protestantes de la Guyenne, il est soigneusement conservé depuis le milieu du XVIIe siècle. En marge de plusieurs lettres on lit la formule usuelle des épitaphes :

זכר צדיק[1]

Et en tête du volume est écrit :

Amplissimo clarissimoque viro domino Sarrau in S. Sen. Par. Regis consiliario αὐτόγραφον dono dedi.

Johannes Carreus. V. D. M.[2]
Anno MDCXLVII.

Ce Jean Carré est vraisemblablement le pasteur de Châtellerault dont nous avons parlé ci dessus, col. 783, et le conseiller Sarrau, auquel il s'adresse, est celui que MM. Haag ont mentionné [IX 143-144], comme étant « M. Claude Sarrau, escuyer, sieur de Boynet et autres lieux, conseiller du roi, époux de Françoise du Candal », érudit très distingué qui mourut en 1651.

M. Henry de Sarrau ayant eu la bonté de communiquer récemment ce volume à un obligeant ami, M. Georges Bouchon, celui-ci a bien voulu nous transmettre la liste des lettres, toutes adressées à Calvin, que contient le volume. La voici :

Sultzerus, viro eruditissimo D. Joanni Calvino ; octob. 1541.
Corderius, patri Calvino, pastori vigilantissimo.
Tossanus, clariss. viro D. Calvino.
Martinus Bucerus, id.
Jo. A. Lasco, sanctissimo viro catholicæ christi ecclesiæ doctori fidelissimo domino Calvino fratri et amico in christo observantissimo ; 29 oct. 1554.
Felix Cruciger, clarissimis et doctiss. viris, D. J. Calvino et aliis professoribus Genevens., in domino observandissimis ; 18 mars 1560.
Lipsius, juin 15.., sapientissimo Calvino.
Th. de Beza, excellentissimo christi..... Calvino.
P. Boquinus, singularis eruditionis atque pietatis Calvino.
Bullingerus, clarissimo viro Calvino, 30 septemb. 1560.
Blaurerus, clarissimo viro Calvino.
Franciscus Hotomanus, id.
Joannes Morelius, à mons. mons. Calvin.
Joannes Thenaudus, Calvino etc.
Nicolaus Palassius (?), clarissimo viro Carolo Passelio [pseudon. de Calvin] patri et gymnastæ... in Christo observantissimo.
Sommerset, viro integerrimo Joanni Calvino, ecclesiæ Genev. primario ecclesiasti, 1er avril 1545.

Colonne 680. CAMPREDON nº 3 ; cinquante-cinq ans plus tard, *lisez* : En 1681, un autre Campredon.

— 682, l. 3 en rem., pour être revenus de France aider, *supprimez* : de France.

— 683, note ; CANAYE. *Ajoutez* : On

[1] Zéker tsaddig liberâkhâh ; que sa pieuse mémoire soit une bénediction. (ZOTENBERG)
[2] Verbi Dei minister.

lit dans les « Manuaux » du Conseil de Lausanne : « Certain personnage estant en ceste ville détenu de maladie... auroit faict ordonnance dernière... entr'autres legatz donné et légué a l'hospital de Lausanne la somme de 50 escus sol... se nommant Jehan *Canet* bourgeois de Paris, s^r de Venant, teinturier de soye. Messieurs passent quictance à Pierre Canet nepveu dud. feu Jehan Canet testateur » (9 déc. 1574).

Colonne 704 et 706, *Prodomus*, lisez : *Prodromus*.

— 783, l. 9, en rem. : la mort du célèbre réformateur, *lisez* : jusqu'au moment de la mort de Théod. de Bèze, il composa en l'honneur du célèbre réformateur...

— 806, Casaubon I. Arnaud, le grand helléniste, *lisez* : I. Arnaud. — Le grand helléniste...

— 832, l. 18, Cassagrain ; *lisez* : Cassegrain.

---

## COLLABORATEURS AU PRÉSENT VOLUME

Arnaud (M. le pasteur), de Crest, 385.
Auzière (M. le pasteur), de S. Laurent d'Aigouze, *passim* pour les listes pastorales.
Cazalis de Fondouce (M.), à Montpellier, 21, 57, 191, 221, 420, 450, 657, 748, 831, 1024, 1097.
Cazenove (M. Raoul de), 179, 1097.
Chavannes (M. Ernest), ministre, *passim* pour le refuge dans le pays de Vaud.
Claparède, à Genève, 1094.
Cuvier (M. le pasteur Othon), à Nancy, 166, 747.
Dardier (M. le pasteur), *passim* pour les archives du consistoire de Nîmes.
Delgobe (M. Ch.), ingénieur des mines à Bamble, Norwège, 711.
Félice (M. le past. P. de), 1090, 1111.
France (M. de), 84.
Gagnebin (M. le pasteur), à Amsterdam, 90, 123, 291, 315, 324, 333, 1098.
Gaullieur (M. E.), archiviste de la ville de Bordeaux, 34.
Jourdan (feu M.), juge à La Rochelle, 298, 398, 1010.
Le Sens (M. E.), à Rouen, 68.
Nicolas (M. Michel), professeur à Montauban, 84, 193, 407, 672, 803, 830, 1110.
Oberkampff (M.), receveur des finances à Alais, 496.
Pradel (M. Ch.), à Toulouse, 49, 263, 290, 392, 446, 495, 496, 499, 507, 672, 680, 748, 834, 855, 863, 902, 924, 969, 1013, 1096, 1105, 1107, 1108.
Raymond (feu M. Paul), secrétaire général de la préfecture des Basses-Pyrénées, 291, 309.
Raynaud (M. Gaston), 1085.
Read (M. Charles), 210.
Richemond (M. L. M. de), archiviste de la Charente-Inférieure, 113, 146, 194, 295, 398, 428, 679, 829, 999, 1063, 1090.
Roman (M. Joseph), 265, 1087, 1090, 1096, 1107.
Roufineau (M. le pasteur), 1092.
Sagnier (M. Charles), à Nîmes, 942.
Schickler (M. F. de), *passim* pour le refuge en Allemagne et en Angleterre.
Soulice (M. E.), bibliothécaire de Pau, 265, 1089.
Tamizey de Larroque (M.), 184.
Teissier (M. Ferd.), 959, 1024.
Vaurigaud (M. le pasteur), à Nantes, 16, 34, 47, 1002, 1092.
Vuilleumier (M. le professeur Henri), à Lausanne, 670, 902, 1109, 1110.

## SOUSCRIPTEURS (N° 2)

436. — M. Henry WAGNER, à Londres.
Lord ACTON.
M. le professeur Henri VUILLEUMIER, à Lausanne.
Les Archives du Loiret (M. J. DOINEL, archiviste).
MM. De KERMAINGAN, à Paris.
le pasteur Charles DARDIER, à Nimes.
Mme G. GRANIER, à Bayard par Anduze.
MM. le docteur Paul GÉRENTE, à Paris.
le pasteur J. BIANQUIS, à Marsauceux.
MARCHEGAY, ancien archiviste de Maine-et-Loire, aux Roches-Baritaud, Vendée.
RIVIER-DAPPLES, à Lausanne.
Ernest CHAVANNES, à Lausanne.
L. de MAGNY, directeur du Collège héraldique, à Paris.
Literarischer Artisticher-Anstalt, à Munich.
Librairie Maisonville, à Grenoble.
— Reinwald, à Paris (pour A. Twietmeyer, à Leipzig).
— Terquem, à Paris.
453. — — J. Vuylsteke, à Gand.

---

# TABLE

## DES PRINCIPALES MATIÈRES

### A


Abjurations; n'étaient ordinairement qu'extérieures, 432.
Actes des apôtres (Mystère des), 1083.
*Adoration religieuse ou la génuflexion*, 261.
Affiches en 1694 et 92, pour la mise à prix des prédicants et pasteurs du Désert, 248.
Agde (Siège, 1562, d'), 768.
Agenois (premier baron de l'), 268, l. 14.
Agenouiller (Si l'on doit s') devant les images ? 586.
Aiguières artistiques, XVIe siècle, 157 note.
Aire (Eglise, 1569, d'), 91.
Albigeois (Histoire des) commandée, 1607, par un synode, 726.
Alector, prétendu imprimeur, 1097.
Alençon (La Reforme vers 1560 à), 439-40.
Alger. Religionnaires fugitifs pris par des corsaires et emmenés comme esclaves en Algérie, 81.
Almanza (Bataille, 1707, d') où les régiments français catholiques et protestants, s'entredétruisent, 940.
Amerique (Déportés ou expatriés en), 21, 295, 307 note, 785, 962.
Amnistie generale, 1612, des protestants, repoussée par eux, 1032.
Amsterdam; conditions des pasteurs français réfugiés dans cette ville à la Révocation, 176,
Anabaptistes, 331, 587, 610.
Animeusement, 168 l. 14.
Annonay (La Reforme v. 1560 à) 389. Voy. 636.
Anoblissement (Lettre d'), 969.
*Antechrist (De la venue de l')*, 952. — L'Antechrist dénoncé, 1603, par un synode, 1028.
Anti-Cotton, 824.
*Antimishermès*, 213.
*Antiperistase*, 387.
*Antithèses et contrarietez de J. Hus et Luther, de Zwingle et Calvin*, 950.
Antitrinitaire decapité, 1566, à Berne, 612.
Aoste (Fable de Calvin prêchant à), 520.
Apôtre (Le treizième), Saint Ruth convertisseur en Languedoc (1681), 239.
Arctius Felinus, pseudonyme de Bucer, 343, 360.
Archives; trop fréquents changements qui s'y opèrent, 17 note. — Voyez Genève, Marseille.
Armorial et nobiliaire, véridique (celui que publie M. de Foras, à Thonon), 416.
Assemblee de Jarnac en 1594, col. 990; — des « Conseils des six provinces », 1616, à La Rochelle, 993.
Assemblee religieuse; (fonds institué, 1721, pour assister les familles persécutées pour le crime d'), 788 note.
Associé étranger (Titre d') de l'Institut de France, 701.
Astrologie judiciaire, combattue par Calvin, 593.
Aumôniers de la marine; leur tolérance, 78.
Autographes des reformateurs, leurs prix, 637.


### B


*Babylone (La condamnation de)*, 49. — *La honte de Babylon*, 1035.

Balancier (Invention du) pour la frappe des monnaies, 459-63.
*Barlaam et son compagnon*, 93.
Basin (L'evêque Thomas), auteur d'une Chronique célèbre ; ses descendants sont protestants, 409.
Bastille (Sevices exercés sur un prisonnier de la), 735.
*Baston* (*Le*) *de la foy*, 88, 89.
Bayeux saccagé en 1562, quant aux choses matérielles, par les protestants, 466.
Béarn (Suppression en) de l'eglise protestante, 828, 874.
Bestia, nebulo, furcifer, qualifications de l'adversaire dans la polemique du XVIe siècle, 605. Ajoutez 646.
Bible (Les contempteurs de la), Agrippa de Nettesheim, Servet, Dolet, Rabelais, des Perriers et Govea, stigmatisés par Calvin, 596 note.
Bibliothèques particulières : de M. Rattier, 549 ; de M. Lutteroch, 584 ; de M. Alfred André, 999. — Ouvrage que Calvin dit avoir fait tirer à 800 exemp. et dont on ne retrouve pas un, 594.
Bibliothèque du protestantisme fondée en 1604 à La Rochelle, 830.
Boive, famille neuchâteloise, 1098.
Boisec (Supplément à l'article), 1099. — (Ecole historique moderne de) c'est-à-dire école de falsifications historiques, 544 note, 1100-1103.
Bonnet (Erreurs de M. Jules) sur l'histoire de Calvin, 524 et notes, 623 ; autres, 1098, l. 6-10.
Bordeaux (Eglise de) en 1562, 1646 ; col. 638 ; — en 1585, col. 1037.
*Bouclier* (*Le vray*) *de la foy*, 902.
Boudins français, 70.
Bouffon de Henri II, 333 ; de Philippe II, 335.
Bourbonnais, province très mal disposée pour la Réformation, 474.
Bourdeaux (combat, 1683, à) 230. — (La Réforme prêchée, 1562 à) 764.
Bourreau effrayé du supplice qu'il venait d'exécuter, 331 lig. 4.
Bourges (Commencement, 1523, de la Réforme à), 213.
Bragard, sobriquet ; 70, 1106.
Bresil (Etablissement huguenot tenté au) 794.
Bretagne (Prédications, 1558-62, en) 769.
Briançon, château, 115.
Briou (Hôtel de), hôtel de Rambouillet des réfugiés, à Berlin, 166.
Brousson écrit lui-même au Roi, au Clergé, à l'Intendant, pour leur annoncer sa présence au Désert et protester contre la persécution, 246-50, 254.

## C

Cabrières (MM. de) évêques de Montpellier, 186.
Cadavres condamnés judiciairement à être traînés sur la claie, 31.
Calomniateurs modernes de Calvin, 544 ; — réfutés, *ibid.* note 4.
Calvin, sa vie et ses œuvres, 344-367 ; — vers sur sa mort, 1058 ; — falsification des textes dans le but de le calomnier, 410-12, 310, 1099, etc. — *Calvin's Leben*, par le past. Paul Henry, 1097.
Camisards s'agenouillent en chantant les psaumes avant de combattre, 837. — Leur soulèvement, voy. les articles Catinat, Cavalier, etc.
Canif (Le saint) ou Canivet, 382.
Carnets médicaux de Turquet de Mayerne, 815 note.
Casaque jaune revêtue (en Flandres 1567) par les hereliques supplicies, 835.
Castanet, village saccagé par les camisards, 836.
Catechismes de Calvin, 523, 369, 377.
*Catéchisme en langue biscayenne*, 414.
Catholique (Humanité, 1562, d'un capitaine), 437.
Catinat, maréchal de France ; admiration qu'il inspire, 835.
Camp de l'Eternel, 836.
Cavalier françois, poesies, 966.
Candie (Siège, 1669, de) 983.
Cazenovia, ville nouvelle en Amérique, ainsi nommée en l'honneur d'un M. de Cazenove, 963.
Ceinturier (Commerce, en 1569, de), 59.
Chaises à porteur, importées à Berlin par les réfugiés, 942.
Chambre mi-partie de Castres, 685-86.
Chansons huguenotes, 144.
*Chant de victoire*, à Jésus-Christ, en vers latins, par Calvin, 576.
Charenton (Temple de), 488.
Chartres (La Reforme, 1552, à), 472.
Chauves (Eloge des), 976 note.
Chiens menés à la messe, 1013.
*Chronique de Metz* en vers, 469.
Chronologue du Roi, 947.
Claye, village de Champagne entièrement huguenot vers 1560, col. 379.
*Clef de l'Ecriture et des Pères*, 31.
*Clémence* (Traité de Senèque sur *la*), publié par Calvin, 514, 548 ; — autre trad. 739.
Clovis, ancêtre direct de Louis XIII, 696 note 2.
Cœur arraché, 1101.
Coligny (Poème sur), 977 ; — vers sur sa mort, 1058.
Coligny (L'Ile de), 793.
Collège de Genève (Plan d'études du) organisé par Calvin, 539-40.
Cologny, voy. Imprimerie.
*Colonne de diamant*, 94.
Colportage des livres huguenots au XVIe siècle, 87.
Comédie hérétique de « la Religion et la Vérité », jouée à Grenoble vers 1560 ; 482 note.
Concours (Procès-verbal d'un) en 1618 pour une chaire de professeur à Saumur, 639.
Confessions de foi rédigées par Calvin, 573 ; — des Pays-Bas en 1560, col. 88 ; — de ceux qui prêchent dans les déserts, 216 note.
Confessorat (Ecole de) et de martyre, 1014.
Congregation ; ce que c'etait à Genève, 511 ; 598.
Conscience. « Renvoye à sa conscience », formule de jugement pour les cas douteux, 397. — Liberté de conscience, presque gagnée par les camisards, 938.
Consensus ou formulaire d'accord entre les églises helvétiques réformées, 601.
*Consilium pium de componendo religionis dissidio*, 946.
Consolateur (Charge de) dans les églises wallonnes, 316.
Constance et douceur de Calas sur la roue, 476.
Controverse (Methode de), 1036. — Diners de controverse, 686 note. — Assignation en justice, 1631, pour forcer un pasteur à une controverse, 793.
Conversions brutalement forcées, 899.
Converti (Vains efforts d'un auteur) pour réfuter lui-même un ouvrage qu'il avait écrit avant sa conversion, 276.
Correspondants de Calvin (Liste des), 621-29.
Couvents. Pression qu'on y exerçait sur les enfants protestants, 73.
Crète (Les adversaires gonflant leur), 141 l. 37.

## D

Dames qui furent, à la Révocation, de sanguinaires persecutrices, 239-40.

Damoiselle déshonorée par ordre, puis tuée, 389.
Danse (Interdiction de la), 524 note.
*Défense de la religion protestante*, 1089.
Défi au combat, 1572, à la manière des guerriers antiques, 673, l. 30.
Désert (Condamnés, en 1750, pour s'être mariés au), 1.
*Diable* (*Les attentats du*), 1096.
Dieppe; son collège protestant, 399. — (Eglise de), 789, 864.
Dijon (La réforme à), 104-105.
Directeurs, au nombre de seize, élus dans le Midi en 1683 pour défendre le protestantisme, 223.
Discipline ecclesiastique sévèrement établie par les réformateurs à Genève, 524 et suiv.
*Divorce satyrique* (*Le*), 954.
Docteur en théologie, titre interdit aux protestants en France. 90.
*Doctrine* (*La*) *des églises réformées de France*, 724. — Unité de doctrine des églises de France, 1031.
Dogmes (Résistances diverses à certains) suivant les contrées, 610 n° LXVI.
Douvres (Eglise française de), 684.
Drapier drapant, 154 note.
Druyds, nom donné à Dreux (XVI^e siècle), 465.

## E

Ecartelés (Père et fils), 18.
Ecole de charité de Westminster (1747), 25.
Edit de Nantes; négociations pour y aboutir, 488.
Edits en faveur des protestants; Louis XIII promet, en 1618, de les observer fidèlement, 676.
Eglise gallicane, doit beaucoup à la Réforme, 541.
Eglises du désert, 788.
Eidgnots, 523.
Electeur de Brandebourg; les réfugiés lui confient leur argent, 401 note.
Electricité (Travaux sur l'), 1107.
Eloïm et Jéhovah, 731.
Emèritat pastoral, 323 l. 25.
Emunctor, pseudonyme de Bucer, 343.
Enfants de mariages huguenots déclarés « enfants naturels », 114. — Enfants courageux, 647.
Enfants de Dieu, nom que se donnent les camisards, 934, 935, etc. Voy. tout l'article Cavalier.
Enfouissement des femmes; horreur de ce supplice, 330.
*Entremangeries ministrales*, 217.
Ephémérides de Phil. Canaye, 684; — de Casaubon, 821.
*Epidepnidis* et *Præparatio ad virtutem*, pamphlets nîmois, 1607; col. 657.
*Epitre des protestants de France affligés*, 241 note.
Epîtres de S. Pol traduites par Lefèvre d'Etaples, richement enluminées, offertes à François I^er, 131.
Escalade de Genève, 975 note 2.
Esclaves (Condition des protestants), en Algérie, 82.
*Estat des réformés de France*, 240, 259.
*Eucharistie* (*Traité de l'*), 278.
Evasions manquées de huguenots fugitifs, comment réprimées (1686), 106, 778.
Eventails (Exportation des) à Berlin, 852.
Evêque et pasteur à la fois, 1561, à Troyes, 743.

## F

Fable dans l'histoire, 918, 1098. Voy. Bonnet.
Falsifications historiques prises à tâche par la presse catholique ultramontaine, 478, 492 note.
Familles actuellement subsistantes remontent rarement au XVI^e siècle et presque jamais au delà, 688. — Loi inconnue de leur croissance et extinction, 688. — Familles adoptées par d'autres, 964 note. — Caisse de prévoyance fondée par une famille pour ses membres nés ou à naître, 1074 note.
*Fanatisme* (*Hist. du*) *de notre temps* (1692), 278.
*Fauste* (*Le docteur*) *grand magicien*, 953.
Felinus, voy. Aretius.
Femme ayant rempli, 1562, dans plusieurs églises l'office de prédicateur, 440.
Femmes protestantes (Courage de diverses) 168, l. 31; 768, 769, 880.
*Femmes* (*L'art de connaître les*) 341.
Ferrare (Renée duchesse de); dames de sa maison (en 1528), 27 note 2, 519. — Sa vie, 864.
Feu-Ardent, cordelier, 216.
Fils mis à mort sur la denonciation de son père, 447.
*Flambeau* (*Le*) *de la vraye foi*, 67.
Flandre espagnole; de qui Crespin tient ses renseignements sur cette province pour son martyrologe, 88.
Florentins ou cadets de la croix, brigands, 933.
Foie de huguenot porté en triomphe, 1078.
Fondeur de caractères typographiques, 112.
*Forces mouvantes* (*Traité des*), 906, 920.
Fortune minime et pauvre mobilier laissés par Calvin, 544.
Fosse d'aisances (Enfant qu'on descendit, 1683, dans une) pour le forcer d'abjurer, 293 l. 26.
Fous, c'est-à-dire huguenots ardents des synodes, 1029.
*Fournaise ardente* (*La*), *pour évaporer les eaux de Siloé*, 952.
Francfort (Eglise française de), 1034.
François I^er protecteur, 1523, des hérétiques, 771.
*Fruits divins* (*Les* 365) *de la messe*, 931.

## G

Gagnebin (Débat littéraire avec M. le past.), 1096.
Galères (Traitement infligé sur les) et dans les prisons, 783. — Voy. l'art. Changuyon, 1068.
Galiffe (MM.), 411 et 412, 492 note, 544, 1099-1104.
Garfield, président des Etats-Unis, 1091.
Garnisaires, 439 l. 27. — (Prix que les familles devaient payer par jour aux soldats qu'on leur imposait comme), 294.
Gaule antarctique, 795.
Généalogies fabuleuses, 389 note.
Genève avant Calvin, sa respectabilité, 522 note. — Refuse de livrer les réfugiés, 924. — Vers en son honneur, 972. — Ses archives, 1103.
Gentilshommes et roturiers admis par moitié aux commandements dans les troupes françaises réfugiées à l'étranger, 939.
Gex (Pays de), annexé, 1602, à la France, col. 967; voy. 1064.
Gien (Officiers royaux de) destitués comme hérétiques, 381.
Gorgias, coquet, 10.
Goulart, édi eur, 1036.
Gousse, adjectif; « estant bien gousse », 11, l. 30.
Gravure en médailles et monnaies, 159.
Gravures (Recueil de) de Perrissin et Tortorel, 426, 431-67. — Sont-elles exactes? 461.
Guides pour sortir du royaume sévèrement punis. — Faux guides dépouillant ou assassinant les protestants fugitifs, 648.

## H

Hébraïques (Etudes) 368 et suiv., 490, 518, 539, 727, 784, 832, 904, 1026, 1037, 1038. — Le grand oracle des hébraïsants, 728.

Hébreu (Mots français tirés de l'), 86.
Hébreux; des vêtements de leurs prêtres, 86.
Henri IV. — Conférences pour sa conversion, 1027. — Cycle de pamphlets publiés sur ses projets de guerre contre l'Espagne, 415 note.
*Heptaméron de la Navarride*, 952.
Hérapine, cruel persécuteur, 289.
Héritier (Imposteur obtenant, 1706, divers arrêts pour s'introduire comme) dans une riche famille protestante, 292.
*Hollandois* (*La véritable religion des*), 293.
Homère (Traduction d') 974.
*Horoscope des Jésuites*, 784.
Huguenot; danger d'être ainsi appelé, 425.
Huguenot (Le), sobriquet d'un vaillant gentilhomme, 425.

## I

*Icones sacræ gallicanæ*, 1025.
Images des saints. L'évêque Briçonnet les fit-il abattre en 1524 dans son diocèse? 433-34.
Imprimerie (Vente, 1596, d'un fonds d'), 639. — Impulsion donnée par l'Edit de Nantes à la typographie et librairie genevoises, 696. — Imprimerie de Cologny près Genève, 697, 1097. — Voy. Montauban, Rouen.
Interim ecclésiastique de Charles-Quint, 353.
*Insensibilité aux châtiments de Dieu*, 1079.
Issoire (Prêche à), 1059.
Issoudun (La Réforme à), 243.
Italiens réformés, 611.
Inscription latine mal comprise donnant naissance à une fausse tradition, 520.
*Institution chrétienne*, grand ouvrage de Calvin, 518, 545, 550-68.

## J

J. F. écrivain de la secte des Libertins signant: « J. F. le petit tesson cassé, fendu et inutile », 890.
Jacob, carme et bibliophile du XVII^e siècle, 633.
Jacopins (Les quatre) brûlés à Berne en 1509; traducteur français de leur histoire, 1001.
Jarnac (Solennisation du temple de) 988.
Jersey (Ile de) gouvernée par Cavalier, 940.
Jésuites, voy. Horoscope, Véron; *Epistolæ jesuiticæ*, la *Jesuitomanie*, 1033.
Jeux floraux (Satyre contre les juges des) 392.
Jouets d'enfant, 852.
Joueur de rebec, 141 l. 53.
*Journal des galères*, 786.
Juif d'Alger bienfaiteur des esclaves protestants, 83.
Juifs. Proposition faite à la rép. de Genève, 1582, de recevoir une colonie de 10,000 juifs allemands, 692.
Justice, cruelle, au XVI^e siècle, 1102.

## K

*Kouakérisme* (*Naissance et progrès du*), 49.

## L

La Ferté-sous-Jouarre (Synode, 1564, de), 1053.
La Gorce (Château de), 1005.
Langue coupée, 123, 1086; supplice qui commence à être usité en 1533, col. 709.
La Rochebeaucourt (Eglise, 1561, de), 214.
La Rochelle (Siège en 1573 de), 30.
Légende des prêtres et moines, 1556, col. 1077.
Léipogrammes (Vers), 974.
Lettre d'un martyr à sa femme la veille du supplice, 331. — Lettre de cachet, 1046.
Lettres de Calvin fausses et fabriquées par les catholiques, 623 note.
Libéralisme protestant, 263.
Liberté de conscience accordée pleinement par Colbert, 1663, en France, à un marchand reconnu utile au pays, 778.
Libertins spirituelz, secte hérétique et mystique, semi-catholique, 588.
Libertins ou libéraux de Genève, 532.
Limoges (Commencement, 1559, de l'église de), 302.
Lire en théologie, 522 l. 7 en rem.
*Livrées* (*Les*) *de Babel*, 723.
*Louanges* (*Les*) *de Jésus-Christ*, 1540, poème, 192.
Louis XIV. Efforts des protestants, vers 1663, pour l'arrêter dans la voie des persécutions, 225-30. — Leur inviolable respect pour lui, 240 note.
Luther (Critique faite de) et de sa doctrine par un décret épiscopal (1525), 142-43.
Luthériens et calvinistes en conflit dans l'église de Strasbourg, 349 et suiv., 364. — Autres dissidences, 376-77.
Lyon (Don en 1601 à l'église de) par la seigneurie de Berne, 40.

## M

Machine à broyer les couleurs, 42.
Mâcon (Commencements, 1533, de la Réforme à), 682.
Main soutenant un cœur, cachet de Calvin, 622.
Mairie fieffée, 199 l. 8
Maître d'école, office interdit aux protestants, 943.
Malestroict et Maladroit, critique littéraire, 416.
*Manne mystique du Désert*, 260.
Manuaux, registres municipaux de Lausanne et du pays de Vaud, 124.
Marguerite, duchesse de Savoye et du Berry, 215. Elle fait jouer une comédie hérétique, vers 1562, à Grenoble, 482 note.
Mariage (Promesses de), 1032.
Marins héroïques, 678, 999.
Marseille (Archives de), 688.
Mauvezin (Eglise de), 834.
Meaux (Efforts de Briçonnet évêque de), en 1520-25, pour réformer son diocèse, 128 et suiv. — (Les réformés de) persécutés, 139 et suiv., 424.
Médecine (Pendu, 1536, pour exercice illégal de la), 334 l. 10.
Médecine; le Parlement de Rouen en interdit l'exercice aux protestants, 907.
Médecins et apothicaires au refuge en Prusse, 759.
Médicis (Marie de); *Jubilé* mosaïque de 50 quatrains sur sa bienvenue, 951.
Meigret et sa femme calomniés, 1100.
Mensonge; s'il est quelquefois licite? 340.
Mer (Église de), 314.
Merveilles que Dieu fait dans les Cévennes, 260.
*Mespris* (*Le*) *des dames*, 490.
Messe. Paysans menés à la messe, 1629, à coups de bâton, 56. — Voy. Chiens.
Metz. Commencements de la Réforme, 1539, à Metz, 328.
Migaut (Journal de Jean), 92.
Milhau. Les prêtres de cette ville déclarent, 1562, renoncer à la messe, 16.
*Ministres* (*Les tromperies des*), 950.
*Ministrophthorie* (*La*) *ou renversement des ministres*, 33.

Mirabeau ; maison de sa famille en 1584 à Marseille, 694 note 1.
*Miroir de la vraie religion*, 743.
Mœurs (Tribunal des) à Genève, 529.
*Monstre de menterie éclos de l'outrecuidance de l'hérésie*, 952.
Montauban (Commencements de la Réforme, 1536, à), 496. — Assiégé en 1562, col. 754. — Siège de 1621, col. 876-882, 1034. — L'imprimerie florissante à Montauban au XVIIe siècle, 69.
Montaigu (Siège, en 1588, de), 169.
Mort édictée, 1er juill. 1686, contre tout huguenot faisant acte de son culte, 243 et note 2. — La Mort, poème.
Musiciens, 74 lig. 30.
*Musique (Brève instruction de)*, 967.

## N

Narcissus caperonius, plante, 740.
Nicodémites (Les), 568, 584.
Nîmes en 1577, col. 503.
Nîmois, au nombre de 104, condamnés à mort en représaille de la Michelade, 501.
Nom de famille défiguré par la famille elle-même, 667; — s'écrivant différemment dans diverses branches, 997.
Nombre des protestants restés en France après la Révocation, 247 et note.
Noms géographiques particulièrement sujets à confusion : Cardeillac et Cardaillac, 750 : Peyre et de Peyre *ibid*; Marchastel, 751, 753; Islemade et Villemade, 877 note; Villemagne et Villeveyrac, 956.
Norwich (Eglise française de), 907.
Nouveau Testament expliqué familièrement en français, 1524, dans la chaire de l'église de S. Paul, à Paris, 770.

## O

*Offrande à l'humanité* 123.
Olive. Ce que c'est que l'Eglise de l'Olive dans les Flandres, 318.
Orléans (Synode, 1562, d'), 1052.
Orange (Cruel siège, en 1563, d'), 761.
Ordonnances militaires des huguenots, 12.
Orpierre en Dauphiné; ses gouverneurs, 70.

## P

*Panstratiæ catholicæ*, 1035.
*Paradigmata de IV linguis orientalibus*, 950.
Paris (Les réfugiés de) emportent beaucoup d'argent en Prusse, à la Révocation, 402 note.
Paris ; entreprise du nettoyage des rues, 941.
Parlementaires de Paris; leurs opinions (1525) et leurs conversations sur la religion, 135-39.
Parpaillots, 957.
Passementerie en 1573, col. 1070.
Passeport en forme de cachet sur l'ongle, 330 note 1.
Pasteurs. Difficulté pour eux de se faire payer leur traitement, 319-20. — Médiocrité qui leur est ordonnée, 1032.
Pasteur emprisonné et chargé de fers pour avoir fait en chaire un parallèle des religions favorable à la protestante, 451. — Pasteur centenaire prêchant encore, 1025. — Tué d'un coup de canon sur la brèche, 1034.
Pasteurs du désert (Vie et travaux des), 247 et suiv., 253 l. 28. — Les derniers d'entre eux qui furent emprisonnés, 180-82.
Paternelle exhortation du Roi, 1686, pour la conversion des protestants de La Rochelle, 120.
Patience de huguenot, 223 l. 16.
Peinture (Ecole de) à Tours, 392.
Peiresc s'appelait d'abord sr de Callas, 471 note.
Périgueux (Eglise, 1561, de), 214.
Perruques, 147.
Peste (Ecrits, en 1603, sur la), 150. — (Poème sur la), intitulé *La Mort*, 966.
Pétrarque (Lettres de), 1006.
*Piperie des Ministres*, 33.
*Pivot (Le) de la foy*, 731.
Phaltzbourg (La Réforme à), 93.
Plaintes, en 1564, des protestants du royaume, 1047.
Plaisant homme, le plus plaisant qu'on vit jamais, 334. — Prédication trop plaisante d'un pasteur affaibli par l'âge, 427.
Pompes à incendie, 395.
Poésies de Pouppo, 298, 967. — Autres : 966, 972.
*Portique (Le) de Solon*, 215.
Poste (La) de Paris vers 1550, col. 334.
Poudre à canon et soufre qu'on mettait sur la tête ou au cou des gens condamnés au bûcher, 330 note 2.
Prédestination, 599, 607, 663.
Prédication. Défense à un pasteur de prêcher dans son église, 1679, parce qu'un évêque était en passage dans la ville, 287.
Prénoms rares : Abdias 833, Adonis 16, Appelles 397, Astorg 753, Castorine 417, Claremonde 694, Doulce 336, Drivette 188, Emeran 647, Galéot 643, Gambine 683, Gentille 824, Hacifarel 336, Modon 188, Mengine 807, Nicolarde 337, Pyramus 693, Soffrey 480, Soros 185, Suffrenète 187, Sybille 799, Wensela 778, Yriex 302, Zamée 1094, etc.
Prépuce (Le saint), 582.
Presse à fouler les draps, 692 note.
Prière. Cartel ou notice remise au pasteur afin de recommander en chaire un malade (1667), col. 670 l. 10 en rem. — Pasteurs poursuivis en justice comme ayant prié pour des malades, 114, 681.
Priscien (Un mss du grammairien grec), du VIe siècle, 801.
Prise d'armes de 1562 fut la révolte contre ce que les protestants souffraient en silence depuis 40 ans, 440.
Prisonnier mis successivement en 22 prisons différentes et persistant à ne pas se convertir ; mis alors (1690) aux galères, 39.
Prisonniers ; échange d'une dame contre une camisarde, 836. — Echange refusé, 860.
Probité d'un chancelier de Navarre, 491.
Prophètes et prophétesses camisards, 423, 930, 936, etc.
Propriétaire catholique faisant sommation judiciaire à son locataire huguenot de ne pas recevoir un second huguenot dans la maison, 448.
Prosélytes, 70.
Protestants restés tels, en France, après la Révocation, 114, 118.
Protestante quoique abbesse, 995 ; voy. t. II, col. 1090.
Protestantisme ; preuve de son influence favorable au développement scientifique, 705.
Psaumes, « chants marotiques et bèziens », 218.
Psaumes. Défense, en 1663, de les chanter même au temple, 282.
Pseudonymes pris par les réformateurs et leurs disciples, 140 note. — Voy. Sobriquets.
*Psychopannychia*, 548, 633, 1110.

## Q

Quercy (Gentilshommes huguenots du) vers 1560; col. 752.
Quint (Familles protestantes de la vallée de), 986.

## R

Rabelais; comment il était compris à la cour d'Henri IV, 489 note. — Voy. 957 note.
Rançon (Savoyard mis à), 1593, par un homme d'armes genevois, 40.
Recrues pour l'armée du roi, servant de prétexte à faire évader des huguenots, 426 et note, 648.
*Réflexions contre les transfuges*, 51.
Réformation; fait succéder la vie sérieuse à la dissipation, 763.
Réfugiés français du XVIe siècle calomniés par les détracteurs de Calvin, 533.
Régiment d'écoliers et régiment de moines, 1543, à Paris, col. 741.
Relaps; leur corps jeté à la voirie, 280. — Présence d'un relaps dans un temple en faisait ordonner la démolition, plus la suppression du culte, 80.
Reliques (Satyre contre les), par Calvin, 580.
*Remède contre les dissolutions publiques*, 946.
*Remontrance*, 1564, des protestants du Mans, 1047.
Renée de France; voyez Ferrare.
*Réponse des bons anges aux mauvais*, 33.
*Réponse aux plaintes des protestants* (1686), 277.
Résignation d'un converti, 1685; col. 495.
Résurrection de Jesus. Sermon philosophique prêché, Pâques 1776, contre ce dogme, 181.
Réunion (Projets de) des deux Eglises catholique et protestante (1628-1658), 62, 946.
Revenant inventé par les moines à Orléans, 1110.
Rois (Souper de la fête des), 433.
Romaine, douane normande, 107 note.
Ronsard (le poëte), prêtre, 1055.
Rouen (Librairie protestante de), 447.

## S

Sacramentaires (Querelle des), 358.
Sacrement (Ordre de saluer le saint), 640, 667.
*Sacrificature (La) royale* 188.
Sadolet, cardinal, tente par le moyen d'une lettre pastorale, 1539, de faire rentrer Genève dans le catholicisme, 374.
Saint-Ange (Fort de), sur le Rhône, 116.
Saint-Barthélemy (La), « massacre de quelques scélérats » suivant un auteur catholique, en 1874; col. 492.
Sainte-Cène, au temps de Calvin, 531, 576, 598, 604, 613.
Saint-Lô (Siège, 1574, de) 168.
Saint-Quentin, fief des de Brosse architectes, sis à Verneuil-sur-Oise, 200.
Saintonge (Lieutenant général, 1621, de la) 995.
Sardaigne. Prise de possession du royaume de Sardaigne, 1720, par la maison de Savoie, 383.
Sarrau, notable famille de Guyenne, 1111.
Sauterelles (Les) de l'Apocalypse, 784, 837.
*Scarron apparu à Mme de Maintenon*, 447.
Sciences curieuses et magiques, 946.
Sedan (L'église de) vers 1775, col. 121.
Seigneuresse, 324 l. 4 en rem.; 862.
*Sentinelle d'Israël (La)*, 121.
Sermons de Calvin; comment, pour la plupart, ils étaient imprimés, 610, 619.
Sestines ou Sixains, 975.
Sobriquets de pasteurs du désert, 38.
Solliciteurs éhontés, 494.
*Songe de Louis XIV (Interprétation du)*, 260.
Sorbonne (Thèses de) raillées par Calvin, 586.
Soufflet donné par un évêque avec un gantelet de fer, 497.
Sourdes (Conversation de deux), 334.
Strasbourg (La Réforme en 1523-31 à) 346-49.
Strasbourg (Bibliothèque de) 366 note.
Style précieux à la cour de François Ier, 129. — Style d'un controversiste en 1603, col. 218.
Suicide de deux jeunes filles qui se tuent, 1761, plutôt que de se laisser marier à l'église catholique, 1024.
Superstitions comiques, 1015.
Suprématie disputée entre l'empereur et le pape, 591.
Symbole des apôtres; résistance d'un pasteur, 1633, à le réciter en chaire, 431.
Synodales (Répertoire, 1644, des décisions), 849.
Synode national (Le premier) en 1559 à Paris, 1050.

## T

*Tabernacle (Le) de Dieu sous la nuée*, 175.
Table (La) du désert, pupitre à écrire dont usait Brousson, 246.
Tableau vivant de saint François à Meaux (1521), 140.
Taille (Les ministres étaient-ils exempts de payer la)? 293.
Tapisser (Obligation de) les jours de fête, 263.
Temple de Charenton, 206. — Le Roi donne de l'argent, 16, pour réparer le temple de Rennes, 903. — Temple de Morges, 967; de S. Pierre à Gex, *ibid.*
Tesson, voy. J. F.
Testaments huguenots, 125, 693, 823.
Tête de Jean Cavalier coupée et présentée à sa mère, 931.
Théâtre de Copenhague, 711.
Théologie (Une définition de la), 1037.
Thèses de Saumur, 733.
Thorp (Eglise française de), Angleterre, 84.
Tolérance dogmatique du pasteur et professeur Cameron mort en 1625, col. 663.
Tonneaux (Fugitifs exportés dans des), 1045.
Toulouse (Rigueur du parl. de) contre les huguenots, 473 et note.
Toulousain (Organisation, 1567, du parti huguenot dans le) 751.
Tour de Constance, 978.
Tour de Chatimoine à Caen, 107.
Tournay (Commencements de la Réforme, 1544, à) 329. — Tournay centre important de protestantisme au XVIe siècle, 433, 468.
Troyes (Réformés, en 1561, de) 864.
Trinité (Du dogme de la), 609, 610, 612.
Tyrannie prétendue de Calvin à Genève, 533-34, 537, 1102.

## U

Uniformes militaires, en 1553, d'une extrême richesse, 124 note.
Union (Sermon d') des églises en 1612; col. 1030 et 1033.

## V

Val-de-Bane (Combat du) 857,
Valence, naissance de la Réforme dans cette ville, 11.

Vapeur ; Salomon de Caus en a-t-il découvert les propriétés ? 916.
Vaudois (Histoire des) 103.
*Veritas Religionis reformatæ*, 285.
Véron (Le jésuite), controversiste, 1038, 1039.
Versoix, 1061.
Veuve d'un pendu enlevant le cadavre pendant la nuit, 174.
Vicariat (Ce que c'était que bailler), 140 lig. 5 en rem.
Vierge (Peintre huguenot refusant de peindre la) 396. — (Blasphémateur de la), 979.
Villars (Belle parole du maréchal de) contre les prêtres persécuteurs, 937.
Vitry (Réfugiés de) 399 et suiv.
Vivarais (Tortures infligées sous Louis XIV en) 234-36.
Voltaire défenseur de Calas, 476 et suiv.
*Vrayes raison par lesq. ceux de la religion en France peuvent et doivent résister par les armes à la persécution* (1622), 61.

## W

Witt (De), forme hollandaise du nom de Le Blanc, 23, 1. 37.

## Z

Zélateurs (Le parti des), 226, 505.

# TABLE DES PERSONNES

## A

Abbeline, 273.
Abert, 193.
Aboull, 666.
Abraham, 500.
Abrenethée, 238, 251, 657.
Abzac (d'), 668.
Aceré, 405.
Achatius, 363.
Acontat, 437.
Acoucat, 437.
Adair, 952.
Affis (d'), 501.
Agonnay, 1092.
Agulhon, 422.
Aigaliers, 272.
Aignan, 969.
Aigouïn, 239.
Aillères (d'), 441.
Ailly (d'), 864.
Airebaudouze, 624, 685, 924.
Alain, 31, 170.
Alais (baron d'), 644.
Alard, 1038.
Alardi, 624.
Alary, 764.
Alba, 447.
Albenas (d'), 271.
Albret (d'), 291.
Alesty, 487.
Alexandre, 324, 526, 624.
Alexis, 1089.
Algue (d'), 59.
Alinge (d'), 376.
Alizon, 991.
Allain, 890.
Alleaume, 722.
Allègre (d'), 891.
Alleman, 764.
Alléoud (d'), 764.
Allion, 747, 759.
Allons (d'), 70.
Allote, 475.
Allud, 59.
Almeras, 43.
Aloue (d'), 677.
Alpée, 94, 722.
Alphonse (d'), 427, 941.
Alpron, 404.
Altesse, 232.
Alzard, 231.
Amat, 957.
Ambesieux (d'), 493.
Ambialet (d'), 304.
Amboise (d'), 848.
Amboix (d'), 448.
Amboux (d'), 437.
Ambrois (d'), 291.
Amely, 497.
Amonnet, 285.
Amours (d'), 991.
Amproux, 443.
Amyraut, 64, 66.
Ancezune (d'), 76.
Ancillon, 401.
Ancourt (d'), 801.
Andelot, 38, 140.
Andouy, 401.
André, 100, 505.
Andreing, 1089.
Androuet du Cerceau, 197.
Anet (d'), 170.
Angely, 190.
Angevin, 624.
Anjorrant, 241, 373, 379.
Antoine, 329.
Aons (d'), 1089.
Aramon (d'), 185.
Arande (Michel d'), 128.
Arazola, 897.
Archer, 624, 649.
Arcier (d'), 507.
Ardillouse, 846.
Ardouin, 269.
Argencourt (d'), 187.
Argenson (d'), 173, 440.
Arlens (d'), 965.
Armand, 182.
Armand (d'), 74, 102.
Armet, 38.
Arnaud, 72, 238, 943, 991, 998.
Arnaut, 56.
Arnautas, 770.
Arnoul, 1059.
Arnoullet, 624.
Aroir d'Espalangue (d'), 286.
Aron, 400.
Arpajon (d'), 19.
Arros (d'), 85.
Ars (d'), 101.
Arteud, 72.
Arthuys, 213.
Artis, 16, 497.
Arvieux (d'), 402.
Arzilliers (Perrinet d'), 505.
Asnières (d'), 173, 990.
Aspremont, 1090.
Assas (d'), 644.
Assye (d'), 624.
Astruc, 239.
Astuge (d'), 429.
Aubais, 504, 649.
Aubanel, 925, 978.
Aubelin, 60.
Aubéri, 684.
Aubeterre (d'), 173, 624.
Aubin, 1041.
Aubinière (d'), 1041.
Aubrespin, 36.
Aubrespy, 646.
Aubussargues (d'), 237.
Audager, 101.
Audemar (d'), 337.
Audouin, 240.
Augeard, 117.
Auger (d'), 640.
Augier, 34, 401.
Augy (d'), 389.
Aumelas, 648.
Auquier, 232, 453.
Aure de Grimoard (d'), 19.

Auripech (d'), 873.
Aurone (d'), 938.
Aussac, 876.
Aussette, 102.
Autard, 70, 106.
Auzillon, 944.
Avarandal, 624.
Avaugour, 749, 1060.
Avérous, 294.
Avessens (d'), 846.
Aymar, 785.
Aymerie (d'), 899.
Aymès, 502.
Azémar, 964.

B

Babaut, 95.
Babot, 174.
Babouyx (de), 187.
Babure, 1009.
Bachelier, 639.
Bacinet, 332.
Bacou, 498.
Badet, 710.
Badon, 503.
Badou, 232.
Baducl, 624.
Bagat, 753.
Bahault, 439.
Bahuche, 396.
Baignoux, 1089.
Baile (de), 1090.
Baillehache, 400, 748.
Bailleul, 154.
Bailly, 336.
Baissé, 498.
Baix (de), 1039.
Balain, 1009.
Balan (de), 1095.
Balènes, 32.
Balèvre, 1009.
Balmaret, 391.
Balenzac, 100.
Balesdens, 220.
Ballon ou Ballou, 1090.
Banc (Cambe de), 640.
Bancelin, 404.
Bandoly, 624.
Banquet, 294.
Baquier, 290.
Bar (de), 20, 401.
Bara, 244.
Barafort, 1092.
Baragnes, 447.
Barailhé, 833.
Barate, 244.
Barbay, 778.
Barbey, 378.
Barbeyrac, 275, 308.
Barbier, 441.
Barbigant (de), 330.
Barbin, 400.
Barchon, 304.
Bardel, 505.
Bardet, 307.
Bardin, 69, 104, 838, 968.
Bardon, 755, 876, 290.
Bardonenche, 102.
Barjac, 271, 422, 1020.
Barjon, 648.
Barjeton, 240.
Barlant, 642.
Barlatier (de), 269.
Baron, Le Baron, 1094.
Baronneau, 404.
Barraud, 14, 148, 873.
Barrault, 148.
Barre ou Barré, 29, 380, 1094.
Barrière, 499, 502, 507, 643.
Barriton, 19.
Barromères, 786.
Barselay, 85.
Bart (de), 1092.
Bartaudière, 624.
Barthe, 290, 624, 876.
Barthelemy, 121, 187, 235, 239, 374, 423, 747, 1089.
Barthès, 294.
Barthol, 92.
Basin, 330.
Basmaison, 998.
Basnage, 68, 90, 170.
Basquet, 778.
Bassel, 785.
Basset, 1087.
Bassillon, 85.
Bassompierre, 1092.
Bastard, 707.
Bastide, 760.
Bastie, 1093.
Batailliard, 1093.
Bataillon, 294.
Batte, 934.
Batteller, 978.
Bauche, 1048.
Baudan, 326, 1080.
Baudoin, 628.
Baudouin, 307, 614, 624.
Baulès, 51.
Bauquemare, 994.
Baure (de), 85.
Bavas, 232, 1021.
Bay, 234.
Bayard-Ferrières, 730.
Bayle, 84, 287
Baysselance, 799.
Bazin, 401, 1092.
Bazoges, 1044
Beauchasteau, 967.
Beauchastel, 764.
Beauclose, 246.
Beaufort, 417, 505, 881, 1072.
Beaulieu, 624.
Beaumont, 35, 401, 990.
Beaupoil, 866.
Beauregard, 232.
Beauvais, 124, 169, 380.
Beauvallon, 231.
Beauvariet, 776.
Beauvezer, 740.
Beauvillar, 877
Beauville, 305.
Beauvillier, 868.
Bec, 474
Béchet, 1094.
Bédora, 256, 257.
Bedos, 232.
Bedrot, 624.
Béjarry, 79.
Béjournais (de), 24.
Belcastel, 503, 668.
Belestat, 446, 894.
Belfort, 734.
Belhomme, 404.
Bellanc (de), 1062.
Bellanger, 180.
Bellardel, 1095.
Bellay, 400.
Bellemain, 624.
Bellet, 72.
Belliard, 380.
Bellujon, 70, 273.
Belon, 380, 1095.
Belsunce (de), 888.
Belvèze, 84.
Benas, 498.
Benezet, 506, 942.
Benoît, 94-119-238.
Béon de Casaux (de), 829.
Bequillard, 096.
Béranger, 685, 1096.
Berard, 504, 998.
Béraud, 624, 958.
Bérauld, 539.
Bérauldin, 308.
Berbières, 894.
Berchault (de), 374.
Béret, 624.
Berger, 155, 624, 722.
Béringhen, 894.
Beringuier, 189-190.
Berlaymont (de), 154.
Bermen, 624.
Bernard, 54, 71, 243, 317, 404, 624.
Bernard de S. Affrique, 1096,
Bernard de Miremont, 1107.
Bernardeau, 308.
Bernardin, 663.
Bernex, 40.
Bernier, 112, 400, 757.
Bernon, 119, 844.
Béroalde, 745.
Berrandy, 224.
Berthelin, 389, 646.
Bertheville, 106.
Berthinaud, 146.
Berthon, 1097.
Berthoud, 99.
Bertrand, 29, 112, 302, 884.
Besenguet, 432.
Besombes, 648.
Bessant, 380.
Bessay, 155, 372.
Bessieres, 18.
Bessonnet, 962.
Beurée, 1097.
Beyne, 494.
Bèze, 339 et *passim*.
Biau, 894.
Bibière, 384.
Bichon, 103.
Bidard, 440.
Bidezex, 118.
Bidould, 990.
Bien (de), 297.
Bienvenu, 337, 380.
Bigant, 380.
Bigot, 100, 307, 903, 1012.
Billet, 760.
Binet, 154.
Biolet, 156.
Birgan, 625.

Bironis, 389.
Bise, 625.
Bissinges (de), 967.
Bixlon, 303.
Blache, 234.
Blachon, 400.
Blanc, 33.
Blancard de Moissac, 1097.
Blancbaton, 791.
Blandin, 428.
Blandrata, 612.
Blaquière, 963.
Blau, 337.
Blisson, 757.
Blondeau, 165-381.
Blondel, 66, 123, 157, 213.
Blos, 232.
Blosset, 101, 166.
Bobusse, 126.
Bochart, 791.
Bodart, 141.
Bodet, 503, 625.
Bodin, 778.
Bœuf, 169.
Boiau, 46.
Boileau, 504, 507.
Boisdaureaud, 109.
Boisly, 1046.
Boisnormand, 625.
Boissay, 793.
Boisse, 893.
Boissières, 270.
Boisson, 381.
Boissoné, 391.
Boisville, 267, 785.
Boisy, 378.
Boive, 1098.
Bolduc, 667.
Bolliane, 983.
Bologne, 764.
Bolot, 390.
Boisec, 598, 1099.
Bon (de), 297.
Bonafous, 263, 494.
Bonas, 389.
Bonaud, 706.
Bonay, 757.
Bongars, 1104.
Bonheur, 57.
Bonnacoste, 753.
Bonnafoux, 480.
Bonne (de), 54, 967, 1090.
Bonnefille, 706.
Bonnefon, 379.
Bonnefoy, 398, 990.
Bonnencontre, 497.
Bonnery, 968.
Bonnet, 232, 293, 397.
Bonnétra ne, 469.
Bonneval (de) 866.
Bonniel, 1104.
Bonpaillard, 39, 757.
Bons (de), 377.
Bonvouloir, 625.
Boquier, 1104.
Boquin, 526, 625.
Boquigny, 790.
Borassier, 751.
Bordat, 829.
Bordeaux de Rochefort, 898.
Bordenave, 85.
Bordes, 876.
Borguet, 1.
Borjac, 9.
Borne, 269, 381.
Bornier, 432, 649.
Bosco (de), 213.
Bosquet, 625.
Bosse, 156, 207.
Bossis, 29.
Bossu, 802.
Bossy, 29.
Botereau, 401.
Boubers, 308.
Boucairon, 937.
Boucaud, 683.
Bouchard, 33, 93.
Bouchas, 507.
Bouchereau, 28, 659.
Bouchet, 1067.
Boudain (de), 778.
Boudet, 1104.
Boudon, 506.
Boudou, 883.
Boufar, 908.
Bouhier, 28, 119.
Bouillargues, 186, 187, 502.
Bouillet, 683.
Boulac, 1104.
Boulay, 1052.
Boulchard, 125.
Boulet, 56.
Boulidou, 931.
Boulier, 625.
Boullier, 181.
Boullod, 390.
Bouques (de), 271.
Bouquier, 90.
Bourbon, 324, 1013.
Bourciquault, 14.
Bourdeaux, 1040.
Bourdelier 148.
Bourdic, 269.
Bourdigales, 80.
Bourdillon, 74.
Bourdin, 406.
Bourdon, 101, 243, 308, 670.
Bourette, 17.
Bourgeois, 381, 712, 1104.
Bourgfranc, 20, 877.
Bourgogne, 625.
Bourgoin, 174.
Bourgoing, 381.
Bourgon, 1.
Bourguet, 1.
Bourguigneau, 7.
Bourguignon, 7.
Bourguis, 73.
Bourjac, 9.
Bourlay, 13.
Bourlé, 13.
Bourlet, 13.
Bournas, 13.
Bournat, 13.
Bournezeau, 13.
Bourniquel, 13.
Bournonville, 13, 213.
Bournoue, 14.
Bourqueville, 14.
Bourrée, 14, 198.
Bourry, 14.
Boursault, 14, 381.
Boursaut, 14.
Boursaux, 14.
Bourse, 198.
Bourseau, 14.
Bourserie, 1038.
Bourset, 14.
Boursicot, 14.
Boursie, 16.
Boursier, 16.
Boursin, 16.
Boursiquot, 14.
Boursot, 14.
Bourzès, 16.
Bourzet, 13.
Bourzolles, 16, 882, 1105.
Bousal, 17.
Bousanquet, 856.
Bousier, 46.
Bousige, 17.
Bousigue, 17.
Bousnier, 17.
Bousquet, 17, 748, 1105.
Bousquet de Florian, 1024.
Boussac, 25.
Boussar, 25.
Boussart, 26.
Boussel, 26.
Boussiron, 26.
Bousson, 29.
Boussy, 29.
Boust, 29.
Boustier, 29.
Bout, 29.
Boutaric, 876.
Boutaud, 30.
Bouteiller, 34, 625.
Bouteroue, 31.
Boutet, 33, 1011.
Boutezeul, 34.
Bouthier, 34.
Bouthillier, 34.
Boutilier, 34.
Boutin, 35, 784.
Boutiton, 35.
Bouton, 35, 146.
Bouton-Chamilly, 37.
Boutteville, 792.
Bouvard, 38.
Bouvarron, 38.
Bouvat, 38.
Bouveau, 381.
Bouverol, 39.
Bouveron, 38.
Bouverot, 39.
Bouvet, 39.
Bouvié, 41.
Bouvilla, 44.
Bouville, 44.
Bouvier, 40, 41, 48.
Bouvot, 44.
Bouvyer, 40.
Bouy, 417.
Bouyer, 45.
Bouzain, 46.
Bouzanquet (de), 191.
Bouzeran, 893.
Bouzier, 45.
Bouzin, 46.
Bovenne, 625.
Boveric, 41.
Bovet, 39.

Bovey, 39.
Bovié, 41.
Bovier, 40.
Bovyer, 41.
Boyart, 381.
Boyau, 46, 864.
Boye (de), 832.
Boyenval, 47.
Boyer, 47, 49, 51, 239, 340, 321, 740, 864.
Boyneau, 59.
Boysse (de), 59, 733.
Boyssin, 59.
Brabant, 59.
Bracher, 59.
Brachet, 59-60.
Brachon, 67.
Brachot, 68.
Brackenhofer, 68.
Braconneau, 69.
Braconnier, 69.
Bracq (de), 70.
Bragard, 70, 1106.
Bragassargues, 191.
Bragerac, 72.
Bragneau, 72, 327.
Brahé, 74.
Braignault, 72.
Brail, 74.
Brailhe (de), 74.
Braille, 74.
Braine, 74.
Brais (de), 90.
Bramaric, 274.
Bran, 74.
Branay, 74.
Brancaix, 77.
Brancas, 76.
Brancasse, 77.
Branchu, 78.
Brandenstein, 78.
Brandoin, 379.
Brandon, 78.
Brandouin, 79.
Brangier, 79.
Branné, 74, 374.
Branton, 78.
Brard, 79.
Bras-de-Fer, 79.
Brassac, 79, 193, 197, 1107.
Brassard, 80.
Brassay, 34, 84.
Brasselay, 85.
Braud, 86.
Braun, 86.
Braux, 86.
Bravais, 233.
Bray, 87.
Brayer, 92, 115.
Brayssetaye, 85.
Brazi, 92, 101.
Bré (de), 87.
Bréal, 96.
Bréant, 96.
Bréard, 96.
Brebant, 96.
Brebat, 96.
Brébès, 96.
Brébières, 1106.
Brebinières.
Brebion, 97.
Brécieux, 104.
Bregeon, 15, 97.
Bregna, 97.
Bregnard, 97.
Bréguet, 97, 1107.
Brehé, 99, 101, 102.
Breil, 100.
Brejon, 97, 100.
Brejou, 97.
Brémond, 100.
Bremoy, 102.
Brena, 97.
Brenac, 294.
Brenat, 102.
Brene (de), 102.
Brenegnau, 72.
Brenieu, 102.
Brenna, 102.
Bréol, 102.
Brès (de), 87.
Breschart, 103.
Bressault, 103.
Bresse, 88, 103.
Bressieux, 104.
Bresson, 22, 104.
Bressy, 104.
Brest, 103.
Brez, 103.
Bret, 104.
Bretagne, 104, 111.
Bréteville, 106.
Bréthon (de), 117.
Bretigny, 109.
Bretin, 109, 1108.
Bretinault, 110.
Bretinières, 111
Breton, 111.
Bretz, 103.
Breuil, 113.
Breval, 113.
Brevet, 113.
Brevin, 114, 1108.
Breyer, 115.
Breynat, 97.
Breysson, 104.
Brez, 103.
Bria (de), 115.
Brian, 119.
Briançon, 115.
Briand, 118.
Briaular, 123.
Brians, 119.
Briansson, 115.
Briant, 119.
Briatte, 120.
Briau, 123.
Briaulart, 123.
Briaule, 123.
Briault, 123.
Bribard, 123.
Bricard, 124.
Brichanteau, 124.
Briçonnet, 127, 192, 380.
Bricourt, 147.
Bridard, 147.
Brideau, 147.
Bridier, 147.
Bridon, 147.
Bridonneau, 147.
Bridou, 147.
Brier, 150.
Brière, 148.
Briet, 150.
Briffaut, 151.
Brignac, 151.
Brignol, 151.
Brignolles, 991.
Brignon, 151.
Brillau, 151.
Brimeu, 151.
Brimond, 100.
Brinac, 900.
Bringues (de), 153.
Bringuier, 153, 648.
Brinhol, 151.
Brinon de Coligny, 153.
Briolat, 154.
Briolay, 382.
Brion, 151, 722, 995.
Brion (de), 165, 1080.
Briot, 155.
Brioys, 166.
Briquemault, 898.
Briquet, 166-382.
Briqueville, 166.
Brisambourg (de), 866.
Brisay (de), 172.
Brisbar, 123.
Brisbart, 124.
Brisebarre, 123.
Brisechoux, 173.
Briset, 174.
Brison, 174.
Brissac, 175.
Brissaud, 179.
Brisson, 179, 374, 485.
Brissonnet, 146.
Brizac, 179.
Brizon, 175.
Broca, 180, 185.
Brocard, 185.
Brocaret, 185.
Brocas, 184.
Broccard, 991.
Brochard, 185-382.
Broche, 185.
Brocher, 191.
Brochet, 191, 504.
Brochier, 191.
Brodeau, 192.
Broha, 193.
Brois, 268.
Broelemann, 964.
Bron, 193.
Brossa, 212.
Brossard, 193, 194.
Brosse (de), 183, 194, 824, 1105.
Brosses, 382.
Brossier, 212.
Brotonne, 215.
Brouard, 215.
Brouaut, 216.
Broucas, 185.
Brouhart, 215.
Brouhe, 221.
Brouillard, 221.
Brouilly (de), 199.
Brouset, 221.
Brousons, 262.
Broussart, 221.
Brousse, 212, 222.
Brousset, 14.

Brousson, 222, 1104
Broussot, 262.
Brouzet, 450, 648.
Broyes, 339.
Brozet, 221.
Bru, 262-293.
Bruc, 263.
Bruch, 263.
Bruchailler, 264.
Bruchelles, 265.
Bruchière, 265.
Bruckner, 265, 362.
Brucque (de), 263.
Brude, 500.
Bruëis, 938.
Bruel, 266.
Bruère, 150, 266.
Bruet, 266.
Brueys, 268, 501, 505.
Brugère, 281, 285, 287.
Bruges (de), 280.
Brugière, 281, 285.
Bruguier, 282.
Bruguière, 239, 285, 287.
Bruinier, 316.
Brulart, 315.
Brulères, 288, 1108.
Brulov, 288.
Brumaud, 175.
Brumoy, 289.
Brun, 240, 289, 648, 291, 1108.
Bruneau, 243, 296.
Brunel, 300, 938.
Brunet, 232, 273, 343, 777, 1011.
Brunet de Rochebrune, 307.
Brunet de Castelpers, 303.
Brunet Pelé, 1109.
Bruneval, 310.
Brung, 295.
Brunier, 310, 501, 649, 1109.
Bruniquel, 324.
Bruno, 300.
Brunot, 300.
Brunville, 332.
Bruquier, 285.
Brus, 326.
Bruscaux, 326.
Bruseux, 326.
Bruslé, 326, 526.
Bruslefer, 333.
Brusly, 327.
Brusquet, 333.
Brusse, 326.
Brutel de la Rivière, 337
Bruy, 339.
Bruyère, 148.
Bruyhières, 149.
Bruzac, 342.
Bry, 342.
Brye (de), 342.
Buade (de), 342.
Buard, 343.
Buat, 343.
Buats (de), 343.
Bucaille, 343.
Bucamps, 343, 367.
Bucans, 367.
Bucer, 343, 625.
Buchinon, 372.
Buchlein, 367.
Buchon, 372.
Budard, 372.
Bude, 372, 608, 625, 802.
Budes, 382.
Budon, 382.
Budos, 383.
Buech, 385.
Buerat, 385.
Buerla, 385.
Buès, 385.
Buet, 385.
Buffe, 385.
Buffet, 385.
Buffier, 368.
Bugeaud, 386.
Buges, 386.
Bugnet, 386.
Bugnon, 388.
Buhort, 397.
Buillon, 388.
Buissière, 413.
Buisson, 235, 388, 625.
Bullion, 1, 211, 393.
Bully, 393.
Bunel, 393.
Buno, 393.
Bunou, 393.
Buo, 397.
Buon, 397.
Buor, 397.
Bure (de), 638.
Bureau, 117, 398.
Burel, 399.
Bures (de), 399.
Burette, 418.
Burré, 407.
Burgeat, 399, 760.
Burgeaud, 405.
Burges, 405.
Burjat, 399.
Burjaud, 405.
Burnath, 405.
Buron, 407.
Bury, 408, 722.
Busenat, 410, 1102.
Busignet, 410.
Bussac, 413.
Bussat, 413.
Bussière, 317, 413.
Bussinet, 410, 1102.
Bussy, 414.
Bustanobis, 414.
Butaud, 415.
Butet, Buttet, 415.
Buttel, 415.
Butzer, 343.
Buvelot, 785.
Buy, 417.
Buynard, 417.
Buyre (de), 418.
Buyrette, 418.
Buzac, 418.
Buze, 418.
Buzenet, 410.
Buzot, 418.
Byais, 418.

## C

Cabanac, 419.
Cabanas, 419.
Cabanat, 419.
Cabane, 419.
Cabanel, 16, 420.
Cabanes, 646.
Cabancus, 796.
Cabanis, 55, 420.
Cabaroche, 421.
Cabasse, 421.
Cabassut, 421.
Cabestan, 983, 986.
Cabibel, 421, 472, 647.
Cabiron, 422.
Cablay, 424.
Cabli, 424.
Caboche, 424.
Cabos, 426.
Caboud, 426.
Cabour, 426.
Cabous, 937.
Cabreyrès, 426.
Cabrid, 427.
Cabrier, 428.
Cabrières, 186, 428.
Cabrit, 427.
Cabrol, 428.
Cabry, 427.
Cacaut, 431,
Cachabon, 431.
Cacherat, 429.
Cacouaud, 431.
Cadars, 431.
Cadelan, 431.
Caderoy, 431.
Cadet, 59, 431.
Cadillon, 431.
Cadio, 432.
Cadiou, 432.
Cado, 432.
Cadolle, 432.
Cadoret, 433.
Cadouenes, 433.
Cadoule, 432.
Cadours, 433, 833.
Cadoyne, 433.
Cadur, 925.
Cadurque, 433.
Cafarel, 436, 900.
Caffarelli, 435.
Caffé, 437.
Caffer, 436.
Caget, 440.
Cagnel, 437.
Cagnon, 438.
Caguaut, 431.
Cahaignes, 436.
Cahanel, 439.
Cahieu, 439.
Cahusac, 439.
Caieu, 439.
Caiget, 439.
Cailhau, 442.
Cailhot, 445.
Caillard, 441.
Caillate, 443.
Caillaud, 442.
Caillaux, 442.
Caille, 291, 443, 967.
Caillet, 444, 481.
Cailliart, 441.
Cailliat, 443.
Caillo, 442.
Caillon, 445.

Caillot, 445.
Caillou, 443-446.
Cailloué, 447.
Caïm, 512.
Caire, 448.
Cairol, 449.
Cairon, 450.
Caisergue, 451.
Caissargues, 451.
Caladon, 471.
Caladou, 471.
Calais, 471.
Calandre, 471.
Calas, 286, 471.
Calbert, 479.
Calbrie, 479.
Calbry, 479,
Calcais, 479.
Calcel, 479.
Caldesaigues, 479.
Caldier, 479.
Caiès, 471.
Calesson, 480.
Calier, 480.
Calignon, 376, 480, 658.
Calis, 493.
Cailias, 444.
Callot, 493.
Callouville, 493.
Calmant, 864.
Calmel, 493.
Calmels, 493.
Calmelz, 900.
Calmesnil, 494.
Calmet, 494.
Calmettes, 494.
Calmetz, 494.
Calmon, 494.
Calmot, 494.
Calonges, 494.
Calvairac, 494, 1107.
Calverhac, 495.
Calvet, 496, 646.
Calviac, 499.
Calvière, 186, 270, 499.
Calvin (Jean), 508 à 638, 1111.
Calvin (divers), 507, 639.
Cam, 639.
Camabannes (de), 479.
Camaret, 640.
Camas, 640.
Cambefort, 640.
Camberlin, 640.
Cambis, 273, 640.
Cambois, 644.
Cambolives, 644.
Cambon, 649.
Camboulan (non Cambonlan), 753.
Cambour, 34.
Cambous, 656.
Camerarius, 657.
Caméron, 61, 658, 665.
Camiel, 666.
Camin, 666.
Caminel, 666.
Camou, 666.
Camp, 174, 667.
Campagnac, 667, 883.
Campagnan, 669.
Campagne, 669.
Campama, 648.
Campan, 249, 670.
Camparnaud, 672.
Campart, 670.
Campdomerc, 52, 178, 670.
Campel, 673.
Campenon, 673.
Campet, 673.
Campois, 679.
Campredon, 59, 680.
Camprieu, 51, 53.
Camps, 639, 667.
Camus, 681, 707.
Camusat, 683.
Canaulhon, 683, 707.
Canaurié, 683.
Canaye, 683.
Candolle, 687.
Candomerc, 670.
Candris, 706.
Canebis, 706.
Canel, 706.
Canes, 706.
Canis, 707.
Canitrot, 707.
Canolles, 707.
Canon, 708.
Canonge, 240, 708, 927.
Canredon, 681.
Cantan, 834.
Cante, 708.
Canteleu, 708.
Cantepie, 709.
Cantiliac, 709.
Cantreyne, 955.
Canu, 862.
Canus, 709.
Capdeville, 34, 710, 880.
Capelain, 740.
Capera, 710.
Caperon, 710.
Capestan, 983.
Capieu, 710.
Capion, 711.
Capitaut, 712.
Capiton, 357, 623, 711.
Capon, 740.
Capot, 740.
Cappel, 61, 94, 155, 720.
Cappelle, 740.
Capris, 740.
Capunculus, 1082.
Capy, 740.
Caraccioli, 741, 865.
Caradreux, 747.
Carare, 747.
Carbon, 747.
Carbonel, 748.
Carbonnier, 749.
Carcabanes, 898.
Carcenac, 1094.
Carcenet, 750.
Cardaillac, 750, 866.
Cardel, 753.
Cardenau, 758.
Cardonville, 758.
Cardouan, 758.
Carel, 758
Carency, 866.
Caries, 758.
Carita, 758.
Carlant, 764.
Carlat, 764.
Carle, 22, 501, 764.
Carlier, 767.
Carlot, 767.
Carlus, 46.
Carmaing, 769.
Carmel, 625, 769.
Carmentran, 184.
Carmentrand, 769.
Carmin, 769.
Carnac, 760.
Carne, 770.
Carnic, 770.
Carnus, 769.
Carol, 770.
Caroli, 128, 133, 142, 524, 591, 625.
Caron, 775.
Carouge, 782.
Carpasse, 783.
Carré, 783.
Carrel, 748.
Carpignet, 783.
Carrère, 785.
Carrier, 785.
Carrière, 786.
Carron, 437.
Carrouges, 782.
Carsin, 789.
Carsuzan, 789.
Cartaud, 789.
Cartaut, 90.
Carteret, 114.
Cartier, 314, 639, 794.
Cartier de Saint-Philip, 799.
Cartigny, 801.
Carton, 801.
Cartous (de), 802.
Cartus, 802.
Carue, 802.
Carval, 789.
Carvin, 803.
Casabon, 804.
Casabone, 805.
Casal, 803.
Casalbon, 804.
Casalis, 939.
Casals, 848.
Casamajor, 803.
Casaubon, 804 à 827, 1114.
Casaucan, 827.
Casaux, 827.
Case, 831.
Caseneuve, 960.
Casoduc, 830.
Cassagnac, 830.
Cassagne, 644,
Cassaignes, 34.
Cassaing, 831.
Cassan, 831.
Cassang, 831.
Cassau, 833.
Casse, 485, 831.
Cassegnard, 832.
Cassegrain, 831, 950, 1114.
Cassignet, 996.
Cassiopin, 833.
Cassius (de), 831.
Casso (de), 833.
Cassonneau, 833.
Cassou, 833.
Castagne, 834.

Castagnet, 232, 835.
Castaignier, 837
Castaing, 70, 833.
Castalion, 607
Castanet, 272, 502, 834, 859, 944.
Castanet (Brun de) 503.
Castanier, 20, 838.
Castel, 838.
Castelbouc, 838.
Castelgaillard, 838.
Casteljaloux, 839.
Castellain, 468.
Cas ellane, 291, 839.
Castellin, 451.
Castelmoron, 898,
Casteinau, 839.
Casteinaut (de), 866.
Castelpers, 844
Castelpers de Lévis (de), 305.
Casteirey, 55.
Castelverdun, 842.
Castelvieil, 846.
Casteras, 847.
Castet, 847.
Castillon, 849.
Castin, 1000.
Catalon, 849.
Catel, 850, 943.
Catelan, 64.
Cateny, 853.
Cateux, 854.
Cathala, 855.
Cathelan, 606,
Catigny, 855.
Catillon, 176.
Catinat, 506, 855.
Catteau-Calleville, 860.
Cattefeur, 456.
Catteville, 861.
Cattier, 862.
Catuffe, 862.
Caty, 862.
Cau (de), 863.
Caubert, 863.
Cauchois, 863.
Cauchon de Maupas, 863.
Caudix, 863.
Caul (de), 908.
Caulaincourt, 863.
Caulier, 864.
Cauls (de), 908,
Caumont, 17, 751, 1105.
Caumont la Force, 865-8.
Caunac, 900.
Caune (de), 900.
Caupène (de), 902.
Causade, 753.
Causi, 901.
Causide, 902.
Caussade, 846, 902.
Causse, 646, 902.
Cautius, 903.
Cauvin, 509, 639.
Caux (de), 789, 906.
Cauzid, 902.
Cavagne, 921.
Cavaignes, 921.
Cavailiac, 924.
Cavaillé, 925.
Cavalier, 924.
Cavalliès, 925.
Caviot, 625.
Cayard, 404.
Cayart, 942.
Cayer, 943.
Cayla, 768, 954.
Caylus, 954.
Cayre, 449.
Cayrol, 449, 955.
Cayron, 955.
Cazail, 955.
Cazalet, 955.
Cazalis, 450, 956.
Cazalis de Fondouce, 957.
Cazau, 959.
Cazaux, 959.
Caze, 958, 965.
Cazeing, 958.
Cazenave, 959.
Cazenobe, 960.
Cazenove, 960.
Cazes, 965.
Cazes (de), 958.
Céard, 965.
Cecier, 965.
Ceires (de), 967.
Celérier, 502, 967.
Céleriès, 968.
Cellier, 969.
Cene, 970,
Cercus, 970.
Céré, 967.
Céreste, 76.
Cerisy, 970.
Certain, 971.
Certon, 971,
Cesar, 148.
Cessy, 967.
Cestat, 977.
Ceusse, 29.
Chaban, 977.
Chabanais, 978.
Chabane, 824.
Chabanel, 978.
Chabanne, 978, 808.
Chabanon, 978.
Chabas, 978.
Chabaud, 979.
Chabaud-La-Tour, 980.
Chabert, 982.
Chabestan, 983.
Chable, 986.
Chabot, 986,
Chabottes (De), 1061.
Chabouillé, 996.
Chabouillet 997
Chaboulle, 384
Chabran, 58, 997.
Chabrier 234 938, 997.
Chabrières, 998.
Chabrol, 998.
Chabuel, 998.
Chabul, 1020.
Chadeau, 998.
Chadirac, 401, 999.
Chagnard, 999.
Chagneau, 1000.
Chaignart, 999.
Chaigneau, 999.
Chagnot, 398.
Chaillais, 1001.
Chaillé, 1001.
Chaillet, 1000.
Chailleu, 1006.
Chaillon, 1001.
Chaillou, 1001.
Chailloux, 1002.
Chain, 1002.
Chaincq, 1002.
Chaineau, 999.
Chais, 1002.
Chais (de), 273.
Chaix, 1003.
Chalanqui, 1004.
Chalas, 271, 504, 657, 1005.
Chalbot, 1006.
Chales, 1006.
Chaleurs, 1008.
Chalezac, 1007.
Chalier, 1008.
Challet, 172, 1001.
Challeux 454, 008.
Chalmeaux, 1008.
Chalmot, 307
Chalon, 324, 013, 1107.
Chalopin, 1014.
Chalosse, 839.
Chalup, 684.
Chalus, 1014.
Chambaran, 1016.
Chambard, 1016.
Chambaron, 994.
Chambaud, 120, 1017.
Chambeau, 316.
Chambellan, 1022.
Chambely, 1022.
Chambon, 232, 238, 307, 1022.
Chambray, 1024.
Chambret, 1024.
Chambrun, 301, 1024.
Chamier, 231, 281, 1025, 1104.
Chamilly, 38.
Champagne, 1040, 1044.
Champdorat, 1046.
Champeaux, 046.
Champenois, 1047
Champfleury, 047
Champion, 047.
Chandieu, 625, 1049.
Chanet, 1062.
Chanevat, 1064.
Chanforan, 1065.
Changuion, 1065.
Changy, 1073.
Chanorrier, 1075.
Chanson, 1077.
Chantal, 1077.
Chantar, 1078.
Chantdoyseau, 1078.
Chanteclère, 078.
Chantefoin, 1079.
Chantefort, 1079.
Chanteloup, 1079.
Chantepie, 1079.
Chantereau, 1079.
Chantre, 1079.
Chantrier, 1079.
Chapeau, 1080.
Chapelain, 101, 374, 1080.
Chapelier, 1080.
Chapelle, 785, 1079.
Chaperon, 400, 1081.
Chaponneau, 625, 1082.

Chapot, 1085.
Chappan, 1086.
Chappes (de), 1087.
Chapponneaulx, 213, 314, 773.
Chapuis, 1088.
Charbonnières, 306.
Chardin, 83.
Chardon, 400.
Charenton, 381.
Charles, 33, 663, 770, 833.
Charmuzy, 181.
Charon, 401.
Charrier, 232, 1020.
Chartier, 623, 794.
Chartin, 240.
Chartres (de), 747, 1080.
Chastaignier, 990.
Chasteignier, 797.
Chastelain, 468.
Chastelus, 1031.
Chastillon, 282, 625.
Chateauneuf, 890.
Châtelain, 339.
Chaudet, 110.
Chaufepié, 183, 322.
Chaulinan, 824.
Chaumergy 625.
Chaumont, 749.
Chaumont-Guitry, 847.
Chausse, 693.
Chautemps, 438.
Chauve, 504.
Chauvet, 1081.
Chauvigné, 306.
Chauvigneaux, 309.
Chauvin, 134, 338, 428, 648, 666, 923, 1043.
Chavanon, 648.
Chays, 70.
Chazerny, 381.
Cheiron, 283, 503, 505, 657.
Chemet, 1067.
Chen, 1003.
Chenenevière, 833.
Chenevix, 833,
Chenu, 1007.
Cherpont, 625.
Chesnet, 1063.
Chesnevert (de), 30.
Cheusses (de), 317.
Chevalerie, 175.
Chevalier, 539.
Chevallier, 149, 625.
Chevalot, 111.
Chièvres (de), 990.
Chion, 314, 320, 760.
Chitton (de), 1012.
Chonnoye, 625.
Chorin, 792
Chouquet, 778.
Chouppes (de), 991.
Christol, 937.
Chupin, 14.
Cieurac, 752.
Civille (de), 780.
Clairac, 767.
Clairan, 503.
Clamageran, 748.
Claret, 497.
Claude, 157, 283, 620.
Clausel (de), 272.
Claverie, 874.
Clavel, 1039.
Claye (de), 373, 379.
Clelles (de), 904.
Clémenceau, 175, 946.
Clément, 496.
Clermont (de), 39.
Clermont-Gallerande, 888, 1044.
Clermont de Lodève, 841.
Clos-Nicolas, 157. — Voy. du Clot.
Clutin, 993.
Coct, 133.
Cognac, 625.
Cognard, 907.
Coignard, 194.
Coing, 683.
Colanges, 1039.
Colas, 147, 484.
Colery, 400.
Coligny, 1038.
Colinet, 625.
Colladon, 551.
Collet, 648.
Colleville, 194.
Colliod, 625.
Colognac, 249-251
Colomb, 501.
Colombet, 235.
Colombié, 753.
Colombier, 232.
Colombiers, 167.
Colombières, 166.
Colombine, 907.
Colomiers, 290.
Colomies, 625.
Colony, 966.
Combelle, 238.
Combes, 84, 648.
Combolit, 753.
Cominges, 677.
Commelin, 639.
Comminges, 847
Comte (de), 494.
Condé (Prince de), 461.
Condomy 855.
Condorcet, 761.
Congne (de), 280.
Congy (de), 141.
Coninck (de), 183, 666.
Conroy, 1010.
Conseil, 442.
Constans, 80, 496, 876.
Constant, 337.
Constant-Rebecque, 965.
Constantin, 95, 239.
Cop, 515.
Coppin, 588.
Coquerel, 475, 479.
Coracinus, 140.
Cores, 392.
Coraut, 625.
Corbier, 232.
Corbière, 309.
Corcenat, 749.
Cordier, 511, 596, 625.
Cordil, 239.
Cordouan (de), 168, 894.
Coresch, 685.
Corguilleray, 795.
Corne, 38.
Cornellian (de), 843.
Cornelli, 625.
Cornet, 170.
Cornuaud, 178.
Correch (de), 507.
Corsan (de), 752.
Corteis, 787.
Cosner (de), 401.
Cossart, 907.
Cosse, 998.
Cosson, 1009.
Costa, 625.
Costan, 544.
Coste, 625, 663, 927.
Cotereau, 104.
Cottin, 756.
Couet, 952.
Coulan, 37, 643.
Coulet, 648.
Coulionge, 990.
Coulmann, 187.
Coulomb, 901.
Courauld, 524.
Courault, 400, 1043.
Courbière, 59.
Courcillon, 687.
Courlet, 838.
Couronneau (de), 800, 890.
Coursas (de), 1021.
Court, 58, 184, 787.
Courtez, 787.
Courtier, 201.
Courtin, 193, 374.
Courtois, 1084.
Courtomer, 170.
Courtonne, 181.
Courtoys, 625.
Courville, 61.
Cousin, 381.
Coussaye (de), 1061.
Coustart, 123.
Cousturier, 438.
Coutaut, 231.
Coutin, 970.
Coutures, 34.
Couturier, 84.
Couve, 1094.
Couvelles, 67,
Couvrelles, 31.
Creissac, 497.
Crespigny, 1048.
Crespin, 88, 626, 760.
Cressent, 496.
Crèvecœur, 119.
Crevelt, 319.
Croisé, 74.
Croisille, 677.
Crommelin, 399, 431, 1040.
Cros, 294.
Croy (de), 64, 132.
Crozes, 498.
Cru (de), 400.
Crucifix, 790.
Crussol, 116, 752.
Cruzi (de), 1107.
Culant (de), 443.
Cuper, 7.
Curtet, 1077.
Cussonnel, 389.
Custot, 41.
Cuvillier, 626.

## D


Dade, 880, 991.
Daillé, 63.
Dain (de), 846.
Dainchen, 398.
Daires, 859.
Dalençon, 402.
Dallès, 401, 496, 899.
Dalliès, 1013.
Dalméras, 749.
Damain, 313.
Damat, 50.
Dammartin, 644.
Damours, 948.
Dancourt, 790.
Dangeau, 109.
Dangicourt, 401, 402.
Daniel, 109, 314, 626.
Dannète, 922.
Dansos, 833.
Darassus, 401, 646, 876.
Dat, 999.
Dauphiné, 249.
Dauret, 683.
Daurez, 922.
Dautun, 239.
Daviaud, 999,
David, 307, 506, 958.
David (de), 449, 936.
David sieur de Varanes, 1048.
Debrie, 373.
Debrus, 326.
Defos, 34.
Dehargons, 213.
Deiron, 300.
Delachapelle, 40.
Delafons, 314.
Delaizement, 777.
Delamaysonneufve, 4[illegible].
Delavoye, 68.
Delbosse, 646.
Deleuze, 417.
Delmas, 647, 1082.
Delon, 190, 663.
Delor, 380.
Delors, 933.
Delprat, 875.
Delrieux, 148, 838.
Demarest, 40.
Denetz, 397.
Dentil, 340.
Denys, 430.
Deroy, 148.
Derval, 312.
Des Augers, 496.
Des Bonnets, 908.
Des Brosses, 785, 1032.
Des Champs, 312, 796, 1038.
Des Chaumes, 626.
Des Coutures, 441.
Des Fontaines, 991.
Des Fossés, 213.
Des Gallars, 60, 626.
Des Houlières, 300,
Des Laies, 991.
Des Loges, 401, 475, 299.
Des Martins, 507.
Desme, 78.
Des Meranges, 1075.
Desmerenge, 626.
Des Moulins, 399.
Des Noubes, 888.
Des Ormeaux, 908.
Des Ors, 988.
Des Ours, 486.
Despelle, 626.
Des Perriers, 396.
Des Prats, 21.
Després, 1067.
Desprez, 626.
Des Roches, 384.
Desrosiers, 381.
Dessuchète, 444.
Destremx de Saint-Christol, 959.
Des Vignes, 384.
Des Vœux, 1046.
Devau, 479.
Dévaux, 300.
Devérité, 422.
Deyron, 1022.
Didelot, 761.
Dignaulx, 626,
Digoine, 1038.
Dinault, 307.
Dindes, 232.
Dirat, 833.
Diserotte, 85.
Dollé, 401.
Dollier, 258.
Domeny, 109.
Donadieu, 290, 495.
Dongnon, 302.
Donzères, 626.
Deron, 480.
Dorré, 455.
Dortens, 1062.
Doublet, 399.
Doubte, 1076.
Douché, 148.
Drague, 739.
Dreux (de), 748.
Drognat, 1073.
Drouyn, 1081.
Duaren, 626.
Du Bar, 77.
Dubarry, 833.
Du Bessé, 113, 295.
Du Biez, 863.
Dubois, 402, 1073.
Du Bois, 328.
Du Bois-de-Baulac, 170.
Du Bordage, 895.
Duborn, 759.
Du Bosc, 59, 168, 494, 496.
Du Bosc-Guérin, 862.
Du Bourg, 922, [illegible].
Du Braye, 87.
Du Breuil, 146.
Dubruc, 648.
Du Buisson, 391, 790.
Du Carbon, 893.
Ducasse, 505, 833.
Du Castaing, 31.
Du Chastellier, 990.
Duchat, 626.
Du Chemin, 309, 514.
Duchesne, 141, 628, 990.
Du Chesnoi, 401.
Du Clet, 1087.
Du Clet du Serre, 1087.
Du Clot, 1107.
Du Cloux, 93, 176.
Du Coudray, 24.
Ducoudre, 1000.
Du Cros, 58, 239, 648.
Dufaur, 937.
Du Faur de Pibrac, 305.
Du Faur de Pierrefitte, 1061.
Dufour 301, 326, 416, 874.
Du Gard, 1062.
Du Grenier, 243.
Dugué, 626.
Du Han, 124.
Dulac, 68.
Du Lau, 843.
Du Lion, 401.
Du Luat, 720, 739.
Dumas, 306, 401, 802, 968.
Dumas de Marveille, 964.
Du Mas-Vercoyran, 486.
Du Molard, 1049.
Du Monier, 376.
Dumont, 149, 626.
Du Montpelé, 790.
Du Mouchet, 201.
Du Moulin, 8, 32, 61, 65, 94, 282, 430, 627.
Du Noyer, 37, 940.
Du Pan, 378.
Du Parc, 302, 626.
Du Parquet, 400.
Du Perche, 440.
Duperrié, 497.
Du Perron, 67, 811.
Du Pin, 325.
Du Plaix, 903.
Duplan, 937.
Du Plantier, 272.
Du Plessis, 639.
Du Plessis-Mornay, 28.
Du Poët ou Poyet, 71, 623 note 3.
Du Poncet, 383, 400.
Du Pont, 793.
Du Portail, 1013.
Du Portau, 736.
Du Poyet voy. Poët.
Dupré, 626, 833.
Du Puy, 74, 843, 878.
Dupuys, 747.
Du Puzeau, 401.
Du Quesne, 68, 81.
Durand, 14, 40, 52, 234, 237, 239, 649.
Durand de Sénégas, 326.
Duranson, 626.
Durant, 231, 232, 496.
Durant (de), 229.
Duras, 497.
Durban, 405, 646, 876.
Durfort, 18, 270, 993.
Du Rival, 117.
Du Rocq, 644.
Du Rondel, 94.
Du Rosier, 879.
Du Rou, 823.
Du Rozier (Sureau), 628.
Du Ry, 136, 202, 209.
Du Sablon, 108.
Du Soul, 339.
Du Taillis, 629.
Du Tas, 791.
Du Terondet, 325.

Du Terroux, 301.
Du Thil, 681.
Dutil, 439.
Du Tillet, 629.
Du Tilloy, 720.
Dutoit, 293.
Dutour, 503.
Du Vache, 492.
Du Val, 91, 441, 720.
Du Vernet, 231.
Du Vignan, 877.
Du Vignault, 626.
Du Vigneau, 173.
Du Vilar, 749.
Du Villar, 648.
Duvoisin, 479.

## E

Eeman, 156.
Elie, 332.
Elie, 243, 833.
Emery, 147.
Emunctor, 343.
Engilboud, 764.
Enguerrant, 864
Entil (d'), 500.
Entraigues, 272.
Epinay (d'), 790.
Erasmus, 156.
Erondelle, 156.
Escajeul, 168.
Escajeul (Morin d'), 171.
Escherny (d'), 179.
Escorbiac (d') 284, 683.
Escrivain, 626.
Esdier, 020.
Espajungue, 828.
Esparon, 930.
Espaze, 956.
Esperandieu, 707, 928.
Espérien, 85.
Espéries (d'), 22.
Espeville (d'), 301, 313.
Espina (d'), 145-171.
Espinasse, 646.
Espinousse, 77.
Espoisses (Faye d'), 60.
Esprinchard, 800.
Estallufret, 330.
Estelle (d'), 25.
Estève, 294.
Estienne, 38, 540, 809, 822.
Estourmel (d') 864.
Etaples (d'), 127.
Etart, 791.
Eude, 862.
Eurre (d'), 231.
Eustachy, 682.
Eymar, 189.
Eynard, 322.
Eyraud, 183.

## F

Fabri, 142, 1108.
Fabulet, 670.
Faget, 400, 626.
Faguis, 333, 368.
Falaiseau, 137, 280, 326.
Falentin, 848.
Falguerolles, 187, 498.
Fallais (de), 588, 593.
Fallet, 626.
Farcy (de), 170.
Farel, 128, 132.
Farganus, 626.
Farnoux (de), 111.
Faucher, 934.
Faucilhon, 36.
Faucon, 172, 300.
Faugières, 401
Faujeau (de), 403.
Faulcon (de), 270.
Faure, 235, 376, 389, 902, 963, 1075.
Fauré-Massabrac, 848.
Fauriez, 232.
Fautrart, 173.
Fauvet, 484.
Fauvreau, 999.
Favar (de), 34.
Favas, 268, 888, 1006.
Faverolles, 126.
Favier, 231.
Favre, 377, 1094.
Fay (de), 307.
Fayet, 123.
Fayolles (de), 117.
Felinus, 343.
Félins, 1038.
Felix (de), 282.
Fenou, 802.
Fer (de), 639.
Ferdinand, 156.
Feret, 156.
Fériet, 402.
Fermes, 626.
Fermont, 400.
Fernel, 693.
Fernex (de), 377.
Fernier, 1010.
Ferragut, 16.
Ferrasse, 294.
Ferrier, 271, 637.
Ferrières, 753, 876, 922, 988.
Ferrieu, 420.
Ferry, 94.
Fresquet, 239.
Fétizon, 93.
Feugueray, 154, 794.
Fièrabras, 862.
Figarède, 937.
Figuier, 498.
Fillictaz, 24.
Finemine, 496.
Finot, 186.
Firn, 348.
Fizeaux, 649.
Flaux (de), 272.
Flavard, 941.
Flavigny, 626.
Flessières, 859.
Fleurier, 769.
Fleurigni, 1038.
Fleury, 639, 769.
Florian (de), 22.
Flottard, 839.
Folion, 626.
Fonfrède, 238, 506, 643.
Fonnereau, 1019.
Fons (de), 502, 504, 643.
Fonsèque, 995.
Fontaine, 13, 199, 288.
Fontainier (de), 30.
Fontanier, 683.
Fontbonne, 121.
Fontcouverte, 189, 273.
Fontfrède, 271.
Foraignan, 968.
Forestier, 78.
Formalaguer, 290.
Formont, 170.
Formy, 626.
Fornelet, 626.
Fortain, 780.
Fortet, 296.
Fortin, 721.
Fosse, 749.
Fougasse (de), 740.
Fouillard, 140.
Foulet (de) 171,
Foulhaquier (de), 270.
Fourmartin (de), 293.
Fournier, 1025.
Fourreau, 784.
Fousselet, 626.
Fradin, 78.
Fraiminet, 420.
Fraisse (de), 869.
Fraissenges, 668.
Fraissinet, 942, 094.
Francarville, 922.
France, 876.
Franchet, 626.
Franchetelle, 193.
Francœur, 426.
François Ier, 39, 129, 232, 323.
Francville, 775.
Frasans, 626.
Frat, 506.
Freschet, 978.
Frésens, 845.
Freste, 381.
Fréville (de), 343.
Frezel (de), 27.
Froideville, 23.
Fromaget, 46.
Froment (Ant.), 145, 273, 309, 682.
Fronsac (de), 863.
Frontenac, 343.
Fugin, 16.
Fulcrand, 967.
Fumée, 381, 625.
Fumelé, 766.

## G

Gabaret, 298.
Gabriac, 422.
Gaches, 307, 956.
Gachon, 990.
Gaillard, 34, 235, 990.
Gairaud, 423.
Gal, 38
Galafrès, 760.
Galan, 496, 1013.
Galan du Pin, 749.
Galard, 80.
Galateau, 872.
Galepin, 506.
Galet, 500.
Galiber, 294, 419.
Galland, 397.

Galleys, 481.
Galli, 940.
Galliac, 894.
Gally, 236, 239.
Galzy, 480.
Gamaire, 213.
Gambier, 141.
Ganelon, 922.
Ganges (de), 270.
Garboy, 34.
Gardési, 876.
Garnier, 1079.
Garnier (J.), 149, 232, 526, 626, 927.
Garrault, 903.
Garrissoles, 64.
Garrisson, 646.
Garsin, 692.
Gast, 867.
Gattigues, 269.
Gau, 323.
Gauber, 863.
Gaubert, 58, 839.
Gaudicher, 404.
Gaulard, 832.
Gaunan, 1088.
Gaure (de), 750.
Gauside, 785.
Gausorges, 962.
Gautier, 663, 707, 1037.
Gavanon, 249.
Gayrard, 922.
Geffris, 34.
Gély (de), 190.
Genas (de), 270.
Genestan, 232.
Geneste, 148, 184.
Genevois, 155.
Genlis, 510, 748.
Gentil, 302.
Gentilis, 644.
Gentillet, 484.
Geoffre, 669.
Georges, 308.
Gergeau, 65.
Germain, 60.
Gervais, 759.
Gervaiseaux, 440.
Gervaiset, 832.
Geslin, 784.
Gibert, 238.
Gigord, 840.
Gilain (de), 97.
Gilbert, 648.
Gillet, 739.
Gillier, 993.
Gillot, 874.
Gilly, 760.
Gimel (de), 754.
Gineste, 707.
Gineslous (de), 57, 189, 1021, 1097.
Gineteau, 1012.
Ginon, 230.
Girard, 34, 187, 433, 626.
Girardin, 742.
Girardot, 404.
Giraud, 232.
Girault, 785.
Gironnet (de), 304.
Gleize, 323.
Gobert, 73, 157.
Goddard, 626.
Godfroid, 670.
Gofin, 402.
Goguet, 113.
Gohard, 849.
Gommeret, 95.
Gondes, 897.
Gontaut (de), 866, 870.
Gonzalle, 95.
Gorribon, 193.
Gosset, 166.
Gouant, 994.
Goudon, 151, 429.
Goulard, 104, 400, 504, 833.
Goulart (de), 849, 1056,
Gounaud, 179.
Gourdon, 752.
Gourdon (de), 1087.
Gourdeau, 863.
Gourjaud, 101.
Gourmont, 463.
Gourmont (Jean de), 453.
Goyon, 1041.
Grail, 58.
Gramat, 753.
Grambois, 97.
Gramont, 40, 379.
Grand-Bois, 97.
Grand-Castaing, 883.
Grandelle, 855.
Grandidier, 147.
Grand-Jean, 174.
Grandry, 27, 994.
Granier, 502, 925.
Granjean, 626.
Granvelle, 824.
Grasse (de), 77.
Grasset, 496, 934.
Gratian, 502.
Gravelle, 198, 442, 626, 790.
Gré, 232.
Greffeuille, 674.
Grégoire (de), 1090.
Grené, 626.
Grenier, 798.
Grenus, 384.
Gribaldi, sieur de Fargues. 644.
Griffon, 828.
Griffoul (de), 668.
Grigny (de), 104.
Grimaldi, 77.
Grizot, 239.
Groslot, 393.
Grostête, 441, 671.
Grougnet, 239.
Guchinay, 840.
Guébriant (de), 382.
Guéribalde, 1079.
Guerlange, 148.
Guéroult, 792.
Guerre (de), 303.
Guèze, 227.
Guibert, 297.
Guignon, 931.
Guillaud, 398.
Guillaume, 148, 937.
Guillereau, 308.
Guilletat, 626.
Guillon, 988.
Guillot, 15, 429.
Guimonet, 876.
Guin (de), 423.
Guinot du Flé, 146.
Guiot de Preignan, 303.
Guiramand, 1003
Guiraud, 16, 188.
Guiraudon, 502.
Guisembert, 72.
Guiton, 140.
Guittéau, 142.
Guy, 147.
Guyard, 400.
Guynot, 146.
Guyotet, 447.

## H

Hag (Martin), 338.
Hainchelin, 402.
Hamelin, 360.
Hamon, 1013.
Hangest, 510.
Harambure, 155.
Hardouin, 501.
Hardy, 155, 627.
Harenc, 402.
Hatte, 1, 393.
Haumont, 855.
Hauteclair, 627.
Hautefontaine, 155, 1080.
Hautois, 157.
Hautot, 778.
Havard, 126.
Hazeville (d'), 345.
Hébert, 309, 791.
Hedio, 347, 353, 358, 713.
Hee, 266.
Hemard, 172.
Hendoyer, 991.
Henric, 248.
Henry, 400.
Herbert, 400.
Herlin, 266.
Hermelin, 441.
Hermenc, 69.
Hervart, 400.
Hervel, 147.
Hespérien, 31, 960.
Heudreville, 791.
Hières (le marquis des îles d'), 18.
Hirn, 367.
Homel, 281.
Horquelin (d'), 402.
Horry, 990.
Hortet (d'), 57.
Hortibonus, 816.
Hostachy, 682.
Hotoman, 627.
Hotman, 199, 593, 976.
Houet, 767.
Houssaye, 157.
Houssemaine, 440, 965.
Huart, 166.
Hubert, 123, 364, 366.
Hublot, 148.
Huc (d'), 450.
Huet, 784, 1039, 1067.
Hugues, 937.
Huguet, 33.
Huguetan, 958.
Hulart, 375.
Humbert, 13.

Hurault, 103, 963.
Huré, 401.

I

Icard, 238, 307, 333.
Imbault, 376.
Imbert (d'), 640, 863.
Ingrand, 400.
Isaac, 59.
Isarn, 80, 272.
Itero, 329.
Izarn, 31.

J

Jacob, 681.
Jacobé, 402.
Jacquier, 147.
Jalabert, 3.
Jambe, 1010.
Jambe-de-Fer, 74.
Jamon, 671.
Janiçon, 897.
Janisson, 314.
Jansson, 1067.
Jaquè e, 402.
Jargeau, 65.
Jarnac, 987.
Jassé, 880.
Jassoy, 973.
Jaucourt, 301, 401.
Jaumier, 72.
Jaussaud, 272, 500.
Javas, 148.
Jeanjean, 221.
Jennède, 1000.
Jobart, 994.
Jobert, 398.
Joltrin, 627.
Joly, 175.
Jonca, 894.
Joncourt, 338.
Jonquet, 937.
Jonvilliers, 375, 608, 627.
Jordan, 82.
Joris, 58.
Josion, 924.
Jossaud, 14, 965.
Jouan (de), 276.
Jouard, 136, 137.
Joubert, 968.
Jourdan, 4, 156.
Jourde, 419.
Journet, 58.
Journiac, 670.
Jousseaume, 797.
Jousselin, 84.
Jousseran, 101.
Juges (de), 319, 400, 685.
Julhans, 691.
Julien, 58, 112, 294.
Julion, 86.
Juppin, 804.
Jurieu, 9, 31, 278.
Justel, 201.

K

Kervenn, 367.
Kaplet, 712.

L

La Barnède, 753.
La Baroire, 400.
La Barre, 1058.
La Barthe, 266.
La Bastide, 273, 285.
Labat, 933.
La Baume, 749.
La Bauve, 830.
La Bergerie, 1076.
La Blache, 229, 231.
La Blanche, 444.
La Blaquière, 59, 680.
La Boissière, 625.
La Borde, 1010.
La Borderie, 38.
Laborie, 238.
La Boulardière, 64.
La Bourgade, 85.
Labourin, 309.
La Boutelière, 27.
La Brachetière, 28.
La Bréole, 77.
Labric, 237, 248.
Labrou, 16.
La Brosse, 625.
La Broussaille, 264.
Labrousse, 428.
La Bruguière, 58, 646.
La Brune, 317, 319, 322.
Labrunie, 646.
La Bruyère (de), 60.
La Burte, 34, 990.
La Cacaudière, 431.
La Calile, 481.
La Calmette, 268.
Lacam, 647, 649.
La Carrellière, 380.
La Case, 674.
La Cassagne, 502, 922.
La Caumette, 1022.
Lacaze, 877.
Lacépède, 689.
Lacger (de), 72, 326, 1106.
La Chapelière, 61.
La Chapelle, 58, 340, 1041.
La Chassacie, 232.
La Chasse, 627.
La Chassetière, 192.
La Chasteigneraye, 380.
La Chaumette, 178, 627.
Lachaussee, 902.
La Chesnaut, 1039.
La Clergerie, 202.
La Cloche, 402.
La Clocheterie, 998.
La Coche, 116.
Lacombe (de), 22, 627, 926.
La Conche, 231.
La Condamine, 844.
La Coste, 34, 232, 239, 646, 639, 748, 752, 1011.
La Cotardée, 103.
La Cour, 21.
La Courbe, 169.
La Court (de), 100, 634.
La Couture, 267, 711.
La Cressonière, 197, 999.
La Croix, 39, 232, 247, 301, 667, 691, 920.
La Curée, 280
La Deuze (de), 87.
La Fabrègue (de), 37.
Lafage, 58.
La Farelle (de), 134.
La Faurie, 233.
La Faye, 626, 948, 1026.
La Fenasse, 18.
Lane (de), 1076.
Lafin (de), 211.
Lafitte, 973.
La Fontaine, 302, 1100.
La Force, 889.
La Forest (de), 100, 317.
La Forge (de), 314.
La Fou llouse, 1013.
La Fredonnière, 330.
La Fresnaye, 10.
La Froumentée, 627
La Gache, 1090.
La Gacherie, 305.
La Garanye (de), 59.
La Garde, 110, 206, 272.
La Gardère (de), 309.
Lagasse, 685.
Lageret, 185, 302.
Laget, 1106.
La Gorce, 930, 1005.
Lagos, 890.
La Grange (de), 89.
La Grève, 965.
La Groupe, 303.
Lagruelle, 80.
La Guépie, 877.
La Guymerie, 845.
La Haye (de), 908.
La Haye-du-Puy, 170.
La Heuze (de), 907.
Laignel, 30, 793.
La Jarie, 77
La Jeunesse, 248.
Lajour (de), 327
La Juillière, 985.
La Kaerie, 146.
La Lane, 871.
Lalause, 80.
Lalemant, 105.
Lally (de), 104.
La Longraire (de), 101.
La Loue, 110.
La Lubie, 221.
La Lussaudière, 180.
La Luzerne, 168, 169, 171.
La Ma e (de), 232.
Lambelet, 760.
La Mazusse, 753.
La Mejanelle, 640.
Lamer (de) 685.
La Mesnardière, 199.
Lamigue, 833.
La Milletière, 60.
Lamoignon, 241.
Lamorinière, 123.
La Mothe (de), 449.
La Motte, 213, 226, 820.
La Motte-Baraque, 111, 677, 920.
La Mousnaye, 1041.
La Moustache, 724.
Landes (de), 49.
Landre, 1073.
Langle (de), 64, 192

Langlois, 104, 627.
Languet, 627.
Languetot, Lanquetot, 1092.
Lannes (de), 497.
Lannoy (de), 908, 1013.
La Nouaille, 268, 994.
La Noue, 110, 386, 722.
Lanoy (de), 455.
Lansonnière, 415.
Laon (de), 437.
Lapassa, 232.
La Penché (de), 753.
Lapeyre, 666.
La Peyrère, 872.
Lapie, 402.
Lapierre, 58, 248.
La Pierre (de), 22, 957.
La Piltière, 784.
La Pimpie, 237.
Laplace, 627.
La Place, 628.
La Planche, 97, 381, 628, 1080.
La Planche (Régnier de), 111.
La Plane, 70.
La Plante, 627.
Laporte, 248.
La Porte, 627, 1061.
La Porte-Saint-Thiébaut, 468.
Lapostre, 401.
Lapra, 391.
La Prairie, 991.
La Rais, 763.
La Ramée, 168.
Laran (de), 391.
Larcher, 624, 627.
Lardat, 55.
Lardillier, 59.
La Renollière, 110.
La Resseguerie, 84.
La Rive, 628.
La Rivière, 380, 627, 879.
La Rivoire, 625.
La Rochebeaucourt (de), 100.
La Roche-Chandry, 990.
La Rochefaton, 839.
La Rochefoucaud, 1, 102, 993.
La Rochefoucauld, 043.
La Roche-Giffard 445.
La Rocheprou ière, 101.
La Rogeraye, 737.
Laroque (de), 50, 391, 753.
La Roque-Bouillac, 503.
Laroqueboyer, 50.
La Roquette, 239, 648.
Larose, 836 876, 937
La Rousselière, 680.
La Rouvière, 249, 270, 1023.
Larrey, 151.
Larroque Boulède, 117.
La Rue, 791.
Larvey, 1013.
La Saussaye, 1079.
La Serpente (de), 380.
Lassagne, 22, 59.
Lassalle, 58.
Lasserre, 833.
Lassieur, 1107.
Lastic (de), 231.
La Suse, 67, 1011.
Laterrasse, 968.
Latomus, 348.
La Touche, 179.
Latour, 111.
La Tour de Siès (de), 185.
La Tour Gouvernet, 1020.
La Tour Regnès, 646, 752.
La Tournelle, 37.
Latreilhe, 646.
La Treille, 338.
La Troyne (de), 733.
Lauberan, 444, 946, 990.
Lauberie, 955.
Laubouinière, 30, 987.
Laugar, 874.
Laugier 342-344.
Laumosnier, 198.
Launay, 736.
Launay (de), 122, 505, 627.
Laune (de), 792.
Launoy, 967.
Laurencin, 058.
Laurensanne (de), 28 et su t. II, 952.
Lauthier, 859.
Lauvergnac 658.
La Vacaresse, 18, 645.
La Vaïsse, 286, 472.
Laval (de), 457 753, 1041.
Lavalette, 58, 937
La Vallée, 327, 381.
La Varenne, 398.
La Vargne, 881.
La Vergne, 647, 649.
La Vernade, 754.
La Vérune (de), 249, 904.
Laviale, 1033.
La Victoire, 249.
La Vigerie, 867.
La Vigne, 627, 960.
Lavigny (de), 967.
Laville, 484.
La Violette (de), 783.
Lavis, 829.
La Voirie (de), 1052.
Lavolé, 791.
Laye (de), 211.
Layrolle, 753.
Le Bachelle, 401.
Le Balleur, 1076.
Le Beau, 425.
Le Bey, 298.
Le Blanc, 379.
Le Blanc de Beaulieu, 198, 374.
Le Bloy, 639.
Le Borgne, 77.
Le Bouch, 375.
Le Brument, 789.
Lebrun, 290, 379.
Le Camus, 1031.
Le Carlier, 312.
Le Cauchois, 791.
Lecerclère, 297.
Le Chalieux, 434, 438, 1008.
Le Challus, 1016.
Le Chantre, 272, 1079.
Le Chatellain, 468.
Le Chenevix de Béville, 274.
Le Clavier, 706.
Le Clerc, 381, 399, 401, 646.
Le Clerc de Juigné, 401.
Leclercq, 24.
Lecluse, 681.
Lecomte, 401, 424, 780.
Lecoq, 285.
Le Cordier, 907.
Le Cornu, 401.
Lecques, 304.
Ledergue, 1013.
Lédignan, 506.
Le Faucheur, 337, 626.
Lefebvre, 40.
Lefèvre, 127, 132, 627, 1052.
Le Gay, 70, 77, 290.
Léger, 802.
Leggie, 175.
Le Gouche, 291.
Le Gourier, 381.
Legoux, 297.
Legrand, 539.
Le Huguenot, 125.
Le Jay, 64.
Le Jeune, 388, 780.
Lejuge, 243.
Lejunie, 799.
Le Lieur, 373.
Le Loup, 290.
Lemaçon, 60.
Le Maître, 990.
Le Marchand, 400.
Le Mas, 657.
Lémery, 400.
Le Mestre, 1060.
Le Monnier, 907.
Le Moutonnier, 170.
Lemonon, 671.
Lendresse, 874.
Lenfant, 401.
Lenglin, 569.
Lenoble, 166, 791.
Le Normand, 109,
Lentillac, 878, 890.
Léonnard, 627.
Léopard, 988.
Le Pedagogue, 380.
Le Perdrix, 156.
Lépine, 213, 782.
Le Piu, 790.
Le Pray, 955.
Le Preux, 93.
Le Prince, 1031.
Le Queux, 681.
Lerm, 1035.
Le Rousseau, 28.
Le Roux, 68, 401.
Le Roy, 743.
Le Royer, 696.
Le Saëns, 67.
Lescaille, 380.
Lescun, 874.
Lesdiguières, 483.
Leseigneur, 68, 442.
Lesgelé, 879.
Le Sieur, 738.
Lesnoues, 398.
L'Espérandière, 1056.
L'espigarié, 232.
Lespinasse, 672.
L'Espinay 398, 993.
Lespine, 628.
Lesques (de), 1019.
Lesse (de), 888.
Lestang, 627.
Lestelle (de), 302.

Lestoile (de), 512, 514.
Les Toupies, 240.
Lesueur, 74, 194, 687.
Le Tellier, 793.
Le Tessier, 443.
Le Tourneur, 448.
Leuga (de), 507.
Le Valois, 749.
Le Vasseur, 442, 908.
Levat, 419.
Levavasseur, 670.
Levé, 833.
Le Veneur, 1092.
Leverrier, 863.
Levert, 739.
Le Vignon, 453.
Lévis-Caylus, 842.
Lévita, 368, 370.
Le Voyer, 881.
Lhom de Cornélis (de), 153.
L'Hospital, 922.
Lhoste, 877.
L'Huillier, 472.
Libertet, 627.
Licques (de), 790.
Liége, 739.
Liévin, 790.
Lignebœuf, 862.
Lignière (de), 514.
Ligonnier (de), 680.
Lilens, 1071.
Limbourg, 63.
Limolion (de), 794.
Limousi, 681.
Lions, 1039.
Liotard, 986.
Liquier, 694.
Liron, 836.
Lisiemarais, 426.
Lissarague (de), 52.
Litthold, 353.
Livache (de). 32, 404.
Livagnac, 990.
Livassac, 989.
Livron (de), 990.
Loberan (de), 97.
Loches (de), 134.
Locquet, 627.
Lodis, 843.
Logerie (de), 27.
Logueux, 738.
Lohier, 793.
Lois, 683.
Loiseau, 443, 802.
L'Oiseleur, 201.
Loiseleur, 769.
Lomagne (de), 755.
Lombart, 333.
Londy (de), 802.
Lonfontaine, 835.
Longua, 883.
Longuejoue (de), 145.
Longueval (de), 170, 749.
Lons (de), 85.
Lopin, 627.
Loquet, 213, 526, 910.
Lordat, 334.
Lorges, 718.
Loride, 707.
Loriol, 381, 1058.
Lorme (de), 301.
Loron, 833, 1010.
Lorrain, 1047.
Losses (de). 792.
Lostau, 290.
Lot, 855.
Loubens, 20.
Louet (de), 270, 505.
Louise de Savoie, 129.
Louviers (de), 643.
Loyart, 874.
Loys (de), 388.
Lubac, 16.
Lubersac, 990.
Lucas, 448.
Luels d'Hières, 48.
Lugardi, 666.
Lugor, 1001.
Lullin, 379.
Luquet, 388.
Lurbigny, 1064.
Luré (de), 1041.
Lusignan, 268, 894.
Lussan, 116.
Lusse, 158.
Lustrac, 865.
Luzord, 1034.

## M

Macard, 627.
Machecoul, 1060.
Machet, 833.
Madaillan (de), 170, 965.
Madaillan, 965.
Maduron, 502.
Magentie, 960.
Magnac, 15.
Magny (de), 108.
Mahieu, 393.
Maigre, 938.
Maillard, 791.
Maillette de Buy, 404.
Maillos, 873.
Maisonade, 959.
Maisonfort, 1010.
Maissonnais, 281.
Maître-Jean, 773.
Maizonnet, 1004.
Majou, 78.
Malause (de), 50.
Malbois, 239.
Maldemer, 900.
Malecare, 647, 1040.
Malemousque, 666.
Maleprade, 118.
Malerargues, 221, 838.
Malestroit (de), 416.
Malet, 189.
Maleville, 83.
Maligny, 753.
Mallart, 411.
Malleret, 872.
Malliard, 60.
Malmaison, 172.
Malmont, 271, 502.
Maloran, 91.
Malorangue, 908.
Malortie, 171.
Malplach, 648, 939.
Malras, 20, 23.
Maltrait, 271, 503.
Malvieux, 759.
Malzac, 757.
Mamour, 680.
Mandagout, 57, 644.
Mandajors (de), 21.
Mangin, 142, 402.
Mangot, 625.
Maniald, 150, 268.
Manneville (de), 79.
Marafin, 1010.
Marault, 59.
Maravat, 1027.
Marazel, 58.
Marbach, 365.
Marbœuf, 627.
Marchan, 238.
Marchand, 34, 176, 938, 1067.
Marchastel, 753.
Marchegay, 78.
Marcourt, 627.
Marec, 170.
Marcillac, 232.
Margaillan, 71.
Margier (de), 232.
Margonius, 973.
Marguerite d'Alençon, 129.
Marguerite de Savoye, 218.
Marignac, 273.
Marigny, 67.
Marin 10, 124, 422.
Marion, 885.
Mariorat, 213, 551, 627.
Marmier, 307.
Marmonié, 877.
Marolles, 399.
Maron, 38.
Marouette, 995.
Marquet, 484.
Marraquirrius, 627.
Marron, 324.
Mars (de), 31.
Marsac, 627.
Martignac de Lourdes, 959.
Martigny, 967.
Martin, 22, 401, 414, 274, 420, 649, 784, 962.
Martineau, 907.
Martinel, 764.
Martines (de), 376.
Masaribal, 190.
Masbernard, 422.
Mascarenc, 968.
Masclac (de), 753.
Mascureau, 990.
Maseriez, 1045.
Massador, 237.
Massanes (de), 958.
Masson, 148, 682.
Mathurin, 737, 1014.
Mauclair, 674.
Mauget, 627.
Maupeou, 903.
Maupuis, 374.
Mauregard, 390.
Maurcilhan, 958.
Maurel, 855.
Maurice, 400.
Maurin, 16.
Mauroy, 991.
Maury, 978, 1001.
Mausonnière, 109.

May (de), 379.
Mayerne, 783.
Mayme, 77.
Mazars, 957, 1104.
Mazel, 239.
Mazel, 768.
Mazet, 112.
Mazurier, 128, 133, 142.
Mège, 292, 978.
Méjanes, 183.
Mel, 790.
Melet (de), 501.
Mellet, 643.
Melleville, 400.
Melquin, 147.
Melun (de), 1041.
Ménadier, 148.
Ménard, 149.
Méranges, 1075.
Mercadié, 646.
Mercey (de), 38.
Mercier, 234, 506, 627, 824.
Mercurins, 627.
Méricheau, 178.
Merlin, 149, 627.
Mermet, 890.
Mésanges, 281.
Mesmes (de), 828.
Mesmy (de), 214.
Mesmyn, 336.
Mesnard, 73.
Mestivier, 197, 214.
Mestrezat, 65.
Meynier, 191, 287.
Meysonnés, 800.
Meyssonier, 112.
Mialhe, 294.
Michau, 147.
Michaux, 627.
Michel, 129, 134, 218, 514, 790.
Michelet, 39, 147.
Migaut, 92.
Millas, 497.
Millasse, 937.
Millaux, 1010.
Mily (de), 1039.
Minet, 681.
Minvielle, 874.
Mirabel, 116, 232, 641.
Mirambeau, 519, 882.
Miramont, 847.
Miré, 791.
Mirman, 57.
Mirmand, 272.
Misnier, 213.
Modens, 238.
Modera (de), 401.
Moïse, 627.
Moissac, 189.
Moissenac, 403.
Molard, 291.
Mole, 232.
Mole, 418.
Molie, 759.
Molines, 235.
Molinon, 627.
Mombas (de), 27.
Momin, 72.
Monac, 842.
Monbonnoux, 931.
Monceau, 476.
Monceaux (de), 156.
Monchi (de), 169.
Moncla (de), 842.
Mondet, 234.
Mondot (de), 786.
Monein, 85.
Monginot, 958.
Monjaubert, 736.
Monluc, 11.
Monnac, 62.
Monnereau, 1006.
Monod, 43.
Monpouillan, 268, 866, 897.
Montacier (de), 426.
Montaigu, 402.
Montarnaud, 283.
Montassier, 648.
Montataire, 306.
Montauzu (de), 753.
Montbarot (de), 170.
Montberon, 899.
Montbeton, 645.
Montbru, 752.
Montbrun, 116, 504.
Montcassin, 901.
Montcaud, 876.
Montclar, 752.
Montdenis, 792.
Montdésir, 198.
Mont-Dieu (de), 1055.
Montegud, 753.
Monteils (de), 643.
Montfaucon, 844.
Montefontaine, 080.
Montfreville, 1.
Montgommery, 18, 28, 1041.
Montgros, 637.
Montholon, 104.
Montils (de), 180.
Montjaubert, 720.
Montjeu, 272.
Montjouet, 792.
Montlaur, 18.
Montmarc (de), 36.
Montmesart, 890.
Montmorillon, 38.
Montobscur, 985.
Montoire, 280.
Montpezat, 305.
Montréal, 377.
Monvoisin, 156.
Morand, 627.
Morande (de), 45.
Morange (de), 29.
Moranges, 627.
Morel-Catinat, 928.
Morel (de), 375, 627, 824.
Morelot, 437.
Morgues, 401.
Morin, 74.
Moroges, 38.
Moterie, 829.
Motte, 239.
Mouchard, 120.
Mouilhé, 646.
Moujou, 235.
Moulin (de), 978.
Moulis, 69.
Mouraille, 937.
Mouret (de), 643.
Mourgue, 22, 855.
Moussac (de), 504.
Mousson (de), 91.
Moustier (de), 263.
Mouton, 16.
Moynier, 179.
Moyse, 876.
Murat, 33, 232, 998.
Murat-de-Lestang, 305.
Mustel, 991.

## N

Nadal, 787.
Najac (de), 647.
Narbonne (de), 901.
Naudin, 175.
Nautonnier, 843, 1126.
Néel, 1014.
Nepveu, 684.
Nicol (de), 432.
Nicolaï, 301.
Nicolas, 447, 956.
Nicolau, 52.
Niel, 791.
Nigri, 347, 358.
Nivard, 60.
Niverne, 189.
Noailles, 882.
Noalhan, 426, 830.
Nogaret, 447.
Noguier, 232, 275, 937, 942.
Noir (de), 672.
Noireterre (de), 101.
Nolibe, 1012.
Normand, 109, 674.
Normandie (de), 211, 783.
Nort (de), 428, 626.
Nouguier, 59.
Nouret, 156.
Nourrisson, 628.
Noyer, 97.

## O

Odet, 381 ; Odet du Foulouz, 990.
Ogier, 1012.
Olimpe, 36.
Olimpies (d'), 239.
Olivetan, 512.
Olivier, 256, 788, 1091.
Ollier, 646, 663.
Ollivier, 87
Oradour (d'), 299, 996.
Orléans-Longueville, 173.
Orval (d'), 20, 879.
Oudert, 683.
Ovaldson, 401.
Ozeau, 113.

## P

Pabine (de), 290.
Pacquet, 671.
Pagès, 759.
Pagez, 120.
Pagezy, 190-239.
Pain, 400.
Paingolu, 103.
Palix, 231.
Pallass, 337.
Palleville, 647.
Pallier (de), 291.

Palmié, 739.
Palot, 991.
Panat (de), 305.
Pancus, 628.
Pandin, 221, 404.
Pangars, 668.
Panissault, 871, 873.
Panou, 401.
Papail (de), 494.
Pape, 264, 763.
Papillon, 628.
Papin, 413, 398.
Papus, 448.
Parade, 823.
Paradès, 222.
Pardaillan, 59, 965.
Parent, 628.
Paris, 790.
Parpaille, 764.
Parran, 628.
Parthenay, 27, 549.
Pascal, 291, 759.
Pascalet, 240.
Pasquier, 400, 927.
Pussy (de), 60, 306.
Pastus, 649.
Patac, 763.
Paudrau, 234.
Paul, 58.
Paulet, 48, 496, 497
Paulhan, 284, 305.
Pauliac, 880.
Pauvan, 128.
Pauvant, 133, 140.
Pavie (de), 186.
Payen, 507, 681.
Paylis, 232.
Paysac, 937.
Pechaudier, 383.
Péchels, 767.
Pechels-Boissonnade, 877.
Pécheux, 767.
Pédelmas, 875.
Pégorrier, 497.
Peillix, 239.
Pélegrin, 231.
Pelet, 420, 507.
Pélisson, 50, 902.
Pellet, 628.
Pelletier, 448.
Pellican, 628, 713.
Peloquin, 628.
Penavaire, 877.
Pérard, 402.
Perceval, 329.
Percin, 681.
Perdeyer, 984.
Péregrin, 89, 440.
Perier, 325.
Perillac, 808.
Perissol, 70, 71.
Perrau, 157.
Perrault de Feuillasse, 379.
Perreaud, 628.
Perrier de Barre, 454.
Perrin, 235, 648.
Perrinet, 70, 71, 1090, 1106.
Perrissin, 431.
Perrocelli, 380.
Perrot, 628.
Perseval, 589.
Persin, 434.
Persode, 417.
Pertuson, 670.
Pérusse, 101.
Petau, 156, 157, 199.
Petit, 19, 140, 498, 1024.
Peyre (de), 752.
Peyrebosc, 877.
Peyremales, 283.
Peyreve, 190.
Peyrins (de), 481, 492.
Peyrol, 238.
Peyrusse, 876.
Philipot, 317, 991.
Philippe, 833.
Piat, 678, 776.
Picart, 157, 158, 401.
Picheron (de), 388.
Pichon, 628, 782.
Picot, 54.
Picou, 397.
Pidoux, 784.
Pierrebufflère, 888, 967
Pierredon, 422, 788.
Pierron, 147.
Pierre-Pont, 167.
Pierres, 326.
Pierrot, 838.
Pigné, 790, 908.
Pigon, 666.
Piguet, 628.
Piloust, 207.
Pinaud, 117.
Pineau de Falaiseau, 702.
Pipet, 116
Pisseleu (de), 989.
Pistory, 239.
Pithou, 743.
Pithoys, 95.
Pittan, 780.
Pivier (de), 739.
Pizieux (de), 434.
Planchon, 22.
Planchut, 506.
Plans, 249.
Plantamour, 962.
Pluviers (de), 644.
Pocque, 589.
Pocquet, 329.
Pognand, 670.
Poitevin, 401.
Polet, 908.
Pollio, 358.
Poltrot, 466.
Pomaret, 58, 191.
Pomier, 493.
Poncelet, 742.
Pondres (de), 270.
Ponnat 628.
Pons (de), 519, 752, 989.
Ponsonnas, 300.
Pont (de), 874.
Pontard, 989.
Pontcastel, 34.
Pontelo, 389.
Ponthébert, 210.
Ponthieu (de), 940.
Pontivy, 110.
Pontour (de), 978.
Pon'perdu (de), 281.
Porcher, 156.
Portal, 58.
Portat, 239.
Portes (de), 377.
Portier, 60.
Portus, 19, 497, 876.
Posquières (de), 185.
Possac, 502, 506.
Potel, 969.
Potier, 309.
Pottu, 437.
Pouchon, 235.
Poucique (de), 189.
Pougetmain, 990.
Pougnet, 114.
Poujau, 235.
Poujol, 647.
Poullain, 628.
Pouls (de), 271.
Poupin, 213.
Poupo, 298.
Pourchaire, 234.
Pourtalès, 179.
Poussard, 876.
Poyen, 748.
Poyen (de), 22.
Pradille, 937, 993.
Pradon, 294.
Praneuf (de), 269.
Préaux (de), 169.
Prédesier 380
Prégremau, 375.
Preissac (de) 431.
Prele (de), 626.
Previlly, 433.
Prevost, 80, 142, 759.
Prez (de), 967.
Prideaux, 339.
Prieur, 156, 919.
Primerose, 268, 638.
Prioleau, 13.
Privas (de), 54.
Privat, 933.
Proiyot, 823.
Prost, 657.
Proty, 862.
Prou, 221.
Prugner, 265.
Puech, 58, 494.
Pujols, 304, 890.
Pundorfille, 900.
Puy (de), 38.
Puycalvel, 843.
Puymisson, 449.
Puyroussat, 144.

## Q

Quartier, 794.
Quatrefages, 191, 449.
Quellenec, 734.
Quentin, 141, 379.
Querin (de), 306.
Quinquiry, 647.
Quintin, 588.

## R

Rabar, 398.
Rabaud, 749.
Rabaut, 474.
Rabelais, 489, 596.

Rabodanges, 440.
Rabonite, 845.
Rabot, 628.
Raboteau, 1000.
Raconis, 61.
Radepont, 168.
Raffnesque, 188.
Ragueneau, 617, 619, 1111.
Raguier d'Esternay, 993.
Raillet, 390, 626.
Raillon, 985.
Raimond, 422.
Rainaud, 503.
Rallis, 401.
Rambours, 62, 66, 156.
Rambures, 388, 862.
Ramon, 88.
Rampoud, 58.
Ramps (de), 753.
Ramus, 539.
Ranchin, 187, 824.
Rancillon, 506.
Raoul, 193.
Rapin, 649.
Rapin-Thoyras, 963.
Raspal, 503.
Rastelet, 928.
Ratz (de), 409.
Raudomières (de), 149.
Raulin, 112.
Ravaille, 19.
Raventel, 235.
Raymond, 480, 497.
Raynaud, 956.
Raze, 938.
Razel (de), 924.
Rebaut, 458.
Reboul, 95, 235, 649, 985.
Reboulet, 649.
Rechignevoisin, 299.
Regnard, 399.
Regniès, 645, 876.
Reigner, 59.
Reignon, 401.
Reinard, 190.
Relban, 423.
Rémeon (de), 345.
Renard, 1011.
Renaud, 658, 804.
Renaudet, 1001.
Renou, 670.
Renouard, 143.
Repassard, 297.
Repey, 80, 401.
Ressent, 504.
Reste, 69.
Retorfort, 400.
Reverset, 457.
Rèves (de), 800.
Rey, 2, 238, 646, 749, 760
Reydon (de), 54.
Reynel, 759.
Reynès, 16.
Ribay, 175.
Riberolles, 379.
Ribes, 307.
Ribi', 628.
Ricard, 933.
Richard, 72, 628.
Richaud, 985.
Richebourg, 67, 329.
Richelieu, 62.
Richer, 148, 794.
Richier, 643, 970.
Richomme, 883.
Ricordeau, 440.
Rigoti, 809.
Ribel, 628, 743.
Rilliet, 384.
Riou, 232, 234, 235, 427.
Rioux (de), 315.
Riseus, 628.
Rival, 380.
Rivedoux, 297.
Rivenc, 963.
Rivet, 62, 999.
Robais (Van), 421, 339, 667.
Robert, 270, 308, 443.
Robin, 34.
Robiquet, 864.
Rocca, 40.
Roccard, 95.
Rochechouart, 993.
Rochemore, 305, 306.
Rochius, 628.
Rocquier, 90.
Rodier, 1024.
Roger, 77-448.
Roguin, 667.
Rohan, 56.
Rolaz du Rosey, 378.
Rollin, 33.
Rollon, 119.
Roman, 248.
Romille, 167, 382.
Romolles, 77.
Rondeau, 240, 739.
Roquefeuil, 733.
Roques, 56, 332, 449, 502, 987.
Roquette, 54.
Roquevidal, 74.
Rosan, 231.
Rosel, 685.
Roset, 149.
Rosier, 402.
Rossane (de), 800.
Rossehut, 243.
Rossel, 61, 572.
Rostang (de), 938.
Rotan, 428, 767.
Rotolp, 991.
Rouanet, 900.
Rouer, 649.
Rouffio, 877.
Rougeonnel, 294.
Rougeoreille, 380.
Rougier, 860.
Rougon (de), 294.
Roulliach, 457.
Roumieu, 232.
Rouquet, 649.
Rousseau, 112, 436, 807.
Rousseau (de), 54.
Roussel, 128, 133, 516, 668.
Rousset, 680.
Roussilhon, 232.
Roussillon, 648.
Rouvière, 188, 628, 649, 788, 937.
Roux, 239, 480, 925, 933.
Rovière (de), 428.
Roy, 173.
Roye (de), 628, 947.
Rozemont, 457, 243.
Rozet (de), 429.
Ruille (de), 803.
Ruland, 956.
Ruvigny (de), 83, 226.
Ryz (de), 628.

## S

Sabarot, 232.
Sabatier, 233, 422, 500, 937.
Sachins (de), 628.
Sades (de), 507.
Sadier, 402.
Safores, 294.
Sagnol, 231.
Sagreville, 270.
Saillans, 1043.
Saint-Aignan, 39.
Saint-André (de) 628, 865.
Saint-Ange, 445.
Saint-Angel, 653.
Saint-Aulave, 935.
Sainte-Barbe, 247.
Saint-B ancard, 189.
Saint-Cère 792.
Saint-Césaire, 499.
Saint-Chamond, 503.
Saint-Chaptes, 270, 345.
Saint-Chartre, 27.
Saint-Christol, 491.
Saint-Circq, 874.
Saint-Cirq, 751.
Saint-Cosme, 283, 504.
Saint- ienne, 644.
Saint-Faust, 83, 833.
Saint-Félix, 901.
Saint-Ferreol, 503.
Saint-Georges, 803.
Saint-Germain, 753.
Saint-B la re 40 .
Saint-Jueri, 504.
Saint-Julien, 860.
Saint-Lager, 1020.
Saint-Laurent, 424.
Saint-Léger, 285, 891.
Saint-Marc, 922.
Saint-Marcel, 845.
Sainte-Marie, 425, 644.
Sainte-Marie-a x-Agneaux, 466.
Sainte-Marthe, 628.
Saint-Martl 421, 99, 309.
Saint-Maurice, 300.
Saint-Michel, 754.
Saint-Orse, 877, 897.
Saint-Ouen (de), 470.
Saint-Paul, 628, 790, 857
Saint-Prevost, 60.
Saint-Remèsi, 502.
Saint-Remy, 375.
Saint-Sauveur, 447.
Saint-Seurin, 144.
Saint-Simon, 894.
Saint-Trivier, 38.
Saint-Vigor, 380.
Saint-Voy, 232.
Saladin, 40, 377.
Salbert, 991.
Salettes (de), 797.
Saliette, 420.
Salignac, 628, 783.

Salve (de), 757.
Salvetat, 294.
Salveton, 503.
Samuelet, 857.
Sanceau, 307.
Sancourt, 792.
Sandon, 721.
Sanguinède, 58.
Sarrabat, 243.
Sarras (de), 389.
Sarrasin, 403, 444.
Sarrau, 1111.
Sarrut, 480.
Satour, 942.
Satur, 80, 84, 646.
Saugeon, 673.
Saugot, 194.
Saujon, 110.
Saulnier, 140.
Sauret, 31, 1090.
Saurin, 232, 340.
Sauset, 502.
Sausseux, 902.
Saussure, 376, 628.
Sauvayre, 859.
Sauzin (de), 764.
Savale, 862.
Savary, 28, 403.
Savasse, 484.
Savenières, 379.
Savignac, 877.
Say (de), 167.
Schnell, 352.
Schwartz, 317.
Schweighauser, 818.
Scoffier, 238.
Scorbiac, 680, 876.
Sébeville, 133.
Secondat, 342.
Seelac, 628.
Segneron, 179.
Ségnové, 235.
Séguier, 902.
Seigneux, 967.
Seimandy, 450.
Selve (de), 137.
Sémèle 101, 326.
Semidde, 623.
Senarclens, 967.
Sénarpont, 170, 749.
Sénas, 991.
Senégas, 294.
Sénitot, 67.
Senoche, 986.
Sérignac, 375.
Serre, 36, 381, 646.
Serre (de), 85, 187, 278
Serrière (de), 24.
Serry, 292.
Servet 603, 517, 537.
Servette (de), 337.
Sextetele, 1.
Seyrat (de) 668.
Sezeral 497
Siete (de), 72.
Sieuras (de) 848.
Sigelori, 644.
Sigier (de), 941.
Simon, 163, 804.
Sionneau, 78.
Soizon (de), 301.
Soleirol, 1.
Soliers (de), 72, 1106.
Sollier, 378.
Solmignac, 893.
Sommensac (de), 80.
Sonac (de), 753.
Sorbière (de), 199.
Sorel, 628, 743.
Sostelle, 648.
Sotiveau, 1009.
Soubeiras, 232.
Soubiran, 80.
Soubise, 27, 349.
Souchay, 324.
Souchet, 802.
Soulé (de), 846.
Soulès (de), 848.
Soulier, 193, 941.
Soullard, 146.
Sounabre-Custot (de), 41.
Sousmoullines, 990.
Soussens, 833.
Soustelle, 642.
Souvignargues, 269.
Soyer, 792.
Spifame, 617, 996.
Spon, 933.
Statorius, 628.
Steinlin, 358.
Sturm, 347 628.
Suau, 502, 646.
Suffren, 657.
Suhart, 168.
Superville, 800.
Susannet, 317.
Sygalon (de), 187.

## T

Tabard, 922.
Tachard, 497, 629.
Taffin, 329, 629.
Tagaut, 539.
Taisar, 168.
Tanus, 647.
Tardif, 64, 447.
Taron, 441.
Tartas, 290, 629.
Tarlier, 629.
Tassin, 969.
Tavan, 938.
Teissier, 58-239.
Tenans, 879, 1108.
Tenarre, 38.
Tenant, 739.
Tersmette, 157.
Terson, 52, 338, 391, 674.
Testard, 39-63.
Testas, 1089.
Textor, 596.
Theligny, 629.
Thélusson, 379.
Thenaud, 629.
Theobon, 882.
Thermet, 837.
Théron, 39.
Thierry, 507.
Thioult de La Luzerne, 299.
Thomas, 72-174.
Thomas-Labarthe, 707.
Thomas (de), 663.
Thomassin, 629.
Thoré, 813.
Thubin, 307.
Thunes (de), 27.
Thurin (de), 173.
Tilenus, 61.
Tillières, 1002.
Tinlaud, 234.
Tiriou, 29.
Tisserand, 629.
Toinnus, 140.
Tolouse, 876.
Torras, 701.
Tortorel, 431.
Toulouzan, 761.
Touranne, 10.
Tourillon, 306.
Tournel (de), 302.
Tournes (de), 40.
Tournes (de), 210.
Tourtolon, 62.
Toussain, 629.
Toutin, 399.
Touzeau, 113.
Touzineau, 106.
Trabuc, 876.
Tredean, 388.
Treillebois, 092.
Tremellius, 364.
Trémolet, 89, 1022.
Trentignan 937
Tresvieux (de), 680.
Trewe von Fridebleven, 333, 361.
Trial, 618.
Trie, 629, 783.
Trincart, 147.
Troissy (de), 199.
Troisvalletz, 389.
Troubat, 990.
Trouillet, 106, 310.
Try de Varennes, 374.
Tulgny-Verdelle, 995.
Turenne, 752.
Turquet de Mayerne, 815, 895.

## U

Uchard, 649.
Urre (d'), 641.
Urzi (d'), 759.

## V

Vabres (de), 304.
Vacquier (de), 484.
Vaêsc, 303.
Vairejon, 1020.
Valais (de), 186.
Valaurie (de), 1017.
Valays (de), 187.
Valescure, 933.
Vallat, 618.
Vallee, 63, 677.
Valery (de), 34.
Valobscure (de), 133.
Valon (de), 750.
Valzergue (de), 102.
Vanides (de), 922.
Van Robais. Voy. Robais.
Varadier, 269.
Varencey, 283.
Varennes (de), 447, 544.

Rabodanges, 440.
Rabonite, 843.
Rabot, 628.
Raboteau, 1000.
Raconis, 61.
Radepont, 168.
Rafinesque, 189.
Ragueneau, 617, 619, 1111.
Raguier d'Esternay, 993.
Raillet, 390, 626.
Raillon, 983.
Raimond, 422.
Rainaud, 503.
Rallis, 401.
Rambours, 62, 66, 456.
Rambures, 388, 862.
Ramon, 88.
Rampoud, 38.
Ramps (de), 753.
Ramus, 539.
Ranchin, 187, 824.
Rancillon, 506.
Raoul, 193.
Rapin, 649.
Rapin-Thoyras, 963.
Raspal, 503.
Rastelet, 928.
Ratz (de), 400.
Raudomières (de), 149.
Raulin, 112.
Ravaille, 19.
Raveniel, 235.
Raymond, 480, 497.
Raynaud, 956.
Raze, 938.
Razel (de), 924.
Rebaut, 458.
Reboul, 95, 235, 649, 985.
Reboulet, 649.
Rechignevoisin, 299.
Regnard, 399.
Regniès, 645, 856.
Reigner, 59.
Reignon, 401.
Reinard, 190.
Relban, 423.
Rémeon (de), 315.
Renard, 1011.
Renaud, 638, 804.
Renaudet, 1001.
Renou, 670.
Renouard, 113.
Repassard, 297.
Repey, 80, 401.
Ressent, 501.
Reste, 69.
Retorfort, 400.
Reverset, 457.
Rèves (de), 800.
Rey, 2, 238, 646, 749, 760
Reydon (de), 53.
Reynel, 759.
Reynès, 16.
Ribay, 175.
Riberolles, 379.
Ribes, 307.
Ribi', 628.
Ricard, 933.
Richard, 72, 628.
Richaud, 985.
Richebourg, 67, 329.
Richelieu, 62.
Richer, 148, 794.
Richier, 613, 970.
Richomme, 883.
Ricordeau, 440.
Rigoti, 809.
Ribel, 628, 745.
Rilliet, 384.
Riou, 232, 231, 235, 427.
Rioux (de), 315.
Riseus, 628.
Rival, 380.
Rivedoux, 297.
Rivenc, 963.
Rivet, 62, 999.
Robais (Van), 121, 339, 667.
Robert, 270, 308, 443.
Robin, 34.
Robiquet, 864.
Rocca, 40.
Roccard, 95.
Rochechouart, 993.
Rochemore, 505, 506.
Rochius, 628.
Rocquier, 90.
Rodier, 1021.
Roger, 77-448.
Roguin, 667.
Rohan, 56.
Rolaz du Rosey, 378.
Rollin, 33.
Rollon, 119.
Roman, 218.
Romille, 167, 382.
Romolles, 77.
Rondeau, 240, 739.
Roquefeuil, 733.
Roques, 56, 332, 419, 502, 987.
Roquette, 34.
Roquevidal, 74.
Rosan, 231.
Rosel, 685.
Roset, 149.
Rosier, 402.
Rossane (de), 800.
Rossehut, 213.
Rossel, 64, 572.
Rostang (de), 938.
Rotan, 428, 767.
Rotolp, 991.
Rouanet, 900.
Rouer, 649.
Rouffio, 877.
Rougeonnel, 294.
Rougeoreille, 380.
Rougier, 860.
Rougon (de), 291.
Roulliach, 457.
Roumieu, 232.
Rouquet, 649.
Rousseau, 112, 456, 807.
Rousseau (de), 54.
Roussel, 128, 133, 516, 668.
Rousset, 680.
Roussilhon, 232.
Roussillon, 648.
Rouvière, 188, 628, 649, 788, 937.
Roux, 239, 480, 925, 933.
Rovière (de), 428.
Roy, 173.
Roye (de), 628, 947.
Rozemont, 457, 243.
Rozet (de), 429.
Ruille (de), 803.
Ruland, 956.
Ruvigny (de), 83, 226.
Ryz (de), 628.

## S

Saharot, 232.
Sabatier, 233, 422, 500, 937.
Sachins (de), 628.
Sades (de), 507.
Sadier, 402.
Safores, 294.
Sagnol, 231.
Sagreville, 270.
Saillans, 1013.
Saint-Aignan, 39.
Saint-André (de) 628, 865.
Saint-Ange, 115.
Saint-Angel, 653.
Saint-Aulave, 995.
Sainte-Barbe, 217.
Saint-Blancard, 89.
Saint-Cère, 792.
Saint-Césaire, 499.
Saint-Chamond, 503.
Saint-Chaptes, 270, 345.
Saint-Chartre, 27.
Saint-Christol, 191.
Saint-Cirec 874.
Saint-Cirq 731.
Saint-Cosme 283, 501.
Saint-Etienne, 614.
Saint-Faust, 89, 833.
Saint-Félix, 901.
Saint-Ferreol, 503.
Saint-Georges, 893.
Saint-Germain, 753.
Saint-Hilaire 401.
Saint-Jueri, 504.
Saint-Julien, 860.
Saint-Lager, 1020.
Saint-Laurent, 1.
Saint-Lège 285, 894.
Saint-Marc 922.
Saint-Marcel, 845.
Sainte-Marie, 425, 644.
Sainte-Marie-à Agneaux, 466.
Sainte-Marthe, 628.
Saint-Martin, 121, 199, 309.
Saint-Maurice, 300.
Saint-Michel, 754.
Saint-Orse, 877, 897.
Saint-Ouen (de), 170.
Saint-Paul, 628, 790, 857
Saint-Prevost, 60.
Saint-Remèsi, 502.
Saint-Remy, 375.
Saint-Sauveur, 417.
Saint-Seurin, 111.
Saint-Simon, 894.
Saint-Trivier, 38.
Saint-Vigor, 380.
Saint-Voy, 232.
Saladin, 40, 377.
Salbert, 991.
Salettes (de), 797.
Saliette, 420.
Salignac, 628, 783.

Salve (de), 757.
Salvetat, 291.
Salveton, 533.
Samuelet, 857.
Sanceau, 307.
Sancourt, 792.
Sandon, 721.
Sanguinède, 38.
Sarrabat, 243.
Sarras (de), 389.
Sarrasin, 403, 444.
Sarrau, 1111.
Sarrut, 480.
Satour, 912.
Satur, 80, 84, 646.
Saugeon, 673.
Saugot, 194.
Saujon, 110.
Saulnier, 140.
Sauret, 31, 1090.
Saurin, 232, 340.
Sauset, 502.
Sausseux, 902.
Saussure, 376, 628.
Sauvayre, 859.
Sauzin (de), 764.
Savale, 862.
Savary, 28, 403.
Savasse, 484.
Savenières, 379.
Savignac, 877.
Say (de), 167.
Schnell, 352.
Schwartz, 317.
Schweighauser, 818.
Scoffier, 239.
Scorbiac, 680, 876.
Sébeville, 133.
Secondat, 342.
Seelac, 628.
Segneron, 179.
Ségnové, 233.
Séguier, 902.
Seigneux, 967.
Seimandy, 430.
Selve (de), 437.
Sémèle, 404, 326.
Semidde, 623.
Senarclens, 967.
Sénarpont, 170, 749.
Sénas, 991.
Senégas, 294.
Sénitot, 67.
Senoche, 986.
Sérignac, 375.
Serre, 56, 384, 646.
Serre (de), 83, 187, 278.
Serrière (de), 24.
Serry, 292.
Servet, 603, 517, 537.
Servette (de), 337.
Sextetele.
Seyrat (de), 668.
Sezeran, 497.
Siete (de), 72.
Sieuras (de), 848.
Sigelori, 614.
Sigier (de), 941.
Simon, 163, 804.
Sionneau, 78.
Soizon (de), 304.
Soleirol, 4.
Soliers (de), 72, 1106.
Sollier, 378.
Solmignac, 833.
Sommensac (de), 80.
Sonac (de), 753.
Sorbière (de), 199.
Sorel, 628, 743.
Sostelle, 648.
Sotiveau, 1009.
Soubeiras, 232.
Soubiran, 80.
Soubise, 27, 349.
Souchay, 324.
Souchet, 802.
Soulé (de), 846.
Soulès (de), 848.
Soulier, 190, 944.
Soullard, 146.
Sounabre-Custot (de), 41.
Sousmoullines, 990.
Soussens, 833.
Soustelle, 642.
Souvignargues, 269.
Soyer, 792.
Spifame, 647, 996.
Spon, 934.
Statorius, 628.
Steinlin, 358.
Sturm, 347 628.
Suau, 502, 646.
Suffren, 657.
Suhart, 168.
Superville, 800.
Susannet, 317.
Sygalon (de), 187.

## T

Tabard, 922.
Tachard, 497, 629.
Taffin, 329, 629.
Tagaut, 539.
Taisar, 168.
Tanus, 647.
Tardif, 64, 447.
Taron, 441.
Tartas, 290, 629.
Tarlier, 629.
Tassin, 969.
Tavan, 938.
Teissier, 58-239.
Tenans, 879, 1108.
Ténarre, 38.
Tenant, 739.
Tersmette, 157.
Terson, 52, 338, 394, 674.
Testard, 39-63.
Testas, 1089.
Textor, 596.
Theligny, 629.
Thélusson, 379.
Thenaud, 629.
Theobon, 882.
Thermet, 857.
Théron, 59.
Thierry, 507.
Thioult de La Luzerne, 299.
Thomas, 72-174.
Thomas-Labarthe, 707.
Thomas (de), 663.
Thomassin, 629.
Thoré, 815.
Thubin, 337.
Thunes (de), 27.
Thurin (de), 173.
Tilenus, 61.
Tillières, 1092.
Tinlaud, 234.
Tiriou, 29.
Tisserand, 629.
Tolninus, 140.
Tolouse, 876.
Torras, 701.
Tortorel, 431.
Toulouzan, 764.
Touranne, 10.
Tourillon, 306.
Tournel (de), 502.
Tournes (de), 40.
Tournex (de), 210.
Tourtolon, 62.
Toussain, 629.
Toutin, 399.
Touzeau, 113.
Touzineau, 106.
Trabuc, 876.
Trédean, 388.
Treillebois, 1092.
Tremellius, 364.
Trémolet 189 1022.
Trentignan, 937
Tresvieux (de) 680.
Trewe von Fridesleven, 333, 361.
Trial, 648.
Tric, 629, 783.
Trincart, 147.
Troissy (de), 199.
Troisvalletz, 389.
Troubat, 999.
Trouillet, 106, 310.
Try de Varennes, 374.
Tuigny-Verdelle, 995.
Turenne, 752.
Turquet de Mayerne, 815, 898.

## U

Uchard, 649.
Urre (d'), 641.
Urzi (d'), 759.

## V

Vabres (de), 304.
Vacquier (de), 484.
Vaëse, 503.
Vairejon, 1020.
Valais (de), 186.
Valaurie (de), 1017.
Valays (de), 187.
Valescure, 933.
Vallat, 648.
Vallée, 63, 677.
Valery (de), 54.
Valobscure (de), 133.
Valon (de), 750.
Valzergue (de), 102.
Vanides (de), 922.
Van Robais. Voy. Robais.
Varadier, 269.
Varenccy, 283.
Varennes (de), 447, 544.

Vasselot, 100.
Vauseur, 39, 91.
Vassignac, 364.
Vatable, 128.
Vauchel, 192.
Vaucouleur (de), 27.
Vaudore (de), 100.
Vaupillières, 240.
Vaurigaud, 214, 1001.
Vauville, 213, 629.
Vaux (de), 185.
Vedas (de), 901.
Vedast, 468.
Veilheux (de), 64.
Veilles, 20, 877.
Veillie (de), 437.
Veine (de), 343.
Velocianus, 352.
Vendermois, 380.
Venelle, 232.
Vérac (de), 365.
Verace (de), 372, 373.
Verard, 322.
Verdeillan, 647.
Verdier, 615.
Verfeuil (de), 274.
Vergnon, 784.
Vériet, 105.
Verihac, 18.
Vermeil, 59.
Vernes, 226.
Vernet, 768.
Verpère, 862.
Verrall, 233.
Vernon, 629.
Veron, 68.
Verrier, 155.
Verthamon, 281, 400.
Vestieu, 222.
Veyrac (de), 41.
Veyrassac, 222.
Vez (de), 274.
Vezi, 876.
Vial, 229, 648.
Viala, 252, 266, 648, 962.
Vialatte (de), 672.
Vialettes, 876.
Vian, 236.
Vibrac, 237.
Vic (de), 824.
Vigeas, 20, 494, 806.
Vidal, 190, 792.
Vidault, 73.
Videl, 1106.
Viel, 862.
Vieux, 758.
Vieux-Dampierre, 1002.
Vigneux, 406, 877.
Vigneau, 639.
Vignery, 861,
Vigneuille, 447.
Vignolles, 51 238, 367, 647, 668, 768, 891.
Vignon, 693, 816.
Vigu , 760.
Vilaire, 497.
Villages (de), 501.
Villar, 503, 503.
Villarnouls, 317.
Villas (de), 364
Villa (de), 23.
Villebrunier, 20.
Villegagnon, 629.
Villemade, 646, 877.
Villemandon, 629.
Villemejane, 249.
Villemor, 752.
Villemur, 157.
Villeneuve, 91, 643.
Villepenteux (de), 293.
Villeroche, 213, 629.
Villette de Murçay, 954.
Villiers (de), 125, 629, 769, 1011.
Vimes (de), 403.
Vinatier, 434.
Vincent, 67, 648.
Violet, 163.
Viret, 499, 629.
Viriet, 401.
Virolet, 110.
Visoc, 449.
Vivans (de), 400, 847, 862, 991.
Vivonne, 806.
Vogel, 24.
Voisin, 50.
Vopergue, 110.
Voulon, 100.
Voyneau, 160.
Voysins (de), 300.
Vuatel, 196.
Vulson, 313, 649.
Vyenne, 336.

## W

Wattel, 629.
Watteville, 384.
Witt (de), 22.
Wittenval, 732.
Würtemberger, 266.

## Y

Yon, 790.
Yearn, 83, 921.
Yse (d'), 23, 764.
Yseré, 112.

## Z

Zébédée, 772.
Zell, 346, 336, 714.

FIN DU TROISIÈME VOLUME

6550 21

3 2044 052 746 91